UNIVERSITE DE BOURGOGNE

UFR Sciences Humaines
Département Histoire de l'Art et Archéologie
École doctorale LISIT - UMR 6298 ARTeHIS

THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Bourgogne
Discipline : Archéologie

par
Laure BURLET
le 13 décembre 2014

La place de la Côte-d'Or méridionale dans l'évolution des pratiques funéraires hallstattiennes de Bourgogne et Franche-Comté.

Volume 1 : Texte

Sous la direction de J.-P. GUILLAUMET

Jury :

J.-P. GUILLAUMET, Directeur de recherche émérite, CNRS
G. KAENEL, Professeur, Université de Genève, Suisse
P.-Y. MILCENT, Maître de conférence, HDR, Université Toulouse 2 Le Mirail (Rapporteur)
S. VERGER, Directeur d'Etudes à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Rapporteur)
S. WIRTH, Professeur, Uiversité de Bourgogne

REMERCIEMENTS

Ce travail a abouti grâce au concours de plusieurs personnes de différents horizons. Je souhaite exprimer ici toute ma gratitude à celles et ceux qui ont ainsi contribué, de près, de loin ou de très loin, à son élaboration.

Mes premiers remerciements sont destinés à mon directeur de thèse Jean-Paul Guillaumet, pour sa confiance, sa bienveillance et ses remarques. La liberté qu'il m'a laissée, associée à ses conseils avisés, m'ont permis de me lancer sur ce sujet et d'aller au bout. Merci encore d'avoir accepté de diriger cette étude.

Mes sincères remerciements vont également aux membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer cette thèse : Messieurs Jean-Paul Guillaumet, Gilbert Kaenel, Pierre-Yves Milcent, Stéphane Verger et Stefan Wirth.

L'obtention d'une bourse du Ministère de l'Education de République Tchèque m'a permis de partir étudier un an à l'Université Masaryk de Brno. Mes sincères remerciements vont à Jana Munzbergerová qui m'a donné mes premières leçons de tchèque et a appuyé ma demande auprès de l'ambassade. Je tiens à remercier les membres de l'université pour leur accueil : Ludmila Hladíková, Jiří Macháček, Petra Goláňová et Katerina Dragonová. Ce séjour a également été enrichissant grâce à Miloš Čižmář qui m'a embauchée au sein de l'Ústav archeologické památkové péče à Brno pour participer à des fouilles préventives.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Christian Vernou, conservateur du musée archéologique de Dijon et Bénédicte Grosjean pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité et l'aide qu'ils m'ont apportés lors de mes passages.

Ce travail doit beaucoup au centre archéologique européen du Mont-Beuvray, et en particulier à sa bibliothèque et son gîte. Je tiens à remercier ici tous ceux croisés là-bas qui ont fait de mes séjours des moments à la fois productifs et chaleureux : Gilles Hamm, Annick Novak, Sébastien Chevrier, Petra Goláňová, Tomasz Bochnak, Charline Ruet, Emilie Millet, Jan Kysela, Malgorzata Wawer, et Éloïse Vial.

Merci à tous les membres de l'UMR 6298 pour leur accueil et leur soutien, notamment aux doctorants : Lucille Pillot, Estelle Camizuli, Florent Delencre, Anna Cannot et à tous ceux de passage ou fixés sur une chaise du laboratoire. Une pensée en particulier pour Brigitte Colas, pour ses conseils et ses encouragements chaleureux, et Laetitia Bassereau pour sa joie de vivre et le plaisir que j'ai eu à travailler avec elle.

Je tiens également à remercier Ludovic Granjon pour ses conseils, sa disponibilité, son soutien et la grande patience dont il a fait preuve face à mes moments « d'Arcgis-Panic ».

Merci à tous mes amis relecteurs qui, bien que déjà très occupés, ont pris le temps – et la peine – de me relire : Emmanuelle Bonnaire, Sylvain Boueilh, Julie Clerc, Catherine Feugas, Julie Gerez, Andréa Jusselle, Cécile Malfroy, Christophe Mendoza et Marielle Serra. Une mention spéciale

à Bénédicte Feugas, survivante de la relecture totale, parce qu'il en fallait du courage et de la patience.

À celles et ceux qui ont échappé à la relecture mais qui ont dû me supporter tout ce temps (ou une partie du temps pour les plus chanceux) : Florence, Maud, Julien, Élisabeth, Julie et Julie, Rémi, Antoine, Agathe, Michel, Anthony, Olivier et Émilie, Isabelle et Thierry, Cécile, Fabrice, Yann, Cécile, Mafalda, Olivier, les Schneider, Éllebore, Marielle, Olivier, Valérie, Gaëlle, Loïc, Josef et Stefan. Merci beaucoup, votre soutien a été très précieux. Je tiens aussi à remercier certaines personnes rencontrées récemment pour leurs encouragements : Sébastien et Sylvaine, Jo, Antoine et Anaïs. Une dédicace spéciale à Ludovic Capelle, F.T., et aux membres de la Section Kendo Dijon grâce à qui j'ai pu découvrir la magie et l'efficacité du Kiaï.

Je souhaite également remercier mes proches pour leur soutien sans faille, en particulier Marie-Josée, Rémi, Claire et Bruno. Merci à Béatrice, Martine, Christophe et Julie, Chantal et Michel pour leurs encouragements. Une pensée pour mes irréductibles grands-parents qui ont tenu bon et sont là pour cet aboutissement. Une pensée également pour ceux qui ne sont plus présents pour me voir terminer mes études : Emile et René. Bref, un grand merci aux membres de cette grande famille.

Enfin, le mot magique n'est pas assez fort pour celui qui a débarqué dans ma vie au début de cette interminable et célèbre « dernière ligne droite » qu'est la rédaction. Merci à toi Alex, qui a toujours trouvé les mots pour me faire avancer.

Encore une fois, à tous et à ceux que j'aurais oublié de nommer ici, merci pour votre soutien !

Sommaire

REMERCIEMENTS 1

SOMMAIRE 3

INTRODUCTION 7

CHAPITRE 1 : CADRE GÉOGRAPHIQUE ET PRÉSENTATION DU CORPUS 9

1. CADRE DE L'ÉTUDE 11
   - 1.1. Le cadre géographique et historique 11
   - 1.2. Corpus de la Côte-d'Or méridionale 13
   - 1.3. Traitement des données 15
2. LES ZONES DE COMPARAISON : PRÉSENTATION DES CORPUS 16
   - 2.1. La Côte-d'Or septentrionale 16
   - 2.2. L'Yonne 18
   - 2.3. La Nièvre 21
   - 2.4. La Saône-et-Loire 23
   - 2.5. Le Jura 25
   - 2.6. Le Doubs 28
   - 2.7. La Haute-Saône 30
3. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE 33
   - 3.1. Encadrement chronologique 33
   - 3.2. Les corpus et la base de données 34
   - 3.3. Cartographie 35
   - 3.4. Les limites du corpus 36
   - 3.5. Les méthodes d'analyse des sépultures 36
   - 3.6. Les axes d'étude choisis 42

CHAPITRE 2 : LES POPULATIONS SOUS TUMULI, DONNÉES ANTHROPOLOGIQUES 43

4. LE « RECRUTEMENT » DES DÉFUNTS 45
   - 4.1. Âge du décès 45
   - 4.2. La répartition des sexes 49
   - 4.3. L'état sanitaire de la population 50
5. LES PRATIQUES PRÉPARATOIRES DU CORPS 52
   - 5.1. Les incinérations 52
   - 5.2. Les inhumations secondaires 55
6. NOMBRE MINIMUM D'INDIVIDUS PAR TOMBE 58
7. LA POSITION DES CORPS INHUMÉS : CLASSIFICATION 62
   - 7.1. La position générale 63
   - 7.2. Corrélation entre la position générale, les périodes et les zones 70
   - 7.3. La position des membres supérieurs 71
   - 7.4. La position des membres inférieurs 79
   - 7.5. Les positions des individus en sépulture double 83
8. L'ORIENTATION DES INHUMÉS 85
   - 8.1. Orientation et chronologie 87

8.2. Orientations et zones géographiques 89
8.3. Tumuli à individus déposés avec la même orientation 100
8.4. Tumuli à organisation concentrique 104
8.5. Tumuli à groupes d'individus orientés identiquement 110
8.6. Tumuli à sépulture unique 112
8.7. Orientations dans les nécropoles 114
8.8. Orientations et interprétations 123
8.9. Synthèse sur l'orientation des défunts 128

CHAPITRE 3 : LES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION DES SÉPULTURES 131

9. L'INTÉRIEUR DE LA TOMBE 133
9.1. Les calages 133
9.2. Les aplanissements 133
9.3. Les végétaux 138
9.4. Le bois 139
9.5. Les comblements rapportés 140

10. MATÉRIALISATIONS DES TOMBES 144
10.1. Les contenants 144
10.2. Les sépultures à dalles 148
10.3. La signalisation des tombes 165

CHAPITRE 4 : LE MOBILIER FUNÉRAIRE 167

11. TYPO-CHRONOLOGIE 169
11.1. Le Bronze A 169
11.2. Le Bronze B-C 170
11.3. Le Bronze D – Hallstatt C 171
11.4. Le Hallstatt C et le début du Hallstatt D1 172
11.5. Le Hallstatt D1 et D2 179
11.6. Le Hallstatt D3 et La Tène A 215
11.7. La Tène A 226

12. LES MATIÈRES ORGANIQUES ET MINÉRALES 231
12.1. Le corail 231
12.2. L'ambre 237
12.3. L'émail 240
12.4. L'ivoire 240
12.5. Roches et minéraux 241
12.6. L'or 243

CHAPITRE 5 : DISPOSITION DU MOBILIER FUNÉRAIRE 247

13. QU'EST-CE QU'UN COSTUME ? 249
13.1. La notion de costume 250
13.2. Un langage commun 250
13.3. Etude des codes vestimentaires 251

14. OBJETS PORTÉS, OBJETS CRÉÉS, OBJETS TRANSFORMÉS POUR LE DÉPÔT FUNÉRAIRE ? .. 252
14.1. La finition des objets 253
14.2. Les traces d'usure 260
14.3. Le cas particulier des textiles 267

15. LES OBJETS PORTÉS OU LIÉS AU CORPS 268
15.1. Mobilier lié à une pièce de tissu ou de cuir de par sa fonction 268
15.2. Les objets dits de parure 288
15.3. Les éléments d'artefacts composés 307

16. LES INDICES DE DÉPOSITION SUR ET À CÔTÉ DU CORPS 318
16.1. Le dépôt des parures et accessoires vestimentaires 318
16.2. Le dépôt des objets liés à la toilette 322
16.3. Le dépôt des armes 325
16.4. Le dépôt de vaisselles 327
16.5. Le dépôt de faune 354

17. PRÉSENCE DE MATÉRIAUX ORGANIQUES (TISSUS, CUIR) SUR LE MOBILIER ET DANS LA TOMBE 371
17.1. Un emballage sélectif : l'habillement du mobilier 372
17.2. Le cuir 375
17.3. Les types de textiles utilisés 376

18. DES ESPACES VIDES ET DES ESPACES CONSTRUITS AUTOUR DU CORPS POUR LE DÉPÔT .. 380
18.1. Le dépôt dans une structure annexe 380
18.2. Le dépôt au-dessus de l'inhumation 381
18.3. Le dépôt dans un contenant 381
18.4. Le dépôt dans un espace vide 382

CHAPITRE 6 : LES ASSEMBLAGES FUNÉRAIRES À TRAVERS L'ÂGE DU FER 383

19. DIFFÉRENCIER LES SÉPULTURES POUR LES COMPARER 385
20. LE COSTUME FUNÉRAIRE ET LE DÉPÔT À TRAVERS LE TEMPS 386
20.1. Au Hallstatt C 386
20.2. Au Hallstatt C-D1 390
20.3. Au Hallstatt D1 391
20.4. Au Hallstatt D1-D2 402
20.5. Au Hallstatt D2 405
20.6. Au Hallstatt D2-D3 407
20.7. Au Hallstatt D3 412
20.8. Au Hallstatt D3 – La Tène A 417
20.9. La Tène A 420
20.10. La Tène A-B 426
20.11. La Tène B 426

21. LA FAUNE DANS LES SÉPULTURES : INDICE D'UN STATUT PARTICULIER ? 428

CHAPITRE 7 : LA GESTION DU TERRITOIRE FUNÉRAIRE 431

22. LES TUMULI À OCCUPATION CONTINUE 433
22.1. Elévation au Bronze final – début Hallstatt C 433
22.2. Elévation au Hallstatt C 433
22.3. Elévation au Hallstatt C – début Hallstatt D1 434
22.4. Elévation au Hallstatt D1 435
22.5. Elévation au Hallstatt D1 – début Hallstatt D2 435
22.6. Elévation au Hallstatt D2 436
22.7. Elévation au Hallstatt D2 – début Hallstatt D3 436

22.8. Elévation au Hallstatt D3 437
22.9. Elévation au Hallstatt D3 – début La Tène A 438
22.10. Elévation à La Tène A 439
22.11. Elévation à La Tène B 440
22.12. Synthèse 440

23. LES TUMULI À OCCUPATION DISCONTINUE 442
23.1. Les périodes de construction 442
23.2. Les périodes de fréquentation 451

24. LE CAS DES NÉCROPOLES 453
24.1. La gestion des tumuli 453
24.2. Un territoire funéraire commun ? 457
24.3. Réutilisation d'un tumulus après une période d'abandon 460

25. SYNTHÈSE 461
25.1. Continuité et discontinuité en Bourgogne et en Franche-Comté 461
25.2. Continuité et discontinuité par zones 462
25.3. Construction de nouveaux tertres 464
25.4. La gestion des territoires funéraires 465

CHAPITRE 8 : CARACTÉRISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE, SYNTHÈSE 467

26. CARACT**É**RISATION DES D**É**FUNTS 469
27. CARACTÉRISATION DE L'ORIENTATION DES DÉFUNTS 470
28. CARACTÉRISATION DE L'ARCHITECTURE DES TOMBES 472
29. CARACTÉRISATION DU MOBILIER 474
30. CARACTÉRISATION DE LA MISE EN SCÈNE FUNÉRAIRE 477
31. CARACTÉRISATION DU COSTUME PAR PÉRIODE 479
32. GESTION DES TUMULI 484
33. INFLUENCES SUR LA ZONE D'ÉTUDE AU COURS DU PREMIER ÂGE DU FER 487

CONCLUSION 495

BIBLIOGRAPHIE 499

LISTE DES FIGURES 539

LISTE DES ANNEXES 545

TABLE DES MATIÈRES 547

RÉSUMÉ 559

Introduction

Les approches pluridisciplinaires nécessaires à l'étude des sépultures en font la source principale de reconstitution de la vie passée. Elles permettent d'aborder des aspects socioculturels d'une population à travers les relations sociales et identitaires, la structure de la société, les régimes alimentaires, les questions de santé, les liens entre populations, les pratiques funéraires, la cosmologie et les croyances.

L'archéologie funéraire n'explore qu'une partie des pratiques funéraires, un certain nombre de gestes accomplis au cours des funérailles restant inaccessible. Elle aborde la gestion de la mort et des défunts en s'intéressant à l'individu en lui-même, à sa place dans la communauté et à la façon dont celle-ci se percevait dans le monde (cosmologie). La sépulture n'est pas un cliché fidèle d'un état à un instant précis, elle reflète la construction réfléchie et planifiée de l'identité du défunt. Cette mise en scène, orchestrée par l'entourage du défunt et/ou la communauté, voire en partie par le défunt lui-même, véhicule des messages qui s'adressent à des destinataires spécifiques.

Les recherches sur les sépultures sous tumulus ont grandement contribué à la mise en place de modèles et de théories sur les sociétés du premier âge du Fer. La découverte des tombes à char et de leur mobilier a eu un impact considérable sur les modèles proposés dans le domaine hallstattien. La profusion des objets déposés, leur rareté, leurs origines ou leurs inspirations parfois lointaines, ou encore la présence d'un habitat de hauteur conséquent à proximité, ont conduit à l'élaboration de modèles hiérarchiques, plaçant les défunts de ces tombes à char à la tête de la société. Plusieurs de ces pôles forts sont localisés en Bourgogne et en Franche-Comté : le Mont Lassois – Vix, Chassey-le-Camp, le Camp-du-Château – la forêt des Moidons et Apremont. Les tumuli découverts aux environs du Mont-Lassois et du Camp-du-Château ont fait l'objet d'études détaillées et ont été replacés dans le cadre du modèle des sites « princiers ». L'objectif de ce travail est la caractérisation des ensembles funéraires de la Côte-d'Or méridionale par rapport à ses voisins au premier âge du Fer. Cette zone, délimitée fictivement avec le nord par différents cours d'eau, est souvent passée inaperçue à cette période. Entourée de « résidences princières » et de tombes à char, les quelques ensembles, issus pour la plupart de fouilles anciennes, font pâle figure. Cette image de la Côte-d'Or méridionale résulte d'une focalisation de l'attention sur les ensembles – impressionnants mais particuliers – provenant des tombes à char du Hallstatt D. Cependant, ces quelques cas spécifiques ne peuvent représenter l'intégralité des populations de ces territoires. Il s'agit donc ici, par un jeu de

comparaisons, d'observer les ensembles funéraires non pas depuis les cas particuliers, mais en se basant sur les points communs à tous – y compris aux assemblages « riches ».

Ces ensembles, vecteurs d'une identité à la fois individuelle et collective, ne sont pas figés dans le temps, mais au contraire dynamiques. Caractériser ceux de la Côte-d'Or méridionale nécessite de mettre en avant leurs différences avec leurs voisins. Dans ce but, plusieurs facteurs vont être analysés : en premier lieu, les données anthropologiques afin d'identifier les populations ayant accès au tumulus, les spécificités de leurs positions et les directions auxquelles elles font face. Dans un second temps, l'architecture des tombes est étudiée afin de mettre en valeur les constructions favorisées par les populations dans le temps. L'aménagement interne des sépultures est également abordé en observant leur fond, leurs comblements et les traces organiques (herbacées, bois) retrouvées. Par la suite, le mobilier présent dans les sépultures est examiné selon plusieurs axes : la typologie, les matériaux (hors alliage cuivreux et fer), l'usure, l'absence de finition, le port des différents effets personnels et les dépôts. Ces éléments rassemblés correspondent à un langage symbolique et à une mise en scène des défunts. Le costume funéraire, comme les dépôts de chaque zone, est ainsi mis en lumière du Hallstatt C à La Tène B, fin des inhumations sous tumulus dans la zone d'étude.

Les particularités des populations de la Côte-d'Or méridionale et les différentes influences ou tendances qu'elles ont pu suivre au cours du premier âge du Fer pourront ainsi être précisées pour chaque période. Cette zone, où l'environnement est particulier de par les circulations entre les bras de la Saône à l'est, les bras de l'Yonne à l'ouest et les bras de la Seine au nord, est un passage obligé dans les échanges. Des pôles funéraires, présents sur le long terme, pointent ces lieux de passage. Leur construction et leur gestion dans le temps, en parallèle des lieux funéraires plus éphémères, créent un lien avec les populations vivantes, mobiles ou pérennes.

La caractérisation des différentes facettes des sépultures sous tumulus de Côte-d'Or méridionale mettra alors en évidence que des phénomènes multiples et complexes agitent cette zone : malgré l'influence des pôles forts comme le Camp du Château au Hallstatt D1, ou le Mont-Lassois au Hallstatt D3, ces populations expriment leur identité et une certaine autonomie à travers un ensemble de détails plus discrets.

Chapitre 1 :

Cadre géographique et présentation du corpus

1. Cadre de l'étude

1.1. Le cadre géographique et historique

La zone géographique principale de cette étude est la Côte-d'Or méridionale. L'est, le sud et l'ouest de cette zone sont délimités administrativement. Elle recouvre la plaine de Saône, la vallée de l'Ouche et du Serein. Au nord, elle englobe les bras de l'Armançon et la Tille (**Figure 1**). Cette dernière limite est plus ou moins calquée sur les études précédentes portant sur le Châtillonnais (Chaume 2001).

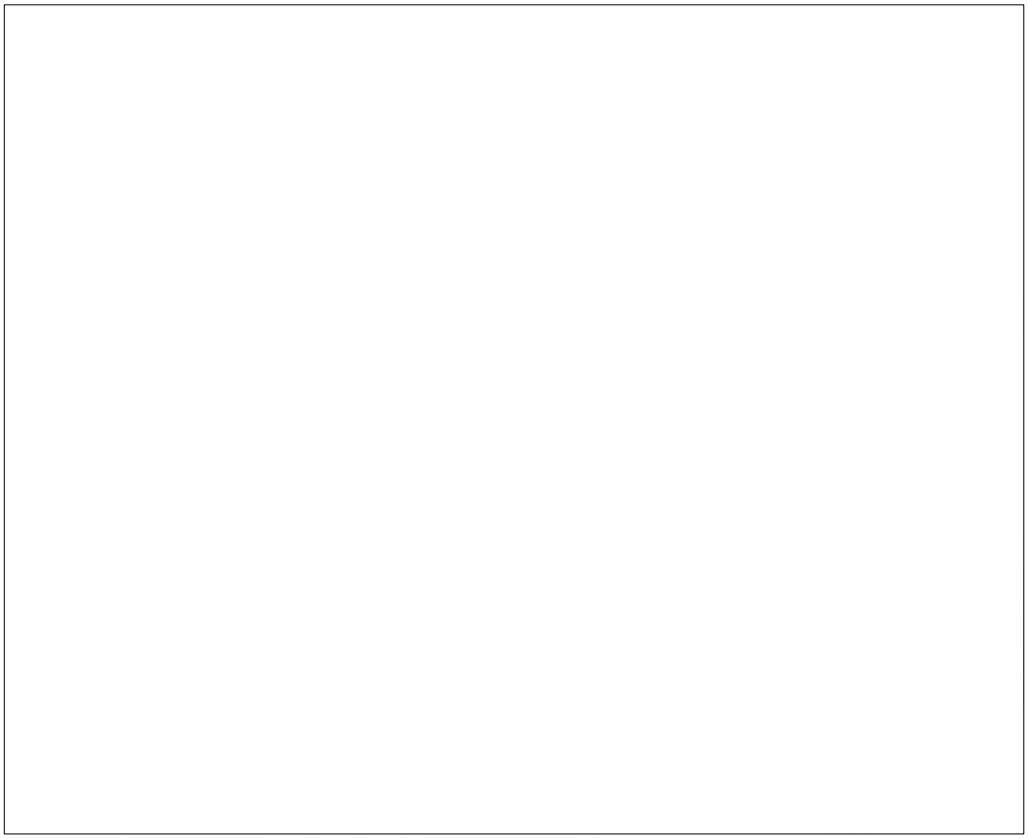

Figure 1 : Carte de la Côte-d'Or délimitant la zone d'étude.

La Côte-d'Or a fait l'objet de recherches intensives dès le XIXe s. : la *Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or* (C.A.C.O.) fut fondée le 1er octobre 1931. Elle regroupe des intellectuels et des « amateurs éclairés » dont la curiosité mène à la fouille d'un premier tumulus à Blaisy-Bas en 1832. Suivirent des prospections dans toute la région et quelques mentions de tumuli jusqu'à l'enquête de Claude Rossignol (1805-1886)[1] dans les années 1842, sur le lieu de la défaite des Hélvètes qu'il pensait dans la région de Beaune. Ce dernier entama des travaux sur quelques tertres

[1] Premier conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye (Chew 2009, p. 74)

quelques tertres pour appuyer sa théorie, mais ceux-ci n'ayant visiblement pas corroborés sa démonstration, les objets et les circonstances de leurs découvertes furent perdus.

Les fouilles réalisées sur la zone d'étude sont anciennes, majoritairement de la fin du XIXe s. et du début du XXe s. (Baudot 1864, 1865-1869 ; Bertrand 1889 ; Montille 1902 ; Brûlard 1905 ; Corot 1905 ; Bouillerot 1906 ; Moingeon 1908 ; Bertier 1912 ; Coutil, Brûlard 1915 ; Bertrand 1920 ; Bertrand, Bouillerot, Socley 1926 ; Jobard 1923[2] ; Guyot 1938, etc.) (**Figure 2**). Quelques tertres ont été fouillés au cours de la seconde moitié du XXe s. par R. Ratel (1961, 1965, 1977a et b), J.-P. Guillaumet et D. Maranski (1982).

Les tertres de Côte-d'Or ont fait l'objet d'une synthèse publiée en 1933 (Henry 1933). Reprenant les travaux de M. Piroutet (1874-1939) qui a distingué deux groupes baptisés respectivement « groupe des Moidons » et « groupe d'Alaise », F. Henry conclut que les sépultures bourguignonnes de la troisième période hallstattienne « sont des tombes pauvres du groupe d'Alaise » (Henry 1933, p. 79) qui « semblent être des envahisseurs venus de l'Est » (Corot 1933, p. 12) associées à quelques tombes du « groupe des Moidons » reconnaissables aux crotales. Une seconde synthèse, concentrée sur le beaunois et la Côte-d'Or méridionale, a été réalisée en 1968 (Nicolardot 1968). Un catalogue de tous les sites protohistoriques (habitats, sépultures, grottes) connus à cette époque dans la montagne beaunoise a été constitué, et une typo-chronologie du matériel proposée. L'auteur fouille par la suite, dans les années 80, quelques tertres à Martrois et à Marcilly-Ogny mais son travail va s'axer essentiellement sur les habitats (camp de Myard et Châtelet d'Etaules) dont il livre les résultats dans différents articles puis dans une synthèse les replaçant dans leur contexte régional (Nicolardot 1983, 1984a, 1990, 2003).

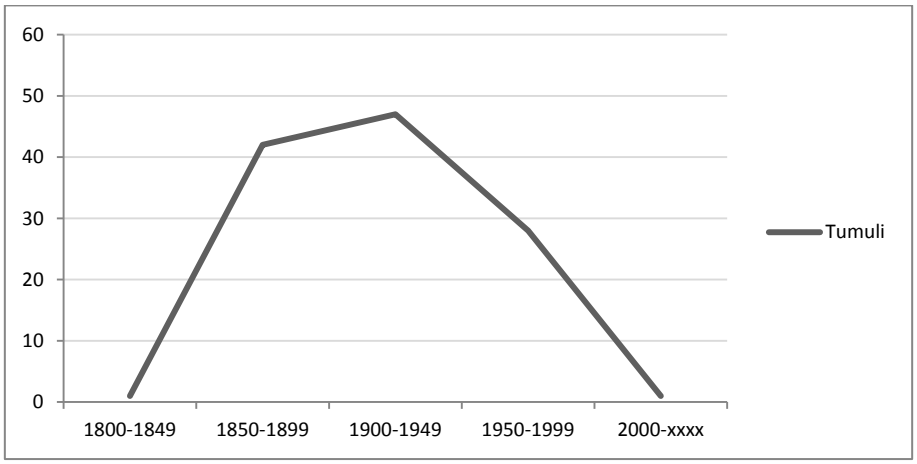

Figure 2 : Périodes de fouille des tumuli (N.M.I) de Côte-d'Or méridionale.

[2] Publication posthume.

1.2. Corpus de Côte-d'Or méridionale

Le corpus est constitué de cent tumuli regroupés sur cinquante-deux lieux-dits différents. Ils recouvraient au minimum cinq cent vingt-deux sépultures décrites plus ou moins précisément auxquelles s'ajoutent cent douze sépultures signalées sans plus d'informations. Les données sont toutes issues uniquement des publications (**Figure 3**). Parmi les différents sites, douze sont des nécropoles regroupant de deux à seize tertres : Blaisy-Bas (*La Forêt*), Couchey (*Rente Neuve*), Créancey (*Murots Bleus*), Darcey (*Combe Barre*), Fleurey-sur-Ouche (*Roches d'Orgères*), Ivry-en-Montagne (*Bois de la Pérouse*), Marey-les-Fussey (*Bois des Fourneaux*), Meloisey, Pommard, et Thury (*La Prée*). Le site le plus à l'est est celui de Bressey-sur-Tille (n° 96), dans la Plaine de Saône. Les sites à l'extrême sud de la zone sont ceux de Santenay (n° 571) et de La Rochepot (n° 340). Les tumuli les plus occidentaux sont ceux de Marcilly-Ogny (n° 390-391) et de Genay (n° 273 à 275). Enfin, au nord, se trouvent les tumuli de Lantilly (n° 342), de Darcey (n° 205 à 209) et de Villecomte (n° 607 à 609).

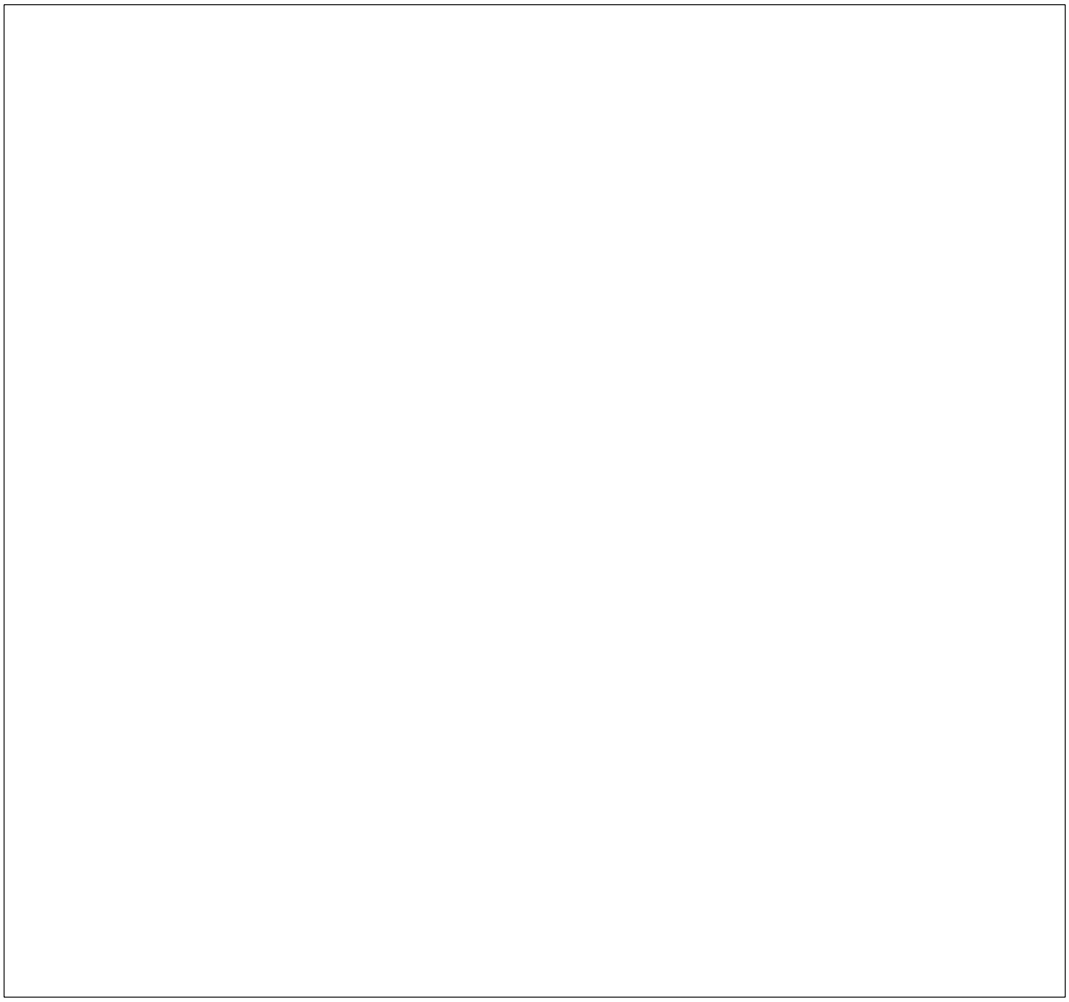

Figure 3 : Sites de la zone d'étude : la Côte-d'Or méridionale (liste des numéros en Annexe 1).

Les données anthropologiques, de localisation du mobilier, de structure des tombes et des tumuli sont loin d'être systématiques. Elles varient selon les fouilleurs et les auteurs des publications. Le sexe, l'âge et l'état sanitaire sont rarement précisés. Seuls les défunts de Bressey-sur-Tille et de Villecomte ont fait l'objet d'une étude anthropologique systématique mais uniquement les résultats généraux ont été publiés (Chabeuf 1967 et 1971). Les objets déposés ne sont pas localisés dans plus de la moitié des sépultures ayant livré un mobilier funéraire. De même, l'architecture, la forme et l'emplacement des tombes n'ont pas été précisés dans un peu moins de la moitié des cas.

Par ailleurs, l'ensemble du mobilier d'un même tertre est fréquemment hors-contexte. Cela concerne environ 31 % des tumuli du corpus. Les fonctions et familles des objets sont la plupart du temps identifiées dans les publications, mais le matériau n'est pas systématiquement indiqué et les descriptions/illustrations font souvent défaut. Au total, 1689 objets ont été répertoriés, dont 729 hors-contextes – soit 43 % du mobilier.

Le mobilier recensé dans les tumuli – toutes périodes confondues – appartient aussi bien à la vie sociale (accessoires vestimentaires, armes, parures, objets de toilette) qu'à la vie quotidienne (domestique, transport, faune) (**Pl. 1**). La présence de certains objets de la vie quotidienne, de la production et des objets non classifiés est probablement aléatoire, due à leur existence dans le remblai ou dans le sol lors de la construction des tertres voire à leur perte lors du passage des populations. Néanmoins, tous ne sont pas hors-contexte, et il est difficile de savoir, pour les petits objets ou fragments d'objets (silex par exemple), si leur présence est due au remblai de la sépulture ou volontaire.

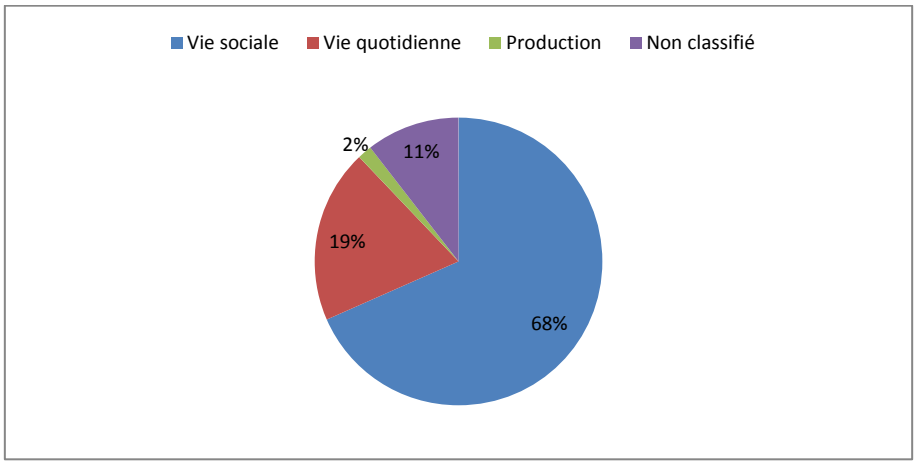

Figure 4 : Répartition du mobilier de la zone d'étude par domaines (pourcentages du N.M.I.).

La majorité du mobilier (68 %) appartient la sphère sociale (**Figure 4**). La parure, qui comptabilise 735 objets (N.M.I.) soit 43,5 % du corpus, est largement prédominante. Les objets de la vie quotidienne représentent quant à eux 19 % du mobilier. Ils concernent essentiellement la vaisselle (193 individus)

et la faune (105 Nombre de Restes). Le domaine de la production est anecdotique (2 %). Les objets non classifiés regroupent le lithique et les fragments indéterminés.

1.3. Traitement des données

L'objectif de ce travail étant de replacer les défunts de la Côte-d'Or méridionale par rapport à leurs voisins, il est nécessaire de faire des comparaisons entre eux. De ce fait, des zones de comparaison ont été choisies, à proximité de la zone d'étude (**Figure 5**). Ces zones se composent donc de la Côte-d'Or septentrionale, de l'Yonne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône. Ces limites administratives, comme les données récoltées, sont liées aux études précédentes réalisées dans chaque département.

Figure 5 : Carte des zones de comparaisons et de la zone d'étude.

Pouvoir comparer les sépultures et leur mobilier implique donc un traitement des données au même niveau. Pour ce faire, il a été nécessaire de reprendre les corpus publiés dans chaque zone. Le choix de traiter l'ensemble des données en même temps a également pour but d'effacer au maximum les limites administratives fictives.

2. Les zones de comparaison : présentation des corpus

2.1. La Côte-d'Or septentrionale

La Côte-d'Or septentrionale est géographiquement limitée par les frontières administratives à l'est, au nord et à l'ouest. Au sud, elle englobe les vallées de la Seine et de l'Ource. Ces limites sont globalement basées sur les travaux de B. Chaume (Chaume 2001).

Tout comme la partie méridionale du département, les tumuli du nord de la Côte-d'Or ont été pour la plupart fouillés pendant les secondes moitiés des XIXe s. et XXe s. (Flouest 1871, 1873, 1883 ; Boutequoy 1881, 1884 ; Corot 1893, 1895-1896, 1898, 1902 ; Brûlard 1906-1910, 1909-1910 et 1912 ; Joly 1950, etc.) (**Figure 6**). La délimitation fictive entre les deux parties du département se base en grande partie d'après la monographie sur le Mont-Lassois publiée en 2001 (Chaume 2001). Cette dernière contient un catalogue général des tumuli attribués par l'auteur d'une part au « complexe de Vix », et d'autre part au plateau du Châtillonnais. Les costumes funéraires sont également discutés, par période et par genre. Le genre, par manque de données anthropologiques, est proposé par rapport au type de mobilier présent dans la tombe, selon le schéma parure égale femme et arme égale homme. Il en découle une difficulté à identifier un costume masculin au Hallstatt D2/D3, et parallèlement, une difficulté à identifier une phase Hallstatt D2 (Chaume 2001, p. 288-289). D'un point de vue méthodologique, le manque d'ensembles clos datés de La Tène A et La Tène B1 a nécessité l'élargissement de la zone d'étude et la prise en compte des tertres comme Bressey-sur-Tille (Côte-d'Or méridionale).

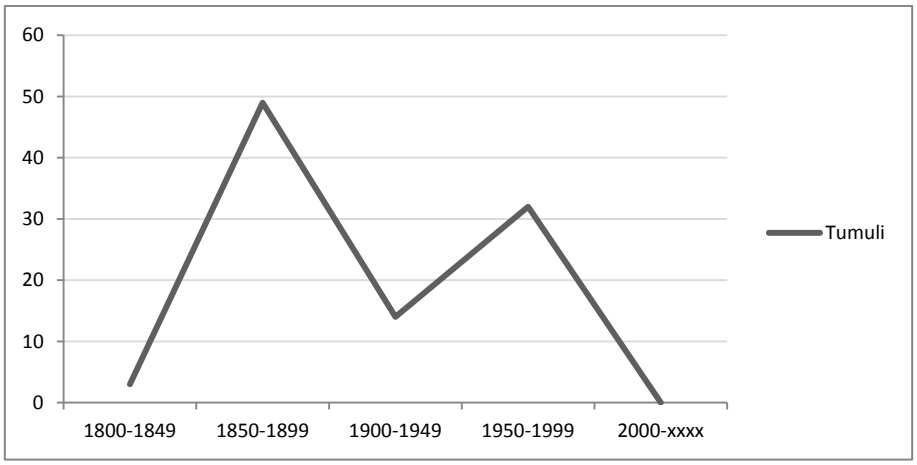

Figure 6 : Périodes de fouille des tumuli (N.M.I) de Côte-d'Or septentrionale.

Les tumuli répertoriés sur cette zone sont au nombre de cent cinquante-huit, répartis sur quatre-vingt-douze lieux-dits (**Figure 7**). Au total, quatre cent cinquante sépultures ont été recensées, auxquelles s'ajoutent soixante-dix-sept tombes signalées sans plus d'informations. Plusieurs communes regroupent un nombre important de tumuli : à Fontaines-en-Duesmois (n° 257 à

270), Magny-Lambert (n° 354 à 374), Minot (n° 437 à 465), Nod-sur-Seine (n° 481 à 490), Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (n° 510 à 513), Vernois-les-Vesvres (n° 598 à 602) et Villiers-le-Duc (n° 611 à 623) entre autres.

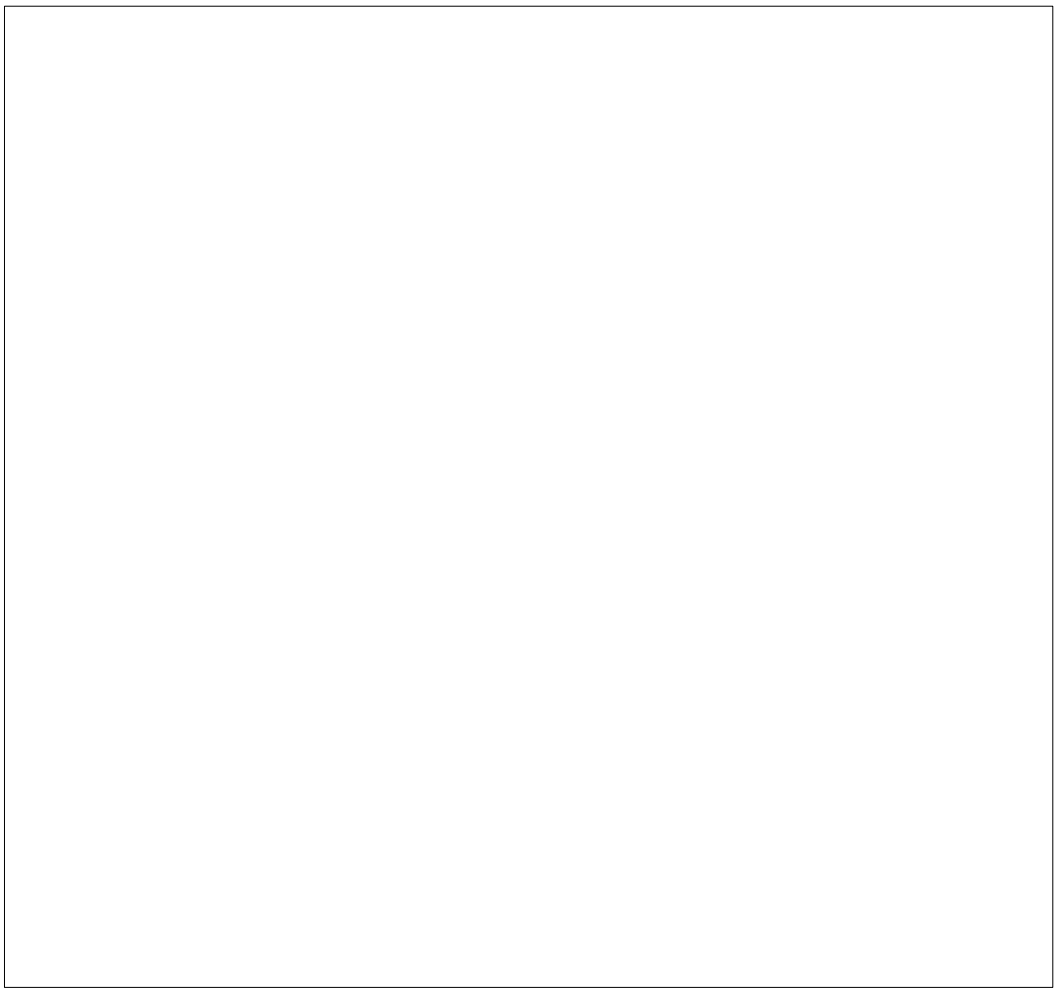

Figure 7 : Sites de Côte-d'Or septentrionale (liste des numéros en Annexe 1).

Comme pour le sud du département, les données anthropologiques, de localisation du mobilier ou encore de l'architecture des tombes sont limitées.

Dans 31 cas, l'ensemble du mobilier d'un même tertre est hors-contexte. Cela concerne environ 20 % des tumuli du corpus. Au total, mille quatre cent quarante objets ont été répertoriés, dont deux cent soixante-douze hors-contextes – soit 19 % du mobilier.

Le mobilier recensé dans les tumuli – toutes périodes confondues – appartient aussi bien à la vie sociale (accessoires vestimentaires, armes, parures, objets de toilette) qu'à la vie quotidienne (domestique, transport, faune) (**Pl. 2**).

La majorité du mobilier (69 %) appartient la sphère sociale (**Figure 8**). La parure, qui comptabilise six cent soixante et onze objets (N.M.I.) soit pratiquement 50 % du corpus, est largement prédominante. Les objets de la vie quotidienne représentent quant à eux 14 % du mobilier. Ils concernent essentiellement la vaisselle (134 individus) et la faune dans une moindre mesure (49 Nombre de Restes). Le domaine de la production est anecdotique (7 %). Les objets non classifiés regroupent le lithique, des objets divers et les fragments indéterminés (10 %).

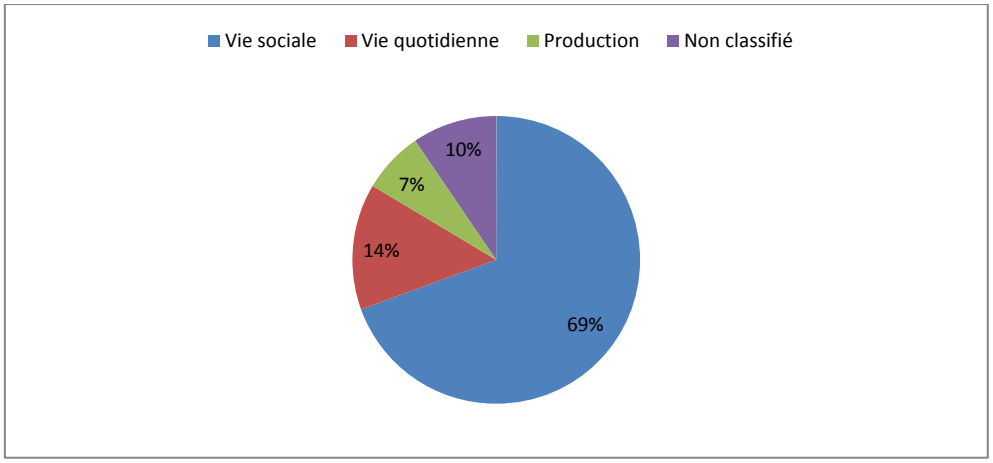

Figure 8 : Répartition du mobilier de Côte-d'Or septentrionale par domaines (pourcentages du N.M.I.).

2.2. L'Yonne

Les fouilles de tumuli dans l'Yonne ont eu principalement lieu au cours de la seconde moitié du XIXe s. et au début du XXe s. (Cuvier 1880a, b et c ; Poulaine 1903, 1906, 1913a et b, 1917 ; Corot 1928) (**Figure 9**).

Les publications les plus récentes sur les tumuli de ce département sont essentiellement dues à L. Baray (Baray 1991, 1999, 2002, 2003, 2004). Certaines des publications auxquelles il participe porte sur des fouilles récentes de nécropoles du Sénonais (Baray, Deffressigne, Leroyer, Villemeur 1994) dont les sépultures s'échelonnent du Bronze final IIIb à La Tène C. Les analyses polliniques qui ont été effectuées pointent vers le même résultat que d'autres restitutions de l'environnement de sites funéraires dans le Bassin parisien, à savoir un espace ouvert, type prairie. Un autre résultat de ces analyses est la différenciation des inhumations à espace vide ou à espace colmaté par les concentrations polliniques, ou encore la restitution des éléments en matière périssable déposés dans la tombe (coussin, litière…). La publication sur les pratiques funéraires de l'âge du Fer dans le Bassin parisien (Baray 2004) englobe l'Yonne, la Nièvre et la Côte-d'Or. Ce travail se démarque par la large part donnée aux études ethnographiques. S'inspirant des travaux de Binford, il divise les observations archéologiques en deux groupes : la sphère sociale et la sphère

culturelle (Binford 1972, p. 231) où « la sphère du social fait référence au problème de l'identité individuelle et se traduit par les deux variables indépendantes de sexe et d'âge des défunts, qui induisent les plus grandes variations dans les pratiques funéraires » tandis que « la sphère du culturel traduit l'insertion communautaire, l'adhésion à l'identité collective, le respect des normes et la reproduction fidèle des marques d'appartenance au groupe. » (Baray 2004, p. 14).

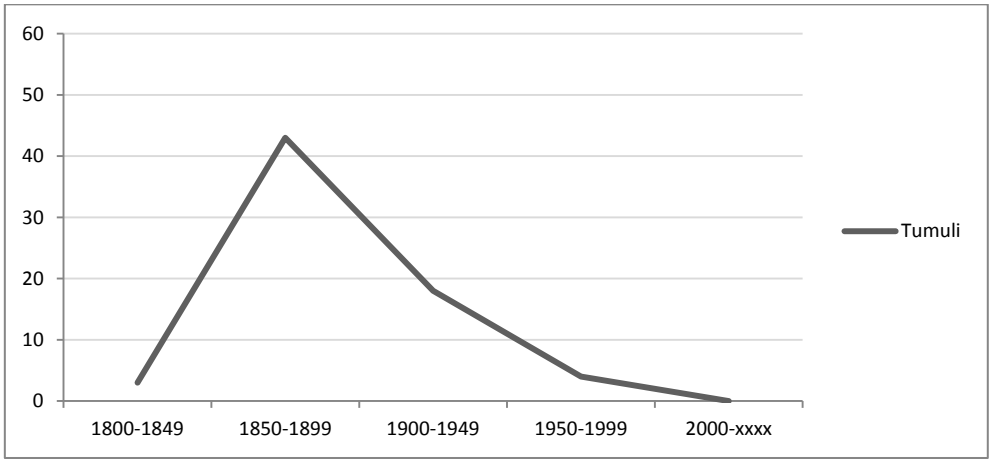

Figure 9 : Périodes de fouille des tumuli (N.M.I) de l'Yonne.

Les sites répertoriés dans ce département sont moins nombreux qu'en Côte-d'Or. Les soixante-huit tumuli sont répartis sur quarante-deux sites (**Figure 10**). Ils contenaient au minimum cent soixante-six sépultures, et vingt autres aperçues ou supposées sans plus d'informations. La plupart des sites sont regroupés dans le sud du département. Les trois sites les plus au nord sont Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (n° 562) et La Postolle (n° 329 et 330). A l'ouest se trouvent les sites de Villevallier (n° 610), d'Aillant-sur-Tholon (n° 5) et d'Etain-la-Sauvain (n° 232). Les trois sites les plus méridionaux sont Saint-Germain-des-Champs (n° 560), Domecy-sur-Cure (n° 212) et Menades (n° 413). Enfin, à l'est se trouvent Sarry (n° 578) et Thory (n° 587). Les communes abritant plusieurs tumuli sont celles d'Annay-la-Côte (n° 38 à 45), de Blannay (n° 77 à 83), de Châtel-Censoir (n° 128 à 136), de Mailly-le-Château (n° 376 à 382) et de Voutenay-sur-Cure (n° 629 à 633).

Les données anthropologiques, de localisation du mobilier ou encore de l'architecture des tombes sont extrêmement limitées.

Dans dix-huit cas, l'ensemble du mobilier d'un même tertre est hors-contexte. Cela concerne environ 26 % des tumuli du corpus. Au total, six cent huit objets ont été répertoriés (N.M.I.), dont trois cent soixante-six hors-contextes – soit 60 % du mobilier.

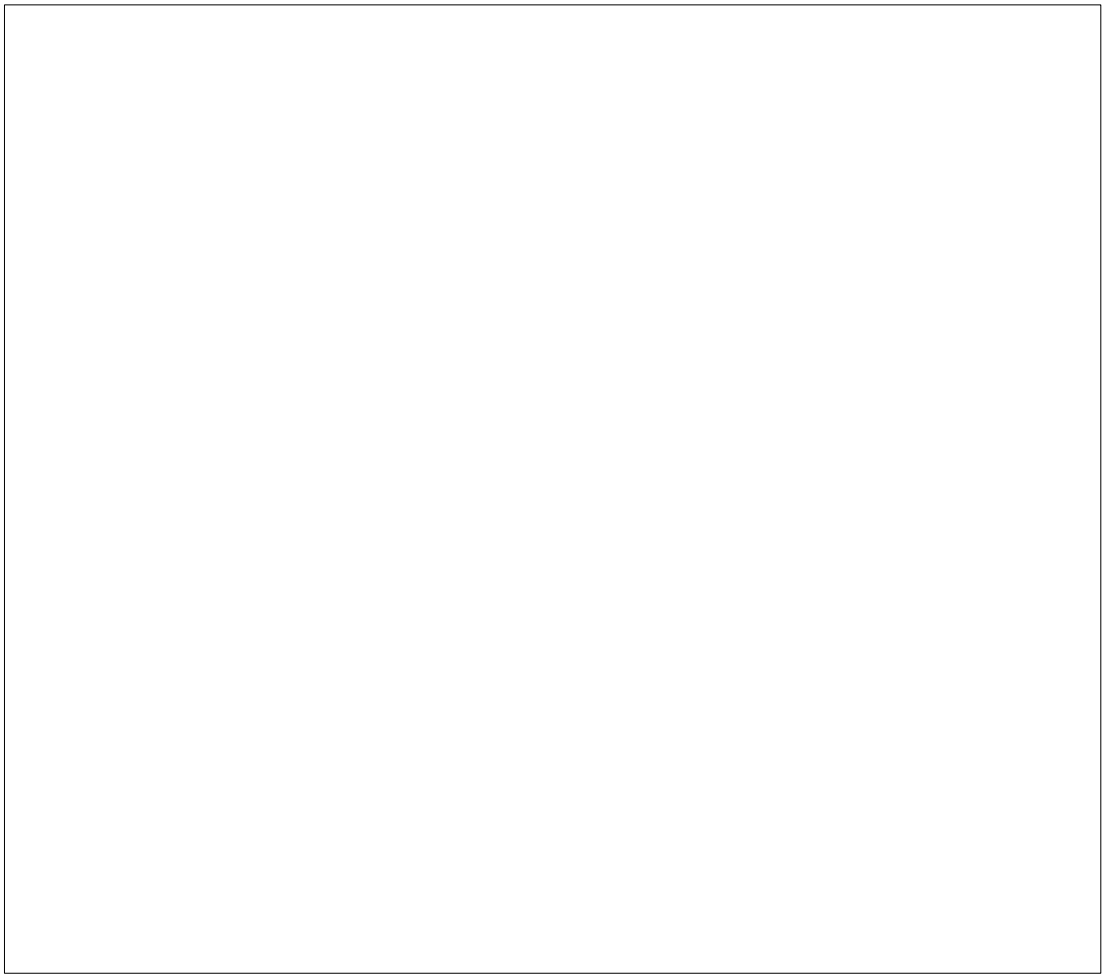

Figure 10 : Sites de l'Yonne (liste des numéros en Annexe 1).

Le mobilier recensé dans les tumuli – toutes périodes confondues – appartient aussi bien à la vie sociale (accessoires vestimentaires, armes, parures, objets de toilette) qu'à la vie quotidienne (domestique, transport, faune) (**Pl. 3**).

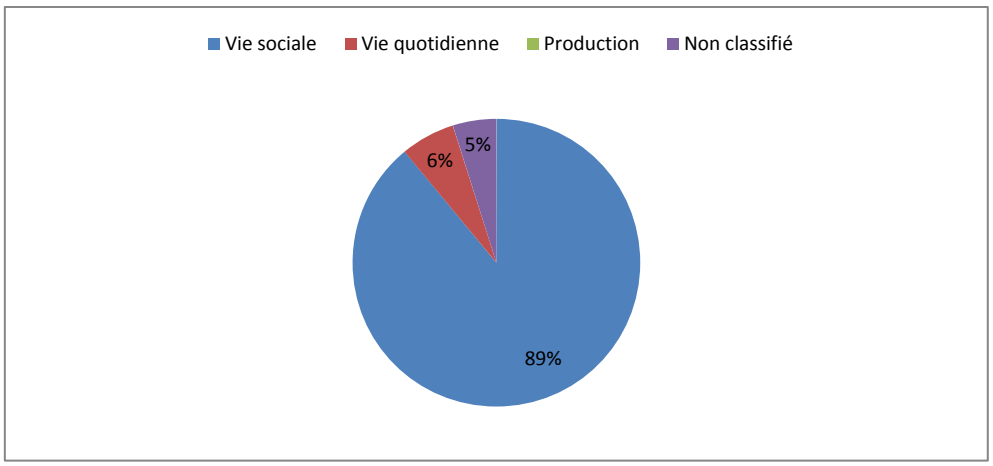

Figure 11 : Répartition du mobilier de l'Yonne par domaines (pourcentages du N.M.I.).

La majorité du mobilier (89 %) appartient la sphère sociale (**Figure 11**). La parure, qui comptabilise quatre cent douze objets (N.M.I.) soit pratiquement 68 % du corpus, est largement prédominante. Les objets de la vie quotidienne sont quant à eux anecdotiques : 6 % du mobilier. Ils concernent essentiellement la vaisselle (29 individus). Le domaine de la production est ici inexistant. Les objets non classifiés regroupent le lithique et les fragments indéterminés, qui sont peu fréquents (5 %).

2.3. La Nièvre

Comme pour les zones précédentes, la période de fouilles la plus intense est la seconde moitié du XIXe s. (**Figure 12**). Les objets issus de ces fouilles ont été en grande partie publiés par R. Adam. Il a également fouillé et publié quelques tertres dans les années 1980 (Adam 1980, 1983a et b, 1984 a, b et c). Il cosigna la publication des fouilles de Robert Octobon sur le tumulus de Vielmanay (Adam, Le Blay, Pautrat 2002). Ce dernier, fouillé sur dix campagnes renfermait plus de cent vingt sépultures et constitue l'un des plus gros tertres de la Bourgogne et de la Franche-Comté, au même titre que Bressey-sur-Tille, Courtesoult ou Lantilly. Les connaissances sur les structures funéraires de la Nièvre à l'âge du Fer sont majoritairement dues à R. Adam, expliquant ainsi les vides et les concentrations des sites au nord du département (Bigeard 1996, fig. 3, p. 40 et fig. 4a, p. 41). Plusieurs synthèses sur les tumuli de ce département ont été réalisées au cours du XXe s. (Desforges 1926 ; Bigeard 1996 ; Chevrier 1999). Plus récemment, un tumulus a été fouillé à Ciez en 2006 (Ducreux, Chevrier, Humbert 2006). Il s'agit de la fouille la plus récente de l'inventaire réalisé dans ce travail.

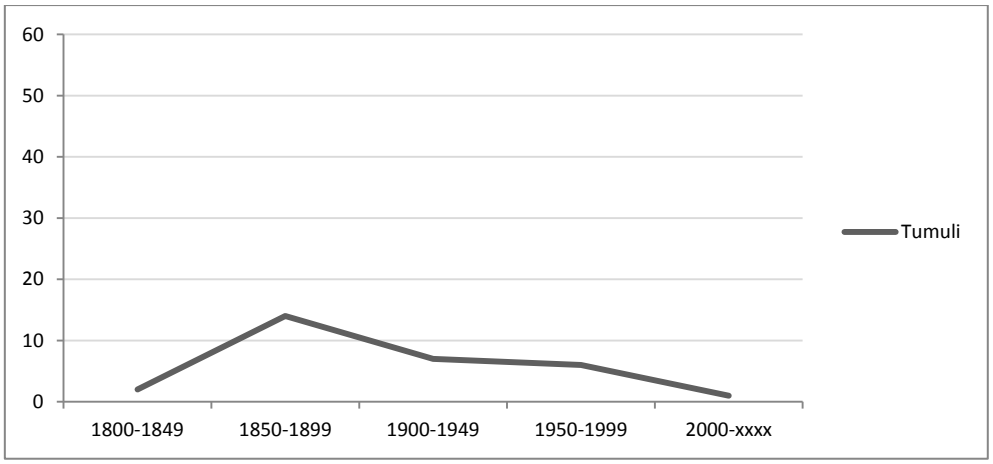

Figure 12 : Périodes de fouille des tumuli (N.M.I) de la Nièvre.

Les sites répertoriés de la Nièvre sont moins nombreux que dans les zones précédentes, avec trente-six tumuli répartis sur vingt-quatre sites (**Figure 13**). Au total, cent soixante-quatorze sépultures ont été inventoriées, et vingt-deux autres déclarées dans la bibliographie sans informations. Les sites les plus au nord du département sont ceux de Bouhy (n° 90 à 93) et d'Oisy (n° 495 à 499). En bordure occidentale se trouvent les sites de Vielmanay (n° 606), de Garchy (n° 272) et de Chaulgnes (n° 137). Au sud se trouvent les sites de Sauvigny-les-Bois (n° 579 à 581) et de Cizely (n° 171). Enfin, le site d'Anthien est le plus oriental du département (n° 46 à 48).

Figure 13 : Sites de la Nièvre (liste des numéros en Annexe 1).

Les données anthropologiques, de localisation du mobilier ou encore de l'architecture des tombes sont encore une fois extrêmement limitées. Seuls les défunts du tumulus de Vielmanay et d'Oisy ont été étudiés par J.-C. Le Blay (Le Blay 1987, 1988 et 1995).

Dans dix cas, l'ensemble du mobilier d'un même tertre est hors-contexte. Cela concerne environ 28 % des tumuli du corpus. Au total, cinq cent quatre objets ont été répertoriés (N.M.I.), dont trois cent dix-huit hors-contextes – soit 63 % du mobilier.

Le mobilier recensé dans les tumuli – toutes périodes confondues – appartient aussi bien à la vie sociale (accessoires vestimentaires, armes, parures, objets de toilette) qu'à la vie quotidienne (domestique, transport, faune) (**Pl. 3**).

La majorité du mobilier (64 %) appartient la sphère sociale (**Figure 14**). La parure, qui comptabilise deux cent quarante-neuf objets (N.M.I.) soit pratiquement 50 % du corpus, est largement prédominante. Les objets de la vie quotidienne sont plus représentés que dans les zones précédentes, avec 22 % du mobilier. Ils concernent essentiellement la vaisselle (81 individus) et la faune (27 N.M.R.). Le domaine de la production – essentiellement des clous – est faiblement représenté (6 % du mobilier). Les objets non classifiés regroupent le lithique et les fragments indéterminés. Ils représentent 8 % du mobilier.

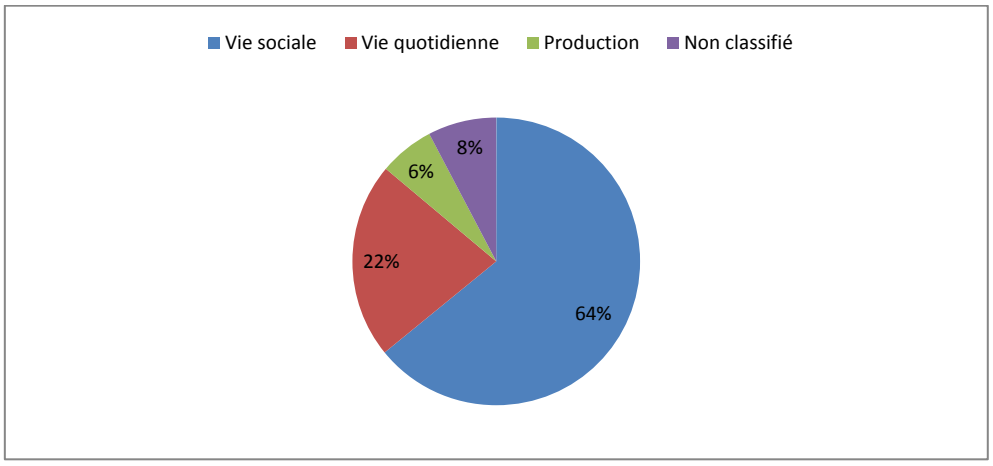

Figure 14 : Répartition du mobilier de la Nièvre par domaines (pourcentages du N.M.I.).

2.4. La Saône-et-Loire

Comme précédemment, les fouilles des tumuli recensés sur ce département ont très majoritairement eu lieu au cours de la seconde moitié du XIXe s. (Fréminville 1878 ; Variot 1912) (**Figure 15**). Les sites de Romenay et de Chagny ont été publiés plus récemment (Thévenot 1961 ; Barthélémy 1980). Cette zone est la plus faiblement documentée : que ce soit dû à l'état de la recherche et/ou la préservation des tertres, très peu de sites ont été reconnus et fouillés.

Au total, vingt-sept tumuli ont été recensés, répartis sur cinq sites, essentiellement sur la commune d'Igé (**Figure 16**). Ces tertres contenaient au total treize sépultures identifiées.

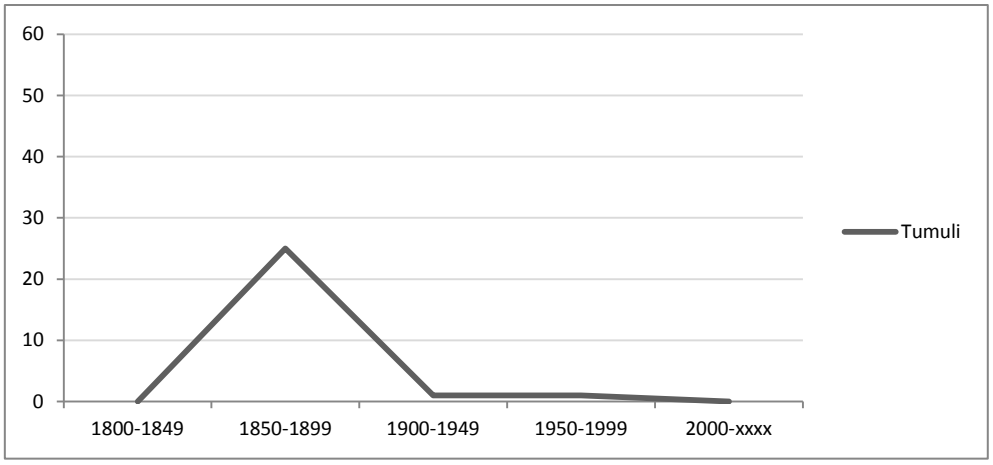

Figure 15 : Périodes de fouille des tumuli (N.M.I) de Saône-et-Loire.

Figure 16 : Sites de Saône-et-Loire (liste des numéros en Annexe 1).

Le site localisé le plus au nord est celui de Chagny (n° 118), à proximité de Chassey-le-Camp et correspond potentiellement aux critères des sites « princiers ». Au sud du département se trouvent les tertres d'Igé (n° 284 à 308), et à l'est celui de Romenay (n° 553).

Les données anthropologiques sont quasiment inexistantes. Les informations de localisation du mobilier ou encore de l'architecture des tombes sont encore une fois extrêmement limitées.

Dans quatre cas, l'ensemble du mobilier d'un même tertre est hors-contexte. Cela concerne environ 15 % des tumuli du corpus. Au total, soixante-quinze objets ont été répertoriés (N.M.I.), dont vingt-huit hors-contextes – soit 37 % du mobilier.

Le mobilier recensé dans les tumuli – toutes périodes confondues – appartient aussi bien à la vie sociale (accessoires vestimentaires, armes, parures, objets de toilette) qu'à la vie quotidienne (domestique, transport, faune) (**Pl. 4**).

La majorité du mobilier (60 %) appartient la sphère sociale (**Figure 17**). La parure, qui comptabilise trente-deux objets (N.M.I.) soit pratiquement 43 % du corpus, est prédominante. Les objets de la vie quotidienne sont bien représentés avec 21 % du mobilier. Ils concernent essentiellement la vaisselle (11 individus). Le domaine de la production est quasi inexistant (2,7 % du mobilier). Les objets non classifiés regroupent le lithique et les fragments indéterminés, qui représentent 16 % du mobilier.

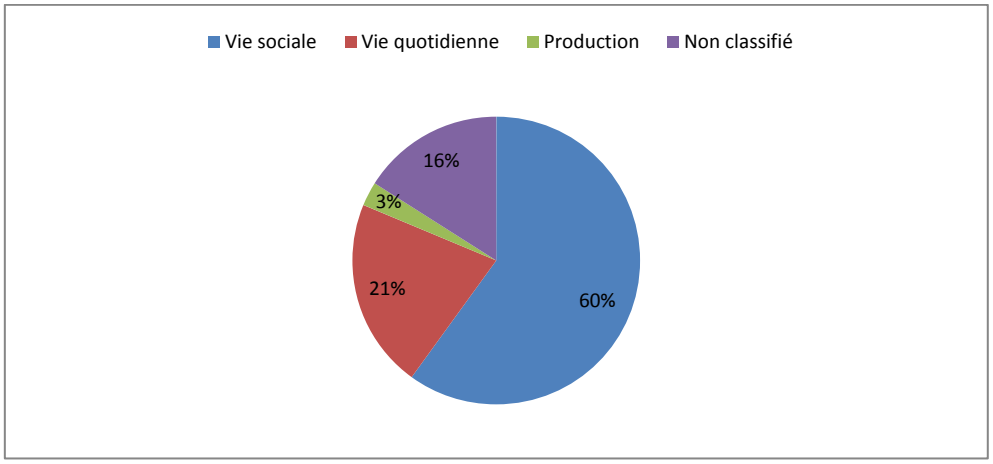

Figure 17 : Répartition du mobilier de Saône-et-Loire par domaines (pourcentages du N.M.I.).

2.5. Le Jura

Les tumuli du département du Jura ont fait l'objet de fouilles de façon relativement constante au cours du XXe s. (Lejay 1916 ; Corot 1926b ; Piroutet 1932 ; Vuaillat 1977 ; Magny, Nierle, Petrequin 1978 ; Chaix *et al.* 1980 ; Boes, Ganard, Piningre 2000 ; Piningre, Ganard 2004 ; etc.) (**Figure 18**).

Le secteur de la forêt des Moidons a été fouillé en grande partie par M. Piroutet entre 1898 et 1931. Plus tard, l'un des deux tumuli à char de ces nécropoles a été étudié à l'occasion de la publication de R. Joffroy sur les sépultures à char (Joffroy 1957). Par la suite, J.-P. Millotte intégrera les sites des Moidons à son bilan sur le *Jura et les plaines de la Saône aux Âges des Métaux* (Millotte 1963). Publiées intégralement par J.-F. Piningre et V. Ganard en 2004, ces nécropoles, regroupant

quatre-vingt-dix-neuf tumuli, sont associées au site « princier » du Camp du Château à Salins (Piningre, Ganard 2004). Issu du rassemblement de fouilles anciennes et d'études récentes (prospections pour cartographier l'ensemble des tertres, fouilles de sauvetage), cet ouvrage fait le point sur les deux cent trente-quatre sépultures de ces tertres qui s'échelonnent du Bronze ancien à La Tène ancienne. Les auteurs proposent de voir dans les nécropoles des Moidons, une évolution du costume funéraire en quatre étapes qu'ils nomment « le costume du Ha C/D1 », « le Ha D1 et le prestige du costume féminin », « le Ha D1/D2 et les mutations du costume funéraire » et enfin « du Ha D3 à La Tène ancienne : une simplification de la parure » (Piningre, Ganard 2004, p. 347-351). L'importante nécropole de Chavéria a été fouillée dans la seconde moitié du XXe s. et publiée par les responsables de la fouille. La nature du sol n'a pas permis la conservation des ossements, limitant fortement les observations anthropologiques.

Figure 18 : Périodes de fouille des tumuli (N.M.I) du Jura.

Au total, cent dix tumuli ont été répertoriés, répartis sur trente-cinq sites (**Figure 19**). Ils recouvraient au minimum deux cent quatre-vingt-six sépultures, auxquelles s'ajoutaient potentiellement soixante autres tombes. Au nord-est sont concentrés les tertres de la forêt des Moidons vers Salins-les-Bains (n° 566), Clucy (n° 176) et Aiglepierre (n° 1). A l'ouest se trouvent les sites de Gevingey (n° 276 à 280) et Rosay (n° 554). Au sud, on trouve entre autres les sites de Chemilla (n° 154), Vaux-les-Saint-Claude (n° 595) et Vescles (n° 603). La nécropole de Chavéria se situe dans la partie méridionale du Jura (n° 141 à 153).

Les données anthropologiques sont très peu nombreuses. Les informations de localisation du mobilier ou encore de l'architecture des tombes sont également limitées.

Dans trente-quatre cas, l'ensemble du mobilier d'un même tertre est hors-contexte. Cela concerne environ 31 % des tumuli du corpus jurassien. Au total, neuf cent quatre-vingt-quatorze objets ont été répertoriés (N.M.I.), dont deux cent quarante hors-contextes – soit 24 % du mobilier.

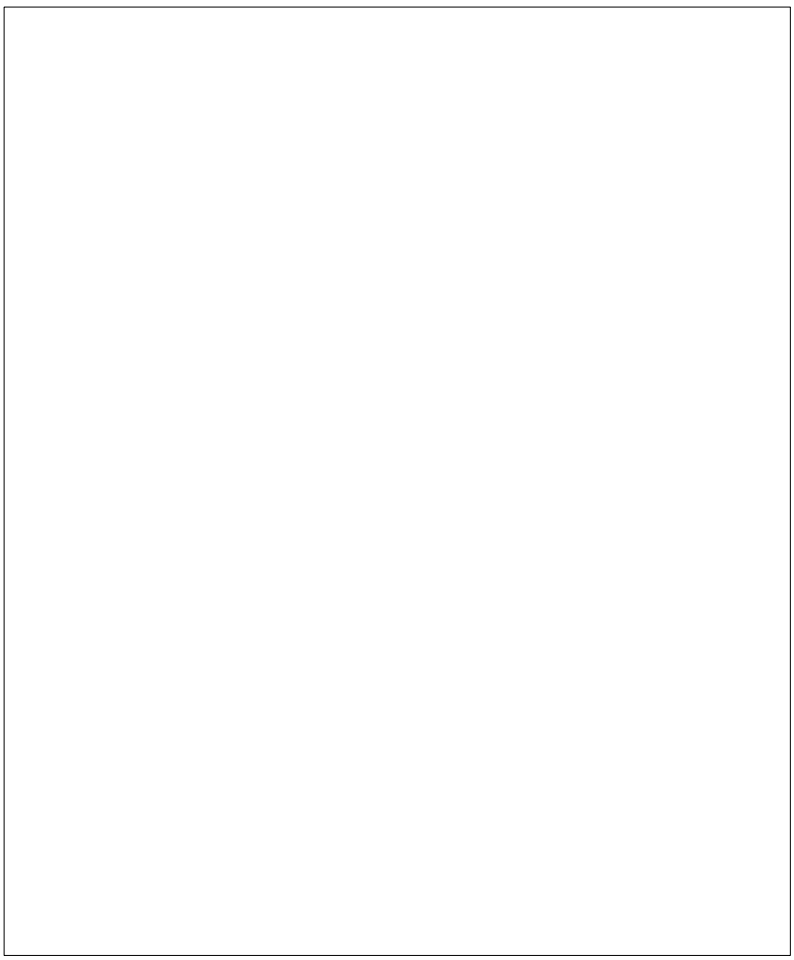

Figure 19 : Sites du Jura (liste des numéros en Annexe 1).

Le mobilier recensé dans les tumuli – toutes périodes confondues – appartient aussi bien à la vie sociale (accessoires vestimentaires, armes, parures, objets de toilette) qu'à la vie quotidienne (domestique, transport, faune) (**Pl. 5**).

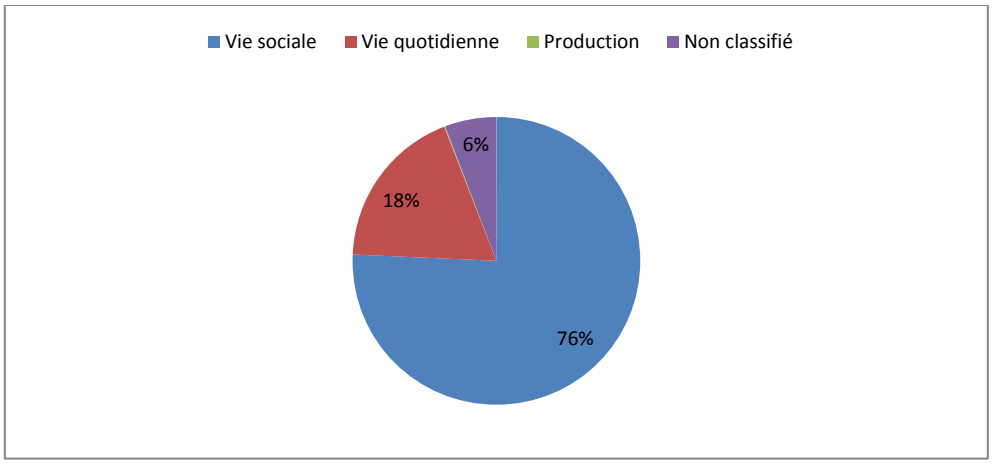

Figure 20 : Répartition du mobilier du Jura par domaines (pourcentages du N.M.I.).

La majorité du mobilier (76 %) appartient la sphère sociale (**Figure 20**). La parure, qui comptabilise quatre cent soixante-douze objets (N.M.I.) soit pratiquement 48 % du corpus, est prédominante. Les objets de la vie quotidienne sont bien représentés avec 18 % du mobilier. Ils concernent surtout la vaisselle (137 individus). Le domaine de la production est quasiment inexistant (1 seul clou recensé). Les objets non classifiés regroupent le lithique et les fragments indéterminés, qui représentent 5,8 % du mobilier.

2.6. Le Doubs

Deux périodes principales de fouilles apparaissent dans cette zone, au cours des secondes moitiés du XIXe s. et du XXe s. (Castan 1858a et b, 1859-1860 ; Millotte, Petrequin, Vuaillat 1971 ; Bichet, Millotte 1992 ; etc.) (**Figure 21**).

Plusieurs tumuli sont localisés sur un petit nombre de communes : Alaise, Amancey, Refranche, fouillés au XIXe s. Les publications sont malheureusement très lacunaires. Plus récemment, les tumuli de la Chaux d'Arlier ont fait l'objet d'une étude (Bichet, Millotte 1992) où le mobilier est associé aux défunts, et des illustrations (plan, mobilier) sont fournies.

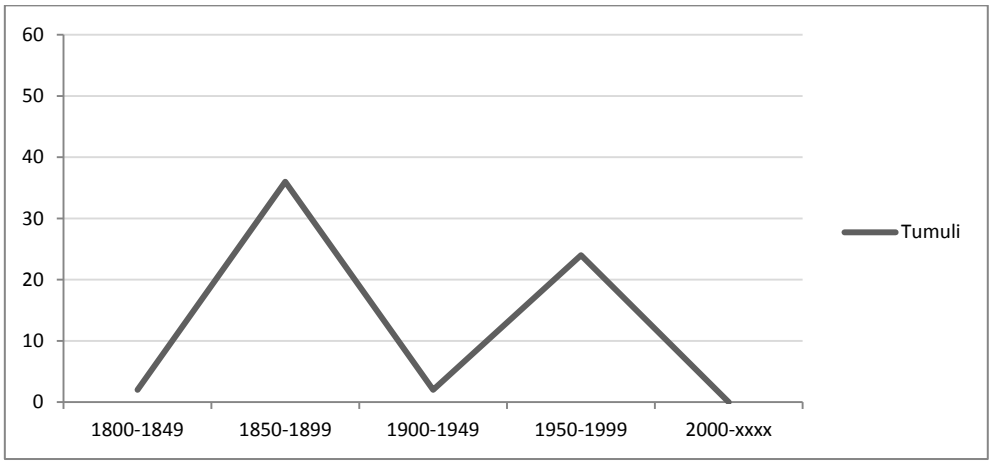

Figure 21 : Périodes de fouille des tumuli (N.M.I) du Doubs.

Le corpus de cette zone, basé sur les publications, est composé de cent dix-huit tumuli, répartis sur soixante-cinq sites (**Figure 22**). Ils contenaient deux cent douze sépultures attestées, et vingt-et-une autres supposées. Les sites sont regroupés dans le sud-ouest du département, relativement proches de Salins-les-Bains pour certains, le long du Doubs, au sud, pour d'autres.

Le site le plus au nord est celui de Cuse-et-Adrisans (n° 202). Il est relativement isolé des autres sites, au même titre que ceux de Besançon (n° 72), La Chevillotte (n° 328), Pugey (n° 526) et

Saint-Vit (n° 565), également dans le nord. Les communes à nombreux tumuli sont localisées à Alaise (n° 7 à 21), à Amancey (n° 22 à 33), à Chaffois (n° 107 à 117), à Dompierre-les-Tilleuls (n° 214 à 220), à La Rivière-Drugeon (n° 331 à 339), à Refranche (n° 534 à 550) et à Saraz (n° 572 à 577).

Les données anthropologiques sont très peu nombreuses. Les informations de localisation du mobilier ou encore de l'architecture des tombes sont également limitées aux publications récentes.

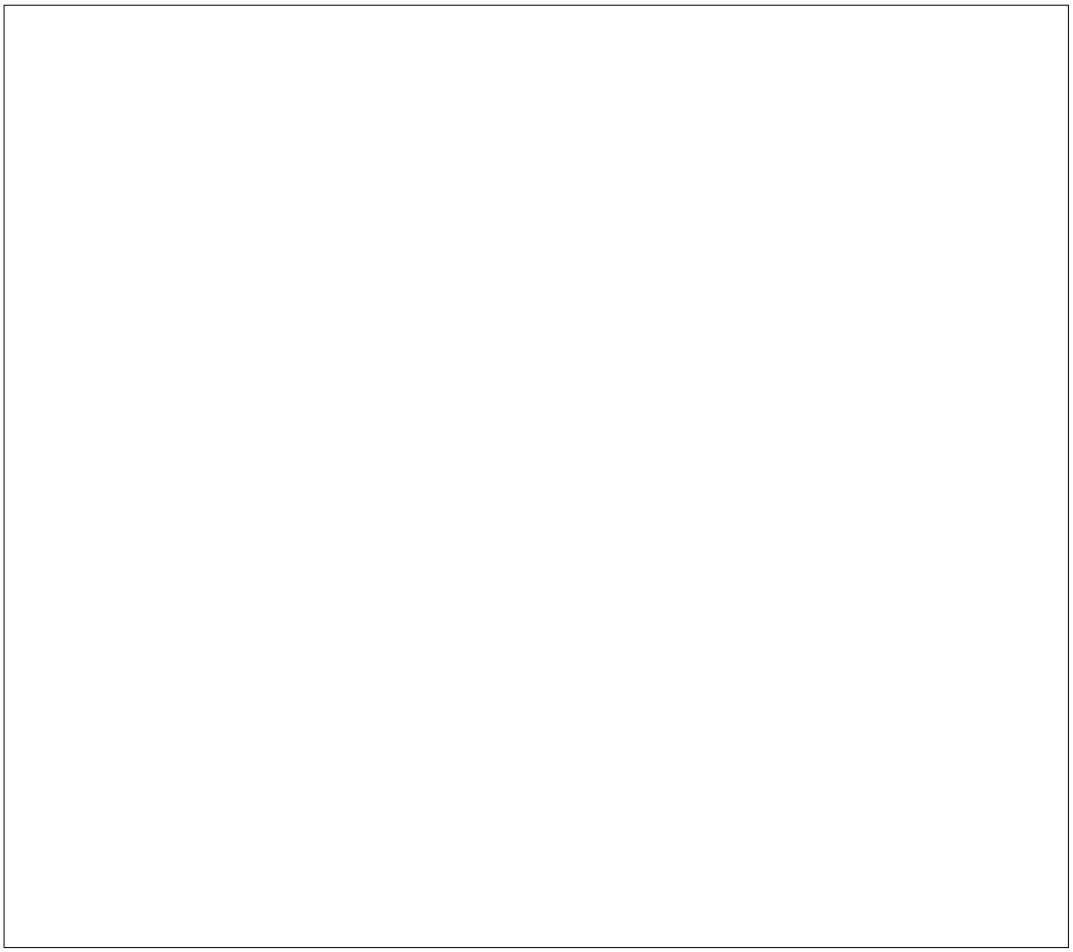

Figure 22 : Sites du Doubs (liste des numéros en Annexe 1).

Dans cinquante-trois cas, l'ensemble du mobilier d'un même tertre est hors-contexte. Cela concerne environ 45 % des tumuli. Au total, mille cent soixante-quinze objets ont été répertoriés (N.M.I.), dont six cent soixante-dix hors-contextes – soit 57 % du mobilier.

Le mobilier recensé dans les tumuli – toutes périodes confondues – appartient aussi bien à la vie sociale (accessoires vestimentaires, armes, parures, objets de toilette) qu'à la vie quotidienne (domestique, transport, faune) (**Pl. 6**).

La majorité du mobilier (70 %) appartient la sphère sociale (**Figure 23**). La parure, qui comptabilise cinq cent un objets (N.M.I.) soit pratiquement 43 % du corpus, est prédominante. Les

objets de la vie quotidienne sont bien représentés avec 21 % du mobilier. Ils concernent surtout la vaisselle (146 individus), et la faune dans une moindre mesure (57 N.R.). Le domaine de la production est très faiblement représenté (12 clous recensés). Les objets non classifiés regroupent le lithique et les fragments indéterminés, qui représentent 8 % du mobilier.

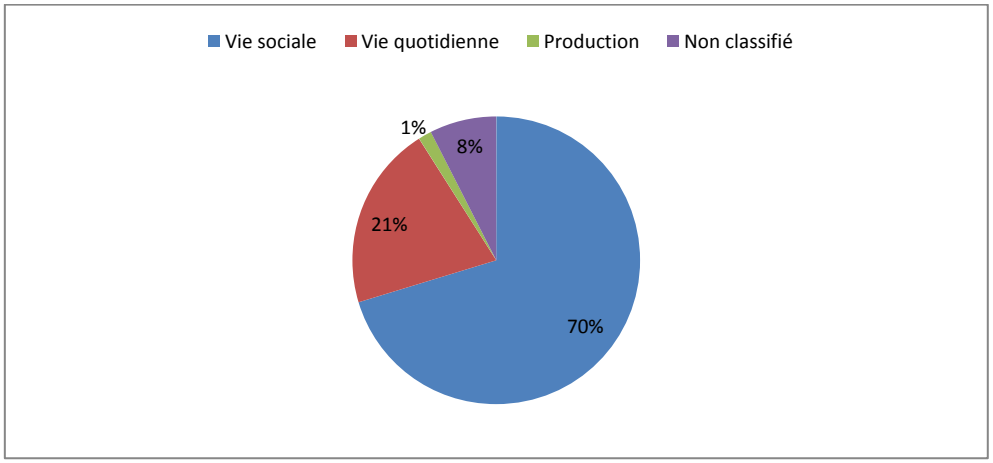

Figure 23 : Répartition du mobilier du Doubs par domaines (pourcentages du N.M.I.).

2.7. La Haute-Saône

Peu de tertres sont répertoriés pour cette zone. Ils ont été fouillés entre les secondes moitiés du XIXe et du XXe s. (Perron 1880 et 1882a, b et c ; Gasser 1904 ; Piroutet 1913 ; Piningre 1993a et 1996) (**Figure 24**).

Les tumuli d'Apremont et de Mantoche ont livré un mobilier riche, avec entre autre une tombe à char, des parures en or et de la vaisselle métallique. Ces éléments ont fait l'objet de réexamen et ont été publiés dans le cadre d'études sur les chars ou sur le phénomène des tombes à char (Joffroy 1957b ; Pare 1989 et 1992 ; Piningre 1997). Le tumulus de Courtesoult a quant à lui été fouillé récemment, dans les années 1987 (Piningre 1993a et 1996). Les résultats, précis et divers, font de ce tertre l'une des sources les plus complètes du corpus global (zone d'étude et zones de comparaisons). Quatre costumes funéraires féminins ont été mis en évidence : le plus ancien se compose de deux brassards-tonnelets (un à chaque bras), d'une fibule sur le torse et d'une ceinture à appliques. Le costume daté de la fin Hallstatt D1 – début Hallstatt D2 est plus complexe : une paire de boucles d'oreilles, un collier, des pendeloques au niveau du torse, une ceinture à appliques, des bracelets hauts (un à chaque poignet) et un anneau à chaque jambe. Le Hallstatt D2 – début Hallstatt D3 voit le costume s'alléger : une fibule à une épaule, une plaque de ceinture, un bracelet à chaque poignet et un bracelet huméral au-dessus du coude gauche. Enfin, le Hallstatt D3 voit l'abandon des ceintures et la multiplication des fibules : trois fibules sur le torse, une fibule à la tête, un bracelet à chaque poignet et un anneau à chaque cheville (Piningre 1996, p. 130-133). Le costume masculin ne

se signale ni par l'armement, ni par un attribut décoratif spécifique. Par contre, il y a une tendance à retrouver une ou deux fibules au niveau du cou, probablement en lien avec un vêtement fermé à ce niveau (Piningre 1996, p. 130). Une gestion de l'espace dans le tertre a également été mise en évidence. Dans un premier temps, l'organisation est concentrique autour d'une sépulture centrale. Dans un second temps, on observe une bipartition hommes (au sud)/femmes (au nord) de part et d'autre d'une sépulture triple. Cette seconde phase voit également une complication des modes de dépôts : les sépultures ne sont plus seulement simples mais peuvent être doubles ou triples, voire bi-rituelle. Une évolution de la gestion de l'espace à l'intérieur d'un même tertre s'observe dans d'autres cas en dehors de cette zone, qui seront développés par la suite.

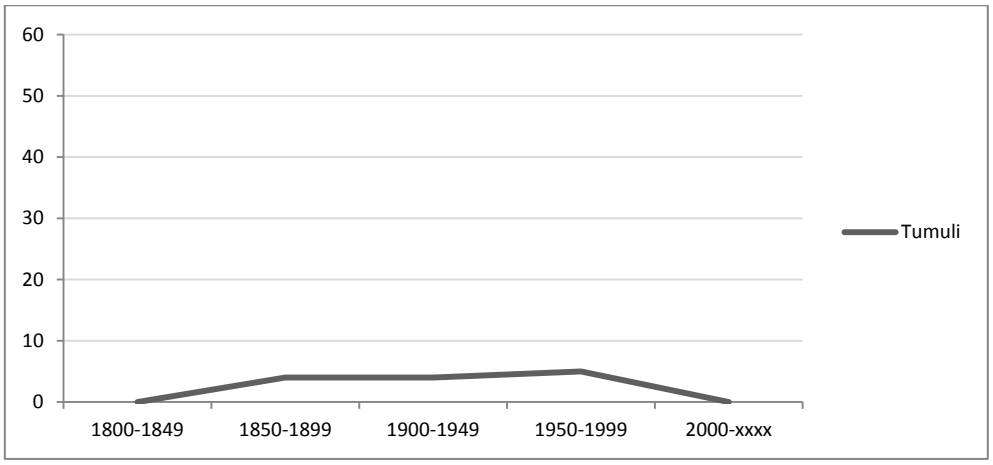

Figure 24 : Périodes de fouille des tumuli (N.M.I) de Haute-Saône.

Le corpus de la Haute-Saône, basé sur les publications, est composé de quatorze tumuli, répartis sur huit sites (**Figure 25**). Ils contenaient au moins soixante-treize sépultures.

Les données anthropologiques disponibles sont celles du tumulus de Courtesoult, de même pour les informations de localisation du mobilier ou encore de l'architecture des tombes.

Figure 25 : Sites de Haute-Saône (liste des numéros en Annexe 1).

L'ensemble du mobilier d'un même tertre est hors-contexte dans un seul cas. Au total, trois cent quatre-vingt-seize objets ont été répertoriés (N.M.I.), dont cent treize hors-contextes – soit près de 29 % du mobilier.

Le mobilier recensé dans les tumuli – toutes périodes confondues – appartient aussi bien à la vie sociale (accessoires vestimentaires, armes, parures, objets de toilette) qu'à la vie quotidienne (domestique, transport, faune) (**Pl. 7**).

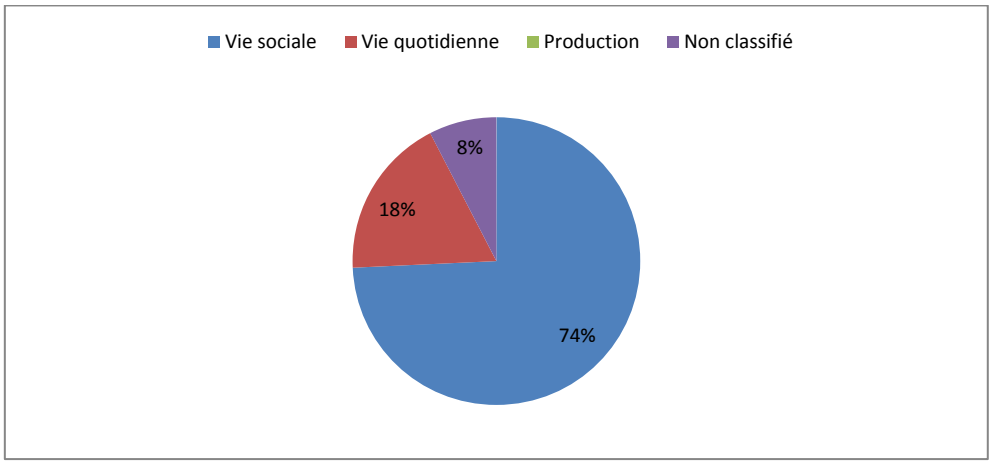

Figure 26 : Répartition du mobilier de Haute-Saône par domaines (pourcentages du N.M.I.).

La majorité du mobilier (74 %) appartient la sphère sociale (**Figure 26**). La parure, qui comptabilise cent soixante-huit objets (N.M.I.) soit pratiquement 43 % du corpus, est majoritaire. Les objets de la vie quotidienne sont bien représentés avec 18 % du mobilier. Ils concernent surtout la vaisselle (56 individus). Le domaine de la production est totalement absent. Les objets non classifiés regroupent le lithique et les fragments indéterminés, qui représentent près de 9 % du mobilier.

En résumé, le corpus global se compose au total de six mille neuf cent quatre-vingt objets (4244 en contexte et 2736 hors-contexte). La zone d'étude est la zone ayant livré le plus de mobilier (1689 N.M.I), suivie de près par le nord de la Côte-d'Or (1440 N.M.I). Les objets hors-contextes sont majoritaires dans l'Yonne, la Nièvre et le Doubs. Ils sont également très nombreux dans la zone d'étude (**Figure 27**).

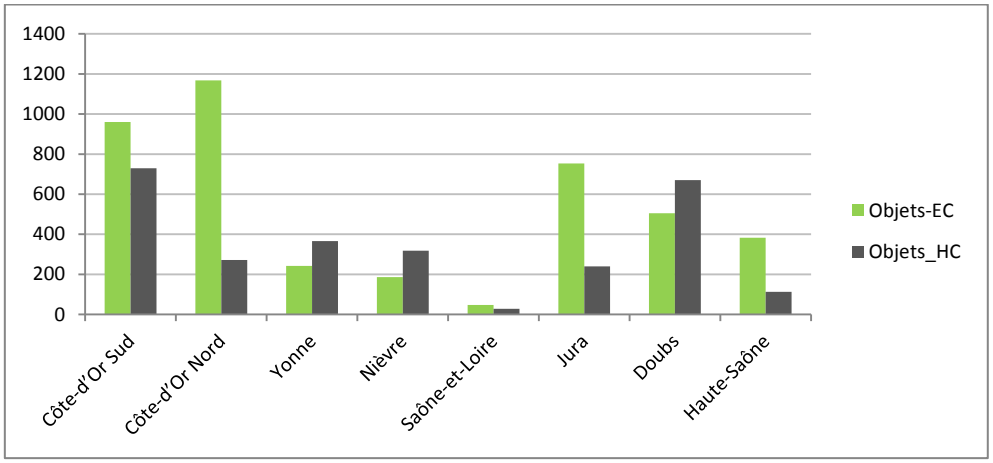

Figure 27 : Objets (N.M.I) en contexte (EC) et hors-contexte (HC) par zone.

3. Méthodologie générale

En premier lieu, il convient d'insister sur le fait que dans un souci de clarté, les corpus ont été traités en même temps pour chaque question afin d'éviter au maximum des répétitions lourdes.

3.1. Encadrement chronologique

L'un des buts de ce travail étant d'observer l'évolution des pratiques funéraires et les choix d'emplacement des sépultures, l'encadrement chronologique est relativement large. L'ensemble des

sépultures présentes dans un tumulus fréquenté au cours du Hallstatt et du début de La Tène est pris en compte. Certains des tumuli réutilisés ont été érigés au cours du Néolithique, d'autres ont été fréquentés jusqu'à La Tène B, voire après de façon très anecdotique (époques gallo-romaine et médiévale). Néanmoins, le principal corps de cette étude est le Hallstatt – début La Tène. Les éléments antérieurs ou postérieurs sont signalés pour justifier, par la suite, les datations des tumuli.

3.2. Les corpus et la base de données

Les différents corpus ont été rassemblés dans une même base de données. Constituée sur le logiciel Access, elle est disponible sur le CD joint, sous format Excel. Elle se divise en six thèmes :

- « Structure tumulus » : liste chaque tertre des corpus et les informations générales les concernant (dimensions, constitutions, localisation). Un numéro différent est attribué à chaque tumulus (« N°_Tum ») afin de le cartographier. Un code (« code_tumulus ») leur a également été attribué à partir du nom de la commune et du lieu-dit (ex. : ATCB = Aiglepierre, Tumulus de Côte de Bellu ; AT1CB = Alaise, Tumulus 1 de la Combe Bernon). Lorsque plusieurs groupes de tertres sont situés sur une même commune (lieux-dits différents), un chiffre romain est accolé à la suite du nom de la commune afin de les différencier (ex : Amancey I = lieu-dit *Candamine* ; Amancey II = lieu-dit *Resseru*).
- « Historiographie » : liste, lorsque l'information est disponible, les périodes de fouilles de chaque tertre et les principaux fouilleurs. Les références bibliographiques sont également mentionnées.
- « Structure sépulture » : décrit les informations liées à la forme, l'architecture et la position des sépultures dans chaque tumulus. Les noms complets des tumuli ne sont pas indiqués, la recherche se fait à partir du « code_sépulture » qui associe au code_tumulus le numéro de la sépulture (ex. : BBT1F-5 = Blaisy-Bas, Tumulus 1 de la *Forêt*, sépulture 5). Seules les sépultures pour lesquelles une information est disponible sont répertoriées.
- « Anthropologie » : liste l'ensemble des sépultures attestées dans les différents tumuli. Le « Traitement » indique s'il s'agit d'une inhumation (INH), d'une incinération (INC) ou si l'information manque (NR). Le « N.M.I » indique une sépulture unique, double ou collective/multiple. L'« Orientation » indique la direction dans laquelle se trouvait le crâne des défunts. « Position_corps » indique la position dans laquelle les inhumés ont été déposés (ex. : décubitus dorsal). Le « Sexe » indique un individu féminin (F), masculin (M) ou inconnu (NR). La « Maturité » classe les défunts du fœtus à l'individu âgé. Les

- phénomènes particuliers tels que les réductions, les réemplois, les recoupages et les sépultures birituelles sont indiqués.
- « Objets » : liste l'ensemble des objets des corpus, avec leur description, leur datation, leur dimension et la référence bibliographique des illustrations.
- « Localisation » : indique la position des objets par rapport au corps. La quantité d'un même objet est indiquée lorsqu'elle est connue. Dans le cas contraire, le symbole « x » est placé devant le nom de l'objet. L'identification de l'objet ne figure pas entier : il est raccourci à une ou trois lettres (par exemple, « B » pour « bracelet ») (**Annexe 2**).

3.3. Cartographie

Les cartes ont été réalisées à partir des logiciels ArcGis pour les rasters (**Figure 28**), et Q-Gis pour toutes les cartes de répartitions. La localisation des tumuli n'étant pas toujours disponible, trois situations ont été utilisées : les coordonnées Lambert fournies par les publications ou le S.R.A. (BIB), une position par rapport au lieu-dit (LD), ou une position plus générale par rapport à la commune (C). Cette précision est donnée en **Annexe 1** pour chaque tumulus (« cartographie »).

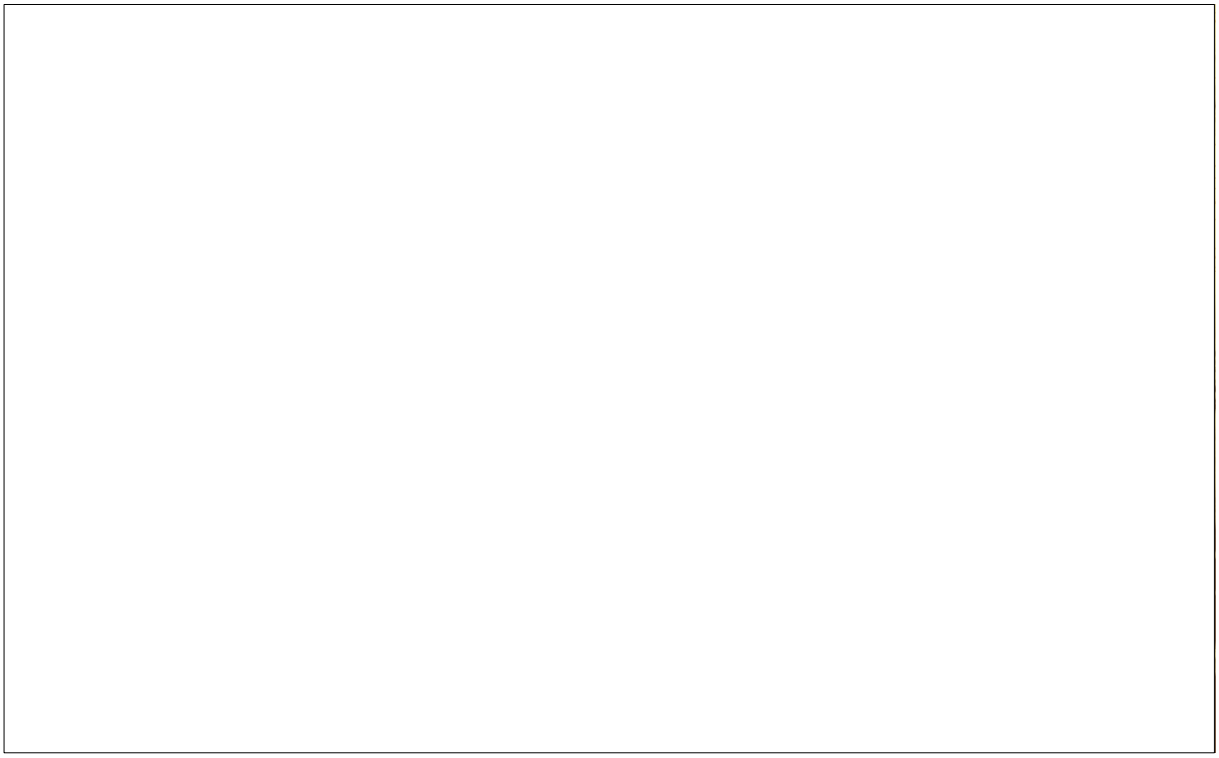

Figure 28 : Carte de l'ensemble des tumuli répertoriés.

Pour des raisons de lisibilité, le fond des cartes de répartitions est simple, sans relief : seules les rivières sont indiquées afin de mettre les sites en valeur. De plus, seuls les numéros des tumuli de

la zone d'étude sont indiqués à condition qu'ils ne gênent pas la visibilité. Dans le cas contraire, le texte indique les sites et leur localisation peut se faire à partir d'une carte donnée en annexe.

3.4. Les limites du corpus

L'ancienneté des fouilles de nombreux tumuli a un impact sur les données disponibles. Comme il l'a été indiqué, les informations relatives aux ossements des défunts, à l'emplacement des objets, à l'architecture des tombes, ou encore à leur position, font souvent défaut. De ce fait, l'ensemble des données n'est jamais utilisable pour une même question.

L'absence de localisation précise ne permet pas d'aborder des questions de choix d'emplacement des lieux funéraires par rapport au paysage. De plus, il apparait probable que les vides comme les espaces denses de tumuli soient liés aux fouilleurs et à l'état de la recherche.

Les limites quant au mobilier ont déjà été signalées : plus de la moitié des objets sur l'ensemble des zones est hors-contexte.

3.5. Les méthodes d'analyse des sépultures

Il s'agit ici d'un bref rappel des différentes méthodes et interprétations des vestiges funéraires à travers une présentation succincte de divers paradigmes et leur impact sur les études funéraires.

3.5.1. Le processualisme

La fin des années 1950 fut marquée par les débuts de la « New Archaeology » – l'archéologie processuelle – en opposition à la « culture-historical » archéologie qui était jusqu'alors le paradigme en vigueur et qui n'offrait somme toute, aucune réelle interprétation aux découvertes archéologiques. Il ne s'agit plus seulement de décrire mais aussi d'expliquer. Le « American archaeology is anthropology or it is nothing » de Willey et Philips (Willey, Pillips 1958, p. 2), arguant les problématiques communes de l'archéologie et l'anthropologie (sur l'homme et les sociétés), fut rapidement reprit par de jeunes chercheurs américains tel que L. R. Binford. En 1962, ce dernier se posait, dans son *Archaeology as anthropology*, en opposition aux interprétations migratoires des chercheurs précédents : pour lui, les variations observables dans les assemblages sont à mettre en

relation avec des changements dans la structure de la société qui les a produite plutôt que comme le signe de l'arrivée d'une autre population (Binford 1962, p. 220). Cela revenait à analyser une culture comme un système pouvant être divisé en sous-systèmes où les différentes catégories de vestiges archéologiques reflèteraient différents sub-systèmes (Binford 1965, p. 203). La culture n'est donc plus un « tout » indissociable mais un ensemble de spécificités résultant d'une construction mentale (Binford 1965, p. 204).

L'apport de ce paradigme à l'archéologie funéraire est démontré dans l'article de Binford sur le potentiel des pratiques funéraires (Binford 1971). Les analogies, nécessaires à un renouvellement perpétuel des hypothèses à tester (Binford 1967 ; Bartel 1982, p. 52), sont d'ordre anthropologique. Ainsi l'auteur se penche sur le rôle social que le mort avait dans sa communauté et sur les gestes funéraires qu'il recevait (**Figure 29**). Le postulat est que ces gestes changent suivant le statut de ce rôle dans la société. Une hiérarchie entre ces gestes, et donc entre les tombes, seraient le reflet d'une communauté hiérarchisée – la variabilité des gestes et leur complexité dépendant de la complexité de la hiérarchie. D'autre part, comme pour Hertz (Hertz 1905-1906), différents gestes peuvent avoir la même signification ou des significations différentes selon les populations.

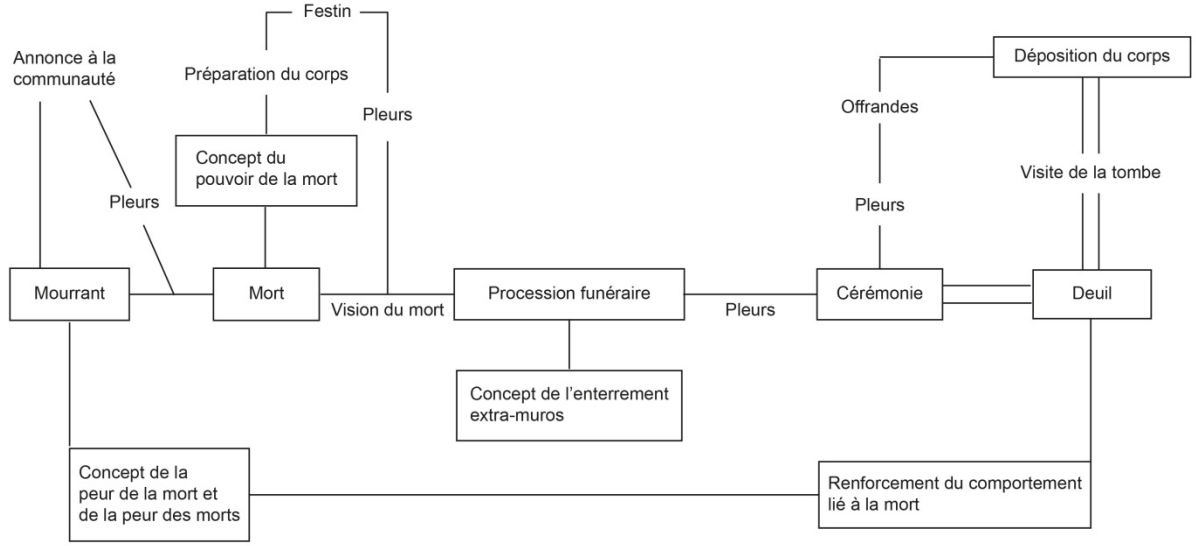

Figure 29 : Modèle général théorique des gestes liés aux pratiques funéraires (d'après Bartel 1982).

L'interprétation la plus fréquente est celle du devoir envers les morts pour qu'ils ne reviennent pas hanter les vivants. Les tumulus, les pierres tombales, voire la position des corps (jambes fléchies attachées aux bras), seraient destinés à obliger le défunt à rester dans sa sépulture. Les dépôts alimentaires, les vêtements et les parures auraient le même but. La position du corps et son orientation ont leur importance. L. Binford propose plusieurs explications notamment pour la

position fléchie des corps : par exemple, la position fœtale serait un symbole de renaissance ou une façon d'empêcher le défunt de marcher (Binford 1971, p. 12-13). De même, l'orientation peut dépendre des points cardinaux, de la direction à prendre par le défunt pour rejoindre l'au-delà ou pour se réincarner, ou encore de la direction de la maison des aïeuls. Les deux notions importantes sont le « social persona » du défunt et le nombre d'individus de la communauté reconnaissant l'importance du rôle que le défunt avait (Hertz 1905-1906 ; Binford 1971 ; Bartel 1982). De ces deux notions dépendent la qualité et la quantité de gestes accomplis pour le défunt. Ces constatations mènent Binford à créer une grille d'analyse des sépultures (Binford 1971, p. 22, Table 4) destinée à caractériser le « social persona » des défunts. Cette grille prend en compte le corps (préparation, traitement, disposition), la tombe (forme, orientation, localisation), le matériel déposé (type, quantité), mais également les conditions de la mort, le lieu du décès, l'âge, le sexe, la position sociale et l'affiliation social du défunt.

3.5.2. Le post-processualisme

Ce paradigme prend son essor dans les années 1980 avec des chercheurs tels que I. Hodder (Hodder 1985, 1995), puis M. Shanks et C. Tilley en Angleterre, ou M. Leone aux Etats-Unis. Alors que le processualisme a « grandit » aux Etats-Unis, le post-processualisme a des racines plus profondes en Angleterre, influencé par « le syndrome des colonies » : l'explosion des colonies a entrainé un changement dans la hiérarchie des systèmes de valeurs. Les partisans de cette archéologie, s'opposant à la *New Archaeology*, centrent leurs réflexions autour de l'individu (et non uniquement à travers un groupe), de la culture et de l'histoire (Hodder 1985, p. 1). Pour eux, il est impossible d'observer des systèmes sociaux sans connaitre, comprendre, et intégrer chaque individu séparément. Ils critiquent donc la position des processualistes selon laquelle il existe des lois reconnaissables du comportement humain puisque l'évolution de la société humaine est quasi mécanique, à l'instar de l'environnement, faisant des artefacts des fossiles de l'évolution biologique. Ils s'opposent également au positivisme (selon lequel plus on compile de données, plus on gagne en connaissances) (Chenhall 1971, p. 372), aux modèles prédictifs, à l'objectivité, au fonctionnalisme qui écarte tout ce qui ne concerne pas la fonction, à la division des données en systèmes et sub-systèmes, à la méthode hypothético-déductive, et à l'application des mécanismes de l'évolutionnisme pour interpréter les évolutions sociales (Gojda 1992, p. 278-280). L'évolution sociale est un processus basé sur l'influence non répétitive et imprédictible du psychisme humain : ils sont à la recherche de ce qui est étrange, aléatoire.

Ils ont enrichis la discipline en faisant champ libre à tous types d'interprétations des vestiges. Dans le cas du monde funéraire, les interprétations des artefacts découlent de leur contexte au sens large du terme et sans leur attribuer de significations définitives. Ainsi, E. Pader a démontré que dans un même cimetière, un même objet – lui-même cite une fibule – pouvait avoir différentes significations : portée à l'épaule gauche elle indiquait une différence sexuelle, tandis que portée sur la poitrine elle référait à l'âge ou au statut (Pader 1982). De façon plus générale, un artefact en contexte funéraire n'aura pas la même signification sociale que celle du même artefact découvert en contexte domestique, bien qu'elles soient interdépendantes. De ce fait, il est nécessaire d'observer un même artefact dans différents contextes dans le même temps pour comprendre l'étendue de ses significations sociales (Hodder 1985, p. 15).

3.5.3. Le structuralisme

Ce paradigme prend ses sources dans différentes spécialités : psychologie, sociologie, anthropologie… De Freud à Mauss en passant par Lévi-Strauss, les adeptes du structuralisme ont eu pour but de déceler et décoder les structures régissant les différentes cultures et populations qu'ils observaient.

Appliqué au domaine funéraire, les rites ont été abordés en partant du principe qu'il y a une structure inconsciente et collective, liée à la mythologie. Utilisant les travaux des sociologues, certains chercheurs comme R. Hertz (anthropologue, 1881-1915) (1905-1906), A. Van Gennep (ethnologue, 1873-1957) (1960) ou M. Mauss (sociologiste, 1872-1950) (1923-1924) ont analysé les pratiques funéraires en lien avec des différences sociales liées à l'âge, au sexe et au statut. Parallèlement, les dépôts funéraires ont été vus comme l'expression d'une croyance en une vie après la mort, et donc demandant un rite de passage. *L'essai sur le don* de Mauss a également élargi les interprétations socio-économiques des offrandes funéraires (Bartel 1982, p. 44). En Grande-Bretagne, Radcliffe-Brown arguait qu'un individu occupait une position bien définie dans sa société et que son décès détruisait partiellement la cohésion de cette société, conduisant les survivants à modifier une partie de leur structure sociale pour retrouver un équilibre (Radcliffe-Brown 1933 p. 285). Autrement dit, ces chercheurs tentent de comprendre l'organisation sociale et les relations entre les différents statuts d'une population à travers ses gestes funéraires.

3.5.4. Le féminisme

Malgré la revendication d'une volonté d'objectivité, le rôle des femmes dans les sociétés du passé a toujours été déduit par rapport au rôle des hommes, reprenant le concept des anthropologues selon lequel les rôles entre hommes et femmes étaient nettement séparés de par leur nature respective, soit une dichotomie public-domestique : « Man-the-Hunter model » (Conkey, Spector 1984, p. 4, 7, 18). De cette séparation des rôles des hommes et des femmes découle entre autres une interprétation sexuelle des assemblages (les parures sont féminines, les armes masculines, etc...) puisque les différents rôles et statuts des vivants se reflètent dans le traitement des morts (Pader 1982). C'est ainsi que les objets découverts dans les sépultures ont « permis » la caractérisation sexuelle du défunt, sans avoir ou à défaut de pouvoir recourir à une étude anthropologique. Au-delà du côté biologique, « l'androcentrisme » a également des répercussions sur les interprétations sociales des archéologues : ainsi, reprenant l'exemple donné par Conkey et Spector, une meule découverte dans une sépulture aura deux significations différentes selon si elle était associée à un homme (qui l'a créée) ou à une femme (qui l'a utilisée) (Conkey, Spector 1984, p. 11).

Les recherches sur le genre ont ainsi contribué à élargir les interprétations concernant les sépultures féminines et leur statut social, à la fois dans les pratiques funéraires et dans le monde des vivants. Le genre joue un rôle politiquement, socialement, culturellement et symboliquement, aussi bien que sexuellement. Quelle que soit leur sphère d'activité réciproque, les genres interagissent : « gender is not just women and men – it is a result of the ways we live together and construct a universe around us. » (Sørensen 1988, p. 17 ; Sørensen 2000, p. 7).

3.5.5. L'archéologie cognitive ou « cognitive-processuelle »

Ce courant de pensée des années 1980 et 1990 se voit comme le développement naturel et logique de la « New Archaeology », et se différencie des processualistes par la recherche des modes de pensée et non des actions. Il accorde une place importante aux idées et croyances puisqu'elles ont un impact à plus ou moins long terme sur la vie sociale et économique des sociétés. Ces idées et croyances se reflètent dans les symboles exprimés à travers la culture matérielle qui, de ce fait, devient un intermédiaire privilégié pour comprendre les modes de pensée de ces sociétés (Renfrew, Zubrow 2000, p. 3, 5). Chaque personne a sa propre perception du monde qui l'entoure, le système d'interprétations qui le décode, et possède sa propre « carte cognitive » qui inclut également les interprétations de la communauté à laquelle elle appartient. Si on ne peut donc comprendre le sens

d'un symbole sans la culture – ou le système d'interprétations – à laquelle il appartient, il est possible d'en étudier les contextes. L'utilisation de symboles se retrouve dans six contextes principaux (Renfrew, Bahn 2008, p. 399).

Plusieurs de ces contextes touchent le domaine funéraire. En premier lieu, la délimitation du territoire d'une communauté par des marqueurs symboliques – souvent des monuments. On établit un endroit pour vivre mais aussi, un endroit pour les ancêtres défunts (que ce soit dans l'habitat ou dans un espace extérieur), ou encore, pour une communauté plus grande, un lieu de rassemblement périodique. Le paysage a ainsi non seulement une dimension utilitaire mais aussi un sens social et spirituel. L'emplacement choisi pour les défunts, pour ériger les tumuli, fait partie des pratiques funéraires.

En second lieu, la planification, c'est-à-dire la création de modèles pour des actes futurs permettant de définir plus clairement des intentions. Elle s'observe à plusieurs niveaux dans le cadre des cérémonies funéraires : de la gestion des sépultures dans un tumulus, à des tumuli dans une nécropole, à la création éventuelle d'objets spécifiques à la cérémonie, etc.

En troisième lieu, l'organisation et la régulation des relations humaines et des relations des Hommes vis-à-vis du monde matériel. Les symboles sont ainsi un support d'informations transmises entre individus. L'organisation sociale et hiérarchique s'observe à travers des symboles de pouvoir et de prestige, et leur identification n'est pas aisée car ces symboles varient en fonction des sociétés. La valeur accordée à tel matériau ou tel objet est totalement subjective : elle répond à des critères de rareté, durabilité et visibilité, et dépend de la société étudiée. Les réflexions autour des biens de prestiges varient entre le choix des objets déposés dans les tombes – en fonction de la représentation ou de la « construction » de l'identité du défunt à donner – et des offrandes pour une vie dans l'autre monde.

Enfin, l'expression d'une religion, d'une croyance. Reconnaitre un lieu de culte ou spirituel dépend de plusieurs critères répartis en quatre groupes d'idées (Renfrew, Bahn 2008, p. 413). Le premier est la focalisation de l'attention, que ce soit par l'architecture, la lumière, les sons, l'odeur ou autres. Le second est la délimitation d'une frontière entre le monde réel et l'autre monde. Le troisième nécessite la présence d'une déité, et enfin, la participation et les offrandes des croyants constituent le quatrième groupe. L'acte d'enterrement implique un sentiment envers le défunt et un besoin de le matérialiser.

Si les trois premiers contextes sont percevables dans le cadre d'une étude funéraire, le dernier est plus difficile à aborder avec les données à disposition.

3.6. Les axes d'étude choisis

Les méthodes citées précédemment ont servi de base pour élaborer l'étude qui suit. Les données anthropologiques sont présentées et comparées essentiellement en fonction de la position des défunts et de leur orientation (**chapitre 2**). Les réflexions portant sur le sexe et la maturité ne sont que peu représentatives quantitativement. Il a été choisi, d'après le corpus général établi, de ne pas recourir au genre pour pallier à ce manque car il serait impossible d'en vérifier la validité.

Les différentes constructions élaborées pour les défunts, les éléments internes comme externes, sont comparés afin de dégager des préférences chronologiques et/ou géographiques (**chapitre 3**).

Le mobilier funéraire est traité à différents niveaux : typologiquement d'abord (**chapitre 4**), puis en fonction de son emplacement dans la tombe (**chapitre 5**). La typo-chronologie permet d'aborder les questions de continuité d'utilisation de certains objets, ainsi que l'évolution du dépôt de différents matériaux. L'observation de la localisation des objets dans les sépultures se divise en deux temps, en distinguant ceux qui étaient portés de ce qui étaient déposés. Cette distinction entraine des réflexions à la fois sur l'existence d'un costume funéraire, sur la création éventuelle d'éléments spécifiques et sur les différents dépôts. Les dépôts de céramique et de faune ont fait l'objet d'une étude plus approfondie afin de distinguer les règles régissant leur présence dans les tombes. La combinaison de l'ensemble de ces éléments conduit ensuite à l'évolution des assemblages funéraires (**chapitre 6**).

L'emplacement de l'espace réservé aux défunts découle d'une volonté mêlant gestion et marquage du territoire d'une communauté. Comme il l'a été précisé, une étude précise de la place des tumuli dans le paysage n'est pas réalisable. Le choix a été fait d'observer la gestion des défunts et des monuments non pas en fonction du lieu mais du temps (**chapitre 7**). Les temps de construction et d'utilisation permettent ainsi d'observer la gérance des lieux funéraires dans le temps, et indirectement, la présence ou l'absence d'une communauté à proximité.

CHAPITRE 2 :

LES POPULATIONS SOUS TUMULI, DONNÉES ANTHROPOLOGIQUES

4. Le « recrutement » des défunts

Entre le moment du décès d'un individu et son exhumation, un grand nombre d'informations sont détruites selon les gestes réalisés sur le défunt, les aléas taphonomiques et la fouille. Les informations qui nous parviennent se divisent en plusieurs catégories telles que les pratiques préparatoires du corps, les mises en terre, le type et l'état de la population.

4.1. Âge au décès

Les classes d'âge au décès utilisées dans cette étude sont celles d'un manuel d'ostéologie générale (White, Folkens 2005, p. 364) : fœtus (avant la naissance), infant (0 – 3 ans), enfant (3 – 12 ans), adolescent (12 – 20 ans), jeune adulte (20 – 35 ans), adulte mature (35 – 50 ans) et adulte âgé (50 ans et plus). En raison de la faible quantité de données anthropologiques détaillées, deux autres classes plus vastes ont été ajoutées : les immatures (regroupant les inhumés qualifiés d'enfants dans la littérature) et les adultes. La classe « fœtus » a été regroupée avec la classe « infant » car elle ne concerne qu'un individu.

Dans la zone d'étude ont été identifiés : trois enfants, un adolescent, neuf jeunes adultes, quatre adultes matures. Parmi les individus dont la maturité n'a pas pu être identifiée précisément on compte dix-neuf immatures et cent soixante-dix-neuf adultes. Les individus de Bressey-sur-Tille ont été comptabilisés à part car il n'a pas été possible de rattacher les identifications aux sépultures. Les chiffres avancés sont la conclusion de l'étude : cent deux adultes (dont 12 « adultes âgés ») et neuf immatures (Chabeuf 1971). Le corpus anthropologique de la Côte-d'Or méridionale s'élève donc à deux cent quatre-vingt-quinze adultes et trente-et-un immatures.

En comptabilisant l'ensemble des individus du corpus général, l'estimation de l'âge au décès concerne sept cent quatre-vingt-dix-sept individus (dont 581 adultes indéterminés et 86 immatures) (**Annexe 3**). Les classes d'adultes, y compris la classe « adolescent » et les individus décrits comme « adulte », regroupent six cent-cinquante sujets, soit environ 82 % du corpus. Les immatures (« immature », « enfant » et « infant ») sont au nombre de cent quarante-sept, soit environ 18 % du corpus.

Les immatures sont de manière globale peu représentés. Leur classe d'âge est connue pour soixante et un d'entre eux. Celle des adultes n'est déterminée que pour soixante-neuf d'entre eux (**Figure 30**). Les deux classes d'immatures sont aussi bien représentées l'une que l'autre avec vingt-huit individus « infants » et trente-trois « enfants ». Les classes adultes montrent une prépondérance

pour les plus jeunes (« adolescent » : 27 occurrences, et « jeune adulte » : 19 occurrences). La classe des adultes matures est très peu visible.

Classes d'âge	Effectifs	% du N.M.I. déterminé
Infant	28	21,5
Enfant	33	25,4
Adolescent	27	20,8
Jeune adulte	19	14,6
Adulte mature	6	4,6
Adulte âgé	17	13,1
Total	*130*	*100*

Figure 30 : Effectifs et proportions des défunts du corpus général par classe d'âge.

Parmi ces nombres se distinguent cinquante et une sépultures doubles à inhumation dont la classe d'âge est connue (**Annexe 4**). Mis à part les trois sépultures où la classe d'âge n'est pas précisée pour l'un des deux individus, les autres se répartissent quasi à égalité entre les sépultures composées uniquement d'adultes (25 cas) et celles associant adultes et immatures (24 cas). Les classes d'âge connues indiquent celles des enfants et des immatures comme les plus récurrentes (**Figure 31**). L'association adultes/immatures ne permet pas de réflexion poussée car la classe d'âge et le sexe sont indéterminés pour un nombre important d'adultes (**Figure 32**).

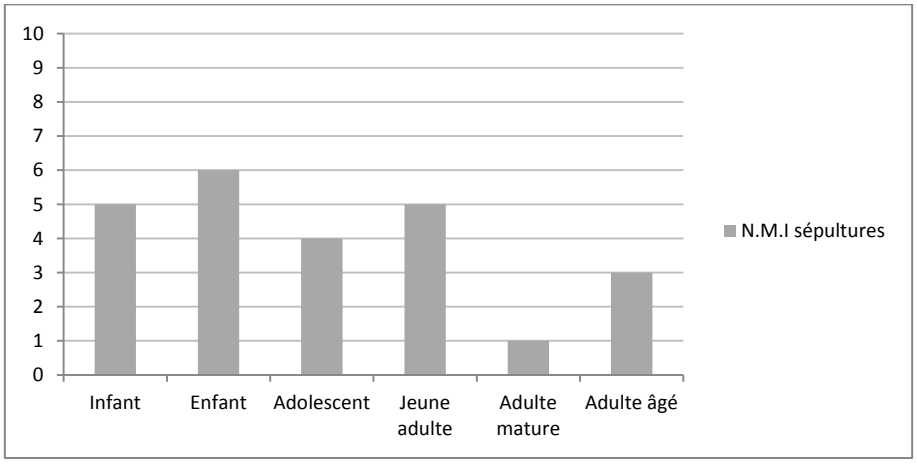

Figure 31 : N.M.I. des classes d'âge dans les sépultures doubles du corpus général.

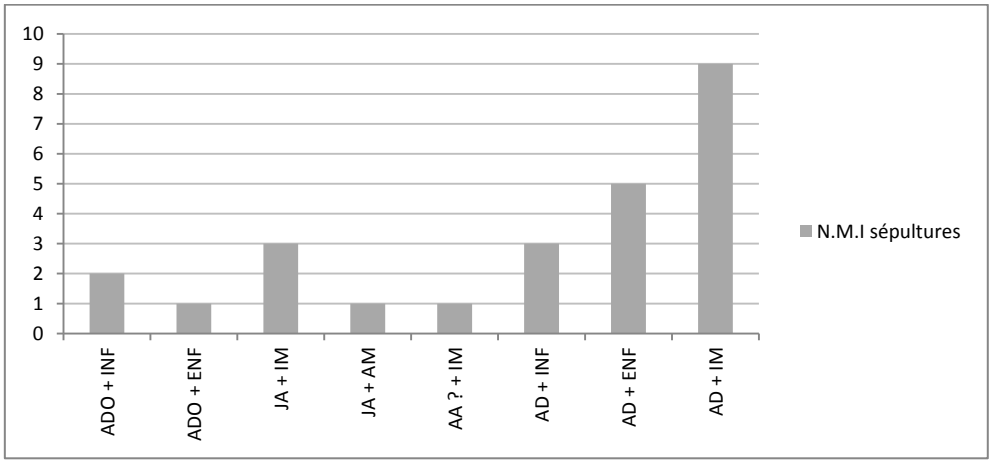

Figure 32 : Association des classes d'âge dans les sépultures doubles du corpus général (INF = infant ; ENF = enfant ; ADO = adolescent ; JA = jeune adulte ; AM = adulte mature ; AA = adulte âgé ; IM = immature ; AD = adulte).

Au total, il y a autant de sépultures doubles contenant deux adultes (25 cas N.M.I) que celles contenant un adulte et un immature (24 cas N.M.I). Parmi ces sépultures, dix-huit sont localisées dans la zone d'étude : douze d'entre elles associent deux adultes, six autres associent un adulte et un immature (**Figure 33**). Ces dernières sont regroupées sur trois sites : Lantilly, Fleurey-sur-Ouche et Marey-les-Fussey. Les quatre sépultures datées correspondent à des périodes différentes allant du Néolithique à La Tène A. Les profils des tumuli communautaires (Vielmanay, Bressey-sur-Tille et Courtesoult) sont très différents.

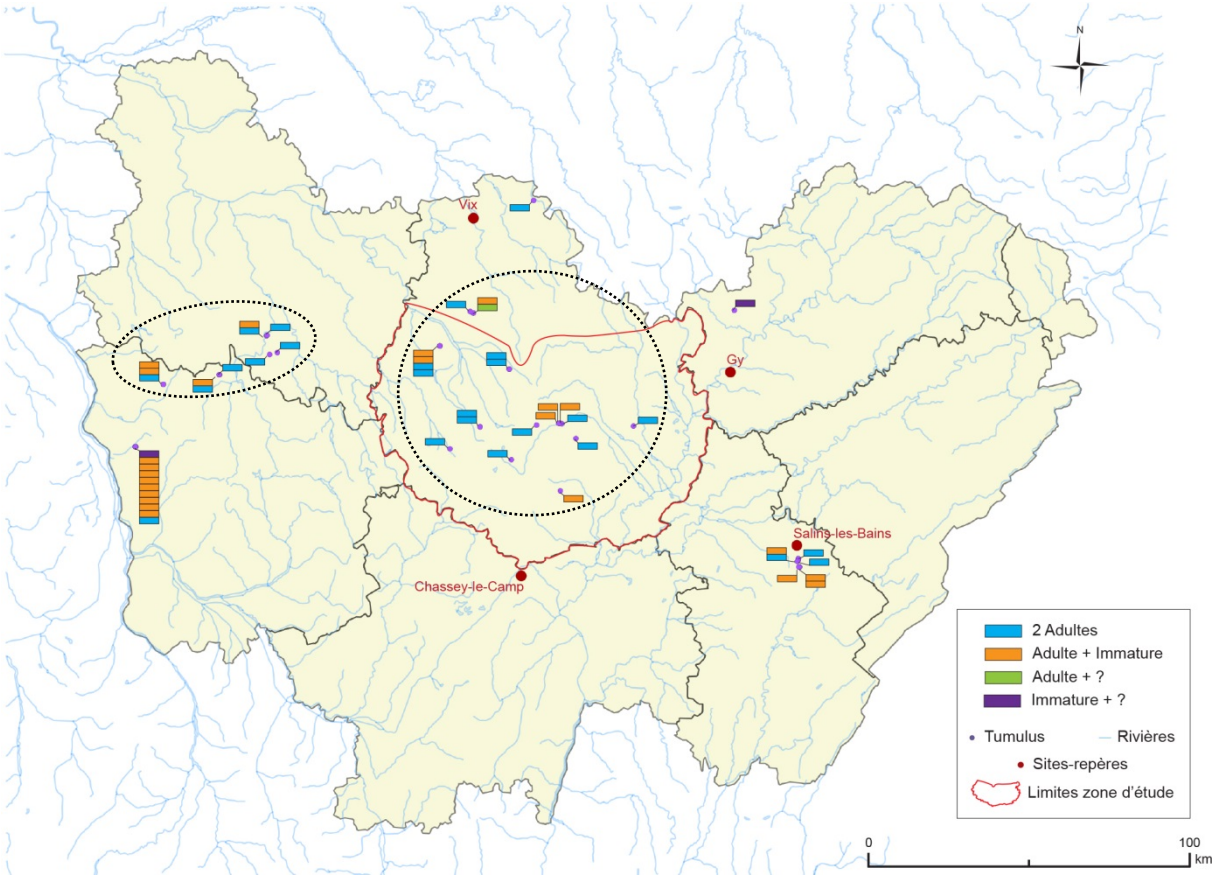

Figure 33 : Répartition des sépultures doubles en fonction des groupes d'âges par tumulus (1 case = 1 sépulture).

Les chiffres précédents ne prennent pas en compte les vingt-trois tombes collectives/multiples en raison de l'incertitude du nombre d'individus présents et de la difficulté à les qualifier (**Annexe 5**). Parmi ces tombes, la moitié appartient à la zone d'étude. La maturité d'un minimum de quarante-deux individus est connue. Là encore, les adultes, toutes classes mélangées, sont prédominants par rapport aux immatures (**Figure 34**).

Classes d'âge	Effectifs	% du N.M.I. déterminé
Enfant	6	14,3
Adolescent	3	7,1
Adulte âgé	3	7,1
Immature	8	19,1
Adulte	22	52,4
Total	*42*	*100*

Figure 34 : Effectifs et proportions des défunts des tombes collectives/multiples par classe d'âge (corpus général).

La moitié des tombes de ce type abritait au moins un immature et deux adultes, à l'exception de la sépulture B de Fontaines-en-Duesmois (n° 265) qui, à l'inverse, contenait deux immatures et un adulte. Le nombre d'individus par sépulture collective/multiple, lorsqu'il est connu, varie entre trois et cinq (**Figure 35**). La sépulture 1 d'Annay-la-Côte (n° 45), qui comptabilise sept individus (1 immature et 6 adultes), est une exception. Les sépultures de la zone d'étude ont livré entre trois et cinq individus minimum. Lorsque l'information est disponible, les adultes sont seuls ou majoritaires. Les immatures sont majoritaires – et seuls – dans l'unique cas de Villecomte.

Sépulture	Immature	Adulte	Nombre d'individus
Villecomte (T.*Charmodot*, S.11-12-13)	3	0	3
Ivory (T.5, « charnier »)	1	2	3
Fleurey-sur-Ouche (T.16, S.2)	1	2	3
Massangis (S.3)	1	2	3
Fontaine-en-Duesmois (S.B)	2	1	3
Fleurey-sur-Ouche (T.16, S.L1-2)	0	3	3
Fleurey-Sur-Ouche (T.1, S.1)	0	4	4
Courtesoult (S.32)	1	3	4
Martrois (T.1, S.1)	1	4	5
Chilly-sur-Salins (T.1, S.1)	2	3	5
Annay-la-Côte (T.1903, S.1)	1	6	7
Total	*10*	*30*	*40*

Figure 35 : Effectifs des défunts immatures et adultes dans les tombes collectives/multiples (corpus général) (en gras sont indiquées les sépultures de la zone d'étude).

Parmi les classes d'âge identifiées, et quel que soit le type de tombe, les classes d'individus jeunes sont les plus fréquentes dans les tumuli tandis que les classes « infant » et « adulte mature » ne sont que très faiblement représentées (respectivement 4 et 2 tertres) (**Figure 36** et **Annexe 6**). Des immatures ont ainsi été reconnus dans 61 tertres du corpus. Le tumulus de Vielmanay (Nièvre) n'a pas été inclus dans ces quantifications en raison des difficultés de corrélation des données de l'étude anthropologique avec celles de la publication générale.

Classes d'âge	N.M.I. Tumuli
Infant	4
Enfant	13
Adolescent	15
Jeune adulte	13
Adulte mature	3
Adulte âgé	23

Groupes d'âge	N.M.I. Tumuli
Immature	61
Adulte	177

Figure 36 : Effectifs des tumuli par classes et groupes d'âge (corpus général).

Les immatures sont peu représentés par rapport aux adultes dans les tumuli de la zone d'étude (Côte-d'Or_S). C'est également le cas dans les autres zones, à l'exception du nord de la Côte-d'Or où la quantité de tumuli contenant des immatures se rapproche de ceux contenant des adultes (**Figure 37**).

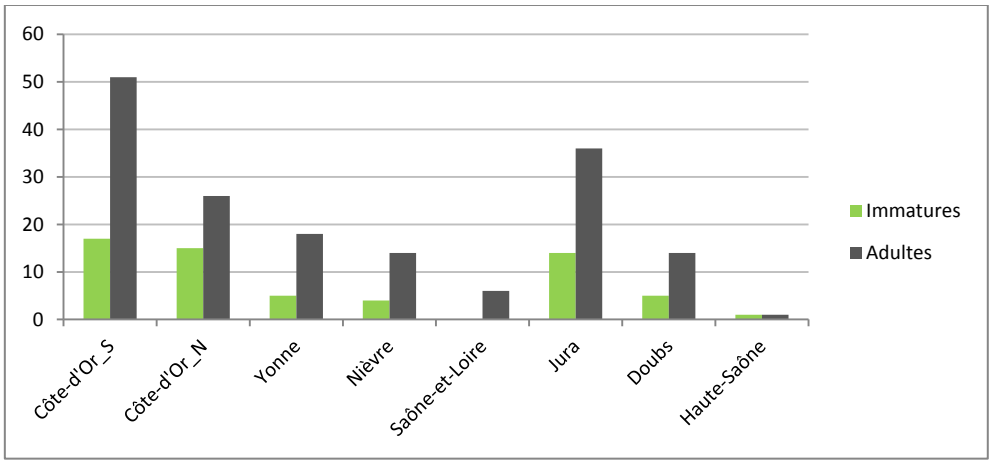

Figure 37 : Groupes d'âge par tumuli (N.M.I).

4.2. La répartition des sexes

L'identification du sexe biologique est rare dans le corpus. Elle est proposée pour quelques individus parmi ceux de cinquante et un tertres, et n'est pas toujours certaine (**Annexe 7**). Ces lacunes sont dues d'une part à l'absence d'étude anthropologique, et d'autre part à la conservation des ossements, problématique selon la nature du sol. Ainsi, une trentaine de sépultures ne contenaient que très peu – voire pas du tout – d'ossements.

La répartition des individus identifiés est égale entre les deux sexes, soit quatre-vingt-un individus féminins et quatre-vingt-un individus masculins si on prend en compte ceux dont l'attribution à l'un ou l'autre groupe est incertaine (**Figure 38**). Seuls six tertres ont une identification sûre de l'ensemble des individus – essentiellement féminins – néanmoins il s'agit de tumuli abritant une ou deux sépultures maximum. Si on prend en compte les individus dont l'identification proposée est incertaine, sept tertres à tombe unique – et majoritairement masculine – se rajoutent à ce décompte.

Sexe	Indentification sûre	Identification supposée	Total
Féminin	73	8	81
Masculin	71	10	81

Figure 38 : Effectifs des individus identifiés par sexe (corpus général).

Evaluer ou commenter la proportion des hommes par rapport aux femmes dans les tumuli semble assez hasardeux vu le nombre important d'individus non identifiés par tertre. Le seul fait attesté est qu'il ne semble pas y avoir de recrutement préférentiel d'un des sexes lorsqu'il y a plusieurs individus. On observe néanmoins que la partition dans les tumuli est de trente-six tertres abritant des individus féminins contre vingt-six pour les individus masculins. Cinq tertres n'abritent que des individus féminins : Messigny-et-Vantoux (T. *Mansenne* – LTA), Nod-sur-Seine (T. *Puits de*

Nod I – HaD1), Vix (T. 1, HaD3), Rix (HaD3 ?), Vermenton (T. 1 – HaD3-LTA ?). La première de ces tombes est située en Côte-d'Or méridionale, les deux autres sont dans le Châtillonnais, la quatrième dans la Nièvre et la dernière dans l'Yonne. Le tumulus de Voutenay-sur-Cure (T. *Dame Rouge* – Yonne) n'a également qu'une seule tombe féminine connue, mais le tumulus avait été complètement épierré avant la fouille, laissant un doute sur le nombre initial de défunts. Quatre autres tumuli, datés du Hallstatt C et localisés dans le Châtillonnais, ont livré uniquement des individus masculins (l'un est avéré, les autres présumés : Magny-Lambert, Minot et Poiseul-la-Ville-et-Laperrière).

4.3. L'état sanitaire des populations

Les éléments disponibles concernant l'état sanitaire des populations sont essentiellement issus des résultats de l'étude anthropologique de Vielmanay (Nièvre) où J.-C. Le Blay fait état de signes de vieillissement tels que de l'arthrose (29 cas), l'ostéoporose (6 cas) et l'usure dentaire (Le Blay 1995). A cette étude s'ajoute celle de M. Chabeuf sur les individus de Bressey-sur-Tille et Villecomte (Côte-d'Or méridionale)(Chabeuf 1971 et 1967).

4.3.1. Les pathologies dégénératives

A Vielmanay (n° 606), l'arthrose s'observe au niveau du dos (rachis cervical – 5 cas, dorsal – 5 cas, lombaire – 5 cas, pelvis – 5 cas), des membres supérieurs (épaule – 1 cas, coude – 3 cas, mains – 11 cas), et des membres inférieurs (genou – 2 cas, et pieds – 5 cas). Ces décomptes sont très probablement en deçà de la réalité car peu d'extrémités osseuses étaient disponibles pour l'étude. A Bressey-sur-Tille (n° 98), des déformations arthrosiques ont été signalées, sans quantification ni nomination. Un cas d'arthrose localisé sur certaines parties du rachis est signalé à Poiseul-la-Ville (n° 511). Ce même individu souffrait également d'une scoliose. Des déformations rhumatismales des vertèbres lombaires ont été observées sur 6 individus à Bressey-sur-Tille (2 femmes et 4 hommes). Enfin, des lésions d'ostéo-arthrite chronique ont été notées sur le genou droit d'un homme (Villecomte – n° 608, sép. 1), probablement d'origine post-traumatique d'après M. Chabeuf.

Une dernière pathologie, de naissance, a été observée : une malformation du crâne des deux individus de la sépulture double de Couchey (n° 183 – sép. 1) (Jourdin 1908).

4.3.2. L'état dentaire

L'état des dents est susceptible d'apporter une information sur l'hygiène et le mode d'alimentation des populations anciennes. L'usure dentaire est la conséquence du phénomène de mastication de la nourriture. Ce phénomène augmente régulièrement avec l'âge et est lié à la consistance ainsi qu'à la texture des aliments. Les aliments végétaux par exemple sont, d'une manière générale, plus abrasifs que la viande (Bendezu-Sarmiento 2004, p. 226). L'absence d'étude ne permet pas de mesurer le degré d'usure des dents du corpus en-dehors des termes utilisés dans les publications : « dents très usées », « dents abrasées » ou encore « dents usées ». L'usure dentaire, en dehors de Vielmanay, a été signalée dans quatre cas : à Couchey (n° 183), Laignes (n° 341), Larrey (n° 343) et Bressey-sur-Tille (**Annexe 8**). Logiquement, les deux individus aux « dents très usées » de Laignes et Toucheboeuf, indiqués comme « adultes », étaient probablement des adultes âgés au moment de leur décès.

Si les caries sont relativement nombreuses à Vielmanay (13 % des adultes), le seul cas recensé dans le reste du corpus se trouvait à Veuhaulles-sur-Aube (n° 605), chez un adolescent (15-16 ans) (Magdelaine, Boutequoy 1881). Dans son étude, J.-C. Le Blay note la fréquence importante des caries chez les jeunes adultes et propose d'y voir le résultat d'une carence en fluor due à la faible teneur en fluor des eaux des environs (inférieure à 0,5 mgr. par litre) (Le Blay 1995, p. 18). A Bressey-sur-Tille, seuls quatre individus avaient des caries (2 femmes et 2 hommes), tandis que le reste de la population a montré des dents saines. Une carie a également été signalée chez l'adulte masculin de la sépulture 1 de Villecomte (n° 608) (Chabeuf 1967).

4.3.3. Les pathologies traumatiques

Quelques pathologies observées à Vielmanay indiqueraient des travaux physiques pénibles effectués pendant l'enfance ou l'adolescence, et des efforts excessifs de flexion des genoux ou d'un travail en position accroupie (aplatissement de la rotule, altération des vertèbres dorsales) (Le Blay 1995). Sur le reste de la zone d'étude, deux cas de pathologies traumatiques ont été signalés. La première concerne la sépulture 1 (collective/multiple) du tumulus 1 des *Moidons* à Chilly-sur-Salins (n° 166), où l'avant-bras gauche d'une femme témoigne d'une fracture consolidée (Piningre, Ganard 2004, p. 88). La seconde se trouve dans la sépulture 2 du tumulus 3 du *Grand Communal* à la Rivière-Drugeon (n° 333) où le frontal gauche du crâne de l'homme âgé porte les traces d'une blessure profonde provoquée par un objet tranchant. Tout comme la femme de Chilly-sur-Salins, cette blessure n'est pas la cause du décès puisqu'elle a cicatrisé (Bichet, Millotte 1992, p.133).

4.3.4. Les traces de chirurgie

Des traces de chirurgie crânienne sont attestées sur deux individus. Des trépanations sur des individus vivants ont été observées dès le Néolithique puisque les crânes montrent une régénération de la substance osseuse périphérique des orifices. C'est une pratique universelle qui n'est plus remise en doute et la plus ancienne chirurgie visible (Jamet 2008, p. 352, 365). Les crânes trépanés étudiés en Europe montrent que les deux tiers des individus survivaient au Néolithique. Ce ratio indique des opérateurs entraînés et une bonne connaissance de l'anatomie (Jamet 2008, p. 354). Concernant les deux individus du corpus, celui de Couchey (n° 183 – sép. 1a), dans la zone d'étude a cicatrisé. Le second, à Mailly-le-Château (n° 380 – sép. 6) dans l'Yonne, a subi deux interventions : il a survécu à la première puis qu'il porte les traces de cicatrisation, mais a succombé à une deuxième trépanation. Les deux individus étaient adultes et dans des sépultures doubles. Les causes des trépanations préhistoriques ou protohistoriques demeurent inconnues car les raisons médicales observables sur ces individus sont très rares. L'absence de lésions osseuses des crânes trépanés tend les chercheurs à avancer une explication magico-religieuse, en lien avec des rondelles de la voûte crânienne, souvent perforées, qui ont pu être trouvées (Jamet 2008, p. 356-357).

5. Les pratiques préparatoires du corps

Il n'est pas aisé de mettre en évidence des interventions présépulcrales, mis à part dans le cas de l'incinération. Néanmoins, différents indices tendent à indiquer qu'il y avait un certain nombre de gestes possibles dans les populations sous tumulus de Bourgogne et Franche-Comté aux âges du Fer.

5.1. Les incinérations

Parmi ces gestes, le plus fréquent est l'incinération (Masset 1987, p. 111). Il concerne cent quarante-huit individus minimum (dont 10 cas probables) (**Annexe 9**). Le cas des incinérations est particulier de par l'importante destruction qu'elles suscitent. Seuls dix-sept individus ont été identifiés par classe d'âge ou groupe d'âge, avec une majorité d'adultes (**Figure 39**).

Classes d'âge	Effectifs
Infant	2
Adolescent	2
Adulte âgé	1
Immature	1
Adulte	17
N.R	125
Total	*148*

Figure 39 : Effectifs des défunts incinérés par classe d'âge (corpus général).

Sur les cent quarante-huit incinérations, quatre-vingt-dix ne sont pas datées, les autres se répartissent selon le tableau suivant (**Figure 40**). Elles sont plus nombreuses entre le Bronze final et le début du Hallstatt C. Entre le Hallstatt C et le Hallstatt D3, leur nombre est relativement constant.

	Incinération (N.M.I)
BzA	1
BzC	1
BzD-HaB3	11
BzD-HaC	6
HaC	4
HaC-D1	4
HaD1	3
HaD1-D2	4
HaD2	1
HaD2-D3	4
HaD3	3
HaD3-LTA	6
LTA	3
LTB	1
GR	2
HaD	3
?	90

Figure 40 : Répartition des incinérations par périodes (corpus général).

Les incinérations sont plus fréquentes dans la zone d'étude (53 cas) que dans les zones de comparaison, toutes périodes confondues (**Figure 41**). Le Jura et la Côte-d'Or septentrionale en ont livré une vingtaine. Il peut y avoir plusieurs incinérations par sites (**Figure 42**), jusqu'à 15 dans le secteur des *Moidons* (Jura).

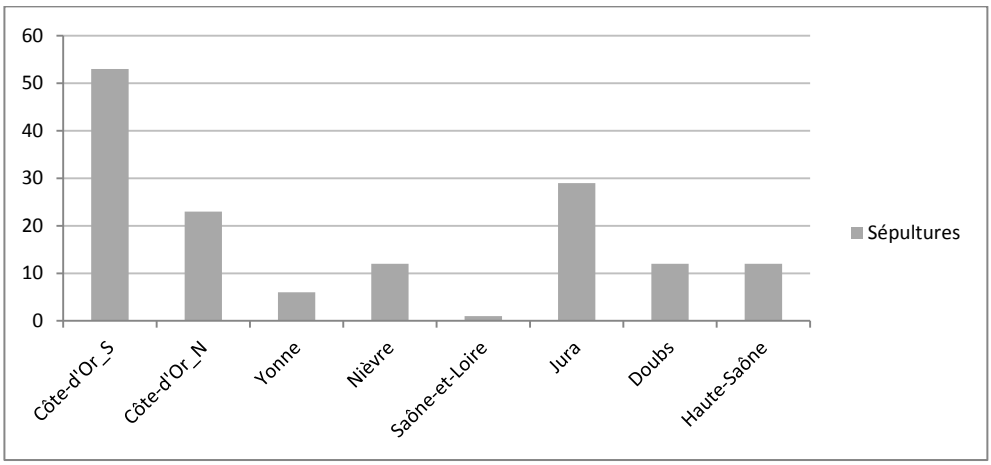

Figure 41 : Quantité de sépultures (N.M.I) à incinération par zones.

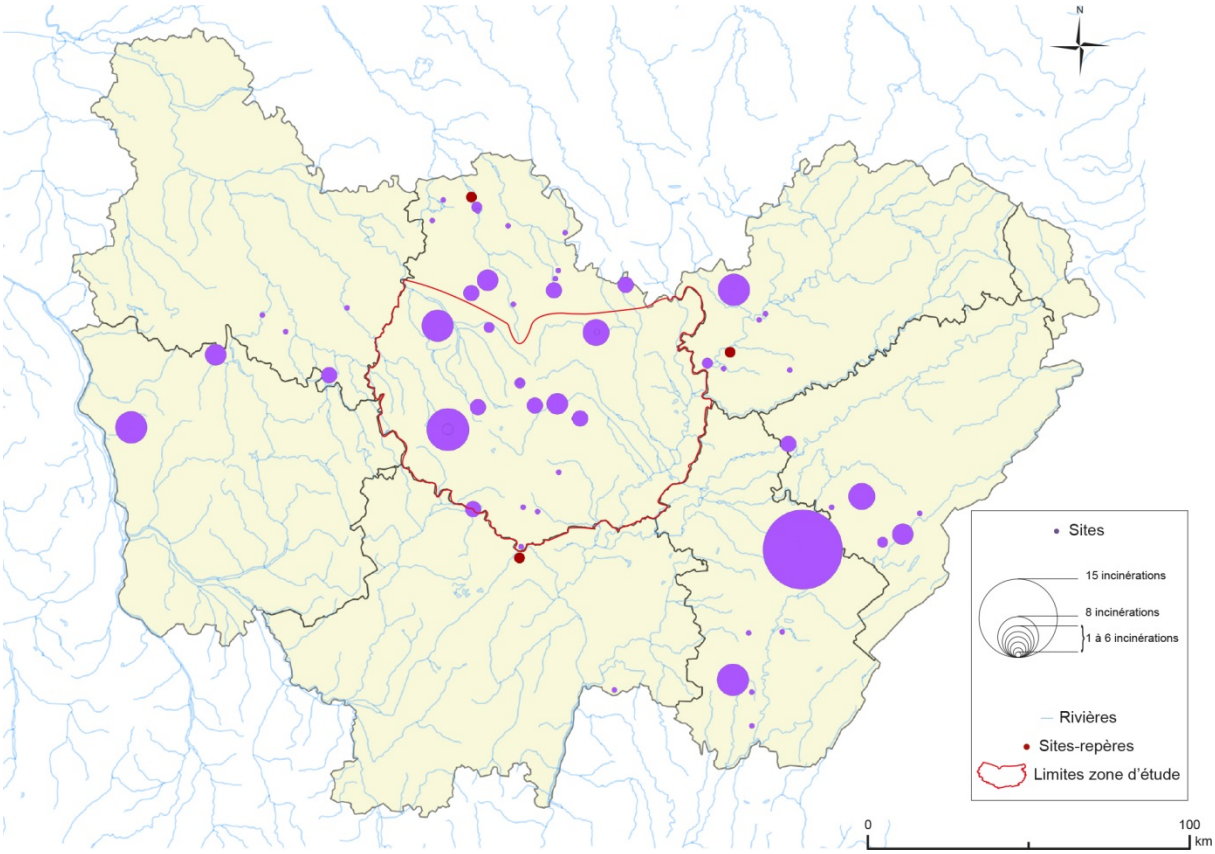

Figure 42 : Répartition des incinérations (N.M.I) par site, toutes périodes confondues.

Les incinérations entre le Bronze D et le début du Hallstatt C sont situées dans le sud-ouest de la zone d'étude (**Pl. 8**). Elles sont également présentes en Côte-d'Or septentrionale, dans le Doubs (1 cas) et sur deux secteurs dans le Jura.

Au Hallstatt C – début D1, seuls les sites de Couchey et Blaisy-Bas livrent des incinérations dans la zone d'étude. Elles sont absentes du nord du département. Moins présentes dans le Jura mais toujours dans les mêmes secteurs, des incinérations apparaissent en Haute-Saône et dans la Nièvre. Un cas est encore présent dans le Doubs.

Au Hallstatt D1 – début D2, une seule incinération est attestée dans la zone d'étude (Saint-Hélier). En Côte-d'Or septentrionale, un tumulus en a livré deux (Salives). Trois autres ont été découvertes dans le secteur des *Moidons* (Jura), et une dernière en Saône-et-Loire (Romenay).

Au Hallstatt D2 – début D3, un tertre à Saint-Romain (zone d'étude) a livré une incinération. Deux autres sont attestées dans le nord du département, sur la commune de Minot. Le Jura en a également livré une, toujours dans le secteur des *Moidons*. Un cas est aussi attesté en Haute-Saône (Mercey-sur-Saône).

Au Hallstatt D3 – début La Tène A, la zone d'étude est le secteur à avoir livré le plus d'incinérations (Bressey-sur-Tille, Villecomte, Lantilly et Pommard). Un seul cas est attesté dans le nord du département, à Orret. Il est géographiquement proche de trois cas de la zone d'étude. En Haute-Saône (Courtesoult) et dans la Nièvre (Oisy), les tumuli en contenaient deux.

Enfin, à La Tène A et B, les tumuli de Villecomte et Lantilly ont livré chacun une incinération (zone d'étude). Un cas est également attesté dans le nord du département (Laignes), dans le Jura (Doucier) et dans l'Yonne (Blannay).

Plus anecdotiques, trois sépultures ont été qualifiées « d'incinérations partielles », impliquant qu'une partie du corps seulement est brûlée. Elles sont toutes localisées sur la zone d'étude (Lantilly). Il est difficile de dire s'il s'agit d'une incinération partielle ou le résultat d'un feu allumé longtemps après l'inhumation (Masset 1987, p. 111).

5.2. Les inhumations secondaires

C. Masset associe l'inhumation secondaire aux interventions présépulcrales (Masset 1987, p. 113-114). La sépulture secondaire se décrit comme « le dépôt des restes humains précédé d'une phase de décharnement qui se déroule dans un autre lieu et qui peut être passif (décomposition) et/ou actif (décarnisation ou incinération sur un *ustrinum* à distance de la tombe par exemple) » (Crubézy et al. 2000, p. 205). Il peut être délicat de distinguer une inhumation secondaire d'une réduction voire d'une tombe bouleversée postérieurement par exemple. L'ancienneté des données de ce corpus invite à la prudence. Les indices pour dissocier une inhumation primaire d'une inhumation secondaire selon C. Masset sont réunis dans le tableau suivant (**Figure 43**). Dans cette classification de faits, la difficulté principale de ces critères est de distinguer une réduction d'une inhumation secondaire car « ces deux gestes funéraires donnent des résultats très voisins sur le plan archéologique » (Masset 1987, p. 113).

	Inhumation primaire	Inhumation secondaire
Masset 1987	Mouvements des ossements s'expliquent par des causes internes à la tombe	Os disloqués rangés par individus
	Connexion des articulations	Os répartis sur une surface ou un volume plus petit qu'il ne semble nécessaire
	Os déconnectés rangés par type d'os	Absence de petits os qui se conservent habituellement bien

Figure 43 : Indices pour distinguer les inhumations primaires et secondaires (Masset 1987, p. 113).

Pour L. Baray, « on peut classer dans cette catégorie [inhumation primaire] la totalité des tombes découvertes et « fouillées » au XIXe s. dans le Bassin parisien, par analogie avec les découvertes récentes relevant de cette pratique. » (Baray 2003, p. 52). Les cas contraires se répartissent dans trois catégories : la première est la « déconnexion totale ou partielle », c'est-à-dire une réduction totale ou partielle du squelette, avec des ossements rangés ou entassés sans attention de façon à laisser la place à un ou plusieurs autres individus. La seconde catégorie est celle des sépultures à « bouleversement total ou partiel » dû à des pilleurs. La troisième catégorie enfin est le « dérangement partiel qui s'accompagne du prélèvement d'un ou plusieurs os ».

Afin de ne pas déformer les observations propres à chaque archéologue, un décompte des évènements plus anecdotiques a été réalisé en fonction des termes que ces derniers emploient (**Figure 44**). Ces observations sont limitées à huit sites : Couchey, Darcey, Fleurey-sur-Ouche et Genay (zone d'étude), Vielmanay (Nièvre), Mesnay (Jura), Alaise (Doubs) et Courtesoult (Haute-Saône). La présence de « têtes isolées » pencherait en faveur d'une inhumation secondaire, avec sélection, pour une raison inconnue, du crâne uniquement, bien que cela reste difficile à prouver. Dans le cas de la sépulture 62 de Vielmanay, ce fait pourrait résulter de la disparition naturelle des ossements puisqu'il s'agissait d'un nouveau-né. Les « fagots organisés » sont à classer dans les inhumations primaires selon les propositions de C. Masset, d'autant qu'ils concernent essentiellement des tombes collectives/multiples. Le terme « ossuaire » étant trop vague, aucune proposition ne peut être faite. Les « ossements en désordre » peuvent être une réduction selon les propres termes du fouilleur. Enfin la « réinhumation », comme la « réinhumation concentrée » et les ossements « déplacés après fragmentation des os longs […] » suggèrent des inhumations secondaires potentielles. Les sépultures répondant à ces termes ont toutes été découvertes dans le tumulus de Vielmanay (Nièvre). Deux tombes (6 et 7) à proximité l'une de l'autre ont des caractéristiques qui pourraient argumenter en faveur d'une décomposition naturelle sur place suivie d'une réinhumation dans des « caissons » en pierre. La littérature les décrits ainsi : « sépulture 6 : dans un caisson formé de trois dalles subverticales, une sépulture incomplète (crâne, mandibule, cage thoracique, phalanges, aucun os long) sans connexion anatomique. Il s'agit soit d'une sépulture pillée, soit de la réinhumation d'un corps décharné. Dans un caisson mitoyen, sépulture 7 : également une réinhumation, mais certaines connexions laissent supposer que la décarnisation n'était pas complète. Sous le dallage qui formait le fond des deux sépultures, de nombreux fragments d'os dans une couche de terre de 5 cm de puissance, entre 55 et 60 cm de la surface, et deux bracelets en fer » (Adam, Le Blay, Pautrat 2002, p. 46).

Observation	N.M.I sép.	N.M.I. type de tombe	N.M.I. sites
« tête isolée »	3	2 « unique », 1 « N.R »	3
« fagot organisé » par type d'os	2	1 « unique », 1 « C/M »	1
« ossuaire »	9	1 « unique », 2 « double », 1 « C/M », 5 « N.R »	2
« réinhumation »	9	8 « unique », 1 « N.R »	2
« déplacés après fragmentation des os longs, dont certains ont été découverts verticaux »	2	1 « unique », 1 « double »	2

Figure 44 : Gestes particuliers relevés par les fouilleurs.

Un autre indice pour indiquer une sépulture secondaire est le décharnement suggéré par la sépulture a du tumulus 3 de Darcey (n° 207 – zone d'étude) où « …il ne restait que de menus débris d'ossements ; les dents qui semblent avoir subi l'action du feu attestent un individu âgé » (Chaume 2001, p. 433). Or, « sur un cadavre accompagné de ses parties molles, les dents ne chauffent pas, n'atteignent jamais la couleur noire […]. » (discussion de J.-P. Daugas dans Masset 1987, p. 128). Si les dents sont brûlées, cela signifie qu'il n'y avait plus de parties molles, et « ce fait pourrait être un bon indice de décharnement préalable » (discussion de J.-P. Daugas dans Masset 1987, p. 128). N'ayant pas de précision sur la présence de stries sur les os indiquant un décharnement actif, impliquant une pratique funéraire particulière, il semblerait que le processus de décharnement ait été passif ou naturel. Un autre cas qui peut se rapprocher de la sépulture de Darcey : un inhumé de la sépulture 102 de Vielmanay dont le crâne a été « déposé après complète décarnisation » (Adam, Le Blay, Pautrat 2002). Bien que le terme « décarnisation » ait été employé (souvent utilisé comme synonyme de « décharnement »), aucune indication de stries sur le crâne n'a été précisée. Dans ce cas également, il est difficile d'y voir un geste voulu et non une décomposition naturelle dans un autre lieu.

Parmi les trente-trois sépultures concernées, seules quinze sont datées. La plus ancienne, à Fleurey-sur-Ouche (n° 252 – sép. 1) est une sépulture collective/multiple qualifiée « d'ossuaire » du Néolithique. La sépulture double Vielmanay (n° 606 – sép. 102a), attribuée au Hallstatt C, a montré des traces de décharnement/décarnisation. A Genay, la sépulture 1 (n° 273), unique, est une « réinhumation » datée du Hallstatt D1. Deux sépultures uniques de Vielmanay, datées du Hallstatt D1-D2 (sép. 6 et 7), sont également des « réinhumations ». Une sépulture double de Fleurey-sur-Ouche (n° 245 – sép. C), attribuée au Hallstatt D2-D3, a été décrite comme un « ossuaire ». La sépulture collective/multiple de Courtesoult (n° 193 – sép. 32), attribuée au Hallstatt D3 – La Tène A, a livré quatre individus à « ossements organisés ». Enfin, trois sépultures sont datées de La Tène A : une double à Vielmanay (sép. 92/93) dont les ossements ont été « déplacés après fragmentation des os longs », une unique à Darcey (n° 207 – sép. a) où des traces de décharnement ont été observées, et une dernière à Alaise (n° 7 – sép. A) où une tête isolée a été mise au jour.

Les différents tumuli ne mélangent que rarement les gestes : seuls ceux de Vielmanay et de Courtesoult font exception (**Figure 45**). Les cas de tête isolée et d'ossements déplacés sont dispatchés sur la zone de comparaison. Les autres le sont sur un secteur relativement restreint : les « réinhumations » à l'ouest, avec des cas à Vielmanay (8 cas) et à Genay (1 cas). De même, les deux cas de « décharnement/décarnisation » sont à l'ouest, à Vielmanay et à Darcey. Les sépultures décrites comme « ossuaires » sont localisées uniquement dans la zone d'étude, sur deux sites proches : Fleurey-sur-Ouche et Couchey. Enfin, les cas « fagots organisés » sont uniquement à l'est, à Courtesoult.

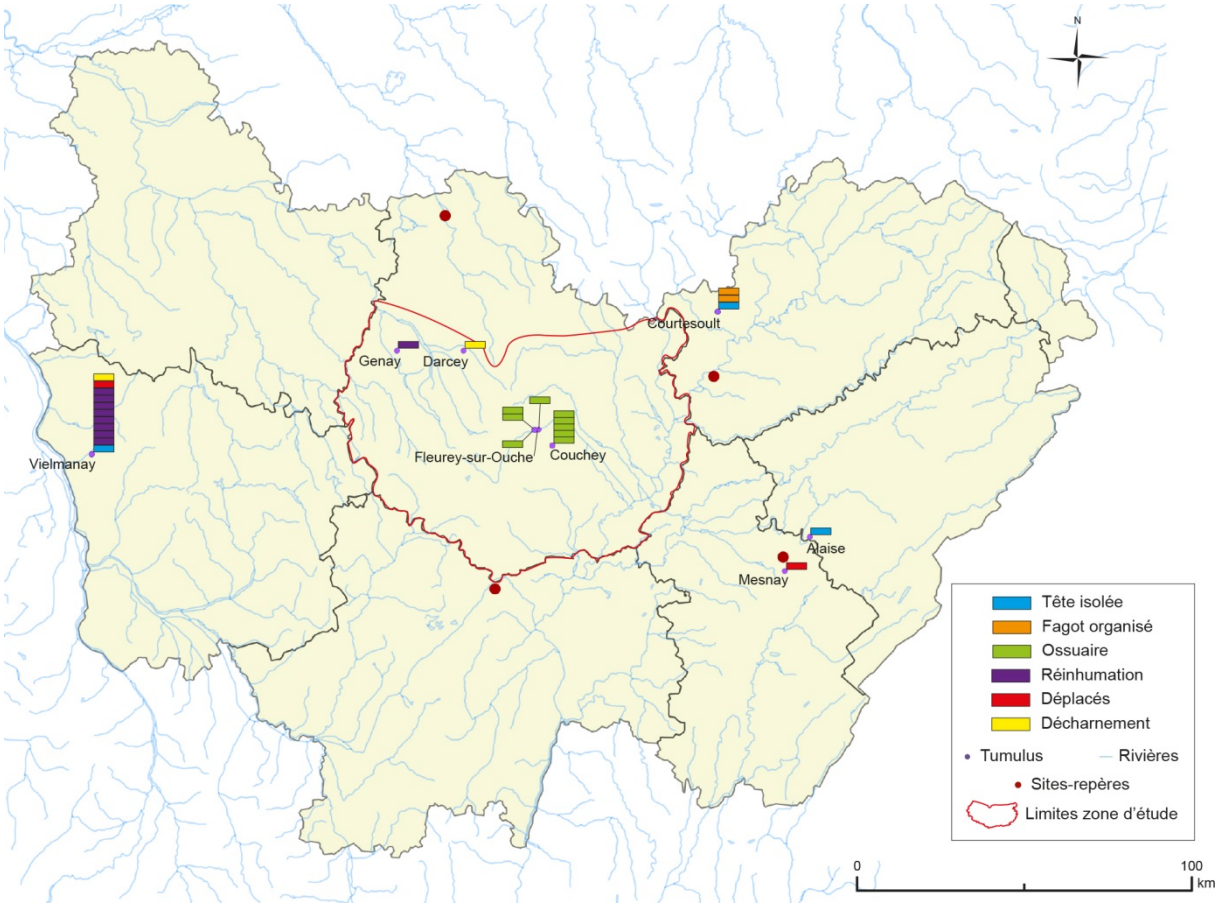

Figure 45 : Répartition des gestes particuliers (une case = une sépulture).

6. Nombre minimum d'individus par tombe

Le N.M.I. d'individus du corpus s'élève à deux mille quarante-neuf. Différentes configurations de sépultures existent suivant le nombre d'individus déposés dans chacune d'elles. Les sépultures sont divisées en quatre groupes :

- « unique », où un seul individu est attesté.

- « double », où deux individus sont comptabilisés sans induire forcément un dépôt simultané des corps. L'absence de données rend la discrimination de la contemporanéité des dépôts impossible. La présence d'une réduction n'est pas comptée dans ce type de sépulture, sauf dans le cas de la tombe 21 de Ciez qui était à la base une sépulture double réduite par la suite pour laisser place à un individu unique.
- « collective/multiple », où le premier terme désigne une tombe ayant reçu des inhumations successives tandis que le second terme désigne une tombe ouverte une seule fois pour y déposer plusieurs corps. Là encore, l'absence d'éléments discriminants n'a pas permis de différencier les deux types de tombes dans le corpus. Les sépultures 1 des tumuli 1 des Bouchots à Martrois et des Plachis à Villevallier, sont des exceptions puisqu'elles sont toutes deux considérées comme collectives dans la littérature (Nicolardot 1984b, p. 502 ; Delor 2002, p. 786).
- « N.R » est indiqué lorsque l'information est inconnue.

Les incinérations sont peu documentées : un N.M.I n'est proposé que pour cinquante-neuf d'entre elles seulement (**Annexe 9**). Elles sont majoritairement classées dans le groupe « unique » (50 occurrences) tandis que les groupes « double » et « collective/multiple » sont représentés respectivement par sept et deux occurrences. Le peu d'éléments disponibles quant aux incinérations conduit à les inclure aux inhumations dans les observations suivantes.

Le tableau suivant (**Figure 46**) indique le nombre minimum de défunts – et non pas de sépultures – pour chaque type de tombe. Les sépultures à individu unique sont les plus nombreuses avec un effectif minimum de mille cinq cent quarante et un individus soit 75 % des cas. Il est difficile de comptabiliser les sépultures « collective/multiple » étant donné que le nombre d'individus est rarement connu. Dans ce cas, un minimum de 3 individus a été comptabilisé. Un N.S. (Nombre de Sépulture) est proposé afin de s'assurer de la cohésion des observations.

	Effectifs (N.M.I)	% du N.M.I.	Effectifs (N.S)	% du N.S.
Unique	1541	75,2	1541	81
Double	152	7,4	76	4
Collective/Multiple	94	4,6	24	1,3
N.R.	262	12,8	262	13,7
Total	*2049*	*100*	*1903*	*100*

Figure 46 : Effectifs et proportions des individus puis des sépultures par type de tombe (corpus général).

Si les sépultures à individu unique sont attestées sur l'ensemble des zones, ce n'est pas le cas des autres types de tombe. Aucune sépulture double n'est attestée en Saône-et-Loire et aucune

sépulture collective/multiple n'est citée pour cette même zone et le Doubs (**Figure 47**). Ces deux types de sépultures sont plus fréquents dans la zone d'étude que dans les zones de comparaison. La Nièvre est en seconde position, puis le nord de la Côte-d'Or. De manière générale, elles sont plus fréquentes en Bourgogne qu'en Franche-Comté.

	Unique		Double		Collective/Multiple		N.R.	
	N.M.I	% du N.M.I	N.M.I	% du N.M.I	N.M.I	% du N.M.I	N.M.I	% du N.M.I
Côte-d'Or_S	378	68,1	48	8,6	53	9,6	73	13,7
Côte-d'Or_N	392	86,5	26	5,8	6	1,3	29	6,4
Yonne	117	71	14	8,4	17	10,3	17	10,3
Nièvre	197	74,1	38	14,3	3	1,1	28	10,5
Saône-et-Loire	11	84,6	-	-	-	-	2	15,4
Jura	212	72,1	18	6,1	11	3,8	53	18
Doubs	157	72	6	2,7	-	-	55	25,3
Haute-Saône	77	87,5	2	2,3	4	4,5	5	5,7

Figure 47 : Effectifs des individus par type de tombe et zones.

Des sépultures doubles sont attestées dans la zone d'étude de façon quasiment continue entre le Néolithique et La Tène B (**Pl. 9**).

Les sépultures doubles du Néolithique et du Bronze D sont situées dans la partie centrale de la zone d'étude : Fleurey-sur-Ouche et Couchey, les plus anciennes, à l'est, et Martrois à l'ouest. Une sépulture de la fin du Bronze final est attestée dans le Jura (Chilly-sur-Salins). Les deux sépultures du Hallstatt C sont localisées à Créancey (zone d'étude) et à Vielmanay (Nièvre). Au Hallstatt D1, les cas sont plus nombreux et attestés sur la majorité des zones. Dans la zone d'étude, les deux sépultures appartiennent aux tumuli de Châteauneuf et de Martrois. A proximité de la zone d'étude, mais en Côte-d'Or septentrionale, deux autres sépultures appartiennent à deux tertres de Fontaines-en-Duesmois (T. *Gormotte* 6 et 7). Dans l'Yonne, une seule sépulture est attestée, à Mailly-le-Château. La nécropole des *Moidons*, dans le Jura, en a livré le plus grand nombre : quatre sépultures doubles recensées. La dernière tombe de ce type est située à Saraz, dans le Doubs. A la fin du Hallstatt D1 – début D2, les trois cas sont localisés dans l'ouest de la zone de comparaison : à Mailly-le-Château (Yonne), à Ciez et Vielmanay (Nièvre). De même, les sépultures doubles du Hallstatt D2 ont été uniquement découvertes dans la Nièvre (Ciez et Oisy). Les seuls cas connus de la fin du Hallstatt D2 – début D3 sont situés dans la nécropole de Fleurey-sur-Ouche. Au Hallstatt D3, les sépultures doubles sont localisées quasiment comme celles du Hallstatt C : à Vielmanay (Nièvre) et dans la zone d'étude (Marcilly-Ogny). A la fin du Hallstatt D3 – début La Tène A, trois sépultures sont connues, à Prâlon au centre de la zone d'étude, puis à Courtesoult (Haute-Saône) et Oisy (Nièvre). Les sépultures de La Tène A sont en Côte-d'Or méridionale, plutôt vers la limitation nord de la zone (Darcey et Lantilly). Bressey-sur-Tille, à l'est, en a également livré une. Relativement proches des sites de Darcey et Lantilly, plusieurs cas ont été recensés en Côte-d'Or septentrionale (Fontaines-en-Duesmois, Mauvilly

et Minot). Deux autres sépultures sont connues dans l'Yonne (Brosses et Châtel-Censoir), et une dernière dans la Nièvre (Vielmanay). Les deux cas les plus récents du corpus sont localisés dans la zone d'étude : à Lantilly (La Tène A-B) et à Boux-sous-Salmaise (La Tène B). Aucune sépulture double n'est attestée en Franche-Comté à partir de la fin de La Tène A.

Les 29 sépultures doubles de datation indéterminée ou imprécise sont essentiellement situées dans la partie nord-ouest de la zone de comparaison, avec quelques cas dans la zone d'étude, sur des sites déjà connus (Darcey, Lantilly, Couchey, Créancey et Fleurey-sur-Ouche).

Les sépultures collectives/multiples sont essentiellement localisées dans la zone d'étude (13 cas), avec une concentration dans la nécropole e Fleurey-sur-Ouche (5 cas). Deux cas sont proches de la limite nord de la zone d'étude mais en Côte-d'Or septentrionale : Fontaines-en-Duesmois et Magny-Lambert. Les quatre sépultures de l'Yonne se répartissent le long des bras du fleuve. Un seul cas est connu dans la Nièvre (Vielmanay), tout comme en Haute-Saône (Courtesoult). Enfin les trois cas recensés du Jura appartiennent à la nécropole des *Moidons*. Seules onze sépultures sont datées, du Néolithique à la fin de La Tène A voire début La Tène B (**Figure 48**).

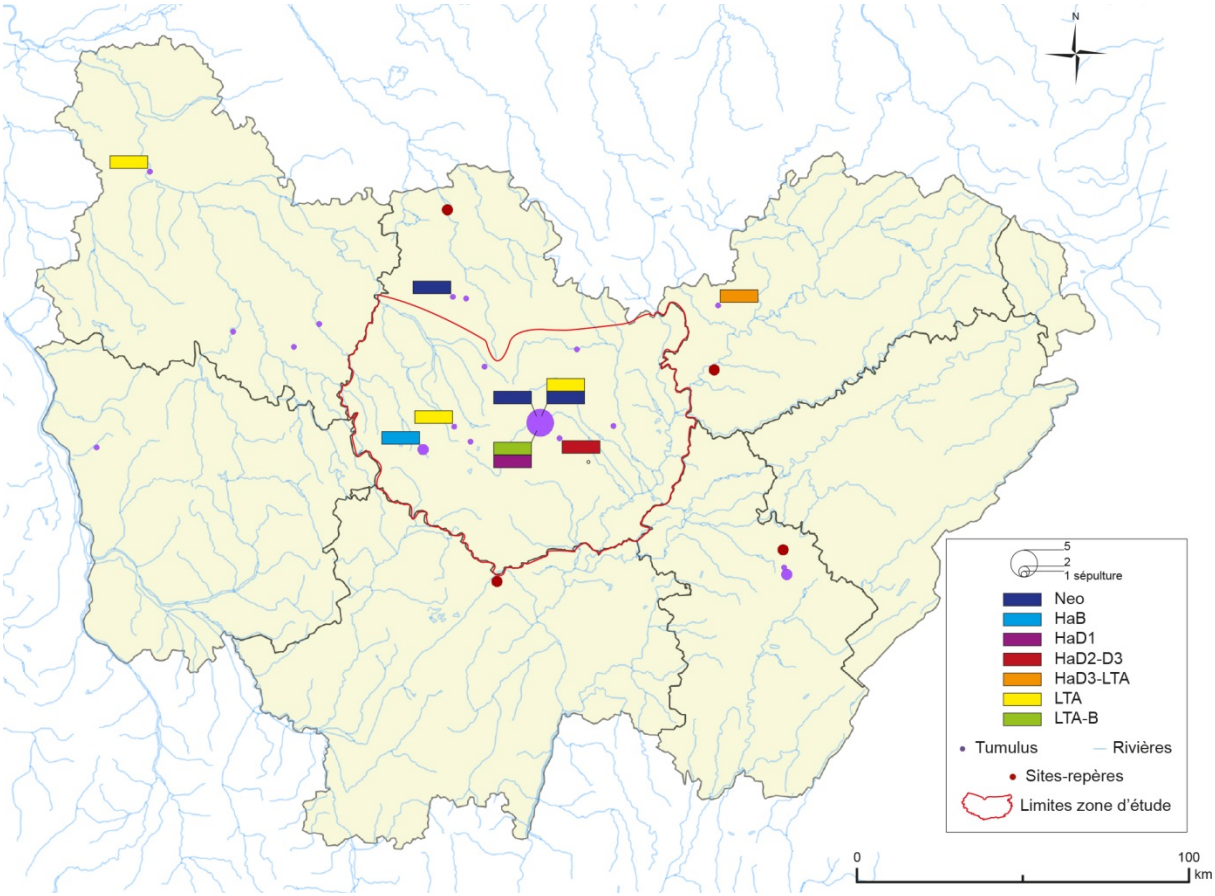

Figure 48 : Répartition des sépultures collectives/multiples (1 case = 1 sépulture ; absence de case = datation indéterminée).

Globalement, les sépultures uniques concernent un peu plus de 80 % des tumuli et sites du corpus général (**Figure 49**). Les sépultures doubles sont réparties dans 11% des tertres et un peu plus de 12 % des sites. Les tombes collectives/multiples sont présentes dans 5 % des tumuli et plus de 6 % des sites.

	N.M.I de tumuli	% N.M.I tumuli	N.M.I sites	% N.M.I sites
Unique	355	83,7	211	81,2
Double	48	11,3	32	12,3
Collective/Multiple	21	5	17	6,5
Total	*424*	*100*	*260*	*100*

Figure 49 : Effectifs et proportions des tumuli puis des sites par type de tombe identifié (corpus général).

Proportionnellement, les sépultures uniques sont répertoriées dans plus de tumuli de Côte-d'Or septentrionale (30,7 %) que dans les autres zones. Les sépultures doubles et collectives/multiples sont présentes dans plus de tertres de la zone d'étude qu'ailleurs (37,5 et 42,9 %) (**Pl. 10-1**). Les proportions générales des types de sépulture par tumuli de la zone d'étude se rapprochent de celles de l'Yonne et de la Nièvre (**Pl. 10-2**).

Quantitativement parlant, les sites contenant des sépultures uniques dans la zone d'étude sont proches de ceux du Doubs (**Figure 50**). Par contre, les sites à sépultures doubles et collectives/multiples sont beaucoup plus nombreux en Côte-d'Or méridionale que dans les zones de comparaison.

	N.M.I sites « collective/multiple »	N.M.I sites « double »	N.M.I sites « unique »
Côte-d'Or Sud	7	13	37
Côte-d'Or Nord	2	7	76
Yonne	4	4	25
Nièvre	2	3	10
Saône-et-Loire	-	-	4
Jura	1	1	19
Doubs	-	2	34
Haute-Saône	1	1	6

Figure 50 : Effectifs des types de tombe par site et département.

7. La position des corps inhumés : classification

La position d'un corps peut relever de la volonté de celui qui le met en terre comme de facteurs naturels liés à la décomposition et aux mouvements du terrain. De plus, il peut arriver que des pratiques funéraires particulières, postérieures à l'inhumation comme les réductions ou le prélèvement d'une partie du squelette, puissent altérer la position initiale du défunt. La variété existe, mais il est difficile de discriminer le culturel, le social et le chronologique. Afin de comparer les

positions et de les corréler à d'autres éléments descriptifs des sépultures, une étude de ces positions a été réalisée. La position générale est d'abord observée, puis celle des membres supérieurs et enfin celle des membres inférieurs.

7.1. La position générale

En fonction des descriptions utilisées dans les diverses publications, quatre groupes ont été définis pour illustrer l'ensemble des positions connues. Le terme « allongé » est préféré au terme « décubitus » aujourd'hui, cependant ce dernier est gardé ici afin de conserver une certaine harmonie avec les publications utilisées.

- Décubitus dorsal : les inhumés sont allongés sur le dos.
- Décubitus latéral : les inhumés ont été déposés sur le côté, droit ou gauche, incluant les défunts décrits dans une position « contractée », « fléchie » ou « fœtale ».
- Plié : pour les défunts « accroupis », « assis » ou encore « arqués ».
- Regroupé : inclus « réduction », « ossuaire », et « tas ».

	Effectif minimum	% du N.M.I déterminé
Décubitus dorsal	622	86,4
Décubitus latéral	41	5,7
Plié	24	3,3
Regroupé	33	4,6
Total	*720*	*100*

Figure 51 : Effectifs et proportions des positions générales (corpus général).

7.1.1. Déposition en décubitus dorsal

La position « décubitus dorsal » prédomine avec six cent vingt-deux individus minimum (**Figure 51**). Un individu, seul cas déposé en décubitus ventral, pourrait être comptabilisé ici puisqu'il est « allongé » (Vielmanay – n° 606, sép. 80a). Les individus déposés en décubitus dorsal sont présents sur l'ensemble des zones (**Pl. 11**).

Il s'agit essentiellement de tombes de type « unique » et d'adultes (**Figure 52**). Parmi les sépultures doubles, les deux individus sont majoritairement dans la même position. Deux exceptions sont connues à Fontaines-en-Duesmois (Côte-d'Or septentrionale) dans la sépulture 1 du tumulus 6 de *Gormotte* (n° 259), les deux inhumés sont l'un sur l'autre, le plus profondément enterré en décubitus latéral droit tandis que le second est allongé en décubitus dorsal sur le premier (Ratel, Ratel 1988, p. 10). La seconde exception est la sépulture 1 du tumulus de *Demoingeot 1* (n° 267) où il s'agit de deux adultes, l'un, en décubitus dorsal, enserrant le deuxième, en décubitus latéral droit

(Ratel, Ratel 1988, p. 8). Une troisième sépulture pourrait être citée mais la position du second individu, un immature, est incertaine (Ivory – n° 313, sép. b, Jura) (Piningre, Ganard 2004, p. 102). Pour les tombes collectives/multiples, la plupart des individus sont dans la même position, à l'exception de la sépulture B du tumulus de la *Fortelle* à Boux-sous-Salmaise (n° 94) (Bouillerot 1906, p. 5-6) et de la sépulture 1 du tumulus 1 du *Bouchot* à Martrois (n° 394), toutes deux dans la zone d'étude. Dans le premier cas le nombre exact des individus est inconnu et les positions ne sont pas décrites. Dans le second cas, deux individus sont en décubitus dorsal (un adulte et un enfant) tandis que les autres individus sont « sans connexion anatomique, pêle-mêle » (Nicolardot 1984, p. 502).

	Effectifs par types de tombe (N.M.I)				Groupes d'âge		
	Unique	Double	C/M	N.R	Adulte	Immature	N.R
Décubitus dorsal	468	51	12	4	272	32	233
Décubitus latéral	24	10	5	0	22	8	9
Plié	15	4	4	0	12	0	11
Regroupé	9	7	5	9	16	7	8

Figure 52 : Effectifs par positions en fonction des types de tombe et des groupes d'âge (C/M : collective/multiple, en nombre minimum d'individus indiqués dans les publications).

Un cas particulier de la position en décubitus dorsal est celui des individus déposés tête-bêche. La sépulture 1 du tumulus du *Bois de la Jeune Ronce* à Couchey (n° 183 – zone d'étude), fait exception car les individus ont été déposés tête-bêche mais en décubitus latéral. Les défunts déposés ainsi sont au nombre de quarante-quatre, répartis dans vingt-sept sépultures. Seules douze d'entre elles sont de type « double ». Les autres étaient dans des tombes collectives/multiples (2 cas), uniques (12 cas) ou N.R (2 cas). La première tombe collective/multiple est celle du tumulus 1 *Sur les Roches* de Fleurey-sur-Ouche (n° 254 – zone d'étude). Selon la publication de la fouille, quatre individus y étaient inhumés, trois dans un même sens, le quatrième dans le sens opposé (Buvot, Dorion 1990, p. 59-60). La seconde est celle du loculus 1-2 du tumulus 16 de Fleurey-sur-Ouche (n° 255), où il s'agit d'une sépulture collective avec une première inhumation réduite, une seconde inhumation féminine, et par la suite une dernière inhumation tête-bêche, masculine. La présence de tombes uniques ou N.R pourrait surprendre. Cela est dû aux descriptions, mêlant individus dans une même sépulture et sépultures entre elles. Même parmi les tombes doubles, l'information peut être mal comprise. L'exemple de la sépulture C de Boux-sous-Salmaise (zone d'étude) est à ce titre parlant : il s'agit de deux sépultures doubles superposées où les individus sont tête-bêche entre tombes. Les deux individus de la sépulture double la plus profonde ont été inhumés en décubitus dorsal l'un à côté de l'autre. Les individus de la sépulture la moins profonde ont été inhumés selon le même mode. Par contre les deux sépultures sont tête-bêche entre elles. Il s'agit à priori de la seule exception, les autres sépultures contenant des individus tête-bêche. Les sépultures dites « uniques » sont dans le même cas que la sépulture de Boux-sous-Salmaise, et les sépultures « N.R. » sont le

résultat de l'absence d'informations et du doute quant à ce qui était décrit (individus ou sépultures ?).

Il semble peu probable que ces dispositions tête-bêche soient le fruit du hasard. Le geste est certainement volontaire dans les cas des sépultures doubles (ou collectives/multiples) puisque la position des corps est visible au moment du dépôt. Dans le cas des tombes superposées et uniques, l'emplacement de la première tombe est obligatoirement connu tout comme l'orientation de l'individu déposé, que ce soit par un quelconque marquage ou dans la mémoire collective. Le peu d'indications anthropologiques ne permet pas de pousser la réflexion puisqu'il s'agit uniquement d'adultes dont la classe d'âge n'est certaine que pour trois d'entre eux (1 adulte mature, 1 jeune adulte et 1 adolescent), et supposée pour quatre autres (3 adultes matures et 1 jeune adulte). Les autres individus sont divisés en « adulte » (22 cas) et « N.R » (12 cas). De même, le sexe n'apporte pas beaucoup d'informations puisqu'il n'est connu ou supposé que pour 5 individus (2 femmes, 1 femme supposée, 1 homme, 1 homme supposé). Parmi eux, un individu de chaque sexe forme deux de ces sépultures tête-bêche (Fontaine-en-Duesmois – n° 258, sép. 1 et 2, Côte-d'Or septentrionale et Fleurey-sur-Ouche – n° 255, sép. L1-2).

7.1.2. Déposition en décubitus latéral

La position « décubitus latéral » implique un côté d'appui qui n'est pas toujours précisé (8 cas). Il s'agit essentiellement de sépultures « uniques » (25 cas) bien que les types « doubles » et « collectives/multiples » soient également représentés (respectivement 10 et 3 cas). Les classes d'âge représentées appartiennent dans ving-deux cas au groupe « adulte » et sept autres cas plus jeunes, du groupe « immature » ont été identifiés. Les individus dont la position exacte est connue sont majoritairement appuyés sur leur côté droit (20 occurrences contre 10 occurrences pour la gauche). Les observations au niveau du type de tombe ou du groupe d'âge sont globalement similaires à celles décrites plus tôt avec une grande majorité de sépultures « uniques » et d'adultes (**Figure 53**). Hormis les deux sépultures citées précédemment, deux autres tombes contenaient des individus positionnés différemment. Il s'agit de cas particuliers avec la sépulture A-B du tumulus 3 de la *Combe Barre* à Darcey (n° 207 – zone d'étude), où le deuxième individu est incinéré et a été déposé aux pieds du premier. La simultanéité de leur déposition n'étant pas assurée. Le second cas est celui de la sépulture 6 du tumulus 19 de *Parançot* à Mesnay (n° 431) où l'un des individus était trop mal conservé pour déterminer sa position.

	Effectifs par types de tombe	Groupes d'âge
Décubitus latéral droit	13 « unique » + 7 « double » + 1 « CM »	11 AD + 5 IM + 5 NR
Décubitus latéral gauche	7 « unique » + 1 « double » + 2 « CM »	5 AD + 1 IM + 4 NR

Figure 53 : Effectifs par types de tombe et groupes d'âge en décubitus latéral droit et gauche (corpus général).

Les individus déposés en décubitus latéral – toutes périodes confondues – se retrouvent majoritairement sur une zone (entourée en vert) englobant une partie de la zone d'étude et une partie de la Côte-d'Or septentrionale (**Figure 54**). Sur les quarante-deux individus déposés ainsi, vingt-cins ne sont pas datés. Les plus anciens sont datés du Néolithique et sont présents en quantité égale dans le nord et le sud de la Côte-d'Or. Dans la zone d'étude les trois défunts appartiennent aux sites de Couchey (n° 183 – sép. 1 double) et Marcilly-Ogny (n° 390 – sép. 8). En Côte-d'Or septentrionale, ils se trouvent à Fontaines-en-Duesmois (n° 265 – sép. B collective/multiple) et Minot (n° 439 - sép. A). Deux autres individus sont attribués au Bronze A, tous deux dans le Jura (Ivory – n° 310, sép. 4 et n° 310, sép. b). Les sépultures suivantes sont datées de la fin du Hallstatt C – début D1, également dans le Jura (Doucier – n° 224, sép. 1 ; Mesnay – n° 431, sép. 6). Au Hallstatt D1, seules des sépultures dans le nord de la Côte-d'Or ont été recensées (Fontaines-en-Duesmois – n° 259, sép. 1 ; Nod-sur-Seine – n° 481, sép. 1). Le seul défunt déposé en décubitus latéral attribué au Hallstatt D2 se situe dans l'Yonne (Brosses – n° 101, sép. 1). C'est également le seul individu déposé ainsi dans cette zone. De nouveau, deux individus sont recensés pour la période suivante : à Darcey (n° 208 – sép. c) dans la zone d'étude, et à Laignes (n° 341 – sép. k) dans le nord du département. Enfin, les deux plus récentes sont en dehors de la zone d'étude et correspondent pour chaque zone à l'unique individu déposé en décubitus latéral : à Courtesoult (n° 193 – sép. 4, Haute-Saône) à la fin du Hallstatt D3 – début de La Tène A, et à Tannay (n° 586 - sép. 5, Nièvre) à La Tène A.

Les interprétations proposées pour expliquer le symbolisme du fléchissement des défunts résident dans deux concepts : une copie de la position du fœtus comme symbole de renaissance ou le résultat d'une entrave aux jambes pour éviter que l'esprit ne se lève et revienne chez les vivants (Binford 1971, p. 13). Tous les individus en décubitus latéral n'étaient pas forcément dans une position de fléchissement. Cette position concerne dix sépultures, géographiquement éloignées. Parmi elles, trois se démarquent par leur position fortement contractée : à Ivory (n° 310 – sép. 4), où les genoux de l'individu touchent son thorax, à Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – sép. 3) et à Darcey (n° 207 – sép. A), où les genoux touchaient le menton de l'individu et où il avait « la face contre terre » (Provost 2009, p. 222). La première ne contenait aucun mobilier mais les deux autres sépultures en possédaient. A ces exemples s'ajoutent quelques sépultures présentes à la base des tertres et datées du Néolithique (Couchey – n° 183, sép. 1 et Minot – n° 439, sép. 1).

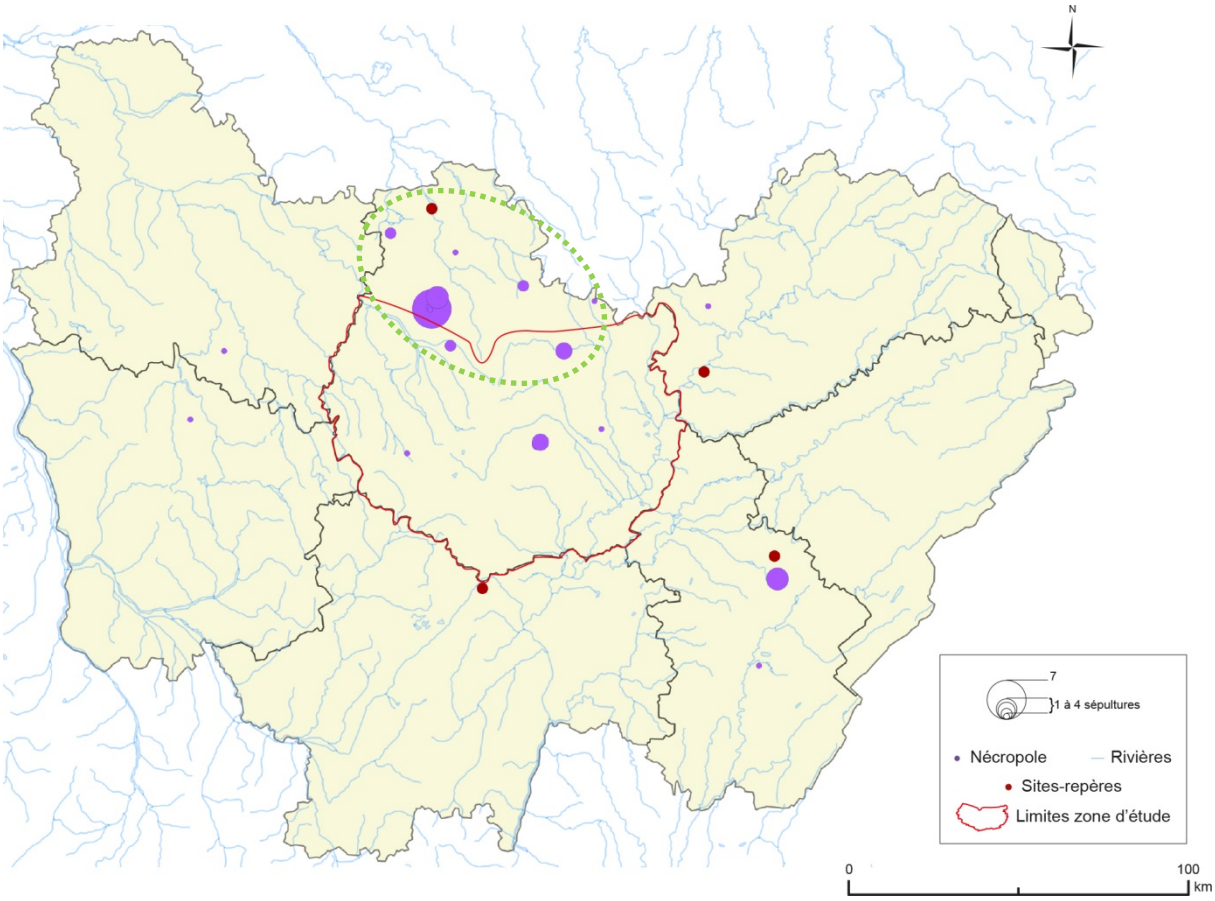

Figure 54 : Individus en décubitus latéral (N.M.I par nécropole).

7.1.3. Déposition « pliée »

La position « pliée » rassemble les individus décris dans la littérature comme étant « assis », « accroupis » ou encore, « arqués » ou « en fer à cheval ». Cette position est relativement rare et ne concerne que vingt-trois individus (12 adultes et 11 indéterminés) (**Figure 52**). Les sépultures « uniques » sont toujours majoritaires (12 cas). Concernant les tombes « doubles », l'une (Mesnay – n° 419, sép. c) est peut-être une mauvaise lecture des ossements sur place puisque le fouilleur, M. Piroutet, y voyait un individu unique et que l'étude postérieure a indiqué la présence de deux crânes (Piningre, Ganard 2004, p. 134). La seconde est particulière de par la position « dos à dos » des inhumés (Baray 2002, p. 51). Les quatre individus de la tombe « collective/multiple » ont quant à eux été placés « assis, les jambes allongées » (Corot 1928, p. 20).

Comparés aux individus en décubitus dorsal, les défunts pliés sont très peu présents, à part dans l'Yonne où se trouvent la plupart des cas (**Figure 55**). Deux autres individus sont également connus à l'opposé de la zone de comparaison, dans le Jura.

Parmi les individus en position pliée, dix sont datés. Le plus ancien est attribué au Néolithique, dans l'Yonne (Mailly-le-Château – n° 382, sép. F). Un autre est daté du Hallstatt B2-B3, dans le nord de la Côte-d'Or (Vernois-les-Vesvres – n° 600, sép. 1). Quatre appartiennent au premier âge du Fer. Un individu de Côte-d'Or septentrionale est daté du Hallstatt C (Prusly-sur-Ource – n° 525, sép. 1). Deux autres, sur la zone d'étude, sont attribués au Hallstatt D1 (Blaisy-Bas – n° 75, sép. 2 et 4). Le dernier, dans l'Yonne (Châtel-Censoir – n° 136, sép. 1), est du Hallstatt D2-D3. Deux sépultures doubles enfin, appartiennent à La Tène A, toutes deux dans l'Yonne (Brosses – n° 101, sép. 2 ; Châtel-Censoir – n° 136, sép. 2).

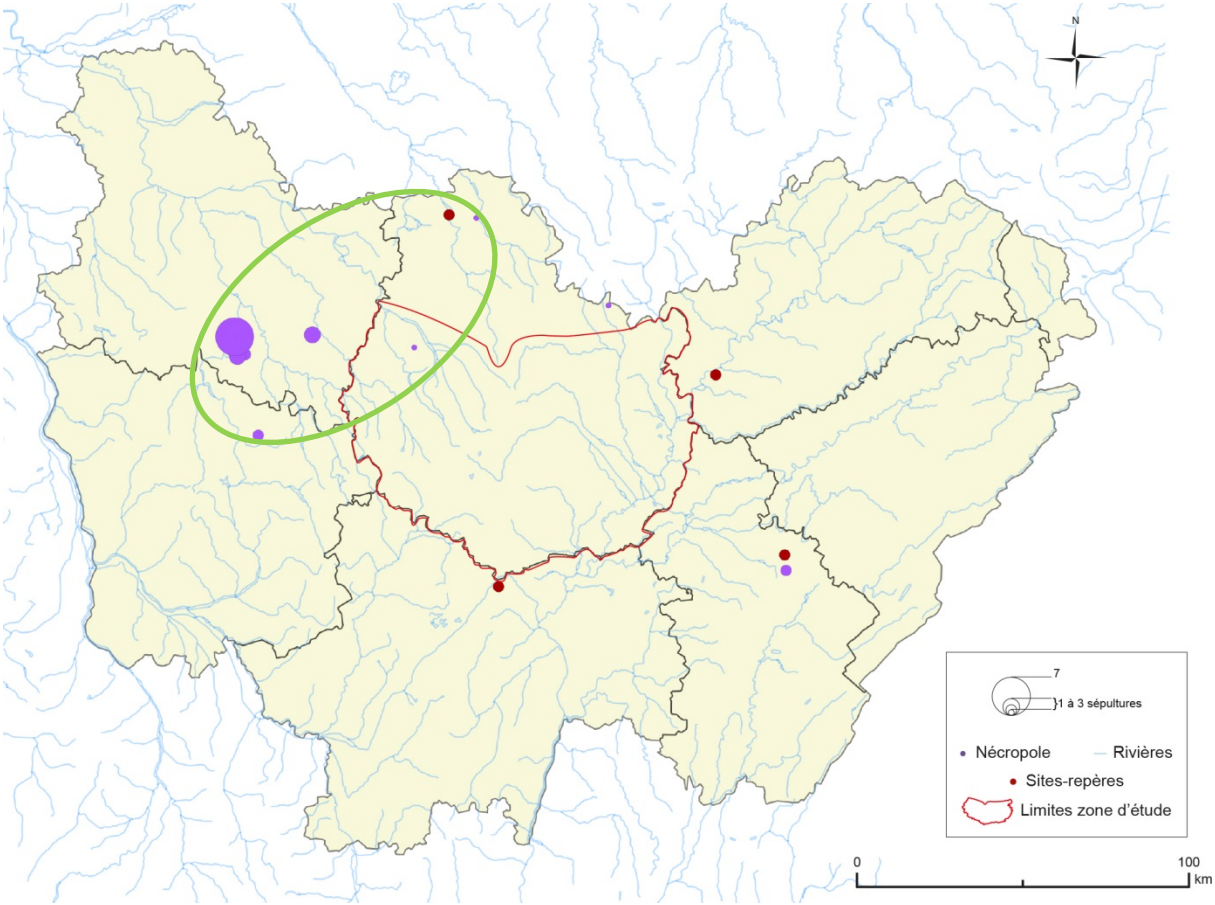

Figure 55 : Individus en position pliée (N.M.I par nécropole).

7.1.4. Déposition « regroupée »

La variété des termes inclus dans la position « regroupé » nécessite de préciser le décompte des réalités différentes qu'ils impliquent (**Figure 56**). « L'ossuaire » semble la pratique la plus fréquente, néanmoins, l'absence de description ne permet pas de savoir s'il s'agit d'ossements organisés ou de réductions. Trois sites sont concernés : Couchey et Fleurey-sur-Ouche dans la zone d'étude (16 cas), et Vielmanay dans la Nièvre (3 cas). Les « ossements organisés » appartiennent tous à la sépulture 32 de Courtesoult (Haute-Saône), sépulture « collective/multiple » où « leur

rassemblement est bien intentionnel » et correspondent « soit à une sépulture multiple remaniée, soit à une sépulture perturbée qui aurait contenue des réductions partielles » (Piningre 1996, p. 54).

La réduction est un geste qui intervient dans un certain laps de temps après l'inhumation et la décomposition du corps. Il consiste à repousser les ossements, de façon ordonnée ou non, pour faire de la place à une nouvelle inhumation. Ce geste est attesté dans quatre sites à travers la Bourgogne et la Franche-Comté (Courtesoult, Mesnay, Fleurey-sur-Ouche, et Ciez) et concerne neuf individus minimum (**Figure 56**). Les sépultures « uniques » réduites étaient toutes des tombes d'adultes. La sépulture double 21 de Ciez (n° 170) abritait un jeune adulte et un immature qui ont été réduits pour faire de la place à un adulte masculin. Il est probable qu'il s'agissait d'un regroupement familial. La seconde sépulture « double » semble être une inhumation unique au départ, repoussée en partie pour faire de la place à une incinération (Mesnay – n° 431, sép. 4). Les deux individus du type de tombe « N.R » appartenaient peut-être à la même sépulture : les ossements sont en désordre mais la réduction est un scénario probable comme conséquence de l'installation des sépultures c, d et e (Mesnay – n° 418, Piningre, Ganard 2004, p. 129). C'est une pratique relativement peu fréquente, qui implique la visibilité de ces tombes sur les tumuli. La sépulture « loculus 1-2 » du tumulus 16 de Fleurey-sur-Ouche (n° 255) appuie l'idée d'une visibilité de la tombe puisque les trois corps qui y ont été déposés à des temps différés étaient contenus dans un coffrage de pierres. Ces laps de temps, non mesurables en l'absence de mobilier attribuable à deux des adultes inhumés, ne contredisent toutefois pas l'hypothèse d'un regroupement familial.

	Effectifs par types de tombe (N.M.I)				Groupes d'âge		
	Unique	Double	C/M	N.R	Adulte	Immature	N.R
« en tas »	-	-	-	3	-	-	3
« ossements organisés »	-	-	4	-	3	1	-
« ossuaire »	7	4	1	4	8	4	5
« réduction »	2	3	-	2	5	2	-

Figure 56 : Effectifs par termes de la position « regroupé » en fonction des types de tombe et des groupes d'âge (corpus général).

Contrairement aux positions précédentes, les individus « regroupés » ne sont pas cantonnés dans une zone relativement délimitable. On observe, au contraire, des concentrations de ces individus au sein de tertres ou de nécropoles, et des espaces vides d'une certaine distance entre ces concentrations (**Figure 57**). Les deux sites de la zone d'étude sont ceux de Fleurey-sur-Ouche et Couchey. Dans la Nièvre, les tertres de Vielmanay et de Ciez ont livré plusieurs défunts dans cette position. Trois autres individus sont recensés à Mesnay, dans le Jura, et enfin, le tumulus de Courtesoult (Haute-Saône) a livré autant de défunts que Vielamany.

Là encore, plus de la moitié des cas ne sont pas datés. Le plus ancien, situé dans la zone d'étude (Fleurey-sur-Ouche) est attribué au Néolithique. Un autre défunt de cette nécropole est lui daté du Hallstatt D1. Les quatre cas de la fin du Hallstatt D1 – début D2 sont tous localisés dans la Nièvre (Vielmanay – 2 cas ; Ciez – 2 cas). Une sépulture double, de nouveau à Fleurey-sur-Ouche, est datée de la fin du Hallstatt D2 – début D3. Les quatre derniers individus sont ceux de la sépulture collective/multiple de Courtesoult en Haute-Saône. Ils sont attribués à la fin du Hallstatt D3 – début La Tène A.

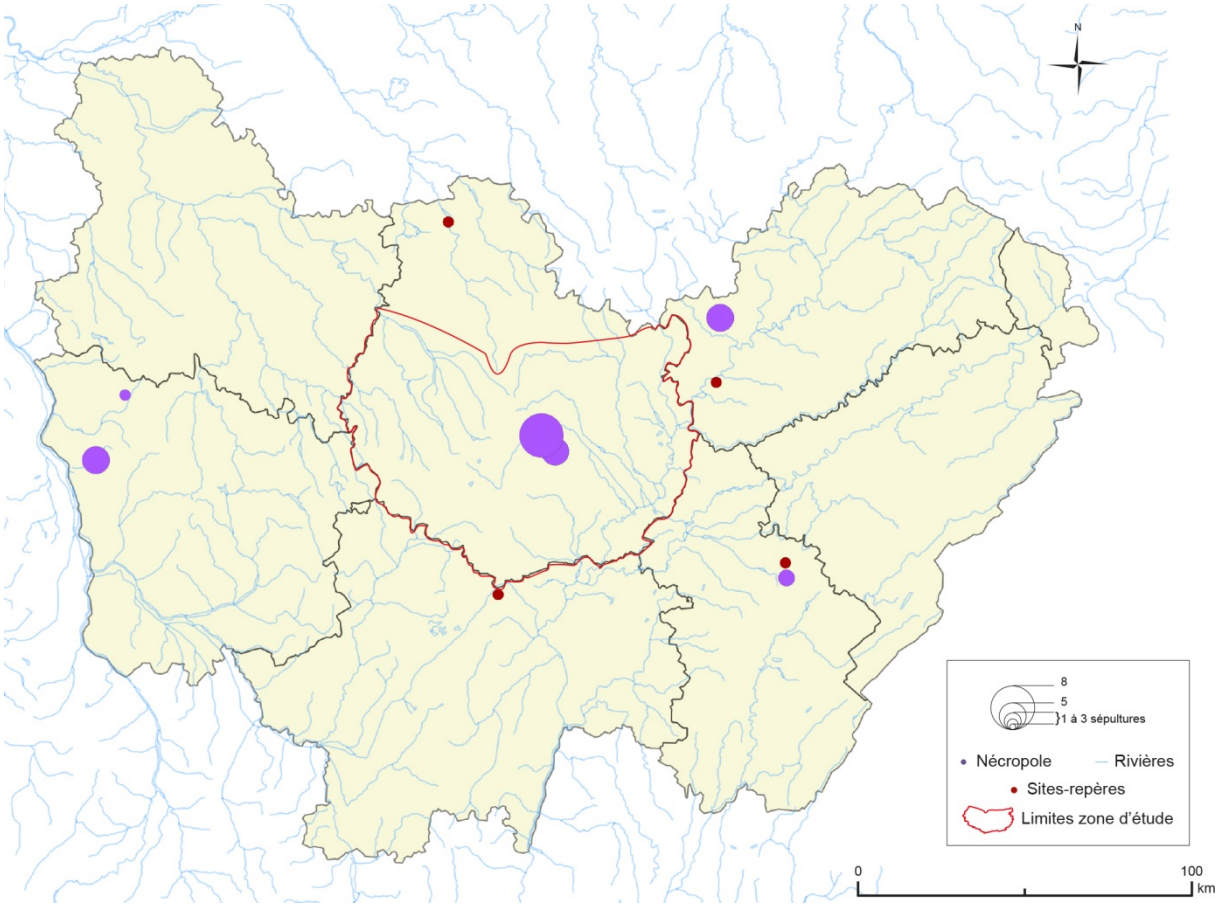

Figure 57 : Individus en position regroupée (N.M.I par nécropole).

7.2. Corrélation entre la position générale, les périodes et les zones

La description des positions des différentes parties des corps suivante est basée sur les individus inhumés en décubitus dorsal ou latéral et ne prend pas en compte les sépultures doubles, particulières. Ces dernières seront traitées par la suite.

Il n'y a pas de réel impact de la position des corps par rapport à la chronologie. La position décubitus dorsal étant de loin la plus fréquente, elle est attestée à toutes les périodes et zones (**Pl. 12-1**).

Les positions en décubitus latéral se retrouvent à diverses périodes, du Néolithique à La Tène A. Elles ne sont pas répertoriées pour la Saône-et-Loire et le Doubs. Globalement les périodes de présence de ces positions ne sont pas les mêmes entre les zones. Une seule période est attestée pour plusieurs zones : le Néolithique pour la zone d'étude, La Tène A pour la Nièvre, le Hallstatt D2 dans l'Yonne, et le Hallstatt D3-La Tène A en Haute-Saône. Dans le Jura, ces positions sont répertoriées à l'âge du Bronze et au Hallstatt C-D1. En Côte-d'Or septentrionale, elles sont visibles au Néolithique, au Hallstatt D1 et au Hallstatt D3 (**Pl. 12-2**).

Les positions pliées sont attestées dans les deux moitiés de la Côte-d'Or, dans la Nièvre, l'Yonne et le Jura. Ces positions ne sont pas utilisées aux mêmes périodes dans chacune des zones : à l'âge du Bronze et au Hallstatt C en Côte-d'Or septentrionale, au Hallstatt D1 dans la zone d'étude, au Hallstatt D dans la Nièvre, au Néolithique, Hallstatt D2-D3 et La Tène A dans l'Yonne (**Pl. 12-3**).

Les positions regroupées sont attestées uniquement au Hallstatt. Elles sont présentes dans trois zones (zone d'étude, Nièvre et Haute-Saône), mais toujours à des périodes différentes (**Pl. 13-1**).

7.3. La position des membres supérieurs

7.3.1. Le crâne

Peu d'informations ont été fournies sur les crânes. Les phénomènes taphonomiques sont souvent à l'origine des positions de la tête et résultent des conditions de décomposition et d'ensevelissement du corps : décrochement de la mandibule et/ou basculement du crâne en espace vide par exemple, ou encore, présence d'un calage du crâne (Baray 2003, p. 58). Un cas de dispositif est à noter : celui de Darcey (n° 205 – sép. 1, zone d'étude), où la tête était surélevée par quelques pierres (Joly 1947 ; Chaume 2001, p. 430).

Le seul autre phénomène répertorié est l'absence du crâne dans cinq cas, tous adultes (dont un « jeune adulte »). Le reste du corps est présent, en décubitus dorsal ou latéral. Il pourrait s'agir d'un indice de prélèvement d'une partie du corps ou de décapitation, mais il est impossible de trancher en l'absence d'étude anthropologique. Ces cas sont regroupés dans deux tumuli de la zone d'étude : à Villecomte (n° 609 – 2 sépultures « uniques ») et à Couchey (n° 184 – 2 sépultures : 1 « double » et 1 « unique »). Il n'y a aucune corrélation entre l'absence des crânes et les crânes isolés, il n'y a donc pas eu déplacement des têtes d'une sépulture à une autre à l'intérieur d'un même tumulus. Des sépultures sans crânes existent dans des contextes et périodes variés : cimetières médiévaux, habitats, ou encore cimetières laténiens (Baray 2003, p. 53). Quelques comparaisons et

hypothèses ont été proposées par L. Baray concernant l'absence de crâne ou leur présence surnuméraire mais le peu d'occurrence dans ce corpus ne permet pas de trancher. « L'hypothèse d'une réouverture partielle de la fosse afin de récupérer le crâne, pour des raisons non expliquées, semble donc être plus plausible » (Baray 2003, p. 54-55). Quel que soit l'intention derrière ces gestes, ces tombes sans crâne se retrouvent dans des tumuli comme dans des cimetières à tombes plates à travers l'âge du fer. L'absence de mobilier dans les sépultures de Villecomte et Couchey ne permet pas de les dater plus précisément que par la datation générale des tumuli. Or, si la datation de Villecomte semble relativement restreinte au Hallstatt D, le cas de Couchey est plus complexe car utilisé sur une période longue et discontinue. La présence de la sépulture 14 (sans têtes) dans une couche proche de la surface indiquerait plutôt une datation autour du Hallstatt D3-La Tène A.

7.3.2. Le torse

Nous ne possédons aucune indication sur cette partie du corps. La seule exception est que le torse était penché vers l'arrière dans deux sépultures à Blaisy-Bas (n° 75 –zone d'étude). Les deux adultes avaient été déposés assis dans un loculus trop étroit. Ainsi, leur buste était penché pour s'appuyer contre une paroi tandis que leurs membres inférieurs, en extension, étaient surélevés et dépassaient du loculus (Guyot 1938, p. 7-8).

7.3.3. Les bras, avant-bras et mains

Sauf indication contraire, les membres supérieurs ont été considérés comme déposés en extension dans les cas où la position générale du corps était en décubitus dorsal. Au total, cinq cent dix-sept défunts ont les bras en extension (**Figure 58**). Lorsque le corps est dans cette position, les membres supérieurs sont très majoritairement en extension, tendant à réduire à quelques exceptions près.

Seuls trois cas montrent une dissymétrie marquée avec un bras en extension (gauche dans les 3 cas) et le second bras dans une position totalement différente : bras levé au-dessus de la tête (Couchey – n° 184, sép. 11, zone d'étude), bras à l'équerre au niveau de l'épaule (Villecomte – n° 609, sép. 12, zone d'étude), ou bras tendu passant sur la gorge (Vernois-les-Vesvres – n° 601, sép. 3, Côte-d'Or septentrionale). A ces cas peut s'ajouter la sépulture 6 des *Moidons* où l'un des bras de l'individu (sans plus de précision) est replié, positionnant la main au niveau de la tête. Elle se rapproche ainsi de la sépulture de Couchey. En raison d'une destruction postérieure ou d'une autre

raison inconnue, les membres supérieurs droits de deux autres tombes ont disparu. Leur pendant gauche était en extension (Courtesoult – n° 193, sép. 13 et 18, Haute-Saône). Ces positions, peut-être issues du maintien du corps par les « fossoyeurs » au moment de la déposition dans la tombe, posent la question de la structure de la sépulture. Les tombes de Villecomte et Vernois-les-Vesvres n'ont pas de structure en « dur » comme le loculus de la sépulture 11 de Couchey. La position des membres supérieurs implique un espace à disposition plus grand que nécessaire : soit une fosse mal proportionnée, soit un simple dépôt « à même le sol ».

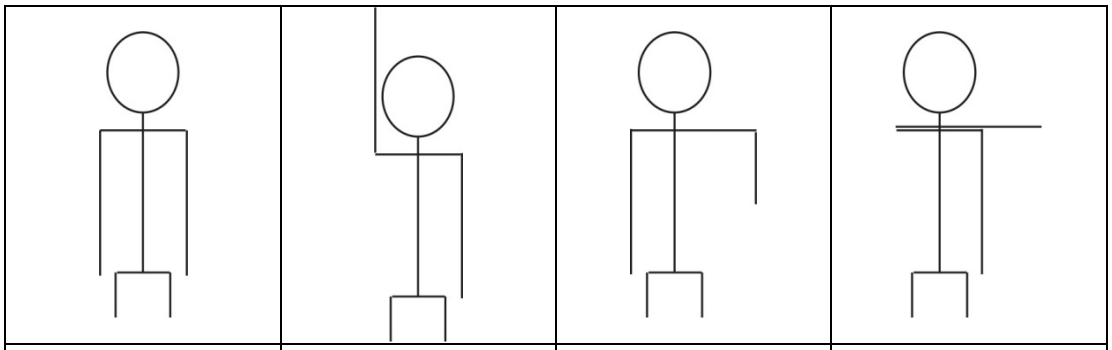

Figure 58 : Positions des bras des individus déposés en décubitus dorsal (corpus général).

Les deux avant-bras sont en extension le long du corps dans quatre cent cinquante-sept cas. Lorsque ce n'est pas le cas, plusieurs variantes, ponctuelles, peuvent être classées en deux groupes : les deux avant-bras fléchis d'une part (21 cas), et un seul avant-bras fléchi d'autre part (23 cas) avec une « préférence » pour le fléchissement de l'avant-bras gauche (16 cas). Les cas particuliers mentionnés précédemment pour les bras ne sont pas pris en compte ici puisque la position des bras se répercute sur les avant-bras.

Le fléchissement des deux avant-bras dispose les mains sur différentes régions du corps : le bassin (12 cas), le bas-ventre (5 cas), l'abdomen (1 cas) ou le thorax (2 cas). Les positions bassin, bas-ventre ou abdomen étant relativement proches, la question est de savoir si ces différences étaient réelles à l'origine ou si elles résultent de conditions taphonomiques (espace vide ou colmaté, linceul, etc.). Le fléchissement des avant-bras sur le thorax est par contre volontaire, aussi la distinction est plus pertinente. Cependant, la trop faible quantité d'individus déposés ainsi empêche toute réelle distinction. Sont recensés en décubitus dorsal avec les deux avant-bras fléchis : deux adultes âgés masculins, un jeune adulte masculin, un adolescent masculin, un enfant, sept adultes (1 homme, 1 femme, 5 N.R), et neuf indéterminés. Leur orientation dans les tumuli varie également bien que la direction méridionale semble revenir pour la moitié d'entre eux. Le fléchissement des deux avant-

bras sur le bassin se retrouve essentiellement dans le nord-ouest de la zone : à Couchey et Bressey-sur-Tille dans la zone d'étude, à Salives et Minot légèrement au-dessus (Côte-d'Or septentrionale) et à Courtesoult en Haute-Saône (**Figure 59**). Deux autres tertres plus au sud ont livré des individus dans cette position : à La Rivière-Drugeon (Jura) et à Igé (Saône-et-Loire). Le fléchissement des avant-bras sur le bas ventre n'est attesté qu'en Franche-Comté. Les deux cas de fléchissement sur le thorax sont en Côte-d'Or : à Marcilly-Ogny (zone d'étude) et à Salives (nord). Aucune préférence chronologique n'est visible.

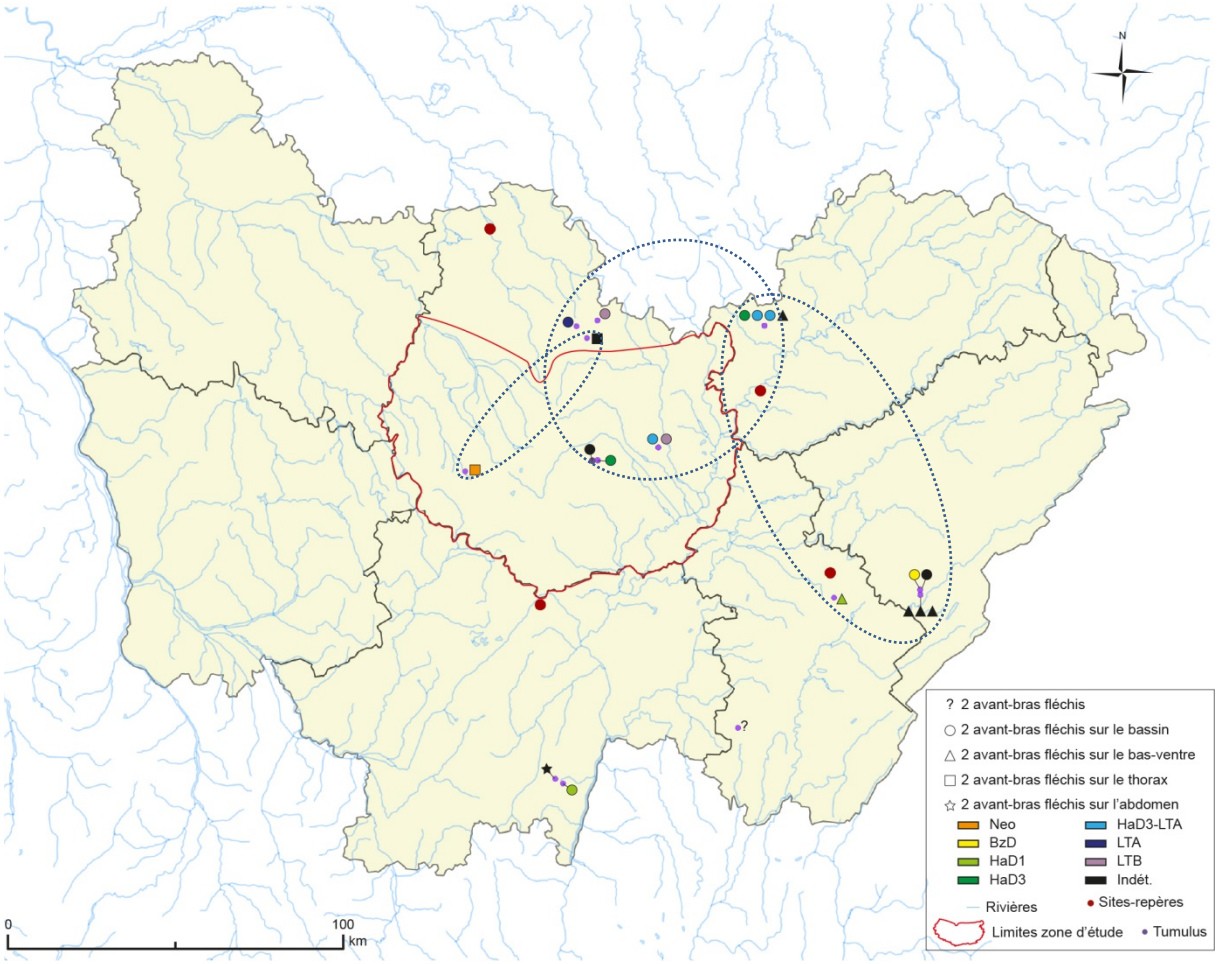

Figure 59 : Individus (N.M.I) déposés avec les deux avant-bras fléchis par tumulus et par période.

Dans le cas où un seul avant-bras est fléchi, l'avant-bras droit vient sur le bassin (4 cas, les deux autres ne sont pas spécifiés) tandis que l'avant-bras gauche est en extension. Lorsque ce dernier est fléchi, on retrouve les mêmes décalages que lorsque les deux avant-bras sont fléchis : sous le bassin (1 cas), sur le bassin (7 cas), sur l'abdomen (2 cas) et sur le thorax (4 cas). Tous sont adultes et inhumés seuls (1 adulte âgé, 2 jeunes adultes, 16 adultes et 1 indéterminé). Trois femmes ont été identifiées parmi ces individus. L'orientation n'est pas non plus un facteur discriminant pour cette position.

Les avant-bras droits sont localisés dans les deux tertres communautaires : Bressey-sur-Tille (n° 98) et Courtesoult (n° 193). Dans les autres cas, c'est l'avant-bras gauche qui est fléchi. A l'exception des cas cités et de Villecomte (n° 609), un seul défunt par tertre est concerné par ce fléchissement d'avant-bras (**Figure 60**).

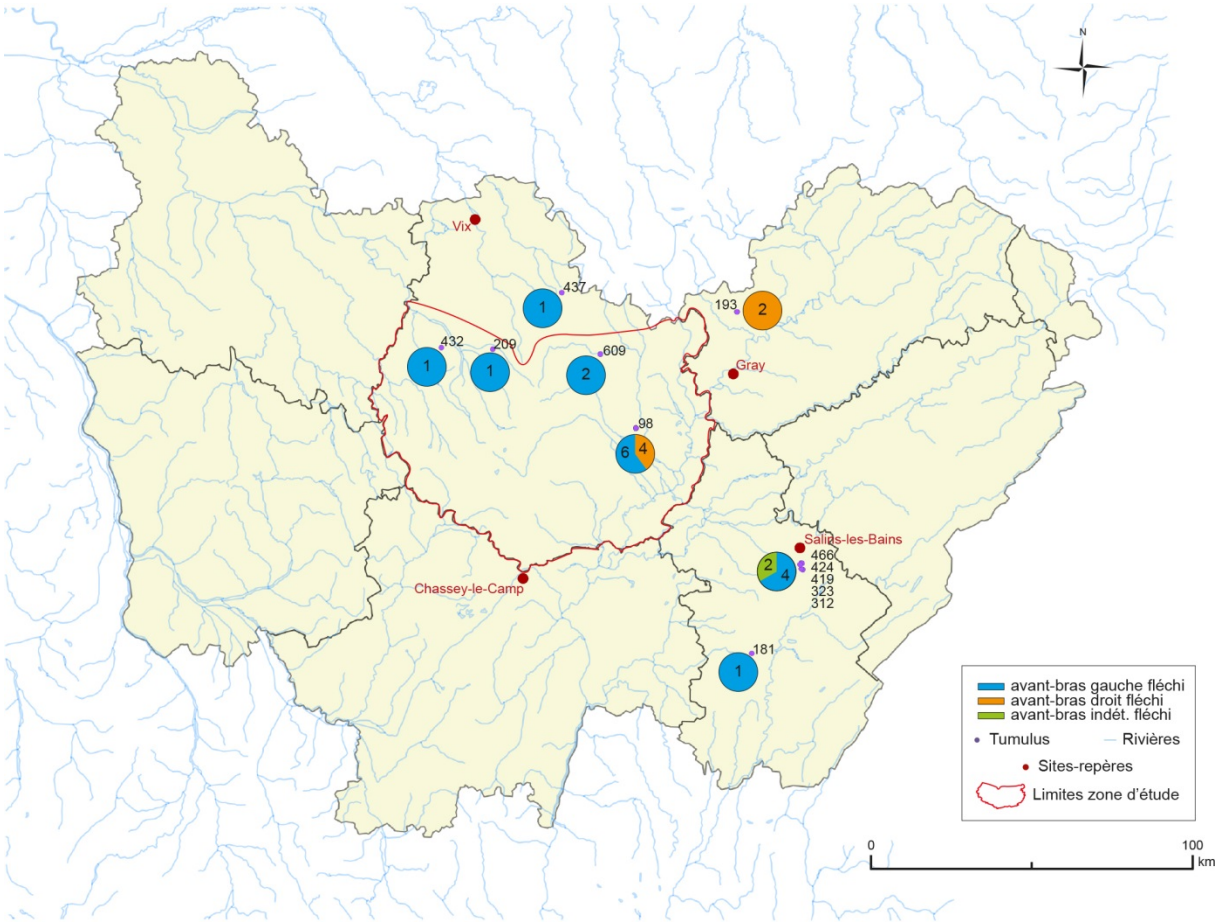

Figure 60 : Individus (N.M.I) déposés avec un seul avant-bras fléchi par tumulus (le chiffre indiqué dans le cercle est le N.M.I ; les nombres en-dehors correspondent aux tumuli – Annexe 1).

La plus ancienne sépulture, attribuée au Bronze A, est située dans la forêt des *Moidons* (n° 312). Une seule tombe est datée du Hallstatt C, également dans cette nécropole (n° 424). A la période suivante (Hallstatt D1), deux défunts sont répertoriés, toujours dans les *Moidons* (n° 466) mais aussi à Minot, dans le nord de la Côte-d'Or (n° 437). Les deux défunts recensés au Hallstatt D2 appartiennent à la nécropole des *Moidons* (n° 323 et 419). Le premier défunt de la zone d'étude avec l'avant-bras gauche fléchi, comme tous les précédents, était inhumé à Bressey-sur-Tille (n° 98). Il est daté du Hallstatt D2-D3. La période suivante est représentée dans une seule sépulture, à Courtesoult. C'est également le plus ancien défunt à avoir l'avant-bras droit fléchi. La fin du Hallstatt D3 – début La Tène A est la période où le fléchissement d'un avant-bras est le plus fréquent (6 cas). Cinq d'entre eux sont situés à Bressey-sur-Tille (3 à gauche, 2 à droite), le dernier à Courtesoult (à droite). Trois

autres défunts sont datés de La Tène A, deux à Bressey-sur-Tille (1 à gauche, 1 à droite), et un à Conliège (n° 181) (à gauche), dans le Jura. Le dernier défunt daté, de Bressey-sur-Tille, appartient au début de La Tène B. L'avant-bras droit était fléchi. Les cinq défunts restant ne sont pas datés.

L'ensemble des défunts de Bressey-sur-Tille ont l'avant-bras au niveau du bassin. Ceux de Darcey (n° 209), Lantilly (n° 432), Conliège (n° 181) et un des défunts de la forêt des *Moidons*, ont l'avant-bras à hauteur du thorax. Ceux de la zone d'étude sont dépourvus de mobilier, contrairement aux défunts jurassiens. Deux autres individus de la forêt des Moidons l'ont au niveau de l'abdomen. A Minot (n° 437), l'avant-bras était sous le bassin. Enfin, à Villecomte (n° 609), dans un des cas, il est au niveau de l'abdomen, dans l'autre, au niveau du bassin. Dans les quatre cas où l'avant-bras droit est fléchi, il se trouve au niveau du bassin (information inconnue dans les deux autres cas). Il n'y a pas de préférence chronologique visible.

La région du bassin est privilégiée par rapport aux autres parties du corps qui semblent plus anecdotiques. On ne peut voir de corrélation entre le fléchissement d'un avant-bras – ou des deux – avec le sexe ou l'orientation des défunts. Par contre, c'est un phénomène qui touche les adultes avec dix-huit cas avérés contre un enfant (« adulte » : 14, « adulte âgé » : 1, « jeune adulte » : 2, « adolescent » : 1, « enfant » : 1, « NR » : 5). En résumé, six groupes de positions des membres supérieurs sont retenus (**Figure 61**):

- Groupe 1 : Avant-bras/mains le long du corps (457 cas – soit 91,4 %)
- Groupe 2 : Avant-bras/mains repliés au niveau du bassin/abdomen (18 cas – soit 3,6 %)
- Groupe 3 : Avant-bras/mains croisés sur le thorax (2 cas – soit 0,4 %)
- Groupe 4 : 1 avant-bras fléchi au niveau du bassin/abdomen (15 cas – soit 3 %)
- Groupe 5 : 1 avant-bras fléchi sur le thorax (4 cas – soit 0,8 %)
- Groupe 6 : Position aberrante (4 cas – soit 0,8 %)

2 avant-bras fléchis	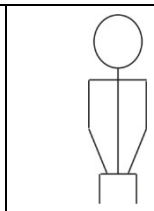		/
N.M.I	Région bassin : 18 cas	Région thorax : 2 cas	/
1 avant-bras fléchi + 1 avant-bras en extension	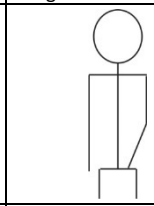		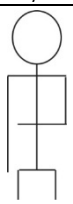
N.M.I	Région bassin (main gauche) : 11 cas	Région bassin (main droite) : 4 cas	Région thorax : 4 cas

Figure 61 : Positions particulières des avant-bras des individus déposés en décubitus dorsal (corpus général).

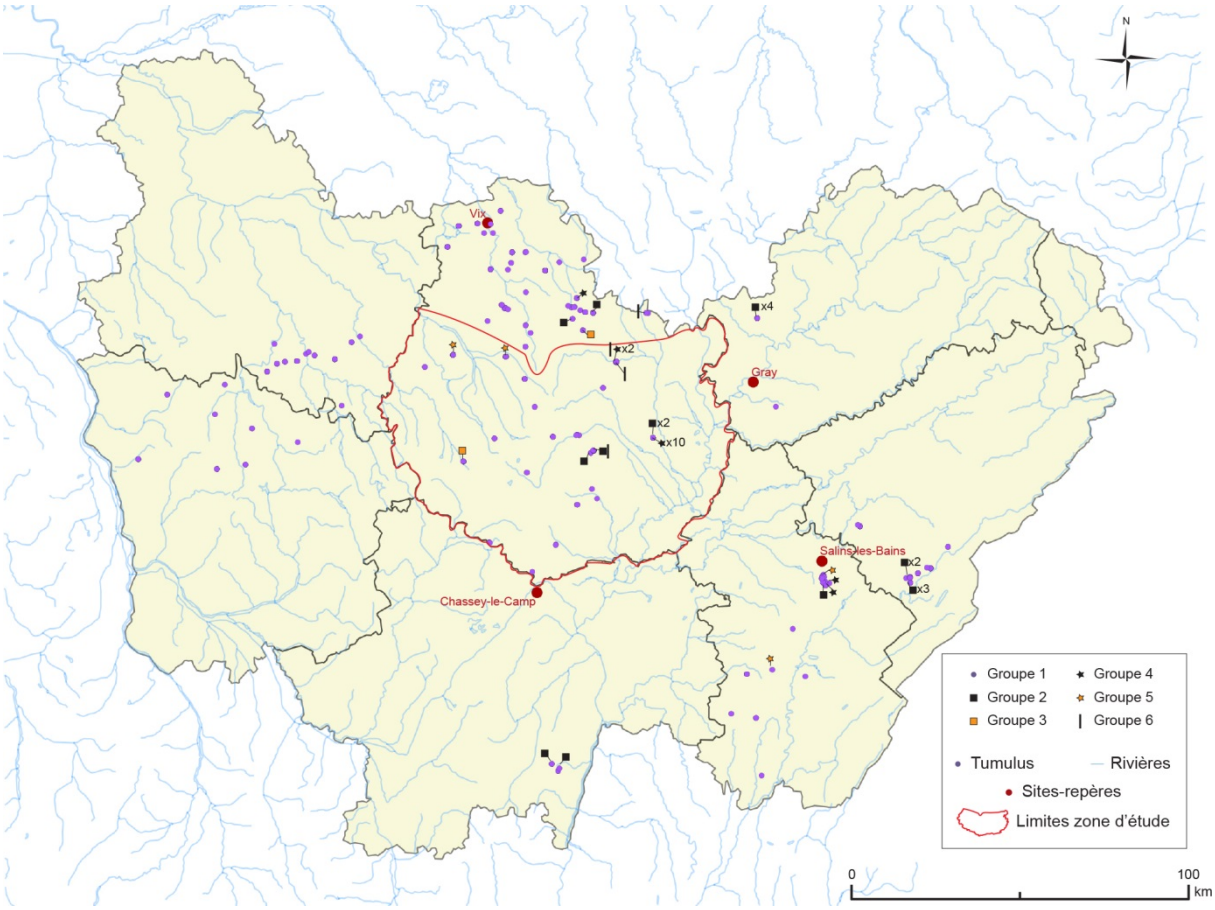

Figure 62 : Répartition des différentes positions des avant-bras (Groupe 1 : 2 avant-bras le long du corps ; Groupe 2 : 2 avant-bras repliés au niveau bassin/abdomen ; Groupe 3 : 2 avant-bras repliés au niveau thorax ; Groupe 4 : 1 avant-bras replié au niveau bassin/abdomen ; Groupe 5 : avant-bras replié au niveau thorax ; Groupe 6 : positions aberrantes (Figure 58) ; Chiffres associés = nombre d'individus déposés dans cette position par tumulus).

La répartition de ces groupes montre plusieurs tendances (**Figure 62**). La première est la présence du groupe 2 dans l'est de la carte (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Doubs et Jura). Ce groupe indique les individus aux deux avant-bras fléchis au niveau du bassin/abdomen. Les individus à un seul avant-bras fléchi au même niveau (groupe 4) se trouvent inscris dans ce secteur. Ils sont surtout présents dans la zone d'étude (Bressey-sur-Tille et Villecomte) où 12 défunts sont concernés. Un seul individu est recensé dans le nord de la Côte-d'Or (Minot). Les deux individus en-dehors se trouvent de l'autre côté de la Saône, dans la forêt des *Moidons*. Les individus à un ou deux avant-bras replié(s) au niveau du thorax sont regroupés à l'ouest de la zone d'étude (3 cas : Marcilly-Ogny, Lantilly et Darcey), mais également à Salives (1 cas), au nord-est de la zone d'étude (groupe 3 et 5) et dans le Jura (forêt des *Moidons* et Conliège).

Quatre de ces groupes (1, 2, 3 et 6) correspondent à ceux mis en évidence par L. Baray dans son étude sur les pratiques funéraires dans le Bassin parisien à l'âge du Fer (Baray 2003, p. 62). Le

groupe 6 décrit ici des positions « aberrantes » mais différentes de celles de L. Baray. L'absence de groupe pour la dissymétrie des membres supérieurs (groupes 4 et 5 ici) dans sa classification vient de la supposition que celle-ci découle d'un déplacement des os lors de la décomposition, et non d'un geste volontaire lors de l'inhumation (Baray 2003, p. 63). Il considère ainsi que cette dissymétrie était à la base un fléchissement des deux membres. Dans les deux cas, les mêmes proportions sont observables : une large majorité d'individus déposés en décubitus dorsal et membres en extension, puis quelques individus avec les avant-bras fléchis et les mains dans la région bassin/abdomen. Plus occasionnellement des individus avec les avant-bras croisés sur le thorax.

Géographiquement parlant, les tumuli de Bressey-sur-Tille et de Courtesoult se démarquent car contiennent plusieurs de ces sépultures : 12 pour le premier et 6 pour le second. Les tumuli de Dompierre-les-Tilleuls (n° 216) et de La Rivière-Drugeon (n° 333), abritaient également plusieurs inhumés avec un ou deux avant-bras fléchis (respectivement 3 et 2 occurrences). Les autres tumuli concernés ne renfermaient qu'un individu déposé ainsi. Au final, quatorze tumuli contenaient un ou plusieurs individus en décubitus dorsal, les deux avant-bras fléchis, essentiellement en Côte-d'Or, avec quelques cas en Saône-et-Loire et Franche-Comté. L'avant-bras droit seul fléchi est connu uniquement dans les tumuli de Bressey-sur-Tille et Courtesoult, deux des trois tumuli « communautaires » du corpus. L'avant-bras gauche fléchi enfin touche des tumuli différents selon s'il vient en contact de la région du bassin ou du thorax, les deux cas ne cohabitant pas.

Aucune corrélation chronologique n'est visible pour la flexion des deux avant-bras : elle est attestée du Néolithique jusqu'à La Tène B. La flexion de l'avant-bras droit en revanche est retreinte au Hallstatt D3 – La Tène B, tandis que la flexion de l'avant-bras gauche est plutôt attestée au Hallstatt (du Hallstatt C au début de La Tène A).

Les membres supérieurs des individus déposés en décubitus latéral ne sont pas souvent détaillés dans les publications. Seuls huit d'entre eux sont décrits avec des bras ou des avant-bras dans des positions différentes à chaque fois. Ce peu d'occurrences, sur les trente-huit individus concernés, n'apporte aucune réelle information. Sur ces huit individus, six sont adultes, les deux autres « N.R », cinq concernent dans des sépultures « uniques », les trois autres des sépultures « doubles ».

7.4. La position des membres inférieurs

La plupart des corps en décubitus dorsal ont leurs membres inférieurs en extension (457 occurrences). Les rares cas où une position particulière leur a été donnée se divisent en trois groupes : les jambes croisées, quel que soit l'endroit du croisement (6 cas), une ou deux jambe(s) fléchie(s) (3 cas) et les membres inférieurs rapprochés (6 cas) (**Figure 63**).

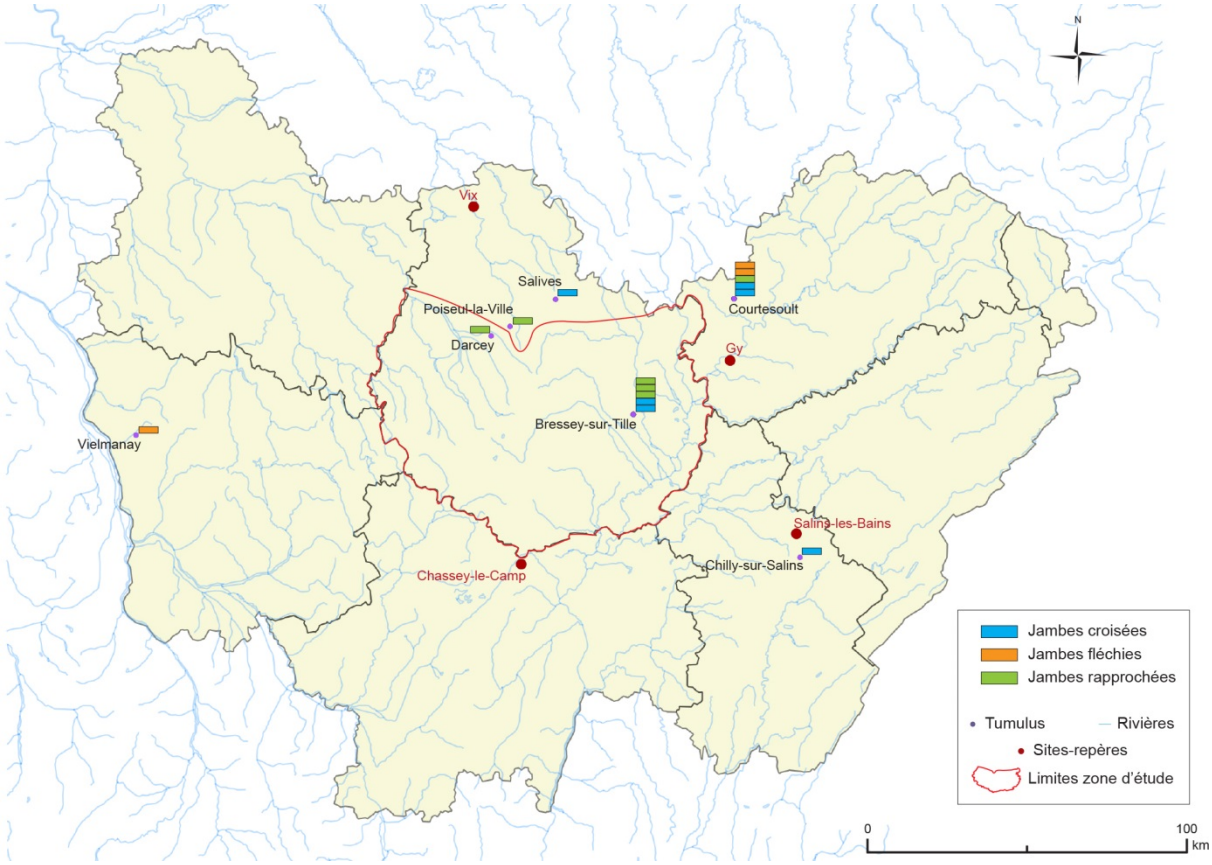

Figure 63 : Répartition des individus (N.M.I) aux membres inférieurs croisés, fléchis ou rapprochés par tumulus (1 case = 1 sépulture).

Les pieds ne sont pas décrits (absents ?) dans une très large majorité des tombes (436 cas). Ceux dont la position est connue sont majoritairement en extension (11 cas), les autres étant soit croisés (6 cas), superposés (4 cas) ou joins aux talons (2 cas).

Les tumuli de Bressey-sur-Tille (5 cas) et Courtesoult (2 cas) sont les plus représentés pour les positions croisées ou superposées. La fragilité de cette partie du corps, et peut-être le manque d'observation sur place rend difficile la détermination de la position des pieds. Les pieds croisés, joins ou superposés sont recensés de la fin de la période hallstattienne à La Tène B (HaD3 : 1 cas ; HaD3-LTA : 10 cas ; LTA : 1 cas ; LTB : 2 cas).

Le croisement des membres inférieurs n'est pas lié à celui des membres supérieurs : seuls deux cas ont un ou deux avant-bras fléchis (Bressey-sur-Tille, sép. 89 ; Courtesoult, sép. 12). De même une seule sépulture aux membres inférieurs fléchis avait également un avant-bras fléchi (sép. 44 de Courtesoult). Il est difficile de tirer une quelconque règle d'un si faible échantillon de « cas particuliers », aussi noterons-nous seulement la présence d'individus jeunes dans le cas du fléchissement des membres inférieurs (2 jeunes adultes féminins, 1 adolescent masculin et 1 enfant).

Les défunts en décubitus latéral ne sont que très rarement décrits plus précisément : aucune information n'est disponible dans dix-huit cas et deux tombes n'ont pas permis la lecture de la position (mauvais état et perturbations). Concernant les autres, les membres inférieurs sont décrits comme fléchis (vers l'avant ou l'arrière) (7 cas) ou en extension (1 cas). Un seul défunt aux membres fléchis appartient à la zone d'étude (Villecomte). Les autres sont situés dans le nord et l'est de la zone de comparaison : deux cas en Côte-d'Or septentrionale (Minot et Fontaines-en-Duesmois), un cas en Haute-Saône (Courtesoult) et deux cas dans le Jura (Ivory et Mesnay).

Au final, les positions des individus en décubitus dorsal qui n'appartiennent pas à des sépultures doubles ne varient guère et les membres inférieurs sont en extension pour la plupart d'entre eux (**Figure 64**). Les autres, entrant dans la catégorie « pro-décubitus » de L. Baray (Baray 2003, p. 59), impliquent des membres inférieurs (jambes et/ou pieds) croisés (6 cas), superposés (4 cas), rapprochés (4 cas) ou fléchis (3 cas). Quelle que soit la position des membres supérieurs, les membres inférieurs en extension représentent toujours la majorité des cas, même si l'absence des pieds (ou leur observation) biaise surement en partie cette vision, d'où leur absence sur certains schémas (**Figure 64**).

L'ensemble des individus en « pro-décubitus » et membres inférieurs fléchis, croisés ou rapprochés, était accompagné de mobilier. Les individus avec les membres inférieurs croisés sont datés du Hallstatt D3 – La Tène A. Ils sont présents dans quatre tumuli, avec un matériel simple et peu abondant à une exception près : le poignard avec fourreau et ceinturon de la sépulture 2 du tumulus *Ramaget* à Salives/Larçon en Côte-d'Or septentrionale (Ratel 1967). Les sépultures 80 et 89 de Bressey-sur-Tille (zone d'étude) étaient parées respectivement de deux bracelets (en fer et terre cuite) pour l'un et d'un bracelet en bronze pour le second (Ratel 1977). Placées dans le même quart du tertre, ces sépultures ne sont toutefois pas proches l'une de l'autre. La sépulture h du tumulus 18

des *Moidons* à Chilly-sur-Salins contenait deux bracelets en bronze à tampons sans décor et probablement deux anneaux de cheville en bronze vu la couleur des os à cet endroit (Piningre, Ganard 2004). Enfin, le tumulus de Courtesoult a livré deux sépultures (sép. 12 et 30) dans cette position avec un dépôt funéraire composé chacun d'une fibule, associée à un objet indéterminé pour dans un cas (Piningre 1996). Ces individus sont adultes, sans plus d'informations.

Les individus aux membres inférieurs fléchis n'appartiennent pas à une fourchette chronologique plus restreinte que le premier âge du Fer mais les datations ne sont pas d'une grande aide puisque sur les trois tombes, l'une ne peut être datée (Vielmanay – n° 606, sép. 35, Nièvre) et la seconde a pour seul mobilier une épingle à tête enroulée dont la fourchette chronologique s'étend de l'âge du Bronze ancien au premier âge du Fer (Ivory – n° 320, sép. b, Jura) (Adam, Le Blay, Pautrat 2002 ; Piningre, Ganard 2004). Seule la sépulture 44 de Courtesoult (Haute-Saône), avec ses cinq fibules, est datée précisément (Hallstatt D3-La Tène A) (Piningre 1996). Les trois défunts sont jeunes (un enfant et deux jeunes adultes) et de sexe féminin pour les deux plus âgés.

Les sépultures à individus en « pro décubitus » et membres inférieurs rapprochés sont essentiellement localisées dans la zone d'étude (Darcey : 1 individu ; Bressey-sur-Tille : 3 individus). Cette position serait plutôt restreinte au début de l'époque laténienne puisqu'elle concerne des sépultures datées du Hallstatt D3-La Tène A ou de La Tène B.

La présence ou l'absence de mobilier dans les tombes ne peuvent non plus expliquer les positions autres que le décubitus dorsal membres en extension : sur les soixante-quatre individus dans une autre position, cinquante et un étaient accompagnés d'objets en quantité variable et de nature diverse. Par exemple, la sépulture 1 de Poiseul-la-Ville et Laperrière associe avec une épée, un bracelet, un rasoir et des phalères (Chaume, Feugère 1990) ; la sépulture 37 de Courtesoult a livré des perles en ambre et deux fibules en bronze « riches » ; la sépulture 89 de Bressey-sur-Tille contenait un simple bracelet en bronze, et la sépulture 30 une fibule en fer (Ratel 1977b ; Piningre 1996).

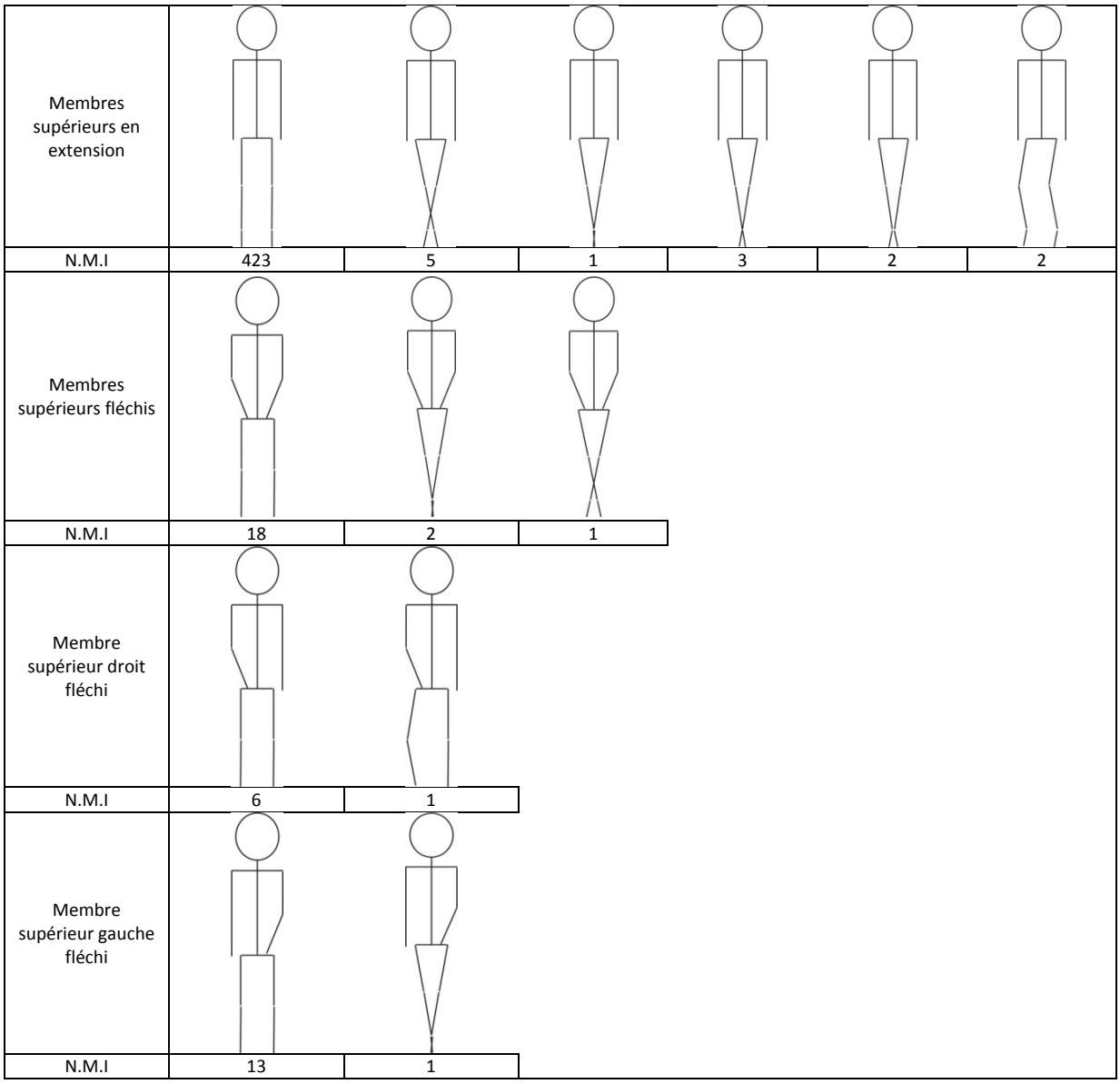

Figure 64 : Positions répertoriées pour les individus déposés en décubitus dorsal (corpus général).

Si aucune corrélation ne peut être faite entre les positions particulières (groupes 2 à 6 précédemment définis) et l'âge ou le sexe (en partie par manque de données anthropologiques), la chronologie, ou la géographie, les pistes du transport et du contenant du défunt sont à explorer. Les impacts (contraintes) sur le corps d'un linceul ou d'un contenu type tronc évidé sont connus (par exemple : Courtesoult, sép. 11, 13, 18) et peuvent expliquer les rapprochements des membres inférieurs, la superposition et/ou le croisement des pieds. De même, le transport du défunt jusqu'à sa tombe peut induire des mouvements involontaires, positionnant les membres qui ne seront plus manipulés dans le cas d'un contenant déjà fermé ou d'un linceul. Cette hypothèse, proposée par L. Baray (Baray 2003, p. 64), est inspirée par deux pratiques en France du XIIIe au XVIIe s. : pendant qu'au nord on cousait un linceul autour du défunt et on fermait son cercueil dès son domicile, au sud

le linceul ne couvrait pas le visage et le cercueil n'était fermé qu'au cimetière. Le premier cas ne permettait pas une « remise en place » des membres si ceux-ci avaient bougé durant le transport tandis que le deuxième cas laissait le choix. Ainsi, la position des membres ne peut, pour lui, « être interprétée comme relevant d'un rite quelconque » (Baray 2003, p. 64) mais reflète indirectement le type de contenant utilisé pour chaque défunt.

L'impact du contenant est bien connu et la notion de rite est délicate. Néanmoins, rejeter toute volonté humaine sur la position des membres semble extrême, car si c'était le cas, un même type de contenant induirait les mêmes gestes. Or, si des exemples viennent appuyer l'hypothèse de L. Baray, comme les sépultures à fond penché qui ont livré des individus avec un membre fléchi et un membre en extension (côté pente descendante), d'autres exemples dans le corpus tendent à relativiser ce constat. La création des groupes 4 et 5 (fléchissement d'un seul membre supérieur) nous a semblé nécessaire car certains cas montrent qu'il peut y avoir un doute sur le « hasard » de la position. Par exemple, la sépulture 44 de Courtesoult a livré un individu montrant un effet de paroi sur le côté gauche uniquement du corps. Les membres supérieurs et inférieurs sont fléchis et une incinération a été déposée dans l'espace formé par le fléchissement des membres (Piningre 1996, p. 65). D'autres cas, certes uniques, penchent pour une volontaire absence de déplacement ou de replacement des membres (**Figure 58**) : l'individu de la sépulture 11 de Couchey (n° 184) avait son bras droit levé au-dessus de la tête, mouvement que la taphonomie explique difficilement, de même qu'il rend caduque la présence d'un linceul ou de tout contenant entourant plus ou moins étroitement le corps. L'inhumé de la sépulture 23 de Vernois-les-Vesvres (n° 600) avait quant à lui le bras droit en extension passant sur son cou. Là encore, le transport ou la décomposition du corps ne peuvent expliquer ces positions qui relèveraient bien d'un geste volontaire.

7.5. Les positions des individus en sépulture double

Le cas particulier des sépultures birituelles ne sera pas traité ici en raison de la difficulté à savoir si les défunts ont été déposés dans le même temps ou non.

Parmi les sépultures doubles, la position est inconnue pour trente-cinq d'entre elles. Les cas particuliers de sépultures doubles (sépultures à individus « assis », « accroupis », « dos à dos », « réduits » ou déposés en « ossuaire ») sont au nombre de sept. Dans ces cas, les deux individus avaient la même position.

Les soixante-deux individus restants étaient déposés en décubitus dorsal ou latéral, le plus souvent dans la même position à l'intérieur d'une tombe. On dénombre ainsi vingt individus (10

sépultures) en décubitus dorsal et tête-bêche, les membres en extension (à l'exception de la sépulture 1 de Couchey *Bois de la Jeune Ronce*, où les individus ont les membres inférieurs fléchis). Ces sépultures sont essentiellement localisées dans la zone d'étude (**Figure 65**), sur une surface relativement restreinte. Il n'y a pas de corrélation avec la chronologie : les sépultures sont datées du Néolithique (Couchey – n° 123) à La Tène A (Darcey – n° 205). Les sépultures de Côte-d'Or septentrionale et du Doubs ne sont pas datées.

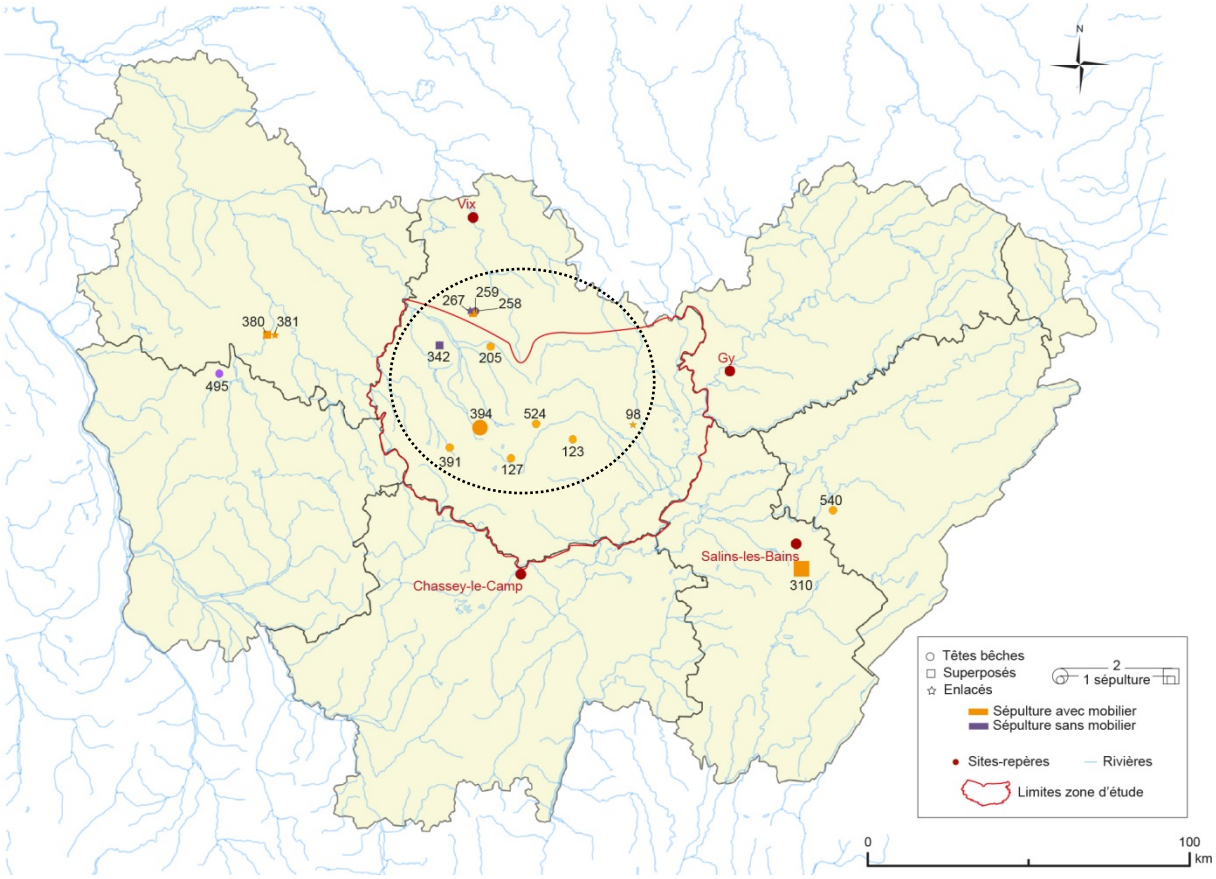

Figure 65 : Répartition des sépultures doubles (N.M.I) à individus déposés tête-bêche par tumulus, toutes périodes confondues (les nombre sont ceux des tumuli – voir Annexe 1).

Dans les sépultures associant adulte et immature, ce dernier est « plaqué » contre l'adulte : à Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – sép. 8-9, Côte-d'Or septentrionale), l'immature est contre le jeune adulte, en décubitus latéral (Ratel, Ratel 1998, p. 13), tandis que les immatures des sépultures de Lantilly (n° 342), et d'Ivory (n° 310) sont superposés sur les adultes en décubitus dorsal (à l'exception de la dernière sépulture mentionnée où l'adulte semble avoir été déposé sur l'immature). Au total, les individus de cinq sépultures doubles, en décubitus dorsal, étaient superposés : à celles d'Ivory et de Lantilly s'ajoutent celles de Mailly-le-Château (n° 380) et de Fontaines-en-Duesmois (n° 259). Cette dernière est un cas particulier associant un premier individu déposé en décubitus latéral et un second, par-dessus, en décubitus dorsal (Ratel, Ratel 1998).

Enfin, parmi les tombes doubles d'adultes, trois d'entre elles ont livré des individus qui s'enlaçaient : à Bressey-sur-Tille (n° 98), Fontaines-en-Duesmois (n° 267) et Mailly-le-Château (n° 381) (**Figure 65**).

L'association d'une femme et d'un homme est attestée dans 4 cas : à Bressey-sur-Tille et probablement à Darcey (n° 205) dans la zone d'étude, et à l'ouest, à Mailly-le-Château, à Oisy (n° 495).

Aucune corrélation chronologique n'a pu être établie en fonction des positions particulières notées dans les sépultures doubles.

8. L'orientation des inhumés

L'orientation des tombes ou des défunts est très souvent prise en compte dans les études des pratiques funéraires, quels que soit le lieu ou la période chronologique concernés, car elle est soupçonnée d'être porteuse d'informations sur le territoire et/ou sur le statut du défunt et/ou de leurs croyances (entre autres : Perry 1914 ; Sprague 1968 ; Ucko 1969 ; Binford 1971 ; Peebles 1971 ; Saxe 1971 ; Bartel 1982 ; Alekshin *et al.* 1983 ; Rozoy *et al.* 1987 ; Pearson *et al.* 1989 ; Carr 1995 ; Piningre 1996 ; Gamble, Walker, Russell 2001 ; Riel-Salvatore, Clark 2001 ; Baray 2003 ; Raven 2005). La question posée à travers l'orientation des sépultures/individus est de savoir si elle est volontaire ou aléatoire (Saxe 1971, p. 48), autrement dit si elle est liée à un rite ou simplement d'ordre pratique.

Cette intuition quant à une volonté d'orienter les défunts découle à la fois des religions monothéistes (Rose 1922) et d'observations des pratiques funéraires de divers peuples (Perry 1914). Ces deux auteurs insistent également sur la signification concrète du mot « orientation » à savoir la direction à laquelle le défunt fait face (Perry 1914, p. 282 ; Rose 1922, p. 127). Cette précision est importante car dans la littérature utilisée pour ce corpus, comme bien souvent, l'orientation donnée est l'emplacement de la tête par rapport aux pieds. Il convient donc de vérifier à quelle « orientation » chaque texte fait référence avant de se lancer dans toutes comparaisons ou interprétations (**Figures 66, 67 et 68**).

Emplacement de la tête	Tête face à	N.M.I	% N.M.I
N	**S**	**208**	**22,8**
NNE	SSO	22	2,4
NE	SO	69	7,5
ENE	OSO	10	1,1
E	O	80	8,8
ESE	ONO	2	0,2
SE	NO	45	5
SSE	NNO	11	1,2
S	**N**	**127**	**13,9**
SSO	NNE	15	1,6
SO	NE	93	10,1
OSO	ENE	12	1,3
O	**E**	**123**	**13,5**
ONO	ESE	4	0,4
NO	SE	85	9,3
NNO	SSE	8	0,9
	Total	*914*	*100*

Figure 66 : Orientations des défunts (N.M.I.) : emplacements de la tête et correspondances (corpus général).

Sur l'ensemble du corpus (zone d'étude et zones de comparaison), l'orientation du défunt est connue dans neuf cent quatorze cas. Une petite majorité d'entre eux était déposés tête au nord, face au sud (208 cas, soit 22,8 %), suivie du sud, face au nord (127 cas, 13,9 %) et de l'ouest, face à l'est (123 cas, soit 13,5 %). Le nord-ouest et le sud-ouest sont également bien représentés (**Figure 66**).

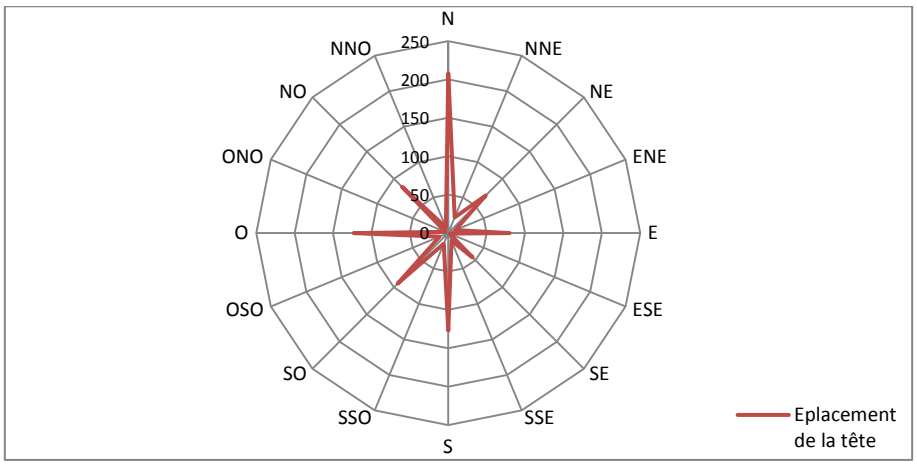

Figure 67 : Représentation graphique des différents emplacements de la tête (N.M.I.) (corpus général).

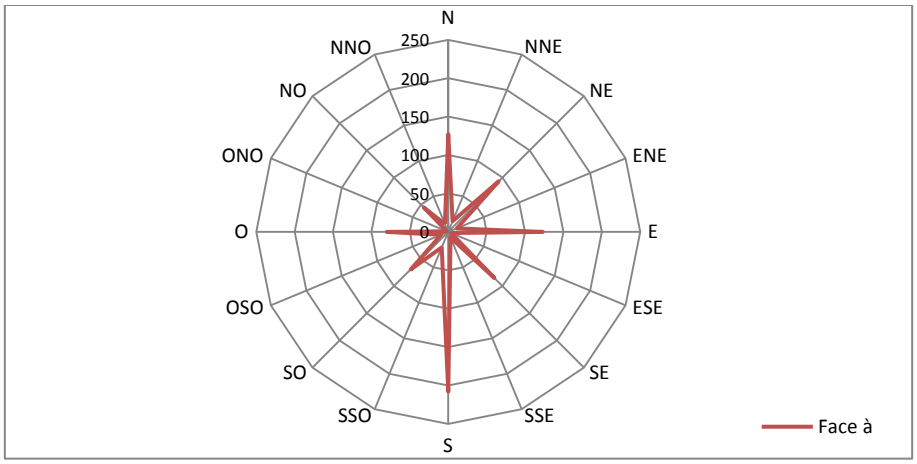

Figure 68 : Représentation graphique des directions auxquelles les défunts font face (N.M.I.) (corpus général).

Certaines orientations intermédiaires ne sont que faiblement représentées. Il est toutefois prématuré de les considérer comme « hasardeuses » dans le cadre d'une étude de sépultures sous tumulus puisqu'une organisation concentrique des tombes a été attestée dans certains tertres (Bressey-sur-Tille, Courtesoult, par exemple).

8.1. Orientations et chronologie

Certaines orientations sont préférées selon les périodes (**Figure 69**). Seules les sépultures dont la datation est sûre ont été prises en compte. Celles dont la datation est supposée ne changent pas les observations qui suivent. Au Hallstatt C, les inhumés sont plutôt déposés face au nord (tête au sud) (7 cas), au sud ou à l'ouest (5 cas chacun). D'autres orientations existent mais plus occasionnelles. Au Hallstatt D1, la déposition face au nord est largement préférée (22 cas). La déposition face au sud est toujours dans les mœurs, en seconde position (13 cas). Comme pour la période précédente, des orientations intermédiaires sont possibles mais sont plus ou moins anecdotiques. Les dépositions face au sud-ouest et à l'opposé, face au nord-est, prennent une place notable et font partie des orientations récurrentes à la fin du Hallstatt et à La Tène. Les défunts du Hallstatt D2 semblent être inhumés préférentiellement face au sud mais l'échantillon reste faible. Aucune prédominance ne se dégage du Hallstatt D2-D3 où les orientations sont variées, en oppositions et également réparties. Les dépositions face à l'est (8 cas) ou au sud (8 cas) sont prépondérantes au Hallstatt D3. À la transition Hallstatt D3-La Tène A, une prédilection pour le nord-est (12 cas), le sud-est (10 cas) et l'est (9 cas) s'observe. C'est à cette période et à La Tène A que les dépositions face au nord-est sont les plus nombreuses. À La Tène A, c'est face à l'est que les défunts sont majoritairement déposés (19 cas). Les directions du nord-est, sud, sud-ouest et ouest sont

moins fréquentes. La variété est toujours présente à La Tène B malgré la faible quantité de tombes dans le corpus. Les directions majoritaires de La Tène A sont cette fois anecdotiques : ce sont les directions nord et sud qui sont de nouveau les plus fréquentes.

Il est à noter que certaines orientations ne sont pas utilisées, et ce malgré les orientations concentriques de certains tertres : le nord-nord-est, l'est-sud-est et l'ouest-nord-ouest. D'autres directions intermédiaires sont très anecdotiques : l'est-nord-est, le sud-sud-est, l'ouest-sud-ouest et le nord-nord-ouest. Par contre, la déposition face au sud-sud-ouest revient ponctuellement (Hallstatt D1, D2-D3 et D3-La Tène A). Ces « absences » peuvent être dues à l'enregistrement visuel de la direction, ou à l'état des corps lors de leur découverte.

	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
Neo	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	1	-
BzA	2	-	1	-	1	-	**4**	1	2	-	1	-	-	-	1	-
BzB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
BzB-C	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	2	-	-	-
BzC	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-
BzD	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-
HaA	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
HaB	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-
HaB-C	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-
HaC	**8**	2	-	1	3	-	2	2	**7**	-	2	-	**6**	-	3	-
HaC-D1	3	-	-	-	-	-	1	-	2	1	-	-	-	-	1	-
HaD1	**24**	-	11	-	8	-	5	-	**25**	3	9	-	8	-	1	1
HaD1-D2	**6**	3	4	1	4	-	3	-	**9**	-	**6**	-	5	-	-	1
HaD2	2	2	1	-	-	-	2	1	3	-	2	-	1	-	2	-
HaD2-D3	**5**	-	2	-	3	-	**5**	-	**6**	1	**6**	-	-	-	2	-
HaD3	5	-	2	-	**9**	-	4	-	**14**	2	4	-	1	-	3	2
HaD3-LTA	2	-	**12**	-	**10**	-	**12**	1	6	-	1	-	5	-	3	-
LTA	11	-	**15**	1	**20**	-	4		**16**	2	12	2	11	-	8	1
LTA-B	1	-	2	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-
LTB	**5**	-	2	-	2	-	3	-	**5**	-	2	-	1	-	-	1
M.Age	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
?	**72**	6	**42**	8	**65**	3	**51**	4	**105**	15	24	8	**39**	2	**31**	5

Figure 69 : Occurrences des orientations par périodes (N.M.I) (corpus général).

8.2. Orientations et zones géographiques

Si le choix de l'orientation des défunts a une dimension spirituelle et/ou culturelle, des variations doivent apparaitre entre les zones du corpus. Les tumuli à organisations concentriques sont pris en compte. Toutes les zones n'ont pas pu être intégrées en raison du trop faible nombre de sépultures renseignées à ce niveau. La Nièvre et la Saône-et-Loire n'apparaissent donc pas.

8.2.1. Caractérisation des différentes zones

8.2.1.1. La Côte-d'Or méridionale

C'est celle qui montre le plus de variété dans les orientations. C'est aussi la zone la mieux renseignée à ce niveau. Cette diversité au Hallstatt D3-La Tène A et à La Tène A s'explique en partie par la présence des tumuli de Bressey-sur-Tille et de Lantilly où les défunts sont nombreux et les sépultures organisées de façon concentrique. Une certaine variabilité existe aussi au début du premier âge du Fer, avant la construction de ces tertres.

Les défunts de l'âge du Fer sont majoritairement orientés face au sud (29 cas) ou au nord-est (26 cas) (**Figure 70**). Le nord, l'est, le sud-est et le sud-ouest sont également bien représentés (22, 24, 16 et 14 cas). Les directions impliquant l'ouest sont globalement nettement moins présentes.

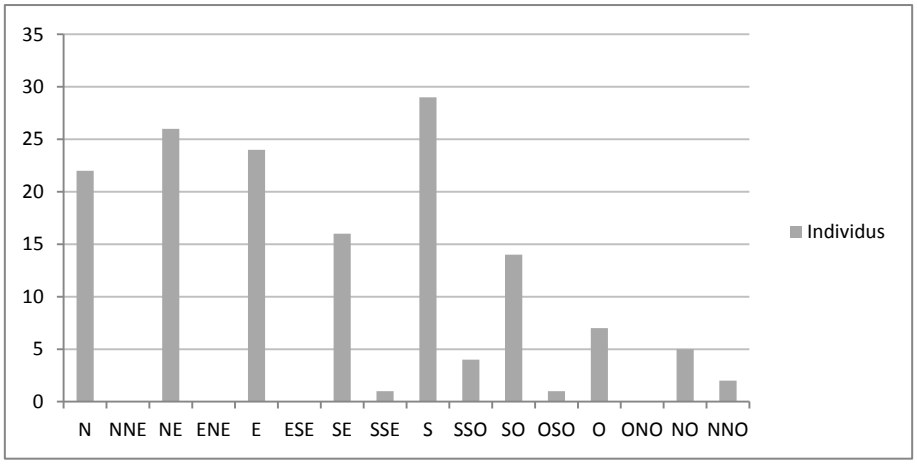

Figure 70 : Directions auxquelles les défunts (N.M.I) font face dans la zone d'étude aux âges du Fer (seuls les individus datés ont été pris en compte, incluant ceux datés de manière imprécise du Hallstatt ou de La Tène).

Aucune direction ne semble préférée au Hallstatt C (**Figure 71**). Au Hallstatt D1, l'orientation face au nord est majoritaire, en parallèle mais dans une moindre mesure au nord-est, à l'est et au sud. Au Hallstatt D3, l'est est légèrement plus fréquent que le nord et le sud. Au Hallstatt D3 – La Tène A, les défunts sont plutôt inhumés face au sud-est ou face à l'est. Les directions du sud et du nord-est sont toujours attestées. Contrairement à la période précédente, l'inhumation face au nord-est prédomine à La Tène A, alors que les défunts faisant face au sud-est sont minoritaires. Le sud-ouest, l'est, le nord et le sud sont bien représentés.

La direction ouest est plutôt sollicitée aux périodes qui précédent le Hallstatt C. L'orientation d'un certain nombre de défunts est connue mais non leur datation. Ils sont indiqués à la dernière ligne du tableau suivant. Globalement, l'inhumation face au sud reste majoritaire. Les directions de

l'est, du nord-est et du nord sont toujours parmi les plus fréquentes. Par contre, les directions du sud-est, du sud-ouest et de l'ouest sont visiblement plus utilisées.

	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
Neo	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-
Neo-BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
BzB-C	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
BzC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzD	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
HaA	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
HaC	2	-	1	-	1	-	-	-	2	-	1	-	-	-	1	-
HaC-D1	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	1	-
HaD1	**7**	-	**4**	-	**4**	-	1	-	**4**	-	2	-	1	-	-	-
HaD1-D2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaD2	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
HaD2-D3	-	-	1	-	2	-	-	-	2	-	**3**	-	-	-	1	-
HaD3	**3**	-	-	-	**5**	-	1	-	**3**	2	1	-	-	-	-	2
HaD3-LTA	2	-	**4**	-	**7**	-	**9**	1	**5**	-	-	-	**3**	-	1	-
LTA	**4**	-	**13**	-	**5**	-	2	-	**4**	2	**6**	1	2	-	1	-
LTA-B	1	-	2	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-
LTB	**3**	-	1	-	-	-	2	-	2	-	-	-	1	-	-	-
?	**12**	**4**	**19**	1	**23**	1	**20**	2	**25**	1	**5**	-	**13**	-	**4**	2
Total	***35***	*4*	***45***	*1*	***50***	*1*	***35***	*3*	***52***	*5*	***21***	*1*	***26***	-	*9*	*4*

Figure 71 : Occurrences des défunts (N.M.I) face aux directions en Côte-d'Or méridionale par périodes.

8.2.1.2. La Côte-d'Or septentrionale

Toutes les directions sont représentées à l'exception de l'est-sud-est, du sud-sud-est et de l'ouest-sud-ouest. Les directions cardinales sont majoritaires : face au nord (24 cas), face à l'est (17 cas), face au sud (14 cas) et face à l'ouest (11 cas) (**Figure 72**). Le sud-ouest, le sud-est et le nord-est sont également bien représentés (respectivement 9, 7 et 7 cas).

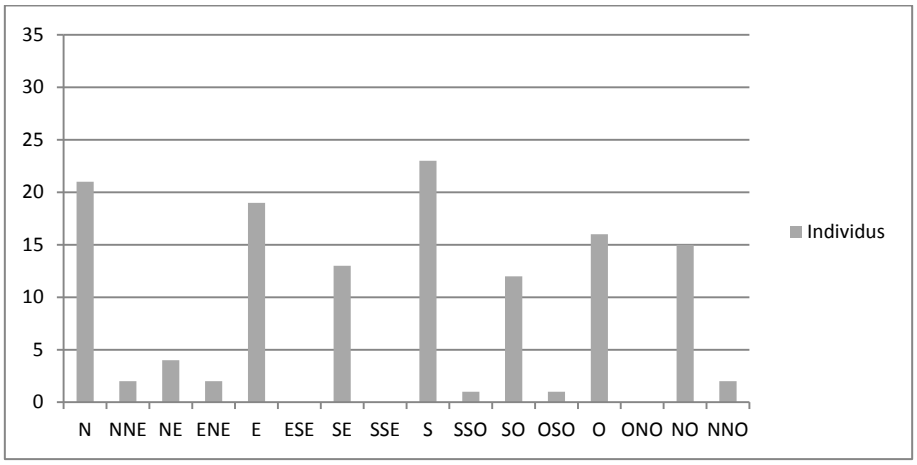

Figure 72 : Directions auxquelles les défunts (N.M.I) font face en Côte-d'Or septentrionale aux âges du Fer (seuls les individus datés ont été pris en compte, incluant ceux datés de manière imprécise du Hallstatt ou de La Tène).

La diversité des orientations est visible à toutes les périodes des âges du Fer concernées (**Figure 73**). Au Hallstatt C, le nord, le sud et l'ouest sont les directions les plus fréquentes. Au Hallstatt D1, le nord et le sud sont toujours plus représentés que les autres directions, avec le sud-ouest et non plus l'ouest. Pour les périodes suivantes et jusqu'à La Tène A, aucune direction n'est privilégiée. On observe par contre, au Hallstatt D3 et au Hallstatt D3 – La Tène A une absence de sépultures orientées vers le quart nord-est. Les défunts du début de la période laténienne font majoritairement face à l'est (13 cas), au sud (10 cas) et à l'ouest (9 cas). Dans une moindre mesure, des cas sont répertoriés face au nord-ouest (6 cas) et au nord (5 cas).

	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
Neo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Neo-BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzC	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-
HaB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaC	**4**	2	-	1	1	-	2	-	**3**	-	-	-	**4**	-	2	-
HaC-D1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaD1	**3**	-	1	-	-	-	1	-	**3**	-	**3**	-	-	-	1	-
HaD1-D2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaD2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-
HaD2-D3	**4**	-	-	-	1	-	**3**	-	1	-	1	-	-	-	1	-
HaD3	1	-	-	-	1	-	1	-	**4**	-	1	-	1	-	2	-
HaD3-LTA	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2	-	2	-
LTA	**5**	-	2	1	**13**	-	1	-	**10**	-	**5**	1	**9**	-	**6**	1
LTA-B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LTB	2	-	1	-	2	-	1	-	2	-	2	-	-	-	-	1
?	**27**	1	**4**	**5**	**17**	2	**13**	2	**28**	**4**	**10**	**4**	**15**	1	**15**	**3**
Total	***47***	*3*	*8*	*7*	***36***	*2*	*26*	*2*	***52***	*4*	*23*	*5*	***31***	*1*	***31***	*5*

Figure 73 : Occurrences des défunts (N.M.I) face aux directions en Côte-d'Or septentrionale par périodes.

Les profils entre le sud et le nord de la Côte-d'Or montrent donc une différence selon les périodes. Aucune préférence ne se dégage dans les orientations de la zone d'étude au Hallstatt C alors qu'en Côte-d'Or septentrionale, le nord, le sud et l'ouest sont privilégiés. Le quart nord-est est privilégié au Hallstatt D1 dans la zone d'étude, le quart sud-ouest semble plutôt être préféré au nord. Au Hallstatt D2-D3, les défunts du sud sont inhumés légèrement plus souvent dans la direction sud-ouest, alors qu'en Côte-d'Or septentrionale, les directions nord et sud-est sont les plus récurrentes. Plusieurs directions sont choisies pour les périodes du Hallstatt D3 et du Hallstatt D3-La Tène A dans la zone d'étude. Ces périodes ne sont que très peu renseignées pour le nord du département. Au début de la période laténienne, la différence d'orientation des défunts entre les deux zones est nettement visible : tandis que le nord-est est plus favorisé dans la zone d'étude, ce sont les directions est, sud et ouest qui sont choisies en Côte-d'Or septentrionale.

8.2.1.3. L'Yonne

Il est difficile de faire des remarques pertinentes sur l'orientation des défunts de cette zone de par la très faible quantité de données (31 sépultures datées et orientées). La direction face au sud est largement dominante aux âges du Fer (**Figure 74**).

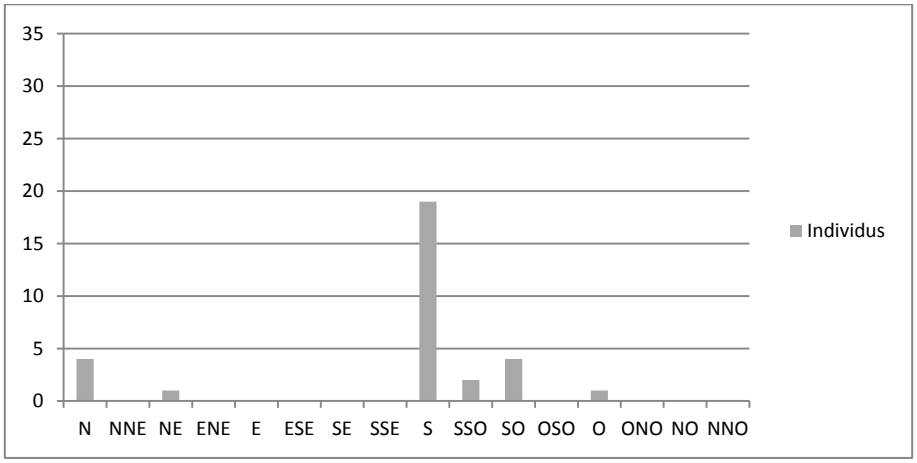

Figure 74 : Directions auxquelles les défunts (N.M.I) font face dans l'Yonne aux âges du Fer (seuls les individus datés ont été pris en compte, incluant ceux datés de manière imprécise du Hallstatt ou de La Tène).

	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
Neo	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Neo-BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaC-D1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaD1	-	-	1	-	-	-	-	-	**10**	-	1	-	-	-	-	-
HaD1-D2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**3**	-	-	-	-	-
HaD2	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
HaD2-D3	1	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
HaD3	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
HaD3-LTA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
LTA	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LTA-B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LTB	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
?	1	-	**4**	2	**3**	-	1	-	**19**	**6**	-	**4**	-	-	-	-
Total	*5*	-	*5*	*3*	*3*	-	*1*	-	***34***	*6*	*4*	*4*	*1*	-	-	-

Figure 75 : Occurrences des défunts (N.M.I) face aux directions dans l'Yonne par périodes.

Contrairement aux deux zones de Côte-d'Or, la direction la plus sollicitée au Hallstatt D1 dans l'Yonne est le sud (**Figure 75**). Les défunts orientés sont rares aux autres périodes. Globalement, le sud reste la direction favorisée.

8.2.1.4. Le Jura

En général, les défunts des âges du Fer du Jura sont surtout orientés face au nord (22 cas) et dans une moindre mesure, face à l'ouest (10 cas), à l'est (10 cas) ou au sud (9 cas) (**Figure 76**). Les directions cardinales sont favorisées par rapport aux directions intermédiaires.

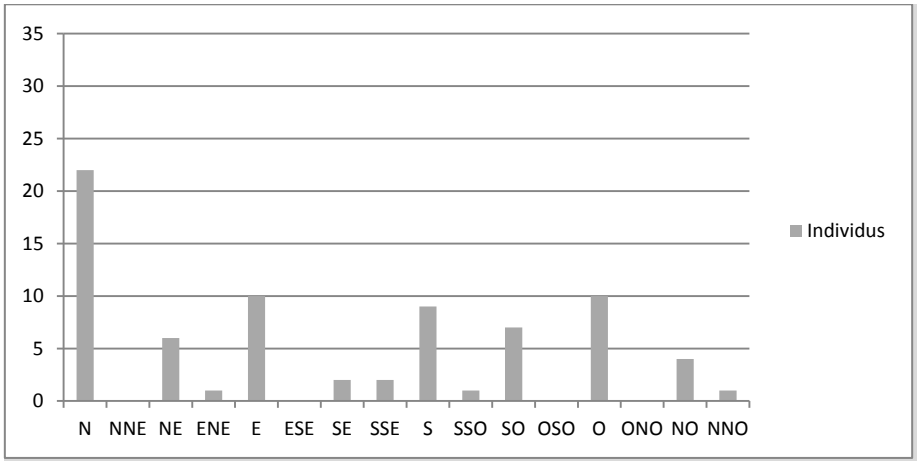

Figure 76 : Directions auxquelles les défunts (N.M.I) font face dans le Jura aux âges du Fer (seuls les individus datés ont été pris en compte, incluant ceux datés de manière imprécise du Hallstatt ou de La Tène).

	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
Neo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Neo-BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzA	2	-	-	-	1	-	**4**	1	2	-	1	-	-	-	1	-
BzB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaC	**3**	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-
HaC-D1	**3**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaD1	**11**	-	**3**	-	**3**	-	1	-	**3**	-	-	-	**5**	-	-	1
HaD1-D2	**3**	-	-	1	**3**	-	-	-	1	-	1	-	2	-	1	-
HaD2	2	-	1	-	-	-	1	1	-	-	1	-	1	-	1	-
HaD2-D3	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
HaD3	1	-	-	-	1	-	-	-	2	-	1	-	-	-	1	-
HaD3-LTA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
LTA	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
LTA-B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LTB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
?	**24**	1	**8**	-	**7**	-	**4**	-	**4**	-	**5**	-	**3**	1	**10**	-
Total	***51***	*1*	*13*	*1*	*16*	*-*	*10*	*3*	*12*	*1*	*11*	*-*	*13*	*1*	*15*	*1*

Figure 77 : Occurrences des défunts (N.M.I) face aux directions dans le Jura par périodes.

Les quelques défunts du Hallstatt C font plutôt face au nord, comme au Hallstatt C-D1. De même, ils sont majoritairement face au nord au Hallstatt D1 (**Figure 77**). Ils se distinguent ainsi des défunts de l'Yonne et de Côte-d'Or septentrionale à la même période. Par contre, bien que moins nombreux, la majorité des défunts de la zone d'étude font également face à cette direction. Les

autres périodes ne montrent pas de préférence, ce qui est probablement dû à la faible quantité de défunts orientés recensés. La prise en compte des orientations des défunts non datés confirme la prédominance du nord.

8.2.1.5. Le Doubs

Le profil général du Doubs aux âges du Fer est différent de celui du Jura. La direction principale est le sud (16 cas). Les autres sont peu représentées (**Figure 78**).

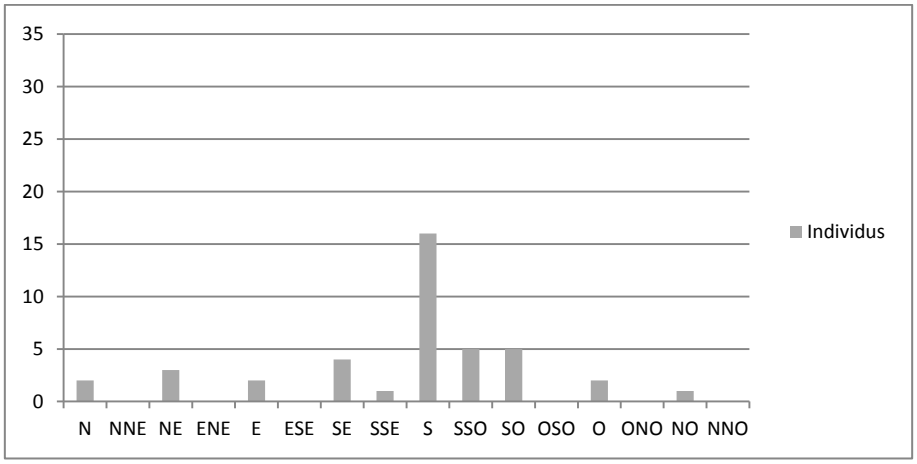

Figure 78 : Directions auxquelles les défunts (N.M.I) font face dans le Doubs aux âges du Fer (seuls les individus datés ont été pris en compte, incluant ceux datés de manière imprécise du Hallstatt ou de La Tène).

	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
Neo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Neo-BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzA	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
BzC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-
BzD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
HaA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB-C	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaC	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-
HaC-D1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
HaD1	1	-	1	-	1	-	1	-	**5**	**3**	2	-	-	-	-	-
HaD1-D2	1	-	1	-	-	-	-	-	**4**	-	-	-	2	-	-	-
HaD2	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
HaD2-D3	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-
HaD3	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
HaD3-LTA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LTA	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
LTA-B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LTB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
M.-A.	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
?	**5**	-	1	-	**4**	-	**4**	-	**9**	**4**	-	-	1	-	1	-
Total	*7*	-	*7*	-	*6*	-	*6*	*1*	*24*	*8*	*5*	-	*3*	*1*	*3*	-

Figure 79 : Occurrences des défunts (N.M.I) face aux directions dans le Doubs par périodes.

Il y a peu de défunts orientés par périodes (**Figure 79**). Au Hallstatt D1, les défunts font surtout face au sud, comme dans l'Yonne, mais différemment des autres zones précédemment décrites. Les défunts du Jura de la même époque sont orientés à l'opposé, face au nord. La direction sud est également favorisée au Hallstatt D1-D2.

8.2.1.6. La Haute-Saône

La Haute-Saône est essentiellement représentée par le tumulus de Courtesoult. Celui-ci ayant une organisation concentrique, les résultats de ces quantifications sont probablement biaisés. Les directions cardinales sont peu utilisées. Par contre, les défunts faisant face au nord-est sont les plus récurrents (13 cas). Le sud-est (9 cas) et l'est (5 cas) sont présents dans une moindre mesure (**Figure 80**).

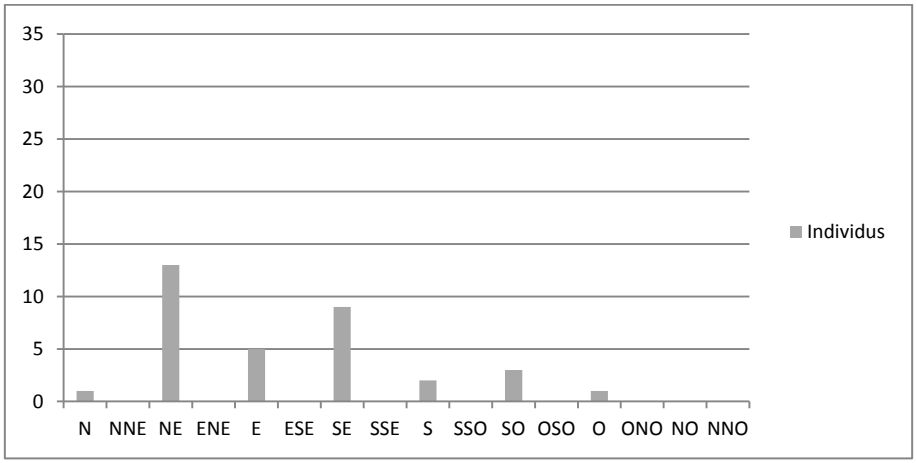

Figure 80 : Directions auxquelles les défunts (N.M.I) font face dans en Haute-Saône aux âges du Fer (seuls les individus datés ont été pris en compte, incluant ceux datés de manière imprécise du Hallstatt ou de La Tène).

Les défunts orientés du Hallstatt D1 font plutôt face au quart nord-est (**Figure 81**). C'est également le cas au Hallstatt D1-D2, où une petite préférence semble aller au sud-est. Globalement, au fil des périodes, cette direction est la plus récurrente. La seule période avec une orientation réellement marquée est le Hallstatt D3 – La Tène A, où les défunts font face au nord-est (8 cas). Seule la zone d'étude est renseignée pour cette période. Si le nord-est est sollicité, la direction qui est privilégiée est toutefois le sud-est (**Figure 71**).

	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
Neo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Neo-BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BzD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaC-D1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaD1	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-
HaD1-D2	1	-	2	-	1	-	**3**	-	-	-	1	-	1	-	-	-
HaD2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
HaD2-D3	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaD3	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaD3-LTA	-	-	**8**	-	2	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
LTA	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LTA-B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LTB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
?	-	-	**3**	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Total	*2*	*-*	*15*	*-*	*6*	*-*	*9*	*-*	*1*	*-*	*3*	*-*	*1*	*-*	*1*	*-*

Figure 81 : Occurrences des défunts (N.M.I) face aux directions dans en Haute-Saône par périodes.

A ce stade, il y a peu de points communs entre les orientations des défunts des différentes zones. Si chacune montre des préférences, il n'est pas possible de rattacher le profil de la zone d'étude aux autres territoires.

L'inhumation face au sud est majoritaire dans la plupart des zones aux âges du Fer, à l'exception du Jura et de la Haute-Saône. Les défunts du Jura sont majoritairement inhumés face au nord, tandis que ceux de Haute-Saône font principalement face au nord-est. Cette direction est la deuxième plus fréquente de la zone d'étude. Les deux moitiés de la Côte-d'Or sont les plus diversifiées en matière d'orientation, toutes périodes confondues, malgré les différences de leurs profils.

8.2.2. Comparaison des orientations entre les zones

8.2.2.1. Du Néolithique à la fin de l'âge du Bronze

Peu de défunts orientés sont connus pour ces périodes. Un petit rapprochement peut être fait entre les défunts de la zone d'étude et le Doubs, où l'orientation la plus fréquente est face à l'ouest – ou dans le quart ouest (**Figures 82 et 83**). Les défunts du Jura sont orientés de façon opposée à ces zones, face au sud-est. Les autres zones de comparaison ont peu ou pas de défunts orientés pour ces périodes.

Neo-HaB3	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
Côte-d'Or méridionale	1	-	-	-	3	-	-	-	1	-	2	-	6	-	-	-
Côte-d'Or septentrionale	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-
Yonne	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jura	3	-	-	-	1	-	4	1	2	-	1	-	-	-	1	-
Doubs	-	-	2	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	2	-

Figure 82 : Orientations des défunts entre le Néolithique et le Hallstatt B3.

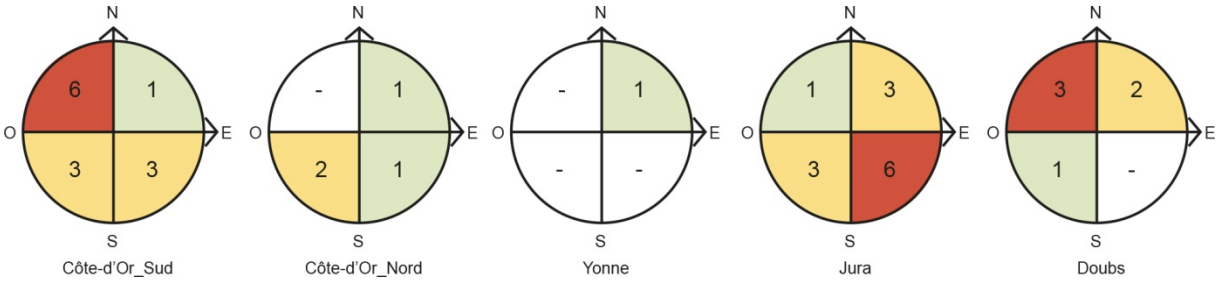

Figure 83 : Orientations des défunts entre le Néolithique et le Hallstatt B3 par quarts (en rouge = quart le plus fréquent ; en jaune = quart moyen ; en vert = quart le moins fréquent).

8.2.2.2. Entre le Hallstatt C et le début du Hallstatt D1

Pendant ce laps de temps, les défunts de la zone d'étude font plutôt face au quart sud-ouest (essentiellement face au sud) (**Figure 71** et **Pl. 14**). Ils se démarquent radicalement des défunts de Côte-d'Or septentrionale et du Jura qui eux, font face au quart nord-est. Ces deux zones se différencient l'une de l'autre par la direction exclusive face au nord dans le Jura tandis qu'il y a des variations dans le nord de la Côte-d'Or. Les défunts du Doubs, peu nombreux, ont tendance à faire face au quart sud-ouest, comme dans la zone d'étude.

Deux groupes se dessinent dans le nord de la Côte-d'Or : un premier où les défunts sont face aux quarts nord-ouest ou à l'opposé, face au sud-est. Ils sont présents sur une large surface. Un second groupe où les défunts font face au nord, ou à l'opposé face au sud, est quant à lui proche de la limite théorique entre le nord et le sud de la Côte-d'Or (**Pl. 15**). Ces défunts sont recensés à Minot (T. *La Moloise* II, sép. B ; T. *Crais de Vauchebaux* I, sép. 1 ; T. *Sous-le-Breuil* 3, sép. B ; T. *Buge-ez-Clausets*, sép. A), à Magny-Lambert (T. *Basile*, sép. 1 ; T. *Monceau-Laurent*, sép. 1) et dans l'ensemble des tertres de Poiseul-la-Ville. Ces individus sont orientés de la même façon que les défunts de Darcey, en bordure de la zone d'étude.

8.2.2.3. Entre le Hallstatt D1 et le début du Hallstatt D2

Les défunts de la zone d'étude font cette fois surtout face au quart nord-est, soit à l'opposé de la période précédente (**Figure 71** et **Pl. 14**). Cette direction est également celle qui est favorisée

dans le Jura. Les défunts de Côte-d'Or septentrionale, de l'Yonne et du Doubs semblent préférer quant à eux le quart opposé (sud-ouest). La zone d'étude et le Jura se correspondent sur les trois quart des orientations. La différence réside dans le quart nord-ouest, absent de la zone d'étude mais bien représenté dans le Jura.

Seuls deux tumuli de la zone d'étude recouvrent des défunts aux orientations différentes. Une relative homogénéité apparait à travers deux axes : nord-sud principalement, et nord-est/sud-ouest. Les défunts de Blaisy-Bas (T. 2 de la *Forêt*) font quant à eux face à l'est, et celui de Genay (T. C de la *Montagne de Cras*), face à l'ouest (**Pl. 16**). Ces deux directions se trouvent, en dehors de la zone d'étude, surtout dans le Jura. Les défunts de Blaisy-Bas portent d'ailleurs des effets personnels proches des ensembles jurassiens. Les individus du nord de la Côte-d'Or sont globalement orientés selon un axe nord-est/sud-ouest, se rapprochant ainsi de ceux de la zone d'étude. Les défunts de l'Yonne font surtout face au sud, à l'opposé de ceux de la Nièvre qui font face au nord. Les orientations du Doubs et du Jura ont d'une manière générale tendance à s'opposer. La Haute-Saône n'est représentée que par le tumulus de Courtesoult qui a une organisation globale concentrique.

8.2.2.4. Entre le Hallstatt D2 et le début du Hallstatt D3

Les défunts de la zone d'étude font, comme au Hallstatt C – début D1, majoritairement face au quart sud-ouest (**Figure 71** et **Pl. 14**). Les défunts de l'Yonne et du Doubs sont orientés de la même façon. Ceux du Jura font plutôt face au quart nord-est, comme aux périodes précédentes. Dans le nord de la Côte-d'Or, c'est la moitié est qui est favorisée.

La répartition des défunts orientés sur la zone d'étude et les zones de comparaison montre des espaces de vide assez larges entre elles (**Pl. 17**). Les défunts de Côte-d'Or septentrionale dessinent deux groupes : au nord ceux qui sont orientés face au nord ou au nord-ouest, et au sud, ceux qui font plutôt face au sud-ouest. Cette direction se retrouve également dans la zone d'étude à Fleurey-sur-Ouche (T. 10, sép. B), à Thury (T. 1, sép. 1) et à Bressey-sur-Tille (sép. 40). En-dehors de ces deux zones, elle se retrouve ponctuellement dans le Jura, le Doubs et la Haute-Saône. Deux cas uniques dans le nord de la Côte-d'Or sont attestés dans la zone d'étude : la direction face à l'est à Minot (T. *Sous-le-Breuil* 3, sép. A – Côte-d'Or septentrionale) et à Fleurey-sur-Ouche (T. 16, sép. 5a et b), et la direction face au sud à Minot (T. des *Vendues de Fraignot*, sép. A – Côte-d'Or septentrionale), à Prâlon (sép. 1), à Couchey (T. 1 de la *Rente Neuve*, sép. 10) et à Bressey-sur-Tille (sép. 8). L'axe nord-sud est attesté en Côte-d'Or septentrionale et dans l'Yonne, mais dans les autres zones, seule l'une des deux directions est recensée.

8.2.2.5. Entre le Hallstatt D3 et le début de La Tène A

Les défunts de la zone d'étude font majoritairement face au quart sud-est (**Figure 71** et **Pl. 14**). Néanmoins, vingt-sept des quarante-neuf défunts orientés de cette période appartiennent au tertre de Bressey-sur-Tille dont l'organisation est concentrique. Les autres défunts de la zone d'étude sont orientés de façon quasi égale face aux quarts sud-est (8 cas) et sud-ouest (7 cas). Dans le nord de la Côte-d'Or, le quart nord-ouest est légèrement favorisé par rapport aux directions du sud. Dans le Jura, le quart sud-ouest semble être préféré. En Haute-Saône, les données proviennent du tumulus de Courtesoult, à organisation concentrique. A ces périodes, les défunts font face aux quarts nord-est et sud-est.

Quelques phénomènes apparaissent à l'échelle de la Bourgogne et de la Franche-Comté (**Pl. 18**) : la direction face à l'ouest est cantonnée aux défunts du nord-ouest de la Bourgogne (Yonne, Côte-d'Or septentrionale et trois cas dans la zone d'étude). Les défunts face à l'est se trouvent eux plutôt dans la moitié est de la zone d'étude, en Haute-Saône et dans le Jura, bien que deux cas soient visibles en Côte-d'Or septentrionale (Chamesson, T. *Bouchot-Bouchard*, sép. 5 et 6). La direction nord-ouest est surtout attestée dans cette dernière zone. Les deux autres cas sont à Prâlon (zone d'étude) et dans la forêt des *Moidons* (Jura). Les défunts de la zone d'étude orientés face au nord-nord-ouest sont à rapprocher des défunts orientés face au nord-ouest (Darcey et Couchey).

8.2.2.6. Au début du second âge du Fer

Les défunts de cette période sont essentiellement localisés en Côte-d'Or. Dans les autres zones, ils sont anecdotiques. Dans la zone d'étude, ils font surtout face au quart nord-est (**Figure 71** et **Pl. 14**). L'axe nord-est/sud-ouest est largement favorisé (41 cas) par rapport à l'axe nord-ouest/sud-est (13 cas). En Côte-d'Or septentrionale la situation est différente : les défunts faisant face au quart sud-ouest sont majoritaires. Les axes nord-ouest/sud-est et nord-est/sud-ouest regroupent quasiment autant de défunts (respectivement 34 et 31 cas).

Deux tumuli sont visiblement à organisation concentrique à cette période dans la zone d'étude : Bressey-sur-Tille et Lantilly. Un troisième tertre suit ce schéma dans le nord de la Côte-d'Or, à Larrey (**Pl. 19**). Seul un cas d'orientation face à l'est est attesté en Côte-d'Or méridionale en-dehors de Bressey-sur-Tille : à Blaisy-Bas. Les autres cas sont situés plus au nord : à Bellenod-sur-Seine (sép. 4), Essarois (sép. 3 à 5), Magny-Lambert (T. de la *Meuse*, sép. 4 et 5), Minot (T. des *Lochères* 13, sép. 1 et 3b), et Villiers-le-Duc (T. des *Essarts* II, sép. 1 ; T. *Val Thibault*, sép. A, B, C et E). Les tumuli de Minot et de Magny-Lambert suivent le même schéma : un défunt face à l'ouest et deux face à l'est.

Ce sont les cas les plus méridionaux. Les autres défunts de Minot s'orientent plutôt selon l'axe nord-sud. Deux défunts sont inhumés face au nord dans la zone d'étude (Darcey et Fleurey-sur-Ouche), deux autres dans l'Yonne (Voutenay-sur-Cure), et six en Côte-d'Or septentrionale (Fontaines-en-Duesmois : 2 cas ; Minot ; 4 cas). Plusieurs défunts qui s'échelonnent le long de la Seine sont inhumés face au sud : à Duesme (T. 2), Magny-Lambert (T. *Combe Bernard*), Brémur-et-Vaurois (T. 2), Chamesson (T. *Bouchot-Bouchard* et T. *Bois Bouchot*), Pothières (T. III du *bois de Crésille*) et Sainte-Colombe-sur-Seine (T. III). En-dehors des tumuli à organisation concentrique, les seuls défunts inhumés face au nord-ouest et nord-nord-ouest sont localisés dans le nord de la Côte-d'Or (Laignes, sép. i ; Minot, T. *Vendues de Fraignot*, sép. G ; Minot, T. *Vendues de Montmorot*, sép. 3 ; Larrey, sép. 2 ; Mauvilly, T. *La Friche*, sép. 2 et 3 ; Orret, sép. 2 et 5). Ceux inhumés face au sud-ouest sont surtout situés dans le sud du département, le long d'un affluent de l'Armançon (Boux-sous-Salmaise, sép. D ; Darcey, T. 1, sép. g et T. 3, sép. a ; Fleurey-sur-Ouche, T. *Sur les Roches*, sép. 1). Ceux qui se trouvent en Côte-d'Or septentrionale ont été découverts à Larrey (sép. 18), à Brémur-et-Vaurois (T. 1, sép. 1) et surtout à Essarois (5 cas). Les défunts inhumés face au nord-est sont attestés seulement dans la zone d'étude. Hormis à Darcey (T. 1, sép. g), il y a toujours plusieurs défunts inhumés dans cette direction par tumulus (Bressey-sur-Tille : 5 cas ; Fleurey-sur-Ouche : 4 cas ; Lantilly : 7 cas).

Il n'y a pas de réelle unité à l'intérieur de chaque zone, ni pendant une période particulière, ni au cours de l'âge du Fer. Dans la zone d'étude, les directions favorisées changent systématiquement entre périodes (**Pl. 14**). Le seul quart à n'avoir jamais eu la majorité est le quart nord-ouest. En Côte-d'Or septentrionale, de même, l'orientation majoritaire change à chaque période. Les défunts de l'Yonne semblent par contre préférer le quart sud-ouest, et surtout le sud. C'est également le cas des inhumés du Doubs. Dans le Jura, le quart nord-est est le choix privilégié jusqu'au Hallstatt D3, puis le quart sud-ouest semble favorisé.

L'absence d'unité ne signifie pas l'absence de règles : les tertres à organisation concentriques indiquent que l'orientation des défunts suit plutôt des règles propres à chaque tertre.

8.3. Tumuli à individus déposés avec la même orientation

Les défunts ont la même orientation dans vingt tertres (**Annexe 10**). La plupart font partie de nécropoles, mais les orientations ne sont pas forcément identiques entre tumuli. Le N.M.I dans ces tertres varie de deux à sept. Lorsqu'il y a plus de cinq individus, ils sont déposés face au sud dans huit cas sur neuf, le dernier étant face à l'est. Ceux qui font face au sud, majoritaires, sont attestés dans la

zone d'étude (Messigny-et-Vantoux et Pommard), en Côte-d'Or septentrionale (Fontaines-en-Duesmois et Duesme), et dans l'Yonne (Massangis, Mailly-le-Château et Annay-la-Côte) (**Pl. 20**). La plupart des tumuli dont les défunts font face à la même direction sont hors de la zone d'étude (2 cas) : sept cas dans le nord de la Côte-d'Or, six cas dans l'Yonne, un cas dans la Nièvre, un cas en Saône-et-Loire, un cas dans le Jura et le dernier cas dans le Doubs.

La période d'inhumation de ces défunts ne joue pas de rôle à priori sur leur orientation (**Annexe 10**). Les observations sont toutefois limitées par le grand nombre de tertres (284 cas) où l'orientation n'est pas connue pour l'ensemble des défunts.

8.3.1. Les cas dans la zone d'étude

Seuls deux tumuli sont dans ce cas en Côte-d'Or méridionale (**Pl. 20**) : à Messigny-et-Vantoux (n° 433) et à Pommard (n° 518). Tous font face au sud. Dans le premier tertre, les deux défuntes sont côte à côte au centre du tertre. Elles sont datées de La Tène A. Dans le second cas, les trois défunts sont répartis dans différents endroits du tertre. L'état de conservation du mobilier rend difficile leur datation. L'un d'eux est probablement du Hallstatt D1 d'après ses bracelets (sép. A). Une fibule en fer à rainure longitudinale indique une datation plus récente, au début de La Tène (sép. C).

Le cas de Blaisy-Bas (T. 2 de *La Forêt*, n° 75) est à signaler car les cinq individus (sur six) dont les restes osseux étaient suffisamment conservés pour être orientés font face à la même direction : l'est.

8.3.2. Les cas dans les zones de comparaison

Trois sites sont attestés en Côte-d'Or septentrionale (**Pl. 20**) : Minot, Fontaines-en-Duesmois et Villiers-le-Duc. La nécropole de Minot *La Trémoille* regroupe deux tertres (n° 461 et 462) où les défunts sont orientés identiquement à l'intérieur de chaque tumulus. Par contre, la direction entre les tertres n'est pas la même : les défunts font face au sud-est dans un cas, et face au nord-ouest dans l'autre.

Le tumulus *Demoingeot* 1 (n° 267) à Fontaines-en-Duesmois abrite une seule sépulture, double. Tous deux étaient orientés face au sud-est. Sans mobilier, ils ne sont pas datés. Les quatre individus du tumulus *Godot* 4 (n° 270), à une centaine de mètre du tumulus *Demoingeot* 1, faisaient eux face au nord. Un seul d'entre eux a livré des effets personnels, deux anneaux de cheville simples en alliage cuivreux de la fin du Hallstatt D.

A Villiers-le-Duc (n° 620), sept individus, par groupes de deux placés parallèlement ou superposés, étaient face à l'est. Ils se trouvaient en quatre points du tertre mais ne semblent pas avoir suivi la forme du monument (Deheurle 1881, p. 20). Ils sont datés de La Tène A.

Le cas du tumulus du *Cachot des Poules* à Orret est signalé pour illustrer un phénomène : si l'orientation précise est inconnue, pour certains cas l'axe des sépultures est connu. A Orret, quatre inhumés sont axés sud-est/nord-ouest, et dispatchés sur la surface du tertre (dont deux au centre et plus profonds).

Quatre sites sont concernés dans l'Yonne (**Pl. 20**) : Annay-la-Côte, Mailly-le-Château, Massangis et Voutenay-sur-Cure. Les deux tertres d'Annay-le-Côte *Montoison* (n° 43 et 44) contiennent respectivement cinq et trois défunts, dont un immature dans chaque cas. Tous font face au sud. Le mobilier accompagnant ces individus les attribue au Hallstatt D1.

La nécropole de Mailly-le-Château a livré deux tertres avec des inhumés orientés similairement : les six individus du tumulus C (n° 380) sont face au sud-sud-ouest tandis que les trois individus du tumulus D (n° 381) sont face au sud-ouest (Corot 1928, fig. 5 et 11). Cette différence, légère, peut être simplement due à une mise en terre basée sur la position du soleil à des moments différents de l'année. Dans le tumulus C, les individus sont au minimum à trois niveaux différents, se décalant légèrement vers l'est par rapport à la première sépulture. Dans le tumulus D, les deux sépultures (l'une est double) sont parallèles l'une à l'autre, de chaque côté du centre. Le mobilier date le tumulus D du Hallstatt D1 mais ne permet pas d'être plus précis que le Hallstatt D pour le tumulus C.

Les six défunts du tumulus du *Coutas* à Massangis (n° 397) sont côte à côte deux par deux, au centre, face au sud. Un seul d'entre eux a livré des effets personnels qui le datent probablement du Hallstatt D3.

Enfin, les deux individus du tumulus 2 du *Bois de Boulu* à Voutenay-sur-Cure (n° 633) ont été déposés face au nord, côte à côte sur l'aire de base (Poulaine 1906, p. 376). Ils sont datés de La Tène A.

Un seul cas est attesté en Saône-et-Loire, à Igé (tumulus 4 des *bois de la Roche*, n° 299) (**Pl. 20**). Ce tumulus a livré deux individus face à l'ouest. Ils ont été placés dans deux compartiments différents mais proches, l'un dans la partie sud-est du tertre et l'autre plus au nord (Freminville 1878, pl. II). Les deux autres tertres de cette nécropole ont chacun livré un individu qui était orienté de la même façon, face à l'ouest (tumuli 1 et 8, n° 295 et 303).

Un seul cas est également sûr dans le Jura, à Gevingey (tumulus F de *Grandchamp*, n° 280) (**Pl. 20**). Les trois défunts étaient côte à côte, au centre du tertre, face à l'ouest (Rothe 2001, fig. 212b, p. 396). Les deux autres tumuli (n° 276 et 278) de la nécropole contenaient chacun un individu, également orienté face à l'ouest. Les datations des défunts du tumulus F s'échelonnent du Hallstatt C au Hallstatt D1-D2.

Les cas des tumuli 8 et 13 de *Parançot* à Mesnay (n° 424 et 429) sont des exemples de tertres où tous les défunts sont probablement orientés de façon identique. Trois défunts ont été découverts dans le tumulus 8, deux inhumés face au sud, et une incinération. Ils sont datés du Hallstatt C et du Hallstatt D1. Le tumulus 13 a livré cinq individus. Quatre d'entre eux font face au sud-est. Ils sont datés du Bronze A (3 cas) et du Hallstatt D1 (1 cas). Le dernier défunt n'est pas renseigné. En dépit d'une période assez longue où le tertre n'a pas reçu de nouveau défunt, l'orientation reste la même.

Enfin, dans le Doubs, deux cas sont connus dans la nécropole de *La Censure* à Chaffois (**Pl. 20**). Le tumulus 4 (n° 110) a livré deux individus parallèles autour du centre, face au sud-est (Bichet, Millotte 1992, fig. 52). Un seul d'entre eux était accompagné d'objets qui le datent du Hallstatt D. Le tumulus 2 (n° 108) de cette même nécropole a livré quatre défunts dont trois inhumations et une incinération. Les inhumés étaient tous face au sud-sud-ouest, regroupés dans la partie nord du centre du tertre. Les sépultures 1 et 2 étaient côte à côte, la sépulture 4, par-dessus. L'incinération était à proximité directe du crâne de la sépulture 1 (Bichet, Millotte 1992, fig. 50).

Encore une fois, les phénomènes sont variés : une certaine unité se dégage dans les tumuli de la forêt des *Moidons* dans le Jura et ceux de Chaffois dans le Doubs. De même, les deux seuls cas d'orientation face à l'ouest se trouvent dans le sud du Jura et en Saône-et-Loire. Dans l'Yonne, les tumuli situés à l'est ont livré l'ensemble des défunts face au sud, ceux localisés à l'ouest, plutôt face au sud-ouest, et enfin ceux au milieu, face au nord (1 cas). Le seul autre cas se trouve en Côte-d'Or septentrionale, à Fontaines-en-Duesmois. C'est dans cette zone que s'observe la plus grande variété de directions. Dans la zone d'étude deux directions apparaissent : face au sud pour les cas à l'est de la zone, et face à l'est à Blaisy-Bas (6 défunts). Cette dernière s'observe dans un seul autre tertre, à Villiers-le-Duc, site le plus au nord de Côte-d'Or septentrionale, contenant sept individus.

8.4. Tumuli à organisation concentrique

Les tumuli de Bressey-sur-Tille et Courtesoult sont bien connus dans la littérature (Ratel 1977 ; Piningre 1996). Les « anneaux » concentriques renvoient aux différentes périodes d'agrandissement du tertre. À Courtesoult, l'étude anthropologique a également démontré une sectorisation homme/femme et de ce fait, une orientation des deux sexes globalement différente. Les femmes sont essentiellement face au sud-est ou face au sud, tandis que les hommes sont face au nord-est (Piningre 1996, p. 141). Ces deux tumuli sont également exceptionnels en raison du nombre de sépultures qu'ils abritaient. Qualifiés de « tumuli communautaires », ils ont été utilisés sur une période relativement courte et continue. Quelle que soit l'organisation des sépultures dans un tumulus, elle découle d'une planification. Le nombre de tombes est-il un facteur d'organisation concentrique des sépultures dans un tumulus ? Plusieurs autres tumuli dans le corpus abritaient un nombre important d'individus (**Annexe 11**), mais tous ne suivent pas cette organisation.

8.4.1. Les cas dans la zone d'étude

L'organisation du tumulus de Bressey-sur-Tille (n° 98) (**Figure 84**) est concentrique, comme l'ont prouvé les orientations des défunts. Cette organisation est composée de plusieurs « cercles » de tombes établis en fonction de la période d'enterrement des défunts (**Pl. 21**). Ainsi, les plus anciens sont au centre, les plus récents sur la couronne externe (Ratel 1977).

Le tumulus de Lantilly (n° 342) (**Figure 84**) abritait soixante-neuf tombes. L'organisation de ces dernières n'est pas toujours concentrique (**Pl. 22**). Si les tombes de la périphérie du tertre suivent la couronne de pierres interne, l'organisation semble différente à l'intérieur de cette même couronne. Des regroupements sont visibles. La chronologie des tombes ne semble pas être la bonne explication, ou en tout cas est une partie seulement de l'explication. Les orientations sont variables mais permettent de distinguer, en association avec le plan et l'architecture des tombes, trois grands groupes. Le premier, central, avec des sépultures orientées essentiellement face au sud. Le second regroupe les sépultures en loculus, orientées plus ou moins face au nord-est. Le troisième groupe est celui des sépultures réparties autour de la couronne, où l'orientation n'est pas du tout constante.

Les neuf inhumés de Prâlon (n° 524) (**Figure 84**) n'ont pas tous une organisation concentrique (**Pl. 23**) : seules les sépultures 3 à 5 suivent la bordure du tertre, dans la moitié ouest (Bertrand 1920). Les défunts font ainsi face à une direction entre le sud-est et le sud. La sépulture centrale est face au sud. Se démarque de ce schéma la sépulture 2, double, proche du centre, où les

défunts sont orientés face à des directions opposées (nord-ouest et sud-est). Les sépultures 1 et 2 se distinguent également par leur architecture et la présence de mobilier.

Les sépultures du tumulus de Boux-sous-Salmaise (n° 94) (**Figure 84**) sont également organisées de façon concentrique, suivant le parement interne de la couronne de pierres (Bouillerot 1906). Si les défunts longent toujours la couronne de pierres, ils sont plus nombreux. Les inhumés ne sont pas tous déposés selon la même orientation et ce, peu importe leur emplacement. La moitié du tertre n'a pas été fouillée, ce qui limite les observations.

Les six sépultures du tumulus 2 de Blaisy-Bas (n° 75) (**Figure 84**) ont également une disposition concentrique, sans sépulture centrale. Pourtant, les défunts sont tous orientés de la même façon, face à l'est (Guyot 1938).

L'orientation des défunts du tumulus *Olivier* (Concoeur-et-Corboin, Nuits-Saint-Georges, n° 493) (**Figure 84**) est inconnue, mais leurs emplacements indiquent une organisation concentrique des sépultures adventices autour de la sépulture centrale (Ratel 1977a).

Les dix-sept sépultures du tumulus 1 de la *Combe Barre* à Darcey (n° 205) (**Figure 84**) sont également organisées de façon concentrique autour de la sépulture centrale A. Les autres tumuli de la nécropole, à sépultures moins nombreuses, sont organisés différemment.

Les défunts du tumulus de *La Charme au Moulin* à Villecomte (n° 607) (**Figure 84**) ont une organisation concentrique mais différente de celle des tumuli précédemment décrits. Les pieds des défunts sont placés vers le centre et les sépultures « tournent » ainsi autour du centre, lui-même vide de sépulture (Ratel 1965). De ce fait, les défunts font face à des directions similaires, entre le nord et le nord-est. Les incinérations (sauf deux) suivent également cette disposition générale en s'intercalant entre les inhumations.

8.4.2. Les cas de Côte-d'Or septentrionale

Le tumulus de Larrey (n° 343) (**Figure 84**) a été fondé autour d'une sépulture centrale (sép. 8) (**Pl. 23**). Les sépultures postérieures ont été déposées de façon concentrique autour de celle-ci. Des groupes d'individus sont visibles en plus du phénomène concentrique. La même remarque peut être faite pour le tumulus du *Bas de Comet* à Essarois.

Les défunts de Laignes (T. de *Toucheboeuf*, n° 341) (**Figure 84**) sont regroupés dans la moitié nord du tertre (**Pl. 24**). Les sépultures A et d, au centre, sont orientées face au nord. Les autres

sépultures s'organisent concentriquement autour des sépultures centrales, mais en se cantonnant à la moitié nord du tertre. Deux d'entre elles sont proches et parallèles (sép. k et b), les autres sont seules.

Une organisation concentrique peut aussi être vue dans le tumulus de *Banges II* (Minot – n° 437) (**Figure 84**) autour de la sépulture centrale C (**Pl. 24**). Celle-ci n'est pourtant pas la sépulture de base. Le plan de H. Corot indique la sépulture A, au nord de la sépulture C, comme sépulture fondatrice (Corot 1902). Elles sont toutes deux datées du Hallstatt D1, comme la sépulture B, placée au-dessus de la sépulture A et suivant la même orientation que la sépulture C (face au nord-est). Si les emplacements des sépultures donnent une vision concentrique en plan, elles ne suivent pas pour autant la même direction. Trois orientations existent : face au nord (sép. A, I, D, E et G), face au sud (sép. L, et K) et à peu près face à l'ouest (sép. B, C et H). Les deux sépultures face au sud n'ont pas de mobilier. C'est également le cas de trois autres tombes, orientées face au nord ou à l'ouest. L'absence de mobilier et de datation pour ces tombes, associée à l'absence de données anthropologiques ne permet pas de corrélation avec l'orientation des défunts.

8.4.3. Les cas de la Nièvre

Deux cas sont connus, celui de Vielmanay (n° 606) et celui d'Oisy (n° 496) (**Figure 84**). A Vielmanay (120 individus minimum), les sépultures découvertes vont au-delà de l'emprise du tertre (**Pl. 25**). Il est difficile d'en voir une organisation liée à une sépulture centrale (18), vu que celle-ci est datée du Hallstatt D3 et que les sépultures les plus anciennes (Hallstatt C) sont à l'extérieur, au nord-est (n° 102). D'après les quelques orientations observées, deux tendances sont visibles : la première est une orientation selon l'axe nord-sud (en privilégiant face au sud). Elle est prédominante sur la moitié nord de l'espace fouillé. La seconde est une variété des axes et des directions auxquelles les défunts font face dans la moitié sud du tertre.

Les inhumations du tumulus 2 d'Oisy quant à elles s'organisent concentriquement autour d'une sépulture centrale, suivant une des couronnes de pierres (Adam 1980).

8.4.4. Les cas du Jura

Plusieurs tertres montrent une organisation concentrique dans cette zone. Dans le tumulus 16 des *Moidons-Sepoit* (Ivory – n° 318) (**Figure 84**), les sépultures adventices s'organisent ainsi autour de la sépulture centrale (**Pl. 26**). Une seule exception existe, la sépulture f, qui est perpendiculaire

aux autres (Piningre, Ganard 2004, p. 338). Les sépultures e et b sont orientées de façon à être dans le même sens autour de la sépulture centrale. Elles forment un premier « cercle ». Les sépultures du second cercle s'organisent en sens inverse. Les sépultures g et h, parallèles et côte à côte, font face au nord. Les deux cercles de sépultures ne semblent pas liés à une différence chronologique. Par contre, les sépultures à dalle dressée, comme la sépulture centrale, sont localisées dans la moitié formée par l'axe nord-est/sud-est. L'absence de données anthropologiques ne permet pas de réelle corrélation entre les orientations ou l'emplacement des défunts et leur sexe ou maturité. Toutefois, les sépultures g et h abritaient des individus féminins et la sépulture e, un individu masculin. Les sépultures féminines sont dans le cercle allant en sens inverse de la sépulture masculine.

À Mesnay, les onze défunts du tumulus 4 de *Paranҫot* (n° 421) (**Figure 84**) s'organisent de façon concentrique à l'intérieur et à l'extérieur de la couronne de pierres (**Pl. 26**). Les sépultures, de sens inverse, sont réparties de part et d'autre d'un axe nord-ouest/sud-est, en fonction de leur orientation. Les défunts du tertre semblent aller par paires au niveau de leur emplacement et orientation et se répondent de part et d'autre de la zone centrale. Ainsi, les défunts h et e, respectivement au sud et au nord de la zone centrale, font face à l'ouest. Les défunts c, d à l'ouest, et i à l'est de la zone centrale, font face au nord. Enfin, les inhumés b et f, entre les groupes précédents, font face au nord-ouest.

Les défunts du tumulus 16 de *Paranҫot* (n° 321) (**Figure 84**), sont également organisés de façon concentrique autour de l'incinération centrale (**Pl. 27-1**). Celles qui s'échelonnent dans la moitié sud sont toutes déposées dans le même sens tandis que les deux sépultures les plus au nord, diamétralement opposées, suivent une dynamique inverse. La plupart de ces individus sont sans mobilier et les données anthropologiques manquent pour interpréter ces différences.

Les dix défunts du tumulus 19 de *Paranҫot* (n° 431) (**Pl. 27-2** et **Figure 84**) sont organisés de façon concentrique autour de la sépulture centrale (Piningre, Ganard 2004, p. 338). Trois d'entre elles (sép. 2, 5 et 3) suivent la même direction et deux autres sont orientées en sens opposé. Seule l'inhumation 7 est perpendiculaire à la sépulture centrale. Un axe nord-est/sud-ouest semble séparer les sépultures orientées dans l'un ou l'autre sens.

A proximité, le tumulus 9 de *Paranҫot* (n° 425) (**Figure 84**), abritait également dix défunts minimum (**Pl. 27-3**). Ils s'organisent tous de façon concentrique autour des deux sépultures centrales a et b (Piningre, Ganard 2004, p. 332). Les sépultures adventices suivent toutes la même direction. Les sépultures centrales font face au nord, comme dans le tertre précédent.

Les quinze défunts du tumulus 1 de *Parançot* (n° 418) (**Figure 84**) ont une organisation multiple (**Pl. 28-1**). La zone centrale abrite trois sépultures parallèles faisant face au nord, une inhumation à l'ouest de ce groupe, face à l'ouest, et une dernière à orientation inconnue. Une couronne de dalles dressées les sépare des sépultures adventices. Celles-ci s'organisent concentriquement en longeant le pourtour de la couronne. Les défunts de ces sépultures sont successivement en sens opposé. Une dernière sépulture, en-dessous de la couronne et de la sépulture j, fait face au nord, comme les trois sépultures centrales. Comme pour les autres tertres, l'absence de mobilier dans plus de la moitié des tombes empêche une datation précise, et l'absence de données anthropologiques limite les interprétations. Une seule remarque concernant la maturité est la classe des adolescents : ce sont les défunts des sépultures centrales (sép. c, d, e et m). Ils font tous face au nord. Un seul parmi eux a livré du mobilier, celui qui est excentré (sép. m). Il est daté du Hallstatt D1, comme deux autres sépultures (sép. j et o). Malgré une datation commune, chacun de ces trois individus ont une orientation différente. Un mobilier funéraire est associé à chacun d'eux. Si l'on se réfère aux raisonnements sur le genre, l'individu o, accompagné d'une épée serait plutôt masculin. Les deux autres individus, portant plusieurs bracelets (sép. j) et une ceinture avec des brassards-tonnelets (sép. m), seraient plutôt féminins.

Le tumulus 2 de *Parançot* (n° 419) (**Figure 84**) est plus modeste. Quatre inhumations s'organisent de façon concentrique autour de l'incinération centrale. Elles ne suivent pas toutes la même direction (**Pl. 28-2**).

Les défunts du tumulus 2 des *Moidons* (Ivory) (n° 309) (**Figure 84**) s'organisent autour des deux sépultures centrales (**Pl. 29-1**). Les sépultures 5 et 7 suivent la même direction, par contre la sépulture 3 est en sens inverse. Les deux incinérations s'intercalent entre les inhumations. Toutes les sépultures adventices sont localisées dans la moitié ouest du tertre.

8.4.5. Les cas du Doubs et de la Haute-Saône

Les sépultures du tumulus 3 du *Grand Communal* à La Rivière-Drugeon (n° 333) (**Figure 84**) sont en mauvais état. La répartition du mobilier indique toutefois une tendance à s'organiser en suivant le contour interne de la couronne de pierres (Bichet, Millotte 1992, fig. 25, p. 43).

Le tumulus 1 des *Trois Fontaines* à Gy (n° 282) (**Figure 84**) a été remanié et bouleversé, perturbant la lecture des tombes. Trois d'entre elles suggèrent toutefois une distribution concentrique des sépultures adventices autour d'une tombe centrale (Piningre 1996, p. 153).

8.4.6. Localisation et synthèse

Le nombre minimum d'individus dans ces tertres varie entre six et plus d'une centaine. Une organisation de ce type ne semble donc pas dépendante du nombre d'individus destinés à y reposer. Bien souvent, l'état des données ne permet pas de mise en parallèle entre orientation, maturité et sexe, avec quelques exceptions cependant : le tumulus de Courtesoult, et probablement les tumuli 1 de *Parançot* (Mesnay) et 16 des *Moidons-Sépoit* (Ivory). L'aspect éventuellement social de l'orientation n'est pas non plus validé : chacun de ces tertres abritaient des individus déposés sans mobilier funéraire. Aucune corrélation chronologique n'a été démontrée. Ce type d'organisation des sépultures n'est pas également réparti dans les départements de Bourgogne et Franche-Comté (**Figure 84**). Leur répartition géographique semble dessiner deux voies traversant la Côte-d'Or du sud-est au nord-ouest.

Figure 84 : Emplacements des tumuli à organisation concentrique.

Cette organisation est absente de l'Yonne et de la Saône-et-Loire. Elle est anecdotique dans la Nièvre (2 cas : Vielmanay et Oisy T. 2), la Haute-Saône (1 cas : Courtesoult) et le Doubs (1 cas : La Rivière-Drugeon). Ces tumuli sont majoritaires dans la zone d'étude (8 cas) plutôt que dans le nord

de la Côte-d'Or (4 cas). Cette organisation est également attestée à plusieurs reprises dans les tumuli de la forêt des *Moidons* (Jura : 8 cas) et plus particulièrement dans le groupe de *Parançot* (6 cas). Une opposition apparait entre les tertres organisés de cette façon et les tumuli à sépultures « alignées » ou côte à côte, plus fréquents dans le Doubs. Enfin, il est à noter que les tertres à sépultures concentriques sont rarement organisés uniquement de cette façon. Des tombes groupées ou côte à côte existent souvent dans ces tumuli.

8.5. Tumuli à groupes d'individus orientés identiquement

La plupart des tumuli ont révélé des individus groupés et orientés de la même façon. Ces sépultures sont potentiellement à mettre en parallèle avec celles qui font face à des directions opposées. Ces groupements peuvent relever de la famille puisqu'ils associent tantôt des adultes, tantôt adulte et immature. Les adultes et immatures associés sont souvent orientés dans la même direction. Par contre, dans le cas de deux adultes, les deux cas de figure sont récurrents. Il ne s'agit pas ici de décrire tous les cas, trop nombreux, mais d'indiquer quelques exemples d'organisation multiple.

8.5.1. Exemples dans la zone d'étude

Le tumulus 1 de la *Rente Neuve* à Couchey (n° 184) (**Pl. 30**) correspond en partie à cet intitulé. Le secteur le plus ancien du tumulus, daté du Bronze moyen, a livré des sépultures regroupées dans la zone centrale et orientées face à l'ouest (à l'exception de la sépulture 4, dans le sens opposé). Les tombes datées de l'âge du Fer sont orientées dans des directions différentes : deux face au sud, une face à l'est, une face au sud-ouest et la dernière face au nord-nord-ouest. En plus de ces neuf sépultures, huit autres ont été découvertes dans le tertre, sans mobilier. Parmi ces dernières, six étaient face au sud, mais non regroupées : elles étaient réparties dans le quart nord-ouest du tertre. Deux sépultures étaient, comme celles de l'âge du Bronze, face à l'ouest. Si l'une d'elles était proche des sépultures de l'âge du Bronze, la seconde était isolée à la périphérie est du tertre. Une dernière sépulture, au-dessus des tombes de l'âge du Bronze, faisait face au sud-ouest. Parmi les sépultures de l'âge du Fer, la sépulture 15 était à proximité des sépultures 6 et 7. Toutes étaient orientées face au sud. Les individus de la seule sépulture double du tertre (sép. 14), faisaient également face au sud. Leurs datations ne sont pas connues faute de mobilier. Une sépulture a été déposée au centre du tumulus, perpendiculairement à la sépulture fondatrice. Elle était également orientée face au sud. Bien que non regroupées comme les sépultures de l'âge du Bronze, elles ont

une orientation commune tandis que les sépultures restantes ont plutôt tendance à suivre une courbe. Il pourrait s'agir d'un tertre organisé dans les deux premiers temps en suivant une direction définie – bien que différente – puis qui a changé pour une organisation concentrique. En l'absence de mobilier datant, il est néanmoins impossible de valider cette hypothèse. Aucune comparaison ne peut être faite avec les autres tertres de la nécropole car l'orientation des individus n'est pas connue.

À Fleurey-sur-Ouche, les orientations des défunts du tumulus 16 (n° 255) sont plutôt liées à une période chronologique. La sépulture la plus ancienne, du Hallstatt D2 est ainsi orientée face au nord. La suivante, au Hallstatt D1-D2, l'est à l'opposé, face au sud. Les deux sépultures du Hallstatt D2-D3 sont face à l'est. La sépulture de La Tène A est face au sud, tandis que les deux sépultures les plus récentes sont face au nord. Une dimension spirituelle est peut-être à l'origine de cette disposition puisque toutes les inhumations font face à un point cardinal (à l'exception de l'ouest).

8.5.2. Exemples dans les zones de comparaison

Le tertre de Larrey (Côte-d'Or septentrionale) (**Pl. 23**) montre une double organisation : une première à l'échelle communautaire, où les tombes sont organisées de façon concentrique autour de la sépulture 8, et une seconde, à l'échelle probablement familiale. Ces regroupements sont interprétés comme familiaux vu qu'ils associent adulte(s) et immature (sép. 1, 2, 3 ; sép. 11, 12 ; sép. 25, 26, 27).

Un second tumulus dans cette zone présente également plusieurs organisations des inhumés : le tumulus du *Bas de Comet* à Essarois (Joffroy 1957c) (**Pl. 30**). Vingt-six sépultures ont été découvertes, datées de La Tène A (8 cas) et La Tène B1 (4 cas). Les sépultures centrales sont au nombre de trois, deux orientées face au nord-est (sép. 1 et 25), une (sép. 26), entre les deux autres, orientée à l'opposé face au sud-ouest. Des deux, seule la sépulture 1 contenait du mobilier. De manière générale, peu de sépultures en renfermaient. Un premier groupe (sép. 4 ; 16, 17, 18, 20, 22, 23, 5 et peut-être 2 et 3) se détache par leur déposition concentrique, autour du centre du tertre, et toutes dans le même sens (pieds vers le centre).Un second groupe de cinq sépultures (14, 15, 21, 19 et 24) est marqué par une orientation nord-sud, majoritairement face au nord. Quatre d'entre elles sont groupées par deux et à chaque fois déposées en sens opposés. Aucune n'est datée. Enfin, deux derniers groupes, proches dans le tertre et suivant des orientations opposées mais similaires, peuvent être observés: celui formé par les sépultures 12, 6, 13 et 11 où seule la sépulture 6 est datée (La Tène A). Placées l'une parallèle à l'autre, les sépultures centrales (6 et 13) font face au

sud-ouest et sont encadrées par les défunts 12 et 11 qui regardent à l'opposé, vers le nord-est. Le groupe formé par les sépultures parallèles 8, 9 et 10 est daté de La Tène B1. Les sépultures 8 et 9 sont face au sud-ouest tandis que la sépulture 10 fait face au nord-est. Ces orientations opposées par groupe n'ont pas de lien avec les datations. La chronologie étant serrée, l'hypothèse d'une corrélation entre orientation et spiritualité semble peu probable. Le postulat de regroupements familiaux, voire de couples homme-femme déposés de façon à faire face à des directions opposées pourrait être dans ce cas une explication aux groupes de tombes non concentriques. Les données anthropologiques font encore une fois défaut et ne permettent pas de valider cette hypothèse. De même, la raison de la disposition des sépultures autour du centre de façon concentrique reste obscure. Le mobilier est absent dans plus de la moitié des tombes, y compris parmi les tombes centrales et disposées en arc de cercle. La possession d'objets ou leur dépôt dans la tombe ne semble donc pas être un critère prit en compte lors de la gestion de ce tumulus, que ce soit pour leur emplacement ou leur orientation.

Le tumulus 2 de *Misery* à Crain (Yonne) (Monceau 1897 ; Adam 1983) est un autre exemple parlant de ces tumuli à groupes de sépultures. Les seize inhumations ont été découvertes à différents niveaux du tertre. Deux d'entre elles, orientées nord-sud, occupaient le centre du tumulus, côte à côte au sol. Deux autres sépultures, également côte à côte et face au sud, ont été découvertes à 1m60 au-dessus du sol. Dix autres sépultures étaient regroupées en deux groupes de cinq tombes, orientées face au nord ou au nord-est.

Les observations faites sur les regroupements de sépultures sont toutefois limitées par une déformation possible lorsque seul le plan est disponible. Un bon exemple de ce phénomène est le tumulus des *Vendues de Montmorot* à Minot. Sans la localisation verticale des sépultures, des regroupements peuvent être supposés, or ils seraient faux, comme le démontre la coupe du tertre. Les coupes des tumuli avec l'emplacement des tombes sont rarement publiées, ce qui constitue une limite importante à la portée des remarques précédentes.

8.6. Tumuli à sépulture unique

Sur la zone d'étude, douze tertres sont recensés. Dans les zones de comparaison, on en compte quatre-vingt-trois (Côte-d'Or septentrionale : 26 ; Yonne : 7 ; Nièvre : 5 ; Saône-et-Loire : 5 ; Jura : 29 ; Doubs : 8 et Haute-Saône : 3). Seuls les tumuli n'ayant pas de mobilier hors-contexte et dont la sépulture a livré des objets sont retenus ici. L'orientation des défunts est connue pour trente-

neuf tertres, toutes zones et périodes confondues. Les tombes sont centrées dans vingt-six cas et à la base des tumuli dans dix-neuf cas. La majorité des défunts faisaient face au nord (**Figure 85**).

La direction nord est légèrement privilégiée en Bourgogne, essentiellement dans la zone d'étude. Le sud-ouest est également récurrent dans cette zone. Dans le nord de la Côte-d'Or par contre, les défunts sont plutôt face au sud-est. Ce n'est pourtant pas une règle car les inhumés de cette zone montrent une grande hétérogénéité dans le choix de la direction. Dans le Jura, ils sont surtout face au nord ou face à l'ouest. D'autres orientations, en quantité moindre, révèlent un panaché assez important de directions face auxquelles les défunts se trouvaient.

	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
Bourgogne	**7**	**-**	**-**	**-**	**2**	**-**	**4**	**-**	**4**	**-**	**3**	**-**	**4**	**-**	**3**	**-**
Côte-d'Or_S	4	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3	-	-	-	1	-
Côte-d'Or_N	2	-	-	-	1	-	4	-	2	-	-	-	1	-	2	-
Yonne	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-
Saône-et-Loire	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Franche-Comté	**3**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1**	**1**	**-**	**1**	**-**	**3**	**-**	**1**	**-**
Jura	3	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	3	-	1	-
Doubs	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-
Total	**10**	**-**	**-**	**-**	**2**	**-**	**4**	**1**	**5**	**-**	**4**	**-**	**7**	**-**	**4**	**-**

Figure 85 : Répartition des directions auxquelles les défunts font face dans les tumuli à sépulture unique (N.M.I.).

Les datations de ces sépultures uniques montrent une préférence pour une orientation face au nord au Hallstatt C, bien que plusieurs autres directions soient également sollicitées (**Figure 86**). Ces tombes sont localisées dans la zone d'étude (Darcey – n° 206 ; Ivry-en-Montagne – n° 325), en Côte-d'Or septentrionale (Poiseul-la-Ville – n° 510) et dans le Jura (Chilly-sur-Salins – n° 155) (**Figure 87**). Au Hallstatt D1, c'est face à l'ouest que se trouvent la moitié des défunts (Igé – n° 295 ; Gevingey – n° 278 ; Rosay – n° 554). Le défunt face au nord est dans la zone d'étude (Ivry-en-Montagne – n° 324). Les deux derniers, face au sud-est ou au nord-ouest, sont situés en Côte-d'Or septentrionale (Mauvilly – n° 398 et Nod-sud-Seine – n° 481). Les autres périodes sont moins représentées et ne montrent pas de réelle préférence.

	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO
HaB-C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
HaC	**4**	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	-	2	-	1	-
HaC-D1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-
HaD1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	**3**	-	1	-
HaD1-D2	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
HaD2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HaD2-D3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
HaD3	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
HaD3-LTA	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-
LTA	-	-	-	-	-	-	1	-	2	-	-	-	-	-	1	-
LTB	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-

Figure 86 : Répartition des directions auxquelles les inhumés font face dans les tumuli à sépulture unique par périodes (N.M.I).

Les sépultures uniques de la zone d'étude comme des zones de comparaison font preuve d'hétérogénéité, y compris celles attribuées à une même période. Leur orientation n'a donc – d'après ces données – aucun rapport avec leur datation.

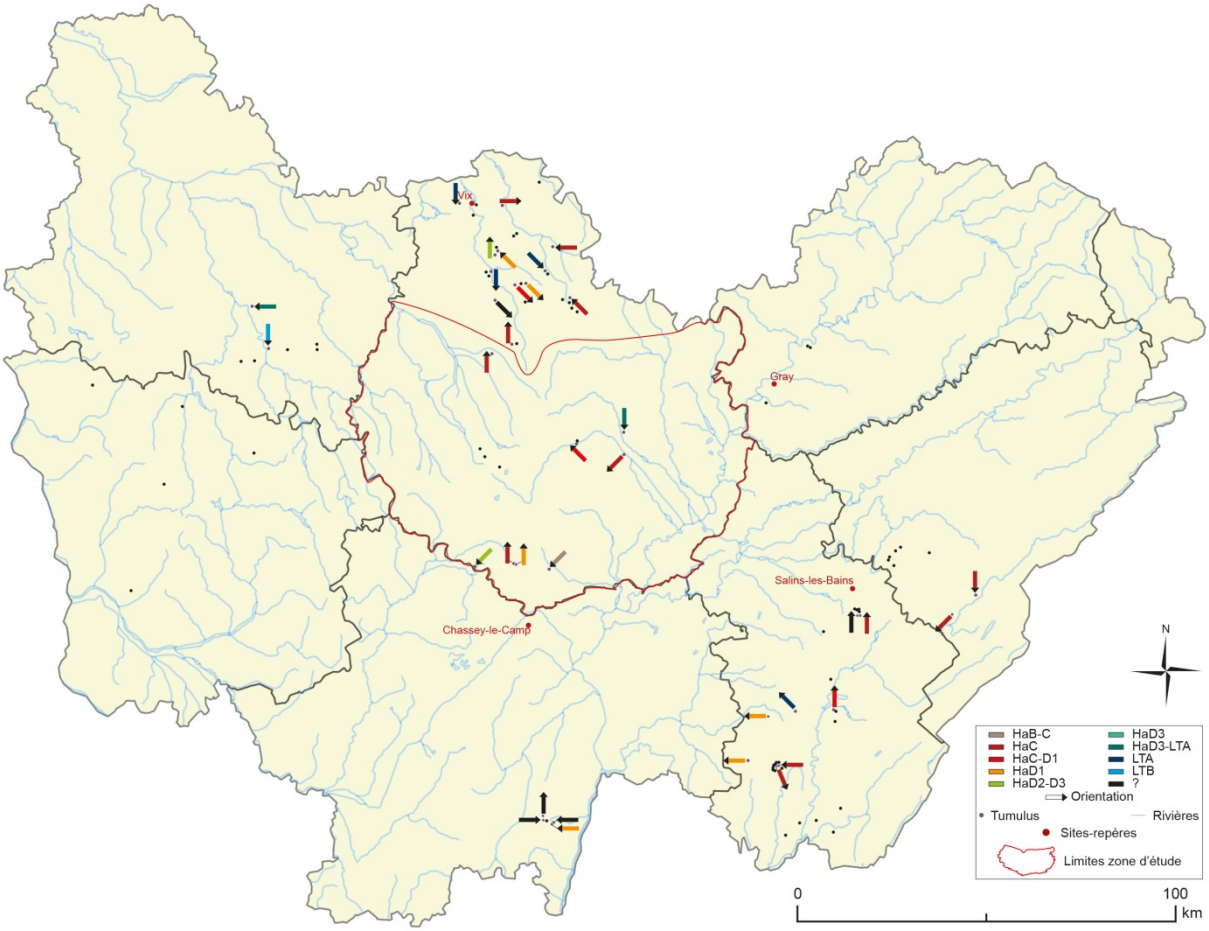

Figure 87 : Répartition des tumuli à sépulture unique : orientations des défunts par périodes (cercles noirs = tumuli à sépulture unique non orientée).

8.7. Orientations dans les nécropoles

8.7.1. Orientations similaires

Peu de cas sont attestés. Une seule nécropole est connue dans la zone d'étude, celle d'Ivry-en-Montagne *Bois de la Pérouse*. Les deux tertres sont à sépultures uniques, orientées face au nord. Ils sont datés du Hallstatt C et du début du Hallstatt D1.

En dehors de la zone d'étude, les quelques cas sont plutôt localisés en Bourgogne qu'en Franche-Comté. En Côte-d'Or septentrionale, une seule nécropole est attestée, à Meulson *Tarperon*. Les défunts font face à trois directions : le sud, le sud-ouest et l'ouest. Seuls trois des huit défunts étaient accompagnés de mobilier. Ils sont datés du Hallstatt D1, du Hallstatt D2-D3 et de La Tène A.

Dans l'Yonne, trois tumuli d'Annay-la-Côte sont concernés : les deux tertres de *Montoison*, et celui qui a été fouillé en 1903. Ces tumuli couvraient trois, cinq et sept défunts, tous face au sud. A *Montoison*, six adultes et deux immatures ont été identifiés. Seule la moitié d'entre eux ont livré un mobilier funéraire. Ils sont datés du Hallstatt D1. Dans le tumulus de 1903, six adultes et un immature ont été recensés, sans mobilier.

En Saône-et-Loire, trois tertres (T. 1, 4 et 8) des *bois de la Roche* ont livré des défunts face à l'ouest. Ils sont datés du Hallstatt D1. Le tumulus 1 des *bois de Blandayan* recouvrait deux individus inhumés dans des directions différentes : l'un face à l'ouest comme la nécropole précédente, et l'autre face à l'est. Cette dernière direction est attestée dans le tumulus 6 de *Saint-Germain*, tandis que les défunts des tumuli 1 et 4 font face au nord. Leur datation n'est pas déterminée. Il y a à Igé une certaine homogénéité à l'intérieur de chaque nécropole et des cas qui font en quelque sorte le « pont » entre elles.

Les deux derniers cas de nécropole où les inhumés sont orientés identiquement se trouvent dans le Jura, à Doucier *Collondon* (2 tertres) et à Gevingey *Grandchamp* (3 tertres). Dans le premier site, les défunts font face au nord, et sont datés du Hallstatt B et du Hallstatt C2-D1. Dans le second, ils sont face à l'ouest et datés du Hallstatt C au Hallstatt D1-D2. L'inhumation face à l'ouest est globalement la plus récurrente.

8.7.2. Orientations différentes

8.7.2.1. La Côte-d'Or méridionale

La nécropole de la *Combe-Barre* à Darcey regroupait trente sépultures réparties dans cinq tumuli (n° 205 à 209). La moitié des sépultures est datée, et l'orientation est connue pour vingt-trois d'entre elles. Les trois sépultures attribuées au Hallstatt C appartiennent à trois tertres (T.1, T. 2 et T. 4) (**Pl. 31**). Les défunts des tumuli 1 et 4 ont la même orientation (face au sud), opposée à celle de l'individu du tumulus 2. Les sépultures centrales des tumuli 3 et 5, datés du Hallstatt D, sont également face au sud. Le tumulus 2 se distingue à la fois par l'orientation face au nord du défunt et par le fait qu'un seul individu y a été enseveli. La configuration des tumuli place les défunts centraux parallèlement : ils ne se font pas face. Les autres sépultures du tumulus 1, datées de La Tène A et de La Tène A-B, se font écho (axe est/ouest pour quatre d'entre elles, deux face au nord, deux face au sud…), en plus d'être déposées de façon concentrique autour de la sépulture A. La maturité des individus n'a visiblement pas de lien avec leur orientation. Dans le tumulus 3, les individus de la sépulture c, datés de La Tène A, font face au nord ou au sud. Les sépultures adventices du tumulus 4

sont légèrement plus anciennes que celles du tumulus 3 avec deux défunts du Hallstatt D3 et un de la transition Hallstatt D3 – La Tène A. L'orientation reste sensiblement similaire (sud-sud-est et nord-nord-ouest). Les inhumés tendent à faire globalement face au sud. L'organisation des sépultures à l'intérieur de chaque tertre varie.

La nécropole de Fleurey-sur-Ouche indique des tendances chronologiques dans l'orientation des défunts. Au Hallstatt C et jusqu'à la transition Hallstatt D1, les défunts font face au nord-ouest ou suivent l'axe est-ouest dans les tumuli 10 et 14. Le tumulus 1 *Sur les Roches* a livré une sépulture collective/multiple d'adultes datée de La Tène A dont trois défunts étaient face au nord-est et le dernier à l'opposé, face au sud-ouest. L'autre sépulture de cette période dans la nécropole est face au sud (T. 16, sép. 3). Dans le tumulus 9, deux sépultures ont été relevées en sens opposé (face au sud-ouest et au nord-est). La première date probablement du Néolithique, la seconde n'est pas datée. Le seul inhumé du tumulus 4 pour laquelle l'orientation est connue est face au nord-est. Il est lui du Hallstatt D2-D3. Le grand nombre de sépultures non renseignées ne permet pas de conclusion sur d'éventuels liens entre les orientations des tertres, au-delà d'une récurrence des directions nord-est (6 cas) et sud-ouest (4). Si les défunts ne sont pas tous orientés de la même façon entre les tertres, il y a néanmoins tendance à répéter au moins une direction (**Figure 88**).

N°_Tum.	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO	N.R
253	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
246	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
249	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
250	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2	-	-	-	1	-	-
255	3	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
254	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2

Figure 88 : Orientations auxquelles les défunts (N.M.I) de la nécropole de Fleurey-sur-Ouche font face par tumulus.

A Genay, deux des trois sépultures du tumulus du *Bois de Saint-Loup* (n° 275) font face au nord, l'une est du Hallstatt D1, l'autre de datation indéterminée. La troisième est dans le sens opposé, face au sud. La sépulture du tumulus C de la *Montagne de Cras* (n° 273), datée du Hallstatt D1 est face à l'ouest.

A Marcilly-Ogny (n° 390 et 391), seul l'axe nord-sud est commun aux deux tertres fouillés de la commune. L'absence d'orientation pour seize défunts limite toutefois cette observation.

A Marey-les-Fussey (n° 392 et 393), les deux tumuli ont livré des individus qui font tous face à des directions différentes, y compris pour ceux datés de la même période : les deux défunts du tumulus 9, du Hallstatt D1, font face au nord-est et au sud-ouest.

A Pommard (n° 514, 517 et 518), les trois tumuli ont des défunts orientés différemment, bien que globalement face au sud. Le tumulus 2 couvrait trois défunts orientés identiquement.

Enfin, à Villecomte (n° 607 à 609), les trois tumuli sont situés sur des lieux-dits différents et montrent une large diversité des directions (**Figure 89**).

N°_Tum.	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO	N.R
607	1	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
608	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
609	-	2	1	-	3	-	2	-	1	-	-	-	3	-	1	-	2

Figure 89 : Orientations auxquelles les défunts (N.M.I) de Villecomte font face par tumulus.

8.7.2.2. La Côte-d'Or septentrionale

Dans plusieurs nécropoles, les individus font face à des directions totalement différentes, quelques soient leur datation, qu'ils soient contemporains ou non. C'est le cas à Brémur-et-Vaurois, Poiseul-la-Ville et Nod-sud-Seine.

A Chamesson, une préférence pour une orientation face au quart sud-est se dégage. Le tumulus du *Bouchot-Bouchard*, a livré une sépulture du Hallstatt C face au sud-est, deux sépultures du Hallstatt D3 et Hallstatt D3 – La Tène A face à l'est, et enfin deux sépultures face au sud dont l'une de La Tène B et l'autre de datation indéterminée (sans mobilier). Ces changements pourraient donc être liés à une évolution dans le temps. Seules trois sépultures sur neuf du tumulus du *Bois Bouchot* ont une orientation connue. Deux d'entre elles, tombes d'adultes féminins, faisaient face au sud et au sud-sud-est. La troisième tombe, masculine, faisait face au nord-est. Elle date du Hallstatt D1 tandis que la sépulture face au sud date du Hallstatt D3 – La Tène A. Il n'y a pas, à cette dernière période, de corrélation dans les orientations des inhumés des deux tertres.

Les tertres de Fontaines-en-Duesmois ont livré un grand nombre de sépultures (38), mais très peu sont datées (11). Il n'y a pas de corrélation entre les datations et l'orientation : les tumuli 6 et 7 de *Gormotte* contenaient une sépulture double du Hallstatt D1, dont les individus ont été déposés de façon identique entre eux mais opposée entre tertres. Les uns font face au sud, les seconds face au nord. Les défunts de la sépulture double du tumulus 7, datée de La Tène A, font également face au nord. Ceux de la sépulture double du tumulus *Demoingeot 1* ont la même orientation et font face au sud-est. A contrario, les individus de la sépulture double du tumulus 5 de *Gormotte* n'ont pas été disposés dans la même direction : l'un fait face au sud, le second au nord. De manière générale, chaque tumulus de Fontaines-en-Duesmois suit une logique qui lui est propre : soit en inhumant les défunts avec la même orientation (T. *Godot 4*), soit en les opposants (T. *Laignelet Ronchères*) (**Figure 90**).

N°_Tum.	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO	N.R
267	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
268	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
258	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
259	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
260	5	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	5	-	1	-	-
270	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
264	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	4
263	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1
261	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-

Figure 90 : Orientations auxquelles les défunts (N.M.I) de Fontaines-en-Duesmois font face par tumulus.

A Magny-Lambert, il y a fréquemment une sépulture orientée face au sud-est (n° 359, 361, 370, 373 et 374). Lorsque les sépultures sont au nombre de deux dans un tertre, elles n'ont pas la même orientation. L'orientation des défunts est inconnue pour quatre tumuli et sept défunts des dix autres tertres. En l'état des données, seuls les tumuli de *Basile* et de la *Meuse* montrent une répétition dans l'orientation des défunts entre eux : parmi les quatre individus du tumulus de *Basile*, trois sont orientés face au nord, le quatrième (plus ancien) est opposé, face au sud. Dans le tertre de la *Meuse*, deux individus faisaient face à est, deux autres à l'ouest, et un dernier au sud-est (**Figure 91**). La chronologie resserrée tend à chercher une raison à ces différences dans un autre domaine.

N°_Tum.	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO	N.R
373	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
374	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
370	-	-	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
361	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
359	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
356	1	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
372	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
358	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
365	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
357	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1

Figure 91 : Orientations auxquelles les défunts (N.M.I) de Magny-Lambert font face par tumulus.

Parmi les tumuli de Mauvilly, deux abritaient une sépulture face au sud-est (n° 398 et 401). A l'inverse, deux sépultures du tumulus de *La Friche* (n° 402) dont on connait l'orientation faisaient face au nord-ouest (4 ne sont pas orientées).

A Minot, les orientations varient mais trois directions sont récurrentes : face au nord, à l'est et au sud (7 cas chacun). Dans les tumuli à nombreuses sépultures, il peut à la fois y avoir une diversité des orientations et une prédilection pour l'une d'entre elles : c'est le cas par exemple aux *Vendues de Fraignot* (n° 463) où six défunts sont répartis face à cinq directions, l'un face au nord et cinq face au sud. Ces cinq défunts ne sont pas attribués à la même période (la plupart ne sont pas datés). C'est également le cas dans la nécropole de *Banges* (T. II et IV – n° 437 et 439). Dans le tumulus II, quatre défunts font face au nord, trois autres face au sud, et les trois derniers sont répartis face au sud-ouest ou face à l'ouest. Dans le tumulus IV, quatre défunts sont face au nord,

quatre autres face au nord-ouest, quatre autres répartis sur quatre directions et deux non orientés. Encore une fois, aucune corrélation chronologique n'a pu être établie. Même chose à *Thorey* (n° 459 et 460) où l'un des tertres privilégie le sud-sud-ouest et l'autre le nord-ouest. Dans la nécropole de *Sous-le-Breuil*, les tumuli 2 et 3 (n° 444 et 445) ont à la fois des orientations communes (face à l'est et au sud) et pour le tumulus 2, un groupe de quatre défunts fait face à l'est-nord-est et un dernier individu est orienté à l'opposé. Enfin, à *La Trémoille*, les deux tertres (n° 461 et 462) ont livré des défunts orientés de façon identique à l'intérieur de chaque tumulus mais opposée entre eux : ils font face au sud-est dans le tumulus 2 et au nord-ouest dans le tumulus 1 (**Figure 92**).

N°_Tum.	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO	N.R
454	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
455	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
463	1	-	-	-	-	-	2	-	5	-	1	-	-	1	-	1	1
449	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
437	4	-	-	-	-	-	-	-	3	-	2	-	1	-	-	-	-
439	4	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	4	-	2
464	3	-	-	-	2	-	-	-	3	-	-	-	1	-	1	-	-
453	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
460	-	-	-	-	1	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	2	2
459	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-
465	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	4
444	-	-	-	4	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-
445	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
442	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
461	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-
462	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
446	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-

Figure 92 : Orientations auxquelles les défunts (N.M.I) de Minot font face par tumulus.

A Pothières, le tumulus 1 (n° 520) fait le « pont » entre les tumuli 2 (n° 521) et 3 (n° 522) : les deux défunts du tumulus 1 sont orientés face au nord et face au sud. Le seul individu du tumulus 2 dont on connait l'orientation est face au nord, tandis que celui du tumulus 3 est face au sud. L'état du mobilier n'a pas permis de dater l'ensemble des sépultures de cette nécropole, mais celles qui le sont datent de La Tène A. L'orientation des individus du tumulus 4 n'est pas connue.

A Salives, les défunts du tumulus *Ramaget* (n° 570) sont majoritairement face au sud (4 cas), les trois autres font face au nord, au sud-est et au sud-ouest. Trois défunts sont datés, deux du Hallstatt D3, un de La Tène A, tous orientés différemment. Les autres sont sans mobilier. Les individus du tumulus de la *Rieppe I* (n° 567) ont des orientations variées : deux sont face au sud, deux face à l'ouest, et les deux derniers au nord et à l'est-nord-est. L'absence de mobilier ne permet pas d'observer d'éventuelles corrélations chronologiques.

Enfin, à Villiers-le-Duc, le tumulus du *Val Thibault* (n° 620) contenait sept défunts, tous face à l'est. Les quatre individus accompagnés de mobilier sont datés de La Tène A. Dans le tumulus des *Essarts* II (n° 613), le seul défunt orienté (sur 6 individus) fait face à l'est. Il est également daté de La

Tène A. Par contre, à *Chiquery* (n° 621), le défunt fait face au nord-ouest. L'absence de mobilier ne permet pas de le dater pour mettre en lien ce changement avec une période différente par exemple. Les défunts des quatre autres tertres de cette commune ne sont pas orientés.

8.7.2.3. L'Yonne

La commune de Chatel-Censoir a livré un tertre au *Bois de Brosses* (n° 132) et plusieurs aux *Rouesses*. Si les orientations ne sont connues que pour quatre tombes sur quatorze, elles sont opposées : deux face au sud, deux face au nord. Cette opposition concerne les deux sépultures du tumulus A des *Rouesses* (n° 128), toutes deux du Hallstatt D2-D3. Le défunt orienté face au nord dans le tumulus F (n° 134) n'est pas daté faute de mobilier. Celui du *Bois des Brosses* qui est orienté face au sud est attribué au Hallstatt D2-D3.

Les orientations des défunts sont connues pour quatre tumuli de Mailly-le-Château (n° 380, 381, 382 et 378). Une grande ressemblance dans les orientations existe entre les tumuli C (n° 380) et D (n° 381) où les défunts sont orientés de façon similaire : face au sud-sud-ouest pour le premier (6 individus), face au sud-ouest pour le second (3 individus). Les deux défunts du tumulus « 1913 » (n° 378) sont face au sud. Ces trois tertres se distinguent par le fait que l'ensemble des défunts dans chacun d'eux sont orientés de la même façon. Le tumulus E (n° 382) par contre, avec un grand nombre de sépultures, a des orientations variées qui se répètent : face à l'est-nord-est (3 cas), face au nord-est (5 cas), face à l'est (2 cas), face à l'ouest-sud-ouest (4 cas). Trois autres défunts sont face à trois autres directions (sud-est, sud et sud-ouest).

Parmi les trois tertres de Voutenay-sur-Cure, deux avaient des défunts orientés face au nord (T. 2 du *Bois de Boulu* – n° 633 et T. de la *Dame Rouge* – n° 629). Le défunt du troisième tertre (T. 1 des *Crottots* – n° 630) était orienté en sens inverse, face au sud.

8.7.2.4. Le Jura

La mauvaise conservation des ossements dans la nécropole de Chavéria ne permet malheureusement pas d'observations sur les orientations des défunts. Les trois inhumés pour lesquelles l'information a pu être observée font tous face à une direction différente : sud-sud-est, ouest et nord. Tous sont datés du Hallstatt C.

L'ancienneté des fouilles limite également les observations sur les tertres de Chilly-sur-Salins. Les défunts font majoritairement face au nord (7 cas) ou au sud (3 cas). Les directions nord-est (2 cas), sud-ouest (1 cas), ouest (1 cas) et est (2 cas) sont également visibles. Au-delà de l'aspect « opposé » des directions des inhumés, aucune corrélation flagrante ne se dégage au niveau chronologique. L'absence de données anthropologiques ne permet aucun lien non plus, pas plus que la présence ou l'absence de mobilier. Concernant l'ensemble des tumuli de la forêt des *Moidons* dont l'orientation des défunts est connue, l'inhumation face au nord est majoritaire : elle concerne quarante-cinq défunts répartis dans vingt tertres (**Figure 93**).

N°_Tum.	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSO	SO	OSO	O	ONO	NO	NNO	N.R
163	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
468	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
470	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
155	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
313	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
166	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
311	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
431	2	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4
318	2	-	1	-	2	-	1	-	-	-	2	-	-	-	2	-	2
425	2	-	2	-	1	-	1	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-
420	3	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
426	2	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
168	2	-	1	-	1	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	3
418	5	-	2	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	5
422	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	3	-	1
312	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
466	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
309	3	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
421	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	3
321	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	2	-	5
423	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
419	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	4
162	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	1
322	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
167	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
429	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
319	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	4
424	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1

Figure 93 : Orientations auxquelles les défunts (N.M.I) de la forêt des *Moidons* font face par tumulus (communes de Chilly-sur-Salins, Ivory et Mesnay).

L'est est la deuxième direction récurrente, dans treize tumuli (15 cas). Mis à part les inhumés face au nord qui peuvent être entre un et sept par tertre, les autres directions se trouvent à l'unité ou concerne deux individus par tumulus. Les deux exceptions sont les directions sud-est (T. 13 de *Parançot* – 4 cas) et nord-ouest (T. 6 de *Parançot* – 3 cas). Le nord-est, avec douze cas, est la troisième direction la plus fréquente (10 tumuli). Le quart nord-est est donc largement favorisé dans la forêt des *Moidons*. Le classement des tertres en fonction de l'orientation des défunts distingue quelques groupes : ceux à orientation unique, face au nord ; ceux à orientations multiples comprenant les directions nord, nord-est, est et sud ; ceux à orientations multiples dont le nord ;

ceux à orientations multiples dont le nord-est et/ou l'est. Cependant, parmi ces tumuli, seuls ceux à sépulture unique sont totalement renseignés. Dans les autres cas, l'information manque pour un à vingt individus, ce qui limite les observations.

8.7.2.5. Le Doubs

Les tumuli de Chaffois, sur différents lieux-dits, ont livré quatorze défunts orientés. Globalement, la déposition face au sud – ou presque (sud-sud-ouest) – a été observée sur neuf individus répartis dans cinq tumuli : tumuli 1, 2 et 3 de la *Censure* (n° 107 à 109), tumulus *Longs-Champs* (n° 116) et tumulus *Mordeterre* (n° 115). Ce dernier regroupe des individus face au sud (2 cas) et face au sud-sud-ouest (1 cas) et deux autres face au nord (2 cas). Les défunts s'échelonnent du Bronze B-C au Hallstatt D sans montrer de corrélation entre la période d'inhumation et l'orientation.

Deux zones tumulaires sont connues à Dompierre-les-Tilleuls : les nécropoles de *Planquecet*, et des *Bossus*. La nécropole de *Planquecet* est composée de quatre tertres (n° 216 à 219). Seul le premier a livré plusieurs tombes (n° 216). La plus ancienne, de la transition entre l'âge du Bronze et le début de l'âge du Fer, était face au nord-est. Les autres faisaient face à l'est (une seule est datée, du Hallstatt C, faute de mobilier dans les trois autres). La sépulture du tumulus 2 (non datée) avait la même orientation que la plus ancienne tombe du tumulus 1. Les deux dernières sépultures de Dompierre-les-Tilleuls font face au sud-est pour l'une (datation inconnue) (n° 218) et au sud-ouest pour l'autre (Hallstatt C) (n° 219). L'orientation des inhumés des *Bossus* n'est guère connue : ils font face au nord-est, sud-est et sud-sud-est. L'individu inhumé face au nord-est est attribué au haut Moyen-Âge. Il n'y a pas de corrélation entre orientation et datation.

Les ossements ne sont pas très bien conservés dans les tumuli de La Rivière-Drugeon. Dans la nécropole du *Grand Communal* (n° 331 à 334), les défunts dont l'orientation est connue font surtout face au sud-sud-ouest, avec également un cas au sud et un cas au sud-ouest. Ces deux directions sont également attestées dans le tumulus des *Gentianes* (n° 337) et dans les deux tertres de la *Décharge* (n° 335 et 336). Si une certaine homogénéité apparait au *Grand Communal*, les orientations des défunts des autres tumuli sont hétérogènes, y compris entre inhumés dans le cas des tumuli de la *Décharge*. Comme dans les cas précédents, aucune corrélation n'apparait entre l'orientation et la datation.

8.8. Orientations et interprétations

Etant un élément systématiquement pris en compte dans les études funéraires, plusieurs interprétations et comparaisons ont été proposées quant aux choix des orientations de défunts.

8.8.1. Orientation liée aux astres ou phénomènes naturels

Elle correspond aux solstices, aux évènements solaires ou lunaires, aux étoiles (Perry 1914, p. 293 ; Rose 1922, p. 127, p. 132-133 ; Binford 1971, p. 12 ; Saxe 1971, p. 49-50 ; Baray 2003, p. 65). Cette interprétation est également souvent proposée pour les monuments mégalithiques des époques antérieures à l'âge du Fer. Dans le cas présent, aucun argument ne vient corroborer cette hypothèse, à moins de voir dans les axes secondaires (nord-est/sud-ouest et nord-ouest/sud-est) des directions liées à ces phénomènes. Il faudrait dans ce cas se pencher plus attentivement sur les emplacements des tumuli et l'orientation des défunts par rapport à la carte du ciel qui leur correspond.

8.8.2. Orientation liée à la spiritualité

Elle est liée à la croyance en une après-vie où, selon les cultures, la vie des hommes est similaire à la course du soleil (Perry 1914, p. 282 ; Rose 1922, p. 132-133 ; Binford 1971, p. 12 ; Carr 1995, p. 119). Elle correspond à la « celestial orientation » de Rose. L'est devient alors source de vie tandis que l'ouest appartient aux défunts. Pour Perry, l'orientation du défunt doit l'aider à rejoindre le « territoire des morts » en lui indiquant la route : « the direction of orientation of the dead is the same as that the land of the dead, that is to say, the body of a dead person is oriented in the direction in which the ghost has to travel » (Perry 1914, p. 282). Cette direction varie selon les cultures mais les nombreux exemples de cette corrélation sont concluants pour les peuples étudiés par Perry (les *Andamanese* d'Indonésie par exemple voyaient le « territoire des morts » à l'est, tandis que pour les *Kei Islanders*, il est au nord – Perry 1914, p. 283). C'est également la raison des différences d'orientation entre Athéniens et Mégariens en Grèce antique, ou celle des quarante-six corps d'une tombe romaine de White Horse Hill (Rose 1922, p. 134). Les Athéniens voyaient Hadès à l'est tandis que les Mégariens le voyaient à l'ouest. Dans la tombe romaine de White Hors Hill, vingt-sept défunts regardaient à l'est et les dix-neuf autres à l'ouest. Ces individus appartenaient à deux clans. Contrairement à la « terrestrial orientation », la « celestial orientation » n'a pas de rapport avec une croyance en la réincarnation ou la résurrection mais avec la continuité de l'existence après

la mort (Rose 1922, p. 136). Un élément présent dans plusieurs mythologies indique la nécessité de traverser une rivière pour atteindre le royaume des morts. Cette rivière peut avoir été vue dans le monde réel comme le prouve certains peuples dont les défunts sont orientés de façon à regarder la rivière (Perry 1914 ; Carr 1995). On se trouve donc dans ce cas à cheval entre l'orientation « céleste » et l'orientation « terrestre » de Rose. Cette interprétation ne correspond pas avec les tumuli à orientations multiples : à moins d'entre entouré par une rivière, le tertre se trouve d'un côté de celle-ci, ce qui implique que les défunts devraient être orientés de façon similaire.

8.8.3. Orientation par rapport à la surface terrestre

Le « territoire des défunts » est placé dans une direction définie par rapport au village, à la terre des ancêtres ou à tout autre point de la surface de la terre, proche ou lointain (Perry 1914, p. 281, 282, 288 ; Rose 1922, p. 128, 130- ; Binford 1971, p. 13). L'orientation par rapport aux vivants est souvent liée à la croyance en la résurrection. C'est la « terrestrial orientation » (Rose 1922, p. 131).

Cette interprétation pourrait expliquer l'orientation principale – face au nord – des sépultures de la forêt des *Moidons* dans le Jura : au nord de ces tumuli se trouve le site de hauteur fortifié du Camp du Château à Salins-les-Bains. Valider cette hypothèse pour les tumuli de la zone d'étude (Côte-d'Or méridionale) nécessiterait une cartographie précise des habitats et des tumuli. Les défunts des tumuli du Hallstatt D3 dans le Châtillonnais font face au sud, et non au nord, soit la direction du site du Mont Lassois. La variété des directions, toutes périodes confondues implique, – si l'emplacement de l'habitat joue un rôle dans l'orientation des défunts – une multitude d'habitats. Cela suppose également une absence de règle stricte concernant l'emplacement du territoire funéraire par rapport à l'emplacement des vivants.

8.8.4. Orientation par rapport aux circonstances de la mort

Les *Karo-Batak*, étudiés par Perry, inhumaient les défunts morts naturellement avec les pieds en direction du village, de façon à ce qu'ils puissent voir ce dernier en se relevant. Les individus ayant subi une mort violente étaient placés en direction inverse (Perry 1914, p. 282). Le lieu de la sépulture était ainsi en fonction du type de mort et de la maturité. Par exemple, une des populations étudiées par Perry inhumait les femmes décédées en couches et les enfants de moins d'un an à l'est du village, tandis que les morts accidentelles étaient placées au sud et les morts naturelles à l'ouest (Perry 1914,

p. 289). D'autres exemples de tribus d'Afrique montrent également une telle distinction (Rose 1922, p. 128). Ces séparations indiquent une classification entre des types de mort selon chaque culture et des pratiques funéraires pouvant changer en fonction de la façon dont est décédé un individu (Carr 1995, p. 107, 127). Les types de morts sont classés schématiquement entre les « bonnes » (au combat par exemple) et les « mauvaises » morts (subites, violentes, foudroiements, maladies…). Ces dernières représentent un danger pour la communauté survivante et engendrent donc des pratiques particulières pour protéger les vivants (Carr 1995, p. 133 ; Baray 2003, p. 33-43). En-dehors de la façon dont est décédé un individu, le lieu et les conjonctures (par rapport aux évènements naturels : saison, temps…) de la mort ont également un impact sur les pratiques funéraires (forme de la tombe, sa localisation, son orientation…) qu'il recevra (Carr 1995, p. 133, 183, 185, 188).

Peu de données existent sur l'état sanitaire des populations du corpus (**Annexe 8**). Aucune corrélation n'existe entre les états de santé des individus et leur orientation mise à part une tendance à être inhumé suivant l'axe nord-sud apparait en Côte-d'Or septentrionale. De même, l'orientation des sépultures doubles associant adulte et immature, n'est pas différente des autres défunts du même tertre.

8.8.5. Orientation par rapport au tumulus ou aux autres défunts

C'est un aspect qui est peu abordé dans la littérature en raison des cas d'études choisis qui sont souvent ceux des cimetières à tombes plates. Néanmoins, Carr retient la disposition des sépultures les unes par rapport aux autres comme variable pour comprendre les pratiques funéraires (Carr 1995, p. 130). L'orientation, associée à la position du corps et à l'arrangement du mobilier dans la tombe, fait ainsi partie des variables reflétant les croyances – vie après la mort, voyage de l'âme – plutôt que l'organisation sociale (qu'elle soit verticale ou horizontale), et indirectement l'appartenance à une société (Hertz 1907 ; Carr 1995, p. 157, 159, 161, 188).

Si certaines sépultures semblent se répondre à l'intérieur d'un même tertre, la signification de ces échos reste obscure. Le cas des organisations concentriques (Bressey-sur-Tille, Courtesoult, etc.), rayonnantes (Villecomte – n° 607) ou autres se prêtent difficilement à des raisons spirituelles. Il est tout au moins difficile d'argumenter en ce sens, même si les croyances intervenaient toujours d'une façon ou d'une autre dans les pratiques funéraires. La considération des croyances rejoint les observations précédentes faites par rapport aux hypothèses des phénomènes naturels, célestes ou terrestres. Une comparaison précise entre l'orientation des défunts et l'environnement naturel

(rivière, habitat, carte du ciel, etc.) est nécessaire pour mesurer l'impact de ces facteurs sur les pratiques funéraires.

L'orientation par rapport au monument funéraire (à sa forme) et aux autres sépultures est, dans le corpus, la plus convaincante en l'état des données. Cette interprétation implique que les sépultures sous tumuli et les tombes plates sont gérées de façon différente et ne peuvent être comparées à ce niveau.

8.8.6. Orientation comme système hiérarchique

Proposé par L. Baray à partir de travaux sur les Etrusques (Baray 2004, p. 80-81), ce système hiérarchise les directions par rapport aux points cardinaux. Les deux axes définis divisent l'espace entre une moitié sombre, néfaste (nord) et une moitié claire, faste (sud). L. Baray met ainsi en évidence une dynamique de l'orientation hiérarchique, permettant d'interpréter des orientations « aberrantes » comme « relevant d'une signalisation de la déviance des défunts concernés (malemorts, femmes mortes en couches…). On obtient ainsi une hiérarchie opérant entre les défunts, au sein de chaque cimetière et donc au sein de chaque groupe familial. La dépendance d'un individu vis-à-vis d'un tiers se marquera entre autres par une orientation divergente » (Baray 2002, p. 81).

Dans le cas des Etrusques, la direction récurrente est face à l'ouest, suivant la course du soleil. Le corpus étudié par L. Baray (regroupant sépultures sous tumuli et tombes plates) indique une disposition opposée pour les celtes : face à l'est.

En Côte-d'Or méridionale (zone d'étude), les défunts entre le Hallstatt C et le Hallstatt D3 – La Tène A sont majoritairement face au sud (21,5 %) ou à l'est (20,4 %) (**Pl. 32** et **Figure 94**). Les individus inhumés sous tumulus à l'époque laténienne sont surtout face au nord-est (29,2 %) et dans une moindre mesure, toujours face au sud (16,4 %) mais rarement face à l'est.

En Côte-d'Or septentrionale, au premier âge du Fer, les défunts font plutôt face au nord (21,5 %), et se trouvent également face au sud-est ou au sud (17 % chacun). À l'époque laténienne, ils sont inhumés face à l'est (23,1 %) ou face au sud (18,5 %). Les tendances sont donc différentes de la zone d'étude.

Dans l'Yonne, les quelques sépultures orientées du Hallstatt indiquent une majorité face au sud, comme dans la zone d'étude et dans le nord de la Côte-d'Or. Il n'y a pas assez de sépultures laténiennes pour une quelconque observation.

Dans la Nièvre également, une petite majorité des défunts sont face au sud (37,6 %), et au nord-nord-est (31,3 %). Cette zone est ainsi comparable à la Côte-d'Or septentrionale. Il n'y a pas de sépultures laténiennes.

Dans le Jura, les défunts hallstattiens font surtout face au nord (31 %). Ils se rapprochent ainsi plutôt de Côte-d'Or septentrionale. Les sépultures laténiennes sont peu nombreuses et dans différentes directions.

Les défunts du Doubs sont majoritairement face au sud au cours du premier âge du Fer, de même que dans la zone d'étude (37,5 %). Comme précédemment, les sépultures laténiennes font défaut.

En Haute-Saône enfin, les individus font surtout face au nord-est au Hallstatt (40,6 %), se démarquant ainsi des autres zones.

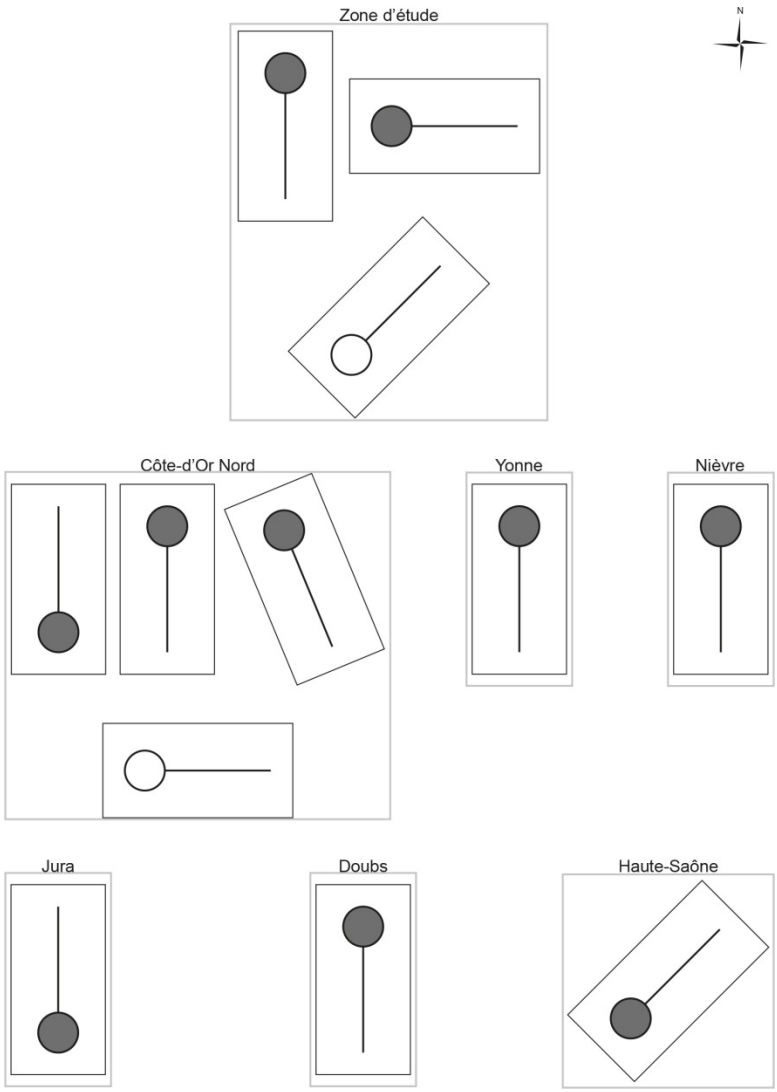

Figure 94 : Orientations majoritaires auxquelles les défunts font face par zone (le cercle indique la tête ; en gris = Hallstatt ; en blanc = La Tène).

L'interprétation des orientations « aberrantes » de L. Baray, citée précédemment, se limite ici à quelques exemples où des défunts groupés sont inhumés tête-bêche (superposés ou côte à côte). L'absence de données anthropologiques ne permet pas de corréler ce fait avec la maturité ou le sexe la plupart du temps. Aucun réel rapport de dépendance n'a pu être mis en évidence. La seule remarque est qu'il est probable qu'un certain nombre de ces défunts regroupés et orientés en sens opposés soit des couples femme-homme. Le mobilier accompagnant les défunts aide à argumenter dans certains cas comme par exemple pour les sépultures 28 et 29 de Larrey. Datés de La Tène A, les inhumés sont en sens opposés, l'un avec une fibule (masculin ?), l'autre avec deux bracelets (féminin ?). Ils rappellent ainsi les individus – de la même période – de la sépulture 111 de Bressey-sur-Tille, où l'homme porte une fibule et la femme un bracelet. En-dehors de ces cas, le tableau synthétique (**Pl. 32**) indique des directions exceptionnelles mais il se dégage toujours une hétérogénéité des orientations qui, comme nous l'avons vu, résulte en partie à la gestion pratique des tombes dans les tumuli.

8.9. Synthèse sur l'orientation des défunts

La majorité des inhumés de la zone d'étude font face au sud, toutes périodes confondues. Quatre axes principaux se dégagent : l'axe nord-sud (90 individus), l'axe ouest-est (80 individus), l'axe sud-ouest/nord-est (67 individus) et l'axe nord-ouest/sud-est (46 individus). La Côte-d'Or méridionale se différencie globalement des zones de comparaison.

Quelques préférences d'ordre chronologique ont pu être mises en évidence. Dans la zone d'étude, au Hallstatt D1, les défunts font plutôt face au nord, et dans une moindre mesure au nord-est, à l'est et au sud. Au Hallstatt D3, ils sont plutôt face à l'est, et dans une moindre mesure face au nord ou au sud. Au Hallstatt D3 – La Tène A, le quart sud-est est favorisé. À La Tène A, c'est l'inhumation face au nord-est qui est privilégiée. D'une manière générale, l'inhumation face au sud et face à l'est sont les plus courantes au premier âge du Fer tandis qu'au début du second âge du Fer, c'est le nord-est qui se retrouve le plus fréquemment.

La comparaison des orientations par zones a dégagé des tendances spécifiques à chacune. L'orientation face au sud est majoritaire dans l'Yonne, la Nièvre et le Doubs. Elle est bien représentée en Côte-d'Or septentrionale même si elle n'est pas majoritaire. Cette direction s'oppose à celle du Jura où les défunts font face au nord (et de Côte-d'Or septentrionale où cette orientation est la plus fréquente), à la Haute-Saône où ils sont plutôt face au nord-est, et aux rares cas de Saône-et-Loire qui se démarquent par des défunts face à l'ouest.

En dehors des raisons sociales ou de croyances, l'orientation est également influencée par la gestion de l'emplacement des sépultures dans le tumulus. Le cas le plus explicite est celui des tumuli à organisation concentrique. Des raisons d'ordre social (sexe, maturité, famille) ont également été mises en avant dans quelques tertres. Dans les tumuli à orientation unique, les défunts font essentiellement face au sud. Par contre, dans les tumuli à sépulture unique, ils font majoritairement face au nord. Au-delà de ces observations, les significations de tels gestes restent inaccessibles. Il ne se dégage pas de règles absolues : plusieurs types d'organisations internes peuvent se côtoyer dans un même tertre et/ou dans une même nécropole, et de ce fait, engendrent plusieurs orientations.

Chapitre 3 :

Les éléments de construction des sépultures

Les données concernant l'architecture des sépultures sont peu nombreuses, aussi, les corpus de l'ensemble des zones ont été regroupés pour les traiter. Tous les cas de figure présentés ici ne se retrouvent pas dans la zone d'étude, ce qui est justifié par le fait qu'elle se caractérise à la fois par l'existence et par l'absence de phénomène. L'architecture des tombes est abordée ici à partir de leurs éléments intérieurs et de leur matérialisation.

9. L'intérieur de la tombe

9.1. Les calages

Un calage de la tête a été découvert dans dix sépultures. Ce calage ou repose-tête a la forme d'une dalle, localisée sous le crâne. Toutes les sépultures du tumulus de Pugey (T. 7 *Aux Champs latins* – n° 526) dans le Doubs ont livré ces dalles (**Figure 95**). L'ensemble du mobilier de ce tertre, daté en partie du Hallstatt D1, est hors-contexte. Trois cas sont connus en Côte-d'Or septentrionale : à Chamesson (T. *Bouchot-Bouchard*, sép. 1 – n° 120), à Magny-Lambert (T. du *Trembloi*, sép. A – n° 361) et à Salives (T. *Ramaget*, sép. C – n° 570). Le premier cas, daté du Hallstatt C, a livré une épée et un dépôt d'une céramique et d'un cheval. Le second, du Hallstatt D2-D3, est une tombe à char avec épée, rasoir, perles et bracelet. Le troisième, daté de La Tène A, est associé à un bracelet en fer, une fibule en fer et un anneau. Quatre pierres de calage ont été placées sous la tête des inhumés. Une dalle a également été découverte sous la tête du défunt de la sépulture 1 d'Oisy (T. 9 – n° 498) dans la Nièvre, non datée et sans mobilier. Le dernier cas est celui de la sépulture 1 de Voutenay-sur-Cure (T. de la *Dame Rouge* – n° 629) dans l'Yonne. Attribuée du Hallstatt D1-D2, elle a livré un bracelet en lignite et un torque simple à jet de coulée. Le point commun entre ces défunts est la position de leur tête, au centre des tumuli. Le tumulus de Pugey est le seul à avoir livré l'ensemble des défunts (6 individus) avec ce dispositif.

9.2. Les aplanissements

Dans plusieurs cas, un litage a été noté sur le fond de la sépulture. Il peut être de différente nature : argile, cendres et charbons, pierrailles (cailloutis, graviers, chaille), terre, ou un mélange de ces différents éléments.

9.2.1. Lit d'argile

Un lit d'argile a été noté dans huit cas, quasiment tous en Côte-d'Or (**Figure 95**). Quatre cas sont répertoriés dans la zone d'étude : à Couchey (T. 1 *Rente Neuve*, sép. 1 – n° 184), à Darcey (T. 5, sép. A – n° 209) et à Thury (T. 1 *La Prée*, sép. 1 – n° 588 ; T. 4 *Bois de Varisey*, sép. 1 – n° 591). Trois cas sont connus en Côte-d'Or septentrionale : à Fontaines-en-Duesmois (T. 1 *Demoingeot*, sép. 1 et 2 – n° 267) et à Magny-Lambert (T. *Meuse*, sép. 4 – n° 370). Le dernier cas est situé dans la Nièvre à Tannay (T. *Bois d'Amont*, sép. 5 – n° 586). La sépulture la plus ancienne est celle de Couchey, datée du Bronze B. Les sépultures de Thury sont du Hallstatt D. Enfin, les sépultures les plus récentes sont attribuées à La Tène A (Magny-Lambert et Tannay). Les sépultures de Darcey et Fontaines-en-Duesmois n'ont pas livré de mobilier.

9.2.2. Lit de cendres et charbons

Un lit de cendres et de charbons a été relevé dans quatre sépultures de Côte-d'Or septentrionale : à Minot (T. *Banges* IV, sép. A, B et E – n° 439) et à Villiers-le-Duc (T. *Chiquery*, sép. 1 – n° 621) (**Figure 95**). Un dernier cas est répertorié, dans l'Yonne, à Mailly-le-Château (T. E, sép. G – n° 382). Les deux datations établies sont celles de Mailly-le-Château et la sépulture A de Minot, toutes deux attribuées au Néolithique. Ces sépultures étaient localisées au centre des tumuli, à l'exception de la sépulture E de Minot. Seules les sépultures A et B de Minot étaient accompagnées de mobilier. Ce sont toutes des inhumations.

9.2.3. Lit de pierrailles

Un lit de graviers, cailloutis ou pierrailles a été déposé dans onze sépultures afin d'en niveler le fond. Neuf d'entre elles sont situées en Côte-d'Or septentrionale : quatre sont localisées à Salives (T. *Ramaget*, sép. 3, 3b, 4 et 5 – n° 570), les autres dans différents tumuli (Poiseul-la-Ville, T. II, sép. 1 – n° 511 ; Minot, T. *Vendues de Fraignot*, sép. M – n° 463 ; Minot, T. *Crais de Vauchebaux I*, sép. 1 – n° 449 ; Fontaines-en-Duesmois, T. *Godot 4*, sép. 2 – n° 270 ; Fontaines-en-Duesmois, T. *Gormotte 7*, sép. 7 – n° 260) (**Figure 95**). Les deux derniers cas sont situés dans deux autres zones : l'un est dans la Nièvre, à Vielmaney (sép. 17 – n° 606), l'autre est dans le Jura, à Chavéria (T. 4, sép. 1 – n° 148). Parmi les cinq sépultures datées, trois sont attribuées au Hallstatt C (Minot, Poiseul-la-Ville et Chavéria), et deux au Hallstatt D3 (Salives et Vielmanay). Quatre des sépultures de Côte-d'Or septentrionale sont sans mobilier.

Un lit de pierrailles et d'argile a été noté dans une autre sépulture, double, du tumulus *Ramaget* à Salives (sép. 1).

9.2.4. Lit de pierrailles et terre

Neuf autres sépultures ont un lit de pierrailles mélangées à de la terre. Quatre d'entre elles sont situées dans la zone d'étude, à Villecomte (T. *La Charme au Moulin*, sép. A à D – n° 607) (**Figure 95**). Trois autres appartiennent au tumulus E de Mailly-le-Château (sép. N, O et P – n° 382) dans l'Yonne. Les deux dernières sont localisées dans le tumulus 5 des *Moidons* à Ivory (sép. 13 et 14 – n° 311) dans le Jura. La plupart des sépultures à lit de pierrailles et terre est située en surface des tumuli. Les défunts de Villecomte sont accompagnés de mobilier. Ces individus se distinguent par rapport aux autres défunts du tertre par la présence de faune (sép. B, C et D) et d'ambre (sép. A). L'état du mobilier ne permet malheureusement pas de datation. Ces quatre défunts sont orientés sensiblement de la même façon : deux face au nord-est et deux face au nord-nord-est. Les défunts de Mailly-le-Château sont tous orientés différemment. L'individu de la sépulture P portait une bague et un torque en alliage cuivreux. Il est daté du Hallstatt D1-D2. A Ivory, une seule sépulture a livré du mobilier (sép. 14), composé d'anneaux de cheville, de bracelets, de brassards-tonnelets, d'une épingle, d'une parure pectorale et d'une céramique. Elle est datée du Hallstatt D1. Aucun des deux individus n'est orienté. Comme dans le cas de Villecomte, les défunts de Mailly-le-Château et d'Ivory déposés sur ce lit se distinguent des autres individus placés à leurs côtés par le mobilier. A Mailly-le-Château, le défunt « P » est le seul à associer ces catégories d'objets et deux objets en alliage cuivreux. Les individus « N » et « O » n'ont pas de mobilier : sur les dix-huit inhumés de ce tertre, seuls trois d'entre eux sont accompagnés d'objets (sép. P, L et F). Les deux autres défunts à être accompagnés d'objets ont livré deux vases pour l'un, un bracelet en alliage cuivreux pour l'autre. La présence de ce litage dans les sépultures N et O ne s'explique pas par le mobilier ni par leur emplacement dans le monument (différents niveaux, différentes positions) (Corot 1928, fig. 7). Dans le cas d'Ivory, le défunt de la sépulture 14 était le seul (sur les quatorze inhumés) à avoir livré du mobilier.

9.2.5. Lit de terre tassée

Dans trois sépultures, une couche de terre différente a été tassée sur le fond. Deux d'entre elles sont situées en Côte-d'Or septentrionale, à Chambain (sép. 1 – n° 119) et Magny-Lambert (T. du *Monceau-Laurent*, sép. 2 – n° 357) (**Figure 95**). Celle de Chambain est attribuée au Hallstatt B2-B3 par

son mobilier. Celle de Magny-Lambert en est dépourvue et n'est pas datée. Comme à Chambain, elle est située au centre du tumulus. Le troisième cas se trouve dans l'Yonne, dans le tertre à sépultures à lit de pierrailles et terre : à Mailly-le-Château (T. E, sép. F – n° 382). Cette dernière sépulture est attribuée au Néolithique. Elle fait partie des tombes à mobilier du tumulus, et, est en position assise, comme l'individu de la sépulture N précédemment cité. Ces trois sépultures sont délimitées par des grosses dalles qui forment un coffre (Chambain), une ciste (Mailly-le-Château) ou un cercle (Magny-Lambert).

9.2.6. Fond rocheux

Un dernier fond particulier, bien qu'il ne s'agisse pas vraiment d'un aplanissement, est la roche. Dans onze cas, le fond des sépultures est constitué par la roche naturelle du site. Deux de ces sépultures sont localisées dans la zone d'étude : à Fleurey-sur-Ouche (T. 16, sép. 2 – n° 255) et à Pommard (Cromlech 1, sép. 1 – n° 514) (**Figure 95**). Quatre tombes sont situées dans le nord de la Côte-d'Or, trois à Fontaines-en-Duesmois (T. *Gormotte* 7, sép. 8, 9 et 12 – n° 260) et une à Sainte-Colombe-sur-Seine (T. *La Garenne*, sép. 1 – n° 558). Une sépulture se trouve dans l'Yonne, à Annay-la-Côte (T. 2 *Montoison*, sép. 3 – n° 44). Les quatre dernières sont situées dans la forêt des *Moidons* sur la commune d'Ivory dans le Jura (T. 3 des *Moidons*, sép. 1 et 4 – n° 310 ; T. 17 des *Moidons*, sép. b – n° 319 et T. 5 de *Parançot*, sép. b – n° 320). Certaines reposent sur le fond tel quel, d'autres ont été creusées dans la roche. Ces sépultures ne sont pas construites de la même façon : certaines ont une couverture de dalles (totale ou non), d'autres sont simplement comblées. Les sépultures les plus anciennes sont jurassiennes (T. 3 et T. 5) : elles sont attribuées au Bronze A. La sépulture de Pommard, dans la zone d'étude, est datée du Hallstatt B-C. Celle de l'Yonne est attribuée au Hallstatt D1, puis la sépulture de Sainte-Colombe-sur-Seine (Côte-d'Or septentrionale), plus récente, est du Hallstatt D3. Enfin, le cas le plus récent est celui de Fleurey-sur-Ouche (La Tène A-B).

Six de ces tombes sont au centre de leur tumulus. Six sont accompagnées de mobilier, mais il ne s'agit pas toujours des tombes centrales. Elles correspondent souvent à des immatures : c'est le cas à Annay-la-Côte, à Ivory (T. 5), à Fontaines-en-Duesmois (sép. 9 et 12), à Pommard et à Fleurey-sur-Ouche. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une sépulture collective/multiple où des immatures et des adultes ont été identifiés. À Fontaines-en-Duesmois, les sépultures 8 et 9 sont des sépultures doubles de jeunes adultes et immatures. D'autres tendances s'observent à partir de leur orientation et de leur position : en Côte-d'Or septentrionale, les défunts font plutôt face à l'ouest et sont en position fœtale, sur le côté droit. Dans le Jura, ils sont plutôt face au sud dans cette même position (2 cas). Les deux autres défunts font face au sud ou au nord dans une position inconnue ou en décubitus dorsal.

L'inhumé de l'Yonne est également face au sud. Dans la zone d'étude, les défunts de Fleurey-sur-Ouche font face au nord, celui de Pommard est face au sud-ouest en décubitus dorsal.

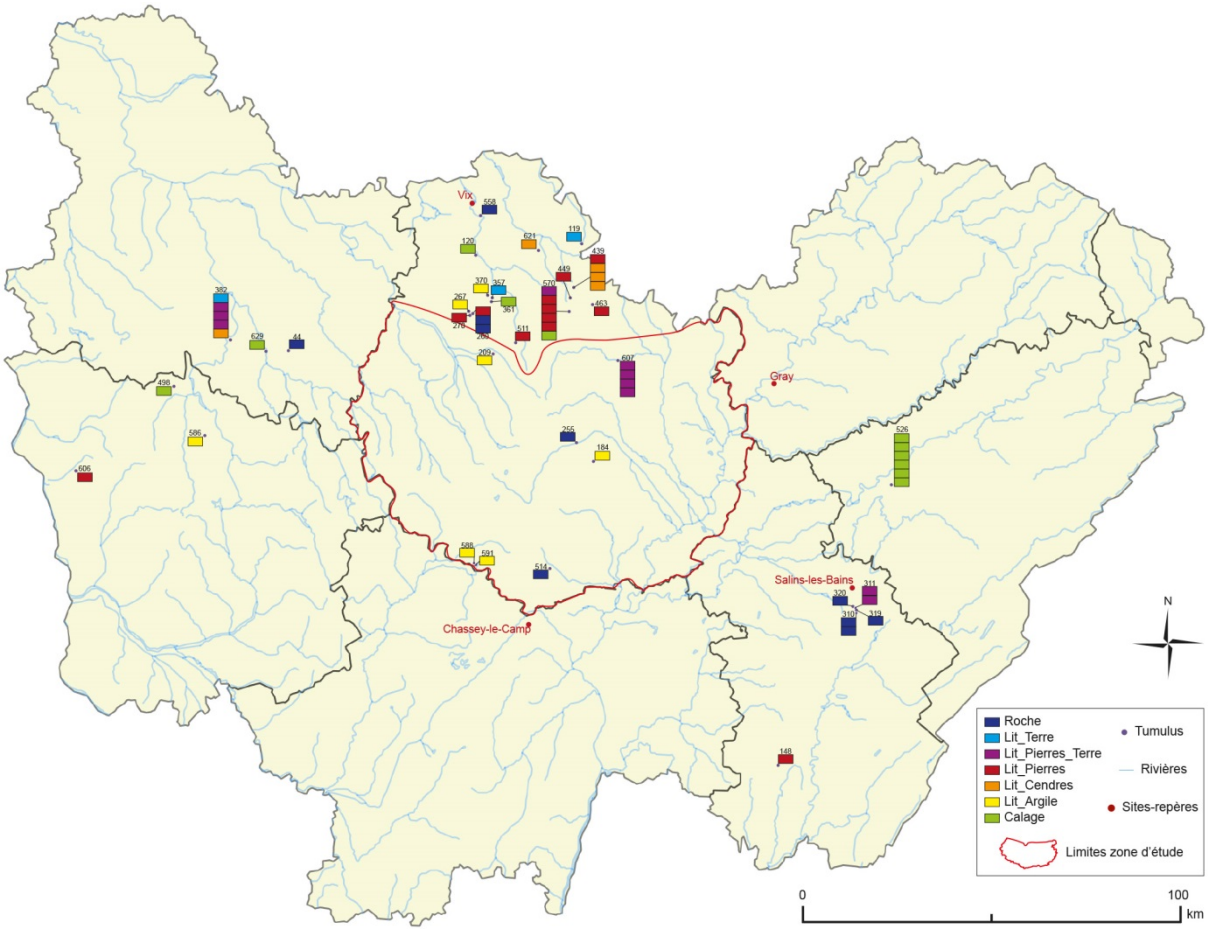

Figure 95 : Répartition des différents fonds par sépulture (1 carré = 1 tombe).

Les différents lits sont attestés sur des secteurs qui se chevauchent. Les cas de lits argileux, dispersés sur la zone d'étude, sont également visibles dans deux sites légèrement plus au nord (n° 267 et 370) et dans la Nièvre (n° 586), soit au nord-ouest de la zone d'étude (**Figure 95**). Les cas de lits mélangeant pierrailles et terre sont attestés ponctuellement (un cas par zone) mais sur un secteur large qui va de la forêt des *Moidons* à l'est (n° 311) à l'Yonne (n° 382), en passant par la zone d'étude (n° 607) et le nord de la Côte-d'Or (n° 570). Le même phénomène s'observe pour les fonds rocheux qui sont toutefois plus nombreux dans le Jura. Les fonds cendreux ou charbonneux et les lits de terre sont attestés uniquement dans le nord-ouest de la zone de comparaison et plus particulièrement en Côte-d'Or septentrionale. La même chose s'observe pour les calages, à l'exception du site du Doubs (n° 526) qui est également le seul tumulus où l'ensemble des inhumés sont dotés de ce système. Les lits de pierres sont quasiment tous cantonnés à la Côte-d'Or septentrionale, à deux exceptions près en bordure de zones (n° 606 dans la Nièvre et 148 dans le

Jura). Le nord de la Côte-d'Or est la seule zone où tous les types de fond ont été observés. C'est également dans cette zone que le plus de fonds particuliers ont été relevés.

9.3. Les végétaux

Le tumulus de Bressey-sur-Tille (zone d'étude – n° 98) a livré des indications d'inhumations (18 cas) avec des traces de végétaux de deux formes : en filament et en placage (Ratel 1977, p. 26 – **Pl. 33**). Les filaments ont une section circulaire (1 mm de diamètre) et sont de longueurs irrégulières s'échelonnant entre 20 et 300 mm. Ils peuvent être ramifiés, enchevêtrés, groupés en paquets ou disposés sans ordre. Par contre il n'y a pas d'éléments longs suivant la forme de la fosse. Les placages sont très minces (à peine 0,5 mm d'épaisseur) et sont souvent groupés ou superposés. Toutes deux coexistent souvent dans une même sépulture, les placages se trouvant de part et d'autre de la section des filaments et à une extrémité de ceux-ci. L'ensemble correspond aux restes de branchages avec leurs feuilles qui se sont décomposés.

Toujours dans la zone d'étude, toutes les sépultures du tumulus de Villecomte *Charmodot* (n° 609) sont recouvertes de branchages et de blocs de pierre (14 cas) (**Pl. 34**).

Des branchages ont également été déposés dans des sépultures de la nécropole de Chavéria (T. 4, 9 et 16 – n° 148, 153 et 144) dans le Jura, et à Chaffois (T. 1 de *La Censure*, sép. 2 – n° 107) dans le Doubs. Des restes similaires ont été observés sous l'inhumé de la fosse 30 à Gurgy (Yonne), sur 0 m 80 de longueur environ, et de part et d'autre de l'inhumé de la fosse 47, sur 0 m 70 de long (Pellet, Delor 1980, p. 20, 25).

La nécropole de Chavéria est datée du Hallstatt C. Ce sont les seules sépultures à traces herbacées attestées à cette période (**Figure 96**). Les deux seules sépultures datées de Villecomte sont attribuées au Hallstatt D1 et au Hallstatt D3. À Bressey-sur-Tille, la majorité des sépultures sont datées du Hallstatt D3 et du Hallstatt D3-La Tène A (8 cas). L'incinération de Chaffois n'est pas datée. Sur l'ensemble des sépultures, vingt-quatre étaient accompagnées d'un mobilier funéraire.

La présence de traces herbacées est, dans ce corpus de Bourgogne et Franche-Comté un phénomène ponctuel qui ne concerne à priori que quatre sites de périodes différentes.

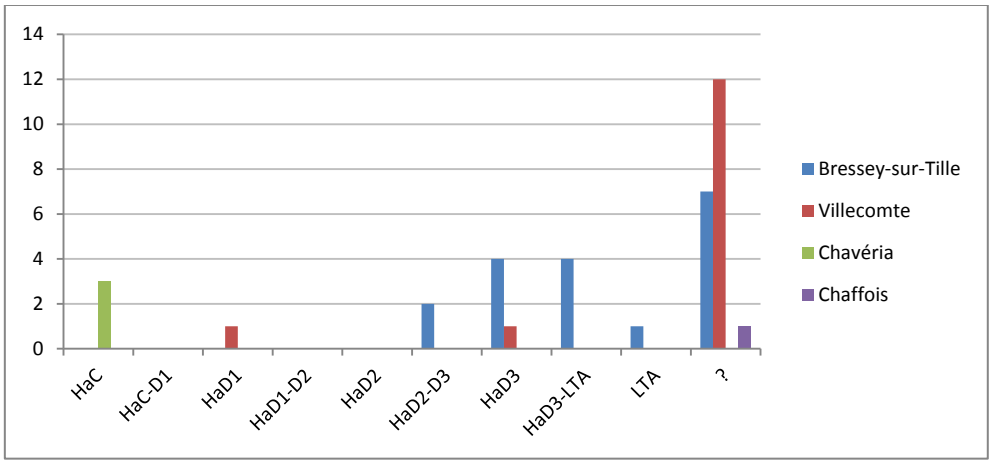

Figure 96 : Quantité de sépultures (N.M.I) avec traces herbacées par sites et par périodes (Bressey-sur-Tille et Villecomte = zone d'étude ; Chavéria = Jura ; Chaffois = Doubs).

9.4. Le bois

Le tumulus de Bressey-sur-Tille (n° 98) a livré des traces noires ligneuses correspondant à des troncs évidés pour R. Ratel (Ratel 1977b) (**Pl. 35**). Ces traces ont été découvertes dans vingt-trois sépultures. Des traces herbacées ont également été notées dans quatre cas, et un comblement rapporté (limon gris) dans dix cas. Quasiment toutes ces sépultures sont associées à du mobilier (4 exceptions). Un autre cas a été observé dans la zone d'étude, à Thury (T. 3 *La Prée*, sép. 7 – n° 590). Dans ce dernier tertre, une autre sépulture a livré une bûche carbonisée de plus d'1 m 50 de long (sép. 5).

Un second tumulus à sépultures nombreuses recouvrait également plusieurs cas de traces ligneuses appartenant probablement à des troncs évidés : Courtesoult en Haute-Saône (n° 193) (15 cas). Seules cinq de ces tombes étaient accompagnées d'un mobilier funéraire. Des traces ligneuses, formant un cercueil ou un coffrage, ont également été vues dans l'Yonne à Annay-la-Côte (T. 1903, sép. 1 – n° 45), en Côte-d'Or septentrionale à Minot (T. *Lochères 13*, sép. 6 – n° 465), et dans le Doubs à Dompierre-les-Tilleuls (T. 1 de *Planquecet*, sép. 1 – n° 216). Les sépultures de Chaffois et Annay-la-Côte n'ont pas livré de mobilier funéraire.

A Chaffois (T. 2 de *La Censure*, sép. 4 – n° 108) dans le Doubs, des traces ligneuses ont été notées de chaque côté du corps (L. 2 m). Dans deux autres cas, ce sont des chambres en bois qui ont été observées, à Vix (n° 627) en Côte-d'Or septentrionale, et à Apremont (n° 49) en Haute-Saône. Elles étaient probablement plus nombreuses, ne serait-ce que dans les cas des tombes à char.

La répartition chronologique des sépultures à traces ligneuses montre qu'elles sont présentes de la fin de l'âge du Bronze à La Tène B (**Figure 97**). Elles sont essentiellement localisées dans la zone

d'étude et en Haute-Saône de par les deux tumuli communautaires de Bressey-sur-Tille et Courtesoult.

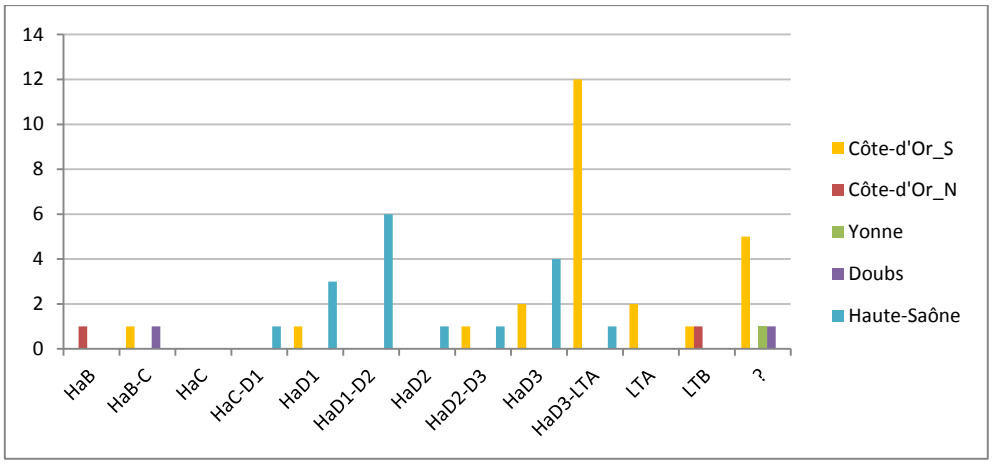

Figure 97 : Datation des sépultures (N.M.I) avec des traces ligneuses par zones.

9.5. Les comblements rapportés

Il est ici question de la volonté des communautés de remplir la fosse sépulcrale avec un matériau spécifique, se démarquant du massif tumulaire, voire des alentours, et qui ne semble pas avoir de fonction architecturale particulière (**Figures 98 et 99**).

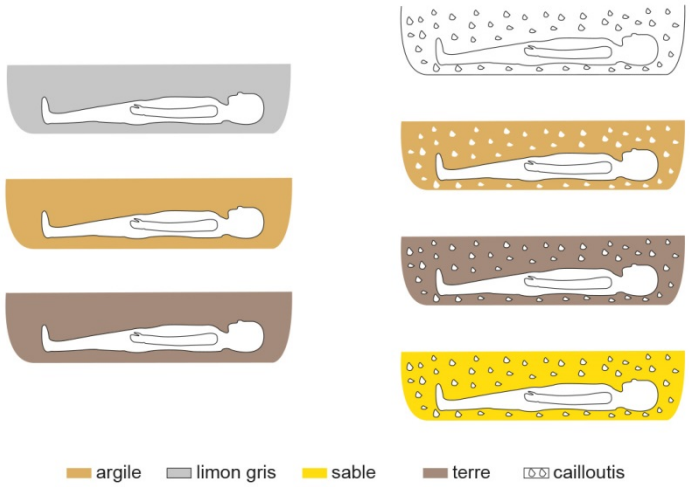

Figure 98 : Les différents types de remplissages rapportés (toutes zones et périodes confondues).

Certaines sépultures de Bressey-sur-Tille (n° 98) étaient comblées ou recouvertes avec un limon gris pulvérulent, analogue à de la cendre (Ratel 1977b, p. 16, 23). Ce limon n'étant pas un élément utilisé pour la construction du tertre, sa présence résulte d'une planification c'est-à-dire d'une réflexion et d'une organisation spécifique pour l'amener dans le tumulus. R. Ratel a fait pratiquer des sondages dans un rayon d'une centaine de mètres autour du tertre pour en trouver en

place, mais ils se sont tous révélés négatifs. Par contre, un limon identique a été découvert près de l'habitat voisin et contemporain du tumulus ainsi que dans trois communes voisines : Arc-sur-Tille, Couternon et Magny-sur-Tille (Ratel 1977b, p. 24).

Ce limon dur et compact, a donné l'impression d'avoir été fortement comprimé, plus encore dans les tombes sur l'aire de base (Ratel 1977b, p. 23). L'analogie précédente à de la cendre correspond à l'état du limon lorsqu'il est sec (la base du tertre était plus humide). Il n'a pas été déposé à plat mais était légèrement bombé sur sa partie supérieure (surélévation d'environ 0 m 20). Toutefois, lorsqu'il était présent dans la tombe, autour du corps, il était meuble : ce limon n'a donc pas été tassé sur les corps. Ajouté à sa présence ponctuelle et à l'abondance de terre de comblement aux alentours, ce limon n'a probablement pas été utilisé dans un but architectural.

Si l'architecture n'est pas la cause de la présence de ce limon, elle doit relever de croyances ou du domaine social. Sur l'ensemble du tertre, vingt-et-une tombes ont livré ce limon gris. Elles se trouvaient entre l'aire de base et 1 m 35 de hauteur et majoritairement dans la moitié nord-ouest du tertre, suivant le pourtour du premier état de ce dernier. Leur emplacement n'est pas différent de la plupart des sépultures. Elles n'ont pas non plus d'orientation commune et ne sont pas limitées à une période d'occupation, même si elles sont plus nombreuses à la troisième période – soit la fin du Hallstatt – et semblent disparaitre par la suite, à l'époque laténienne (première période : 1 tombe sur 4, deuxième période : 3 sur 11, troisième période : 16 sur 23, et quatrième période : 1 sur 40). Il est également difficile d'y voir une différenciation d'ordre sociale puisque la présence de mobilier d'accompagnement n'est pas une règle. La présence de ce limon n'exclut pas d'autres éléments végétaux ou en bois, quelle que soit la période. Les données anthropologiques ne permettent pas sa corrélation avec un état sanitaire, un âge ou un sexe.

En-dehors de Bressey-sur-Tille, vingt-neuf autres sépultures du corpus avaient un remplissage différentiel. Bien qu'il ne s'agisse pas du même limon, le principe de rapporter un matériau extérieur est identique. Les différents fouilleurs ont ainsi noté la présence d'argile comblant ou surmontant la fosse sépulcrale (7 cas), de terre grise ou noire ou de limon (31 cas), de cailloutis/graviers (8 cas), ou d'un mélange de terre/limon/sable et cailloutis (11 cas) (**Figure 99**). Le remplissage de limon/terre est de loin le plus fréquent (54 %) dû au tertre de Bressey-sur-Tille. Les autres sépultures concernées se répartissent sur treize sites. Elles peuvent être entre une et six par tumulus : sept tertres ont une seule sépulture à comblement rapporté (Couchey – n° 183 et Darcey – n° 209 dans la zone d'étude, Larrey – n° 343, Minot – n° 439, Salives/Larçon – n° 570, Chavéria – n° 153 et Ivory – n° 321) et quatre tertres en abritaient deux (Salives/Larçon – n° 569, Tannay – n° 586, Courtesoult – n° 193 et Mailly-le-Château – n° 381). Le tumulus E de Mailly-le-Château (n° 382) en

contenait trois, celui de Vielmanay (n° 606) en comptabilisait cinq, et celui de Mesnay (T. 19 de *Parançot* – n° 431) six (**Annexe 12**).

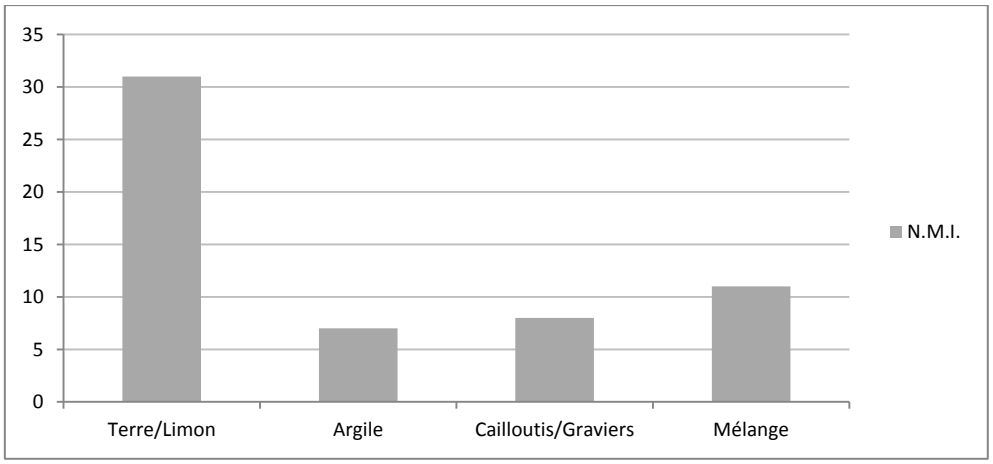

Figure 99 : N.M.I des différents remplissages rapportés (toutes zones et périodes confondues).

Ce geste est manifestement plus fréquent en Bourgogne (40 cas) qu'en Franche-Comté (10 cas) (**Figure 100**). Si le cas de Bressey-sur-Tille est chronologiquement resserré, ce n'est pas le cas pour les autres tombes datées : deux cas apparaissent en Côte-d'Or au Néolithique (les tertres de Couchey – n° 183 et de Minot – n° 439 font partie de ceux qui ont été réutilisés à des époques postérieures). Les seules autres sépultures datées de la zone d'étude sont celles de Messigny-et-Vantoux (n° 433), attribuées au début de La Tène. En Côte-d'Or septentrionale, deux tombes de Salives sont datées : celle de Salives *Bourrachot* (n° 569) est du Hallstatt D1-D2, et celle de Salives *Ramaget* (n° 570) est du Hallstatt D3. Les sépultures de la Nièvre sont du Hallstatt D3 – La Tène A. La seule sépulture de l'Yonne datée est, comme à Salives, du Hallstatt D1-D2. Côté Franche-Comté, Courtesoult suit Bressey-sur-Tille avec une datation du Hallstatt D3. Par contre, les sépultures jurassiennes sont plutôt des époques précédentes : Hallstatt C et Hallstatt D1-D2.

On observerait donc un geste qui se déplace dans le temps et l'espace depuis le début du premier âge du Fer à l'est, vers l'ouest au début de l'époque laténienne. La sépulture datée du Hallstatt D1-D2 dans l'Yonne pourrait être le reflet d'un individu issu de régions plus orientales, s'harmonisant ainsi avec une autre sépulture de cette nécropole au mobilier très jurassien (Mailly-le-Château, T. fouillé en 1913, sép. 1).

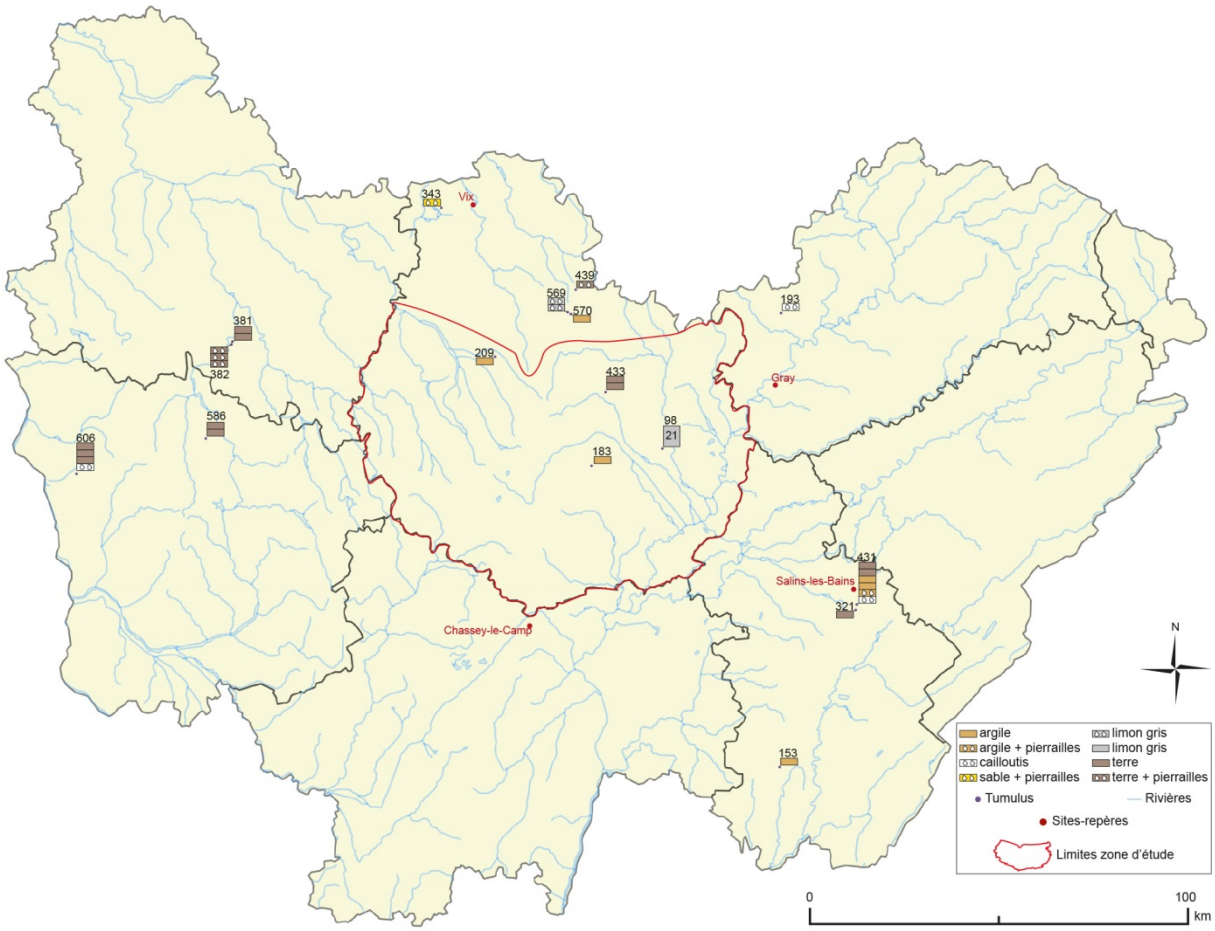

Figure 100 : Répartition des différents comblements (1 case = 1 sépulture ; « 21 » = 21 sépulture).

La raison d'un tel geste reste toutefois hors de portée, d'autant qu'il peut y avoir différents remplissages rapportés dans un même tertre. C'est le cas des tumuli de Vielmanay et de Mesnay (T. 19 de *Parançot*) (**Annexe 12**). Si le tumulus de Mesnay ne dégage à priori aucune caractéristique qui nous permette d'en comprendre la raison, l'emplacement des sépultures concernées dans le tumulus de Vielmanay peut être proposé comme explication : le remplissage de cailloutis du quart sud-ouest s'opposerait au remplissage de terre grise dans le quart nord-ouest. Toutefois, cette hypothèse ne semble valable que pour ce tertre : dans les tumuli où les sépultures ont le même comblement, elles ne sont pas forcément localisées dans la même zone.

Ce geste existe aussi bien dans des sépultures sous tumulus que dans des tombes plates. Ainsi, l'inhumée de la fosse 15 à Gurgy (dans l'enceinte quadrangulaire C) avait la tête « auréolée de gros graviers » tandis que son corps avait « été entièrement recouvert d'une épaisse couche d'argile grise […] au-dessus de laquelle s'étal[ait] une pellicule de cendres noires » (Pellet, Delor 1980, p. 11). L'inhumé de la fosse 4 quant à lui était « recouvert d'une épaisse couche d'argile plastique grise », comme ceux des fosses 12, 13 et 14. Le comblement de la fosse 31 de cette même nécropole diffère encore par une terre noire dans laquelle avaient été déposés des lits de tessons appartenant à deux

céramiques (Pellet, Delor 1980, p. 22). Il est à noter que des comblements particuliers, comme une terre noire, ont pu être également utilisés pour remplir les fossés de structures associées à une nécropole. C'est le cas à Gurgy (structure Q) (Pellet, Delor 1980, p. 23).Ce comblement par matériau rapporté n'est pas des plus courants au premier âge du Fer, par contre c'est un geste qui semble se généraliser à l'époque laténienne en Champagne (nécropole des Jogasses – Favret 1936) et se poursuivre au début de l'époque médiévale (Ratel 1977, p. 25-26). Les interprétations proposées pour cette dernière période sont de l'ordre des croyances entre terre provenant de lieux vénérés et terre prélevée à l'emplacement de l'habitat, comme symbole du foyer voire de la vie dans l'Au-delà (Ratel 1977, p. 25).

10. Matérialisations des tombes

10.1. Les contenants

10.1.1. Les anfractuosités

Dans six cas, les défunts ont été placés dans des anfractuosités de la roche sur laquelle a été élevé le tumulus. Deux d'entre eux sont situés sur la zone d'étude. Dans quatre cas, aucun dispositif n'a été rajouté sur la crevasse (Annay-la-Côte, T. 2 *Montoison*, sép. 3 – n° 44 ; Couchey, T. *Bois de la Jeune Ronce*, sép. 4 – n° 183 ; Dompierre-les-Tilleuls, T. 4 de *Planquecet*, sép. 1 – n° 216 ; Fontaines-en-Duesmois, T. *Gormotte 7*, sép. 12 – n° 260). Dans une deuxième tombe de Couchey (T. *Bois de la Jeune Ronce*, sép. 1), le défunt a été recouvert d'argile puis entouré de dalles. À Ivory (T. 3 des *Moidons*, sép. 4 – n° 310), seul le crâne du défunt était entouré de dalles.

Ces sépultures sont réparties entre la Bourgogne et la Franche-Comté (Yonne : 1 cas ; Côte-d'Or méridionale : 2 cas ; Côte-d'Or septentrionale : 1 cas ; Doubs : 1 cas ; Jura : 1 cas). Seules les sépultures de Couchey (Côte-d'Or méridionale) et de Dompierre-les-Tilleuls (Doubs) étaient accompagnées de mobilier. Ce geste n'est pas spécifique à une période : les sépultures sont datées du Néolithique au Hallstatt D3 – La Tène A.

10.1.2. Les excavations

Dans dix cas, les sépultures ont été excavées dans la base du tumulus : la roche en place a été creusée pour former la fosse sépulcrale. Ces excavations sont attestées uniquement en Côte-d'Or (zone d'étude : 8 cas ; Côte-d'Or septentrionale : 2 cas). À Bressey-sur-Tille (n° 98 – 3 cas), Pommard (Cromlech n° 514 – 1 cas) et Fontaines-en-Duesmois (T. *Gormotte 7* n° 260 – 2 cas), il s'agit de fosses.

À Couchey (T. 1 de la *Rente Neuve* n° 184 – 3 cas), les fosses creusées ont été entourées par des dalles, avec un dallage sur le fond de l'une d'elles. Des dalles verticales délimitent également la sépulture de Thury (T. 4 *Bois de Varisey* n° 591).

Mises à part dans les sépultures de Bressey-sur-Tille (sép. 116) et Fontaines-en-Duesmois (sép. 9), un mobilier funéraire accompagnait les défunts. Chronologiquement, deux sépultures de Couchey sont les plus anciennes (Bronze B-C). Celle de Pommard est datée du Hallstatt B-C. Celle de Thury est attribuée au Hallstatt D1. Les sépultures de Bressey-sur-Tille sont attribuées au Hallstatt D3 et au Hallstatt D3 – La Tène A. La plus récente est la troisième sépulture de Couchey, de La Tène A. Il n'y a donc pas de corrélation entre type de tombe et la chronologie. Par contre les cas de Côte-d'Or septentrionale, situés à Fontaines-en-Duesmois, sont proches de la limite fictive de la zone d'étude et serait donc liés à cette dernière.

10.1.3. Les fosses

Deux types de fosses ont été observés : les fosses allongées et les fosses circulaires ou ovales. Les fosses circulaires/ovales sont peu nombreuses (12 cas) et ne concernent que cinq tumuli : Bressey-sur-Tille (n° 98 – 1 cas), Couchey (T. 1 *Rente Neuve* n° 184 - 5 cas) et Marcilly-Ogny (T. 1 *Champs d'Aniers* n° 390 – 1 cas) en Côte-d'Or méridionale, Vielmanay dans la Nièvre (n° 606 – 4 cas), et Savoyeux en Haute-Saône (n° 582 – 1 cas). Seules trois sépultures étaient accompagnées de mobilier (Couchey, sép. 12 ; Marcilly-Ogny, sép. 2 ; Vielmanay, sép. 97). Les deux seuls cas datés (Savoyeux et Couchey sép. 12) sont attribués au Hallstatt D3.

Les fosses allongées attestées, sans aménagement pierreux, sont bien plus nombreuses (160 cas). Ce nombre était probablement plus élevé, mais beaucoup de sépultures n'ayant pas été décrites, le choix a été fait de ne tenir compte que des informations bibliographiques. Ces fosses sont présentes sur l'ensemble de la zone d'étude et pendant toutes les périodes de l'âge du Fer. Dans la zone d'étude, ces fosses appartiennent quasiment toutes au tumulus de Bressey-sur-Tille (111 cas) et sont datées entre le Hallstatt D3 et La Tène B1. Les trois autres sépultures de cette zone sont situées à Couchey (T. 1 *Rente Neuve*, sép. 14), Darcey (n° 209) et Dijon (n° 211). Cette dernière est du Hallstatt D3-La Tène A. À peine la moitié des sépultures étaient accompagnées de mobilier. Les sépultures datées de Côte-d'Or septentrionale indiquent la même période chronologique (16 cas : Vix – n° 626 et 628, Salives – n° 570, Larrey – n° 343, Fontaines-en-Duesmois – n° 260 et 270, Pothières – n° 523). Seules six de ces tombes ont livré du mobilier. Dans l'Yonne, ces fosses sont toutes localisées

à Mailly-le-Château, dans les tumuli D (3 cas) et E (4 cas). Elles sont principalement datées du Hallstatt D1-D2. Seules deux d'entre elles étaient accompagnées de mobilier. Les deux sépultures de la Nièvre (Vielmanay) n'ont pas livré de mobilier et ne sont pas datées. Celle de Saône-et-Loire (Chagny) fait partie des sépultures les plus récentes (La Tène B2). Dans le Jura, deux sites ont livré des sépultures de ce type : à Chavéria (4 cas) et à Mesnay (T. 19 de *Parançot* – 5 cas). Toutes ont du mobilier. La nécropole de Chavéria est du Hallstatt C, tandis que les sépultures de Mesnay sont attribuées au Hallstatt D1 (2 cas), D1-D2 (1 cas) et D3 (2 cas). Dans le Doubs, une fosse allongée n'est attestée que dans quatre cas, la plupart à Saint-Vit. Elles ne sont pas datées et seules deux d'entre elles ont livré du mobilier. Enfin, en Haute-Saône, six sépultures sont concernées, la plupart à Courtesoult. Elles sont datées principalement du Hallstatt D1-D2, la plus récente appartenant au Hallstatt D3-La Tène A.

10.1.4. Les urnes

Trente-huit incinérations ont été déposées en urne. Elles sont présentes dans le grand est de la zone de comparaison. Dans la zone d'étude, onze cas sont recensés : à Couchey (n° 186 – 1 cas ; n° 190 – 3 cas), à Fleurey-sur-Ouche (n° 247 – 1 cas), à Lantilly (n° 342 – 1 cas), à Marcilly-Ogny (n° 390 – 1 cas) et à Villecomte (n° 607 – 4 cas).

Onze autres cas ont été répertoriés en Côte-d'Or septentrionale : à Chambain (n° 119 – 1 cas), à Fontaines-en-Duesmois (n° 258 – 1 cas ; n° 263 – 1 cas ; n° 264 – 1 cas), à Magny-Lambert (n° 359 – 1 cas), à Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 557 – 2 cas), à Salives (n° 569 – 3 cas) et à Villiers-le-Duc (n° 613 – 1 cas). La Saône-et-Loire a livré une seule incinération en urne, à Romanay (n° 553). En Franche-Comté, c'est dans le Jura que les dépôts en urne sont les plus fréquents : à Chavéria (n° 138, 141, 142 et 149 – 1 cas ; n° 146 – 2 cas), à Conliège (n° 179 – 1 cas), à Ivory (n° 309 – 1 cas), à Nermier (n° 479 – 1 cas) et à Vescles (n° 604 – 1 cas). Deux cas sont connus dans le Doubs, à Bolandoz (n° 85) et à Vuillecin (n° 635). Les trois derniers cas sont situés en Haute-Saône : à Courtesoult (n° 193), à Mercey-sur-Saône (n° 414) et à Savoyeux (n° 582).

Parmi les vingt-et-une sépultures datées, la plupart appartiennent à la fin de l'âge du Bronze et au début de l'âge du Fer (**Figure 101**). Elles se succèdent par périodes sans interruption jusqu'au début du Hallstatt D2, puis un cas est attesté au Hallstatt D2-D3. Un nouveau hiatus apparait jusqu'au début de La Tène A. Les cas les plus anciens sont situés dans le Jura, du Bronze D au Hallstatt C (**Figure 102**). Quelques cas de la fin de l'âge du Bronze sont également attestés en Côte-

d'Or septentrionale. Dans cette zone, un hiatus est visible jusqu'au Hallstatt D1-D2, dernière période d'incinérations en urne répertoriée. Le cas daté du Doubs appartient au Hallstatt C. Ceux de Haute-Saône, au Hallstatt C-D1, puis au Hallstatt D2-D3. Les exemples de la zone d'étude sont datés quant à eux, pour les plus anciens, du Hallstatt C-D1. S'en suit un hiatus assez long, jusqu'à La Tène A, constituant les cas les plus récents. La Saône-et-Loire a livré une incinération en urne du Hallstatt D1.

Zone	N°_Tum	BzD-HaB	HaB-C	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA
Jura	604											
	479											
Côte-d'Or_N	119											
	263											
	557											
	613											
Jura	141											
	138											
	149											
	142											
Doubs	635											
Haute-Saône	582											
Zone d'étude	186											
Saône-et-Loire	553											
Côte-d'Or_N	569											
Haute-Saône	582											
Zone d'étude	342											
	607											

Figure 101 : Périodisation des incinérations déposées en urne par tumulus et par zone.

Zone	BzD-HaB	HaB-C	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA
Jura											
Côte-d'Or_N											
Doubs											
Haute-Saône											
Zone d'étude											
Saône-et-Loire											

Figure 102 : Périodisation des incinérations déposées en urne par zone.

La répartition des urnes par rapport à l'ensemble des incinérations montre que les dépôts en vase sont des cas assez rares qui ne concernent pas tous les défunts incinérés par site (sauf exceptions) (**Figure 103**). Dans la plupart des cas de Franche-Comté, les urnes sont placées dans des tumuli à sépulture unique. Les exceptions sont dans le Jura : à Chavéria (T. 2), dont les deux incinérations de l'époque gallo-romaine ont rejoint la seule autre sépulture (inhumation) qui date du Hallstatt C ; à Ivory où le tumulus compte sept défunts. Dans le Doubs, le tumulus de Vuillecin recouvrait trois défunts et en Haute-Saône, seul le tumulus de Mercey-sur-Saône était à sépulture unique. En Bourgogne par contre, aussi bien dans la zone d'étude qu'en Côte-d'Or septentrionale et en Saône-et-Loire, les tumuli à urne contenaient d'autres individus, inhumés et incinérés. En Côte-d'Or septentrionale, le seul cas de tumulus à sépulture unique est à Villiers-le-Duc (n° 613 – Hallstatt B).

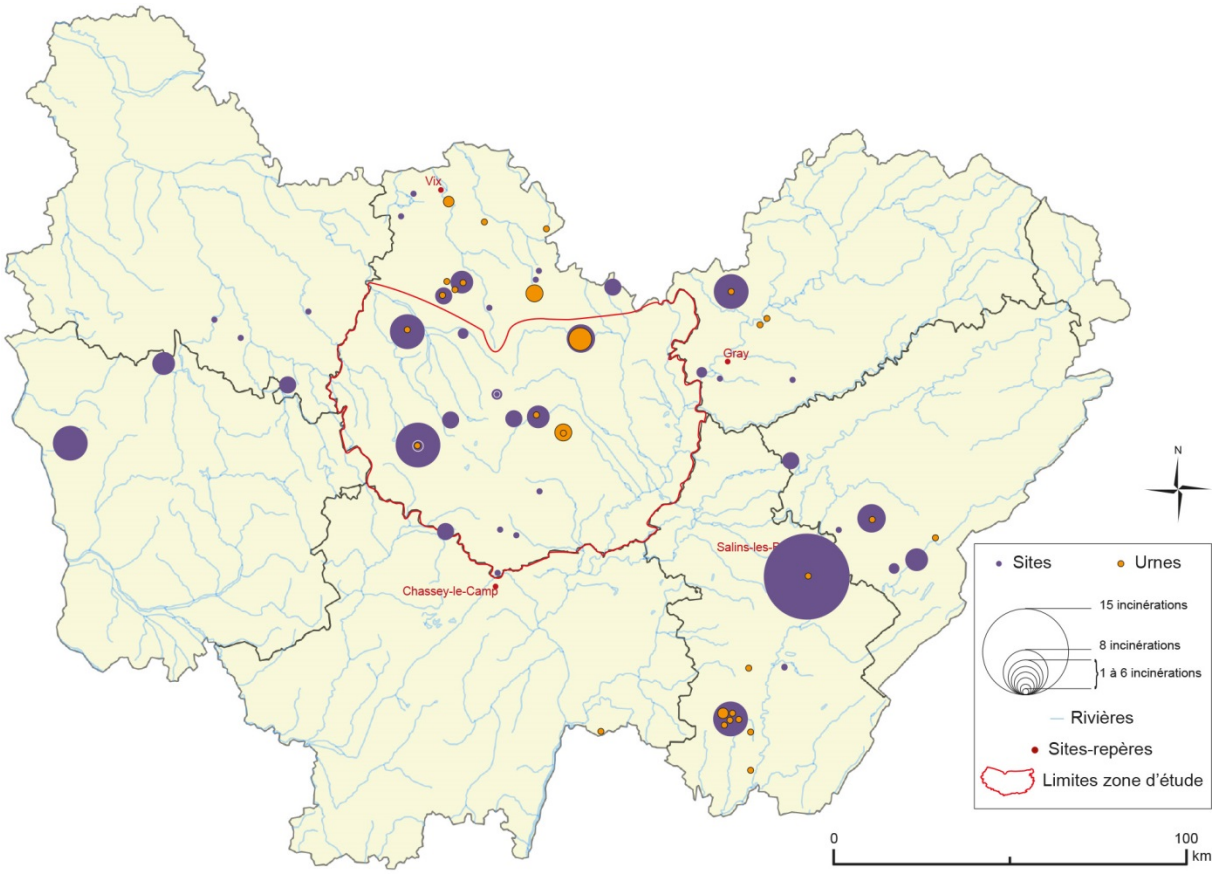

Figure 103 : Répartition des incinérations en urne par rapport à l'ensemble des incinérations (toutes périodes confondues).

10.2. Les sépultures à dalles

10.2.1. Les sépultures carrées

Ces sépultures sont construites avec des dalles formant un carré. Quatre cas sont attestés dans la zone d'étude : à Lantilly (n° 342) et à Bressey-sur-Tille (n° 98). On en compte six en Côte-d'Or septentrionale, tous dans le même tertre, à Minot (T. *Lochères 13* – n° 465). Dans l'Yonne, un seul cas est connu, à Mailly-le-Château (T. E – n° 382). Les deux dernières sépultures carrées sont localisées à Chilly-sur-Salins (T. 1 et B *De Morgan* – n° 162 et 164). Seules trois d'entre elles étaient dépourvues de mobilier (Mailly-le-Château et Bressey-sur-Tille). Les sépultures de la zone d'étude sont datées du Hallstatt D3 et du Hallstatt D3 – La Tène A. En Côte-d'Or septentrionale, elles sont attribuées à La Tène A et B1. Les tumuli de l'Yonne et du Jura sont plus anciens (Néolithique et Hallstatt D1).

10.2.2. Les sépultures allongées

Parmi les sépultures dont l'architecture est connue, cent soixante-sept d'entre elles sont délimitées par un entourage de dalles plus ou moins grandes. Elles sont présentes sur l'ensemble des

zones et à toutes les périodes (**Figures 104 et 105**). La zone d'étude a livré le plus grand nombre de ces sépultures : soixante-douze cas. En Côte-d'Or septentrionale, quarante-trois cas ont été recensés, et dans le Jura, vingt. Les autres zones en ont livré moins de dix. Globalement, la période la plus favorable à ces sépultures est La Tène A (21 cas). Néanmoins, cela varie selon les zones : dans la zone d'étude la période la plus favorable est La Tène A (9 cas), mais ces tombes sont régulièrement attestées depuis le Néolithique (Néolithique, Hallstatt D1 et Hallstatt D3 : 5 cas chacun). Dans le nord de la Côte-d'Or, c'est également le début de l'époque laténienne qui a fourni le plus grand nombre de sépultures (8 cas). Le Hallstatt C est la seconde période quantitativement (4 cas). En Haute-Saône, le Hallstatt D3 est la période la plus propice (4 cas). Dans les autres zones, les cas sont très peu nombreux et/ou régulièrement espacés dans le temps. Un grand nombre de sépultures ne sont toutefois pas datées dans la zone d'étude, la Côte-d'Or septentrionale et le Jura.

	Côte-d'Or_S	Côte-d'Or_N	Yonne	Nièvre	Saône-et-Loire	Jura	Doubs	Haute-Saône	*Total*
Neo	5	3	-	-	-	-	-	-	***8***
BzA	-	-	-	-	-	2	-	-	*2*
BzB-C	3	1	-	-	-	-	-	-	*4*
BzD-HaB	2	-	-	-	-	-	1	-	*3*
HaB-C	2	1	-	-	-	2	1	-	*6*
HaC	3	4	-	-	-	-	-	-	*7*
HaC-D1	1	-	-	-	-	-	-	-	*1*
HaD1	5	1	-	-	1	1	-	1	***9***
HaD1-D2	-	1	-	-	-	1	-	1	*3*
HaD2	-	-	-	1	-	1	-	-	*2*
HaD2-D3	1	-	2	-	-	-	-	-	*3*
HaD3	5	3	-	-	-	-	-	1	***9***
HaD3-LTA	3	-	-	-	-	-	-	**4**	*7*
LTA	**9**	**8**	2	-	-	1	-	1	***21***
LTA-B	4	-	-	-	-	-	-	-	*4*
LTB	2	-	1	-	-	-	-	-	*3*
?	27	21	2	5	2	12	5	1	*75*
Total	*72*	*43*	*7*	*6*	*3*	*20*	*7*	*9*	*167*

Figure 104 : Occurrences des sépultures (N.M.I) entourées de dalles par périodes et zones.

Ces sépultures sont rarement des cas uniques par tumulus dans la zone d'étude : leur nombre varie entre un et onze cas (**Figure 104**). En Côte-d'Or septentrionale, leur quantité fluctue entre un et quatre cas par tertre, et seuls sept tumuli en recouvraient plus d'une. Dans l'Yonne, ces sépultures ont été trouvées à l'unité (3 cas) ou par paire (2 cas). Dans la Nièvre, entre une et trois sépultures ont été mises au jour, réparties dans trois tertres. En Saône-et-Loire, elles sont attestées uniquement à Igé *Bois des Roches* (T. 4 et 8), à l'unité ou par paire. Dans le Jura, ces sépultures sont quasiment toujours à l'unité dans les tumuli à l'exception de deux cas, à Clairevaux-les-Lacs et à Mesnay (T. 9 de *Parançot*). Dans le Doubs, tous les cas répertoriés sont à l'unité par tumulus. Enfin, en Haute-Saône, elles sont réparties dans deux tertres : à Courtesoult (8 cas) et à Savoyeux (1 cas). De ce fait, la zone d'étude se distingue nettement des autres zones.

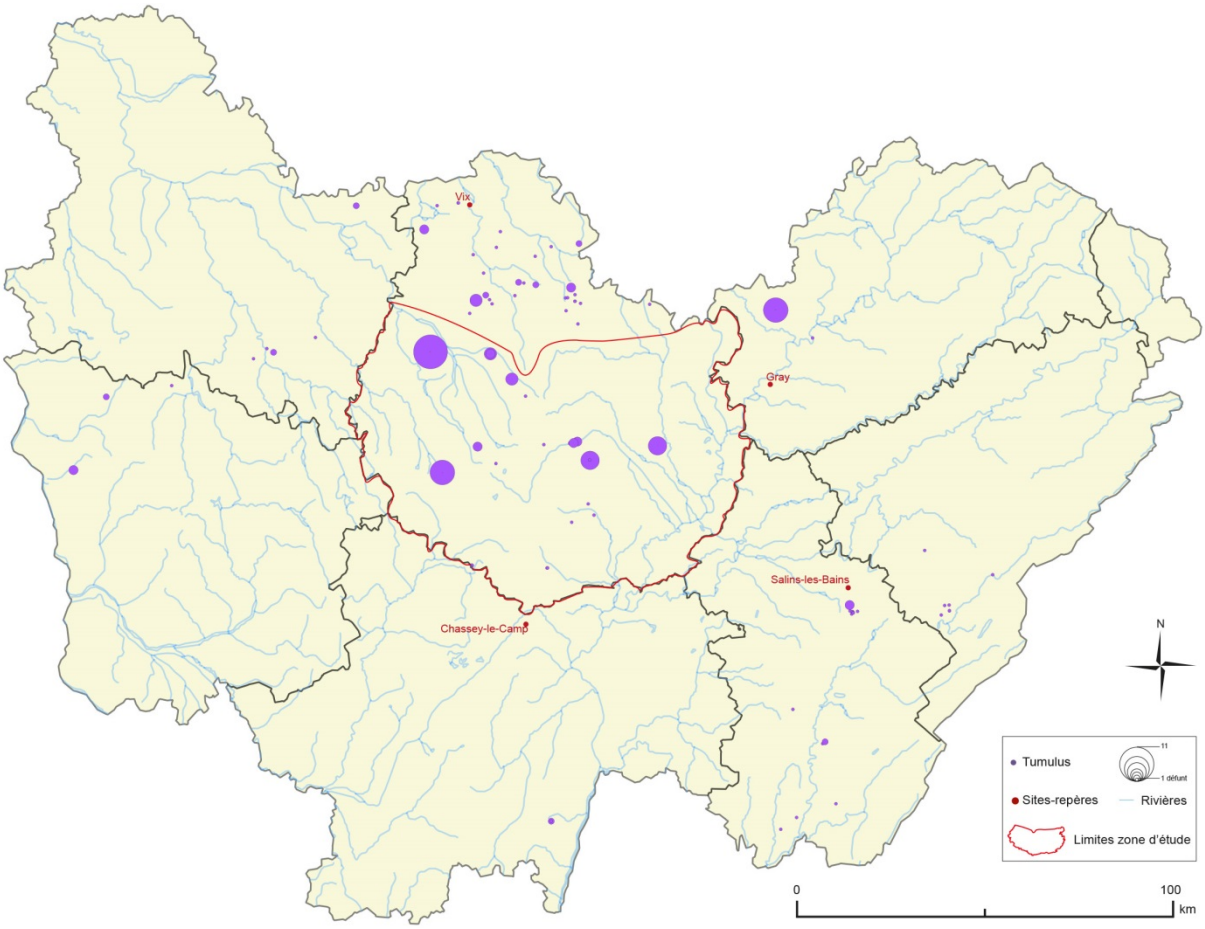

Figure 105 : Répartition des sépultures (N.M.I) délimitées par des dalles par tumulus, toutes périodes confondues.

Sur les cent soixante-sept sépultures, cent treize étaient pourvues de mobilier funéraire, dispatchées sur l'ensemble des zones. Dans la zone d'étude, cinquante d'entre elles en ont livré (69 %). En Côte-d'Or septentrionale, elles sont trente-quatre (79 %). Dans l'Yonne, cinq cas sont attestés (71 %). Dans la Nièvre, un seul cas est connu (17 %). En Saône-et-Loire, les trois défunts étaient accompagnés de mobilier (100 %). Dans le Jura, treize sépultures en ont livré (65 %). Dans le Doubs, elles étaient cinq (71 %) et en Haute-Saône, deux (22 %). On s'aperçoit que dans les cas où ces tombes étaient dans des tumuli à nombreux défunts (Courtesoult, Vielamany, Lantilly), rares sont celles à posséder du mobilier.

10.2.3. Les sépultures délimitées par des dalles et à fond dallé

Le fond de ces sépultures est composé de plusieurs dalles jointes ou d'une seule grande dalle. Ce type de construction est attesté pour soixante-seize sépultures. Il se trouve majoritairement dans le Jura (31 cas), du Bronze A (2 cas) au Hallstatt D3 (1 cas). Le Hallstatt D1 et Hallstatt D1-D2 sont les périodes où ces sépultures sont les plus nombreuses (11 cas). Dans la zone d'étude, vingt-

deux cas sont connus, du Néolithique (1 cas) à La Tène B (1 cas), et surtout au Hallstatt D1 (10 cas) où elles sont quasiment aussi nombreuses que dans le Jura. La Côte-d'Or septentrionale en a livré douze, du Hallstatt C (4 cas), période où elles sont le plus fréquentes, à La Tène A (1 cas). Elles sont exceptionnelles au Hallstatt D1 et D1-D2 (2 cas). Dans la Nièvre, sept sépultures sont répertoriées, du Hallstatt D1-D2 (3 cas) et du Hallstatt D2 (1 cas). Les autres zones en ont livré très peu : deux dans le Doubs du Hallstatt D1, une dans l'Yonne également du Hallstatt D1, et une dernière en Saône-et-Loire, non datée. Aucune sépulture n'est attestée en Haute-Saône. Ainsi, ce type de construction, pour l'âge du Fer, se trouve d'abord dans le nord de la Côte-d'Or au Hallstatt C (un cas également dans le Jura), puis se généralise dans la zone d'étude et le Jura au Hallstatt D1. Il apparait à la même période très ponctuellement dans les autres zones mais disparait de la Côte-d'Or septentrionale.

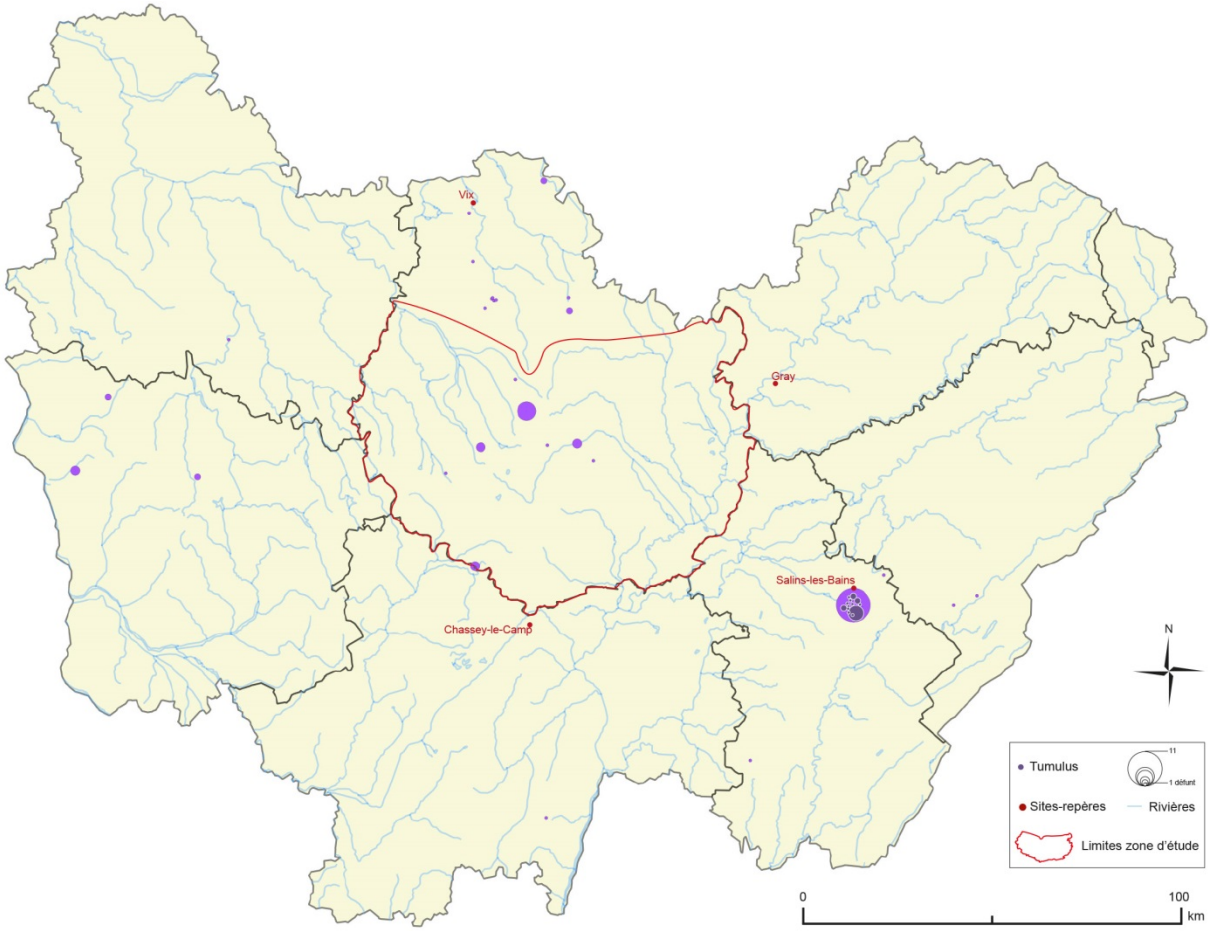

Figure 106 : Répartition des sépultures (N.M.I) à délimitation dallée et dallage sur le fond, par tumulus, toutes périodes confondues.

Ces constructions se trouvent à l'unité (Blaisy-Bas, T. 1 ; Boux-sous-Salmaise ; Couchey, T. 1 *Rente Neuve* ; Fleurey-sur-Ouche, T. 10 et 12 ; Marcilly-Ogny, T. 1 *Champs d'Aniers* et Prâlon), par trois (Fleurey-sur-Ouche, T. 16 ; Martrois ; Thury, T. 3) ou par six (Blaisy-Bas, T. 2) dans la zone d'étude (**Figure 106**). En Côte-d'Or septentrionale, elles sont à l'unité sauf dans les tumuli de Salives

(T. *Bourrachot*) et de Veuxhaulles-sur-Aube où elles sont par paire. Dans la Nièvre, elles sont par paire (Beaulieu, T. 1 ; Ciez) ou par trois (Vielmanay). Dans le Jura, elles sont plutôt à l'unité (9 cas), quelque fois par paire (T. 6 des *Moidons* ; T. 7 et 8 de *Parançot*), et de rares fois en plus grand nombre (T. 9 de *Parançot* : 5 cas ; T. 4 de *Parançot* : 11 cas).

La plupart des défunts sont accompagnés de mobilier (63 cas sur 76). Ceux qui en sont dépourvus se trouvent dans la zone d'étude (Fleurey-sur-Ouche, T. 16 : 2 cas ; Thury : 3 cas ; Blaisy-Bas, T. 1 : 1 cas), en Côte-d'Or septentrionale (Veuxhaulles-sur-Aube : 1 cas), dans la Nièvre (les deux tombes de Beaulieu) et dans le Jura (4 cas : T. 4 et 7 de *Parançot*, T. 6 et 17 des *Moidons*).

10.2.4. Les sépultures délimitées par des dalles et à couverture

Quatre-vingt-sept sépultures sont délimitées par des dalles et recouvertes par une ou plusieurs dalles. Cette couverture est totale ou partielle. Ce type de construction est plus fréquent dans le Jura (26 cas) que dans les autres zones (Yonne : 22 cas ; zone d'étude et Côte-d'Or septentrionale : 14 cas ; Haute-Saône : 7 cas ; Doubs : 2 cas ; Nièvre et Saône-et-Loire : 1 cas).

Les datations de ces sépultures placent celles de la zone d'étude parmi les plus anciennes, au Bronze D et au Hallstatt A (**Figures 107** et **108**). Les sépultures suivantes apparaissent au cours du Hallstatt D (D2-D3), puis à La Tène B. C'est un phénomène récurrent malgré plusieurs hiatus. Dans un cas, plusieurs sépultures dans un même tumulus sont datées de périodes différentes : à Meloisey (T. B – n° 405). Deux sépultures sont attribuées au Hallstatt D, une troisième à La Tène B. Dix cas ne sont pas datés.

En Côte-d'Or septentrionale, la plus ancienne construction de ce type est datée du Hallstatt B2-B3 (Villiers-le-Duc – n° 613). Sept tumuli ont livré des sépultures de ce type au Hallstatt C à Magny-Lambert, Minot, Nod-sud-Seine, Ogny-sur-Seine, Poiseul-la-Ville et Prusly-sur-Ource (n° 357, 358, 455, 484, 494, 512 et 525). Une dernière sépulture est datée de La Tène A, à Salives (n° 570). Cinq autres sépultures ne sont pas datées.

Dans le Jura, contrairement aux zones précédentes, il n'y a pas de hiatus attesté : ces sépultures sont visibles du Hallstatt C au début du Hallstatt D3. Elles sont majoritairement localisées dans la forêt des *Moidons* (24 cas). En-dehors, deux cas sont attestés à Doucier (n° 224) et Rosay (n° 554). Dix sépultures ne sont pas datées.

En Haute-Saône, ces sépultures ne sont connues qu'à Courtesoult. Trois d'entre elles sont attribuées au Hallstatt D1, deux au Hallstatt D1-D2, une au Hallstatt D et la plus récente, au Hallstatt D3.

Dans la Nièvre, un seul cas est connu, à Ciez (n° 170). Cette sépulture est datée du Hallstatt D2.

Dans l'Yonne, les quelques sépultures datées sont du Hallstatt D2 pour la plus ancienne (Brosses – n° 101), du Hallstatt D2-D3 (Châtel-Censoir, n° 136 – 1 cas), et de La Tène A (Brosses – n° 101 ; Châtel-Censoir – n° 136 ; Saint-Germain-des-Champs – n° 560). Les tumuli de Brosses et de Châtel-Censoir ont livré des sépultures avec cette architecture à des périodes différentes et espacées. Dix-sept autres cas ne sont pas datés.

Les cas de Saône-et-Loire (Igé – n° 289, 1 cas) et du Doubs (Refranche – n° 540, 1 cas ; Saint-Vit – n° 565, 1 cas) ne sont pas datés.

Zone	N°_Tum	BzD	HaA	HaB	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
Zone d'étude	394													
	608													
Côte-d'Or_N	613													
	455													
	357													
	358													
	484													
	494													
	525													
	512													
Jura	424													
	224													
	166													
	313													
	554													
	421													
Haute-Saône	193													
Jura	321													
	418													
	323													
Nièvre	170													
Yonne	101													
	136													
Zone d'étude	588													
Yonne	560													
Côte-d'Or_N	570													
Zone d'étude	405													

Figure 107 : Périodisation des tumuli à sépultures délimitées par des dalles et couvertes (en grisé plus clair, datation imprécise).

Zone	BzD	HaA	HaB	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
Zone d'étude													
Côte-d'Or_N													
Jura													
Haute-Saône													
Nièvre													
Yonne													

Figure 108 : Périodisation des sépultures délimitées par des dalles et couvertes par zone (en grisé plus clair, datation imprécise).

Le nombre de sépultures construites ainsi varie entre les tertres et les zones. Dans la zone d'étude, les quatorze tombes sont réparties dans six tumuli. Elles sont majoritairement présentes à l'unité (4 cas), sont au nombre de trois à Villecomte (n° 609) et de sept à Meloisey (n° 405) (**Figure 109**). Douze d'entre elles sont pourvues de mobilier. Les deux cas sans matériel appartiennent au tumulus de Meloisey. Les trois tumuli de la commune de Villecomte ont livré des sépultures de ce type.

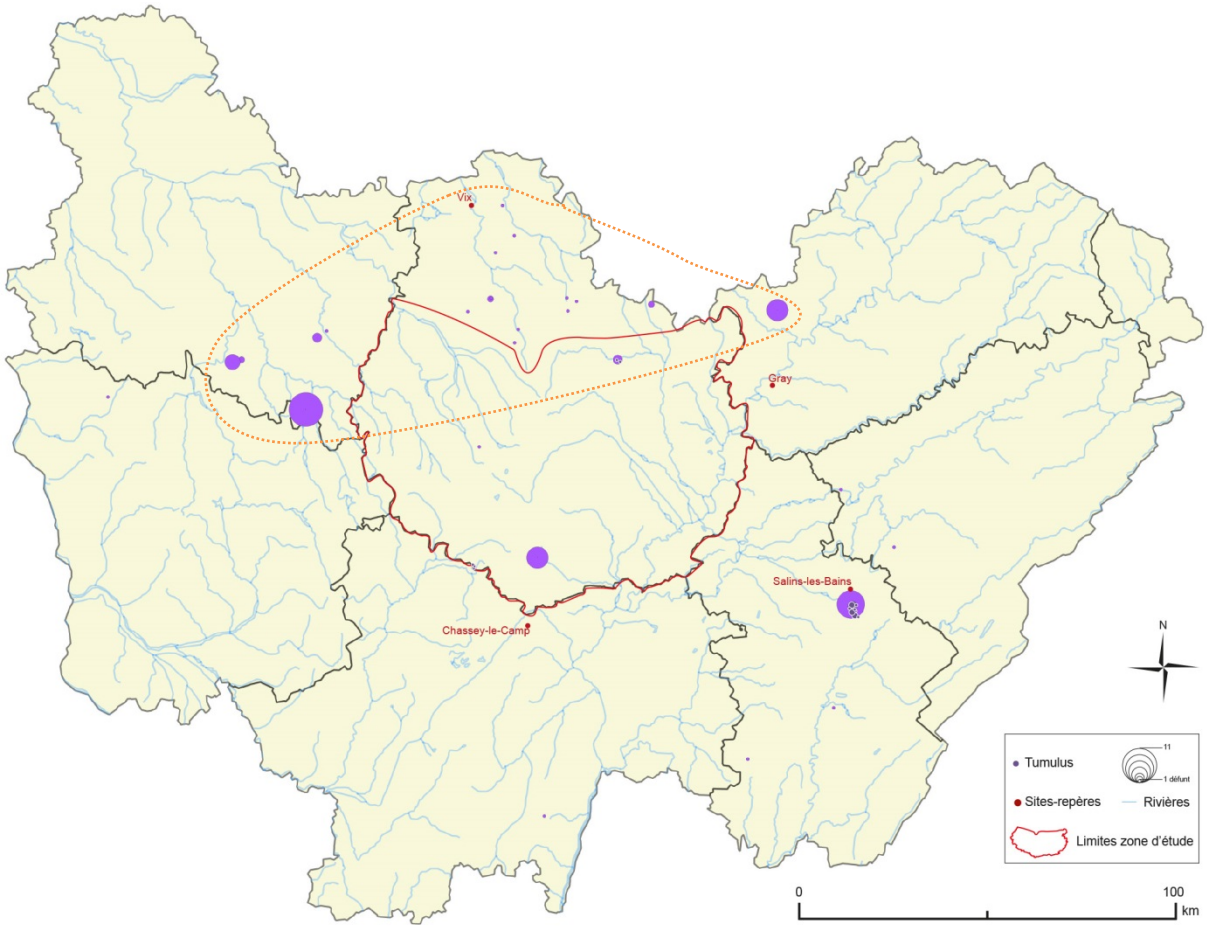

Figure 109 : Répartition des sépultures (N.M.I) délimitées par des dalles et avec une couverture de dalles par tumulus (toutes périodes confondues).

En Côte-d'Or septentrionale, les quatorze tombes sont réparties dans douze tertres. Elles sont donc majoritairement à l'unité. Les deux exceptions sont Magny-Lambert (n° 357) et Vernois-les-Vesvres (n° 599). Là encore, la plupart des défunts étaient accompagnés de mobilier. Deux des cas dépourvus de mobilier sont dans les tumuli où ces constructions étaient par paire. Le troisième cas est à Fontaines-en-Duesmois (n° 267).

Les vingt-deux sépultures de l'Yonne sont réparties dans cinq tumuli. Seul le tumulus de Massangis (n° 396) en a livré une. Elles étaient deux à Brosses (n° 101), trois à Coutarnoux (n° 194), cinq à Châtel-Censoir (n° 136) et toutes celles de Saint-Germain-des-Champs (n° 560 – 11 cas). Cette

zone se comporte également différemment au niveau du mobilier : la plupart des défunts en était dépourvu. Une seule tombe en contenait à Saint-Germain-des-Champs, deux à Châtel-Censoir, les deux de Brosses et celle de Massangis également. Aucun des trois défunts de Coutarnoux n'en a livré.

Dans la Nièvre et la Saône-et-Loire, ces sépultures sont à l'unité. Toutes deux ont livré du mobilier.

Les vingt-six cas du Jura sont répartis dans onze tertres. Elles sont à l'unité dans sept cas, par paire dans trois cas (forêt des *Moidons* – n° 166, 323 et 424), et au nombre de neuf dans un cas (forêt des *Moidons*, n° 421). La plupart des défunts ont livré du mobilier. Il y a six exceptions : quatre individus du tumulus 1 des *Moidons* (n° 166), un autre dans le tumulus 4 de *Parançot* (n° 421), et un dernier, toujours dans la forêt des Moidons (n° 470).

Dans le Doubs, les deux cas sont à l'unité dans leur tertre respectif (Refranche – n° 540 ; Saint-Vit – n° 565). Seul celui de Saint-Vit est accompagné de mobilier.

Parmi les sept défunts de Courtesoult (Haute-Saône), un seul est dépourvu de mobilier.

La zone d'étude se distingue des autres zones par l'ancienneté de ces constructions et par le nombre de sépultures par tumulus. Elle se rapproche du Jura par ce dernier facteur.

10.2.5. Les sépultures combinant dallage, délimitation et couverture

Vingt-et-une sépultures combinent ces trois éléments. Il n'y a aucun cas dans la zone d'étude. La plupart de ces tombes sont localisées dans le Jura (forêt des *Moidons* : 16 cas ; Rosay – n° 554 : 1 cas). Les autres sont localisées en Côte-d'Or septentrionale (Minot – n° 444 : 1 cas ; Magny-Lambert – n° 357 et 358 : 2 cas), en Saône-et-Loire (Igé – n° 289 : 1 cas) et dans la Nièvre (Ciez – n° 170 : 1 cas).

Les sépultures de Côte-d'Or septentrionale (n° 357 et 358) et une jurassienne (n° 424) sont les plus anciennes (Hallstatt C). Dans le Jura, elles s'échelonnent jusqu'au Hallstatt D2-D3. À Ciez, elle est attribuée au Hallstatt D2. Celle d'Igé n'est pas datée. Toutes sauf une (T. 4 de *Parançot* – n° 421, sép. d) sont accompagnées de mobilier.

Ces sépultures sont le plus souvent à l'unité. Les deux exceptions se situent dans la forêt des *Moidons* : le T. 8 de *Parançot* (2 cas) et le T. 4 de *Parançot* (9 cas).

10.2.6. Les sépultures à dallage seul

Trente-quatre défunts ont été déposés sur un dallage, sans autre élément architectural pierreux. Ces sépultures sont essentiellement localisées dans le nord-ouest de la Bourgogne (Côte-d'Or méridionale : 4 cas ; Côte-d'Or septentrionale : 9 cas ; Yonne : 6 cas ; Nièvre : 4 cas). Les onze sépultures franc-comtoises sont quasiment toutes situées dans le Jura (10 cas), la dernière étant en Haute-Saône.

Dans la zone d'étude, les quatre tombes se répartissent dans trois tertres (Fleurey-sur-Ouche – n° 250 : 1 cas ; Lantilly – n° 342 : 2 cas ; Pommard – n° 517 : 1 cas). Celles de Lantilly et Pommard sont datées du Hallstatt D3 et de La Tène A. Celle de Fleurey-sur-Ouche n'est pas datée. Seules deux d'entre elles sont pourvues de mobilier (Lantilly, sép. f ; Pommard, T. 1, sép. 2).

En Côte-d'Or septentrionale, les neuf défunts appartiennent à six tertres (Buncey – n° 103 : 1 cas ; Larrey – n° 343 : 1 cas ; Laignes – n° 341 : 1 cas ; Minot – n° 439 : 1 cas ; Minot – n° 463 : 1 cas ; Salives – n° 570 : 4 cas). Quatre d'entre eux sont pourvus de mobilier, mais seules deux sépultures sont datées du Hallstatt D3 (Salives, sép. 4) et de La Tène A (Larrey, sép. 8). Elles ont été élevées aux mêmes périodes que celles de Côte-d'Or méridionale.

Cinq des sépultures de l'Yonne appartiennent au même tumulus : celui d'Annay-la-Côte (n° 43). La sixième tombe est située à Vermenton (n° 597). Seules cette dernière et deux sépultures d'Annay-la-Côte ont livré du mobilier. Si la tombe de Vermenton est datée du Hallstatt D3 – La Tène A, comme les autres cas de Bourgogne, celles d'Annay-la-Côte, par contre, sont antérieures : elles sont attribuées au Hallstatt D1.

Les quatre sépultures nivernaises appartiennent à trois tertres (Oisy – n° 495 et 498 ; Vielmanay – n° 606). Seules celles de Vielmanay étaient accompagnées de mobilier funéraire. Les sépultures datées sont également en accord avec les zones précédentes (Hallstatt D3 et Hallstatt D3 – La Tène A).

Huit tumuli abritaient dix sépultures à dallage seul dans le Jura. Neuf d'entre elles appartiennent à la forêt des *Moidons* (n° 166, 311, 313, 423, 424, 426 et 431), la dernière à Gevingey (n° 278). Seules les deux sépultures du tumulus 5 des *Moidons* (n° 311) n'ont pas livré de mobilier. Cinq sépultures sont attribuées au Hallstatt D1, une au Hallstatt D1-D2 et une au Hallstatt D2-D3. Les

trois dernières sont de datation indéterminée. La plupart sont à l'unité dans les tertres (exception : 2 cas dans les tumuli n° 311 et 313).

La sépulture localisée en Haute-Saône appartient au tumulus de Courtesoult. Elle était dépourvue de mobilier, mais est attribuée au Hallstatt D1-D2 par les fouilleurs.

Les sépultures à dallage seul apparaissent au début du Hallstatt en Franche-Comté (et dans l'Yonne), mais sont situées en Côte-d'Or et dans la Nièvre à la fin du Hallstatt et au début de La Tène.

10.2.7. Les sépultures à dallage et couverture

Quelques cas de sépultures entre deux niveaux de dalles horizontales ont été recensés. Elles se trouvent essentiellement dans la Nièvre (4 cas) et dans le Jura (4 cas). De rares exemples existent également en Côte-d'Or septentrionale (2 cas) et dans le Doubs (1 cas). Aucun cas n'a été recensé dans la zone d'étude.

Les plus anciennes sont les deux tombes de Côte-d'Or septentrionale (Poiseul-la-Ville – n° 510 et 511), du Hallstatt C. La sépulture double du tumulus 3 des *Moidons* à Mesnay (n° 310) dans le Jura est datée du Hallstatt D1. L'une des deux tombes de Tannay (n° 586) est datée du Hallstatt D1-D2. Une autre sépulture jurassienne (Ivory – n° 322) est attribuée au Hallstatt D2. Enfin, les deux sépultures les plus récentes appartiennent au Hallstatt D3 et sont localisées dans la Nièvre (Tannay – n° 586 ; Vielmanay – n° 606). Les autres tombes ne sont pas datées. Neuf individus sur onze sont accompagnés de mobilier. Certaines sont des sépultures fondatrices (Poiseul-la-Ville), d'autres ont été érigées à chaque étape de fréquentation du tumulus (Tannay). Leurs emplacements dans les tumuli sont condensés dans le quart sud-ouest et la zone centrale.

10.2.8. Les sépultures à couverture seule

Cinquante sépultures ont été simplement protégées par une couverture en pierres. Celle-ci peut prendre la forme d'une voûte (13 cas), d'un « toit » (2 cas), ou simplement un dallage horizontal (35 cas). Ce dernier est composé de plusieurs dalles organisées, d'empilement de pierres, d'une seule dalle plate ou de cailloutis. Cette couverture protège tout ou une partie du corps. À Chavéria (n° 143) dans le Jura, une dalle plate a été découverte sur le bassin du défunt. À Courtesoult (n° 193 – sép. 37) en Haute-Saône, trois dalles ont été posées au niveau de la tête, du thorax et des pieds du défunt. À Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – sép. 10), seul le crâne était protégé. À peine la moitié des défunts

sont accompagnés de mobilier funéraire. Il n'y a pas de corrélation particulière avec leurs emplacements dans les tumuli.

Seize sépultures de ce type ont été mises au jour dans la zone d'étude. Elles sont réparties dans six tumuli : Châteauneuf (n° 127 – 1 cas), Créancey (n° 199 – 1 cas), Fleurey-sur-Ouche (n° 246 – 1 cas), Thury (n° 590 – 3 cas), Val-Suzon (n° 594 – 1 cas) et Villecomte (n° 609 – 9 cas). Six d'entre elles sont dépourvues de mobilier (Créancey ; Thury – sép. 4 ; Val-Suzon ; Villecomte – sép. 2, 6, 10, 11 et 13). Les datations de sept sépultures indiquent trois périodes : Bronze D – Hallstatt C (3 cas), Hallstatt D1 (3 cas) et Hallstatt D3 (1 cas). Les emplacements dans les tumuli sont variés.

En Côte-d'Or septentrionale, sept cas sont connus, tous dans des tumuli différents : Fontaines-en-Duesmois (n° 260), Maisey-le-Duc (n° 385), Magny-Lambert (n° 354 et 356), Nod-sur-Seine (n° 483), Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 558) et Vix (n° 627). Toutes ces sépultures ont livré un mobilier funéraire. La plus ancienne, à Vix (n° 627), est datée du Hallstatt B2-B3. Celle de Magny-Lambert (n° 356) est attribuée au Hallstatt C. Les deux autres sépultures datées sont plus récentes : du Hallstatt D2-D3 (Nod-sur-Seine) et du Hallstatt D3 (Sainte-Colombe-sur-Seine). Elles étaient quasiment toutes placées au centre des tumuli (à l'exception de celle de Maisey-le-Duc, à l'est, et de Magny-Lambert – n° 354 pour laquelle l'emplacement est inconnu).

Comme pour la zone précédente, les quatre sépultures de l'Yonne sont toutes dans des tertres différents : Annay-la-Côte (n° 45), Crain (n° 197), Massangis (n° 396) et Villevallier (n° 610). Seule cette dernière est datée, du Hallstatt C. Seules les sépultures de Crain et de Villevallier ont livré du mobilier. Les emplacements ne sont pas connus.

Parmi les sept sépultures nivernaises, cinq sont localisées dans le tumulus de Vielmanay (n° 606), une à Arthel (n° 58) et une à Courcelles (n° 191). Cette dernière est la plus ancienne, elle appartient au Hallstatt D1-D2. Les sépultures datées de Vielmanay (sép. 17 et 78) sont attribuées au Hallstatt D3. La sépulture d'Arthel s'insère dans cette fourchette chronologique, à savoir le Hallstatt D. À l'exception de trois sépultures de Vielmanay, toutes étaient pourvues de mobilier. Leurs emplacements ne sont pas connus.

Les dix sépultures jurassiennes sont réparties dans huit tertres : à Chavéria (n° 143) et dans la forêt des *Moidons* (n° 168, 310, 314, 316, 319, 320 et 422). Les tumuli 9 (n° 314) et 17 (n° 319) des *Moidons* ont deux sépultures de ce type chacun. Les trois cas datés sont du Bronze A pour la plus ancienne, du Hallstatt C et du Hallstatt D1. Quatre sépultures sont sans mobilier : les deux cas du tumulus 17, la sépulture b du tumulus 9 et la sépulture du tumulus 18 des *Moidons* (n° 168). Leurs emplacements varient mais le centre est le plus fréquent (4 cas).

Les deux derniers cas sont situés en Haute-Saône, à Courtesoult (n° 193). L'un est daté du Hallstatt D3, l'autre du Hallstatt D3 – La Tène A. Ils font partie des sépultures les plus récentes. Aucun n'a livré de mobilier. Leurs emplacements sont différents (centre et quart sud-est).

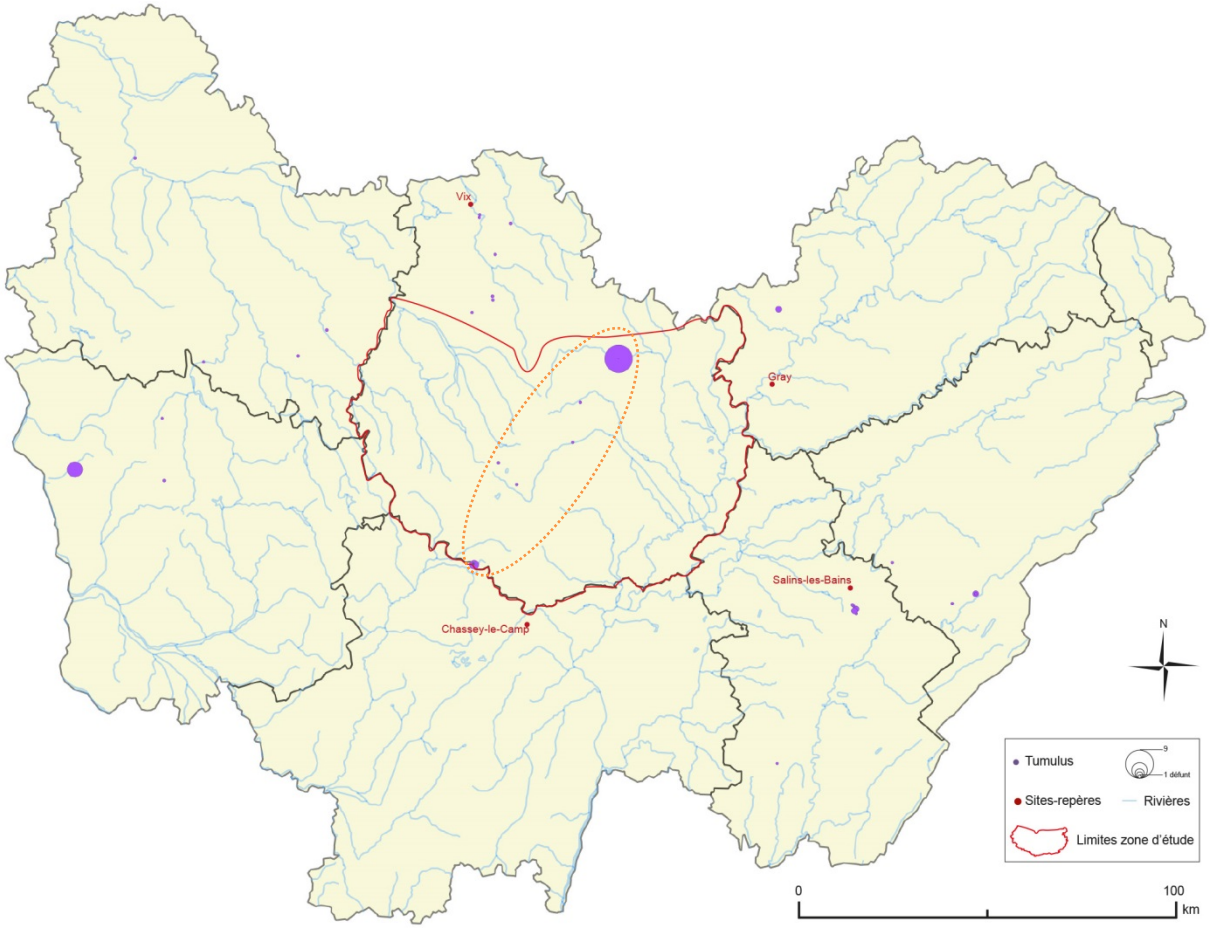

Figure 110 : Répartition des sépultures (N.M.I) à couverture seule par tumulus (toutes périodes confondues).

10.2.9. Synthèse

10.2.9.1. Les types de sépultures par zones

Les sépultures construites en dalles sont divisibles en sept grands types : à délimitation dallée, à délimitation et dallage, à délimitation et couverture, à délimitation, dallage et couverture, à dallage et couverture, à couverture seule, et à dallage seul. La présence ou non d'un mobilier d'accompagnement ou le nombre d'individus déposés dans la sépulture ne sont pas des facteurs déterminants de ces types de construction. De manière globale, la zone d'étude, la Côte-d'Or septentrionale et le Jura sont les zones ayant livré le plus de cas. La combinaison des éléments composant ces sépultures varie selon la zone et la période concernée.

Dans la zone d'étude, les sépultures à délimitation dallée sont visibles du Néolithique à La Tène B (**Figure 111**). Elles sont majoritaires du Néolithique à la fin du Hallstatt C, puis du Hallstatt D3

à La Tène B. Les sépultures dallée avec dallage sont attestées entre le Néolithique et La Tène B, avec un hiatus entre la fin du Hallstatt B et le début du Hallstatt D1. Cette dernière a livré le plus grand nombre de sépultures avec cette architecture (10 cas). Les sépultures dallées et à couverture sont occasionnelles : elles apparaissent au Hallstatt D2-D3 et à La Tène B, et quasiment toutes dans un seul tumulus. Les cas de sépultures couvertes sont datés du Bronze final – Hallstatt C et du Hallstatt D1. Il n'y a aucun cas de sépulture à la fois dallée, avec un dallage et une couverture dans cette zone, ni de sépulture à dallage et couverture. Les constructions à dallage seul sont les cas les plus récents.

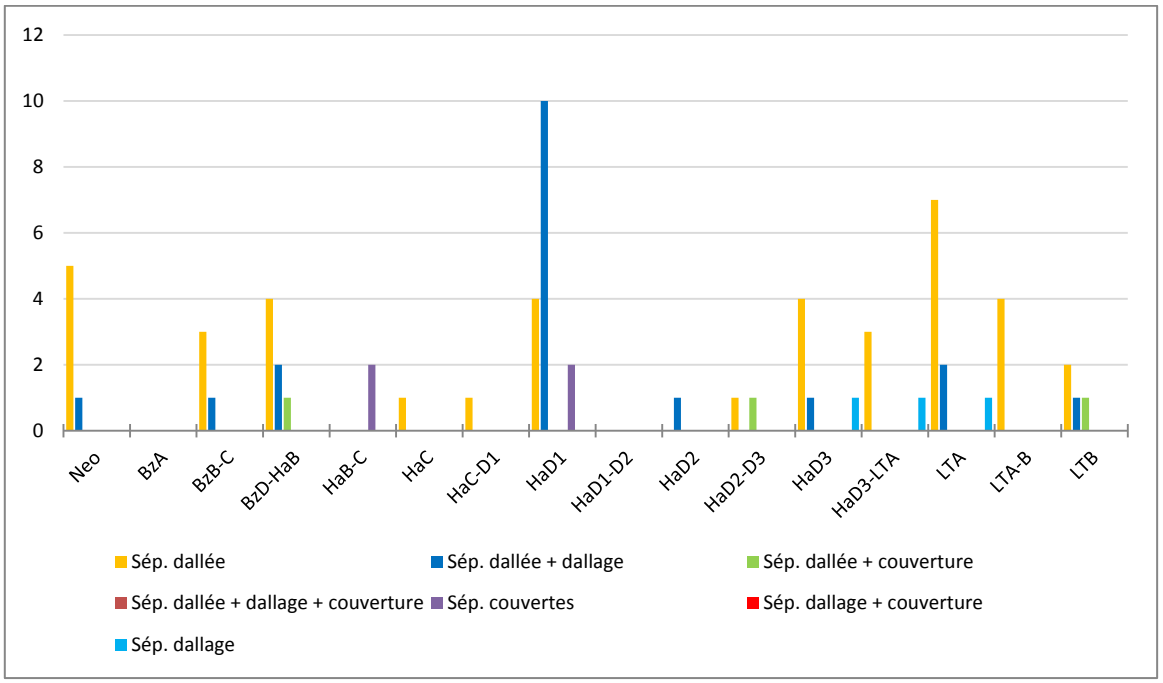

Figure 111 : Architecture des sépultures (N.M.I) datées de Côte-d'Or méridionale.

Le profil de la Côte-d'Or septentrionale est différent. Les sépultures à délimitation dallée sont présentes mais avec plus de hiatus (**Figure 112**). Elles sont majoritaires au Néolithique, au Bronze B-C, au Hallstatt D1, au Hallstatt D3 et à La Tène A. Cette dernière est également la période de plus forte présence de ces sépultures (10 cas). Les sépultures dallées avec un dallage sont occasionnelles. Elles sont surtout visibles au Hallstatt C (3 cas), et apparaissent au Hallstatt D1, D2-D2 et à La Tène A ponctuellement. Les sépultures dallées à couverture sont plus nombreuses et majoritaires à différentes périodes : au Bronze D-Hallstatt B, Hallstatt C et à La Tène B. Deux cas de sépultures combinant délimitation, dallage et couverture ont été recensés au Hallstatt C. Les sépultures à couverture seule sont présentes à trois moments : au Hallstatt C, D1 et surtout D3. Enfin, les sépultures à dallage et couverture sont datées du Hallstatt C. Le Hallstatt C est la période attestant du plus grand nombre de sépultures dallées et ayant toutes les combinaisons architecturales.

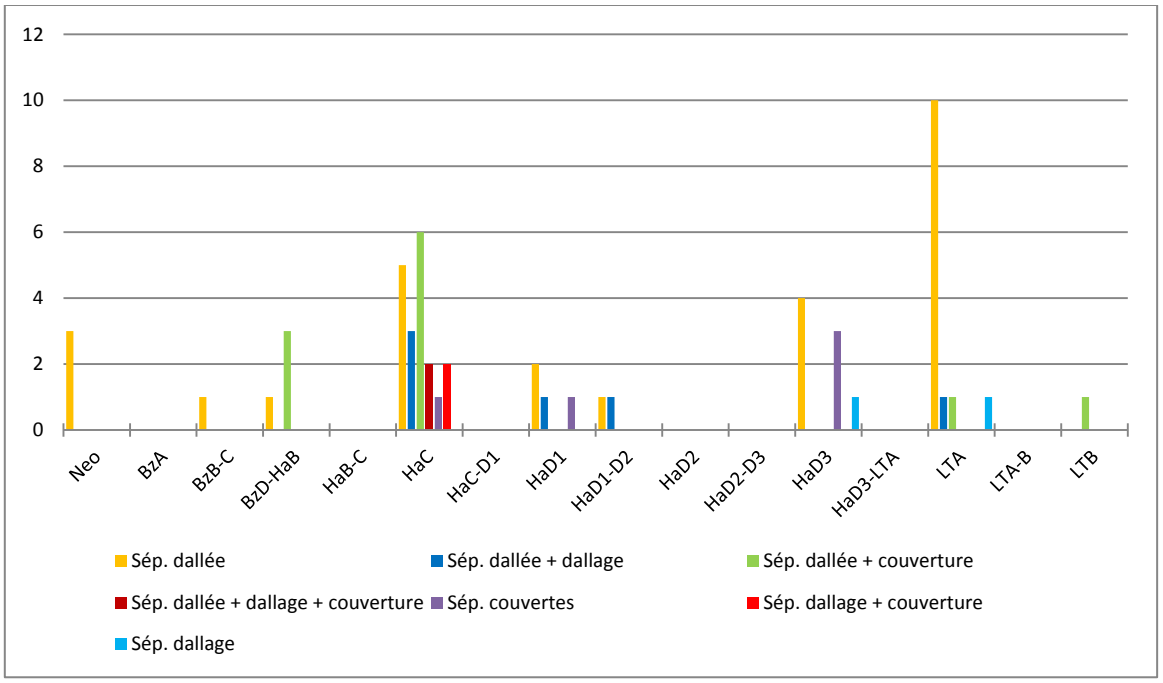

Figure 112 : Architecture des sépultures (N.M.I) datées de Côte-d'Or septentrionale.

Le profil de l'Yonne se rapproche de celui de Haute-Saône au niveau des sépultures à délimitation dallée et des sépultures dallées avec couverture. Elles sont présents au Halllstatt D2-D3 et à La Tène A. Le type à couverture est seul au Hallstatt D2, et celui à délimitation dallée, seul à La Tène B. Un autre cas est celui d'une sépulture dallée avec dallage au Hallstatt D1. Les cas de sépultures à couverture seule datés sont attribués au Hallstatt C et à la fin du Hallstatt – début de La Tène.

Dans la Nièvre, tous les types sont représentés à l'exception des sépultures dallées à couverture. Les sépultures dallées à dallage sont les plus nombreuses (3 cas) et sont attestées uniquement au Hallstatt D1. Un seul cas des deux autres types (sépulture à délimitation dallée et sépulture dallée avec dallage et couverture) est attesté, tous deux au Hallstatt D2. Les sépultures à couverture simple sont datées du Hallstatt D1-D2 et surtout D3. Parmi les six cas de sépultures à dallage et couverture, deux sont datés du Hallstatt D3, un du Hallstatt D1-D2. Les autres ne sont pas datés.

En Saône-et-Loire, un cas de sépulture construite en pierres est à délimitation dallée, au Hallstatt D1. Des cas de sépultures à délimitation dallée et dallage, dallées et couvertes, et enfin dallées, avec dallage sur le fond et couverture existent également mais ne sont pas datés.

Dans le Jura, les sépultures construites en dalles sont peu nombreuses par périodes (9 maximum). Les sépultures à délimitation dallée sont les plus récurrentes entre le Bronze A et La Tène

A (**Figure 113**). C'est le seul type de tombe visible à partir du Hallstatt D3. Les sépultures dallées avec dallage sont peu fréquentes : elles sont attestées au Bronze A, au Hallstatt D1 et au Hallstatt D1-D2. Les sépultures dallées avec couverture sont visibles entre le Hallstatt C-D1 et le Hallstatt D2. Les sépultures dallées avec dallage et couverture sont plus fréquentes que sur le reste de la zone d'étude : il s'agit du seul type de sépultures attesté au Hallstatt C et D2-D3, mais il est également présent au Hallstatt D1 et D2. Les sépultures simplement couvertes sont très ponctuelles. Les trois cas datés sont attribués au Bronze A, Hallstatt C et Hallstatt D1. Les sépultures à dallage et couverture sont plus récentes : deux cas au Hallstatt D1 et un cas au Hallstatt D2. Tous les types de sépultures sont attestés au Hallstatt D1.

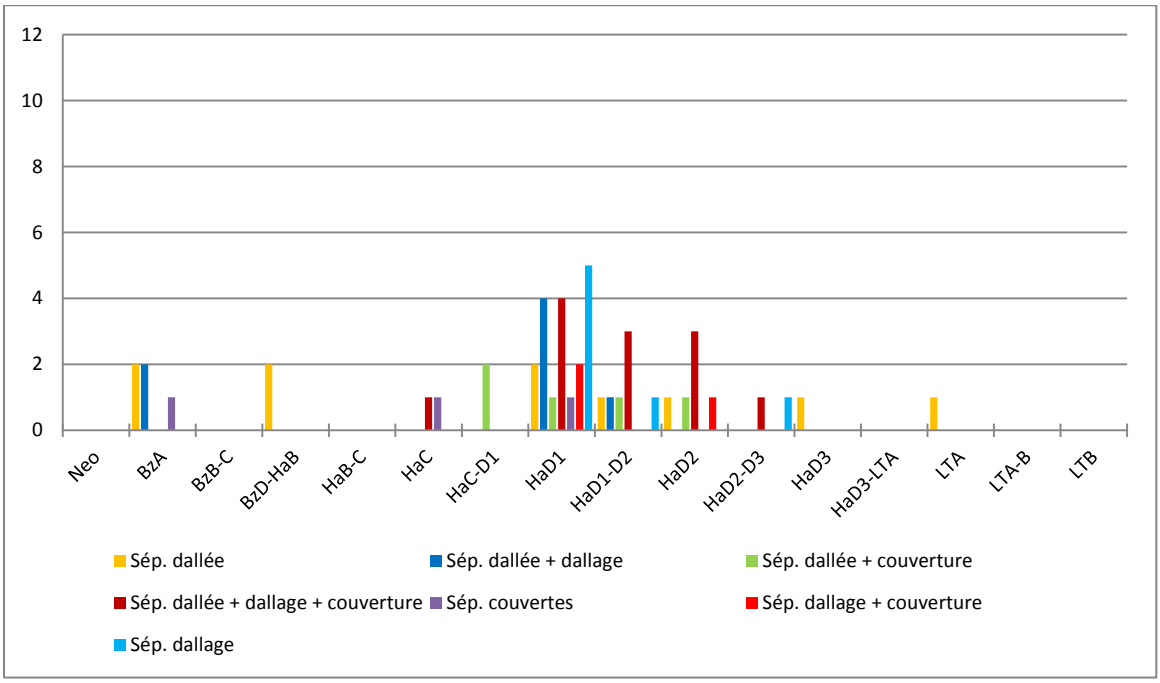

Figure 113 : Architecture des sépultures (N.M.I) datées du Jura.

Dans le Doubs, les types représentés sont : les sépultures à délimitation dallée, les sépultures dallées avec dallage, les sépultures couvertes et les sépultures à dallage et couverture. Le premier type est connu entre le Bronze D et le début du Hallstatt C (2 cas). Le second, uniquement au Hallstatt D1 (2 cas). Une seule sépulture à couverture a été datée, du Hallstatt D1. Le dernier type n'est pas daté.

En Haute-Saône, seules les sépultures à délimitation dallée, les sépultures dallées avec couverture et les sépultures à couverture seule sont attestées. Les deux premiers types sont visibles au Hallstatt D1, D1-D2 et D3, représentés par une ou deux sépultures à chaque période. Au Hallstatt D3-La Tène A et à La Tène A, seules les sépultures dallées sont attestées (respectivement 4 et 1 cas). Les cas de sépultures à couverture seule sont datés du Hallstatt D3 et D3-La Tène A.

10.2.9.2. Les choix dans la zone d'étude

Globalement, le profil architectural de la zone d'étude se distingue des zones de comparaison (**Figure 114**). Les choix faits par ces populations se concentrent principalement sur les types 2 et 3 (à délimitation dallée ; à délimitation dallée et dallage) et ce sur de longues périodes, du Néolithique à La Tène B. Le type 8 (à couverture seule) est sporadique au cours du Hallstatt. Enfin, les types 1 (sépulture carrée) et 6 (à dallage seul) sont caractéristiques de la fin du Hallstatt (du D3 à La Tène A). Les types 5 et 7 (à délimitation dallée, dallage et couverture ; à dallage et couverture) ne sont pas répertoriés sur la zone.

Les types 2 et 6 de Côte-d'Or septentrionale sont relativement similaires à la zone d'étude. Les autres diffèrent : les moments d'utilisations sont différents et les temps plus courts. Par exemple, le type 1, visible au Hallstatt D3 et Hallstatt D3 - La Tène A dans la zone d'étude, est répertorié légèrement plus tard dans le nord de la Côte-d'Or : à La Tène A et B.

Dans l'Yonne, les cas sont moins nombreux et utilisés sur des temps courts. Comme dans la zone d'étude, les types 5 et 7 sont absents. Globalement, la Nièvre se distingue par l'utilisation des différents types de tombes à des périodes où elles sont absentes de la zone d'étude : au Hallstatt D1-D2 et D2. De plus, tous les types sont présents dans la Nièvre. Le type 6 est le seul qui se rapproche de celui de la zone d'étude par sa période d'utilisation (fin du Hallstatt, début de La Tène).

Le Jura montre un profil différent de la zone d'étude et des autres zones par l'aspect groupé, étalé dans le temps, et la contemporanéité des types. Le Doubs n'a que peu d'exemples, et encore moins datés. Les observations en Haute-Saône, quant à elles, sont issues quasi uniquement du tumulus de Courtesoult, limitant les observations chronologiques. On note toutefois la présence des types 2, 4, 6 et 8, et l'absence de ces tombes au Hallstatt D2 et D2-D3.

Côte-d'Or_S

Type	Neo	BzA	BzB-C	BzD-HaB	HaB-C	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															

Côte-d'Or_N

Type	Neo	BzA	BzB-C	BzD-HaB	HaB-C	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															

Yonne

Type	Neo	BzA	BzB-C	BzD-HaB	HaB-C	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															

Nièvre

Type	Neo	BzA	BzB-C	BzD-HaB	HaB-C	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															

Jura

Type	Neo	BzA	BzB-C	BzD-HaB	HaB-C	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															

Doubs

Type	Neo	BzA	BzB-C	BzD-HaB	HaB-C	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
1															
2															
3															
4								?							
5															
6															
7								?							
8															

Haute-Saône

Type	Neo	BzA	BzB-C	BzD-HaB	HaB-C	HaC	HaC-D1	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															

Figure 114 : Utilisations des types de sépultures par zone au cours du temps (Types : 1 = sépultures carrées ; 2 = sépultures à délimitation dallée ; 3 = sépultures à délimitation dallée et dallage ; 4 = sépultures à délimitation dallée et couvertes ; 5 = sépultures à délimitation dallée avec dallage et couverture ; 6 = sépultures à dallage seul ; 7 = sépultures à dallage et couverture ; 8 = sépultures à couverture seule).

10.3. La signalisation des tombes

Une signalisation des tombes est probable dans treize cas. Celle-ci se matérialise par une grosse dalle verticale à une extrémité de la tombe (en arrière de la tête des défunts principalement), ou au-dessus des sépultures. Un seul cas est attesté dans la zone d'étude, à Villecomte (n° 608 – sép. 1). Elle est datée du Hallstatt A. Les treize cas concernent des tumuli différents, sauf pour le tumulus 3 des *Moidons* (n° 310), qui a livré deux sépultures avec une signalisation. Un autre cas jurassien est attesté à Bonnefontaine (n° 89 – sép. 2). Aucune sépulture jurassienne n'est datée. Le seul autre cas de Franche-Comté est celui de la sépulture 48 de Courtesoult (n° 193), où une pierre triangulaire a été découverte aux pieds du défunt. Elle est datée du Hallstatt D1-D2. À Chagny (n° 118), en Saône-et-Loire, une dalle verticale signalait la sépulture 2, attribuée à La Tène B2. Dans la Nièvre, c'était probablement le cas de la sépulture 84 bis de Vielmanay (n° 606), où le crâne du défunt était adossé à « un bloc d'une demi-tonne » (Adam, Le Blay, Pautrat 2002). Cette sépulture est datée du Hallstatt D3. Les quatre autres cas d'une signalisation sont localisés en Côte-d'Or septentrionale. Les plus anciens sont datés du Hallstatt C : Minot (n° 442 – sép. A) et Nod-sur-Seine (n° 484 – sép. 1). Deux autres sont de la période laténienne : La Tène A à Pothières (n° 521 – sép. 2) et La Tène B1 à Essarois (n° 231 – sép. 9). Les deux derniers ne sont pas datés. Ilss se situent à Salives (n° 567) et Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 557).

Le positionnement de ces sépultures tend à indiquer un passage jalonné par ces tombes, de Villecomte (n° 608) à Pothières (n° 521) , à l'extrême nord-ouest de la Côte-d'Or septentrionale (**Figure 115**). Les périodes attribuées à ces sépultures semblent les faire fonctionner par paires sur ce secteur : à l'âge du Bronze (n° 608 et 557), au Hallstatt C (n° 442 et 484), puis à La Tène (n° 231 et 521).

Seules les sépultures de Salives (n° 567) et de Mesnay (n° 420) n'ont pas livré de mobilier. Le mobilier recensé dans les autres sépultures est relativement courant et souvent composé d'un seul objet (bracelet, fibule, céramique ou épée par exemple). Trois sépultures sont situées au centre du tertre et à la base : la tombe du Hallstatt A (Villecomte), et les deux tombes du Hallstatt C (Minot et Nod-sur-Seine). Les autres sont dispersées dans la masse et les quadrants.

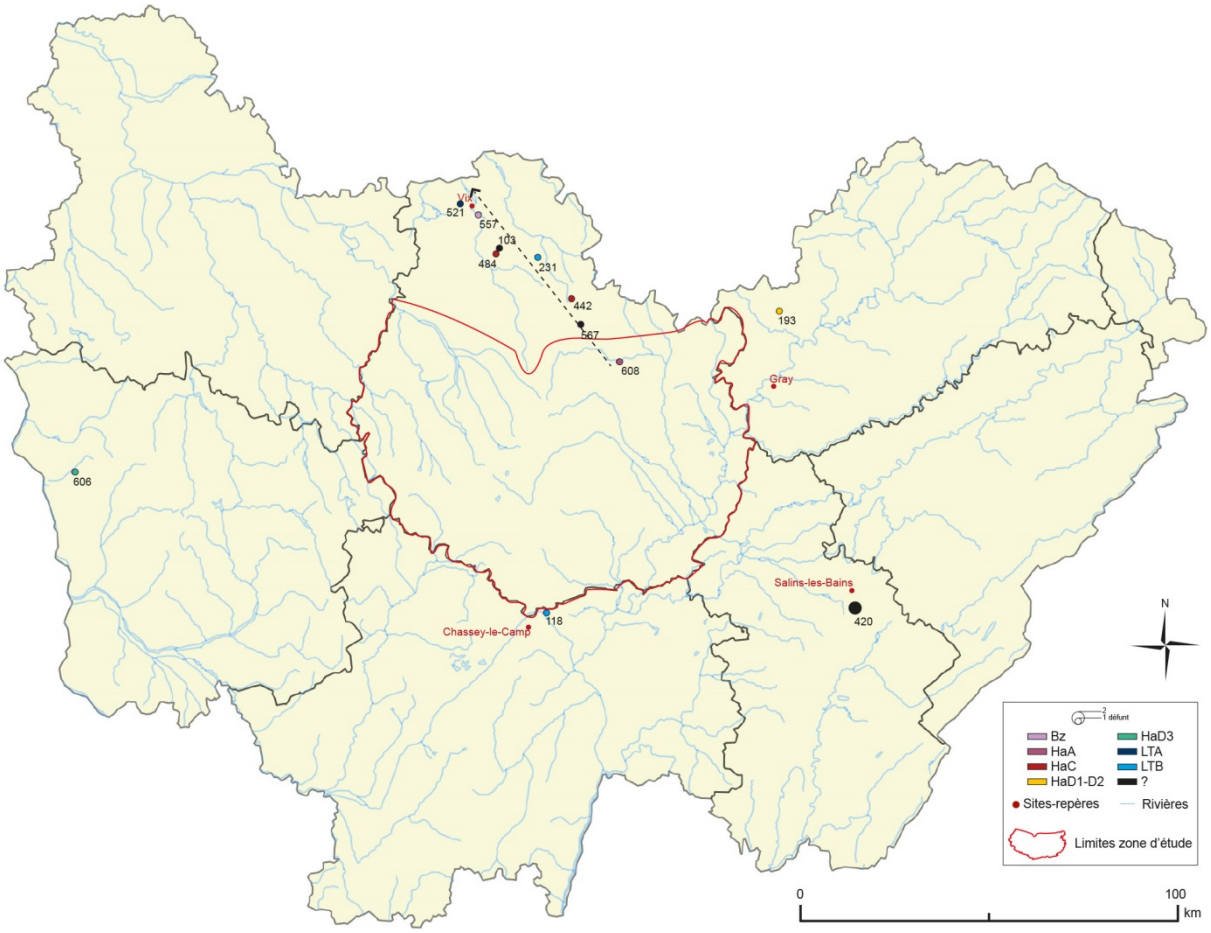

Figure 115 : Localisation des sépultures signalées (N.M.I) par tumulus (toutes périodes confondues).

CHAPITRE 4 :

LE MOBILIER FUNERAIRE

11. Typo-chronologie

Il n'est pas question ici de proposer une nouvelle typologie du mobilier métallique présent dans les tumuli du corpus pour la simple raison qu'ils ont déjà fait l'objet d'une étude typologique lors de leur publication (entre autres : Bichet, Millotte 1992 ; Piningre 1996 ; Chaume 2001 ; Piningre, Ganard 2004). Les datations fournies par les auteurs récents ne sont pas discutées. Nous ferons un simple rappel des principaux éléments qui permettent d'attribuer une datation à la plupart des objets du corpus. Les tertres étudiés ont, pour certains, été fondés antérieurement à l'âge du Fer ce pourquoi nous signalerons simplement les quelques éléments des périodes précédentes.

11.1. Le Bronze A

Cette période est surtout représentée par quelques tumuli de Franche-Comté. Ils ont livré des accessoires vestimentaires, des parures et des armes.

11.1.1. Les épingles

Deux épingles tréflées, décorées, sont présentes dans les sépultures b des tumuli 6 des *Moidons* et 13 de *Parançot* (n° 422 et 429) dans le Jura. Le tumulus de *la Vierge* à La Rivière-Drugeon (n° 338 – sép. 1) dans le Doubs, en a également livré deux exemplaires. Elles mesurent entre 101 et 187 mm de hauteur. Ce type d'épingle figure « parmi les composantes spécifiques de la Culture du Rhône du Bronze ancien » (Piningre, Ganard, 2004 p. 207). Associés à ces épingles ont été découverts : une céramique, un grattoir ainsi qu'un silex aux *Moidons*, et un poinçon en alliage cuivreux à *Parançot*.

L'épingle à tête losangique et en palette ovalaire à Chilly-sur-Salins (T. 18 des *Moidons*, sép. c – n° 168) a une hauteur proche de 100 mm. Elle n'était accompagnée d'aucun autre objet mais cette sépulture a probablement été perturbée. Ce type d'épingle fait partie des objets représentatifs de la phase récente du Bronze ancien en Suisse (Piningre, Ganard 2004, p. 211).

L'épingle à tête enroulée de la sépulture b tumulus 5 de *Parançot* (n° 320) appartient à un type abondant et ubiquiste qui se retrouve dans une grande partie de l'Europe à partir de la seconde moitié du Bronze ancien et qui perdure inchangé jusqu'au Bronze final, voire au premier âge du Fer (David-Elbiali 2000 ; Carancini 1975, Taf. 6-10 et 12 ; Vokolek 1999, Tab. 12, 22, 125, 127, 130, 132, 134). Cet exemplaire, par le sens de l'enroulement de la tête, opposé à celui de l'extrémité de

l'épingle, est plus proche des assemblages du Bronze ancien 2 par comparaison avec les assemblages suisses (Piningre, Ganard 2004, p. 211).

11.1.2. Les poignards

Deux poignards appartenant à des types différents du Bronze ancien sont comptabilisés dans le corpus de Franche-Comté. Le poignard du tumulus 13 de *Parançot* (n° 429 – sép. 13) appartient au type de Lussan de G. Gallay (Piningre, Ganard 2004, p. 205). Il est associé à une épingle qui se rapproche du type à tête losangique et en palette ovalaire. Le poignard du tumulus 3 des *Moidons* (n° 310 – sép. 1) est comparable au poignard d'Irigny, dans le Rhône (Piningre, Ganard 2004, p. 205).

11.1.3. Les parures perforées

D'après J.-F. Piningre, un ensemble similaire à celui du tumulus 7 des *Moidons* (sép. b) a été retrouvé dans le musée de Pontarlier et est indiqué comme appartenant au tumulus de la *Vierge* de La Rivière-Drugeon (n° 338) (Piningre, Ganard 2004, p. 212). Ces éléments de collier et parures perforées font partie des ensembles caractéristiques de la phase ancienne du Bronze ancien. Ces parures sont signalées ici bien que seul le tertre de La Rivière-Drugeon fasse partie du corpus (l'ensemble du mobilier du tumulus 7 des *Moidons* est attribué à l'âge du Bronze).

11.2. Le Bronze B-C

Les épingles à tête discoïdale pointue et fût à nodosités sont attribuées à la fin du Bronze moyen (Bronze C). Les découvertes dans les zones de comparaisons sont hors-contexte ou isolées comme à Chaffois (T. *Mordeterre*, sép. 1 – n° 115). Elles sont connues en Franche-Comté et Suisse (David-Elbiali 2000, p. 192 ; Roscio 2011, p. 122).

Une autre variante des épingles discoïdales, celle à tête plate et fût à nodosités, est présente dans le corpus. Ce type a été découvert à Lect (T. 1 *Voulgans*, sép. 3 – n° 348), à Doucier (T. 1 *Collondon*, sép. 1 – n° 223), à Chaffois (T. 8 *La Censure* – n° 114), à La Rivière-Drugeon (T. 1 *la Décharge*, sép. 1 – n° 335) et à Marey-les-Fussey (T. 2 *Bois des Fourneaux*, sép. 6 – n° 392). L'épingle de Marey-les-Fussey reste problématique car elle est associée à un bracelet en fer aux extrémités effilées (Ratel 1979a). Elles sont attestées en Franche-Comté, Alsace et vallée du Rhône. Leur

datation est plus précise que les épingles précédentes : elle est resserrée au Bronze C2 (David-Elbiali 2000, p. 190 ; Roscio 2011, p. 120).

11.3. Le Bronze D – Hallstatt C

Le Bronze final, et la transition avec le Hallstatt C, sont très majoritairement représentés par des céramiques. Les deux épingles associées dans les tumuli de Chilly-sur-Salins sont perdues ou brisées. Par contre, l'épingle à collerettes soudées de type « Clans » et tête discoïdale de La Rivière-Drugeon (T. 3 *Grand Communal*, sép. 2 – n° 333) atteste du mobilier au Bronze D1 (Roscio 2011, p. 136). Le mobilier de la nécropole de Chavéria quant à lui, associe les céramiques à des épées.

Des céramiques à marli, nombreuses dans les contextes de ces périodes en France de l'Est et du Centre-Ouest, se retrouvent dans trois tertres, dans le Jura et le Doubs. Le tumulus 1 de *Planquecet* à Dompierre-les-Tilleuls (n° 216 – sép. 1) a fourni un plat à marli, daté du Bronze final IIIb – Hallstatt C. Il est associé à une épingle, à une jatte et à une urne (Bichet, Millotte 1992). À Chavéria (n° 153), l'assemblage auquel appartiennent les deux jattes est plutôt daté du début du Hallstatt C par la présence d'un bassin en alliage cuivreux décoré. L'ensemble comprend également une épée type Auvernier dans un fourreau organique avec bouterolle en alliage cuivreux, un anneau, deux attaches « ancres », un couteau en alliage cuivreux, une épingle cannelée et une urne (Vuaillat 1977).

Les gobelets hauts sont représentatifs du Bronze final IIIb, tandis que les formes basses appartiennent au Hallstatt C (Piningre, Ganard 2004, p. 228). Un gobelet haut, décoré de cannelures sommitales, a été mis au jour dans le tumulus *Olivier* à Concoeur-et-Corboin (n° 493). Il est associé à un grand vase (Ratel 1977a ; Chaume 2001). Les formes basses accompagnent les épées dans les sépultures du Jura. On les retrouve dans les tumuli 3 et 4 de Chavéria (n° 147 et 148), avec une épée en fer dans le premier, et une épée en alliage cuivreux type Gündlingen dans le second (Vuaillat 1977).

Les jarres à col tronconique divergent appartiennent au Bronze final IIIb, essentiellement dans la haute vallée du Rhin. Dans le corpus, un exemplaire provient du tumulus 2 des *Lavières* à Chilly-sur-Salins (n° 156). Ces jarres sont décorées de motifs de damiers surmontés de cannelures horizontales sur le sommet de l'épaule. Le motif est différent sur chaque vase, mais tous étaient garnis de placages d'étain, placages retrouvés également sur les lèvres et la base du col. La jarre de Chilly-sur-Salins, avec son décor d'ocelles, se conforme à un style décoratif plutôt centré sur la Bourgogne, le domaine nord-alpin et le couloir rhodanien. D'autres formes de décors à ocelles étaient réparties entre le sud-ouest de la France et le Bade-Württemberg (Piningre, Ganard 2004, p.

129). Une autre jarre, avec un décor de damier sur trois registres ainsi qu'un décor sur le col et le bas de la panse, a été mise au jour dans la zone d'étude, à Pommard (T. 2, sép. 1 – n° 518). Le placage d'étain pour décorer les céramiques remonte au Bronze D pour les plus anciennes, en Italie du Nord, en Suisse, en Autriche et au Bade-Württemberg. Les soulignements en étain de décor sont situés au Bronze final IIIb en Suisse occidentale, dans le Jura et en Bourgogne.

11.4. Le Hallstatt C et le début du Hallstatt D1

11.4.1. Les rasoirs

Les rasoirs ont fait l'objet d'une typologie par A. Jockenhovel (Jockenhovel 1971 et 1980). La forme générale des rasoirs varie entre quatre formes géométriques : circulaire, semi-circulaire, crescentiforme et trapézoïdale. Ils étaient emmanchés, portaient un anneau ou simplement échancrés. Un décor au trémolo ou avec des ajours est présent sur certains d'entre eux.

11.4.1.1. Les types Minot, Basile, Trembloi et Wiesloch

Plusieurs types ont été définis pour ces rasoirs en alliage cuivreux, circulaires, en fonction des ajours réalisés dans la partie centrale et l'emmanchement (**Pl. 36**) : entre autres les types Minot, Basile, Trembloi et Wiesloch. Peu nombreux dans le corpus d'A. Jockenhovel (dix rasoirs forment les trois premiers types), ils sont essentiellement présents en Côte-d'Or septentrionale. Le type Basile est attesté à Magny-Lambert (n° 356 – sép. 1) et à Nod-sur-Seine (n° 484 – sép. 1). Le type Minot se trouve à Minot (n° 439 – hors-contexte). Le type Wiesloch a été découvert à Quémigny-sur-Seine (n° 527 – sép. 1). Le type Trembloi est attesté à Magny-Lambert (n° 361) et dans la zone d'étude, à Ivry-en-Montagne (n° 325). Un dernier rasoir circulaire a été découvert à Fontaines-en-Duesmois (n° 264 – sép. 1). Les contextes dans lesquels ont été retrouvés ces rasoirs les datent du Hallstatt C.

11.4.1.2. Le type Poiseul

Deux rasoirs appartiennent à ce type en Côte-d'Or septentrionale : à Poiseul-la-Ville (n° 510 – sép. 1) et Magny-Lambert (n° 355 – sép. 1). La lame est semi-circulaire, en alliage cuivreux, ajourée, et plusieurs anneaux de suspension sur le dos (**Pl. 37**). Ils sont datés du Hallstatt C.

11.4.1.3. Le type Chabestan/Berrias

Ce type a une lame semi-circulaire et une échancrure centrale. Des ajours sont présents sur la lame, ainsi qu'un décor sur le seul exemplaire de ce type. Il a été découvert à Prusly-sur-Ource (n° 525 – sép. 1) en Côte-d'Or septentrionale, et est daté du Hallstatt C (**Pl. 37**).

11.4.1.4. Le type Clayeures

Un seul exemplaire est attesté : dans la zone d'étude à Créancey (n° 198 – hors-contexte). Il est en alliage cuivreux, à lame crescentiforme, avec deux anneaux de suspension à chaque extrémité du dos (**Pl. 37**). Cet exemplaire est daté du Hallstatt C-D1.

11.4.1.5. Le type Magny-Lambert

Huit exemplaires de ce type sont identifiés. Ils sont tous en alliage cuivreux. La lame est semi-circulaire, avec un anneau central sur le dos. La lame porte de petits ajours (**Pl. 38**). Ce type a été retrouvé dans des sépultures bourguignonnes et jurassiennes : dans la zone d'étude, à Saint-Hélier (n° 461 – sép. 1), en Côte-d'Or septentrionale à Magny-Lambert (n° 357 – sép. 1 ; n° 358 – sép. 1), dans l'Yonne à Ménades (n° 413 – hors-contexte), dans le Jura à Fay-en-Montagne (n° 238 – sép. 2) et à Vaux-les-Saint-Claude (n° 595 – sép. 1), et dans le Doubs à Dompierre-les-Tilleuls (n° 214 – sép. 5 et n° 216 – sép. 2). Ils sont datés du Hallstatt C pour la plupart, mais deux d'entre eux indiquent que ce type se retrouve également au début du Hallstatt D1 (Saint-Hélier et Fay-en-Montagne).

11.4.1.6. Le type Mauvilly

Quatre rasoirs de ce type ont été découverts, un dans la zone d'étude, à Genay (n° 275 – sép. F), les trois autres dans le nord de la Côte-d'Or à Magny-Lambert (n° 372 – sép. 1), à Mauvilly (n° 401 – sép. 1) et Quémigny-sur-Seine (n° 530 – sép. 1). Ils sont en alliage cuivreux, à lame semi-circulaire et à dos plat (**Pl. 39**). Deux d'entre eux sont ornés de triangles le long du dos de la lame (Quemigny-sur-Seine et Genay). Les ensembles auxquels ils appartiennent sont datés du Hallstatt C et du Hallstatt D1.

11.4.1.7. Le type Sundhoffen

Quatre rasoirs sont recensés, répartis entre la Côte-d'Or septentrionale (Baigneux-les-Juifs, n° 59 – sép. 1 ; Minot, n° 455 – sép. B), la Saône-et-Loire (Igé, n° 285 – sép. 1) et le Doubs (La Rivière-Drugeon, n° 334 – sép. 1) (**Pl. 39**). Ils portent une plus ou moins grande échancrure centrale sur le dos, et une lame semi-circulaire en alliage cuivreux. Ils sont datés du Hallstatt C au début du Hallstatt D1.

11.4.1.8. Le type Dampierre

Les neuf exemplaires recensés appartiennent tous à des tumuli de Côte-d'Or. Dans la zone d'étude, ils sont localisés à Genay (n° 273 – hors-contexte), à La Rochepot (n° 340 – sép. 1), à Concoeur-et-Corboin (n° 493 – sép. II) et à Prâlon (n° 524 – sép. 1). Ils sont en alliage cuivreux (6 cas) ou en fer (n° 398 et 438), à lame crescentiforme. Ils portent une grande échancrure centrale et une ou deux plus petites latérales (**Pl. 40**). Les contextes les datent entre le Hallstatt C et le Hallstatt D1.

11.4.1.9. Le type Ins/Serres

Ce type a été identifié sous la forme d'un seul fragment à Meloisey (n° 405 – sép. 1) (**Pl. 37**). Le dos est plat, la lame décorée de cercles concentriques. Il est daté du Hallstatt D1. Les autres exemplaires ont une lame de forme crescentiforme.

11.4.1.10. Les rasoirs à lame crescentiforme

Huit exemplaires n'appartiennent pas aux types précédemment cités. Un seul d'entre eux est en alliage cuivreux, les autres sont en fer. L'un provient de la zone d'étude, à Ivry-en-Montagne (n° 324 – sép. 1). Trois autres sont localisés en Côte-d'Or septentrionale : à Duesmes (n° 229 – hors-contexte), à Nod-sur-Seine (n° 482 – hors-contexte) et à Poiseul-la-Ville (n° 512 – sép. 1). Trois autres exemplaires proviennent du Jura : à Gevingey (n° 280 – sép. 2) et à Mesnay (n° 431 – sép. 4 et 6). Le dernier cas est issu de Courtesoult en Haute-Saône (n° 193 – sép. 15). Ils sont datés du Hallstatt C au Hallstatt D1.

11.4.1.11. Les rasoirs à lame semi-circulaire

Trois exemplaires à lame semi-circulaire de types autres que les précédents ont été découverts en Côte-d'Or septentrionale, dans le Jura et le Doubs. Le plus ancien, du Hallstatt C, est celui d'Epeugney (n° 230 – sép. b) dans le Doubs. Celui de Billy-les-Chanceaux (n° 73 – hors-contexte) dans le nord de la Côte-d'Or et de Mesnay (n° 424 – sép. b) dans le Jura sont plus récents, du Hallstatt D1. Ces rasoirs sont fragmentaires, en fer pour les deux plus récents et dans un matériau non précisé pour le plus ancien.

11.4.1.12. Le rasoir trapézoïdal

Un seul exemplaire a été recensé, à Poiseul-la-Ville (n° 512 – sép. 1) en Côte-d'Or septentrionale. Il est en fer et porte un petit anneau sur un côté. Il n'a pas de parallèle connu. L'assemblage auquel il appartient est daté du Hallstatt C.

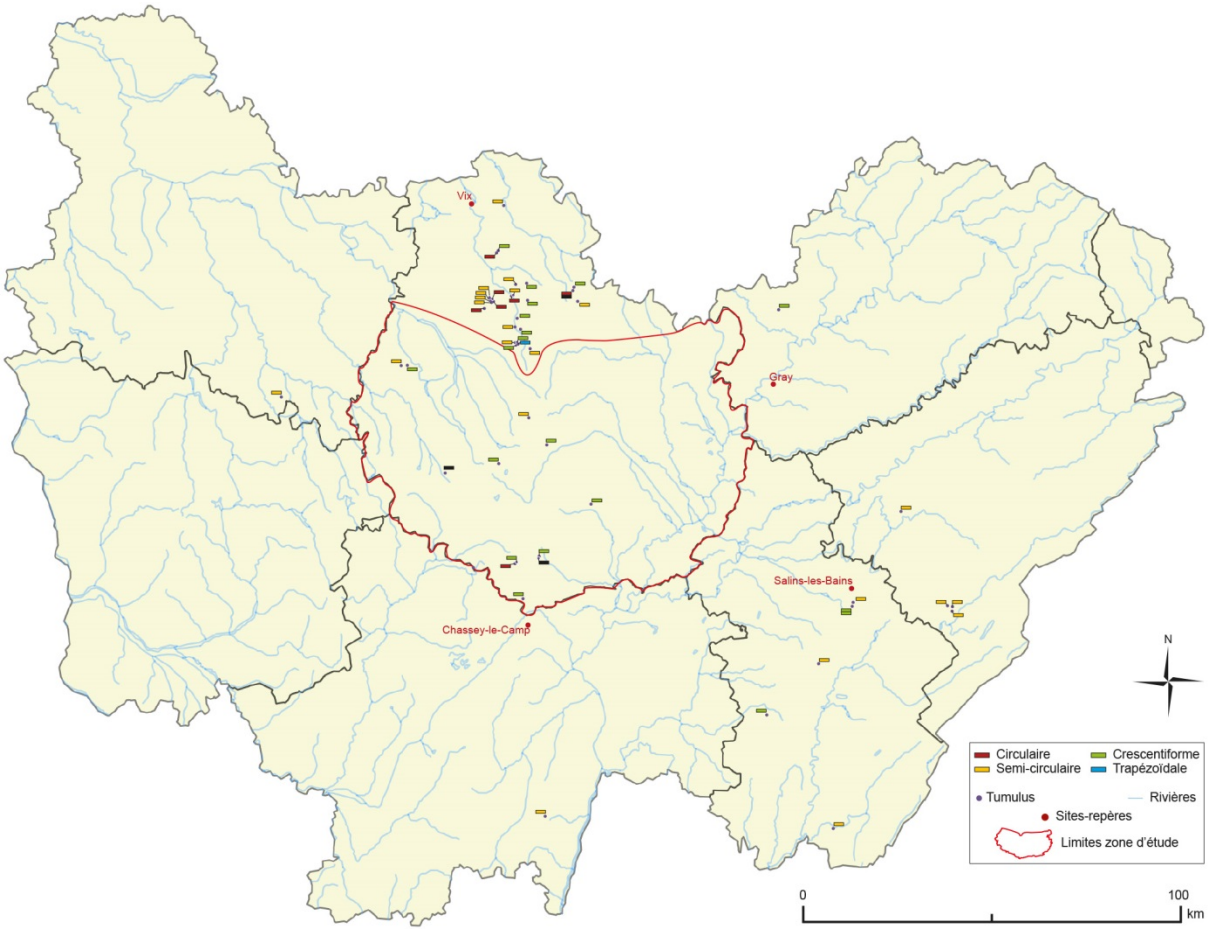

Figure 116 : Répartition des types de rasoirs (1 case = 1 exemplaire) par tumulus (toutes périodes confondues).

Les rasoirs découverts sur la zone d'étude sont semblables à ceux de Franche-Comté : à lame semi-circulaire ou crescentiforme. L'exception est le rasoir circulaire d'Ivry-en-Montagne, rasoir qui ne se trouve ailleurs que dans le nord de la Côte-d'Or (**Figure 116**).Les quatre formes de rasoirs se trouvent d'ailleurs dans cette zone. Dans la zone d'étude, les sépultures à rasoirs sont principalement localisées en bout de bras de cours d'eau. En Côte-d'Or septentrionale, ils sont très majoritairement situés à l'extrémité de la Seine.

11.4.2. Les épées

Les épées sont l'élément récurrent des sépultures du Hallstatt C. Elles sont également attestées au début du Hallstatt D1. La typologie des épées du premier âge du fer a été récemment reprise en détail dans le cadre de deux thèses spécifiques (Dhennequin 2005 ; Beylier 2010) et d'une troisième thèse plus générale (Milcent 2004).

Au total, quatre-vingt-trois épées ont été recensées pour cette période. Un grand nombre d'entre elles sont très fragmentaires ou non décrites. Elles sont majoritairement en fer (61 cas), avec quelque fois des rivets en alliage cuivreux (12 cas). Les épées en alliage cuivreux (15 cas) peuvent également avoir des rivets en fer (5 cas). Parmi les épées identifiées, on trouve les types classiques de « Gündlingen » (Miers, Wehringen), de Mindelheim, d'Auvernier, et de Magny-Lambert. Les épées des trois premiers types cités sont fréquentes sur une large partie de l'Europe tempérée. À ces épées peuvent être associées des fourreaux, métalliques ou organiques, et des bouterolles (**Pl. 41**).

Parmi les épées simples, quatorze sont situées sur la zone d'étude. Elles sont en fer dans onze cas : à Créancey (n° 198 – hors-contexte), Darcey (n° 205 – sép. 1), à Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – sép. A, B et C), à La Rochepot (n° 340 – sép. 1), à Martrois (n° 395 – sép. 1), à Meloisey (n° 409 – hors-contexte), à Nuits-Saint-Georges (n° 493 – sép. II), à Panges (n° 503 – hors-contexte) et à Saint-Hélier (n° 561 – sép. 1). Trois autres épées sont en alliage cuivreux avec des rivets en fer : Fleurey-sur-Ouche (n° 253 – sép. 1 ; n° 254 – sép. 2) et à Ivry-en-Montagne (n° 325 – sép. 1).

Parmi les zones de comparaisons, la Côte-d'Or septentrionale est celle qui en a livrées le plus : vingt-six épées en fer dont huit avec rivets en alliage cuivreux (n° 120, 355, 357, 445, 450, 510, 511 et 530). Il n'y a pas d'épée simple en alliage cuivreux sur cette zone. Dans le Jura, par contre, un exemplaire avec rivets en fer est connu à Vescles (n° 603). Sept autres épées sont en fer, dont deux avec des rivets en alliage cuivreux. Dans l'Yonne, quatre épées sont recensées, toutes simples. L'une est en alliage cuivreux (Villevallier – n° 610), une en fer à Sainte-Colombe (n° 555) et une seconde en matériau non précisé (n° 446), comme le dernier exemplaire (Thory – n° 587). En Saône-et-Loire, une

sépulture d'Igé (n° 285) a livré une épée en Fer. Dans le Doubs, deux épées en alliage cuivreux (Amondans – n° 36 ; Refranche – n° 541), trois en fer (Déservilliers – n° 210 ; Epeugney – n° 230 et Pontarlier – n° 519) et deux autres en matériau non précisé (Chaffois – n° 109 ; Lizine – n° 350) sont répertoriées. En Haute-Saône enfin, une seule épée en fer est recensée, à Apremont (n° 49).

Dix-neuf autres épées sont pourvues de fourreau en alliage cuivreux (2 cas), en fer (7 cas), en bois (7 cas) ou en matière organique non identifiée (cuir, bois, végétal ou tissu) (3 cas). Dans une dizaine de cas, les fourreaux se terminent par une bouterolle, en alliage cuivreux (2 cas) ou en fer (8 cas). Globalement, les fourreaux sont surtout issus de deux zones : le Jura (7 cas) et la Côte-d'Or septentrionale (6 cas). Les cas dans la zone d'étude (3 cas) et dans le Doubs (1 cas) sont exceptionnels.

Les fourreaux en alliage cuivreux sont issus de tertres jurassiens : à Baresia (n° 66 – sép. 1) et à Chavéria (n° 144 – sép. 1). Tous deux sont maintenus par une bouterolle en alliage cuivreux. Ils protégeaient une épée en alliage cuivreux. Ces ensembles sont datés du Hallstatt B-C.

Les fourreaux en fer sont quasiment tous localisés en Côte-d'Or : trois dans la zone d'étude (Darcey – n° 206, sép. A ; Meloisey – n° 405, sép. 1 et n° 404, sép. 1) et quatre dans le nord du département, essentiellement sur la commune de Magny-Lambert (Magny-Lambert – n° 365, sép. A – n° 359, sép. 1 et n° 358, sép. 1 ; Minot – n° 447, sép. 5). Le dernier exemplaire est situé à Mantoche (n° 387, hors-contexte). Seule l'une des épées de Meloisey a également livré une bouterolle, en fer (n° 404). Ces fourreaux protégeaient une épée en fer. Tous ces ensembles sont du Hallstatt C, à l'exception de celui de Meloisy (n° 405), légèrement plus récent (Hallstatt C-D1).

Les fourreaux organiques proviennent majoritairement de sépultures jurassiennes, de Chavéria (n° 140 – sép. 1, n° 146 – sép. 3, n° 147 – sép. 1, n° 148 – sép. A) et de la forêt des *Moidons* (n° 418 – sép. o). Un exemplaire provient de la zone d'étude, à Longvic (n° 353 – sép. 1). Deux cas ont été découverts en Côte-d'Or septentrionale, à Minot (n° 449 – sép. 1) et à Quémigny-sur-Seine (n° 528 – sép. 1). Le dernier fourreau organique a été mis au jour dans le Doubs, à Dompierre-les-Tilleuls (n° 219 – sép. 1). Seuls les fourreaux de Chavéria (n° 140), des *Moidons* (n° 418) et de Minot (n° 449) ne sont pas associés à une bouterolle. Les autres sont pourvus d'une bouterolle en alliage cuivreux. La majorité des épées sont en alliage cuivreux (6 cas). Seules celles sans bouterolle, précédemment citées, et l'épée de Quémigny-sur-Seine, sont en fer. Le plus ancien ensemble est du Hallstatt B-C (Chavéria – n° 153), les autres sont du Hallstatt C.

Parmi les dix bouterolles datées du Hallstatt C et début du Hallstatt D1, trois ne sont pas identifiées en raison de leur état trop fragmentaire. Parmi les autres, cinq types de bouterolles sont identifiés (**Figure 117**) : « chapeau d'arlequin » – type D (Dompierre-les-Tilleuls), naviforme – type A2 (Chavéria – n° 148), Prüllsbirkig – type C1 (Chavéria – n° 144), Büchenbach – type E (Longvic-les-Dijon ; Baresia ?) et Beratzhausen – type F (Quémigny-sur-Seine ; Chavéria – n° 146). Les bouterolles de cette période sont présentes dans le sud-est de la Bourgogne/Franche-Comté : deux cas dans la zone d'étude, un cas en Côte-d'Or septentrionale, un cas dans le Doubs et six cas dans le Jura. Ce dernier est fortement représenté car contrairement aux autres zones, plusieurs bouterolles ont été retrouvées sur un même site, Chavéria. Dans les autres cas, une seule épée à fourreau et bouterolle métallique a été déposée par site.

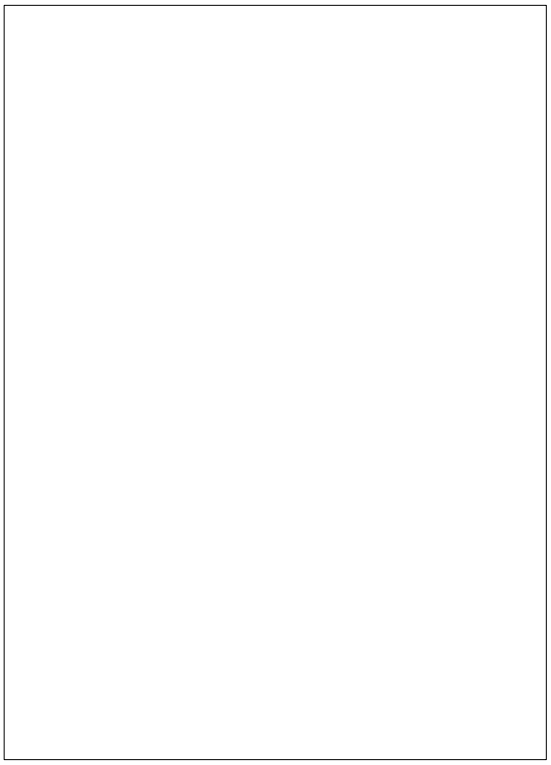

Figure 117 : Typologie des bouterolles (d'après Milcent 2004).

11.4.3. Les anneaux de cheville

Deux types d'anneaux de cheville appartiennent à la transition Hallstatt C – Hallstatt D1. Tous deux, de section plano-convexe, sont décorés de bossettes. Ces deux types se trouvent dans le Jura. L'un d'eux a ses bossettes accolées (Ivory, T. 2 des *Moidons*, sép. 1 – n° 309) (Piningre, Ganard 2004, fig. 49-1), le second alterne des bossettes losangiques avec trois côtes en relief (Chilly-sur-Salins, T. 1 des *Moidons*, sép. 1d – n° 166). Ce dernier se distingue par ses charnières, qui relient les deux parties de l'anneau (Piningre, Ganard 2004, fig. 49-10). Ces anneaux sont proches des anneaux de cheville à panneaux du Hallstatt D1.

11.5. Le Hallstatt D1 et D2

Le premier âge du Fer se distingue de la période précédente par une diminution nette des dépôts céramiques et une augmentation de la quantité et de la variété du mobilier métallique.

11.5.1. Les torques

11.5.1.1. Les torques à crochets

Ces torques, en alliage cuivreux et à jonc plein, ont une fermeture constituée de doubles crochets. Ils sont datés du Hallstatt D1-D2, et essentiellement présent dans le Centre de la France (Milcent 2004). Ces torques sont répertoriés dans les zones de comparaison : dans le Jura, à Gevingey (n° 280 – sép. 3), et dans l'Yonne, à Mailly-le-Château (n° 378 – sép. 1) et Quenne (n° 531 – hors-contexte).

11.5.1.2. Les torques à ergots

Ces torques en alliage cuivreux ont un jonc plein et des extrémités à bords repliés, en « queue de rat ». Ils sont présents dans l'Yonne, à Mailly-le-Château (n° 381 – sép. A et n° 382 – sép. P), et dans la Nièvre, à Tannay (n° 586 – sép. 5). Ces torques se trouvent également dans le Centre de la France et en Alsace-Lorraine (Milcent 2004).

11.5.2. Les parures annulaires des membres supérieurs

11.5.2.1. Les brassards-tonnelets

Ces brassards, en alliage cuivreux, sont d'une hauteur variant entre 75 et 165 mm, pour une largeur au poignet entre 54 et 71 mm. Une étude réalisée par W. Drack sépare les brassards-tonnelets en deux groupes : ceux qui sont fins et élancés (groupe A) et ceux qui sont plus petits et trapus (groupe B) (Drack 1965). La plupart des brassards du corpus appartiennent au groupe A. Présents essentiellement en Franche-Comté (32 cas), quelques exemplaires sont connus dans l'Yonne à Chatel-Censoir (n° 128 – 2 cas hors-contexte) et Noyers (n° 491 – 2 cas hors-contexte). Les brassards-tonnelets sont en association avec des objets du Hallstatt D1.

Ils portent un décor varié dont certains motifs sur les parties étroites des brassards se rattachent à différentes régions. Ainsi, les doubles lignes de cercles oculés alternant avec des lignes d'incisions parallèles (*Groupe 1*) sont caractéristiques des brassards de la Suisse occidentale et de la région de Berne-Soleure (Schmid-Sikimic 1996 ; Piningre, Ganard 2004, p. 257). Ces motifs se retrouvent sur les brassards-tonnelets des sépultures a et b du tumulus 8 des *Moidons* (n° 313), de même que le ceux du tumulus 2 de La Châtelaine, de La Rivière-Drugeon (T.2 du *Grand Communal*, sép. 2 – n° 332), de Flagey (T. du *Mont de la Chaux*, hors-contexte – n° 241), et de Courtesoult (sép. 6 – n° 193) (**Figure 118**). Un motif très proche, composé, à la différence du précédent, d'une seule ligne de cercles oculés alternant avec des lignes d'incisions parallèles (*Groupe 2*), est plutôt caractéristique des brassards de Suisse orientale et dans une moindre mesure d'Allemagne du Sud-Ouest et d'Alsace. À ce titre, la sépulture 1 des *Bossus* à Dompierre-les-Tilleuls (n° 214) est intéressante puisqu'elle rassemble un brassard-tonnelet de chaque motif. Ces brassards se distinguent également par leur différence de taille : 158 mm de haut pour le premier, 125 pour le second. Les brassards des sépultures centrales des tumuli 1 et 5 des *Moidons* (n° 166 et 311), ainsi que le fragment du tumulus 10 de *Parançot* (n° 426 – sép. a) sont également décorés avec ce deuxième motif. Un troisième groupe de décor rassemble les brassards sans cercles oculés (*Groupe 3*), se distinguant ainsi des exemplaires suisses pour se rapprocher des exemplaires d'Allemagne du Sud-Ouest et d'Alsace. À ce groupe se rattachent les brassards des tumuli 1 et 4 de *Parançot* (n° 418 et 421 – sép. m et i), de Châtel-Censoir (n° 128) et de Pugey (n° 526).

Certains brassards du corpus ne sont classables dans aucun de ces groupes en raison de leur état trop fragmentaire (4 cas) ou de leur description trop imprécise (7 cas) (*Groupe 4*). Ceux de Rosay (n° 554 - sép. 1) sont particuliers car ils étaient décorés d'incisions sur le corps des brassards et d'une seule ligne de cercles oculés à chaque extrémité de ceux-ci (Rothe 2001, p. 606).

L'observation des décors soulève la question du soin apporté à ces derniers. D'une part, on observe des différences sur l'espacement des cercles oculés entre brassards : ils peuvent être très proches, voire se superposer (exemplaire de La Rivière-Drugeon, Bichet, Millotte 1992, fig. 34-9a), ou éloignés et irréguliers (exemplaire de Dompierre-les-Tilleuls, Bichet, Millotte 1992, fig. 16-2). Le second brassard de La Rivière-Drugeon (Bichet, Millotte 1992, fig. 34-9b) arbore dans un panneau un motif rappelant une croix striée avec un carré central entourant un cercle oculé. La croix déborde sur la ligne horizontale sous la partie centrale du brassard et se trouve encadrée de deux cercles oculés. Un motif de ce style a été découvert entre autres à Ins (Drack 1965, Abb. 3, n°21), à Münsingen (Schmid-Skimic 1996, taf. 16, n° 171) et à Dörflingen (Schmid-Skimic 1996, taf. 17), où à chaque fois, les quatre branches sont contenues dans le panneau. Est-ce une erreur ou un choix volontaire de l'artisan qui a réalisé l'exemplaire de La Rivière-Drugeon ? Les exemplaires les plus hauts de

Dompierre-les-Tilleuls (n° 124) et de La Rivière-Drugeon (n° 332) sont très similaires de ceux de Bevaix (Drack 1965, Abb. 1, n° 6 et 7) ou d'Obergösgen (Schimd-Skimic 1996, taf. 19). Les brassards-tonnelets du corpus sont des mélanges originaux de motifs que l'on peut trouver sur des exemplaires suisses.

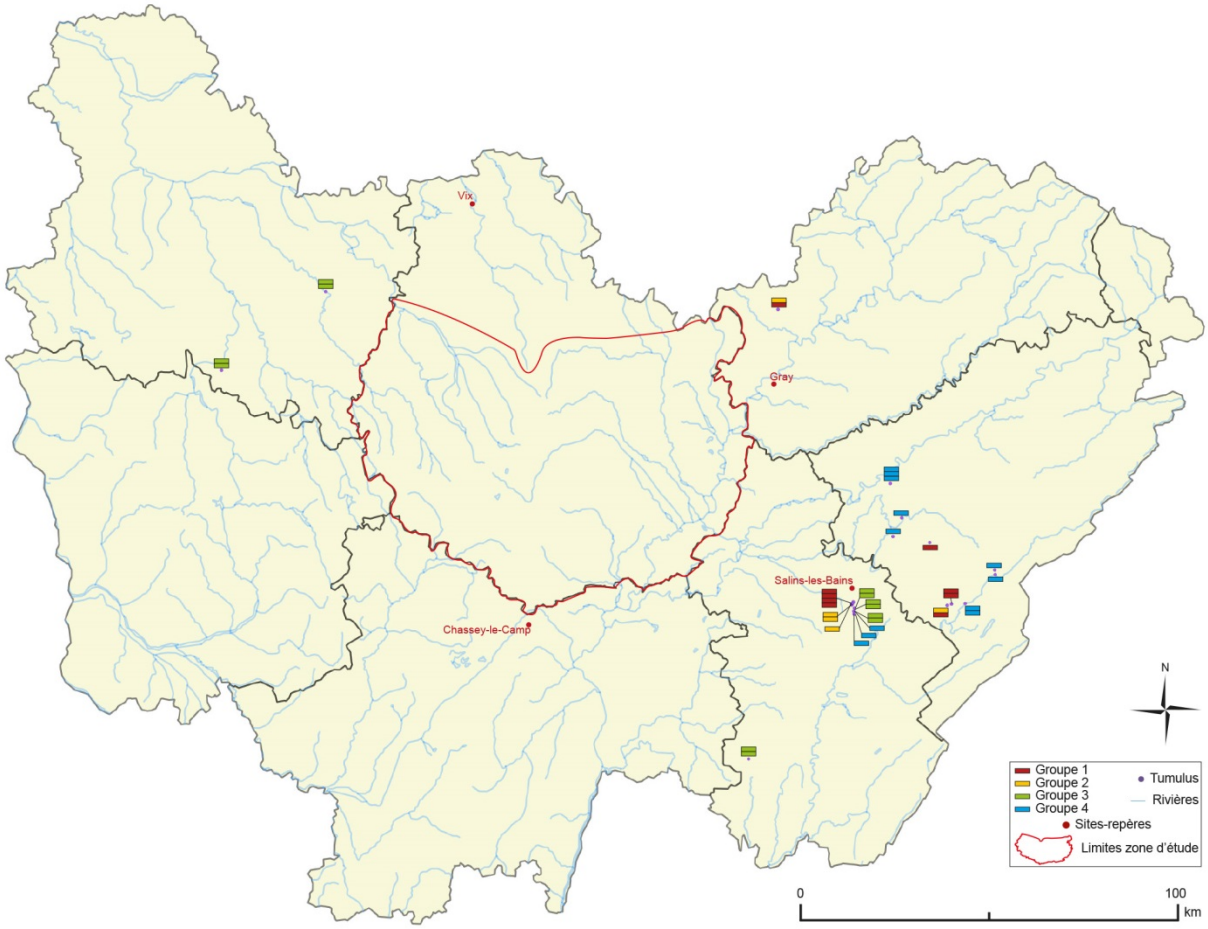

Figure 118 : Répartition des brassards-tonnelets en alliage cuivreux par tumulus et par groupe décoratif (1 case = 1 exemplaire).

Seuls les brassards-tonnelets du groupe 3 (sans cercles oculés) se retrouvent en Bourgogne. Dans la forêt des *Moidons*, les exemplaires dans les tumuli de *Parançot* (à droite) appartiennent à des groupes décoratifs différents de ceux des *Moidons* (à gauche).

11.5.2.2. Les armilles

L. Lepage (Lepage 1984) les divise en deux groupes : les armilles à section circulaire et portées en nombre inférieur à trente d'une part, et les armilles à section quadrangulaire, décorées de stries transversales d'autre part. Elles sont datées de l'extrême fin du Hallstatt D16début Hallstatt D2 par leur association à des plaques de ceinture décorées type Wohlen de Kilian-Dirlemeier, à des

fibules type S4 de Mansfeld ou encore à des bracelets filiformes à extrémités incisées. L'association d'armilles avec une fibule type dP4 de Mansfled et à une plaque de ceinture type Wangen indique qu'elles pouvaient être utilisées jusqu'à la transition Hallstatt D2-D3 (Lepage 1984, p. 72, fig. 131 ; Piningre 1996, p. 89-90 ; Piningre, Ganard 2004, p. 260). J.-F. Piningre souligne que les armilles disparaissent des associations funéraires caractéristiques du Hallstatt D3 alors qu'elles sont fréquentes dans les contextes domestiques (Piningre, Ganard 2004, p. 260), ce qui indiquerait une évolution dans les dépôts ou dans le costume funéraire. L'aire de répartition des armilles est vaste (Allemagne du sud-ouest, haute vallée du Rhin, Provence, Alpes, et plateau Suisse) mais elles sont caractéristiques de la Bourgogne et de la Franche-Comté (**Figure 119**). Au nord-ouest de ces régions, des armilles ont été découvertes dans des sépultures de Haute-Marne (Nijon, Courcelles-sur-Aujon, Esnoms, Essey-les-Eaux, Chamouilley, Heiltz-l'Evêque) et en Champagne (nécropole des Jogasses). Dans le corpus, les armilles sont présentes dans la nécropole de *Parançot*, tandis qu'elles sont absentes de celle, voisine, des *Moidons* (Piningre, Ganard 2004, p. 260).

Figure 119 : Répartition des défunts (N.M.I) portant des armilles par tumulus.

11.5.2.3. Les parures en lignite

Certains anneaux, essentiellement des bracelets, ne sont pas identifiés avec certitude au niveau de leur matériau : il s'agit des bracelets en diverses roches sédimentaires désignées sous les noms de schiste, lignite ou encore sapropélite dans la littérature. Le terme « *black shales* » a été récemment proposé (Baron, Gratuze, Querré 2007) car il regroupe plusieurs types de roches pouvant être utilisées à l'âge du Fer pour fabriquer bracelets, brassards-tonnelets ou perles. Le fait que les objets en roche noire se multiplient à l'âge du Fer sur une large échelle européenne pose les questions de provenance du matériau, de production et de distribution. Faire la différence entre ces matériaux nécessite des analyses qui n'ont pas encore été réalisées ni pour les objets de la nécropole des *Moidons* (Piningre, Ganard 2004, p. 270), ni pour ceux du Mont-Lassois (Chaume 2001, p. 139), ni pour ceux de la zone d'étude choisie.

Quelques études ont été réalisées dans des pays orientaux : par Rochna et Mädler qui ont identifiés des bracelets en sapropélite issus du Jura Souabe (Chaume 2001, p. 140), ou encore par Venclová (Venclová 1992, p. 109-110) qui a publié des ateliers de fabrication de bracelets sur une zone d'extraction de sapropélite dans le bassin de Kladno-Rabovnik en Bohême. Ces ateliers de Bohême sont datés de LT B2 – C1. D'autres bracelets en sapropélite, datés du Hallstatt, ont été découverts à Ihringen dans le Bade-Wurtemberg, à proximité d'un atelier supposé (Klug 1985, p. 16). Ces dernières années, l'étude de la provenance des roches noires est renouvelée par les travaux d'A. Baron (Baron 2005).

Une typologie a été réalisée par Rochna, successivement pour le deuxième et le premier âge du Fer (Rochna 1961, 1962). Les bracelets du Hallstatt ont ainsi été divisés en six types, en fonction de leur hauteur. Cette typologie a été reprise dans les études des anneaux en roche noire de Bourgogne et Franche-Comté (Chaume 2001 ; Piningre, Ganard 2004) bien qu'une seconde typologie, plus restreinte ait été proposée (Vuaillat 1992) (**Figure 120**). M. Py et A. Baron ont également proposé leur propre typologie de ces bracelets. M. Py les divise en deux groupes, en prenant en compte les sections, où les formes hautes sont hallstattiennes et les basses laténiennes. Il définit ainsi 17 types (Py 1990). A. Baron fonde sa typologie sur trois critères : la forme de la section, la hauteur et l'épaisseur de la section. Elle définit ainsi 13 types, dont certains avec une variante (Baron 2005, p. 56-58). L'utilisation de cette typologie nécessite donc des mesures précises qui sont peu disponibles dans le cadre d'un corpus bibliographique. En tant qu'indicateur chronologique, les bracelets en roche noire se retrouvent du Bronze Final ou du Hallstatt D jusqu'à la fin du second âge du fer (Chaume 2001, p. 142).

Rochna 1962	Vuaillat 1992
Type 1 « bas » : < ou égale à 24 mm	Type 1 : 4 – 27 mm
Type 2 « peu élevé » : 24 – 20 mm	Type 2 : 32 – 56 mm
Type 3 « moyen » : 40 – 60 mm	Type 3 : 63 – 85 mm
Type 4 « haut » : 60 – 68 mm	
Type 5 « très haut » : 68 – 100 mm	
Type 6 « brassard-tonnelet » : > 100 mm	

Figure 120 : Définition des types de bracelets en roche noire de Rochna et Vuaillat.

Chronologiquement, les parures en roche noire sont présentes à toutes les périodes mais une large majorité se retrouve au Hallstatt D1. C'est également à cette période qu'ont été retrouvés tous les types de Rochna. Le type 1 est présent à toutes les périodes et dans toutes les zones (47 cas). Le type 2 (15 cas) est plus restreint au Hallstatt D1 et Hallstatt D2-D3, avec une répartition moins étendue : essentiellement Doubs et Côte-d'Or méridionale. Le type 3 (17 cas) semble limité au Hallstatt D1, avec une exception à la période précédente et une au Hallstatt D1-D2. Il a été retrouvé surtout dans le Doubs, et ponctuellement dans le Jura et le Châtillonnais. Le type 4 est très peu représenté (3 cas), au Hallstatt D1 et D1-D2, dans le Doubs et le Jura. Enfin, le type 5 (11 cas) se rencontre essentiellement au Hallstatt D1, avec deux brassards-tonnelets plus récents (Hallstatt D1-D2 et Hallstatt D2-D3). Ce type se retrouve dans le sud de la Côte-d'Or et le Doubs où ils sont plus nombreux (4 et 3 cas), ainsi que dans le Jura et la Haute-Saône (2 cas chacun).

Dans la zone d'étude, vingt-trois sépultures possédaient entre une et trois parures (bracelets, brassards-tonnelets ou perles) en roche noire. Au total, quarante-six parures ont été découvertes réparties dans vingt et un tumuli. Parmi celles découvertes hors-contexte se trouvent : un fragment indéterminé car brûlé, six bracelets, une perle, deux brassards-tonnelets et une bague, datés du Hallstatt D (D1-D2 pour les brassards). Parmi les sépultures, dix contenaient un bracelet (datés du Hallstatt D), huit en contenaient deux (datés le plus souvent du Hallstatt D1), deux en contenaient trois, dont un trio de brassards-tonnelets (datés du Hallstatt D1), et deux sépultures contenaient respectivement une perle et une bague (**Figure 121** et **122**). La plus ancienne sépulture se situe à Villecomte (n° 608 – sép. 1). Elle est datée du Hallstatt B2-B3. Deux autres sont attribuées au Hallstatt C : à Fleurey-sur-Ouche (n° 254 – sép. 2) et à Darcey (n° 208 – sép. A). Les plus récentes sont attribuées au Hallstatt D3 (Thury, n° 588 – sép. A et Bressey-sur-Tille, n° 98 – sép. 114) et du Hallstatt D3-La Tène A (Dijon, n° 211 – sép. 1). Les profils des zones de comparaison sont tous différents de celui de la zone d'étude, néanmoins, c'est celui de Côte-d'Or septentrionale qui s'en rapproche le plus.

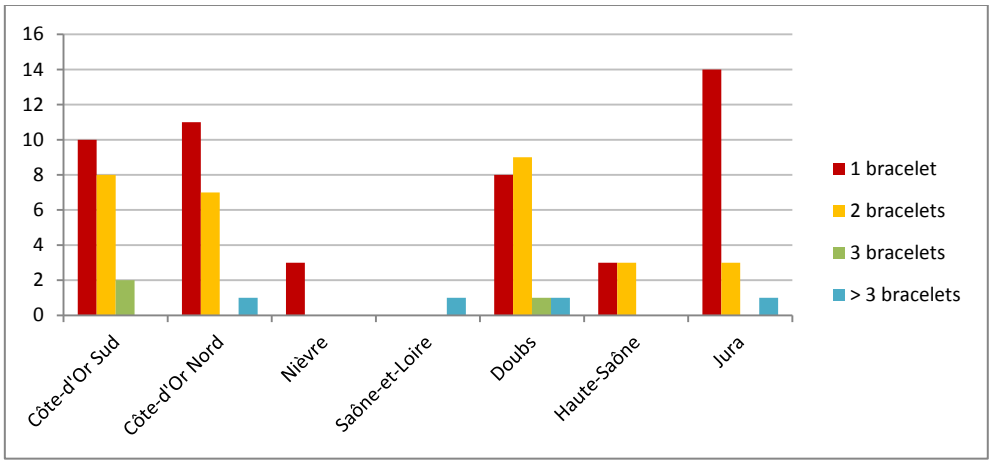

Figure 121 : Quantité de bracelets (N.M.I) par sépultures et zones.

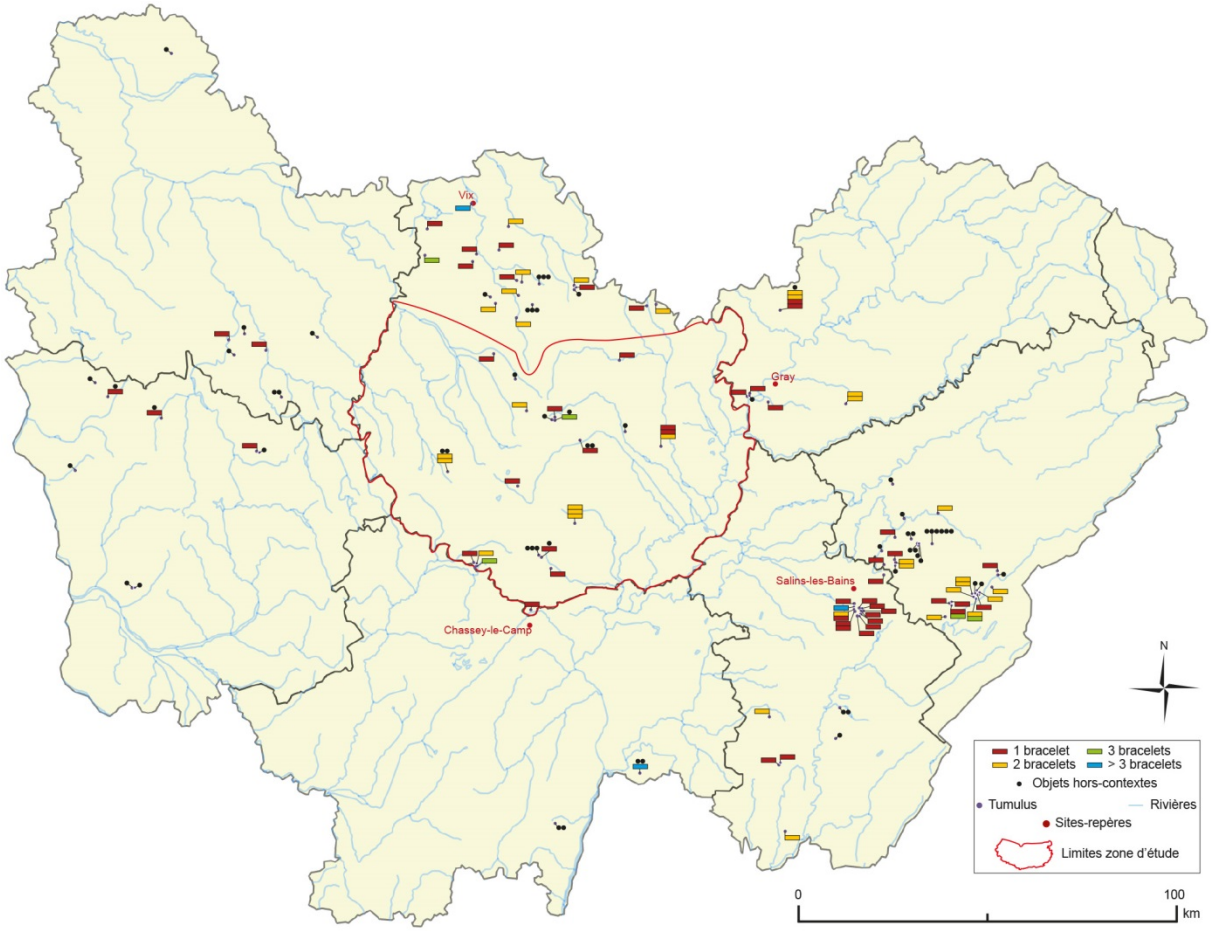

Figure 122 : Répartition des parures en lignite par tumulus, toutes périodes confondues (1 case = 1 sépulture ; 1 cercle noire = 1 objet en lignite hors-contexte).

En Côte-d'Or septentrionale, vingt tumuli ont livré une parure en roche noire. Elles sont attestées dans dix-huit sépultures. Sept parures sur trente-huit sont hors-contexte. Une sépulture est datée du Bronze C2 (Magny-Lambert – n° 373, sép. 1), alors que la plupart sont datées du Hallstatt D1. Les sépultures renfermaient un bracelet ou anneau (7 cas), ou deux (7 cas) et dans un seul cas,

par trois. La sépulture de Vix se pose en exception avec six bracelets. Une perle a également été trouvée à Minot (n° 441 – sép. A).

L'Yonne a livré peu de ces parures (8 cas), et la plupart hors-contexte (6 cas), dans sept tertres. Les deux sépultures de Mailly-le-Château (n° 377 – sép. 1) et de Voutenay-sur-Cure (n° 629 – sép. 1) ont livré chacune un bracelet. Le premier, sans description est supposé du Hallstatt D, le second, du type 2 de Rochna serait plutôt du Hallstatt D1.

La Nièvre n'en comptabilise pas beaucoup plus (10 cas), également hors-contexte sauf pour trois d'entre eux. Ces parures sont réparties dans huit tumuli. Les sépultures contenaient un seul bracelet. Les quelques datations s'échelonnent entre le Hallstatt D1 et le Hallstatt D3 – La Tène A.

La Saône-et-Loire a fourni quant à elle 8 bracelets répartis dans deux tertres : deux hors-contexte à Igé (n° 300), et les six autres à Romenay (n° 553). Quatre d'entre eux constituaient, avec un vase et un bracelet en alliage cuivreux le mobilier de la sépulture 1 de ce dernier tertre. Les bracelets de Romenay sont du type 1 de Rochna, tandis que ceux d'Igé sont du type 2 ou 3.

Les parures en roche noire du Jura sont en contexte sauf dans deux cas (Clairvaux-les-Lacs – n° 172 et Doucier – n° 221). Elles se répartissent entre dix-huit tertres et dix-huit sépultures. Trois d'entre elles ont une paire de bracelets, une était accompagnée de dix bracelets (Ivory, T. 17 des *Moidons*, sép. a), les autres sont à l'unité. Les exemplaires de Chavéria sont du Hallstatt C, les autres du Hallstatt D1. Les plus récents sont ceux de Chilly-sur-Salins (T. 18 des *Moidons*, sép. g) et d'Ivory (T. 17 des *Moidons*, sép. a) datés du Hallstatt D3.

Les bracelets en roche noire du Doubs (53 cas), répartis dans vingt-huit tertres (20 sépultures ; 19 bracelets hors-contexte), sont majoritairement du Hallstatt D1. Les plus vieux sont datés du Hallstatt C (Chaffois, n° 109 – sép. 1). Quelques brassards-tonnelets ont été découverts portés à l'unité (Chaffois, n° 117 – sép. 3 et La Rivière-Drugeon, n° 332 – sép. 1) ou par paire (Pontarlier, n° 519 – sép. 2). Une sépulture renfermait trois bracelets en alliage cuivreux (La Rivière-Drugeon, n° 332 – sép. 3) et une seconde en contenait cinq (Chaffois, n° 107 – sép. 1). Les plus récents sont du Hallstatt D3 – La Tène A (Saraz, n° 573 – sép. G).

Quatre tumuli de Haute-Saône en-dehors de Courtesoult ont livré trois bracelets (Hallstatt D2/D3) et deux brassards-tonnelets (Hallstatt D1). Les brassards-tonnelets appartiennent à la sépulture 1 de Gy (n° 282). Les bracelets étaient chacun dans une sépulture, un à Apremont (n° 50) et deux à Mantoche (n° 386 et 389). Deux sépultures de Courtesoult (n° 193) possédaient une paire de bracelets datés respectivement du Hallstatt D3 (sép. 27) et du Hallstatt D2-D3 (sép. 29). Un dernier exemplaire était hors-contexte.

Peu de bracelets en roche noire sont décorés (10 cas). Le décor peut être mouluré, sous la forme d'une cannelure longitudinale (Mesnay, n° 431 – sép. i ; Mauvilly, n° 402 – sép. 1) ou strié (Thury, n° 591 – sép. 1 ; Chaffois, n° 107 – sép. 1). Il peut également être constitué d'ajout de métal (alliage cuivreux ou étain selon les auteurs) sous la forme de languette(s) rivetée(s) (Laignes, n° 341 – sép. k) quelque fois associée(s) à un décor de triangles (Marcilly-Ogny, n° 390 – hors-contexte ; Mesnay, n° 418 – sép. n ; Chaffois, n° 117 – sép. 3) (**Figure 123**). Les décors de triangles sont fréquents sur les bracelets en roches noires dans les régions plus à l'ouest (Chevillot 1976), bien qu'une étude plus générale serait nécessaire pour en connaitre la répartition. Les fragments de Magny-Lambert (n° 373 – sép. 1), porteurs d'une rainure à l'extérieur, sont difficilement interprétables entre un décor de stries ou d'ajout de métal. À Chilly-sur-Salins, des clous d'étain ornaient le bracelet de la sépulture 18 (n° 467) et celui de la sépulture 4 (n° 166) était orné « d'incrustations d'étain ».

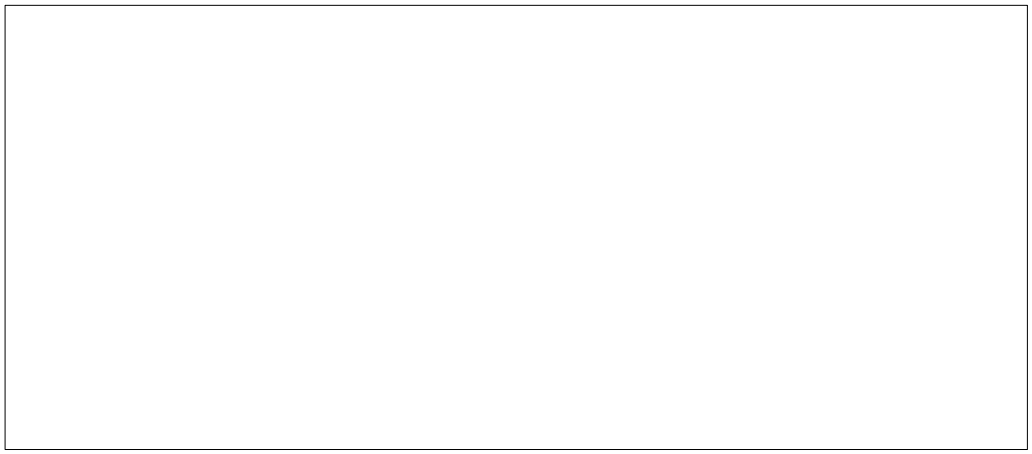

Figure 123 : Bracelets en roche noire décorés de Chaffois (n° 117 – sép. 1) et Mesnay (n° 418 – sép. n) (d'après Bichet, Millotte 1992 et Piningre, Ganard 2004).

11.5.2.4. Les bracelets en alliage cuivreux à bossettes

Nombreux dans la nécropole des *Moidons*, ils ont fait l'objet d'une étude détaillée (Piningre, Ganard 2004, p. 262). Plusieurs variantes ont été définies à partir de la section du jonc, de la morphologie et de la disposition des bossettes. Malgré tout l'importante variation de détails rend impossible l'attribution de tous les bracelets à l'une ou l'autre des catégories. Les groupes proposés par J.-F. Piningre ont pour but de définir les principales tendances entre trois types de sections (circulaire, ellipsoïde et plano-convexe) et six décors (Piningre, Ganard 2004, p. 262).

Le premier groupe concerne les bracelets à petites bossettes rapprochées. La datation varie en fonction des assemblages : ceux du tumulus 8 des *Moidons* (n° 313 – sép. b) sont avec des rouelles et des brassards-tonnelets du Hallstatt D1, ceux du tumulus 4 des *Moidons* (n° 167 – sép. 4) sont

associés à du mobilier du Hallstatt D3. Les comparaisons avec la Suisse du nord-est renvoient à un type (Cordast) daté du Hallstatt C-D1 (Schmid-Sikimic 1996, taf. 28-29 ; Piningre, Ganard 2004, p. 262). Le second groupe, les bracelets à section elliptique ou plano-convexe à bossettes, est assez fréquent dans le Jura et se retrouve en moindre quantité en Bourgogne et en Suisse. Le troisième groupe concerne les bracelets pleins à crête allongée et cannelure large. Ils sont datés du Hallstatt D1 par les assemblages jurassiens. Le quatrième groupe, également du Hallstatt D1, est celui des bracelets pleins à bossettes espacées. Le cinquième groupe concerne les bracelets pleins à bossettes espacées et stries intermédiaires. Ces bracelets ne sont pas un élément chronologique datant puisqu'on en trouve aussi bien au Hallstatt D1 (Jura : *Moidons* – n° 315 et Clucy – n° 176 ; Doubs : Ornans – n° 500, Refranche – n° 535 et Lizine – n° 351) qu'à La Tène A ancienne (Chilly-sur-Salins – n° 167 : sép. 2 ; Lantilly – n° 342 : sép. BB). Le sixième groupe est celui des bracelets à dents crénelées. Dans la région Centre, les bracelets en alliage cuivreux et bossettes sont dans des ensembles du Hallstatt D1-D2 (Milcent 2004, p. 171). Ils se déclinent en différentes variantes, ouverts ou fermés.

11.5.2.5. Les bracelets en fer

Les bracelets en fer se déclinent principalement sous deux formes. La première est celle des bracelets à bossettes ou nodosités, qui se retrouvent essentiellement dans la Nièvre, et plus précisément dans le tumulus de Vielmanay (n° 606). Ils font partie des parures du Hallstatt D1-D2 dans les ensembles de la région Centre (Milcent 2004, p. 171). Le seul exemplaire attesté sur la zone d'étude est situé à Darcey (n° 206 – sép. A).

La deuxième forme est celle des bracelets lisses, de plan circulaire ou elliptique. Ils sont également présents à Vielmanay et fréquents en région Centre (entre autres : Clermont-Ferrand Le *Pâtural*, Laurie, Saint-Georges *Mons* T.3 sép. 2) (Milcent 2004, p. 169). Dans la zone d'étude, ces bracelets sont attestés à Darcey (n° 208 – sép. A), à Marey-les-Fussey (n° 392 – sép. 6), à Meloisey (n° 405 – hors-contexte) et à Thury (n° 590 – sép. 2).

Les tumuli de Darcey se rapprochent à ce niveau de ceux du nord de la Côte-d'Or. Les autres cas de la zone d'étude sont groupés dans le sud (**Figure 124**).

Figure 124 : Répartition des bracelets en fer lisses et des bracelets en fer à bossettes par tumulus (du Hallstatt C au Hallstatt D1-D2).

11.5.2.6. Les bracelets à section plate décorés

Ces bracelets, décorés de cupules ou de cercles oculés, sont dénommés type de Grossaffoltern. Ils sont présents essentiellement en Suisse, dans le secteur Berne-Soleure (Schmid-Sikimic 1996, taf. 31-32 ; Piningre, Ganard 2004, p. 264-265). Ils sont attribués au Hallstatt D1 par les assemblages suisses et leur association à des brassards-tonnelets, à des grelots et crotales dans les *Moidons* (n° 313 – sép. a ; n° 165 – hors-contexte). Sur les quinze bracelets du corpus, trois étaient dans des tertres du Jura, huit dans le Doubs et deux dans la zone d'étude (*Chaumes d'Auvenay* –hors-contexte). Deux autres exemples possibles ont été trouvés à Darcey (n° 208 – sép. a), mais l'absence de dessin et de photographie ainsi que leur association à un anneau de cheville creux décoré qui date l'ensemble du Hallstatt D3 (Chaume 2001), invite à douter du type de ces bracelets. À part les exemples des *Moidons*, tous les bracelets sont hors-contexte.

11.5.2.7. Les anneaux à oves

Ces anneaux sont caractérisés par des oves creux alternant avec des stries, des « filets transversaux triples ou quadruples en relief », des « filets en reliefs » ou des « gorges moulurées » (Baray 2002, p. 68). Leur forme générale, en plan, est ovalaire. Qu'ils soient portés aux poignets ou aux chevilles, ces anneaux sont caractéristiques du Hallstatt D1 dans la partie occidentale de la zone d'étude : Avallonnais (Yonne) (Baray 2002, p. 68) et Nièvre. Les sépultures d'Annay-la-Côte (n° 41, 42 et 43) entre autres ont livré plusieurs exemples, que ce soit sous la forme d'anneaux de cheville ou de bracelets. Généralement en alliage cuivreux, des exemplaires ont été réalisés en fer et peuvent coexister dans une même tombe avec les bracelets en alliage cuivreux. C'est le cas par exemple dans la Nièvre à Courcelles (n° 192 – sép. 1) (Adam 1983).

11.5.3. Les autres parures

11.5.3.1. Les anneaux de cheville

Les 190 anneaux de cheville répertoriés pour le Hallstatt D1 et D1-D2 appartiennent essentiellement à trois grands types : à panneaux, à oves et à godrons. Ils sont plus nombreux en Côte-d'Or.

11.5.3.1.1. Les anneaux de cheville à panneaux

Les anneaux de cheville rubanés ouverts, à décor de panneaux décorés ou lisses alternant avec des cannelures, sont datés du Hallstatt D1 par leur association à des rouelles, des grelots, ou à des épingles à col de cygne par exemple. Ces anneaux de cheville sont caractéristiques de Bourgogne, du massif jurassien et de la plaine de Saône (Piningre, Ganard 2004, p. 273-274). Ils se retrouvent, moins fréquemment, dans le centre de la France (Milcent 2004). Dans le corpus, les cent trente-quatre anneaux de cheville de ce type se répartissent dans les différentes zones (**Figure 125**) : sept tertres dans la zone d'étude (66 exemplaires – 6 sépultures, 3 groupes hors-contexte), un tertre en Côte-d'Or septentrionale (16 exemplaires – 2 sépultures), un tertre dans l'Yonne (1 groupe hors-contexte), deux tertres en Saône-et-Loire (17 cas – 2 sépultures), trois tertres dans le Jura (25 exemplaires – 2 sépultures, 1 groupe hors-contexte) et un tertre dans le Doubs (8 exemplaires – 1 sépulture).

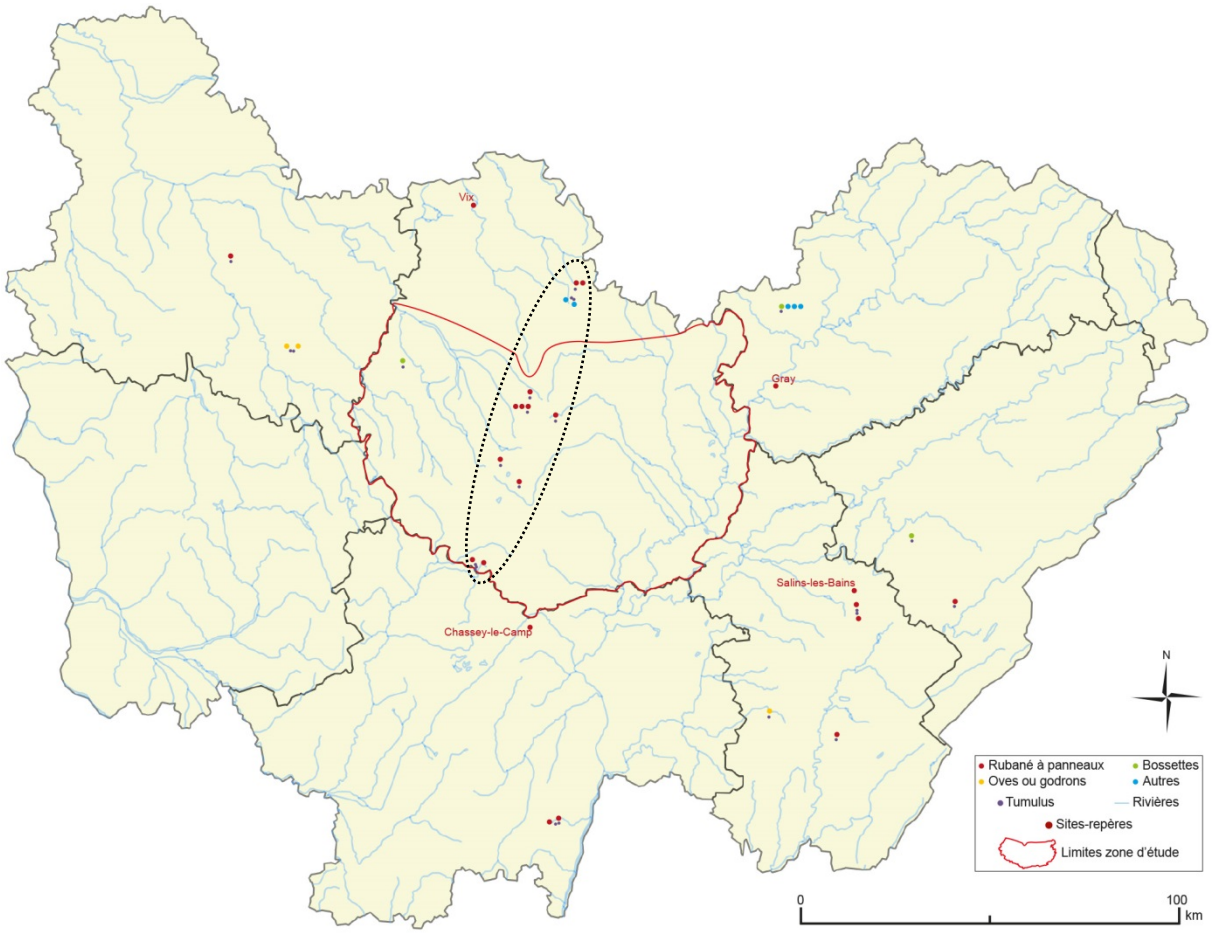

Figure 125 : Répartition des différents types d'anneaux de cheville par tumulus au Hallstatt D1 et D2 (1 cercle = 1 sépulture N.M.I).

11.5.3.1.2. Les anneaux de cheville à oves ou godrons

Ces anneaux de cheville sont attestés dans la Nièvre, l'Yonne, la Marne, et ponctuellement le Jura, au Hallstatt D1-D2 (Baray 2002 ; Felix 2004). Les oves ou godrons sont accolés ou alternent avec des stries ou de petites cannelures. Le jonc peut être plein ou creux. Dans l'Yonne, ils ont été répertoriés dans deux tumuli d'Annay-la-Côte (n° 41 et 44), hors-contexte. Une sépulture jurassienne en a également livrés (Gevingey – n° 278, sép. 1). Des bracelets au décor identique existent également à la même période, en quantité et sur une étendue géographique plus importante.

Les anneaux de chevilles à panneaux sont quasiment les seuls attestés dans la zone d'étude à cette période (**Figure 125**). Un cas d'anneaux de cheville à bossettes espacées a été relevé à Genay (n° 275 – sép. F). Il constitue le cas le plus occidental de ces anneaux de cheville : les deux autres sont situés dans le Doubs à Fertans (n° 240 – hors-contexte) et en Haute-Saône, à Courtesoult (n° 193). Les anneaux de cheville sont plus fréquents dans la zone d'étude que dans les autres zones au Hallstatt D1 et D2. Ils sont répartis selon un axe sud-ouest/nord-est entre Thury et Minot, s'échelonnant régulièrement entre les bras des cours d'eau principaux.

11.5.3.2. Les boucles d'oreilles

11.5.3.2.1. Les boucles d'oreilles à annelets mobiles

Ces parures, peu fréquentes, se trouvent essentiellement dans le massif jurassien. Elles sont caractéristiques du Hallstatt D1. Dans le corpus sur six exemplaires identifiés, une seule paire est connue, à Chilly-sur-Salins (n° 164 – sép. 1). Les autres sont des exemplaires uniques dans les sépultures de Dompierre-les-Tilleuls (n° 214 – sép. 7), de La Rivière-Drugeon (n° 338 – sép. E), de Marey-les-Fussey (n° 393 – sép. 1) et de Vuillecin (n° 635 – sép. 1). Hormis la boucle d'oreille de Marey-les-Fussey, située sur la zone d'étude, toutes les autres ont été retrouvées en Franche-Comté (**Figure 126**). Deux exemplaires sont également connus dans le Jura suisse, à Baulmes et Assens (Drack 1964).

11.5.3.2.2. Les boucles d'oreilles creuses

Ces boucles d'oreilles sont en tôle, repliée de façon à former un croissant avec des extrémités effilées emboitées. Elles appartiennent à des ensembles du Hallstatt D1 au début du Hallstatt D3. D'après les diamètres des boucles d'oreilles jurassiennes, deux groupes se distinguent, entre les petits diamètres (entre 10 et 40 mm), et les grands diamètres (plus de 70 mm) (Piningre, Ganard 2004, p. 297-298). Près de la moitié des boucles d'oreilles du corpus appartiennent à ce type (45 exemplaires). La plupart sont en alliage cuivreux, mais quatre exemplaires sont en or : à Fleurey-sur-Ouche (n° 245 – sép. D) dans la zone d'étude, à La Rivière-Drugeon (n° 339 – hors-contexte) dans le Doubs, et à Ivory (n° 323 – sép. b) dans le Jura. Ces boucles d'oreilles sont très présentes en Franche-Comté (40 exemplaires : 18 dans le Doubs, 9 en Haute-Saône et 13 dans le Jura) et peu en Bourgogne. Dans la zone d'étude, en plus de l'exemplaire de Fleurey-sur-Ouche, une boucle d'oreille de ce type a été découverte à Meloisey (n° 408 – hors-contexte) (**Figure 126**).

Globalement, les boucles d'oreilles à cette période sont situées dans la moitié est de la zone d'étude, avec un cas à l'extrémité de la Côte-d'Or septentrionale à Vernois-les-Vesvres (n° 601). Le port de boucles d'oreilles visiblement plutôt une mode du Jura et du Doubs (**Figure 126**).

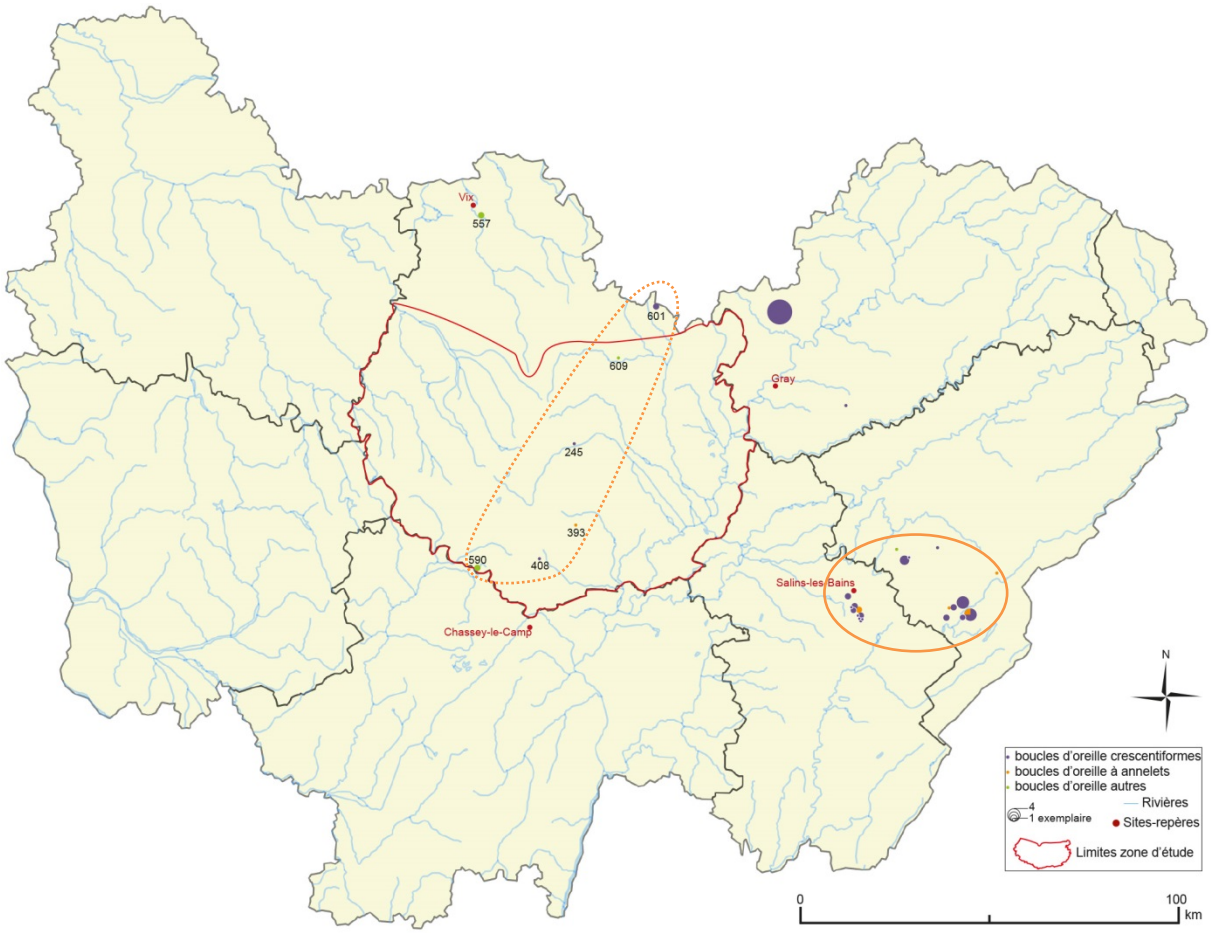

Figure 126 : Répartition des boucles d'oreilles à annelets et crescentiformes du Hallstatt D1 et D2 par tumulus.

11.5.3.3. Les pendeloques et parures pectorales

11.5.3.3.1. Les rouelles

Ces pendeloques en alliage cuivreux sont circulaires, à bélière et ajourées. Les plus fréquentes ont un disque central plein, relié à l'anneau extérieur par quatre branches. La position de la bélière positionne les branches dans l'axe ou en décalé (croix latine ou de Saint-André – Piningre, Ganard 2004, p. 292-294). Trente et une rouelles ont leurs branches axées. Elles appartiennent essentiellement à des tertres de Franche-Comté (Jura : 15 cas ; Doubs : 13 cas), mais quelques cas sont issus des tumuli de Bourgogne (Côte-d'Or méridionale : 2 cas ; Saône-et-Loire : 1 cas) (**Figure 127**). Les rouelles à branches décalées sont nettement moins nombreuses. Elles sont plus fréquentes en Bourgogne (Côte-d'Or septentrionale : 1 cas ; Yonne : 4 cas) qu'en Franche-Comté (Jura : 2 cas). Une variante est à disque central bombé (à Mailly-le-Château – n° 318 et à Duesme – n° 228). Deux cas sont particuliers : à Ivory (n° 313) où les rouelles ont 6 rayons plus épais, et à Montigny-sur-Aube (n° 472) où le disque central est perforé. Les dix-neuf autres rouelles ne sont pas classables par manque d'illustrations (Côte-d'Or méridionale : 2 cas ; Côte-d'Or septentrionale : 1 cas ; Doubs : 11 cas ; Jura : 5 cas). Deux rouelles, non classées, ont de multiples branches et sont bombées au centre.

Elles ne semblent pas non plus avoir de bélière. Ces exemplaires de Chaffois (n° 115) rappellent ceux de Subingen en Suisse et de Gurzelen (Schmid-Sikimic 1996, taf. 61 et 75).

Quelques rouelles portent un décor de stries sur l'anneau extérieur, près de la bélière. Ce décor n'apparait que sur des rouelles axées et dans le Jura ou le Doubs (12 cas). Néanmoins, J.-F. Piningre a signalé que ce décor est usé sur les exemplaires des *Moidons* (Piningre, Ganard 2004, p. 292), il n'est donc pas exclu que d'autres aient porté un décor.

Les rouelles sont caractéristiques du Hallstatt D1. Elles sont présentent dans vingt-cinq tumuli de Bourgogne et Franche-Comté, rarement isolées.

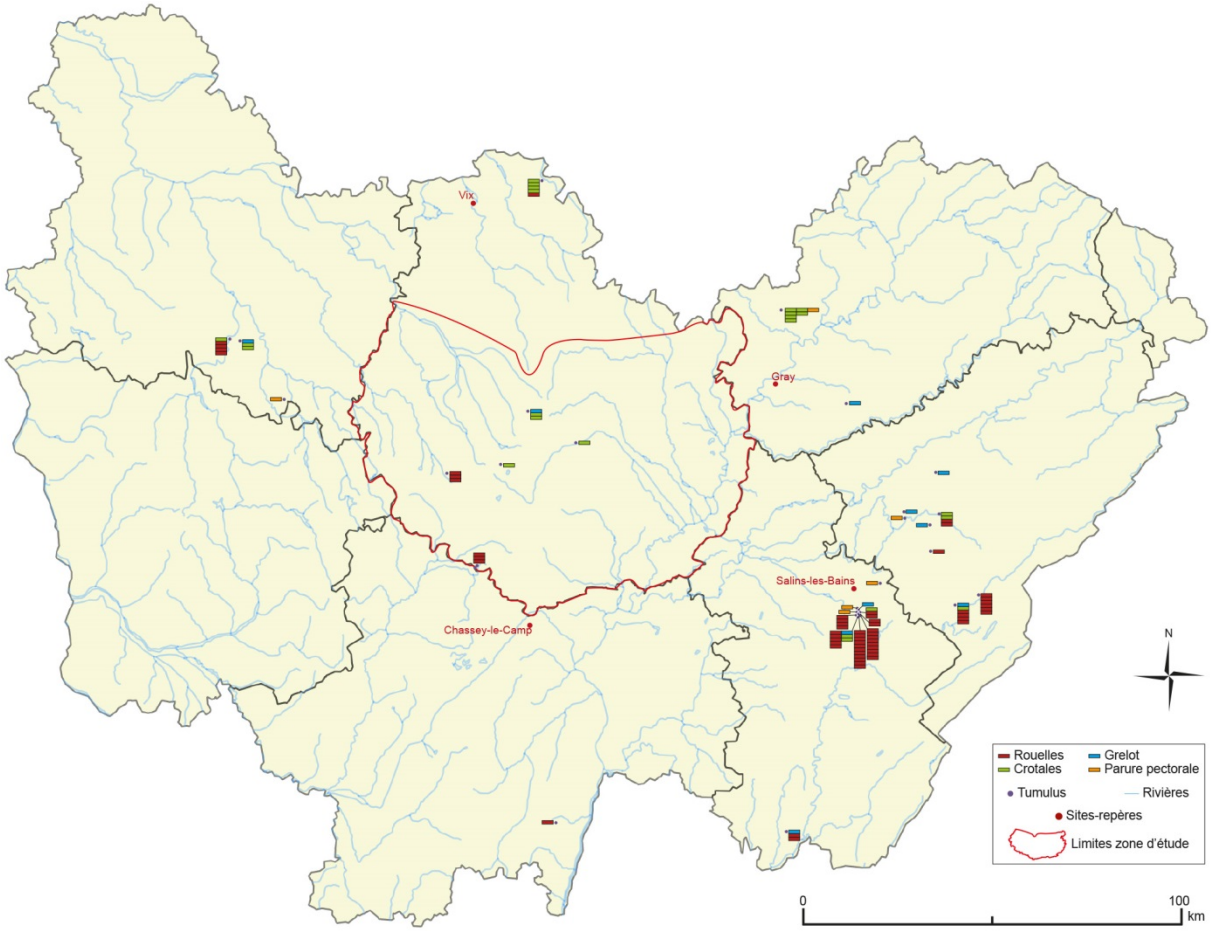

Figure 127 : Répartition des rouelles, des crotales et des grelots par tumulus (1 case = 1 objet ; cases l'une contre l'autre = sépultures différentes par tumulus).

11.5.3.3.2. Les crotales

Vingt-neuf crotales sont répertoriés, tous en alliage cuivreux (**Figure 127**). Ils sont divisés en deux groupes : les trapus (9 cas), avec des pointes de pattes qui ont tendances à se recourber vers l'intérieur, et les allongés (14 cas), avec des pointes droites. Les six autres sont inclassables de par le manque de description et d'illustration. Une légère distinction géographique se dessine à travers ces

deux groupes. Les crotales trapus sont présents sur une large zone : Côte-d'Or méridionale (1 cas), Côte-d'Or septentrionale (4 cas), Haute-Saône (4 cas), Jura (3 cas), Yonne (2 cas). Les crotales allongés sont présents en Côte-d'Or méridionale (3 cas), en Haute-Saône (2 cas), dans l'Yonne (1 cas) et dans le Doubs (3 cas).

Les crotales allongés sont isolés dans trois cas : à Créancey (n° 201 – sép. 1), à Ivory (n° 318 – sép. 1), et à Mailly-le-Château (n° 378 – sép. 1) ; par paire à Ivory (n° 313 – sép. a) ; et par quatre à Courtesoult (n° 313 – sép. 7 et 46) et à Montigny-sur-Aube (n° 472 – sép. 1). Les crotales trapus sont isolés à Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – sép. a) et à La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 3), ou par paire à Blaisy-Bas (n° 75 – sép. 2) et Ornans (n° 500 – sép. 1). Les deux formes sont associées à Massangis (n° 397) dans l'Yonne, mais hors-contexte. La moitié des crotales portent un décor de stries ou de chevrons : les crotales allongés des sépultures de Montigny-sur-Aube, Courtesoult, Ivory (n° 313), Mailly-le-Château et Massangis, et les crotales trapus de Blaisy-Bas et Courtesoult. Les crotales du Doubs ne portent donc à priori pas de décor.

Les crotales sont des pendeloques appartenant au Hallstatt D1. Ils sont essentiellement présents en Franche-Comté et en Bourgogne, mais aussi, ponctuellement, dans le centre de la France. Ils existent également sous forme de variantes dans les Alpes nord-occidentales à une période plus récente (Piningre, Ganard 2004, p. 292).

11.5.3.3.3. Les grelots

Les grelots ont fait l'objet d'une typologie détaillée par W. Drack (Drack 1966-1967), reprise par J.-F. Piningre (Piningre, Ganard 2004, p. 291-292). Ces grelots, en alliage cuivreux, se distinguent en deux variantes : une première à fond arrondi, lisse, et une seconde à appendice en forme de pied. Sur les treize grelots répertoriés en Bourgogne – Franche-Comté, trois sont à appendice : à Ivory (n° 310 et 313) dans le Jura et à Massangis (n° 397) dans l'Yonne (**Figure 127**). Cinq autres ont un fond arrondi : à Blaisy-Bas (n° 75) dans la zone d'étude, à La Rivière-Drugeon (n° 332) et à Pontarlier (n° 519) dans le Doubs, et à Chemilla (n° 154) et Ivory (n° 313) dans le Jura. Les cinq derniers exemplaires ne sont ni décrits ni illustrés. Trois d'entre eux sont localisés dans le Doubs (Chassagne-Saint-Denis – n° 126, Epeugney – n° 230 et La Chevillotte – n° 328), un en Haute-Saône (Gy – n° 282), et un dans l'Yonne (Ménades – n° 413). À ces grelots isolés s'ajoutent ceux des parures pectorales. Celle de Clucy (n° 176) est composée de sept grelots à appendice identiques aux précédents. Parmi les autres parures de ce type, les grelots ont des appendices percés, servant ainsi de connecteurs à d'autres éléments de la parure (Ivory – n° 311 et Cademène – n° 105). Ces grelots sont caractéristiques du

massif jurassien au Hallstatt D1. Des exemplaires existent également en Italie du Nord et en Slovénie (Schmid-Sikimic 1996, taf. 89b).

11.5.3.3.4. Les disques ajourés

Ces disques sont composés de plusieurs anneaux plats, de plus en plus grand, autour d'une partie centrale ajourée. Ils sont uniquement en alliage cuivreux. Ces disques sont caractéristiques du Hallstatt D1 et se retrouvent en Savoie, en Suisse, dans le Jura, et le Doubs. Certains de ces disques suisses sont datés légèrement antérieurement : au Hallstatt C (Piningre, Ganard 2004, p. 288-289 ; Schmid-Sikimic 1985). Douze exemplaires sont ainsi recensés dans le corpus : deux dans le Jura, dix dans le Doubs, la plupart hors-contextes. Les deux seuls ensembles clos sont ceux de Chaffois (n° 117 – sép. 3) et de La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 2).

11.5.3.3.5. Les parures pectorales

Ces parures sont essentiellement composées de multiples perles en matériaux variés (verre, ambre, alliage cuivreux, or). Elles sont plutôt caractéristiques du Hallstatt D1-D2 et sont peu fréquentes. Dans le corpus, les deux exemplaires appartiennent à des tumuli différents : Salives (n° 569 – sép. 3) en Côte-d'Or septentrionale et Courtesoult (n° 193 – sép. 46) en Haute-Saône.

D'autres éléments tendent à indiquer la présence d'une parure type collier ou plastron large : des barrettes en os ou de larges perles à trous multiples servant de passage à plusieurs fils Ces éléments sont attestés en Franche-Comté. Trois barrettes sont attestées dans le Jura à Ivory (n° 318 – sép. 1 et h) et une autre dans le Doubs, à La Rivière-Drugeon (n° 337 – sép. 5). Associées à des branches de corail, elles évoquent le pectoral d'Allensbach-Kaltbrunn (Bade) (Piningre, Ganard 2004, p. 287). Ces parures, peu fréquentes, sont attestées ponctuellement en Allemagne du Sud, en Autriche et en Italie du Nord. Elles sont caractéristiques du Hallstatt D1-D2. Une perle en ambre à La Rivière-Drugeon (n° 339 – hors-contexte), perforée de cinq trous, a probablement un rôle similaire dans une parure composite.

Une troisième catégorie de parure interprétée comme pectorale est celle des plaques rectangulaires en alliage cuivreux avec des pendeloques type rouelles, grelots ou crotales. Un tel élément est attesté dans cinq tertres : à Cademène (n° 105 – hors-contexte) dans le Doubs, à Clucy (n° 176 – hors-contexte), Chilly-sur-Salins (n° 166 – sép. 1e) et Ivory (n° 311 – sép. 14) dans le Jura, et à Ménades (n° 413 – hors-contexte) dans l'Yonne. Ils sont datés du Hallstatt D1 dans ces zones. Ces

parures portent les motifs symboliques des oiseaux aquatiques ou des disques solaires rayonnants qui expriment une tradition plus ancienne de l'Europe moyenne et de l'Italie (Piningre, Ganard 2004, p. 289-290). Elles ne sont pas attestées dans la zone d'étude.

11.5.3.3.6. Les autres pendeloques

Les autres pendeloques sont de matériaux et formes diverses : os, roche, métal, minéral. Les pendeloques en os sont surtout des dents d'animaux divers (bœuf, chien, castor, loup, ours, sanglier), mais peuvent également être des fragments d'os (cheval, oiseau) ou des coquillages. Des fragments de bois de cerf se trouvent sous forme de pendeloque à deux reprises, à Magny-Lambert (n° 355 – hors-contexte) et à Minot (n° 463 – sép. G). Des galets et fossiles (encrines, ammonite) ont également été perforés. Les pendeloques métalliques sont de formes variées : plaques géométriques, pendeloque « panier », trilobée ou en forme de rouelle. Les pendeloques dans les sépultures comme dans les tumuli peuvent être dans un seul matériau ou dans des matériaux combinés. Ces pendeloques sont attestées tout au long du Hallstatt D, et au début de La Tène.

11.5.3.4. Les accessoires vestimentaires

11.5.3.4.1. Les fibules

11.5.3.4.1.1. Les fibules à navicelle K1

Quelques fibules à navicelle ou type K1 de Mansfeld ont été découvertes dans le Jura. Trois d'entre elles appartiennent au tumulus du *Champ-Peupin* à Ivory (n° 323). Elles sont hors-contexte et seule l'une d'entre elle est entière. Un quatrième exemplaire a été mis au jour à Mesnay (n° 432), également hors-contexte. Ces fibules se retrouvent essentiellement en Allemagne du sud-ouest, en Suisse et en Alsace où elles sont caractéristiques du Hallstatt D1, bien que certains exemplaires suisses, décorés de stries longitudinales et transversales, soient datés du Hallstatt D2. Ce type de fibule n'est pas attesté dans la zone d'étude.

11.5.3.4.1.2. Les fibules type S4

Plusieurs fibules du type S4A de Mansfeld (Mansfeld 1973) et deux variantes ont été identifiées. Une dizaine de fibules de cette variante sont connues dans le tumulus de Courtesoult (n° 193), représentant la plus grosse concentration de ce type de fibule dans un même site dans l'est de la France (Piningre 1996, p. 82). Une fibule de ce type, brisée, provient du Jura, du tumulus 19 de

Parançot (n° 431 – sép. 2). Elle accompagnait des bracelets ouverts, décorés d'incisions. Une autre a été découverte hors-contexte dans le tumulus 2 des *Bossus* à Dompierre-les-Tilleuls (n° 215) et deux autres appartenaient à un tumulus de Refranche (n° 550) dans le Doubs. Trois exemplaires ont été découverts dans la masse du tumulus 2 de Vix (n° 627).

La variante à arc circulaire et disque d'arrêt biconique est attestée dans les sépultures 6 et 47 de Courtesoult. Dans la première sépulture, elle était associée à une agrafe triangle-rectangle décorée au trémolo, à dix bracelets ouverts, à crantés aux extrémités, à deux brassards-tonnelets décorés, à un fragment d'objet en fer et à une ceinture à appliques cupulaires. Dans la seconde sépulture, deux fibules de type S4A accompagnaient un anneau en alliage cuivreux à extrémités croisées et deux anneaux de cheville en alliage cuivreux à extrémités croisées et striées. Une telle fibule consistait le seul objet de la sépulture b du tumulus 10 des *Moidons* (n° 466).

Une seconde variante, plus petite et à arc plat rainuré, a été découverte à Mesnay (n° 421 – sép. e). Elle était associée à des armilles, à des bracelets filiformes ouverts et décorés de stries aux extrémités et à une plaque de ceinture estampée du type Wohlen de Kilian-Dirlmeier. Une seconde fibule de ce type a été déposée au Musée d'Archéologie nationale et provient d'une fouille de De Morgan aux *Moidons*. À Courtesoult, on les retrouve par deux avec un fragment d'os de cerf (sép. 23), ou une paire de boucles d'oreilles crescentiformes, une plaque de ceinture en alliage cuivreux avec appliques en cabochons du type Wangen de Kilian-Dirlemeier, une soixantaine d'armilles décorées, deux anneaux et une parure, probablement un collier, composée d'un galet, d'un os de bœuf, d'une incisive de castor, d'un coquillage, d'un os de cheval, d'une canine d'ours, et d'un fragment d'anneau-disque néolithique en roche verte (sép. 48). Dans deux sépultures du même tertre, elles sont en exemplaire unique et constituent le seul mobilier d'accompagnement (sép. 18, 45). Un fragment de ce type de fibule et probablement de cette variante faisait partie du mobilier de la sépulture 28. Elle y était associée, comme dans la sépulture 48, à des éléments de roche et de faune (sanglier, corail) perforés, à un anneau, à une quarantaine d'armilles, à deux boucles d'oreilles crescentiformes, à une plaque de ceinture à appliques en cabochons type Amancey de Killian-Dirlemeier, à une ammonite fossile, et à deux anneaux de cheville en fer.

Les fibules associées à du mobilier indiquent respectivement une datation Hallstatt D1 et fin Hallstatt D1 – début Hallstatt D2. La répartition de ces fibules inspirées de modèles d'Italie du Nord indique une diffusion large au nord de l'arc alpin : Haguenau, Bourguignon-les-Morey, Mouthier-Hautepierre, Salins-les-Bains, la Heuneburg, Hohmichele, Magdalenenberg par exemple (Mansfeld 1973 ; Parzinger 1989 ; Piningre 1996, p. 83).

11.5.3.4.1.3. Les fibules type S1

Les fibules type S1 de Mansfeld, caractérisées par un arc rainuré plat ou à nervure centrale, ont un pied vasiforme. Dans le corpus, une fibule de ce type provient de la sépulture c du tumulus 4 de *Parançot* (n° 421). Elle était associée à un anneau, passé dans la fibule, ainsi qu'à des appliques circulaires et à des cabochons suggérant la présence d'une ceinture. Elle pouvait également être associée à un vase décoré de cannelures à la base du col et un objet en fer (n° 322 – sép. b), ou à un mobilier plus varié comme celui de la sépulture 1 de Bulle (n° 102), avec des boucles d'oreilles crescentiformes, des anneaux en alliage cuivreux, un bracelet spiralé décoré de stries, des bracelets en alliage cuivreux ouverts décorés de stries, une plaque de ceinture type Wangen de Kilian-Dirlemeier (Kilian-Dirlmeier 1972) et une fibule à navicelle et disque d'arrêt (Bichet, Millotte 1992). L'exemplaire de Mauvilly (n° 402) en Côte-d'Or septentrionale est hors-contexte, de même que celui de La Rivière-Drugeon (n° 339) dans le Doubs.

Ce type est le plus fréquent dans les habitats du Jura, dans la vallée de la Saône et en Bourgogne. Entre cinq et neuf exemplaires ont été retrouvés dans les habitats de Salins-les-Bains, de Bourguignon-les-Morey, de Laissey et de Chassey, tandis qu'un exemplaire est connu pour Vix (Piningre, Ganard 2004, p. 400, liste 3). Ces fibules sont datées de la fin Hallstatt D1 et Hallstatt D2. Une variante du type S1, à arc large, rainuré et décoré, a été mise au jour dans la sépulture D du tumulus du *Champ-Peupin* à Ivory (n° 323). Les deux fibules de cette variante accompagnaient un char et des éléments de ceinture. J.-F. Piningre date cette variante du Hallstatt D2 (Piningre, Ganard 2004, p. 247).

11.5.3.4.1.4. Les fibules type P1

Des fibules à simple timbale et disque d'arrêt type P1 de Mansfeld, caractéristiques du Hallstatt D2 par des ensembles en Allemagne du Sud-Ouest et en Suisse, ont été découvertes dans le tumulus 4 de *Parançot* (n° 421) (Piningre, Ganard 2004, p. 247). L'une appartient à la sépulture f, mais constitue son seul mobilier. La seconde est hors-contexte. Une variante P1w a également été découverte hors-contexte dans ce même tumulus, tandis qu'une seconde est attestée à Courtesoult (hors-contexte).

11.5.3.4.1.5. Les fibules type Mesocco-Coop

Également datée du Hallstatt D2, les fibules type dit Mesocco-Coop (Piningre, Ganard 2004, p. 247-248 et liste 4 p. 401) sont géographiquement réparties en deux zones : le Jura central (Salins-les-Bains, Bourguignon-les-Morey) et le Châtillonnais (Vix) d'une part, le Rhin supérieur, l'Italie du Nord et la Slovénie d'autre part. Seize exemplaires ont été recensés dans le Jura et ses alentours, la plupart hors-contexte, néanmoins il s'agit de la plus grande concentration. Des fibules de ce type ont été identifiées, hors-contexte, dans le Jura à Ivory (n° 323), dans le Doubs à Bulle (n° 102) et en Côte-d'Or septentrionale à Vix (n° 628).

11.5.3.4.2. Les épingles

Peu d'épingles ont été répertoriées dans le corpus pour l'âge du Fer. Parmi les plus récurrentes et les mieux datées se trouvent les épingles à col de cygne. J.-F. Piningre les a classées en variantes selon la forme de la tête. Il distingue ainsi les têtes coniques (variante Amancey), à tête aplatie en palette (variante Rances) et les autres (Piningre, Ganard 2004, p. 401). Elles peuvent être en alliage cuivreux ou en fer. Dans la zone d'étude, une épingle à tête conique a été découverte dans le tumulus 1 de *la Forêt* à Blaisy-Bas (n° 75), tandis qu'une seconde à Fleurey-sur-Ouche (n° 255), fait partie du mobilier d'une inhumation collective ou multiple dont il n'est pas précisé quel mobilier appartenait à quel corps. Le reste des objets découverts dans la tombe était composé de deux anneaux à extrémités effilées, d'un anneau en alliage cuivreux, d'appliques de ceinture, d'armilles, de six anneaux en alliage cuivreux, d'une pince à épiler en fer, d'une perle en ambre, et de divers ossements d'animaux (bœuf, mouton, porc, moules de rivière, oiseau). En Franche-Comté, des épingles à col de cygne à tête aplatie en palette ont été découvertes à Chilly-sur-Salins sans tête (n° 165 – hors -contexte) et à Ivory (n° 320 – hors-contexte ; n° 311 – sép. 1). À Ivory (n° 311), l'épingle est associée entre autres à une parure pectorale en alliage cuivreux ajourée et à des brassards tonnelets en alliage cuivreux. La variante à tête conique est présente à Ornans (n° 500 – sép. 1) où elle est associée à des lots de bracelets en alliage cuivreux décorés, à des bracelets en lignite, à des éléments de ceinture, à des rouelles et à des crotales. Un exemplaire a été découvert dans la sépulture 3 de la *Combe Bernon* à Alaise (n° 7) en association à de la faune (cheval).

Si ces épingles sont datées du Hallstatt C dans les contextes allemands et autrichiens, les ensembles du corpus sont du Hallstatt D1 (Piningre, Ganard 2004, p. 255). Cependant, une épingle à tête biconique à La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 1) pointe la possibilité d'une perduration au

Hallstatt D2 par son association avec une plaque de ceinture type Cudrefin de Kilian-Dirlemeier, ou remonte la datation de cette dernière à la transition Hallstatt D1-D2.

11.5.3.4.3. Les ceintures

11.5.3.4.3.1. Les plaques de ceinture

Les plaques de ceinture sont au nombre de quatre-vingt-douze dans le corpus général. Leur quantité est toutefois très inégale selon les départements et régions. La Bourgogne en compte seulement neuf exemplaires (un dans l'Yonne, trois en Côte-d'Or septentrionale et cinq dans la zone d'étude) tandis que la Franche-Comté abrite les quatre-vingt-trois autres (dix en Haute-Saône dont neuf à Courtesoult, trente-sept dans le Doubs et trente-six dans le Jura). En dehors de la Bourgogne et de la Franche-Comté, les tumuli d'Haguenau ont livré la plus grande concentration de ces ceintures avec soixante-dix plaques recensées. Des ceintures de ce type – plaque en alliage cuivreux – ont été découvertes en Suisse, en Autriche et en Allemagne. Elles ont été étudiées et classées par rapport à leurs décors par I. Kilian-Dirlmeier (Kilian-Dirlmeier 1972) et font le sujet d'un doctorat actuellement en cours (Cannot, en cours).

Les plaques du corpus se répartissent entre vingt et un types de Kilian-Dirlmeier (**Figure 128**), auxquels nous ajoutons le type « Panges » en raison du caractère unique de cette ceinture. Parmi les vingt-et-un types de Kilian-Dirlmeier, le nombre d'occurrences varie de 1 à 8. Les variantes ne sont pas indiquées car elles sont exceptionnelles.

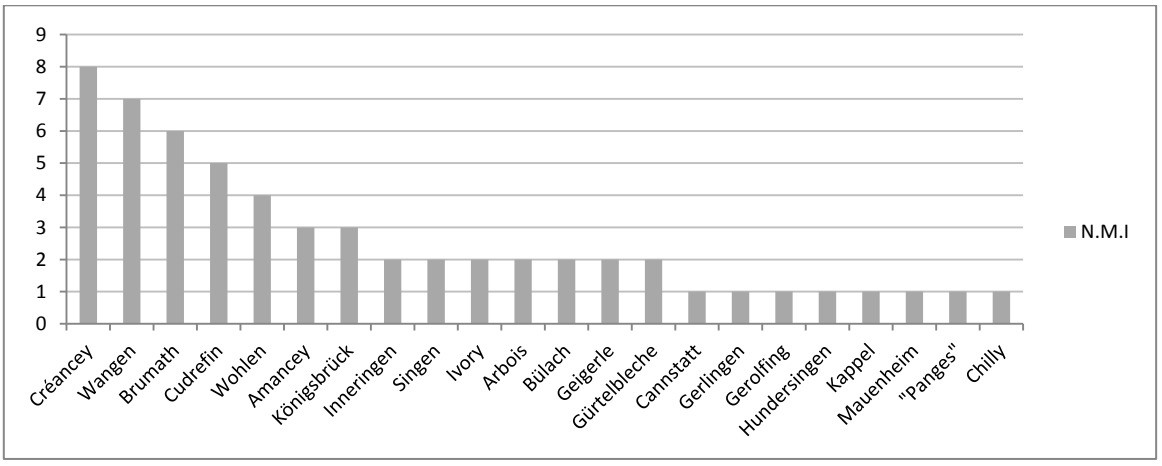

Figure 128 : Répartition des plaques de ceinture d'après la typologie de Kilian-Dirlmeier (1972).

En l'état, ces plaques n'apportent pas d'éléments suffisants pour concourir à la datation précise des ensembles. Elles indiquent tout au plus et à quelques exceptions près, une datation Hallstatt D (**Pl. 42**). D'une manière générale, le Hallstatt D3 constitue la fin de l'utilisation de ces

ceintures qui sont alors remplacées par des ceintures à anneau(x). Ce fait a été constaté en Franche-Comté, mais également dans la région d'Haguenau et le Nord-Wurtemberg.

Seuls les types récurrents de plaques de ceinture seront présentés ici. Le type Créancey est le plus fréquent (8 cas). La zone d'étude en compte deux, sur le site éponyme et dans le même tertre mais hors-contexte (n° 199). Le Doubs en compte également deux, à Myon (n° 475 et 476). Enfin, le Jura regroupe les quatre dernières, avec deux exemplaires dans le tumulus du *Champ Peupin* à Ivory (n° 323), un à Doucier (n° 224) et un dernier à Arbois (n° 54). Les trois variantes identifiées par Kilian-Dirlmeier, qui s'échelonnent du Hallstatt D1 au Hallstatt D3, sont présentes.

Le type Wangen est plus fréquent au Hallstatt D1-début Hallstatt D2, en Suisse occidentale et septentrionale, et en Franche-Comté. Ces plaques sont ornées sur l'une ou leurs deux extrémités de nervures verticales délimitant des motifs le plus souvent géométriques. De rares cas, isolés, sont également connus en Bavière et en Autriche (Piningre, Ganard 2004, p. 282). Les sept exemplaires du corpus se répartissent entre Mesnay (n° 432 – 2 cas), Gy (n° 282), Courtesoult (n° 193), Bulle (n° 102) et Chassagne-Saint-Denis (n° 126). La ceinture de Mesnay en contexte (sép. 1) atteste d'une utilisation possible de ce type de plaque à la fin du Hallstatt D2-début Hallstatt D3.

Les plaques de type Wohlen se retrouvent essentiellement dans le Jura (Mesnay – n° 419, sép. d et n° 421, sép. e ; Ivory – n° 321, sép. a). Un quatrième cas est situé dans le Doubs (Amancey – n° 27, hors-contexte). Elles sont surtout présentes dans le massif jurassien, en dans une moindre mesure en Alsace et en Rhénanie Palatinat (Piningre, Ganard 2004, p. 282). La chronologie des ensembles avec ce type de ceinture est centrée sur le Hallstatt D2, voire le début du Hallstatt D3.

Les plaques de type Brumath, au nombre de 6, ont un décor plus ou moins varié et complexe couvrant la totalité des avers des plaques. La particularité de ces plaques est leur décor organisé dans des rectangles emboités. Les motifs de croisillons et de hachures pointillées sont particulièrement fréquents sur le Plateau suisse, dans le Jura français, et ponctuellement en Bourgogne (type de Créancey par exemple). Elles ont été découvertes dans le Doubs à Amondans (n° 36, hors-contexte) et à La Rivière-Drugeon (n° 333, hors-contexte ; n° 338, sép. 4), et en Haute-Saône à Courtesoult (n° 193, sép. 27 et 29). Ces ceintures se retrouvent en Suisse occidentale, en Alsace et au sud du Wurtemberg. Elles sont datées du Hallstatt D3.

Le type Cudrefin apparait dans cinq tumuli : deux dans le Jura (Clucy – n° 176 et Ivory – n° 123), deux dans le Doubs (Lavans-Quingey – n° 344 et La Rivière-Drugeon – n° 332) et une en Côte-d'Or septentrionale (Minot – n° 441). Ces ceintures ont été classées sous plusieurs variantes par Kilian-Dirlmeier. Parmi celles énoncées, les deux ceintures du Doubs sont de la variante 3 datée du

Hallstatt D2, et les trois autres sont de la variante 2, datée du Hallstatt D2-D3. Leur répartition géographique est similaire : on les retrouve en Suisse centrale et occidentale, en Franche-Comté, au nord de la Bavière et dans le Bade Wurtemberg.

Le type Amancey a été défini à partir du site éponyme (3 cas). Une de ces ceintures a été découverte dans le Doubs à Amancey (n° 33 – hors-contexte), une seconde dans le Jura à Ivory (n° 318 – sép. g) et la dernière à Courtesoult (n° 193 – sép. 28). Ce type est essentiellement présent au Hallstatt D2 mais il peut se trouver de la fin du Hallstatt D1 au début du Hallstatt D3. Sa répartition géographique englobe la Franche-Comté, la Bavière et le Wurtemberg.

Enfin, il est à préciser que sur les quatre-vingt-douze plaques de ceinture, deux sont en fer, l'une est en alliage cuivreux avec des éléments ferreux, et les autres en alliage cuivreux. Celle qui associe les deux métaux est du type Gerolfing, type présent tout au long du Hallstatt D mais qui, dans ce cas spécifique, est daté du Hallstatt D2-D3 par le contexte (Vernois-les-Vesvres, n° 601 – sép. 5). Cette ceinture associe une plaque en alliage cuivreux, des crochets en fer et des barrettes demi-cylindriques en alliage cuivreux fixées par trois rivets en alliage cuivreux et fer. Une telle ceinture est unique dans le corpus. Parmi les deux autres ceintures en fer, l'une est unie et associée à une agrafe en fer (Marcilly-Ogny, n° 390 – sép. 5). La seconde, du type Hundersingen de Killian-Dirlmeier est connue pendant tout le Hallstatt D dans le Jura et le Wurtemberg. À Mesnay (n° 418 – sép. a), elle est datée du Hallstatt D3 par les anneaux de cheville creux et des fibules type dP4 de Mansfeld (Piningre, Ganard 2004, p. 283).

11.5.3.4.3.2. Bilan et reconstitutions

Les ceintures sont des objets composites, c'est-à-dire, composées de plusieurs éléments simples (Neustupný 2007, p. 34). Ces éléments sont composés d'agrafes, d'anneaux, de lots d'appliques, de plaques, de barrettes et de renforts, se combinant de différentes façons selon les endroits, les périodes, les ressources financières du possesseur et probablement les goûts personnels. Afin de mieux visualiser les différentes combinaisons de ceintures possibles géographiquement et chronologiquement, une interprétation de ces ceintures est proposée comme hypothèse de travail pour les ceintures à l'intérieur des sépultures, mais également pour les éléments découverts hors-contextes (**Annexe 14**). Les éléments hors-contexte sont au nombre de cent cinquante-huit, répartis dans soixante-dix tumuli. Le Doubs, le Jura et la zone d'étude sont les endroits les plus concernés. Les ceintures proposées à partir des éléments hors-contexte sont des

hypothèses de travail basées sur les cas découverts en contexte mais aussi en fonction de la chronologie et du lieu.

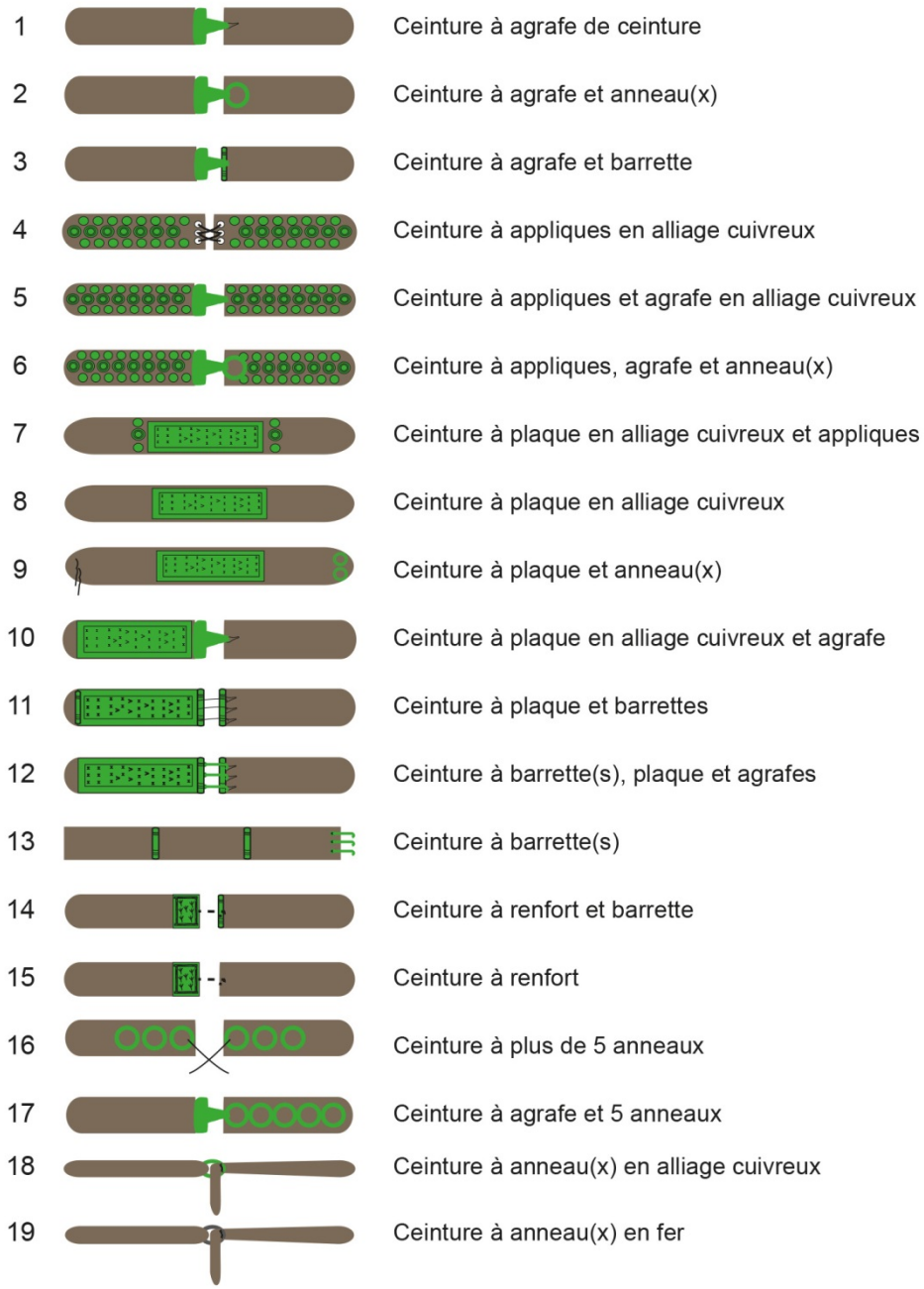

Figure 129 : Reconstitution des ceintures présentes dans les tumuli de Bourgogne et de Franche-Comté au Hallstatt D.

Dix-neuf ceintures différentes sont ainsi proposées (**Figure 129**), sachant qu'il existe d'autres propositions que celles énoncées pour les quatre dernières hypothèses car il est difficile de connaitre le nombre d'anneaux appartenant à une ceinture. Cet exercice a permis d'identifier trente-deux ceintures appartenant à des sépultures et trente-cinq autres hors-contexte. Trois tumuli avec des éléments de ceintures pouvant se combiner de plusieurs façons n'ont pas été pris en compte. De

même, certaines des ceintures proposées n'ont que très peu d'occurrences, mais étant en contexte, elles représentent une réalité pour travailler sur les éléments hors-contexte. De ce fait, elles ont été incluses dans les observations qui suivent. Le choix de travailler ainsi avec les ceintures hors-contexte découlent de leur quantité importante et de la volonté d'éviter au maximum les biais des types présents par régions et périodes.

De manière générale, les types les plus fréquents sont les types n° 8, 1, 18, 19, 4 et 2, qui s'échelonnent entre quatre-vingt et dix exemplaires. Les autres types varient entre un et sept exemplaires (**Figure 130**).

	N.M.I. ceintures (sép. et H.C.)
Type 1	**62**
Type 2	**10**
Type 3	1
Type 4	**12**
Type 5	7
Type 6	1
Type 7	4
Type 8	**80**
Type 9	1
Type 10	2
Type 11	1
Type 12	1
Type 13	4
Type 14	1
Type 15	2
Type 16	5
Type 17	2
Type 18	**33**
Type 19	**20**

Figure 130 : Occurrences des types de ceintures.

11.5.3.4.3.3. Répartition géographique des ceintures

Les ceintures du type 1 sont très majoritaires dans le Doubs (28 cas). Elles sont également présentent dans plusieurs tertres de la zone d'étude (14 cas) et dans le Jura (10 cas). La Côte-d'Or septentrionale en a livrées, mais dans une moindre mesure (6 cas). Ce type est attesté dans les autres zones également, mais de façon ponctuelle (**Figure 131**). Dans quelques cas, deux ceintures de ce type sont présentes dans un même tertre : dans la zone d'étude à Blaisy-Bas (n° 74), Couchey (n° 184) et Martrois (n° 394), à Ivory (n° 318) dans le Jura, à Amancey (n° 26), Amondans (n° 36), La Rivière-Drugeon (n° 331) dans le Doubs, et à Courtesoult (n° 193) en Haute-Saône. Au maximum, il y a trois ceintures par tumulus : à Bressey-sur-Tille (n° 98) dans la zone d'étude, à Merry-sur-Yonne (n° 416) dans l'Yonne et à Amancey (n° 25) dans le Doubs.

Les ceintures de type 2, moins nombreuses (10 cas au total), se trouvent quasi exclusivement dans le sud de la Côte-d'Or (8 cas), les deux exceptions sont localisées dans la Nièvre (**Figure 131**).

Ces ceintures sont au nombre de deux à Blaisy-Bas (n° 74) et Couchey (n° 184) dans la zone d'étude, et à Amazy (n° 34) dans la Nièvre.

Les types 1 et 2 sont dans un même tumulus dans cinq cas : à Lantilly (n° 342), à Martrois (n° 394), à Blaisy-Bas (n° 74), à Couchey (n° 184) et à Bressey-sur-Tille (n° 98).

Une seule ceinture du type 3 est connue, à Ornans (n° 500) dans le Doubs (**Figure 131**).

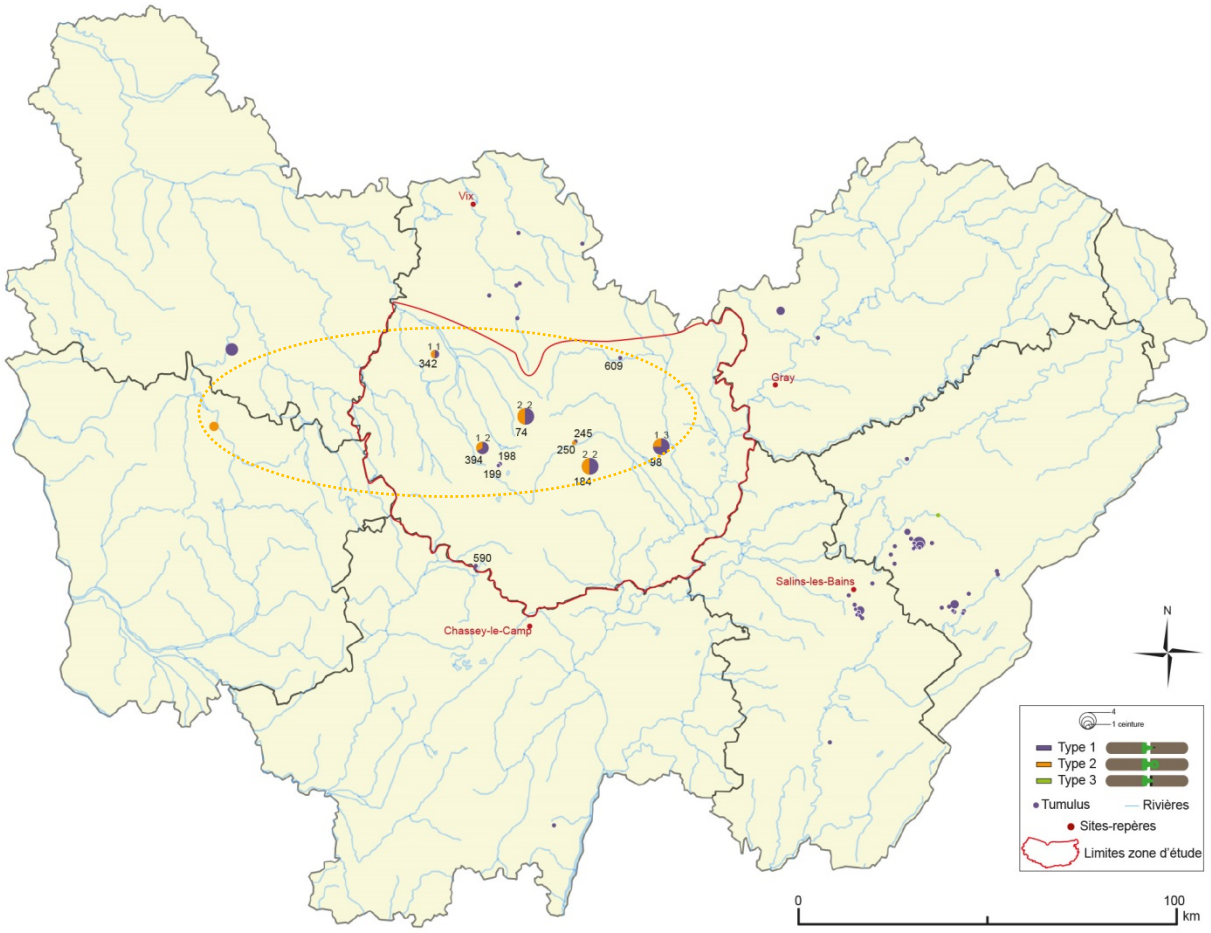

Figure 131 : Répartition des ceintures de type 1 (à agrafe seule), 2 (à agrafe et anneau) et 3 (à agrafe et barrette) par tumulus.

La ceinture à appliques (type 4) se retrouve essentiellement dans deux zones : le Jura (6 cas) et la Côte-d'Or méridionale (4 cas). Le dernier cas est situé en Côte-d'Or septentrionale, à Minot (n° 440) (**Figure 132**). Ces ceintures sont localisées dans la partie centrale de la zone d'étude : à Fleurey-sur-Ouche (n° 255), à Marcilly-Ogny (n° 391 et 390), et à Nuits-Saint-Georges (n° 493). Dans le Jura, elles sont concentrées dans les tumuli de la forêt des *Moidons*.

Les ceintures type 5 et 6 ne diffèrent que pour la présence de l'anneau, ce qui n'arrive qu'une fois, à Fontaines-en-Duesmois (n° 260) en Côte-d'Or septentrionale. Les ceintures du type 5 sont surtout présentes dans le Jura (forêt des *Moidons* : 3 cas ; Clairvaux-les-Lacs : 1 cas), et

ponctuellement en Haute-Saône (Courtesoult : 2 cas) et dans l'Yonne (Mailly-le-Château, n° 378 : 1 cas) (**Figure 132**).

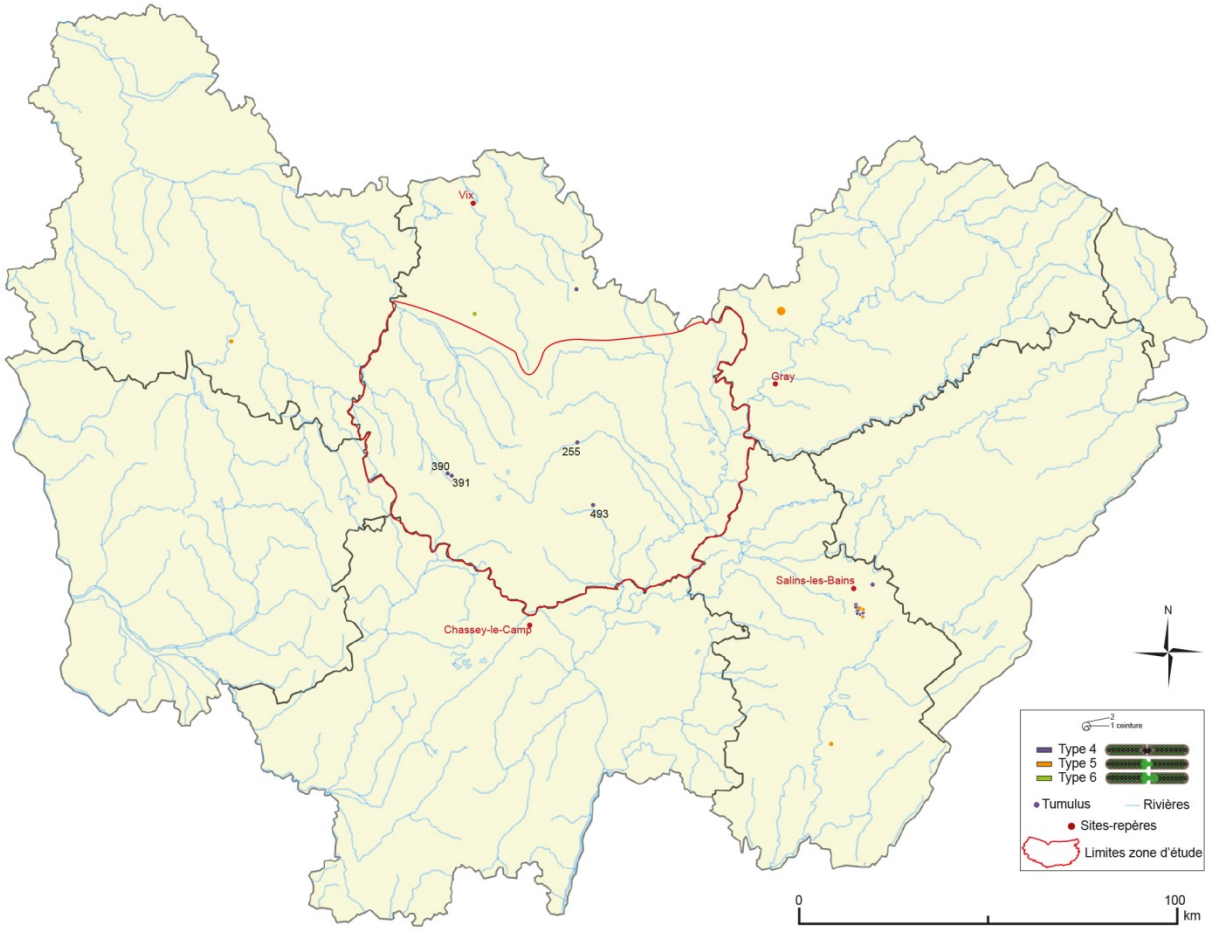

Figure 132 : Répartition des ceintures de type 4 (à appliques), 5 (à appliques et agrafe) et 6 (à appliques, agrafe et anneaux) par tumulus.

Les ceintures type 7, à plaque décorative et appliques, sont peu nombreuses. Elles sont présentes sporadiquement dans la zone d'étude à Panges (n° 504) et Prâlon (n° 524), en Côte-d'Or septentrionale, à Magny-Lambert (n° 356), en Haute-Saône à Courtesoult (n° 193) et dans le Doubs à La Rivière-Drugeon (n° 338) (**Figure 133**).

Les ceintures type 8, à plaque décorée ou unie, sont largement majoritaires dans le Doubs et le Jura (33 et 31 cas) (**Figure 133**). Elles sont regroupées dans le secteur d'Amancey, le secteur de La Rivière-Drugeon et la forêt des *Moidons*. La Haute-Saône apporte sept ceintures de plus de ce type à la Franche-Comté, issues de Courtesoult principalement (6 cas). En Bourgogne, elles sont occasionnelles : deux cas à Créancey (n° 199) dans la zone d'étude, un cas à Minot (n° 441) en Côte-d'Or septentrionale et un cas à Sainte-Colombe (n° 556) dans l'Yonne.

Une seule ceinture alliant plaque et anneaux est connue (type 9) : à Courtesoult (n° 193), en Haute-Saône.

De même, les ceintures à plaque et agrafe (type 10), sont anecdotiques : elles ne sont présentes que dans deux sépultures en Côte-d'Or. L'une est dans la zone d'étude, à Marcilly-Ogny (n° 390), la seconde dans le nord du département, à Minot (n° 437).

Les ceintures type 11 et 12, la première à plaque et barrettes, la suivante ajoutant des agrafes, sont probablement identiques. La ceinture type 11 a été découverte hors-contexte à Amancey (n° 23) dans le Doubs, les barrettes liées à la plaque. Le second type est issu d'un tumulus de Vernois-les-Vesvres (n° 601), en Côte-d'Or septentrionale, avait également trois petites agrafes en forme de crochets.

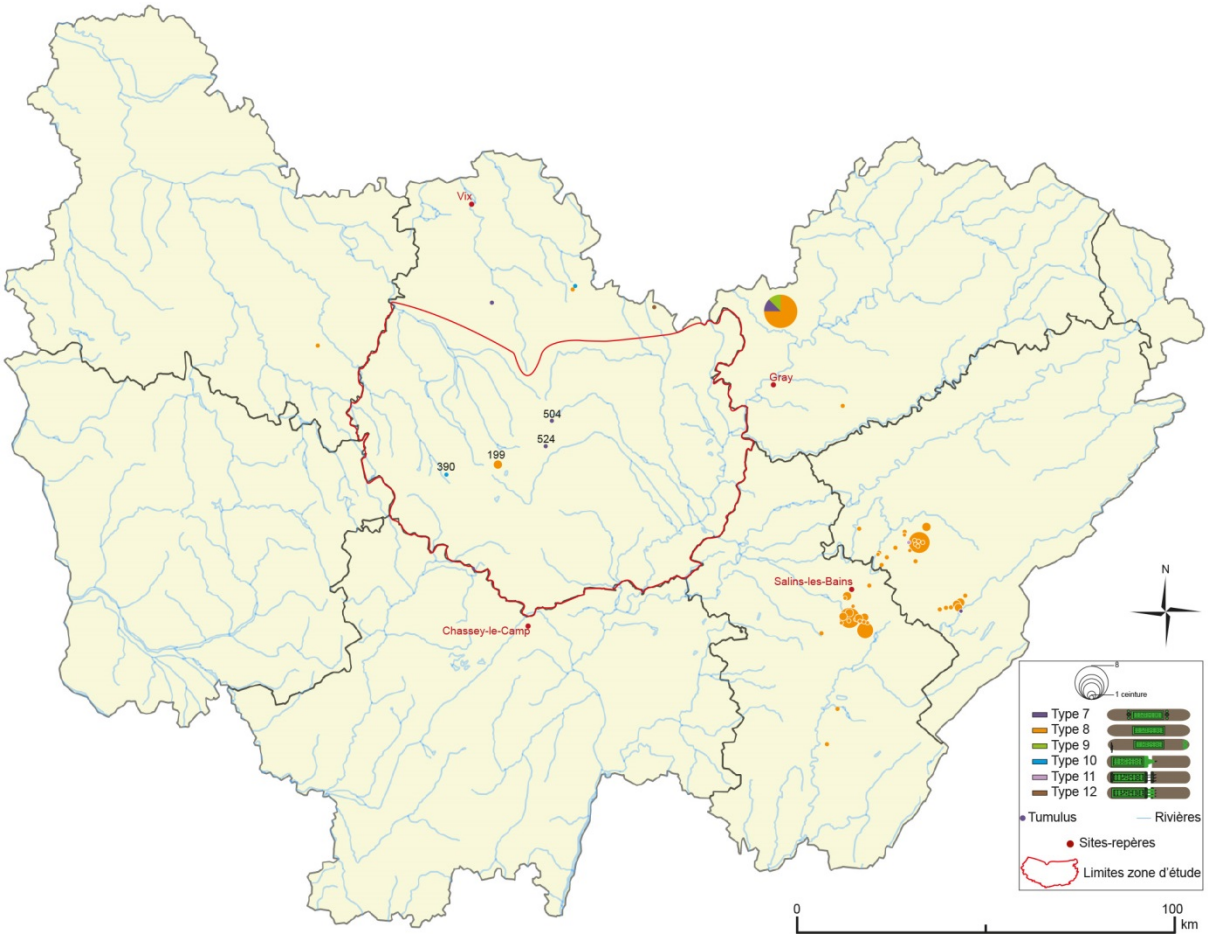

Figure 133 : Répartition des ceintures de type 7 (à plaque et appliques), 8 (à plaque), 9 (à plaque et anneaux), 10 (à plaque et agrafe), 11 (à plaque et barrette) et 12 (à plaque, agrafe et barrette) par tumulus.

Le type 13, ceinture à barrette(s) seule(s), est ponctuel : deux ceintures sont répertoriées dans le sud de la Côte-d'Or (Couchey – n° 184 et Meloisey – n° 406), une en Côte-d'Or septentrionale (Minot – n° 465) et la dernière dans le Doubs (Chaffois – n° 116) (**Figure 134**).

Les ceintures type 14 et 15, à renfort, diffèrent par la présence ou non d'une barrette. Le type 14, à barrette, n'est présent qu'à Dompierre-les-Tilleuls (n° 214), dans le Doubs. Le type 15 est également présent dans ce même tertre de Dompierre-les-Tilleuls, et à Ivry-en-Montagne (n° 326), dans la zone d'étude.

Les ceintures à anneau(x) sont difficiles à restituer à cause du nombre variable d'anneaux dans les sépultures (de un à six). Subjectivement, les ceintures à partir de cinq anneaux ou les chaînettes forment le type 16. Il serait présent à Essarois (n° 231) en Côte-d'Or septentrionale (5 anneaux), et à Massangis (n° 397) dans l'Yonne, où six anneaux de ceinture en alliage cuivreux et un autre en fer ont été découverts dans le tertre. De ce fait, il y avait potentiellement deux ceintures : le type 16 et le type 19 (ceinture à anneau en fer). Deux chaînettes ont été découvertes : à Meloisey (n° 404) dans la zone d'étude, et à Pothières (n° 522). La chaînette découverte à Ivory (n° 323) est reliée à un rivet qui porte des traces de cuir. Il peut s'agir d'une ceinture ou d'une chaine de suspension. Cela expliquerait sa datation avancée par rapport aux autres (Hallstatt D2).

Les ceintures à cinq anneaux et agrafe (type 17) quant à eux sont présentes à Couchey (n° 184).

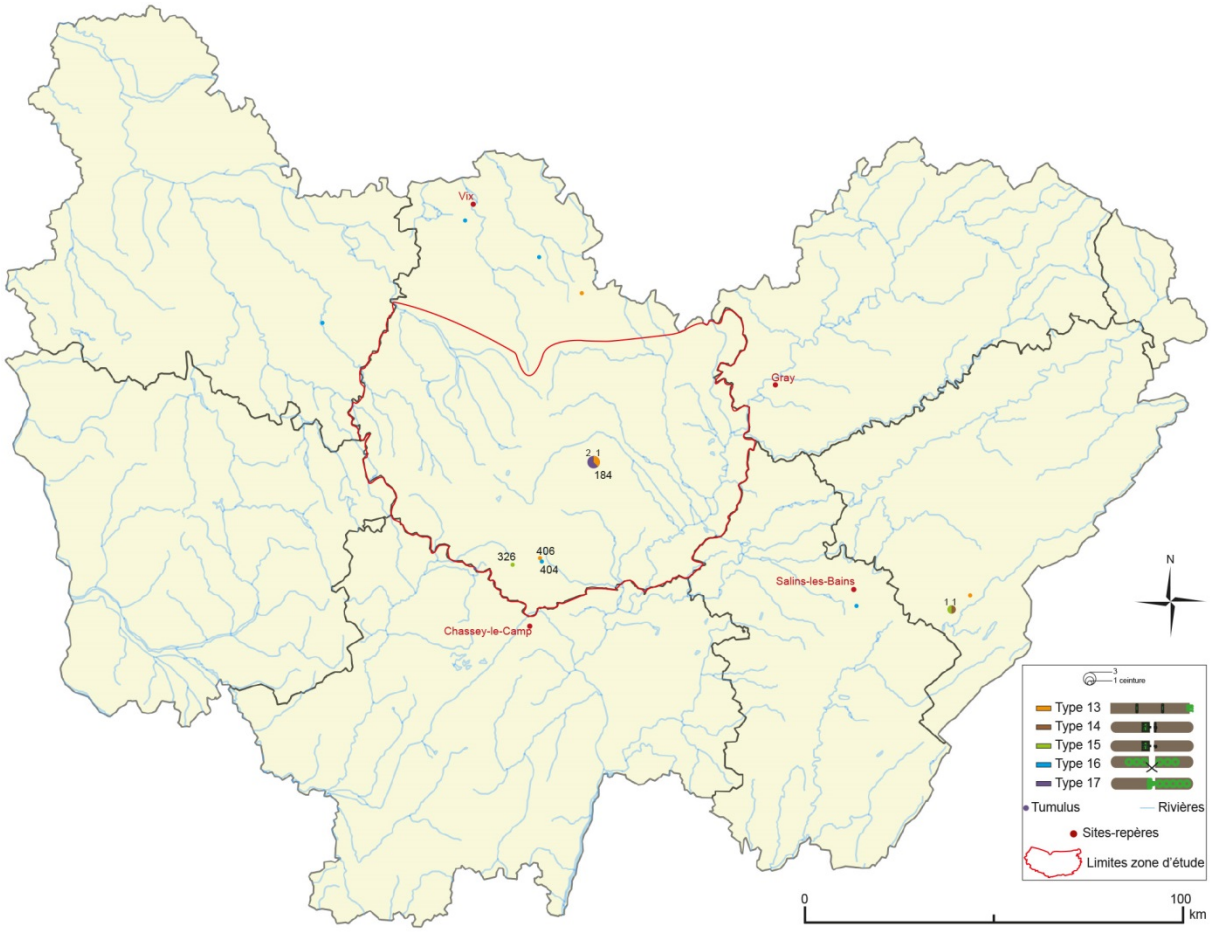

Figure 134 : Répartition des ceintures de type 13 (à barrettes), 14 (à renfort et barrette), 15 (à renfort), 16 (à plus de 5 anneaux) et 17 (à agrafe et plus de 5 anneaux) par tumulus.

Les types 18 et 19 ont un ou deux anneaux, en alliage cuivreux ou en fer. Le type 18 est le plus fréquent dans les tumuli de la zone d'étude et des zones de comparaison (**Figure 135**). Une seule ceinture de ce type est attestée par tumulus, à trois exceptions près : Bressey-sur-Tille (n° 98) et Lantilly (n° 342) dans la zone d'étude, et Vielmanay (n° 606) dans la Nièvre. Le type 19 se concentre dans deux gros tertres de la zone d'étude : Bressey-sur-Tille (n° 98) et Lantilly (n° 342). Il est dans un seul autre cas en plus d'un exemplaire dans le même tertre : à Laignes (n° 341) en Côte-d'Or septentrionale. Ce type de ceinture est présent dans trois autres tumuli de cette zone, dans deux tertres de l'Yonne (Blannay – n° 78 ; Massangis – n° 397). Les deux types de ceintures se côtoient à Bressey-sur-Tille, Lantilly et à Massangis. De façon générale, les ceintures à anneaux sont plus représentées en Bourgogne qu'en Franche-Comté.

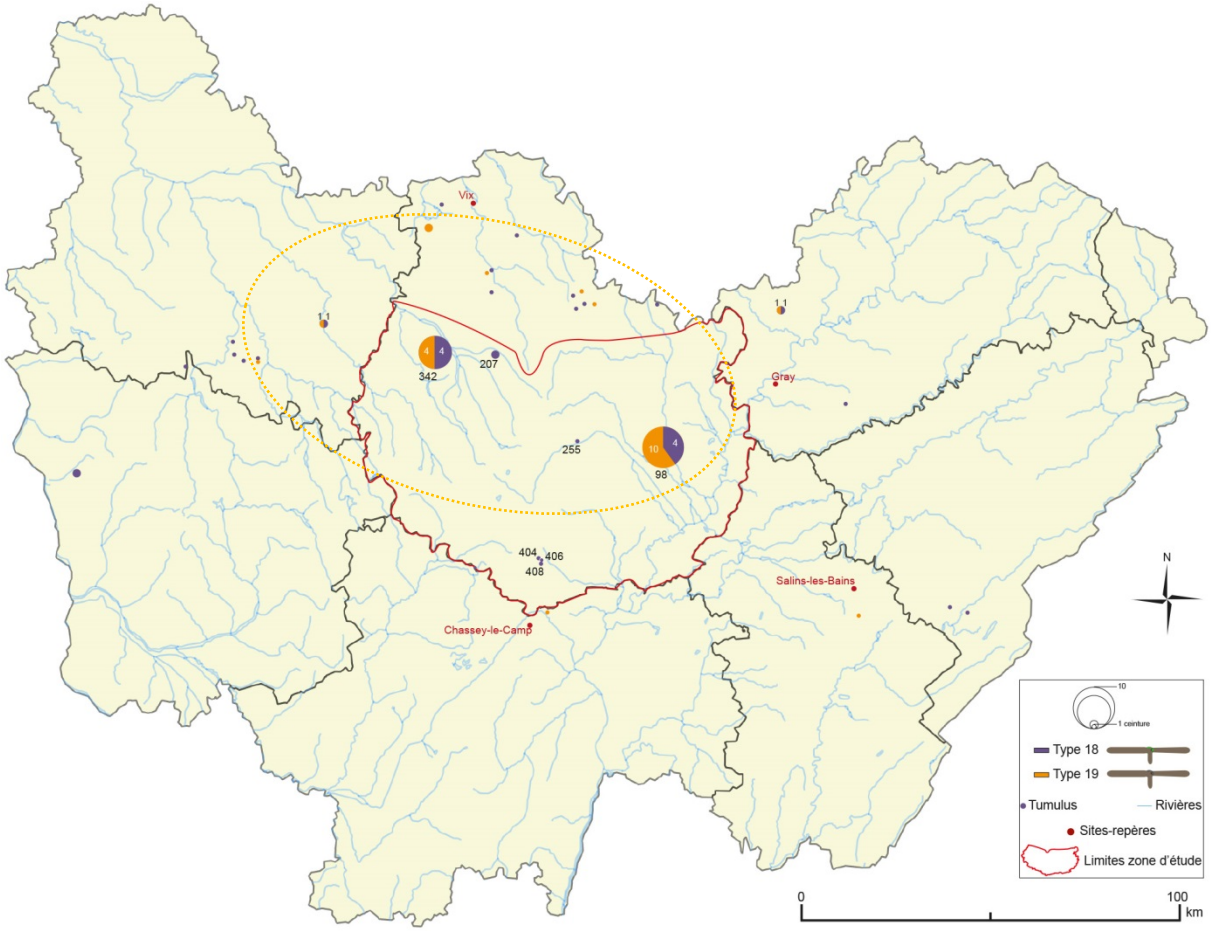

Figure 135 : Répartition des ceintures de type 18 (à anneau(x) en alliage cuivreux) et 19 (à anneau(x) en fer) par tumulus.

En Bourgogne, la Côte-d'Or méridionale est la zone qui a livré le plus de ceintures (58 exemplaires), avec une bonne représentation des ceintures à agrafe (type 1), des ceintures à anneau(x) (types 18 et 19), des ceintures à agrafe et anneau (type 2) et des ceintures à appliques (type 4). Le regroupement des types de ceintures, à partir d'un élément commun, a mis en évidence deux secteurs différents : le premier pour les types 7 à 10, situés au centre de la zone d'étude, sur un

axe nord-est/sud-ouest ; le second pour les types 11 à 15, à l'est du premier (**Pl. 43**). La Côte-d'Or septentrionale, avec moitié moins de ceintures, a livré plutôt des ceintures à anneau(x) type 18 et type 19 dans une moindre mesure (15 exemplaires au total). Elle a livré moitié moins de sépultures à agrafe (type 1) que le sud. Les types de ceinture 4, 15 et 17 ne sont présents que dans le sud, tandis que les types 6 et 12 ne sont connus que dans le nord du département. De plus, il est rare qu'il y ait plusieurs tombes à ceinture dans un même tumulus (2 cas). L'Yonne, la Nièvre et la Saône-et-Loire n'ont fourni que peu de ceintures, appartenant principalement aux groupes de ceintures 1 à 3 et 16 à 19. Les types 3, 9, 11 et 14 ne sont pas présents en Bourgogne.

La Franche-Comté est moins diversifiée dans les ceintures en contexte tumulaire : la grande majorité est de type 8 (77 exemplaires) et 1 (40 exemplaires) (**Pl. 43**). Le Doubs est la zone qui a fourni le plus de ceintures (72 exemplaires), suivie du Jura (55 exemplaires) et de la Haute-Saône (16 exemplaires). C'est également dans le Doubs que l'on trouve le plus de variété dans ses ceintures : les types 3, 11, 13, 14 et 15 n'ont été découverts que dans cette région, bien qu'il ne s'agisse que d'un seul exemplaire à chaque fois. Le type 13 est présent dans la zone d'étude (Couchey – n° 184 et Meloisey – n° 406) et en Côte-d'Or septentrionale (Minot – n° 465). Le type 15 est limité au sud du département et à un seul exemplaire (Ivry-en-Montagne – n° 326). Les tumuli du Jura ont livré six ceintures à appliques (type 4), faisant le pendant aux cinq exemplaires de la zone d'étude (Fleurey-sur-Ouche – n° 255 ; Marcilly-Ogny – n° 390 et 391 ; Nuits-Saint-Georges – n° 493). Le type 5, présent uniquement dans l'Yonne côté bourguignon (1 exemplaire) est attesté dans le Jura (4 exemplaires) et en Haute-Saône (2 exemplaires).

11.5.3.4.3.4. Répartition chronologique des types

Les ceintures de type 1 apparaissent au Hallstatt C-D1 dans deux sépultures de Côte-d'Or (Mauvilly – n° 401) et de Haute-Saône (Savoyeux – n° 582). Ce sont les seules attestées pour cette période.

Ces mêmes ceintures sont très fréquentes au Hallstatt D1 : ce sont les ceintures qui ont été retrouvées en plus grand nombre au même moment, toutes périodes confondues (**Pl. 44**). Parallèlement arrivent les ceintures à plaque en alliage cuivreux (type 8) en Franche-Comté (3 exemplaires) et dans l'Yonne (Sainte-Colombe – n° 556). Une première ceinture à agrafe et anneau apparait à Fleurey-sur-Ouche (n° 250). Pour les types occasionnels, les seuls exemplaires du type 3 et du type 6 sont datés de cette période : à Ornans (n° 500) et Fontaines-en-Duesmois (n° 260). La ceinture à agrafe et plaque (type 10) apparait également à cette période en Côte-d'Or septentrionale

(Minot – n° 437) – le seul autre exemplaire de ce type a été trouvé à Marcilly-Ogny et date du Hallstatt D3. Les ceintures à appliques avec ou sans agrafe (types 4 et 5) font leur apparition, essentiellement dans le Jura. Elles se retrouvent également en Haute-Saône et dans l'Yonne. Les ceintures de la zone d'étude, majoritairement du type 1, sont similaires à celles du Jura et du Doubs. Elle a également livré une ceinture de type 7 à Panges (n° 504), dont le seul autre exemplaire de cette période a été découvert à Magny-Lambert (n° 356). Les autres ceintures de Bourgogne sont différentes.

Le Hallstatt D1-D2 voit une disparition temporaire des ceintures simples à agrafe (type 1). Elles réapparaitront plus tard, au Hallstatt D2-D3. Cette période est essentiellement marquée par les ceintures à plaque décorée ou non (type 8) (**Pl. 45**). Elles sont répertoriées uniquement en Franche-Comté. C'est également l'apparition éphémère du type 18 (ceinture à anneau(x)) à La Rivière-Drugeon – n° 338). Le type 4 est toujours présent dans le Jura mais également en Côte-d'Or méridionale. Il représente la deuxième ceinture la plus fréquente de cette période. Trois des quatre ceintures de la zone d'étude appartiennent à ce type. Les types 5 et 7 sont plus anecdotiques qu'à la période précédente avec un exemplaire chacun. C'est d'ailleurs la dernière apparition du type 5 (Ivory – n° 318). Le type 7 a été découvert dans la zone d'étude, à proximité de l'exemplaire de la période précédente : à Prâlon (n° 524).

Le Hallstatt D2 est caractérisé par les ceintures à plaque (type 8) où leur seule concurrence est la ceinture associant plaque et appliques (type 7) à La Rivière-Drugeon (n° 338). Tous les exemplaires proviennent de Franche-Comté.

Les ceintures type 8 dominent également le Hallstatt D2-D3. Toujours majoritairement dans le Jura, deux exemplaires ont été découverts dans la zone d'étude à Créancey (n° 199) et un autre en Côte-d'Or septentrionale, à Minot (n° 441) (**Pl. 46**). Le type 18 réapparait dans l'Yonne à Châtel-Censoir (n° 135 : 2 exemplaires). Les types 11, 12 et 19 apparaissent timidement à cette période à Amancey (n° 23) dans le Doubs (type 11), à Vernois-les-Vesvres (n° 601) et Minot (n° 463) dans le nord de la Côte-d'Or (respectivement type 12 et 19). Les types 11 et 12 ne sont connus que pour cette période. Ils associent la plaque en alliage cuivreux avec des barrettes (type 11), associées à une agrafe pour le type 12. Les ceintures sont moins nombreuses qu'au Hallstatt D1 et moins concentrées. Seuls les cas du Jura et de Côte-d'Or septentrionale sont localisés dans une zone restreinte.

Les ceintures à plaque (type 8) dominent toujours au Hallstatt D3, mais ne se trouvent plus qu'en Franche-Comté (Doubs, Jura et Haute-Saône) (**Pl. 47**). Les ceintures à agrafe (type 1) sont de nouveau présentes en Côte-d'Or : une à Bressey-sur-Tille (n° 98), dans la zone d'étude, et deux en

Côte-d'Or septentrionale, à Duesme (n° 227) et la seconde à Chambain (n° 119). Le dernier exemplaire de cette ceinture est situé dans le Jura. Le type 19 a également une répartition limitée à la Côte-d'Or : à Bressey-sur-Tille dans le sud, à Aisey-sur-Seine (n° 6) et Laignes (n° 341) dans le nord. Le type 18, comme à la période précédente, est présent uniquement dans l'Yonne. Le dernier exemplaire répertorié du type 10 est donc daté de cette période et se trouve à Marcilly-Ogny (n° 390) dans la zone d'étude. Enfin, le seul et unique exemplaire du type 9, à plaque et anneaux, est de cette période à Courtesoult (Haute-Saône). Les ceintures de Bressey-sur-Tille, dans la zone d'étude, sont en adéquation avec celles découvertes dans le nord du département.

Le Hallstatt D3 – La Tène A est caractérisé par les ceintures à agrafe (type 1), seul type attesté dans le Doubs. Il se trouve également dans la partie centre-est de la zone d'étude : à Bressey-sur-Tille (n° 98), à Fleurey-sur-Ouche (n° 245) et à Blaisy-Bas (n° 74). Deux exemplaires sont connus, l'un en Haute-Saône (Courtesoult – n° 193) et l'autre dans l'Yonne (Merry-sur-Saône – n° 416) (**Pl. 48**). Le type 18, ceinture à anneau en alliage cuivreux, est présent quasi exclusivement dans le sud de la Côte-d'Or, à Bressey-sur-Tille et à Lantilly (n° 342). Deux autres exemplaires ont été découverts, comme pour le type 1, dans la Haute-Saône (Courtesoult) et dans l'Yonne (Brosses – n° 99). Le type 19, avec anneau en fer est plus représenté qu'à la période précédente. Il se trouve uniquement dans les tumuli à sépultures nombreuses : Courtesoult, mais aussi Bressey-sur-Tille et Lantilly dans la zone d'étude. Enfin le type 2 réapparait dans la zone d'étude, à Blaisy-Bas (n° 74) et Bressey-sur-Tille. Alors que les ceintures sont de moins en moins nombreuses en Franche-Comté et en Bourgogne – voire n'apparaissent pas (Côte-d'Or septentrionale, Nièvre, Saône-et-Loire et Jura), elles sont toujours bien visibles dans la zone d'étude.

Ce port de ceinture quasi exclusivement restreint à la zone d'étude dans les sépultures sous tumulus se poursuit à La Tène A et à La Tène B (**Pl. 49**). Les types de ceintures portés se diversifient. Le type 18 devient le plus courant (18 cas). Dans la zone d'étude, il est attesté à Bressey-sur-Tille (n° 98), à Darcey (n° 207), à Fleurey-sur-Ouche (n° 255), à Lantilly (n° 342 – 2 cas) et à Meloisey (n° 404 et 408). Dans les zones de comparaison, ces ceintures sont surtout attestées en Côte-d'Or septentrionale où elles sont aussi nombreuses que dans la zone d'étude (7 cas) : Brémur-et-Vaurois (n° 97), Larrey (n° 343), Magny-Lambert (n°371), Minot (n° 458 et 464), Vernois-les-Vesvres (n° 601) et Villiers-le-Duc (n° 612). Elles apparaissent ponctuellement dans l'Yonne à Andryes (n° 37) et Massangis (n° 397), dans le Doubs à Dompierre-les-Tilleuls (n° 214) et en Haute-Saône à Gy (n° 282). Les ceintures type 19 sont moitié moins nombreuses (8 cas). La moitié d'entre elles est localisée dans la zone d'étude, à Lantilly (3 cas) et à Bressey-sur-Tille (1 cas). La Côte-d'Or septentrionale en a livrées deux (Laignes – n° 341 et Minot – n° 465), l'Yonne, deux (Blannay – n° 78 et Massangis – n° 397), et la Saône-et-Loire a fourni le dernier exemplaire (Chagny – n° 118). Les ceintures type 19 sont

donc attestées uniquement en Bourgogne à La Tène. Les types 1 et 2, en proportion égale, sont majoritaires dans la zone d'étude : quatre cas pour le type 1 (Blaisy-Bas – n° 74, Couchey – n° 184, Martrois – n° 394 : 2 cas) et cinq cas pour le type 2 (Blaisy-Bas – n° 74, Couchey – n° 184 : 2 cas, Lantilly – n° 342 et Martrois – n° 394). En-dehors de la zone d'étude, les ceintures type 1 sont présentes dans le nord du département (2 cas) et dans le Doubs (1 cas). Le type 2 est attesté seulement dans la Nièvre (2 cas). Le type 13, ceinture à barrettes, apparait à La Tène A et reste cantonné à cette période. Ces ceintures sont présentes en Côte-d'Or méridionale (Couchey – n° 184 et Meloisey – n° 406), en Côte-d'Or septentrionale (1 cas) et dans le Doubs (1 cas). Les types 14 et 15, combinant barrettes et renforts de ceinture ne sont également utilisés qu'à La Tène A et dans le Doubs – à l'exception d'un exemplaire type 15 à Ivry-en-Montagne (n° 326) dans la zone d'étude. Toujours caractéristiques de La Tène A, les types 16 et 17 associent plusieurs anneaux, voire sont composés de chaînettes. Le type 16 est présent dans la zone d'étude (Meloisey – n° 404), en Côte-d'Or septentrionale (2 cas) et dans l'Yonne (1 cas). Le type 17 est lui, attesté uniquement en Côte-d'Or méridionale (Couchey – n° 184 : 2 cas).

Les quelques ceintures de La Tène B sont uniquement des types 18 et 19, à anneau(x) (**Pl. 49**). L'une d'entre elles (type 19) provient de Lantilly (n° 342) dans la zone d'étude, les autres de Côte-d'Or septentrionale (2 cas – type 18) et de Saône-et-Loire (1 cas – type 19).

Contrairement aux périodes hallstattiennes, les ceintures semblent plus présentes en Bourgogne. Les exemples provenant de l'Yonne sont plus fréquents à cette période avec des ceintures à anneaux en alliage cuivreux ou en fer. Seul le Doubs livre quelques ceintures de différents types.

Les types les plus fréquents à travers le premier âge du Fer et le début du second, sont les types 8, 1, 18, 19 et 2 (**Figure 136**). Entre le Hallstatt C-D1 et le Hallstatt D1, le type 1 est largement majoritaire. Le type 8 (à plaque) est le plus fréquent à partir du Hallstatt D1-D2 jusqu'au début du Hallstatt D3. Il disparait à la fin du Hallstatt D3 où les ceintures type 1 (à agrafe) sont de nouveau majoritaires jusqu'au début de La Tène A. Cette période est par contre caractérisée plutôt par des ceintures type 18, à anneau.

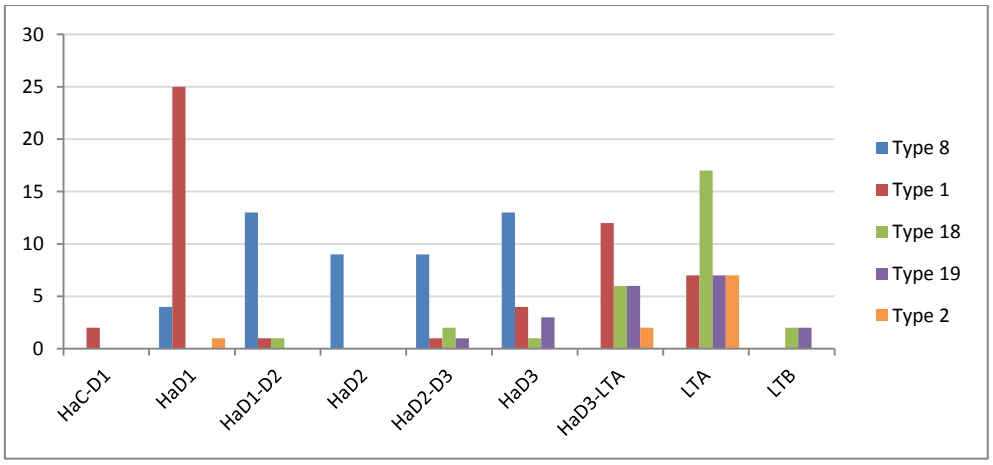

Figure 136 : Occurrences des types de ceintures les plus fréquents (N.M.I.) par périodes.

11.6. Le Hallstatt D3 et la transition Hallstatt D3 – La Tène A

11.6.1. Les torques

11.6.1.1. Les torques à anneaux intégrés

Ces torques sont à jonc plein comportant des anneaux intégrés au jonc, ou anneaux de suspension. Ils peuvent porter de 3 à 9 anneaux. Les sept anneaux recevaient, à Saraz (n° 573 – sép. F), une série de petits anneaux formant des chaînettes de tailles différentes (Joffroy 1957b, fig. 2-4). Les sept anneaux intégrés au torque s'espaçaient sur une moitié du jonc, intercalés avec des groupes de stries tandis que le reste du jonc était simple. Un second torque a été découvert dans les *Moidons*, sans que les différentes sources publiées sur ces tertres ne permettent d'en connaître l'origine avec certitude (Corot 1926b, p. 233 ; Joffroy 1957b, p. 14 ; Piningre, Ganard 2004, p. 85-88). Ce torque comportait six anneaux, répartis sur l'ensemble du jonc, et entre lesquels des serpents ondulaient suivant le même sens (Corot 1926b, p. 233, fig. 12). Rien n'a été découvert suspendu aux anneaux intégrés.

Ce type de torque est plutôt connu en Allemagne et en Alsace (Behrens 1927 ; Joffroy 1957b), avec plusieurs exemplaires signalés dans la forêt de Haguenau : à Harthouse, où les anneaux sont régulièrement espacés sur les trois quarts du jonc ; à Ohlungen, où deux exemplaires ont leurs anneaux groupés par trois régulièrement espacés tandis qu'un autre porte ses anneaux resserrés sur un tiers de sa longueur et avec une morphologie différente ; à Maegstub, où les anneaux sont resserrés sur une petite partie du jonc sur quatre torques, et espacés sans organisation visible autour d'un cinquième (Schaeffer 1979b). Les décors de serpents ondulants se retrouvent sur d'autres objets comme les bracelets à jet de coulée, les torques fermés simples et les bracelets fermés simples (Schaeffer 1979b, p. 29, 31, 41).

11.6.1.2. Les torques creux

Ces torques apparaissent au Hallstatt D1 en Suisse. Les deux exemplaires jurassiens appartiennent à des ensembles du Hallstatt D1 et du Hallstatt D2-D3. Les exemplaires bourguignons sont nettement plus nombreux et sont datés du Hallstatt D2 au début du Hallstatt D3 pour les plus récents. La Côte-d'Or méridionale a livré six exemplaires, principalement du Hallstatt D2, sur trois sites (**Figure 137**) : Lantilly (n° 342 – sép. i), Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – sép. B), et surtout Créancey (n° 198 – hors contexte ; n° 199 – 3 cas hors-contexte). Deux exemplaires de ce dernier sont décorés. En Côte-d'Or septentrionale, cinq exemplaires, datés du Hallstatt D2-D3 se répartissent également sur trois sites : Duesme (n° 226 – hors-contexte), Meulson (n° 434 – sép. 4) et Minot (n° 441 – sép. A et E ; n° 437 – sép. D). Deux d'entre eux portent un décor. La Nièvre a fourni neuf exemplaires hors-contexte dont trois décorés, appartenant à sept sites : Chitry-les-Mines (n° 169), Ciez (n° 170), Clamecy (n° 174 et 175), Sauvigny-les-Bois (n° 579 – 2 cas), Vielmanay (n° 606) et Villiers-sur-Yonne (n° 624 – 2 cas). Ils sont essentiellement datés du Hallstatt D2. Dans l'Yonne, douze exemplaires, sans décor, sont répartis dans six sites : Annay-la-Côte (n° 39 – 4 cas hors-contexte), Blannay (n° 78 – sép. 2 et 3), Brosses (n° 101 – sép. 1 et 2 cas hors-contexte) et Châtel-Censoir (n° 136 – sép. 1, n° 128 – hors-contexte et n° 132 – hors-contexte). Ces torques sont datés du Hallstatt D2, D2-D3 et de La Tène A pour le plus récent (Blannay, sép. 2).

11.6.1.3. Les torques à jonc simple

Ces torques en alliage cuivreux, à jonc massif et lisse, sont des objets qui se trouvent du Hallstatt D2 à La Tène A sans changement particulier. Ils sont relativement fréquents et se trouvent aussi bien en Suisse, qu'en Bourgogne, dans le Centre, ou en Champagne par exemple (Milcent 2004 ; Piningre, Ganard 2004). Trente-cinq de ces torques sont répertoriés dans le corpus général, relativement équitablement entre la Nièvre (9 cas), l'Yonne (9 cas) et la Côte-d'Or méridionale (11 cas) (**Figure 137**). Ils sont plus ponctuels en Côte-d'Or septentrionale (4 cas), dans le Jura (1 cas) et le Doubs (1 cas). Dans la zone d'étude, ces torques ont été localisés à Blaisy-Bas (sans numéro tumulus indéterminé – hors-contexte), à Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 28B et 64B), à Couchey (n° 184 – 3 cas hors-contexte ; n° 190 – hors-contexte), à Créancey (n° 201 – sép. 1), à Ivry-en-Montagne (n° 326 – hors-contexte), et à Meloisey (n° 404 – hors-contexte et n° 408 – hors-contexte). Ces torques sont essentiellement dans la partie sud-est de la zone d'étude.

Globalement, les torques creux et filiformes sont plus nombreux et concentrés sur un secteur à cheval sur l'Yonne et la Nièvre, autour du fleuve et de ses affluents (**Figure 137**). En Côte-d'Or septentrionale, les torques sont relativement groupés sur une ligne est-ouest fictive, mélangeant les deux types. Quatre tumuli ont livré plusieurs exemplaires de torques filiformes, dont trois dans la zone d'étude: Blannay (n° 80), Meloisey (n° 404), Couchey (n° 190) et Bressey-sur-Tille (98). Trois autres tertres ont livré plusieurs torques creux : à Minot (n° 441) en Côte-d'Or septentrionale, à Brosses (n° 101) dans l'Yonne et à Villiers-sur-Yonne (n° 624) dans la Nièvre. Enfin, sept tumuli ont livré un ou plusieurs torques de chaque type : à Créancey dans la zone d'étude (n° 199), à Annay-la-Côte (n° 39), Blannay (n° 78) et Châtel-Censoir (n° 136) dans l'Yonne, et à Vielmanay (n° 606), Chitry-les-Mines (n° 169) et Sauvigny-les-Bois (n° 579) dans la Nièvre.

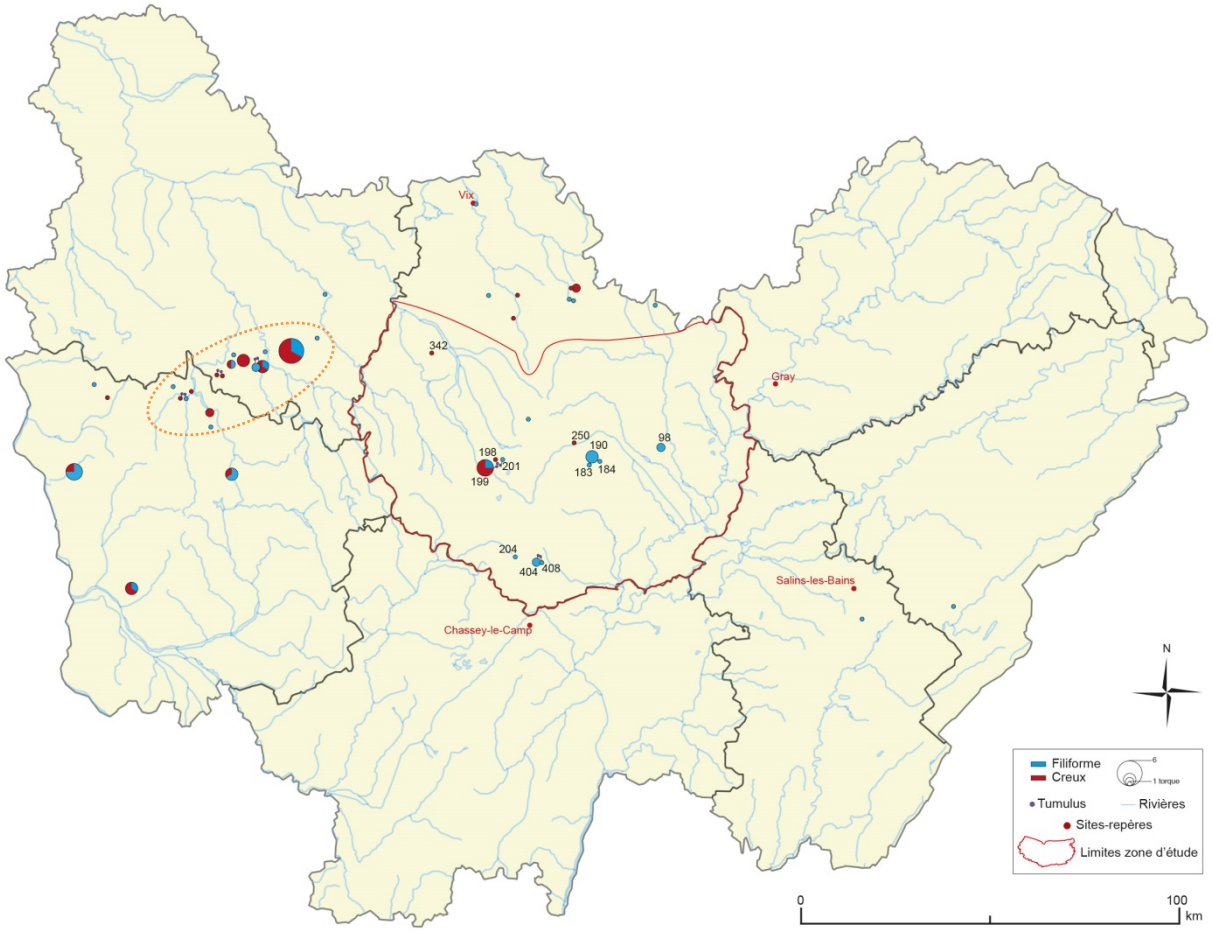

Figure 137 : Répartition des torques creux et des torques filiformes du Hallstatt D – La Tène A par tumulus (N.M.I).

11.6.2. Les bracelets à jets de coulée

Ces bracelets, pleins, fermés, sans décor, à jonc irrégulier, ne sont pas finis : leur jet de coulée n'a pas été ébarbé. Ils pouvaient être portés au coude gauche ou aux poignets. Ces bracelets se retrouvent dans l'est de la France (Alsace, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté, Champagne).

Certains d'entre eux étaient recouverts d'une gaine de cuir ou végétale, comme dans la sépulture 77 de Bressey-sur-Tille (n° 98) ou la sépulture IV du tumulus 12 de Königsbrück (Alsace) (Labaune 1998). Ce type de bracelet est connu dans des tombes du Hallstatt D3 et surtout de La Tène A ancienne (Chaume 1999, p. 518 ; Piningre, Ganard 2004, p. 265). L'observation d'un jet de coulée peut également se faire sur différents types d'anneaux : anneaux à fonction indéterminée (11 cas), anneaux de bras (7 cas), anneaux de ceinture (1 cas), anneaux de cheville (2 cas) ou torque (13 cas). Les bracelets concernent 25 cas du corpus et ne sont pas toujours en contexte. Les anneaux de bras sont identiques aux bracelets, si l'on ne tient pas compte de leur taille légèrement plus grande pour pouvoir passer le coude. Un bracelet (ou anneau de bras) constitue le seul mobilier de six individus mais il accompagnait d'autres éléments dans douze cas. Plusieurs bracelets à jet de coulée pouvaient également être associés dans une même sépulture (Bressey-sur-Tille – n° 98, sép. 44 et Villier-le-Duc – n° 620, sép. 1) où ils ornaient les deux poignets. Dans les autres cas, et lorsque l'information est connue, ces bracelets pouvaient être portés au poignet droit (1 cas) ou gauche (1 cas), au coude droit (2 cas) ou gauche (4 cas), ou au bras droit (1 cas).

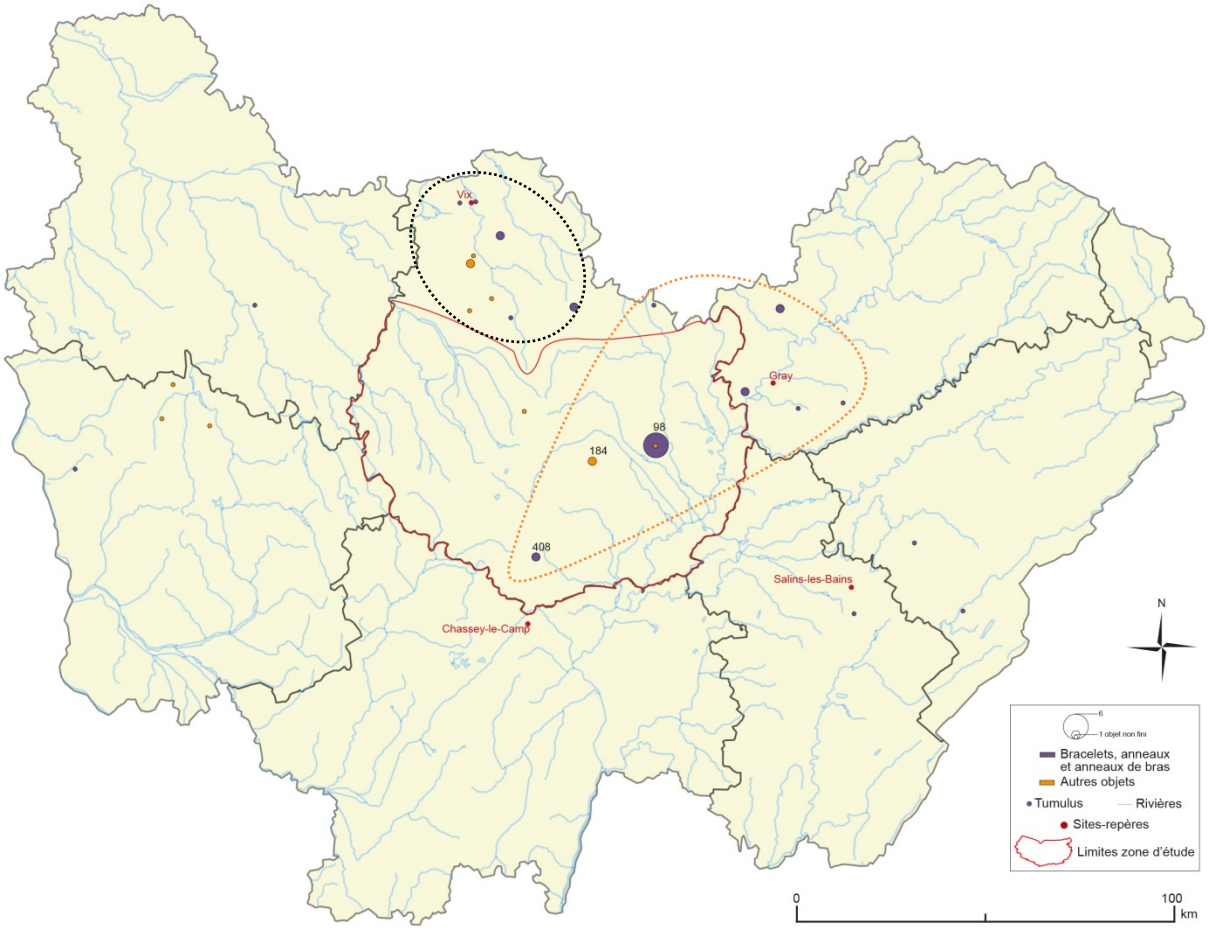

Figure 138 : Répartition des bracelets, anneaux et anneaux de bras non finis attribués au Hallstatt D3 et à La Tène A.

La répartition des objets à jet de coulée ne concernent que peu de sites de la zone d'étude (**Figure 138**). Les objets autres que bracelets et anneaux de bras sont groupés en Côte-d'Or septentrionale, dans la Nièvre et dans une moindre mesure, dans la zone d'étude. Ils sont absents de Franche-Comté pour cette période. Bressey-sur-Tille est le site qui en a livré le plus (7 cas).

11.6.3. Les anneaux de cheville

Les anneaux de cheville en alliage cuivreux creux, à section circulaire, et fermeture par emboitement simple (18 cas) ou avec goupille (17 cas), apparaissent au Hallstatt D2 en Suisse et en Allemagne. Ils sont sans décors ou seulement ornés aux extrémités (Milcent 1999, p. 222 ; Piningre, Pouin, Koch 2003, p. 232-234 ; Piningre, Ganard 2004, p. 275). La datation donnée à ces anneaux en France se fonde sur les éléments caractéristiques de la culture Aisne-Marne, leur attribuant une période d'apparition plus ou moins synchrone à la Suisse et l'Allemagne (Chaume 2001, p. 138 ; Baray 2004), au Hallstatt D2-D3. Quelques rares ensembles indiquent une continuité de l'utilisation de ces anneaux en contexte funéraire au début de La Tène A (Chaume 2001, p. 138 ; Piningre, Ganard 2004, p. 275). Le Jura et la Bourgogne sont les zones de concentration les plus denses en ce qui concerne ces anneaux.

Les anneaux de cheville creux sont portés par paire. Ils peuvent être sans décor (28 cas), décorés de stries transversales groupées par nombre défini ou irrégulier, de stries transversales régulièrement espacées, de stries et cercles oculés avec différentes organisations, ou de côtes transversales sur la totalité de leur jonc (**Figure 139**). Les extrémités seules peuvent également être décorées et sont, dans ces cas, ornées de stries groupées et régulièrement espacées sur une petite surface. Le motif le plus fréquent sur ces objets est celui sur lequel les stries sont groupées – quel que soit le nombre de stries (37 cas). Les groupes de stries par deux sont majoritaires (15 seules et 4 en association avec des motifs de chevrons et cercles oculés) (**Figure 140**). Le décor de stries groupées est attesté sur un secteur large englobant la zone d'étude, la Côte-d'Or septentrionale, l'Yonne, la Nièvre, le Jura et le Doubs. Le décor de stries régulièrement espacées se trouve surtout dans la zone d'étude, à Bressey-sur-Tille (n° 98), Cussy-la-Colonne (n° 203), Couchey (n° 184), Créancey (n° 199), Darcey (n° 208), Ivry-en-Montagne (n° 326) et Nuits-Saint-Georges (n° 492). En-dehors de la Côte-d'Or méridionale, une sépulture du nord du département en a livré (Minot – n° 438), ainsi qu'un tumulus de l'Yonne (Châtel-Censoir – n° 135). L'association de stries verticales et horizontales a été découverte sur des anneaux de cheville de Couchey (n° 184), dans la zone d'étude, et d'Arbois (n° 53) dans le Jura. Le décor de stries et chevrons est également limité à deux sites : Courtesoult (n° 193) en Haute-Saône, et Chambain (n° 119) en Côte-d'Or septentrionale.

L'association de stries et de cercles est attestée dans quelques sites éloignés les uns des autres. Le cas le plus à l'est se trouve dans le Doubs, à Saraz (n° 573). Dans la zone d'étude, ce décor est connu à Bressey-sur-Tille (n° 98) et à Darcey (n° 208). En Côte-d'Or septentrionale, il est attesté à Vernois-les-Vesvres (n° 601) et à Vix (n° 626). Enfin, le dernier cas provient d'un tumulus de l'Yonne, à Mailly-le-Château (n° 380).

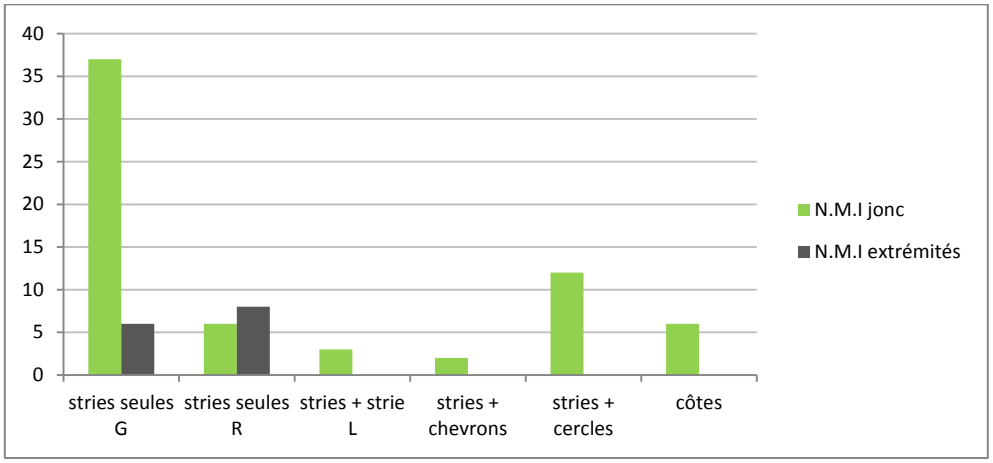

Figure 139 : Types de décors utilisés sur les anneaux de cheville (G = groupées ; R = régulièrement espacées ; L = longitudinale) (les 6 anneaux à stries non précisées n'ont pas été intégrées).

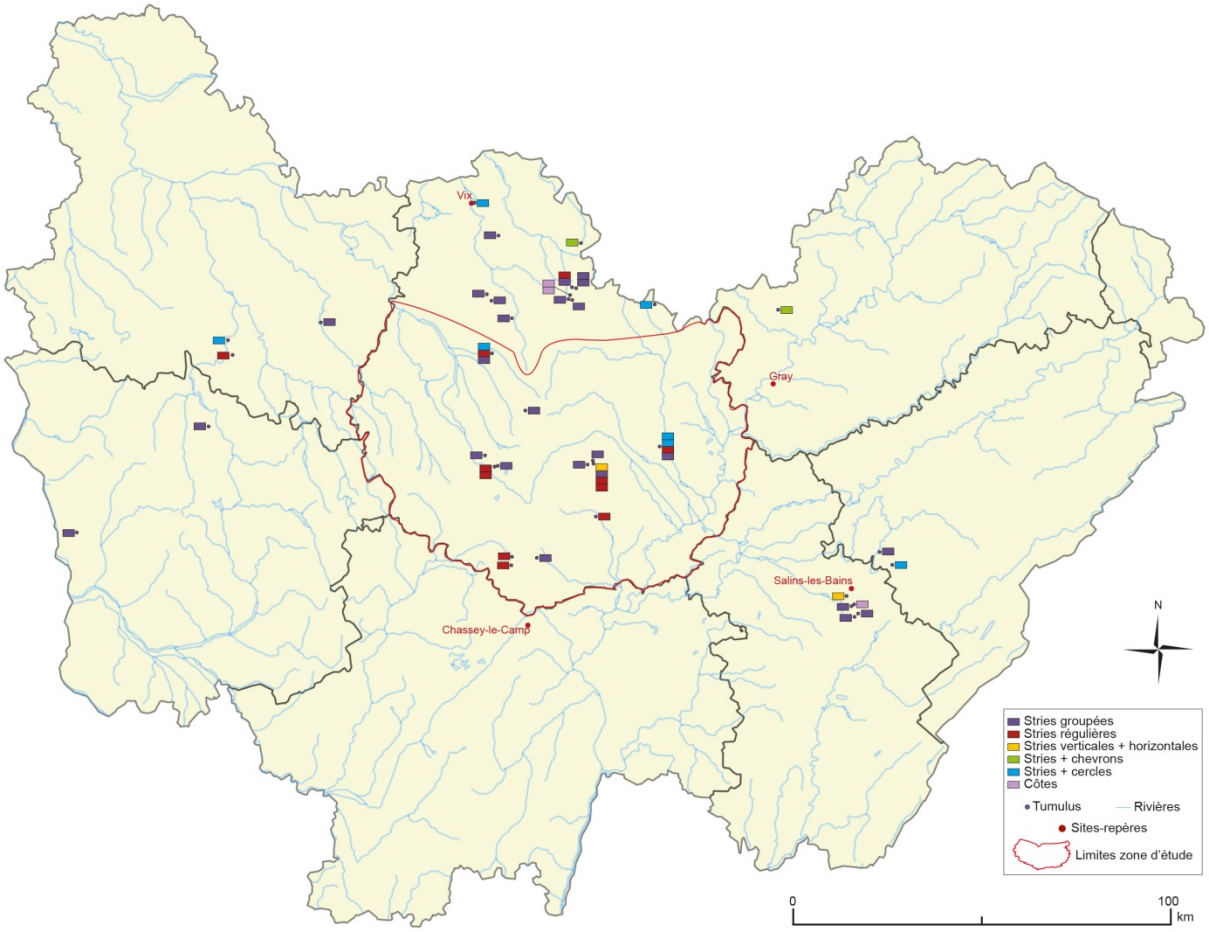

Figure 140 : Répartition des décors des anneaux de cheville du Hallstatt D3 à La Tène A (1 case = 1 paire).

11.6.4. Les fibules

11.6.4.1. Les fibules à double timbale dP4

Les fibules à double timbale, dP4 de Mansfeld, sont divisibles en quatre groupes. Les plus fréquentes en Bourgogne et dans le Jura sont les fibules à double timbale convexe demi-sphérique et ressort. Ces fibules se retrouvent hors-contexte dans les tumuli du Jura (n° 52, 323, 431 et 471) et dans la zone d'étude, à Couchey (n° 184). Sur le site de Couchey, la fibule est associée à une plaque de ceinture à bourrelets longitudinaux type Hundersingen de Kilian-Dirlemeir, à des bracelets décorés de groupes de stries et à des anneaux de cheville creux ornés comme les bracelets de groupes de stries dans un des tertres jurassiens (n° 418 – sép. a). À Bressey-sur-Tille (n° 98), une fibule de ce type est le seul objet de la sépulture 22, tandis qu'à Minot (n° 441 – sép. F) elle est associée à une fibule type Weidach. Ce type de fibule est également présent dans trois sépultures de Courtesoult (n° 193) où deux exemplaires sont associés à des objets en fer (sép. 38), à des perles d'ambre (sép. 37). Un autre exemplaire isolé était associé quant à lui à des bracelets en alliage cuivreux et lignite, à une plaque de ceinture estampée type Brumath de Kilian-Dirlemeier et à une fibule type P3z de Mansfeld (sép. 29).

Les fibules à double timbale convexe et disque d'arrêt se trouvent entre le Jura, le Plateau suisse et la région d'Haguenau. Une sépulture de Mesnay (n° 432 – sép. 1) en a livré un exemplaire, accompagné d'armilles, de bracelets fermés striés, et d'une plaque de ceinture type Wangen de Kilian-Dirlemeier. Un autre exemplaire, également dans la forêt des *Moidons*, était accompagné d'éléments de ceinture et d'un fragment de fibule en alliage cuivreux à arc orné d'un cabochon (n° 323 – sép. c).

Les fibules à double timbale plates ou cupulées décorées de stries concentriques et à long ressort en arbalète sont essentiellement présentes entre le Jura central et le lac de Zürich (Chaume 2001 ; Piningre, Ganard 2004, p. 249). En Franche-Comté, elles ont été découvertes hors-contexte dans les tumuli 18 et 20 de *Parançot* (n° 430 et 432), à Arbois (n° 53), à Vuillecin (n° 634), et à La Rivière-Drugeon (n° 338). Dans le tumulus 4 des *Moidons* (n° 167) cette fibule constitue le seul mobilier de la sépulture 13. Dans la sépulture g du tumulus 18 des *Moidons* (n° 168) elle est associée à une plaque de ceinture estampée de type indéterminé, et à un bracelet en lignite. Une fibule à double timbale et ressort large a été découverte à Chambain (n° 119 – sép. 2) à côté d'une agrafe de ceinture, d'anneaux de cheville creux, de bracelets en alliage cuivreux fermés, d'une fibule en fer et de perles en verre et ambre. À Magny-Lambert (n° 370 – sép. 4), la fibule type dP4 était accompagnée d'éléments de ceinture et de bracelets en alliage cuivreux à tampons.

Les fibules à disque d'arrêt et ressort court sont attribuées à la transition Hallstatt D2-D3, tandis que les fibules à long ressort en arbalète sont du Hallstatt D3 (Piningre, Ganard 2004, p. 250). Ces datations s'accordent avec les ensembles du corpus, certains éléments indiquent même une possible perduration jusqu'à l'extrême fin du Hallstatt D3, voire le tout début de La Tène A lorsque ces fibules sont associées à des fibules type Rivière (La Rivière-Drugeon – n° 338, sép. 6).

Les trois fibules dP4 attestées dans la zone d'étude sont situées à Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 22) et à Couchey (n° 184 – 2 cas hors-contexte). Elles sont à timbales bombées et à ressort court pour la première, indéterminé car manquant pour les deux autres (**Figure 141**).

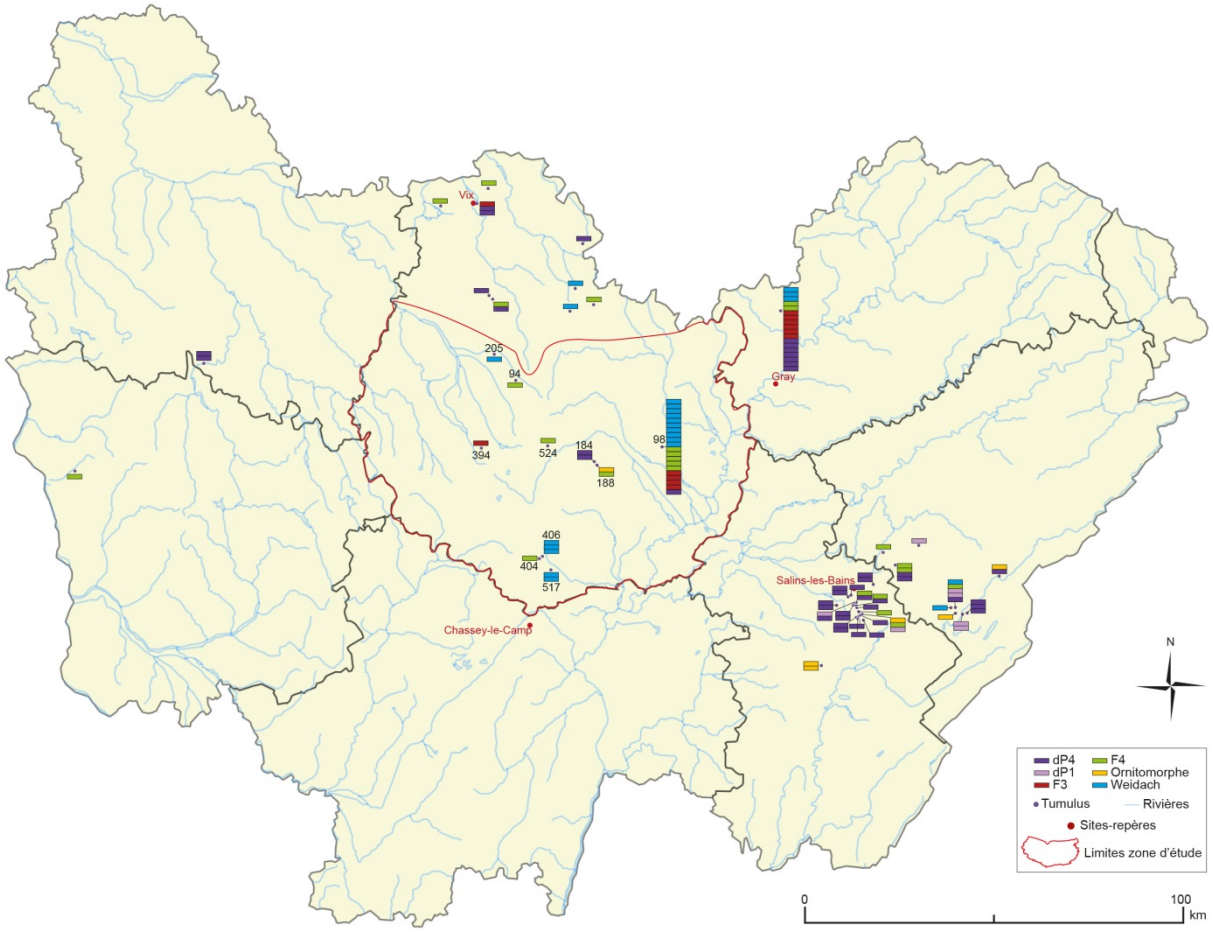

Figure 141 : Répartition des différents types de fibule du Hallstatt D3 à La Tène A.

La sépulture 44 de Courtesoult (n° 193) a livré plusieurs fibules peu fréquentes dans le corpus. Le type dP4 est présent mais sous la forme de deux exemplaires en fer, à double timbale, fausse corde et bouclettes. Ils sont associés à de la céramique, à une lame triangulaire en fer (poignard ?), à une fibule type F3B1 de Mansfeld, en fer, également à bouclettes, à une autre variante du type F3 mais en alliage cuivreux, toujours à bouclettes (type F3Cy de Mansfeld) et à une dernière fibule, type dZ3 de Mansfeld, à fausse corde et bouclettes. Une fibule à timbale sur pied et à

bouclettes a également été découverte à Refranche. Un nombre important de fibules à bouclettes a été répertorié à Vix, quelques-unes en Alsace (forêt de Haguenau), en Franche-Comté (Salins-les-Bains, Bourguignon-les-Morey), et de plus rares exemples en Allemagne et Suisse (Joffroy 1955b). Datées par les céramiques attiques à Vix, les fibules à bouclettes appartiennent à la deuxième moitié du VIe s. av. J.-C. Les exemplaires trouvés en contexte laténien en Haute-Marne indiquent une poursuite possible des bouclettes du Hallstatt D2-D3 à La Tène A.

11.6.4.2. Les fibules type F3 et ses variantes

Le type F3 de Mansfeld, daté du Hallstatt D3, est présent dans le corpus sous forme de variantes. La variante à disque sur pied se retrouve en Côte-d'Or et le long de la Saône (Bourguignon-les-Morey, Vix, Bragny-sur-Saône). Dans la zone d'étude, ces fibules sont attestées à Bressey-sur-Tille (n° 98 – Sép. 68 : 1 exemplaire et sép. 114 : 3 exemplaires) et à Martrois (n° 394 – sép. 7 : 1 exemplaire) (**Figure 141**). En Côte-d'Or septentrionale, un exemplaire est connu à Vix (n° 626 – sép. 1). À Courtesoult (n° 193), en Haute-Saône, ce type de fibule est associé à deux anneaux de cheville en alliage cuivreux fermés, décorés de chevrons, à deux bracelets fermés cannelés et à une fibule type F4 (sép. 11) (Piningre 1996, p. 34-36). La sépulture 114 de Bressey-sur-Tille contenait, comme la sépulture 44 de Courtesoult, des variantes du type F3 : le F3yC de Mansfeld, essentiellement localisé à l'est de la France, en Suisse et dans le Bade-Wurtemberg, et le type F3yB1 de Mansfeld, fibule à double timbale, long ressort et bouclettes. Elle contenait aussi une fibule type dZ3 de Mansfeld.

11.6.4.3. Les fibules à timbale conique dP1

Ces fibules se trouvent principalement dans des tertres franc-comtois : dans le Jura à Mesnay (n° 431 – hors-contexte) et Chilly-sur-Salins (n° 163 – sép. 1), et dans le Doubs, à Amancay (n° 32 – hors-contexte) et à La Rivière-Drugeon (n° 339 – sép. 1 : 2 cas ; n° 333 – hors-contexte : 2 cas) (**Figure 141**). Ces fibules sont une variante du type à timbale conique ornée de corail, avec un pied vasiforme rivé, lui-même pouvant être orné de corail. Elles se distinguent des fibules P2 de Mansfeld par le pied : ces dernières ont un pied vasiforme droit, dans le prolongement du porte-ardillon. Les fibules dP1 sont attribuées au Hallstatt D3. Quelques exemplaires se trouvent également en Alsace, en Italie du Nord et en Slovénie (Piningre, Ganard 2004, p. 248-249).

11.6.4.4. Les fibules ornithomorphes ou à tête d'oiseau

Ces fibules ont un pied en forme de tête de canard avec perforations au niveau des yeux, replié sur l'arc. Ce dernier, de forme losangique, peut être cranté dans le sens de la largeur. Les perforations et crans contenaient du corail. Quelques-unes de ces fibules ont été découvertes en Bourgogne, en Franche-Comté et en Italie du Nord. La répartition de ces fibules entre le nord et le sud des Alpes est en fonction du bec, majoritairement fermé au nord et à l'ouest des Alpes. Datées de la fin du VIe s. et de la première moitié du Ve s. av. J.-C. (Frey 1988 ; Parzinger 1989 ; Roualière-Lambert, Vuillemey 1991 ; Piningre, Ganard 2004), ce type de fibule à bec ouvert est présent au Camp de Chassey (Thévenot p. 28, pl. 3-2) et à Bragny-sur-Saône (Saône-et-Loire) (Feugère, Guillot 1986, fig. 33-14). Une fibule ornithomorphe à bec fermé a été découverte au Camp du Château à Salins-les-Bains, associée à des fragments de coupe attique à figures noires (Piningre, Ganard 2004, p. 252 ; Devaux 2007, p. 119).

La fibule de Couchey (n° 188), dans la zone d'étude, est hors-contexte (**Figure 141**). Son bec ouvert se rapproche plutôt des types du sud des Alpes. Les autres fibules de ce type dans le corpus général se rapprochent du type du nord des Alpes par leur bec fermé. Celles de Vuillecin (n° 634 – hors-contexte) et de Chilly-sur-Salins (n° 163 – sép. 1) sont à bec fermé et les yeux ne sont pas perforés. A la place, une rainure à la tête devait contenir du corail, comme pour celles de l'arc. La fibule trouvée hors contexte à Dompierre-les-Tilleuls (n° 217) est également à bec fermé mais l'orifice de l'œil est présent et l'arc est simple. Les deux fibules de Fay-en-Montagne (n° 238 – sép. 1) sont à bec fermé et à arc cranté. Elles étaient associées à des éléments de chaussure, à un vase, à des bracelets en alliage cuivreux dont un à extrémités bouletées et à des perles d'ambre.

11.6.4.5. Les fibules à timbale sur le pied F4

Le type F4 de Mansfeld, fibule à timbale sur le pied, est fréquent dans la zone d'étude. Ces fibules sont attestées à Boux-sous-Salmaise (n° 94 – sép. E), à Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 48, 64, 90, 91 et 102), à Couchey (n° 188 – hors-contexte), à Meloisey (n° 404 – hors-contexte) et à Prâlon (n° 524 – sép. 2) (**Figure 141**). Elles sont à l'unité dans chaque tombe. Quatre tumuli de Côte-d'Or septentrionale en ont également livrées : Larrey (n° 343 – sép. 14), Magny-Lambert (n° 357 – sép. 3), Minot (n° 463 – sép. A) et Vix (n° 628 – hors-contexte). Le seul autre cas de Bourgogne se trouve à Vielmanay (n° 606 – hors-contexte). Dans une Jura, quatre fibules ont été répertoriées, toutes dans la forêt des *Moidons* (n° 163 – sép. 1 ; n° 318 – sép. b ; n° 418 – sép. l ; n° 430 – hors-contexte). Dans le Doubs, elles sont attestées à La Rivière-Drugeon (n° 333 – hors-contexte), à Myon (n° 475 – hors-

contexte) et Saraz (n° 573 – sép. E). Enfin, les deux derniers exemplaires sont localisés en Haute-Saône, à Courtesoult (n° 193 – sép. 11). Mise à part ces deux dernières sépultures où deux fibules type F4 ont été découvertes, ces fibules sont à l'unité dans chaque tertre.

Constituant souvent le seul mobilier d'accompagnement d'une sépulture, la datation de ce type de fibule vient des ensembles domestiques (*Camp du Château* à Salins-les-Bains), qui le placent au Hallstatt D3, avec une probable continuité au début de La Tène A (Piningre, Ganard 2004, p. 251). Les fibules F4 sont très présentes dans l'est de la France – essentiellement en Bourgogne et dans le Jura – et apparaissent ponctuellement en direction du Languedoc et vers le Jura souabe. Le secteur du mont Lassois (source de La Douix, Mont-Lassois), avec 22,5 % des exemplaires décomptés par P. Brun dans son étude pourrait être un centre de production de ces fibules (Feugère, Guillot 1986, p. 203 ; Brun 1988 ; Piningre, Ganard 1997 ; Chaume 1999, p. 508 ; Piningre, Ganard 2004, p. 252).

11.6.4.6. Les fibules type Weidach P4y

Ces fibules, en alliage cuivreux, sont à timbale sur pied replié au-dessus du reste du corps (arc et ressort). Défini par H. Zürn (Zürn 1942), ces fibules sont connues sous le nom de « Weidach » ou de fibules « à timbale hypertrophiée » ou type « P4y » de Mansfeld. Elles sont divisées en deux groupes selon leur longueur. Le type I désigne les fibules de longueur inférieure à 15 mm, avec des timbales coniques, hémisphériques ou à dépression centrale. Le type II regroupe les fibules dont la longueur est supérieure à 20 mm, avec des timbales à dépression centrale. Les fibules de Weidach sont datées de la transition Hallstatt D3 – La Tène A selon les assemblages (Zürn 1974 ; Parzinger 1989 ; Chaume 1999, p. 512 ; Piningre 1996, p. 85-86). Certains assemblages sont pleinement du Hallstatt D3, comme dans le cas de la fibule à bouclettes de la sépulture 1 du tumulus 2 de Weitbruch (Haguenau). Ces fibules se retrouvent plutôt en Bourgogne, en Franche-Comté et en Champagne qu'en Suisse et dans le Bade-Wurtemberg.

Dans la zone d'étude, seize fibules de ce type ont été répertoriées. Dix sont localisées à Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 32, 44, 52, 65, 67 et 82) dont quatre du type I, cinq du type II et une fragmentaire (**Figure 141**). Elles sont par paires, à l'exception des sépultures 32 et 82. Les paires sont soit du même type (sép. 44 et 67), soit de types différents (sép. 52 et 65). À Darcey (n° 205 – sép. j), une seule fibule, type II, a été découverte. À Meloisey (n° 406 – hors-contexte), ce sont trois exemplaires (un type I et deux type II) qui ont été recensés. Enfin, deux fibules type I sont connues à Pommard (n° 517 – sép. 1).

11.7. La Tène A

11.7.1. Les bracelets

11.7.1.1. Les bracelets à petits tampons

Ces bracelets ont leurs extrémités formés par de petits tampons, souvent moulurés, c'est-à-dire encadrés d'une moulure, elles-mêmes précédées généralement de stries. Ces bracelets sont typique de La Tène A pour toute l'Europe (Hatt, Roualet 1977 ; Parzinger 1989 ; Kaenel 1990 ; Chaume 1999 ; Piningre, Ganard 2004). Ils sont essentiellement localisés dans la zone d'étude : Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 35, 46, 52, 59, 61, 101, 104 et hors-contexte : 12 exemplaires), Couchey (n° 184 – sép. 3 ; n° 183 – sép. 4), Lantilly (n° 342 – sép. H), Martrois (n° 394 – hors-contexte), Mavilly-Mandelot (n° 403 – hors-contexte), Mesmont (n° 417 – sép. 5) et Nuits-Saint-Georges (n° 492 – hors-contexte) (**Figure 142**).

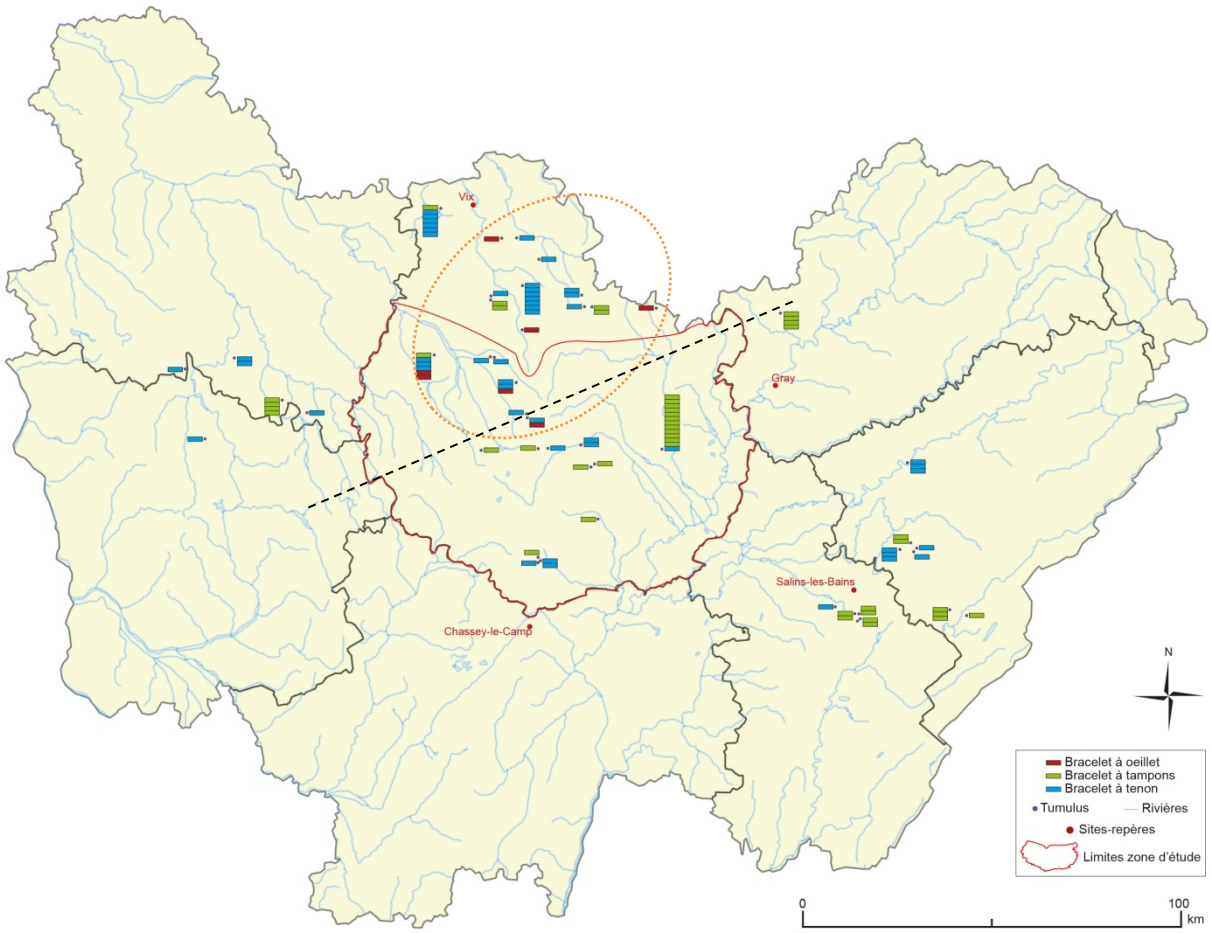

Figure 142 : Répartition des bracelets à œillet, à tampons et à tenon par tumulus (1 case = 1 bracelet).

Parmi les zones de comparaison de la Bourgogne, seuls les tertres de Côte-d'Or septentrionale et de l'Yonne en ont livrés. Dans le nord de la Côte-d'Or, des bracelets à tampons sont

attestés dans trois sépultures : à Larrey (n° 343 – sép. 15), à Magny-Lambert (n° 370 – sép. 4) et à Minot (n° 463 – sép. G). Ces deux dernières possédaient une paire de bracelet chacune. Dans l'Yonne, un seul tumulus en a livrés : Ménades (n° 413 – 4 exemplaires hors-contexte). Vingt-et-un bracelets ont ainsi été comptabilisés en Bourgogne. Les tertres de Franche-Comté en ont livrés un peu moins : seize exemplaires répartis sur les trois zones. Trois paires sont connues dans le Jura, provenant de trois tumuli (n° 318 – sép. d ; n° 319 – sép. d ; n° 168 – sép. h). Six bracelets sont répertoriés dans le Doubs, par paire ou à l'unité (n° 214 – sép. 2 : 1 exemplaire, sép. 4 : 2 exemplaires ; n° 239 – hors-contexte : 2 exemplaires ; n° 338 – hors-contexte : 1 exemplaire). Enfin, en Haute-Saône, les quatre bracelets proviennent du tumulus de Courtesoult (n° 193 – sép. 5 : 2 exemplaires et hors-contexte : 2 exemplaires).

11.7.1.2. Les bracelets à œillets

Les bracelets à fermeture à œillets ont les extrémités perforées, reliées par un petit anneau. Ce système de fermeture se rencontre au Hallstatt D3 mais est le plus fréquent à La Tène A, et cela à l'échelle européenne (Schaeffer 1979b ; Parzinger 1989 ; Kaenel 1990, p. 221-222 ; Joachim 1992 ; Chaume 1999, p. 520 ; Piningre, Ganard 2004, p. 266). La typologie de H.-E. Joachim n'est pas reprise par manque d'occurrence pour chaque type concerné. Les bracelets de ce type sont surtout présents en Côte-d'Or (zone d'étude : 4 cas ; nord : 3 cas) (**Figure 142**). Sept tumuli sont concernés, et à l'exception de l'exemplaire de Blaisy-Bas (tumulus indéterminé), tous sont rattachés à des sépultures. Celui de Boux-sous-Salmaise (n° 94 – sép. B collective/multiple) est accompagné par une fibule type Meulson, des perles en verre et des bracelets à tenon. La paire de bracelets de Lantilly (n° 342 – sép. BB double) est associée à des anneaux de chevilles à bossettes alternant avec des stries de La Tène A ancienne et à une fibule type pré-Dux de La Tène B1, ce qui fait douter de la contemporanéité des deux individus (Chaume 1999, p. 520). L'exemplaire de Villiers-le-Duc (n° 620 – sép. A), décoré de zigzags sur tout son pourtour, est le seul objet de la tombe. Enfin, l'exemplaire de Vernois-les-Vesvres (n° 601 – sép. 8) est accompagné d'un bracelet en alliage cuivreux, d'un torque en fer, d'une céramique et d'un bracelet en alliage cuivreux « à extrémités aplaties imitant la tête du serpent » (Ratel 1979b). Deux exemplaires du Jura proviennent des fouilles de De Morgan mais ne sont rattachés à aucun tumulus. À proximité de la zone d'étude, le tumulus *Champberceau* à Esnoms (Haute-Marne) a livré un exemplaire (Lepage 1984, p. 70). Des bracelets avec ce type de fermeture ont été découverts dans des nécropoles de tombes plates dans l'Yonne (Sergines *Gringalet*) (Parruzot, Delinon, 1977, fig. 20 p. 63, fig. 24 p. 64), dans le Doubs (Beaulieu *Sablières*) et dans la Haute-Marne (Piningre, Ganard 2004, p. 266).

11.7.1.3. Les bracelets à fermeture à tenon

Cinquante-six bracelets à fermeture à tenon ont été répertoriés dans le corpus. Parmi ceux-ci, il convient de noter que le jonc de ces bracelets diffère. Ainsi, les trois bracelets de Chilly-sur-Salins (n° 167 – sép. 2 : 1 exemplaire, sép. 19 : 2 exemplaires) ont des joncs assez massifs et sont décorés – en dehors des extrémités – de trois ou quatre nodosités séparées par des stries formant des motifs complexes (Piningre, Ganard 2004, fig. 51-3). Des comparaisons se font volontiers avec le Plateau suisse : à Rances *Le Montet*, à Assens *Bois aux Allemands*, à Les Clées *Bois de Chassagne*, à Montagny-près-Yverdon, à Yvonand et à Corsier (Kaenel 1990, p. 221). Les bracelets de Minot (n° 465 – sép. 2) et de Villiers-le-Duc (n° 615 – sép. 1) en Côte-d'Or septentrionale, et de Fleurey-sur-Ouche (n° 254 – sép. 1b et 1c) dans la zone d'étude, se rapprochent fortement des exemplaires suisses et de Chilly-sur-Salins.

Les autres bracelets à tenons bourguignons sont plus fins et le décor est plus discret : les nodosités peuvent être au nombre de deux (Meloisey – n° 406, hors-contexte ; Darcey – n° 205, sép. g), de trois (Besançon – n° 72, sép. A ; Bressey-sur-Tille – n° 98, sép. 97 ; Boux-sous-Salmaise – n° 94, sép. C et D) ou de quatre (Larrey – n° 343, sép. 28 ; Arbois – n° 51, hors-contexte), sans décor incisé.

D'autres bracelets, franc-comtois ou bourguignons, sont striés mais n'ont aucune nodosité : à Amancey (n° 31 – hors-contexte), à Darcey (n° 207 – sép. c), à Minot (n° 465 – sép. 2) et à Saint-Germain-des-Champs (n° 560 – sép. 1).

D'autres n'ont de décors striés qu'aux extrémités, associés à une cannelure entourant chaque extrémité : à Mauvilly (n° 402 – hors-contexte), à Minot (n° 464 – sép. 1) et à Meloisey (n° 405). Des bracelets similaires sont connus en Suisse à Corsier (Kaenel 1990, pl. 6-T2-1) ou encore à Saint-Léger-La-Chiésaz (Kaenel 1990, pl. 25).

Enfin, d'autres bracelets ont un jonc lisse sans décor et une fermeture à tenon : à Magny-Lambert (n° 371 – sép. 1), à Refranche (n° 535 – hors-contexte), à Larrey (n° 343 – sép. 11 et 28), à Amancey (n° 23 – hors-contexte), à Besançon (n° 72 – sép. B), à Tannay (n° 586 – sép. 5), à Andryes (n° 37 – hors-contexte), à Châtel-Censoir (n° 135 – hors-contexte), à Blaisy-Bas (n° 74 – sép. 6 et tumulus indéterminé hors-contexte), à Prâlon (n° 524 – sép. 2), à Boux-sous-Salmaise (n° 94 – sép. B et hors-contexte) et à Meloisey (n° 406 – hors-contexte).

Une dernière catégorie de bracelets à tenon concerne ceux dont le jonc est creux comme à Chilly-sur-Salins (n° 167 – sép. 5 et 14), décoré de stries, dont on a des parallèles en Suisse (Payerne *Neyremont* ; Gimel *la Combe du Fresne*).

Certains bracelets à jonc plein et fermeture à tenon sont particuliers dans le corpus en raison de leur décor ou de leur morphologie. C'est le cas d'un bracelet de Refranche (n° 535 – hors-contexte) dont les extrémités sont particulièrement travaillées (Castan 1858, pl. IV-3). Les bracelets de la sépulture 15 de Larrey (n° 343) ont l'extrémité qui accueille le tenon décoré de cercles oculés et le jonc parcouru à la fois de stries verticales et d'une ligne ondulante horizontale (Chaume 2001, pl. 106-A4 et A5). Un décor similaire – à l'exception de l'extrémité non décorée – est présent sur le bracelet d'Essarois (n° 231 – sép. 2). Le tumulus de la Friche à Mauvilly (n° 402) a livré deux bracelets dont le jonc, en fausse torsade, se termine par deux nodosités larges, dont chaque extrémité est décorée de cercles oculés, tout comme la partie recevant le tenon. Ce dernier rappelle le bracelet de Larrey (sép. 15). Dans ce même tertre, un bracelet avec ce type de fermeture avait des extrémités imitant des tampons striés. Le jonc était également orné d'une fausse torsade (Joffroy 1960a, fig. 76-4). À Lantilly (n° 342 – sép. AA, zone d'étude) par contre, le jonc, épais, était torsadé sur les trois quart de sa longueur et dans la partie restante, jusqu'aux extrémités, se composait de chaque côté de quatre nodosités ornées de cercles oculés (Corot 1905, pl. 4-6). Ce bracelet, bien que comportant de légères différences, rappelle fortement celui de Mauvilly. Le tertre de Lantilly (sép. E) a livré un autre bracelet à fermeture à tenon particulier par la décoration de son jonc en ondulations creuses qui devaient contenir un autre matériau. Ce décor se retrouve en Suisse, sur un bracelet en alliage cuivreux à Echallens (Kaenel 1990, pl. 11-T1-1). Il rappelle les décors de certains bracelets en verre, également datés de La Tène A (Gempenach/Champagny, T.1 ; environs de Murten/Morat, Lentigny, en Suisse) (Kaenel 1990, pl. 72, 73 et 75).

Ces trois types de bracelets ne sont présents que rarement dans un même tumulus. Le seul cas attesté est celui de Lantilly, dans la zone d'étude. Les bracelets à œillet, localisés sur un secteur relativement restreint (**Figure 142**), accompagnent un ou plusieurs bracelets à tenon dans deux cas (Blaisy-Bas et Boux-sous-Salmaise). La présence de bracelet(s) à tenon et à tampons dans un même tumulus est attestée à Bressey-sur-Tille, Lantilly et Larrey (nord de la Côte-d'Or septentrionale) uniquement. Dans les autres cas, les types de bracelets s'excluent, y compris dans les cas où plusieurs tertres d'une même nécropole sont concernés.

11.7.2. Les fibules

11.7.2.1. Les fibules filiformes

Ce type de fibule, à pied libre mais ramené vers l'arc, apparait dès le début de La Tène A. Ces fibules sont antérieures aux fibules de Marzabotto. Sur les huit exemples du corpus, la plupart ont été découvertes en Franche-Comté. Certaines fibules possèdent un décor sur le pied qui évoque des têtes d'oiseaux, comme sur les fibules de la période précédente. La plupart d'entre elles étaient dans des sépultures et associées à d'autres objets comme un anneau à extrémités croisées (Chaffois – n° 116, sép. 6), ou un anneau de ceinture et deux autres fibules, dont une à tête de bélier et à masque humain (Dompierre-les-Tilleuls – n° 214, sép. 3). Le tumulus 4 des *Moidons* à Chilly-sur-Salins (n° 167) abritait deux sépultures avec des fibules filiformes dont les décors différaient : l'arc était décoré de grènetis et le pied se terminait par un disque prolongé d'un appendice annelé (sép. 2) tandis que seul le pied de la seconde était décoré, évoquant une tête d'oiseau (sép. 11). D'autres exemplaires ont été découverts hors-contexte à Vuillecin (n° 634) et à Ivory (n° 323). Deux sépultures de Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 46 et 104) ont livré deux fibules de ce type pour J.-F. Piningre (Piningre, Ganard 2004, p. 253), mais attribuées au type dit de Marzabotto par B. Chaume (Chaume 2001, p. 313). Elles accompagnaient entre autres des bracelets à tampons. La fibule de la sépulture 104 est plus proche, y compris au niveau de son décor, de celle de Chilly-sur-Salins (n° 167 – sép. 2).

11.7.2.2. Les fibules de type dit Rivière

Ce type, du nom éponyme de La Rivière-Drugeon (n° 333) (Doubs), défini par Dehn et Stöllner (Dehn, Stöllner 1996, p. 4), correspond à des fibules à grosse timbale, à arc large et creux, et à corde interne, enroulée autour de la base de l'arc. Ce dernier est identifié également sous le nom de « arc type a sanguisuga » (Bichet, Millotte 1992, p. 43, 108). Ces fibules sont datées de La Tène A ancienne (Chaume 1999, p. 501 ; Piningre, Ganard 2004, p. 253) et se retrouvent en Suisse, en Bourgogne et en Franche-Comté. Une fibule du type dit Rivière est présente dans la sépulture centrale du tumulus d'Essarois (n° 231), où elle est associée à une feuille en alliage cuivreux ovale estampée et à cinq anneaux de ceinture en alliage cuivreux (Chaume 2001, p. 435). Dans le Jura, une fibule similaire constituait le seul mobilier d'une sépulture de Chilly-sur-Salins (n° 167 – sép. 14) et, est typologiquement comparable à celle de la sépulture 6 du même tertre que J.-F. Piningre associe à une variante du type Lausanne (Piningre, Ganard 2004, p. 253). On retrouve deux fibules type dit Rivière à Dompierre-les-Tilleuls associée à une fibule filiforme (n° 214 – groupe III), et hors-contexte (n° 218). Quelques associations posent la question d'une apparition de ce type à l'extrême fin du

Hallstatt D3 par la présence de fibules type F4 ou dP4 (La Rivière-Drugeon – n° 338, sép. 6 ; Boux-sous-Salmaise – n° 94, sép. 5).

11.7.2.3. Les fibules à timbale

Dans la plupart des sépultures laténiennes, les fibules sont des variantes de fibule à pied à timbale relevé, avec un ressort à quatre spires. Parmi elles, se trouve par exemple le type de Lantilly, du nom du site éponyme. Le pied de ses fibules se termine par un disque se rapprochant de l'arc, décoré de cercles concentriques. Ce type est attesté dans quatre tertres : Lantilly (n° 342 – sép. E), Darcey (n° 205 – sép. g) et Couchey (n° 184 – hors-contexte) dans la zone d'étude, et à Chamesson (n° 120 – hors-contexte) en Côte-d'Or septentrionale. Le type Meulson constitue une autre variante répertoriée dans la zone d'étude à Boux-sous-Salmaise (n° 94 – sép. B), Fleurey-sur-Ouche (n° 254 – sép. 1) et à Lantilly (n° 342 – sép. A). Trois autres exemplaires sont connus dans le nord de la Côte-d'Or : à Meulson (n° 435 – sép. 1), à Minot (n° 463 – sép. D) et à Perrogney (n° 509 – sép. 1). La timbale du pied de ces fibules est ornée d'un cercle à l'intérieur duquel s'inscrit un losange.

De plus, quelques types déjà attestés au Hallstatt D3 – La Tène A perdurent ponctuellement comme les types F4 et Weidach ou les fibules ornithomorphes.

12. Les matières organiques et minérales

Ces matières sont souvent considérées comme signe d'un statut particulier (chamanisme), voire de prestige (richesse), notamment pour les importations comme l'ambre et le corail. Un côté apotropaïque leur est également souvent prêté (Piningre, Plouin, Koch 2003, p. 249). L'utilisation de ces différentes matières n'est pas constante dans le temps ni dans l'espace.

12.1. Le corail

Le corail rouge sang (*Corallium rubrum*) est un calcaire marin se trouvant dans le Languedoc occidental, le golfe de Naples, sur les côtes des îles d'Hyères en Méditerranée, sur la côte Andalouse, près des Iles Baléares, des côtes pyrénéennes, catalanes, provençales, marocaines, tunisiennes et algériennes, autour de la Sicile, de la Sardaigne et de la Corse (Reinach 1899, p. 15 ; Viollier 1916, p. 27 ; Champion 1976 ; Lourdaux 1991, p. 31 ; Rondi-Costanzo 1997, p. 198 ; Rondi-Costanzo, Ugolini

2000, p. 188). Sa couleur varie du rouge vif au rose pâle. La détermination du corail à l'œil nu se révèle assez aléatoire de par la perte de couleur du matériau, les polissages des artisans ou sa dégradation.

12.1.1. Les objets

Le corail est un matériau qui se dégrade en fonction de la chaleur et du temps. Certains objets du corpus, porteurs de cupules vides ou de petits axes indiquant la présence d'un cabochon ou d'une pastille, n'ont donc pas pu être pris en compte car la matière manquante est de nature incertaine.

Le corail du corpus prend à la fois la forme d'artefact simple, c'est-à-dire en branche perforée, ou en perle, et d'incrustations sous forme de pastille, perle ou barrette sur d'autres objets. Il est présent en branche ou perle dans sept sépultures, dans un « charnier » et une fois hors-contexte. Ces fragments, de collier pour cinq d'entre eux, appartenaient tous à des tumuli de Franche-Comté, à l'exception d'une perle en Côte-d'Or méridionale (Dijon – n° 211), et ont majoritairement des datations autour du Hallstatt D1-D2. Les colliers étaient, soit en perles d'ambre (2 cas), soit avec d'autres éléments comme des barrettes en os (1 cas) ou des perles en ambre et lignite (1 cas). Un cas particulier est celui du tumulus d'Ivory (n° 313 – sép. a) où une branche de corail a été découverte sur le thorax du défunt avec deux grelots, deux crotales et deux anneaux (Piningre, Ganard 2004, p. 99). Au Hallstatt, des branches ou perles de corail se retrouvent dans des sépultures en Alsace, en Allemagne (Kaltbrunn, Magdalenenberg, Dürrnberg), en Champagne, dans le bassin méditerranéen (habitats de Marseille, Béziers, nécropole de Mailhac entre autres) (Rondi-Costanzo, Ugolini 2000, p. 186) et en Italie du Nord (Albate, Ca'Morta) (De Marinis 2000, p. 166). Les cas signalés en Champagne proviennent de tombes plates : Chouilly *Les Jogasses*, Saint-Jean-sur-Tourbe *Le jardinet*, La Croix-en-Champagne, Villeneuve-Renneville, Les Grandes Loges, Bussy-le-Château, Saint-Etienne-au-Temple, Châlons-sur-Marne *Le Mont-Saint-Michel*, La Chaussée-sur-Marne, Prosnes *Les Vins de Bruyères*, Wargemoulin, Saint-Etienne-à-Arnes *Le Mont de la Tonnelle*, Cuperly, Reims, La Cheppe.

En tant que décoration, le corail est attesté sur trente-huit objets. Les objets concernés sont très majoritairement des fibules (36 cas). Les deux seuls autres objets sont : un poignard en alliage cuivreux et fer (Saraz – n° 573) et une agrafe de ceinture en fer (Pothières – n° 522). L'incrustation de corail a été privilégiée sur des objets en alliage cuivreux (29 cas), tandis que ceux associant corail, alliage cuivreux et ambre, ou ceux en fer, se rencontrent ponctuellement (respectivement 4 et 3 cas).

Les autres possibilités (alliage cuivreux + ambre + or, alliage cuivreux + fer, et fer + or) sont des cas uniques (**Figure 143**).

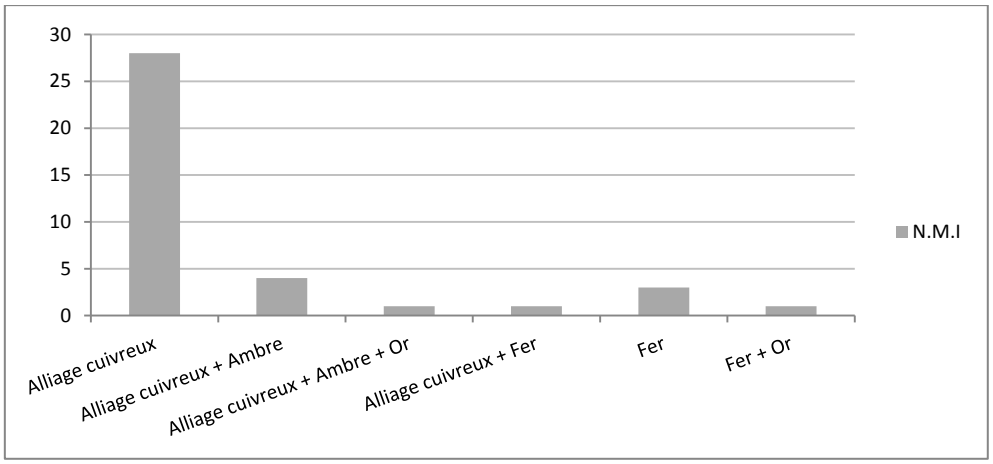

Figure 143 : Occurrences des matériaux sur lesquels étaient incrustés du corail, toutes zones et périodes confondues.

Neuf de ces objets appartiennent à des tertres de la zone d'étude : Blaisy-Bas (n° 74 – sép. 6 : 1 cas), Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 64, 114 et hors-contexte : 3 cas), Couchey (n° 188 – hors-contexte : 1 cas), Ivry-en-Montagne (n° 326 – hors-contexte : 2 cas), Lantilly (n° 342 – sép. E : 1 cas) et Martrois (n° 394 – sép. 7 : 1 cas). Onze autres sont situés sur cinq sites de Côte-d'Or septentrionale : Aignay-le-Duc (n° 4 – sép. 3 : 1 cas), à Mauvilly (n° 402 – sép. 1 : 1 cas), à Pothières (n° 522 – sép. 1 : 2 cas), à Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 559 – sép. 1 : 1 cas) et à Vix (n° 626 – sép. 1 : 5 cas ; n° 628 – hors-contexte : 1 cas). Les dix-huit autres objets avec incrustation de corail sont localisés en Franche-Comté (Doubs : 11 cas ; Jura : 7 cas).

Le décor de corail se présente sous différentes formes : pastille plate recouvrant la totalité du pied d'une fibule ; une ou deux perles enfilée(s) sur un petit axe sur le dos d'un ressort et/ou sur le pied ; ou cabochon serti dans un évidement prévu à cet effet, comme sur les fibules à arc cranté. Chronologiquement, on note une certaine préférence du type de fibule utilisé pour ces incrustations : Mesecco Coop, P2 et S1 de Mansfeld au Hallstatt D2 ; dZ3, F3, à arc cranté et oiseau aquatique au Hallstatt D3 ; zoomorphe, Mauvilly et Lantilly, fibules régionales, à La Tène A. Ces fibules appartiennent à seize sépultures dont treize sont hors-contexte. Sur le poignard, le corail, sous forme de cabochons ornait les extrémités des antennes de la poignée. Suivant le même système, trois petites cupules de corail ornaient l'extrémité d'une agrafe de ceinture.

Ces incrustations de corail ne sont pas présentes en même quantité sur tous ces objets. Dans l'impossibilité de peser ce corail, on note qu'il peut se retrouver entre une et vingt-cinq pastilles/perles sur un même objet, toutes tailles et formes confondues (**Figure 144**). Les objets associant plusieurs matériaux ont entre un et deux fragments de corail, la seule exception étant la

fibule discoïdale de Mauvilly en alliage cuivreux recouvert d'une feuille d'or et ornée d'un rang de vingt-cinq perles de corail entourant une perle en ambre centrale (n° 402 – hors-contexte) (Chaume 2001, pl. 104-1).

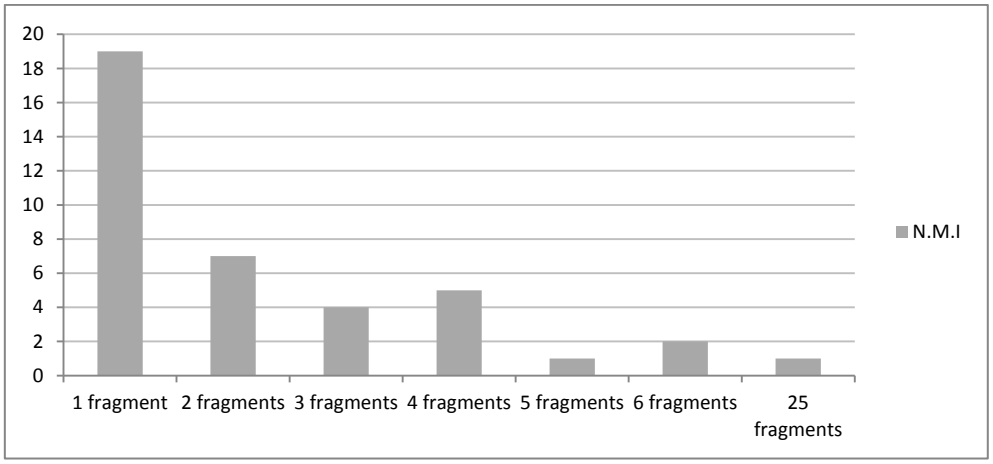

Figure 144 : Occurrences du N.M.I des fragments de corail par objet, toutes zones et périodes confondues.

Sept fibules ornées de la zone d'étude portent entre 1 et 5 fragments de corail. Les fibules portant un seul fragment sont toutes localisées à Bressey-sur-Tille (n° 98). Deux fibules à deux fragments appartiennent à un tumulus d'Ivry-en-Montagne (n° 326). Les deux fibules décorées de quatre et cinq fragments de corail sont situées à Couchey (n° 188) et à Blaisy-Bas (n° 74). Dans deux autres cas, pour lesquels il n'est pas sûr que les traces correspondent à du corail, un seul fragment les ornaient (Lantilly – n° 342 et Martrois – n° 394). En Côte-d'Or septentrionale, les fragments de corail sont entre un et vingt-cinq, ce dernier cas étant exceptionnel (Mauvilly – n° 402). Les onze objets sont répartis dans six tumuli. Celui d'Aignay-le-Duc (n° 4) contenait une fibule ornée de six fragments. Celui de Pothières (n° 402 – sép. 1) a livré une fibule à un fragment et une agrafe à trois. À Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 559 – sép. 1), ce sont trois fragments qui décorent la fibule. À Vix, le premier tumulus (n° 626 – sép. 1) a fourni trois fibules à un fragment et deux fibules à deux fragments de corail. Le deuxième tertre de Vix (n° 628 – hors-contexte) a, quant à lui, livré une fibule à un fragment. Que ce soit dans le nord ou le sud de la Côte-d'Or, la majorité des objets sont décorés de un à trois fragments de corail. Les cas où ils sont plus nombreux sont ponctuels et limités au Hallstatt D3 – La Tène A. Le même phénomène s'observe dans le Jura et le Doubs. De plus, le nombre de fragments décorant les objets est dépendant de leur forme ou/et leur type.

La répartition par périodes de ces objets n'indique pas de regroupements mais au contraire leur éloignement. Dans la zone d'étude, l'élément le plus ancien est du Hallstatt D2, à Ivry-en-Montagne (n° 326). Cinq autres objets datent de cette période : un à Vix (n° 628) en Côte-d'Or

septentrionale, un à Fay-en-Montagne (n° 238) et trois à Mesnay (n° 323) dans le Jura (**Figure 145**). Au Hallstatt D3, plusieurs sites de la zone d'étude ont livré des fibules ornées : Bressey-sur-Tille (n° 98), Couchey (n° 188) et Martrois (n° 394). De plus, une perle en corail a été déposée à Dijon (n° 211). Un petit regroupement s'observe donc à cette période en Côte-d'Or méridionale. Dans les zones de comparaison, le Hallstatt D3 est représenté à Vix (n° 626) en Côte-d'Or septentrionale, à Fay-en-Montagne (n° 238) et Arbois (n° 51) dans le Jura, à La Rivière-Drugeon (n° 333 et 339) et à Besançon (n° 72) dans le Doubs. Au Hallstatt D3 – La Tène A, trois tumuli ont livré des fibules ornées de corail dans la zone d'étude : Bressey-sur-Tille, Ivry-en-Montagne et Blaisy-Bas. Une seule provient de Côte-d'Or septentrionale (Aignay-le-Duc). Aucun objet décoré n'est attesté en Franche-Comté. Enfin, à La Tène A, seuls les tertres de Bressey-sur-Tille et Lantilly (n° 342) ont fourni des objets ornés. Ils sont plus nombreux en Côte-d'Or septentrionale : Mauvilly (n° 402), Pothières (n° 522) et Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 559). Deux objets sont recensés en Franche-Comté : une fibule incrustée à Dompierre-les-Tilleuls (n° 214) dans le Doubs, et une branche de corail à Chilly-sur-Salins (n° 167) dans le Jura.

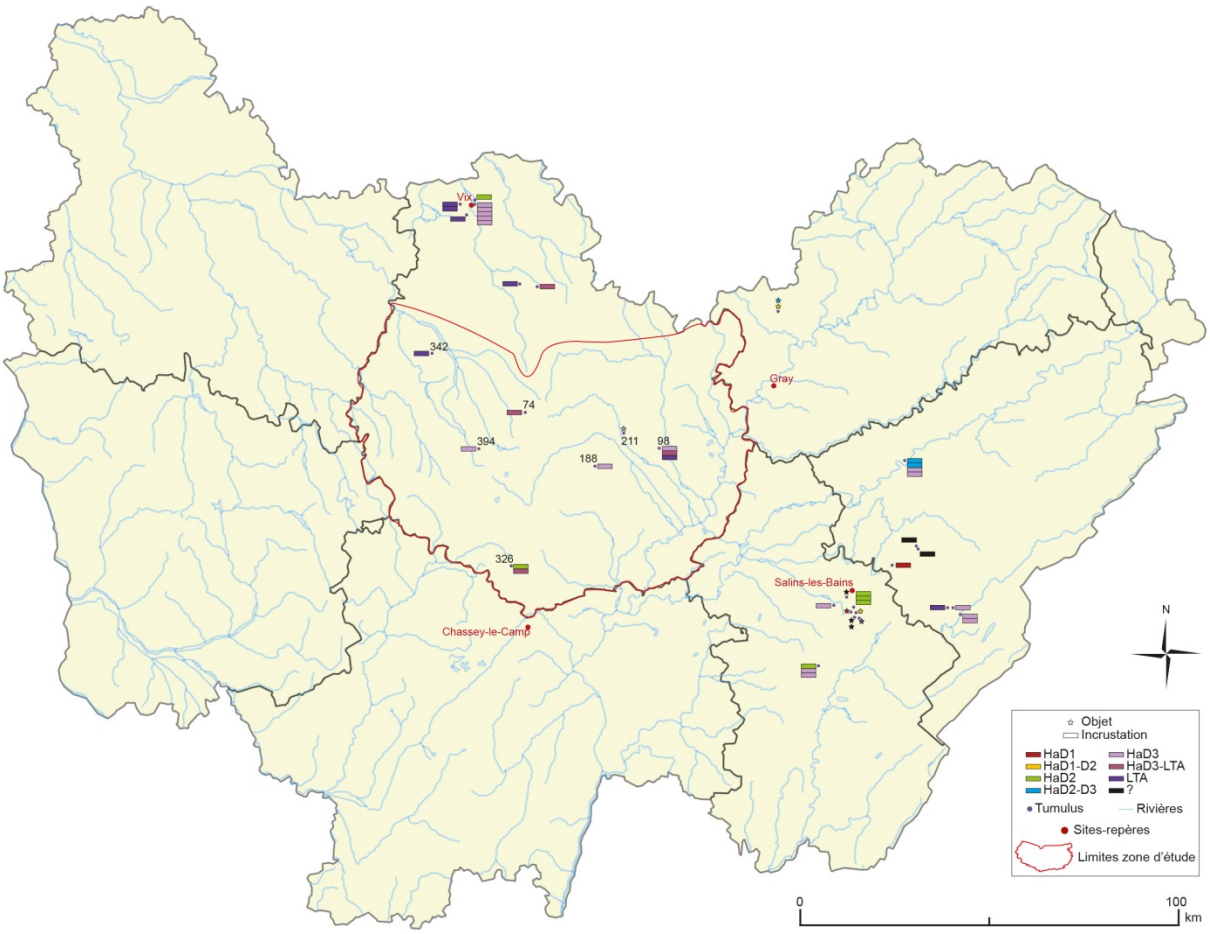

Figure 145 : Répartition des éléments en corail et ornés de corail par tumulus et périodes (1 case ou 1 objet = 1 objet)

Les objets ornés de corail, fibules, bracelets, épingles, armes et autres objets particuliers (banquette de Hochdorf, pectoral de Nordhouse) se retrouvent en Italie du Nord, en Suisse, en

Allemagne et dans le grand est de la France au Hallstatt D. Leur nombre augmente au début de La Tène (Frey 1988 ; Champion 1976, p. 33). Des comparaisons avec les tombes plates de Champagne, à proximité de la zone d'étude, existent, notamment vis-à-vis des supports choisis pour être incrustés de corail. On retrouve ainsi des fibules à arc cranté (Chouilly *Les Jogasses*, sép. 71), des fibules ornithomorphes et à tête d'oiseau aquatique (Chouilly *Les Jogasses*, sép. 106), des variantes de fibules type F3 de Mansfeld (Manre *Le Mont Troté*, sép. 26 ; Bussy-le-Château ; Coizard, sép. 5), des fibules à tête de bélier (Suippes *Rond-Bois*, bien qu'il s'agisse ici d'un bâtonnet sur l'arc et non de deux perles sur axe au pied et au ressort comme à Aignay-le-Duc), des fibules discoïdes (La Croix en Champagne, sép. 12 ; Wargemoulin), des fibules à pied discoïde (Vraux *La Trompoire*, sép. 31 ; Suippes, Beuvery, sép. 35). Malgré ces similitudes, nous remarquons que la quantité de tombes plates champenoises pour le Hallstatt D3 – La Tène A est plus importante et que certains objets sur lesquels a été incrusté du corail sont absents des tumuli de Bourgogne et Franche-Comté comme les boucles d'oreilles et les torques.

La présence de corail brut au Mont-Lassois et à la Heuneburg indique une circulation de la matière première et sa transformation en artefact ou décoration sur place, donc un artisanat local (Mohen 1988, p. 226 ; Bresc 2000, p. 47 ; Perrin 2000, p. 196).

12.1.2. Les interprétations

Le corail, au Hallstatt (VIe s. av. J.-C.), est acheminé depuis la Méditerranée, comme le prouve les amphores grecs et les vins méditerranéens sur les sites d'habitats où des branches de corail brut ont été découvertes (Perrin 2000, p. 198). Il s'est généralisé au VIe s. et début du Ve s. av. J.-C. dans le haut de la pyramide sociale. Dans son article sur un essai d'interprétation de la mode du corail, F. Perrin propose de voir un phénomène venu de la culture de Golasecca, où l'on montre par ce biais la consommation du vin. Les fibules sont les supports les plus anciens pour ce matériau dans les populations celtiques. Elles ont une forme de pied particulier, évoquant un vase (Perrin 2000, p. 198-199). L'auteur propose de voir dans la présence du corail sur les objets dans les sépultures, un marqueur aidant à observer la hiérarchie entre les individus : le corail est marqueur d'une « élite » « entretenant des rapports économiques avec les Méditerranéens » (Perrin 2000, p. 199). La référence au vin et une dimension spirituelle ont été appuyées par V. Kruta. Il y voit un emprunt à l'art orientalisant étrusque : l'Arbre de Vie, également représenté sur des objets personnels à travers des figures orientalisantes (fibules zoomorphes ou « tête d'oiseau aquatique », à tête de bélier ou masque, fourreaux d'épées, anses de services à boire) (Kruta 1986, p. 32).

Une autre hypothèse, due aux sources textuelles, est en lien avec les propriétés curatives et protectrices contre le mauvais œil attribuées au corail (Rondi-Costanzo 1997, p. 203 ; Bresc 2000, p. 51). Le *Lapidaire orphique* (recueil du IIe s. av. J.-C. attribué à Orphée) décrit ainsi des pouvoirs donnés au corail par la déesse Athéna. Il protège magiquement des poisons, lors de combats, sur la mer, des animaux nuisibles, de la grêle et de la foudre (Magdelaine 2000, p. 242). Les premières mentions du corail utilisé comme remède dans la littérature antique se trouvent au Ier s. av. J.-C. chez Dioscoride et Pline l'Ancien (Magdelaine 2000, p. 240) : il lutte principalement contre les hémorragies et toutes sortes d'écoulements de sang, au point qu'une « pastille au corail » a été créée par le médecin Nicératos comme remède (Magdelaine 2000, p. 243). Si les maladies pulmonaires sont d'abord visées, le corail est également utilisé en association à d'autres éléments en cas de saignements abondants dus à une blessure, mais aussi sous forme de boisson dans le cas de règles trop abondantes chez les femmes (Magdelaine 2000, p. 243). D'ailleurs, lorsque le corail était pris en boisson, le vin était souvent l'élément liquide du remède. Les rameaux de corail portés en amulette sont évoqués brièvement par Pline pour protéger les enfants, par Quintus Serenus au IIe s. ap. J.-C. pour lutter contre la fièvre, et plus tard, au VIe s. ap. J.-C., pour lutter contre l'épilepsie (Magdelaine 2000, p. 244). Bien plus tard, mais en lien avec l'interprétation de la consommation du vin, Arnaud de Villeneuve, médecin du XIIIe-XIVe s. ap. J.-C., recommande le port de corail autour du cou de façon à ce qu'il touche l'estomac pour prévenir contre les désagréments intestinaux et les maux d'estomac dus aux excès de boisson (Magdelaine 2000, p. 246). Ces indications médicinales peuvent donc également justifier la présence de corail sur des objets personnels, sans être en contradiction avec les liens qui ont été proposés entre le corail et le vin.

12.2. L'ambre

L'ambre est une résine fossilisée dont la couleur varie entre le jaune, l'orange, le rouge et le brun. Il est diffusé à travers toute l'Europe depuis la fin du Néolithique et provient, lorsque les analyses ont été faites, des rives de la Baltique (Mohen 1988, p. 221) Son utilisation comme incrustation sur d'autres objets ou comme parure est peut-être simplement décorative, mais il a été suggéré que les perles en ambre avaient une valeur d'amulette.

L'ambre se trouve, comme le corail, sous deux formes : en tant qu'élément décoratif ou en tant qu'artefact simple (perles, anneaux). La présence de perles, en nombre varié dans les sépultures, est interprétée comme une parure type collier ou parure pectorale. Quelques sépultures sous tumuli de l'âge du Bronze du corpus abritaient des perles en ambre de tailles et formes variées (zone d'étude : Couchey – n° 184, sép. 2). Des exemplaires simples et de petites dimensions sont

connus dans les tumuli dès le Hallstatt C (Chavéria – n° 142, sép. 1) (Vuaillat 1977). Les perles en forme de tonnelet semblent spécifiques au Hallstatt D1 au sud-ouest de l'Allemagne et à l'est de la France : Alsace, Franche-Comté (Chaffois – n° 116, sép. 1 ; n° 117, sép. 3 ; n° 107, sép. 1 ; n° 111, hors-contexte), et de façon plus anecdotique en Bourgogne (Fleurey-sur-Ouche – n° 247, hors-contexte). Le port d'une perle simple, tournée ou moulurée marquerait les tombes d'un statut particulier au Hallstatt D2 et Hallstatt D3, bien qu'elles puissent également se trouver par plusieurs et sous forme d'un objet (Vix – n° 626, sép. 1 ; Savoyeux – n° 582, sép. 1). Les petites perles et anneaux sont plutôt du début du second âge du Fer (par exemple : Salives/Larçon – n° 569, sép. 3).

Les perles seules dans une tombe pouvaient aussi être rattachées à d'autres objets comme la perle de Chamesson (n° 121 – sép. 1) ou l'épingle de Fleurey-sur-Ouche (n° 255 – loculus 1, sép. 2).

En tant qu'élément décoratif, l'ambre a été utilisé sur les mêmes objets que le corail : pommeaux d'épées (Chaffois – n° 109, sép. 1), fibules (Conliège – n° 182, sép. 1).

En dehors de la Bourgogne – Franche-Comté, l'ambre se trouvait sous forme de perles dès le Hallstatt D2, par exemple à Nordhouse (Alsace) et à Schöckingen (Bade Wurtemberg), dans des sépultures au mobilier « riche » (Piningre, Plouin, Koch 2003, p. 248). Ces perles sont également attestées au Magdalenenberg (sép. 97) et au Hohmichele (tombe à char VI). Dans ce dernier d'ailleurs, des perles en verre étaient associées aux 351 perles en ambre (Mohen 1988, p. 222). Ce collier fait écho, par sa composition, à la parure pectorale de Courtesoult (n° 193 – sép. 46) (Piningre 1996, p. 70) et au collier de Thury (n° 590 – sép. 2).

La répartition des éléments en ambre par périodes met en avant deux temps privilégiés dans la zone d'étude. Le premier du Hallstatt D1 au début du Hallstatt D2 (Thury – n° 590 ; Créancey – n° 198 ; Fleurey-sur-Ouche – n° 247 et 255 ; Villecomte – n° 609) suivant un axe nord-est/sud-ouest au centre de la zone (**Figure 146**). Le cas de Salives (n° 569), en Côte-d'Or septentrionale mais proche de la zone d'étude, se rattache également à cette période et en constitue le seul cas avéré. Le second, suivant le même axe mais plus à l'est, vers la plaine de Saône, du Hallstatt D3 au début de La Tène A (Bressey-sur-Tille – n° 98 ; Nuits-Saint-Georges – n° 492 ; Pommard – n° 517). Antérieurement, un tumulus de Darcey, au nord-ouest de la zone, a livré de l'ambre daté du Hallstatt C au début du Hallstatt D1. On observe ainsi un déplacement chronologique des dépôts d'ouest en est.

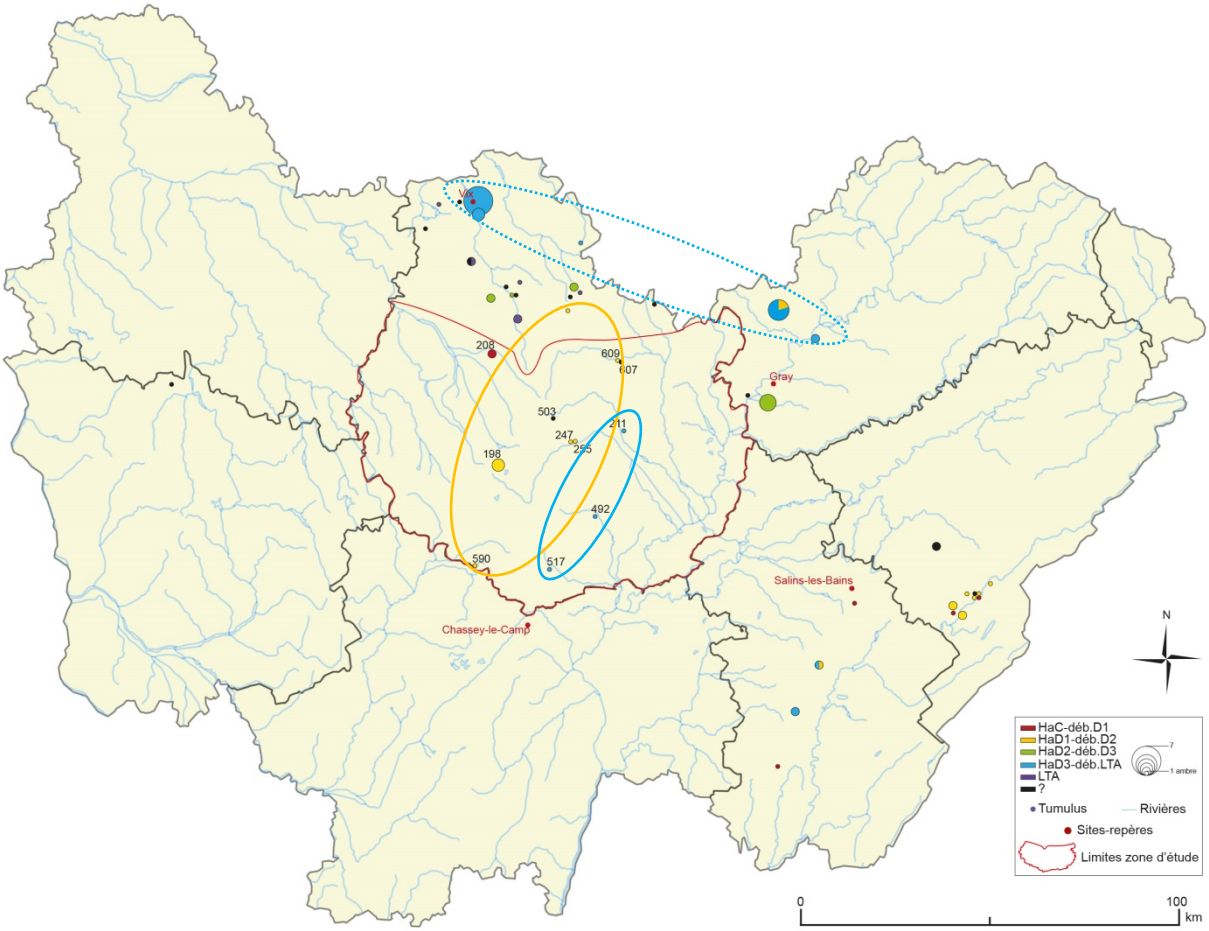

Figure 146 : Répartition des éléments en ambre par tumulus et par périodes.

Les éléments découverts en Côte-d'Or septentrionale sont datés du Hallstatt D2 au début de La Tène A. Les cas le plus au nord (Vix – n° 626 ; Sainte-Colombe-sur-Seine – n° 558 et Chambain – n° 119) sont datés du Hallstatt D3 au début de La Tène A. Au sud-est, les sites de Courtesoult (n° 193) et de Savoyeux (n° 582) ont également fourni de l'ambre à cette période. Entre cette partie de Côte-d'Or septentrionale et la délimitation fictive nord de la zone d'étude, les éléments en ambre sont attribués à des périodes différentes de ceux plus au sud. Les éléments du Hallstatt D2 au début du Hallstatt D3 sont proches : Minot (n° 441), Quémigny-sur-Seine (n° 557) et Magny-Lambert (n° 361).

En Franche-Comté, les découvertes du Doubs sont les plus anciennes avec quelques cas du Hallstatt C (Chaffois – n° 109 et Dompierre-les-Tilleuls – n° 216) et les autres du Hallstatt D1. Le Jura a également fourni des éléments du Hallstatt C au début du Hallstatt D1 (Chavéria – n° 142 et Mesnay – n° 430). Les autres cas sont, comme dans la zone d'étude, du Hallstatt D1 (Fay-en-Montagne – n° 238) et surtout du Hallstatt D3 (Conliège – n° 182 et Fay-en-Montagne – n° 238).

12.3. L'émail

Verre opaque coloré par des oxydes métalliques pouvant prendre une couleur rouge, jaune, blanc ou bleu, il est mis en place à chaud sur un support métallique. Ainsi le terme émail est inapproprié lorsque des pièces sont fabriquées à part puis rivetées sur un objet métallique. Ces deux techniques peuvent se retrouver sur un même objet dès La Tène A sur le plateau suisse, en Alsace, en Champagne et en Bourgogne (Bucsek, Pernot, Challet, Duval 1990, p. 147-148). Des vestiges d'ateliers d'émailleurs ont été découverts à Bibracte sur le Mont-Beuvray et à Stradonice (Bulliot 1872, 1875 ; Beck, Guillaumet 1985). Le verre rouge opaque semble ainsi succéder aux matériaux naturels que sont l'ambre et le corail (Challet 1997, p. 111). Il vient d'ailleurs orner les mêmes types d'objets : parures de tête et cou (torques, colliers, pendentifs), du tronc (fibules, agrafes et anneaux de ceinture), des bras et des chevilles. La répartition géographique des objets décorés à l'émail est relativement restreinte : entre Mayence et Zurich, de part et d'autre du Rhin.

Dans le corpus général, une seule fibule en alliage cuivreux, jurassienne, est décorée d'une pastille rectangulaire d'émail sur son arc (Conliège – n° 182, sép. 1). La morphologie de cette fibule, particulière, n'a pas d'équivalent mais se rapproche d'exemplaires autrichiens (Hallein, sép. 68/2 et 120) (Roualière-Lambert 1991). Le mobilier associé à cette fibule est dans son ensemble « exotique » avec une amphore en alliage cuivreux étrusque, un simpulum étrusque également en alliage cuivreux, une perle biconique en ambre, et une seconde fibule brisée mais à long ressort bilatéral protégé par un cache ressort en or mouluré aux extrémités et le début d'une timbale rattaché au ressort (Rothe 2001, fig. 140). Une deuxième fibule, provenant de la zone d'étude, en fer avec disque en alliage cuivreux décoré sur le pied, serait susceptible d'avoir été ornée d'une petite bille d'émail au centre du disque de son pied (Boux-sous-Salmaise – n° 94, sép. C) (Liacre 2004). Néanmoins, les éventuels traces de résidus ont disparu et cette proposition tient à son appartenance au type de Münsingen, bien connue pour ses pastilles d'émail rouge sur le pied.

12.4. L'ivoire

Très peu fréquent, la présence d'ivoire a été noté dans deux tumuli de Fleurey-sur-Ouche (n° 245 et 249) sous la forme d'un fragment d'ivoire et d'un « ornement rond en ivoire (Jobard 1923b) dont on a perdu la trace. De l'ivoire a également été utilisé sur le pommeau de l'épée de Chaffois (n° 109 – sép. 1, Hallstatt C) dans le Jura. Le pommeau de l'épée de Chavéria (n° 146 – sép. 3, Hallstatt C) est également à signaler de par son emmanchement en matière organique, os ou ivoire (Vuaillat 1977). En Haute-Saône, un bâtonnet et des anneaux sont en ivoire à Apremont (n° 49 – sép. 1,

Hallstatt D3). L'ivoire utilisé est probablement issu d'éléphants contemporains de la fabrication de ces objets (Mohen 1988, p. 225). Une épée à pommeau en ivoire incrusté d'ambre a également été signalée à Marainville (Lorraine) et à Hallstatt. Ce sont les seuls autres exemples du Hallstatt C. Quelques éléments plus tardifs, comme ceux d'Apremont ont été signalés à Asperg et Breisgau en Allemagne (Mohen 1988, p. 225).

12.5. Roches et minéraux

Quelques objets en roche, bruts, façonnés ou seulement perforés, font partie du mobilier existant dans les tumuli de l'âge du Fer. La nature des roches sédimentaires (calcaire, chaille, grès, arkose, silex), magmatiques (diorite, granite), métamorphiques (gneiss, granulite, micaschiste) et des minéraux (calcite, pyrite, quartz, serpentine) dans les tertres sont de natures variées (**Pl. 26**). Quelques fossiles ont également été découverts : bélemnite (3 cas), encrine (3 cas), fossiles indéterminés (2 cas). La plupart des objets appartiennent à la sphère domestique, avec un nombre relativement important de meules (33 cas). La parure est essentiellement représentée par des perles (17 cas) et quelques pendeloques (5 cas). L'armement est composé uniquement de flèches (14 cas), en silex. Un grand nombre d'objets restent inclassables car ce sont en réalité des « ecofacts » (résidus engendrés lors de la création d'artefacts par l'homme comme des éclats de silex) ou des « natural facts » (pierres, cristaux, fossiles).

Une répartition assez inégale des roches et minéraux est visible entre les différentes zones. La majorité a été découverte dans les tumuli de Côte-d'Or méridionale (34 tumuli) (**Figure 147**). Il s'agit essentiellement de silex, de grès, de calcaire et de minéraux indéterminés. En Côte-d'Or septentrionale, la présence de roches et minéraux est un peu moins fréquente (19 tumuli). Les mêmes matériaux sont attestés, à l'exception du calcaire. Les tumuli du Doubs (14 tumuli) ont, quant à eux, livré du silex et des minéraux indéterminés. Dans les tertres du Jura et de Haute-Saône (respectivement 13 et 15 tertres), ce sont encore une fois les silex qui sont les plus fréquents. Quelques cas de grès sont également connus. Les différents matériaux ne sont pas présents partout ni en même quantité : en-dehors du silex, le grès est le plus fréquent. Les autres roches et minéraux n'ont été répertoriés à chaque fois qu'en une seule occasion. Ces observations ne prennent en compte que les objets associés à des sépultures ou représentant des éléments de parure. Les outils hors-contexte ont potentiellement été apportés par le remblai. La prise en compte des tumuli ayant livré des objets de ce type hors-contexte élève le nombre de tumuli de la zone d'étude abritant des objets en roche/minéral à trente-deux cas, ceux de Côte-d'Or septentrionale à vingt-deux tertres,

ceux de l'Yonne et de la Nièvre à cinq tumuli chacun, ceux de la Saône-et-Loire à deux cas, ceux du Jura à onze cas, ceux du Doubs à dix-neuf cas et ceux de Haute-Saône à neuf tertres.

	Côte-d'Or Sud	Côte-d'Or Nord	Nièvre	Saône-et-Loire	Doubs	Jura	Haute-Saône
Calcaire	3	-	1	-	-	-	1
Calcite	1	-	-	-	-	-	-
Diorite	-	1	-	-	-	-	-
Granite	1	3	-	-	-	-	-
Grès	3	2	-	-	1	-	3
Quartzite	1	-	-	-	-	-	-
Serpentine	-	1	-	-	1	-	-
Silex	17	11	1	1	8	11	1
Silice	-	1	-	-	-	-	-
Minéral indéterminé	7	-	-	-	3	2	2
Fossile	1	-	-	-	1	-	-
Total	*34*	*19*	*2*	*1*	*14*	*13*	*15*

Figure 147 : Répartition des roches et minéraux dans des sépultures par zones (N.M.I. tumuli).

Il est difficile de savoir si les éléments hors-contexte ont été déposés volontairement dans une structure funéraire, s'ils ont été apportés avec des remblais ou s'ils étaient présents dans le sol avant l'élévation des tertres. Les sépultures avec des artefacts en roche ou minéral sont souvent difficiles à dater mais pour celles qui sont attribuées à une période, elles s'échelonnent du Néolithique jusqu'à La Tène A. Les objets en roche sont très majoritairement des outils (aiguisoir, grattoir, broyon, hache, meule, etc.) mais sont aussi, dans quelques cas, des parures (pendeloques et perles). Ces dernières sont attestées dans la zone d'étude à Blaisy-Bas (n° 75 – sép. 3) et à Fleurey-sur-Ouche (n° 249 – sép. A et hors-contexte ; n° 254 – hors-contexte). En Côte-d'Or septentrionale, ces parures en roche sont recensées à Brémur-et-Vaurois (n° 96 – sép. 1), à Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – sép. 8) et à Vix (n° 626 – sép. 1). Le seul cas attesté dans la Nièvre se trouve à Vielmanay (n° 606 – hors-contexte). Dans le Jura, deux sépultures de Mesnay (n° 426 – sép. b ; n° 430 – hors-contexte) en ont livrées. Dans le Doubs, un seul cas est connu, à La Rivière-Drugeon (n° 339 – hors-contexte). Enfin, trois tumuli de Haute-Saône contenaient une pendeloque ou une perle en roche : Courtesoult (n° 93 – sép. 48), Gy (n° 282 – hors-contexte) et Mantoche (n° 388 – hors-contexte). Comme pour les autres matières non métalliques, une fonction « magique » leur est prêtée (Piningre, Plouin, Koch 2003, p. 238).

La répartition de ces objets par périodes montrent que les sépultures de la zone d'étude qui en ont livrés sont parmi les plus anciennes : au Néolithique et à l'âge du Bronze (Fleurey-sur-Ouche, Couchey, Martrois, Marcilly-Ogny, Blaisy-Bas) (**Figure 148**). Quelques rares sépultures de ces périodes en ont également fournis en Côte-d'Or septentrionale et dans le Jura. Les cas du Hallstatt C dans la zone d'étude sont situés dans son centre : à Longvic (n° 353 – sép. 1) et à Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – sép. D). Les sépultures du Hallstatt D1 au début du Hallstatt D2 sont plus nombreuses : Villecomte (n° 609 – sép. 3), Châteauneuf (n° 127 – sép. 1) et Blaisy-Bas (n° 75 – sép. 3). D'autres cas

sont connus à la même période en Haute-Saône (Courtesoult) et dans le Jura (Mesnay et Gevingey). Un seul cas attribué au Hallstatt D2 – début D3 est attesté dans la zone d'étude, à Thury (n° 588 – sép. 1). La fin du Hallstatt et La Tène A est représentée à Pommard (n° 517 – sép. 1) et Darcey (n° 207 – sép. a) dans la zone d'étude, et surtout en Côte-d'Or septentrionale (Vix – n° 626, sép. 1 ; Pothières – n° 521, sép. 2 ; Brémur-et-Vaurois – n° 96, sép. 1 ; Laignes – n° 341, sép. i et Minot – n° 439, sép. A).

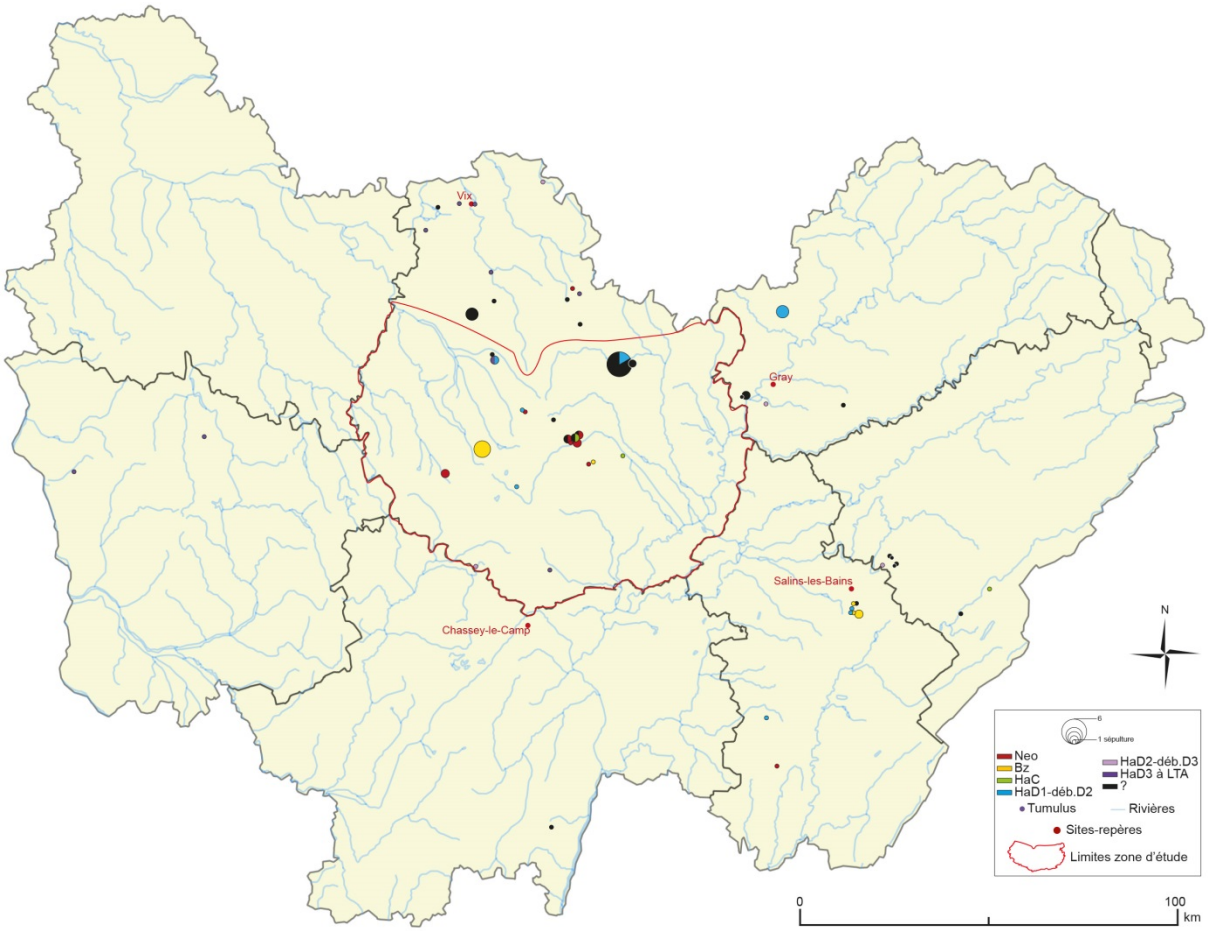

Figure 148 : Répartition des objets en roches ou minéraux par tumulus et périodes.

12.6. L'or

Ce matériau a été utilisé comme placage sur des objets généralement en alliage cuivreux, par exemple à Conliège (n° 182 – sép. 1), mais pouvait l'être aussi sur du fer, comme sur la fibule type dZ de la sépulture de Vix (n° 626 – sép. 1) (Rolley 2003, pl. 126-8) ou dans la fosse 61 de Gurgy dans l'Yonne très similaire – mais en fer – à celle de Conliège (Pellet, Delor 198-, p. 32). La technique du placage de feuille d'or apparait à l'ouest du domaine hallstattien à partir du Hallstatt D2. Si dans ce corpus elle est utilisée sur des objets de petite taille, elle pouvait également l'être sur des torques, des bracelets, des poignards, des plaques de ceinture, etc. (Piningre, Plouin, Koch 2--3, p. 244). Ces

placages d'or soulèvent dans certains cas, comme à Hochdorf, la question des objets fabriqués ou modifiés spécialement pour des funérailles.

L'or a également été utilisé comme matière première pour l'élaboration de petits artefacts : des perles (Chaffois – n° 107, sép. 1), des boucles d'oreilles (Gurgy, ciste hors-contexte), des têtes d'épingles (Nordhouse, T. 4, sép. 4 – Alsace). Dans le corpus général, huit objets sont composés d'éléments en or. Il s'agit d'une phiale, d'un collier, d'une pendeloque et de cinq fibules. Ils sont situés dans la zone d'étude (Thury – n° 590, sép. 2 : 1 cas), en Côte-d'Or septentrionale (Mauvilly – n° 402, sép. 1 et Vix – n° 626, sép. 1 : 3 cas), dans l'Yonne (Massangis – n° 396, hors-contexte : 1 cas), dans le Jura (Conliège – n° 396, sép. 1 : 1 cas) et en Haute-Saône (Gy – n° 282, hors-contexte et Mantoche – n° 389, hors-contexte : 2 cas).

Trente-neuf objets sont uniquement en or. Les familles auxquelles elles appartiennent sont variées : anneaux indéterminées (6 cas), appliques et éléments décoratifs (6 cas), bague (2 cas), boucles d'oreilles (8 cas), bracelets (5 cas), collier (1 cas), perles (7 cas), phiale (1 cas) et torques (4 cas). Sept de ces objets sont situés dans la zone d'étude : trois perles à Darcey (n° 208 – sép. A) attribuées au Hallstatt C, une boucle d'oreille à Fleurey-sur-Ouche (n° 245 – sép. D) attribuée au Hallstatt D3, une seconde boucle d'oreille à Panges (n° 505 – hors-contexte) attribuée à La Tène A, et deux anneaux, l'un à Couchey (n° 184 – sép. 2) du Bronze B-C, l'autre à Meloisey (n° 406 – hors-contexte) (**Figure 149**). La Côte-d'Or septentrionale a fourni neuf objets datés du Bronze C2 (applique décorative de Magny-Lambert – n° 373, sép. 1) à La Tène A (bagues de Magny-Lambert – n° 370, sép. 2 et de Meulson – n° 435, sép. 1). Les autres éléments sont du Hallstatt D2 (boucles d'oreilles et bracelets de Sainte-Colombe-sur-Seine – n° 557, sép. 1), du Hallstatt D1-D3 (anneau de Minot – n° 441, sép. E) et du Hallstatt D3 (torque de Vix – n° 626, sép. 1). Deux objets ont été découverts dans un tumulus de la Nièvre, à Courcelles (n° 191, sép. 2 et hors-contexte) : un anneau et une boucle d'oreille. Cette dernière est datée du Hallstatt D3 – La Tène A. Les cas du Jura sont peu nombreux : une boucle d'oreille (Hallstatt D2), un bracelet (Hallstatt D2-D3) et un anneau (Hallstatt D3) répartis dans trois tertres (Ivory – n° 323, sép. b ; Conliège – n° 180, hors-contexte ; Ivory – n° 319, sép. a). Dans le Doubs, deux sépultures de Chaffois (n° 117 – sép. 1 et 2) ont livré chacune une perle attribuée au Bronze B-C. Une autre sépulture de cette commune, appartenant à une autre nécropole, a fourni un anneau au Hallstatt C (n° 109 – sép. 1). Dans cette même nécropole, un second tertre a livré une perle datée du Hallstatt D1 (n° 107 – sép. 2). Les deux derniers éléments, des boucles d'oreilles, proviennent de La Rivière-Drugeon (n° 339 – hors-contexte) et sont attribuées au Hallstatt D. Enfin, les douze éléments de Haute-Saône sont répartis dans trois sépultures : à Apremont (n° 49 – sép. 1) au Hallstatt D2, à Mercey-sur-Saône (n° 415 – sép. 1) et à Savoyeux (n° 582 – sép. 1) au Hallstatt D3.

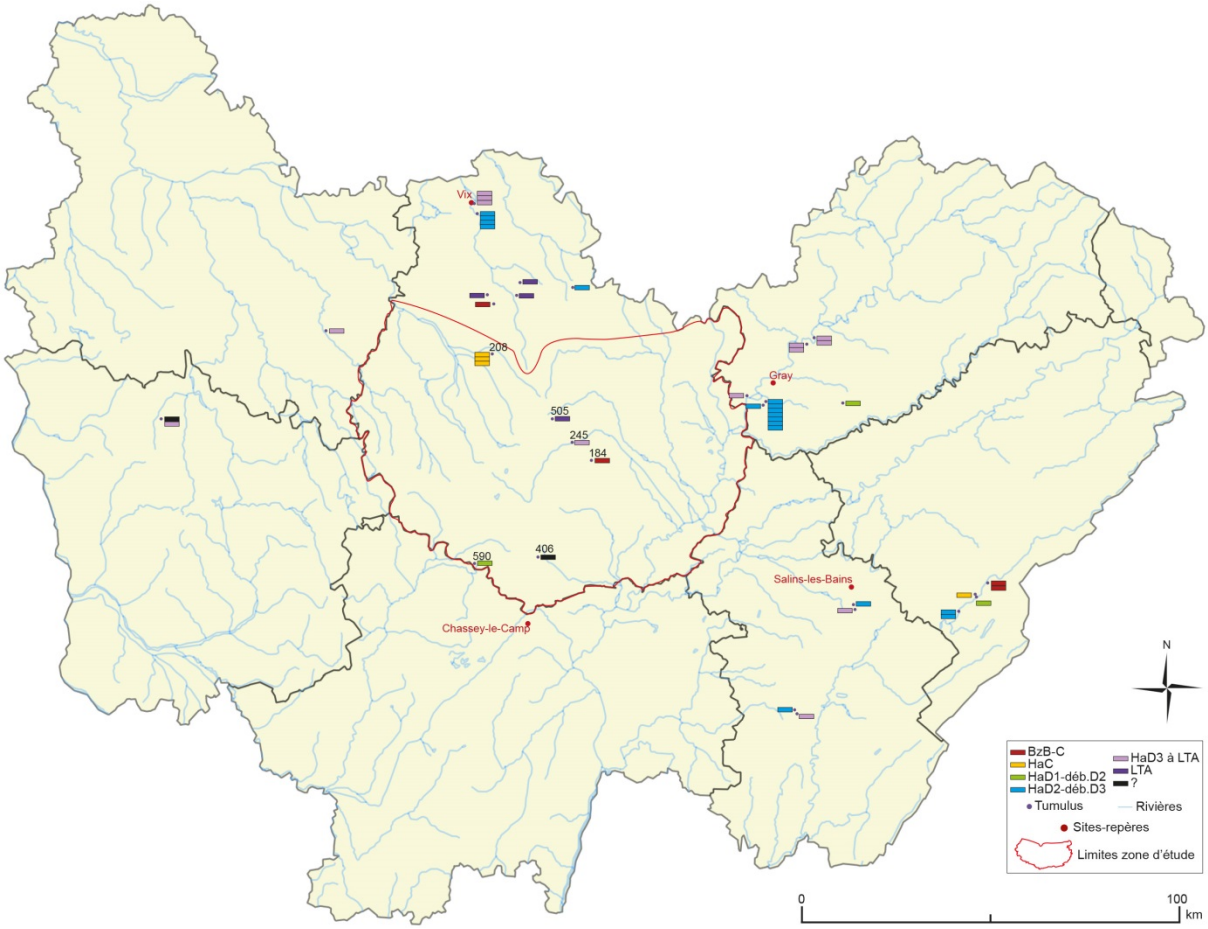

Figure 149 : Répartition des objets en or ou avec placage en or par tumulus et par périodes (1 case = 1 objet).

Les datations attribuées à ces objets en or montrent qu'ils sont légèrement en décalage dans la zone d'étude par rapport aux zones de comparaison. Les plus anciens éléments, du Bronze B-C, sont situés dans le Doubs, dans la zone d'étude et la Côte-d'Or septentrionale. Au Hallstatt C, seuls le Doubs et la zone d'étude ont livré des objets en or. De même, du Hallstatt D1 au début du Hallstatt D2, ces objets sont situés dans ces deux mêmes zones et en Haute-Saône. Les éléments en or, absents du sud de la Côte-d'Or du Hallstatt D2 au début du Hallstatt D3, sont cette fois attestés en Côte-d'Or septentrionale (2 tertres), en Haute-Saône (2 tertres), dans le Doubs (1 tertre) et le Jura (2 tertres). Il n'y a pas de cas du Hallstatt D3 au début de La Tène A dans le Doubs, par contre, il y en a dans les autres zones, y compris la zone d'étude, l'Yonne et la Nièvre. Les objets en or laténiens sont, quant à eux, sur un secteur restreint de la Côte-d'Or septentrionale (3 tertres) auxquels s'ajoute le tumulus de Panges dans la zone d'étude. De ce fait, un objet en or est attesté en Côte-d'Or méridionale à toutes les périodes à l'exception du Hallstatt D2 au début du Hallstatt D3.

D’une manière générale, quelle que soit la matière (or, ambre, corail ou roche), les objets les plus anciens sont plutôt au sud-est, dans le Doubs et le Jura (**Figure 150**). Les plus récents ont, eux, tendance à être situés en Côte-d'Or septentrionale. Dans la zone d’étude, les éléments les plus anciens (Hallstatt D1) ont tendance à se trouver au centre, suivant un axe nord-est/sud-est, tandis que les objets de la fin du Hallstatt voire du début de La Tène A les entourent.

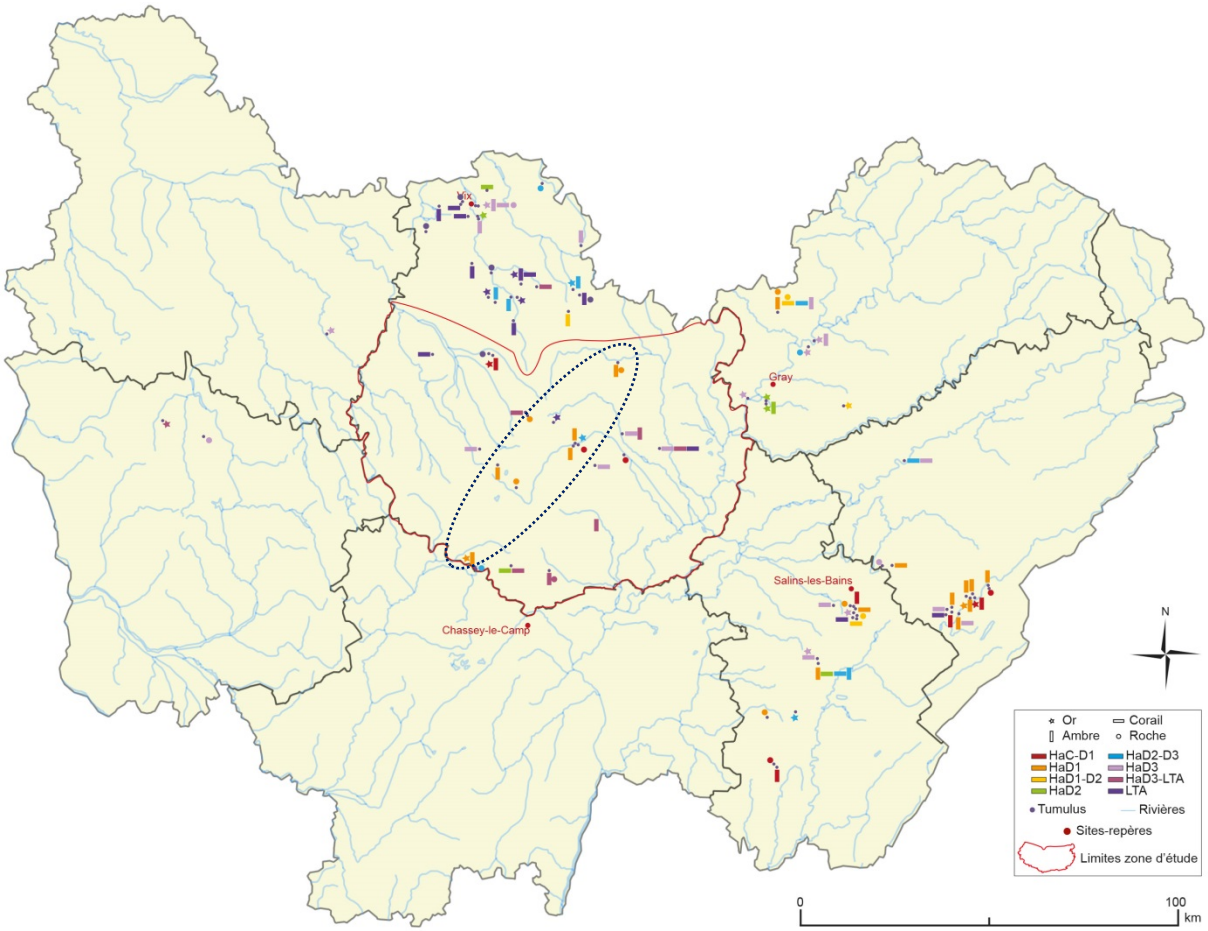

Figure 150 : Répartition des objets en or, en ambre, en corail et ou en roche du Hallstatt C à La Tène A, par tumulus (un symbole = présence dans le tertre).

CHAPITRE 5 :

DISPOSITION DU MOBILIER FUNERAIRE

Le mobilier découvert dans une sépulture doit être considéré comme un système d'objets qui à la fois accompagne le défunt et exprime son rapport complexe avec les membres de sa communauté. Deux catégories fonctionnelles d'objets se distinguent donc dans le mobilier funéraire (Bats 2002, p. 285) :

- les objets personnels du défunt en tant qu'individu et être social.
- les objets reflétant les gestes accomplis par les vivants lors de l'ensevelissement et ceux destinés à assurer la satisfaction de ses besoins lors d'une vie après la mort. Ces éléments assurent aussi le passage du défunt dans l'au-delà, l'apaisent, lui et les divinités liées au monde funéraire.

La première catégorie d'objets concerne la parure, les accessoires vestimentaires, et tout ce qui identifie ou identifiait le défunt dans sa communauté. Ces éléments répondent donc en partie à la définition d'un costume et à ce qui caractérise le rôle de l'individu.

La seconde catégorie d'objets est celle de ceux qui ont été déposés sur ou à côté du défunt : principalement de la vaisselle, des aliments, ou tout autre élément non porté par le défunt.

13. Qu'est-ce qu'un costume ?

Les études consacrées au costume sont nombreuses et variées, provenant de divers domaines scientifiques (Girke 1922 ; Barthes 1957 ; Bromberger 1979 ; Delaporte 1980 ; Wiegel 1994 ; Broutin 1996 ; Burmeister 1997 ; Millet 2008 ; et autres). La diversité des recherches laisse un flou dans la terminologie du costume et des termes associés compris parfois comme des synonymes ou des réalités autres (vêtement, habillement), mais toujours différemment entre auteurs car dépendant de chaque problématique (Delaporte 1981, p. 8). Ainsi, F. Boucher[1] relie costume et culture ; A. Leroi-Gourhan défini le costume comme l'ensemble d'éléments fixes qui constituent le vêtement quotidien d'une population ; R. Barthes quant à lui base sa définition sur l'opposition entre langue et parole de Saussure[2] : le costume renvoi au social, l'habillement à l'individuel et le vêtement au regroupement des deux (Barthes 1957, p. 435-436 ; Delaporte 1981, p. 8).

[1] Auteur de plusieurs publications sur l'évolution du costume depuis le Moyen-Âge.
[2] Linguiste suisse qui a théorisé le langage.

Bien que cette question soit vaste, elle a été reprise et largement développée récemment dans le cadre d'une thèse (Millet 2008), aussi ce qui suit donne simplement les grandes lignes des recherches sur le costume.

13.1. La notion de costume

Le costume, ou « Tracht », est une notion développée dans le folklore allemand et européen, et dont la définition initiale réunissait « l'ensemble des vêtements portés par un individu » (Brückner 1985 ; Millet 2008, p. 17). Il est rapidement devenu synonyme du « vêtement » auquel des valeurs sociales et identitaires ont été attribuées par les travaux de l'ethnologie. La démarche employée pour l'étude du costume funéraire en archéologie doit beaucoup à G. Girke et son *Die Tracht der Germanen* (Girke 1922 - cité par Wiegel 1994, p. 164 ; Millet 2008, p. 21) dans lequel le costume est abordé à partir des objets conservés dans les sépultures (parures et accessoires vestimentaires). Le vêtement est à la fois un objet matériel, servant concrètement à protéger le corps, et fait office d'embellissement en parant ce dernier. Le fait « parure » ne devient « costume » qu'à la condition d'être réglementé et adopté par l'ensemble du groupe social : « c'est l'appropriation d'une forme ou d'un usage par la société à travers des règles de fabrication, qui fonde le costume, ce ne sont pas les variations de son quantum utilitaire ou décoratif » (Barthes 1957, p. 434). Le but des études sur le vêtement est donc d'observer « la tendance de toute couverture corporelle à s'insérer dans un système formel organisé, normatif, consacré par la société » (Barthes 1957, p. 433).

Le costume est donc constitué d'un système de signes relevant d'un code défini par un groupe à un moment « t » (Delaporte 1980, p. 109-110 ; Broutin 1996, p. 12 ; Millet 2008, p. 23). À ce titre, il a fait l'objet de recherches dans différentes disciplines (sociologique, ethnologique, linguistique, archéologique), de par le rôle qu'il tient dans la communication au sein d'un groupe et entre différents groupes. Ce rôle du costume comme « porteur de messages » présume donc qu'il contient des attributs spatiaux, géographiques et chronologiques.

13.2. Un langage commun

Le costume est vecteur de symboles et donc destiné à être vu : il est à double sens. À ce titre, il implique pour être valable, que ce code soit compris et admis par son environnement social, où chaque individu a le double rôle d'émetteur et de récepteur (Barthes 1957, p. 432 ; Delaporte 1980, p. 110). Ainsi quatre paramètres sont à distinguer dans l'étude du costume (Burmeister 1997 ; Millet 2008, p. 24-25) : *l'élément-signe* (le costume), le *contenu du signe* (l'information), l'*émetteur de*

l'information (le porteur du costume) et le *récepteur de l'information* (l'observateur). Un langage visuel, basé sur un code commun, est ainsi mis au point par une communauté.

Le costume exprime la position de son porteur à deux niveaux : d'une part au sein du groupe auquel il appartient (*identité individuelle*), et d'autre part l'identité du groupe du porteur par rapport à d'autres (*identité collective*). Chaque communauté décide de la quantité et des aspects de ses caractéristiques qu'elle souhaite exprimer à travers le costume (Delaporte 1980, p. 129).

L'identité individuelle définit dans ce cadre un individu au sein d'un groupe. Elle spécifie son appartenance biologique, c'est-à-dire sexe et âge, et son appartenance sociale (état familial, position socio-économique, état ou statut en lien avec des rites de passage, etc.). Les « messages » véhiculés par le costume ne sont pas exposés de la même façon : certains éléments, ceux qui se rattachent à l'identité collective, sont nettement visibles, tandis que les éléments faisant état de l'identité individuelle (biologique ou sociale), sont plus discrets car s'adressent à l'environnement social habituel du porteur (Millet 2008, p. 25-26). Les constituants du costume relevant d'une appartenance régionale ou ethnique font partie d'un « fond vestimentaire commun » (Bromberger 1979, p. 111). Ce fond est visible et compréhensible dans sa globalité de prime abord. Les éléments de la sphère individuelle sont des détails pouvant se situer à différents niveaux (ajout ou suppression d'un élément, port différent, etc.) car ils sont un moyen pour l'individu de se démarquer au sein de sa communauté et éventuellement d'exprimer ses goûts personnels. De ce fait, des phénomènes de modes peuvent influer sur la vitesse d'évolution du costume, le rendant potentiellement instable (Delaporte 1980, p. 113, 118). Les recherches précédentes ont mis en valeur l'importance du sexe dans la différenciation des costumes (Sankot 1977 ; Waldhauser, Holodňák 1984 ; Sankot 1993 ; Delaporte 1980 ; Millet 2008).

13.3. Étude des codes vestimentaires

« Étudier le fonctionnement des codes vestimentaires, c'est d'abord poser le problème de leur degré d'organisation. Il existe des unités de signification, plus petites que le vêtement lui-même ; pour une société donnée à un moment donné de son histoire, ces unités sont stables et constantes, ce qui permet de parler de système de signes » (Delaporte 1980, p. 111). Ce système est défini par des liaisons qui règlent l'assemblage des différents éléments du costume sur un porteur concret dans un cadre social spécifique (Barthes 1957, p. 434). De ce fait, l'importance ou la valeur d'un système ne peut être aperçu qu'à travers l'acceptation ou les contestations de ce système par le groupe.

Les recherches précédentes utilisant la linguistique comme modèle, ont permis de discerner trois niveaux dans le système « costume » : la *morphologie* (structure du costume dans une culture donnée), la *syntaxe* (organisation des différents éléments entre eux) et la *sémantique* (sens d'un des éléments composant le costume) (Millet 2008, p. 24).

Comme il l'a été dit précédemment, l'une des difficultés à appréhender les costumes vient de la rapidité de l'évolution du système liée au phénomène de mode, mais également de la faculté des éléments composant le costume à se combiner avec d'autres pour créer de nouveaux signes. De plus, un costume peut potentiellement avoir plusieurs sens, sans qu'un de ses éléments n'aide à séparer ces possibilités. Dans ce cas, l'environnement social du porteur lève l'ambiguïté (Delaporte 1980, p. 124).

Bien que représentant un code spécifique, le costume n'est pas immuable et peut varier en fonction de la saison par exemple, ou en fonction de circonstances particulières (célébrations diverses) (Bromberger 1979, p. 113 ; Millet 2008, p. 26). Le costume funéraire fait probablement partie de ces « circonstances particulières » et reflète ainsi plutôt le fait social « décès » que « vie/quotidien ».

Le costume est un ensemble d'éléments qui ont chacun un sens particulier. Comprendre la signification de l'association de ces éléments nécessite de les intégrer au système « costume », c'est-à-dire au rôle de ces signes. Deux systèmes principaux sont possibles : chaque élément a une valeur indépendante des autres, impliquant pour le costume un système de signes cumulés ; les différents signes sont hiérarchisés, créant une structure compréhensible par le biais des relations existantes entre les différents éléments (Broutin 1996, p. 13, 119 ; Millet 2008, p. 23).

14. Objets portés, objets créés, objets transformés pour le dépôt funéraire ?

Les objets déposés dans les sépultures étaient-ils portés lors du vivant du défunt ou ont-ils été créés, ou transformés afin d'accompagner le défunt ? Cette question provient de l'observation sur quelques objets de la pose d'un revêtement avec un matériau différent et sur d'autres, des traces d'usure (84 cas), ou l'absence de finition (83 cas). Le réemploi d'objets – impliquant leur transformation d'un état initial à l'état dans lequel il a été déposé dans la tombe – peut également indiquer, comme les traces d'usure et de réparation, une utilisation avant le dépôt.

Le dépôt de mobilier dans une tombe signifie son abandon volontaire. C'est un matériau recyclable et/ou un objet transmissible qui faisait partie de l'économie de la communauté, et qui a été retiré de la circulation. Sa « raison d'être » est alors de participer à des pratiques, à des croyances

funéraires. Indirectement, lorsque l'on pose la question des objets portés ou créés spécifiquement dans le but d'être « abandonnés » dans une sépulture, on pose la question d'une économie, d'un artisanat de « l'abandon », en parallèle avec l'artisanat où les objets sont dans un cycle de production. La vie des objets ne suivrait donc pas le même schéma selon l'économie à laquelle ils appartiennent (Lehoërff 2007, fig. 167 et 168 p. 249). La sépulture de Hochdorf est particulièrement intéressante à ce titre puisqu'un grand nombre de son mobilier a été créé ou modifié « pour l'occasion » (revêtement du poignard, chaussures, fabrication des perles en ambre dont les chutes ont été découvertes dans la masse tumulaire par exemple) (Piningre, Plouin, Koch 2003, p. 239). La présence dans le corpus d'objets usés et bruts indique une vie des objets différente, bien qu'ils soient tous deux finalement « abandonnés » avec le défunt. Est-ce dû au type d'objet ou à la matière première utilisée ? À des communautés différentes ? À des périodes spécifiques ?

14.1. La finition des objets

L'augmentation du nombre d'objets métalliques dans les sépultures et de leur complexité de réalisation au cours de l'âge du Fer implique une demande plus importante et un savoir-faire – des techniques – plus poussé pour satisfaire les nouveaux besoins. Parallèlement se trouvent des objets simples comme des bracelets fermés à jonc plein sans décor, et des objets composites tels que les fibules à fausse corde et bouclettes avec incrustation de corail ou les parures pectorales. La complexité des objets varie beaucoup et leur fabrication relève d'une chaine opératoire différente qui peut être classée en quatre cas de figure selon leur état à l'issu de la fonderie. Un artefact, ou chaque pièce appartenant à un artefact composé, possède lorsqu'il est achevé, une forme générale correspondant au volume du métal, une forme particulière liée à une fonction et un décor (Lehoërff 2007, p. 154). Les opérations de finition d'un objet simple, c'est-à-dire l'ébarbage et le polissage, n'interviennent que dans un second temps. L'assemblage éventuel, lorsqu'il s'agit d'un artefact composite, intervient en dernier.

Quelques particularités indiquant des objets non finis ont pu être mises en évidence dans le corpus général. La plupart des objets concernés sont en alliage cuivreux (76 cas), les autres sont en lignite (5 cas), en fer (2 cas), en ambre, en or ou dans un matériau indéterminé (1 cas chacun). La plupart sont des parures annulaires, la majorité étant des bracelets (36 cas) et des torques (21 cas). Trois autres types d'artefacts sont concernés : un anneau de ceinture, une perle, et un disque perforé (**Figure 151**).Toutes les parures annulaires ont un jonc plein, à l'exception de l'anneau de cheville

d'Amazy (n° 34) qui est creux. Sans tenir compte des traces marquant le manque de finition de l'objet, huit d'entre eux sont décorés de stries groupées, de stries régulièrement espacées ou de bossettes rapprochées.

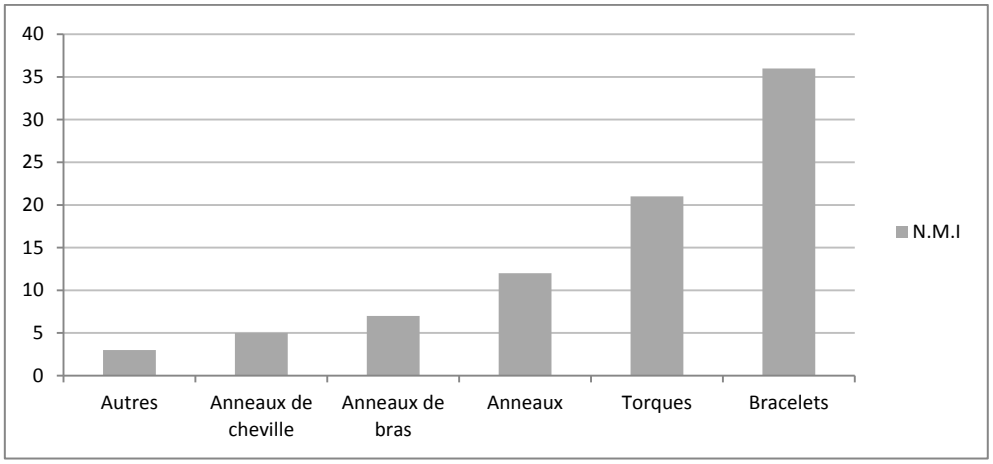

Figure 151 : Quantité des objets (N.M.I) non finis par famille (corpus général).

Sur l'ensemble des objets, trente-deux sont hors-contexte et cinquante et un sont associés à des sépultures. Les objets non finis peuvent constituer le seul mobilier accompagnant le défunt (8 cas), être associés à un objet fini (9 cas), ou encore à deux ou plus objets finis (21 cas). Ils peuvent également être plusieurs dans une même sépulture, allant de deux à quatre individus (7 cas). Dans ce cas, les objets sont de la même famille à l'exception de Vernois-les-Vesvres (n° 601 – sép. 112) où un torque et un bracelet non finis sont associés.

La répartition géographique de ces objets montre un grand décalage entre la Bourgogne et la Franche-Comté : seuls quatorze objets appartiennent à cette dernière. La Côte-d'Or est de loin le département où ces objets publiés sont les plus nombreux (50 cas) (**Figure 152**), avec un peu plus de cas dans la moitié sud de la Côte-d'Or (29 cas contre 21 pour la moitié nord). Ceci est dû au tumulus de Bressey-sur-Tille qui comptabilise le plus grand nombre de ces objets non finis (13 individus). Au total, trente-neuf sites ont livré des artefacts, dont dix-huit entre deux et treize. La zone d'étude montre la plus grande diversité quant aux familles d'objets non finis. Des anneaux de bras et des anneaux de cheville sont attestés exceptionnellement en Côte-d'Or septentrionale (Pothières – n° 522, sép. 1), dans la Nièvre (Amazy – n° 34, hors-contexte), dans le Jura (Ivory – n° 319, sép. c) et en Haute-Saône (Courtesoult – n° 193, sép. 5) (**Figure 153**). De plus, bien que la zone d'étude comptabilise le plus d'objets non-finis, un bon nombre d'entre eux sont restreints à Bressey-sur-Tille (n° 98) et Couchey (n° 184 et 190). Au final, huit tumuli sont concernés dans la zone d'étude, quatorze en Côte-d'Or septentrionale, trois dans l'Yonne, neuf dans la Nièvre, un en Saône-et-Loire, et quatre dans chaque zone de Franche-Comté.

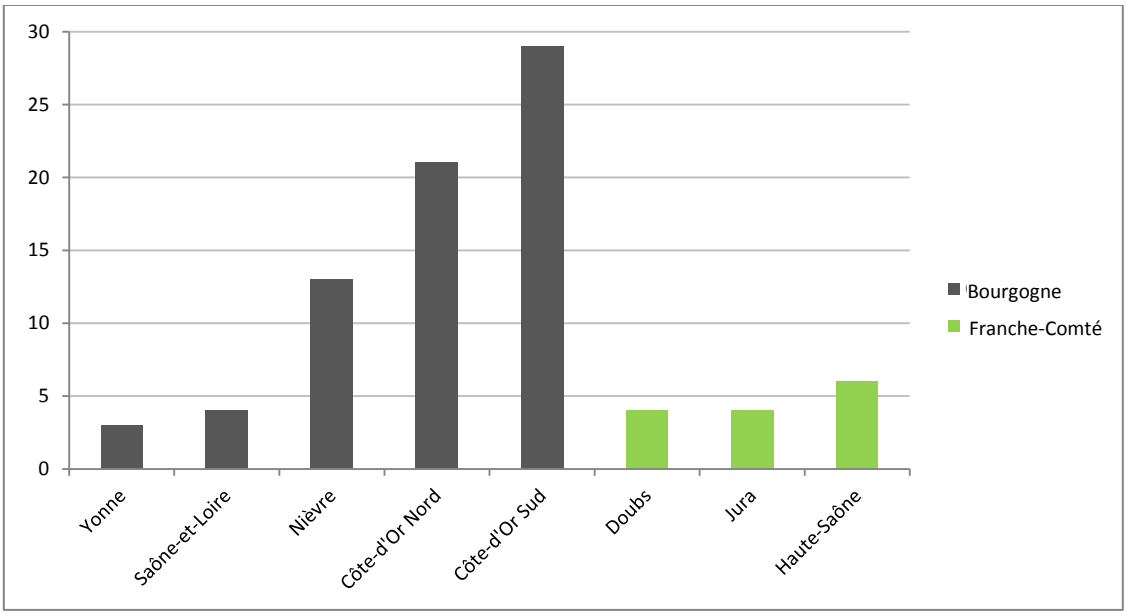

Figure 152 : Quantité des objets non finis (N.M.I) par régions et zones, toutes périodes confondues.

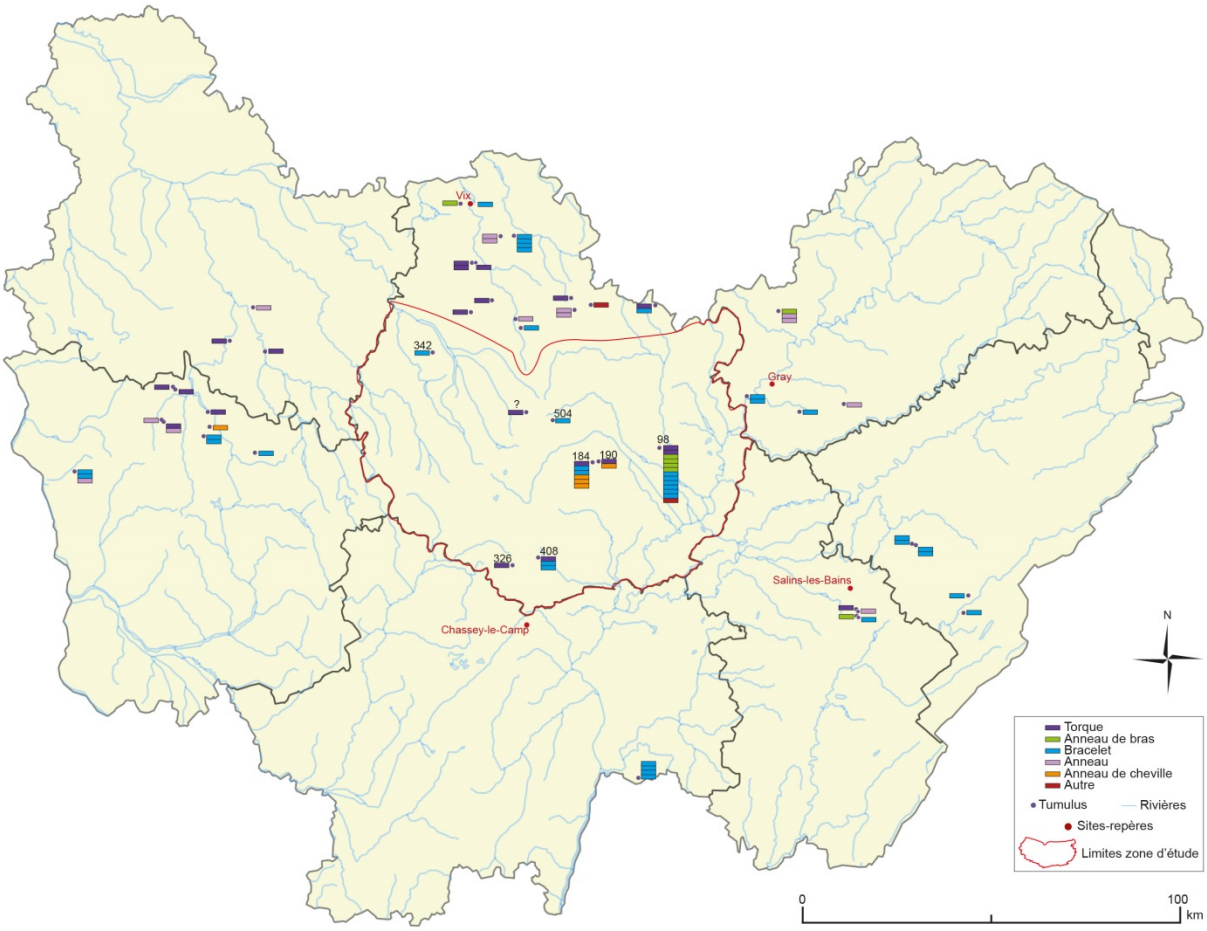

Figure 153 : Répartition des objets non finis par famille et par tumulus, toutes périodes confondues (1 case = 1 objet ; ? = tertre indéterminé).

Des traces de limes sont nettes sur six artefacts datés du Hallstatt D : un torque en bronze et cinq bracelets en lignite. Quatre des bracelets en lignite appartiennent à une même tombe de Saône-et-Loire (Romenay – n° 553, sép. 1). Ils étaient accompagnés d'un bracelet en alliage cuivreux (sans plus de précision) et d'une céramique. Le cinquième représente le seul mobilier de la sépulture 1 d'Anthien (n° 46) (Nièvre), et le torque, également nivernais, a été retrouvé hors-contexte (Villiers-sur-Yonne – n° 624). Ces traces de limes sont créées au cours de la phase d'ébarbage, lorsqu'après le démoulage le surplus d'alliage cuivreux est enlevé et la surface égalisée à l'aide d'une lime ou d'une râpe (Hamm 2000, p. 32).

L'une des perles du collier de la sépulture 1 de Vix (n° 626), en ambre, n'est pas terminée : ses faces de taille ne sont pas polies. Cette perle est datée du Hallstatt D3. L'un des fragments de bracelet en alliage cuivreux de Vielmanay (n° 606, Nièvre) (Hallstatt D) pose problème car le jonc est parcouru de bossettes régulières, obtenues par moulage alors que l'une des extrémités porte les traces d'un martelage intense qui l'a aplatie.

Certains artefacts portent les marques d'une mauvaise fonte d'après ceux qui les ont observés directement. L'un de ces objets, un bracelet en alliage cuivreux daté du Hallstatt D3, a été trouvé hors-contexte à Aubigny-la-Ronce (zone d'étude). Le torque (Hallstatt D) en alliage cuivreux d'Ivry-en-Montagne (n° 326 – hors-contexte, zone d'étude) a une section très irrégulière remplie de vacuoles (Nicolardot 1968 ; Labaune 1998). Dans un autre registre mais relevant également d'un souci lors de la fonte : le manque de matière première pour réaliser l'ensemble de l'objet, comme c'est le cas pour l'anneau de bras de Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 46) où « l'ouverture » à côté du jet de coulée est due à un manque d'alliage cuivreux (Chaume 2001). La même chose est visible sur l'anneau d'Ivory (n° 318 – sép. h, Jura) (Piningre, Ganard 2004, fig. 58-11) ou encore sur le torque de Minot (n° 461 – sép. 2, Jura). La présence d'une faiblesse sur certains endroits des anneaux pourrait expliquer certaines brisures ou fragilités comme sur celui de Courtesoult (n° 193 – hors-contexte, Haute-Saône) (Piningre 1996, fig. 96-4) ou d'Ivory (n° 319 – sép. c).

Un lot d'objets est brut de fonte. Si l'ébarbage du jet de coulée semble avoir été réalisé dans un cas, aucun polissage n'a lissé le jonc. Le jet de coulée de l'anneau de bras en alliage cuivreux à Pothières (n° 522 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale) (Chaume, Rapin 1998) a été ébarbé mais le jonc n'a pas été poli. Cette absence de polissage est également visible sur les deux torques de Chamesson (n° 121 – sép. 1 et hors-contexte, Côte-d'Or septentrionale) en alliage cuivreux (avec et sans jet de coulée), ainsi que sur le bracelet en fer de Lantilly (n° 342 – sép. R, zone d'étude) où se trouvent toujours jet de coulée et bavures de coulage. Un disque en alliage cuivreux perforé de quatre trous, à

Minot (n° 463 – sép. G), est également brut de fonte : des bavures de coulage sur la tranche et sur ses deux faces planes sont encore visibles (Corot 1895-1896).

La plupart des artefacts non finis ont un jet de coulée (57 cas), plus ou moins marqué, et morphologiquement varié. Ce jet a pu être laissé entier (5 cas), sectionné de façon à laisser une protubérance polie ou non (10 cas), ou réduit de façon à ne laisser qu'une nodosité plus ou moins visible. La plupart des objets sont fermés et sans décor. Deux exceptions quant au décor sont à noter avec les anneaux de cheville de la sépulture 12 de Couchey (n° 184 – zone d'étude) décorés de stries sur tout le pourtour du jonc. Le bracelet de Chilly-sur-Salins (n° 168 - Jura) constitue peut-être la troisième exception, le doute venant de la mention de trois renflements et de la présence d'une seule nodosité sur l'illustration (Piningre, Ganard 2004, p. 113, fig. 61-4).

La forme des jets n'est pas identique pour tous les objets. Y. Labaune (Labaune 1998, p. 21) a proposé huit types de jets de coulée en fonction du canal de base (A – simple ou B – bifide) et de la longueur qu'il en reste. Les jets de coulée de type A1 sont simples, réduits à une nodosité (**Figure 154**). Les jets simples réduits à une protubérance forment le type A2 et les jets simples et entiers sont du type A3. Le type B1 concerne les jets bifides réduits à deux nodosités juxtaposées. Le type B2a est celui des jets bifides réduits à deux protubérances tandis que le type B2b réunit les jets bifides réduits à une bélière. Enfin, les jets bifides entiers forment le type B3. Tous les types ne sont pas concernés dans le corpus, une grande majorité appartenant au type A1 (31 cas). Le type A2 se trouve en moindre quantité (10 cas) et le type A3 est anecdotique (3 cas). Très peu de jets de coulée bifides ont été observés : un torque à jet B2b dans la zone d'étude à Blaisy-Bas (tumulus indéterminé – hors-contexte), mais aussi en Côte-d'Or septentrionale, à Chamesson (n° 121 – sép. 1) et à Fontaines-en-Duesmois (n° 269 – hors-contexte). Un dernier possible jet bifide sur un torque à Couchey (n° 190 – sép. 34), dans la zone d'étude, est à signaler. Ce type de jet est également connu à Gurgy (fosse 73, Yonne, Pellet, Delor 1980, p. 39).

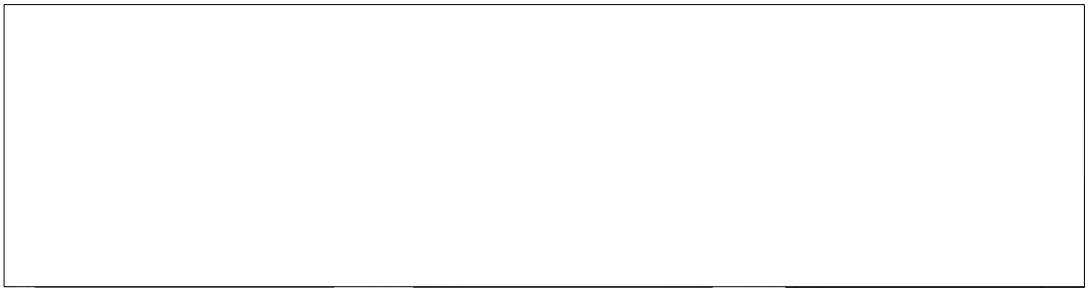

Figure 154 : Types de jets de coulée (d'après Labaune 1998).

Onze objets ne sont pas illustrés : il est impossible d'en déterminer le type. Enfin, le jet de coulée d'un dernier anneau à Ivory (n° 318 – sép. h) ne correspond à aucun type proposé par Y. Labaune : il est à double perforations (Piningre, Ganard 2004, fig. 58-11).

Les torques et bracelets sont majoritaires parmi les familles d'objets à jet de coulée (**Fig. 155**). Le type A1 concerne toutes les familles à l'exception des anneaux de bras[3] qui sont plutôt du type A2 voire A3. Les bracelets ont un jet de coulée rarement autre que de type A1. Le type B2 n'est représenté que sur des torques.

Type jet de coulée	Torques	Anneaux de bras	Bracelets	Anneau de ceinture	Anneaux de cheville	Anneaux	Total
A1	6	-	16	1	2	6	32
A2	2	4	3	-	-	1	10
A3	-	2	1	-	-	-	3
B2b	4	-	-	-	-	-	3
Total	*12*	*6*	*20*	*1*	*2*	*6*	*48*

Figure 155 : Répartition types de jets de coulée par familles d'objets, toutes zones et périodes confondues.

Les torques à jet de coulée A1 ont un diamètre interne qui semble indiquer deux populations : d'une part ceux de Meloisey (n° 408 – hors-contexte, zone d'étude) et de Magny-Lambert (n° 372 – hors-contexte, Côte-d'Or septentrionale) avec des diamètres de 188 et 195 mm, et d'autre part ceux de Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 64B) et de Oisy (n° 496 – sép. 1, Nièvre) avec des diamètres plus petits de 135 et 146 mm. Les deux torques A2 suivent également cette partition avec des diamètres internes de 145 et 169 mm (respectivement Minot – n° 459, sép. 2 et Bressey-sur-Tille, sép. 28B). Un seul des torques B2b a des dimensions connues et il rejoint les torques de petites tailles à savoir 149 mm de diamètre interne. Ces dimensions suivent celles observées par Y. Labaune (Labaune 1998, p. 24-28).

Les bracelets à jet de coulée A1 ont des diamètres internes compris entre 53 et 79 mm, et ceux de type A2 entre 44 et 51 mm. Le bracelet à jet de coulée A3 mesure 68 mm de diamètre interne. Les bracelets A1 ont tendance à être plus grands que ceux étudiés par Y. Labaune, provenant essentiellement d'Alsace et de Champagne-Ardennes (Labaune 1998, p. 30).

Cette typologie a permis à Y. Labaune (Labaune 1998, p. 60-61) de proposer des périodes d'utilisation des différents types de jet de coulée pour chaque famille d'objets. Ainsi, le type A1 est présent sur des torques du Hallstatt D1 jusqu'à la fin de La Tène A, mais n'est utilisé avec les bracelets qu'à partir du Hallstatt D2 et du Hallstatt D3 pour les anneaux de bras. Dans le corpus

[3] Les seuls anneaux caractérisés ici d'anneaux de bras sont ceux dont la localisation sur le défunt atteste de leur position au bras.

général, les torques dont la datation est précise indiquent le Hallstatt D3 et La Tène A, comme les bracelets, les anneaux de cheville et les anneaux. Les anneaux de bras avec ce type de jet sont absents du corpus. Le type A2 est attesté sur un torque de La Tène A ancienne, sans pouvoir donner plus de précisions dans le cadre du lot considéré ici. Par contre, Y. Labaune les voit présents au Hallstatt D1-D2 mais absents du Hallstatt D3. Les bracelets sont exclusivement du début de La Tène A dans le corpus, mais Y. Labaune indique également leur présence à cette période. Concernant le type A3, il est daté du Hallstatt D par Y. Labaune pour les bracelets et restreint au Hallstatt D2-D3 pour les anneaux de bras. Pour notre part, le seul bracelet à jet de coulée A3 est daté de La Tène A ancienne, et les anneaux de bras de La Tène A. Les jets de coulée bifides (B2b) sont datés de La Tène B dans le corpus d'Y. Labaune, mais de La Tène A pour B. Chaume et L. Baray (Chaume 2001 ; Baray 2004). Deux des trois exemplaires à notre disposition sont hors-contexte, le troisième appartient à la sépulture 34 de Couchey (n° 190), associé à des armilles qui indiqueraient une datation un peu plus haute (Hallstatt D2-D3).

Plusieurs objets ont un jonc à épaisseur irrégulière tout au long de leur pourtour : un petit anneau en or à extrémités effilées (Courcelles – n° 191, Nièvre), des anneaux de cheville en alliage cuivreux pleins ou creux (Couchey – n° 184 et 190, zone d'étude ; Amazy – n° 34, Nièvre), des bracelets en alliage cuivreux (Tannay – n° 586 et Vielmanay – n° 606, Nièvre), et des torques en alliage cuivreux (Courcelles – n° 191, Mailly-le-Château – n° 381 et Oisy – n° 499, Nièvre ; Chilly-sur-Salins – n° 167, Jura ; Vernois-les-Vesvres – n° 601, Côte-d'Or septentrionale). Quelques-uns de ces objets sont peut-être finis et l'irrégularité du jonc, qui se matérialise par un affinement de ce dernier sur deux côtés diamétralement opposés, serait dans ce cas due à un phénomène d'usure.

L'absence de finition des objets déposés dans les tombes pourrait s'expliquer par une commande tardive de ces objets, ne laissant pas de temps pour soigner le rendu. Dans certains cas les parures, laissées brutes de fonte, auraient pu blesser leur porteur. La présence d'un matériau organique (cuir ?) enroulé autour de l'anneau de bras de Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 77) et de tissus, pourrait être dans ce cas destinée à protéger le porteur. Néanmoins, très peu de parures étaient gainées d'un ruban organique. Cela pose la question du commanditaire : était-ce le défunt, un membre de la famille ou un membre de la communauté ? La commande était-elle due à une nécessité liée aux croyances d'une vie après la mort ou était-elle liée à un état, un passage rituel que le défunt devait accomplir de son vivant ? La présence de traces d'usure sur certains de ces objets, notamment en Alsace (Labaune 1998), pose problème car elles impliquent l'utilisation de ces parures

en l'état. De plus, l'étude métrologique des torques et anneaux de cheville de Y. Labaune milite pour le passage de ces parures pendant l'enfance et leur port jusqu'au décès (Labaune 1998, p. 67, 70 et 72). Dans ce cas, faut-il voir un aspect esthétique à cet état ? Il est difficile de répondre à ces questions, d'autant qu'il serait nécessaire d'observer chaque objet directement, les dessins n'étant pas toujours assez précis (Labaune 1998, p. 19). Les observations chronologiques indiquent majoritairement une présence de ces parures au Hallstatt D3 et La Tène A pour les ensembles bien datés.

14.2. Les traces d'usure

L'argument principal pour distinguer les objets utilisés (ou appartenant probablement au défunt) et les objets fabriqués pour accompagner ce dernier est l'usure. Celle-ci est identifiable à partir de deux types de traces : la réparation et le poli résultant d'un frottement localisé répété. Quatre-vingt-seize objets du corpus portent l'une ou l'autre de ces traces. Les objets en alliage cuivreux sont largement majoritaires (81 cas) (**Annexe 16**). Les objets de la vie sociale, regroupant parures et accessoires vestimentaires, sont les plus concernés (**Figure 156**). Le domaine de la vie quotidienne apparait à travers trois objets du vaisselier métallique et deux mors de chevaux.

Domaine	Catégorie	Famille	N.M.I
Vie sociale	Accessoire vestimentaire	Ceinture	6
		Fibule	1
	Parure	Anneau de bras	3
		Anneau de cheville	20
		Armille	1
		Bracelet	38
		Brassard-tonnelet	2
		Pendeloque	1
		Torque	3
		Anneau indét.	12
Vie quotidienne	Domestique	Vaisselle métallique	3
	Transport	Harnachement	2

Figure 156 : Répartition des traces d'usure par domaines, catégories et objets (N.M.I.) (corpus général).

Parmi ces objets, certains portaient des traces de tissus ou de cuir. Des tissus ont été observés sur l'anneau de ceinture de Blaisy-Bas (n° 74 – sép. 8) dans la zone d'étude, et sur le bracelet de Minot (n° 461 – sép. 2, Côte-d'Or septentrionale), à l'emplacement du jet de coulée et de la cassure. Trois autres objets ont, quant à eux, montré des traces de cuir : les deux mors de Chavéria (n° 144 – sép. 1, Jura), sur leurs faces intérieures, et les rivets de la ceinture de Courtesoult (n° 193 – sép. 28).

Les éléments usés dans la zone d'étude sont variés. Ce sont les anneaux de cheville usés qui la distingue, avec la Haute-Saône des autres zones. Les bracelets usés sont fréquents dans la Nièvre,

le Jura et le Doubs. En Côte-d'Or septentrionale, ce sont les éléments de la vie quotidienne qui sont bien représentés (**Figure 157**). Ces objets sont majoritaires, dans la zone d'étude, en bord de plaine de Saône (Bressey, Couchey), et dans le sud, dans le secteur de Meloisey.

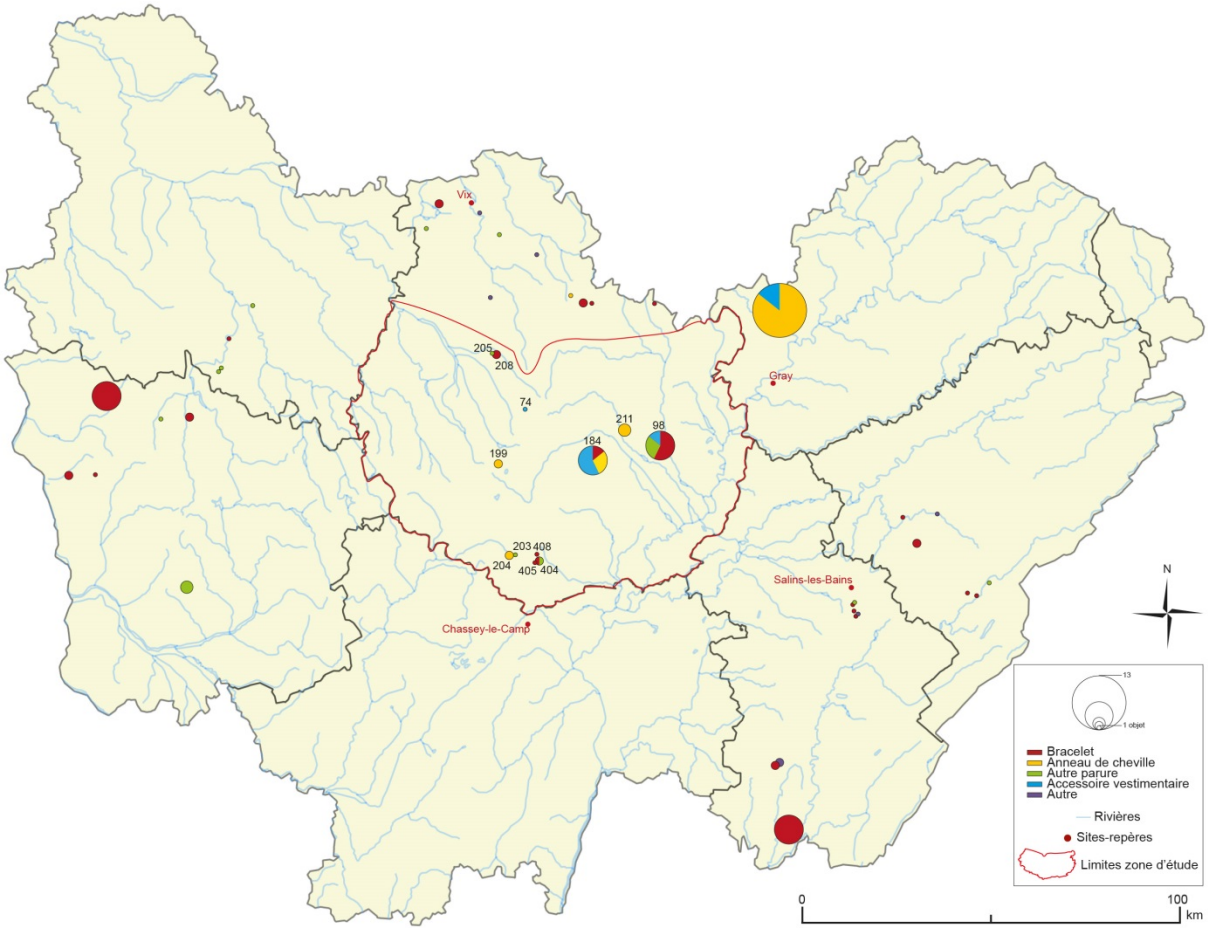

Figure 157 : Répartition des objets usés par famille et tumulus, toutes périodes confondues.

14.2.1. L'usure par frottement

Le frottement par usure a été identifié sur soixante-neuf objets (**Pl. 50**). Parmi ceux de la vie sociale, neuf anneaux en alliage cuivreux sont concernés, datés du Hallstatt D1 sauf un, celui de Darcey (n° 205 – sép. i), non daté. Les anneaux restants sont répartis dans deux tombes : un à Courcelles (n° 192 – sép. 1, Nièvre) et sept à Chemilla (n° 137 – sép. 1, Jura). Les trois derniers anneaux sont hors-contexte à Cizely (n° 171, Nièvre).

Des traces identiques sur des anneaux de cheville résultent de leurs frottements l'un sur l'autre, voire contre le corps quand ils sont usés sur des portions diamétralement opposées. Seize anneaux répartis dans quatre tombes sont usés : à Couchey et Dijon (n° 184 – sép. 12 et n° 211 – sép.

1, zone d'étude), ainsi qu'à Courtesoult (n° 193 – sép. 7 et 11, Haute-Saône). Leurs datations diffèrent, de même que leurs types : les plus anciens, datés du Hallstatt D1, sont à bossettes (Courtesoult – sép. 7). Ceux de Dijon, à tampons, sont du Hallstatt D2-D3, comme celui de la sépulture 11 de Courtesoult qui est fermé et décoré. Enfin, l'exemplaire de Couchey, daté du Hallstatt D3 – La Tène A, est à jet de coulée. Aucune usure n'a été déclarée sur les deux anneaux d'Annay-la-Côte (n° 44), mais le fait qu'ils soient reliés par une bande de métal indique qu'ils étaient très probablement portés l'un au-dessus de l'autre.

Une armille du Hallstatt D2-D3 porterait aussi ce type d'usure à Châtel-Censoir (n° 128 – sép. 2), dans l'Yonne. C'est le seul exemplaire sur lequel une usure est attestée.

Les bracelets avec des traces d'usure par frottement sont relativement nombreux (27 cas), de types et datations variés. Les plus anciens sont du Hallstatt C, à Chavéria (n° 150 – sép. 1, Jura). Ils sont décorés de stries groupées sur toute la surface du jonc. Au Hallstatt D1, on répertorie deux bracelets à oves en alliage cuivreux découverts hors-contexte à Ouagne (n° 502 – hors-contexte, Nièvre), un autre en alliage cuivreux à oves s'intercalant avec des nervures verticales à Nannay (n° 478 – hors-contexte, Nièvre) et deux autres du même type à Garchy (n° 272 – hors-contexte, Nièvre). À la même période, deux bracelets d'un type proche de Grossaffoltern ont été découverts à Darcey (n° 208 – sép. a, zone d'étude), et un dernier exemplaire à grosses bossettes à Candamène (n° 105 – hors-contexte, Doubs). Les sept bracelets de la sépulture 18 de Ciez (n° 170 – Nièvre), fermés et décorés de stries groupées, sont les seuls au Hallstatt D2. Les quatre bracelets du Hallstatt D2-D3 sont tous localisés dans la zone d'étude (Meloisey – n° 404 et 408 ; Couchey – n° 184 ; Bressey-sur-Tille – n° 98). Celui de Meloisey (n° 404 – sép. I) est creux et décoré de stries. Ceux de Meloisey (n° 408 – hors-contexte) et Couchey (n° 184 – hors-contexte) sont fermés, et décorés de cercles oculés, et celui de Bressey-sur-Tille (n° 98 – hors-contexte) de bossettes espacées. Un bracelet du Hallstatt D2-D3, à Meloisey (n° 405 – hors-contexte) à jonc plein, fermé et décoré de stries, est également usé, ou tout au moins, son décor, comme les précédents, est très usé. Si la question peut se poser entre usure à cause du port et « usure » due au séjour de l'objet dans le sol, le fait que l'effacement du décor soit localisé constitue un indice. Par exemple, sur les bracelets à cercles oculés, le décor, présent sur trois faces n'est « effacé » que sur la face externe. Le tumulus de Bressey-sur-Tille livre deux autres bracelets, à jet de coulée, datés du début de La Tène A (sép. 44 et 92). Deux autres bracelets de La Tène A provenant de deux sépultures de Minot (n° 464 – sép. 1 et 3), l'un à tenon et l'autre à tampons, portaient des traces d'usure. Le dernier bracelet, à nodosités et tampons, est lui de La Tène B1, également à Minot (n° 463 – sép. G).

Un torque, à Vermenton (n° 597 – sép. 1, Yonne), daté du Hallstatt D2-D3, brisé, a été également indiqué usé.

Une pendeloque de Chatel-Censoir (n° 132 – hors-contexte, Yonne), « à quatre appendices dont un plein et portant des traces d'usure sur deux » (Delor 2002, p. 298), est datée du Hallstatt D.

Deux anneaux de bras en alliage cuivreux portent également des traces d'usure par frottement. Ils appartiennent à deux sépultures de Bressey-sur-Tille (sép. 13 et 58) et sont datés de La Tène A.

Quatre anneaux de cheville creux du Hallstatt D3 (Cussy-la-Colonne – n° 203, hors-contexte et Créancey – n° 199, hors-contexte) et un torque de La Tène A ancienne (Meloisey – n° 404) dans la zone d'étude, ont montré des décors très effacés, et conduisent à nouveau à se questionner sur une usure d'utilisation ou naturelle.

Les traces d'usure visibles sur les accessoires vestimentaires concernent peu de tumuli : la fibule type Dux d'Essarois (n° 231 – hors-contexte) de La Tène B1, l'anneau de la ceinture à agrafe (type 2) de Blaisy-Bas (n° 74 – sép. 8) dont la datation est incertaine, l'anneau de la ceinture type 18 de Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 25) daté du Hallstatt D3 – La Tène A, et les ceintures à anneaux de Couchey (n° 184 – hors-contexte), du Hallstatt D3 – La Tène A et de La Tène A.

La vie domestique n'est que peu représentée. Des traces de frottement ont été notées sur les faces intérieures des mors de la sépulture 1 à Chavéria (n° 144 – Hallstatt C). Ils portaient également des traces de cuir, prouvant que l'usure venait du frottement répété de ce cuir.

12.2.2. L'usure à travers les réparations

Plusieurs types de réparations ont été notés : par ajout d'une plaque rivetée, ou ligature et perforations.

Les réparations par ajout concernent les plus gros objets comme les plaques de ceinture datées du Hallstatt D1-D2 (Courtesoult – n° 98, sép. 13 et 28, Haute-Saône) (**Figure 158**), le bassin et le vase en alliage cuivreux de Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 558 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale) et Chilly-sur-Salins (n° 163 – sép. 1, Jura) (**Pl. 51**), deux sépultures à char datées du Hallstatt D3 (**Pl. 50**). Un dernier objet aurait été réparé : le torque de Villiers-le-Duc (n°620 – sép. C, Côte-d'Or septentrionale). Le doute est cependant permis de par les descriptions contradictoires : « collier en

bronze creux » d'après le fouilleur (Deheurle 1881) et « torque massif, sans décor, traces de réparation au moyen d'un manchon en bronze orné de deux tores » (Chaume 2001, p. 486). Les objets réparés sont tous dans des tertres différents, mises à part les ceintures de Courtesoult (n° 193). Que ce soit sur les ceintures ou sur le bassin, les réparations sont nombreuses et très visibles, voire grossières. Ces objets étaient-ils réellement utilisés dans ces états ou avaient-ils seulement une dimension symbolique/représentative qui rendait leur aspect général moins important ?

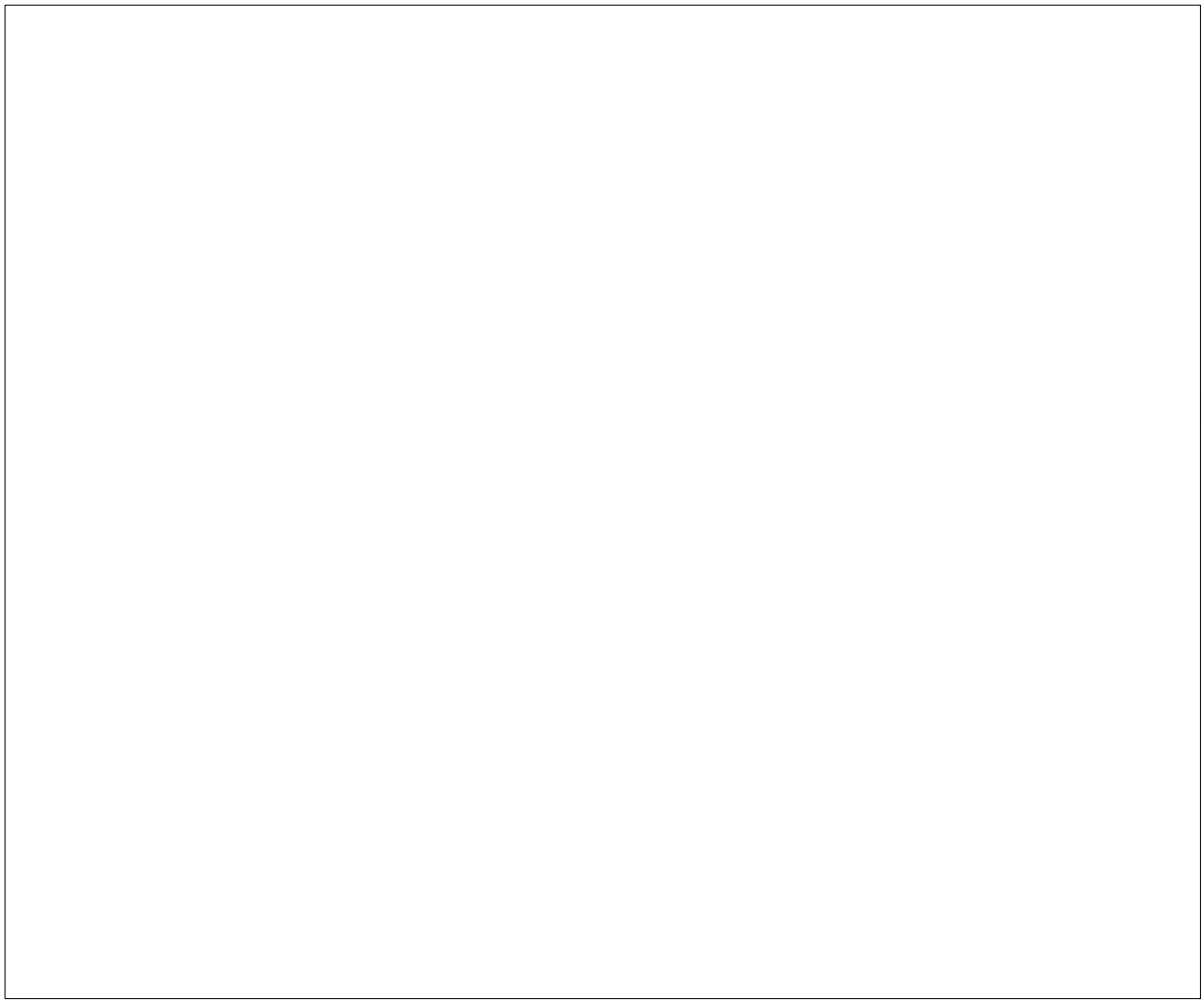

Figure 158 : Réparations des ceintures de Courtesoult : 1. sép. 13, 2. sép. 28 (d'après Piningre 1996).

Les réparations par perforations et ligatures sont présentes sur huit bracelets en lignite, sur un bracelet en alliage cuivreux, sur quatre brassards-tonnelets en lignite et sur un puisoir en alliage cuivreux. Le puisoir est du Hallstatt C, huit bracelets et trois brassards-tonnelets sont du Hallstatt D1, le quatrième brassard-tonnelet est du Hallstatt D2. Les deux derniers bracelets sont probablement du Hallstatt D. Les quatre brassards-tonnelets (Marcilly-Ogny – n° 390, hors-contexte ; Chaffois – n° 117, sép. 3 ; Mesnay – n° 418, sép. n) portent des décors suivant un même motif de triangles et cercles oculés. Les bracelets en lignite appartiennent à des types différents (trois du type 2, un du

type 3, un du type 4 et deux du type 5) et le nombre de perforations, variable, n'est pas influencé par le type. Mis à part les bracelets hors-contexte d'Amancey (n° 26), il n'y a qu'un objet réparé par perforations et ligatures par tertre. Le bracelet à godrons en alliage cuivreux réparé par des ligatures est le seul mobilier de la sépulture L de Mailly-le-Château (n° 382). Le puisoir de Magny-Lambert enfin, n'est donc pas réparé comme les autres récipients, à l'aide d'une plaque rivetée, mais par des « points de suture » (n° 357 – sép. 1).

Quelques objets du corpus ont été déformés volontairement et réemployés. Ce détournement indique probablement plus une vie d'une certaine durée de l'objet qui voit son rôle évoluer plutôt qu'un objet adapté à un commanditaire directement après sa création. Cinq objets ont ainsi été détournés, tous en Côte-d'Or. Deux bracelets en alliage cuivreux datés de La Tène A et appartenant à une même sépulture (Larrey – n° 343, sép. 2, Côte-d'Or septentrionale), ont subi des contraintes de façon à diminuer leur diamètre pour s'adapter à l'enfant défunt. Il n'y a par contre aucune façon de savoir si cette adaptation a été faite lorsque l'enfant était en vie, ou post-mortem, ou si les bracelets ont été offerts lors de la cérémonie funéraire. Un autre bracelet a été réduit à un diamètre très petit (19 mm) et correspondrait plus à une bague, d'autant qu'il a été découvert dans une sépulture adulte (Bressey-sur-Tille – n° 98, sép. 104, zone d'étude). Les deux derniers objets sont hors-contexte. L'un est un fil en alliage cuivreux à extrémités croisées, vu comme une armille brisée réemployée (Cussy-le-Colonne – n° 204, hors-contexte, zone d'étude) (Nicolardot 1968), et le dernier, une timbale de fibule perforée en son centre (Aubigny-la-Ronce, zone d'étude). Certaines agrafes de ceinture sont perforées car elles étaient fixées par un ou plusieurs rivets et non par des languettes. Cependant, l'agrafe d'Ornans (n° 500 – sép. 1, Doubs) semble avoir été brisée anciennement au-delà des rivets, conduisant à penser que les perforations sont, dans ce cas, un signe de la réutilisation d'une agrafe brisée (Millotte, Pétrequin, Vuaillat 1971).

De manière générale, les tumuli de Côte-d'Or sont plus nombreux à avoir abrité un ou plusieurs objets usés (**Figure 159**). Dans les sépultures, ces objets pouvaient être seuls ou accompagnés d'autres. Les objets seuls (6 cas) étaient dans quatre sépultures de Bressey-sur-Tille (n° 98), dans une sépulture de Côte-d'Or septentrionale, et dans une tombe de l'Yonne. Dans les autres tombes, le nombre d'objets d'accompagnement variait entre deux et vingt-neuf. Ce nombre augmente aussi avec les anneaux de cheville ou les bracelets comptés individuellement. Il y a toujours une sépulture au moins avec peu de mobilier par zone. Il y a également des sépultures à char ou des sépultures avec un mobilier fourni et « riche », ce qui pose la question de l'appartenance

des objets à une personne, à une famille ou à une plus vaste communauté. Selon le propriétaire, leur présence dans une tombe n'a pas la même signification. Les bracelets ou anneaux de cheville notamment tendent à appartenir à la personne, et ce pour deux raisons : la première concerne les dimensions des objets et la nécessité de les enfiler pendant l'enfance ; la seconde est que l'usure par frottement indique qu'ils étaient toujours portés de la même façon, ce qui n'est pas forcément le cas si il y a passation des objets.

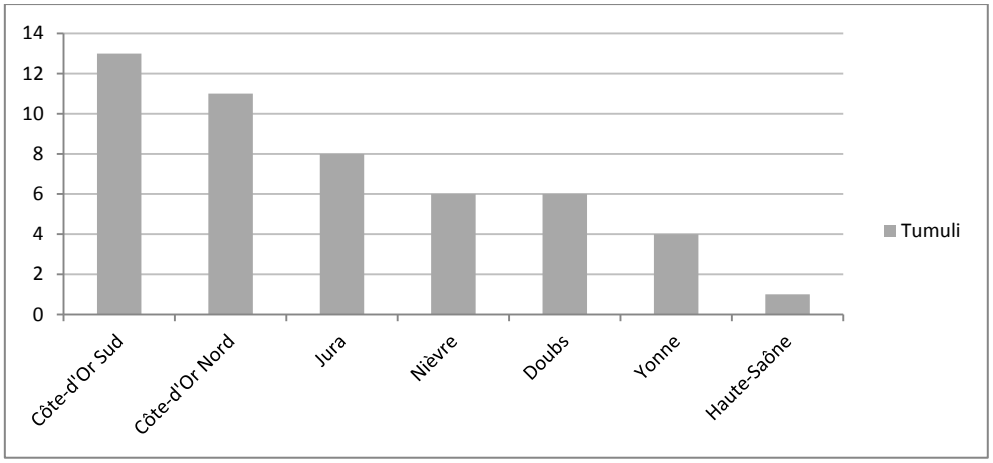

Figure 159 : Quantité de tertres (N.M.I) contenant des objets usés par zones.

La présence d'objets avérés usés dans les tumuli varie en fonction de la région et de la période. Ils sont occasionnels au Hallstatt C, D1-D2 et à La Tène B. La période la plus récurrente est le Hallstatt D1, majoritairement dans le Jura, la Haute-Saône, la Nièvre et dans une moindre mesure dans le Doubs et la zone d'étude (**Figure 160 et Pl. 50**). Les trois régions les plus marquées au Hallstatt D1 ne sont plus concernées après le Hallstatt D2. La Côte-d'Or méridionale en livre surtout à partir du Hallstatt D2-D3 jusqu'à La Tène A inclus. En Côte-d'Or septentrionale, la présence de ces objets est à priori inconstante : au début du Hallstatt, puis au Hallstatt D3 après un petit hiatus. Le Doubs n'est visible à ce niveau qu'au Hallstatt D1. Ces chiffres ne représentent pas les sépultures mais le N.M.I d'objets afin de prendre en compte ceux qui sont hors-contexte.

	HaC	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTB
Côte-d'Or Sud	-	-	2	-	9	4	6	7	-
Côte-d'Or Nord	1	3	-	-	-	3	-	5	2
Yonne	-	1	-	-	1	-	1	-	-
Nièvre	-	9	-	7	-	-	-	-	-
Doubs	-	5	-	-	-	-	-	-	-
Jura	4	10	-	1	-	1	-	-	-
Haute-Saône	-	10	1	1	1	-	-	-	-

Figure 160 : Quantité d'objets usés (N.M.I) par zones et périodes.

Peu d'objets usés ont été remarqués dans la littérature, et les observations qui sont données ici en sont donc dépendantes. L'usure sur des bracelets ou des anneaux de cheville empilés est plus facilement visible que dans le cas d'anneaux portés à l'unité. C'est ce qui peut expliquer l'usure notée sur des anneaux du Hallstatt D1 portés par séries. La présence de mobilier en alliage cuivreux réparé dans des tombes considérées comme « riches » pourrait indiquer des défunts ayant un rôle prépondérant ou particulier dans la communauté. Dans ce cas, un objet de ce type dans une sépulture avec peu de mobilier d'accompagnement dénoterait un défunt différent du reste du tertre (Mailly-le-Château, par exemple). Enfin, la dégradation des bracelets en roche noire peut simplement venir du matériau, plus fragile, d'autant qu'ils sont souvent associés par paire dans les tombes et qu'un seul a été réparé. Au final, si les traces d'usure paraissent attrayantes pour faire la distinction entre effets personnels du défunt et mobilier offert par les vivants (famille ou communauté), elles demandent au contraire réflexion et comparaisons.

14.3. Le cas particulier des textiles

Peu d'informations sont disponibles sur ce sujet. Cependant, l'étude des textiles d'Apremont, par le nombre de fragments étudiables, a conduit H. Masurel à la conclusion suivante : bien qu'on ne puisse pas exclure que les textiles déposés dans la tombe aient été tissés lors de la préparation des funérailles, un détail invite à en douter. Les textiles présents sont loin d'être homogènes avec probablement cent cinquante à deux cents tissus différents. Cette variété, visible à travers la grosseur des fils tissés, dépend de la matière première – donc de la qualité de la toison – qui elle-même dépend de la rigueur du climat et de l'habileté du fileur. De plus, des raisons techniques (hauteur du métier à tisser) entrainaient une absence de métrage et donc une grande variabilité de production. S'il est raisonnable d'envisager que le tissage de textiles dans le cadre spécifique de funérailles soit relativement homogène, les tissus d'Apremont sont très hétérogènes, allant des tissus les plus fins et les plus soignés aux plus communs (Masurel 1990, p. 208-209). Cette variété associée à l'absence de lisières et de coutures parmi les fragments préservés suggérerait une série de « vêtements déchirés ou découpés soigneusement » (Masurel 1990, p. 209). Cette hypothèse a conduit H. Masurel à proposer deux possibles origines de ces tissus : la première est celle de la garde-robe du défunt, transformée ou détournée pour habiller les éléments du char. La seconde serait de l'ordre du don, don de tissus de la part d'une partie ou de la totalité de la communauté à laquelle appartenait le défunt.

15. Les objets portés ou liés au corps

15.1. Mobilier lié à une pièce de tissu ou de cuir de par sa fonction

Les textiles sont des matériaux organiques vulnérables dont on retrouve quelques traces grâce à la corrosion du mobilier métallique qui leur est associé (Moulhérat 2003). Les objets concernés ici sont ceux qui, de par leur fonction primaire et leur position sur le défunt, indiquent la présence d'un vêtement ou d'une pièce de tissu (linceul). Prouver l'existence d'un linceul nécessite également des observations anthropologiques et taphonomiques. Lorsque l'information n'est pas disponible, celui-ci peut être soupçonné à travers la position d'objets tels que les fibules ou les épingles.

15.1.1. En préambule : vêtement ou linceul, quels éléments de réponse ?

La décomposition des tissus empêche souvent d'imaginer un vêtement ou une pièce de tissu couvrant le corps. Les indices permettant d'envisager la présence de vêtement autour du défunt sont de trois ordres (Bonnabel 1996 ; Bouquin, Depierre 2013) : le mobilier archéologique qualifié d'accessoire vestimentaire, les vestiges textiles en eux-mêmes et les observations anthropologiques. Le mobilier archéologique peut être un piège car certains objets sont déposés sur ou autour du défunt et non pas portés. C'est le cas de certaines ceintures du Hallstatt D comme celle de Marcilly-Ogny qui a été déposée sur les membres inférieurs (n° 390 – sép. 1). Les recherches actuelles en anthropologie portent sur l'impact des vêtements lors de la décomposition (Bouquin, Beauthier, Depierre 2013). Dans cet article, les auteurs définissent les vêtements comme des pièces de tissu segmentées recouvrant différentes parties d'un corps. Ils forment également une barrière protectrice contre les aléas du temps et les phénomènes liés à la décomposition (Bouquin, Beauthier, Depierre 2013, p. 3). Des effets de manche ou de chaussure/chausse ont pu être proposés (st. 107 et 143, Abbaye N.-D. de Nevers) (Bouquin, Depierre 2013 ; Bouquin, Beauthier, Depierre 2013). L'utilisation d'une grande pièce de tissu pour envelopper le corps peut être indiquée par des zones de pression sur certaines régions du corps en fonction de la façon dont le tissu a été plié (Bouquin, Beauthier, Depierre 2013, p. 5). Comme pour les vêtements, ce tissu va avoir un impact sur le phénomène de décomposition (« protection » contre les insectes, absorption des fluides). La notion de linceul désigne des réalités très variables du point de vue du matériau utilisé, de son agencement, aussi bien géographique que chronologique (Bouquin, Depierre 2013). Les données archéologiques ne permettent que très rarement de faire la distinction, aussi, des termes plus neutres sont utilisés

comme « enveloppe funéraire » ou « enveloppe souple » (Bouquin, Depierre 2013 ; Langlois, Gallien 2009).

L'existence d'une grande enveloppe souple autour du corps peut être fortement soupçonnée à travers la position des membres inférieurs (Fossurier 2009, p. 23) : une grande pièce de tissu serrerait les jambes l'une contre l'autre (**Figure 161** – à gauche), tandis qu'un tissu type pantalon les laisserait écartées avec des indications de maintien ou de contraintes spécifiques (**Figure 161** – à droite).

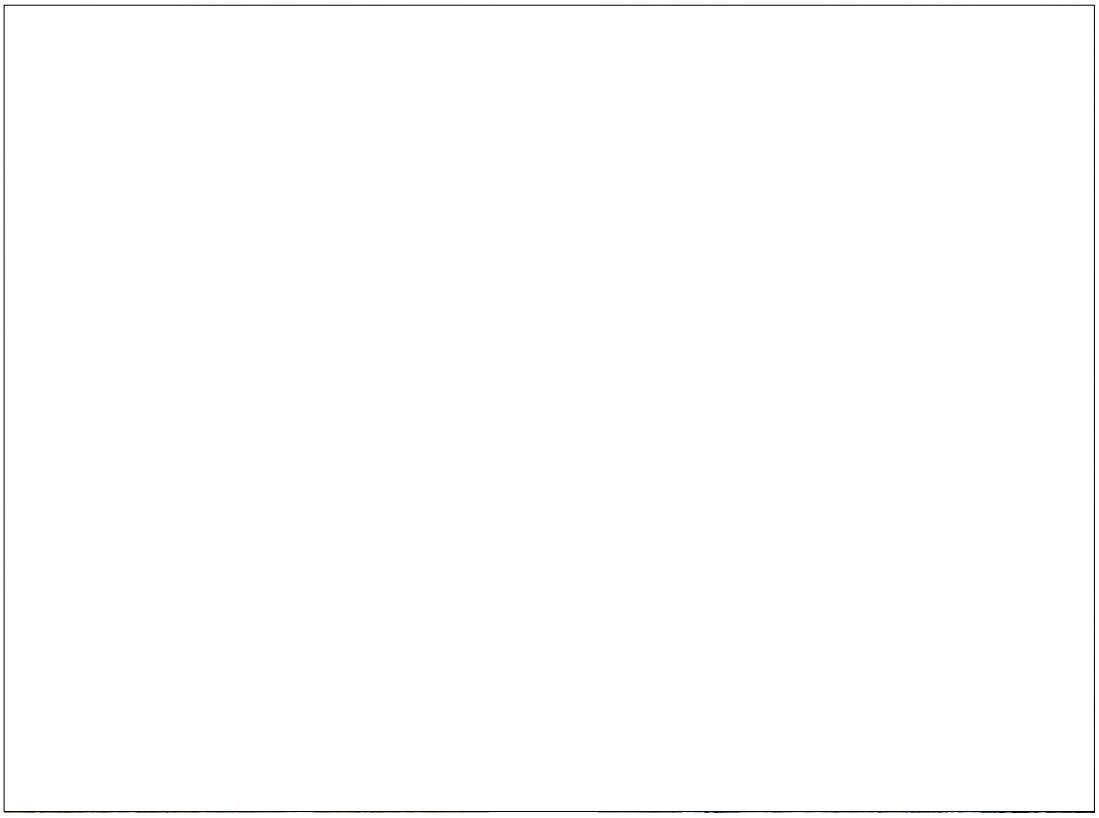

Figure 161 : Position des membres inférieurs de défunts inhumés dans des enveloppes souples (d'après Buquet-Marcon, Pecqueur, Detante 2009).

À ce titre, le tumulus de Courtesoult (n° 193, Haute-Saône) permet quelques réflexions autour de ces possibilités (**Pl. 52**). Bien que nous ne puissions réellement observer de différences entre une grande pièce de tissu et un vêtement type pantalon, des contraintes exercées au niveau des membres inférieurs (membres serrés, croisés ou parallèles) (Buquet-Marcon, Pecqueur, Detante 2009, p. 66) sont visibles sur quelques individus. Ces faits nous permettent d'établir l'hypothèse de la présence d'un textile ayant maintenu les membres inférieurs, en plus des éventuels troncs évidés, cercueils ou planches. Selon les cas, elle se joint aux observations faites ci-après sur le mobilier.

La recherche menée pour distinguer un vêtement d'un linceul (Buquet-Marcon, Pecqueur, Detante 2009) propose des arguments taphonomiques en faveur de l'un ou l'autre en fonction de la position de dix parties anatomiques. La position des épaules par exemple diffèrerait : celles-ci auraient tendance à reposer à plat, en connexion lâche, avec la présence de vêtements, et dans le cas d'une enveloppe de type linceul, elles seraient plus contraintes, avec une verticalisation des clavicules. Une contrainte sur les côtes où celles-ci s'affaissent en restant à distance des humérus est un argument en faveur d'une enveloppe souple sans pouvoir donner plus de précisions. Les genoux convergents et les chevilles en contact argumentent pour un linceul tandis que les membres inférieurs parallèles indiquent plutôt un vêtement. Au niveau des pieds, l'absence d'ouverture ou la réunion sont des arguments en faveur d'un linceul. Des pieds dans un mouvement opposé penchent à l'inverse pour un vêtement (**Figure 161** – à droite).

La prudence quant aux interprétations est également de mise, à cause de l'existence de textiles destinés à transporter ou déposer le corps dans la sépulture (Treffort 1996). De plus, de nombreuses études de sépultures médiévales montrent que la présence d'un linceul n'exclut pas le vêtement (Alexandre-Bidon 1996 ; Lorquin 1996 ; Treffort 1996).

Les réflexions qui vont suivre autour de la position des accessoires vestimentaires sont des hypothèses de travail qui, sauf exceptions mentionnées, n'ont pas pu être corrélées à des données anthropologiques.

13.1.2. Les épingles

Au total, quatre-vingt-dix épingles sont recensées dans le corpus, dont trente-deux hors-contexte et seulement trente localisées. Ces épingles sont datées de l'âge du Bronze et du premier âge du Fer. Elles proviennent essentiellement de sépultures de Franche-Comté (76 exemplaires contre 24 pour la Bourgogne).

Les épingles ont été répertoriées sur neuf secteurs (**Figure 162**) : la tête, que ce soit sur le dessus, l'arrière ou autour (n° 1), le cou (n° 2), l'épaule (n° 3), le thorax, sans distinction entre le haut, les côtés ou le milieu (n° 4), le bras droit (n° 5), le bras gauche (n° 6), l'avant-bras gauche (n° 7), au niveau du bassin (n° 8) et aux pieds (n° 9). Cet ordre n'a pas de rapport avec le nombre de cas par secteur mais est proposé en suivant les zones du corps concernées du haut vers le bas. L'orientation de l'épingle n'est pas prise en compte dans ce schéma général.

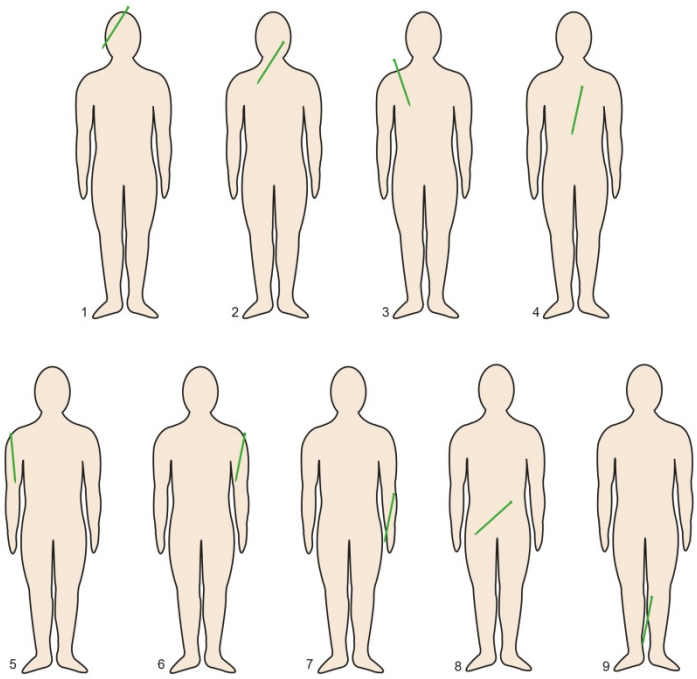

Figure 162 : Localisations des épingles, toutes zones et périodes confondues.

Cinq sépultures sont concernées par l'épingle au niveau de la tête. Deux d'entre elles associent deux épingles, placées à des endroits différents. Ainsi, les épingles tréflées de La Rivière-Drugeon (n° 338 – sép. 1, Doubs) sont au niveau de la tête et dans la région de l'épaule droite. À Ivory (n° 311 – sép. 14, Jura), l'une est au niveau de la tête et la seconde au niveau du cou. L'épingle de Dompierre-les-Tilleuls a été découverte sous la tête (n° 218 – sép. 1, Doubs). À l'exception de la sépulture d'Ivory, datée du Hallstatt D1, elles sont toutes attribuées à l'âge du Bronze.

Les épingles découvertes au cou appartiennent toutes à des sépultures de la forêt des *Moidons* (Jura). En dehors de l'épingle du tumulus 5 (n° 311), à col de cygne et du Hallstatt D1, deux autres cas suivent ce schéma : la sépulture i du tumulus 4 de *Parançot* (n° 421) et la sépulture 1 du tumulus B *De Morgan* (n° 164). Cette dernière, brisée, est bien datée par le reste du mobilier de la tombe. La dernière sépulture avec une épingle au cou se démarque car il s'agit d'une épingle cruciforme du Bronze A.

Deux épingles ont été trouvées au niveau de l'épaule droite : celle de La Rivière-Drugeon citée précédemment, et celle du tumulus 15 des *Moidons* (sép. 2). Toutes deux appartiennent à des types du Bronze A (tréflée et à tête losangique et en palmette ovalaire).

La région du thorax est l'endroit où les épingles sont les plus récurrentes (10 cas). Trois d'entre elles appartiennent à des sépultures de Côte-d'Or. Toutes sont datées des différentes périodes de l'âge du Bronze, à l'exception de l'exemplaire de Courtesoult, daté du Hallstatt D1 (n° 193 – sép. 7).

Six épingles ont été mises en évidence proches des membres supérieurs. Au niveau du bras droit, les trois épingles sont d'époques différentes, allant du Bronze B-C au Hallstatt C. Deux d'entre elles sont localisées dans le Doubs, la dernière en Côte-d'Or. Côté gauche, deux épingles sont connues au niveau du bras, à La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 1, datée du Hallstatt D1) dans le Doubs et à Magny-Lambert (n° 373 – sép. 1, datée du Bronze C2) en Côte-d'Or septentrionale. Le seul exemplaire recensé à l'avant-bras gauche, à La Rivière-Drugeon (n° 333 – sép. 1), est daté du Bronze D1.

Une seule épingle a été trouvée au niveau du bassin, et plus précisément en-dessous de celui-ci, datée du Bronze C2 (Doucier – n° 223, sép. 1, Jura).

Enfin, les deux dernières épingles ont été mises au jour dans une structure à Dompierre-les-Tilleuls (n° 216), et dans un contenant végétal à côté de l'incinération de Chavéria (n° 153).

La présence d'épingle dans la région du thorax est de loin le cas le plus fréquent dans les sépultures du corpus général (10 cas), suivie de la tête (5 cas) et du cou (4 cas) (**Figure 163**). La position de certaines épingles, associée à leur orientation, penche en faveur de la présence d'une enveloppe funéraire couvrante. C'est le cas, par exemple, lorsque l'épingle pointe vers le secteur de la tête : comme à Magny-Lambert (n° 373 – sép. 1), où la tête de l'épingle est sur l'humérus gauche et la pointe en direction de l'épaule droite (Bertrand 1889, p. 273), ou à Ivory (n° 312 – sép. b) où l'épingle est sur le haut du thorax, pointe vers la tête. À Dompierre-les-Tilleuls (n° 216 – sép. 1), une épingle a été découverte le long du bras droit. Difficile là aussi d'imaginer une enveloppe funéraire partielle type vêtement. Si les épingles découvertes sur le thorax, le cou ou l'épaule ne permettent pas de trancher en faveur d'une pièce de tissu ou d'un vêtement, les épingles autour de la tête peuvent être considérées comme les indices d'une pièce de tissu, notamment à cause de leur taille. L'épingle découverte à l'avant-bras gauche était peut-être à l'origine vers la hanche, en fermeture d'une enveloppe funéraire partielle. Son déplacement pourrait résulter des mouvements internes de la tombe. Il est difficile de se prononcer pour les éléments au niveau des bras, où la question du dépôt funéraire s'ajoute aux problèmes dus aux mouvements taphonomiques.

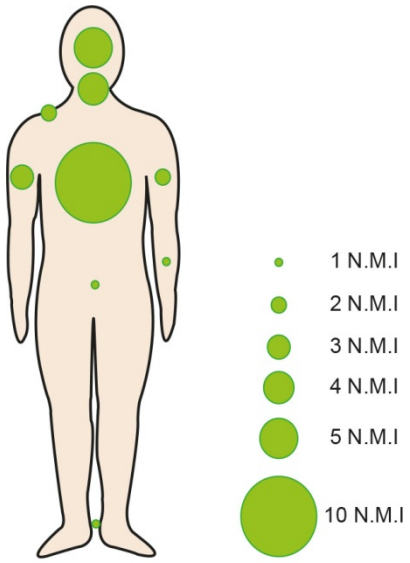

Synthèse

Figure 163 : Synthèse des emplacements des épingles par N.M.I.

F. Audouze s'est intéressée à l'emplacement des épingles dans les tombes de l'âge du Bronze (Audouze 1967). Elle conclut à la présence d'un suaire et d'une évolution chronologique comme explication aux changements de position des épingles (Audouze 1967, p. 756). Ses résultats ne concordent néanmoins pas avec ceux décrits précédemment : d'une part les localisations possibles sont plus variées, et d'autre part les bras n'apparaissent que dans un cas. Les sépultures de Bourgogne et de Franche-Comté, dans les tumuli utilisés à l'âge du Bronze et du Fer, dénotent des changements chronologiques et géographiques (**Pl. 53-1** et **Pl. 53-2**). Ainsi, le port d'une épingle semble essentiellement franc-comtois, avec une utilisation préférentielle au Bronze A pour le Jura, puis disparait pour revenir au Hallstatt D1. Découvertes majoritairement sur le thorax au Bronze A, les épingles se trouvent plutôt au niveau du cou au Hallstatt D1. Dans le Doubs, elles ont été utilisées du Bronze A au Hallstatt B, et on note un dernier cas au Hallstatt D1. Il n'y a aucune préférence quant à la localisation des épingles pour ce département. Le seul cas de Haute-Saône est daté du Hallstatt D1. Les épingles sont essentiellement attestées dans la zone d'étude au Bronze B-C, et n'apparaissent qu'occasionnellement aux deux périodes suivantes. La multiplicité des possibilités de la localisation des épingles milite également contre leur utilisation pour un vêtement porté par les défunts puisque ce dernier impliquerait un certain standard dans le mode de fermeture. Ces résultats sont toutefois à pondérer par le nombre d'épingles hors-contexte ou non localisées dans les publications.

15.1.3. Les fibules

Elles sont beaucoup plus nombreuses que les épingles, avec quatre cent quatre-vingt-quinze exemplaires, dont cent quatre-vingt hors-contexte. Comme pour les épingles, les fibules hors-contexte sont écartées des réflexions qui suivent.

15.1.3.1. Observations générales

L'observation de la disposition générale des fibules, par quantité au même endroit et sans prendre en compte la chronologie, montre une grande variété des localisations possibles. Dans le cas où une seule fibule est présente au même endroit, le cou est la partie la plus fréquente (25 occurrences). Le thorax suit avec treize occurrences (ou 18 si les exemplaires indiqués à droite ou à gauche du thorax sont pris en compte). La région des épaules est également récurrente avec douze cas sur l'épaule droite et 8 sur l'épaule gauche. Le bassin est la quatrième zone fréquente avec douze occurrences. La tête, les bras et les jambes/genoux/pieds sont des localisations possibles mais relativement anecdotiques (**Pl. 54**). Dans les cas où deux fibules sont localisées au même endroit, le thorax et le cou sont les lieux les plus représentés (5 et 4 cas). La tête, l'épaule droite, le bassin droit, les genoux et les pieds sont également des localisations possibles mais très anecdotiques. Enfin, dans les rares cas où les fibules sont en plus grand nombre au même endroit, elles sont systématiquement au niveau du thorax. Lorsque les fibules ont été retrouvées autour du corps, la zone de la tête est la seule attestée, et ne concerne que peu de cas (6 cas dont 2 sous la tête).

15.1.3.2. Les localisations liées à une grande pièce de tissu

Certains emplacements de ces fibules sont étranges dans le cas où elles fermaient des vêtements. De ce fait, nous avons posé l'hypothèse qu'elles pouvaient, comme les épingles, indiquer la présence d'une pièce de tissu enveloppant entièrement le corps. Trois groupes de sépultures se sont distinguées (**Figure 164**) :

Groupe 1 : à deux fibules, l'une dans la région du cou/tête, l'autre sur les membres inférieurs (du bassin aux pieds).

Groupe 2 : à deux fibules dont l'une située sur un côté du bassin.

Groupe 3 : à cinq fibules réparties de haut en bas du corps.

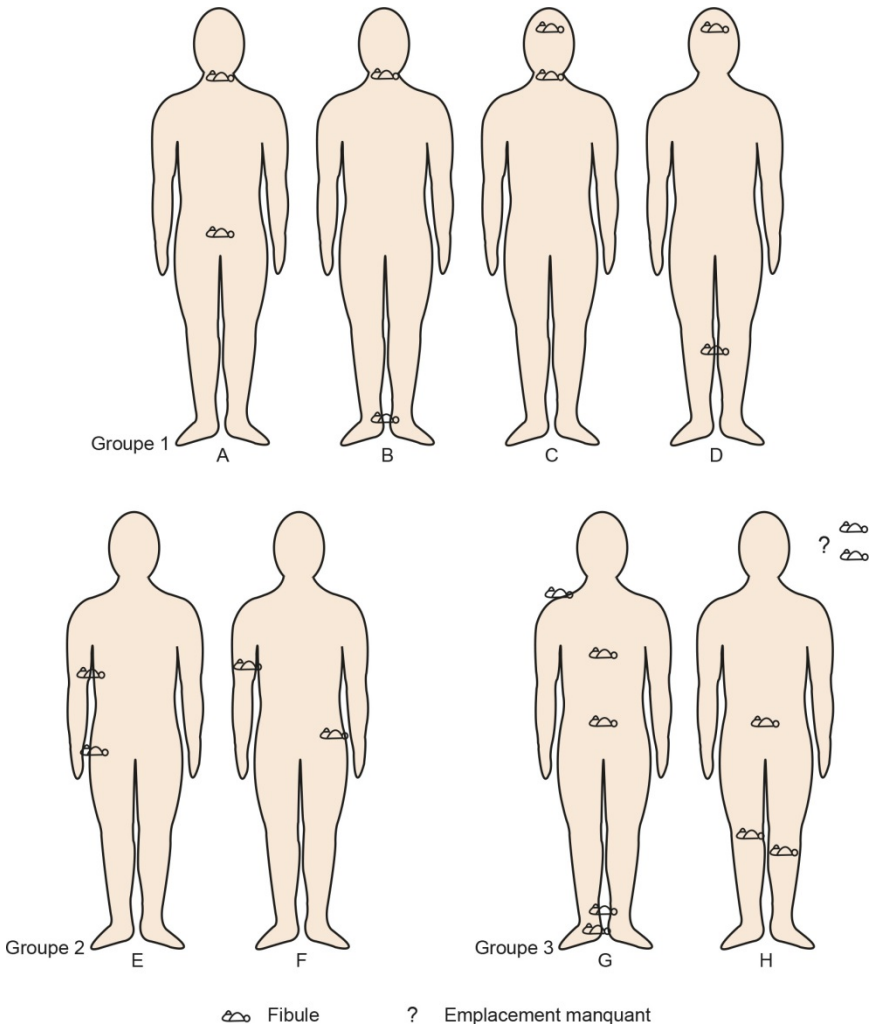

Figure 164 : Emplacements des fibules probablement liées à la présence d'un tissu couvrant (toutes zones et périodes confondues).

Le Groupe 1 concerne le plus de sépultures avec 5 cas. Le cas A illustre deux sépultures du tumulus 1 du *Souillard* à Alaise (n° 20 – sép. 6 et 8, Doubs). Ces deux sépultures ne sont malheureusement pas datées. Le cas B est celui de la sépulture c du tumulus 21 *Parançot Champ-Peupin* à Ivory (n° 323, Jura), datée du Hallstatt D2-D3. Des éléments interprétés comme des attaches de chaussures ont également été découverts le long de chaque fibula. Ces éléments pourraient également être des attaches d'une pièce de tissu couvrant les membres inférieurs. La fibule localisée au cou appartiendrait plutôt dans ce cas à un vêtement. Le cas C est celui de la sépulture 65 de Bressey-sur-Tille (n° 98) dans la zone d'étude, datée du Hallstatt D3-La Tène A. Enfin, le cas D illustre la sépulture 2 de Larrey (n° 343, Côte-d'Or septentrionale), datée de La Tène A. Les sépultures de ce groupe sont franc-comtoises pour les cas A et B, et de Côte-d'Or pour les deux suivants. Toutes étaient associées à au moins un autre objet : une céramique et, dans un cas, un objet métallique

concernant les sépultures franc-comtoises, et un ou deux objets métalliques pour celles de Côte-d'Or mais aucune céramique.

Le Groupe 2 ne comporte que deux tombes : celle de Bulle (n° 102 – sép. 1) dans le Doubs (cas E), datée de la fin du Hallstatt D1–début du Hallstatt D2, et celle de Courtesoult (n° 193 – sép. 29) (cas F), datée du Hallstatt D2-D3. Toutes deux avaient un mobilier fourni dont une plaque de ceinture décorée.

Le Groupe 3 enfin ne concerne également que deux sépultures : celle de Courtesoult (sép. 44) (cas G) et celle de Pommard (n° 517 – sép. 1) dans la zone d'étude (cas H). La première est datée du Hallstatt D3, la seconde de la transition Hallstatt D3 – La Tène A. La sépulture de Courtesoult a livré une lame triangulaire plate avec un début de soie en fer, probablement un poignard. La répartition des fibules et l'effet de paroi sur le côté gauche du corps tendent à argumenter en faveur d'une enveloppe souple couvrant l'ensemble du corps (sauf, peut-être, la tête) (**Pl. 52**). La sépulture de Pommard a livré une perle en ambre, un galet et une céramique.

La restitution des pièces de tissu et de leur pliage est difficile au vu des nombreuses possibilités attestées par l'iconographie du haut Moyen-Âge (Treffort 1996). Se distinguent entre autres les pliages qui laissent le visage apparent ou le couvrent, ceux qui suivent la forme du corps ou qui emmaillotent comme pour un nourrisson (**Figure 165**). Les enveloppes funéraires couvrantes pouvaient également être maintenues par différents moyens : bandes de tissu spiralées ou entrecroisées sur le corps, coutures, fixations sur la poitrine par des épingles, nœuds au-dessus de la tête et au-dessous des pieds par une cordelette, épingles au niveau du cou. Des linceuls non serrés autour du corps, avec ou sans manche, sont aussi utilisés du XIIe au XIVe s. (Alexandre-Bidon p. 11). Ces exemples appartiennent au Moyen-Âge et ne peuvent être transposés à l'Âge du Fer tels quels. Néanmoins, l'hypothèse du visage couvert peut être émise pour les sépultures du Groupe 1 avec une fibule au niveau de la tête ou du cou. Parmi les sépultures de Courtesoult, dont la position des corps permet d'envisager la présence d'une enveloppe souple couvrante, trois d'entre elles portaient une seule fibule au cou. Dans deux autres cas, une fibule a été découverte au niveau du bassin, côté gauche, et en-dessous de la ceinture mais déposée par-dessus le corps et non portée (sép. 28 et 48). De ce fait, elles doivent plutôt contribuer à fermer deux pans d'une étoffe réduite.

Figure 165 : Exemples de linceuls du haut Moyen Âge (d'après Treffort 1996, p. 9).

L'étude de P. Souvant sur l'emplacement des épingles de sépultures médiévales l'a conduite à observer les zones du corps où la concentration d'épingles était récurrente : diaphyse du fémur, cage thoracique, scapula et crâne (Souvant 1996, p. 17). Ces épingles sont interprétées comme fermant un linceul. Ces zones correspondent à celles répertoriées pour l'emplacement des fibules dans le corpus étudié. La difficulté est que les fibules de l'âge du Fer pouvaient également fermer

une cape ou un vêtement comme l'attestent différents écrivains antiques. De ce fait, un grand nombre de sépultures dans lesquelles une fibule se trouvait au cou, au thorax ou sur les épaules n'ont pas été proposées dans le groupe des fibules fermant une enveloppe funéraire couvrante.

Une seconde étude, celle de G. Deborde, permet également de proposer des hypothèses quant aux groupes décrits plus haut. La présence des fibules au niveau du bassin (Groupe 2) pourrait correspondre à une pièce de tissu deux fois plus longue que le corps, repliée par les extrémités et épinglée au bassin (Deborde 1996, p. 28) (**Figure 164**). Les fibules le long du corps (Groupe 3) indiqueraient plutôt un tissu bien plus large que le corps, rabattu sur un côté et assemblé sur le côté opposé (droit pour « G ») ou au milieu du corps (« H ») (**Pl. 55**).

15.1.3.3. Localisation des fibules et observations chronologiques

Les fibules apparaissent dans le corpus au Hallstatt D1-D2. Les sépultures de cette période dont les fibules sont localisées sont peu nombreuses : dix concernent des fibules directement sur le corps (**Pl. 56**), et trois autres sont indiquées comme déposées autour de la tête. Une distinction géographique et typologique apparait entre les sépultures à fibules sur le corps. Le premier groupe est celui des sépultures de Courtesoult (sép. 23, 47, 48 et 6) et la sépulture b du tumulus 10 des *Moidons* (n° 466) : ce sont des fibules de type S4 de Mansfeld et des variantes de ce type. Le second groupe est celui des fibules d'autres types (S1, F2, Mesocco Coop ou indéterminé). Les sépultures de Bulle (n° 102 – sép. 1 et 2) dans le Doubs, de Mesnay (n° 421 – sép. c1 et e) et d'Ivory (n° 322 – sép. b) dans le Jura, en ont livrées. Une observation entre ces groupes tend également à montrer une différenciation des emplacements des fibules où le seul endroit commun aux deux groupes est la tête. Il est difficile de proposer une hypothèse concernant les étoffes fixées par ces fibules. La différence entre le port d'un vêtement, d'un voile ou d'une grande pièce de tissu est aléatoire sans données anthropologiques de par la variété des enveloppes funéraires couvrantes. La présence d'une seule fibule n'est pas suffisante pour proposer une pièce de tissu réduite étant donné que des enveloppes funéraires lâches, cousues et fermées seulement en un point par une fibule, sont attestées pour des époques postérieures.

Toutes les sépultures dont on connait l'emplacement des fibules pour le Hallstatt D2-D3 sont en Franche-Comté (**Pl. 57**). Le cou est l'emplacement le plus récurrent, avec une fibule (3 cas) ou deux fibules (1 cas). Deux autres tombes contenaient deux fibules localisées au niveau des membres supérieurs droits. Mise à part une des fibules de la sépulture 29 (Courtesoult), du type P3z de Mansfeld et localisée à la hanche droite, toutes sont du type dP4.

Les fibules du Hallstatt D3 dont on connait l'emplacement sont encore très majoritairement en Franche-Comté. Les tumuli de Courtesoult (n° 193, Haute-Saône) et de Bressey-sur-Tille (n° 98, zone d'étude) sont tous deux bien représentés. Mises à part les sépultures 37 de Courtesoult et 114 de Bressey-sur-Tille dont les mouvements taphonomiques peuvent expliquer des emplacements de découvertes légèrement différents bien que très proches, les fibules n'ont pas de localisation commune (**Pl. 58**). Les types de fibules retrouvés à Bressey-sur-Tille (F4, F3yC et F3B1) sont également connus à Courtesoult mais à des endroits différents. Une importante variété des emplacements existe, notamment dans le cas où la fibule est présente à l'unité dans la tombe. Le port à l'épaule droite seule n'est attesté qu'en Côte-d'Or : dans deux sépultures de Bressey-sur-Tille et dans une de Minot (n° 463 – Côte-d'Or septentrionale). L'emplacement au cou est le plus récurrent et concerne trois sépultures franc-comtoises, dont deux de la forêt des *Moidons*, et une de Côte-d'Or septentrionale, à Magny-Lambert. Les fibules dZ3 n'apparaissent que dans deux tombes à Courtesoult (sép. 44) et dans la tombe à char de Vix. Dans les deux cas, elles ont été découvertes sur le thorax. Seul le type F3y a été découvert sur les bras et aux pieds, tandis que le type dP4 a été le seul trouvé au niveau du bassin.

Le Hallstatt D3-La Tène A voit la fin de l'utilisation du tumulus de Courtesoult et la pleine utilisation de celui de Bressey-sur-Tille. Logiquement les sépultures de ce dernier apparaissent plus dans nos remarques. Le thorax est l'emplacement récurrent avec trois sépultures contenant une fibule unique (Bressey-sur-Tille, sép. 32 et 82 ; Courtesoult, sép.2), une autre possédant deux fibules (Bressey-sur-Tille, sép. 90) et une dernière sépulture comportant trois fibules, une sur le thorax et une sur chaque épaule (Bressey-sur-Tille, sép. 52) (**Pl. 59**). Le cou est le second emplacement avec trois sépultures de Bressey-sur-Tille (sép. 65, 91 et 44), et enfin les membres inférieurs avec deux sépultures à Courtesoult (sép. 30) et à Pommard (n° 517 – sép. 1).

La présence de fibules augmente au début du second âge du Fer ainsi que les emplacements utilisés. D'une manière générale, ils peuvent être divisés en trois secteurs : tête, cou et épaules (14 cas), membres supérieurs et thorax (7 cas) et bassin, membres inférieurs (3 cas). Une fibule placée à hauteur du cou est l'emplacement le plus fréquent (6 cas) (**Pl. 60**). Cette configuration concerne deux sépultures de la zone d'étude (Bressey-sur-Tille – n° 98 et Lantilly – n° 342), et quatre sépultures de Chilly-sur-Salins, toutes dans le tumulus 4 des *Moidons* (n° 167, Jura). Ce sont également les seules sépultures franc-comtoises de cette période pour laquelle nous disposons de l'information. Le thorax est récurrent avec quelques variations possibles : une fibule sur le côté droit (Bressey-sur-Tille, sép. 46), une fibule plus ou moins au centre (trois cas en Côte-d'Or, un en Saône-et-Loire), ou trois fibules (Larrey – n° 343, sép. 11, Côte-d'Or septentrionale). Dans les sépultures dont l'emplacement des fibules est connu, une seule fibule était utilisée pour la plupart. Les quatre exceptions sont

relativement similaires deux par deux : d'une part les sépultures de Perrogney (n° 509 – Côte-d'Or septentrionale) et de Darcey (n° 205 – zone d'étude) où les défunts portaient deux fibules, l'une au cou, l'autre aux épaules ; et d'autre part celles de Lantilly (n° 342 – sép. A, zone d'étude) et de Larrey (n° 343 – sép. 11) qui en comptaient trois, placées à chaque épaule et, sur le bassin pour la première, ou sur le thorax pour la seconde. Il est également à noter que trois de ces quatre sépultures appartiennent à des tumuli qui sont représentés par d'autres tombes, mais qui ne portaient qu'une seule fibule. Les sépultures de Larrey à fibule unique donnent des emplacements différents pour chacune d'entre elles, et aucune sur le thorax. Les sépultures de Lantilly à fibule unique suivent le même schéma : toutes sont à des emplacements différents et aucune ne porte la fibule au même endroit que celles de la sépulture A. Cette variété rend d'autant plus difficile d'imaginer les textiles qui pouvaient être reliés par ces fibules. À moins que, comme aux époques médiévales, la pièce de tissu soit la même et que le nombre de fibules change en fonction du statut du défunt.

Les sépultures de La Tène B sont peu nombreuses et correspondent à la fin de l'utilisation des tumuli. Les fibules ont des emplacements variés, avec une préférence pour le thorax gauche (3 cas), seul endroit qui se répète. Mise à part la sépulture 58B de Bressey-sur-Tille, deux autres, appartenant au même tertre, avaient une fibule sur le thorax gauche (Vernois-les-Vesvres – n° 601, sép. 1 et 14, Côte-d'Or septentrionale). Comme à la période précédente, une sépulture a livré une fibule sous la tête (Magny-Lambert, Côte-d'Or septentrionale). Deux sépultures de Bressey-sur-Tille se démarquent par l'utilisation de deux et trois fibules (sép. 88 et 94).

15.1.3.4. Synthèse du port des fibules

L'observation chronologique des emplacements choisis pour les fibules montre que ceux-ci varient beaucoup entre le Hallstatt D1-D2 et La Tène B (**Pl. 61-1** et **Pl. 61-2**). Il faut prendre en compte le faible échantillon de sépultures sur lequel il a été possible de travailler à ce niveau car les remarques en dépendent également. Les tumuli de Bressey-sur-Tille et Courtesoult ont livré le plus de sépultures et, par leur décalage chronologique, donnent l'impression globale que les schémas dégagés concernent plutôt la Franche-Comté jusqu'au Hallstatt D2-D3 et la Bourgogne pour les périodes plus récentes. La zone de la tête est au final faiblement sollicitée, bien que présente pendant la plupart des périodes chronologiques. Un hiatus apparait dans les données entre le Hallstatt D2 et la fin du Hallstatt D3. La zone du cou et des épaules est toujours représentée. Une distinction peut se faire entre le cou et les épaules puisque ces dernières sont présentes de façon anecdotique au Hallstatt D1-D2 et D2-D3 avec seulement deux individus portant une paire de fibules à l'épaule droite (Courtesoult – n° 193, sép. 47, Haute-Saône ; Saraz – n° 573, T. *Fourré*, sép. F,

Doubs). L'utilisation d'une fibule unique à l'épaule est plus présente au Hallstatt D3 et atteint son paroxysme à La Tène A. La quantité de sépultures avec une ou des fibules au cou augmente régulièrement au cours du Hallstatt, diminue à la transition avec le second âge du Fer (biais des données ?), et atteint son apogée à La Tène A pour quasiment disparaitre à La Tène B. La présence d'une fibule à un bras ou au coude est relativement anecdotique, avec à peine plus d'occurrences au Hallstatt D3 et une absence à La Tène A. La fibule au coude droit apparait une fois à toutes les périodes sauf au Hallstatt D3-La Tène A et à La Tène A. Le secteur du bassin est utilisé similairement au secteur du bras/coude jusqu'au Hallstatt D3, puis est plus récurrent durant La Tène A. Les hiatus visibles peuvent être dus aux données. Les membres inférieurs ne sont à priori pas des emplacements utilisés avant le Hallstatt D3. Cette localisation est également visible au Hallstatt D3-La Tène A et diminuent aux périodes suivantes. Là encore, il s'agit seulement de quelques sépultures. Le secteur 6 (thorax) est, avec le cou, l'endroit le plus fréquent. Il est peu représenté jusqu'au Hallstatt D3 où la quantité de sépultures avec une ou plusieurs fibules à cet endroit augmente brusquement, puis diminue et raugmente à La Tène B. Le port d'une fibule sur la gauche du thorax semble être plutôt courant à La Tène B. La distinction entre les côtés droit et gauche dans le tableau (**Pl. 61-1**) met en évidence une fréquence plus importante et plus constante pour le côté droit, avec un hiatus dans les données pour la transition Hallstatt D3-La Tène A.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées à propos des observations chronologiques, les remarques d'ordre géographique sont limitées par la faible quantité de données à disposition. Les sépultures de la forêt des *Moidons* (Jura) se caractérisent par une fibule portée haute, majoritairement au cou (13 cas) et ce, quelle que soit la période. Seules cinq fibules ont été découvertes ailleurs : une à la tête, une au thorax, deux sur une épaule et la dernière au coude droit. À l'inverse, les fibules sont très peu au niveau du cou à Courtesoult (Haute-Saône) (3 cas), à la tête (1 cas) ou aux épaules (2 cas). Elles sont localisées aux bras et au bassin jusqu'au Hallstatt D3. C'est à cette période qu'elles sont portées au cou et au thorax en plusieurs exemplaires. Elles ne sont disposées au bassin que dans un cas particulier où plusieurs fibules, retrouvées tout le long du corps, semblent joindre les deux pans d'une grande étoffe. Les fibules de la Chaux d'Arlier (Doubs) se rapprochent plutôt de celles de Courtesoult avec des emplacements à l'épaule, au bras et sur le bassin. En Côte-d'Or septentrionale, trois sépultures ont plusieurs fibules sur le thorax, dont celle Vix (n° 626 – sép. 1). Les autres, majoritairement portées à l'unité, se retrouvent essentiellement sur les épaules. Occasionnellement, des fibules peuvent être à l'unité au niveau du thorax (2 cas), du cou (2 cas), de la tête (2 cas) ou des membres inférieurs (2 cas). Dans la zone d'étude, les fibules sont d'abord absentes du cou mais apparaissent par la suite dans une tombe par période. Elles sont essentiellement portées sur le thorax, seules ou par paire. L'épaule droite est également un

emplacement utilisé au Hallstatt D3 – La Tène A, où les fibules sont uniques. Par la suite, les fibules en contact avec l'épaule sont disposées par trois dans les sépultures : une à chaque épaule et la troisième sur le thorax ou le bassin.

Au final, peu de défunts portent leur(s) fibule(s) de la même façon, et *a fortiori* quand elles appartiennent à des zones de Bourgogne et de Franche-Comté différentes. Au Hallstatt D1-D2, elles sont toutes différentes. Dans les sépultures 23 de Courtesoult et b des *Moidons* (Ivory, T. 17) la fibule était sur la tête. Dans les sépultures 47 de Courtesoult et 1 de La Rivière-Drugeon (n° 332) la fibule était disposée à l'épaule droite des défunts. C'est également le cas de la sépulture F de Saraz (n° 573) du Hallstatt D2-D3. Daté de cette même période, le défunt de la sépulture 29 de Courtesoult porte ses deux fibules comme celui de la sépulture 1 de Bulle (n° 102), daté de la période précédente. Le port d'une fibule au cou au Hallstatt D3 est connu à Courtesoult (sép. 26), à Chilly-sur-Salins (n° 167 – sép. 4 et n°168 – sép. g) et à Magny-Lambert (n° 370 – sép. 4, Côte-d'Or septentrionale). À la même période, la disposition de deux fibules sur le thorax est visible à Courtesoult (sép. 38) et à Larrey (n° 343 – sép. 14, Côte-d'Or septentrionale). Enfin, une fibule à l'épaule droite seule est portée à Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 64 et 102, zone d'étude) et à Minot (n° 463, Côte-d'Or septentrionale). Au Hallstatt D3-La Tène A, une fibule unique est attachée au niveau du le thorax à Bressey-sur-Tille (sép. 32 et 82) et à Courtesoult (sép. 30). Au début du second âge du Fer, on fixe toujours une fibule sur le thorax à Bressey-sur-Tille (sép. 104), mais également à Mauvilly (n° 402 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale), à Magny-Lambert (n° 370 – sép. 2) et à Chagny (n° 118 – sép. 2, Saône-et-Loire). Une fibule seule au cou est portée principalement dans les *Moidons* (Chilly-sur-Salins – n° 167) mais aussi à Bressey-sur-Tille (sép. 87) et à Lantilly (n° 342 – sép. e1). Le port d'une fibule seule à l'épaule gauche se retrouve dans la zone d'étude à Bressey-sur-Tille (sép. 111) et à Darcey (n° 205 – sép. g1). Enfin, à La Tène B, seule la disposition de la fibule sur le côté gauche du thorax est présente dans différentes zones : à Bressey-sur-Tille (sép. 58B) et dans deux sépultures de Vernois-les-Vesvres (n° 601 – sép. 1 et 14, Côte-d'Or septentrionale).

15.1.4. Les ceintures

Des traces de tissu ont été observées sur quelques éléments de ceinture : sur l'anneau en fer de Blaisy-Bas (n° 74 – sép. 8, zone d'étude) où le tissu est indiqué comme « grossier » (Guyot 1938), et sur deux autres anneaux en fer à Courtesoult (n° 193 – sép. 14) où les fibres entrecroisées étaient visibles sur une face (Piningre 1996). Les rivets de la plaque de ceinture de la sépulture 28 de Courtesoult, comme ceux de Mesnay (n° 432 – hors-contexte), ont quant à eux livré des traces de cuir. Enfin, la chaînette à rivet du tumulus du *Champ-Peupin* (Ivory – n° 323, sép. d) montre

également des traces de cuir. Celles-ci indiquent le port de ces objets et non leur dépôt dans un emballage, comme c'est le cas d'autres artefacts qui sont traités plus loin.

Peu de ceintures ont été positionnées dans les publications : neuf dans le Jura, deux dans le Doubs, six en Haute-Saône (toutes à Courtesoult), une en Saône-et-Loire, seize dans la zone d'étude et neuf en Côte-d'Or septentrionale. Cela fait peu pour pouvoir comparer les ports de ceintures, néanmoins quelques éléments sont à noter. Seuls neuf types de ceintures sont impliqués dans les remarques suivantes (**Pl. 62**). Les types 5 (1 cas), 7 (1 cas), 8 (10 cas), 9 (1 cas), 10 (1 cas) et 16 (3 cas) sont invariablement portés centrés sur le bassin. Les ceintures de type 1 sont disposées agrafe centrée (4 cas) ou agrafe sur le côté droit (2 cas). Les ceintures à anneau(x) en alliage cuivreux sont de la même façon positionnées anneau(x) au centre (5 cas) ou sur le côté droit (1 cas). Enfin, les ceintures à anneau(x) en fer sont portées centrées (9 cas), anneau(x) à droite (4 cas) ou anneau(x) à gauche (2 cas).

L'observation du port des ceintures en fonction des régions et périodes chronologiques indique quelques tendances. En Côte-d'Or septentrionale, quel que soit le type de ceinture et la période, toutes sont portées centrées. Une exception est à signaler avec le défunt de la sépulture a de Laignes qui portait sa ceinture à anneau(x) en fer sur le côté droit à La Tène A (**Pl. 63**).

Dans la zone d'étude, quelques variations existent. Le type de ceinture 1 par exemple, à agrafe, est portée au centre du bassin à Thury (n° 590 – sép. 2) au Hallstatt D1, puis, sur le côté droit au Hallstatt D3 et au Hallstatt D3 – La Tène A (Bressey-sur-Tille – n° 98, sép. 64 et 82) (**Pl. 64**). Par contre, pour la ceinture associant agrafe et plaque (type 10), l'agrafe placée au centre du bassin est caractéristique du Hallstatt D3. La ceinture type 19, à anneau(x) en fer, est portée centrée au Hallstatt D3 (Bressey-sur-Tille, sép. 17), puis à droite (Bressey-sur-Tille, sép. 70 et 91) ou à gauche (Bressey-sur-Tille, sép. 47 et 68) au Hallstatt-D3-La Tène A. Au cours de La Tène A, elle est de nouveau portée centrée (Lantilly – n° 342, sép. II et e), mais aussi à gauche (Bressey-sur-Tille, sép. 51). Enfin, les ceintures à anneau(x) en alliage cuivreux sont disposées centrées au Hallstatt D3-La Tène A (Lantilly, sép. h ; Bressey-sur-Tille, sép. 2 et 75).

Peu de ceintures sont connues pour la Saône-et-Loire, et une seule a été positionnée : celle de Chagny (n° 118 – sép. 2), du type 19, centrée sur le bassin (**Pl. 63**).

Le Doubs n'est pas bien renseigné à ce niveau non plus : l'information n'est connue que pour deux sépultures de La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 3 et 2). Dans la première, une ceinture type 8 est portée centrée et dans la seconde une ceinture type 1 est disposée sur la droite (**Pl. 65**).

Les cas de Haute-Saône ne sont connus qu'à travers le tumulus de Courtesoult (n° 193) pour ces aspects. Comme en Côte-d'Or septentrionale, les ceintures sont portées centrées, avec là aussi l'exception de la ceinture à anneau(x) en fer (type 19), portée au côté droit (sép. 14) au Hallstatt D3 – La Tène A (**Pl. 65**).

Enfin, les défunts du Jura suivent également ce schéma en portant toutes les ceintures centrées, y compris celles des types 1 et 19 (**Pl. 66**). À la même période, au Hallstatt D1, les ceintures à agrafe (type 1) revêtues par les défunts du Jura et du Doubs étaient disposées différemment, tandis que plus tard, au Hallstatt D3, elles étaient portées de la même façon par les défunts de Bressey-sur-Tille comme celui du Doubs.

La plupart des types de ceintures sont portés « de face » (**Figure 166**). Seuls certains d'entre eux montrent des variations : les types 1, 18 et 19. La zone d'étude se démarque légèrement par la variété des positions que pouvaient prendre les ceintures. Était-ce volontaire, un signe distinctif dû à un statut, à un rôle ou à un sexe ? Le port d'armes par exemple pouvait favoriser le côté de fermeture de la ceinture. Mais le positionnement pourrait également être fortuit ou dû à des phénomènes taphonomiques à l'intérieur de la sépulture, notamment lors de la décomposition du corps. Seule l'observation du port d'un grand nombre de ceintures pourrait faire pencher pour l'une ou pour l'autre hypothèse.

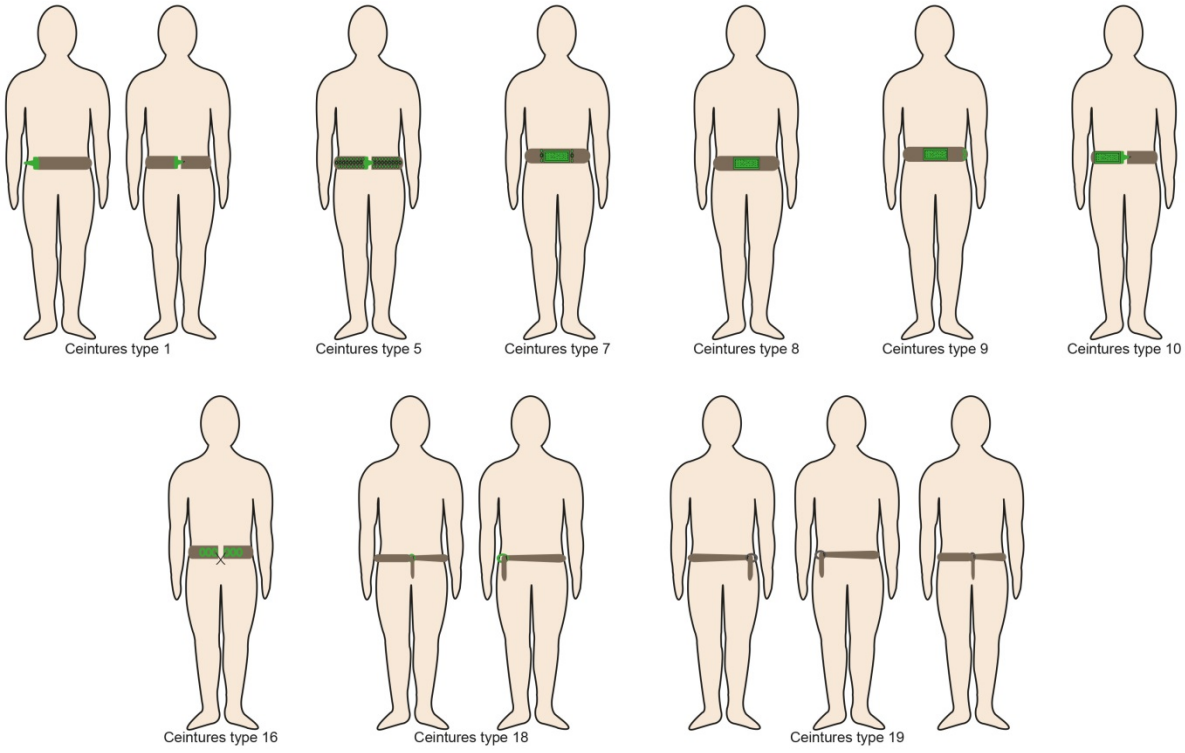

Figure 166 : Ports attestés des différentes ceintures (corpus général).

15.1.5. Les éléments de chaussure

Anthropologiquement, la présence de chausses ou de chaussures peut être suggérée par le maintien de plusieurs petits os des pieds en équilibre et par leurs positions proches de leurs positions initiales (Fossurier 2009, p. 23 ; Kliesch, Pluton-Kliesch 2009, p. 36, 38 ; Gaultier, Guillon, Corde, Trebuchet 2009, p. 84). Les positions regroupées des os des pieds et des effets de contrainte sont visibles sur plusieurs individus à Courtesoult (n° 193 – sép. 11, 38, 18, 45 et 26). Certains de ces défunts étaient visiblement inhumés dans des contenants en bois type tronc évidé (sép. 11, 18 et 38) ou cercueil (sép. 45), et se sont donc décomposés en espace vide. Les contraintes, exercées sur les os des pieds les ayant fait basculer chacun d'un côté, sont des arguments en faveur d'une enveloppe souple comme des chausses ou des chaussures (**Pl. 52**). Il parait également probable qu'un individu chaussé était également vêtu.

Quelques éléments de chaussure métalliques, la plupart en alliage cuivreux, ont été identifiés en Côte-d'Or et Franche-Comté : quatre dans la zone d'étude (Bressey-sur-Tille – n° 98, sép. 91 ; Couchey – n° 184, hors-contexte ; Fleurey-sur-Ouche – n° 250, sép. A), quatre dans en Côte-d'Or septentrionale (Mauvilly – n° 402, hors-contexte ; Pothières – n° 521, sép. 2 et n° 522, sép. 1), deux en Haute-Saône (Courtesoult – n° 193, hors-contexte), un dans le Doubs (Saraz – n° 573, sép. G) et enfin, trois dans le Jura (Fay-en-Montagne – n° 238, sép. 1 ; Ivory – n° 323, sép. c) (**Figure 167**). Leurs datations s'échelonnent du Hallstatt D2-D3 pour les exemples les plus anciens à La Tène A. Trois types d'éléments se rencontrent : des passe-lacets (tiges de section circulaire avec un anneau circulaire à une extrémité et une petite boule à l'autre), des boutons ou petits clous, et de petits crochets associés à des anneaux (Ivory – n° 323, sép. c et Fay-en-Montagne – n° 238, sép. 1, Jura). Décrits comme des tiges en fer fragmentaires, les trois éléments ferreux de la sépulture 14 de Courtesoult appartenaient probablement à des chaussures. Les éléments annulaires d'Ivory (n° 323 – sép. c) ont été découverts le long de chaque fibula, un peu plus haut que la mi-jambe, côté externe, tandis que les crochets se trouvaient au-dessus de chaque série d'anneaux. Ces éléments formeraient des chaussures « hautes à lacets ». Une légère différence chronologique est visible entre chacun des trois types d'éléments, les anneaux-crochets étant les plus anciens, suivis des passe-lacets et enfin des boutons-clous. À Bressey-sur-Tille (n° 98), la sépulture 91 a livré trois tiges en fer, deux à anneaux et une brisée, entre les talons. Ces chaussures complètent un ensemble associable à des vêtements avec une ceinture à la taille et une fibule au cou pour fermer un manteau par exemple.

Un décalage s'observe dans les datations de ces éléments : les plus anciens apparaissent en Franche-Comté (Jura), puis se déplacent au nord-ouest dans la plaine de Saône (Courtesoult – n° 193

et Bressey-sur-Tille – n° 98) et dans la vallée de l'Ouche (Couchey – n° 184 et Fleurey-sur-Ouche – n° 250) (**Figure 167**). Les plus récents, attribués à La Tène A, sont localisés en Côte-d'Or septentrionale (Mauvilly – n° 403 et Pothières – n° 521 et 522).

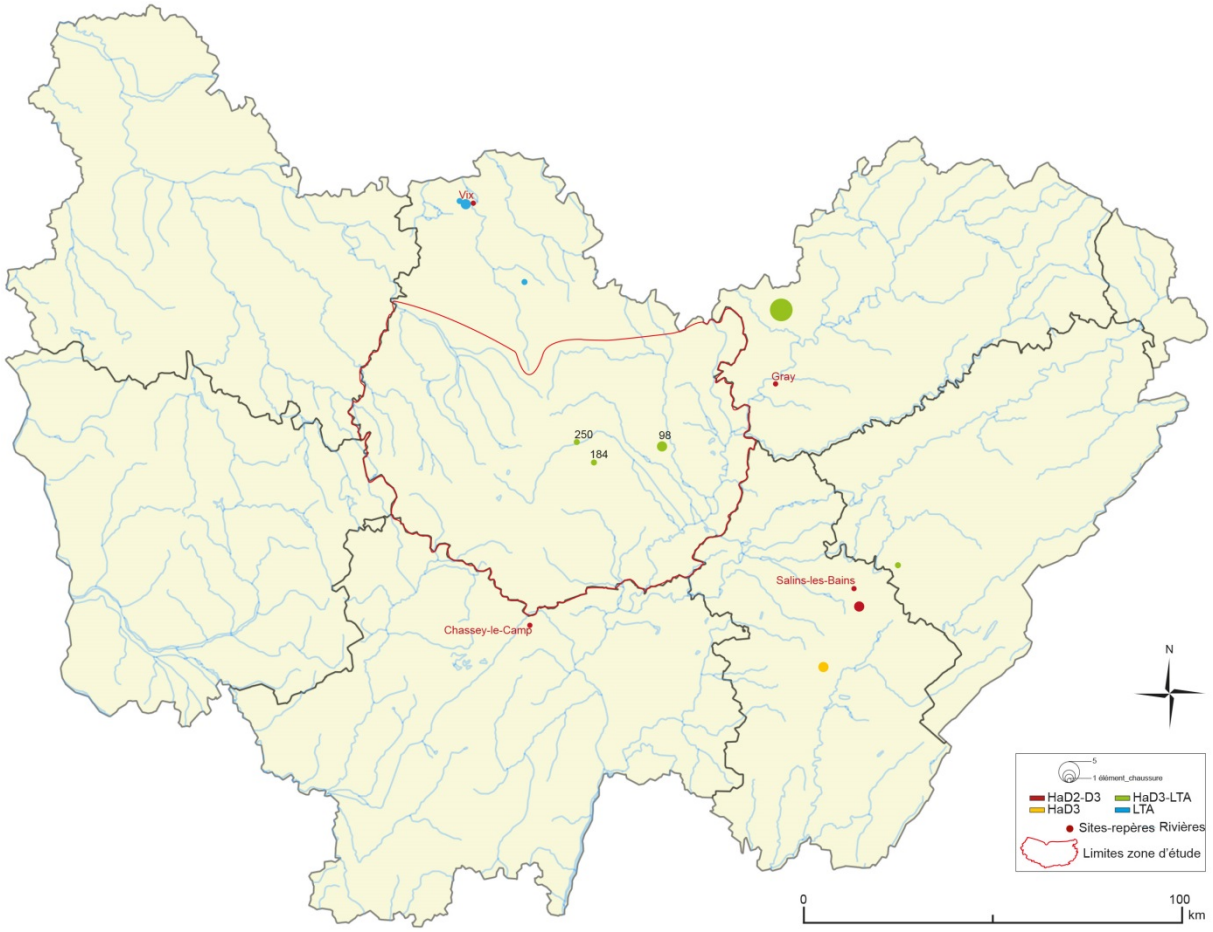

Figure 167 : Répartition des éléments de chaussure (N.M.I.) par tumulus et par période.

15.1.6. Les boutons à bélière

Peu de sépultures sont concernées par ces boutons à bélière. Néanmoins, leur forme indique une fonction liée à une enveloppe souple. Connaitre la forme de cette enveloppe – ou sa nature – est impossible par manque de données. La position de deux d'entre eux est connue. À Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 39, zone d'étude), il se trouvait à proximité de la tête, avec une fibule et une boucle d'oreille. Il pouvait être lié à une enveloppe réduite autour de la tête, ou appartenir à une enveloppe souple – comme un vêtement – déposée à la tête du défunt. Aucun fait archéologique n'explique la raison de sa présence à cet endroit de la tombe. À Chagny (n° 118 – sép. 2, Saône-et-Loire), il se trouvait sur le thorax du défunt avec une fibule en alliage cuivreux, tandis que deux anneaux de ceinture en fer ont été découverts sur le bassin. De manière générale, onze tumuli ont livré un ou plusieurs boutons à bélière (huit dans des sépultures et quatre hors-contexte). À l'exception des trois

exemplaires en fer de Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 557 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale), tous les autres sont en alliage cuivreux. Le nombre de boutons par sépulture varie entre 1 et 3, avec une exception : la sépulture C de Boux-sous-Salmaise (n° 94, zone d'étude). C'est un cas particulier car il s'agit d'une double sépulture double (quatre inhumés). La position des boutons à bélière est inconnue, mais ils sont au nombre de seize et associés à trois attaches de ceinture. Il est possible qu'ils appartiennent à une enveloppe souple déposée avec la ceinture. Deux sépultures de Villecomte (n° 607 – sép. E et 1, zone d'étude) ont livré respectivement un et deux boutons. Le premier défunt était accompagné d'une céramique tandis que le second avait été incinéré et déposé dans une urne. À Minot, c'est une fibule qui est associée au bouton à bélière (n° 440 – sép. B). Les trois boutons à bélière de Mauvilly (n° 402 – sép. 1) sont accompagnés, d'après B. Chaume (Chaume 2001, p. 456), d'une fibule discoïdale en alliage cuivreux avec incrustation d'or et de perles de corail, d'une perle en verre bleu, d'une paire de bracelets en alliage cuivreux à tenon, d'un anneau en verre et de deux anneaux en lignite. La publication de R. Joffroy indique quant à elle que : « de nos jours il est impossible, en l'absence de toute documentation, de regrouper le mobilier de chacune de ces sépultures » (Joffroy 1960, p. 204). R. Joffroy propose de voir dans ces boutons des éléments de ceinture.

Les boutons à bélière accompagnaient des adultes pour les défunts identifiés, et sont tous situés – à l'exception de Chagny en Saône-et-Loire – en Côte-d'Or (6 tumuli dans la zone d'étude, 4 en Côte-d'Or septentrionale) (**Figure 169**). Le faible nombre d'exemplaires ne permet pas de faire plus d'observations, mise à part une légère différence morphologique entre les quatre premiers boutons (**Figure 168**) à dôme large et strié avec une bélière fine et en languette, et les deux derniers, à petit dôme et large bélière rectangulaire.

Figure 168 : Boutons à bélière du corpus. 1. Bressey-sur-Tille (d'après Chaume 2001), 2. Panges (d'après Liacre 2004), 3. Mauvilly (d'après Joffroy 1960a), 4. Boux-sous-Salmaise (d'après Liacre 2004), 5. Chagny (d'après Thevenot 1961) et 6. Villecomte (d'après Ratel 1965).

Figure 169 : Répartition des boutons à bélière (N.M.I) par tumulus, toutes périodes confondues.

15.2. Les objets dits de parure

15.2.1. Les parures annulaires

15.2.1.1. Les anneaux de cheville

Comme leur nom l'indique, ces anneaux sont portés aux membres inférieurs, aux chevilles, à quelques rares exceptions. La première exception est celle de la sépulture BB de Lantilly (n° 342) où les anneaux ont été découverts au-dessus de chaque genou (Corot 1905, p. 15). La seconde, qui n'est peut-être que le résultat de mouvements taphonomiques, est la sépulture k de Laignes (n° 341) où un anneau était à la cheville et le second sous le genou (Joly 1950, p. 145). Le même cas de figure se trouve à Darcey (n° 208) : l'individu de la sépulture d portait un anneau à nodosités à la cheville droite et un anneau lisse « au sommet du tibia gauche » (Joly 1955, p. 130). Le fait que ces deux anneaux soient de types différents est également exceptionnel. Enfin, la sépulture 5 du tumulus C de Mailly-le-Château (n° 380) avait un seul anneau à la cheville (Corot 1928, p. 14).

Les anneaux de cheville peuvent être portés par paire ou par un nombre d'anneaux variant entre 2 et 8 exemplaires. Ils sont portés symétriquement ou de façon dissymétrique (**Pl. 67 et 68**).

Ils sont arborés par paire sur cinquante-six individus. Ils apparaissent occasionnellement au Hallstatt D1 et D1-D2 dans l'Yonne et la Haute-Saône. Ils sont très fréquents dans le nord de la Côte-d'Or au Hallstatt D2-D3 et D3. Ils sont toujours présents au début de l'époque laténienne mais plus occasionnels. Dans la zone d'étude, ils sont portés du Hallstatt D2-D3 à La Tène A. L'Yonne comptabilise autant d'individus possédant des anneaux de cheville par paire que la Côte-d'Or septentrionale. L'état de la documentation ne permet pas de dater la plupart d'entre eux. Ce n'est pas une façon de porter les anneaux de cheville courante en Franche-Comté. Les quelques individus jurassiens datent du Hallstatt D3 ou de La Tène A. Un seul individu est concerné dans le Doubs. C'est au Hallstatt D3 que les anneaux de cheville sont portés par paire sur l'ensemble de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

Lorsque les anneaux sont portés de manière dissymétrique, leur nombre varie. Dans la zone d'étude, six sépultures sont concernées. Un seul individu présente deux anneaux à la cheville droite et trois à la cheville gauche (Genay – n° 275, sép. F). Cette sépulture est datée du Hallstatt D1. De la même période, les trois sépultures à anneaux de cheville de Blaisy-Bas (n° 75), portent chacun trois anneaux à la cheville droite et quatre à la gauche. Les deux individus de Châteauneuf (n° 127 – sép. 1) et de Thury (n° 590 – sép. 2) possèdent quatre anneaux à la cheville droite et cinq à gauche. À Igé (n° 299), en Saône-et-Loire, l'individu de la sépulture 1 portait huit anneaux à la cheville droite et trois à la cheville gauche.

Au Hallstatt D1, le Jura et le Doubs ont livré chacun une sépulture où le défunt a quatre anneaux à chaque cheville (forêt des *Moidons* – n° 466, sép. a ; La Rivière-Drugeon – n° 332, sép. 3). Des anneaux de cheville portés par cinq symétriquement ont été découverts sur quatre individus : deux dans le Jura (Gevingey – n° 278, sép. 1 ; Ivory – n° 309, sép. 1), un en Haute-Saône (Courtesoult – n° 193, sép. 7) et le dernier dans le nord de la Côte-d'Or (Minot – n° 437, sép. B).

Le port de plusieurs anneaux de cheville est donc caractéristique du Hallstatt D1 dans l'ensemble de la zone concernée, à l'inverse des paires d'anneaux de cheville que l'on retrouve plus à la fin du Hallstatt et de manière plus centrée sur la Bourgogne. Ils sont toujours portés de façon dissymétrique dans la zone d'étude. Les deux cas de figure existent dans les autres secteurs (**Pl. 69**).

15.2.1.2. Les torques

Quarante-deux torques ont été retrouvés en place au cou dans le corpus (**Annexe 17**). Ils se répartissent inégalement sur le territoire : six dans la zone d'étude, quinze en Côte-d'Or septentrionale, deux dans la Nièvre, quatorze dans l'Yonne, un en Haute-Saône, un dans le Doubs et deux dans le Jura. Il s'agit manifestement d'une parure plus bourguignonne que jurassienne.

Le torque est présent dès le Hallstatt D1 dans l'Yonne et dans le Jura (**Figure 170**). Dans la zone d'étude, il est attesté à partir du Hallstatt D2-D3, puis au Hallstatt D3-La Tène A et à La Tène A. En Côte-d'Or septentrionale, il est bien visible au Hallstatt D2-D3 et à La Tène A, comme dans l'Yonne. Dans la Nièvre, le Doubs et la Haute-Saône, le port du torque est peu attesté, et lorsqu'il l'est, c'est à des périodes différentes des autres zones : au Hallstatt D2 et au Hallstatt D3.

	BzC	HaD1	HaD1-D2	HaD2	HaD2-D3	HaD3	HaD3-LTA	LTA	LTA-B	LTB	?
Côte-d'Or N	1	-	-	-	5	-	1	5	1	1	1
Côte-d'Or S	-	-	-	-	3	-	1	1	-	-	2
Nièvre	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-
Yonne	-	3	2	-	2	-	-	4	-	1	2
Doubs	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Jura	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Haute-Saône	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-

Figure 170 : Répartition du port du torque par périodes et zones.

La prise en compte des torques non localisés pondère leur présence ou absence dans les différentes zones : cent quatre-vingt-quatorze torques ont été recensés dans le corpus général. La distinction faite ici se justifie par le dépôt, attesté dans de rares cas, et non le port du torque lors de l'inhumation du défunt.

La répartition des torques par périodes montre plusieurs tendances : les plus anciens exemplaires hallstattiens sont situés dans le Jura, la Nièvre et surtout dans l'Yonne (**Figure 171**). En Côte-d'Or, deux zones se distinguent, englobant une partie du nord et du sud dans chaque cas. On observe globalement que les éléments de la zone d'étude et du nord-est de la Côte-d'Or septentrionale sont plutôt dans des contextes Hallstatt D2 et D2-D3. Le sud de la Haute-Saône a également livré des torques de ces périodes. Au nord de la Côte-d'Or, ils appartiennent à des phases plus récentes : de la fin du Hallstatt à La Tène B. Ce secteur englobe le tumulus de Lantilly (n° 342) de la zone d'étude.

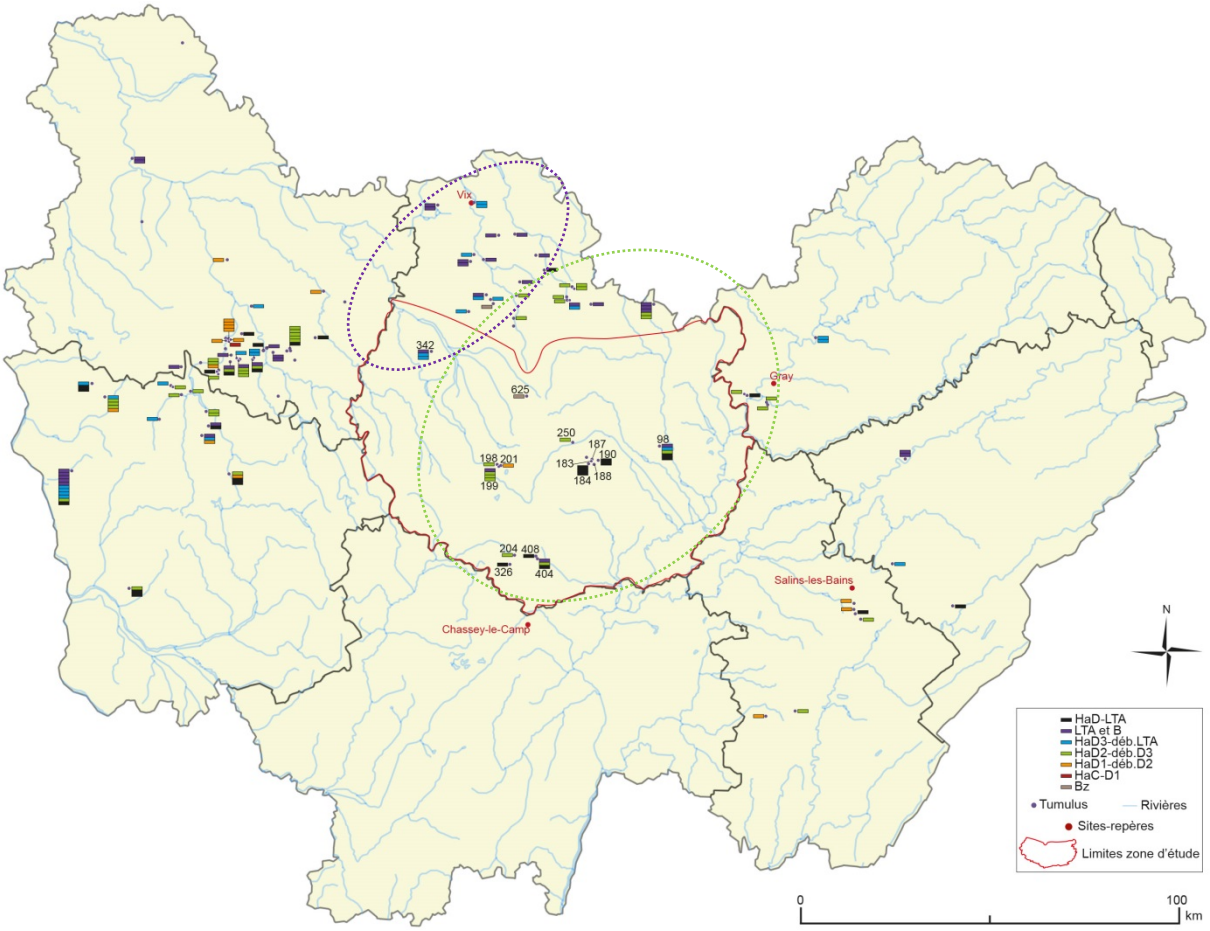

Figure 171 : Répartition des torques par tumulus et par périodes (1 case = 1 torque ; absence de case = datation inconnue).

15.2.1.3. Les bracelets

La position fonctionnelle des bracelets est au niveau des membres supérieurs. Trois points sont répertoriés pour chaque côté du corps : le poignet, le coude et le bras.

15.2.1.3.1. Le port d'anneau(x) de bras

Deux sépultures ont livré des anneaux portés par paire à chaque bras : l'enfant de la sépulture H de Lantilly (n° 342) dans la zone d'étude, et la femme adulte du tumulus 20 de *Parançot* (n° 432 – sép. 1) dans le Jura. Les quatre bracelets sont en alliage cuivreux. La première tombe est datée de La Tène A, la seconde du HallstattD2-D3.

Un individu porte un anneau seul en alliage cuivreux au bras droit (Ivory – n° 319, sép. c, Jura). Un bracelet au poignet gauche, également en alliage cuivreux, l'accompagne. L'ensemble est

daté du Hallstatt D3 – La Tène A. À Minot (n° 463 – sép. H, Côte-d'Or septentrionale), l'inhumé présente un anneau en alliage cuivreux au bras gauche, non daté.

À Mesnay (n° 418 – sép. n, Jura), un individu arbore deux anneaux en alliage cuivreux au bras gauche. Ses poignets sont également parés de six bracelets en alliage cuivreux à gauche, et d'un brassard-tonnelet en lignite à droite. L'ensemble est daté du Hallstatt D2.

Comme pour les anneaux de cheville, les anneaux de bras peuvent être portés de façon dissymétrique. L'inhumé de la sépulture 1 de Courcelles (n° 192) possède trois anneaux au bras droit et quatre au bras gauche. Ils sont en alliage cuivreux et datés du Hallstatt D1. Deux bracelets en alliage cuivreux ornent également son poignet droit et un autre, en fer, le poignet gauche.

Il n'y a que peu de cas de port d'anneaux de bras dans le corpus. Il n'est ni limité à une période, ni à une zone géographique (**Pl. 70**). En Côte-d'Or, les anneaux de bras ont plutôt été retrouvés dans le nord du département, incluant le tumulus de Lantilly (n° 342). Chaque façon de porter ces anneaux est unique, à l'exception des paires d'anneaux, un à chaque bras, qui ont été découvertes sur deux individus (**Figure 172**). Néanmoins aucun lien ne peut être fait entre ces deux sépultures : le lieu, la maturité des individus et la période sont différents.

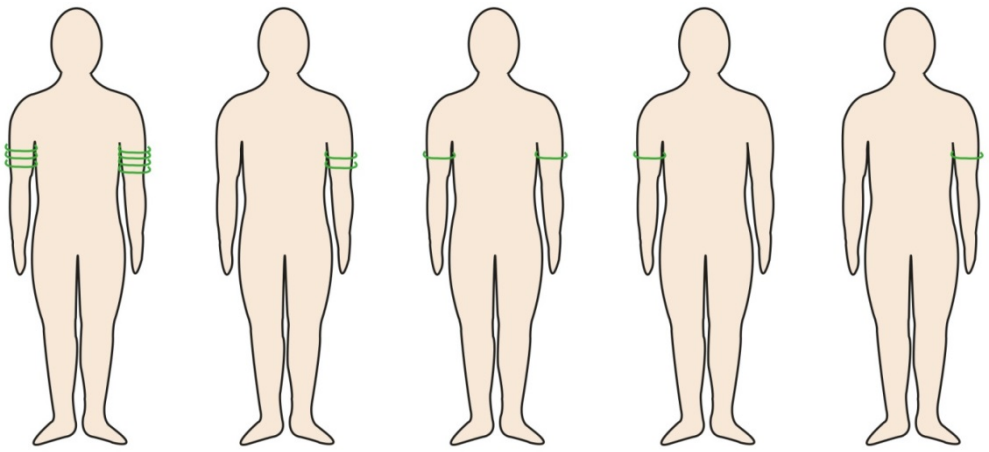

Figure 172 : Différents ports des anneaux de bras répertoriés dans le corpus général (vert = alliage cuivreux).

15.2.1.3.2. Le port d'anneau de coude

Quatre individus portent un anneau au coude droit. Deux sont dans la zone d'étude, deux en Côte-d'Or septentrionale, et tous de datations différentes. La tombe la plus ancienne (Hallstatt C) est celle de Poiseul-la-Ville (n° 513 – Côte-d'Or septentrionale). L'anneau porté au coude est en alliage cuivreux. La sépulture M du tumulus de *Banges IV* (Minot – n° 439), daté du Hallstatt D1, abritait un individu associant un anneau au coude droit et un bracelet au poignet gauche. Les deux parures sont en alliage cuivreux. L'anneau de la sépulture 71 de Bressey-sur-Tille (n° 98), datée du Hallstatt D3-La

Tène A, est également en alliage cuivreux. Un deuxième individu dans ce tertre porte un anneau en alliage cuivreux au coude droit (sép. 46). Il est associé à une paire de bracelets en alliage cuivreux, un à chaque poignet. Cette sépulture est datée de La Tène A.

Dix individus présentent un anneau au coude gauche. Chronologiquement, le phénomène est plus resserré que pour les anneaux de bras : deux sépultures sont du Hallstatt D1-début D2, deux sépultures sont du Hallstatt D3-La Tène A, les six autres sont laténiennes. Géographiquement, les sépultures les plus anciennes sont dans le Jura, les autres en Côte-d'Or, et une en Haute-Saône.

Les deux individus jurassiens appartiennent aux tumuli 1 et 16 de *Parançot* (n° 418 – sép. j et n° 321 – sép. 1). Le premier porte avec l'anneau de coude, deux bracelets au poignet droit et un autre au poignet gauche. Le second suit le même schéma sans le bracelet au poignet gauche. Tous les anneaux sont en alliage cuivreux.

L'individu de la sépulture k de Laignes (n° 341 – Côte-d'Or septentrionale), daté du Hallstatt D3, est le seul à porter deux anneaux au coude : un en alliage cuivreux au-dessus d'un anneau en lignite. Un bracelet en alliage cuivreux orne aussi son poignet droit.

Bressey-sur-Tille (zone d'étude) contenait quatre individus qui possédaient chacun un anneau en alliage cuivreux au coude gauche. L'un est daté du Hallstatt D3-La Tène A (sép. 54), les trois autres de La Tène A (sép. 13, 58 et 77). La sépulture 5 de Courtesoult (n° 193 – Haute-Saône), également datée de La Tène A, est celle d'une adolescente qui avait un anneau en alliage cuivreux au coude gauche et un bracelet en alliage cuivreux à chaque poignet.

Les deux sépultures les plus récentes, de La Tène B, appartiennent au tumulus de Vernois-les-Vesvres (n° 601 – sép. 1 et 14, Côte-d'Or septentrionale). Les deux individus portent un anneau en alliage cuivreux au coude gauche et un bracelet en alliage cuivreux au poignet gauche.

Il n'existe pas vraiment de variété dans le port d'un anneau de coude : soit au coude droit, soit au coude gauche, mais jamais simultanément (**Figure 173**). De plus, mise à part l'inhumée de Laignes, les anneaux de coude sont portés à l'unité. L'emplacement au coude droit est attesté uniquement en Côte-d'Or (n° 513, 439 et 98). C'est également l'endroit où les anneaux portés au coude gauche sont les plus nombreux. C'est un phénomène qui est équilibré dans les deux moitiés de Côte-d'Or : deux anneaux de coude à droite et trois à gauche sont comptabilisés pour le nord, deux à droite et quatre à gauche pour le sud. Les inhumés avec des anneaux de coude dans la moitié méridionale du département sont tous de Bressey-sur-Tille (**Pl. 70**).

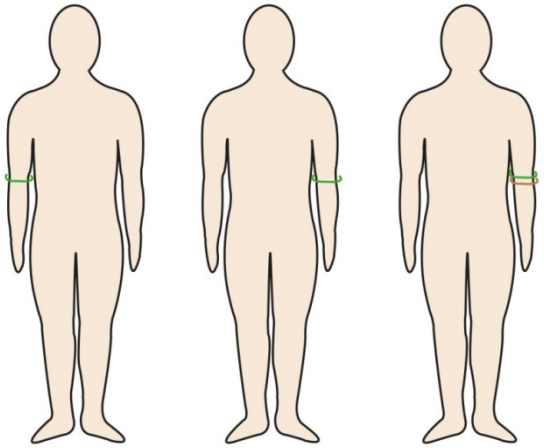

Figure 173 : Différents ports des anneaux de coude répertoriés dans le corpus (vert = alliage cuivreux ; brun = lignite).

15.2.1.3.3. Le port du brassard-tonnelet

Malgré la quantité de brassards-tonnelets répertoriés (50 exemplaires), leur position est connue pour seulement cinq individus. Sans surprise, à une exception près, les brassards-tonnelets sont portés par paire, à chaque avant-bras. Sur l'ensemble des exemplaires attribués à une sépulture (33 exemplaires), vingt-et-un sont en alliage cuivreux et douze en lignite (dont deux avec des incrustations d'étain). Les combinaisons sont les suivantes : un brassard en alliage cuivreux (2 cas), deux brassards en alliage cuivreux (9 cas), un brassard en alliage cuivreux et un brassard en lignite (1 cas), un brassard en lignite (4 cas), deux brassards en lignite (2 cas), et trois brassards en lignite (1 cas). La grande majorité est datée du Hallstatt D1. Les trois exceptions sont situées dans le Jura : Pontarlier (n° 519 – sép. 2) avec une paire de brassards en lignite du Hallstatt D1-D2, Mesnay (n° 418 – sép. n), également avec un brassard en lignite de la même période, et plus récemment, l'exemplaire en lignite de Chilly-sur-Salins (n° 166 – sép. 4). Ces brassards-tonnelets sont essentiellement présents dans le Jura (10 cas) et le Doubs (6 cas). Deux sépultures appartiennent à la Haute-Saône (Gy et Courtesoult), et une à la Côte-d'Or méridionale. Cette dernière (Panges – n° 504, sép. 2) est celle qui a livré trois brassards-tonnelets en lignite. Étant donné qu'il est concrètement difficile de porter deux brassards sur le même avant-bras, le troisième (ou les trois ?) était probablement déposé comme mobilier d'accompagnement et non porté. Quelque cas de brassards-tonnelets portés à l'unité existent : à Chaffois (n° 117 – sép. 3), La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 1), Chilly-sur-Salins (n° 166 – sép. 4), et Mesnay (n° 418 – sép. n) où ils sont en lignite ; à Mesnay (n° 426 – sép. a) et Chilly-sur-Salins (n° 166 – sép. 1e) où ils sont en alliage cuivreux.

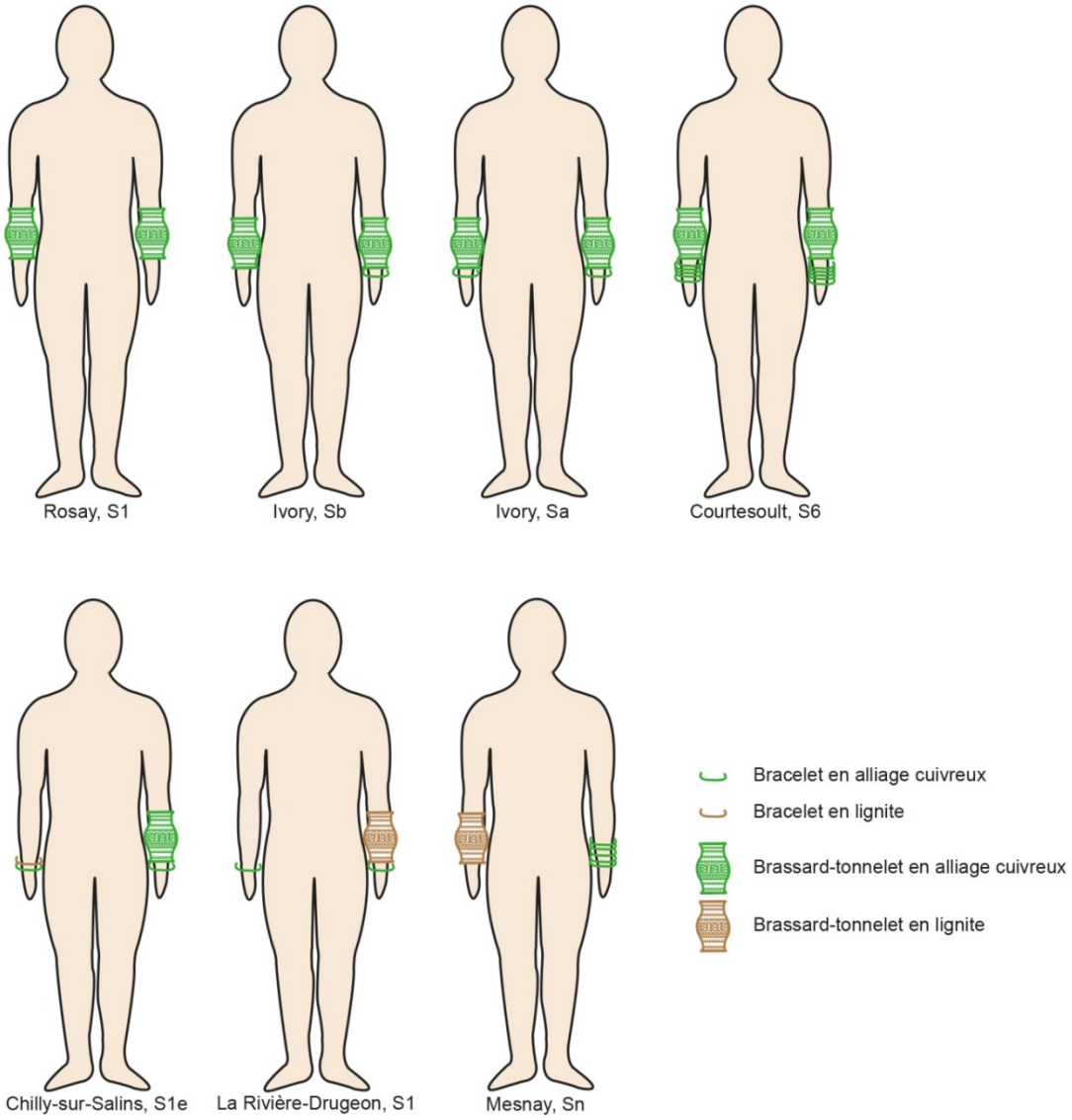

Figure 174 : Différents ports des brassards-tonnelets (corpus général).

Parmi les sépultures dont l'emplacement des objets est connu, quatre individus portent un brassard-tonnelet en alliage cuivreux à chaque poignet. Trois d'entre eux sont dans le Jura (Ivory – n° 313, sép. a et b ; Rosay – n° 554, sép. 1), le dernier en Haute-Saône (Courtesoult – n° 193, sép. 6). Aucun n'a livré la même association (**Figure 174**). Un cinquième individu, jurassien, porte un seul brassard-tonnelet en alliage cuivreux, à l'avant-bras gauche, avec un bracelet dans le même matériau, tandis qu'à droite, il arbore deux bracelets, l'un en alliage cuivreux, l'autre en lignite (Chilly-sur-Salins – n° 166, sép. 1e). Le sixième défunt porte un bracelet en alliage cuivreux à chaque poignet et un brassard-tonnelet en lignite (La Rivière-Drugeon – n° 332, sép. 3). Il est daté de la fin du Hallstatt D1 – début Hallstatt D2. La dernière sépulture à brassard-tonnelet est du Hallstatt D2 et fait partie des tumuli de Mesnay (n° 418 – sép. n). Les parures sont portées là encore différemment, avec la particularité que le brassard-tonnelet est en lignite.

15.2.1.3.4. Le port des bracelets en lignite

Sans tenir compte de la chronologie ou de la zone géographique, quatorze façons de porter les bracelets en lignite ont été répertoriées. Les cas les plus fréquents sont : le port d'un bracelet à chaque poignet (6 cas), et le port d'un bracelet en lignite associé à un bracelet en alliage cuivreux à chaque poignet (**Pl. 71**). Les autres combinaisons sont des variations du nombre de bracelets en lignite et/ou alliage cuivreux par poignet. Quelques cas se démarquent (rang du bas sur la **Pl. 71**). Le premier est celui de la sépulture a d'Ivory (n° 319 – Jura) qui se distingue par le nombre important de bracelets en lignite à chaque poignet (5 de chaque côte). Une telle accumulation est d'habitude l'apanage des bracelets en alliage cuivreux. Cette sépulture est datée du Hallstatt D3, comme la tombe de Vix (n° 626 – sép. 1) où sont associés trois bracelets en lignite et un bracelet en alliage cuivreux et perles d'ambre à chaque poignet. Le troisième cas est la sépulture 1e de Chilly-sur-Salins (n° 166), qui associe un bracelet en lignite avec un autre en alliage cuivreux à droite, et un brassard-tonnelet plus un bracelet en alliage cuivreux à gauche. Le port d'un seul brassard en alliage cuivreux est plutôt rare (voir partie précédente). Enfin, le tumulus 2 du *Grand Communal* de La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 3) abritait un individu portant au poignet droit deux bracelets en lignite, un en alliage cuivreux et un en perles de verre, et au poignet gauche, un bracelet en lignite et deux en alliage cuivreux.

15.2.1.3.5. Le port des bracelets en fer

La très faible quantité de sépulture à bracelet(s) en fer où l'on connait leur emplacement (7 cas) ne permet pas d'observations pertinentes (**Figure 175**). Les combinaisons possibles semblent là aussi multiples. Un bracelet en fer est attesté au poignet droit de trois individus, un bracelet est attesté au poignet gauche de trois individus, un bracelet à chaque poignet est répertorié dans un cas, et un seul individu porte de multiples bracelets à chaque poignet. Les individus en haut sur la figure sont datés du Hallstatt D1 et appartiennent à des zones différentes. Les individus en bas, portant des bracelets à l'un ou l'autre poignet, sont datés du Hallstatt D3 à La Tène A. Dans le seul cas où il y a deux occurrences de notées, elles concernent un individu du Hallstatt D3 et un second de La Tène A.

Une remarque concernant le cas des cinq bracelets à chaque poignet peut être faite : trois combinaisons ont été rencontrées, chacune dans un matériau différent. A Mailly-le-Château (n° 378 – Yonne) ils sont en alliage cuivreux aux poignets du défunt 1a, tandis que le second individu de cette sépulture double a des bracelets en fer. Ils sont datés du Hallstatt D1. L'individu de la sépulture a d'Ivory (n° 319 – Jura) porte quant à lui des bracelets en lignite.

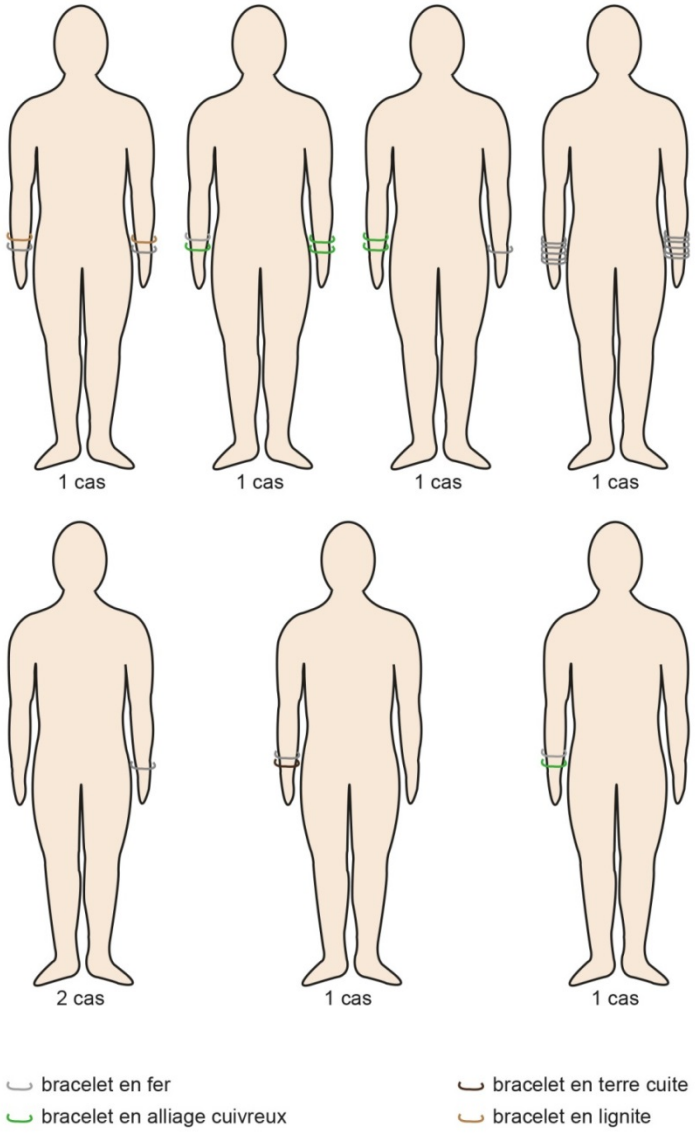

Figure 175 : Différents ports des bracelets en fer et occurrences (toutes zones et périodes confondues).

Il s'agit clairement d'un biais du corpus par manque d'informations. La prise en compte de l'ensemble des parures annulaires du corpus permet plusieurs observations. Sur les cent trois bracelets en fer, trente-neuf sont hors-contexte. Ils sont présents dans un plus grand nombre de tumuli du nord et du sud de la Côte-d'Or (respectivement 16 et 11 tertres). Ils sont anecdotiques en Franche-Comté. Leur utilisation diffère en fonction des zones de Bourgogne et de la période. En Côte-d'Or septentrionale (17 individus), les bracelets en fer sont présents à deux moments bien distinctes : au Hallstatt C – début Hallstatt D1 puis à La Tène A. Dans la zone d'étude (6 individus), un individu par période ou presque porte un bracelet en fer entre le Hallstatt D1 et La Tène A. Dans l'Yonne, deux individus seulement ont un ou plusieurs bracelets en fer associés, malgré leur attestation dans six tumuli. L'un des deux est celui de Mailly-le-Château, daté du Hallstatt D1 (10

bracelets). C'est la Nièvre qui a livré le plus d'individus (17) avec bracelet(s) en fer, très majoritairement dans le tumulus de Vielmanay.

15.2.1.3.6. Le port des bracelets en alliage cuivreux

Le port des bracelets en alliage cuivreux étant plus fréquent, la variabilité des combinaisons augmente, d'autant plus que le mélange de matériaux est possible. D'une manière générale, vingt-trois combinaisons simples existent, toutes formes, matières, zones et périodes confondues. Très majoritairement, les bracelets en alliage cuivreux sont portés par paire, un à chaque poignet. A l'unité, ils parent soixante-sept individus. Accompagnés d'autres parures annulaires, 6 individus de plus sont concernés. Quatre autres possibilités reviennent plus de cinq fois : la présence d'une seule parure au poignet gauche (21 cas) ou au poignet droit (11 cas), deux parures par poignets (8 cas) et une parure au poignet droit associée à deux parures au poignet gauche (5 cas) (**Figure 176**). Les autres cas de figure sont anecdotiques mais multiples, d'autant plus si on distingue parmi les parures annulaires les bracelets, les armilles et les brassards-tonnelets (**Pl. 72 à 74**). Peu d'individus possédaient une parure en alliage cuivreux symétrique en-dehors de la combinaison « un bracelet à chaque poignet ». Ainsi, un individu portent deux bracelets en alliage cuivreux à chaque poignet (Villiers-le-Duc – n° 612, sép. 1), un autre en porte trois (Châtel-Censoir – n° 136, sép. 1), à Mailly-le-Château, l'individu de la sépulture 1a en porte cinq (n° 378), et à Ivory, un défunt a été paré de six bracelets à chaque poignet (n° 318 – sép. h). Aucune de ces sépultures n'appartient à la même période chronologique : elles s'échelonnent du Hallstatt D1 à La Tène A.

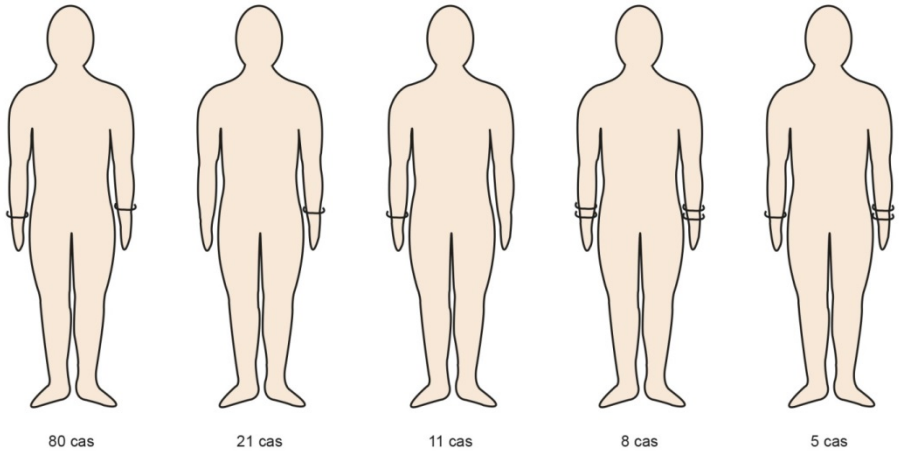

Figure 176 : Combinaisons simples les plus fréquentes des parures annulaires sur les poignets, toutes zones et toutes périodes confondues.

Figure 177 : Répartition des bracelets par sépulture (N.M.I) portés à gauche à l'unité, à droite à l'unité, par paire à chaque poignet et à l'unité au poignet droit avec une paire au poignet gauche (toutes périodes confondues) (P.G = poignet gauche ; P.D = poignet droit).

La répartition des combinaisons les plus récurrentes permet de dégager trois secteurs en Bourgogne. Le premier, à l'est, chevauche le nord et le sud de la Côte-d'Or : ce sont les individus portant un bracelet au poignet gauche (**Figure 177**). Les cas dans la zone d'étude se trouvent à Pommard (n° 514), à Bressey-sur-Tille (n° 98) et à Villecomte (n° 608). Sur une ligne horizontale de Poiseul-la-Ville (n° 510) à Mailly-le-Château (n° 381), plusieurs défunts portent un bracelet au poignet droit. Il s'agit du deuxième secteur. Les cas dans la zone d'étude se situent à Darcey (n° 205) et à Genay (n° 273). Le dernier secteur est à l'ouest, à cheval sur l'Yonne et la Nièvre. Ce sont de nouveau des individus portant un bracelet au poignet gauche (Mailly-le-Château – n° 380 ; Rix – n° 552 et Tannay – n° 586).

Le port d'un bracelet à chaque poignet est majoritaire dans la zone d'étude et en Côte-d'Or septentrionale (**Pl. 75**). Il ne concerne que trois tertres dans l'Yonne et trois autres dans la Nièvre. Dans le Jura et le Doubs, cette pratique n'est pas majoritaire. Au contraire, une grande diversité apparait dans la façon de porter un ou plusieurs bracelets. Cette diversité apparait également dans le

sud de la zone d'étude (Pommard – n° 518 et 514, Thury – n° 590 et Marcilly-Ogny – n° 390) et dans quelques cas en bordure de la limite fictive nord.

Certaines combinaisons associant plusieurs matériaux se font écho sur différents défunts (**Pl. 76**, **77**, **78** et **79**) : par exemple, se correspondent Minot et Saraz, Nod-sur-Seine et le tumulus 10 des *Moidons*, ou encore Ciez et Pommard (**Pl. 77**) en associant alliage cuivreux et lignite. Le premier et le troisième « binôme » n'ont aucun point commun à part cette combinaison, que ce soit en termes d'assemblage, de datation ou de zone géographique. Nod-sur-Seine et le tumulus 10 des *Moidons* ont une datation commune (Hallstatt D1). Les données anthropologiques, absentes, ne permettent pas de vérifier s'il y a un lien entre ces combinaisons de bracelets. De même, aucune logique ne permet d'expliquer les échos entre Ivory et Mesnay, Courtesoult et Vielmanay, ou encore Mesnay et Vernois-les-Vesvres (**Pl. 78**). Sur un dernier groupe d'individus, les bracelets sont portés symétriquement avec un chiffre variant entre 1 et 6 par poignet.

15.2.1.3.7. Le port symétrique de parures aux poignets

Deux grands groupes sont visibles. D'une part les individus ne portant que des bracelets (92 cas), et d'autre part les individus portant des armilles ou associant des brassards-tonnelets et des bracelets (10 cas). Le port d'un bracelet à chaque poignet est le plus fréquent. Dans une moindre mesure, porter deux bracelets ou des armilles à chaque poignet est aussi fréquent (7 cas chacun). Quatre individus arborent quatre bracelets à chaque poignet. Les autres cas de figure, y compris les combinaisons avec des brassards-tonnelets sont des cas isolés (dans la limite des données) (**Pl. 72**).

Des travaux précédents ont mentionné « le port par paires de parures corporelles » comme un « attribut discriminant des assemblages féminins du Hallstatt récent, qui s'oppose notamment au port asymétrique, ou à exemplaire unique, des parures dans les contextes masculins du premier âge du Fer » (Olivier, Tegel 2001, p. 102). A défaut de pouvoir vérifier cette tendance sur les défunts du corpus général, nous signalons simplement une paire de bracelets ou une parure symétrique attestée dans quatre-vingt-dix-sept sépultures. Ils se répartissent géographiquement ainsi : vingt-quatre dans la zone d'étude, vingt-cinq en Côte-d'Or septentrionale, vingt dans l'Yonne, trois dans la Nièvre, quatorze dans le Jura, deux dans le Doubs et huit en Haute-Saône. Chronologiquement, ces ensembles sont attribués au Hallstatt C (1 cas), au Hallstatt D1 (17 cas), au Hallstatt D1-D2 (4 cas), au Hallstatt D2 (3 cas), au Hallstatt D2-D3 (14 cas), au Hallstatt D3 (13 cas), au Hallstatt D3-La Tène A (5 cas), et à La Tène A et B (20 cas). Les autres ne sont pas datés, ou vaguement du Hallstatt D (19 cas).

15.2.1.3.8. Le port dissymétrique de parures aux poignets

Soixante-et-un individus portent des parures annulaires de façon dissymétrique. Comme précédemment, les deux mêmes groupes se distinguent. Parmi les individus ne portant que des bracelets (52 cas), les deux groupes les plus fréquents sont ceux qui portent un bracelet au poignet gauche (21 cas) et ceux au poignet droit (11 cas). Le port de deux bracelets à un poignet associés à un troisième bracelet à l'autre poignet est attesté sur huit individus (4 portent deux bracelets à droite, 4 portent deux bracelets à gauche). Les autres possibilités, multiples, sont majoritairement des variations du nombre de bracelets au poignet droit, plus important que ceux au poignet gauche (**Pl. 73** et **Pl. 74**).

Les neuf individus restants ont tous des combinaisons de parure différentes, associant brassard-tonnelet, bracelets et armilles. Une constante est visible sur les quatre individus à brassard-tonnelet : ils associent ce dernier avec un seul bracelet au poignet gauche (**Pl. 73** et **Pl. 74**). Un individu (Mesnay – n° 421, sép. e) a la particularité d'associer de multiples bracelets au poignet droit, et des bracelets avec un nombre restreint d'armilles (6) au poignet gauche. Il arbore ainsi sept bracelets au poignet droit et huit au poignet gauche. Il formerait l'écho avec l'individu portant à l'inverse huit bracelets au poignet droit et sept à gauche (Mesnay – n° 425, sép. d). Ils appartiennent tous deux à la même nécropole et sont datés respectivement du Hallstatt D2 et de la fin Hallstatt D1-début Hallstatt D2.

Quatre individus portent des armilles, en nombre variable. Dans le cas où ce nombre est proche entre les deux avant-bras d'un même individu, il est impossible de savoir si c'est un effet dû à leur mauvaise conservation ou non.

Les remarques faites précédemment sur le genre du port concernent plus de défunts ici : soixante-quatorze d'entre eux n'ont livré qu'un seul bracelet porté à gauche ou à droite, toutes périodes confondues. Vingt-deux autres portent des parures dissymétriques. L'épée est acceptée, comme le rasoir, comme élément associé essentiellement à des individus masculins, donnant une image des sépultures sous tumulus du Hallstatt C très majoritairement masculines. Par contre, il y a plus de difficulté aux périodes suivantes à distinguer ce sexe. Parmi les parures dissymétriques, onze sont attribuées au Hallstatt D1 (zone d'étude : 1 ; Haute-Saône : 1 ; Doubs : 1 ; Jura : 4 ; Côte-d'Or septentrionale : 3 ; Nièvre : 1), quatre au Hallstatt D1-D2 (Doubs : 1 ; Jura : 3), trois au Hallstatt D2 (Nièvre : 1 ; Jura : 2), une au Hallstatt D3 (Doubs : 1), une à La Tène A (Côte-d'Or septentrionale : 1), et deux non datée (Nièvre : 1 ; Côte-d'Or septentrionale : 1). Onze défunts sont parés d'un seul

bracelet au poignet droit, et seize autres ont un ou plusieurs bracelets au même poignet. Ils sont datés entre le Hallstatt D1 et La Tène B. Le port d'un seul bracelet au poignet gauche plus spécifiquement est attribué aux individus masculins (Arnold 1991, p. 366). Vingt-six ont été répertoriés du Hallstatt A à La Tène B. Dans la zone d'étude, quatre des six cas (Boux-sous-Salmaise et Bressey-sur-Tille) sont de la fin du Hallstatt et du début de La Tène, les deux autres du Hallstatt B-C (Pommard) et du Hallstatt A (Villecomte). En Côte-d'Or septentrionale, l'un est du Hallstatt C (Poiseul-la-Ville), un autre du Hallstatt D1 (Minot), un troisième du Hallstatt D2-D3 (Meulson) et les cinq derniers de La Tène (Pothières, Minot, Salives, Vernois-les-Vesvres). Le seul cas dans l'Yonne est attribué au Hallstatt C (Mailly-le-Château). Dans la Nièvre, ils sont du Hallstatt D2 et D3 (Oisy, Rix et Tannay). Dans le Jura, un défunt portant un bracelet au poignet gauche est répertorié par période, du Hallstatt C-D1 à La Tène A.

Quelques cas semblent en désaccord ou limiter la généralité sur le genre du port symétrique/dissymétrique : par exemple à Chaffois (n° 109 – sép. 1, Hallstatt C), la paire de bracelets en lignite, portée à chaque poignet, est associée à une épée et trois céramiques. A Mesnay, dans une sépulture double, l'un des défunts associe un rasoir à deux petits anneaux, et l'autre un torque à un bracelet. A Courtesoult, l'une des défuntes (sexe anthropologiquement défini) du Hallstatt D1 porte cinq bracelets à gauche et six à droite, et une autre du Hallstatt D1-D2 en porte deux au poignet gauche. Ainsi, dans le cas des parures annulaires symétriques ou non, il parait imprudent de faire une généralité pour la Bourgogne et la Franche-Comté au Hallstatt D. Si c'est une hypothèse séduisante pour pallier aux données anthropologiques, elle reste limitée ici.

15.2.2. Parures annulaires des membres supérieurs et évolution chronologique

Devant la multitude des combinaisons existantes, le choix a été fait de simplifier l'information en ne prenant en compte ni le lieu ni le matériau dans un premier temps. Le but est plutôt de mettre en évidence des tendances chronologiques du port d'un côté ou de l'autre du corps. On distingue ainsi la présence d'une seule parure, d'un côté, de l'autre et des deux, de la présence de plusieurs parures. Dans le cas des parures multiples, si l'individu porte ses parures de manière dissymétrique et qu'il y a une nette différence de quantité entre le côté droit et le côté gauche, le côté comptabilisé est celui où elles sont les plus nombreuses.

Le port d'une parure annulaire seule, du côté droit du corps, n'apparait pas à toutes les périodes (**Figure 178**). Deux pics se distinguent, au Hallstatt D1, et surtout à La Tène A. Le port d'une

parure annulaire seule, du côté gauche, est anecdotique à la fin de l'âge du Bronze et au Hallstatt C. Il ne devient fréquent qu'à partir du Hallstatt D3, avec son apogée, là aussi, à La Tène A. Le port d'une parure seule à chaque poignet est plus chaotique dans le temps, avec un nombre d'individus en dents de scie. Les deux pics les plus élevés sont au Hallstatt D1 et à La Tène A.

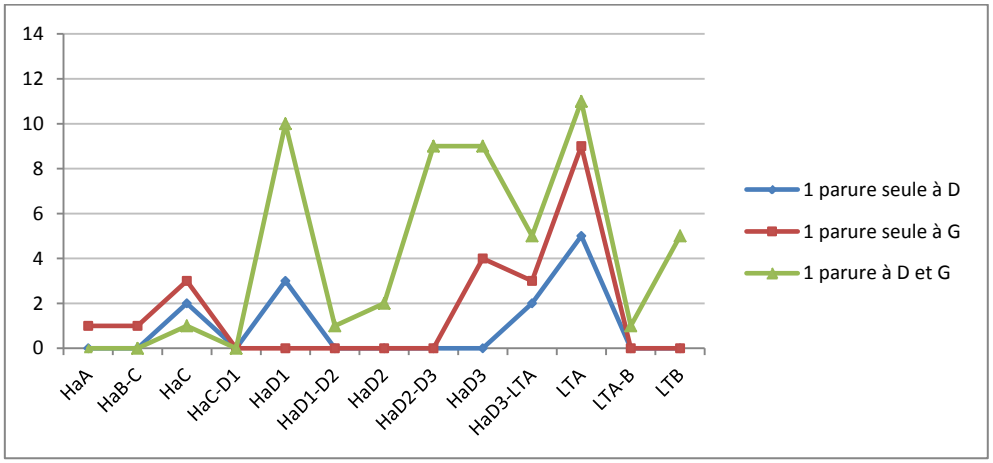

Figure 178 : Évolution chronologique du port d'une parure seule (N.M.I défunts) (D = côté droit ; G = côté gauche).

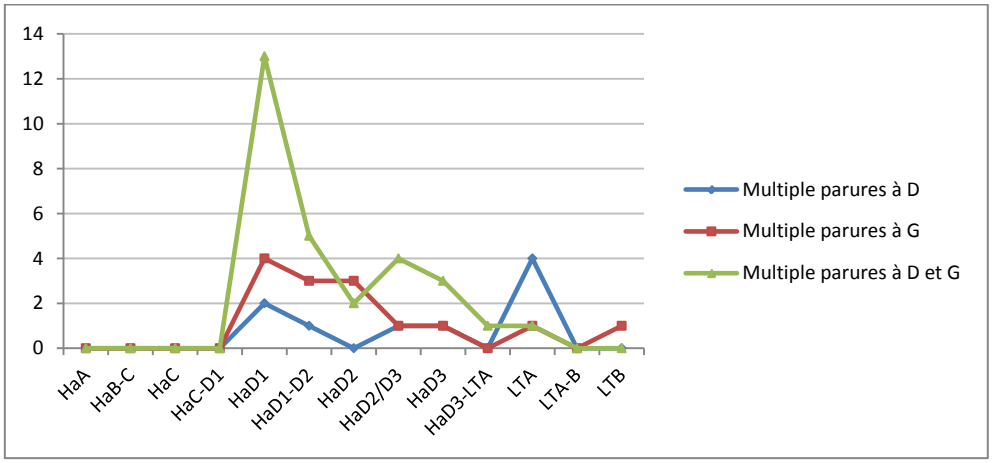

Figure 179 : Évolution chronologique du port des parures multiples (N.M.I défunts) (D = côté droit ; G = côté gauche).

Les parures multiples portées à droite suivent plus ou moins la même courbe que les parures seules. Elles sont plus nombreuses à La Tène A qu'aux autres périodes (**Figure 179**). Les parures multiples portées à gauche par contre, suivent une tendance inverse aux parures seules : elles sont essentiellement présentes entre le Hallstatt D1 (où elles sont les plus nombreuses) et le Hallstatt D2. Elles existent de façon anecdotique aux périodes suivantes. Le port de parures multiples à droite et à gauche est le plus fréquent. Contrairement aux parures seules, cette combinaison apparait au Hallstatt D1, période qui correspond également à son utilisation la plus fréquente. Elle décline rapidement pour devenir marginal(e) à la fin du Hallstatt.

15.2.3. Dimension géographique

Au total, cent trente-neuf individus ont pu être retenus pour l'étude des parures annulaires sur les membres supérieurs. Ils ne sont pas répartis équitablement entre les différentes zones, ce qui crée un problème de comparaison. La Nièvre et le Doubs n'ont livré que six et cinq individus dont la parure est localisée. Pour l'Yonne et la Haute-Saône, nous avons respectivement onze et dix individus répondant aux critères.

La zone d'étude (36 individus), le Jura (29 individus) et la Côte-d'Or septentrionale (42 individus) montrent trois profils distincts. Dans la zone d'étude, la parure simple symétrique apparait au Hallstatt D1, puis à partir du Hallstatt D2-D3, elle se retrouve de plus en plus fréquemment jusqu'à La Tène A. Elle est toujours attestée à La Tène B (**Pl. 80-1**). Contrairement à ce qui est observable dans le Jura (**Pl. 80-2**), les parures simples dissymétriques sont les plus fréquentes dans le sud de la Côte-d'Or. Elles apparaissent au Hallstatt D3 pour culminer à La Tène A et « disparaître » par la suite. Les parures multiples dissymétriques sont ponctuellement visibles au Hallstatt D1, puis du Hallstatt D3 à La Tène A. À l'inverse du Jura et à la Côte-d'Or septentrionale, aucune parure multiple symétrique n'est attestée.

Dans le Jura, les quatre types de combinaisons de parures sont observables. Le Hallstatt D1 a livré le plus d'individus portant des parures simples symétriques ainsi que des parures multiples symétriques et dissymétriques (**Pl. 80-2**), et ce, en nombre équivalent. La première n'est présente sur plusieurs défunts qu'à cette période. Par la suite, elle apparait ponctuellement mais régulièrement. Les parures multiples symétriques sont également présentes au Hallstatt D1-D2, puis sur un défunt du Hallstatt D3. Les parures multiples dissymétriques se retrouvent sur plusieurs défunts du Hallstatt D1 au D2-D3, puis « disparaissent ». Les parures simples dissymétriques n'apparaissent qu'à La Tène A.

La situation en Côte-d'Or septentrionale est assez instable (**Pl. 80-3**). Les parures simples symétriques sont visibles au Hallstatt D1, puis du Hallstatt D2-D3 à La Tène A et La Tène B. Les parures simples dissymétriques semblent portées à deux périodes bien distinctes : au Hallstatt C puis à La Tène A. Les parures multiples symétriques apparaissent en dents de scie entre le Hallstatt D1 et La Tène A. Enfin, les parures multiples dissymétriques suivent plus ou moins les mêmes tendances que les parures simples symétriques. On distingue ainsi un premier pic au Hallstatt D1, puis à La Tène A. Ces parures sont également visibles, en quantité moindre, au Hallstatt D2-D3 et à La Tène B.

Les défunts de l'Yonne montrent une préférence pour les parures multiples symétriques au Hallstatt D1 et Hallstatt D2-D3, parallèlement à un goût pour les parures simples dissymétriques au

Hallstatt D1 et La Tène A (**Pl. 81-1**). Dans la Nièvre, les défunts du Hallstatt D1 et D2 apprécient plutôt les parures multiples dissymétriques, tandis qu'au Hallstatt D3, la préférence semble aller aux parures simples dissymétriques (**Pl. 81-2**). Dans le Doubs, les quelques défunts correspondant aux critères du port des parures annulaires montrent un goût pour les parures simples symétriques au début du Hallstatt, puis préfèrent les parures multiples dissymétriques au Hallstatt D1 et D1-D2, puis au Hallstatt D3 (**Pl. 81-3**). Les défunts de Haute-Saône portent trois types de parures. L'exception est la parure simple dissymétrique. Au vu du nombre d'individus concernés pour chacun des trois types, il est difficile de parler de « pic ». Par contre, il semble exister des hiatus chronologique pour chaque type (**Pl. 82-1**). Si l'on se prête au jeu de la comparaison, on note que l'Yonne et la Nièvre n'ont livré chacun qu'un défunt avec une parure simple symétrique. Ces défunts sont légèrement décalés dans le temps, celui de la Nièvre étant plus ancien. Les parures simples dissymétriques ont été observées dans l'Yonne et la Nièvre mais ni dans le Doubs, ni en Haute-Saône. De plus, encore une fois, les défunts correspondant de la Nièvre sont de la période précédente par rapport ceux de l'Yonne. Les parures multiples symétriques n'ont pas été observées dans la Nièvre, ni dans le Doubs. Dans les deux autres départements, les défunts concernés sont en décalage dans le temps, ceux de l'Yonne étant cette fois plus anciens. Enfin, les parures multiples dissymétriques ne sont observables que dans l'Yonne. Dans la Nièvre, les défunts portant ces parures semblent antérieurs aux autres. Le profil du Doubs et de la Haute-Saône sont identiques au début du Hallstatt, puis un décalage dans la réapparition de ces parures est visible : elles s'observent sur un individu du Hallstatt D3 dans le Doubs, et de La Tène A en Haute-Saône. Très peu d'individus ont pu être pris en compte, ce qui implique de prendre ces observations avec prudence.

Il semble ainsi aléatoire de rapprocher les défunts de l'une ou l'autre zone, d'autant plus que les pics observés correspondent souvent aux périodes pour lesquels les tumuli ont livré le plus de sépultures (Hallstatt D1, Hallstatt D3 et La Tène A).

15.2.4. Synthèse

Les parures annulaires portées aux membres supérieurs ont-elles une dimension d'identité chronologique ou géographique ? La réponse varie en fonction des parures et de leur position sur les membres :

- Les anneaux de bras ne sont indicateurs ni d'une période, ni d'une zone spécifique.
- Les anneaux de coude portés à droite, rares, ne sont pas spécifiques à une période. Par contre, ils semblent limités à la Côte-d'Or et se déplacer au cours du temps : les deux plus

vieux ont été découverts dans le nord du département (Poiseul-la-Ville-et-Laperrière ; Minot), et les deux plus récents dans le sud (Bressey-sur-Tille).

- Les anneaux de coude portés à gauche, plus fréquents, sont plus resserrés chronologiquement, entre la fin du Hallstatt D3 et La Tène B. La majorité des défunts portant un anneau au coude gauche sont de La Tène A. Une exception existe : l'exemplaire jurassien appartenant au Hallstatt D1. Ces anneaux sont portés majoritairement en Côte-d'Or (8 cas). Les deux cas restants appartiennent pour l'un au Jura, pour l'autre à la Haute-Saône. Cinq défunts de Côte-d'Or méridionale portaient un anneau au coude gauche. Quatre appartennaient au tertre de Bressey-sur-Tille, le cinquième était à Dijon. Dans le nord du département, trois défunts en portaient également, à Laignes (1 individu) et à Vernois-les-Vesvres (T. *Champberceau 115* – 2 individus). Ces tumuli (à l'exception de Dijon), ont le point commun d'abriter beaucoup de sépultures.
- Le port de bracelets en fer n'apporte aucune indication chronologique ou géographique. Par contre, il s'agit clairement d'un biais dû au manque d'informations sur la localisation des objets ou leur appartenance à une tombe.
- Le port de bracelets en lignite est plus fréquent au Hallstatt D1 dans le Jura et la Côte-d'Or septentrionale. La Côte-d'Or méridionale, le Doubs et l'Yonne comptent également quelques exemplaires. C'est une parure qui se retrouve sur au moins un individu dans quasiment toutes les zones au Hallstatt D3.
- La combinaison de parures en alliage cuivreux et en lignite (15 cas) est la plus fréquente dans le cas d'association des matières. Les autres cas sont anecdotiques.
- Le port des brassards-tonnelets est très spécifique du Hallstatt D1 et du Jura. Les deux exemplaires en lignite font partie des ensembles les plus récents. Celui de Mesnay, daté de la fin du Hallstatt D1-début Hallstatt D2, porte un décor de triangles hachurés et des traces d'étain.
- Le port d'un bracelet à droite est moins fréquent et plus ciblé dans le temps au Hallstatt D1 puis à La Tène A (**Pl. 82-2**). Géographiquement, les défunts portant un bracelet au poignet droit se répartissent équitablement entre l'Yonne et les deux moitiés de la Côte-d'Or. Un seul individu dans le Jura est attesté avec cette parure, à Conliège. Les quatre plus anciens individus sont localisés en Côte-d'Or septentrionale (Poiseul-la-Ville-et-Laperrière – Hallstatt C ; Genay, Hallstatt D1) et dans l'Yonne (Mailly-le-Château – Hallstatt D1 ; Voutenay-sur-Cure, Hallstatt D1). Les deux défunts les plus récents dans l'Yonne appartiennent à un autre tumulus de Voutenay-sur-Cure (T. 2 du *Bois de Boulu*). Dans la zone d'étude, ils étaient tous dans le tumulus de Bressey-sur-Tille.

- Le port d'un bracelet à gauche est à la fois plus fréquent et plus diffus dans le temps. Les deux principaux pics d'occurrences sont au Hallstatt D3 et à La Tène A (**Pl. 82-2**). Les défunts avec cette parure sont largement plus fréquents en Côte-d'Or septentrionale (8 cas), et appartiennent à la fois aux plus anciens ensembles (Poiseul-la-Ville-et-Laperrière – Hallstatt C ; Minot – Hallstatt D1) et aux plus récents (Perrogney, Pothières, Minot, Salives – La Tène A ; Vernois-les-Vesvres – La Tène B). Dans le sud du département (5 cas), les défunts sont issus de Bressey-sur-Tille (Hallstatt D3 à La Tène A), de Pommard (Hallstatt B -C) et de Villecomte (Hallstatt A). Le Jura est plus représenté (5 cas) avec une sépulture du Hallstatt C2-D1 (Doucier) et d'autres tombes qui s'échelonnent du Hallstatt D3 au début de la Tène A (Salins-les-Bains, Fay-en-Montagne, Ivory et Chilly-sur-Salins). Deux individus de la Nièvre portent un bracelet au poignet gauche au Hallstatt D3 (Tannay et Rix), tandis que l'Yonne n'est représentée que par un individu du Hallstatt C (Mailly-le-Château).
- Le Doubs et la Haute-Saône n'ont pas livré d'individus portant un bracelet seul à l'un ou l'autre poignet.
- Chaque zone a un profil de port de parures annulaires différent. Les parures multiples symétriques sont absentes de la Côte-d'Or méridionale, de la Nièvre et du Doubs. Les parures multiples ne sont pas visibles dans l'Yonne. Enfin, les parures simples dissymétriques sont absentes du corpus dans le Doubs et la Haute-Saône.

15.3. Les éléments d'artefacts composés

15.3.1. Les perles

Les perles sont interprétées de trois façons en fonction de leur localisation et/ou de leur nombre : éléments d'un collier, éléments d'un bracelet ou éléments décoratifs cousus sur un vêtement. Cette dernière hypothèse est proposée pour les périodes anciennes notamment par comparaison avec des communautés plus récentes où des vêtements perlés ont été attestés. Sans le vêtement en lui-même, il semble difficile de trancher pour les défunts étudiés, d'autant plus que les petits éléments comme les perles sont susceptibles de bouger de par les phénomènes taphonomiques. Il n'y a pas non plus de raisons logiques de réfuter l'existence de collier à une ou deux perles.

Globalement, le département de la Côte-d'Or a livré le plus de sépultures avec perles (**Figure 180** et **Pl. 83**). La sous-représentation de l'Yonne, la Nièvre et la Saône-et-Loire est probablement due en partie à l'état de la recherche, car même en prenant en compte le mobilier hors-contexte, ces

départements restent largement sous-représentés. Le plus souvent, une seule perle a été vue par sépulture.

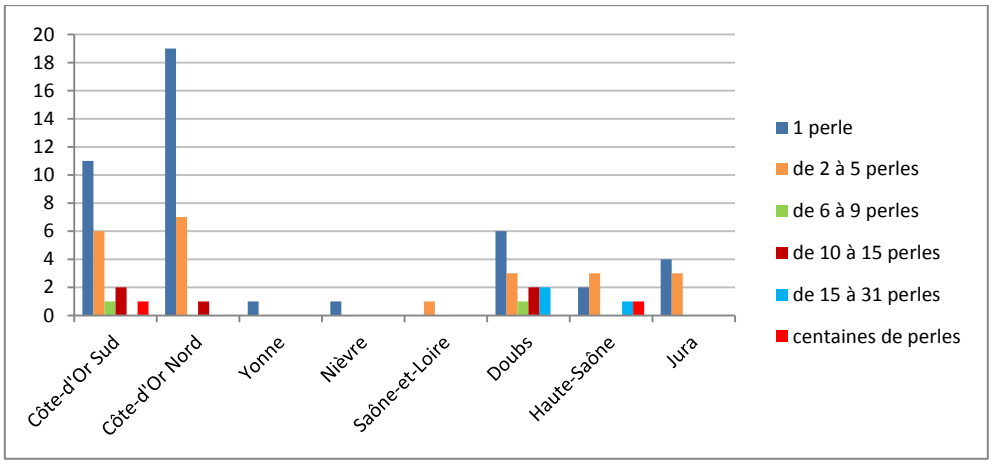

Figure 180 : Quantité de sépultures (N.M.I) avec perle(s) par zones (toutes périodes confondues).

Dans la zone d'étude, vingt-et-une sépultures ont livré une ou plusieurs perles : une perle (11 cas), deux perles (1 cas), trois perles (1 cas), quatre perles (2 cas), cinq perles (2 cas), sept perles (1 cas), douze perles (2 cas) ou plus d'une trentaine (1 cas) (**Pl. 83** et **84**). Parmi les sépultures à une perle, la plus ancienne (Hallstatt C) est en lignite (Fleurey-sur-Ouche – n° 254, sép. 2). La seconde sépulture de Fleurey-sur-Ouche à avoir livré une perle, est datée du Hallstatt D1 (n° 255 – loculus 1, sép. 2). Celle-ci est en ambre, comme celle de l'inhumation de Pommard (n° 517 – sép. 1), attribuée au Hallstatt D3-La Tène A. Les cinq autres sépultures du Hallstatt D3-La Tène A et de La Tène A possèdent une perle en verre. Les autre tombes, avec un nombre de perles entre deux et douze, sont de datations variées (du Bronze B-C à La Tène A). Il ne semble pas y avoir de corrélation entre le nombre de perles et la période. Les emplacements de toutes les perles ne sont pas connus, mais lorsqu'ils le sont, le cou est le plus fréquent (5 cas), suivi du bassin (2 cas). Le thorax et les poignets sont sollicités une fois chacun.

Une dizaine de sépultures de plus ont été découvertes en Côte-d'Or septentrionale (28 cas). La plupart n'ont livré qu'une seule perle (19 cas). La plus ancienne sépulture, du Hallstatt C, contient une perle en terre cuite placée sur le thorax de l'individu (Poiseul-la-Ville et Laperrière – n° 512, sép. 1). Une seule tombe datée du Hallstatt D1 abrite une perle dans cette zone : la sépulture 3 de Villecomte (n° 609). La perle est en ambre. Parmi les quatre sépultures du Hallstatt D2-D3 et Hallstatt D3, trois recèlent une perle en verre et la dernière, en lignite. Deux des perles en verre sont dans le secteur du bassin. Parmi les sept tombes laténiennes (6 de La Tène A, 1 de La Tène B1), six ont une perle en verre et la dernière une perle en ambre (Chamesson – n° 121, sép. 1). Leurs emplacements ne sont pas connus. Les six dernières sépultures ne sont pas datées. Quatre d'entre elles ont une

perle en ambre, une en verre et la dernière en terre cuite. Dans le cas de la perle en verre, elle a été retrouvée avec un vase entre les pieds du défunt (Laignes – n° 341, sép. d), ce qui indique plus probablement un dépôt. L'emplacement de deux autres perles est connu, les deux dans le secteur du bassin. Cinq sépultures abritent deux perles, toutes de datations différentes, du Hallstatt C à La Tène A. Trois des individus associent deux perles en ambre, les deux autres, une perle en ambre et une perle en verre. Dans un cas, les perles ont été retrouvées sur le bassin du défunt, dans un autre, à son cou. Les quatre dernières sépultures de Côte-d'Or septentrionale avec perles en ont livré 3 (1 cas), 5 (2 cas) et 9 (1 cas). Il s'agit toujours d'une combinaison de matière : verre, grès et terre cuite à Brémur-et-Vaurois (n° 96 – La Tène A ?), ambre et or à Darcey (n° 208 – Hallstatt C ?), ambre, diorite et serpentine à Vix (n° 626 – Hallstatt D3) et verre avec une matière indéterminée à Montmoyen (n° 473 – La Tène A).

Dans la Nièvre, seules deux sépultures de Vielmanay ont livré une perle, l'une en verre (n° 606 – sép. 92/93, La Tène A), l'autre en alliage cuivreux (sép. I14). Cette dernière était sur le cou du défunt.

En Saône-et-Loire, plusieurs « perles longues en terre cuite ou émail mi-partie jaunes et noires, séparées par des perles plates en verre bleu foncé » (Fréminville 1878, p. 104) ont été dégagées autour du cou d'un défunt (Igé – n° 291, sép. 1).

De même, une seule tombe dans l'Yonne a livré une perle, en verre : la sépulture 6 de Mailly-le-Château (n° 380), datée du Hallstatt C.

Quatorze sépultures répertoriées dans le Doubs ont entre une et trente-et-une perles parmi le mobilier retrouvé. De manière générale, les sépultures sont plus anciennes que celles de Côte-d'Or : deux tombes sont datées du Bronze moyen (C2-D et C2), une sépulture est du Hallstatt C, six sont du Hallstatt D1. Les autres ne sont pas datées. Là non plus, il n'y a pas de corrélation entre le nombre de perles et la période. Cinq sépultures ont livré une seule perle. La plus ancienne (Bronze C2-D) est en or, les autres sont en ambre (2 cas) et en verre (2 cas). Quatre sépultures ont deux ou trois perles. Dans deux cas, les matières sont combinées : or et ambre, or et verre. Les deux autres ont des perles de même matière (terre cuite ou inconnue). Les cinq dernières sépultures du Doubs renferment entre huit et trente-et-une perles. Elles sont toutes datées du Hallstatt D1 sauf celle d'Alaise qui est du Hallstatt D. Les perles de chaque tombe sont dans un matériau identique (ambre, alliage cuivreux ou verre), sauf celle d'Alaise (n° 20) qui combine une perle en verre avec dix perles en terre cuite. Au total, l'emplacement des perles n'est connu que dans trois cas, sur le cou.

En Haute-Saône, huit sépultures réparties dans trois tumuli (Courtesoult – n° 193, Savoyeux – n° 582 et Apremont – n° 49) ont livré des perles. À Savoyeux (Hallstatt D3) et Apremont (Hallstatt D2), qui sont des tombes à char, trois et quatre perles ont été découvertes. Le défunt du premier site associe verre et ambre, le second porte uniquement de l'ambre et au cou. Les autres sépultures, à Courtesoult, toutes de datations différentes, sont divisibles en deux groupes. D'une part celles avec une ou deux perles (sép. 5, 28 et 37), de l'autre celles avec une multitude de perles (sép. 27 et 46). Les deux sépultures à une perle sont particulières : l'individu de la sépulture 28 porte au cou un collier composé d'une perle de corail associée à dix branches de corail brutes perforées. Cette parure se rapproche du collier de vingt-quatre perles de corail porté par l'individu de la sépulture 27. Celui de la sépulture 5 ne porte pas la perle en terre cuite : elle a été déposée avec d'autres objets à côté de sa tête, probablement dans un contenant organique (sac ?). Dans la sépulture 37, les deux perles en ambre sont localisées à gauche du bassin. Enfin, la parure du défunt de la sépulture 46 est particulière de par le grand nombre de perles qui la compose : sept cent soixante-dix-huit perles en verre, alliage cuivreux et ambre. L'ensemble, interprété comme une parure pectorale, a été découvert sur le cou et le haut du thorax de la défunte.

Les cinq sépultures jurassiennes à posséder des perles sont datées du Hallstatt C au Hallstatt D3. Trois d'entre elles ont une seule perle, en ambre, dont la position est inconnue pour les deux inhumations. La troisième, une incinération (Chavéria – n° 142, sép. 1 – Hallstatt C), a son mobilier déposé à côté des vases. Les deux dernières sépultures ont deux et trois perles (Chilly-sur-Salins – n° 163 et Fay-en-Montagne – n° 238), respectivement en verre et ambre, sur le thorax.

En fonction de leur emplacement dans les sépultures, les perles prennent part à plusieurs objets composés. Le plus évident est le collier, plus ou moins volumineux. La présence d'un collier de perles n'est pas spécifique à une période puisqu'il se retrouve tout au long du Hallstatt et du début de La Tène (**Figure 181**). Par contre, il est plus fréquent au Hallstatt D1 (4 cas) et au Hallstatt D3-La Tène A (3 cas). Mis à part le tumulus de Courtesoult qui a livré plusieurs sépultures avec un collier de perles (3 cas), les treize autres tombes appartiennent à des tumuli différents, répartis sur une grande partie des zones observées, avec une plus grande fréquence dans le sud de la Côte-d'Or au Hallstatt D3 – La Tène A (Côte d'Or méridionale : 5 cas ; Côte-d'Or septentrionale : 2 cas ; Nièvre : 1 cas ; Saône-et-Loire : 1 cas ; Doubs : 3 cas, Haute-Saône : 2 cas).

La présence de perles sur le thorax, à l'unité, par paire ou trio, est difficile à interpréter : un collier à peu de perles, décoration vestimentaire, partie d'un objet composé ou simple dépôt. Par exemple, à Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 90), la perle est accrochée à une fibule, elle-même reliée à

une seconde fibule par une chaîne. La perle de Fay-en-Montagne est également liée à une fibule. À Fleurey-sur-Ouche (n° 255 – loculus 1, sép. 2), la perle est enfilée à un anneau, lui-même relié par plusieurs anneaux à une épingle à col de cygne (dont l'emplacement sur le corps est inconnu). Dans le cas de Chilly-sur-Salins, la localisation des autres objets est inconnue. À Poiseul-la-Ville, il s'agit probablement d'un dépôt puisque la perle est associée à un vase et des dents de capridé. La présence de perles sur le thorax est visiblement plus en lien avec une décoration d'objets qu'avec un collier ou un ornement cousu de vêtement. L'une des perles trouvées au cou était également enfilée dans un torque (Chamesson – n° 121, sép. 1, La Tène A). Chronologiquement, ces sépultures appartiennent au Hallstatt C (1 cas), au Hallstatt D1 (1 cas) si l'on prend en compte Fleurey-sur-Ouche, au Hallstatt D3 (2 cas) et au Hallstatt D3 – La Tène A (1 cas) (**Figure 181**). La plus ancienne est en Côte-d'Or septentrionale. Les deux sépultures du Hallstatt D3 sont localisées dans le Jura. Les deux autres tombes sont situées dans la zone d'étude.

	Cou	Thorax	Poignet	Bassin	Sur la tête	Dépôt	Indét.
HaC	1	1	-	-	1	1	3
HaD1	4	1 ?	2	-	-	-	8
HaD1-D2	1	-	-	-	-	1	-
HaD2	1	-	-	-	-	-	-
HaD2-D3	-	-	-	1	-	-	3
HaD3	1	2	-	3	-	-	2
HaD3-LTA	3	1	-	1	-	-	1
LTA et B	1	-	-	1	-	1	13
?	3	-	1	1	-	1	9

Figure 181 : Localisation des perles dans les sépultures, par périodes, toutes zones confondues (N.M.I sépultures).

Trois sépultures ont une ou plusieurs perles au niveau d'un ou des deux poignets. À Thury (n° 590), des anneaux en verre et alliage cuivreux minuscules ont été vus aux poignets (Guillaumet, Maranski 1982). À La Rivière-Drugeon (n° 332), huit anneaux en ambre étaient situés entre la hanche et le poignet gauche, tandis qu'une cinquantaine d'anneaux en alliage cuivreux ont été trouvés à l'opposé, entre la hanche et le poignet droit. Ces deux sépultures sont datées du Hallstatt D1. Le troisième cas se trouve à Laignes (n° 341), où une seule perle en ambre a été découverte entre la hanche et la main droite du défunt. La présence d'une seule perle évoque plutôt les cas où des perles ont été découvertes sur le bassin des défunts.

Les perles liées au bassin sont dans des sépultures du Hallstatt D3-La Tène A (**Figure 181**). Elles sont présentes à l'unité ou par paire, en verre ou en ambre. Mise à part la sépulture de Courtesoult (n° 98 – sép. 37), les six autres sont en Côte-d'Or méridionale (2 cas) ou dans le nord du même département (4 cas). Courtesoult et Bressey-sur-Tille représentent les deux cas les plus au sud-est de ces tombes. La présence de perles en si petite quantité sur le bassin est difficile à interpréter. La perle de Magny-Lambert fait probablement partie d'un dépôt comprenant deux

bracelets en lignite, un fragment de faune, une aiguille, une bague et un objet indéterminé. Deux autres sont associées à des éléments de ceinture métallique (Lantilly, Chambain). Les autres perles sont seules au niveau du bassin.

La présence de deux perles en ambre et de trois rubans hélicoïdaux en or au niveau de la tête du défunt de Darcey (n° 208 – sép. A) peut s'expliquer par la présence d'un collier qui a été déplacé ou qui a servi à décorer une étoffe sur la tête.

Dans quatre cas, la ou les perles ont été déposées à côté du défunt : Chavéria (n° 142 – sép. 1), Salives (n° 569 – sép. 3), Courtesoult (n° 98 – sép. 5) et Laignes (n° 341 – sép. d). La sépulture de Chavéria est une incinération du Hallstatt C où les deux jattes ont été placées l'une dans l'autre, l'anneau en lignite posé à côté, entourant la perle d'ambre. À Salives, il s'agit d'une incinération du Hallstatt D1-D2 où un plastron de perles, semblable à celui de Courtesoult (sép. 46), a été placé dans une urne avec une fibule. Dans ce même tumulus, Courtesoult (sép. 5 – La Tène A), trois fibules, un objet indéterminé et une perle ont été déposés à droite de la tête du défunt. Enfin, A Laignes, la perle a été déposée avec un vase aux pieds du défunt.

Ces remarques sont à pondérer par le nombre de tombes pour lesquelles la localisation des perles manque.

Les perles en ambre sont le plus fréquemment retrouvées sur le cou des défunts (10 cas). C'est également au cou que la plus grande variété de matériaux a été retrouvée (**Figure 182**). Le thorax et les poignets portent des perles en verre, ambre et alliage cuivreux, ou encore en terre cuite. Les perles sur le bassin sont en verre ou en ambre.

Les perles en verre sont essentiellement dans les sépultures de Côte-d'Or septentrionale (16 cas) et méridionale (9 cas). Elles sont également présentes dans le Doubs (6 cas) mais occasionnelles dans les autres départements (**Figure 182**). La prise en compte des perles hors-contexte renforce ces proportions : huit dans la zone d'étude, six en Côte-d'Or septentrionale, une dans le Doubs et en Haute-Saône, deux dans le Jura et la Nièvre. Bien qu'elles soient plus nombreuses, les sépultures à perles n'apparaissent dans le nord de la Côte-d'Or qu'au Hallstatt D1-D2 au plus tôt, avec la sépulture de Salives. Les perles en verre sont surtout présentes au Hallstatt D3 et à La Tène A dans cette zone.

	Cou	Thorax	Poignet	Bassin	Sur la tête	Dépôt	Indét.
Verre	4	2	2	5	-	2	2
Ambre	10	1	1	3	1	2	15
Grès	-	-	-	-	-	-	2
Lignite	1	-	-	-	-	-	1
Corail	3	-	-	-	-	-	-
Alliage cuivreux	3	-	2	-	-	1	1
Terre cuite	2	1	-	-	-	1	3
Or	1	-	-	-	-	-	2
Minéral	1	-	-	-	-	-	1
?	1	-	-	-	-	-	3

Figure 182 : Matériaux des perles dans les sépultures par emplacements, toutes zones et périodes confondues (N.M.I sépultures).

Les perles en ambre se retrouvent là aussi essentiellement en Côte-d'Or du nord (14 cas et 3 cas hors-contexte) et du sud (6 cas et 2 cas hors-contexte). Le Doubs est également bien représenté (5 cas et 3 cas hors-contexte). Le Jura et la Haute-Saône ont livré le même nombre de sépultures (4 cas) (**Figure 183**). Le tumulus de Oisy (n° 496 – Nièvre) a également livré une perle en ambre, hors-contexte. Chronologiquement, elles sont plus présentes dans les périodes anciennes qu'à La Tène.

	Côte-d'Or Sud	Côte-d'Or Nord	Yonne	Nièvre	Saône-et-Loire	Doubs	Jura	Haute-Saône
Verre	9	16	1	1	1	6	1	2
Ambre	6	14	-	-	-	5	4	4
Grès	1	1	-	-	-	-	-	-
Lignite	2	1	-	-	-	-	-	-
Corail	1	-	-	-	-	-	-	2
Alliage cuivreux	2	1	-	1	-	2	-	1
Terre cuite	1	3	-	-	-	2	-	1
Or	-	1	-	-	-	3	-	-
Autre Minéral	1	1	-	-	-	-	-	-
?	1	1	-	-	1	1	-	-

Figure 183 : Matériaux des perles dans les sépultures par zones, toutes périodes confondues (N.M.I sépultures).

Les perles en grès sont occasionnelles : une dans le nord de la Côte-d'Or, une autre dans le sud, et une perle hors-contexte à Mantoche en Haute-Saône. De même, les perles en lignite ne sont répertoriées qu'en Côte-d'Or, avec trois cas dans le sud et un seul dans le nord du département. Ces perles sont toujours portées à l'unité. Les perles de corail sont, quant à elles, arborées en Haute-Saône (2 cas) et dans la zone d'étude (1 cas). Aucune période chronologique n'est favorisée pour l'ensemble de ces matériaux.

Les perles ou anneaux en alliage cuivreux sont peu fréquents et se répartissent sur l'aire d'étude. La chronologie cette fois est resserrée au Hallstatt D1, voire début du Hallstatt D2 avec Salives.

Les perles en terre cuite sont plutôt utilisées dans le Doubs et la Côte-d'Or septentrionale, au Hallstatt C ou à La Tène A essentiellement. Les perles en or sont portées dans le Doubs quasiment exclusivement, et plutôt au début du Hallstatt.

Les perles minérales enfin, sont présentes principalement dans la zone d'étude, en prenant en compte les perles hors-contexte. Seule la sépulture de Côte-d'Or septentrionale est datée (Hallstatt D3). La seconde sépulture n'a pas livré de mobilier datant et les autres cas sont hors-contexte.

Les données sont trop disparates pour faire de réels rapprochements entre les emplacements des perles dans les sépultures. Néanmoins, les matériaux utilisés pour ces perles et les proportions sont similaires entre le sud et le nord de la Côte-d'Or.

15.3.2. Les pendeloques

Les pendeloques, au même titre que les perles, sont suspendues à une pièce de tissu, à un cordon ou à d'autres objets (torques, ceintures). Elles sont donc perforées, par l'homme ou quelques rares fois naturellement.

15.3.2.1. Les pendeloques composites

Divers matériaux ont été utilisés pour créer des pendeloques, d'autres sont des éléments naturels détournés. C'est le cas par exemple des galets perforés des sépultures 28 et 48 de Courtesoult (n° 98 – Haute-Saône). Le premier a été découvert au niveau du thorax gauche, le second à l'épaule droite. Tous deux font partie d'un ensemble d'éléments formant un objet composé. Dans le cas de la sépulture 28, une canine de sanglier, un fragment d'os et un fossile (ammonite) s'ajoutent au galet de calcaire. Avec le galet perforé naturellement de la sépulture 48 ont été découverts : un fragment d'anneau-disque en roche verte, un os de bœuf perforé, une incisive de castor, un anneau en fer, un coquillage, un os de cheval perforé et une canine d'ours brun également perforée. Ces deux ensembles sont datés du Hallstatt D1-D2.

Deux autres sépultures ont livré des pendeloques de natures différentes. La première est située à Fleurey-sur-Ouche (n° 249 – zone d'étude), avec six rondelles perforées (perles ?) en roche indéterminée, une incisive de sanglier et un os d'oiseau (Néolithique ?). La seconde se trouve à Minot (Côte-d'Or septentrionale), où une pendeloque trilobée est associée à au moins deux dents perforées (Hallstatt D2-D3).

15.3.2.2. Les pendeloques simples non métalliques

Il s'agit de pendeloques réalisées à partir d'ossements d'animaux ou de roches. Dans huit cas, il s'agit d'ossements animaux, portés seuls sauf dans un cas, à Vielmanay (n° 606 – Nièvre). Dans ce tertre, l'individu de la sépulture 49 est accompagné de neuf coquillages perforés. L'emplacement est inconnu. Deux éléments métalliques, de formes irrégulières et perforées, faisaient peut-être partie d'un objet composé accompagnant les coquillages. Trois sépultures ont livré des dents d'animaux perforées : loup à Chagny (n° 118 – Saône-et-Loire), ours à Fleurey-sur-Ouche (n° 245 – zone d'étude) et sanglier à Bressey-sur-Tille (n° 98 – zone d'étude). Une sépulture de Villecomte (n° 609 – zone d'étude) a livré une coquille de moule perforée, et une sépulture de Minot (Côte-d'Or septentrionale), un fragment de bois de cerf perforé. Une dernière sépulture à Fleurey-sur-Ouche a livré un petit fémur perforé d'un animal non identifié. Ces pendeloques appartiennent à une chronologie large, du Hallstatt D1 à La Tène B. Seules les dents de sanglier sont localisées sur les défunts : toutes deux sur le thorax.

Deux galets, perforés naturellement, sont les pendeloques des sépultures de Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – Côte-d'Or septentrionale) et Mesnay (n° 426 – Jura). La première, découverte au niveau du cou, n'est pas datée. La seconde est du Hallstatt D1.

Deux sépultures de la forêt des *Moidons* ont livré une branche de corail brut (Chilly-sur-Salins – n° 166 et 167). Aucune n'a été indiquée comme perforée, si bien que l'on ne peut pas être sûr qu'elles aient été portées. L'une d'entre elles était au même endroit que des pendeloques métalliques (crotales, grelots). Ces dernières appartenant peut-être à une ceinture déposée, c'est un argument en faveur du dépôt et non du port de ces branches.

Les quelques éléments de ce type hors-contexte sont semblables à ceux décrits précédemment. Au nombre de dix, ils se répartissent dans huit tertres de la Nièvre (Vielmanay – n° 606), du Doubs (Pugey – n° 526 ; La Rivière-Drugeon – n° 339 ; Flagey – n° 241), du Jura (Chilly-sur-Salins – n° 166), de Haute-Saône (Gy – n° 282) et de Côte-d'Or septentrionale (Magny-Lambert – n° 355).

15.3.2.3. Les pendeloques métalliques

15.3.2.3.1. Les pendeloques peu fréquentes

Peu de pendeloques métalliques ont été répertoriées en-dehors des objets types rouelles, grelots et crotales. Dix-neuf ont été dénombrées dont treize hors-contexte. Trois tumuli abritaient les

pendeloques en contexte : Minot (n° 441), Apremont (n° 49) et Vuillecin (n° 635). Celle de Vuillecin est en alliage cuivreux. Elle se compose d'un anneau large surmonté de trois anneaux, jouant potentiellement le même rôle qu'une barrette perforée. Proche de cet anneau se trouvait un disque ajouré à renflement central. À Apremont et Minot, il semble que des parties de fibules aient été remployées comme pendeloques. C'est probablement le cas également à Aubigny-la-Ronce (Henry 1933) où une timbale de fibule en alliage cuivreux a été perforée. Parmi les pendeloques hors-contexte, des plaques en alliage cuivreux rectangulaires et triangulaires étaient liées à un torque à Coutarnoux (n° 194 – Yonne). Une plaque en fer trapézoïdale perforée a été découverte à Tannay (n° 586 – Nièvre) et une sphère en or creuse formée de deux coques décorées de bronze se trouvait à Gy (n° 282 – Haute-Saône). Des pendants en forme de panier ou des pendeloques à quatre appendices ont également été mis au jour dans les *Moidons* (n° 471), à Mesnay (n° 430), à Arbois (n° 55) et à Châtel-Censoir.

15.3.2.3.2. Les pendeloques types rouelles, grelots, crotales

Les pendeloques en alliage cuivreux du Hallstatt D1, types grelots, crotales ou rouelles, sont présentes dans vingt-sept sépultures. Elles sont en quantité variée et peuvent être combinées de plusieurs façons. D'autres sont hors-contexte dans quatorze tumuli. Le Jura et le Doubs ont des profils similaires (**Figure 184**) et concentrent le plus grand nombre de ces parures. Les rouelles sont les plus fréquentes (28 tertres) et se retrouvent partout sauf en Haute-Saône. Les crotales, en quantité moindre (16 tumuli), sont majoritairement dans des tumuli du Doubs et de la zone d'étude. Seuls les tertres de la Saône-et-Loire n'en ont pas livrés. Les grelots sont aussi fréquents que les crotales (16 tumuli). Ils sont essentiellement dans le Doubs et le Jura, et occasionnellement en Haute-Saône, dans la zone d'étude et dans l'Yonne. Ils sont absents des tertres de Côte-d'Or septentrionale et de Saône-et-Loire. Les tumuli de la Nièvre n'ont livré aucune de ces parures.

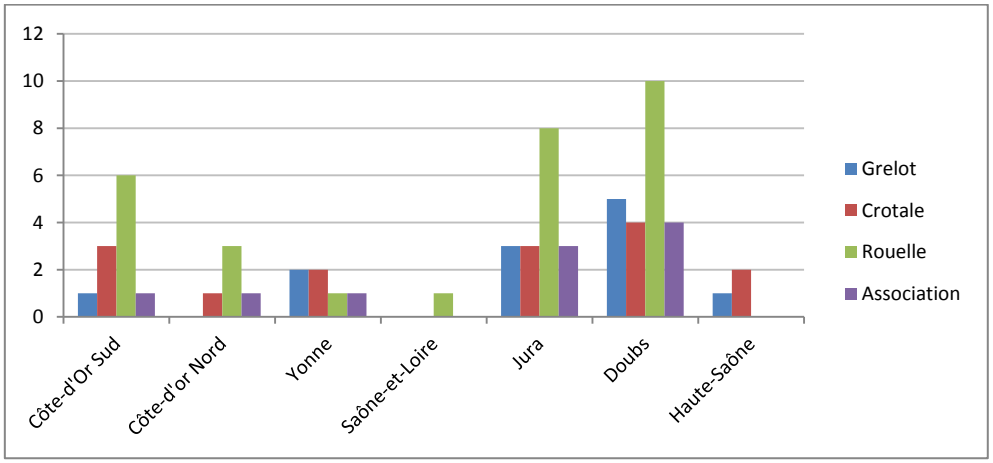

Figure 184 : Répartition par tumuli (N.M.I) des grelots, rouelles et crotales par zones.

Dans la zone d'étude, ces éléments sont attestés dans cinq sépultures : à Blaisy-Bas (n° 75 – sép. 2), à Créancey (n° 201 – sép. 1), à Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – sép. A), à Marcilly-Ogny (n° 390 – sép. 1) et à Thury (n° 590 – sép. 2). Deux types de pendeloques sont associés à Blaisy-Bas (grelot et crotales) (**Pl. 85**).

En Côte-d'Or septentrionale, ces objets sont associés à deux sépultures (Montigny-sur-Aube – n° 472, sép. 1 et Minot – n° 439, sép. M) et hors-contexte dans un tumulus (Duesme – n° 228). À Montigny-sur-Aube, il s'agit de l'association d'une rouelle et de crotales. Dans l'Yonne, trois tertres ont livré des pendeloques métalliques : Ménades (n° 413 – hors-contexte), Massangis (n° 397 – hors-contexte) et Mailly-le-Château (n° 378 – sép. 1). Dans cette dernière sépulture, l'individu a associé un crotale et plusieurs rouelles. En Saône-et-Loire, une seule sépulture a livré une rouelle, à Igé (n° 299 – sép. 1). Dans le Jura, ces éléments se trouvent principalement dans différents tumuli de la forêt des *Moidons* et à Chemilla (n°54 – hors-contexte, n° 154 – sép. 1, n° 168 – sép. d, n° 310 – sép. 5, n° 312 – hors-contexte, n° 313 – sép. a et b, n° 318 – sép. 1, n° 431 – hors-contexte, n° 466 – sép. a). L'association de plusieurs types de pendeloques est connue dans quatre tertres : à Arbois (rouelle et crotale), à Chemilla (rouelles et grelot) et à Ivory (rouelles et crotale ; crotales et grelots). Dans le Doubs, quatorze tumuli ont fourni des grelots, rouelles ou crotales. Lorsque ces objets ne sont pas hors-contexte, ils ne sont que dans une sépulture par tertre. Quatre associations sont connues : à Flagey (n° 241 – hors-contexte, crotales et rouelles), à La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 3, crotale, grelot et rouelles), à Ornans (n° 500 – sép. 1, crotales et rouelles) et à Pontarlier (n° 519 – hors-contexte, grelot et rouelles). En Haute-Saône, ces pendeloques sont regroupées dans trois tumuli : à Gy (n° 282 – sép. 1), à Vénère (n° 596 – hors-contexte) et à Courtesoult (n° 193 – sép. 7 et 46). Ce dernier en regroupe six, les autres en ont livrées une chacun. Aucune association n'est attestée.

Ces parures étant typiques du massif jurassien (français et suisse), leur forte présence dans le Jura et le Doubs est naturelle (**Figure 185**). Cependant, si c'est un fait observé pour les grelots et rouelles, les crotales ne se démarquent pas dans ces zones par rapport aux autres. Au contraire, les crotales se répartissent équitablement partout, à l'exception de la Saône-et-Loire. La Côte-d'Or méridionale a livré plus de sépultures avec ces parures que le nord du département.

	Grelots	Crotales	Rouelles	*Total*
Côte-d'Or Sud	1	4	6	*11*
Côte-d'Or Nord	-	4	3	*7*
Yonne	2	3	4	*9*
Saône-et-Loire	-	-	1	*1*
Doubs	24	7	26	*57*
Jura	20	4	42	*66*
Haute-Saône	1	7	-	*8*
Total	*48*	*29*	*82*	*159*

Figure 185 : Occurrences des grelots, rouelles et crotales (N.M.I) par zones.

A quel objet composé appartiennent ces pendeloques ? Elles sont localisées tantôt dans la région du bassin, tantôt sur le thorax. Elles peuvent être accompagnées d'une agrafe de ceinture lorsqu'elles sont sur le bassin, ou d'autres pendeloques sur le thorax. À Créancey, un crotale était suspendu au torque (n° 201 – hors-contexte). En dehors de la zone d'étude, quatre grelots ont été probablement suspendus à des torques de différents types (Schmid-Sikimić 1996, taf. 76). Sur les seize tombes où l'emplacement de ces parures est connu, neuf sont accompagnées d'élément(s) de ceinture en alliage cuivreux. Dans deux cas (Ivory – n° 310, sép. 5a et n° 313, sép. b1), ces parures sont à proximité ou sur le bassin, sans élément de ceinture métallique. Néanmoins, elles étaient probablement liées à des ceintures uniquement en matière organique (cuir ou tissu). De plus, comme il l'a été démontré, certaines ceintures ont été déposées sur le défunt et non portées par celui-ci lors de l'inhumation. Les restitutions proposées (**Pl. 86** et **Pl. 87**) partent donc du postulat que la présence de grelots, crotales et rouelles indique l'emplacement d'une ceinture, portée ou déposée. Dans deux cas, une ceinture en matière organique avec pendeloques en alliage cuivreux aurait ainsi été déposée sur les défunts, en plus de celle avec éléments en alliage cuivreux, portée (La Rivière-Drugeon – n° 332, sép. 3 ; Mailly-le-Château – n° 378, sép. 1a). Cette hypothèse identifie deux individus de plus portant une ceinture au moment de l'ensevelissement, tous deux à Ivory (n° 310 – sép. 5a et n° 313 – sép. b1), et huit autres ceintures déposées dans le Jura, la zone d'étude (Blaisy-Bas), l'Yonne et la Côte-d'Or septentrionale.

16. Les indices de déposition sur et à côté du corps

Différents indices permettent de distinguer pour certaines sépultures les objets directement liés au défunt et les objets qui ont été déposés autour de lui ou en-dehors du cercueil. Les objets placés en position non fonctionnelle sont considérés comme déposés. Par exemple, les rasoirs trouvés dans la région de la tête ou des pieds sont considérés comme déposés.

16.1. Le dépôt des parures et accessoires vestimentaires

16.1.1. Les ceintures

Certaines sépultures de Courtesoult ont prouvé que des ceintures pouvaient être déposées sur la région abdominale (sép. 6 et 48). Néanmoins, en l'absence de données anthropologiques, le choix a été fait de partir du postulat que les ceintures découvertes dans cette région étaient portées.

Les ceintures découvertes dans d'autres régions du corps sont de ce fait considérées comme déposées dans la tombe et non portée par le défunt. Treize sépultures sont dans ce cas au Hallstatt D1-D2 (**Pl. 88**). Les lieux de dépôts varient : au cou (2 cas), sur le thorax (4 cas), sur le bassin (2 cas), sur le haut des jambes (1 cas), sur les membres inférieurs (3 cas) ou encore sur une zone plus ou moins grande entre le thorax et les membres inférieurs (1 cas). Le type de ceinture ne semble pas avoir d'incidence sur le lieu de dépôt. Une certaine cohérence se dessine par contre géographiquement : le haut du corps (cou et thorax) est quasi exclusivement choisi dans les sépultures des *Moidons* (à l'exception de Bulle, dans le Doubs). Les deux seules sépultures de Bulle à avoir livré des ceintures indiquent que ces dernières ont été déposées sur les défunts. Les sépultures de Courtesoult ont livré deux ceintures sur le bassin et une aux pieds du défunt. Enfin, la région méridionale de la Côte-d'Or a livré des ceintures déposées sur les membres inférieurs. Concernant les ceintures des périodes suivantes (Hallstatt D3-La Tène A), elles sont composées d'un ou deux anneaux, ou d'une agrafe (**Pl. 89**). L'emplacement de leur découverte pose toutefois la question de leur réelle fonction. Par exemple, les douze anneaux en fer de la sépulture de Brémur-et-Vaurois, découverts au niveau du cou sont considérés dans la littérature tantôt comme des anneaux de ceinture (en chaîne ?), tantôt comme des éléments d'un collier. Les cinq sépultures du Hallstatt D3 et de La Tène A ont toutes une ceinture localisée sur le haut du corps (tête, cou ou épaules). Le cou ou les épaules sont des régions également idéales pour rejoindre les pans d'un vêtement. Il parait donc difficile de trancher entre le dépôt ou une mauvaise interprétation des anneaux et agrafes dans ces sépultures.

L'étude de l'emplacement des rouelles, grelots et crotales a mis en évidence leur lien avec une ceinture, souvent en matière organique disparue. Les restitutions proposées (**Pl. 86** et **87**) montrent le dépôt d'une ceinture sur huit individus. Ce dépôt est localisé entre le thorax et les épaules, comme pour les ceintures précédentes. Celle de La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 3) était probablement posée en biais sur l'épaule droite et le thorax côté droit, comme l'indique la position des objets trouvés : sur l'épaule droite quatre rouelles et un anneau servant probablement de système de fermeture de la ceinture, et sur le thorax un grelot et un crotale. À Mailly-le-Château (n° 378 – sép. 1a), les quatre rouelles et le crotale peuvent appartenir à une ceinture ou avoir été suspendus au torque à jonc perforé. Ce torque étant particulier et le cas ayant été observé à Créancey sur un jonc lisse, il est impossible de trancher entre les deux possibilités.

16.1.2. Les torques

De rares torques ont été déposés sur les défunts. L'exemple de la sépulture de Vix, datée du Hallstatt D3, est connu : il était sur la région abdominale. De la même période, un torque a été découvert dans l'incinération K de Lantilly (zone d'étude). Il a été déposé dans l'urne : aucune action du feu n'a été notée. Enfin, deux autres torques ont été trouvés sur la région du thorax. Tous deux appartiennent à deux sépultures de Voutenay-sur-Cure (n° 633) datées de La Tène A.

16.1.3. Les bracelets et anneaux de cheville

Quelques bracelets ont également été déposés. Deux bracelets en lignite ont été découverts sur le bassin de l'individu de la sépulture 1 de Magny-Lambert (n° 373 – Côte-d'Or septentrionale). Ces bracelets sont interprétés comme des dépôts car parallèlement, un bracelet en alliage cuivreux entourait chaque poignet du défunt. De plus, ce ne sont pas les seuls objets présents sur le bassin : les bracelets étaient accompagnés d'une aiguille, une canine de chien, une perle en verre bleue décorée d'un zig-zag vert d'eau, un anneau-bague en alliage cuivreux et une applique décorative circulaire en or (Chaume 2001, p. 452). Dans le même tumulus, le mobilier de la sépulture 2 était placé sous la tête du défunt (trois bracelets, une fibule et sept petits anneaux).

L'emplacement des deux bracelets et de l'anneau de cheville en alliage cuivreux de chaque côté du crâne du défunt (Ivory – n° 313, sép. c, Jura) au Hallstatt D2-D3 indique également un dépôt et non le port de ces objets. À Bellenod-sur-Seine, deux bracelets en alliage cuivreux ont été déposés dans la moitié supérieure gauche de la tombe, à côté du défunt (n° 70 – sép. 4, Côte-d'Or septentrionale).

16.1.4. Les fibules et épingles

Deux sépultures, une dans le Jura (Ivory – n° 323, sép. d), l'autre dans la zone d'étude (Bressey-sur-Tille – n° 193, sép. 39), ont livré une fibule localisée autour de la tête. Il est difficile de dire si ces fibules fermaient un tissu recouvrant la tête ou si elles étaient déposées. Dans le cas de Bressey-sur-Tille toutefois, la présence d'une boucle d'oreille et d'un bouton à bélière en plus de la fibule pourrait indiquer un dépôt dans un contenant organique (sac) à proximité de la tête. Le même cas de figure peut expliquer la présence de trois fibules, d'une perle en terre cuite et d'un fragment en fer indéterminable regroupés à gauche du crâne de l'individu de Courtesoult (n° 193 – sép. 5, Haute-Saône). Ces deux dernières sépultures sont chronologiquement proches : celle de Bressey-sur-

Tille est datée de la transition Hallstatt-La Tène, tandis que celle de Courtesoult est datée du début de La Tène A.

Une épingle en fer brisée et trois fragments en fer indéterminés ont été découverts près de la tête de la sépulture 14 d'Ivory (n° 311 – Hallstatt D1). Comme pour les fibules, il est difficile de faire la part entre les épingles déposées près de la tête et les épingles qui avaient une fonction à ce niveau.

16.1.5. Les pendeloques et éléments anecdotiques

Une perle a été découverte avec les tessons d'une céramique aux pieds du défunt de Laignes (n° 341 – sép. d) en Côte-d'Or septentrionale. Une perle en verre a été dégagée au niveau du bassin côté gauche d'un autre individu de ce tertre (sép. k). Cinq autres ont été placées sur le bassin des défunts : à Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 77) et Lantilly (n° 343 – sép. II) dans la zone d'étude, et à Pothières (n° 521 – sép. 1), et Chambain (n° 119 – sép. 2, 2 exemplaires) en Côte-d'Or septentrionale. La présence de perles à l'unité sur différents endroits du bassin et la récurrence d'un élément de ceinture associé permet d'envisager un lien entre les deux, sans pouvoir le clarifier. Dans d'autres cas, comme à Bressey-sur-Tille, la position des membres supérieurs, croisés sur le bassin, et l'absence d'élément de ceinture métallique permettent également d'envisager un bracelet à une perle. Les deux perles découvertes sur le crâne du défunt de la sépulture A de Darcey (n° 208), associées à trois perles hélicoïdales en or, correspondent probablement à un collier. Il est impossible de savoir s'il était porté ou s'il a été déposé au-dessus du défunt.

Un anneau et une chaînette ont été mis au jour sous la tête de l'inhumé de la sépulture A de Genay (n° 275). Il est difficile de savoir s'ils font partie d'une coiffe ou s'ils ont été déposés.

Parmi les objets appartenant à la parure, les anneaux indéterminés sont de différentes tailles. Ils sont quelques fois à proximité de la tête des défunts, posant la question d'une position fonctionnelle ou d'un dépôt. L'anneau de la sépulture h d'Ivory (n° 318) a une section aplatie, des bavures de coulée et un jet de coulée à double perforations (Piningre, Ganard 2004, fig. 58-11). L'état et les dimensions de cet anneau, proches d'un bracelet (D. ext. 52 mm ; D. int. 43 mm), tendent à argumenter pour un dépôt et non une position fonctionnelle. Les deux petits anneaux en or et en alliage cuivreux de Chaffois (n° 109 – sép. 1) et d'Ivory (n° 321 – sép. d) ont été découverts sous la tête des défunts.

Le cas de la sépulture 1 de Magny-Lambert (n° 373 – sép. 1) est complexe en raison de l'absence de données anthropologiques : deux bracelets, une bague, une perle, une aiguille et une canine de chien, sont indiqués sur le bassin du défunt. Or celui-ci portait un bracelet en alliage cuivreux à chaque poignet. On peut donc supposer que les bracelets sur le bassin n'étaient pas portés. L'ensemble a probablement été placé sur le défunt dans un petit contenant organique ou était porté à la ceinture.

La question des disques ajourés en alliage cuivreux, souvent interprétés comme des parures pectorales, pose un problème de lecture quant au port ou au dépôt. Seul celui de La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 2) est localisé : sur le bassin du défunt. Les autres disques de ce type sont hors-contexte ou non localisés par rapport au corps.

16.2. Le dépôt des objets liés à la toilette

16.2.1. Les rasoirs

16.2.1.1. Le secteur des pieds

Deux rasoirs ont été découverts à droite des pieds du défunt de Poiseul-la-Ville (n° 512 – sép. 1) en Côte-d'Or septentrionale. Il est daté du Hallstatt C. Légèrement postérieur, le rasoir de La Rochepot (n° 340 – sép. 1) dans la zone d'étude, a été disposé aux pieds du défunt. Celui de Courtesoult (n° 193) en Haute-Saône, a été placé vers le talon gauche de l'individu.

Un autre rasoir, associé à une épée, a été découvert à Apremont en Haute-Saône, à gauche des pieds de l'inhumé (n° 49). Néanmoins, des doutes quant à son appartenance au mobilier de l'inhumé subsiste. Il peut également appartenir à une incinération contemporaine ou légèrement antérieure, selon les auteurs (Vuaillat 1987 ; Verger 1994, p. 202).

16.2.1.2. Le secteur des membres inférieurs

À Dompierre-les-Tilleuls (n° 216 – sép. 2) dans le Doubs, le rasoir en alliage cuivreux a été placé au niveau des genoux. C'est également le cas à Mesnay (n° 431 – sép. 6a) dans le Jura et à Nuits-Saint-Georges (Concoeur-et-Corboin – n° 493, sép. II) dans la zone d'étude.

16.2.1.3. Le secteur du bassin

Dans deux cas, le rasoir a été trouvé sur le bassin du défunt : à Prusly-sur-Ource (n° 525 – sép. 1) en Côte-d'Or septentrionale et à Ivry-en-Montagne (n° 325 – sép. 1) dans la zone d'étude. Un autre, à Magny-Lambert (n° 358 – sép. 1) en Côte-d'Or septentrionale, a été placé sous le dallage sur lequel reposait le défunt, au niveau du bassin. Toujours au niveau des hanches (à gauche) et dans la même zone géographique, un rasoir a été découvert à proximité d'un anneau à Poiseul-la-Ville (n° 510 – sép. 1).

16.2.1.4. Le secteur de la tête et des épaules

Le rasoir est attesté sous la tête de deux individus : à Ivry-en-Montagne (n° 324 – sép. 1, zone d'étude) et à Mesnay (n° 424 – sép. b, Jura). Un autre a été placé à côté de l'oreille gauche du défunt, à Minot (n° 455 – sép. B, Côte-d'Or septentrionale).

Un rasoir a été disposé au niveau des épaules des défunts de Poiseul-la-Ville (n° 511 – sép. 1) (épaule droite) en Côte-d'Or septentrionale et de Prâlon (n° 524 – sép. 1) (sous les épaules) dans la zone d'étude.

16.2.1.5. Dépôt autour du défunt

Un rasoir a été déposé à côté d'un individu, sur une pierre plate à Magny-Lambert (n° 361 – sép. A, Côte-d'Or septentrionale), ou à même le sol à Saint-Hélier (n° 561 – sép. 1, zone d'étude).

Le rasoir en alliage cuivreux de Magny-Lambert (n° 357 – sép. 1) accompagnait un service à boire également en alliage cuivreux. Le tout était placé « à 25 cm au-dessus de la tête » (Chaume 2001, p. 453), indiquant la présence d'un couvercle en bois pour protéger le défunt. La tombe était construite de façon à former un caveau de dalles. C'est également le cas d'une autre sépulture de Magny-Lambert (n° 372 – sép. 1) : un rasoir en alliage cuivreux et un vase céramique ont été découverts 30 cm au-dessus du crâne du défunt (Chaume 2001, p. 455). Un rasoir seul a été mis au jour à un emplacement similaire à Ogny-sur-Seine (n° 494 – sép. 1), également en Côte-d'Or septentrionale. Ces trois ensembles sont datés du Hallstatt C. La distance entre le corps des défunts et ces rasoirs, ainsi que leur association avec des récipients, posent la question de la propriété de ces objets : font-ils partie des effets personnels des individus où ont-ils le même statut que les récipients, à savoir, un don ou une offrande ?

16.2.1.6. Synthèse

L'information de l'emplacement manque pour la moitié des rasoirs du corpus. Il n'y a globalement aucune corrélation entre le type de rasoir, la matière, la datation ou la zone géographique et son emplacement dans la tombe (**Figure 186**). Quelques préférences apparaissent : en Côte-d'Or septentrionale, ils sont principalement situés au niveau du bassin (secteur 3) et au-dessus du corps (secteur 6), et en Haute-Saône, dans le secteur des pieds (secteur 5). Un rasoir a été déposé dans le secteur de la tête (secteur 1) dans le nord et le sud de la Côte-d'Or, ainsi que dans le Jura. Le secteur des épaules (secteur 2) a été utilisé dans le nord et le sud de la Côte-d'Or, de même que le secteur du bassin. Un rasoir a été placé dans la zone des genoux (secteur 4) en Côte-d'Or méridionale, dans le Doubs et le Jura. Le secteur des pieds est sollicité en Côte-d'Or et en Haute-Saône. Les secteurs 6 et 7 illustrent respectivement un dépôt au-dessus et à côté du corps. Le premier n'est attesté qu'en Côte-d'Or septentrionale, tandis que le second a une occurrence dans chaque zone de la Côte-d'Or.

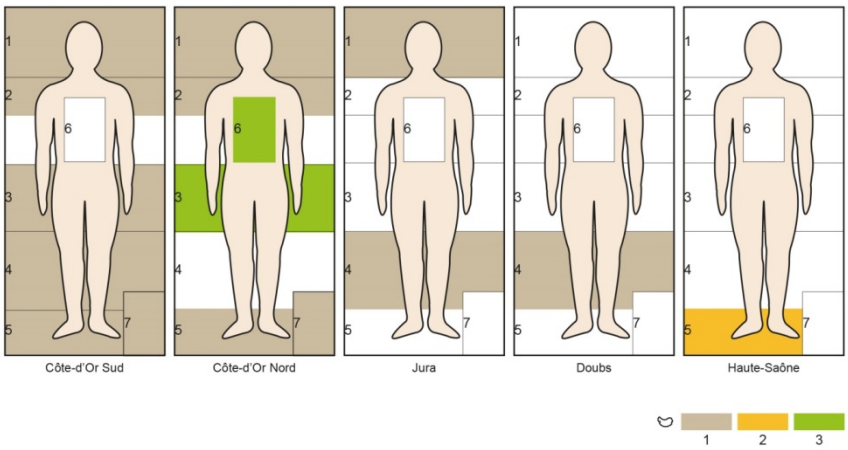

Figure 186 : Synthèse de l'emplacement des rasoirs (N.M.I) par zones.

16.2.2. Les pinces à épiler

Quelques pinces à épiler ont été répertoriées dans le corpus, mais peu sont localisées. Celle de Darcey (n° 207 – sép. A, zone d'étude) était placée à gauche de la tête du défunt. Avec elle se trouvaient un couteau et deux autres objets indéterminés. Toujours dans le secteur de la tête et dans la zone d'étude, une pince à épiler a été déposée sur le cou du défunt de Couchey (n° 186 – sép. 1). Le reste du mobilier se composait d'un poignard en fer dans un fourreau en fer et d'une ceinture à anneau.

16.3. Le dépôt des armes

Les armes sont à priori toutes déposées d'un côté ou de l'autre du corps, exceptionnellement sur le défunt ou à ses pieds. Le choix de l'emplacement de l'arme, d'un côté ou de l'autre du défunt, reflète potentiellement la main préférentielle de ce dernier (Dhennequin 2005, p. 316). Ce n'est pas une hypothèse vérifiable sur notre corpus en l'état. De même, la position d'une arme de poing au niveau du bassin est théoriquement sa position fonctionnelle, mais rien ne nous assure qu'elle n'a pas été déposée ainsi près du corps. Étant donné qu'il est difficile de trancher, les armes seront traitées comme déposées dans le cadre d'une mise en scène funéraire.

16.3.1. Les armes d'hast

À Salins-les-Bains un défunt a livré une arme d'hast le long de son côté droit (n° 566 – sép. 1, Jura). La lance était aussi grande que lui puisque la flamme était au niveau de la tête et le talon aux pieds. L'ensemble est attribué au Hallstatt D. Ces armes sont elles-mêmes très occasionnelles dans le corpus. Une autre lance à talon a été déposée aux pieds d'un défunt de Minot (n° 439 – sép. M, Côte-d'Or septentrionale). La présence du talon, qui apparait sur les armes d'hast au Hallstatt D2 (Dhennequin 2005, p. 264) et la rouelle, tendent à dater l'ensemble de la fin Hallstatt D1-début Hallstatt D2.

16.3.2. Les projectiles

Plusieurs flèches sont recensées dans le corpus, mais leur emplacement dans la tombe n'est connu que dans un cas : à Laignes (n° 341 – sép. i) en Côte-d'Or septentrionale. La pointe de flèche a été découverte autour de la tête du défunt. L'ensemble est attribué à La Tène A.

16.3.3. Les armes de poing

16.3.3.1. Les épées

Les épées sont les armes les plus fréquentes dans les sépultures sous tumulus de Bourgogne et de Franche-Comté. D'après l'étude sur l'armement au premier âge du Fer en Europe, le côté droit est préféré pour le dépôt ou le port (Dhennequin 2005, p. 316).

Une épée a été découverte à Chaffois (n° 109 – sép. 1) dans le Doubs au niveau de la tête, à droite. À Minot (n° 449 – sép. 1), en Côte-d'Or septentrionale, elle a été placée le long du bras droit du défunt, pointe de la lame en direction de l'épaule et garde au niveau de la main.

Dans une position plus fonctionnelle, la garde de l'épée de Longvic (n° 353 – sép. A), dans la zone d'étude, était placée sur le côté droit du bassin du défunt. Elle était dans un fourreau à bouterolle. Toujours à droite et à côté des membres inférieurs des défunts, des épées avec ou sans fourreau métallique/bois, et/ou bouterolle ont été découvertes à Laignes (n° 341 – sép. a1) en Côte-d'Or septentrionale, à Darcey (n° 206 – sép. A) dans la zone d'étude, à Mesnay (n° 418 – sép. o) et Chavéria (n° 146 – sép. 3) dans le Jura, et à Dompierre-les-Tilleuls (n° 219 – sép. 1) dans le Doubs. Mis à part celle de Laignes, datée de La Tène A, les autres épées sont du Hallstatt C, voire du Hallstatt D1 pour l'épée de Mesnay (Piningre, Ganard 2004, p. 299). Les épées déposées à côté de la moitié supérieure droite du corps des défunts sont plus nombreuses (15 cas). Là encore, la plupart sont du Hallstatt C. Deux autres épées sont attribuées à La Tène A : celle d'Alaise (n° 7 – sép. 2) dans le Doubs et celle de Pothières (n° 522 – sép. 1). Exception faite des épées d'Alaise et de Mesnay, toutes les autres ont été découvertes dans des sépultures de Côte-d'Or septentrionale.

Une seule épée a été mise au jour en position fonctionnelle à gauche du bassin, à Charcier (n° 125 – sép. 1) dans le Jura. Une seconde épée a été trouvée à côté des membres inférieurs gauches du défunt d'Ivry-en-Montagne (n° 325 – sép. 1) dans la zone d'étude. La partie supérieure gauche est plus sollicitée, avec huit épées dans des sépultures du Hallstatt C de Côte-d'Or septentrionale et une dans la zone d'étude, légèrement postérieure (Fleurey-sur-Ouche – n° 250, sép. A).

L'épée de la sépulture 1 de Conliège (n° 181 – Jura) a été placée en travers du défunt au niveau du bassin : la garde à gauche, la pointe au niveau de la main droite (Rothe 2001, fig. 141, p. 324).

Enfin, le cas de la sépulture d'Apremont (n° 49 – Hallstatt D2) est à signaler bien qu'incertain : une épée ployée a été découverte à gauche des pieds de l'inhumé. Comme il l'a été dit précédemment, son appartenance à une incinération ne peut pas être exclue.

16.3.3.2. Les poignards

Parmi les rares poignards du corpus général, celui de Nuits-Saint-Georges (n° 493 – sép. II) dans la zone d'étude, à antennes, a été localisé « en arrière du crâne et en travers » (Ratel 1977a, p .38). À Couchey (zone d'étude) et à Saraz (Doubs), par contre, les poignards, dans leur fourreau,

étaient au niveau du bassin des défunts, côté droit (Couchey – n° 186, sép. 1 ; Saraz – n° 573, sép. B). Le poignard de Saraz, à antennes avec fourreau à bouterolle, fait partie du mobilier d'une tombe à char. Celui de Couchey, en fer, fait partie d'un assemblage plus modeste, avec une pince à épiler et une ceinture à anneau probable. Le poignard de Vernois-les-Vesvres (n° 601 – sép. 5, Côte-d'Or septentrionale) rappelle fortement celui de Couchey. Il était en position fonctionnelle, à gauche du défunt, au niveau du bassin. À Ivory (n° 310), la sépulture 1, du Bronze A, a également livré un poignard sur le bassin.

Parmi les exemples cités, les deux cas de figure se présentent donc : un dépôt en position non fonctionnelle, et un dépôt en position fonctionnelle.

16.4. Le dépôt de vaisselles

Le dépôt de vases céramiques ou métalliques dans une sépulture est fréquent à toutes les périodes chronologiques. Dans le corpus, plusieurs cas de figure existent : les céramiques brisées, les céramiques entières déposées près du corps, les céramiques placées dans une structure à part et les céramiques servant de contenant.

16.4.1. Nature des dépôts

Deux niveaux sont à observer en fonction des données : un premier niveau à partir des identifications qui ont été faites, et un second en fonction de la représentativité des objets déposés. Cette représentativité est « mesurée » à partir de l'état des céramiques. Trois états sont observés (**Figure 187**) :

- Etat 1 : un seul fragment (représentant une céramique)
- Etat 2 : multiples fragments (pouvant résulter d'un bris lors de la déposition ou d'un bris ultérieur naturel avec disparition de certaines parties du vase)
- Etat 3 : entier (ou probablement déposé entier)

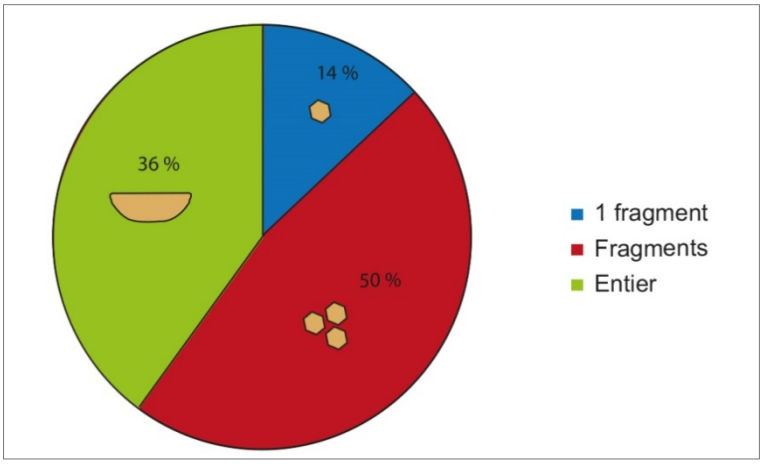

Figure 187 : État des céramiques (pourcentage du N.M.I) dans les sépultures du corpus général.

Globalement, les céramiques sont bien plus fréquentes dans les sépultures de Côte-d'Or méridionale que dans les autres zones (**Figure 188**). Un fragment seul déposé est plus fréquent dans la zone d'étude que dans les autres zones, mais il représente également 10 % des dépôts de Côte-d'Or septentrionale, 67 % de ceux de l'Yonne, 29 % de ceux de Haute-Saône, et 17 % des dépôts du Jura. Ce dépôt n'existe que dans un cas dans la Nièvre et le Doubs. La présence de plusieurs fragments d'une même céramique est majoritaire dans les dépôts de la zone d'étude (167 cas, soit 50 %), de la Nièvre (6 cas, soit 86 %), de Saône-et-Loire (4 cas, soit 67 %), du Doubs (32 cas, soit 78 %) et du Jura (33 cas, 43 %). Le dépôt de céramiques entières (ou presque) est majoritaire en Côte-d'Or septentrionale (48 cas, soit 50 %) et en Haute-Saône (7 cas, soit 50 %). Elles sont également bien représentées en Côte-d'Or méridionale (122 cas, 36 %) et dans le Jura (31 cas, soit 40 %).

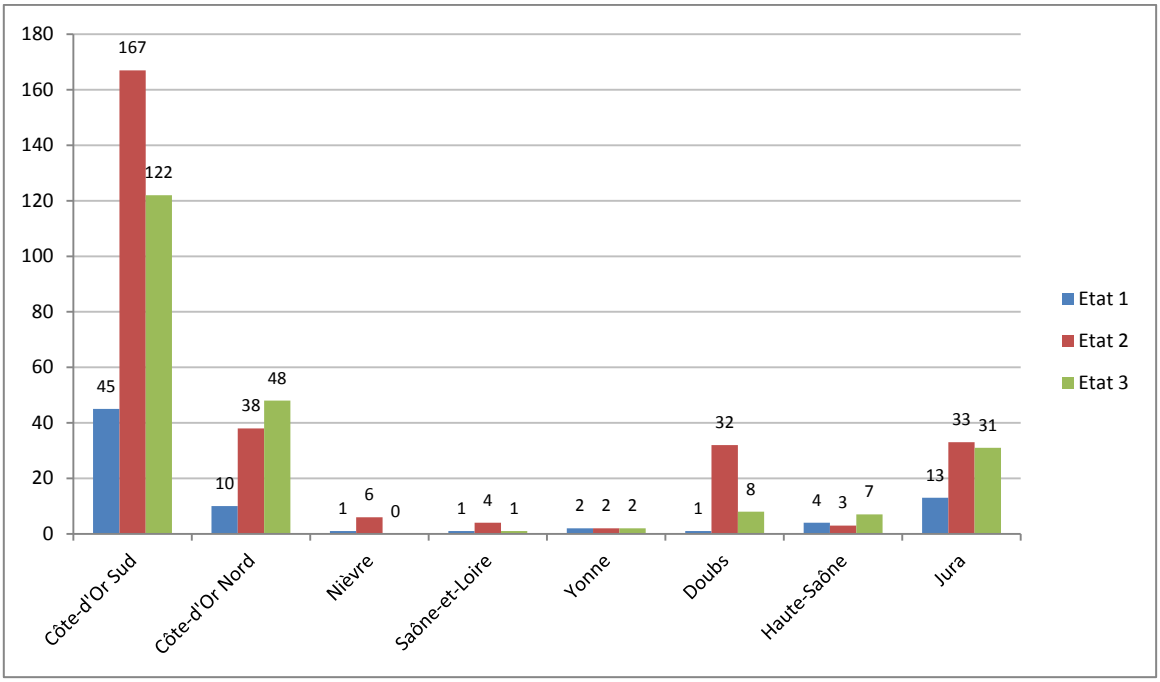

Figure 188 : État des céramiques (N.M.I) par zones, toutes périodes confondues.

16.4.2. Les céramiques fragmentaires

16.4.2.1. Les fragments isolés

Ces fragments, on l'a vu, sont présents dans des sépultures de chaque zone. Ils sont plus ou moins gros ou représentatifs de la vaisselle à laquelle ils appartiennent. Quelques formes ont ainsi pu être reconnues : une amphore, deux coupes, deux jattes et trois urnes.

Les fragments isolés ne sont pas présents régulièrement dans les sépultures. Au Néolithique, ils sont attestés occasionnellement dans la zone d'étude et dans l'Yonne (**Figure 189**). Au Bronze A, ils ne sont visibles que dans le Jura, de même qu'au Hallstatt B-C. Au Hallstatt B, par contre, ils ne sont attestés que dans le sud de la Côte-d'Or. Au Hallstatt C, le seul cas connu est localisé dans le nord du département. Au Hallstatt D1, les exemples attestés sont en Saône-et-Loire et dans le Jura. Au Hallstatt D1-D2, ils sont présents dans les tombes de Haute-Saône alors qu'à la période suivante, ils sont courants dans le Jura. Ils n'apparaissent qu'en Côte-d'Or au Hallstatt D2-D3, et majoritairement dans le sud. Au Hallstatt D3 par contre, ils ne sont que dans le nord du département, et en Haute-Saône. À la transition entre le premier et le second âge du Fer, le seul cas connu est en Haute-Saône. Enfin, à La Tène A, les fragments isolés sont en Côte-d'Or. Aucun regroupement n'apparait par période, par contre, des regroupements géographiques se distinguent (**Pl. 90**) : autour de la limite fictive nord de la zone d'étude, et autour de la nécropole de Fleurey-sur-Ouche notamment (n° 247, 250 et 251).

	Côte-d'Or Sud	Côte-d'Or Nord	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Doubs	Haute-Saône	Jura
Neo	1	-	-	-	1	-	-	-
BzA	-	-	-	-	-	-	-	3
HaB	2	-	-	-	-	-	-	-
HaB-C	-	-	-	-	-	-	-	4
HaC	-	1	-	-	-	-	-	-
HaD1	-	-	-	1	-	-	-	2
HaD1-D2	-	-	-	-	-	-	2	-
HaD2	-	-	-	-	-	-	-	1
HaD2-D3	5	-	-	-	-	-	-	-
HaD3	2	-	-	-	-	-	1	-
HaD3-LTA	-	-	-	-	-	-	1	-
LTA	1	1	-	-	-	-	-	-
Indét.	6	4	1	-	1	1	-	3

Figure 189 : Répartition des fragments isolés (N.M.I) par zones et périodes.

Ces fragments isolés constituent le seul mobilier funéraire de six sépultures (2 en Côte-d'Or septentrionale, 2 dans la zone d'étude et 2 dans le Jura) (**Figure 190**). La plupart de ces sépultures ne sont pas datées. Lorsque ce tesson n'est pas le seul mobilier de la tombe, il est majoritairement accompagné d'effet(s) personnel(s) (9 cas). Ces assemblages sont plus visibles en Franche-Comté, et plus particulièrement en Haute-Saône (Courtesoult). Ces sépultures s'échelonnent au cours du Hallstatt D. Dans une moindre mesure, les fragments isolés sont associés à d'autres fragments de

céramiques d'état 1 ou 2 : cinq cas, plutôt dans l'Yonne et le Jura, absents de la zone d'étude. À ces dépôts peuvent s'ajouter des effet(s) personnel(s) : cinq tombes, essentiellement dans la zone d'étude. Les fragments isolés peuvent également associer effet(s) personnel(s) et un autre dépôt (faune) : deux cas dans la zone d'étude et deux autres dans le Jura.

	Côte-d'Or Sud	Côte-d'Or Nord	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Doubs	Haute-Saône	Jura	*Total*
1 fragment isolé	2	2	-	-	-	-	-	2	*6*
1 fragment + fragment(s) état 1 ou 2	-	1	-	-	2	-	-	2	*5*
1 fragment + céramique(s) état 3	-	1	-	-	-	-	-	-	*1*
1 fragment + effet(s) personnel(s)	2	-	-	1	-	1	3	2	*9*
1 fragment + autre dépôt	1	-	1	-	-	-	-	-	*2*
1 fragment + effet(s) personnel(s) + autre dépôt	2	-	-	-	-	-	-	2	*4*
1 fragment + fragment(s) état 1 ou 2 + autre dépôt	2	-	-	-	-	-	-	-	*2*
1 fragment + fragment(s) état 1 ou 2 + effet(s) personnel(s)	4	-	-	-	-	-	1	-	*5*
1 fragment + céramique(s) état 3 + effet(s) personnel(s)	-	1	-	-	-	-	-	-	*1*
1 fragment + fragment(s) état 1 ou 2 + céramique(s) état 3	1	-	-	-	-	-	-	-	*1*

Figure 190 : Mobiliers funéraires comprenant un fragment de céramique isolé (N.M.I sépultures) par zones, toutes périodes confondues.

Les assemblages du Jura sont équitablement répartis entre quatre différentes combinaisons, la plupart correspondant avec les cas de la zone d'étude. Les sépultures de cette dernière combinent sept assemblages différents, dont certains ne sont pas attestés dans les autres zones. La Côte-d'Or septentrionale montre autant de combinaisons possibles, mais elle n'a en commun avec le sud du département que le premier cas : le fragment de céramique constitue le seul mobilier de la tombe. Des autres zones, se dégage essentiellement une seule combinaison concernant un fragment de céramique isolé : le fragment est associé à des effet(s) personnel(s) uniquement.

16.4.2.2. Les fragments multiples

Le nombre de ces fragments varie pour chaque céramique. Quelques formes ont pu être identifiées : deux coupes, trois écuelles, trois gobelets, cinq jarres, deux pots, une tasse et cinq urnes.

Ces fragments sont présents dans les sépultures de quasiment toutes les périodes dans la zone d'étude. Quelques hiatus sont visibles au Bronze A, de la fin du Hallstatt D1 à la fin du Hallstatt D2 et au Hallstatt D3 (**Figure 191**). C'est dans cette zone qu'est attesté le dépôt de céramique le plus récent dans les sépultures sous tumulus (La Tène A-B). En Côte-d'Or septentrionale, les hiatus sont légèrement plus nombreux : le Bronze A, le Hallstatt B-C, le Hallstatt D1, le Hallstatt D2, le Hallstatt D3 et la transition avec le début de La Tène. Dans la Nièvre, ces dépôts apparaissent

occasionnellement à trois périodes : le Hallstatt C, le Hallstatt D2 et le Hallstatt D3. Dans l'Yonne, les rares dépôts sont datés du Néolithique. Dans le Doubs, ces dépôts sont un peu plus fréquents : ils sont attestés dans les sépultures du Bronze final, du Hallstatt C, du Hallstatt D1-D2 et D2-D3. En Haute-Saône, seul le Hallstatt D1-D2 est représenté. Dans le Jura enfin, ce dépôt apparait presque continuellement du Bronze A au Hallstatt D2-D3. Les deux hiatus sont situés au Bronze B-C et au Hallstatt C.

Ces observations dépendent à la fois des céramiques attribuées à une sépulture, et de la datation qui a pu en être faite. De manière générale, ces dépôts sont plus fréquents avant le Hallstatt D1. Si ils sont toujours visibles après le Hallstatt D2-D3 en Bourgogne, ils n'apparaissent plus dans les sépultures franc-comtoises (**Pl. 91**).

	Côte-d'Or Sud	Côte-d'Or Nord	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Doubs	Haute-Saône	Jura
Neo	9	1	-	-	2	-	-	-
BzA	-	-	-	-	-	-	-	3
BzB-C	1	1	-	-	-	3	-	-
BzD-HaB	4	2	-	-	-	2	-	1
HaB-C	1	-	-	-	-	-	-	2
HaC	5	5	1	-	-	1	-	-
HaD1	3	-	-	-	-	-	-	4
HaD1-D2	-	1	-	-	-	1	2	4
HaD2	-	-	1	-	-	-	-	3
HaD2-D3	2	2	-	-	-	1	-	3
HaD3	-	-	1	-	-	-	-	-
HaD3-LTA	2	-	-	-	-	-	-	-
LTA	4	3	-	-	-	-	-	-
LTA-B ?	1	-	-	-	-	-	-	-
Indét.	15	19	3	4	2	27	1	15

Figure 191 : Répartition des fragments multiples (N.M.I céramiques) par zones et périodes.

Comme pour les fragments isolés, ces fragments multiples ne constituent pas forcément le seul mobilier présent dans la tombe (**Figure 192**). Ce n'est le cas que dans trente-deux sépultures, majoritairement dans la zone d'étude et dans le Jura (11 et 10 cas). Les six ensembles datés indiquent ce type de dépôt entre le Bronze D et le Hallstatt C. La combinaison 2 se retrouve plutôt dans la Côte-d'Or septentrionale, mais aussi dans l'Yonne, le Doubs et le Jura. Il n'y a que peu de sépultures datées là aussi. Elles oscillent entre le Néolithique et la transition entre la fin de l'âge du Bronze et le Hallstatt C. La combinaison 3 n'est attestée qu'une fois dans le Jura et la Côte-d'Or septentrionale. Aucune information chronologique n'est apportée par ce type de dépôt. La combinaison 4 est de loin la plus fréquente et se retrouve pratiquement à toutes les périodes. Elle est autant présente dans le sud que le nord de la Côte-d'Or et le Jura, un peu moins dans le Doubs. Les combinaisons 5 et 6 sont quasi également observées dans le sud que dans le nord de la Côte-d'Or. Parmi les sépultures de la combinaison 5, quatre sont datées du Néolithique et trois de l'âge du Bronze. Les deux sépultures hallstattiennes sont de périodes différentes. Les tombes de la

combinaison 6 par contre sont échelonnées du Néolithique à La Tène A, mais sont plus nombreuses à l'âge du Fer. La combinaison 7 est anecdotique. Elle se trouve dans la zone d'étude et dans le Jura. Les sépultures concernées font partie des plus anciennes du corpus (Néolithique et Bronze A). La combinaison 8 est occasionnelle dans toutes les zones, sauf dans le nord de la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne. Les sépultures avec ce dépôt sont de plusieurs périodes discontinues : Bronze final (3 cas), Hallstatt D1-D2 (4 cas), Hallstatt D2-D3 (2 cas) et La Tène A pour la plus récente. La combinaison 9 n'est attestée qu'en Côte-d'Or septentrionale. Les sépultures indiquent une datation de la fin de l'âge du Bronze et du début de l'âge du Fer. La combinaison 10 est anecdotique, également dans Jura et le Doubs. Comme pour la combinaison précédente, les datations indiquent le Bronze final et le Hallstatt C. Enfin, la combinaison 11 est essentiellement présente dans la zone d'étude. Ce dépôt est attesté dans des sépultures du Hallstatt D. Le dernier assemblage n'est attesté que dans le Doubs et n'est pas daté.

Combinaison	Fragments multiples	Côte-d'Or Sud	Côte-d'Or Nord	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Doubs	Haute-Saône	Jura	*Total*
1	Seuls	11	7	1	-	-	5	-	10	*32*
2	Frag.(s) état 1 ou 2	-	4	-	-	2	1	-	1	*8*
3	Céram.(s) état 3	-	1	-	-	-	-	-	1	*2*
4	Effet(s) perso.	13	10	1	1	-	9	1	12	*47*
5	Autre dépôt	6	5	-	1	-	2	-	1	*15*
6	Effet(s) perso. + autre dépôt	9	5	-	-	-	2	-	1	*17*
7	Frag.(s) état 1 ou 2 + autre dépôt	1	-	-	-	-	-	-	1	*2*
8	Frag.(s) état 1 ou 2 + effet(s) perso.	2	-	-	1	-	1	1	3	*8*
9	Céram.(s) état 3 + effet(s) perso.	-	2	-	-	-	-	-	-	*2*
10	Frag.(s) état 1 ou 2 + céram.(s) état 3	-	-	-	-	-	1	-	1	*2*
11	Frag.(s) état 1 ou 2 + effet(s) perso. + autre dépôt	3	-	1	-	-	-	-	-	*4*
12	Frag.(s) état 1 ou 2 + effet(s) perso. + céram.(s) état 3	-	-	-	-	-	1	-	-	*1*

Figure 192 : Mobiliers funéraires comprenant des fragments multiples d'une céramique (N.M.I sépultures) par zones, toutes périodes confondues (Frag. M = fragments multiples).

La répartition des combinaisons attestées dans la zone d'étude démontre trois tendances (**Pl. 92**). Un regroupement au sud de la zone d'étude de sépultures dont le mobilier comprend plusieurs céramiques de l'état 2, des effets personnels et d'autres dépôts (combinaison 11). Un second secteur apparait dans la partie centrale de la Côte-d'Or, avec la présence de sépultures à combinaisons 5 (autre dépôt) et 6 (effets personnels et autre dépôt). Ces combinaisons se trouvent à Marcilly-Ogny, Martrois, Fleurey-sur-Ouche, Couchey et Longvic. Un peu au-dessus de la limite fictive nord, des sépultures à Poiseul-la-Ville, Fontaines-en-Duesmois et Magny-Lambert en ont également livrées. Ces combinaisons sont également attestées dans le Doubs. Le troisième secteur, non borné au nord, englobe une partie du secteur précédent, dans la zone d'étude (Lantilly, Darcey, Boux-sous-Salmaise,

Blaisy-Bas, Villecomte) et s'étend sur l'ensemble de la Côte-d'Or septentrionale. Les combinaisons les plus récurrentes dans ce secteur sont les 1 et 4.

16.4.3. Les céramiques brisées

Les céramiques « brisées » sont celles qui, brisées volontairement, ont été dispersées à différents endroits de la sépulture.

C'est un phénomène qui s'observe à plusieurs reprises dans la zone d'étude. À Darcey (n° 206 – sép. A, Hallstatt C) des fragments de céramiques ont été dispersés sous, autour et sur le défunt (Joly 1955, p. 132). À Longvic (n° 353 – sép. 1, Hallstatt C), des fragments de céramiques étaient répartis sur l'aire de la sépulture. À Villecomte (n° 608 – sép. 1, Hallstatt A), des tessons d'un vase ont été éparpillés sur le corps du défunt tandis que d'autres ont été placés dans le vase déposé entre ses pieds. Le même phénomène de fragments répartis sur le corps du défunt s'observe à Mesnay (n° 429 – sép. d) dans le Jura.

À Poiseul-la-Ville (n° 512 – sép. 1, Hallstatt C), en Côte-d'Or septentrionale, le doute subsiste quant à la présence de « débris de poterie, une grosse perle en terre cuite et des fragments de capridé » (Chaume, Feugère 1990, p. 17). L'ensemble était « au-dessous du niveau de la poitrine », dans une « zone charbonneuse ». Il peut s'agir d'un dépôt précédant le dépôt du corps lui-même ou d'une incinération recouverte par l'inhumation.

À Refranche (n° 540 – sép. 1a, Doubs), un cheval et des fragments de céramiques ont été découverts sous le défunt. Néanmoins, la publication (Castan 1858) est souvent floue, rendant les informations douteuses et les datations incertaines.

La présence d'un seul fragment de bord de céramique dans la sépulture 48 de Courtesoult (n° 193 – Haute-Saône) tend à faire penser à un bris de vase avec un seul fragment déposé, peut-être dans la logique d'un *pars pro toto*. Dans le même tumulus, la sépulture 14 a livré deux fragments de bord d'une jatte, dispersés sur le côté droit du défunt : l'un à la tête, l'autre aux pieds. Ces sépultures ne sont pas contemporaines : la première est du Hallstatt D1-D2, la seconde du Hallstatt D3-La Tène A.

16.4.4. Les céramiques « intactes » déposées

16.4.4.1. Les dépôts par zones et périodes

Le dépôt de céramique n'est pas uniforme dans les sépultures sous tumulus de Bourgogne et Franche-Comté (**Figure 193**). Il s'agit ici des céramiques déposées et dont l'emplacement est connu, soit une infime partie de l'ensemble du corpus céramique.

Le Jura et la Côte-d'Or septentrionale sont les secteurs les plus renseignés (28 et 24 cas). Les céramiques de l'âge du Bronze sont présentes en proportions similaires dans le Doubs et le Jura, égales en Côte-d'Or. Au Hallstatt C, la Côte-d'Or septentrionale se détache nettement (7 cas), par contre du Hallstatt D1 au Hallstatt D3, c'est le Jura qui livre le plus de céramiques déposées. Dans la zone d'étude, quelques cas sont attestés sporadiquement, au Bronze B-C, au Hallstatt C, puis au Hallstatt D3 – La Tène A et à La Tène A. Dans le nord du département, le dépôt de céramiques est quasi toujours présent dans une tombe, malgré le hiatus du Hallstatt D1. Le dépôt de céramiques n'est pas identique non plus entre les différents départements de Franche-Comté : il est attesté à l'âge du Bronze jusqu'au Hallstatt C puis à La Tène A dans le Doubs. Dans le Jura, il est également présent à l'âge du Bronze, mais est récurrent du Hallstatt D1 au Hallstatt D3. En Haute-Saône, il est surtout présent au Hallstatt D1-D2 et au Hallstatt D3-La Tène A.

	Côte-d'Or Sud	Côte-d'Or Nord	Saône-et-Loire	Yonne	Doubs	Jura	Haute-Saône
Neo	4	-	1	-	-	-	-
BzA	-	-	-	-	-	1	-
BzB-C	3	1	-	-	1	-	-
BzD-HaB	6	16	-	-	-	4	1
HaB-C	1	-	-	-	3	5	-
HaC	-	13	-	1	2	10	-
HaC-D1	2	-	-	-	-	1	2
HaD1	1	-	-	-	1	1	-
HaD1-D2	-	1	-	-	-	-	-
HaD2	-	1	-	-	-	-	3
HaD2-D3	-	2	-	-	-	1	4
HaD3	-	11	-	-	-	5	2
HaD3-LTA	-	1	-	-	-	-	-
LTA	2	3	-	-	-	-	-
Indét.	12	8	-	1	1	5	1
Total	*31*	*57*	*1*	*2*	*8*	*33*	*13*

Figure 193 : Répartition chronologique et géographique des céramiques de l'état 3 (N.M.I) attribuées à une sépulture.

Dans la zone d'étude, les céramiques entières dans des sépultures sont plutôt localisées à l'est (**Pl. 93**) : Villecomte (n° 607 et 608), Messigny-et-Vantoux (n° 433), Fleurey-sur-Ouche (n° 247 et 250), Couchey (n° 184 et 190), Nuits-Saint-Georges (n° 493), Pommard (n° 514), Saint-Hélier (n° 561) et Marcilly-Ogny (n° 390 et 391). L'absence de datation pour douze d'entre elles limite les observations. Les plus anciennes sont situées dans le sud de la zone d'étude. Les plus récentes, Hallstatt D1 et La Tène A, sont plus proches de la limite fictive nord. En Côte-d'Or septentrionale par contre, les céramiques en état 3 se répartissent régulièrement le long de la Seine et de l'Ource. De

telles céramiques ne sont attestées que dans deux sépultures de l'Yonne. Dans le Jura, ces céramiques sont présentes dans le sud du département aux périodes anciennes, et plutôt au nord aux périodes plus récentes (Hallstatt D3-La Tène A). Les éléments du Doubs sont de datations différentes. En Haute-Saône, encore une fois, les dépôts les plus anciens (Hallstatt D2 à début D3) sont situés dans le sud du département. Ceux du Hallstatt D3 à La Tène A sont plus au nord, comme ceux datés du Hallstatt C – début D1.

Les observations sur les différents états des céramiques et leur présence dans les dépôts funéraires sont à relativiser par rapport à l'ensemble des céramiques découvertes dans les tumuli. Il convient également d'observer ces chiffres avec prudence en raison de la présence d'un grand nombre de fragments de céramiques (comme de silex) due à l'environnement et au passage. L'étude des milliers de fragments de céramiques découverts à Vielmanay (Nièvre) a ainsi montré que les fragments hors-contexte sont issus d'un passage ou du remblai pris à proximité d'un habitat, et non de céramiques liées à des pratiques funéraires (Adam, Le Blay, Pautrat 2002, p. 87-96).

La présence de céramiques dans les tumuli n'est pas constante dans le temps. On observe en Côte-d'Or septentrionale un gros pic entre le Bronze final et la Hallstatt C, puis un plus petit entre le Hallstatt D2-D3 et La Tène A (**Pl. 94-1**). Dans la zone d'étude, des fragments de céramiques néolithiques sont plus nombreux que dans les autres zones. Cela s'explique en partie par la présence de sépultures de cette période, mais aussi par la présence de ces fragments dans le remblai ou à proximité de la zone funéraire. Comme dans le nord du département, la fin de l'âge du Bronze – début de l'âge du Fer est la période de prédilection pour le dépôt de céramiques. C'est dans ce secteur que se trouvent le plus de céramiques aux époques suivantes en Bourgogne (Hallstatt D1 et Hallstatt D2-D3). Également présentes à La Tène A, elles sont moins fréquentes que dans le nord. Dans l'Yonne, trois périodes sont attestées : Néolithique, Hallstatt C et Hallstatt D1, où elles restent anecdotiques. Les quelques sites de Saône-et-Loire ont indiqué un dépôt de céramiques au Néolithique et au Hallstatt D1. Dans la Nièvre, on note la présence de céramiques occasionnellement seulement à partir du Hallstatt D2. Ce phénomène est surtout visible au Hallstatt D3, puis n'est plus noté. Le profil général des dépôts de céramiques en Franche-Comté est légèrement différent (**Pl. 94-2**). Le Néolithique n'est pas représenté. Par contre, dans le Jura, des céramiques sont attestées au Bronze A, puis au Bronze final – Hallstatt C. Leur présence diminue continuellement mais reste attestée jusqu'à la fin du Hallstatt D3. Dans le Doubs, des céramiques sont observées du Bronze B au Hallstatt C, puis ponctuellement au Hallstatt D1, D1-D2 et D2-D3. En Haute-Saône enfin, les

céramiques sont plus fréquentes au Hallstatt C-D1 et D1-D2. Elles sont anecdotiques jusqu'au début de La Tène A.

16.4.4.2. Les céramiques identifiées

Les formes identifiées sont variées mais toutes ne sont pas déposées dans les différentes zones. Les deux zones de Côte-d'Or et le Jura ont fourni le plus de céramiques et la plus grande variété dans les formes déposées (**Figure 194**).

Famille	Côte-d'Or Sud	Côte-d'Or Nord	Nièvre	Yonne	Doubs	Haute-Saône	Jura
Amphore	-	1	-	-	-	4	-
Assiette	-	3	-	-	1	-	-
Bol	-	2	-	-	-	-	-
Bouteille	1	-	-	-	-	-	-
Coupe	1	12	-	1	-	1	4
Cruche	1	-		-	-	-	1
Ecuelle	4	-	1	-	-	-	2
Gobelet	3	2	1	-	-	-	3
Jarre	5	2	-	-	2	-	5
Jatte	2	5	-	-	1	1	7
Plat	-	-	-	-	2	-	-
Pot	-	2	-	-	-	1	1
Tasse	1	1	-	-	-	-	-
Urne	12	15	-	-	1	2	14

Figure 194 : Répartition des céramiques (N.M.I) identifiées par zones.

Le profil général des différentes zones tend à rapprocher en partie les secteurs nord et sud de la Côte-d'Or, et à associer dans une certaine mesure également, les dépôts de Côte-d'Or septentrionale et du Jura. Dans la zone d'étude, ce sont essentiellement des urnes qui sont identifiées (**Pl. 95-1**). Les écuelles, jarres et gobelets apparaissent aussi plusieurs fois. Les bouteilles, coupes, jattes et tasses sont plus anecdotiques. De la même manière, la variété est à noter en Côte-d'Or septentrionale, bien que les céramiques identifiées soient principalement des urnes et des coupes. Les jattes sont aussi fréquentes. Par contre, c'est la seule zone de Bourgogne où des amphores, assiettes bols et pots ont été déposés. Les gobelets et les jattes sont présentes ponctuellement mais en moindre quantité que dans le sud du département. Dans la Nièvre, seuls une écuelle et un gobelet ont été identifiés. Dans l'Yonne, une seule coupe est recensée. Dans le Doubs, les céramiques identifiées sont peu nombreuses et aucune forme n'est réellement récurrente (assiette, jarre, jatte, plat et urne) (**Pl. 95-2**). En Haute-Saône, on retrouve également certaines de ces formes (urne et jatte), ainsi qu'un pot et une coupe. La présence d'amphores semble caractéristique des dépôts de cette zone. Une plus grande variété des formes existe dans le Jura. Les urnes et les jattes sont les plus fréquentes. Les coupes, gobelets et jarres sont également récurrentes. De façon plus anecdotique, une cruche, des écuelles et un pot ont été identifiés.

16.4.5. Formes et assemblages

La céramique déposée a-t-elle un impact sur l'assemblage général ? Les mobiliers funéraires des différents individus ayant les mêmes céramiques sont-ils similaires entre différentes zones ? Autrement dit, le dépôt de céramiques permet-il de mettre en lumière des liens entre des individus éloignés ? Ces questions nécessitent la récurrence des formes déposées, aussi les formes n'ayant été reconnues qu'une fois ne sont pas prises en compte ici.

16.4.5.1. Les amphores

Six amphores ont étés identifiées. L'une d'entre elles a été découverte dans un tumulus de la zone d'étude (Darcey – n° 205), quatre sont situées en Haute-Saône (Mantoche – n° 386, 388 et 389 ; Mercey-sur-Saône – n° 414) et une dans le Jura (Conliège – n° 186). Elles sont datées du Hallstatt D2-D3. Elles constituent le seul mobilier des sépultures, à l'exception de celle de Mantoche (n° 386 – sép. 1). Celle-ci a livré un effet personnel : un bracelet en lignite.

16.4.5.2. Les assiettes

Quatre assiettes ont été identifiées, trois en Côte-d'Or septentrionale et une dans le Doubs. Il n'y a pas de point commun dans les assemblages comportant une assiette, mis à part le fait qu'elles ne soient jamais la seule céramique déposée. Une (Prusly-sur-Ource – n° 525 et Sainte-Colombe-sur-Seine – n° 559) ou deux autres céramiques (Chambain – n° 119 et Refranche – n° 539) accompagnent les assiettes. Ces autres vaisselles sont différentes dans tous les cas. Des effets personnels sont également présents dans ces tombes. Les quatre sépultures concernées sont de datations différentes et s'échelonnent de la fin de l'âge du Bronze à La Tène A.

16.4.5.3. Les bols

Les deux exemplaires identifiés sont situés en Côte-d'Or septentrionale et appartiennent à des sépultures de différentes périodes. Les éléments associés sont également différents : pour l'un le mobilier funéraire est constitué de dix autres céramiques déposées et d'une épingle comme effet personnel (Vix – n° 627, Hallstatt B2-B3). Pour le second, il s'agit de la seule vaisselle déposée. Le reste du mobilier est constitué d'effets personnels ou inclassables (Sainte-Colombe-sur-Seine – n° 557, Hallstatt D2, tombe à char).

16.4.5.4. Les coupes

Les vingt coupes appartiennent à des tombes de datations variées (du Hallstatt B à La Tène A). L'une appartient à un tumulus de la zone d'étude (Lantilly – n° 342), treize d'entre elles sont localisées en Côte-d'Or septentrionale, une dans l'Yonne, quatre dans le Jura et la dernière en Haute-Saône. La coupe est la seule vaisselle déposée dans cinq cas, répartis en Côte-d'Or septentrionale, dans l'Yonne et le Jura. À Fontaines-en-Duesmois, elle est le seul mobilier funéraire de la sépulture 5 (n° 266). Les effets personnels qui lui sont associés dans les autres cas sont variés : ceinture, bracelet(s), rouelles, perle, torque, bague. À Mesnay (n° 426), aucun effet personnel n'a été relevé : un dépôt de faune accompagne la coupe.

16.4.5.5. Les cruches

Deux exemplaires sont connus : à Couchey (n° 184), dans la zone d'étude, et à Ivory (n° 323) dans le Jura. Elles appartiennent à des périodes différentes (Bronze B-C et Hallstatt D2-D3). Le mobilier qui les accompagne n'est pas comparable.

16.4.5.6. Les écuelles

Sept céramiques sont identifiées comme des écuelles. Quatre d'entre elles appartiennent à des tertres de la zone d'étude (Blaisy-Bas – n° 76, Marcilly-Ogny – n° 390 et Saint-Hélier – n° 561), une est localisée dans la Nièvre (Tannay – n° 586) et les deux dernières dans le Jura (Chilly-sur-Salins – n° 166 et Nermier – n° 479). Les datations s'échelonnent entre le Néolithique (Marcilly-Ogny) et le Hallstatt D3 (Tannay). Les écuelles de Marcilly-Ogny et celle de Nermier sont accompagnées d'autres céramiques. Elles sont antérieures au premier âge du Fer. Dans deux cas, les écuelles constituent le seul mobilier funéraire (Blaisy-Bas et Chilly-sur-Salins). Elles appartiennent néanmoins à des périodes différentes. Les deux dernières sépultures ont livré avec l'écuelle des effets personnels variés, mais également un dépôt de plusieurs espèces animales.

16.4.5.7. Les gobelets

Dix gobelets sont répertoriés : trois dans la zone d'étude (Nuits-Saint-Georges – n° 493, Martrois – n° 394), deux en Côte-d'Or septentrionale (Chambain – n° 119, Sainte-Colombe-sur-Seine – n° 557), un dans la Nièvre (Oisy – n° 496), et trois dans le Jura (Chavéria – n° 147 et Chilly-sur-Salins

– n° 155 et 167). Les gobelets sont déposés à l'âge du Bronze en Côte-d'Or, et au Hallstatt dans le Jura et la Nièvre. Globalement, peu de mobiliers leur est associés. En Côte-d'Or, il constitue le seul mobilier funéraire dans une sépulture de Martrois (sép. 3 bis). Il peut être associé à une ou plusieurs autres céramiques, et/ou à des fragments en fer ou en alliage cuivreux indéterminés. Au premier âge du Fer, les assemblages contenant un gobelet sont tous différents. Les deux sépultures du Hallstatt C (Chavéria et Chilly-sur-Salins – n° 155) ont des armes comme effets personnels (épée ou flèche). Dans la troisième sépulture du Jura (Chilly-sur-Salins – n° 167), le gobelet est le seul objet accompagnant le défunt. La dernière sépulture (Tannay) associe au gobelet des effets personnels composés uniquement de parures (armilles et torque). Elle est datée du Hallstatt D2.

16.4.5.8. Les jarres

Quinze jarres ont été identifiées dans le corpus général : cinq dans la zone d'étude (Messigny-et-Vantoux – n° 433, Nuits-Saints-Georges – n° 493 et Pommard – n° 514 et 518), deux en Côte-d'Or septentrionale (Chamesson – n° 121 et Prusly-sur-Ource – n° 525), une dans l'Yonne (Villevallier – n° 610), cinq dans le Jura (Chilly-sur-Salins – n° 156, Fay-en-Montagne – n° 238, Ivory – n° 322 et Mesnay n° 421 et 430), et les deux dernières dans le Doubs (Chaffois – n° 109). Les jarres déposées sont datées du Hallstatt B à La Tène A. La zone d'étude et le Jura sont les deux zones à en avoir livrées le plus. La plupart du temps, les jarres sont placées à l'unité, sauf à Pommard (n° 514 – Hallstatt B-C ?) et Chaffois (Hallstatt C) où elles sont en duo. À Pommard, un bracelet est porté par le défunt. À Chaffois, le défunt est accompagné une épée, deux bracelets et un anneau. Une troisième céramique a également été déposée. Les sépultures de Nuits-Saint-Georges et de Chilly-sur-Salins, datées du Hallstatt B2/B3, n'ont pas d'effets personnels. Seul un dépôt de céramiques a été joint au défunt : une jarre et un gobelet dans le premier cas, une jarre, un pot et trois bols dans le second. La sépulture de Prusly-sur-Ource, comme celle de Chaffois, est datée du Hallstatt C. Toutes deux associent une autre céramique à une jarre, ainsi qu'une épée. Les deux tombes du Hallstatt D1 (Pommard – n° 518, sép. 1 et Ivory – n° 322, sép. b) ont d'autres points communs. Elles associent un dépôt de faune à la jarre, et les défunts portent – entre autres – plusieurs bracelets ainsi qu'une épingle. Parmi les deux sépultures les plus récentes (Jura), une fibule au moins est associée à la jarre.

16.4.5.9. Les jattes

Seize ont été répertoriées : deux dans la zone d'étude (Couchey – n° 186 et Marcilly-Ogny – n° 391), cinq en Côte-d'Or septentrionale (Chamesson – n° 120, Minot – n° 451 et 462, Orret – n° 501

et Vix – n° 627), sept dans le Jura (Chavéria – n° 139, 141, 142, 144 et 153), une dans le Doubs (Dompierre-les-Tilleuls – n° 216) et une en Haute-Saône (Courtesoult – n° 193). Elles ont été déposées dans des sépultures allant du Hallstatt B au Hallstatt D3 – La Tène A. Elles sont associées à des inhumations dans 4 cas, à des incinérations dans 6 cas et dans les 4 derniers cas, la question demeure. Cinq tombes appartiennent au Bronze Final ou à la transition âge du Bronze – âge du Fer. Les sépultures de la zone d'étude (Marcilly-Ogny), de Côte-d'Or septentrionale (Vix) et du Doubs (Dompierre-les-Tilleuls) ont des mobiliers funéraires proches : une jatte est associée à plusieurs autres céramiques (de 2 à 10), et à une épingle à Vix et Dompierre-les-Tilleuls. Les deux tombes du Hallstatt C de Côte-d'Or septentrionale (Chamesson et Minot) ont des assemblages similaires : une jatte et une épée chacun, auxquelles se rajoutent un dépôt de faune à Chamesson. Les deux sépultures de cette période dans le Jura appartiennent à la nécropole de Chavéria. Toutes deux ont un dépôt de deux jattes auxquelles ont été joints une urne et un bassin en alliage cuivreux pour l'une, ainsi qu'une épée, un couteau et une ceinture (T. 9). Dans la seconde, un anneau et une perle accompagnent la jatte (T. 14). Enfin, le Hallstatt C-D1 est illustré par la sépulture de Couchey (sép. 2) dont le dépôt de céramiques se rapproche de celui du tumulus 14 de Chavéria : une jatte et une urne, associées à un bracelet. Les trois sépultures les plus récentes (entre le Hallstatt D2-D3 et le Hallstatt D3-La Tène A) ont tous des mobiliers funéraires différents : celui d'Orret est composé d'un dépôt de céramiques ; celui de Minot associe jatte, faune et effets personnels ; et enfin, celui de Courtesoult a une jatte comme dépôt, et des effets personnels.

16.4.5.10. Les plats

Les deux sépultures à en avoir livrés sont de périodes différentes (Hallstatt B2-C et Hallstatt D1). Toutes deux appartiennent à des tumuli du Doubs. La plus ancienne, à Dompierre-les-Tilleuls (n° 216) associe d'autres céramiques au plat. La seconde, à Chaffois (n° 107), associe au plat un grand nombre d'effets personnels.

16.4.5.11. Les pots

Les quatre pots ont été déposés dans trois sépultures appartenant toutes à une zone différente. Celle de Chamesson (n° 121 – sép. 2) en Côte-d'Or septentrionale n'est pas datée. Elle a livré un dépôt associant un pot et un vase. La seconde sépulture, à Chilly-sur-Salins (n° 156 – sép. 1), dans le Jura, est datée du Hallstatt B2-B3). Elle a également livré un dépôt constitué uniquement de céramiques (un pot, une jarre et trois bols). La dernière sépulture, plus récente, est à Courtesoult (n°

193) en Haute-Saône. Elle est attribuée au Hallstatt D1-D2 et a livré un dépôt identique à celui de Chamesson, auquel sont associés quelques effets personnels.

16.4.5.12. Les tasses

Les deux tasses du corpus, localisées dans la zone d'étude, n'apportent guère d'informations puisqu'une seule est datée. Celle de Couchey (n° 184 – Bronze B) a un mobilier funéraire composé d'un dépôt (un vase, une tasse et des ossements animaux) et d'effets personnels (épingle, silex, poignard). La seconde, à Villecomte (n° 607) est associée à une autre céramique.

16.4.5.13. Les urnes

Quarante-quatre céramiques appelées « urnes » dans la littérature sont répertoriées dans le corpus général. Dix-huit d'entre elles appartiennent à des sépultures de Côte-d'Or méridionale. Seules sept sépultures sont datées : quatre le sont du Bronze final ou de la transition âge du Bronze – âge du Fer (Marcilly-Ogny – n° 391, sép. 8 ; Thury – n° 590, sép. 3 et Villecomte – n° 608). Celle de Couchey (n° 186 – sép. 2) est datée du Hallstatt C-D1. Les deux dernières sont attribuées à La Tène A : Lantilly (n° 342 – sép. K) et Villecomte (n° 607 – sép. E). Dans sept tombes, l'urne est le seul mobilier funéraire. Dans le cas de la sépulture de Marcilly-Ogny (sépulture collective/multiple), deux urnes et plusieurs céramiques ont été déposées. Des effets personnels, bracelet, torque ou anneau, ont été découverts dans trois cas (Couchey, Lantilly, et Marcilly-Ogny). Parmi les neuf tombes de Côte-d'Or septentrionale, ces urnes sont le seul mobilier funéraire de trois défunts. Trois sépultures sont datées de la fin de l'âge du Bronze (Bronze D – Hallstatt B). Dans deux cas, l'urne est le seul mobilier (Villiers-le-Duc – n° 613, sép. 1 ; Fontaines-en-Duesmois – n° 263, sép. 3). La dernière (Vix – n° 627, sép. 1), contient au moins une autre céramique, ainsi que quelques effets personnels (bracelet, anneau, épingle).

La seule urne du Doubs appartient au Hallstatt B2-C (Dompierre-les-Tilleuls – n° 216). Son mobilier se rapproche de celui de Vix : à l'urne s'associe un plat et une jatte dans le dépôt, et une épingle comme effet personnel. Parmi les deux sépultures de Haute-Saône, l'une avait pour le seul mobilier funéraire une urne (Courtesoult – n° 193, datation indéterminée), l'autre associait une urne à une autre céramique et à des effets personnels (Savoyeux – n° 582, Hallstatt C-D1). Cinq des quatorze sépultures jurassiennes ont pour seul mobilier une urne (Chavéria – n° 138, sép. 1 et n° 146, sép. 1 et 2 ; Vescles – n° 604, sép. 1 et Conliège – n° 179, sép. 1). Elles sont datées de la fin de l'âge

du Bronze, sauf celles du tumulus 2 de Chavéria, qui sont de l'époque gallo-romaine. Les quatre autres tombes datées de la transition de l'âge du Bronze et de l'âge du Fer ont toutes un dépôt associant une à trois céramiques à l'urne (Chavéria – n° 141 et 149 ; Nermier – n° 479), la dernière (Chavéria, T. 16 – n° 144) a également livré des effets personnels (épée, harnachement). Enfin, les deux sépultures du Hallstatt C ont, avec l'urne, une épée (Chavéria – n° 148) et d'autres effets personnels (épingle, ceinture, couteau) (Chavéria – n° 153).

L'association de l'urne avec une autre céramique et un bracelet (5 cas) se retrouve dans la zone d'étude (Couchey – n° 186 et Villecomte – n° 608), en Côte-d'Or septentrionale (Salives – n° 569), et en Haute-Saône (Savoyeux – n° 582). La combinaison d'une urne avec une autre céramique et une épée (5 cas) a été observée en Côte-d'Or septentrionale (Leuglay – n° 349), dans le Doubs (Dompierre-les-Tilleuls – n° 216) et dans le Jura (Chavéria – n° 144, 148 et 153). Une ceinture est présente dans 2 cas (Chavéria – n° 153 et Savoyeux – n° 582), et une épingle, également à Chavéria, et à Vix. La présence de parures ou d'accessoires vestimentaires n'est pas liée à une période, mais est plus fréquente en Bourgogne (8 cas) qu'en Franche-Comté (4 cas). Le dépôt d'armes ou de céramiques seules indique plutôt la transition âge du Bronze – âge du Fer, et est plus fréquent en Franche-Comté (7 cas) qu'en Bourgogne (3 cas).

16.4.6. Les emplacements choisis

Le faible échantillon par période et par zone ne permet pas de comparaisons très pertinentes. Les céramiques ont été quantifiées par secteurs (**Figure 195**), périodes et zones. Les céramiques considérées ici comme « déposées » sont sur un emplacement restreint, à l'inverse des céramiques « brisées ».

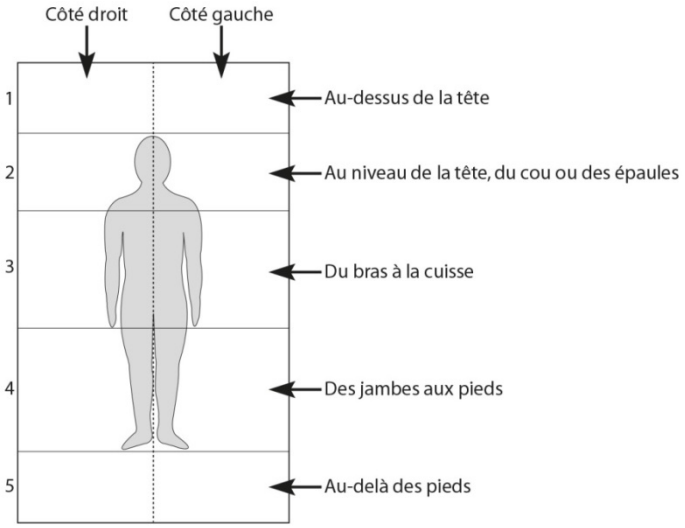

Figure 195 : Secteurs retenus pour les quantifications de céramiques (d'après Roscio 2011). La Ligne médiane est sollicitée lorsqu'il n'y a pas d'information sur le côté du dépôt.

Quelques vases, découverts à quelques centimètres au-dessus de la tête des défunts indiquent un dépôt sur un support (type planches en bois, voire cercueil) protégeant ces derniers. C'est le cas à Magny-Lambert (n° 372 – sép. 1) en Côte-d'Or septentrionale et à Mesnay (n° 429 – sép. d) dans le Jura.

À côté de la mâchoire de l'individu 6 de Mailly-le-Château (n° 380, Hallstatt C ?, Yonne), une coupe à col droit a été découverte (Corot 1928). Une écuelle a été déposée à droite de la tête du défunt de Tannay (n° 586 – sép. 4, Hallstatt D3, Nièvre). Toujours côté droit, un vase a été mis au jour dans la sépulture 2 de La Rivière-Drugeon (n° 333 – sép. 2, Doubs). Un deuxième vase a été placé sous la tête de ce défunt. Quelques vases ont également été disposés côté gauche de certains défunts jurassiens. C'est le cas à Chilly-sur-Salins (n° 162 – sép. G, n° 163 - sép. 1 et n° 168 – sép. d), à Salins-les-Bains (n° 566 – sép. 1) et à Fay-en-Montagne (n° 238 – sép. 1).

Des fragments ont été découverts près de la tête – sans plus de précisions – des défunts de : Larrey (n° 343 – sép. 8) et de Leuglay (n° 349 – sép. 1) en Côte-d'Or septentrionale, de Mesnay (n° 419 – sép. e, n° 431 – sép. 4a et n° 418), d'Ivory (n° 318 – sép. g et h) et de Chilly-sur-Salins (n° 166 – sép. 4) dans le Jura. Dans cette dernière tombe, des tessons ont également été trouvés au-delà des pieds du défunt. L'individu le plus ancien est celui de Leuglay, daté du Hallstatt C. Ceux de Mesnay et d'Ivory sont du Hallstatt D1-D2. Celui de Chilly-sur-Salins est du Hallstatt D2-D3 et celui de Larrey de La Tène A.

Les deux sépultures de Messigny-et-Vantoux (n° 433 – zone d'étude) ont livré un vase déposé dans la moitié supérieure droite des tombes. Un vase a été déposé au niveau du bras droit du défunt de la sépulture 44 de Courtesoult (n° 193 – Haute-Saône). Un seul vase a été mis au jour à côté de la moitié supérieure gauche de la tombe, à Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – sép. 10, Côte-d'Or septentrionale). À Pommard (n° 518 – sép. 1, zone d'étude), un vase a été placé au niveau de chaque épaule du défunt.

Quelques céramiques ont été déposées dans la partie médiane des tombes. À Darcey, l'individu de la sépulture a1 (n° 208 – zone d'étude) était entouré d'un vase, de chaque côté du bassin. Dans la même nécropole, un autre individu a livré des tessons à droite de son bassin (n° 207 – sép. a1), tout comme à Courtesoult (n° 193 – sép. 22, Haute-Saône).

Deux vases ont été placés dans la partie inférieure droite de deux sépultures : à Courtesoult (n° 193 – sép. 28) et à Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – sép. 8). Un autre a été déposé dans la partie inférieure gauche de cette dernière tombe, comme à Chilly-sur-Salins (n° 162 – sép. E, Jura).

Le secteur des pieds a été également sollicité. Côté droit, deux sépultures ont livré une céramique. De datations indéterminées, elles appartiennent à un tumulus de Vernois-les-Vesvres (n° 600 – sép. 1 et 3) en Côte-d'Or septentrionale. Un vase a été déposé entre ou aux pieds des défunts de Villecomte (n° 608 – sép. 1) et de Pommard (n° 517 – sép. 1) dans la zone d'étude, de Laignes (n° 341 – sép. d), de Leuglay (n° 349 – sép. 1) et de Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 557 – sép. 1) en Côte-d'Or septentrionale), d'Alaise (n° 19 – sép. 1) et de Chaffois (n° 107 – sép. 2) dans le Doubs, d'Ivory (n° 322 – sép. a et b et n° 314 – sép. a), de Mesnay (n° 418 – sép. n, n° 420 – sép. b et n° 429 – sép. d) et de Chemilla (n° 154 – sép. 1) dans le Jura. Un vase recouvert d'une assiette a été placé aux pieds d'un individu de Prusly-sur-Ource (n° 525 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale). Trois vases étaient aux pieds du défunt de Chaffois (n° 109 – sép. 1), et quatre vases aux pieds d'un défunt de Mesnay (n° 429 – sép. c).

16.4.7. Le cas particulier des incinérations

Lorsqu'il y a une ou plusieurs céramiques associées à une incinération, les ossements sont tantôt dans un vase, tantôt à côté de ceux-ci. Il en est de même pour le mobilier qui se trouve quelquefois à l'extérieur de l'incinération, sur ou dans un vase.

16.4.7.1. Vase comme contenant

La sépulture 2 de Couchey (n° 186) dans la zone d'étude illustre cette option. Les ossements étaient contenus dans une urne recouverte d'un vase retourné. Le bracelet en alliage cuivreux qui accompagnait cet ensemble n'a pas subi le feu, mais sa position n'est pas précisée. L'ensemble est daté du Hallstatt C – début Hallstatt D1. Un second exemple dans la zone d'étude se trouve à Lantilly : c'est un torque en alliage cuivreux qui a été retrouvé dans une urne (n° 342 – sép. K). Là non plus, il n'a pas subi l'action du feu. Il n'était donc pas porté par l'individu lors de la crémation et a été déposé par la suite. C'est une sépulture datée de La Tène A ancienne.

À Salives, en Côte-d'Or septentrionale, le tumulus *Bourrachot* (n° 569) a livré trois incinérations. Deux urnes contenaient des parures. L'urne de la sépulture 1 abritait un bracelet en fer plein, ouvert et non décoré (Ratel 1967, p. 2). L'urne de la sépulture 3 contenait une fibule et les différents éléments d'un plastron en perles de verre, ambre et anneaux en alliage cuivreux. Les datations de ces sépultures sont délicates. La sépulture 3, en position centrale et avec un plastron comparable à celui de Courtesoult (n° 193 – sép. 46, Haute-Saône) ou de Saint-Georges (Mons – T. 3,

sép. 2, Cantal), daterait du Hallstatt D1-D2 (Piningre 1996, p. 102 ; Milcent 2004, p. 436). La sépulture 1, en périphérie du tertre, a pour seul mobilier un bracelet simple en fer. Ce bracelet serait plutôt du Hallstatt D1-D2 d'après les ensembles de la région Centre (Milcent 2004, p. 169).

À Chavéria, dans le Jura, les urnes contiennent quelque fois d'autres récipients céramiques, et peuvent être fermées par une autre céramique qui sert de couvercle. C'est le cas des sépultures des tumuli 12 et 14 (n° 141 et 142). C'est également le cas des céramiques de Nermier (n° 479 – sép. 1) où un petit récipient a été placé dans l'urne.

16.4.7.2. Vase déposé

Dans plusieurs cas, les ossements ont été découverts à côté de vases et parfois d'objets en alliage cuivreux. C'est le cas à Chavéria (n° 153 – sép. 1, Jura), daté du Hallstatt C, mais aussi à Savoyeux (n° 582 – sép. 2, Haute-Saône) où les ossements étaient à côté des céramiques (Piningre 1996, p. 156). Le reste du mobilier de Savoyeux n'est plus à sa place : il a été remonté vers la surface par les labours. L'ensemble est daté du Hallstatt C-D1.

16.4.8. Emplacements et périodes

Au Hallstatt C, les positions des céramiques dans les sépultures de Côte-d'Or septentrionale sont variées (**Pl. 96**), avec une légère préférence pour le secteur 4. Dans la zone d'étude et dans l'Yonne, un seul emplacement est répertorié par zone : le secteur 3 pour la première, le secteur 1 pour la seconde. Il n'y a qu'une seule occurrence dans chaque cas. Dans le Doubs, un seul emplacement est également connu : le secteur 5. Il est, par contre, utilisé plusieurs fois.

Au Hallstatt D1, seule la zone d'étude est représentée pour la Bourgogne (**Pl. 96**). Dans ce cas, une céramique a été placée au niveau de chaque épaule du défunt (Pommard). Le secteur 4 est utilisé pour une occasion dans le Doubs. Dans le Jura, tous les emplacements sont sollicités, avec une légère préférence pour le secteur 4.

Au Hallstatt D1-D2, seuls le Jura et la Haute-Saône sont représentés (**Pl. 97**). Dans le Jura, seul le secteur 1 est utilisé, ce qui rompt avec la période précédente. En Haute-Saône, le secteur 2 et les deux côtés du secteur 4 sont utilisés une fois.

Au Hallstatt D2, le secteur 5, seul secteur non utilisé au Hallstatt C en Côte-d'Or septentrionale, est sollicité (**Pl. 97**). Dans la Nièvre, le seul cas est placé dans le secteur 3. Dans le Jura, le secteur 1 est toujours employé, en parallèle avec le bas du corps (secteurs 4 et 5).

Au Hallstatt D2-D3, les mêmes secteurs qu'à la période précédente sont utilisés dans le Jura. En Côte-d'Or septentrionale par contre, le secteur 2 est sollicité (**Pl. 98**).

Au Hallstatt D3, les emplacements changent : les deux côtés du secteur 3 sont favorisés en Côte-d'Or septentrionale, tandis que dans la Nièvre, c'est le secteur 2 droit, et dans le Jura, le secteur 2 gauche (**Pl. 98**). La moitié supérieure du corps et de la tombe semblent plus sollicités.

Au Hallstatt D3-La Tène A, un dépôt est connu dans la zone d'étude (**Pl. 99**). L'emplacement choisi est différent de ceux choisis précédemment pour cette zone : le secteur 4. En Haute-Saône, comme au Hallstatt D1, le secteur 2 est utilisé, en parallèle avec les secteurs 3 et 4 droits.

Enfin, à La Tène A, les exemples disponibles proviennent seulement de Côte-d'Or. Dans la zone nord, la céramique a été déposée dans les secteurs 1 et 2 à gauche, tandis qu'au sud, elle est dans le secteur 3 à droite (**Pl. 99**).

Il n'y a pas d'emplacement fréquent et récurrent parmi les sépultures de Côte-d'Or septentrionale, de la zone d'étude et de la Nièvre. Dans le Doubs, le dépôt semble récurrent au niveau des membres inférieurs au Hallstatt C et D1. Dans le Jura, le secteur 1 est utilisé du Hallstatt D1-D2 au Hallstatt D3. En Haute-Saône, les secteurs 2 et 4 droits apparaissent au Hallstatt D1-D2 et au Hallstatt D3-La Tène A.

Une synthèse des emplacements par zones, en prenant en compte l'ensemble des sépultures dont la localisation de la céramique est connue, est proposée (**Pl. 100**). Les céramiques les plus anciennes considérées ici sont attribuées au Bronze A. Les sépultures non datées sont également incluses. Il apparait que seule la Côte-d'Or septentrionale utilise tous les emplacements pour déposer une céramique, avec une plus grande occurrence pour le secteur des membres inférieurs (secteur 4). Dans la zone d'étude, les emplacements au-delà du corps (tête et pieds) ne sont pas sollicités. Le secteur 3 est le plus fréquent. Dans le Doubs et le Jura, le secteur 3 n'est pas du tout attesté. Ces zones ont des proportions proches au niveau des secteurs 2 et 4. La majorité des dépôts a lieu dans le secteur 4 dans le Doubs, et autant dans le secteur 2 que dans le secteur 4 dans le Jura. Comme en Côte-d'Or septentrionale, les dépôts du Jura sont positionnés sur les emplacements 1 et 5 de façon

anecdotique. Enfin, en Haute-Saône, les secteurs 1, 3 et 4 sont sollicités, avec des fréquences égales pour les deux derniers.

16.4.9. La vaisselle métallique

Sur les trente-et-un fragments de vaisselle métallique, l'emplacement de neuf d'entre eux seulement est connu. Plusieurs types de vaisselle sont présents, en quantité variable : bassin (6 cas), chaudron (2 cas), ciste (5 cas), coupe (4 cas), cratère (1 cas), gobelet (1 cas), oenochoe (2 cas), phiale (3 cas), puisoir (1 cas), simpulum (1 cas), situle (1 cas) et récipient non identifié (4 cas).

Les bassins sont plus fréquents en Côte-d'Or septentrionale (4 cas). Ils apparaissent occasionnellement en Haute-Saône et dans le Jura. Les cistes sont présentes dans plusieurs zones : dans le nord (1 cas) et le sud (Saint-Prix-les-Arnay ou Civry-en-Montagne – hors-contexte) de la Côte-d'Or (1 cas), l'Yonne (1 cas) et la Haute-Saône (2 cas). Les coupes sont attestées uniquement en Côte-d'Or septentrionale. Les phiales sont également présentes dans cette zone (2 cas), mais apparaissent aussi en Haute-Saône (1 cas). Les chaudrons et oenochoes sont visibles dans un cas chacun, dans les secteurs du nord de la Côte-d'Or et en Haute-Saône.

En Côte-d'Or septentrionale, la coupe en alliage cuivreux de Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 559 – sép. 1) a été trouvée à gauche du crâne du défunt. Également autour de la tête du défunt, le service à boire de Magny-Lambert (n° 357 – sép. 1) est composé d'une coupe, d'une ciste et d'un puisoir en alliage cuivreux. Un rasoir a été déposé avec ces objets. L'ensemble est daté du Hallstatt C. En Haute-Saône, la phiale en or de la sépulture d'Apremont (n° 49 – sép. 1) était sur le bassin en alliage cuivreux, retournée. L'ensemble était à droite du défunt, au niveau du bassin (Joffroy 1957b, p. 35). La tombe à char de Chilly-sur-Salins (n° 163 – sép. 1, Jura), datée du Hallstatt D3 par le reste du mobilier, a livré un vase en alliage cuivreux à côté du pied gauche du défunt. C'est également le cas du chaudron à attaches cruciformes de Poiseul-la-Ville (n° 510 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale). Par contre, ce dernier est daté du Hallstatt C.

L'ensemble de la vaisselle métallique est considéré comme déposé. En prenant en compte les vingt-cinq vaisselles non localisées dans la tombe, quelques observations peuvent être apportées au niveau chronologique et géographique. Un décalage très net est visible entre les zones au niveau de la quantité d'objets et du nombre de tombes/tumuli concernés. Dans la zone d'étude, deux vases sont recensés dans deux tertres, l'en en contexte (Thury – n° 588, sép. 1), l'autre hors-contexte

(Saint-Prix-les-Arnay ou Civry-en-Montagne). En Côte-d'Or septentrionale, dix-sept objets sont connus, répartis dans neuf tertres (deux hors-contexte, quinze répartis dans six tombes) : Chamesson (n° 120), Magny-Lambert (n° 355 et 357), Poiseul-la-Ville (n° 510 et 512), Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 558 et 559) et Vix (n° 626 et 627). Un seul élément de ce type a été retrouvé dans l'Yonne, en contexte (Massangis – n° 396). Un couvercle en alliage cuivreux est également signalé à Mailly-le-Château (n° 379). En Haute-Saône, sept vaisselles appartiennent à quatre tumuli (une hors-contexte, les six autres répartis dans les trois tertres restants). Enfin, trois éléments proviennent au Jura, chacun dans un tertre et en contexte.

Il existe un hiatus dans le dépôt de vaisselle métallique au Hallstatt D1 (**Figure 196**). La Côte-d'Or septentrionale est la zone où ces dépôts sont les plus nombreux. Ils sont essentiellement présents à deux périodes – au Hallstatt C et au Hallstatt D3 – et occasionnels au Hallstatt D3 – La Tène A et à La Tène A. La seconde région à avoir livré plusieurs de ces vaisselles est la Haute-Saône. Si ces dépôts ne sont guère visibles au Hallstatt C, ils sont présents au Hallstatt D2 et au Hallstatt D3. La vaisselle métallique est attestée dans des tumuli du Jura au Hallstatt C et Hallstatt D3 seulement. Dans la zone d'étude, elle est présente au Hallstatt D2-D3 et Hallstatt D3 – La Tène A. Dans l'Yonne, enfin, elle est attestée à La Tène A. Il y a donc un léger décalage chronologique entre la Franche-Comté et la Côte-d'Or septentrionale d'un côté, avec la Côte-d'Or méridionale ; et la Côte-d'Or méridionale et l'Yonne de l'autre.

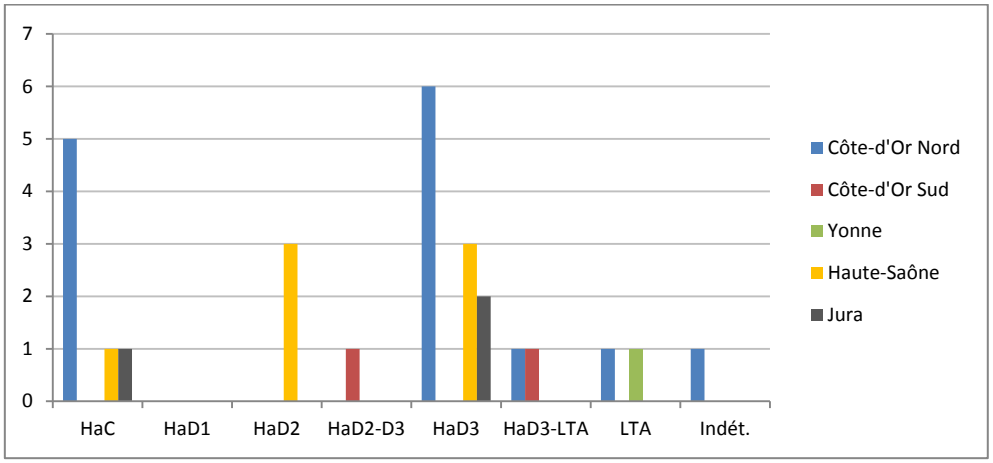

Figure 196 : Répartition des vaisselles métalliques (N.M.I) par périodes et zones.

16.4.10. Synthèse : les vaisselles dans les tumuli

Deux grandes catégories de vaisselles sont déposées dans les tertres : la vaisselle céramique et la vaisselle métallique. Elles sont présentes en quantité variée selon la période et la zone observée.

16.4.10.1. Emplacements et évolution dans la zone d'étude

Malgré le fait que cette zone ait livré la plus grande quantité de céramiques, peu d'entre elles sont localisées (**Figure 197**). Au Bronze moyen, les vaisselles sont déposées dans une structure au-delà de la tête. Le cas du Bronze D – Hallstatt B est particulier car il s'agit d'une seule sépulture où un vase a été placé entre les jambes du défunt, et un second brisé et éparpillé sur son corps et dans le vase (Villecomte – n° 608, sép. 1). Les deux cas de céramiques fragmentaires sont localisés dans le secteur 3 au Hallstatt C et dans le secteur 4 au Hallstatt D3 – La Tène A. Au Hallstatt D1, c'est sur le secteur 2 que sont positionnées les vaisselles. Enfin, les céramiques laténiennes le sont sur le secteur 3.

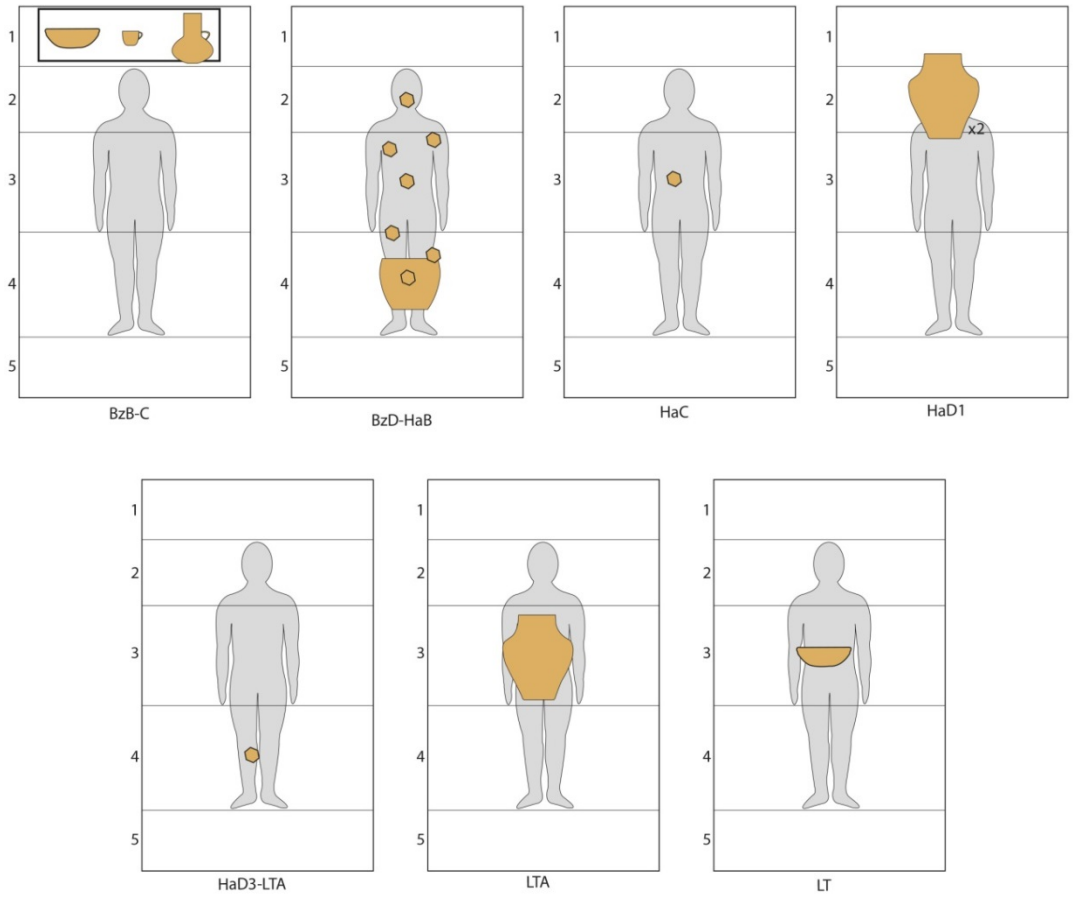

Figure 197 : Emplacements des vaisselles (N.M.I) par périodes en Côte-d'Or méridionale.

16.4.10.2. Emplacements et évolution en Côte-d'Or septentrionale

Les emplacements sollicités sont les plus variés au Hallstatt C (**Figure 198**). C'est également une période de variété de formes et de l'utilisation de vaisselles métalliques. Les autres périodes ont surtout livré des fragments de céramiques qui sont localisés dans le secteur 3 au Bronze B-C (comme au Hallstatt C), au-delà des pieds au Hallstatt D2, dans le secteur 2 au Hallstatt D2-D3 et D3, et au-

delà de la tête à La Tène A. Les formes reconnues sont essentiellement datées du Hallstatt C. Les deux autres occurrences, de La Tène A, ont été placées dans le secteur 2.

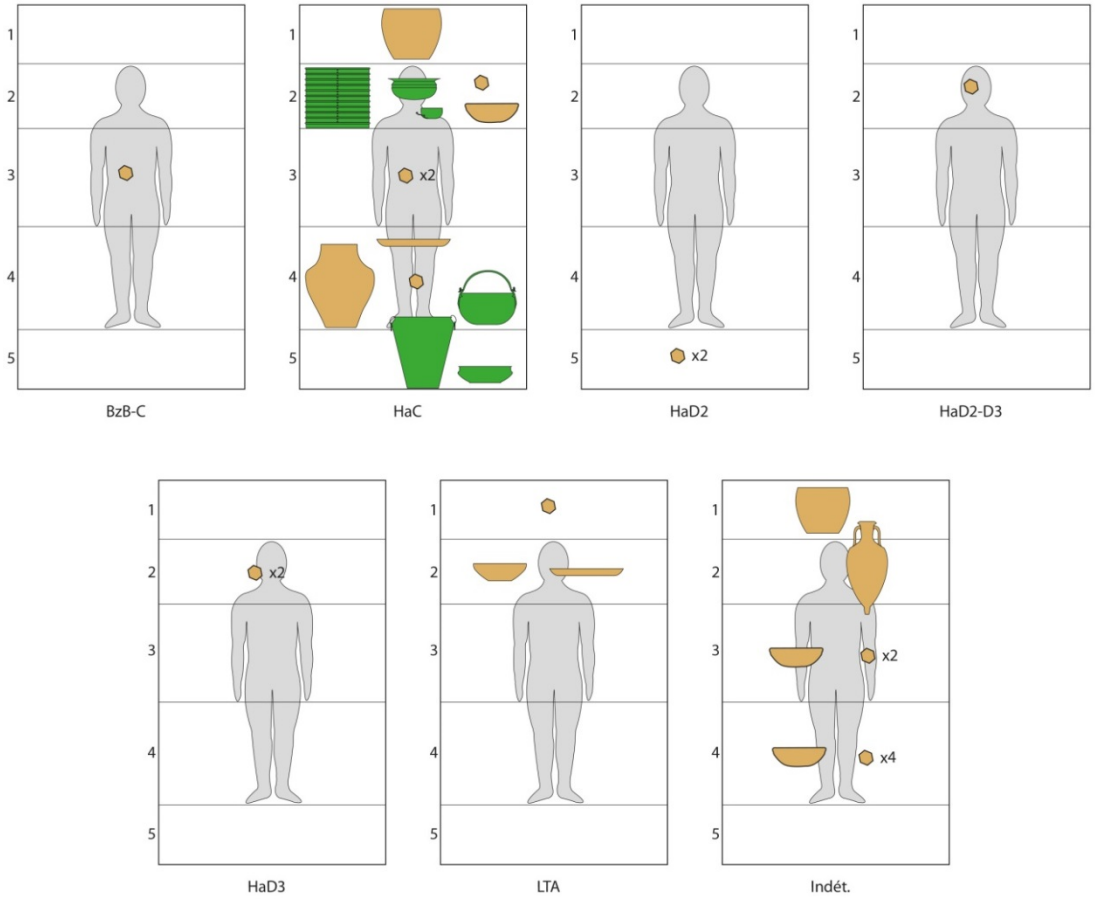

Figure 198 : Emplacements des vaisselles (N.M.I) par périodes en Côte-d'Or septentrionale.

16.4.10.3. Emplacements et évolution dans la Nièvre

Les rares cas où la localisation des vaisselles est connue indiquent deux emplacements de dépôt : le secteur 3 au Hallstatt D2 et à une période indéterminée, et le secteur 2 au Hallstatt D3 (**Figure 199**).

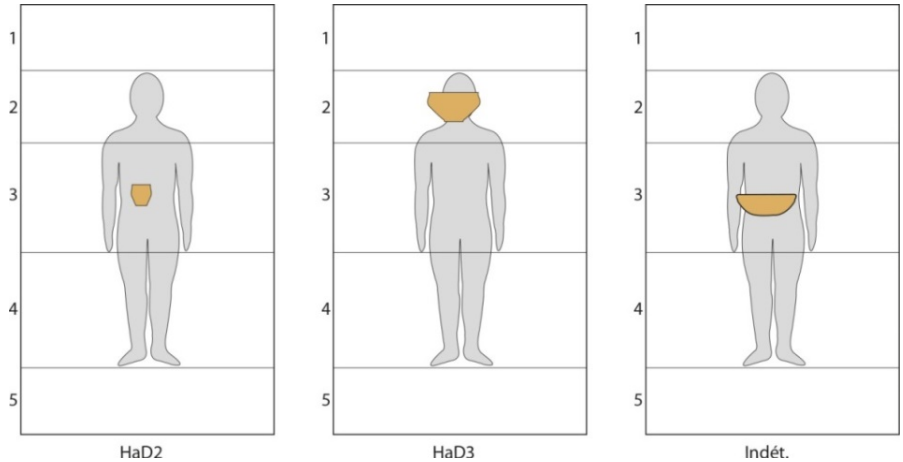

Figure 199 : Emplacements des vaisselles (N.M.I) par périodes dans la Nièvre.

16.4.10.4. Emplacements dans l'Yonne et la Saône-et-Loire

Aucune évolution de l'emplacement des vaisselles ne peut être observée puisqu'un seul cas est connu pour chaque zone (**Figure 200**). Dans l'Yonne, une céramique a été placée dans le secteur 1 au Hallstatt C. Dans la Saône-et-Loire, des fragments ont été déposés dans le secteur 3 à une époque indéterminée.

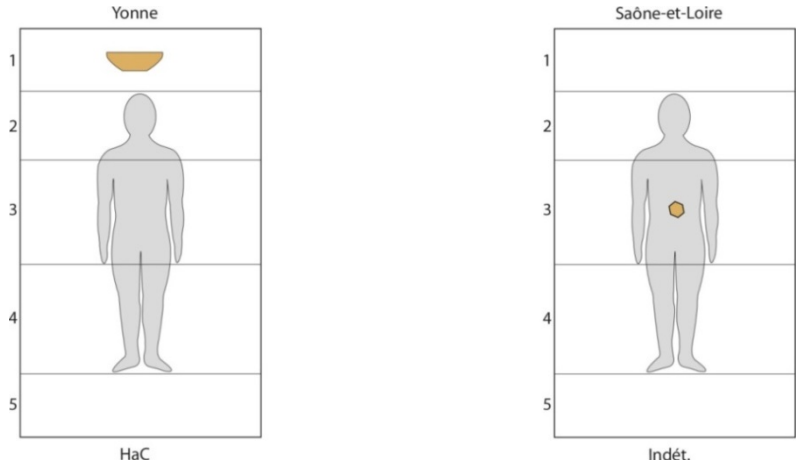

Figure 200 : Emplacements des vaisselles (N.M.I) par périodes dans l'Yonne et en Saône-et-Loire.

16.4.10.5. Emplacements et évolution dans le Jura

L'échelle chronologique dans le Jura s'échelonne entre le Bronze A et le Hallstatt D3 (**Figure 201**). Les fragments de céramiques sont placés dans le secteur des membres inférieurs au Bronze A et au Hallstatt D1. Ils sont à cette dernière période, et jusqu'au début du Hallstatt D3, positionnés au-delà ou au-dessus de la tête. Le secteur des pieds est utilisé en parallèle au Hallstatt D2 jusqu'au début du Hallstatt D3. À cette période-ci, les fragments se retrouvent dans le secteur 2 (tête et épaules). Les formes identifiables (jarre, cruche, chaudron métallique) sont placées dans la région des membres inférieurs du Hallstatt D2 au début du Hallstatt D3. Le secteur 2 est sollicité au Hallstatt D3 pour une jarre.

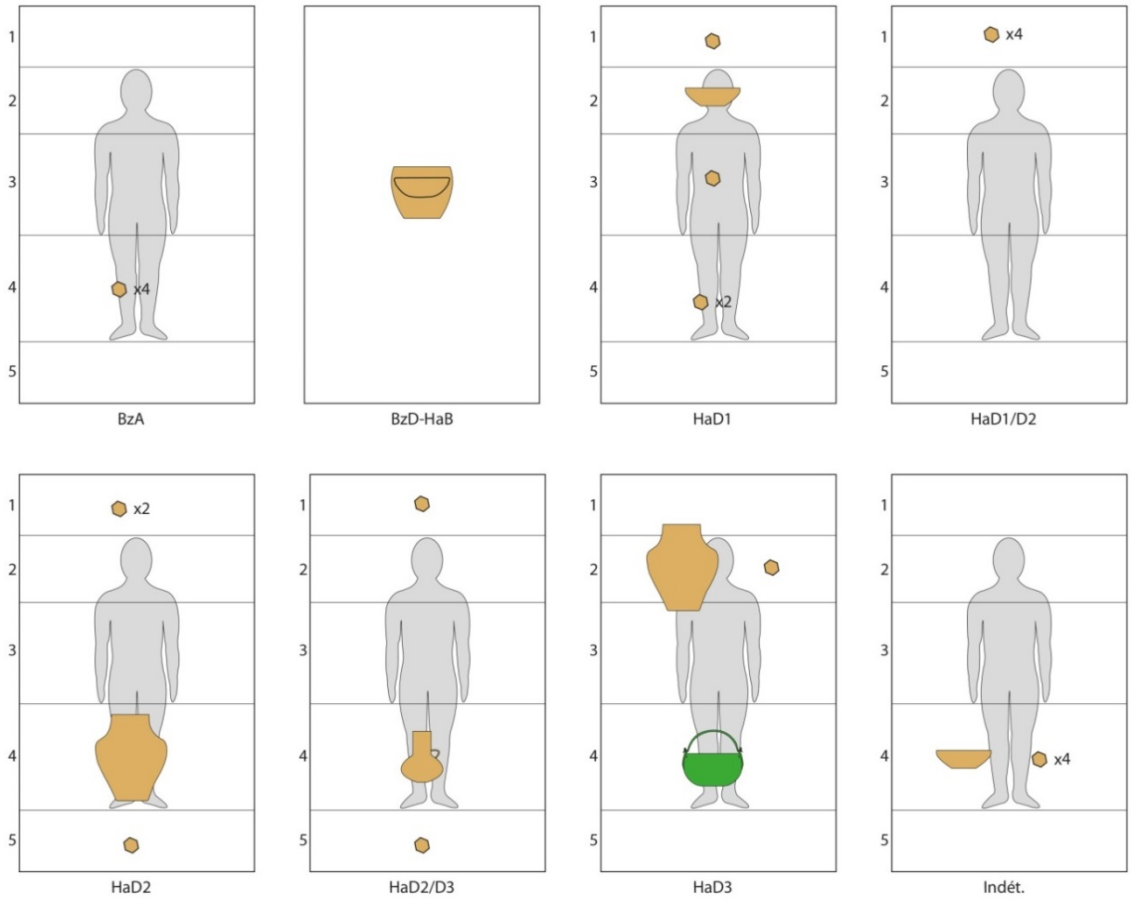

Figure 201 : Emplacements des vaisselles (N.M.I) par périodes dans le Jura (absence de corps = incinération).

16.4.10.6. Emplacements et évolution en Haute-Saône

Des fragments de céramiques ont été placés dans les secteurs 2 et 4 au Hallstatt D1-D2, et dans les secteurs 3 et 4 au Hallstatt D3-La Tène A (**Figure 202**). La seule forme identifiée dans une inhumation a été déposée dans le secteur 2.

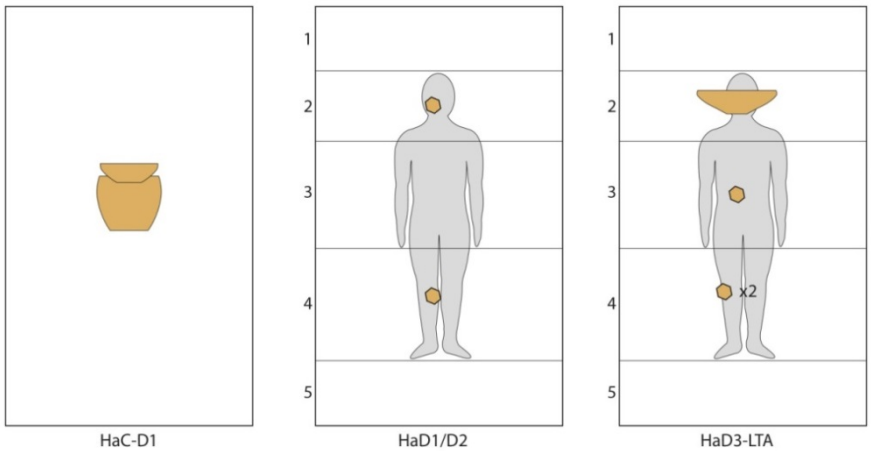

Figure 202 : Emplacements des vaisselles (N.M.I) par périodes en Haute-Saône (absence de corps = incinération).

16.4.10.7. Emplacements et évolution dans le Doubs

Les dépôts de fragments sont peu nombreux dans le Doubs. Ils sont positionnés dans le secteur 3 au Bronze moyen, dans le secteur 2 au Bronze final et dans le secteur 5 au Hallstatt C (**Figure 203**). Les formes identifiées sont placées sur le secteur 2 au Bronze final, sur le secteur 4 à la transition Bronze final-Hallstatt, et sur le secteur 5 au Hallstatt C. L'emplacement choisi, d'abord au niveau de tête, descend jusqu'au-delà des pieds au fur et à mesure. L'exemplaire daté de La Tène se trouve dans le secteur 4. De manière générale, la localisation choisie pour le dépôt de vaisselle est limitée à un secteur par période.

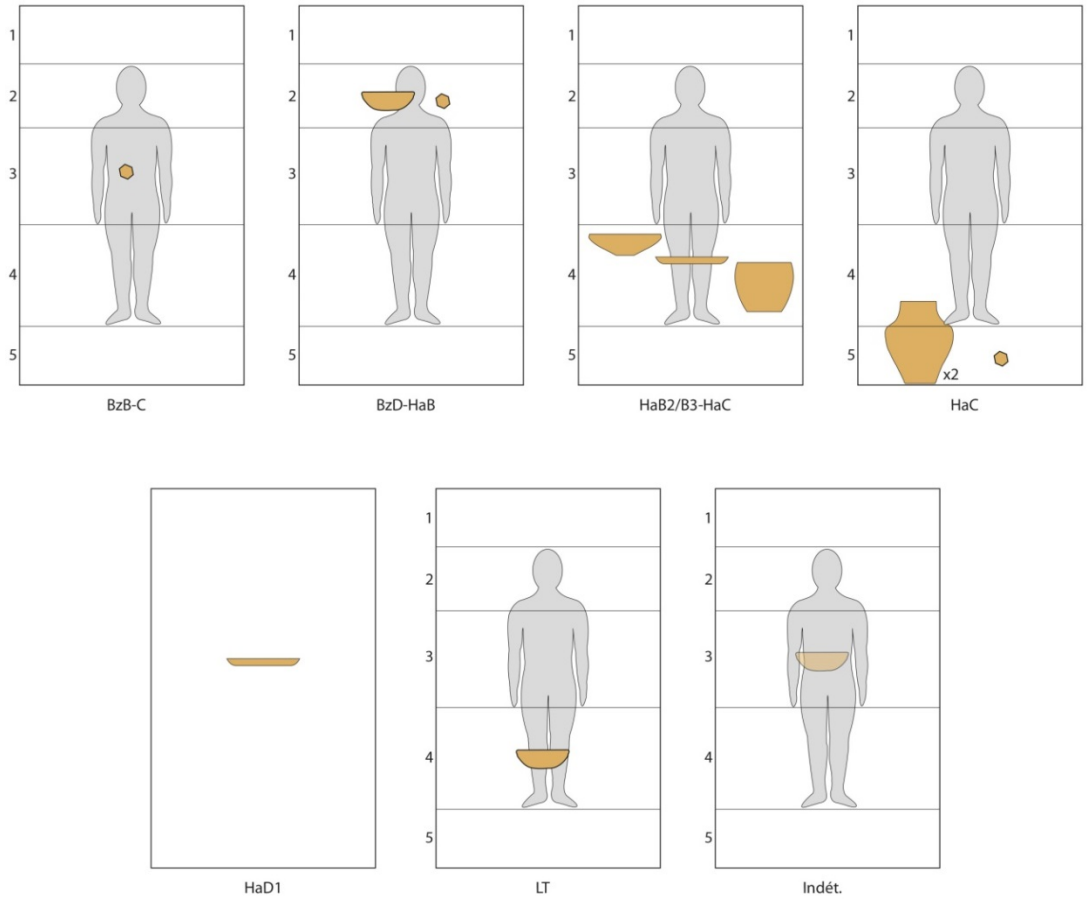

Figure 203 : Emplacements des vaisselles (N.M.I) par périodes dans le Doubs (absence de corps = incinération).

D'après le petit échantillon à notre disposition, aucun emplacement ne semble spécifique à une forme particulière, à une période ou une région, même si des préférences se dessinent. L'état des céramiques varient entre trois grands groupes : les fragments isolés, les fragments multiples appartenant à un même vase incomplet, les formes quasiment complètes. La zone d'étude a livré le plus de céramiques dans les sépultures sous tumulus. La Nièvre, la Saône-et-Loire, l'Yonne et la Haute-Saône en ont livrées moins de quinze exemplaires. Proportionnellement, parmi les autres zones, le Jura a livré le plus de cas dans l'état 1 (16,9 %) et à l'inverse, le Doubs n'en a livrés que peu

(2,5 %). Les deux zones de Côte-d'Or ont des profils proches pour l'état 1 : 13,5 % pour le sud, et 10,4 % pour le nord. L'état 2 est plus fréquent dans le Doubs (78 %) et la zone d'étude (50 %). Le Jura et la Côte-d'Or septentrionale ont des proportions des céramiques dans cet état proches (42,9 % et 39,6 %). La présence de fragments isolés, comme des fragments multiples, implique un bris des céramiques et le dépôt volontaire de ces morceaux. On peut supposer qu'ils représentent un *pars pro toto* du vase initial, sans possibilité de savoir ce qu'il est advenu du reste du vase. Les proportions des céramiques quasiment complètes (état 3) sont inégales entre les différentes zones : 50 % des cas de Côte-d'Or septentrionale et de Haute-Saône, 40,2 % des cas du Jura, et 36,5 % des cas de la zone d'étude.

16.5. Le dépôt de faune

La découverte d'ossements animaux dans les sépultures de l'âge du Fer a été interprétée de trois manières. La première, comme offrande alimentaire liée à une vie après la mort (Bats 2002). La seconde, comme offrande en sacrifice à une ou plusieurs divinités (Bats 2002 ; Méniel, Metzler 2002). La troisième, comme partage d'un repas funéraire entre le défunt et les vivants (Méniel, Metzler 2002). La pratique d'un sacrifice et d'un repas ne sont pas des hypothèses qui s'excluent, de même qu'un repas et une offrande liée à une conception de la vie après la mort. Cette dernière est par contre difficile à percevoir archéologiquement.

16.5.1. La faune dans les sépultures sous tumulus de Bourgogne et de Franche-Comté

Au total, quatre-vingt-neuf sépultures ont livré des ossements d'animaux, en quantité variée, sur l'ensemble de la zone (**Figure 204** et **Pl. 101**). Leur absence dans les sépultures de l'Yonne est à noter car même en prenant en compte le mobilier hors-contexte (deux fragments d'os dans deux tertres), la déposition d'animaux ne semble pas être une pratique utilisée dans les tumuli. À signaler en préambule également : la difficulté de dater un grand nombre des sépultures avec faune (56 tombes non datées). Les sépultures datées s'échelonnent du Néolithique (?) à La Tène A, avec une présence plus forte au Hallstatt D1, au Hallstatt D2-D3 et au Hallstatt D3.

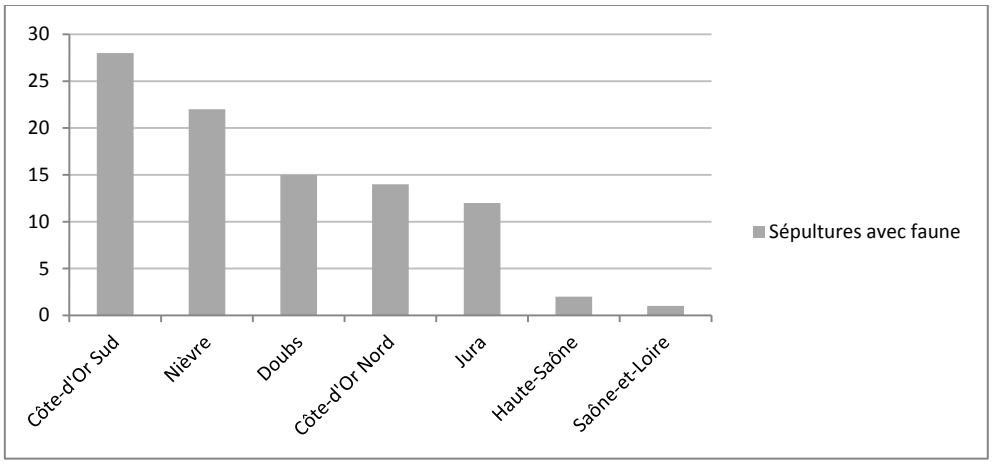

Figure 204 : Sépultures avec faune par zones (N.M.I), toutes périodes confondues.

16.5.2. Les espèces déposées

Quinze espèces différentes ont été reconnues dans les sépultures : sanglier, porc, cheval, chien, bœuf, ruminant (bœuf ?), chevreuil, cerf, moule, oiseau, renard, chat, gastéropode marin, mouton, chèvre, et escargot. Les animaux les plus récurrents sont le cheval (17 cas), le porc (15 cas), le chien (13 cas), le sanglier (10 cas). Un certain nombre d'entre eux sont exceptionnels (chat, renard, oiseau, gastéropode, escargot, chevreuil), d'autres reviennent plus fréquemment (chèvre, mouton, moule, bœuf/ruminant) (**Figure 205** et **Pl. 102 à 105**).

	N.M.I. sépultures
Cheval	**17**
Porc	**15**
Chien	**14**
Sanglier	10
Bœuf + Ruminant	5 + 4
Mouton	7
Chèvre	7
Moule	7
Cervidé	6
Oiseau	1
Renard	1
Chat	1
Gastéropode	1
Escargot	1
Indéterminé	19

Figure 205 : Occurrences des différentes espèces par sépulture (N.M.I), toutes zones confondues.

Il arrive que plusieurs animaux soient présents dans une même tombe (16 cas N.M.I) (**Figure 206**). Les combinaisons sont à chaque fois différentes. Pour la majorité de ces tombes, deux animaux différents sont associés. Dans cinq cas, trois espèces ont été trouvées. Parmi eux, deux sépultures ont livré des ossements d'animaux proches puisque l'une contenait du sanglier, du cheval et du chien (Alaise – n° 11, sép. 1, Doubs), et l'autre des ossements de porc à la place du sanglier (Refranche – n° 541, sép. 1, Doubs). La sépulture 2 de Fleurey-sur-Ouche (n° 255 – loculus 1, zone d'étude) est la

seule à contenir quatre espèces différentes (porc, bœuf, mouton et moule). On remarque également que le chien est associé au cheval dans 3 cas, au mouton dans 2 cas, et au porc dans 3 cas.

Il arrive également qu'une même espèce soit représentée par plusieurs individus dans une même sépulture. C'est le cas à Aignay-le-Duc (n° 4 – sép. 4, Côte-d'Or septentrionale) où trois sangliers, représentés par trois boutoirs, ont été déposés avec d'autres ossements d'animaux non identifiés. Au moins deux sangliers (maxillaires, boutoirs) ont également été déposés dans la sépulture jj de Lantilly (n° 342 – zone d'étude). À Vernois-les-Vesvres (n° 599 – sép. 3, Côte-d'Or septentrionale), ce sont deux porcs qui ont été placés dans la tombe : l'un adulte, l'autre de moins d'un an. Les moules, uniquement attestées dans la nécropole de Fleurey-sur-Ouche (zone d'étude) peuvent être présentes à l'unité (n° 250 – sép. D, n° 245 – sép. A, n° 246 – sép. C et n° 249 – sép. A) ou par lots (n° 250 – sép. B et n° 255 – loculus 1, sép. 2).

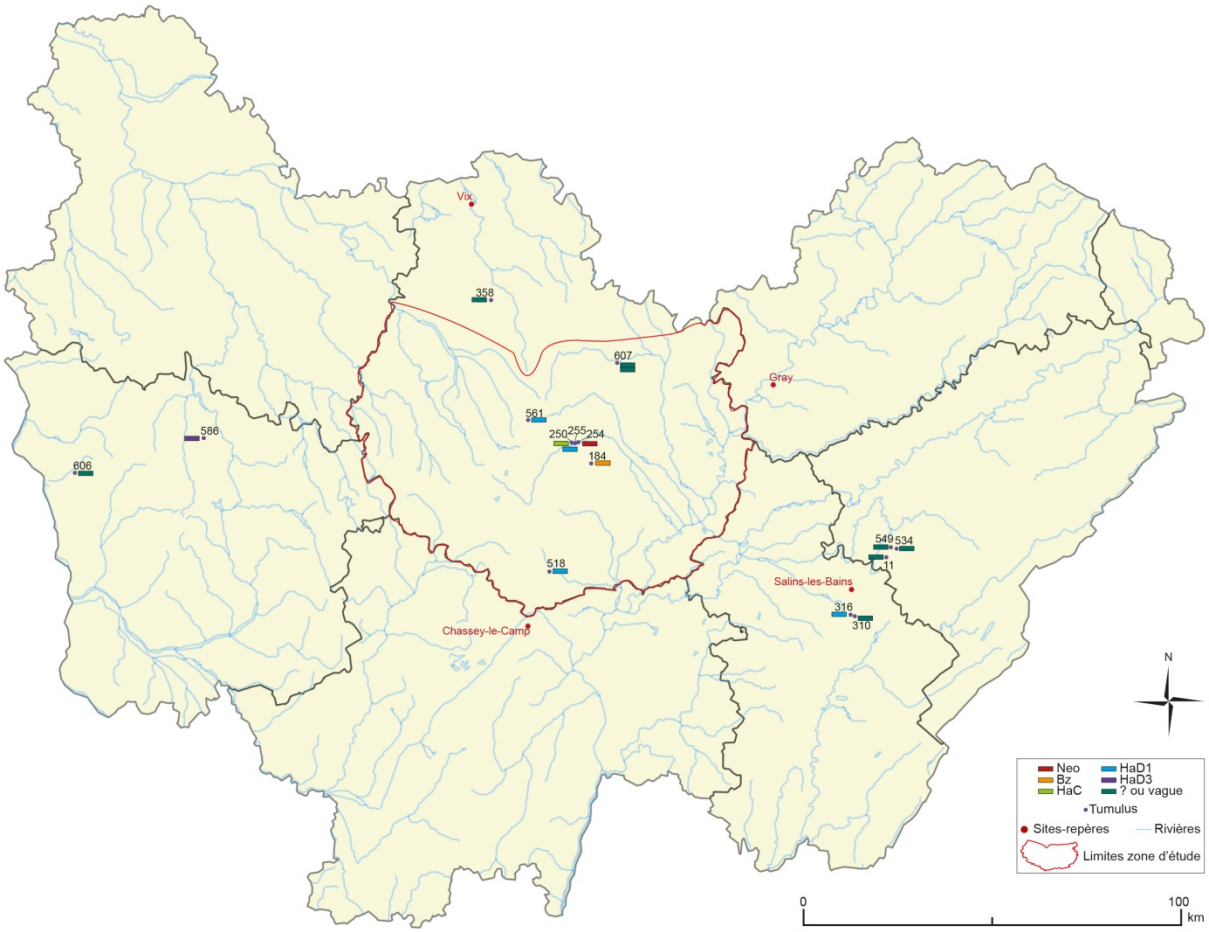

Figure 206 : Répartition des sépultures à plusieurs espèces (1 case = 1 sépulture) par tumulus et par période.

16.5.3. Les parties déposées

Les dents sont les parties les plus fréquemment rencontrées. Les dents percées et interprétées comme pendeloques ne sont pas comptabilisées ici car elles ne découlent probablement pas du même processus. Les dents de sanglier sont majoritaires, mais quasiment toutes les espèces sont représentées (**Figure 207**).

Deux parties de crâne ont été trouvés dans les sépultures de Martrois (n° 394 – sép. 8, zone d'étude) et de Courtesoult (n° 193 – sép. 40, Haute-Saône). Il s'agit d'un crâne de jument dans la première, et d'un fragment d'hémi-mandibule gauche de porc dans la seconde.

Cinq animaux ont été déposés entiers dans les tombes : deux chiens à Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – sép. 10, Côte-d'Or septentrionale) et à Chilly-sur-Salins (n° 166 – sép. 1d, Jura), un ruminant à Darcey (n° 207 – sép. A, zone d'étude) et deux chevaux à Chamesson (n° 120 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale) et à Minot (n° 462 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale). L'association de ce dernier à la sépulture n'est pas totalement assurée car il est décrit ainsi : « au sommet et au centre il y avait un squelette de cheval : il semble que cette inhumation soit non pas contemporaine de l'édification du tertre mais de beaucoup postérieure » (Joffroy 1984, p. 524) mais « …au-dessous (du squelette de cheval) le squelette d'un homme […] » (Chaume 2001, p. 467).

Le gastéropode, les escargots et les moules étaient déposés entiers dans les tombes. Ils ne figurent pas dans le tableau des parties du corps déposées.

	Crâne + Mâchoire	Dents	Boutoirs	Côtes	Calcanéum	Griffes	Patte	Entier	Indéterminé
Porc	1	5	-	-	-	-	-	-	15
Cheval	1	-	-	-	-	-	-	1	19
Cervidé	-	2	-	-	1	-	-	-	2
Chien	-	5	-	-	-	-	1	2	11
Bœuf/Ruminant	-	4	-	-	-	-	-	1	5
Chèvre	-	3	-	-	-	-	-	-	5
Mouton	-	4	-	-	-	-	-	-	8
Sanglier	2	7	5	-	-	-	-	-	4
Chat	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Oiseau	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Indéterminé	-	9	-	1	-	-	-	-	14
Total	*4*	*39*	*5*	*1*	*1*	*1*	*1*	*4*	*87*

Figure 207 : Ossements identifiés dans les sépultures (N.M.I) par espèces, toutes zones et périodes confondues.

Les sépultures de Vielmanay (n° 606 – Nièvre) ont livré des ossements de différentes espèces et diverses parties : fragments de crânes, dents, humérus, métacarpes, phalanges, côtes et vertèbres de bœuf ; fragments de crânes, dents, radius, côtes, fémur, calcanéum, et phalanges de porc ; fragments de crânes, dents, humérus, radius, métacarpes et phalanges de chèvre ou mouton (Adam, Le Blay, Pautrat 2002).

16.5.4. Le mobilier dans les sépultures avec faune

16.5.4.1. Les sépultures à mobilier uniquement faunique

Il y a des sépultures où seul un (ou des) ossement animal a été déposé (33 cas) (**Figure 208** et **Pl. 106**). Les animaux sont essentiellement des chevaux, des porcs, des sangliers ou des bœufs/ruminants.

	Bœuf/Ruminant	Chèvre	Cervidé	Cheval	Chien	Mouton	Porc	Sanglier	Indét.
Côte-d'Or Sud	1	-	-	1	-	-	-	1	1
Côte-d'Or Nord	-	-	-	1	-	-	4	3	-
Nièvre	3	3	1	-	-	1	4	-	5
Doubs	-	-	-	5	1	-	1	-	2
Jura	-	-	1	-	2	-	-	-	-
Haute-Saône	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Total	*4*	*3*	*2*	*7*	*3*	*1*	*10*	*4*	*8*

Figure 208 : Répartition des espèces déposées dans les sépultures (N.M.I) sans autre mobilier par zones.

Dans la zone d'étude, les sépultures concernées, à Lantilly (n° 342) et Martrois (n° 394), ont livré dans un cas le crâne et les ossements (dans une quantité non précisée) d'une jument, et dans un autre cas les ossements d'au moins deux sangliers, donc une quantité ou un poids notoire.

Dans le nord du département, trois sépultures ont livré une quantité plus importante de faune : Vernois-les-Vesvres (n° 599 – sép. 1 et 3), où deux porcs ont été déposés, et Aignay-le-Duc (n° 4 – sép. 4) où au moins trois sangliers ont été retrouvés. Les autres sépultures possèdent seulement une dent ou une défense des animaux concernés.

Dans la Nièvre, seul le tumulus de Vielmanay (n° 606) abritait des sépultures à mobilier uniquement composé de faune. La sépulture 87 est la seule où plusieurs espèces sont associées (bœuf, cerf et chèvre). L'absence de description précise de la faune déposée par sépultures ne permet pas d'évaluer les quantités présentes dans chacune d'elles.

Dans le Doubs, quatre sépultures à Alaise (n° 7) ont pour seul mobilier des ossements de chevaux. Une autre sépulture, à Saint-Vit (n° 565 – sép. 3), avait au moins deux types d'ossements différents indéterminés.

En Haute-Saône, le tumulus de Courtesoult (n° 193 – sép. 40) abritait une sépulture avec un fragment d'hémimandibule de porc pour seul mobilier.

Enfin, dans le Jura, trois sépultures de la forêt des *Moidons* ont livré une dent de cerf et des ossements de chien (n° 423 – sép. a, n° 421 – sép. g et n° 309 – sép. 2).

La présence d'espèces d'animaux seuls dans les sépultures varie légèrement en fonction de la zone géographique : le bœuf/ruminant n'est observé que dans la Nièvre et exceptionnellement dans le nord de la Côte-d'Or. La chèvre n'est présente que dans les sépultures de la Nièvre. Le cerf, occasionnel, est attesté dans la Nièvre et dans le Jura. Le cheval est essentiellement dans le Doubs et exceptionnellement dans la zone d'étude. Le chien est attesté dans le Jura, tandis que le mouton l'est dans la Nièvre uniquement. Le porc se retrouve en Côte-d'Or septentrionale, dans la Nièvre et exceptionnellement en Haute-Saône. Le sanglier enfin, est surtout vu dans les sépultures du nord de la Côte-d'Or, et dans une sépulture du sud du département.

16.5.4.2. Le mobilier associé à la faune

Les céramiques et les bracelets sont les objets les plus récurrents dans les sépultures contenant des ossements animaux (49 et 31 cas) (**Figure 209**). Les épingles, les ceintures de différents types et les perles sont en fréquence égale (12 cas), suivies des objets de toilette (rasoir, pince à épiler) (10 cas), des armes de poings, des silex, des pendeloques (8 cas) et des fibules (6 cas). Les autres objets définis sont présents dans cinq sépultures au plus. Ces observations sont faites en mélangeant l'ensemble des zones et des datations.

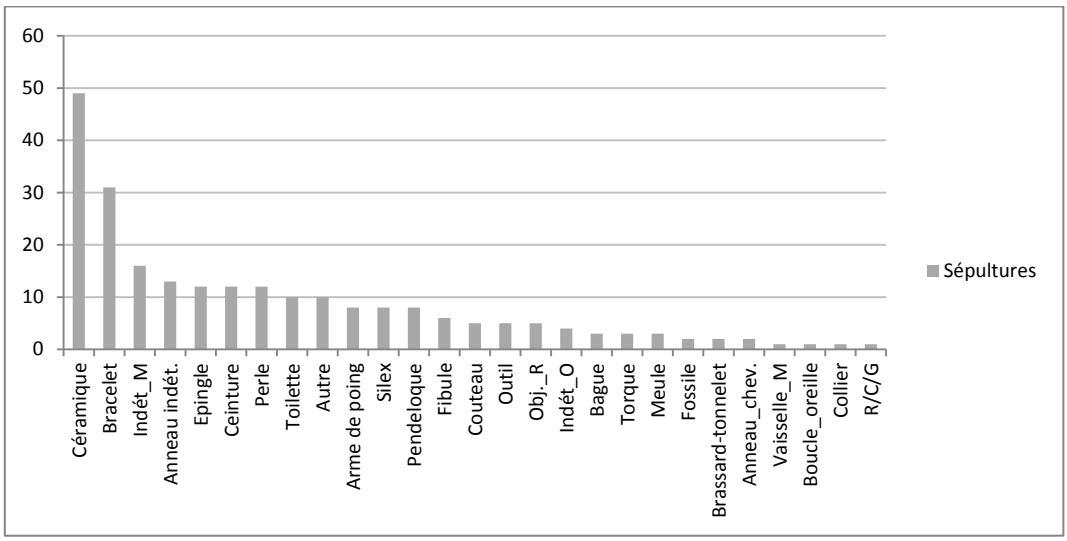

Figure 209 : Mobilier associé à un dépôt faunique par sépultures (N.M.I), toutes zones et périodes (Indét_M = indéterminé en métal ; Anneau_indét. = anneau indéterminé ; Obj._R = objet ou fragment en roche ; Indét_O = indéterminé en os ; Vaisselle_M = vaisselle métallique ; Anneau_chev. = anneau de cheville ; R/C = rouelle/crotale).

L'étude des mobiliers associés par espèces et par zones permet de faire quelques remarques. Ces observations sont sur l'assemblage et non sur la localisation des objets entre eux : le terme

« association » signifie qu'ils sont dans le même assemblage, et non qu'un objet et des ossements étaient en contact direct dans la tombe.

- Le bœuf/ruminant peut être associé à un large panel d'objets. Il est présent en Côte-d'Or nord et sud, et dans le Jura. Les quelques récurrences concernent : les bracelets, présents dans les sépultures de la zone d'étude et du Jura ; les ceintures, découvertes dans celles des deux moitiés de Côte-d'Or, de même que les objets de toilette (pince à épiler dans les deux cas). Une seule céramique a été trouvée : dans la sépulture de la zone d'étude. Cette dernière (Fleurey-sur-Ouche – n° 255, L. 1, sép. 2, zone d'étude) contenait également une épingle, une perle, un anneau et une pendeloque. Les deux sépultures du nord du département avec des ossements de bœuf appartiennent à la nécropole de Darcey (zone d'étude). Un couteau et un objet indéterminé en alliage cuivreux sont recensés dans la sépulture A (n° 207) (**Pl. 107** et **109**).
- La chèvre, attestée dans le Jura, la Nièvre et en Côte-d'Or septentrionale, est systématiquement associée à des tessons de céramique. L'association avec un bracelet s'observe deux fois, dans la Nièvre et le nord de la Côte-d'Or. Comme pour le bœuf, la présence de perle et d'un objet de toilette (rasoir), est attestée, mais cette fois dans cette dernière zone. La sépulture (Poiseul-la-Ville – n° 512, sép. 1) contenait également une arme de poing et deux vaisselles en alliage cuivreux (**Pl. 107** et **110**).
- Les cervidés sont attestés dans cinq sépultures, une en Haute-Saône, une dans le Jura, une dans la Nièvre et deux dans la zone d'étude (Couchey – n° 184 et Saint-Hélier – n° 561). La sépulture de Haute-Saône (Courtesoult) associe un fragment du calcanéum gauche d'un cerf avec deux fibules en alliage cuivreux (type S4). La présence d'un accessoire vestimentaire est également attestée à Couchey. Une céramique est combinée avec une arme de poing dans les deux sépultures de la zone d'étude. Une arme de poing est le seul mobilier d'accompagnement dans la sépulture jurassienne. Des ossements de différents animaux sont associés dans les deux sépultures de Côte-d'Or et dans celle de la Nièvre (**Pl. 107** et **111**).
- Des chevaux sont présents dans les deux parties de la Côte-d'Or et dans le Doubs. Les associations d'objets sont très variées dans les sépultures du Doubs. Les deux sépultures de Côte-d'Or et cinq sépultures du Doubs ont une céramique en commun. Une arme de poing est présente dans les sépultures de Chamesson (n° 120 – Côte-d'Or septentrionale) et d'Alaise (n° 7 – Doubs). Un couteau et une céramique constituent le mobilier de deux sépultures du Doubs, l'une n'ayant que des ossements de cheval, l'autre associant au cheval du porc et du chien. Deux autres sépultures du Doubs contiennent un ou plusieurs objets de parure. Les défunts de deux sépultures, une dans la zone d'étude (Saint-Romain – n° 564) et

une dans le Doubs (Alaise – n° 7), ont au moins un outil avec eux : une aiguille pour le premier, et deux meules pour le second. Seules trois sépultures du Doubs ont livré les ossements de plusieurs espèces animales (**Pl. 107**, **112** et **113**).

- Des chiens sont représentés dans quatorze sépultures de la zone d'étude, de Côte-d'Or septentrionale, du Doubs et du Jura. Ils sont rarement la seule espèce présente dans une même tombe (deux cas dans le nord de la Côte-d'Or, un cas dans le Doubs). Seules trois sépultures n'ont pas de céramique dans leur mobilier : les deux sépultures de Villecomte, et la sépulture d'Alaise. À la place, elles ont livré des clous et une aiguille à Villecomte (n° 607 – sép. B et D, zone d'étude), deux meules et une perle à Alaise (n° 11 – sép. 1). Trois autres sépultures n'avaient qu'une céramique et un dépôt d'ossements d'au moins deux espèces animales différentes (Refranche – n° 549, sép. 1, Doubs ; Ivory – n° 310, sép. 6a, Jura ; Magny-Lambert – n° 358, sép. 2). Deux autres sépultures, une en Côte-d'Or septentrionale et une dans le Doubs, ont livré respectivement avec des ossements de chien et une céramique, des silex (Fontaine-en-Duesmois – n° 260, sép. 10) et un couteau (Refranche – n° 549, sép. 1). Trois dernières sépultures se distinguent par la présence d'arme de poing, d'objet de toilette, d'accessoire vestimentaire ou de parure : Saint-Hélier (n° 561 – sép. 1) dans la zone d'étude, Magny-Lambert (n° 373 – sép. 1, en Côte-d'Or septentrionale et Ivory (n° 318 – sép. g) dans le Jura. La sépulture de Saint-Hélier, associant arme de poing et objet de toilette est la seule des trois à avoir des ossements de plusieurs espèces animales (**Pl. 107**, **114** et **115**).
- Des ossements de mouton ont été découverts dans six sépultures de la zone d'étude (3 cas), de Côte-d'Or septentrionale (1 cas), de la Nièvre (1 cas) et du Jura (1 cas). Seules deux de ces sépultures ont une céramique parmi leur mobilier d'accompagnement : Fleurey-sur-Ouche (n° 255 – L.1, sép. 2, zone d'étude) et Magny-Lambert (n° 358 – sép. 2, Côte-d'Or septentrionale). Dans la zone d'étude, les deux autres tombes appartiennent au tumulus *La Charme* à Villecomte (n° 607). L'une avait pour seul autre mobilier un clou, l'autre, un clou et une aiguille. Des parures et/ou accessoires vestimentaires accompagnent les défunts de Fleurey-sur-Ouche, Vielmanay (n° 606 – Nièvre) et Ivory (n° 316 – Jura). Des ossements de mouton seuls ont été découverts à Villecomte, dans l'une des sépultures, et à Vielmanay. Les autres tombes contenaient des ossements de deux à cinq espèces différentes (**Pl. 108** et **116**).
- Neuf sépultures contiennent des ossements de porc, seuls (5 cas) ou associés à d'autres espèces (4 cas). Ces sépultures se répartissent dans la zone d'étude (4 cas), en Côte-d'Or septentrionale (3 cas), dans la Nièvre (3 cas) et dans le Doubs (1 cas). Quantitativement, les sépultures de Côte-d'Or méridionale ont un mobilier plus fourni que les autres qui associent aux ossements de porc un ou deux objets. Dans la Nièvre, les trois sépultures ont un mobilier

d'accompagnement différent mais proche en combinant céramique et bracelet en fer ou en ayant l'un ou l'autre. Dans le nord de la Côte-d'Or, une pendeloque en galet est associée à une céramique à Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – sép. 8). La sépulture de Refranche (Doubs) a livré, quant à elle, un mobilier composé d'une céramique et d'un couteau. Parmi les trois sépultures de Côte-d'Or méridionale, l'une est probablement du Néolithique final (Fleurey-sur-Ouche – n° 254, sép. 3) et les deux autres du Hallstatt D1 (Saint-Hélier – n° 561, sép. 1 ; Fleurey-sur-Ouche – n° 255, L1, sép. 2). Ces deux dernières ont en commun la présence de plusieurs espèces animales, d'une céramique et d'un objet de toilette (rasoir et pince à épiler) (**Pl. 108** et **117**).

- Des ossements de sanglier sont observés dans sept sépultures, réparties sur la Côte-d'Or septentrionale (Fontaines-en-Duesmois – n° 259), la zone d'étude (Darcey – n° 107, Panges – n° 504, Pommard – n° 518), la Nièvre (Tannay – n° 586) et le Doubs (Alaise – n° 11, Saraz – n° 576). La moitié des sépultures ont au moins une céramique parmi leur mobilier (Darcey, Pommard et Tannay). Darcey et Pommard ont également une fibule en fer en commun, tandis qu'un bracelet est commun à Pommard et Tannay. Les trois sépultures sans céramique sont celles de Panges, d'Alaise et de Saraz. Aucun mobilier n'est commun entre elles, néanmoins, il est à noter que les brassards-tonnelets et la ceinture à plaque estampée de Panges sont des objets appartenant plutôt au massif jurassien. La moitié des sépultures ont livré seulement des ossements de sanglier tandis que les trois autres associent deux ou trois espèces animales (**Pl. 108** et **118**).
- Les moules ne se rencontrent que dans les sépultures de la zone d'étude (7 cas). Elles sont à l'unité ou jusqu'à quatre. Elles se répartissent dans des sépultures de la nécropole de Fleurey-sur-Ouche (n° 245, 246, 250, 252 et 255). Les sépultures à une moule ont un mobilier d'accompagnement simple, associant céramique objets en os et/ou en roche. Une exception, existe, la sépulture du tumulus 4 où un bracelet et une moule sont assemblés. Les trois autres sépultures combinent des objets en matériaux différents. Les catégories fonctionnelles des objets sont également très variées : accessoires vestimentaires (ceintures, épingles), arme de poing, parure (bracelets, torques, anneaux, armilles, pendeloque en os), objet de toilette (pince à épiler), vaisselle, fossiles, ossements d'animaux d'espèces différentes (dans deux cas) (**Pl. 108** et **119**).
- Des ossements d'oiseaux ont été retrouvés dans les deux dernières sépultures citées (Fleurey-sur-Ouche – n° 250, sép. D et n° 255, L.1, sép. 2). Elles ont en commun : des ossements d'oiseaux, des coquilles de moules, une céramique, une parure en alliage cuivreux (bracelet pour l'une, armilles pour l'autre). Le mobilier de la seconde sépulture est plus varié et quantitativement plus important (**Pl. 108** et **119**).

- Le renard est visible dans une seule sépulture de la zone d'étude, à Fleurey-sur-Ouche (n° 254 – sép. 3) par la présence d'une dent. Le reste du mobilier se compose d'objets divers en os, d'une aiguille, d'une alène, de silex, d'une céramique et des ossements d'un porc (**Pl. 108**).
- De même, le chat est identifié dans une seule sépulture de Côte-d'Or méridionale, sous la forme de griffes (Pommard – n° 518, sép. 1). Il est associé à des ossements de sanglier, des céramiques, des parures en alliage cuivreux et lignite, et des accessoires vestimentaires (épingle et fibule) (**Pl. 108**).
- Des coquilles d'escargots ont été découvertes dans une sépulture, à Tannay (n° 586 – Nièvre), accompagnées d'un vase, d'un bracelet et d'ossements de sanglier (**Pl. 108**).
- Une coquille de gastéropode marin non fossilisée a été trouvée dans une sépulture du Jura (Ivory – n° 318, sép. 1). Elle était associée à une barrette de collier en os, des parures annulaires (anneau et bracelets), une ceinture avec crotale et rouelles, et une céramique (**Pl. 108**).

16.5.5. Emplacement des ossements animaux dans les sépultures

Quatre emplacements sont récurrents dans la position des ossements toutes espèces confondues : au niveau de la tête (11 cas), dans une structure ou bien à part du corps (8 cas), au niveau des pieds (6 cas) et du bassin (6 cas) (**Figure 210**). Trois autres emplacements apparaissent ponctuellement : le thorax (3 cas), les jambes (2 cas) et autour du corps, au-dessous ou mélangés avec les ossements humains (2 cas).

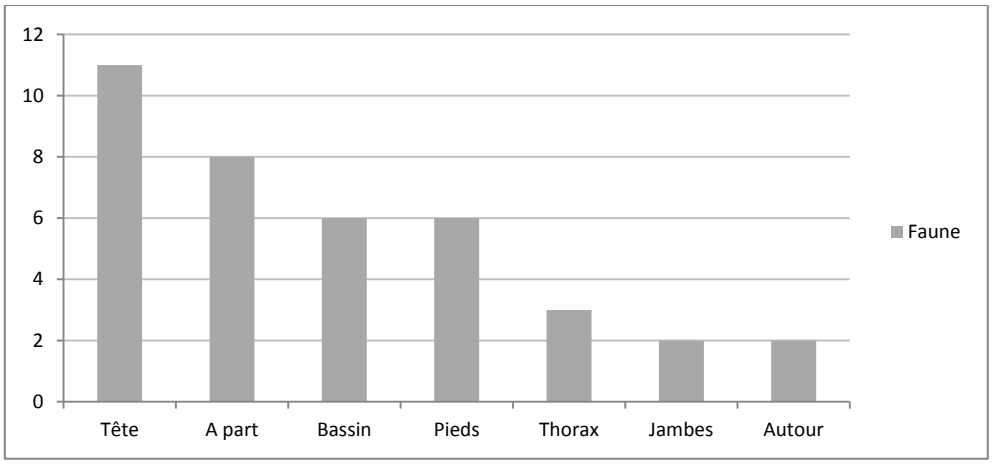

Figure 210 : Emplacements des ossements animaux (N.M.I) dans les sépultures, toutes zones et périodes confondues.

L'observation de l'emplacement des ossements par espèces dans les sépultures montre des tendances (**Pl. 120** et **121**). Dans les cas où plusieurs espèces sont concernées, certaines indiquent une préférence pour des emplacements tandis que d'autres non. Les bœufs/ruminants, cervidés et moules sont déposés au niveau de la tête ou à part, voire dans une structure. Le chien se retrouve partout sauf sur le thorax ou autour du corps. Les ossements au niveau du thorax sont limités au chat, au sanglier et à la chèvre. Au niveau du bassin se trouve du mouton, du porc, du sanglier et du chien. Le porc a été déposé sur un grand nombre d'emplacements, mais il y a une récurrence au niveau de la tête et des pieds. Le cas du cheval est particulier car dans un cas il a été déposé aux pieds du défunt, et dans l'autre le défunt semble avoir été placé par-dessus le cheval (Refranche – n° 540, sép. 1a). À Lantilly (n° 343 – sép. jj, zone d'étude), les ossements d'au moins deux sangliers ont été retrouvés mêlés aux ossements du défunt.

Il n'y a pas de corrélation marquante entre les parties des animaux déposées et l'emplacement choisi dans la sépulture (**Annexe 18**).

Quelques observations peuvent être faites par rapport aux zones géographiques, en gardant en tête la faible quantité de sépultures pouvant être étudiées à ce niveau.

Dans la zone d'étude, on a déposé à la tête des ossements de porc et de chien (Villecomte – n° 607, sép. B), de mouton (Villecomte – n° 607, sép. C), de bœuf/ruminant (Darcey – n° 205, sép. g), et des moules (Fleurey-sur-Ouche – n° 246, sép. C). En Côte-d'Or septentrionale, des dents de porc et de chèvre ou de mouton ont été découvertes près du crâne de deux défunts (Fontaines-en-Duesmois – n° 260, sép. 8 ; Vernois-les-Vesvres – n° 600, sép. 2). Dans le Jura, des ossements de cervidés et de chien ont été retrouvés au niveau de la tête de deux défunts (Ivory – n° 318, sép. g ; Mesnay – n° 423, sép. a). En Haute-Saône, des ossements de cervidés et de porc ont été déposés de la même façon auprès de deux individus (Courtesoult – n° 193, sép. 23 et 40).

La présence de faune sur le thorax de défunts a été observée dans une sépulture de Côte-d'Or septentrionale (Poiseul-la-Ville – n° 512, sép. 1) et dans une autre de la zone d'étude (Pommard – n° 518, sép. 1). Sur le premier, il s'agit d'une dent de capriné, sur le second, des griffes de chat (seules traces d'une peau ?) et une défense de sanglier.

Des dépôts de faune ont été observés dans le secteur du bassin uniquement en Côte-d'Or. Dans la zone d'étude, des ossements de sanglier et indéterminés ont été découverts à Darcey (n° 207, sép. a et c), du chien et du mouton à Villecomte (n° 607 – sép. D). En Côte-d'Or septentrionale, ce sont des dents de chien et de porc qui accompagnaient les défunts de Magny-Lambert (n° 373 – sép. 1) et de Vernois-les-Vesvres (n° 599 – sép. 1).

Les deux cas de dépôt sur les jambes sont situés dans le Jura. Dans un cas, il s'agit d'une dent de chien (Ivory – n° 310, sép. 6), dans le second d'ossements non précisés (Mesnay – n° 421, sép. i).

Le secteur des pieds est attesté pour plusieurs espèces et dans trois zones : des ossements de cheval, de chien et de porc ont été retrouvés en Côte-d'Or septentrionale (Chamesson – n° 120, sép. 1 ; Fontaines-en-Duesmois – n° 260, sép. 10 ; Vernois-les-Vesvres – n° 599, sép. 1), tandis que dans la Nièvre il s'agissait d'escargots et de sanglier (Tannay – n° 586, sép. 4), et dans le Jura, de chèvre (Ivory – n° 310, sép. 6).

Le dépôt isolé ou dans une structure à part est très fréquent dans la zone d'étude où plusieurs espèces sont concernées : bœuf/ruminant, moule, mouton, cervidé, oiseau et porc (Darcey – n° 207, sép. A ; Fleurey-sur-Ouche – n° 249, sép. L1-2 ; Saint-Hélier – n° 561, sép. 1). Seul un cheval a été découvert à ce type d'emplacement en Côte-d'Or septentrionale (Minot – n° 462, sép. 1). Un poulet a été placé dans une jatte de Fontaines-en-Duesmois (n° 264 – hors-contexte).

Le dépôt d'ossements animaux est donc effectué de préférence à part dans la zone d'étude, au niveau de la tête ou du bassin en Côte-d'Or septentrionale, au niveau de la tête et des membres inférieurs dans le Jura, à la tête en Haute-Saône et aux pieds dans la Nièvre (**Figure 211**).

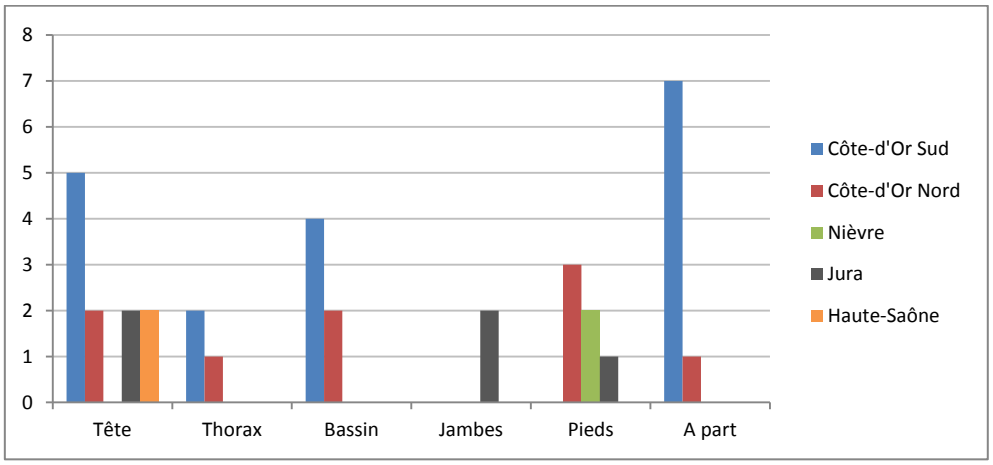

Figure 211 : Occurrences des différentes espèces déposées par emplacements et zones, toutes périodes confondues.

16.5.6. Les traces sur les ossements

Parmi les sépultures contenant des ossements animaux, quatre ont livré des ossements portant des traces. À Fleurey-sur-Ouche, (n° 250 – sép. D), deux os d'oiseau ont été « sciés ». Dans la même nécropole (n° 255 – L. 1, sép. 2), des ossements de bœuf, mouton et porc ont montré des traces de coupes ou de cassures. À Darcey (n° 207 – sép. A), le squelette d'un ruminant a été découvert dans un petit loculus dont les pierres portent des traces de feu, à côté de la sépulture. À Minot (n° 462 – sép. 1), un fragment de côte d'un grand animal, carbonisé, a été retrouvé sur une

jatte. Enfin, à Saint-Vit (n° 565 – sép. 3), deux os ont été « préparés ». Parmi les ossements découverts hors-contexte, un os d'oiseau coupé a été signalé à Fleurey-sur-Ouche (n° 249), et des débris d'ossements brulés ont été découverts à Aisey-sur-Seine.

Les traces sur ces ossements incitent à les interpréter comme des vestiges d'un repas funéraire, « pris par les vivants, avant l'ensevelissement, en compagnie du mort » (Bats, 2002, p. 285). Un repas partagé le jour des funérailles par les vivants est attesté dans les mondes grec et romain. En Grèce, ce repas « péridеipnon » a lieu dans la maison du défunt, après les funérailles. Il a pour but « de resserrer les liens sociaux dans la communauté touchée par la mort de l'un des siens et de rendre encore une fois un hommage au mort » (Bats 2002, p. 287). À Rome, ce repas, « silicernium » a également lieu après les funérailles, mais près de la tombe. À Marseille, « le deuil se termine le jour même des funérailles par un sacrifice domestique, suivi d'un repas pour les parents » (Bats 2002, p. 287). Ce dernier est distinct d'un sacrifice préliminaire qui lui est destiné à une purification (un porcelet en général). Ces repas sont supposés réservés aux membres de la famille (Bats 2002, p. 287). Ces exemples indiquent que les offrandes alimentaires sont destinées à des divinités et non aux défunts, ce dernier « participant » avec un morceau de l'animal sacrifié au même titre que les vivants. Les études menées en Gaule, notamment sur les sépultures de Lamadelaine (Luxembourg, 1er s. av. J.-C) mettent en évidence des effets de mise en scène dans certaines d'entre elles (Méniel, Metzler 2002). Les dépôts relèveraient plutôt d'un geste ostentatoire qu'alimentaire : animaux entiers et jeunes ou les meilleurs morceaux. Il y a également des preuves de découpe des animaux sur place selon un schéma précis, et de cuisson de la viande sur le site funéraire (Méniel, Metzler 2002, p. 340). La présence d'une partie seulement d'un animal ne permet pas de savoir si le reste de celui-ci a été partagé et consommé par les vivants ou s'il a été détruit. M. Bats évoque enfin un sens symbolique « dans le cadre de croyances particulières » (Bats 2002, p. 288) de certaines parties du corps des animaux : mandibules et dents de porc, œufs (site d'Ensérune). La demi-tête de porc serait, d'après un auteur grec, une partie réservée au prêtre, tandis que d'autres auteurs parlent de ce morceau comme d'un morceau de choix. L'œuf serait symbole de résurrection ou si c'est un œuf d'oie, on pourrait y associer le symbole de cette dernière, « messagère de l'Autre Monde » (Bats 2002, p. 289). Il arrive que les objets utilisés lors du repas ou du sacrifice (couteau, vaisselle) soient déposés avec les morceaux de viande dans les sépultures (Lamadelaine, Acy-Romance, Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Méniel, Metzler 2002, p. 338).

Ces exemples n'ont pas de but comparatif direct mais plutôt d'exemples de significations de l'implication des animaux dans les pratiques funéraires à la fin de l'âge du Fer et à l'Antiquité dans des communautés interagissant. Les observations des ossements animaux publiées sont de plus trop succinctes pour tester l'hypothèse de sacrifice animal, de cuisson ou de découpe sur place des

animaux. Néanmoins, plusieurs indices de feu liés à des sépultures ont été observés, à Darcey et Laignes par exemple (Joly 1955, p. 132).

16.5.7. La faune dans les tumuli

Plusieurs cas sont recensés : les tertres avec une seule sépulture contenant des ossements d'animaux, les tertres avec plusieurs sépultures à ossements d'animaux et les tertres où sont présents des ossements dans une ou plusieurs tombes et dans la masse tumulaire. Il est difficile de savoir si les ossements d'animaux sont présents dans le massif tumulaire parce qu'ils y ont été déposés lors de gestes spécifiques à des époques contemporaines des sépultures, ou si ces ossements n'ont aucun lien avec celles-ci.

Les deux parties de Côte-d'Or ont sur leur territoire le plus de tumuli à une seule sépulture avec dépôt de faune : seize cas dans la zone d'étude, sept cas en Côte-d'Or septentrionale, six cas dans le Doubs, cinq dans le Jura, deux dans la Nièvre et un dans l'Yonne (**Figure 212**). Les tumuli avec plusieurs sépultures contenant de la faune sont plus nombreux dans la zone d'étude (7 cas), mais existent également en Côte-d'Or septentrionale, dans le Doubs, le Jura et en Haute-Saône.

	T. avec 1 sép.	T. avec plusieurs sép.	T. avec 1 ou plusieurs sép. et faune H.C	T. avec faune H.C
Côte-d'Or_S	12	7	3	6
Côte-d'Or_N	10	2	-	13
Nièvre	2	-	1	1
Yonne	-	-	-	3
Saône-et-Loire	1	-	-	-
Doubs	6	1	1	17
Jura	5	2	-	-
Haute-Saône	-	1	-	1
Total	*36*	*13*	*4*	*41*

Figure 212 : Présence des ossements animaux dans les tumuli (N.M.I), par zones, toutes périodes confondues (T. = tumulus ; sép. = sépulture ; H.C = hors-contexte).

Dans la zone d'étude, un seul tertre de la nécropole de la *Rente Neuve* (Couchey) a fourni des ossements (n° 184 – sép. 1) (**Pl. 122** et **123**). La nécropole de Fleurey-sur-Ouche regroupe un grand nombre de tertres. Sept d'entre eux ont livré de la faune. Dans cinq cas, il s'agit seulement de moules d'eau douce, auxquelles s'ajoutent des ossements d'oiseaux dans deux cas. Les deux autres tertres contenaient également oiseau ou/et moules, mais aussi des animaux plus grands (porc, renard, bœuf). Parmi les cinq tumuli de la nécropole de Panges, tous ont livré de la faune, malheureusement souvent hors-contexte et non identifiée. À Pommard, seule la sépulture 1 du tumulus 2 contenait des ossements d'animaux. De même, des ossements n'ont été répertoriés que dans le tumulus D de Meloisey. Enfin, à Darcey, sur les cinq tumuli de la *Combe Barre*, seuls les tumuli 3, 1 et 4 ont des

sépultures à faune (3 dans le premier, 1 dans les deux autres). Des os de bœuf/ruminant sont présents dans chacun des tertres.

En Côte-d'Or septentrionale, parmi les tumuli de Fontaines-en-Duesmois, seuls ceux de *Gormotte 6* (n° 259) et de *Gormotte 7* (n° 260) ont livré de la faune, dans une et trois sépultures. Le sanglier est commun aux deux tertres (**Pl. 124** et **125**). À Vernois-les-Vesvres, sur quatre tumuli, trois contenaient des ossements (chèvre ou mouton et porc). Sur la commune de Magny-Lambert, seuls deux sépultures, appartenant à deux tumuli (n° 358 – sép. 2 ; n° 373 – sép. 1), ont livré des ossements d'animaux. Ils sont beaucoup plus nombreux à Minot, où huit tumuli en contenaient, hors-contexte dans six cas. Le sanglier est présent dans quatre cas, le cheval dans deux (tous n'ont pas été identifiés ou décrits). À Poiseul-la-Ville, seul le tumulus 3 contenait une sépulture avec faune.

Dans la Nièvre, les quatre tumuli à faune sont isolés (Rix, Ciez, Tannay et Vielmanay) (**Pl. 126**). Le tertre de Vielmanay (n° 606) abritait dix-neuf sépultures contenant des ossements d'animaux, et un nombre indéterminé hors-contexte. Ce tumulus à nombreuses sépultures est le seul du corpus à avoir livré un grand nombre de ces éléments. Pour comparaison, ni Bressey-sur-Tille, ni Larrey n'en ont de recensés. Quant aux tertres de Lantilly et Courtesoult, seules deux sépultures dans chacun d'eux en contenaient.

Parmi les nécropoles d'Igé (Saône-et-Loire), une seule sépulture renfermait de la faune, non identifiée.

La faune dans l'Yonne est connue dans trois tertres, un isolé (Coutarnoux – n° 194), et deux appartenant à des nécropoles différentes : Blannay (n° 81) et Mailly-le-Château (n° 378). Il s'agit d'ossements de cheval dans le premier, et de cervidé dans le second.

Les animaux répertoriés dans les tumuli du Doubs sont plus « standardisés » (**Pl. 127** et **Pl. 128**). Le cheval est très présent, voire omniprésent dans les tertres d'Alaise, commune sur laquelle plusieurs nécropoles ont été recensées. Néanmoins, la découverte d'ossements d'animaux n'est pas systématique : elle concerne quatre tertres sur cinq à *Sur Scey*, un tertre sur trois *aux Rettes* et à *Chateleys*. Le cheval est particulièrement présent dans le tumulus 1 de la *Combe Bernon* où il accompagnait sept défunts. Il est également attesté dans un grand nombre de tumuli des nécropoles de Refranche. Deux des quatre tumuli de *Sur le Mont* contenaient des ossements d'animaux, de

même que quatre des cinq tertres de la *Corne-Guerriot* et de la *ferme Simorin*, ainsi que les trois tertres dont le lieu-dit n'est pas précisé.

Des ossements animaux n'ont été répertoriés que dans deux tertres de Haute-Saône, à Mantoche et Courtesoult (**Pl. 129**). Seuls sept tumuli du Jura en contenaient, dont quatre dans la nécropole des *Moidons*, deux à *Parançot* et un à Chavéria (**Pl. 129**).

Aucune corrélation entre les espèces déposées et une période spécifique n'a pu être mise en évidence.

16.5.8. Le dépôt d'objets appartenant à la sphère domestique

16.5.8.1. Les couteaux

Parmi les objets domestiques déposés, un couteau en fer a été découvert entre les pieds d'un défunt de Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 27, zone d'étude). Également localisé dans la moitié inférieure du corps du défunt, sur la droite, le couteau en fer de Mesnay (n° 431 – sép. 6a, Jura) était associé à un rasoir en fer, à des fragments en fer indéterminables et un élément de toilette. À gauche mais au niveau du bassin, un couteau en fer dans son fourreau en bois a été déposé dans la sépulture 4 de Minot (n° 447, Côte-d'Or septentrionale). Deux inhumés avaient un couteau en fer sur le bassin : à Alaise (n° 19 – sép. 1, Doubs) et à Larrey (n° 343 – sép. 4, Côte-d'Or septentrionale). Ces trois derniers sont possiblement en position fonctionnelle. Un autre couteau était placé cette fois à gauche de la tête du défunt de Darcey (n° 207 – sép. A, zone d'étude).

Sur les trente-et-un couteaux du corpus général (dont huit hors-contexte) (**Pl. 130**), ils sont associés à de la vaisselle céramique dans sept cas, dont deux avec faune. Les datations de ces assemblages sont variées (Hallstatt C et période laténienne), indéterminés dans un certain nombre de cas. Sept ont été découverts dans la zone d'étude (Bressey-sur-Tille – n° 98, Darcey – n° 207, Lantilly – n° 342, Marcilly-Ogny – n° 391 et Meloisey – n° 404). Huit autres se trouvent en Côte-d'Or septentrionale, un en Saône-et-Loire, quatre dans le Jura et les onze derniers dans le Doubs.

16.5.8.2. Les petits outils

Les petits outils, comme les aiguilles ou les alènes, sont difficiles à classer entre objets portés et déposés car ils sont entre les deux. Ils mettent plus l'accent sur l'appartenance du mobilier funéraire au défunt et le dépôt d'un objet caractérisant son rôle dans la communauté. De plus, ces

petits éléments sont souvent liés au secteur du bassin, incluant l'espace allant jusqu'aux mains. Ils étaient donc probablement contenus dans une bourse, elle-même pouvant être attachée à une ceinture ou déposée. La présence d'une alène au poignet droit du défunt de la sépulture 1 de Chavéria (n° 143) s'explique certainement ainsi.

16.5.8.3. Les meules

Deux meules ont été déposées dans deux sépultures de Côte-d'Or : à Châteauneuf (n° 127 – zone d'étude) et à Pothières (n° 521 – sép. 2, Côte-d'Or septentrionale). La première est datée du Hallstatt D1, la seconde de La Tène A. Il n'y a pas de corrélation entre les mobiliers déposés dans ces deux tombes en-dehors des meules. Une autre meule, non datée ni localisée, fait partie du matériel de la sépulture d'Alaise (n° 11 – sép. 1, Doubs).

16.5.9. Le dépôt d'objets à fonction incertaine

16.5.9.1. Les silex, roches et minéraux

Au niveau du crâne, des silex ont été retrouvés sur le côté droit : à Darcey (n° 205 – sép. d1, zone d'étude), et à Ivory (n° 312 – sép. b, Jura). Dans le même secteur, un galet en grès a été mis au jour dans la sépulture 7 de Courtesoult (n° 193 – Haute-Saône). Des éclats de silex ont été découverts sous le crâne du défunt de Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – sép. 11, Côte-d'Or septentrionale).

La région du thorax a été sollicité une seule fois, à Mesnay, où un silex a été déposé (n° 423 – sép. c, Jura).

Dans le secteur des pieds, trois silex accompagnaient le défunt de Tannay (n° 586 – sép. 4, Nièvre), un seul celui de Marcilly-Ogny (n° 391 – sép. 5, zone d'étude). Toujours vers la moitié inférieure des sépultures, un silex a été déposé auprès d'un défunt de Mesnay (n° 429 – sép. c, Jura) et un galet roulé à la cheville gauche du défunt de Pommard (n° 517 – sép. 1, zone d'étude).

Le cas particulier de la sépulture A de Darcey (n° 207 – zone d'étude) est à cheval entre les questions d'aménagement de la tombe et du dépôt d'objets. Dans cette tombe, le défunt était entouré de gros cristaux de calcite (Joly 1955, p. 133).

16.5.9.2. Les objets indéterminés

Plusieurs objets indéterminés en fer, fragmentaires, ont été retrouvés dans le secteur de la tête de certains défunts (Chilly-sur-Salins – n° 167, sép. C, Jura). Ces petits objets sont souvent des tiges (Courtesoult – n° 193, sép. 5 et 11, Haute-Saône). D'autres ont été découverts dans différentes parties des sépultures (partie inférieure gauche, par exemple).

17. La présence de matériaux organiques (tissus, cuir) sur le mobilier et dans la tombe

Il ne s'agit pas ici d'aborder les techniques de tissage des textiles pour lesquelles les renvois bibliographiques donnent tous les détails, mais d'observer l'utilisation des textiles en contexte tumulaire.

Des éléments indiquant la présence de tissus ou de cuir conservés grâce aux oxydations ont été notés à plusieurs reprises autour d'objets ou impliqués par ces derniers. Si certains de ces artefacts sont des indices quant à l'habillement des défunts, d'autres tendent à « habiller » un objet. On trouve ainsi dans le corpus des vestiges de tissus sur soixante-dix-neuf objets et des traces de matières organiques non fibreuses – cuir – sur onze autres (**Figure 213**). L'armement est la catégorie la plus représentée parmi les objets avec des traces de tissu (26 cas), suivi de près par la parure (21 cas) (**Figure 214**). Les autres catégories sont moins fréquentes : les accessoires vestimentaires et les objets liés au transport ont été trouvés à priori en même quantité (9 cas). Quatre objets associent différents matériaux : tissu et cuir pour un élément de char, tissu et bois pour deux fourreaux d'épée, tissu, cuir et bois pour un rasoir. Un détail concernant les accessoires vestimentaires doit être mentionné : les ceintures organiques, c'est-à-dire représentées par des appliques circulaires et cabochons, ne sont pas comptabilisées ici car la question se pose quant au support utilisé.

Les objets concernés sont majoritairement en fer (35 cas), et en alliage cuivreux (24 cas). Le mélange de ces métaux sur un même artefact associé à du textile existe dans neuf cas. De même, le métal associé à un autre matériau (bois essentiellement) est lié à du tissu dans huit cas. De façon anecdotique, puisque ces objets concernent une seule et même tombe, des artefacts en ambre (4 cas), en ivoire (4 cas) et en or (5 cas) ont également été en contact direct avec des textiles (Apremont – n° 49, sép. 1).

Catégorie	Objet	Tissu	Cuir
Parure	Anneau de bras	/	1
	Anneau de cheville	6	/
	Annelet	3	/
	Bracelet	5	/
	Parure pectorale	1	/
	Perle	4	/
	Torque	2	1
Accessoire vestimentaire	Anneau de ceinture	3	/
	Ceinture	/	2
	Fibule	6	/
	Protège-épingle	/	1
Armement	Epée	**17**	/
	Fourreau d'épée	8	/
	Poignard	1	/
Toilette	Peigne	1	/
	Rasoir	1	1
Transport	Char	4	1
	Harnachement	4	2
Domestique	Vaisselle métallique	5	/
Non classifié	Indéterminé	6	2

Figure 213 : N.M.I. des matériaux répertoriés par catégories et objets, toutes zones et périodes confondues.

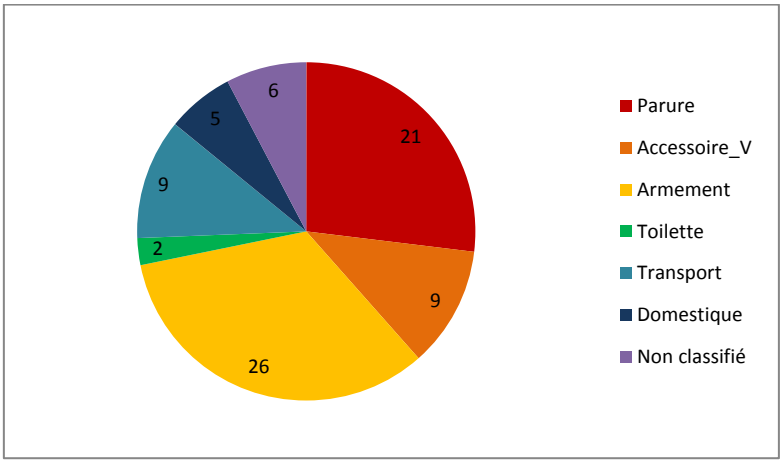

Figure 214 : N.M.I. des catégories répertoriées avec des traces de tissu, toutes zones et périodes confondues.

17.1. Un emballage sélectif : l'habillement du mobilier

Une évolution chronologique se distingue dans le choix du mobilier emballé au cours de l'âge du Fer. Les épées sont les seuls éléments du Hallstatt C potentiellement enveloppées dans un tissu au moment du dépôt dans la tombe. C'est le cas par exemple à Chavéria (n° 146 – sép. 3, Jura) où l'épée était dans un fourreau constitué de deux planchettes de peuplier maintenues par une toile de chanvre à fil épais, elle-même collée par une résine noire (Vuaillat 1977, p. 147). De la même façon, l'épée de Soucia (n° 585 – sép. 1, Jura) a révélé des empreintes de bois sur toute la longueur de la lame, associées à un tissu à trame très serrée (Magny, Nierle, Petrequin 1978, p. 93). Ce système planchettes-résidus noirs-étoffe se retrouve également sur les épées de Saint-Romain-de-Jalionas (Isère) et de Bastheim (Bavière) (Moulhérat 2008, p. 37). Les autres épées sur lesquelles des traces de tissu ont été notées, n'ont pas livré de traces de bois. Les lames étaient semble-t-il enroulées dans

du tissu, mêlant parfois plusieurs textiles. Ces tissus ne sont pas considérés comme des fourreaux de par la découverte d'un fourreau déposé à côté d'une épée à lame protégée par un tissu à Clayeures et Haroué (Meurthe-et-Moselle). Une vingtaine d'épées du corpus, très majoritairement en Côte-d'Or, répondent à ce phénomène. Six d'entre elles se situent dans la zone d'étude, à Créancey (n° 198 – hors-contexte), à Darcey (n° 205 et 208), à La Rochepot (n° 340) et à Meloisey (n° 404 et 405). Les deux exceptions sont localisées en Franche-Comté (Apremont – n° 49 et Doucier – n° 224) (**Annexe 19** et **Figure 215**).

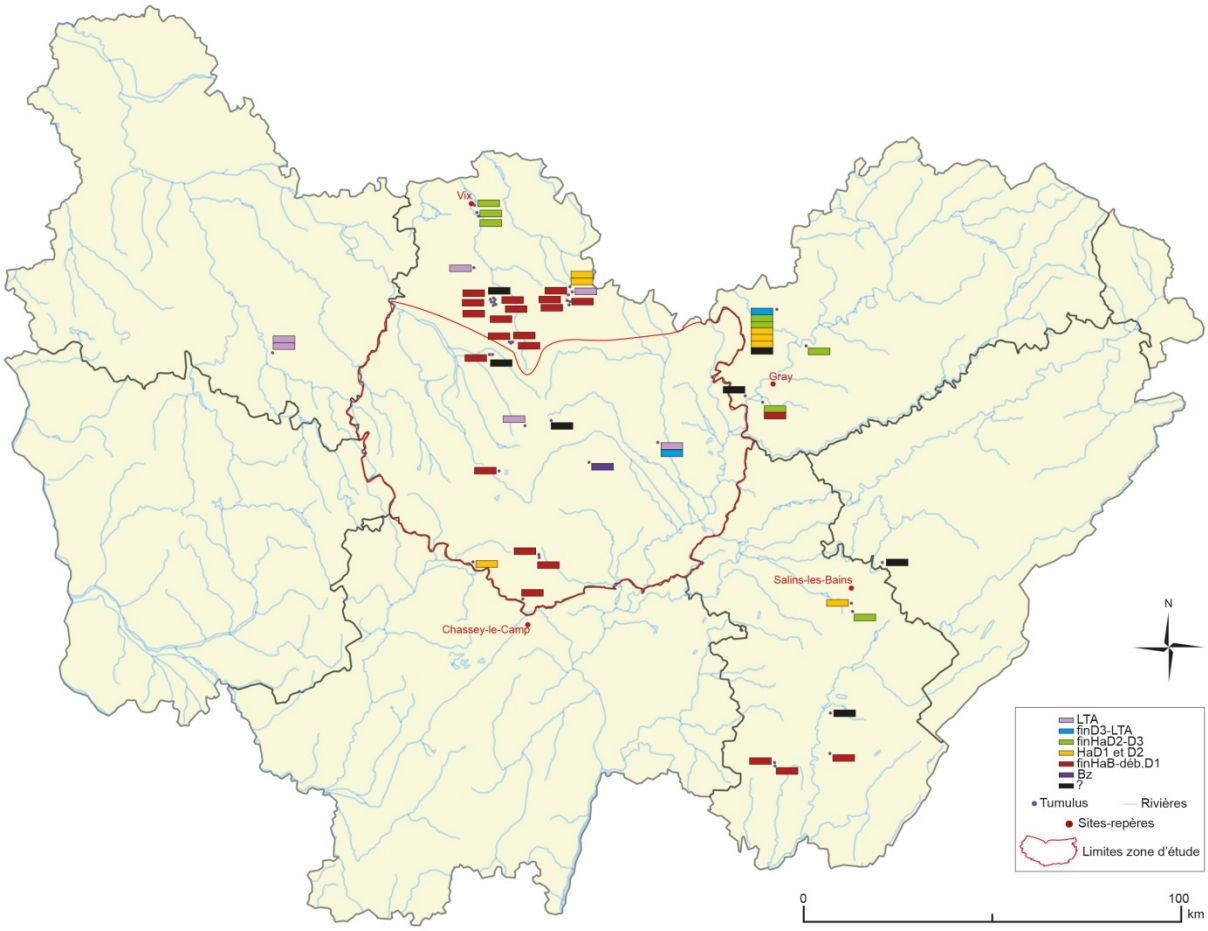

Figure 215 : Répartition des sépultures à objets portant des fragments de tissu ou de cuir par tumulus et par période.

Au Hallstatt D1, ce sont des anneaux de chevilles en alliage cuivreux (Minot – n° 437, sép. B et C, Côte-d'Or septentrionale), un bracelet du même métal (Courtesoult – n° 193, sép. 46, Haute-Saône), et un objet en fer (Thury – n° 590, sép. 2) qui portent des fibres textiles. Au final, très peu d'objets portent ces traces.

Au Hallstatt D2-D3 différents objets présents dans les tombes à char, y compris le char lui-même, sont emballés : c'est le cas des roues des chars d'Apremont (n° 49 – Haute-Saône), de Magny-Lambert (n° 361 – Côte-d'Or septentrionale), de Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 557 et 558 – Côte-d'Or

septentrionale) et de Mercey-sur-Saône (n° 415 – Haute-Saône). Comme expliqué précédemment, les moyeux de Vix (n° 626) ont également minéralisé des fragments de tissus. Néanmoins, la faible quantité d'échantillons peut faire douter de la destination des tissus (Moulhérat 2003, p. 292). Les roues des chars de Marainville-sur-Madon (Meurthe-et-Moselle) étaient également emballées, tandis qu'à Hochdorf, c'était le char entier (Moulhérat 2003, p. 294). La vaisselle métallique a parfois été aussi entourée de tissus. Dans les sépultures à char sont répertoriés : le chaudron en alliage cuivreux et fer, le gobelet en fer et la phiale en or d'Apremont, la ciste et l'oenochoé en alliage cuivreux de Mercey-sur-Saône. Dans les autres sépultures de ce type, le bassin d'Hatten (Bas-Rhin) et le chaudron d'Hochdorf portaient des minéralisations de textiles (Moulhérat 2003, p. 294). Des fragments de tissus ont également été vus sur les situles et sur les cistes à cordons de Gurgy (fosses 18, 61 et hors-contexte), dans un contexte de tombes plates (Pellet, Delor 1980). De même, à l'ouest de Gurgy, dans le Loiret, la situle et le stamnos de Sainte-Geneviève-des-Bois (T. *La Ronce*, respectivement sép. 1 et sép. 2) ont tous deux révélé des textiles qui, pour la première étaient à l'intérieur et débordaient sur son col, et pour le second, l'enveloppaient (Milcent, Moulhérat *et al*. 1999, p. 302, 311). Au final, tous les objets déposés dans les tombes à char sont susceptibles d'avoir été recouverts de tissu comme le montrent les sépultures d'Apremont, de Vix et de Sainte-Colombe-sur-Seine.

Dans le cas des sépultures à char, en-dehors du mobilier funéraire, c'est la tombe en elle-même qui pouvait être aménagée avec des étoffes. Le sol était souvent recouvert d'un tapis – ou d'une litière – fait d'accumulation de végétaux ou de tissus, comme il semble que c'était le cas à Magny-Lambert (n° 361), mais aussi à Bell (Rhénanie), au Hohmichele et à Hochdorf (Bade-Wurtemberg). Cette dernière tombe a également livré des rideaux avec bordure sur ses parois. À Vix, la présence de cuir entre les appliques du char et les crochets voisins, ainsi qu'une étoffe, estimée à 2 m de côté pour une longueur double, a conduit à deux hypothèses : celle d'une bâche où l'étoffe recouvre le char et est maintenue par les crochets le long de la caisse (Joffroy 1954b, p. 42), ou celle d'un baldaquin suspendu autour du char de façon à séparer la défunte du reste de l'espace (Moulhérat 2003, p. 294).

Les tombes à char ne sont pas les seules à révéler des traces de tissus ou de cuir : parmi les parures annulaires à jet de coulée, Y. Labaune a remarqué des enroulements de matériaux organiques fixés à la base du jet et se déroulant autour du jonc (Labaune 1998, p. 18). C'est un phénomène qui a déjà été observé sur des objets des tumuli de la forêt de Haguenau par F. A. Schaeffer, qui signale même la présence de tissus en gros fil de lin ou de lanières en cuir pour maintenir des anneaux de cheville ensemble (Schaeffer 1979, p. 250). Ce geste semble apparaitre au Hallstatt D2-D3 (Labaune 1998, p. 62).

Au Hallstatt D3-La Tène A, ce sont des accessoires vestimentaires (fibules, anneaux de ceinture) qui révèlent des traces de textiles. De par leur fonction, il est plus probable que ces éléments aient servi à lier des tissus, d'autant plus qu'ils appartiennent quasiment tous au tumulus de Courtesoult (n° 193). Ils s'observent dans la zone d'étude sur deux objets : une fibule à Bressey-sur-Tille (n° 98) et sur un anneau de ceinture à Blaisy-Bas (n° 74). Un phénomène de préservation par oxydation du métal est probablement à l'origine de ces observations. Le poignard à antennes de Salives/Larçon (n° 570 – sép. 2), dans son fourreau en fer, révèle également des traces de tissus qui protégeaient ce dernier (Ratel 1967 ; Masurel 1984).

17.2. Le cuir

Des fragments de cuir ont été identifiés sur plusieurs objets, appartenant à des catégories différentes. Les artefacts sont trop peu nombreux pour tirer des conclusions d'ordre chronologique : ils sont datés du Bronze moyen à La Tène A.

Le cuir se trouve sous différentes formes : des lanières destinées à être enroulées autour des parures annulaires ont déjà été évoquées. La forme de lanière a probablement été aussi utilisée pour les mors de chevaux de Chavéria (n° 144 – sép. 1). Dans le cas du rasoir (Courtesoult – n° 193, sép. 15) et de l'épingle (Couchey – n° 184, sép. 1), le cuir devait former une housse protectrice. Le cuir a également pu être tressé, comme le montre le fragment du char d'Apremont (**Figure 216**). Dans ce cas précis, il a été utilisé pour renforcer la bordure, ce qui a poussé H. Masurel à s'interroger sur les conditions de dépôt du char : celui-ci n'a peut-être pas été conduit jusqu'au tumulus mais porté « en kit » jusqu'à la tombe. Des fragments de cuir ont aussi été identifiés sur des éléments non précisés du char du tumulus de La Butte (Sainte-Colombe-sur-Seine). Enfin, bien que cela n'ait été attesté que sur deux artefacts (Courtesoult, sép. 28 et Ivory, T. 21 des *Moidons,* sép. d), les ceintures comprenant des éléments métalliques (appliques, plaques, anneaux) devaient également être majoritairement en cuir.

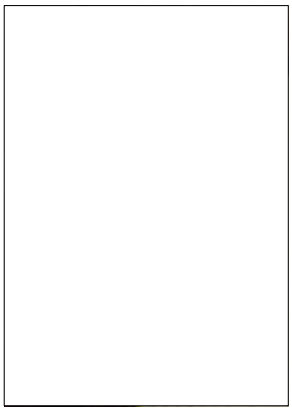

Figure 216 : Cuir sur le timon du char d'Apremont (d'après Masurel 1990).

17.3. Les types de textiles utilisés

17.3.1. Quelques définitions

Ces définitions concises (Masurel 1990 ; Roche-Bernard, Ferdière 1993 ; Moulhérat 2008) ont pour but d'éclaircir le discours des spécialistes et les remarques faites sur les textiles étudiés du corpus.

L'armure est le mode d'entrecroisement des fils de chaîne et de trame, quel que soit le type de métier utilisé. Les armures varient en fonction du nombre de fils de chaîne pris ou laissés par le fils de trame.

La *toile* est l'armure la plus simple, suivant le schéma : un fil pris, un fil laissé à chaque passage en trame. Sa création ne nécessite qu'un métier simple horizontal ou vertical, avec deux barres de lice. Il s'agit de l'armure la plus fréquente parmi les textiles archéologiques (**Figure 217**).

Le *sergé* est une armure caractérisée par des côtes obliques obtenues par décalage des fils pris ou laissés à chaque passage de la trame. Des sergés différents peuvent donc être obtenus en fonction du décalage. Ceux dont il est question dans les sépultures étudiées ici sont du type sergé 2/2, soit deux fils pris puis deux fils laissés avec un décrochement d'un fil à chaque passage. Les armures décorées de chevrons ou de losanges, comme à Vix, sont plus complexes mais suivent le même principe de base que le sergé. Le métier nécessaire est plus complexe que pour l'armure de toile et nécessite une plus grande dextérité.

Le *croisé* est une variante du sergé dessinant des côtes obliques, où la chaîne et la trame apparaissent dans la même proportion des deux côtés du tissu (**Figure 217**).

Figure 217 : Les deux armures principales : toile (a) et croisé (b), tissus de la sépulture à char d'Apremont (d'après Masurel 1990).

Le *métier à tablettes* doit son nom aux tablettes, plaques le plus souvent carrées de 5 à 10 cm de côté, perforées de bout en bout pour y enfiler les fils de chaîne. Ce métier sert à confectionner des tissus de faible largeur mais très solides : rubans, sangles, lanières, ceintures et lisières (**Figure 218**).

La *navette volante* est une technique qui consiste à utiliser des fils de trame supplémentaires pour réaliser un motif en cours de tissage.

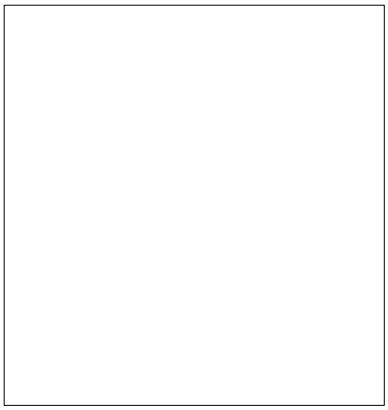

Figure 218 : Représentation d'un métier à tablettes (d'après Mouhlérat 2008).

17.3.2. Les textiles du corpus

Les tombes à char du Hallstatt D2-D3 sont connues pour contenir des vestiges textiles en quantité importante, avec des étoffes destinés à aménager la sépulture, des vêtements ou comme ce qui est au centre de notre réflexion, pour l'emballage du mobilier funéraire. L'étude menée sur le char de Vix a mis en évidence trois ensembles de tissus : le premier sur les disques en alliage cuivreux décorant la caisse du char, le second sur deux disques d'usure des roues, et enfin le troisième sur un bandage de roue (Moulhérat 2003, p. 287). Des motifs de losanges asymétriques et brisés ont ainsi pu être discernés sur un des disques d'usure. Apparaissant simultanément au sud et au nord des Alpes au premier âge du Fer, ils sont considérés comme caractéristiques de la période du VIIIe au Ve s. av. J.-C. en Europe, mais rares et principalement dans des sépultures dites aristocratiques (Tarquinia, Oss, Hochdorf, Dürrnberg) dont Vix et Mercey-sur-Saône dans le corpus (Mouhlérat 2003, p. 289). Les exemples les plus anciens proviennent des tombes de Taquinia (Etrurie) et Oss (Pays-Bas), datées du VIIe s. avant notre ère. Le tumulus du Hohmichele (sép. 6) a révélé les mêmes motifs, également repris sur des stèles plus tardives, favorisant l'hypothèse de motifs également portés sur des vêtements. Sur ce même disque, un deuxième textile, recouvrant le premier, a été mis en évidence. Ce « tissu aux tablettes » ou « cordé » est d'une grande solidité et peut-être très décoratif. Peu d'exemplaires sont connus en France : à Vix, à Mercey-sur-Saône et à Creney (Aube), quelques-uns en Allemagne, en Espagne, en Grèce, dans les pays Scandinaves et un à Verruchio (Etrurie)

(Mouhlérat 2003, p. 289). Le tissu recouvrant le deuxième disque d'usure est quant à lui plus grossier et plus courant. Ce dernier tissu et le cordé sont en laine de mouton. Celle-ci, utilisée dès le Hallstatt C, est de plus en plus présente dans les assemblages du Hallstatt D1-D2 et du Hallstatt D3 – La Tène A (Mouhlérat 2003, p. 290). En ce qui concerne le tissu décoré de losanges, il est en lin et possède les mêmes caractéristiques que les tissus en lin du Hallstatt C.

L'étude des 300 fragments de tissus provenant d'Apremont a également apporté de nombreuses informations (Masurel 1988 et 1990) : l'armure de toile (210 fragments), connue depuis le Néolithique final, est fortement présente à Apremont (sur les éléments du char comme sur les bandages de roues), tandis que l'armure « croisé » (88 fragments), qui se développe au premier âge du Fer, est moins représentée. Les fils de cette armure sont deux fois plus fins que pour la toile et formeraient un vêtement au tissu très fin, directement portable à même la peau (Masurel 1988, p. 197). De façon générale, les textiles d'Apremont sont relativement proches dans la technique utilisée de ceux d'Italie, tandis que ceux d'Allemagne du Nord ou des mines de sel de Hallstatt sont différents, contribuant à étoffer l'hypothèse d'échanges entre l'Italie et la France de l'Est (Masurel 1988, p. 196). Les fragments de la caisse du char ont également révélé la présence d'une fourrure par-dessus les textiles fins croisés la recouvrant (Masurel 1990, pl. VI, fig. C22). Dans son étude H. Masurel a pu ainsi soulever la question de l'habillage permanent du char – à savoir le textile croisé – par rapport à un « habillage funéraire » recouvrant les sphères métalliques qui bordaient la caisse et les roues. Des sangles tissées aux tablettes sont attestées plusieurs fois et semblent destinées à maintenir le conditionnement des roues. Elles étaient sûrement nécessaires en raison de l'utilisation d'un grand nombre de morceaux de tissus de petites tailles (Masurel 1990, p. 209). Le soin et les nombreuses couches dont témoigne l'emballage des roues (Masurel 1990, pl. VII, fig. C30) – jusqu'à 4 ou 5 épaisseurs – posent également la question des raisons d'une telle dépense de temps, d'énergie et de matière.

Tous les fragments de tissus minéralisés n'ont pas été étudiés. Néanmoins, ceux présents sur les chars de Vix, d'Apremont, de Mercey-sur-Saône, et sur le poignard de Salives/Larçon (Masurel 1984, p. 46), ont permis de mettre en évidence l'apparition de nouvelles techniques de tissage au Hallstatt D1-D2 (à partir du VIe s. av. J.-C.), comme le tissage aux tablettes ou la navette volante, mais aussi de nouvelles armures de tissage comme le losange et le sergé de laine (Mouhlérat 2003, p. 291 et 294). Ce dernier est connu dans le sud de l'Allemagne, au Luxembourg et dans le centre est de la France. Il y perdurera jusqu'au Ve s. av. J.-C. Les matériaux pour réaliser les tissus sont également plus variés qu'auparavant avec une laine de mouton plus fine et en quantité plus importante, l'utilisation de poils de chèvre, de crins de cheval (Sainte-Colombe-sur-Seine *La Butte*) et de fibres végétales identiques à la période précédente (lin, chanvre, ortie) (Mouhlérat 2003, p. 294). Ce

développement de l'artisanat du textile ne perdure pas mais décline en quelque sorte à partir de la seconde moitié du Ve s. avant notre ère, avec une diminution qualitative de la production, un appauvrissement des armures et la disparition des fils retors à la période suivante. La laine de mouton devient alors, au deuxième âge du Fer, le matériau textile le plus utilisé en Europe tempérée (plus de 80 % des matières premières utilisées à partir du IVe s. av. J.-C.) (Mouhlérat 2003, p. 295). Toutefois ces résultats sont liés à la quantité de tissus découverte et sont donc à pondérer.

17.3.3. Comparaisons avec les textiles hors corpus : quel tissu pour quelle utilité ?

17.3.3.1. Utilisation des toiles

Les toiles sont les textiles les plus fréquemment retrouvés. Plusieurs sépultures à char en ont livrées qui recouvraient, entre autres, une partie au moins du char comme, sur des éléments des roues d'Apremont (Masurel 1990, pl. 1), ou encore de Vix (Moulhérat 2003, p. 287). Il faut signaler que dans ces deux cas, un autre tissu plus fin, a été signalé, conjointement à la toile. Ces superpositions sont localisées sur les disques et rayons des roues d'Apremont, la toile plus grosse à l'extérieur (Masurel 1990, pl. 3).

Le tumulus de Sainte-Geneviève-des-Bois (T. *La Ronce*, sép. 1 – Hallstatt D3) a livré une situle stamnoïde d'Etrurie ayant plusieurs épaisseurs de toile sur le pourtour de l'épaule et du bord. Ces épaisseurs correspondent aux plis créés par la toile au détail près que la toile n'emballait pas la situle. Elle a été plaquée contre les parois internes de celle-ci et devait contenir les ossements incinérés : la tension sur les fils et les plis réguliers montrent qu'un poids s'exerçait sur la toile. Les fragments sur le col, l'épaule et la panse correspondent ainsi aux extrémités de la toile à bordure frangée, rejetée à l'extérieur (Milcent, Moulhérat *et al*. 1999, p. 302, 304). La sépulture 2 de ce même tertre (La Tène A) a également fourni des textiles, à savoir une toile et deux sergés en laine. La toile, décorée d'une bordure frangée fine et complexe sur sa longueur et maintenue par un élément en or, semblait entourer un stamnos provenant sans doute d'Italie du Nord. Une incertitude existe car la toile était en contact à la fois avec le stamnos et avec le coffre en bois contenant ce dernier. Il est possible que cette toile servait à contenir le sergé coloré déposé dans le coffre (Milcent, Moulhérat *et al*. 1999, p. 317). Dans ces deux sépultures, la vaisselle métallique était employée comme urne pour les incinérations.

Les épées du début du premier âge du Fer sont également enveloppées dans de la toile, fine et solide (Moulhérat 2008, p. 38). Il en est de même pour le poignard à antennes de Salives/Larçon

(Ratel 1967). Par contre, d'autres épées étaient enveloppées dans une toile grossière, comme celle de Doucier (T. 2, sép. 1) (Millotte 1960, p. 185).

17.3.3.2. Utilisation des sergés et croisés

Les sergés sont des textiles à fibres très fines. Ils peuvent être ornés de motifs teintés en rouge et/ou bleu pour les plus travaillés. Ces couleurs sont d'origines méditerranéennes : le rouge était obtenu à partir du kermès, l'insecte *Coccus illicis*, ou avec du cinabre. Le bleu était obtenu avec du silicate de calcium et de cuivre (bleu égyptien) ou à partir des feuilles de l'*Isatis tinctoria*. À Sainte-Geneviève-des-Bois (T. *La Ronce*, sép. 2) ces deux colorants sont utilisés. Ajoutés à la finesse du textile, ils en font un tissu qui n'a pas de réelle comparaison avec les textiles au nord des Alpes jusqu'à présent (Milcent, Moulhérat *et al*. 1999, p. 316). Les colorants, le rouge kermès et le bleu pastel, sont différents de ceux de Vix. Ce sergé semble avoir été déposé à côté du stamnos, dans un coffre en bois. Le deuxième sergé de cette tombe, disparu, était, lui, à l'intérieur du stamnos et contenait les ossements incinérés.

Le poignard de Salives/Larçon, en contact avec un tissu, a révélé un textile croisé, variante du sergé (Masurel 1984, p. 46). C'est également le cas de la parure pectorale (disque ajouré) du tumulus de la Châtelaine (Masurel 1992, p. 68).

Le petit mobilier et les vêtements ne sont toutefois pas les seuls concernés par cette armure puisqu'un tiers des tissus utilisés pour envelopper le char était en sergé. Ainsi, différents éléments du char d'Apremont étaient enveloppés dans une première couche de tissu croisé, puis recouverts, entièrement ou partiellement de toile.

18. Des espaces vides et des espaces construits autour du corps pour le dépôt

18.1. Le dépôt dans une structure annexe

Des aménagements directement liés à la sépulture ont été découverts à Couchey (n° 184 – sép. 1 et 2, zone d'étude). Ces structures, établies à la tête des défunts, contenaient respectivement une et deux céramiques. La première tombe est datée du Bronze B, la seconde du Bronze B-C. Un loculus renfermant le squelette d'un petit ruminant a été observé à Darcey (n° 207 – sép. A, zone d'étude) (Provost 2009, p. 223). Il se trouvait à droite du corps. La sépulture est datée du Hallstatt D.

Un aménagement de petites dalles verticales forme un calage à angle droit au niveau des pieds du défunt de Poiseul-la-Ville (n° 512 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale). À l'intérieur, une situle en alliage cuivreux contenait une phiale dans le même métal.

18.2. Le dépôt au-dessus de l'inhumation

On peut raisonnablement supposer que le mobilier a été déposé au-dessus de la sépulture dans quelques cas. À Magny-Lambert (n° 357 – sép. 1, Côte-d'Or septentrionale), la vaisselle et un rasoir ont été découverts regroupés, 0m25 au-dessus de la tête du défunt (Bertrand 1889, p. 271). La même configuration a été notée dans une seconde sépulture de Magny-Lambert (n° 372 – sép. A) (Bertrand 1889, p. 273) et à Ogny-sur-Seine (n° 494 – sép. 1). Ces trois ensembles sont datés du Hallstatt C.

Un bracelet a été déposé au-dessus de la sépulture double C de Fleurey-sur-Ouche (n° 245). Celle-ci est datée du Hallstatt D2-D3.

Des vases, dégagés à quelques centimètres au-dessus de la tête des défunts, indiquent un dépôt sur un support (type planches en bois, voire cercueil) protégeant ces derniers. C'est le cas à Mesnay (n° 429 – sép. d, Jura), à La Rivière-Drugeon (n° 335 – sép. 2, Doubs – avec une épingle), et à Magny-Lambert (n° 373 - sép. 1, Côte-d'Or septentrionale). D'autres étaient placés sur la région abdominale (Oisy – n° 496, sép. 1, Nièvre ; Chamesson – n° 121, sép. 2, Côte-d'Or septentrionale).

À Doucier, dans le Jura (n° 224 – sép. 1), l'épée, enveloppée dans une pièce de tissu, a été déposée sur la dalle au-dessus du coffrage de l'inhumation (Rothe 2001, p. 366). Cette sépulture est datée du Hallstatt C2-D1.

Des objets peuvent également être installés sous le corps de façon anecdotique, comme par exemple à Dompierre-les-Tilleuls (n° 216 – sép. 1, Doubs) où trois vases ont été découverts sous les genoux du défunt.

18.3. Le dépôt dans un contenant

La sépulture 1 du tumulus de la *Combe Bernard* à Magny-Lambert (n° 373) a livré, d'après les fouilleurs, des bracelets en lignite, une canine de chien, une plaque en or, une aiguille et une bague « au centre du squelette » (Bertrand 1889, p. 273). Les autres objets ayant été également localisés (à la tête, aux bras et aux pieds), le « centre » désigne probablement la région abdominale du corps. Les

bracelets en lignite et la bague pourraient indiquer un fléchissement des avant-bras de façon à ce que les poignets et les mains soient dans la région abdominale. La plaque pourrait être supposée élément de ceinture, expliquant sa position. Restent la canine, l'aiguille et la perle (bien que cette dernière puisse être un élément décoratif d'un vêtement ou de la possible ceinture). La seule hypothèse que nous émettons sur la canine et l'aiguille, si elles n'ont pas été déposées sur le corps, est qu'elles étaient contenues dans une sorte de bourse suspendue à la plaque (de ceinture ?).

Un contenant végétal a été vu dans l'incinération 1 de Chavéria (n° 153 – Jura, Hallstatt C). Celui-ci abritait le mobilier métallique : épée et fourreau avec bouterolle, couteau, épingle, bassin, deux « attaches ancres », et une ceinture à anneau(x). Les deux jattes et l'urne ont été placées à côté (Vuaillat 1977, p. 54).

Sans trop rentrer dans les détails car cet ensemble a fait l'objet de nombreuses publications, on peut signaler la présence d'une « cassette en matériau périssable, près de l'épaule gauche de la défunte » qui contenait l'ensemble de perles en ambre, serpentine et diorite (Piningre, Plouin, Koch 2003, p. 239).

Les céramiques, notamment dans le cas des incinérations, servent quelque fois de contenant. C'est le cas pour le vase de Nermier dans le Jura (n° 479 – sép. 1, Bronze Final).

18.4. Le dépôt dans un espace vide

Le terme « espace vide » désigne ici tout espace dans lequel l'emprise du contenant du corps n'est pas connue. Il est visible que la fosse est plus grande nécessaire, mais les raisons en sont inconnues.

Le rasoir du défunt de la sépulture A de Magny-Lambert (n° 361 – Côte-d'Or septentrionale) a été déposé sur une pierre plate à gauche du corps. Il est daté du Hallstatt C.

À Darcey (n° 207 – sép. A, zone d'étude), le défunt était entouré de gros cristaux de calcite (Joly 1955, p. 133).

Les espaces à l'intérieur des sépultures sont au final assez rarement attestés dans la zone d'étude (quatre sépultures) aussi bien que dans le corpus général (sept cas en Côte-d'Or septentrionale, un dans la Nièvre, quatre cas dans le Jura et un dans le Doubs).

CHAPITRE 6 :

LES ASSEMBLAGES FUNERAIRES A TRAVERS L'AGE DU FER.

Quand on pense à des sépultures sous tumulus, ce sont les sépultures les plus fournies, avec des objets variés, rares, qui viennent en mémoire : sépultures à épées et vaisselle métallique du Hallstatt C, parures abondantes du Hallstatt D1, tombes à char du Hallstatt D3. Les études de ces dernières ont démontré la volonté d'une mise en scène à travers la vaisselle, le char, et tout élément agrémentant la chambre funéraire (Hochdorf en est un bel exemple). Cette mise en scène a potentiellement deux ou trois destinataires : les vivants, ce qui suppose que la chambre reste ouverte un certain laps de temps ; le défunt, dans l'hypothèse où il y a une croyance en une vie après la mort ; la/les divinités du domaine funéraire. À la mise en scène du mobilier déposé s'ajoutent les objets personnels représentant le défunt en tant qu'individu et en tant qu'être social. Ces derniers forment donc en quelque sorte un costume. Une lecture à ces deux niveaux est donc nécessaire pour appréhender des communautés différentes.

19. Différencier les sépultures pour les comparer

Comparer les sépultures entre elles afin d'en dégager une hiérarchie sociale est classique dans les études funéraires. Les objets métalliques, les matériaux exotiques ou les importations sont des éléments interprétés comme indices de haute position sociale. « Ce que les vivants mettent en scène à travers les pratiques funéraires, c'est le pouvoir politique » (Baray 2011, p. 315). Les réflexions autour du mobilier funéraire comme signe de complexification sociale sont basées sur les assemblages « riches » des « aristocrates », partant du postulat que l'idéologie funéraire aristocratique implique l'étalage de leur richesse (Baray 2004, p. 66). Les proches du défunt, lors des funérailles, choisissent les objets à déposer dans la tombe afin de signaler à la fois sa place dans la hiérarchie et son appartenance à un groupe social bien défini. Il s'agit donc, comme pour le dépôt d'animaux dans les tombes de Lamadelaine, d'une mise en scène qui évolue dans le temps en fonction des codes sociaux en vigueur. Cette scénographie relève à la fois de règles et de symboles interprétables par toute la communauté à laquelle appartient le défunt, et d'une distinction personnelle de chaque défunt. Le but ici n'est pas de dégager une hiérarchie sociale, déjà proposée, mais simplement de différencier les mises en scène existante en Bourgogne et Franche-Comté à travers le temps.

On sépare d'abord dans chaque tombe ce qui relève de la propriété de l'individu et ce qui relève du dépôt. Cet aspect a été abordé dans la partie précédente, à travers l'étude de la localisation des objets. Néanmoins, certains mobiliers sont de par leur nature, à cheval sur les deux groupes comme l'épée, la ceinture, la vaisselle. Il a été démontré qu'une ceinture, bien que majoritairement portée, donc incluse dans les objets personnels du défunt, pouvait être déposée sur

celui-ci et non portée lors de l'inhumation. L'épée, ou tout armement, est souvent vue comme élément personnel mais symbolisant un pouvoir, un rôle – voire un métier : guerrier. Si l'on accepte la présence d'objets représentant le rôle de l'individu au sein de sa communauté, le vase céramique et la meule peuvent dans ce cas devenir des éléments reflétant un rôle particulier du défunt. Leur dépôt dans la tombe relèverait donc en quelque sorte d'un lien personnel que l'individu avait avec l'objet (Testart 2004, p. 304). L'association de céramiques avec des armes de poing étant récurrente, il devient difficile de faire la part des choses entre les objets « familiers » comme les nomme A. Testart, et les objets déposés. Cette difficulté augmente encore pour l'arme de poing, souvent comprise comme représentante du guerrier ou d'un homme puissant dans la littérature : L. Dhennequin a démontré efficacement la symbolique des armes et ce qu'elles impliquaient au cours du premier âge du Fer (chefs, guerriers occasionnels, rite de passage) (Dhennequin 2005). Il est également nécessaire de prendre en compte la dimension chronologique du corpus : les gestes funéraires ne sont pas figés dans le temps.

Certains objets présents dans les sépultures sont donc difficilement classables entre effets personnels et dépôt, car ils peuvent appartenir au défunt comme avoir été offerts par les vivants, ou être liés à la fonction exercée par l'individu. C'est le cas par exemple des outils, des chars, des éléments de harnachements, des perles découvertes à l'unité autour ou sur le bassin, ou des petits anneaux localisés sous la tête du défunt. Les petits éléments de parure peuvent être en position fonctionnelle, mais l'impossibilité de reconnaître à quel objet composite ils appartiennent les placent, comme les autres éléments cités, en « indéterminés ». L'ensemble des objets ont été schématisés dans les planches du second volume par sépulture, et classés en fonction de leur attribution comme « effet personnel », « dépôt » ou « indéterminé ».

20. Le costume funéraire et le dépôt à travers le temps

20.1. Au Hallstatt C

20.1.1. Le costume

Au Hallstatt C, les objets personnels font plutôt référence à l'être social plutôt qu'à l'individu en lui-même : ils sont majoritairement limités à une épée (**Pl. 131** à **139**).

Dans la zone d'étude, l'épée, avec ou sans fourreau (organique ou métallique) avec ou sans bouterolle métallique, est le seul effet personnel de quatre individus (**Pl. 131**). Deux individus à épée

y associent un rasoir pour l'un et une perle en ambre pour l'autre. Deux sépultures n'ont pas d'arme pour effet personnel mais une bague et un bracelet en alliage cuivreux à Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – T. 10, sép. D) ou deux bracelets (fer et lignite) et des perles (or et ambre) à Darcey (n° 208 – T. 4, sép. A). Un dernier individu (Blaisy-Bas – n° 76, T. *Champ Huliot*, sép. 1) se démarque pour deux raisons : il a été incinéré et non inhumé, et aucun effet personnel ne lui est connu. On ne peut écarter l'hypothèse que ses effets aient été brûlés avec lui, mais le traitement de cet individu reste atypique pour cette zone. Dans deux cas, une partie des objets présents dans la tombe est difficilement attribuable à des effets personnels ou au dépôt par une tierce personne : silex, fossiles et objets trop fragmentés pour être identifiables. L'asssociation épée-bracelet, présente plusieurs fois en Côte-d'Or septentrionale, est attestée une fois dans la zone d'étude, à Darcey (n° 208 – T. 4, sép. A).

En Côte-d'Or septentrionale, seules cinq sépultures sur trente-trois ne comptent pas d'épée dans leurs effets personnels (**Pl. 132** à **135**). À la place ont été trouvés, un bracelet et une épingle en alliage cuivreux à Minot (n° 452 – T. *Crais de Vauchebaux V*, sép. 1), un rasoir à Minot (n° 455 – T. *La Moloise II*, sép. B) et un rasoir avec bracelet à Oigny-sur-Seine (n° 494 – T. *Ferme des Battaults*, sép. 1). Ces sépultures appartiennent toutes à des nécropoles différentes. Chacun de ces objets est associé à une épée dans d'autres sépultures de cette zone. Le rasoir accompagne une épée dans treize cas, parmi lesquels l'association rasoir-bracelet se retrouve quatre fois, à Magny-Lambert, à Fontaines-en-Duesmois et à Poiseul-la-Ville. L'alliance bracelet-épée a été vue dans deux autres cas : à Magny-Lambert, mais dans les tumuli de *Rivaney* (n° 367 et 368). La sépulture du tumulus 1 associe d'ailleurs bracelet et épingle (comme à Minot). Deux autres sépultures à arme ont également une épingle, à Magny-Lambert (n° 365 – T. *Bois de La Chapelle*, sép. 1) et Minot (n° 449 – T. 1 *Crais de Vauchebaux*, sép. 1). Enfin, dix individus ne possèdent qu'une épée comme effet personnel (avec ou sans fourreau organique ou métallique et avec ou sans bouterolle) : un à Chamesson, un à Leuglay, six à Minot et un à Quémigny-sur-Seine.

Dans la Nièvre, une seule sépulture a été datée du Hallstatt C : la sépulture double 102 de Vielmanay (n° 606). Il s'agit d'une femme adulte et d'un jeune enfant (2-4 ans) (Adam, Le Blay, Pautrat 2002). Un bracelet en fer, de taille adulte, est le seul effet personnel visible (**Pl. 135**).

De même, une seule tombe est recensée pour cette période en Saône-et-Loire, à Igé (n° 285 – T. 2 de Saint-Germain, sép. 1). Les effets personnels sont composés d'une épée et d'un rasoir (**Pl. 136**).

Dans l'Yonne, trois sépultures sont datées du Hallstatt C. Deux d'entre elles ont une épée, l'une seule, l'autre accompagnée d'un bracelet. Les effets personnels de la dernière tombe se

composent uniquement de parure annulaire (torque, bracelet, bague) et d'une perle en verre (**Pl. 136**).

Dans le Doubs, on retrouve les mêmes types d'effets personnels : épée (avec ou sans fourreau et bouterolle), rasoir, perle en ambre, bracelets (**Pl. 107** et **108**). Un élément est toutefois atypique : un aiguisoir (Pontarlier, T. *Sur le Mont*, sép. 3). Il a été compté comme « objet familier », soit comme un objet intimement lié à l'individu. La possibilité qu'il ait été déposé par une tierce personne ne peut toutefois être exclue. Cinq tombes ont une arme dans leurs effets personnels. Celle-ci est seule dans un seul cas (Dompierre-les-Tilleuls, T. 4 de *Planquecet*, sép. 1). Deux d'entre elles associent un bracelet à l'épée, une autre un rasoir, et la dernière un aiguisoir. Parmi les trois sépultures sans armes, deux ont un rasoir (et une perle dans un cas), la dernière a pour seul objet un bracelet.

Les tombes jurassiennes de cette période sont pour moitié issues de la nécropole de Chavéria (**Pl. 137**). Les effets personnels des sépultures de ce site sont relativement standardisés : quatre d'entre elles ont pour seul objet personnel une épée à fourreau en bois (et bouterolle en alliage cuivreux dans trois cas). Deux autres sépultures associent une épée à fourreau (bois et alliage cuivreux) et bouterolle avec une épée (n° 153 – T. 9) ou des anneaux (n° 144 – T. 16). Ces deux tombes ont également des objets potentiellement à cheval entre les effets personnels et le mobilier déposé : un couteau pour la première, des éléments de harnachement (phalères et mors) pour la seconde. Parmi les trois dernières sépultures de cette nécropole, une seule possède de l'armement (flèches) tandis que les autres présentent des parures annulaires et perle en ambre. La tombe de Chilly-sur-Salins (n° 155 – T. 1 des *Lavières*) a pour seul objet personnel une flèche (**Pl. 138**). Les trois autres sépultures jurassiennes à épée n'ont pas d'autre effet personnel que l'arme elle-même. Enfin, les mobiliers des quatre dernières tombes de cette période sont des combinaisons entre rasoir et bracelet(s) : rasoir seul (1 cas), rasoir et bracelet (1 cas), bracelet(s) seul(s) (2 cas). Mise à part la nécropole de Chavéria, le tumulus de Lect est à signaler car il est le seul du corpus à regrouper trois sépultures de cette période : deux à épée seule, une à bracelet seul.

20.1.2. Les dépôts

Les dépôts sont composés de céramique(s), vaisselle(s) métallique(s), de rasoir(s) et/ou faune. Ces dépôts, bien que fréquents, ne sont pas systématiques. Dans la zone d'étude, un dépôt existe dans sept sépultures sur onze. Il est composé d'une céramique dans tous les cas, à laquelle s'ajoute un dépôt de moules et oiseau(x) dans l'une d'elles. C'est cette dernière tombe à inhumation

(Fleurey-sur-Ouche – n° 250, T. 10, sép. D) qui ne présente que des parures dans ses effets personnels. Il est à noter qu'elle fait partie des deux seules sépultures à être dans le même tumulus pour cette période et cette zone. Dans la Nièvre, le dépôt se compose d'une céramique et d'ossements de porc. Dans l'Yonne, seule la sépulture à parure annulaire a une céramique déposée à ses côtés. Aucune des sépultures à épée de l'Yonne et de Saône-et-Loire n'ont de dépôt attesté. La majorité des tombes de Côte-d'Or septentrionale n'ont pas de dépôt attesté non plus. Les dix à en avoir sont costitués d'une céramique (4 cas), de deux céramiques (3 cas), d'une vaisselle métallique (1 cas), d'une vaisselle métallique et céramique sans (1 cas) ou avec faune (chèvre) (1 cas), d'une céramique avec faune (cheval) (1 cas).

Le dépôt est présent une seule fois dans le Doubs, à Chaffois (n° 109 – T. 3 de *La Censure*, sép. 1), où il se compose de trois céramiques. Il est plus fréquent dans le Jura (7 cas sur 17), avec des dépôts d'une (2 cas) ou deux céramiques (3 cas), d'une vaisselle métallique et d'une céramique (1 cas), ou de faune (cerf) (1 cas).

En Bourgogne, les sépultures à parure annulaire sans arme sont accompagnées d'un dépôt formé d'une céramique dans l'Yonne, d'une céramique et de faune dans la Nièvre et dans la zone d'étude. En Côte-d'Or septentrionale, sur les trois sépultures sans arme, deux sont accompagnées d'une céramique. Elles sont toutes deux à parure annulaire, avec un rasoir pour l'une. Les deux autres sépultures n'ont pas de mobilier d'accompagnement autre que leurs effets personnels.

En Franche-Comté, le dépôt n'est pas présent dans les sépultures à parure annulaire mais se retrouve plutôt au sein d'une partie des tombes à épée en alliage cuivreux (ou à flèche en alliage cuivreux dans un cas). Une exception est visible pour la parure annulaire : la sépulture du tumulus 14 de Chavéria (n° 142).

20.1.3. Comparaison des assemblages

La distinction dans le mobilier des objets personnels et des objets déposés (ou mobilier d'accompagnement) permet de rapprocher des assemblages en fonction de la proportion de ces deux catégories d'objets (**Annexe 20**, **Pl. 140** et **141**). Cette proportion est parfois déformée par la présence d'artefacts indéterminés ou trop ambivalent pour les classer dans l'un ou l'autre groupe. Ces tombes seront donc mises de côté.

Le premier fait est que sur soixante-seize sépultures, moins de la moitié ont un mobilier d'accompagnement, soit trente cas, et un seul cas où il n'y a pas d'effet personnel dans la tombe. La quantité d'objets déposés est majoritaire par rapport aux effets personnels dans sept cas. Trois de ces sépultures se trouvent en Côte-d'Or septentrionale, dans des nécropoles différentes (Chamesson, Leuglay, Magny-Lambert). Les trois autres se situées dans la zone d'étude (Blaisy-Bas), dans la Nièvre (Vielmanay) et dans le Jura (Chavéria). Six de ces tombes montrent des proportions égales, soit environ 33 % d'effets personnels et 66 % d'objets déposés.

Six autres sépultures ont autant d'effets personnels que d'objets déposés : deux dans le Jura (Chavéria), deux en zone d'étude (Fleurey-sur-Ouche et Meloisey) et trois en Côte-d'Or septentrionale (Minot, Prusly-sur-Ource).

Neuf tombes ont un dépôt représentant entre 20 et 45 % de leur mobilier : une dans le Jura (Chavéria), une dans le Doubs (Chaffois), deux dans la zone d'étude (Darcey et Ivry-en-Montagne), une dans l'Yonne (Mailly-le-Château), et trois en Côte-d'Or septentrionale (Magny-Lambert, Ogny-sur-Seine et Poiseul-la-Ville).

Les sépultures sans dépôt se répartissent ainsi : quatre dans la zone d'étude, vingt-trois en Côte-d'Or septentrionale, sept dans le Doubs et le Jura, et une dans la Saône-et-Loire et l'Yonne.

20.2. Au Hallstatt C-D1

20.2.1. Le costume

Les effets personnels sont très proches de ceux de la période précédente. Dans la zone d'étude, six sépultures sont datées du Hallstatt C-D1 (**Pl. 142**). Cinq sont à épée, seule (1 cas) ou en combinaison avec un rasoir (1 cas), une bague (1 cas), ou deux bracelets en alliage cuivreux, un rasoir et un poignard à antennes (1 cas). Les objets personnels du dernier défunt se limitent à un bracelet en alliage cuivreux. L'ensemble de ces tombes appartiennent à des nécropoles différentes. En Côte-d'Or septentrionale, les deux tombes sont à rasoir en alliage cuivreux et bracelet en fer, sans arme. L'un des défunts portait également une ceinture à agrafe (**Pl. 142**). Aucune sépulture de cette période n'est recensée pour le reste de la Bourgogne.

Dans le Doubs, la seule sépulture de cette époque a livré un rasoir en alliage cuivreux comme effet personnel (**Pl. 143**). En Haute-Saône, deux sépultures, avec des mobiliers différents sont recensées : à Savoyeux, où les objets personnels sont composés d'un bracelet en alliage cuivreux et d'une ceinture à agrafe, et potentiellement à Apremont, où une incinération avec épée datée du

Hallstatt C-D1 a été découverte dans la tombe à char (**Pl. 143**). Le Jura fournit plus de sépultures (7 cas) : trois à armement (épée simple pour deux d'entre elles, épée, bracelet en alliage cuivreux et casque en cuir à protège-joue en fer (?) pour l'autre) ; deux tombes à rasoir en alliage cuivreux (avec une perle en ambre pour l'un) ; et deux tombes à parure annulaire en alliage cuivreux (anneaux de cheville pour l'une, bracelets, anneau et perles pour l'autre).

20.2.2. Les dépôts

Ils sont très peu fréquents. Un seul cas est connu en Bourgogne, dans la zone d'étude à Couchey (n° 181 – T. 3 de la *Rente Neuve*, sép. 2) où deux céramiques ont été déposées. Deux cas sont signalés en Franche-Comté : à Savoyeux (n° 582 – Haute-Saône) où le dépôt est constitué de deux céramiques, et à Mesnay (n° 430 – T. 18 de *Parançot* – Jura), où une seule céramique a été découverte.

Les ensembles de la zone d'étude semblent plus proches de ceux du Jura, voire de Haute-Saône que de Côte-d'Or septentrionale par la présence des armes et des dépôts céramiques.

20.2.3. Comparaison des assemblages

On a vu qu'un dépôt de céramique(s) a été effectué dans trois sépultures sur dix-huit seulement (**Annexe 21** et **Pl. 144**). Ces trois cas sont différents de par la proportion des effets personnels par rapport aux dépôts. À Couchey, le dépôt représente 66,6 % de l'assemblage, à Savoyeux, 50 %, et à Mesnay, 14,3 %. Douze autres sépultures ont uniquement des effets personnels en quantité variant entre 1 et 5 objets. La sépulture de Chilly-sur-Salins (n° 166 – T. 1 des *Moidons*, sép. 1d) est un cas particulier car il s'agit d'une sépulture collective/multiple.

20.3. Au Hallstatt D1

20.3.1. Le costume

Le début du Hallstatt D1 dans la zone d'étude est visible à travers les trois sépultures à arme et/ou rasoir : Saint-Hélier (n° 561 – sép. 1) qui associe rasoir et épée, Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – sép. A) qui regroupe épée, ceinture, crotale et élément de chaussure, et Genay (n° 275 – sép. F) (**Pl.**

145 et **146**). Les parures annulaires sont les effets personnels « indispensables » : seuls les individus des tombes à épée n'en ont pas livrées. Parmi ces parures annulaires, le bracelet en alliage cuivreux est récurrent, à l'unité (6 cas), par paire (7 cas) ou plus (2 cas). Les bracelets en lignite sont également fréquents, à l'unité (3 cas), par paire (7 cas) ou plus (1 cas). La sépulture de Panges (n° 504 – sép. 2) a livré des parures annulaires en lignite mais il s'agit de brassards-tonnelets. Les anneaux de cheville en alliage cuivreux apparaissent dans les effets personnels funéraires (7 cas), par 3, 7 ou 9 exemplaires. L'association anneaux de cheville et bracelets se retrouve dans huit sépultures. Les ceintures apparaissent également (6 cas) dans des sépultures où des objets du massif jurassien sont présents (Marcilly-Ogny, Panges, Thury, Villecomte) et/ou avec un dépôt (Panges, Fleurey-sur-Ouche T. 10 et T. 16). Ces objets jurassiens (crotales, rouelles, grelot) sont quant à eux assez présents (6 cas).

Certains tertres ou nécropoles ont livré plusieurs sépultures de cette période. Leurs effets personnels sont distincts en grande partie par la quantité d'objets différents. À Blaisy-Bas, quatre des sépultures du tumulus 2 appartiennent au Hallstatt D1. Trois d'entre elles (sép. 2, 4 et 5) ont en commun sept anneaux de cheville à panneaux, ouverts. Ces anneaux de cheville sont les seuls effets des défunts des sépultures 4 et 5. L'individu de la sépulture 2 portait également une paire de bracelets en alliage cuivreux, deux crotales et un grelot. La quatrième sépulture de ce tertre offre un mobilier bien différent avec une paire de bracelets en lignite, deux anneaux en fer, et une perle en grès.

À Fleurey-sur-Ouche, trois sépultures, appartenant à trois tumuli, sont datées de cette période. Leur seul point commun est la présence d'un dépôt. Au niveau des effets personnels, les deux sépultures des tumuli 10 et 16 sont proches. Dans la dernière sépulture (T. 4), le défunt n'était paré que d'un bracelet en alliage cuivreux.

Le tumulus 1 des *Champs d'Aniers* de Marcilly-Ogny a livré deux tombes du Hallstatt D1 (sép. 1 et 7). Elles ont en commun une paire de bracelets en lignite et une paire de bracelets en alliage cuivreux. L'individu de la sépulture 1 portait également deux perles en verre, trois rouelles et une ceinture.

Trois sépultures sont de cette période dans le tumulus 9 de Marey-les-Fussey. Elles possèdent toutes une paire de bracelets en lignite. Ce sont les seuls effets personnels pour l'une d'elles (sép. 5). Les deux autres ont des mobiliers différents : paire de bracelet en alliage cuivreux pour l'une (sép. 3) (effets personnels identiques à ceux de la sépulture 7 de Marcilly-Ogny), anneau en alliage cuivreux et boucle d'oreille pour l'autre (sép. 1).

La dernière nécropole de Côte-d'Or méridionale à avoir livré plusieurs sépultures du Hallstatt D1 est celle de Thury. Elles ont en commun bracelets en lignite et anneaux de cheville. C'est également le seul mobilier de la sépulture du tumulus 4 *Bois de Varisey*. Le tumulus 3 de *La Prée* est le plus fourni pour cette période avec des rouelles, des bracelets en lignite et alliage cuivreux, des anneaux de cheville, une ceinture, des bracelets en perles de verre et alliage cuivreux et un collier composite (ambre, verre, alliage cuivreux et or).

Comme dans le sud, les effets personnels des défunts du Hallstatt D1 en Côte-d'Or septentrionale sont composés essentiellement de parures annulaires, en alliage cuivreux et lignite, et de quelques ceintures, rasoirs et objets jurassiens (**Pl. 147** et **148**). Une sépulture a un rasoir en fer : c'est le seul mobilier de la tombe (Mauvilly – n° 398, T. *La Belle Etoule*, sép. 1). Quatre défunts portent une ceinture à plaque, appliques ou anneau (Magny-Lambert – n° 356, T. *Basile*, sép. 4 ; Fontaines-en-Duesmois – n° 260, T. *Gormotte 7*, sép. 1_2 ; Minot – n° 437, T. *Banges II*, sép. A et n° 440, T. *Banges VII*, sép. A). Les effets personnels des deux sépultures de Minot sont très proches : la première associe à la ceinture un bracelet en alliage cuivreux et deux en lignite, la seconde joint à sa ceinture un bracelet en lignite et trois en alliage cuivreux. Les trois autres ont également un ou plusieurs bracelets en alliage cuivreux mais pas en lignite. Un ou plusieurs bracelets en lignite ont été trouvés sur huit défunts. Un seul défunt arbore des éléments jurassiens type crotale ou rouelle (Montigny-sur-Aube – n° 472, T. *Fontaine-Naudot*, sép. 1). Il associe à ces objets deux bracelets et deux anneaux en alliage cuivreux. Le regroupement de bracelets en alliage cuivreux et en lignite se retrouve dans sept cas. Seuls deux individus portent des anneaux de cheville, tous deux à Minot (n° 437 – T. II, sép. B et C), par sept ou neuf.

À Mauvilly (n° 398 et 400), les deux sépultures appartiennent à des tertres sur divers lieux-dits. Leurs effets personnels sont différents (un rasoir pour l'un, un bracelet en lignite pour l'autre), mais les deux ne sont composés que d'un seul objet.

À Fontaines-en-Duesmois (n° 259 et 260), trois sépultures réparties dans deux tertres, ont des effets personnels distincts. Le seul point commun est la présence de bracelets en alliage cuivreux dans les sépultures 1 des deux tertres (*Gormotte 6* et *Gormotte 7*). La première associe à ses trois bracelets en alliage cuivreux un bracelet en fer, tandis que la deuxième regroupe bracelets en alliage cuivreux, anneaux et ceinture. La troisième sépulture (T. *Gormotte 6*) a pour seul effet personnel deux bracelets en lignite. Ce tertre renferme donc des effets personnels du Hallstatt D1 dans des matériaux divers tandis que dans le second, ils ne sont qu'en alliage cuivreux.

À Minot (n° 437 et 440), deux tumuli ont plusieurs sépultures de cette période : *Banges II* (3 cas) et *Banges VII* (1 cas). Les deux sépultures A des deux tumuli ont des effets personnels quasi similaires, de même que les sépultures B et C du tumulus *Banges II*.

Une seule sépulture a été répertoriée pour cette période dans la Nièvre (Courcelles – n° 192, T. *Fancy* 2, sép. 1) (**Pl. 149**). Ses effets personnels sont composés de parures annulaires (bracelets en alliage cuivreux et fer, anneau en alliage cuivreux) et d'une épingle.

Les trois sépultures de Saône-et-Loire se divisent entre Igé (n° 295 et 299) et Romenay (n° 553) (**Pl. 149**). Celles d'Igé associent plusieurs anneaux de cheville en alliage cuivreux et un bracelet en fer. La sépulture du tumulus 4 comprend également une rouelle. Les effets personnels du défunt de Romenay se composent uniquement de bracelets : un en alliage cuivreux, quatre en lignite.

Dans l'Yonne, parmi les sept sépultures répertoriées, une sépulture est à arme, associée à quatre bracelets en alliage cuivreux et des accessoires vestimentaires (fibule, ceinture) (**Pl. 149** et **150**). Les effets personnels de cinq sépultures sont constitués exclusivement d'une ou plusieurs parures annulaires. Ces parures annulaires sont formées d'un bracelet et d'un torque dans deux cas (Mailly-le-Château, Voutenay-sur-Cure), d'un torque (Annay-le-Cote – n° 43, T. 1 *Montoison*, sép. 2) ou d'un bracelet seul (Annay-le-Cote, T. 1 *Montoison*, sép. 1). Dans un cas, l'individu porte dix bracelets en fer (Mailly-le-Château – n° 378, T. *1913*, sép. 1b). Le défunt qui l'accompagne porte quant à lui dix bracelets mais en alliage cuivreux, un torque, une ceinture, et des objets jurassiens (crotale, rouelles).

Dix-neuf sépultures sont datées du Hallstatt D1 dans le Doubs (**Pl. 151** et **Pl. 152**). Quatre sépultures associent disque ajouré et brassards-tonnelets : Vuillecin (n° 635 – T. *Granges Dessus*, sép. 1), La Rivière-Drugeon (n° 332 – T. 2 *Grand Communal*, sép. 2), Dompierre-les-Tilleuls (n° 214 – T. 1 des *Bossus*, sép. 1) et Chaffois (n° 117 – T. 1 de *La Carrière*, sép. 3). Une ceinture à agrafe est également portée par les deux premiers défunts, auxquels se rajoute un autre individu de Chaffois (n° 116 – T. *Longs-Champs*, sép. 4) et de La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 3). La ceinture de ce dernier est à appliques. Des accessoires vestimentaires ont été retrouvés sur plusieurs individus : une épingle (3 cas) ou une fibule (2 cas). Des boucles d'oreilles sont portées par quatre défunts : à l'unité (2 cas) ou par paires (2 cas). Trois de ces sépultures appartiennent à deux tumuli de La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 2 et n° 338 – T. de la *Vierge*, sép. C et E). Des perles ou éléments de colliers font partie des effets personnels de deux sépultures de Chaffois (n° 117 – sép. 3 ; n° 116 – sép. 1), de

deux sépultures de La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 2 ; n° 337 – T. des *Gentianes*, sép. 5), et de la sépulture de Vuillecin (n° 635 – sép. 1). Les perles de Chaffois sont en ambre, celles La Rivière-Drugeon en alliage cuivreux et celles de Vuillecin en verre. Dans le tumulus des *Gentianes* (La Rivière-Drugeon), une barrette en os (séparateur) décorée de cercles concentriques a été découverte. Les bracelets en alliage cuivreux ou en lignite sont fréquents mais non systématiques (6 cas chacun). L'association des deux n'est visible que dans deux cas (La Rivière-Drugeon – n° 332, sép. 3 ; Ornans – n° 500, sép. 1). Un grelot constitue le seul effet personnel de deux sépultures (Chassagne-Saint-Denis – n° 126 et La Chevillotte – n° 328), et fait partie des assemblages de deux autres (Epeugney – n° 230 et La Rivière-Drugeon – n° 332). Plusieurs anneaux de cheville sont portés par un seul individu du Doubs, à La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 3). Une dernière sépulture (à char) sort du lot car c'est la seule à avoir seulement une arme comme effet personnel (Saraz – n° 573, sép. B).

Cinq sépultures ont été datées du Hallstatt D1 en Haute-Saône : quatre appartiennent au tumulus de Courtesoult (n° 193), une à celui de Gy (n° 282) (**Pl. 153**). L'élément récurrent dans les effets personnels des sépultures de Courtesoult est une ceinture à agrafe et des bracelets en alliage cuivreux (sép. 6, 7 et 46). Des crotales se retrouvent dans deux d'entre elles (sép. 7 et 46). Des accessoires vestimentaires sont également présents : une fibule dans les sépultures 6 et 47, et une épingle dans la sépulture 7. Ces deux derniers défunts portent aussi des anneaux de cheville. Les effets personnels du site de Gy sont différents : ils se composent d'un grelot et d'un brassard-tonnelet en lignite.

Les sépultures du Jura sont de loin les plus nombreuses pour cette période. Les parures annulaires sont là aussi très présentes (**Pl. 153** à **156**). Seules six sépultures (sur 35) en sont dépourvues. Lorsque ces parures sont absentes, les effets personnels sont réduits à un objet : un grelot (1 cas), une ceinture (2 cas), une épée (1 cas), une lance (1 cas) ou un rasoir (1 cas). Une autre sépulture a livré un rasoir mais celui-ci était associé à deux anneaux. Les tombes à armes ou rasoir sont toutes localisées dans différents tertres de la nécropole de *Parançot*, à Mesnay (n° 421 – T. 4, sép. h ; n° 418 – T. 1, sép. o ; n° 431 – T. 19, sép. 6a et n° 424 – T. 8, sép. b). Dix sépultures ont uniquement une ou plusieurs parures annulaires comme effet personnel, bracelet(s) en lignite ou en alliage cuivreux. L'association de ces deux matériaux se trouve dans dix sépultures : à Chemilla (n° 154), Chilly-sur-Salins (n° 168 – T. 18, n° 166 – T. 1 et n° 167 – T. 4), à Gevingey (n° 278 – T. C), à Ivory (n° 312 – T. 6), à Mesnay (n° 426 – T. 10, n° 429 – T. 13 et n° 425 – T. 9) et dans le tumulus 10 des *Moidons* (n° 466). Aucune tombe n'a pour seul effet personnel un objet en lignite. Les sépultures à

parures annulaires se divisent à part égale entre celles qui associent plusieurs familles de parures (anneaux, torque, bracelet…) et celles qui ont une seule famille de parure annulaire (15 cas chacune). Seulement deux torques en alliage cuivreux sont connus : à Ivory (n° 313 – T. 8 des *Moidons*, sép. a) et Mesnay (n° 431 – T. 19 de *Parançot*, sép. 6b). Les anneaux de cheville ne sont pas très fréquents non plus, avec seulement quatre porteurs (Gevingey – n° 278, sép. 1 ; Ivory – n° 309, sép. 1 ; Ivory – n° 311, sép. 14 ; n° 466 – sép. a). Des rouelles/grelots/crotales sont présents dans sept sépultures. De nombreuses combinaisons sont possibles entre ces différentes pendeloques, mais les trois ne sont jamais ensemble dans une sépulture. De la même manière, un crotale seul n'est jamais retrouvé. Un grelot est le seul effet personnel de la sépulture double d'Ivory (n° 310 – T. 3 des *Moidons*, sép. 5ab). Les rouelles sont en plusieurs exemplaires mais comme seules pendeloques dans trois sépultures (Chilly-sur-Salins – n° 168, sép. d ; Ivory – n° 313, T. 8 des *Moidons*, sép. b1 ; n°466 – sép. a). Deux rouelles sont associées à un grelot à Chemilla, deux rouelles et un crotale à Ivory (n° 321 – T. 16 des *Moidons*, sép. 1), et enfin deux crotales sont jointes à un grelot à Ivory (n° 313 – sép. a). Seules deux sépultures de Chilly-sur-Salins (n° 168 – T. B *De Morgan*, sép. 1 ; n° 168 – sép. d) ont des boucles d'oreilles en alliage cuivreux parmi leurs effets personnels. Le premier individu en a une paire, le second un seul exemplaire. Les brassards-tonnelets en alliage cuivreux sont présents dans huit tombes, dont deux cas où ils ont associés à un disque ajouré. Ces brassards-tonnelets sont par paires dans six cas, et en un seul exemplaire dans les deux autres (Chilly-sur-Salins – n° 166, sép. 1e ; Mesnay – n° 426, sép. a). Il est à noter également des ressemblances dans les effets personnels comprenant des brassards-tonnelets : à Chilly-sur-Salins (n° 166 – sép. 1e) et à Ivory (n° 311 – T. 5 des *Moidons*, sép. 14), ils sont associés à un disque ajouré, à plusieurs bracelets en alliage cuivreux et à un accessoire vestimentaire (fibule pour l'un, épingles pour l'autre). L'association bracelets en alliage cuivreux, brassards-tonnelets et accessoire vestimentaire (épingle) se retrouve également à Mesnay (n° 421 – sép. i). À Rosay (n° 554), les brassards-tonnelets sont accompagnés d'un anneau en alliage cuivreux. Les accessoires vestimentaires sont présents dans 13 sépultures. Ils sont constitués d'une ceinture (8 cas), d'une ou deux épingles (2 cas), d'une ceinture et d'une épingle (1 cas), ou d'une fibule (2 cas).

Quelques différences s'observent parmi les effets personnels des défunts de Bourgogne : alors que les anneaux de cheville apparaissent dans les sépultures de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, ils sont exceptionnels ou absents dans les autres zones. Les ceintures à appliques ou plaque sont aussi nombreuses dans le nord que dans le sud de ce même département. Elles se trouvent également occasionnellement dans l'Yonne (2 cas). Les torques ont été découverts uniquement dans l'Yonne – avec une exception dans la zone d'étude, à Créancey (n° 201 – sép. 1). Les bracelets en fer

sont récurrents dans les effets personnels de l'ouest de la Bourgogne et en Saône-et-Loire, alors qu'il n'y en a que deux exemplaires en Côte-d'Or (dans le nord : Fontaines-en-Duesmois – n° 259, sép. 1 ; dans le sud : Châteauneuf – n° 127, sép. 1ab). Le lignite apparait dans plus de la moitié des sépultures de la zone d'étude (12 cas), un peu moins dans les sépultures du nord de ce département (8 cas) et dans une sépulture de Saône-et-Loire. Il est absent de la Nièvre et de l'Yonne. Les individus arborant des effets personnels jurassiens (crotale, rouelle, grelot) sont essentiellement dans la zone d'étude (5 cas). Ces objets se retrouvent occasionnellement en Côte-d'Or septentrionale (1 cas), en Saône-et-Loire (1 cas) et dans l'Yonne (1 cas).

En Franche-Comté, les effets personnels sont relativement homogènes mais associés de différentes façons. Par exemple, les brassards-tonnelets sont systématiquement associés à un disque ajouré dans le Doubs, avec une ceinture en plus dans deux cas. En Haute-Saône, la seule paire de brassards-tonnelets est accompagnée d'une ceinture. Dans le Jura, les brassards-tonnelets sont groupés soit avec un disque ajouré, soit avec une ceinture, soit sans ces deux éléments. Les accessoires vestimentaires sont présents dans 9 sépultures du Doubs : épingle seule (2 cas), fibule seule (2 cas), ceinture seule (4 cas), ceinture et épingle (1 cas). En Haute-Saône, quatre sépultures sur cinq ont des accessoires vestimentaires (ceinture seule – 1 cas ; fibule seule – 1 cas ; fibule et ceinture – 1 cas ; ceinture et épingle – 1 cas). Concernant les pendeloques métalliques (rouelles/grelots/crotales), ils sont à l'unité ou combinés dans le Jura et le Doubs. En Haute-Saône, seuls les crotales sont dans deux tombes de Courtesoult (n° 193). Dans le Doubs, la sépulture 3 de La Rivière-Drugeon (n° 332), est la seule à associer ces trois objets. Le port d'un unique grelot est le plus fréquent (3 cas : Chassagne-Saint-Denis – n° 126, Epeugney – n° 230, La Chevillotte – n° 328). Les perles sont absentes des sépultures jurassiennes.

20.3.2. Le dépôt

Parmi les vingt sépultures du Hallstatt D1 de la zone d'étude, neuf ont un mobilier d'accompagnement. Ce mobilier est composé d'une ceinture à applique (1 cas), d'une meule (1 cas), d'une céramique seule (1 cas), de faune seule (2 cas), de faune et céramique (2 cas) ou encore de faune, céramique et ceinture (1 cas). Lorsque faune et céramique sont associées, le vase a été déposé avec les ossements de trois – ou plus – espèces animales (Saint-Hélier – n° 561, sép. 1 ; Fleurey-sur-Ouche – n° 255, L. 1, sép. 2), ou deux vases sont joints aux restes de deux espèces (Pommard – n° 518, sép. 1). Seul l'ensemble des sépultures (3 cas) de la nécropole de Fleurey-sur-Ouche ont un mobilier déposé. Celles de Panges, Pommard, Saint-Hélier et Châteauneuf appartiennent à des tumuli à plusieurs tombes mais dans chaque cas, une seule sépulture est datée

du Hallstatt D1. Il est à noter que la sépulture la plus impressionnante au niveau des effets personnels (Thury) n'a pas de dépôt attesté. Deux tombes ont un dépôt proche des dépôts jurassiens : celle de Fleurey-sur-Ouche (n° 250) avec une céramique déposée, et celle de Marcilly-Ogny (n° 390 – sép. 1), avec une ceinture à appliques.

Aucun dépôt n'a été répertorié dans les sépultures de Côte-d'Or septentrionale, de la Nièvre et de l'Yonne datées du Hallstatt D1.

Un seul dépôt a été observé dans le Doubs, à Alaise (n° 7 – sép. 3), où des ossements de chevaux ont été découverts.

Un seul dépôt a été répertorié en Haute-Saône, dans la sépulture 6 de Courtesoult. Il s'agit d'une ceinture à appliques.

Sur les trente-cinq sépultures du Jura, un dépôt est présent dans quatorze d'entre elles. Celui-ci est composé d'une céramique (4 cas) à Chemilla, Chilly-sur-Salins et Mesnay. À Ivory, la sépulture 1 du tumulus 12 des *Moidons* (n° 316) a un dépôt constitué d'ossements de deux bœufs/ruminants et de deux moutons. Dans le tumulus 16 de la même nécropole (n° 318), un gastéropode a été déposé dans la sépulture 1. Dans le tumulus 2 de cette nécropole, c'est une ceinture à appliques qui a fait l'objet du dépôt. Deux autres ceintures ont été déposées : à Chilly-sur-Salins (n° 164 – sép. 1) et à Mesnay (n° 426 – sép. a). À Chilly-sur-Salins, une paire de boucles d'oreilles accompagnait une ceinture. Dans un autre tertre de Mesnay (n° 424), c'est un rasoir qui a été déposé, sous la tête de l'individu. Enfin, il n'y a qu'une seule sépulture où le dépôt est mixte, c'est-à-dire à la fois composé d'une céramique et d'ossements animaux : à Mesnay (n° 421 – sép. i). Des objets en métal (fer) ont également été associés à une céramique à Ivory (n° 311 – sép. 14) : il s'agit d'une épingle et de fragments indéterminés.

La présence de rouelles, crotales ou grelots peut suggérer la présence d'une ceinture (voir chapitre précédent). Une ceinture à pendeloques a pu ainsi être déposée à Ivory (n° 318 – sép. 1 ; n° 313 – sép. a, Jura), à La Rivière-Drugeon (n° 332 – sép. 3, Doubs), et à Blaisy-Bas (n° 75 – sép. 2, zone d'étude).

20.3.3. Comparaison des assemblages

Sur les quatre-vingt-seize tombes du Hallstatt D1 à avoir un mobilier identifié dans son ensemble, seules vingt d'entre elles ont un dépôt (**Annexe 22**). Deux tombes ont un mobilier d'accompagnement plus important que les effets personnels : Ivory (n° 316 – sép. 1) dans le Jura,

avec 80 %, et Saint-Hélier (n° 561 – sép. 1) dans la zone d'étude, avec 66,7 %. Cinq autres ont un mobilier d'accompagnement et des effets personnels en proportions égales : Fleurey-sur-Ouche (n° 246 – sép. C) et Ivry-en-Montagne (n° 324 – sép. 1) dans la zone d'étude, Alaise (n° 7 – sép. 3) dans le Doubs, Chilly-sur-Salins (n° 164 – sép. 1) et Mesnay (n° 424 – sép. b) dans le Jura. Le reste des sépultures à dépôt possèdent entre 12 et 46 % d'objets déposés (12 cas) ou moins de 10 % (5 cas) (**Pl. 157** et **158**). Il s'agit essentiellement de sépultures jurassiennes (10 cas) et de la zone d'étude (6 cas). Quatre autres tombes avec dépôt ont parmi leur mobilier des fragments non identifiés (1 dans 3 cas, 3 dans 1 cas). Dans les quatre cas, les effets personnels sont largement plus nombreux que ce qui a été déposé. Les dépôts représentent entre 4 et 24 % du mobilier funéraire. La prise en compte des pendeloques métalliques comme composants d'une ceinture organique déposée élève à vingt-et-un le nombre de sépultures à dépôt.

Les tombes qui n'ont livré que des effets personnels se répartissent entre la Côte-d'Or méridionale (12 cas), la Côte-d'Or septentrionale (17 cas), la Nièvre (1 cas), la Saône-et-Loire (2 cas), l'Yonne (8 cas), le Doubs (15 cas), la Haute-Saône (2 cas) et le Jura (25 cas) (**Pl. 158**). La plupart du temps, il n'y a qu'une sépulture de ce type par tumulus (ou nécropole). Dans la zone d'étude, trois sépultures sont concernées dans deux tumuli : Marey-les-Fussey (n° 383) et Blaisy-Bas (n° 75). En suivant un axe sud-est/nord-ouest à partir de ces deux sites, on trouve plus au nord, en Côte-d'Or septentrionale, un troisième tertre à trois sépultures de ce type, à Fontaines-en-Duesmois (n° 259).

La présence d'un dépôt permet de différencier quelques tombes du Hallstatt D1, mais ce n'est pas le seul. Certains effets personnels sont présents partout ou au contraire dans des secteurs particuliers. Les assemblages auxquels ils appartiennent sont-ils pour autant similaires ? Certains objets (rouelles, grelots, crotales) ont été qualifiés de « jurassiens » car ont une aire de répartition centrée sur le massif du Jura. Les crotales, seuls, sont présents dans quatre sépultures (**Figure 127**) : deux dans la zone d'étude (Fleurey-sur-Ouche et Créancey) et deux en Haute-Saône (Courtesoult). Mis à part le défunt de Créancey, les trois autres portent une ceinture à agrafe. C'est le seul point commun. Les grelots se retrouvent à l'unité dans cinq cas : un dans le Jura (Ivory), un en Haute-Saône (Gy), trois dans le Doubs (Chassagne-Saint-Denis, Epeugney, La Chevillotte). À Chassagne-Saint-Denis, La Chevillotte et Ivory, le grelot est le seul effet personnel (et le seul mobilier) des défunts. Epeugney et Gy présentent chacun des effets personnels – en plus du grelot – différents : une paire de bracelets en alliage cuivreux pour le premier, une paire de brassards-tonnelets en lignite pour le second. Ces derniers sont peu fréquents : trois exemplaires à Panges et un exemplaire à Chaffois. Hormis les brassards-tonnelets, ces trois sépultures n'ont pas d'autre point commun. Les rouelles seules, portées à l'unité et jusqu'à cinq exemplaires, sont les plus récurrentes (7 cas) : deux dans la zone d'étude (Marcilly-Ogny et Thury), trois dans le Jura (Chilly-sur-Salins, Ivory et le T. 10 des

Moidons), une en Saône-et-Loire (Igé) et une dans le Doubs (Bolandoz). Quatre des défunts associent un ou deux bracelets en lignite aux rouelles (Thury, Marcilly-Ogny, Chilly-sur-Salins et le T. 10 des *Moidons*). La présence d'au moins un bracelet en alliage cuivreux est également la règle dans cinq des sépultures. Bien que ce soit en quantité différente, les deux sépultures de la zone d'étude ont aussi en commun des perles en verre bleu. De plus, une ceinture fait partie du mobilier de ces deux sépultures et à Chilly-sur-Salins.

L'association grelot-rouelles n'apparait que dans la sépulture de Chemilla (Jura). Un grelot et deux crotales sont associés dans deux sépultures : à Ivory dans le Jura et à Blaisy-Bas dans la zone d'étude. Elles ont également une paire de bracelets en alliage cuivreux en commun. Rouelles et crotales sont ensemble dans quatre sépultures : une dans le Jura (Ivory), une en Côte-d'Or septentrionale (Montigny-sur-Aube), une dans le Doubs (Ornans) et une dans l'Yonne (Mailly-le-Château). Mis à part à Montigny-sur-Aube où une seule rouelle est associée à quatre crotales, les trois autres assemblages comportent deux ou quatre rouelles et un crotale. Ces trois mêmes sépultures ont également une ceinture en commun. Tous les défunts ont plusieurs bracelets en alliage cuivreux. Une seule sépulture regroupe crotale, grelot et rouelles (4 exemplaires) : la sépulture 3 de La Rivière-Drugeon (n° 332). Au sein des effets personnels de ce défunt, des bracelets et anneaux en matériaux divers tels que le verre, l'ambre et le lignite, ont été découverts. Ces matériaux ne sont pas fréquents parmi les sépultures citées précédemment. L'ambre et le verre sont présents sous forme de perles uniquement (Courtesoult – n° 193, sép. 46, Haute-Saône ; Thury – n° 590, sép. 2 et Marcilly-Ogny – n° 390, sép. 1, zone d'étude).

La présence d'un rasoir persiste dans six tombes réparties entre la zone d'étude (3 cas), le Jura (2 cas) et la Côte-d'Or septentrionale (1 cas). Deux d'entre eux sont en alliage cuivreux (Genay et Saint-Hélier, zone d'étude). C'est le seul point commun du mobilier de ces deux individus : l'un associe au rasoir un bracelet et des anneaux de cheville en alliage cuivreux, l'autre une épée en fer et un dépôt de céramique et de faune. Parmi les quatre rasoirs en fer se trouvent ceux des tombes du Jura. L'une d'elles, à Mesnay (n° 431), a également un dépôt de céramique. Un bracelet en alliage cuivreux est porté par le défunt d'Ivry-en-Montagne tandis que celui de Mauvilly n'a pas d'autre effet personnel.

Les accessoires vestimentaires (épingles, ceintures, fibules) sont plus ou moins fréquents. Les fibules en fer ou en alliage cuivreux, se retrouvent à l'unité, dans neuf sépultures : deux dans la zone d'étude (Créancey et Pommard), deux en Haute-Saône (Courtesoult), deux dans le Jura (Chilly-sur-Salins, Mesnay), deux dans le Doubs (Bolandoz, La Rivière-Drugeon) et une dans l'Yonne. Chilly-sur-Salins et Pommard associent à une fibule en fer un bracelet en lignite et plusieurs en alliage cuivreux.

Une épingle est présente dans huit tombes : une dans le Doubs (Alaise), trois dans le Jura (Ivory, Mesnay et Chilly-sur-Salins), une dans la Nièvre (Courcelles), une en Saône-et-Loire (Courtesoult) et deux en Côte-d'Or méridionale (Fleurey-sur-Ouche, Pommard). Elles sont absentes de Côte-d'Or septentrionale. Un autre fait est à remarquer : cinq d'entre elles sont accompagnées d'un dépôt de céramique et/ou de faune : les sépultures d'Ivory et Mesnay, la sépulture d'Alaise et les sépultures de Pommard et de Fleurey-sur-Ouche. Ces deux dernières associent deux types d'accessoires vestimentaires : fibule et épingle pour la première, épingle et ceinture pour la seconde. La ceinture est l'accessoire le plus répandu (27 cas). Les plus fréquentes sont les ceintures à agrafes et appliques (7 cas). Elles sont absentes de la zone d'étude, mais se trouvent en Côte-d'Or septentrionale (Fontaines-en-Duesmois, Minot), dans le Jura (Clairvaux-les-Lacs, Ivory, Mesnay), en Haute-Saône (Courtesoult) et dans l'Yonne (Mailly-le-Château). À part celui de Clairvaux-les-Lacs, tous les défunts portaient également plusieurs parures annulaires et deux d'entre eux, des crotales (Courtesoult et Mailly-le-Château).

Les ceintures à agrafes (7 cas) (**Figure 131**) sont uniquement portées par des individus de Franche-Comté : trois dans le Doubs (Chaffois, La Rivière-Drugeon et Vuillecin), trois dans le Jura (Chilly-sur-Salins et Ivory – 2 cas) et un en Haute-Saône (Courtesoult). Les effets personnels de Vuillecin et La Rivière-Drugeon sont proches : en plus de la ceinture, les défunts possèdent une paire de brassards-tonnelets, un disque ajouré et une ou deux boucles d'oreille. Des perles sont également recensées (en verre pour l'un et en alliage cuivreux pour l'autre). L'individu de La Rivière-Drugeon porte en plus trois bracelets en alliage cuivreux. Les défunts d'Ivory, de Chilly-sur-Salins et de Courtesoult ont en commun crotale ou rouelle ou bracelets en lignite ou en alliage cuivreux. Seul le défunt de Chilly-sur-Salins présente un dépôt de céramique.

Les ceintures à appliques (6 cas) (**Figure 132**), sont majoritairement dans le Jura (Chilly-sur-Salins et Mesnay – 2 cas). Un individu du Doubs (La Rivière-Drugeon), de la zone d'étude (Fleurey-sur-Ouche) et de Côte-d'Or septentrionale (Minot) en porte également. Tous, à l'exception d'un des défunts de Mesnay présentent des parures annulaires en quantité variable. Seul celui de Fleurey-sur-Ouche a un dépôt de céramique et de faune.

Les ceintures à plaques et appliques ou plaque simple sont peu nombreuses (3 cas) (**Figure 133**) et toutes en Bourgogne : Panges (zone d'étude), Magny-Lambert (Côte-d'Or septentrionale) et Sainte-Colombe (Yonne). Elles n'ont en commun que la présence d'un ou plusieurs bracelets en alliage cuivreux.

Deux défunts portent une ceinture à agrafe et anneau : à Courtesoult et Fleurey-sur-Ouche. Ils ne partagent aucun autre objet si ce n'est un élément jurassien, un crotale, à l'unité, qui constitue par ailleurs l'unique mobilier de la sépulture de Haute-Saône.

La présence de boucles d'oreilles est limitée à neuf sépultures, toutes associées à des accessoires vestimentaires, sauf dans les cas de Marey-les-Fussey (zone d'étude) et Chilly-sur-Salins (Jura) où seule une parure annulaire est présente. Elles sont majoritaires dans le Doubs (La Rivière-Drugeon – 3 cas et Vuillecin). Deux cas sont connus dans le Jura (Chilly-sur-Salins), deux autres en Côte-d'Or méridionale (Marey-les-Fussey et Thury) et un cas dans le nord de ce même département.

Comme on l'a vu, la présence d'un torque ou d'anneaux de cheville est également restreinte à quelques tumuli et quantitativement. Le torque est absent de Côte-d'Or septentrionale, de Saône-et-Loire, de la Nièvre et du Doubs. Les anneaux de cheville sont occasionnels dans le Doubs et le Jura.

20.4. Au Hallstatt D1-D2

20.4.1. Le costume

Quatre sépultures appartiennent à cette période en Côte-d'Or septentrionale, deux à Minot (n° 439 – T. *Banges IV*, sép. 1 et n° 448 – T. *Crais aux Lièvres*, sép. 5) et deux à Salives (n° 569 – T. *Bourrachot*, sép. 1 et 5) (**Pl. 159**). Les deux individus de Minot n'ont que des effets personnels : armes, rouelle et bracelets en alliage cuivreux pour le premier, bracelet et anneau de cheville en alliage cuivreux pour le second. À Salives, les deux sépultures ont des effets personnels différents : bracelet en fer pour l'une, fibule en alliage cuivreux et pectoral en perles de verre, ambre et alliage cuivreux pour l'autre.

Trois tertres ont des sépultures du Hallstatt D1-D2 dans la Nièvre : Tannay (n° 586), Courcelles (n° 191) et Vielemanay (n° 606) (**Pl. 159**). Si une seule sépulture appartient à cette période dans chacun des deux premiers tumuli, Vielmanay a livré six tombes. Le défunt de Courcelles a des effets personnels plus variés que les autres : un bracelet en fer, plusieurs bracelets et anneaux en alliage cuivreux, et une épingle en alliage cuivreux. La sépulture 38 de Vielmanay a livré des effets personnels très proches : la seule différence est l'absence d'une épingle et d'un anneau. La présence de bracelets en alliage cuivreux est également notée à Tannay. Dans les autres sépultures de Vielmanay, un ou plusieurs bracelets en fer et d'une pendeloque en os (limitée à la sép. 29) ont été trouvés. Les effets personnels du Hallstatt D1-D2 dans la Nièvre sont donc fortement standardisés.

L'Yonne est représentée par deux sépultures de Mailly-le-Château (n° 380 – sép. A et n° 382 – sép. P) (**Pl. 160**). Ces deux défunts ont des effets personnels très proches et différents de ceux du reste de la Côte-d'Or : un torque en alliage cuivreux pour le premier, et une bague dans le même métal pour le second.

Les sépultures franc-comtoises sont bien plus nombreuses qu'en Bourgogne à cette période. Le tumulus 1 des *Fourneaux* de Bulle – dans le Doubs – a trois sépultures du Hallstatt D1-D2 (**Pl. 160**). Les deux premières ont en commun une fibule, une ceinture et au moins un bracelet en alliage cuivreux (mais certains font partie d'un dépôt). La troisième tombe est très différente : le seul effet personnel qui lui est attribué est une applique en alliage cuivreux. Parmi les sépultures des tumuli de La Rivière-Drugeon, quatre, appartenant à des nécropoles différentes, sont datées de cette période. Elles ont toutes donné une fibule en alliage cuivreux (3 cas) ou en fer (1 cas). Cette dernière est le seul effet personnel du défunt du tumulus de la *Décharge* (sép. 1). Une ceinture est attestée dans deux des tombes (n° 332 – sép. 1 ; n° 338 – sép. D). Une seule sépulture appartient à Chaffois (n° 116 – sép. 2). Elle associe ceinture et paire de bracelets en alliage cuivreux. Le tumulus de Pontarlier (n° 519) a livré deux sépultures (sép. 1 et 2) : la première avec une paire de bracelets en alliage cuivreux, la seconde avec un bracelet du même matériau et deux brassards-tonnelets en lignite (**Pl. 161**). La sépulture de Refranche (n° 550 – sép. 1) rappelle celles de Bulle (n° 102) et de La Rivière-Drugeon (n° 332) avec une ceinture, une boucle d'oreille, deux fibules et une épingle en alliage cuivreux.

Cette période est visible en Haute-Saône à travers neuf sépultures de Courtesoult (n° 193) (**Pl. 161** et **162**). Les accessoires vestimentaires sont présents dans huit tombes. Seule la sépulture 18 n'en a pas. Un objet unique caractérise les effets personnels de ce défunt : un rasoir en fer. Un second rasoir en fer accompagne le défunt de la sépulture 15. Une fibule en alliage cuivreux y est associée. Une ou deux fibules en alliage cuivreux sont présentes dans trois autres tombes. Deux d'entre elles n'ont que la fibule comme effet personnel (sép. 23 et 45). La dernière (sép. 28) associe à la fibule une parure composite (corail, os, fossile), une paire de boucles d'oreilles, des armilles, un anneau en alliage cuivreux, ainsi qu'une paire d'anneaux de cheville en fer. Un seul autre défunt porte ces anneaux de cheville : celui de la sépulture 13. Il possède également un accessoire vestimentaire, mais il s'agit ici d'une ceinture. Une paire de bracelets en alliage cuivreux complète l'ensemble. Dans les deux dernières sépultures, ce même schéma apparait : accessoire(s) vestimentaire(s) (ceinture, ceinture et fibules) avec parure annulaire en alliage cuivreux (armilles). La sépulture 48 a, comme la sépulture 28, des pendeloques en os et roche, un anneau et une paire de boucles d'oreilles en alliage cuivreux.

Le Jura a encore une fois fourni le plus de sépultures (17) pour cette période (**Pl. 162** et **163**). Parmi les défunts, cinq ont une ou plusieurs parures annulaires comme effets personnels. Huit ont un ou plusieurs accessoires vestimentaires (ceinture – 5 cas ; fibule – 2 cas ; ceinture et fibule – 1 cas). Une paire de boucles d'oreilles est présente sur cinq défunts, dont trois possédants des accessoires vestimentaires métalliques (Mesnay – n° 423, sép. c ; Ivory – n° 321, sép. 1 et n° 318, sép. h). Une sépulture se démarque par la présence d'un rasoir seul (Mesnay – n° 431, sép. 4c). Trois des tertres ont livré chacun une sépulture. Les effets personnels se composent d'un bracelet en alliage cuivreux, et pour deux défunts, d'un anneau en alliage cuivreux et d'éléments en corail. Les deux individus du tumulus 16 de *Parançot* à Ivory (n° 321) associent des parures annulaires et un accessoire vestimentaire mais les objets en eux-mêmes sont différents : fibule et paire de bracelets en alliage cuivreux pour l'un ; ceinture, quatre bracelets, un anneau et une boucle d'oreille en alliage cuivreux pour l'autre. Le tumulus 4 de *Parançot* à Mesnay (n° 421) renferme également plusieurs sépultures du Hallstatt D1-D2 (sép. b et c1). Les effets personnels sont tous distincts (boucles d'oreilles, bracelets, anneau et fibules en alliage cuivreux). Le dernier tertre à abriter plusieurs tombes de cette période est le tumulus 19 de *Parançot* (Mesnay – n° 431). L'un des défunts a pour seul effet personnel un rasoir en fer (sép. 4c). Les deux autres portent des parures annulaires en alliage cuivreux mais en quantités différentes : une paire de bracelet (sép. 4a) ou des armilles (sép. 4b).

20.4.2. Le dépôt

Le dépôt dans les sépultures de Bourgogne est très limité à cette période : seules trois sépultures en ont, et ceux-ci sont bien distincts en fonction de leur zone géographique. En Côte-d'Or septentrionale, il s'agit d'une céramique déposée dans la sépulture des deux individus de Salives. Dans la Nièvre, il s'agit d'ossements de chèvre, placés dans une seule sépulture de Vielmanay (sép. 6).

Dans le Doubs, deux sépultures de Bulle (n° 102 – sép. 1 et 2) ont un dépôt. Il s'agit de dix-sept bracelets et d'une ceinture à plaque pour la première, et pour la seconde, d'une ceinture similaire et d'une céramique. Parmi les neuf sépultures (Courtesoult) de Haute-Saône, cinq ont un dépôt. Les sépultures 28 et 48 ont, en plus d'effets personnels proches, un dépôt identique composé d'un galet et d'une céramique. Une subtilité au niveau de la ceinture peut être relevée : elle est portée par le premier défunt, mais fait partie du dépôt dans la seconde tombe. Une ceinture a également été déposée dans la sépulture 19. Les deux autres sépultures (3 et 23) ont un dépôt constitué d'une céramique pour la première, et d'ossements de cerf pour la seconde. Dans le Jura, seules quatre sépultures ont un dépôt. Il est constitué de céramiques dans trois cas : à l'unité (Ivory –

n° 318, sép. h ; Mesnay – n° 419, sép. e), ou en deux exemplaires (Mesnay – n° 425, sép. 4a). Le quatrième cas est le dépôt d'une ceinture à appliques (Mesnay – n° 421, sép. c1).

20.4.3. Comparaison des assemblages

Sur les cinquante-et-une sépultures dont l'ensemble du mobilier est identifié, dix-huit sont accompagnées d'un dépôt (**Annexe 23**). La taille de ce dépôt est supérieure aux effets personnels dans un seul cas, à Bulle (n° 102 – sép. 1, Doubs). Il est égal à ces derniers dans quatre cas : dans les deux sépultures de Salives (n° 569 – sép. 1 et 3, Côte-d'Or septentrionale), à Mesnay (n° 431 – sép. 4a, Jura) et à Vielmanay (n° 606 – sép. 6, Nièvre). Huit sépultures ont des dépôts dont la proportion par rapport à l'ensemble du mobilier varie entre 13 et 40 %. Deux dernières tombes ont un mobilier déposé égal ou inférieur à 5 % de l'ensemble. Les autres défunts sont accompagnés uniquement de leurs effets personnels (**Pl. 164**).

Les effets personnels des défunts de l'Yonne se distinguent par la faible quantité d'objets et la présence d'un torque. La sépulture à arme de Minot (Côte-d'Or septentrionale) se distingue totalement des autres par la présence de deux armes associées à une rouelle. La deuxième sépulture de Minot par contre, suit des assemblages légèrement antérieurs du tumulus de *Banges II* sur la même commune. Les deux sépultures de Salives ont des effets personnels totalement différents. Le bracelet en fer de l'une fait échos à ceux caractéristiques de la Nièvre, tandis que le plastron en ambre, verre et alliage cuivreux de l'autre, rappelle celui de Courtesoult (sép. 46 – Hallstatt D1, Haute-Saône). Les effets personnels des défunts du nivernais se composent d'un ou plusieurs bracelets, essentiellement en fer. Les sépultures franc-comtoises de cette période se caractérisent par des accessoires vestimentaires (ceintures et fibules), très occasionnels en Bourgogne (2 cas), et par des boucles d'oreilles (11 cas), absentes de Bourgogne.

Les dépôts quant à eux se composent d'une céramique (6 cas), de deux céramiques (1 cas - Jura), d'une céramique et d'un galet (2 cas – Haute-Saône) ou de faune (2 cas – Nièvre et Haute-Saône).

20.5. Au Hallstatt D2

Peu de sépultures sont datées de cette période. Mis à part dans le Jura où plusieurs sépultures sont connues, les autres zones n'en ont livrées qu'une ou deux.

20.5.1. Le costume

Très peu de tombes sont attribuées à cette période en Bourgogne. La sépulture de la zone d'étude, à Prâlon (n° 524 – sép. 1) possède un rasoir en alliage cuivreux, une ceinture et des armilles (**Pl. 165**). La sépulture de Côte-d'Or septentrionale, à Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 557 – sép. 1) est une tombe à char. Ses effets personnels sont composés de boutons à bélière en fer, d'une paire de boucles d'oreilles en or et deux bracelets en or. Une série d'objets sont difficilement séparables entre effets personnels et déposés : harnachement et phalères, char, haches. Deux sépultures doubles de la Nièvre sont répertoriées à Ciez (n° 170 – sép. 18) et Oisy (n° 496 – sép. 1). Un torque en alliage cuivreux appartient à chaque sépulture. L'ensemble des effets personnels présents est constitué de parures annulaires. C'est également le cas pour les deux défunts de l'Yonne : à Blannay (n° 78 – sép. 3) et à Brosses (n° 101 – sép. 1) (**Pl. 166**). Le torque est recensé dans les deux cas.

Dans le Doubs, la sépulture de La Rivière-Drugeon (n° 338 – sép. A) a livré une ceinture et un bracelet en alliage cuivreux (**Pl. 166**). La sépulture de Haute-Saône est la tombe à char d'Apremont (n° 49 – sép. 1). Les effets personnels sont un torque en or, des perles en ambre et des anneaux en ivoire. Enfin, parmi les huit sépultures du Jura, toutes ont des accessoires vestimentaires : fibule(s) seule(s) (3 cas), ceinture seule (2 cas), ceinture et fibule(s) (3 cas) (**Pl. 167**). Le reste des objets se caractérisent par un ou plusieurs bracelets en alliage cuivreux ou par des armilles. Deux cas particuliers sont à noter : le brassard-tonnelet en lignite de Mesnay (n° 418 – sép. n) et la boucle d'oreille en or d'Ivory (n° 323 – sép. b). Ce tertre contient également une tombe à char de cette période (sép. d) dont le mobilier n'est pas aussi différent que les deux autres tombes à char : pas de parure en or (celle-ci est présente dans la sépulture voisine), pas d'objet en matière importée comme l'ambre ou l'ivoire. Par contre, les deux fibules en alliage cuivreux sont ornées de corail. Un autre tumulus du Jura a livré deux sépultures du Hallstatt D2 (Mesnay – n° 421, sép. e et f). Les défunts ont une fibule en alliage cuivreux en commun. La fibule est le seul effet personnel de la sépulture f. Contrairement à celle de la sépulture e, elle n'est pas qu'en alliage cuivreux : elle associe à ce métal des parties en fer et un ornement dans une matière non définie.

20.5.2. Le dépôt

Il est présent dans deux cas en Bourgogne : dans la tombe à char de Sainte-Colombe-sur-Seine (Côte-d'Or septentrionale) et à Oisy (Nièvre). Dans les deux cas, il s'agit d'une céramique. La tombe à char de Haute-Saône a également livré des récipients : un chaudron en alliage cuivreux et fer, un gobelet en fer et une phiale en or. Trois autres sépultures du Jura présentent un dépôt : un

récipient céramique dans les tumuli 1 et 17 de *Parançot* (sép. n et b) et un récipient céramique avec des ossements de chien dans le tumulus 16 des *Moidons* (sép. g).

20.5.3. Comparaison des assemblages

En ne prenant en compte que les ensembles où tous les objets ont été identifiés, seules trois sépultures sur dix-huit ont un dépôt (**Annexe 24** et **Pl. 168**). Ce dernier est toujours moins important que les effets personnels (entre environ 8 et 40 %).

Il est difficile de faire de quelconques rapprochements avec d'aussi faibles occurrences. Néanmoins, on note une forte ressemblance entre les effets personnels du défunt de Prâlon (n° 524 – sép. 1, zone d'étude), composés d'une ceinture, d'armilles et d'un rasoir, avec les assemblages du Doubs (La Rivière-Drugeon – n° 38, sép. A) et jurassiens (Ivory – n° 318, sép. g ; Mesnay – n° 419, sép. d). Les défunts de la Nièvre et de l'Yonne se caractérisent par la présence d'un torque. Le costume jurassien se définit par les accessoires vestimentaires, et plus encore par la fibule.

20.6. Au Hallstatt D2-D3

20.6.1. Le costume

Les effets personnels des défunts de la zone d'étude de cette période sont constitués uniquement d'une ou plusieurs parures annulaires. Trois exceptions existent : Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – T. 10, sép. B) avec une ceinture et une épée en plus des parures annulaires ; Saint-Romain (n° 564 – T. *Bois de Moléchard*, sép. 1), sans parure annulaire mais avec une aiguille en alliage cuivreux ; et Thury (n° 588 – T. 1 de *La Prée*, sép. 1) qui associe à ses parures annulaires deux flèches (**Pl. 169** et **170**). Les effets personnels sont une combinaison de torque, anneaux de cheville, bracelet(s) en alliage cuivreux et/ou en lignite, armilles et anneau. Le torque est le seul effet personnel de deux individus (Bressey-sur-Tille – n° 98, sép. 93 ; Cussy-la-Colonne – n° 204, T. *Bois du Deffend*, sép. 1). Il est associé à des bracelets, anneaux de cheville ou armilles dans deux sépultures de Couchey (n° 183 – T. *Bois de la Jeune Ronce*, sép. 3 et n° 190 – T. *Combe Pévenelle*, sép. 34). Un bracelet en alliage cuivreux est le seul effet personnel de six défunts (un à Bressey-sur-Tille, un à Couchey, un à Cussy-la-Colonne, deux à Fleurey-sur-Ouche et un à Meloisey). Une paire d'anneaux de cheville en alliage cuivreux est également le seul effet personnel de quatre défunts (Bressey-sur-Tille, Bellenot-sous-Pouilly, Meloisey – 2 cas). Un bracelet en lignite est associé à un bracelet en alliage cuivreux à Bressey-sur-Tille, Panges et Thury. Un bracelet en fer fait partie du mobilier d'un défunt de Fleurey-

sur-Ouche. Les armilles apparaissent dans plusieurs sépultures, jamais seules (Thury, Panges, Créancey, et Couchey). Quelques tertres ou nécropoles ont livré plusieurs sépultures du Hallstatt D2-D3. Les quatre individus de Bressey-sur-Tille n'ont pas les mêmes effets personnels, mais ils regroupent torque, bracelets en alliage cuivreux et en lignite, et anneaux de cheville. A Cussy-la-Colonne, les deux défunts ont également des effets personnels : torque pour l'un, bracelet pour l'autre. Trois des tombes de Fleurey-sur-Ouche contiennent un bracelet. La quatrième a un assemblage particulier par la présence d'un accessoire vestimentaire et d'une arme. Les trois tombes du tumulus A de Meloisey possèdent par contre des effets personnels similaires : paire d'anneaux de cheville pour les sépultures I1 et I2, et paire de bracelets pour la troisième. Enfin, les deux sépultures de Thury ont également des effets personnels différents.

Parmi les vingt-huit tombes de Côte-d'Or septentrionale, seules quatre d'entre elles n'ont pas d'accessoires vestimentaires parmi leurs effets personnels. Le défunt de Minot (n° 441 – T. *Banges XV*, sép. F) porte deux fibules en alliage cuivreux, et celui de Nod-sur-Seine (n° 483 – T. *Pierre-Cenant*, sép. 1) une fibule en fer. Un autre individu de Minot (n° 447 – T. *Crais de Charmes*, sép. 4) possède un couteau en fer dans un fourreau en bois et l'individu de Veuhaulles-sur-Aube (n° 605 – T. du *Fourneau*, sép. 1) n'a pas d'effets personnels discernables (**Pl. 171** à **173**). Deux autres sépultures se distinguent par la présence d'armement : celle de Vernois-les-Vesvres (n° 601 – T. *Champberceau 115*, sép. 5) et celle de Magny-Lambert (n° 361 – T. du *Trembloi*, sép. A). Le premier défunt porte un poignard à antennes, le second une épée et un rasoir. Les parures annulaires, comme dans la zone d'étude, sont composées de bracelets, anneaux de cheville, armilles et torques. Une famille de parure est rarement seule (bracelets seuls – 4 cas ; anneaux de cheville seuls – 1 cas). L'association bracelets et anneaux de cheville se retrouve sur sept défunts. Le torque est un élément nouveau dans cette zone. Il est au cou de neuf défunts : six à Minot (n° 437 – T. *Banges II*, sép. D ; n° 441 – T. *Banges XV*, sép. A et E ; n° 445 – T. *Sous-le-Breuil 3*, sép. A ; n° 448 – T. *Crais aux Lièvres*, sép. 3 ; n° 462 – T. *La Trémoille II*, sép. 1), un à Meulson (n° 434 – T. *Tarperon* I, sép. 4) et deux à Vernois-les-Vesvres (n° 601 – sép. 5 et 12). Le torque est associé à une paire d'anneaux de cheville à Minot (n° 448), à des armilles à Meulson, et à quatre bracelets à Vernois-les-Vesvres (sép. 12). Il est joint à des bracelets et à des anneaux de cheville dans quatre cas : Minot (n° 437, 441 et 461 – T. *La Trémoille I*) et à Vernois-les-Vesvres (sép. 5). Ces parures annulaires ne sont seules qu'à Minot (n° 461). Dans les autres cas, des accessoires vestimentaires les accompagnent (ceinture – 2 cas, fibule – 1 cas). Des « pendeloques-perles » ou un poignard complètent les effets personnels de deux défunts. Les « pendeloques-perles » sont présentes dans quatre tombes. Elles prennent la forme d'une perle en verre bleu (Minot *Sous-le-Breuil 3*), d'une perle en lignite et de deux pieds de fibule (Minot *Banges XV*, sép. A), d'une parure composite avec pendeloque trilobée, perles en ambre, pendeloques en os,

et anneaux en or et ivoire (Minot – n° 445, sép. E), ou de deux perles en ambre (Magny-Lambert – n° 361, sép. A). Les accessoires vestimentaires font partie des effets personnels de sept défunts. Les fibules, en alliage cuivreux ou en fer, rares dans cette zone jusque-là, sont plus présentes (5 cas).

Deux sépultures sont attribuées au Hallstatt D2-D3 dans la Nièvre (**Pl. 173**). L'un des défunts porte des anneaux de cheville en alliage cuivreux (Chaulgnes – n° 137, sép. 1), l'autre un bracelet en alliage cuivreux (Oisy – n° 497, sép. 1).

Les six sépultures de l'Yonne se répartissent entre quatre tumuli. Les défunts sont tous accompagnés de parures annulaires identiques à celles du reste de la Bourgogne : torque, anneaux de cheville, bracelets et armilles en combinaisons diverses (**Pl. 174**). Les deux défunts de Thory (n° 587) portent une paire de bracelets et une paire d'anneaux de cheville en alliage cuivreux. L'un d'eux compte également une épée parmi ses effets personnels (sép. 1). Les autres individus arborent tous un torque. Les deux individus du tumulus A des *Rouesses* de Châtel-Censoir (n° 128) associent au torque une paire de bracelets (sép. 1) ou des armilles (sép. 2). La troisième sépulture de Châtel-Censoir, dans le tumulus du *Bois des Brosses* (n° 136 – sép. 1), regroupe un torque et six bracelets. Enfin, l'individu d'Annay-la-Côte (n° 39 – T. 1878, sép. 1) combine les trois parures annulaires : torque, armilles et paire d'anneaux de cheville, comme à Couchey (n° 183 – sép. 3 et n° 190 - sép. 34) dans la zone d'étude, à Minot (n° 437 – sép. D ; n° 441 – sép. A ; n° 461 – sép. 1) et Vernois-les-Vesvres (n° 601 – sép. 5).

En Haute-Saône, quatre tombes sont datées de cette période. Les ensembles sont tous différents (**Pl. 174**). Le défunt de Mercey-sur-Saône (n° 414 – sép. 1) n'a pas d'effets personnels. Celui de Courtesoult (n° 193 – sép. 38) porte deux fibules en alliage cuivreux. Les défunts de Mantoche (n° 389 – sép. 1) et d'Apremont (n° 50 – sép. 1) ont en commun un bracelet en lignite et un torque (en alliage cuivreux pour le premier, en or pour le second). Le défunt de Mantoche complète sa parure avec un bracelet en cuivre tandis que celui d'Apremont avec un poignard.

Dans le Doubs, les huit sépultures de cette période se trouvent toutes sur la commune de La Rivière-Drugeon (**Pl. 175**). Elles sont réparties dans quatre tumuli : quatre tombes appartiennent au tumulus 2 de la *Décharge* (n° 336), deux au tumulus des *Gentianes* (n° 337), et une sépulture se situe respectivement dans les tumuli 1 du *Grand Communal* (n° 331) et de *La Loge* (n° 339). Globalement, six sépultures ont uniquement un ou deux bracelets comme effets personnels. Les deux exceptions sont l'association d'un bracelet avec une ceinture (n° 336 – sép. 3), et la paire de fibules (sans parure annulaire) portée par le défunt de *La Loge*. Toutes les parures sont en alliage cuivreux hormis un bracelet en lignite (n° 331) et un bracelet en fer (n° 336 – sép. 2).

Sept sépultures sont répertoriées dans le Jura (**Pl. 175** et **176**). Parmi celles localisées dans la forêt des *Moidons*, deux sont issues du tumulus 1 des *Moidons* à Chilly-sur-Salins (n° 166 – sép. 4 et 6). Le second défunt n'a pas d'effets personnels visibles sur lui. De manière générale, les autres individus arborent, comme aux périodes précédentes, des accessoires vestimentaires : fibules (3 cas), ceinture (2 cas), élément de chaussure (1 cas) et épingle (1 cas). Ces accessoires (paire de fibules et éléments de chaussure) sont les seuls effets personnels du défunt de la sépulture c d'Ivory (n° 323). Un autre défunt d'Ivory (n° 313 – sép. c) n'a aucun de ces objets, par contre, une paire de bracelets et un anneau de cheville en alliage cuivreux ont été déposés près de lui. Les parures annulaires de Mesnay et Chamole sont similaires : une paire de bracelets et des armilles. Elles sont de plus accompagnées, dans les deux cas, d'accessoires vestimentaires : ceinture et fibule pour la première, ceinture et épingle pour la seconde. Un brassard-tonnelet en lignite fait partie des effets personnels de la sépulture 4 de Chilly-sur-Salins (n° 166).

20.6.2. Le dépôt

Dans la zone d'étude, cinq sépultures ont révélé un dépôt. Elles appartiennent toutes à des nécropoles différentes : Couchey (n° 184 – sép. 10), Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – sép. B), Panges (n° 503 – sép. 1), Thury (n° 588 – sép. 1), et Saint-Romain (n° 564 – sép. 1). Tous les dépôts sont différents. À Couchey, une céramique seule a été déposée. À Fleurey-sur-Ouche, une céramique était accompagnée de quatre moules d'eau douce. À Saint-Romain, des ossements de cheval étaient joints à une céramique. À Thury, quatre céramiques étaient placées à côté d'un récipient en alliage cuivreux. Enfin, à Panges, le dépôt est constitué d'ossements d'animaux non identifiés. Quatre défunts de Côte-d'Or septentrionale sont accompagnés d'un dépôt. Il est composé d'une céramique à Minot (n° 441 – sép. L) et à Veuhaulles-sur-Aube (n° 605 – sép. 1), et d'une céramique avec des ossements d'animaux à Minot (n° 462 – sép. 1). Aucun dépôt n'accompagne les défunts de l'Yonne et de la Nièvre.

Seul l'individu de Mercey-sur-Saône (n° 414) a livré un dépôt de céramique en Haute-Saône. C'est également une sépulture particulière car aucun objet personnel n'a été relevé. La cause de cette absence peut être le fait que le ou les objets personnels aient brûlé et disparu lors de la crémation du défunt. Un seul dépôt a été recensé dans le Doubs : une céramique, dans la sépulture 1 de La Rivière-Drugeon (n° 331). Des céramiques ont également été déposées dans trois sépultures jurassiennes. Dans le cas de Chilly-sur-Salins (n° 166 – sép. 6), la céramique est le seul mobilier de la sépulture. À Ivory (n° 313 – sép. c), le dépôt est uniquement composé d'objets métalliques (2 bracelets et un anneau de cheville).

20.6.3. Comparaison des assemblages

Parmi les soixante-neuf sépultures du Hallstatt D2-D3, seules quatorze d'entre elles ont reçu un dépôt (**Annexe 25** et **Pl. 177**). Ces dépôts sont essentiellement localisés en Côte-d'Or et se composent d'une ou deux céramiques. Des ossements d'animaux ont été placés dans quatre de ces sépultures, majoritairement situées dans la zone d'étude (Fleurey-sur-Ouche, Saint-Romain, Panges) et exceptionnellement en Côte-d'Or septentrionale (Minot). Parmi les assemblages dont l'ensemble du mobilier a été identifié, neuf ont un dépôt. Dans trois cas, ce dépôt constitue le seul mobilier de la tombe : à Mercey-sur-Saône (Haute-Saône), à Ivory et à Chilly-sur-Salins (Jura). Dans deux autres cas (Saint-Romain et Thury – zone d'étude), il prend une part plus importante que les effets personnels. Ces derniers et le dépôt sont équilibrés à La Rivière-Drugeon (n° 331 – sép. 3). Enfin, les effets personnels sont une part plus importante du mobilier funéraire dans les quatre autres tombes. Dépôts et effets personnels ont des proportions identiques dans les sépultures de Magny-Lambert (n° 361 – sép. A) et de Minot (n° 441 – sép. E).

Les effets personnels sont assez proches dans l'ensemble de la zone d'étude. Les quelques nuances détectées sont de l'ordre de la fréquence d'une parure annulaire ou du matériau. Ainsi, les bracelets en lignite font partie des effets personnels des défunts de la zone d'étude et de Haute-Saône. Ils sont exceptionnels dans le Doubs et le Jura (1 cas chacun). Les fibules sont absentes des sépultures de la zone d'étude, de l'Yonne et de la Nièvre. Proportionnellement, elles se retrouvent plus régulièrement dans le Jura et en Haute-Saône, puis en Côte-d'Or septentrionale et enfin dans le Doubs. Les ceintures sont beaucoup moins fréquentes qu'aux périodes précédentes. Un seul défunt de la zone d'étude et du Doubs en porte. Dans les deux cas, il s'agit d'une ceinture à agrafe. Deux défunts arborent une ceinture, mais à plaque, en Côte-d'Or septentrionale et dans le Jura. Le torque est présent dans les sépultures de Bourgogne essentiellement (6 cas sur 22 dans la zone d'étude, 9 cas sur 28 en Côte-d'Or septentrionale et 4 cas sur 6 dans l'Yonne) – à l'exception de la Nièvre. Il est très occasionnel en Franche-Comté : deux défunts en Haute-Saône seulement. Néanmoins, ces deux individus constituent la moitié des défunts de Haute-Saône au Hallstatt D2-D3. Il n'est porté seul que dans deux sépultures du sud de la Côte-d'Or. Les armilles suivent la même répartition que les torques : majoritaires dans la zone d'étude (4 cas), elles se retrouvent ainsi dans le nord du département (3 cas), l'Yonne (2 cas) et le Jura (2 cas). Les anneaux de cheville ne sont présents qu'en Bourgogne (un seul exemplaire dans une sépulture d'Ivory pour la Franche-Comté).

20.7. Au Hallstatt D3

20.7.1. Le costume

Parmi les vingt-et-une sépultures de la zone d'étude datées du Hallstatt D3, treize ont un ou plusieurs accessoires vestimentaires parmi leurs effets personnels (**Pl. 178** et **179**). Ces sépultures sont réparties équitablement entre les celles qui arborent une ou plusieurs fibules (4 cas), celles qui portent une ceinture (4 cas) et celles qui combinent les deux (4 cas). Les ceintures sont à anneau en fer (4 cas), à appliques circulaires en alliage cuivreux (1 cas) ou à agrafe en fer (2 cas). La ceinture est portée seule dans deux cas (Bressey-sur-Tille – n° 98, sép. 17 et Marcilly-Ogny – n° 390, T. 1 des *Champs d'Aniers*, sép. 5). Celle de Bressey-sur-Tille est à anneau, celle de Marcilly-Ogny à agrafe et plaque en fer. Les effets personnels des trois autres défunts à ceinture à anneau sont tous différents. Seule une pince à épiler en fer est commune aux sépultures de Couchey (n° 186 – T. 3 de la *Rente Neuve*, sép. 1) et de Fleurey-sur-Ouche (n° 245 – T. 3, SD). Cette dernière associe à la ceinture et à la pince à épiler une boucle d'oreille en or et une pendeloque (dent d'ours). Le défunt de Couchey quant à lui, ajoute à la ceinture et à la pince à épiler un poignard en fer avec fourreau. La dernière sépulture joint à une ceinture à anneau, une fibule et un bracelet en alliage cuivreux. Cette association ressemble plus à celles des ceintures à agrafe : à Bressey-sur-Tille, les deux défunts avec ce type de ceinture possèdent également une fibule, un ou deux anneaux de cheville (sép. 64), ainsi qu'une paire de bracelets pour l'un d'eux (sép. 82). C'est également le genre d'assemblage qui est visible à Marcilly-Ogny avec la ceinture à appliques : fibules et bracelet. Parmi les quatre sépultures à fibules, on retrouve le même système : fibule seule (Bressey-sur-Tille, sép. 22), fibule(s) avec bracelet(s) (Bressey-sur-Tille, sép. 67 ; Martrois, sép. 7), ou fibules, paire de bracelets et d'anneaux de cheville (Bressey-sur-Tille, sép. 114). Certaines de ces fibules ont un ornement en corail (Bressey-sur-Tille, sép. 114 et 64 et Martrois). Les huit sépultures sans accessoires vestimentaires ont des effets personnels composés de bracelet(s) et anneau(x) de cheville en alliage cuivreux (Couchey – n° 184, T. 1 de la *Rente Neuve*, sép. 11 et 12 ; Darcey – n° 208, sép. a), d'un torque ou d'une paire de bracelets (Lantilly – n° 342, sép. M et V), d'anneau(x) de cheville (Darcey – n° 208, sép. c ; Villecomte – n° 608, T. Jean-Jacques, sép. 2) ou d'une flèche (Villecomte – n° 609, T. Charmodot, sép. 10). Quelques ensembles sont particuliers : la sépulture 4b de Marcilly-Ogny, qui a pour effets personnels un rasoir en fer et un anneau du même métal ; la sépulture 1 de Couchey (n° 186) avec son poignard et sa pince à épiler ; et la sépulture D de Fleurey-sur-Ouche (n° 245) avec sa boucle d'oreille en or, sa pince à épiler et sa canine d'ours. Les effets personnels de chaque tumulus possédant plusieurs sépultures du Hallstatt D3 sont bien stéréotypés entre eux, mais différents entre chaque tertre. À Lantilly, une seule famille de parure annulaire est présente par tombe. C'est dans ce tertre que se trouve l'unique torque. À Couchey (n° 184), les deux défunts associent bracelets et anneaux de

cheville. Enfin, à Bressey-sur-Tille, sont combinés : ceinture, fibule(s), bracelet(s) et anneau(x) de cheville en alliage cuivreux. L'élément de base semble être l'accessoire vestimentaire puisque c'est le seul à être porté seul. Les associations les plus abouties seraient alors celles qui ajoutent bracelets et anneaux de cheville. Il est également à noter qu'à Marcilly-Ogny, les deux ceintures, différentes, sont plutôt d'inspiration jurassienne. Le défunt avec la ceinture à appliques est inhumé avec le défunt possédant un rasoir. Ces assemblages semblent faire de Marcilly-Ogny un pôle fort, comme à Fleurey-sur-Ouche.

Parmi les défunts de Côte-d'Or septentrionale de cette période, sept portent un ou plusieurs accessoires vestimentaires : ceinture à anneau seule (2 cas), fibule(s) seule(s) (3 cas) et fibule(s) avec ceinture à agrafe (2 cas) (**Pl. 180**). Mises à part les tombes de Chambain et de Vix, les autres défunts à accessoires vestimentaires ont des effets personnels peu nombreux. Parmi les deux individus à ceinture à anneau (Laignes – n° 341, sép. h et Salives – n° 570, T. *Ramaget*, sép. 2), seul celui de Salives possède un second objet personnel : un poignard à antennes en fer avec fourreau du même métal. Un des deux individus à ceinture à agrafe (Duesme – n° 227, T. *Bois de la Meuse 2*, sép. 1), porte également une fibule en alliage cuivreux. À Larrey (n° 343 – sép. 14), le défunt arbore une paire de fibule en alliage cuivreux. À Salives, une fibule est associée à un anneau et un bracelet, le tout en alliage cuivreux (n° 570 – sép. 4). Six défunts de Côte-d'Or septentrionale ont une ou plusieurs parures annulaires comme effets personnels (Chamesson – n° 120, sép. 5 ; Laignes, sép. k ; Ogny-sur-Seine – n° 494, sép. 2). Ces parures sont une combinaison de bracelet(s), anneau(x) de cheville, armilles et anneau de bras. Bracelets, anneaux de cheville et armilles peuvent être portés seuls. Le mobilier du défunt de Salives (n° 570 – sép. 2) est particulier de par la présence d'armes : un poignard. Le défunt de Chambain (n° 119 – sép. 2), avec son association d'une ceinture (à agrafe), de fibules, d'une paire de bracelets, d'anneaux de cheville, et deux perles en ambre et verre, fait écho aux effets personnels d'un défunt de Minot du Hallstatt D2-D3 (n° 441 – T. *Banges XV*, sép. A) (**Pl. 171**). Des perles en verre ou ambre sont attestées parmi les effets personnels de trois défunts : Chambain, Laignes (sép. k) et Vix. Si la majorité des sépultures appartient à des nécropoles différentes, quatre d'entre elles concernent à deux tumuli : Laignes et Salives (T. *Ramaget*). Bien que les sépultures regroupées sous un même tumulus n'aient pas les mêmes effets personnels, un constat peut être fait : à Laignes comme à Salives, l'un des défunts porte, entre autres, des parures annulaires en alliage cuivreux, tandis que l'autre porte une ceinture à anneau.

Les sépultures de la Nièvre se répartissent entre trois tumuli : Vielmanay (n° 606 – 8 cas), Tannay (n° 586 – 2 cas) et Rix (n° 552 – 1 cas) (**Pl. 181**). Les effets personnels sont identiques entre la sépulture de Rix et sept sépultures de Vielmanay, à savoir : un bracelet en fer. La dernière sépulture de Vielmanay (sép. 18), se distingue nettement des autres par une parure annulaire (anneaux) en

alliage cuivreux et la présence d'accessoires vestimentaires (deux fibules en alliage cuivreux, une en fer). Les parures annulaires en alliage cuivreux la rapprochent des effets personnels des deux défunts de Tannay. L'un d'eux porte un torque et un bracelet, le second un bracelet uniquement. Des silex ont également été trouvés dans cette dernière sépulture.

Dans l'Yonne, les trois défunts portent des parures annulaires en alliage cuivreux : deux d'entre eux arborent des anneaux de cheville (Mailly-le-Château – n° 380, sép. 5 et Massangis – n° 397, sép. 1), le défunt de Blannay (n° 80, sép. 1) possède deux torques et plusieurs bracelets. Ce dernier y associe une ceinture à anneau. L'assemblage torque et bracelet se retrouve à Tannay (Nièvre), et à Vix (Côte-d'Or septentrionale) (**Pl. 182**).

Parmi les six sépultures du Doubs, cinq sont pourvues d'accessoires vestimentaires : deux possèdent une ceinture (Alaise – n° 7, sép. 1 et La Rivière-Drugeon – n° 338, sép. 4), une contient une ceinture du même type que les précédents et une paire de fibules (La Rivière-Drugeon, sép. B), et les deux dernières renferment chacune une paire de fibules (**Pl. 182**). Les fibules sont en alliage cuivreux et toujours par deux. Les ceintures sont toutes à plaque en alliage cuivreux. Mises à part les deux sépultures citées de La Rivière-Drugeon, les quatre autres tombes du Doubs ont livré des parures annulaires. Ces parures sont en alliage cuivreux pour la plupart. À La Rivière-Drugeon (sép. 3), le défunt porte trois bracelets. À Refranche (n° 536 – T. 3, sép. 1), il en porte huit, plus un anneau. À Saraz (n° 573 – T. 1 *Le Fourré*, sép. F), il arbore un torque, un bracelet en alliage cuivreux, deux en lignite, deux fibules et deux anneaux de cheville. Cette association ne se retrouve pas telle quelle, mais en partie à différentes périodes et dans différentes zones. Le bracelet en lignite est majoritaire au Hallstatt D1. Son association avec un bracelet en alliage cuivreux peut être observée à cette période en Côte-d'Or, dans le Doubs et le Jura, bien qu'elle soit moins fréquente dans ces deux derniers secteurs. Dans la zone d'étude, un bracelet en lignite et plusieurs en alliage cuivreux font partie des effets personnels de Pommard (sép. 1). Ils sont, entre autres, associés à une fibule. En Côte-d'Or septentrionale, ces bracelets peuvent être seuls ou avec un accessoire vestimentaire (ceinture). C'est le même cas de figure dans le Doubs. Dans le Jura, toujours au Hallstatt D1, ces bracelets sont assemblés à une ceinture, à une fibule ou à des anneaux de cheville dans un cas (T. 10 des *Moidons*, sép. a). Au Hallstatt D2, c'est un torque qui a été trouvé en combinaison avec des bracelets en lignite et alliage cuivreux dans la Nièvre (Ciez), puis en Haute-Saône (Mantoche) au Hallstatt D2-D3. L'association de ces bracelets a été également constatée dans la zone d'étude au Hallstatt D2-D3. Les bracelets en lignite peuvent également être portés seuls, plus fréquemment dans le Doubs qu'ailleurs : au Hallstatt D1, mais aussi au Hallstatt D3 (Alaise).

Trois tumuli ont livré des sépultures du Hallstatt D3 en Haute-Saône : Courtesoult (n° 193), Mercey-sur-Saône (n° 415 – T. 2 du *Bois du Vernois*) et Savoyeux (n° 582 – T. du *Trembois*) (**Pl. 183**). Ces deux derniers renferment des tombes à char, avec des effets personnels composés d'un bracelet en or pour les deux défunts, accompagné de deux torques (or et alliage cuivreux) et de perles en ambre et verre pour le second. Les quatre sépultures de Courtesoult disposent toutes d'accessoires vestimentaires : fibules (sép. 11 et 37), ceinture (sép. 27) ou les deux (sép. 29). Les fibules en alliage cuivreux sont par paires, auxquelles peuvent s'ajouter une fibule en fer (sép. 11). Des bracelets en alliage cuivreux et/ou en lignite sont présents dans trois sépultures (sép. 11, 27 et 29). La sépulture 37, dépourvue de parure annulaire, compte deux perles en ambre parmi ses effets personnels. La sépulture 27 a également livré des perles, en corail. Ce collier complète une parure composée d'une paire de boucles d'oreilles en alliage cuivreux, d'une paire de bracelets en lignite et d'une ceinture à plaque et anneaux. Une seule paire d'anneaux de cheville est recensée, dans la sépulture 11. Chaque défunt de Haute-Saône du Hallstatt D3 a donc des effets personnels différents. Les sépultures de Courtesoult se distinguent des tombes à char par la présence d'accessoires vestimentaires.

Les défunts du Jura portent quasi tous une ou deux fibules (**Pl. 183** et **184**). Les deux individus qui n'en sont pas parés (Chilly-sur-Salins – n° 167, T. 4 des *Moidons*, sép. 1 ; Mesnay – n° 425, T. 9 de *Parançot*, sép. 3) sont pourvus d'anneaux de cheville, et d'un bracelet pour le défunt de Mesnay. Huit tumuli abritent les sépultures de cette période. La moitié d'entre eux contient deux ou trois sépultures : le tumulus 16 des *Moidons-Sepoit* (Ivory – n° 318, 2 cas), les tumuli 1 et 19 de *Parançot* (Mesnay – n° 418 et 431, 2 cas chacun), et le tumulus 4 des *Moidons* (Chilly-sur-Salins – n° 167, 3 cas). Dans chacun de ces tertres, un défunt n'a qu'une fibule en alliage cuivreux comme effet personnel. Les autres sépultures possédaient des parures annulaires associées à une fibule. Celle d'Ivory (sép. b) se distingue par les matériaux de ses parures : lignite pour les bracelets, et or pour un anneau. Deux individus (Mesnay – n° 418, sép. a ; Chilly-sur-Salins – n° 168, T. 18 des *Moidons*, sép. g) arborent une combinaison existante aux périodes précédentes : ceinture, bracelet(s) et fibule, auxquels s'ajoutent deux anneaux de cheville pour le défunt de Mesnay. Les défunts de Conliège (n° 182), Fay-en-Montagne (n° 138) et Chilly-sur-Salins (n° 163 – T. 2 *De Morgan*, sép. 1) ont en commun des perles ou pastilles (ornant les fibules) en ambre, émail et verre parmi leurs effets personnels.

20.7.2. Le dépôt

Aucun dépôt n'a été relevé dans l'Yonne. Dans la zone d'étude, une ceinture à appliques a été déposée dans la sépulture 4a de Marcilly-Ogny (n° 391) et une céramique à Darcey (n° 208). Trois sépultures de Côte-d'Or septentrionale ont également livré un dépôt. Deux d'entre elles sont des

tombes à char (Vix et Sainte-Colombe-sur-Seine). Le dépôt de la première est composé de cinq récipients en alliage cuivreux, un en argent et or, et deux en céramique. Celui de la seconde consiste en un récipient en alliage cuivreux posé sur un trépied du même métal. Néanmoins, il n'est pas sûr que cette sépulture ait été intacte lors de sa découverte (absence d'effets personnels). Le dernier dépôt est celui d'Aisey-sur-Seine : une ceinture à anneaux. Dans la Nièvre également, trois défunts sont dotés d'un dépôt. Contrairement à ce qui est observé en Côte-d'Or septentrionale, il s'agit essentiellement de restes d'animaux ici : porc à Rix, mouton à Vielmanay, sanglier et escargots à Tannay. Seul le dépôt de Tannay comporte également une céramique.

Une seule sépulture du Doubs contient un dépôt : la sépulture 1 de Refranche (n° 536). Il est constitué d'ossements de cheval. En Haute-Saône, seules les deux tombes à char sont pourvues d'un dépôt d'un ou deux récipients en alliage cuivreux. Trois sépultures en sont dotées dans le Jura : Conliège, Fay-en-Montagne et Chilly-sur-Salins (n° 163 – tombe à char). Les dépôts de Conliège et Chilly-sur-Salins sont composés d'une vaisselle en alliage cuivreux et d'une céramique. À Fay-en-Montagne, seule une céramique a été placée avec l'inhumé.

20.7.3. Comparaison des assemblages

Sur les soixante-quatorze sépultures datées du Hallstatt D3, quatorze d'entre elles ont un dépôt, et parmi ces dernières, la moitié fait partie d'assemblages qui comptent des éléments non identifiés (**Annexe 26** et **Pl. 185**). Sur les huit sépultures restantes, le dépôt et les effets personnels ont des proportions identiques dans un cas (Rix – Nièvre), et dans les autres cas, le dépôt est moins conséquent quantitativement parlant. Les dépôts de Conliège (sép. 1 – Jura), Marcilly-Ogny (sép. 4a – zone d'étude) et Darcey (sép. a – zone d'étude) sont supérieurs à 20 % du mobilier funéraire. Ceux de Vielmanay (sép. 18 – Nièvre), Fay-en-Montagne (sép. 1 – Jura) et Refranche (sép. 1 – Doubs), oscillent entre 8 et 14 % du mobilier. Dans un cas, à Aisey-sur-Seine (sép. 1 – Côte-d'Or septentrionale), le dépôt est le seul mobilier funéraire. Les tombes à char n'apparaissent pas ici, comme auparavant, du fait de l'impossibilité de classer le char entre les effets personnels et les objets déposés.

La seule sépulture de Vielmanay à être dotée d'un dépôt est également celle qui se distingue radicalement des autres par ses effets personnels en alliage cuivreux et la présence de fibules. En cela, elle se rapproche des effets personnels de la sépulture 67 de Bressey-sur-Tille (zone d'étude) ou de ceux de Salives (sép. 4 – Côte-d'Or septentrionale). Les tombes à dépôt jurassiennes sont également des sépultures qui contiennent des perles ou ornements en matériaux d'importation

(verre, émail, ambre). Ces matériaux sont présents dans la zone d'étude et en Côte-d'Or septentrionale mais de façon moins récurrente. Le torque n'est plus un élément fréquent en Bourgogne : un seul défunt en porte dans chaque zone. Il apparait également une fois dans le Doubs et le Jura. Les boucles d'oreilles ont disparu des sépultures jurassiennes et ne sont observées que deux fois, dans la zone d'étude et en Haute-Saône. Les fibules sont toujours très fréquentes en Franche-Comté et sont désormais aussi bien présentes dans les sépultures de Côte-d'Or (5 cas dans le nord, 8 cas dans le sud). Par contre, elles restent absentes de l'Yonne et de la Nièvre (un seul cas à Vielmanay). Les accessoires vestimentaires en général sont le plus portés par les défunts du Jura (85 %), du Doubs (83 %), de la zone d'étude (71 %) et de Haute-Saône (67 %). Dans les autres cas, moins de la moitié des défunts en sont pourvus.

20.8. Au Hallstatt D3-La Tène A

20.8.1. Le costume

Les sépultures de la zone d'étude datées de cette période appartiennent majoritairement au tumulus de Bressey-sur-Tille (n° 98 – 23 cas). Le tumulus de Lantilly (n° 342) a livré trois sépultures et celui de Pommard, deux (n° 517). Les cinq dernières tombes proviennent de Couchey (n° 183 – sép. 4), Darcey (n° 208 – sép. d), Dijon (n° 211), Nuits-Saint-Georges (Concoeur-et-Corboin – n° 492, T. *Lavier*, sép. 1) et Prâlon (n° 524 – sép. 2) (**Pl. 186** à **188**). Les accessoires vestimentaires sont récurrents (17 cas). Huit défunts portent une ceinture à anneau(x) dont elle est le seul effet personnel pour cinq d'entre eux. Ces défunts font tous partie du tumulus de Bressey-sur-Tille, à l'exception de celui de Lantilly (sép. h). Une ou plusieurs fibules sont portées par sept individus. Dans quatre cas, tous à Bressey-sur-Tille, la fibule est le seul effet personnel du défunt. Dans deux cas, fibule(s) et ceinture sont associées (Bressey-sur-Tille, sép. 90 et 91). Une épingle fait également partie des effets personnels de la sépulture 85 (Bressey-sur-Tille). C'est le seul exemplaire de Côte-d'Or méridionale pour cette période. Une ou plusieurs perles, en verre, ambre ou autre matériau, sont présentes dans six sépultures : à Bressey-sur-Tille et Pommard lorsqu'il s'agit d'une perle en verre bleu, à Dijon, Nuits-Saint-Georges et Pommard pour les perles en ambre. Le port d'anneaux de cheville est moins fréquent : Darcey, Dijon, Nuits-Saint-Georges et Bressey-sur-Tille (2 cas). Ces anneaux de cheville font partie des sépultures à perles en verre de Bressey-sur-Tille, et à perles en ambre dans les deux autres cas. Ils sont de toute manière associés à une paire de bracelets (3 cas), comme aux époques précédentes, ou un anneau de bras (1 cas). Le torque n'est pas un artefact récurrent : il est porté par un individu de Lantilly (sép. i) et par un défunt de Bressey-sur-Tille (sép. 57). Il est le seul objet personnel dans le premier cas, mais est complété par une paire de bracelets

dans le second. Les anneaux de bras apparaissent seuls (4 cas) ou accompagnés (1 cas). Ils sont tous portés par des défunts de Bressey-sur-Tille. Les parures annulaires, essentiellement des bracelets, sont présentes dans dix-neuf tombes.

Les sépultures de Côte-d'Or septentrionale sont moins nombreuses (5 cas) et appartiennent toutes à des tumuli différents (**Pl. 189**). Tous les effets personnels sont composés d'au moins deux parures annulaires en alliage cuivreux. Dans la moitié des cas, une ou plusieurs fibules complètent ces parures. Deux torques font partie des effets personnels : à Chamesson et à Minot. Un bracelet en lignite est également présent dans la sépulture de Chamesson.

Les deux défunts de la Nièvre portent un torque en alliage cuivreux (**Pl. 189**). C'est le seul effet personnel de l'un d'eux (Vielmanay – n° 606, sép. 64), mais le second (Courcelles – n° 191, sép. 2) lui associe une boucle d'oreille en or, des anneaux en alliage cuivreux, une paire de bracelets dans ce métal, et un dernier bracelet en lignite.

Comme dans la Nièvre, les deux sépultures de l'Yonne datées du Hallstatt D3-La Tène A portent un torque en alliage cuivreux (**Pl. 190**). Celui de Brosses (n° 99 – sép. 1) lui associe une paire d'anneaux de cheville et une ceinture à anneaux, combinaison qui était présente à Minot (n° 441 – sép. A) et à Vernois-les-Vesvres (n° 601 – sép. 5) en Côte-d'Or septentrionale au Hallstatt D2-D3. Les torques et anneaux de cheville sont des parures fréquentes des défunts de l'Yonne à travers le temps. Mais ce sont également des combinaisons qui se retrouvent en Côte-d'Or au Hallstatt D2-D3.

Peu de sépultures ont été recensées dans le Doubs (**Pl. 190**). Les trois défunts portent des accessoires vestimentaires. Celui de Dompierre-les-Tilleuls (n° 214 – sép. 8) n'a que des accessoires vestimentaires comme effets personnels : une ceinture à agrafe, une fibule en alliage cuivreux et une épingle du même métal. Le défunt de Saraz (n° 573 – sép. g) possède également une ceinture à agrafe et une épingle. Il leur associe une paire de bracelets en alliage cuivreux, une autre en lignite, et un élément de chaussure. Le troisième défunt, quant à lui, arbore une paire de fibules et une paire d'anneaux en alliage cuivreux (La Rivière-Drugeon – n° 338, sép. 6).

Les deux sépultures jurassiennes de cette période ont des effets personnels peu nombreux : une fibule en alliage cuivreux à Bonnefontaine (n° 89 – sép. 1), un bracelet et un anneau de bras à Ivory (n° 319 – sép. c) (**Pl. 190**).

Les sépultures de Haute-Saône sont toutes issues de Courtesoult (n° 193 – 9 cas) (**Pl. 191**). La seule sépulture à ne pas être pourvue d'accessoire vestimentaire est aussi la seule à ne pas avoir d'effet personnel. Parmi les autres, trois d'entre elles ont pour seul objet personnel une fibule, en fer ou en alliage cuivreux (sép. 8, 26 et 30). La sépulture 12 associe à une fibule un élément de

chaussure. Plusieurs fibules en alliage cuivreux et en fer constituent les effets personnels de la sépulture 44. La sépulture 35 regroupe fibule et anneau en alliage cuivreux. Enfin, la dernière sépulture avec fibule (sép. 32) a livré un assemblage composé d'une paire de bracelets en alliage cuivreux, d'une boucle d'oreille et d'une épingle dans le même métal. Le seul défunt sans fibule (sép. 14) porte une ceinture, à laquelle est associé un élément de chaussure.

20.8.2. Le dépôt

Les dépôts sont rares dans la zone d'étude. Quatre cas sont connus : à Bressey-sur-Tille (n° 98 – sép. 11 et 39), à Blaisy-Bas (n° 74 – sép. 8) et à Pommard (n° 517 – sép. 1). À Bressey-sur-Tille, une ceinture a été déposée dans la première tombe, dans la seconde, une fibule, un bouton bélière et un anneau. Dans les deux derniers cas, il s'agit d'une céramique. En Côte-d'Or septentrionale, le seul dépôt est une vaisselle en alliage cuivreux, dans la sépulture 6 de Chamesson (n° 120). Aucun dépôt n'est attesté dans les sépultures de la Nièvre et de l'Yonne.

Les sépultures du Doubs et du Jura n'ont pas non plus livré de dépôt. Par contre, trois défunts de Courtesoult (n° 193) ont été dotés d'un dépôt : une céramique dans les sépultures 14 et 44, et des ossements de porc dans la sépulture 40.

20.8.3. Comparaison des assemblages

Sur les cinquante-six sépultures datées du Hallstatt D3-La Tène A, seules huit d'entre elles attestent d'un dépôt (**Annexe 27** et **Pl. 192**). Celui-ci est le seul mobilier qui accompagne un défunt de Courtesoult (n° 193 – sép. 40, Haute-Saône). Il s'agit d'ossements de porc, le seul dépôt de faune. Le dépôt constitue également l'unique mobilier des deux défunts de Bressey-sur-Tille (n° 98 – zone d'étude). Il s'agit cette fois d'un dépôt d'objets métalliques. Les quatre autres sépultures ont des dépôts qui représentent moins de 25 % du mobilier funéraire. Ceux-ci sont proches entre eux : une céramique dans la zone d'étude et en Haute-Saône, mais un récipient métallique en Côte-d'Or septentrionale. À Pommard (n° 517), le dépôt d'une céramique et d'un galet rappelle ceux des sépultures 28 et 48 de Courtesoult (Haute-Saône), datées du Hallstatt D1-D2.

Les bracelets en lignite sont très peu nombreux : ils apparaissent à une occasion en Côte-d'Or septentrionale, dans la Nièvre et dans le Doubs. Les anneaux de bras sont présents dans la zone d'étude (4 cas) et dans le Jura (1 cas).

Les premiers éléments de chaussure métalliques sont observés à Fay-en-Montagne (n° 238) au Hallstatt D3. Au Hallstatt D3-La Tène A, ils se retrouvent dans des sépultures de la zone d'étude (Bressey-sur-Tille, sép. 91), et en Haute-Saône (Courtesoult, sép. 12 et 14).

20.9. La Tène A

20.9.1. Le costume

Les cinquante-quatre sépultures de la zone d'étude sont réparties entre les tumuli de Bressey-sur-Tille (17 cas), de Darcey (7 cas), de Lantilly (10 cas), de Blaisy-Bas (4 cas), de Couchey (T. 1 de la *Rente Neuve*) (2 cas), de Fleurey-sur-Ouche (T. 16 et T. *Sur les Roches*) (5 cas), de Mesmont (2 cas) et de quatre autres tumuli (Boux-sous-Salmaise, Martrois, Meloisey, Messigny-et-Vantoux et Villecomte) (1 cas chacun) (**Pl. 193** à **197**). De manière générale, les effets personnels sont composés de bracelets, d'anneaux de bras, de ceintures, de fibules, de torques, de perles et de couteaux. L'observation des combinaisons par tumuli lorsque plusieurs sépultures appartiennent à cette période, permet de distinguer des tendances entre les tertres. À Bressey-sur-Tille (n° 98), huit défunts portent un bracelet unique ou une paire de bracelets en alliage cuivreux (**Pl. 193** et **194**). Ce sont leurs seuls objets personnels. Six autres associent une ou plusieurs fibules à un ou plusieurs bracelets. Un élément porté au cou peut compléter cet ensemble : collier de perles en terre cuite (sép. 52), ou torque en alliage cuivreux et fer (sép. 44). C'est le seul torque de la zone d'étude. Quatre défunts possèdent un anneau de bras. Il est le seul effet personnel dans trois cas. Une fibule en fer est portée seule par le défunt de la sépulture 111. Ce cas se retrouve une seule fois, à Blaisy-Bas (n° 75 – T. 2, sép. 1). Les effets personnels des trois défunts de Blaisy-Bas (n° 74 – T. 1) sont proches de ceux de Bressey-sur-Tille : fibule et bracelet en alliage cuivreux, et bracelet seul (**Pl. 193**). La ceinture du troisième défunt le rapproche plus de effets personnels des individus de Lantilly. Dans ce dernier tumulus en effet, la moitié des défunts arbore une ceinture (**Pl. 196**). L'association d'un bracelet et d'une fibule n'arrive qu'une fois, comme le port d'un torque. Les bracelets ne sont seuls que dans deux cas. Le port d'une ceinture est attesté dans quatre autres cas : à Couchey (n° 184 – sép. 20), à Fleurey-sur-Ouche (n° 255 – T. 16, sép. 3), à Martrois (n° 394 – sép. 1) et à Meloisey (n° 404 – sép. 2). Un bracelet constitue la seule parure annulaire des deux défunts de Couchey (n° 184) (**Pl. 194**). Le tumulus *Sur les Roches*, à Fleurey-sur-Ouche (n° 254), a livré quatre sépultures : une à fibule et trois à bracelet(s) (**Pl. 195**). A Mesmont (n° 417) également, la parure annulaire et les accessoires vestimentaires ne sont pas combinés : la sépulture 1 abrite une fibule, tandis que la seconde sépulture compte un bracelet, un anneau et une boucle d'oreille. Les quatre dernières tombes sont les seules datées de La Tène A dans leur tumulus respectif. Deux d'entre elles (Martrois

et Meloisey) ont une ceinture, à laquelle différents objets sont associés (bracelets et anneau pour l'un, couteau dans son fourreau et épée pour l'autre). Les défunts de Messigny-et-Vantoux (n° 433) et de Boux-sous-Salmaise (n° 94) portent plus classiquement un bracelet pour le premier, et deux fibules pour le second. Parmi les objets personnels peu fréquents, un couteau en fer, avec ou sans fourreau, est attesté dans trois sépultures (deux à Lantilly, un à Meloisey). Deux autres défunts de Lantilly comptent une perle en verre bleu parmi leurs effets personnels. Les seules autres perles sont en terre cuite, à Bressey-sur-Tille (sép. 52). À Darcey, les tumuli 1 et 3 de la *Combe Barre* abritent chacun trois sépultures laténiennes. Chaque assemblage est différent entre sépultures et entre tumuli. Dans le tumulus 1, deux individus portent un bracelet en alliage cuivreux. Il est aaccompagné d'une perle en verre pour l'un et d'une fibule en alliage cuivreux pour l'autre. Le troisième individu n'a pas d'effet personnel. Une ou deux fibules en fer constituent les effets personnels de deux défunts du tumulus 3. Le dernier individu associe un bracelet en alliage cuivreux et un autre en fer (**Pl. 197**).

Les effets personnels des défunts de Côte-d'Or septentrionale se divisent en trois groupes : parure(s) annulaire(s)seule(s), accessoire(s) vestimentaire(s) seul(s) ou il y a mixage des deux premiers groupes (**Pl. 197** à **202**). Le premier groupe concerne trente-trois défunts. Ils portent essentiellement des bracelets, mais ils peuvent également arborer torque (7 cas), perle(s) (10 cas) et/ou anneaux de cheville (7 cas). Les accessoires vestimentaires (deuxième groupe) sont composés des fibules, ceintures, épingles, éléments de chaussure et boutons à bélière. Ce sont les seuls effets personnels de quatorze défunts. Enfin, dix-neuf individus associent parures annulaires et accessoires vestimentaires (troisième groupe). Deux bagues en or font partie des effets personnels de deux individus à Magny-Lambert (n° 370 – T. de *la Meuse*, sép. 2) et à Meulson (n° 435 – T. *Tarperon II*, sép. 1). Elles sont combinées dans les deux cas à des fibules en alliage cuivreux et des anneaux de cheville du même métal. Un seul torque en fer a été inventorié, celui de Vernois-les-Vesvres (n° 601 – T. *Champberceau 115*, sép. 8). Plusieurs tumuli de Côte-d'Or septentrionale ont livré plusieurs sépultures attribuées à La Tène A. Quelques différences apparaissent entre elles et entre les tumuli. À Brémur-et-Vaurois (n° 96 et 97), deux tumuli ont fourni chacun une tombe de cette période. L'un d'entre eux ne contenait que des effets personnels, l'autre qu'un dépôt. Le tumulus du *Bois de la Meuse 2* à Duesme (n° 227) abrite deux sépultures. Les effets personnels sont composés de parures annulaires uniquement : bracelets en lignite et perles en ambre pour l'une, bracelet en alliage cuivreux et anneaux du même métal pour la seconde. Parmi les six défunts d'Essarois (n° 231 – T. *Bas de Comet*), deux ne sont pourvus que d'accessoires vestimentaires (une fibule en alliage cuivreux et chainette en fer ou une fibule en fer), deux portent un bracelet en alliage cuivreux, un autre arbore un torque en alliage cuivreux et un bracelet en fer, et le dernier individu est accompagné

d'une perle en verre (**Pl. 198**). A Larrey (n° 343) huit défunts sur douze portent un accessoire vestimentaire. Il s'agit d'une fibule en fer seule (3 cas), d'une ou plusieurs fibules en fer ou alliage cuivreux associées à des parures annulaires (4 cas), ou d'une ceinture (1 cas). Parmi les quatre défunts sans accessoire vestimentaire, deux possèdent un ou deux bracelets en alliage cuivreux, un troisième des perles (verre et ambre), et le quatrième n'a pas d'effet personnel (**Pl. 199**). Les deux individus de Laignes (n° 341) se démarquent par la présence d'armes (épée ou flèche), auxquelles ils associent des accessoires vestimentaires (fibule et ceinture pour l'un, fibule seule pour l'autre) (**Pl. 200**). Cinq défunts, répartis dans trois tumuli, sont localisés à Magny-Lambert. Trois d'entre eux combinent parures annulaires et accessoires vestimentaires (fibule, ceinture et épingle) tandis que les deux autres portent une paire de bracelets ou d'anneaux de cheville en alliage cuivreux. L'un des défunts de Magny-Lambert (n° 370) regroupe entre autres, torque et anneaux de cheville. Le tumulus de *La Friche* à Mauvilly (n° 402) a livré trois sépultures qui ont en commun une paire de bracelets en alliage cuivreux, seule ou accompagnée (**Pl. 200**). Cinq tumuli de Minot recouvrent au total dix sépultures. Parmi les trois défunts du tumulus des *Vendues de Montmorot* (n° 464), un ou deux bracelets en alliage cuivreux est l'élément récurrent. Le bracelet est porté seul, ou associé à des parures en fer lorsqu'il est porté par paire (sép. 3 et 4). Les fibules en fer sont présentes dans les quatre sépultures du tumulus *Lochères 13* (n° 465). Elles sont combinées à une ceinture (2 cas) ou à des parures en matériaux variés (2 cas). Le seul défunt sans fibule associe une épée dans son fourreau à une lance et un couteau (sép. 3). C'est un assemblage unique en Bourgogne à cette période (**Pl. 201**). Les tumuli II et III du *Bois de Crésille* à Pothières (n° 521 et 522), ont livré chacun une sépulture à élément de chaussure. C'est à priori le seul effet personnel pour le défunt du tumulus II (du fait de l'incertitude du statut de la meule). Les effets personnels du défunt du tumulus III forment un regroupement particulier par la présence d'une arme, d'une ceinture à anneaux et agrafe, et surtout d'un anneau de bras, seul cas de Côte-d'Or septentrionale à cette période. Les effets personnels des trois individus du tumulus IV sont très proches, voire identiques : ils portent tous un bracelet en alliage cuivreux, auquel s'ajoute une perle en verre pour le défunt de la sépulture 2 (**Pl. 202**). Enfin, Villiers-le-Duc a fourni sept sépultures réparties dans les tumuli des *Essarts* II (n° 612 – 3 cas) et du *Val Thibault* (n° 620 – 4 cas). Toutes ont des effets personnels différents. Dans le premier tertre, l'un des individus porte des bracelets en alliage cuivreux, le second, un seul bracelet avec une ceinture et le dernier remplace la ceinture par une perle en verre. Dans le second tertre, un des défunts arbore le seul bracelet en alliage cuivreux du tumulus. Deux autres possèdent une paire d'anneaux de cheville, seule pour l'un, avec un torque pour l'autre. Le dernier individu a seulement deux anneaux en alliage cuivreux comme effets personnels. Le couteau en fer a pu appartenir au défunt comme il a pu être posé avec la céramique comme dépôt (**Pl. 202**).

Le torque est une parure incontournable dans la Nièvre et l'Yonne (**Pl. 203**). Seuls les défunts de Saint-Germain-des-Champs (n° 560) et de Massangis (n° 396), dans l'Yonne, n'en sont pas pourvus. Le premier porte un simple bracelet, le second un poignard et une épée en fer dans son fourreau. Les autres défunts arborent tous des parures annulaires. Dans l'Yonne, trois d'entre eux portent le torque seul (Brosses – n° 101, Châtel-Censoir – n° 136 et Villevallier – n° 610, sép. 1a). Dans trois autres cas, ils lui associent un bracelet en alliage cuivreux (Villevallier, sép. 1b) et un anneau en fer (Voutenay-sur-Cure – n°633, sép. 1 et 2). Les deux individus de Voutenay-sur-Cure (n° 633) portent donc exactement la même parure : torque et bracelet en alliage cuivreux combinés à un anneau en fer. Le dernier défunt de l'Yonne est celui de Blannay (n° 78). Il se distingue par ses accessoires vestimentaires, absents chez les autres individus de l'Yonne comme de la Nièvre. Ses effets personnels sont composés d'un torque et d'une paire de bracelets en alliage cuivreux, d'une fibule en fer et d'une ceinture à anneau. Parmi les effets personnels des deux sépultures nivernaises (Tannay – n° 586 et Vielmanay – n° 606), la parure en fer est nettement présente : deux torques et un anneau à Vielmanay, un bracelet à Tannay.

Dans le Jura, les effets personnels des défunts se limitent dans la plupart des cas à une famille d'objets. Le tumulus 4 des *Moidons*, à Chilly-sur-Salins (n° 167), contient dix sépultures attribuées à La Tène A (**Pl. 204**). Deux d'entre elles ont une fibule en alliage cuivreux comme effet personnel. Deux autres défunts associent une fibule avec un ou deux bracelets en alliage cuivreux. Trois défunts portent simplement un ou deux bracelets dans ce même métal. Dans un cas, une fibule et une pendeloque en corail sont regroupées. Dans un second cas, une paire de bracelets est combinée à la seule boucle d'oreille en alliage cuivreux de Franche-Comté de cette période. Un autre tumulus de Chilly-sur-Salins a fourni une sépulture (n° 168 – T. 18 des *Moidons*, sép. h). Le défunt est paré d'une paire de bracelets et une paire d'anneaux de cheville en alliage cuivreux. Cinq autres individus, appartenant à des tumuli différents, ont des effets personnels simples : paire de bracelets à Ivory (n° 321 et 322 – T. 16 et 17 des *Moidons*), paire d'anneaux de cheville à Clairvaux-les-Lacs (n° 173), fibule à Doucier (n° 222), et bracelet avec épée à Conliège (n° 181) (**Pl. 205**).

Quatre défunts, répartis dans trois tumuli de Haute-Saône (Courtesoult – n° 193 ; Gy – n° 282 et 283, T. 1 et T. 2), sont attribués à La Tène A. Les deux individus de Courtesoult portent des parures annulaires en alliage cuivreux : armilles (sép. 2), ou paire de bracelets et anneau de bras (sép. 5). Les deux défunts de Gy portent un et deux bracelets (**Pl. 205**).

Neuf sépultures appartiennent à des tertres du Doubs. Les accessoires vestimentaires (ceinture et/ou fibule(s)) sont présents dans huit d'entre elles. La seule exception est la sépulture d'Alaise, où l'inhumé est accompagné d'un poignard à antennes en fer avec fourreau et bouterolle

(**Pl. 206**). Le tumulus de Besançon (n° 72) a livré trois sépultures. Deux individus portent un torque en alliage cuivreux, un ou deux bracelets et une ou plusieurs fibules également en alliage cuivreux. Ce sont les seuls torques de Franche-Comté. Le troisième défunt possède trois fibules, une ceinture, un bracelet et une bague. Le tumulus 1 des *Bossus* à Dompierre-les-Tilleuls (n° 214) contient deux défunts de La Tène A. Les deux arborent ceinture et fibule(s). L'un d'eux ajoute trois bracelets en alliage cuivreux. Parmi les trois sépultures restantes, deux comportent uniquement des fibules (La Rivière-Drugeon – n° 337 et Saraz – n° 573), et la dernière associe fibule et anneau en alliage cuivreux.

20.9.2. Le dépôt

Huit dépôts sont attestés dans la zone d'étude. Le dépôt est composé d'une céramique seule dans quatre cas (Messigny-et-Vantoux, Boux-sous-Salmais, Lantilly, sép. K et Villecomte). Dans la sépulture gg de Lantilly, deux céramiques ont été déposées. Des ossements de bœuf/ruminant constituent le seul mobilier funéraire d'un inhumé de Darcey (n° 205 – sép. g). Dans un autre tertre de cette nécropole (n° 207 – sép. a), une céramique, des minéraux et de la faune accompagnent le défunt. Dans ce même tertre, une ceinture a été déposée dans une seconde sépulture (sép. b). Dans la sépulture K de Lantilly un torque a été placé dans l'urne contenant les restes du défunt. Le fait qu'il n'ait pas été brûlé indique que le défunt ne le portait pas lors de la crémation, mais rien ne permet de savoir si ce torque faisait partie de ses effets personnels ou non. En Côte-d'Or septentrionale, sept défunts sont accompagnés d'un dépôt. Celui-ci est constitué d'une ceinture (Brémur-et-Vaurois), ou de céramiques (6 cas – Pothières, Sainte-Colombe-sur-Seine, Larrey, Vernois-les-Vesvres, Villiers-le-Duc). À Larrey, c'est une céramique qui compose le seul mobilier funéraire de la sépulture B. À ces dépôts s'ajoutent potentiellement les deux torques de Voutenay-sur-Cure dans l'Yonne, découverts sur le thorax, et un récipient en alliage cuivreux à Massangis. Aucun dépôt n'est attesté dans la Nièvre.

Deux dépôts sont situés en Franche-Comté : à Alaise (n° 7 – sép. 2, Doubs) et à Courtesoult (n° 193 – sép. 5, Haute-Saône). Il s'agit d'ossements de cheval pour le premier, et d'objets divers pour le second (perle en terre cuite, trois fibules en alliage cuivreux et un objet indéterminé en fer). Le Jura n'a pas livré de dépôt.

20.9.3. Comparaison des assemblages

Au total, cent cinquante-six sépultures avec mobilier funéraire sont datées de La Tène A (**Annexe 28** et **Pl. 207** et **208**). Seules seize d'entre elles sont pourvues d'un dépôt. Trois sépultures n'ont pas d'effets personnels : le seul mobilier d'accompagnement est ce qui a été déposé auprès du défunt, à savoir de la faune à Darcey (zone d'étude), une ceinture à Brémur-et-Vaurois (Côte-d'Or septentrionale), et une céramique à Larrey (Côte-d'Or septentrionale). Un second défunt de Darcey a un dépôt plus important que ses effets personnels (n° 207 – sép. a1). Dans ce dépôt, des ossements de sanglier sont associés à une céramique et à des minéraux (calcite). Toujours dans la zone d'étude, un défunt de Lantilly (sép. gg) présente également un dépôt plus conséquent que ses objets personnels. Celui-ci est composé de deux céramiques. Pour cinq individus répartis dans la zone d'étude (Darcey – n° 207, sép. b ; Messigny-et-Vantoux – n° 433, sép. B et Villecomte – n° 607, sép. E), en Côte-d'Or septentrionale (Larrey – n° 343, sép. 10) et dans le Doubs (Alaise – n° 7, sép. 2), dépôt et effets personnels sont en proportions identiques (un objet personnel et un objet déposé). Les sept dernières sépultures à dépôt ont un dépôt qui représente entre 16 et 40 % du mobilier funéraire. Elles sont essentiellement localisées en Côte-d'Or septentrionale (5 cas). Néanmoins, dans cinq d'entre elles, il y a des objets non identifiés ou non classables entre effets personnels et dépôt. Trois autres sépultures, avec cette proportion de dépôt, sont situées dans la zone d'étude (Darcey – n° 207, sép. c ; Boux-sous-Salmaise – n° 94, sép. E) et dans l'Yonne (Massangis – n° 396, sép. 1).

Les torques sont toujours très occasionnels dans la zone d'étude. En Côte-d'Or septentrionale, le torque est plus présent (7 cas) et il est presque incontournable dans les quelques sépultures de la Nièvre et de l'Yonne. En Franche-Comté, il n'est attesté que dans deux sépultures de Besançon. Les ceintures figurent dans la zone d'étude (11 cas) et sont plus fréquentes à Lantilly. Elles se retrouvent également en Côte-d'Or septentrionale (9 cas), mais restent occasionnelles voire absentes de la Nièvre et de l'Yonne (1 cas : Blannay). En Franche-Comté, elles sont uniquement attestées dans le Doubs (Dompierre-les-Tilleuls et Besançon). Les anneaux de bras ne sont portés que par les défunts de Bressey-sur-Tille. Ils ne se retrouvent pas dans d'autres sépultures de Bourgogne (une exception : Pothières – n° 522, sép. 1). Un seul anneau de bras a été signalé en Franche-Comté : dans la sépulture 5 de Courtesoult. Les anneaux de cheville ne sont répertoriés qu'en Côte-d'Or septentrionale (7 cas) et dans le Jura (2 cas). L'association fibule(s) et bracelet(s) est fréquente à Bressey-sur-Tille (zone d'étude) et revient ponctuellement dans le nord du département (13 cas). Cet assemblage est également utilisé plusieurs fois en Franche-Comté.

20.10. La Tène A-B

20.10.1. Le costume

Très peu de sépultures (6 cas) sont recensées pour la fin de La Tène A – début de La Tène B. Toutes sont localisées en Côte-d'Or (**Pl. 209**). Les cinq sépultures de la zone d'étude appartiennent à des tertres différents. Les défunts de Boux-sous-Salmaise (n° 94 – sép. D) et de Fleurey-sur-Ouche (n° 255 – sép. 2) ont une seule parure annulaire en alliage cuivreux comme effet personnel : bracelet pour le premier, anneau pour le second. Un troisième défunt est inhumé dans le tumulus de Lantilly (n° 342 – sép. BB). Il porte quant à lui plusieurs parures en alliage cuivreux (paire de bracelets et d'anneaux de cheville) et un accessoire vestimentaire (fibule). Les deux défunts de Darcey (n° 205 – sép. c2 et c3) ont le même effet personnel : une fibule en alliage cuivreux. L'unique sépulture de Côte-d'Or septentrionale, à Villiers-le-Duc (n° 615 – sép. 1), présente également un accessoire vestimentaire : une paire de fibules associées à un torque, une paire de bracelets en alliage cuivreux et deux anneaux en fer. Ce dernier défunt est le seul à porter un torque et des objets en fer.

Aucun dépôt n'a été noté, ni dans la zone d'étude, ni en Côte-d'Or septentrionale.

20.10.2. Comparaison des assemblages

Comme pour la période précédente en Côte-d'Or, on observe une distinction entre les sépultures à parure annulaire seule (Fleurey-sur-Ouche et Boux-sous-Salmaise), dans le sud du département, les sépultures à accessoire vestimentaire seul (Darcey), auparavant dans le nord du département, et un mixte entre plusieurs parures annulaires et une ou deux fibules dans une tombe de chaque zone (**Annexe 29** et **Pl. 210**).

20.11. La Tène B

20.11.1. Le costume

Quatre tumuli de la zone d'étude ont livré des sépultures de cette période : Bressey-sur-Tille (n° 98 – 8 cas), Boux-sous-Salmaise (n° 94 – 1 cas), Lantilly (n° 342 – 3 cas) et Meloisey (n° 405 – 1 cas) (**Pl. 211** et **212**). À Bressey-sur-Tille, les défunts portent presque tous une ou deux fibules. Parmi les cinq défunts qui sont pourvus d'une unique fibule, celle-ci est en fer dans deux cas, et en alliage

cuivreux pour les autres. Deux individus possèdent une paire de fibules (en alliage cuivreux ou en fer), et leur associent une paire de bracelets en alliage cuivreux. Le seul individu de Bressey-sur-Tille à ne pas porter de fibule arbore un bracelet en alliage cuivreux à l'unité. Les accessoires vestimentaires sont systématiquement présents dans les tombes de Lantilly. L'un des individus combine une fibule en alliage cuivreux et corail avec une paire de bracelets, le second une fibule avec la même association de matériaux et une ceinture, le dernier une ceinture et un bracelet. Les tombes de Boux-sous-Salmaise et Meloisey ont livré des effets personnels différents. À Boux-sous-Salmaise, le mobilier est lié à deux tombes doubles superposées, et on ne sait quel objet appartient à quel défunt. À Meloisey, l'individu rassemble les insignes d'un guerrier : bouclier, épée en fer et arme d'hast en fer.

En Côte-d'Or septentrionale, les mêmes objets personnels se retrouvent : bracelets, fibules et ceintures. S'ajoutent à ces éléments le torque et les anneaux de cheville. À Chamesson (n° 120), les défunts portent une paire de bracelets en alliage cuivreux (**Pl. 212**). Le tumulus d'Essarois (n° 231) a livré quatre sépultures. Trois d'entre eux portent une fibule en alliage cuivreux ou en fer, le quatrième, une fibule de chaque. Deux individus associent à leur fibule un bracelet en alliage cuivreux. D'après B. Chaume (Chaume 2001), le tumulus de *La Friche* à Mauvilly (n° 402) a fourni trois sépultures de cette période dont les assemblages sont connus (**Pl. 213**). Deux d'entre eux sont composés de plusieurs fibules en alliage cuivreux, associées à une ceinture dans un cas. Le troisième est constitué d'une simple fibule en fer. Cinq défunts se répartissent dans trois tumuli de Minot (n° 463 – *Vendues de Fraignot*, n° 464 – *Vendues de Montmorot* et n° 465 – *Lochères 13*). Le défunt du premier tertre est paré d'un torque associé à une paire de bracelets en alliage cuivreux, une pendeloque en bois de cerf et une perle en verre. Les deux individus du second tertre portent une paire d'anneaux de cheville. L'un d'eux lui associe une ceinture et un bracelet en alliage cuivreux. Dans le dernier tumulus, les individus ont des effets personnels différents : ceinture pour l'un, fibule en alliage cuivreux et anneau en os pour le second. Enfin, à Vernois-les-Vesvres, les deux défunts arborent quasiment les mêmes effets personnels : paire d'anneaux de cheville, ceinture, fibule, paire de bracelets et un ou deux anneaux, le tout en alliage cuivreux.

Le seul défunt de Saône-et-Loire connu pour cette période, à Chagny (n° 118) porte uniquement des accessoires vestimentaires en alliage cuivreux : fibule, ceinture et bouton à bélière (**Pl. 214**).

Dans l'Yonne, deux individus, appartenant à deux tertres (Blannay – n° 79 et Voutenay-sur-Cure – n° 630), ont livré des effets personnels différents : bracelet, armilles et fibules pour le premier, torque pour le second (**Pl. 214**).

20.11.2. Le dépôt

Un seul dépôt a été mis au jour dans la zone d'étude, à Boux-sous-Salmaise. Une céramique et des ossements de trois espèces différentes ont été déposés. En Côte-d'Or septentrionale, l'ensemble du mobilier métallique de Magny-Lambert (n° 373 – T. *Combe Bernard*, sép. 2) a été placé sous la tête du défunt (fibule, bracelets et anneaux). À Bellenod-sur-Seine (n° 70 – T. *La Farge*, sép. 4), il s'agit également de mobilier métallique : deux bracelets en alliage cuivreux qui constituent l'ensemble du mobilier funéraire de cette sépulture.

Aucun dépôt n'a été relevé en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.

20.11.3. Comparaison des assemblages

Trois dépôts sont attestés : à Boux-sous-Salmaise, où il représente 50 % du mobilier funéraire (25 % étant des objets indéterminés), et deux autres où 100 % du mobilier funéraire a été déposé (Magny-Lambert et Bellenod-sur-Seine). Le mobilier funéraire des autres défunts est uniquement composé d'effets personnels (**Annexe 30** et **Pl. 215**).

La fibule, en alliage cuivreux ou en fer, est l'élément incontournable, quel que soit le secteur de Bourgogne observé. Une ou plusieurs fibules peuvent être portées seules (cinq cas dans la zone d'étude et trois cas en Côte-d'Or septentrionale) ou accompagnées d'un ou plusieurs bracelets (trois cas dans la zone d'étude, deux en Côte-d'Or septentrionale et un dans l'Yonne). Les ceintures sont essentiellement présentes dans le nord de la Côte-d'Or, mais quelques rares exemplaires sont connus en Côte-d'Or méridionale (Lantilly) et en Saône-et-Loire (Chagny). Les anneaux de cheville ne figurent qu'en Côte-d'Or septentrionale : à Minot (n° 464) et à Vernois-les-Vesvres (n° 601). Deux torques ont été répertoriés : à Minot (n° 463) en Côte-d'Or septentrionale et à Voutenay-sur-Cure dans l'Yonne.

21. La faune dans les sépultures : indice d'un statut particulier ?

Les offrandes de viande (porc, volaille, bœuf et chien) sont un geste répandu dans les pratiques funéraires en Gaule (Méniel, Metzler 2002). À la fin de l'âge du Fer, ces offrandes sont mises en scène de façon à « restituer une image à partir d'un minimum d'éléments épars, mais suffisants », ou encore à « donner l'image d'une abondance tout à fait trompeuse » (Méniel, Metzler

2002, p. 341). Le contexte d'un repas commun influence probablement la disposition du matériel dans les sépultures. L'ensemble du mobilier formant un message traduisant, comme on l'a vu, l'individu et certains gestes effectués lors de la mise en terre du défunt, il n'est pas similaire dans chaque tombe. Il est même rarement identique. La diversité du mobilier reflète entre autres des différences entre les défunts. Les ossements d'animaux n'échappent pas à cette règle : dans le corpus comme dans les tombes postérieures de Lamadelaine, on observe un dépôt qui va d'un os isolé (une dent souvent dans le corpus) à un animal entier ou plusieurs parties de différents animaux. Le choix du morceau, de la quantité ou de l'espèce dépend d'une échelle de valeur que nous ne pouvons appréhender. Néanmoins, si l'on suit le résonnement de P. Méniel et J. Metzler, chaque os repésente, à l'image d'un *pars pro toto*, l'animal entier. De plus, dans le cadre d'un sacrifice, l'animal sacrifié n'est probablement pas issu du monde profane (Méniel, Metzler 2002, p. 342). Il proviendrait d'un « fond commun » de la communauté, destiné aux sacrifices. Plus la quantité d'animaux sacrifiés est élevée, plus l'investissement de la communauté pour la cérémonie funéraire du défunt serait alors important. La valeur de cet investissement varie aussi potentiellement en fonction de la ou les espèces sacrifiées. Suivre ce raisonnement conduit à revoir à la fois les ensembles contenant des restes d'animaux, mais aussi ceux qui n'ont livré que ce type de mobilier.

La présence d'une quantité d'ossements de divers animaux peut également résulter de deux autres possibilités, existant dans de nombreuses cultures et à des époques différentes. La première est qu'il ne s'agit pas d'un sacrifice destiné à des divinités mais au défunt, dans le but de l'apaiser (Lemonnier 2008, p. 209-210). La seconde est, que les offrandes alimentaires sont réalisées par des membres de la communauté dans un esprit de valorisation/compétition sociale/rivalité (Lemonnier 2008, p. 213) – les animaux sont alors issus d'un fond privé.

Quelle que soit la raison de ces dépôts, les vivants placent ou non ces offrandes volontairement, marquant le défunt d'un statut particulier. Les vaisselles (céramiques et métalliques) appartiennent également à la sphère culinaire ou domestique et participaient, de ce fait, probablement au même raisonnement. La présence de ces dépôts est donc un indice de démarcation des défunts dont le rôle avait, quelle que soit sa nature, un impact important sur l'ensemble de la communauté.

CHAPITRE 7 :

LA GESTION DU TERRITOIRE FUNERAIRE.

La gestion du territoire funéraire est une problématique large. Elle nécessite, pour être poussée, des données spatiales précises, ce qui, malheureusement, fait souvent défaut pour des raisons déjà évoquées. Les rôles de marquage de territoire, de délimitation ou encore de points de repère qui peuvent être prêtés aux tumuli ne seront donc pas testés. Ce chapitre se borne à définir la présence dans le temps des populations sur les sites funéraires.

Parmi les tertres inventoriés, quatre cent trente ont pu être datés (**Annexe 31**). Une datation assurée est représentée en gris foncé, tandis qu'une datation possible est indiquée en gris clair. Dans le cas où le mobilier est potentiellement présent sur une longue période, ce temps est également représenté en gris clair. Ce tableau illustre deux grands types de fréquentation : continue et discontinue.

22. Les tumuli à occupation continue

La plupart des tumuli correspondent à ce type d'occupation. Parmi les deux cent quatre-vingt-dix-huit tertres concernés, soixante-quatre tertres ont une occupation totalement ou en partie supposée (respectivement 47 et 17 cas) (**Annexe 32**).

22.1. Elévation au Bronze final – début Hallstatt C

Les neuf tumuli les plus anciens sont datés du Bronze final au début du Hallstatt C (**Pl. 216**). Certains ont une occupation à l'extrême fin du Bronze final, d'autres sont utilisés tout au long de cette même période. Ceux de ce derniers cas sont situés dans le Jura : plusieurs tertres appartiennent à la nécropole de Chavéria (n° 141, 144, 149 et 152), d'autres proviennent de Nermier (n° 479) et de Chilly-sur-Salins (n° 426). Les tumuli du premier cas se trouvent dans la zone d'étude (Rémilly-en-Montagne – n° 551 et Pommard – n° 514), en Côte-d'Or septentrionale (Minot – n° 452) et dans le Doubs (Dompierre-les-Tilleuls – n° 216).

22.2. Elévation au Hallstatt C

Quarante-six tertres ont été fondés au Hallstatt C et quatre autres réutilisés (**Pl. 216**). Les trois tertres de la zone d'étude sont situés à Darcey (n° 206), Blaisy-Bas (n° 76) et Ivry-en-Montagne (n° 325). Vingt-et-un nouveaux tumuli appartiennent à la Côte-d'Or septentrionale : l'ensemble des tertres de Poiseul-la-Ville (n° 510 à 513), trois des quatre tumuli du *Crais de Vauchebaux* à Minot (n°

449 à 451), deux autres appartenant à différents lieux-dits de Minot (n° 445 et 446), cinq tertres de Magny-Lambert (n° 356, 359, 362, 365 et 368), deux tertres à Nod-sur-Seine (n° 482 et 484) et un tumulus sur les communes d'Aignay-le-Duc (n° 3), de Fontaines-en-Duesmois (n° 264), de Leuglay (n° 349) et de Prusly-sur-Ource (n° 525). La Nièvre, comme l'Yonne, n'a qu'un tumulus attesté à cette période, respectivement Anthien (n° 48) et Sainte-Colombe (n° 555). En Franche-Comté, six tertres sont concernés dans le Doubs (Chaffois – n° 109, Dompierre-les-Tilleuls – n° 219, Epeugney – n° 230, Lizine – n° 350, Pontarlier – n° 519, Vuillecin – n° 635), et quatorze dans le Jura (huit à Chavéria, Charcier – n° 125, Chilly-sur-Salins – n° 155, Gevingey – n° 280, Lect – n° 347, Mesnay – n° 424, Vaux-les-Saint-Claude – n° 595).

22.3. Elévation au Hallstatt C – début Hallstatt D1

Parmi les vingt-deux tertres du Hallstatt C-D1, quatorze ont été fondés (**Pl. 217**) et les huit autres sont dans une continuité d'utilisation. Huit sont localisés dans la zone d'étude. Mis à part Meloisey qui a livré deux tumuli (n° 405 et 409), les autres sites, correspondant également à des nécropoles tumulaires, n'en ont livré qu'un (Créancey – n° 198, Fleurey-sur-Ouche – n° 253, Ivry-en-Montagne – n° 324, La Rochepot – n° 340, Longvic – n° 353, Martrois – n° 395). Ces tumuli semblent suivre deux directions : une première nord-sud avec ceux du sud de la zone (Ivry-en-Montagne, La Rochepot et Meloisey), une seconde est-ouest, suivant l'Ouche et l'Armançon (Longvic, Fleurey-sur-Ouche, Créancey et Martrois). En Côte-d'Or septentrionale, trois tertres ont été érigés à cette période : l'un à Magny-Lambert (n° 367), les autres à proximité, à Mauvilly (n° 401 et 398). Deux autres tertres sont réutilisés à ce moment et dans le même secteur : à Magny-Lambert (n° 356) et à Quémigny-sur-Seine (n° 530). En Saône-et-Loire, un des tumuli de *Saint-Germain*, à Igé (n° 285), est également de cette période. En Franche-Comté, aucun tertre de la Haute-Saône n'est attesté. Dans le Doubs, ceux qui sont employés à cette époque ont été fondés au Hallstatt C : Epeugney (n° 230), Lizine (n° 350), Pontarlier (n° 519) et Vuillecin (n° 635). Dans le Jura, comme en Côte-d'Or septentrionale, en recense deux nouveaux tumuli (Doucier – n° 224, Soucia – n° 585) et deux réutilisés (Gevingey – n° 280, Mesnay – n° 424). Les tertres construits au Hallstatt C-D1 sont essentiellement localisés en dans la zone d'étude (8 cas, autrement dit l'ensemble des tertres de cette zone).

22.4. Elévation au Hallstatt D1

Soixante-huit nouveaux tumuli apparaissent au Hallstatt D1. Trente-et-un autres tertres ont peut-être également été érigés à ce moment, mais leur datation est vague. À ces tumuli s'ajoutent onze autres réutilisés (**Pl. 217**). De manière générale, le réseau de ces tertres sur la zone d'étude est un peu plus lâche que dans les autres zones. Ils sont toutefois globalement espacés de façon régulière. Ils sont particulièrement denses dans le nord-est du Jura et le sud-ouest du Doubs, dans le sud de la Côte-d'Or septentrionale, et dans le sud-est de l'Yonne.

Parmi les quatorze tertres de la zone d'étude, neuf ont été érigés au Hallstatt D1, dont quatre pour lesquels il y a une incertitude, et deux sont des réutilisations. Trois nécropoles ont deux nouveaux tertres : à Fleurey-sur-Ouche (n° 247 et 250), à Marey-les-Fussey (n° 392 et 393), à Créancey (n° 198 et 199). Les autres tertres fondés dans cette zone sont essentiellement isolés (Châteauneuf – n° 127, Saint-Hélier – n° 561, Genay – n° 273 et 275). Quatorze tumuli ont été construits en Côte-d'Or septentrionale (dont cinq supposés). Là encore, certains appartiennent à des nécropoles – voire les fondent (Fontaines-en-Duesmois, Minot *Banges* et Vernois-les-Vesvres). Seuls deux tumuli sont réutilisés (Magny-Lambert – n° 356 et Quémigny-sur-Seine – n° 530). Dans la Nièvre, dix tumuli (dont quatre supposés) ont été élevés au Hallstatt D1. Ceux de Courcelles (n° 192) et d'Oisy (n° 497) ont fondé des nécropoles. Les autres sont isolés. Cinq tertres sont attestés en Saône-et-Loire, dont deux supposés. Deux d'entre eux appartiennent à la nécropole des *bois de la Roche* à Igé (n° 295 et 299). Un troisième tertre a été construit à Igé, créant une nécropole aux *bois de Blandayan* (n° 292). Douze tumuli ont été érigés dans l'Yonne, dont six supposés. Les nécropoles de Châtel-Censoir (n° 128, 129) et Quenne (n° 531) débutent à cette période. Un plus grand nombre de tertres ont été fondés en Franche-Comté. Dans le Doubs, vingt-cinq tertres ont été construits, dont cinq supposés. Cinq d'entre eux sont localisés à Amancey, sur différents lieux-dits. Deux autres ont été établis à La Rivière-Drugeon (n° 337 et 332). Quatre autres tumuli sont réutilisés. Dix-neuf tertres sont élevés dans le Jura (dont quatre supposés), la plupart dans la forêt des *Moidons*, mais également régulièrement dans le sud du département (Gevingey, Chaulgnes, Rosay, Clucy). Enfin, en Haute-Saône, seuls les tertres de Courtesoult (n° 193) et de Mantoche (n° 387) ont été érigés à cette période.

22.5. Elévation au Hallstatt D1 – début Hallstatt D2

La fin du Hallstatt D1 et le début du Hallstatt D2 sont marqués par l'apparition de vingt tumuli (**Pl. 218**). La majorité a été construite en Franche-Comté : sept dans le Jura (forêt des *Moidons*

– n° 315, 321, 322, 419 et 423 ; Clairveaux-les-Lacs – n° 172 ; Cogna – n° 177) et quatre dans le Doubs, dispersés (Bulle – n° 102 ; Eternoz – n° 235 ; Refranche – n° 550 ; Saint-Vit – n° 565). Huit tertres ont été fondés en Bourgogne, cinq dans l'Yonne (Annay-la-Côte – n° 41, 42, 45 ; Châtel-Censoir – n° 135 ; Domecy-sur-Cure – n° 212), un en Côte-d'Or septentrionale (n° 448) et deux supposés dans la zone d'étude (Meloisey – n° 408 ; Panges – n° 503). Quarante-huit autres tumuli sont occupés depuis la période précédente (dont vingt-cinq supposés). La plupart d'entre eux sont dans le Jura (11 cas) et le Doubs (11 cas), les autres se répartissent dans l'Yonne (6 cas), dans la zone d'étude (6 cas : Créancey – n° 198 et 199, Darcey – n° 207, Fleurey-sur-Ouche – n° 250 et Meloisey – n° 405 et 410), en Côte-d'Or septentrionale (5 cas), dans la Nièvre (4 cas), en Haute-Saône (2 cas) et en Saône-et-Loire (1 cas).

22.6. Elévation au Hallstatt D2

Onze tertres ont été élevés au Hallstatt D2 (dont un supposé) : quatre dans la Nièvre (Ciez – n° 170, Clamecy – n° 175, Oisy – n° 496 et Villiers-sur-Yonne – n° 624), deux dans l'Yonne (Annay-la-Côte – n° 39 et Châtel-Censoir – n° 132), un en Côte-d'Or septentrionale (Minot – n° 462), un dans la zone d'étude (Ivry-en-Montagne – n° 326), un dans le Doubs (Myon – n° 475) et le dernier en Haute-Saône (Apremont – n° 50, tombe à char) (**Pl. 218**). Ceux bâtis en Côte-d'Or septentrionale et dans le Doubs (Myon) fondent chacun une nécropole. Cinquante tertres sont réemployés au même moment, essentiellement dans le Jura (11 cas) et le Doubs (11 cas), mais également dans l'Yonne (6 cas), la Nièvre (4 cas), la Côte-d'Or septentrionale (5 cas), la Haute-Saône (2 cas) et la Saône-et-Loire (1 cas). Dans la zone d'étude, un seul tumulus est nouveau, les six autres sont des réutilisations, proches les uns des autres par paires : Meloisey (n° 405 et 408), Créancey (n° 198 et 199), Fleurey-sur-Ouche (n° 250), Panges (n° 503), et Darcey (n° 207) plus au nord. Ce dernier est géographiquement plus près de Fontaines-en-Duesmois (Côte-d'Or septentrionale) que des autres tertres de la zone d'étude. Les tumuli utilisés à cette période dans le Jura avoisinent l'habitat de Salins-les-Bains, dans le nord-est du département, de même que la plupart des tertres du Doubs. Ceux de la zone d'étude sont localisés en deux points : dans la vallée de l'Ouche et dans le sud de la zone. Ceux de la Nièvre et de l'Yonne sont placés sur un axe nord-est/sud-ouest.

22.7. Elévation au Hallstatt D2 – début Hallstatt D3

Trente-deux tertres sont fondés au Hallstatt D2-D3, dont neuf supposés (**Pl. 219**). Cinquante-deux autres sont réutilisés. Contrairement aux périodes précédentes, cette fois, les nouveaux tumuli

sont plus nombreux que ceux réemployés dans la zone d'étude. C'est également le cas en Côte-d'Or septentrionale et en Haute-Saône. Les tumuli fondés à cette période dans l'Yonne se trouvent dans des zones très distinctes des autres tertres utilisés au même moment : les tertres nouvellement créés sont au nord du département, les autres proches de la frontière nivernaise. On dénombre onze nouveaux tertres dans la zone d'étude, dont quatre supposés : Bressey-sur-Tille (n° 98), Fleurey-sur-Ouche (n° 244 et 245), Couchey (n° 187 et 190), Boux-sous-Salmaise (n° 94), Bellenot-sous-Pouilly (n° 71), Jouey (n° 327), Cussy-la-Colonne (n° 204), Thury (n° 588) et Bouze-les-Beaune (n° 95). La nécropole de Fleurey-sur-Ouche contient deux tertres fondés à ce moment, et un troisième construit antérieurement mais également utilisé. Les tertres de Thury et Couchey agrandissent respectivement la nécropole à laquelle ils appartiennent, et les autres tertres nouvellement élevés sont isolés. La plupart de ces tumuli sont relativement regroupés : Fleurey-sur-Ouche et Couchey au centre-est, Bellenot-sous-Pouilly et Créancey au centre ouest, Bouze-les-Beaune, Meloisey, Cussy-la-Colonne, Ivry-en-Montagne et Thury dans le sud. Dans la Nièvre, un seul tertre est érigé, celui de Clamecy (n° 174). Les cinq autres existaient auparavant. Parmi les neuf tumuli construits en Côte-d'Or septentrionale, plusieurs d'entre eux appartiennent à des nécropoles établies antérieurement (Minot, Magny-Lambert, Villiers-le-Duc…). Parmi les cinq tertres utilisés en Haute-Saône, seul celui de Courtesoult existait préalablement. Les trois autres, à Mercey-sur-Saône (n° 414) et Mantoche (n° 386 et 388), sont de nouvelles constructions. Dans le Doubs, seul le tumulus de Frasne (n° 271) est nouveau. Il est proche d'un autre de La Rivière-Drugeon, précédemment établi. Enfin, les tumuli du Jura érigés aux périodes antérieures sont majoritairement situés dans la forêt des *Moidons*. Les quatre nouveaux les bordent à l'ouest (Aiglepierre – n° 1, Arbois – n° 51 et 52, Chamole – n° 122).

22.8. Elévation au Hallstatt D3

Au Hallstatt D3, vingt-quatre tumuli ont été nouvellement érigés (**Pl. 219**). Une grande majorité des nouveaux tertres est localisée en Côte-d'Or septentrionale : Aisey-sur-Seine (n° 6), Duesme (n° 226 et 227), Laignes (n° 341), Larrey (n° 343), Minot (n° 463), Orret (n° 501), Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 558, tombe à char), Salives (n° 570), Vix (n° 626, tombe à char). Des tumuli ont été élevés dans les autres zones mais en quantité moindre. Dans la Nièvre, quatre nouveaux tertres sont recensés : à Amazy (n° 34), à Bouhy (n° 93), à Oisy (n° 499) et à Rix (n° 552). Dans le cas d'Oisy, il complète une nécropole déjà existante. Quatre tumuli ont été fondés à cette période dans le Jura : à Chilly-sur-Salins (n° 163), à Conliège (n° 182), à Doucier (n° 221) et à Ivory (n° 319). Les tumuli de Chilly-sur-Salins et d'Ivory s'ajoutent aux autres tertres de la forêt des *Moidons*. Dans la zone d'étude, il n'y en a que deux nouveaux, à Couchey (n° 188) et à Lantilly (n° 342). Dans l'Yonne

également, seulement deux nouveaux tertres sont élevés : à Blannay (n° 80) et Massangis (n° 396). Enfin, un tumulus est érigé dans le Doubs (Myon – n° 416) et en Haute-Saône (Mercey-sur-Saône – n° 415). Ces deux derniers font partie de nécropoles préexistantes. Les nouveaux tertres de Côte-d'Or septentrionale, de l'Yonne et de la Nièvre sont sur un secteur relativement limité (**Pl. 219** – pointillés violets).

Les tumuli réutilisés sont très largement majoritaires dans la zone d'étude : dix-huit cas, dont treize probables puisqu'ils cessent d'être fréquentés au cours du Hallstatt D3. Une distinction semble apparaitre dans ces tumuli : les trois proches de la limite fictive nord (Boux-sous-Salmaise – n° 94, Darcey – n° 207 et Lantilly – n° 342), se démarquent et tendent à se rapprocher de ceux du nord de la Côte-d'Or (**Pl. 219** – pointillés verts). Les réutilisations sont également prédominantes dans toutes les autres zones.

22.9. Elévation au Hallstatt D3 – début La Tène A

Treize nouveaux tertres sont érigés à la fin du Hallstatt D3-début de La Tène A (**Pl. 220**). Dans la zone d'étude, quatre nouveaux tumuli sont élevés le long de la plaine de Saône : Dijon (n° 211), Meloisey (n° 406), Nuits-Saint-Georges (n° 492) et Pommard (n° 517). Deux autres tumuli de la nécropole de Meloisey sont réutilisés en parallèle, de même que les deux tertres de Créancey, celui d'Ivry-en-Montagne, de Couchey, de Bressey-sur-Tille, de Boux-sous-Salmaise, de Darcey et de Lantilly. On crée donc de nouveaux tertres à l'est de la zone d'étude, mais on réemploie ceux existants à l'ouest. En Côte-d'Or septentrionale, il y a cinq nouveaux tumuli : à Buncey (n° 102), à Fontaines-en-Duesmois (n° 269), à Minot (n° 459), à Magny-Lambert (n° 370) et à Aignay-le-Duc (n° 4). Ces tertres sont à distance régulière le long de la Seine (**Pl. 220**).

Parallèlement, dix autres tumuli sont réutilisés dans la nécropole de Minot, à Vernois-les-Vesvres, à Orret, Duesme, Larrey, Laignes et Villiers-le-Duc. En-dehors de la Côte-d'Or, un seul tumulus a été construit dans l'Yonne (Brosses – n° 99), un autre dans le Doubs (Refranche – n° 536) et deux dans le Jura (Baresia – n° 66 et Bonnefontaine – n° 89). Le nombre de tertres réutilisés diminue également dans ces zones : trois dans l'Yonne, cinq dans le Doubs, quatre dans le Jura. Dans la Nièvre et en Haute-Saône, seuls des tumuli réemployés sont attestés (respectivement 3 et 2 cas).

22.10. Elévation à La Tène A

Vingt-cinq tertres ont été érigés à La Tène A, dont trois supposés (**Pl. 220**). Ils sont majoritairement construits en Côte-d'Or septentrionale (16 cas). Parmi ces tumuli, certains sont localisés dans les nécropoles de Pothières (n° 521 à 523) et de Brémur-et-Vaurois (n° 96 et 97). La nécropole des Essarts à Villiers-le-Duc s'agrandit de deux tumuli (n° 612 et 615). Le secteur de Minot s'accroît avec un deuxième tumulus à *Thorey* (n° 458) et à *La Moloise* (n° 454), tout comme le secteur de Magny-Lambert (n° 371). D'autres tertres sont élevés à Meulson (n° 435), à Montmoyen (n° 473), à Essarois (n° 231) et à Minot (n° 464 et 465 – isolés). Trois tertres sont construits dans l'Yonne, à Andryes (n° 37), à Saint-Germain-des-Champs (n° 560) et à Voutenay-sur-Cure (n° 633). Un tumulus a été fondé en Haute-Saône, à Gy (n° 283) et un autre dans le Jura, à Conliège (n° 181). Enfin, dans la zone d'étude, un tumulus a été bâti à Messigny-et-Vantoux (n° 433) et probablement deux autres à Mesmont (n° 417) et à Villecomte (n° 607). Les nouvelles constructions sont surtout un phénomène observé en Côte-d'Or septentrionale, le long de la Seine et de l'Ource. Les nouveaux monuments de la zone d'étude se sont légèrement décalés vers le nord-ouest (**Pl. 220**).

Parallèlement aux nouveaux tertres, cinquante tumuli sont réutilisés sur l'ensemble des zones (dont vingt-deux qui sont abandonnés au cours de La Tène A). Dans la zone d'étude, quatorze tertres sont d'époque antérieure. Toujours visible, un groupe de ces tumuli est situé dans le sud de la zone d'étude, avec les trois tumuli de la nécropole de Meloisey, le tertre d'Ivry-en-Montagne et celui de Pommard. Les autres tertres se trouvent à proximité des bras de l'Armançon : à Créancey ou en bordure de la plaine de Saône, à Bressey-sur-Tille, Dijon, Couchey et Nuits-Saint-Georges. Enfin, les sites du nord-ouest de la zone sont toujours là : Lantilly, Darcey et Boux-sous-Salmaise. En Côte-d'Or septentrionale les tertres réemployés sont pour partie situés en bordure ouest (rivière de Laignes, secteur sud de la Seine, extrémité des bras de l'Ource) et dans le secteur de Minot (sud-est de la zone), entourant les nouveaux tumuli. Dans l'Yonne, quatre tumuli sont réutilisés, toujours dans le secteur sud-est de la zone, proche des nouveaux tertres. Les seuls tumuli signalés dans la Nièvre ont tous été construits antérieurement. En Franche-Comté, la tendance est de réutiliser des tertres plutôt que d'en construire de nouveaux. Ainsi, un seul nouveau tertre est recensé pour chaque zone. Trois tumuli de la forêt des *Moidons* sont réutilisés, un autre à Arbois, et deux derniers le long de l'Ain. Dans le Doubs, six monuments sont réutilisés, quatre relativement proches, les deux autres à proximité du nouveau tumulus. En Haute-Saône, deux tertres sont réutilisés. Ces deux derniers et le nouveau sont dispersés.

22.11. Elévation à La Tène B

Au début de La Tène B, treize tumuli abritent des sépultures (**Pl. 221**). Les tertres avec des sépultures de la fin de La Tène A-début la Tène B sont représentés ici parmi les tumuli réutilisés. Quatre nouveaux tertres (dont un supposé) sont connus : à Nod-sur-Seine (n° 490) et à Bellenod-sur-Seine (n° 70) en Côte-d'Or septentrionale, et à Blannay (n° 79) et Voutenay-sur-Cure (n° 630) dans l'Yonne. Dans la zone d'étude, aucun nouveau tertre n'est recensé, par contre, trois sont réutilisés du sud-est au nord-ouest : Bressey-sur-Tille (n° 98), Boux-sous-Salmaise (n° 94) et Lantilly (n° 342). Ils sont à distance des tumuli de Côte-d'Or septentrionale. Ces derniers sont principalement localisés le long de l'Ource : Minot (n° 463 à 465), Essarois (n° 321) et Villiers-le-Duc (n° 615). Le tumulus de Vernois-les-Vesvres (n° 601) est légèrement décalé à l'est, le long de la Tille. Les deux nouveaux tumuli par contre, se trouvent le long de la Seine.

22.12. Synthèse

Les périodes de pics de construction de tumuli dans la zone d'étude sont la transition entre l'âge du Bronze et le début du Hallstatt C (100 %), au Hallstatt C (96 %), et au Hallstatt D1 (91,1 %). Dans une moindre mesure, on peut citer le Hallstatt D2 et D3 (entre 67 et 72 %). Le Hallstatt D1-D2, la fin du Hallstatt et La Tène ont des pourcentages de construction similaires (**Figure 219**).

	Tertres_O.C	Tertres_fondés	% Tertres fondés
AB-HaC	9	9	100
HaC	50	48	96
HaC-D1	19	11	57,9
HaD1	79	72	91,1
HaD1-D2	36	17	47,2
HaD2	27	19	70,4
HaD2-D3	42	30	71,4
HaD3	37	25	67,6
HaD3-LTA	32	14	43,7
LTA	58	24	41,4
LTA-B	10	-	-
LTB	8	3	37,5

Figure 219 : Occurrences des tumuli (N.M.I) à occupation continue (O.C.) et pourcentage des tumuli fondés par périodes.

D'après les datations qui ont pu être déterminées en incluant le mobilier hors-contexte, la plupart des tumuli sont utilisés sur une période courte (une période : 207 cas) (**Figure 220**). L'attestation de 2 ou 3 périodes est fréquente (respectivement 53 et 19 cas). Une occupation plus longue est exceptionnelle. Les périodes de « transition » (Hallstatt C-D1 par exemple) sont comptabilisées lorsqu'elles sont attestées.

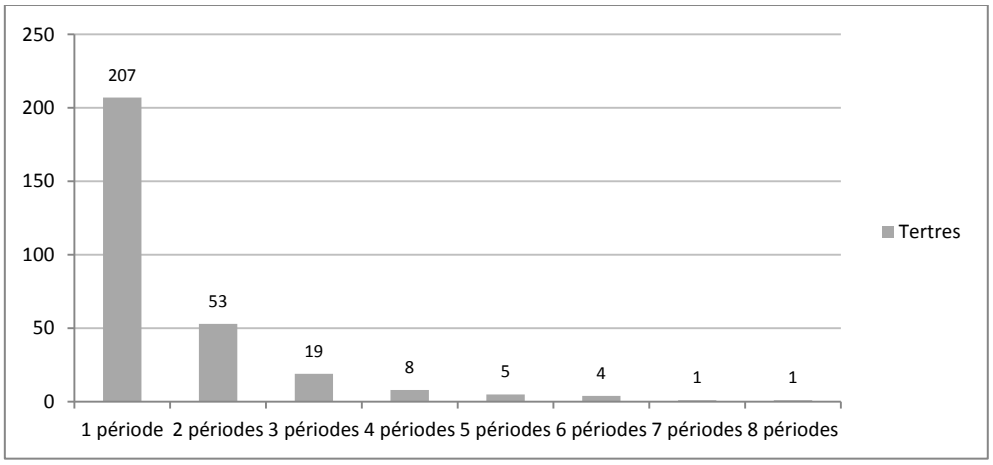

Figure 220 : Nombre de périodes (N.M.I) visibles par tumuli à occupation continue.

La zone d'étude est la zone qui a le plus grand nombre de variété de temps d'occupation (**Figure 221**), suivie du nord du département. L'utilisation des tertres sur une seule période est majoritaire dans toutes les zones. C'est le seul cas de figure attesté en Saône-et-Loire. Les tumuli occupés durant deux périodes sont plus fréquents en Côte-d'Or septentrionale. Le Doubs et le Jura ont une quantité de tertres similaires pour des occupations sur deux et trois périodes. C'est également dans ces zones que les tumuli utilisés pendant trois périodes sont les plus fréquents. Ils sont anecdotiques dans les autres zones. L'Yonne se démarque par des utilisations sur quatre périodes, et la zone d'étude, par ceux utilisés sur cinq et six périodes.

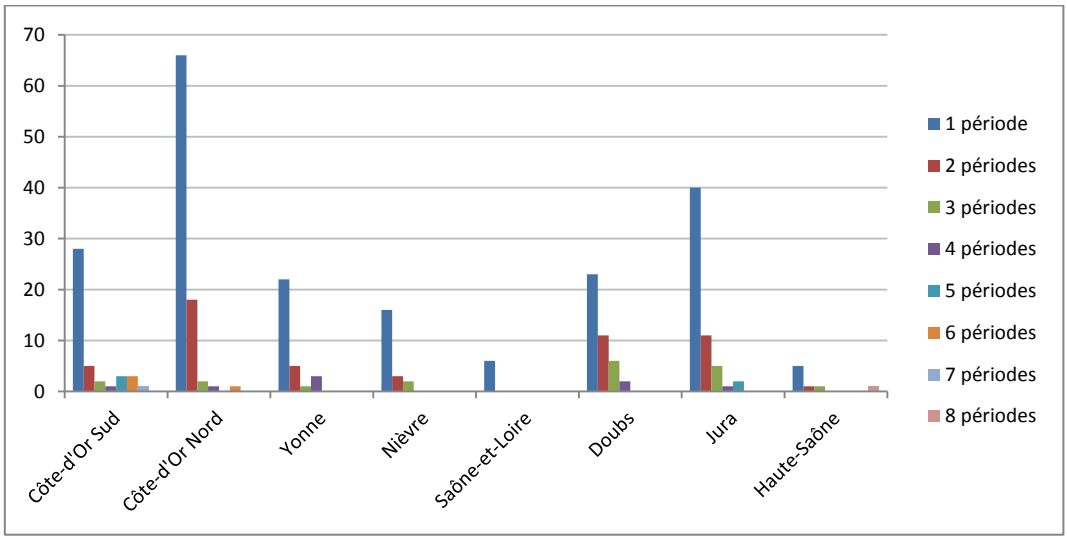

Figure 221 : Répartition des tertres (N.M.I) par durée d'occupation et zones.

Dans la zone d'étude, on érige surtout des tertres au Hallstatt C-D1, au Hallstatt D1, puis au Hallstatt D2-D3. Le reste du temps, les anciens tumuli sont utilisés et les nouvelles constructions sont rares, voire inexistantes.

23. Les tumuli à occupation discontinue

23.1. Les périodes de construction

23.1.1. Fondation au Néolithique

Onze tumuli ont été fondés au Néolithique (**Annexe 33** et **Pl. 222**). Ces tertres sont tous situés en Bourgogne et majoritaires dans la zone d'étude : Couchey (n° 183), Fleurey-sur-Ouche (n° 243 et 254), Marcilly-Ogny (n° 390 et 391) et Martrois (n° 394). Ils sont situés le long de l'Ouche à l'est, de l'Armançon et du Serein à l'ouest. En Côte-d'Or septentrionale, deux tertres sont recensés à Fontaines-en-Duesmois (n° 260) et à Minot (n° 439). Ce dernier fonde la nécropole de *Banges*. Dans l'Yonne, deux tumuli sont élevés à Mailly-le-Château (n° 378 et 382), et en Saône-et-Loire, un tumulus abrite une sépulture néolithique à Chagny (n° 118). Dans la Nièvre, le tertre de Vielmanay est à signaler par les nombreux vestiges de cette période découverts à la base du tumulus et qui ont fait suggérer un premier état à ce moment (Adam, Le Blay, Pautrat 2002). Aucun tertre bâti à cette époque et réutilisé à l'âge du Fer n'est répertorié en Franche-Comté.

Parmi ces tumuli, trois d'entre eux montrent des vestiges du Bronze final (Bronze D – Hallstatt B) : Martrois (n° 394) et Marcilly-Ogny (n° 391) dans la zone d'étude, et Vielmanay (n° 606). Leur utilisation par la suite révèle des points communs et des différences : à Martrois, où les vestiges indiquent une occupation au Bronze D, puis au Hallstatt B, des défunts ne seront de nouveau enterrés qu'à la fin du Hallstatt et au début de La Tène. À Marcilly-Ogny, une première présence est visible au Hallstatt D1-D2, puis au Hallstatt D3. À Vielmanay, une sépulture est attestée au Hallstatt C, puis d'autres individus apparaissent au Hallstatt D1-D2, au Hallstatt D3 et à La Tène A. Toutefois, la documentation de ce tertre pourrait créer ces hiatus. Les tumuli de Fleurey-sur-Ouche (n° 254 – zone d'étude) et Minot (n° 439 – Côte-d'Or septentrionale) ne sont réoccupés qu'à partir du Hallstatt C (voire C2-D1 pour Minot). Un second hiatus est visible jusqu'au Hallstatt D2-D3 dans les deux cas. Le tertre de Fleurey-sur-Ouche sera de nouveau utilisé à La Tène A. Les deux tumuli de Mailly-le-Château (Yonne), celui de Marcilly-Ogny (n° 390 – zone d'étude) et de Fontaines-en-Duesmois (n° 260 – Côte-d'Or septentrionale) ne sont pas sollicités avant le Hallstatt D1. Ceux de Mailly-le-Château ne seront pas réutilisés par la suite (ou jusqu'au début du Hallstatt D2 pour l'un deux). En Côte-d'Or, les deux tertres ne seront de nouveau employés qu'à la fin du Hallstatt D3 et à La Tène A. Des individus sont déposés dans les deux derniers tumuli de la zone d'étude (Couchey – n° 183 et Fleurey-sur-Ouche – n° 243) à partir du Hallstatt D2-D3. Les deux monuments funéraires de Fleurey-sur-Ouche sont donc nécessaires pour une ou plusieurs communautés du Hallstatt D2-D3. Aucune sépulture postérieure n'est connue à Fleurey-sur-Ouche, mais à Couchey, des individus sont inhumés régulièrement jusqu'à La Tène A. Enfin, le tumulus de Chagny (n° 118 – Saône-et-Loire) est particulier car la réoccupation du site ne semble pas avoir lieu avant la fin de La Tène B.

23.1.2. Fondation au Bronze A

Neuf tumuli sont fondés à cette période, tous en Franche-Comté, essentiellement dans le Jura (Doubs : 2 cas ; Jura : 7 cas) (**Pl. 222**). Les deux tertres du Doubs sont situés sur des communes où de nombreux tumuli seront érigés par la suite (Amancey – n° 29 et La Rivière-Drugeon – n° 338). Dans le Jura, cinq tumuli sont construits dans la forêt des *Moidons* (n° 168, 310, 312, 320, 429), un autre fonde la nécropole de Chavéria (n° 138), et enfin, un dernier tertre est élevé à Clairvaux-les-Lacs (n° 173). Le tertre de Chavéria reçoit par la suite la dépouille d'un défunt à la fin de l'âge du Bronze – début du Hallstatt C. Dans la forêt des *Moidons*, le tumulus 3 (n° 310) indique une présence au Hallstatt B, puis au Hallstatt D1. C'est à cette période que tous les autres tertres sont de nouveau sollicités. Deux des tumuli des *Moidons* ne seront par réutilisés par la suite (n° 310 et 429). Les autres tertres, à l'exception du tumulus 18 des *Moidons* (n° 168), abritent des défunts, de façon continue jusqu'à la fin du Hallstatt D3, voire jusqu'à La Tène A pour certains. Le tumulus 18 (n° 168) se distingue par un hiatus au Hallstatt D2. Ce regroupement dans la forêt des *Moidons* désigne ce lieu comme un pôle funéraire fortement établi dès cette période.

23.1.3. Fondation au Bronze B-C

Ayant regroupé ces deux périodes auparavant, il en est de même ici (**Pl. 223**). Par contre, sur les huit tertres concernés, il est possible de préciser que la moitié d'entre eux sont fondés au Bronze B et la seconde au Bronze C (voire C2) (**Annexe 33**). Les quatre plus anciens tertres (Bronze B) sont situés dans le Doubs (Chaffois – n° 115 et 117), dans la zone d'étude (Couchey – n° 184), et probablement en Côte-d'Or septentrionale (Sainte-Colombe-sur-Seine – n° 557). Les tumuli de Chaffois seront réutilisés au Hallstatt D1 (jusqu'au début du Hallstatt D2 pour l'un d'eux), celui de Côte-d'Or septentrionale au Hallstatt D2, et celui de Couchey, probablement de la fin du Hallstatt D2 jusqu'à La Tène A. Parmi les quatre tertres fondés au Bronze C se trouvent les deux tumuli de La Rivière-Drugeon (n° 331 et 335) (le premier est élevé au Bronze C2) dans le Doubs, celui de Magny-Lambert (n° 373) en Côte-d'Or septentrionale et celui de Lect (n° 348) dans le Jura. Aucun d'entre eux ne sera réoccupé au même moment : c'est à Lect que des défunts seront de nouveau inhumés en premier (Hallstatt C). À La Rivière-Drugeon, le tertre du *Grand Communal* (n° 331) indique une utilisation au début du Bronze final, puis au Hallstatt D2-D3, tandis que celui de la *Décharge* (n° 335) n'est réemployé qu'au Hallstatt D1-D2. Enfin, le tumulus de Magny-Lambert signale le délaissement le plus long puisque seul le début de La Tène B sera attesté par la suite.

23.1.4. Fondation au début du Bronze final (Bronze D-Hallstatt A)

Cinq tertres sont fondés à cette période, trois dans le Doubs (La Rivière-Drugeon – n° 333 et 334 ; Lavans-Quingey – n° 244), un en Côte-d'Or septentrionale (Vix – n° 627) et le dernier dans la zone d'étude (Saint-Romain – n° 563) (**Pl. 223**). Parmi les tumuli du Doubs, deux appartiennent à la nécropole du *Grand Communal* à La Rivière-Drugeon (T. 3 et 4). Le tumulus 4 est réutilisé à la fin du Hallstatt C et pendant le Hallstatt D1. Le tumulus 3 est sollicité différemment : au Hallstatt D1, puis de la fin du Hallstatt D2 au début de La Tène A. Les tertres de Côte-d'Or sont également employés au Hallstatt D1, après avoir été occupés au cours du Hallstatt B. Seul celui de Côte-d'Or septentrionale atteste d'une troisième occupation, au Hallstatt D2-D3 (Vix).

Parallèlement à ces nouveaux tumuli, d'autres sont réutilisés : à Martrois (n° 394) dans la zone d'étude, à Sainte-Colombe-sur-Seine (n° 557) en Côte-d'Or septentrionale, à Chavéria (n° 138) dans le Jura, à La Rivière-Drugeon (n° 331) et à Chaffois (n° 117) dans le Doubs.

23.1.5. Fondation à la fin du Bronze final – début du Hallstatt C (Hallstatt B-C)

Neuf tumuli ont été construits du Hallstatt B au début du Hallstatt C. Seuls deux ont été érigés à la transition Hallstatt B-C : Thury (n° 590) dans la zone d'étude, et Gy (n° 282) en Haute-Saône (**Pl. 224**). Les autres tertres sont situés dans la zone d'étude (Nuits-Saint-Georges – n° 493, Villecomte – n° 608, Villotte-Saint-Seine – n° 625), en Côte-d'Or septentrionale (Chambain – n° 119), dans la Nièvre (Vielmanay – n° 606) et dans le Jura (Mesnay – n° 432). Ces tumuli ne sont pas utilisés au Hallstatt C. Par contre, le monument de Nuits-Saint-Georges (zone d'étude), est établi au Hallstatt B et rémployé une première fois au Hallstatt C-D1. Sur l'ensemble de ces tumuli, six d'entre eux ont une occupation au cours du Hallstatt D1 (début, fin ou pleine période). Les deux autres tumuli, localisés en Côte-d'Or septentrionale et dans la zone d'étude (Chambain et Villecomte), ne montrent que deux périodes de fréquentation : au Hallstatt B et au Hallstatt D3. Certains tertres présentent une occupation continue après le hiatus suivant leur élévation : à Mesnay, le tumulus est utilisé du Hallstatt D1-D2 à la fin du Hallstatt D3 ; à Thury, du Hallstatt D1 à la fin du Hallstatt D2. D'autres indiquent plusieurs hiatus plus ou moins longs (Vénère, Gy – Haute-Saône). Ce sont également ces tertres qui témoignent l'occupation la plus récente puisqu'ils abritent des défunts de La Tène A.

Parallèlement à ces nouveaux tumuli, d'autres, antérieurs, sont sollicités : trois dans la zone d'étude (Marcilly-Ogny, Martrois et Saint-Romain), deux en Côte-d'Or septentrionale, deux dans le Jura et un dans le Doubs.

23.1.6. Fondation au Hallstatt C

Vingt-cinq tumuli ont été construits à cette période. La plupart sont localisés en Côte-d'Or. Trois sont répertoriés sur la zone d'étude (Meloisey – n° 404 et Darcey – n° 205 et 208). Douze sont connus en Côte-d'Or septentrionale : à Baigneux-les-Juifs (n° 59), à Chamesson (n° 120), à Magny-Lambert (n° 355, 357, 358 et 372), à Minot (n° 442, 445 et 447), à Ogny-sur-Seine (n° 494) et à Quémigny-sur-Seine (n° 527 et 528). Dans l'Yonne, des tertres sont élevés à Mailly-le-Château (n° 380), à Menades (n° 413), à Vermenton (n° 597) et à Villevallier (n° 610) (**Pl. 224**). Sept tumuli ont été recensés en Franche-Comté. Les trois cas du Jura sont situés à Arbois (n° 55), à Ivory (n° 323) et à Vescles (n° 603). Dans le Doubs, ils sont localisés à Amancey (n° 32), à Amondans (n° 36) et à Refranche (n° 541). Plusieurs tertres font partie de nécropoles (10 cas). À Darcey (zone d'étude) et à Quémigny-sur-Seine (Côte-d'Or septentrionale), deux tumuli ont été construits à cette période. Dans la plupart des cas, un seul hiatus a été relevé dans l'occupation des tumuli fondés au Hallstatt C. Ce hiatus s'étend d'une « demi-période » (Amondans – Doubs) à une non-utilisation pendant quatre grandes périodes entre le Hallstatt C et La Tène A (Darcey – zone d'étude ; Villevallier – Yonne ; Refranche - Doubs).

Deux tumuli ont une première occupation du Hallstatt C au début du Hallstatt D2, puis un hiatus plus ou moins long : une seconde occupation au Hallstatt D3 est visible à Amondans (Doubs), tandis qu'à Menades (Yonne), celle-ci n'apparait qu'à La Tène A. Deux tertres de Côte-d'Or septentrionale sont utilisés aux mêmes moments : fondés au Hallstatt C, ils seront sollicités par la suite au Hallstatt D2 et D3 (Quemigny-sur-Seine, T. 2 ; Magny-Lambert, T. *Monceau-Milon*). Cinq autres tumuli sont pratiquement alignés sur ces périodes : leur seconde occupation a lieu à la fin du Hallstatt D2 - début du Hallstatt D3. Ils sont tous localisés en Côte-d'Or septentrionale (Baigneux-les-Juifs ; Minot, T. *Sous le Breuil 3* ; Minot, T. *Crais de Charmes* ; Ogny-sur-Seine ; Quemigny-sur-Seine, T. 1). Un tumulus jurassien et un second de la zone d'étude sont également réoccupés à la fin du Hallstatt D2, mais sur une période plus longue : jusqu'à la fin du Hallstatt D3 à Arbois (T. *Grange-Perrey "la Réserve"* – Jura), et jusqu'à la fin de La Tène B à Meloisey (T. A – zone d'étude). Cinq tertres élevés au Hallstatt C ne sont réemployés qu'à partir du début du Hallstatt D3. Deux d'entre eux sont utilisés jusqu'au début de La Tène A (Darcey, T. 4 – zone d'étude ; Amancey, T. 7 *Camp de Mine* – Doubs), les autres sont abandonnés à la fin du Hallstatt D3 (Magny-Lambert, T. *Fourches* et Minot, T. *Buge-ez-Clausets* – Côte-d'Or septentrionale ; Mailly-le-Château, T. C – Yonne). Cinq tumuli construits au Hallstatt C ont une seconde occupation au Hallstatt D3 – La Tène A (Magny-Lambert, T. *Monceau-Laurent* ; Magny-Lambert, T. *Vie de Baigneux* ; Chamesson, T. *Bouchot-Bouchard* – Côte-d'Or septentrionale ; Vermenton – Yonne ; Vescles, T. 1 – Jura). Les tumuli de Chamesson et d'Ivory (T. 21 de *Parançot Champ-Peupin*) sont les deux seuls à montrer deux temps de délaissement. À

Ivory, ces hiatus sont courts : au début du Hallstatt D1, puis à la fin du Hallstatt D3. À Chamesson, ils sont irréguliers : entre le Hallstatt C et la fin du Hallstatt D3 pour le premier hiatus, et à la fin de La Tène A pour le second. Il reste difficile de savoir si ces interruptions étaient une réalité ou s'ils reflètent des pillages ou anciennes fouilles anonymes. Enfin, les cinq derniers tertres élevés au Hallstatt C ne sont réoccupés qu'à partir de La Tène A. Ils sont localisés, comme il l'a été dit, dans le Doubs (Refranche – n° 541), dans l'Yonne (Villevallier – n° 610) et dans la zone d'étude (Darcey – n° 205).

Les tumuli de Darcey semblent être plus en harmonie avec ceux de Côte-d'Or septentrionale : ils sont géographiquement proches des tertres fondés au nord du département à cette période (**Pl. 224**).

Parallèlement, deux tumuli ont été réutilisés dans la zone d'étude, plus au sud : à Fleurey-sur-Ouche (n° 254) et à Thury (n° 590). Un seul l'a été dans chaque zone de comparaison.

23.1.7. Fondation au Hallstatt C-D1

Parmi les onze tertres construits à cette période, un seul hiatus est visible, plus ou moins long, mais relativement court par rapport à la plupart des tumuli établis à la période précédente (**Pl. 225**). Six tumuli fondés au Hallstatt C-D1 ont une première occupation qui dure jusqu'à la fin du Hallstatt D1 (et début D2 pour celui de Mesnay – n° 431), les autres ne dépassent pas le début du Hallstatt D1. Certains sont utilisés aux mêmes moments : au Hallstatt C-D1 (voire fin D1) puis au Hallstatt D2-D3 (Duesme – n° 229 ; Minot – n° 437 et 438, Côte-d'Or septentrionale ; Chilly-sur-Salins – n° 166, Jura) ; d'autres au Hallstatt C-D1 (voire fin D1) puis au Hallstatt D3 (Savoyeux – n° 582, Haute-Saône ; Couchey – n° 186, zone d'étude ; Flagey – n° 241, Doubs ; Mesnay – n° 431, Jura). Ces tertres sont occupés pendant une seule période avant d'être abandonnés. Ce délaissement a lieu au début du Hallstatt D3 dans quatre cas : Duesme (n° 229) et Minot (n° 437 et 438) en Côte-d'Or septentrionale, et Chilly-sur-Salins (n° 166) dans le Jura. Parfois, il a lieu à la fin du Hallstatt D3 : à Couchey (n° 186) dans la zone d'étude, et les trois autres en Franche-Comté (Mesnay – n° 431, Jura ; Flagey – n° 241, Doubs ; Savoyeux – n° 582, Haute-Saône). Dans deux cas, l'abandon du tumulus se fait au cours de La Tène A (Mesnay – n° 430, Jura ; Panges – n° 504, zone d'étude).

Peu de tertres sont réutilisés parallèlement à cette période : un cas est attesté dans la zone d'étude, à Nuits-Saint-Georges (n° 493), et deux autres cas dans le Doubs.

23.1.8. Fondation au Hallstatt D1

Trente tumuli ont été fondés au Hallstatt D1 (**Pl. 225**). Contrairement aux périodes précédentes, ils sont plus fréquents en Côte-d'Or méridionale (6 cas) qu'en Côte-d'Or septentrionale (1 cas) : Blaisy-Bas (n° 74 et 75), Fleurey-sur-Ouche (n° 246 et 255), Pommard (n° 518) et Villecomte (n° 609). Le tertre créé en Côte-d'Or septentrionale est localisé à Chamesson (n° 121). D'autres apparaissent dans le secteur ouest de la Bourgogne, aussi nombreux dans la Nièvre (Chaulgnes – n° 137 ; Chitry-les-Mines – n° 169 ; Sauvigny-les-Bois – n° 579) que dans l'Yonne (Crain – n° 197 ; Massangis – n° 397 ; Merry-sur-Yonne – n° 416). En Franche-Comté, les nouveaux tumuli sont majoritairement construits dans le Doubs : à Alaise (n° 7), à Amancey (n° 28 et 31), à Amondans (n° 35), à Besançon (n° 72), à Chaffois (n° 116), à Dompierre-les-Tilleuls (n° 214 et 217), à Fertans (n° 239), à La Rivière-Drugeon (n° 336), à Refranche (n° 535), à Saraz (n° 573) et à Vuillecin (n° 634). Les quatre derniers tertres sont localisés dans le Jura : à Arbois (n° 53), à Chilly-sur-Salins (n° 167), à Ivory (n° 313) et dans la forêt des *Moidons* (n° 471).

Ces tumuli peuvent être divisés en cinq grands groupes. Le premier concerne les tertres élevés au Hallstatt D1 et qui, après un hiatus au début du Hallstatt D2, sont de nouveau utilisés à la fin du Hallstatt D2-début du Hallstatt D3 (12 cas). Ils se répartissent sur plusieurs zones : dans la zone d'étude (Fleurey-sur-Ouche – n° 246), dans la Nièvre (3 cas), le Doubs (3 cas) et l'Yonne (1 cas). Parmi eux, cinq tumuli sont abandonnés au cours du Hallstatt D3, chacun dans une zone géographique différente (Fleurey-sur-Ouche – n° 246 dans la zone d'étude). Les autres tertres ont une occupation plus longue, qu'elle soit continue – jusqu'au début ou à la fin de La Tène A (Chitry-les-Mines – Nièvre ; Saraz – Doubs) – ou qu'il y ait un second hiatus au cours du Hallstatt D3, pour une reprise au début de La Tène A jusqu'à La Tène B (Amondans – Doubs ; Fleurey-sur-Ouche – n° 255 et Pommard – n° 518, zone d'étude).

Le deuxième groupe (7 cas) indique un délaissement au Hallstatt D2, et une occupation du début du Hallstatt D3 jusqu'à la fin de cette même période ou de La Tène A. Ces tertres sont, par groupe de deux ou trois, sollicités de façon identique dans le temps : Arbois (n° 53 – Jura) et Villecomte (n° 609 – zone d'étude) ; Vuillecin et Dompierre-les-Tilleuls (n° 217 – Doubs) ; Massangis (n° 397 – Yonne), Chilly-sur-Salins (n° 167 – Jura) et Alaise (n° 7 – Doubs).

Le troisième groupe (4 cas) concerne les tumuli dont le hiatus est visible entre le début du Hallstatt D2 et la fin du Hallstatt D3. Ils montrent alors soit une occupation courte, jusqu'au début de La Tène A (Merry-sur-Yonne – n° 416, Yonne ; Amancey – n° 28, Doubs), soit une plus longue, jusqu'à la fin de La Tène A (Blaisy-Bas – n° 74, zone d'étude ; Dompierre-les-Tilleuls – n° 214, Doubs).

Le quatrième groupe (5 cas) est celui du hiatus le plus long, à savoir une absence de mobilier du Hallstatt D2 et D3. De plus, ces tumuli ont tous une seconde période d'occupation courte, cantonnée à La Tène A. Ils sont localisés dans le Doubs (Amancey – n° 31 ; Besançon – n° 72 ; Fertans – n° 239), en Côte-d'Or septentrionale (Chamesson – n° 121) et dans la zone d'étude (Blaisy-Bas – n° 75).

Le dernier groupe (2 cas) se rapproche fortement du précédent par une seconde occupation à La Tène A. La différence concerne la première utilisation de ces tertres construits au Hallstatt D1, où des défunts sont déposés jusqu'au début du Hallstatt D2 (Chaffois – n° 116 et Refranche – n° 535, Doubs).

Parallèlement, plusieurs tumuli sont réutilisés dans différentes régions. Dans la zone d'étude, cinq tertres sont de nouveau sollicités, au sud-ouest des nouvelles élévations (**Pl. 225**). Ces anciens tumuli se situent à Thury (n° 590), Saint-Romain (n° 563), Nuits-Saint-Georges (n° 493), Marcilly-Ogny (n° 390), et plus au nord, à Villotte-Saint-Seine (n° 625). Ce dernier se trouve au milieu des nouveaux tertres, tandis qu'à Pommard (n° 518), un nouveau tertre est élevé. Sur les trois tumuli de Côte-d'Or septentrionale de cette période, deux sont des réutilisations. Dans l'Yonne, il y a autant de nouveaux monuments que d'anciens (trois de chaque). Six tertres sont réemployés dans le Jura en parallèle des quatre nouveaux. Dans le Doubs par contre, on réutilise moins (7 cas) qu'on ne construit (13 cas). Dans la Nièvre, les seuls tumuli attestés sont nouveaux, et à l'inverse, en Haute-Saône, les deux tertres sont des réemplois.

23.1.9. Fondation à la fin du Hallstatt D1-D2

Le mobilier le plus ancien de neuf tumuli est daté du Hallstatt D1-D2 (**Pl. 226**). La moitié d'entre eux ont une occupation identique : après leur construction s'observe un délaissement jusqu'à la fin du Hallstatt D3 – début La Tène A. Ils sont abandonnés au cours cette dernière période. Ces tumuli sont situés en Côte-d'Or septentrionale (Salives – n° 569), dans la Nièvre (Courcelles – n° 191), et dans le Doubs (La Rivière-Drugeon – n° 339 et Dompierre-les-Tilleuls – n° 215). Ces deux derniers sont localisés à moins de 4 km l'un de l'autre. Les tumuli de Mauvilly (n° 402 – Côte-d'Or septentrionale) et de Panges (n° 505 – zone d'étude) ont livré un mobilier indiquant une élévation au Hallstatt D1-D2 puis un délaissement jusqu'à La Tène A, dernière période d'occupation. Les deux derniers tumuli se trouvent dans le Doubs, également à moins de 4 km l'un de l'autre. Celui de Déservillers (n° 210 – Doubs) est construit dans le même temps que les autres, puis de nouveau utilisé au début de La Tène A. La présence d'une plaque de ceinture estampée ne permet pas de

savoir si ce tumulus a été fréquenté pendant une autre courte période au Hallstatt D. Enfin, le tumulus d'Amancey (n° 23 – Doubs) se démarque par sa première phase d'utilisation assez longue (du Hallstatt D1-D2 au début du Hallstatt D3, puis d'un court hiatus, et d'une dernière phase, comme les autres, à La Tène A.

À cette période, la plupart des tumuli utilisés sont des réemplois : deux cas sur trois dans la zone d'étude (Thury – n° 590 et Marcilly-Ogny – n° 391) et dans la Nièvre, un cas sur trois en Côte-d'Or septentrionale, six cas sur dix dans le Doubs. Dans l'Yonne, le Jura et en Haute-Saône, l'ensemble des tumuli sont réutilisés (respectivement 2, 6 et 1 cas).

23.1.10. Fondation au Hallstatt D2

Trois tumuli seulement semblent avoir été construits au Hallstatt D2 (**Pl. 226**). L'un d'eux se trouve en Côte-d'Or septentrionale, à Vix (n° 628), et indique une occupation au Hallstatt D2, puis à la fin du Hallstatt D3 – La Tène A. Les deux autres tertres sont situés dans l'Yonne, à moins de 4 km l'un de l'autre (Blannay – n° 78 et Brosses – n° 101). Ces deux tumuli sont utilisés aux mêmes moments : construits au Hallstatt D2, délaissés au Hallstatt D3 et réutilisés à La Tène A pour être abandonnés à la fin de cette période.

Parallèlement, d'anciens tumuli sont réinvestis : trois dans la zone d'étude (Thury – n° 590, Marcilly-Ogny – n° 391 et Panges – n° 505), six en Côte-d'Or septentrionale, essentiellement dans le sud de la zone, deux dans l'Yonne, trois dans la Nièvre, six dans le Jura, douze dans le Doubs et deux en Haute-Saône.

23.1.11. Fondation au Hallstatt D2-D3

Les quatre tumuli construits à cette période ont un mobilier peu marqué typologiquement, aussi leur datation est moins assurée (**Pl. 227**). Deux de ces tertres ont des périodes d'occupation semblables, au Hallstatt D2-D3, puis à La Tène A (Châtel-Censoir – n° - 136, Yonne ; Mavilly-Mandelot – n° 403, zone d'étude). Le tumulus de Mantoche (n° 389 – Haute-Saône) est utilisé de la fin du Hallstatt D2 à la fin du Hallstatt D3, puis probablement à La Tène A-B. Enfin, le tumulus de Cussy-la-Colonne (n° 203 – zone d'étude) a révélé un matériel indiquant plutôt le Hallstatt D3 comme période d'élévation, puis une occupation à La Tène B. Les deux tumuli de la zone d'étude se trouvent à moins de 8 km l'un de l'autre, chacun à proximité d'une branche de rivière. Le tumulus de Châtel-Censoir est, quant à lui, à moins de 3 km des tumuli de l'époque précédente dans l'Yonne.

La majorité des tumuli à occupation discontinue de cette période sont des réutilisations. On en recense neuf dans la zone d'étude (Fleurey-sur-Ouche – n° 243, 246, 254 et 255 ; Couchey – n° 183 et 184 ; Pommard – n° 518 ; Meloisey – n° 404 et Thury – n° 590). En Côte-d'Or septentrionale, l'ensemble des tertres (soit treize monuments) est réemployé. Dans la Nièvre également, les trois tumuli sont réutilisés, comme dans le Jura et le Doubs, où ils sont, dans les deux zones, au nombre de neuf. En Haute-Saône, un tumulus est réemployé, proche du nouveau. Dans l'Yonne, le seul tertre attesté est nouveau.

23.1.12. Réutilisations sans création : du Hallstatt D3 à La Tène B

Les tumuli à occupation discontinue sont également fréquentés aux périodes suivantes (**Pl. 227** à **229**). Ils sont encore nombreux au Hallstatt D3. Dans la zone d'étude, dix-sept tumuli sont répertoriés. Ils se divisent grosso modo en trois secteurs dont l'un englobe les tertres de Côte-d'Or septentrionale (**Pl. 227**). Les tumuli de Darcey et de Villecomte sont ainsi géographiquement plus proches de ceux du nord que de ceux de la zone d'étude.

Au Hallstatt D3-La Tène A, ils sont moins nombreux dans la zone d'étude (treize tertres) et plus dispersés, proches des extrémités des cours d'eau (**Pl. 228**). C'est également légèrement différent en Côte-d'Or septentrionale, où les tumuli sont plus nombreux à Magny-Lambert. Les autres tertres s'échelonnent le long de la Seine et de l'Ource. Il n'y a pas de démarcation réelle cette fois entre les tumuli de la zone d'étude. Le rapprochement des sites de Villecomte et de Darcey avec le nord du département est moins flagrant, ils s'inscrivent plutôt dans une continuité de réseau. Les tertres réutilisés dans les autres zones ne changent pas ou très légèrement.

À La Tène A, leur nombre reste stable dans la zone d'étude, mais ils s'organisent différemment : ils sont majoritairement par paire dans des nécropoles, et s'échelonnent régulièrement de Couchey à Vix (**Pl. 228**).

Les quelques cas de sépultures attribuées à La Tène B indiquent deux zones dans les tumuli réutilisés : une zone au sud de la zone d'étude, proche de celle visible au Hallstatt D3-La Tène A, et une plus au nord, selon un axe nord-sud, le long de la Seine (**Pl. 229**).

23.2. Les périodes de fréquentation

Les tumuli à fréquentation discontinue ne sont ni élevés à la même période, ni fréquentés par la suite aux mêmes moments. Trois types d'occupation ont été répertoriés (**Figure 222**) :

- une occupation en deux temps, largement majoritaire puisqu'elle concerne 83 % des tumuli (103 cas).
- une occupation en trois temps pour 13 % des tertres (16 cas). Un peu plus de la moitié d'entre eux ont été érigés avant le Hallstatt C et quasiment tous sont fréquentés au Hallstatt D1.
- une occupation en quatre temps (5 cas), où à l'exception d'un tertre, ils sont tous élevés au Néolithique.

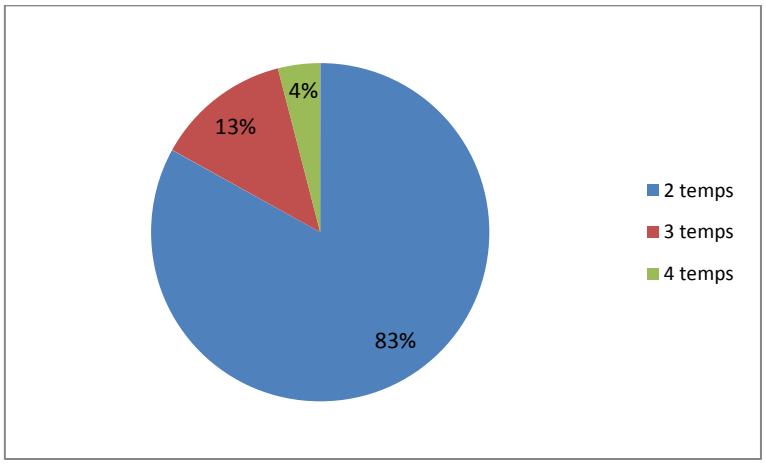

Figure 222 : Pourcentage des tumuli (N.M.I) par temps de fréquentation, toutes zones confondues.

23.2.1. Les tumuli utilisés en deux temps

Quinze tumuli de ce type sont répertoriés dans la zone d'étude. Ils montrent une fréquentation générale plutôt du Hallstatt D1 à La Tène A. En Côte-d'Or septentrionale par contre, les vingt-sept tumuli de ce type sont plutôt utilisés au Hallstatt C (époque à laquelle ils ont été construits pour la plupart), puis au Hallstatt D3. Les quatre monuments répertoriés de la Nièvre ont une fréquentation centrée du Hallstatt D1 à La Tène A. Le seul tertre de Saône-et-Loire de ce type est particulier de par le grand hiatus entre ses deux périodes d'occupation, à savoir le Néolithique et la fin de La Tène B. Dans l'Yonne, douze tumuli ont une utilisation en deux temps. Ils sont majoritairement fréquentés à La Tène A. Les périodes hallstattiennes sont toutes représentées dans une moindre mesure. Une occupation au Hallstatt D1 est légèrement plus récurrente qu'aux autres périodes. En Haute-Saône, quatre tertres sont fréquentés en deux temps, plutôt au Hallstatt C-D1 et au Hallstatt D2-D3. Parmi les quinze tumuli du Jura, le Hallstatt D1 et le Hallstatt D3 sont les périodes

les plus favorisées. Le Hallstatt D2 est légèrement moins représenté. Les vingt-sept tumuli du Doubs ont un profil général semblable à celui de la zone d'étude, avec des fréquentations générales du Hallstatt D1 à La Tène A.

23.2.2. Les tumuli utilisés en trois temps

La zone d'étude a livré deux tumuli de ce type. Ils sont tous fréquentés au Hallstatt D1, puis sont utilisés par la suite entre le Hallstatt D2-D3 et La Tène B. Parmi les quatre tertres de Côte-d'Or septentrionale, la période la plus récurrente est La Tène A. Les autres varient entre le Néolithique, puis le Hallstatt C et le Hallstatt D3. Dans le Doubs, les trois tumuli sont tous fréquentés au Hallstatt D1 et à La Tène A. Le Hallstatt D2-D3 et le Hallstatt D3-La Tène A sont également récurrents. Deux tumuli de Haute-Saône ont été occupés en trois temps : le Hallstatt D1 et le Hallstatt D3-La Tène A sont les périodes d'utilisation communes. Dans le Jura, le Bronze A, le Hallstatt D2 et le Hallstatt D3 sont les phases attestées dans trois des quatre tertres concernés.

23.2.3. Les tumuli utilisés en quatre temps

La plupart de ces tertres sont localisés dans la zone d'étude (3 cas). Les deux autres tertres sont en Côte-d'Or septentrionale et dans la Nièvre. Mis à part en Côte-d'Or septentrionale, tous les tumuli ont été fondés au Néolithique. Le Hallstatt D3 est une période d'utilisation commune à tous les tertres. Le Hallstatt B est également très fréquent. Dans une moindre mesure, le Hallstatt D2 et La Tène A sont des phases de fréquentation. Aucun tertre de ce type n'a été répertorié en Franche-Comté.

Les profils obtenus des tumuli à occupation discontinue sont différents entre chaque zone (**Figure 223**). Une certaine homogénéité apparait en Franche-Comté mais pas entre les zones de Bourgogne.

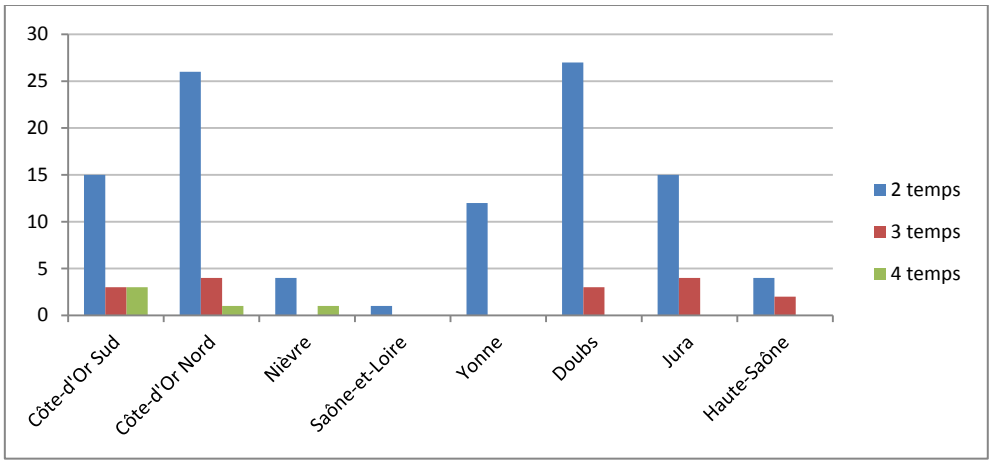

Figure 223 : Type de fréquentation des tumuli (N.M.I) par zones.

24. Le cas des nécropoles

Tous les tumuli n'ont pas pu être datés, que ce soit parmi les tumuli isolés ou ceux appartenant à des nécropoles. Le tableau suivant récapitule les données à disposition pour les réflexions suivantes (**Figure 224**). Les nécropoles sont divisées entre celles dont l'ensemble des tumuli est daté, et celles où ce n'est pas le cas. Un grand nombre de nécropoles n'étant pas daté dans leur ensemble, les observations seront arbitrairement limitées à celles dont au moins deux tertres sont datés.

	Tumuli isolés (N.M.I)	Tumuli appartenant à une nécropole (N.M.I)	
		Ensemble daté	Ensemble non daté
Côte-d'Or Sud	28	4	5
Côte-d'Or Nord	64	10	13
Nièvre	15	3	2
Saône-et-Loire	1	6	4
Yonne	25	-	8
Doubs	32	6	15
Haute-Saône	2	4	1
Jura	21	5	6

Figure 224 : Tumuli isolés ou en nécropole (ensemble des tertres datés ou non) datés par zones.

24.1. La gestion des tumuli

Parmi les nécropoles, certaines sont constituées seulement de tumuli à occupation continue, d'autres, plus rares, à occupation discontinue. Ces derniers sont uniquement localisés dans le Doubs (3 cas). Les nécropoles à occupation continue sont majoritairement situées en Côte-d'Or septentrionale (10 cas). Les autres sont réparties sur l'ensemble de la zone d'étude (Doubs : 5 cas ; Côte-d'Or méridionale : 3 cas ; Nièvre : 3 cas ; Yonne : 2 cas ; Jura : 2 cas ; Haute-Saône : 1 cas ; Saône-et-Loire : 1 cas).

Dans certains cas, une partie ou la totalité des tumuli d'une même nécropole a été construite en même temps : Blaisy-Bas, Darcey, Fleurey-sur-Ouche, Marey-les-Fussey et Meloisey dans la zone d'étude ; Brémur-et-Vaurois, Magny-Lambert, Minot, Nod-sur-Seine, Poiseul-la-Ville, Pothières et Quémigny-sur-Seine en Côte-d'Or septentrionale ; Igé en Saône-et-Loire ; Mailly-le-Château et Quenne dans l'Yonne ; Amancey et La Rivière-Drugeon dans le Doubs ; Chavéria et certains tertres de la forêt des *Moidons* dans le Jura. Dans d'autres cas, les tertres ont été érigés en décalage dans le temps, avec ou sans période en commun : Ivry-en-Montagne, Pommard et Thury dans la zone d'étude ; Duesme et Villiers-le-Duc en Côte-d'Or septentrionale ; Courcelles et Oisy dans la Nièvre ; Amancey, Dompierre-les-Tilleuls et Refranche dans le Doubs ; Conliège dans le Jura.

Enfin, la gestion des tumuli d'une nécropole peut conduire à utiliser ces derniers en décalage et cycliquement. Autrement dit, les hiatus visibles dans les uns sont comblés par les occupations des tertres voisins. C'est le cas à Panges dans la zone d'étude, à Vix en Côte-d'Or septentrionale, à Sauvigny-les-Bois dans la Nièvre, à Blannay dans l'Yonne, à Amondans et à La Rivière-Drugeon dans le Doubs. La durée d'utilisation de la nécropole est alors généralement longue.

24.1.1. Des temps forts

Les temps forts sont des périodes de fréquentation plus soutenues où plusieurs tumuli d'une même nécropole sont sollicités. Des temps forts, courts ou longs, sont perceptibles dans la plupart des nécropoles.

Dans la zone d'étude, neuf nécropoles montrent un ou plusieurs temps forts. À Blaisy-Bas (*La Forêt*), il s'agit de la période de fondation des deux tertres de la nécropole, le Hallstatt D1. La nécropole de Couchey (*Rente Neuve*) a été fondée au Bronze B-C et abandonnée à la fin de La Tène A. C'est au Hallstatt D3, juste avant la fin de la fréquentation du site, que le plus grand nombre de tumuli sont utilisés. À Créancey, les deux tumuli datés sont occupés en même temps, tout au long du Hallstatt D et jusqu'au début de La Tène A. À Darcey, la majorité des tertres sont sollicités au Hallstatt C, date de la fondation de la nécropole et de ces mêmes monuments, et à La Tène A. À Fleurey-sur-Ouche, plusieurs tumuli sont construits pendant le Néolithique. Les périodes de fréquentation des tertres sont courtes, continues ou discontinues. Deux phases indiquent une forte présence sur le site : le Hallstatt D1 et le Hallstatt D2-D3. À Ivry-en-Montagne (*Bois de la Pérouse*), les deux tertres se succèdent au Hallstatt C-D1. Le Hallstatt D1 est également le temps fort des nécropoles de Marey-le-Fussey et de Thury. Enfin, les tumuli de Meloisey sont fréquentés du Hallstatt C à La Tène B, souvent en même temps.

En Côte-d'Or septentrionale, plusieurs nécropoles montrent également des périodes de fréquentation plus marquées que d'autres. À Duesme, trois tumuli sur quatre ont livré du mobilier du Hallstatt D3. De nombreux tumuli ont été localisés sur la commune de Minot, sur différents lieux-dits. À *Banges*, les tertres sont occupés de façon discontinue, avec des points forts au Hallstatt C-D1 et au Hallstatt D2-D3. Ces périodes correspondent à l'élévation de plusieurs tumuli puis à l'abandon de la nécropole. À *La Trémoille*, les deux tumuli sont en décalage dans le temps mais ont en commun le Hallstatt D2-D3, période de fondation du second tertre. À Quemigny-sur-Seine, le Hallstatt C coïncide à la fois à la fondation des tertres et au temps fort de la nécropole.

La seule nécropole de Saône-et-Loire, dont plusieurs tertres sont datés, montre un temps fort lié à leur fondation, au Hallstatt D1. De même, dans l'Yonne, la plupart des tumuli de Mailly-le-Château ont livré des sépultures ou du mobilier du Hallstatt D1.

Dans le Doubs, deux temps forts apparaissent dans la nécropole d'Amancey (*Camp de Mine*) : au Hallstatt D1, puis au Hallstatt D3. À La Rivière-Drugeon (*Grand Communal*), deux temps forts se dégagent également : au Bronze D-Hallstatt A, puis au Hallstatt D1.

En Haute-Saône, Apremont est surtout fréquenté au Hallstatt D2, Mantoche au Hallstatt D2-D3 et Gy à La Tène A.

Dans le Jura, le site de Chavéria est très particulièrement utilisé au Hallstatt C. Les tumuli de la forêt de *Moidons* indiquent une forte fréquentation au Hallstatt D1, et dans une moindre mesure au Hallstatt D2 pour ceux du lieu-dit *Parançot*. À Gevingey, le Hallstatt D1 est également le temps fort de la nécropole. Il correspond à la période de fondation et d'utilisation du tumulus C.

La répartition des nécropoles « fortes » au Hallstatt D1 montre que ces dernières sont nettement plus présentes dans la zone d'étude que dans les zones de comparaison (**Figure 225**). De plus, elles ont tendance à être placées aux extrémités des bras des cours d'eau passant de la plaine de Saône aux bras de l'Armançon.

Figure 225 : Répartition des nécropoles dont plusieurs tumuli sont utilisés au Hallstatt D1 (quel que soit le type d'occupation des tertres).

24.1.2. Des temps courts

Certaines nécropoles ont été fondées puis abandonnées à la fin de la même période. C'est le cas de Poiseul-le-Ville, Magny-Lambert *Rivaney* et de Minot *Crais de Vauchebaux* (Côte-d'Or septentrionale) au Hallstatt C, d'Ivry-en-Montagne (zone d'étude) au Hallstatt C-D1, de Marey-les-Fussey (zone d'étude) et de Quenne (Yonne) au Hallstatt D1, de Minot *Thorey* au Hallstatt D3-La Tène A, et de Brémur-et-Vaurois et de Pothières (Côte-d'Or septentrionale) à La Tène A. Mis à part le site de Quenne situé dans l'Yonne, tous les autres sont localisés en Côte-d'Or. Un territoire funéraire et plusieurs tumuli ont donc été créés pour plusieurs défunts ayant vécu à la même période. Ces défunts partageaient ainsi le même lieu de mémoire, mais celui-ci n'était pas destiné à recevoir les générations suivantes – quel qu'ait été le rang ou le rôle de ces défunts.

24.2. Un territoire funéraire commun ?

L'existence de nécropoles parallèlement à des tumuli isolés ainsi que l'utilisation de plusieurs tertres dans une même nécropole tendent à indiquer un territoire funéraire commun à plusieurs populations. Des cimetières servant de place centrale entre des communautés sont attestées à des périodes postérieures (Ve-VIe s. ap. J.-C.). Ces lieux regroupaient des familles lors de pratiques funéraires, de cérémonies ancestrales ou d'autres activités de culte (Williams 2002). Dans le cadre des nécropoles tumulaires, ce territoire serait donc commun au moins pendant les « temps forts » de fréquentation des sites. L'hypothèse que les tumuli d'une même nécropole appartiennent à des familles différentes mais à une même communauté n'est pas à exclure complètement. Il en est de même pour l'hypothèse de l'inhumation d'une population spécifique (selon le sexe, l'âge, le rôle, le type de mort, etc.) dans chaque tertre. Néanmoins la validation de ces propositions nécessiterait des données anthropologiques spécifiques. Des regroupements familiaux existent très probablement, à l'intérieur d'un même tumulus (par exemple : Fleurey-sur-Ouche – n° 255), comme au second âge du Fer. Le mobilier funéraire ne corrobore pas une différence de population entre les tumuli d'une même nécropole. Le postulat d'un territoire commun semble plus approprié, notamment pour des sites comme Chavéria ou Poiseul-la-Ville qui abritent uniquement des tombes à épée. L'épée étant admise comme symbole d'un certain statut – ou pouvoir – au Hallstatt C, il semble peu probable que ces individus appartiennent tous à la même communauté. Les différences observées dans les assemblages accompagnant ces défunts peuvent certes refléter une différence sociale des individus d'une même communauté, mais elle peut tout aussi bien s'expliquer par le fait qu'ils appartiennent à des groupes différents. Dans ce cas, il semble plus logique que ce territoire funéraire commun soit situé à égale distance entre les habitats des communautés concernées. Valider cette hypothèse nécessiterait la localisation précise des tumuli et des habitats.

24.2.1. Des ensembles qui plaident en faveur d'un territoire commun

Au niveau des assemblages funéraires, on observe dans quelque cas des points communs entre le mobilier de deux défunts appartenant à deux tertres d'une même nécropole. À Thury (zone d'étude) par exemple, le Hallstatt D1 est le temps fort de la nécropole. Le défunt du tumulus 4 porte des anneaux de cheville et des bracelets en lignite. Ce sont des parures qui font également partie, entre autres, des effets personnels du défunt du tumulus 3. Ce dernier possède d'autres éléments, dont la provenance – ou le port – n'est pas spécifique à la Côte-d'Or méridionale (perles en ambre, verre et or, rouelles).

À Darcey (zone d'étude), parmi les trois tumuli érigés au Hallstatt C, deux sont des tombes à épée, la troisième est une tombe à parures dont une partie est en or. Ce sont donc trois défunts ayant des objets relevant d'un certain statut. Toutefois, en l'absence de datation plus fine et la période du Hallstatt C recouvrant deux siècles, ces individus pourraient appartenir à la même communauté. Un deuxième temps fort dans cette nécropole implique les tumuli 1 et 3. Le premier abrite sept défunts de La Tène A, le second, quatre. Tous ont des effets personnels composés de fibule(s) et/ou bracelet(s). Deux inhumés du tumulus 3 sont également accompagnés de dépôts de faune et/ou de céramique.

À Minot *Banges* (Côte-d'Or septentrionale), deux tumuli abritent des défunts au Hallstatt D1. Trois d'entre eux sont inhumés dans le tumulus II, et un quatrième dans le tumulus VII. Dans le tumulus II, deux défunts ont livré les mêmes effets personnels, composés de bracelets en alliage cuivreux et anneaux de cheville du même matériau. Le troisième (sép. A) portait une ceinture et des bracelets en lignite et alliage cuivreux. L'individu inhumé dans le tumulus VII a livré des effets personnels semblables à ceux de la sépulture A. Le mobilier funéraire ne donne donc pas d'indice ici pour expliquer l'inhumation d'un seul défunt dans un tertre différent s'il appartient à la même communauté. À Minot *Crais de Vauchebaux*, trois tumuli sont datés du Hallstatt C. Les trois défunts sont tous porteurs d'une épée, seule ou associée à un autre effet personnel ou à un dépôt faunique.

Poiseul-la-Ville (Côte-d'Or septentrionale), cité précédemment, est une nécropole de quatre tumuli, avec une seule tombe à épée reconnue par tertre. Les sépultures sont toutes datées du Hallstatt C et associent aux épées des effets personnels et des dépôts de vaisselle. Des céramiques hors-contexte, essentiellement des coupes, sont attribuées au Bronze final dans trois tertres. Elles indiquent, si ce n'est un monument funéraire à ce moment, un lieu fréquenté.

À Pothières (Côte-d'Or septentrionale), quatre tertres ont été fondés et utilisés à La Tène A. Ces tumuli abritaient entre une et trois sépultures chacun. Les assemblages retrouvés auprès des défunts sont tous différents. Certains contenaient uniquement des effets personnels (épée, fibule et ceinture pour l'un, parure annulaire pour trois autres), un autre a livré effets personnels et dépôt (céramique et meule). Si l'on se base sur les idées de hiérarchie des assemblages funéraires et de « richesse », seule la sépulture du tumulus III se détache : elle a livré la seule épée de la nécropole à laquelle sont associés des accessoires vestimentaires ornés de corail.

À Quémigny-sur-Seine (Côte-d'Or septentrionale), trois tertres sur quatre ont été fondés au Hallstatt C. Les trois défunts sont porteurs d'une épée seule (1 cas) ou d'une épée et d'un rasoir (2 cas).

À Chavéria (Jura) également, les défunts des seize tumuli possédaient une épée associée à d'autres objets personnels ou déposés.

À Igé (Bois des Roches – Saône-et-Loire), les défunts de deux tertres, datés du Hallstatt D1, portent quasiment les mêmes effets personnels. Ces derniers sont composés de bracelets et d'anneaux de cheville, ainsi que d'une rouelle dans un cas.

Trois tertres de la nécropole de Mailly-le-Château abritaient des défunts au Hallstatt D1 : quatre individus (sépultures doubles) dans les tumuli « 1913 » et D, deux individus (sépultures uniques) dans le tumulus E. Les défunts portent torque et bracelet, à l'unité dans les tumuli D et E, et en nombre dans le tumulus « 1913 ». De plus, l'un des inhumés de ce dernier associe à ces effets personnels des objets du domaine jurassien (rouelles, crotales). Le Hallstatt D1 est une période plus courte que le Hallstatt C. Le nombre de personnes inhumées dans cette nécropole, d'un certain statut, sur une si courte période, est très élevé pour une seule communauté. Si la quantité d'objets funéraires indique réellement une plus grande richesse, associée à des objets typologiquement jurassiens, elle désignerait les défunts du tumulus « 1913 » comme ceux ayant le plus haut statut. À ces objets jurassiens, s'ajoutent les bracelets en fer du second défunt, qui se trouvent très majoritairement portés par des individus nivernais à cette période.

24.2.2. Des ensembles qui plaident pour une communauté unique

Les deux tertres de Magny-Lambert *Rivaney* (Côte-d'Or septentrionale) ont des assemblages légèrement décalés dans le temps (Hallstatt C et Hallstatt C-D1). Les deux défunts ont en commun un bracelet et une épée. Le second était également accompagné d'une épingle à col de cygne et d'une arme d'hast. Le léger décalage dans le temps plaide plus, comme à Ivry-en-Montagne, pour des défunts s'étant succédé dans une même communauté.

Une interprétation similaire peut être donnée aux tumuli de Blannay *Rochignard* (Yonne), où chacun est utilisé à un moment différent. Les effets personnels découverts dans les sépultures sont proches : tout en étant liés à la typologie de la période à laquelle ils appartiennent, ils sont composés des mêmes catégories d'objets (torque, fibule et/ou bracelet, ceinture).

Aux nécropoles s'ajoutent les tumuli isolés, qu'ils abritent une seule ou un grand nombre de sépultures, comme à Bressey-sur-Tille, Larrey, Lantilly, Courtesoult ou Vielmanay, qualifiés de « tumuli communautaires » dans la littérature.

24.3. Réutilisation d'un tumulus après une période d'abandon

La réutilisation d'un tumulus après une période de délaissement dépend probablement de facteurs différents selon si il est isolé ou si il appartient à une nécropole. Dans les deux cas, en supposant que seuls les défunts avec le plus haut statut dans leur communauté sont inhumés, l'absence de défunt, sur un temps court, peut correspondre à des circonstances de trépas interdisant l'accès au tumulus (chapitre 2 – orientation par rapport aux circonstances de la mort). Des croyances spirituelles peuvent également avoir joué un rôle dans ces abandons temporaires, mais dans une dimension qui nous échappe. Dans le cadre d'un délaissement sur un long terme, un mouvement de population peut être envisagé. Lorsque ces tertres appartiennent à des nécropoles, en prenant en compte l'hypothèse d'un territoire funéraire commun, le délaissement d'un tertre correspondrait à l'absence d'une communauté.

Aucun tumulus n'est totalement renseigné sur le nombre de défunts et leur datation. Certains tertres semblent toutefois indiquer un changement de « statut » ou de leur symbole au cours du temps. Par exemple, à Martrois (n° 394 – zone d'étude), sur les treize défunts reconnus, huit sont datés du Bronze D, un du Hallstatt D3 et un de La Tène A (la datation des trois derniers n'est pas déterminée). On passerait donc d'un tumulus plutôt communautaire ou familial, à un tumulus où un seul défunt est inhumé par périodes : l'une correspondant à celle de la tombe à char de Vix, l'autre à des changements dans les représentations de la société. À Fleurey-sur-Ouche (n° 254 – zone d'étude), trois sépultures ont été découvertes : la première, collective ou multiple, du Néolithique ; la seconde, unique, du Hallstatt C ; la dernière, collective ou multiple (4 individus), de La Tène A. Pendant cette dernière période, l'accès au tumulus est donc permis à un plus grand nombre d'individus. C'est également le cas à Villevallier (Yonne), où un défunt est inhumé au Hallstatt C, et trois le sont à La Tène A (sépulture collective ou multiple).

D'autres tertres semblent abriter le même nombre de défunts par périodes : à Chamesson (n° 120 – Côte-d'Or septentrionale) par exemple, six défunts ont été découverts. Deux n'ont pas de mobilier associé et ne sont pas datés. Les autres correspondent à chaque période de fréquentation (Hallstatt C, D3, D3 – La Tène A et La Tène B). À Savoyeux (n° 582 – Haute-Saône), les deux défunts inhumés appartiennent chacun à une des deux périodes d'utilisation du tertre, à savoir le Hallstatt C-D1 et le Hallstatt D3. C'est également le cas des défunts de Couchey (n° 186 – zone d'étude).

25. Synthèse

25.1. Continuité et discontinuité en Bourgogne et en Franche-Comté

La majorité des tumuli du corpus général montre une fréquentation continue (298 cas), sur des périodes plus ou moins longues mais généralement courtes. Les tumuli à occupation discontinue (126 cas) sont principalement utilisés en deux temps, plutôt courts. Un décalage s'observe dans les périodes de construction des tumuli entre occupation continue et discontinue (**Figure 226**). Les tertres à occupation discontinue sont fondés dès le Néolithique et du Bronze A jusqu'au Hallstatt D2-D3. Ceux à occupation continue, par contre, datent, pour les plus anciens du Bronze final – Hallstatt C et sont élevés jusqu'à La Tène A, et exceptionnellement à La Tène B. Les deux types de tumuli sont quantitativement proches au Bronze D – Hallstatt C et au Hallstatt C-D1. Les tumuli à occupation continue sont majoritaires pendant les autres périodes. Deux pics identiques de construction sont visibles pour les deux types de tertres : le Hallstatt C, et surtout le Hallstatt D1. L'édification de tumuli à occupation continue est également bien marquée du Hallstatt D2-D3 à La Tène A.

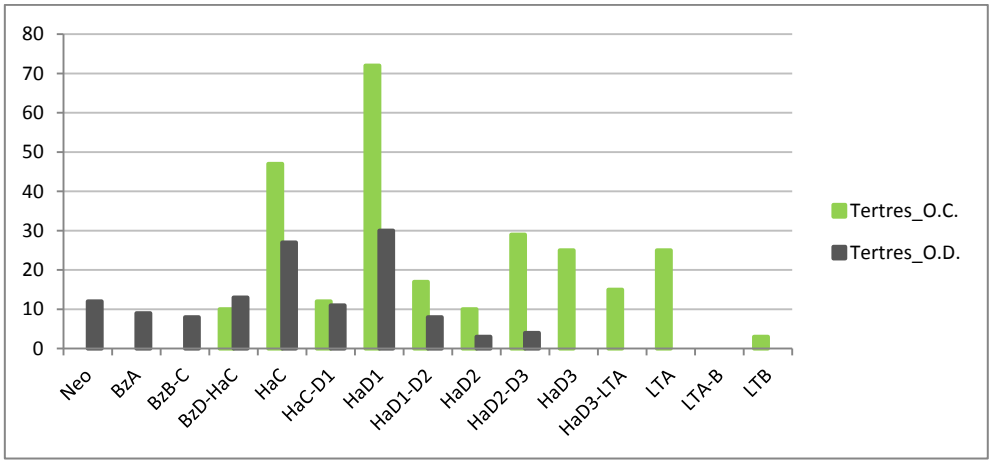

Figure 226 : Occurrence des tertres construits (N.M.I) par période et type d'occupation, toutes zones confondues (O.C. = occupation continue ; O.D. = occupation discontinue).

La quantité de tumuli utilisés dans la zone d'étude varie dans le temps. Le Hallstatt D1, avec quatre-vingt-neuf tertres (N.M.I), est la période où d'une part, le plus grand nombre de tertres est construit dans le même temps, et où, d'autre part, un grand nombre de tumuli antérieurs est réutilisé (**Figure 227**). La deuxième période la plus abondante pour ces monuments funéraires est La Tène A (96 tertres). Le Hallstatt D2-D3 et le Hallstatt C montrent quasiment autant de tumuli fréquentés (respectivement 82 et 81 cas). Le Hallstatt D3 et le Hallstatt D3-La Tène A sont également dans des proportions proches (respectivement 76 et 68 tumuli).

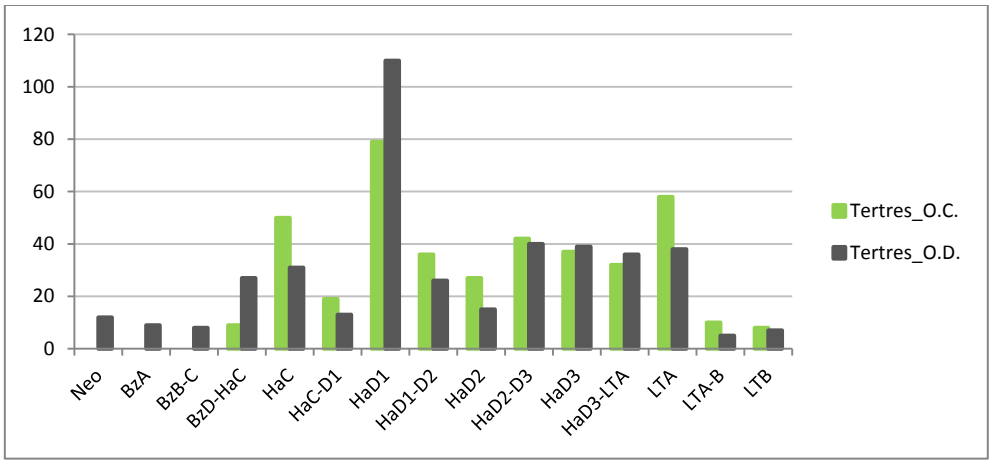

Figure 227 : Tertres (N.M.I) par type d'occupation et périodes fréquentées, toutes zones confondues (O.C. = occupation continue ; O.D. = occupation discontinue).

25.2. Continuité et discontinuité par zones

Les profils des types de tumuli par zones montrent qu'aucune ne suit le même schéma (**Pl. 230** à **232**).

25.2.1. La zone d'étude

En Côte-d'Or méridionale, le nombre de tumuli à occupation continue augmente régulièrement entre le Bronze D – Hallstatt C et le Hallstatt D1 (**Pl. 230**). Il chute complètement entre la fin du Hallstatt D1 et la fin du Hallstatt D2. Au Hallstatt D2-D3, un nouveau pic de ces tertres est visible, aussi important qu'au Hallstatt D1 (11 tertres pour chaque période). Enfin, ce nombre diminue fortement à la période suivante, puis augmente de nouveau jusqu'à La Tène A, à un niveau quasiment identique au Hallstatt D1 et D2-D3. Des tumuli à occupation discontinue sont présents à toutes les périodes. Ce sont les plus fréquents au Néolithique, Bronze D – Hallstatt C, Hallstatt D1, D3, La Tène A-B et B. Leur quantité est proche des tumuli à occupation continue au Hallstatt D1-D2, au Hallstatt D3 – La Tène A, et elle est égale à La Tène A.

25.2.2. La Côte-d'Or septentrionale

Dans cette zone, les tertres à occupation continue sont largement plus fréquents à La Tène A par rapport aux tertres à occupation discontinue (**Pl. 230**). Ils sont également majoritaires au Hallstatt C, C-D1 et du Hallstatt D3 à La Tène A-B. Les tumuli à occupation discontinue sont plus

abondants avant le Hallstatt C, au Hallstatt D1, D2, et D3. Par contre les deux types de tertres s'équilibrent au Hallstatt D1-D2, D2-D3 et à La Tène B.

25.2.3. Le Doubs

Les tumuli à occupation continue sont rarement les plus fréquents dans cette zone (Hallstatt C, C-D1 et D2) (**Pl. 230**). Mis à part au Hallstatt D1, leur nombre varie entre 1 et 6 par période. Les tumuli à occupation discontinue sont présents du Bronze A à la Tène A. Ils sont le plus nombreux au Hallstatt D1, et dans une moindre mesure au Hallstatt D1-D2 et du Hallstatt D3 à La Tène A.

25.2.4. Le Jura

Plusieurs pics de fréquentation de tumuli à occupation continue sont visibles dans le Jura : au Hallstatt C, D1 et D1-D2 (**Pl. 231**). Mis à part au Hallstatt D1 où, comme dans les autres zones les tumuli à occupation discontinue sont majoritaires, le nombre de tertres à occupation continue dépasse largement celui des autres à ces périodes. Ils sont également prépondérants au Bronze D – Hallstatt C, au Hallstatt D2 et au Hallstatt D3. À La Tène A, seuls des tertres de ce type sont répertoriés. Les tumuli à occupation discontinue ne sont prédominants qu'au Bronze A, B-C et Hallstatt D1, ce qui diffère des autres zones.

25.2.5. L'Yonne

Les tertres à occupation continue apparaissent au Hallstatt D1 dans l'Yonne (**Pl. 231**). Cette période et le Hallstatt D1-D2 sont les moments où ils sont les plus nombreux. Par rapport aux tumuli à occupation discontinue, ils sont majoritaires au Hallstatt D1-D2, D2-D3 et à La Tène B. Les tumuli à occupation discontinue sont, quant à eux, prépondérants avant le Hallstatt D1-D2. Aux autres périodes, les deux types de tumuli sont aussi fréquents l'un que l'autre.

25.2.6. La Nièvre

Les tumuli à occupation continue sont majoritaires au Hallstatt D1, D2 et à La Tène A (**Pl. 231**). Ils sont presque aussi fréquents que les tumuli à occupation discontinue le reste du temps.

25.2.7. La Haute-Saône

Le faible nombre de tertres dans cette zone ne permet pas de tirer de réelles conclusions (**Pl. 232**). Les tertres à occupation continue sont plus fréquents au Bronze D – Hallstatt C, comme dans le Jura, puis au Hallstatt D2-D3, comme dans l'Yonne, le Jura et la Côte-d'Or méridionale. Les tumuli à occupation discontinue sont eux majoritaires au Hallstatt C, C-D1 et D1. L'absence de tumuli à occupation continue entre le Hallstatt C et le début du Hallstatt D1 est unique dans la zone d'étude.

25.2.8. La Saône-et-Loire

Peu de tertres sont recensés dans ce secteur. Le Hallstatt D1 est la période la plus représentée (**Pl. 232**). Le nombre de tertres à occupation continue et discontinue est équilibré.

25.3. Construction de nouveaux tertres

La volonté ou la nécessité de créer de nouveaux monuments funéraires varie en fonction du temps et de l'espace. Dans la zone d'étude, des tumuli sont créés du Néolithique à La Tène A (**Pl. 233**). Les phases les plus dynamiques sont le Hallstatt C-D1, D1 et D2-D3. Dans une moindre mesure, le Néolithique, le Bronze D – Hallstatt C et le Hallstatt C font partie des périodes les plus propices à ces constructions. À partir du Hallstatt D2-D3 et jusqu'à La Tène A, les défunts sont déposés dans des tumuli existants auparavant. Au Hallstatt D1, il y a autant de nouveaux tumuli que de tertres réutilisés.

En Côte-d'Or septentrionale, les populations ont élevé un grand nombre de tumuli au Hallstatt C (38 cas) (**Pl. 233**). D'autres périodes voient également s'ériger des tertres en quantité notoire : au Hallstatt D1 (14 cas), au Hallstatt D3 (10 cas) et à La Tène A (17 cas). Les tertres nouvellement construits sont plus fréquents que ceux réemployés aux périodes précédant le Hallstatt D1 et au Hallstatt D3. Les défunts déposés dans ces derniers sont nombreux au Hallstatt D1, D2-D3 et La Tène A.

La gestion de la construction ou de la réutilisation de tumuli dans le Doubs coïncide plus avec celle de la zone d'étude qu'avec celle du nord de la Côte-d'Or (**Pl. 233**). Dans cette zone, le pic de construction de tumuli a lieu au Hallstatt D1 (33 cas). Avant cette période, bien que moins nombreux, les nouveaux tertres sont plus fréquents que les tumuli réemployés. Au Hallstatt D1-D2, les deux

s'équilibrent. Par la suite, les tumuli sont largement réutilisés et la construction de nouveaux monuments est anecdotique.

Dans le Jura, deux pics de construction sont visibles : au Hallstatt C et au Hallstatt D1 (**Pl. 234**). Les nouveaux tertres sont majoritaires avant le Hallstatt D1, mais à partir de cette période, il y a plus de réutilisation que de construction, y compris au Hallstatt D3. Cela rapproche le Jura du Doubs et de la zone d'étude.

Dans l'Yonne, l'occupation de tumuli nouvellement construit prédomine jusqu'au Hallstatt D2 inclus (**Pl. 234**). Le pic de construction a lieu au Hallstatt D1. Par la suite, les tumuli érigés antérieurement sont plus fréquemment utilisés, mais quelques tertres sont fondés à chaque période jusqu'à La Tène B.

Le plus grand nombre de nouveaux tumuli dans la Nièvre est pareillement au Hallstatt D1 (**Pl. 234**). Ils sont également majoritaires au Hallstatt D2 et D3. Après le Hallstatt D3, un seul tumulus nouveau est attesté. Les autres ont tous été construits antérieurement.

En Haute-Saône, des tumuli sont fondés quasiment en continu entre le Bronze D – Hallstatt C et La Tène A, à l'exception du Hallstatt D2 et du Hallstatt D3 – La Tène A (**Pl. 235**). Les défunts sont déposés dans des tertres élevés précédemment du Hallstatt D1 à La Tène A-B. Ces derniers sont majoritaires à chaque période, à l'exception du Hallstatt D2-D3 où les nouveaux tertres sont plus nombreux.

Enfin, en Saône-et-Loire, d'après les rares cas à disposition, il semble que de nouveaux tumuli soient construits jusqu'au Hallstatt D1 (**Pl. 235**). À cette période, ils sont utilisés en parallèle et moins nombreux que les tertres érigés antérieurement.

25.4. La gestion des territoires funéraires

Les tumuli ont été localisés en fonction des données bibliographiques, lorsque les coordonnées étaient données (203 cas), par rapport au lieu-dit (144 cas), ou par rapport à la commune (282 cas) (**Annexe 1**). L'inégalité des informations rend impossible une étude spatiale détaillée. Celle-ci aurait pu apporter des réponses à des questions plus précises de gestion du territoire funéraire :

- Les tumuli étaient-ils implantés sur des positions stratégiques ? Si c'était le cas, il y avait un impact des défunts sur les vivants, sinon, le monde des morts était définitivement séparé du monde des vivants.
- À quels habitats correspondent les tumuli ? Ceux-ci permettent-ils d'affiner les modèles territoriaux ? Peut-on créer un modèle théorique et prédictif entre les habitats et les sites funéraires qui leurs sont liés ?
- Un même tertre et/ou une même nécropole peut-elle être utilisée par les populations de plusieurs habitats ? Et inversement, un seul habitat peut-il avoir plusieurs lieux funéraires ?

Ces dernières questions impliquent également une réflexion sur les individus qui ne sont pas inhumés sous les tumuli. Il a été établi que les individus sous tumulus ne reflètent pas la démographie d'une population vivante. De ce fait, il existait sûrement plusieurs lieux funéraires dédiés à différents membres de la communauté. Le fait que plusieurs tumuli aient été construits à la même période dans une nécropole peut indiquer un site funéraire pour plusieurs habitats qui se différencient par des monuments distincts. Cette hypothèse, comme les autres, devra être testée pour affiner la compréhension de la gestion des espaces funéraires.

CHAPITRE 8 :

CARACTÉRISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE, SYNTHÈSE.

Caractériser la zone d'étude – la Côte-d'Or méridionale – à travers ses sépultures sous tumulus ne peut se faire qu'en observant différents aspects du fait funéraire. Ces aspects sont de différentes natures, de l'individu à l'architecture en passant par le mobilier déposé et les éléments parant le défunt. Les pistes explorées montrent que les pratiques funéraires observées aussi bien que les effets personnels des individus ne sont pas figés dans le temps ni dans l'espace, en lien avec les évolutions de leurs voisins. Les liens, quelles que soient leurs natures, avec les populations environnantes s'expriment à travers des objets particuliers, des formes architecturales, des associations d'éléments ou encore des dépôts. Le choix volontaire des éléments composant la sépulture reflète ces liens dans une certaine dimension en respectant un code lisible par les contemporains du défunt. Les populations de la zone d'étude se caractérisent ainsi en fonction d'éléments existants mais également d'éléments absents.

26. Caractérisation des défunts

Les inhumations simples d'adultes sont les sépultures les plus fréquentes, y compris dans les zones de comparaison. Par contre, des immatures sont attestés dans un plus grand nombre de tertres de Côte-d'Or méridionale. De même, les sépultures doubles sont plus récurrentes. Celles de Fontaines-en-Duesmois, à quelques kilomètres au nord de la limite fictive de la zone d'étude, sont les cas les plus septentrionaux du département. Les sépultures doubles sont majoritairement destinées à deux adultes, souvent positionnés tête-bêche ou enlacés. Les quelques analyses anthropologiques indiquent que ces individus peuvent être du même sexe ou de sexe différent. Dans les cas où un adulte et un immature ont été inhumés, le plus jeune repose sur le plus âgé. L'inhumation collective/multiple est également régulièrement attestée dans la zone d'étude. Ces sépultures, qu'elles soient doubles ou collectives/multiples, ne correspondent à aucune période chronologique précise : elles sont fréquemment mises au jour dans les tumuli. Une autre pratique spécifique à la zone d'étude est l'incinération. Elle est observée dans les tertres des zones voisines mais en quantité moindre et à des périodes spécifiques. En Côte-d'Or méridionale, il y a des incinérations à chaque étape du premier âge du Fer, avec une plus grande fréquence au Hallstatt D3-La Tène A.

Certains gestes impliquant la position dans laquelle ont été déposés les inhumés sont particuliers à un secteur de la Côte-d'Or méridionale. Les ossuaires par exemple, sont restreints à deux sites : Fleurey-sur-Ouche et Couchey. Peu d'entre eux sont datés, faute de mobilier. Quelques cas de Fleurey-sur-Ouche datés sont attribués au Néolithique et au Hallstatt D2-D3. Deux sites en-dehors de la zone d'étude ont livré des ossuaires : le tumulus de Vielmanay (Nièvre), où certains sont du Hallstatt D1-D2, et celui de Courtesoult (Haute-Saône), une sépulture collective/multiple du

Hallstatt D3-La Tène A. Un autre phénomène est cantonné à la zone d'étude : l'absence du crâne de cinq individus adultes, sans que la cause en soit déterminée (prélèvement ou décapitation). S'il s'agit d'une décapitation, ce type de mort n'influence pas la place du défunt dans le tertre – ou tout au moins, ne l'interdit pas.

Lorsque les défunts sont allongés sur le dos avec un avant-bras fléchi, le gauche est le plus souvent replié. C'est une position observée ponctuellement du Hallstatt C à La Tène, avec des cas au final peu nombreux (11 cas), mais sur une zone restreinte, proche de la limite fictive de la zone d'étude (Lantilly, Darcey, Villecomte et Bressey-sur-Tille). Un seul défunt dans cette position est répertorié dans le nord de la Côte-d'Or, proche des précédents, à Minot. Cinq autres cas sont connus dans le Jura. L'avant-bras gauche peut également être fléchi mais cette position n'est attestée qu'à Bressey-sur-Tille (4 cas) et à Courtesoult (Haute-Saône) au Hallstatt D3-La Tène A. La position en décubitus latéral est plutôt utilisée pour des individus de Côte-d'Or septentrionale, mais quelques cas sont visibles dans la zone d'étude : dans sa partie médiane, le long de l'Ouche, et à proximité de la limite fictive, à Darcey et Villecomte. Globalement, les périodes de présence de ces positions ne sont pas les mêmes entre les zones. Une seule période est attestée dans la zone d'étude : le Néolithique. En Côte-d'Or septentrionale, par contre, elles sont employées au Néolithique, au Hallstatt D1 et au Hallstatt D3.Les positions pliées sont connues dans la zone d'étude, la Côte-d'Or septentrionale, la Nièvre, l'Yonne et le Jura. Par contre, comme pour les individus en décubitus latéral, la position pliée n'est pas utilisée au même moment dans chaque zone. Dans la zone d'étude, elle l'est au Hallstatt D1.

27. Caractérisation de l'orientation des défunts

L'orientation est révélatrice dans de nombreuses sociétés de certaines croyances, d'où son étude dans le cadre des pratiques funéraires. Elle peut varier en fonction des astres ou des phénomènes naturels, de la spiritualité (réincarnation, vie après la mort) de la population, de l'environnement (habitat ou lieu particulier), des circonstances du décès ou encore de la place du défunt dans la communauté. Si l'orientation des individus de la Côte-d'Or méridionale dépend d'une croyance liée à la mort, elle devrait être similaire pour les défunts d'une même communauté. Or, elle a au contraire montré la plus grande diversité de cas, que ce soit à l'échelle de la zone, des nécropoles ou des tumuli. Des tendances chronologiques apparaissent toutefois.

Au Hallstatt C, les quelques défunts ne présentent pas d'orientation récurrente. Au Hallstatt C-D1, l'inhumation face au quart sud-ouest est privilégiée. Les populations de la zone d'étude se

distinguent ainsi totalement des défunts de la Côte-d'Or septentrionale et du Jura qui eux font face au quart nord-est.

Au Hallstatt D1, la majorité des individus sont tournés face au nord. D'autres, moins nombreux, font face au nord-est, à l'est et au sud. Le quart nord-est est donc privilégié. C'est également le cas des défunts jurassiens. Par contre, ceux de Côte-d'Or septentrionale, de l'Yonne et du Doubs suivent une direction opposée : le quart sud-ouest.

Au Hallstatt D2-D3, la majorité des défunts se trouvent face au quart opposé de celui de la période précédente : le quart sud-ouest. Une partie d'entre eux font aussi face à la même direction que les défunts du Hallstatt C-D1. Cette direction principale est différente dans le Jura et la Côte-d'Or septentrionale, mais se rapproche de celle du Doubs et de l'Yonne.

Au Hallstatt D3, les inhumés sont le plus nombreux face à l'est, mais ils restent un certain nombre à faire face au nord et au sud. La plus grande variété dans les orientations est visible au Hallstatt D3-La Tène A, à cause, entre autres, des tumuli à organisation concentrique (Bressey-sur-Tille et Iantilly). À La Tène A, la majorité des défunts se tournent vers le nord-est.

Il n'y a ainsi pas de réelle unité dans les orientations à l'intérieur de la zone. Les directions favorisées changent systématiquement d'une période à l'autre, et on observe même des règles propres à chaque tumulus. Plusieurs orientations se distinguent entre eux. Dans certains cas, les défunts sont tous inhumés dans la même direction (Messigny-et-Vantoux, Pommard et Blaisy-Bas). Ils font alors essentiellement face au sud. Dans d'autres, des groupes d'individus, orientés identiquement, se démarquent des autres défunts. Ils correspondent potentiellement à des groupes familiaux, tout au moins pour ceux qui associent adultes et immatures. Il y a également des cas d'organisation concentrique des sépultures qui découlent de la forme du monument et d'une planification de la gestion de l'espace. Ces remarques – à l'exception de l'organisation concentrique qui ne concerne que des tertres isolés – sont valables à l'intérieur des nécropoles : la gestion et l'orientation des défunts varient également d'un tertre à l'autre. Dans le cas spécifique des tumuli à une seule sépulture, les inhumés de Côte-d'Or méridionale font essentiellement face au nord (12 cas). Dans le nord du département, ils font plutôt face au sud-est, mais comme dans les autres zones, il n'apparait pas de règles strictes.

En-dehors des explications d'ordre social (sexe, maturité, famille), l'orientation est également influencée par la gestion de l'emplacement des sépultures dans le tumulus et donc par le monument en lui-même. Plusieurs types d'organisations internes peuvent se côtoyer dans un même tertre et/ou dans une même nécropole. Aucune règle liée à la spiritualité n'a pu être mise en avant

en l'absence d'informations concernant l'emplacement précis des tumuli et des habitats auxquels ils correspondent. Au-delà des observations faites, les significations de tels gestes restent inaccessibles. Une certaine liberté transparait, probablement associée à une ou des réalités pratiques telles que l'architecture, le moment du décès dans la « vie » du tumulus (emplacements vides) ou les regroupements familiaux.

28. Caractérisation de l'architecture des tombes

L'architecture de la tombe, comme du tumulus, dépend en partie du terrain naturel sur lequel elle est construite. En partie seulement : la plupart des tertres sont érigés sur des plateaux calcaires du jurassique, comme en Côte-d'Or septentrionale, dans l'Yonne et la Nièvre. Un certain nombre de phénomènes existant dans les zones voisines sont toutefois inconnus en Côte-d'Or méridionale : le calage de la tête, le lit de cendres et charbons, le lit de pierrailles, le lit de terre tassée. Par contre, d'autres arrangements sont attestés : l'aplanissement du fond par un lit d'argile (4 sépultures – 3 tumuli), un lit de pierrailles et de terre (4 sépultures – 1 tumulus). Le dépôt d'un défunt directement sur le fond rocheux existe également (2 sépultures – 2 tumuli). Les différents fonds apparaissent sur des secteurs qui se chevauchent. Les lits argileux par exemple, sont dispersés sur la zone d'étude et sont visibles dans des sépultures au nord-ouest de celle-ci. Les lits de pierrailles et les fonds rocheux sont peu fréquents : un site dans chaque zone de comparaison.

La présence de branchages est avérée dans plusieurs sépultures de Bressey-sur-Tille et de Villecomte. Les cas en-dehors de la zone d'étude sont rares : à Chavéria (Jura) et à Chaffois (Doubs). Hormis les chambres funéraires en bois des tombes à char, des traces de bois interprétées comme des troncs d'arbres évidés (Bressey-sur-Tille) ou une bûche (Thury), ont été vues. Elles sont peu fréquentes, y compris à l'extérieur de la zone d'étude (Courtesoult – Haute-Saône).

Quelques cas de comblements rapportés ont été notés à Bressey-sur-Tille, à Couchey et à Darcey. D'autres sont également avérés dans les zones de comparaison. Globalement, ils sont plus nombreux en Bourgogne qu'en Franche-Comté. On observe un geste qui se déplace dans le temps et l'espace depuis l'est au Hallstatt C vers l'ouest à La Tène A. La raison d'un tel geste reste insaisissable, d'autant que plusieurs comblements peuvent cohabiter dans un même tertre. Il s'agit, par contre, d'un phénomène qui perdure et qui se retrouve dans des tombes plates.

La matérialisation de la tombe en elle-même, comme dans l'aménagement du fond, varie. Dans huit cas, la sépulture a été excavée à la base même du tumulus, dans la roche. Il n'y a pas de corrélation chronologique. Deux cas existent à proximité de la zone d'étude, dans la nécropole de

Fontaines-en-Duesmois. Sept sépultures ont une fosse circulaire. Elles sont situées à Bressey-sur-Tille (1 cas), à Marcilly-Ogny (1 cas) et à Couchey (5 cas). Six autres cas se trouvent en-dehors de la zone d'étude, à Vielmanay (4 cas – Nièvre) et à Savoyeux (1 cas – Haute-Saône). Ce dernier et deux sépultures de Couchey attribuent ces fosses au Hallstatt D3.

Parmi les sépultures construites, on distingue différentes combinaisons à partir d'une délimitation dallée, d'un fond dallé et d'une couverture. La présence ou non d'un mobilier d'accompagnement ou le nombre d'individus déposés dans la sépulture ne sont pas des facteurs déterminants de ce type de construction. Les sépultures à délimitation dallée sont visibles du Néolithique à La Tène B dans la zone d'étude, et plus précisément du Néolithique à la fin du Hallstatt C, puis du Hallstatt D3 à la Tène B. Les sépultures à délimitation dallée et fond dallé apparaissent en Côte-d'Or septentrionale au Hallstatt C puis disparaissent au Hallstatt D1. Elles sont alors construites dans la zone d'étude, période à laquelle elles sont le plus fréquentse (10 cas), et dans le Jura. Dans le cas des sépultures à délimitation dallée et à couverture, les cas de la zone d'étude se distinguent des autres par l'ancienneté de ces aménagements et par le nombre de sépultures érigées par tumulus. Leurs deux pics de construction sont visibles au Hallstatt D2-D3 et à la Tène B. Les sépultures à dallage seul sont surtout localisées dans le nord-ouest de la Bourgogne. Les quatre tombes appartenant à la zone d'étude se trouvent à Fleurey-sur-Ouche, Lantilly et Pommard. Les cas les plus anciens (Hallstatt C) sont situés en Franche-Comté et dans l'Yonne. Les plus récents, au Hallstatt D3-La Tène A, sont répartis sur la Côte-d'Or et la Nièvre. Les sépultures à couverture seule sont les plus nombreuses dans la zone d'étude : seize cas, répartis dans six tumuli. Elles sont datées du Bronze final – Hallstatt C et du Hallstatt D1. Il y a également des combinaisons attestées dans les zones voisines qui ne se retrouvent par en Côte-d'Or méridionale : les sépultures à délimitation dallée, dallage et couverture ainsi que les sépultures à dallage et couverture.

D'une manière générale, le profil architectural de la zone d'étude se différencie de ceux des zones de comparaison Les choix faits par ces populations se concentrent principalement sur les sépultures à délimitation dallée et celles à délimitation dallée avec dallage, et ce sur de longues périodes, du Néolithique à La Tène B. Les sépultures à couverture seule sont sporadiques au cours du Hallstatt. Enfin, les sépultures à délimitation carrée et celles à dallage seul sont caractéristiques du Hallstatt D3-La Tène A.

Les incinérations sont déposées dans des urnes dans onze cas, dispersés sur la zone d'étude (Couchey, Fleurey-sur-Ouche, Lantilly, Marcilly-Ogny et Villecomte). Elles sont attribuées au Hallstatt C-D1 et à La Tène A. Les autres zones ont également livré des incinérations en urne, mais chacune à des périodes différentes. Les cas les plus récents sont en Côte-d'Or méridionale.

29. Caractérisation du mobilier

Il n'y a pas de réelle caractérisation typologique : aucun objet propre à la zone d'étude n'a été identifié. Les choix récurrents du port de certains d'entre eux mettent en évidence des influences avec l'une ou l'autre des zones voisines. Au Hallstatt C-D1, les rasoirs déposés dans les tombes de la Côte-d'Or méridionale sont globalement semblables à ceux de la Franche-Comté : à lame semi-circulaire ou crescentiforme. La seule exception est le rasoir circulaire d'Ivry-en-Montagne, dans le sud de la zone d'étude, qui ne se trouve qu'en Côte-d'Or septentrionale. Aucun emplacement particulier n'est dédié au rasoir dans les tombes : il est à chaque fois placé à un endroit différent. Les défunts accompagnés de rasoirs sont, dans la zone d'étude, inhumés en bout de bras de cours d'eau.

Les bracelets en lignite sont localisés dans des sépultures de chaque zone. Ils peuvent être portés à l'unité, par paire ou par trois dans la zone d'étude. Le port à l'unité est le plus fréquent, suivi de près par le port par paire. Le dernier cas est anecdotique. Globalement, les autres zones ont un profil des façons de porter les bracelets en lignite différent : le port par paire est récurrent en Côte-d'Or septentrionale et dans le Doubs, mais très rare dans le Jura où les défunts privilégient largement le port à l'unité. Le lignite n'est pas un bon indicateur chronologique car il est présent tout au long du Hallstatt D, mais le nombre de bracelets tend à spécifier l'une ou l'autre zone.

Les bracelets en fer se déclinent sous deux formes : lisse et à bossettes. Ils sont surtout présents, comme les objets en fer de manière générale, dans l'ouest bourguignon : Yonne et Nièvre. Ils sont portés du Hallstatt C à La Tène A. Des cas de la zone d'étude sont attribués à chaque phase et ils se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Les anneaux de cheville à panneaux sont quasiment les seuls attestés dans la zone d'étude au Hallstatt D1 et D2. Ils sont également plus fréquents que dans les zones de comparaison. Parmi celles-ci, c'est le Jura qui en a le plus livrés. Les anneaux de cheville à panneaux se répartissent sur un axe sud-ouest/nord-est entre Thury, à l'extrême sud de la zone d'étude, et Minot, seul site de Côte-d'Or septentrionale à en posséder, à l'extrémité des bras de l'Ource. Ils sont portés en plusieurs exemplaires par cheville. Les anneaux de cheville creux du Hallstatt D3 et de La Tène A ont, pour certains, un décor spécifique à la Côte-d'Or méridionale : des stries ornant régulièrement le jonc. Deux cas existent en dehors de ce secteur, à Minot (Côte-d'Or septentrionale) et à Châtel-Censoir (Yonne). Le port d'anneaux de cheville par paire est plutôt caractéristique de la zone d'étude et de la Côte-d'Or septentrionale.

Les boucles d'oreilles crescentiformes du Hallstatt D, comme celles à annelets du Hallstatt D1, se répartissent sur le même axe que les anneaux de cheville mais légèrement plus à l'est, de

Thury et Meloisey (sud de la zone d'étude) à Vernois-les-Vesvres (Côte-d'Or septentrionale). Ces boucles d'oreilles, au Hallstatt D1-D2, appartiennent majoritairement à des défunts du Doubs et du Jura.

Autres objets principalement retrouvés auprès d'individus du Hallstatt D1 en Franche-Comté : les crotales, rouelles et grelots. Ceux-ci ont des répartitions légèrement différentes : les rouelles ont été découvertes dans le sud de la zone d'étude (Thury et Marcilly-Ogny). D'une manière générale, elles s'insèrent dans un « secteur » englobant le Jura, le sud du Doubs, le Saône-et-Loire et le sud de l'Yonne. Les grelots appartiennent à des sites plus au centre, du Doubs à l'Yonne. Dans la zone d'étude, le seul cas a été trouvé à Blaisy-Bas. Enfin, les crotales sont issus des sites les plus au nord, incluant le Jura, le Doubs et surtout la Haute-Saône, la Côte-d'Or septentrionale et l'Yonne. En Côte-d'Or méridionale, les tumuli à crotales sont localisés au centre : Créancey, Fleurey-sur-Ouche et Blaisy-Bas.

Les ceintures sont des objets récurrents en Bourgogne et en Franche-Comté dès le Hallstatt D1. Leurs types et leurs répartitions évoluent dans le temps. Le type 2, à agrafe et anneau, est caractéristique de la zone d'étude. Quatre ceintures de type 4, à appliques, ont été découvertes dans la zone d'étude. Elles accompagnent surtout des défunts du Jura et du Doubs. De même, le type 8 (à plaque), est spécifique à la Franche-Comté et ne se trouve que dans un tertre de Côte-d'Or méridionale. Par contre, les types 7 (à plaque et appliques) et 10 (à plaque et agrafe), attestés dans la zone d'étude, sont plutôt fréquents en Côte-d'Or septentrionale. Les types 18 et 19, à anneaux, sont les plus récents (fin du Hallstatt D3 – La Tène A). S'ils sont généralisés sur la Bourgogne et la Franche-Comté, le type 19 est plus présent dans la zone d'étude, avec quatorze ceintures à Bressey-sur-Tille et à Lantilly. En dehors du type de ceintures, une particularité de la zone d'étude est l'existence de plusieurs défunts portant une ceinture (tous types confondus) par tumulus. En Côte-d'Or septentrionale, il n'y a qu'une sépulture à ceinture par tertre. L'observation des artéfacts dans le temps indique des similitudes dans les types avec le Jura au Hallstatt D1 et D1-D2 à travers les ceintures à agrafe ou à agrafe et anneau. Au Hallstatt D1-D2, les porteurs de ceinture sont localisés dans le centre de la zone d'étude mais nulle part ailleurs en Bourgogne. Au Hallstatt D3, ce sont les ceintures à agrafe ou à anneau(x) qui sont portées (Bressey-sur-Tille), comme en Côte-d'Or septentrionale. Au Hallstatt D3-La Tène A, seuls les défunts de la zone d'étude ont livré des ceintures. Enfin, à La Tène A, les ceintures de la zone d'étude sont similaires à celles de Côte-d'Or septentrionale et de l'Yonne.

Les fibules sont fréquentes dans la zone d'étude à partir du Hallstatt D3. Les plus récurrents sont les types Weidach et F4 de Mansfeld. Is sont principalement localisées dans le quart sud-ouest

du territoire. Celui-ci se distingue des zones voisines par les absences des types dP1 et dP4, majoritaires en Franche-Comté et bien représentés en Côte-d'Or septentrionale.

Les bracelets de La Tène A sont, comme dans les zones de comparaison, essentiellement à tampons ou à tenon. La tendance est une majorité de bracelets à tenon en Côte-d'Or septentrionale et dans la partie nord-ouest de la zone d'étude d'une part, et de bracelets à tampons plutôt dans le reste de la zone d'étude et en Franche-Comté. Les bracelets à œillets sont, quant à eux, attestés qu'en Côte-d'Or, dans une zone assez restreinte vers le nord.

Les torques sont des éléments de parure principalement bourguignonne. Une forte concentration des torques creux comme filiformes est visible à la jonction de l'Yonne et de la Nièvre. Dans la zone d'étude, on observe les torques creux plutôt à l'ouest (Lantilly, Créancey) et les torques filiformes plus à l'est, le long de la vallée de l'Ouche, et dans le sud, à Meloisey. Ce dernier type est plus fréquent que le type creux. Les torques de Côte-d'Or méridionale sont plutôt portés au Hallstatt D2-D3, bien que de rares cas existent par la suite au Hallstatt D3 et à La Tène A.

Les matériaux autres que les alliages cuivreux et le fer sont présents en grand nombre en Franche-Comté et en Côte-d'Or. Ils sont par contre peu attestés dans le reste de la Bourgogne. Des éléments en ambre ont été retrouvés dans la partie médiane de la zone d'étude, suivant un axe nord-est/sud-ouest au Hallstatt D1. Ceux attribués au Hallstatt D3-La Tène A longent la plaine de Saône. Le corail suit également la plaine de Saône, mais se trouve également dans le nord-ouest de la zone d'étude. Dans les deux cas, il a été placé dans des sépultures plus récentes, du Hallstatt D3 à La Tène A. Un élément en or est attesté à chaque période, du Hallstatt C à La Tène A, toujours dans des sites différents. Le sud de la Côte-d'Or se démarque du Jura et de la Côte-d'Or septentrionale mais se rapproche du Doubs par la présence de l'ambre au Hallstatt D1. D'une manière générale, les éléments en ambre, corail et or de la zone d'étude sont en décalage avec le Jura et la Côte-d'Or septentrionale.

La Côte-d'Or méridionale est une zone très hétérogène typologiquement parlant, où s'entrecroisent des tendances du sud-est (Jura) au Hallstatt D1-D2, puis des tendances de l'ouest (Yonne-Nièvre) et du Nord (Côte-d'Or septentrionale) à la fin du premier âge du Fer et au début du second.

30. Caractérisation de la mise en scène funéraire

Les éléments présents dans une sépulture constituent un système d'objets qui à la fois accompagne le défunt, exprime son rapport avec les membres de sa communauté et représente son identité. Deux catégories fonctionnelles se distinguent : les objets personnels du défunt en tant qu'individu et être social, et les objets déposés reflétant les gestes accomplis relevant des croyances des vivants. Les effets personnels ne deviennent un costume qu'à condition d'être réglementés et adoptés par l'ensemble du groupe. Il s'agit d'un code, choisi pour une certaine période, destiné à exprimer la position de l'individu au sein de son groupe (identité individuelle) ainsi que l'identité du groupe par rapport à d'autres (identité collective). Il contient donc des attributs spatiaux et chronologiques. Le fait de représenter un code spécifique ne fige pas le costume : il peut varier en fonction des saisons ou de circonstances particulières, tel le décès. La distinction d'un costume « vivant » par rapport à un costume « funéraire » – si différence il y a – s'observe en partie à travers la création d'objets pour la cérémonie funéraire ou au contraire les traces d'usure résultant de leur usage fréquent.

Parmi les effets personnels des défunts, une trentaine n'ont pas été finis (avec jet de coulée, sans polissage). Que ce soit pour des raisons économiques ou par manque de temps, ces objets concernent essentiellement les défunts de Bressey-sur-Tille et de Couchey. Il y a une grande variété des catégories d'artefacts manquant de finition. Il en existe dans les zones de comparaison mais peu en Franche-Comté. La particularité de la zone d'étude est la non-finition d'anneaux de cheville et d'anneaux de bras (en Côte-d'Or septentrionale par exemple, il s'agit plutôt de torques). Les éléments usés sont également diversifiés et présents sur l'ensemble de la Bourgogne – Franche-Comté. Ce qui distingue encore une fois la zone d'étude des zones voisines, est l'usure des anneaux de cheville. Dans la Nièvre, le Doubs et le Jura, ce sont plutôt les bracelets, et en Côte-d'Or septentrionale, les objets de la vie quotidienne. La Côte-d'Or méridionale regroupe le plus grand nombre de tertres contenant des objets usés. Ils sont surtout présents à partir du Hallstatt D2-D3 jusqu'à La Tène A incluse, ce qui caractérise la zone d'étude par rapport au Jura, à la Nièvre et à la Haute-Saône où ils sont majoritaires au Hallstatt D1.

Un aspect du costume difficilement cernable est celui des vêtements ou des tissus enveloppant le défunt. Dans la zone d'étude, le positionnement des fibules dépend du tissu qu'elles ferment. Il y a une importante variété dans les emplacements de ces pièces. Celles utilisées à Bressey-sur-Tille (types F4, F3yC et F3B1) sont par exemple posées à des endroits différents de celles des mêmes types à Courtesoult (Haute-Saône). Si aucune règle spécifique quant à leur arrangement n'est visible dans la zone d'étude, il y a des récurrences en Franche-Comté.

Une seule manière de porter une ceinture est avérée en Côte-d'Or septentrionale et dans le Jura : elles sont toutes centrées. Ce n'est pas toujours le cas dans la zone d'étude : les ceintures à agrafe sont positionnées au milieu au Hallstatt D1, mais l'agrafe est sur la hanche droite au Hallstatt D3 et au Hallstatt D3-La Tène A. De même, les ceintures à anneau(x) en fer sont portées anneau au centre au Hallstatt D3, puis sur la hanche gauche ou droite au Hallstatt D3 – La Tène A. Ce type est porté différemment à La Tène A en fonction des tumuli : centré à Lantilly, et à la hanche gauche à Bressey-sur-Tille.

Les éléments de chaussure dans la zone d'étude sont attestés au Hallstatt D3-La Tène A, s'insérant ainsi dans un mouvement général où les plus anciens éléments sont dans le Jura (fin Hallstatt D2 et D3), et les plus récents en Côte-d'Or septentrionale (La Tène A).

En dehors des accessoires vestimentaires, les parures annulaires des membres supérieurs indiquent différentes façon de les porter : symétrique ou dissymétrique, simple ou multiple. La parure symétrique simple apparait au Hallstatt D1 dans la zone d'étude. Elle est attestée de plus en plus fréquemment du Hallstatt D2-D3 à La Tène A. Les parures simples dissymétriques sont plus récurrentes dans le sud de la Côte-d'Or. Elles apparaissent au Hallstatt D3, sont les plus nombreuses à La Tène A puis ne sont plus observées. Les parures multiples dissymétriques sont visibles ponctuellement au Hallstatt D1, puis du Hallstatt D3 à la Tène A. La zone d'étude se caractérise également par l'absence de parures multiples symétriques, avérées dans le Jura et en Côte-d'Or septentrionale. Un bracelet au poignet droit est surtout porté au Hallstatt D1 et à La Tène A dans la zone d'étude. C'est également un port attesté en Côte-d'Or septentrionale et dans l'Yonne. Les cas les plus anciens se trouvent dans ces zones.

Les objets déposés dans la tombe, sur ou à côté du corps sont de différentes natures : vaisselle céramique ou métallique, faune, objets de parure. Des dépôts ont été fréquemment mis au jour dans les tumuli de la zone d'étude. Le dépôt de céramique peut prendre trois aspects distincts : un fragment, de multiples fragments ou l'objet quasiment entier. Les trois cas existent dans la zone d'étude, mais globalement, les fragments multiples sont les plus fréquents. Les céramiques déposées sous la forme d'un fragment (état 1) associées à d'autres céramiques (fragments multiples ou entières) et à des effets personnels forment un assemblage caractéristique. De même, l'association d'un fragment et d'effets personnels est très fréquente dans la zone d'étude et se retrouve en Franche-Comté. Contrairement aux autres zones, les combinaisons d'objets possibles avec les dépôts d'un fragment de céramique sont nombreuses. Les céramiques de l'état 2 (multiples fragments) sont régulièrement attestées sur la zone d'étude : au Néolithique, puis du Bronze D au Hallstatt B, au Hallstatt C, au Hallstatt D1 et à La Tène A. La Côte-d'Or méridionale se distingue ainsi du nord du

département où ces céramiques sont déposées au Hallstatt C et à La Tène A, du Doubs où elles ne sont connues qu'à l'âge du Bronze (Bronze B – Hallstatt B), et du Jura qui est en total décalage (Bronze A, puis du Hallstatt D1 au début du Hallstatt D3). Les différents assemblages contenant des céramiques de l'état 2 sont présents sur plusieurs zones : il n'y a donc pas d'assemblages spécifiques à la zone d'étude. Par contre, il y en a que celle-ci partage avec le Jura et/ou la Côte-d'Or septentrionale. Ces céramiques seules sont fréquentes dans les deux parties de la Côte-d'Or, dans le Jura et le Doubs. Associées à des effets personnels, elles suivent la même répartition. Par contre, ces céramiques accompagnées d'un dépôt d'une autre nature (faune par exemple), avec ou sans effets personnels, forment des combinaisons restreintes à la Côte-d'Or. L'association de fragments multiples, d'un autre état de céramique et d'effets personnels ne se trouve que dans la zone d'étude et en Franche-Comté. Les différents assemblages incluant des céramiques dans l'état 2 ont tendance à se regrouper dans la zone d'étude : la combinaison céramique état 2, effets personnels et autre dépôt se trouve dans le sud. Le même regroupement sans effets personnels est observé dans la partie médiane de la Côte-d'Or méridionale (Marcilly-Ogny, Martrois, Fleurey-sur-Ouche, Couchey, Longvic). Les céramiques de l'état 2 seules ou associées à des effets personnels se situent dans la moitié nord de la zone d'étude (Lantilly, Darcey, Boux-sous-Salmaise, Blaisy-Bas, Villecomte) et s'étendent en Côte-d'Or septentrionale (**Pl. 92**). Les céramiques entières sont peu déposées dans la zone d'étude. Elles sont majoritaires en Côte-d'Or septentrionale. L'emplacement du dépôt des céramiques dans la zone d'étude ne semble pas régit par une règle particulière. Elles sont un peu plus fréquentes dans l'espace situé entre les bras et les hanches.

Le dépôt de faune par morceaux (*pars pro toto*, partage ?) est caractéristique de la Côte-d'Or méridionale. Seize tumuli ont livré une sépulture à faune, et quatre autres où plusieurs défunts étaient accompagnés d'ossements. Ces dépôts constituent rarement le seul mobilier de la tombe. Les espèces sont peu mélangées, sauf à Fleurey-sur-Ouche où certains animaux ne se retrouvent pas ailleurs (moules d'eau douce, oiseaux). Les sangliers et porcs sont déposés dans des tombes situées de chaque côté de la limite fictive entre la zone d'étude et le nord de la Côte-d'Or. Quelques cas d'ossements de chiens sont dans le même secteur, et majoritairement dans le Doubs et le Jura. Les cervidés sont plus nombreux en Côte-d'Or méridionale, mais un cas dans chaque zone de comparaison est connu. Aucune corrélation n'apparaît entre l'espèce déposée et le reste du mobilier des tombes : ce dernier est très hétérogène. Toutefois, la céramique et/ou les bracelets reviennent le plus souvent en association avec la faune. Il n'y a pas non plus d'emplacement spécifique pour le dépôt d'une espèce particulière, mais plutôt des secteurs où certaines espèces ne sont pas déposées. Les emplacements récurrents sont la tête, le bassin, à l'écart du corps ou dans une structure. Ce dernier cas est spécifique à la zone d'étude, comme les rares cas de dépôt sur le thorax. Quelques

cas de traces de coupes sur des ossements à Darcey et à Fleurey-sur-Ouche militent pour l'hypothèse d'un repas partagé lors de la cérémonie funéraire.

31. Caractérisation du costume par période

Au Hallstatt C

L'épée, avec ou sans fourreau, avec ou sans bouterolle, peut être seule (4 individus) ou accompagnée d'un autre élément (rasoir – 1 cas ; perle en ambre – 1 cas ; bracelet – 1 cas). Les deux derniers assemblages correspondent à des individus portant un ou des bracelets dans des matériaux différents (alliage cuivreux, fer et lignite), associés à une bague ou à des perles en or et en ambre. Le dépôt d'une céramique est quasiment systématique (7 cas sur 10), celui de faune est rare et associé à une céramique (1 cas). Seules les deux sépultures à perles (Fleurey-sur-Ouche et Darcey), et celle de Créancey (épée seule) étaient dépourvues d'un dépôt.

La zone d'étude se distingue ainsi des défunts de la Côte-d'Or septentrionale où l'association épée-bracelet est récurrente, et de la Nièvre où seules des parures annulaires sont attestées. Dans l'Yonne, le Jura et le Doubs, les épées et les parures annulaires cohabitent. Au niveau des dépôts, un cas est connu dans la Nièvre (faune et céramique), un autre dans l'Yonne (céramique), dix autres en Côte-d'Or septentrionale (céramique et/ou vaisselle métallique et/ou faune). Ces derniers ne concernent pas la majorité des sépultures de cette période dans cette zone. Les cas de dépôts de céramique en Franche-Comté sont très souvent dans des tombes à épée.

Au Hallstatt C-D1

L'épée accompagne cinq des six défunts de cette période. Elles sont toutes déposées avec au moins un autre objet sauf une. Trois d'entre elles lui associe un rasoir en alliage cuivreux. La seule sépulture à n'avoir pas fourni d'épée mais un bracelet a livré un dépôt de deux céramiques, seul dépôt de cette période dans la zone d'étude.

La Côte-d'Or méridionale se différencie ainsi des sépultures du nord du département par la présence d'épée. Les rasoirs en alliage cuivreux sont associés, en Côte-d'Or septentrionale, à un bracelet en fer et à une ceinture. Les sépultures de Franche-Comté sont très hétérogènes bien qu'on y retrouve les éléments précédents : épées, bracelets, perles, rasoirs, ceinture. Deux dépôts de céramiques et un de faune sont également attestés. Ils sont dans des tombes à parures annulaires.

Au Hallstatt D1

Les parures annulaires sont les effets personnels indispensables des individus sans arme. Les bracelets sont essentiellement portés par paire. Le bracelet en alliage cuivreux est récurrent, porté à l'unité (6 cas), par paire (7 cas) ou plus (2 cas). Les bracelets en lignite ornent les poignets des défunts principalement par paire (7 cas), à l'unité (3 cas) ou plus (1 cas). La combinaison bracelets-anneaux de cheville se retrouve sur huit individus. Les ceintures apparaissent également, souvent en association avec des objets jurassiens (rouelles, grelot, crotale, épingle à col de cygne). Ces objets se trouvent dans des tumuli répartis sur l'ensemble de la zone d'étude : Marcilly-Ogny, Panges, Thury, Villecomte, Blaisy-Bas, Fleurey-sur-Ouche. Sur les vingt sépultures de cette période, neuf sont accompagnées d'un dépôt. Celui-ci se compose d'une meule (Châteauneuf), d'une céramique seule (Fleurey-sur-Ouche), d'une céramique, de faune et d'une ceinture (Fleurey-sur-Ouche), d'une ceinture seule (Marcilly-Ogny), de faune seule (Panges), ou encore de faune et de céramique(s) (Pommard, Saint-Hélier).

Autour de la zone d'étude, les influences du Jura et du Doubs se font sentir en Côte-d'Or septentrionale et dans quelques cas de l'Yonne et de Saône-et-Loire. Plusieurs objets de Franche-Comté sont typologiquement bien marqués. La présence d'un torque ou de bracelets en fer sont plus nombreux dans l'Yonne et la Nièvre. Les dépôts ne sont pas fréquents : dans le Doubs, on recense un dépôt de faune et en Haute-Saône, un dépôt de ceinture. Dans le Jura, ils sont plus nombreux (11 cas sur 27 sépultures) : où des céramiques, des ceintures, des boucles d'oreilles, des ossements d'animaux et une épingle sont seuls ou combinés. Les plus récurrents sont les dépôts de céramique (6 cas) ou de ceinture (3 cas).

Au Hallstatt D1-D2 et au Hallstatt D2

Il n'y a pas de sépulture attribuée au Hallstatt D1-D2 et une seule au Hallstatt D2 dans la zone d'étude. On n'observe pas d'évolution notoire dans les éléments déposés dans les sépultures des zones de comparaison. Les torques et bracelets en fer sont plus nombreux dans l'ouest, et les fibules apparaissent dans les assemblages en Franche-Comté. Les dépôts, principalement dans cette région, sont composés de céramique(s) et/ou de faune et/ou d'une ceinture. Les quelques cas de l'ouest bourguignon et de Côte-d'Or septentrionale sont constitués de vaisselles ou de faune.

Au Hallstatt D2-D3

Les effets personnels sont une combinaison à partir d'un ou plusieurs éléments : torque, anneaux de cheville, bracelet(s) en alliage cuivreux et/ou en lignite. Il n'y a pas de réelle spécificité. Quatre sépultures sont accompagnées d'un dépôt de céramique et/ou de faune.

Les défunts de la zone d'étude se distinguent de ceux de Côte-d'Or septentrionale, du Jura, de Haute-Saône et du Doubs où les accessoires vestimentaires (fibules et ceinture) sont récurrents. À l'inverse, ils sont inexistants dans les assemblages de l'Yonne et de la Nièvre. Les dépôts sont constitués quasi uniquement de céramique(s) et sont moins fréquents qu'aux périodes précédentes. Il n'y a plus de dépôt de parure ou de ceinture attesté.

Au Hallstatt D3

Parmi les effets personnels apparaissent – ou réapparaissent – les accessoires vestimentaires (fibules et/ou ceinture). Les assemblages sont similaires entre individus d'un même tertre, mais différents entre tumuli. Deux dépôts sont connus : une ceinture à Marcilly-Ogny, et une céramique à Darcey.

Les effets personnels et leurs assemblages ont tendance à se généraliser sur l'ensemble des zones. Deux groupes se distinguent : à l'est, les défunts portant accessoire(s) vestimentaire(s) seul(s) ou avec parure(s) annulaire(s), et à l'ouest, les défunts à parure(s) annulaire(s) seule(s). Les différences se font au niveau typologique, par exemple pour les fibules: le type dP1 est cantonné dans le Jura, les types F4 et dP4 s'étendent dans le Jura, le Doubs, la Haute-Saône et la Côte-d'Or, et le type F3 est attesté en Côte-d'Or. Les dépôts sont restreints aux tombes à char en Côte-d'Or septentrionale et en Haute-Saône. Dans le Jura également, la tombe à char de Chilly-sur-Salins est accompagnée d'un dépôt, mais deux autres individus en ont livré (vaisselle métallique et/ou céramique). Il n'y en a aucun dans l'Yonne. Dans la Nièvre et dans le Doubs, il s'agit principalement de dépôts de faune (3 et 1 cas).

Au Hallstatt D3-La Tène A

Les sépultures de la zone d'étude de cette période sont principalement issues du tumulus de Bressey-sur-Tille. Les accessoires vestimentaires sont de nouveau récurrents (17 cas) accompagnés ou non de parures annulaires (bracelets, anneau de bras). Les fibules seules sont fréquentes

(Bressey-sur-Tille : 4 cas), de même que les ceintures seules (Bressey-sur-Tille : 4 cas ; Lantilly : 1 cas). La ceinture de Lantilly se distingue de celles de Bressey-sur-Tille car elle est portée centrée et non sur la hanche gauche. Les quatre dépôts sont composés d'une ceinture (Bressey-sur-Tille), d'accessoires vestimentaires (fibule, bouton à bélière – Bressey-sur-Tille), ou d'une céramique (Blaisy-Bas, Pommard).

Les ceintures sont absentes de Côte-d'Or septentrionale et de la Nièvre. Les éléments récurrents de la zone d'étude (anneau de bras, ceinture, fibule) se retrouvent en Franche-Comté. Les trois seuls dépôts attestés sont à Courtesoult (Haute-Saône) et se composent d'une céramique (2 cas) ou de faune (1 cas).

À La Tène A

De façon générale, les effets personnels sont composés de bracelets, d'anneaux de bras, de ceintures, de fibules et de perles. Plusieurs défunts ont été inhumés dans un même tumulus. L'observation de leurs effets personnels permet de distinguer des tendances entre les tumuli. À Bressey-sur-Tille, huit individus portent un bracelet unique (deux autres à Couchey) ou une paire de bracelets en alliage cuivreux. Ce sont leurs seuls objets personnels. Six autres associent une ou plusieurs fibules à un ou plusieurs bracelets. Un élément porté au cou peut compléter cet ensemble (collier ou torque). Quatre individus arborent un anneau de bras. Les effets personnels des défunts de Blaisy-Bas (n° 74) sont proches de ceux de Bressey-sur-Tille : fibule et bracelet en alliage cuivreux ou bracelet seul. La ceinture de l'un d'entre eux le rapproche des individus de Lantilly. Dans ce tumulus, la moitié des défunts porte une ceinture. L'association d'un bracelet et d'une fibule n'est attestée qu'une fois. Deux autres défunts n'étaient parés que de bracelets. À Fleurey-sur-Ouche, quatre individus sont inhumés, l'un avec une fibule, les autres avec un bracelet. Comme à Mesmont, les parures annulaires et les accessoires vestimentaires ne sont pas combinés. Huit dépôts sont répertoriés, principalement des céramiques (5 cas), mais aussi de la faune (1 cas), une ceinture (1 cas) et une combinaison de faune et de céramique (1 cas).

En Côte-d'Or septentrionale, le torque est plus fréquemment porté. Les perles, les anneaux de cheville et les éléments de chaussure sont également caractéristiques. Ce sont toujours les torques et les objets en fer qui démarquent l'Yonne et la Nièvre. Dans le Jura, les effets personnels sont simplifiés : une fibule, des bracelets ou les deux. En Haute-Saône, les défunts portent des parures annulaires aux membres supérieurs. Dans le Doubs, ils sont parés d'une ceinture et/ou d'une fibule, ce qui les rapproche des assemblages de la zone d'étude. Les dépôts sont variés dans les

zones de comparaison, et peu fréquents en-dehors de la Côte-d'Or septentrionale. L'Yonne se distingue par le dépôt d'un torque dans deux sépultures d'un même tumulus (Voutenay-sur-Cure).

À La Tène B

Là encore, la plupart des défunts sont issus du tumulus de Bressey-sur-Tille. La fibule est l'élément incontournable (trois exceptions) à Bressey-sur-Tille, comme à Lantilly et Boux-sous-Salmaise. Elle est seule (5 cas), associée à une paire de bracelets (3 cas) ou à une ceinture (1 cas). Un bracelet seul est porté par un défunt de Bressey-sur-Tille tandis qu'un autre de Lantilly l'accompagne d'une ceinture. La ceinture est absente de Bressey-sur-Tille mais portée par deux défunts (sur trois) de Lantilly et celui de Boux-sous-Salmaise.

La Côte-d'Or septentrionale se distingue par l'ajout dans la combinaison des éléments, en plus de ceux de la zone d'étude, d'anneaux de cheville (4 cas) ou d'un torque (1 cas).

32. Gestion des tumuli

À travers la gestion des tumuli dans le temps – continuité ou discontinuité de l'occupation, fréquentation longue ou courte – on observe à la fois la pérennité d'un lieu à destination des défunts, son souvenir et sa transmission à travers les générations. En même temps, cette fréquentation indique des périodes de création et d'abandon, que les tumuli soient isolés ou fassent partie d'une nécropole. Que ces périodes correspondent ou non à des mouvements de populations, les données funéraires seules ne permettent pas d'y répondre. Elles peuvent également découler à des phénomènes ponctuels, en parallèle à d'autres pratiques funéraires dont nous n'avons pas les traces et qui expliqueraient la faible représentation des populations sous tumulus.

Quarante-sept tumuli de la zone d'étude ont été occupés de façon continue et vingt-six autres entrecoupés de périodes sans nouvelle sépulture. Les tertres fréquentés de façon discontinue ont été construits entre le Néolithique et le Hallstatt D2-D3 (**Pl. 236** à **238** et **Annexe 34**). Les autres sont érigés à la fin de l'âge du Bronze. Les six tumuli fondés au Néolithique sont situés au centre de la zone d'étude, équitablement répartis sur l'Ouche puis sur les bras de l'Armançon et du Serein. Un seul tertre établi au cours de l'âge du Bronze (Bronze B-C) sera réutilisé à l'âge du Fer (Couchey). L'apparition de tumuli utilisés de façon constante au Bronze D – Hallstatt C (2 cas) coïncide avec la construction de tumuli qui eux, seront fréquentés ponctuellement (5 cas). Ils sont répartis le long d'un axe nord/sud, certains au centre de la zone d'étude, d'autres longeant la plaine de Saône. La

construction simultanée de ces deux types de tumuli est également visible en Côte-d'Or septentrionale, dans le Doubs, et dans une moindre mesure, dans le Jura.

Au Hallstatt C, il y a autant de construction des deux types dans la zone d'étude. Ils sont dispersés du nord au sud de la Côte-d'Or méridionale. La nécropole de Darcey, au nord, est fondée par le biais de trois tertres, deux à occupation discontinue, le dernier à occupation continue. Cette nécropole se rattache à celles de Côte-d'Or septentrionale qui suivent un schéma similaire à la même période (Magny-Lambert, Minot par exemple) (**Pl. 236**). L'élévation de tumuli à occupation continue est majoritaire dans zones de comparaison, à part dans l'Yonne où la situation est inverse.

Les tumuli bâtis au Hallstatt C-D1 dans la zone d'étude sont regroupés dans deux secteurs : le sud (uniquement des tumuli à occupation continue), et le centre, dans la vallée de l'Ouche (majorité de tumuli à occupation continue). Les deux tertres à occupation discontinue sont érigés à proximité mais dans des nécropoles différentes. C'est également le cas dans les zones de comparaison : les deux types de tertres ne sont pas sur les mêmes sites et sont distants l'un de l'autre. Dans le Jura, les tumuli à occupation continue sont ainsi situés dans le sud tandis que les autres sont localisés dans le nord.

Dix-sept tumuli sont construits au Hallstatt D1 dans la zone d'étude. Six d'entre eux seulement sont par la suite fréquentés ponctuellement. À Blaisy-Bas, comme à Fleurey-sur-Ouche, deux tumuli à occupation discontinue sont érigés en parallèle à un ou deux tumuli à occupation continue. Dans le sud, un tertre de chaque type est fondé à proximité l'un de l'autre (Meloisey et Pommard). Le dernier tumulus à occupation discontinue est dans le nord, à Villecomte. Les autres tumuli, à occupation continue, sont dispersés sur l'ensemble de la zone. La Côte-d'Or méridionale se distingue du nord du département car à une exception près, l'ensemble des nouveaux tertres de cette zone est à occupation continue. Les deux types cohabitent dans l'Yonne, la Nièvre, le Jura et le Doubs, mais alors qu'à l'est ils sont associés, à l'ouest ils appartiennent à des sites différents. Beaucoup moins de tumuli sont élevés au Hallstatt D1-D2. Dans la zone d'étude, ils sont trois. Globalement, les deux types d'occupation coexistent en Côte-d'Or et dans le Doubs. Dans l'Yonne et le Jura, seuls des tumuli à occupation continue sont érigés, alors que ce sont les autres tertres qui sont créés dans la Nièvre.

Au Hallstatt D2-D3, apparaissent les dernières les constructions de tumuli à occupation discontinue. Deux d'entre eux sont situés dans le sud de la zone d'étude, un autre dans l'Yonne et le dernier en Haute-Saône. La création de tumuli à occupation continue est toujours importante dans la zone d'étude et la Côte-d'Or septentrionale. Au Hallstatt D3, les nouveaux tertres sont essentiellement localisés dans le nord-ouest de la Bourgogne (**Pl. 237**). Parmi les trois cas de la zone

d'étude, celui de Lantilly s'insère dans le secteur de construction, les autres sont à l'écart (Couchey). Au Hallstatt D3-La Tène A, peu de tertres sont élevés. Ceux de la zone d'étude longent la plaine de Saône. À La Tène A, une nouvelle vague de tertres est construite, essentiellement en Côte-d'Or septentrionale. Dans le sud du département, les trois derniers tumuli érigés sont situés dans le centre (Mesmont) et le nord-est (Messigny-et-Vantoux, Villecomte).

D'une manière générale, les tumuli à occupation continue sont utilisés sur un temps court (une période) en Côte-d'Or méridionale. Ceux utilisés sur un plus long terme sont rares mais peuvent être fréquentés jusqu'à sept périodes (incluant les périodes de « transition »). C'est ce qui distingue la zone d'étude des zones de comparaison. Si, dans l'ensemble des zones, l'utilisation courte (une période) est majoritaire, la fréquentation sur deux périodes est récurrente en Côte-d'Or septentrionale, dans le Doubs et dans le Jura. De même, les tumuli à occupation discontinue sont majoritairement fréquentés à deux moments différents (15 cas). Ils sont généralement sollicités du Hallstatt D1 à La Tène A. La zone d'étude se rapproche ainsi de la Nièvre. Les tertres de Côte-d'Or septentrionale par contre, sont utilisés au Hallstatt C (souvent période de leur élévation), puis au Hallstatt D3.

Dans toutes les zones (à l'exception de la Côte-d'Or septentrionale), le Hallstatt D1 est la période de construction la plus importante : un plus grand nombre de défunts ont accès à ce type de monument.

La gestion des nécropoles montrent plusieurs cas de figures : des nécropoles où les tertres ont été fondés en même temps ou en décalage, où ils sont occupés de façon continue ou discontinue, conjointement, cycliquement ou les uns après les autres. Neuf nécropoles de la zone d'étude sont marqués par des temps forts, courts ou longs : Fleurey-sur-Ouche (Néolithique, Hallstatt D1 et D2-D3), Darcey (Hallstatt C), Ivry-en-Montagne (Hallstatt C-D1), Blaisy-Bas, Marey-les-Fussey, Thury (Hallstatt D1), Créancey (Hallstatt D-La Tène A) et Couchey (Hallstatt D3-La Tène A).

L'existence de nécropoles parallèlement aux tumuli isolés, ainsi que leur construction dans un même temps et les différentes gestions soulèvent la question du nombre de communautés concernées par une nécropole. Quelques nécropoles en Bourgogne et en Franche-Comté plaident pour l'hypothèse d'un territoire funéraire commun à plusieurs communautés (Thury et Darcey dans la zone d'étude, Minot, Pothières, Poiseul-la-Ville, Chavéria, Igé, Mailly-le-Château, par exemple). La validation d'un territoire funéraire commun passe par la détermination de l'habitat ou des habitats qui lui sont liés. Les questions d'implantation des tumuli et de leur environnement sont à mettre en relation avec l'ensemble du territoire d'une communauté (habitat, ressources) afin de comprendre la gestion et les temps de fréquentation des tumuli.

33. Influences sur la zone d'étude au cours du premier âge du Fer

Les différents aspects étudiés précédemment montrent des tendances, au cours du temps, d'influences ou de liens entre les populations de la zone d'étude et leurs voisins. Le peu de sépultures attribuées au Hallstatt C et au début du Hallstatt D1 dans la zone d'étude, associé à l'homogénéité des effets personnels comme des dépôts, ne permettent pas d'établir une quelconque démarcation entre les populations de la Côte-d'Or. La Côte-d'Or septentrionale est la zone qui a construit le plus de tumuli à cette période. C'est également le seul endroit où l'ensemble des formes de rasoirs se trouve. D'un point de vue architectural, c'est encore une fois la zone la plus diversifiée. Ces architectures s'observent également dans le Jura. L'autre point commun de ces deux zones à cette période est l'orientation des défunts qui font majoritairement face au quart nord-est (à l'opposé des défunts de la zone d'étude. Il y a donc plus de liens au Hallstatt C et au début du Hallstatt D1 entre le Jura et la Côte-d'Or septentrionale qu'entre l'une de ces zones et la zone d'étude.

En revanche, au Hallstatt D1 et D2, le mobilier comme le port des effets personnels, la présence de dépôt ou encore l'orientation générale des défunts, montrent l'influence des populations franc-comtoises (**Figure 228**). Quelques sépultures de la zone d'étude se démarquent par leur mobilier. Deux d'entre elles appartiennent à la nécropole de Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – sép. A et n° 255 – L.1, sép. 2). La première associe une épée en fer à une ceinture à agrafe et anneau, un crotale et une céramique. Dans la seconde se trouvent une pince à épiler, une perle en ambre, des anneaux et armilles en alliage cuivreux, et une épingle à col de cygne. À ces effets personnels s'ajoute un dépôt conséquent composé d'une ceinture à appliques, d'une céramique et de nombreux ossements d'animaux de différentes espèces (mouton, oiseau, moules d'eau douce, bovidé et porc). À Saint-Hélier (n° 561 – sép. 1), le défunt est accompagné d'une épée en fer, d'un rasoir en alliage cuivreux, d'une céramique et d'ossements de trois animaux différents (porc, chien et cervidé). Une quatrième sépulture, celle de Thury (n° 590 – sép. 2) sort du lot. Le défunt porte une ceinture à agrafe et rouelles, de multiples anneaux de cheville en alliage cuivreux, une paire de bracelets en alliage cuivreux et une autre en lignite, deux boucles d'oreilles et une parure composée de perles en ambre, en verre et anneaux en alliage cuivreux. Ainsi, une grande variété existe dans les assemblages de cette période, malgré ou grâce à l'influence jurassienne. Architecturalement, alors que la Côte-d'Or septentrionale était la zone la plus riche à l'époque précédente, il s'agit à présent du Jura, et ce jusqu'au début du Hallstatt D3. L'orientation la plus récurrente des défunts est identique entre la Côte-d'Or méridionale et le Jura : ils font face au quart nord-est. Les défunts de la zone d'étude font ainsi face à la direction opposée qu'ils avaient auparavant.

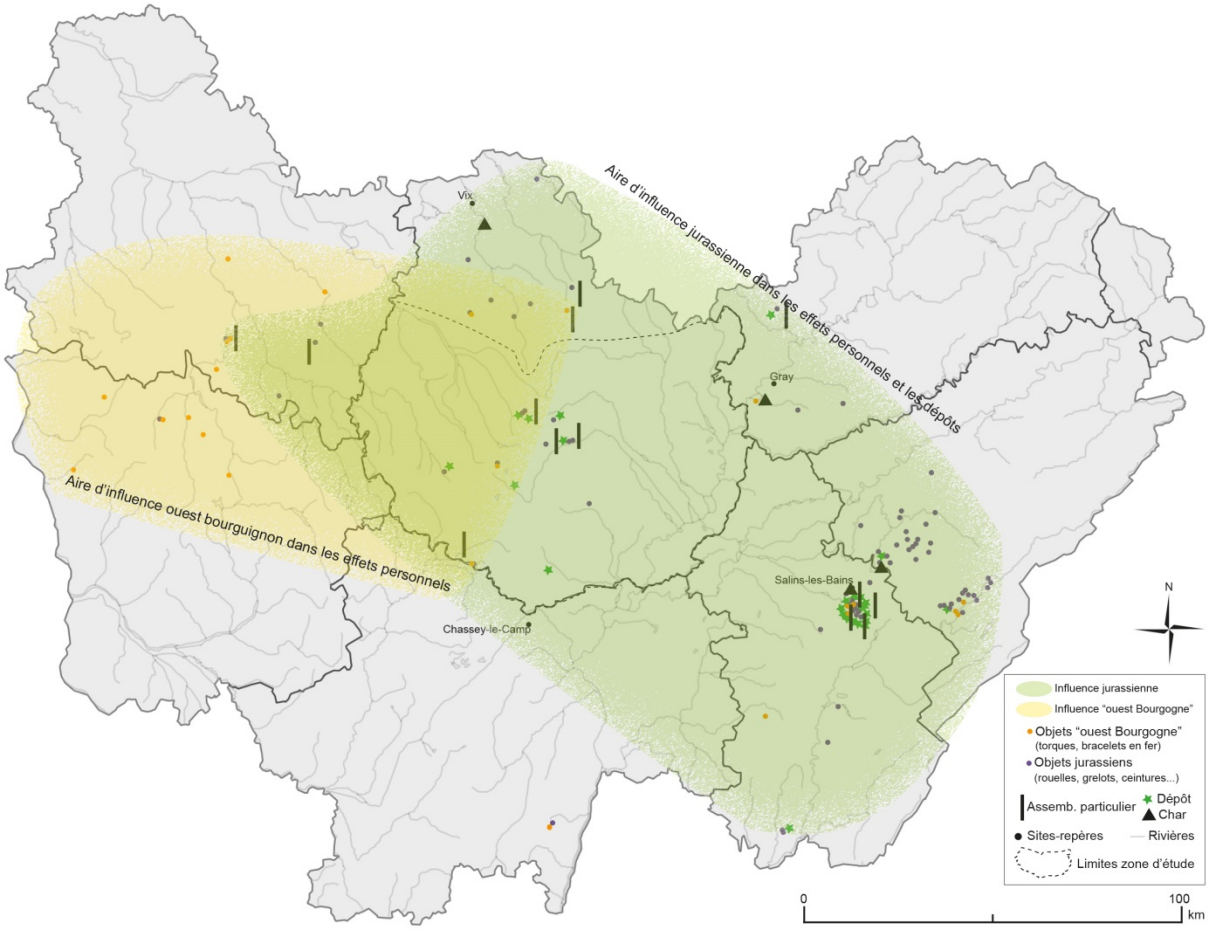

Figure 228 : Aires d'influence dans les sépultures sous tumulus au Hallstatt D1 et D2.

Au Hallstatt D2-D3, l'apparition d'éléments – anneaux de cheville portés par paire – dans les effets personnels des défunts de Côte-d'Or dissocient ces derniers des influences de l'est et de l'ouest. La présence de dépôts, d'accessoires vestimentaires et d'objets en lignite crée une zone incluant la Franche-Comté et les sépultures de Côte-d'Or. Le port du torque est commun aux défunts de l'ouest de la Bourgogne et de quelques individus de Côte-d'Or, voire ponctuellement de Franche-Comté (**Figure 229**). Quelques tombes (en dehors des tombes à char) ont fourni des effets personnels qui se démarquent totalement de ceux des autres défunts de la même zone. Trois d'entre elles se situent dans la zone d'étude. La plus au nord est celle de Fleurey-sur-Ouche (n° 250 – sép. B), avec un torque en alliage cuivreux, une ceinture à agrafe, un anneau de cheville en fer, une épée en fer et un dépôt de céramique et de faune. La seconde, à Saint-Romain (n° 564 – sép. 1), a livré une aiguille en alliage cuivreux et un dépôt de faune et de céramique. La troisième, à Thury (n° 588 – sép. 1), associe deux pointes de flèche en silex, un bracelet en lignite et un en alliage cuivreux, ainsi qu'un dépôt de quatre céramiques et d'un élément de vaisselle en alliage cuivreux. À partir de cette période, les orientations des défunts du Jura et de la zone d'étude ne coïncident plus.

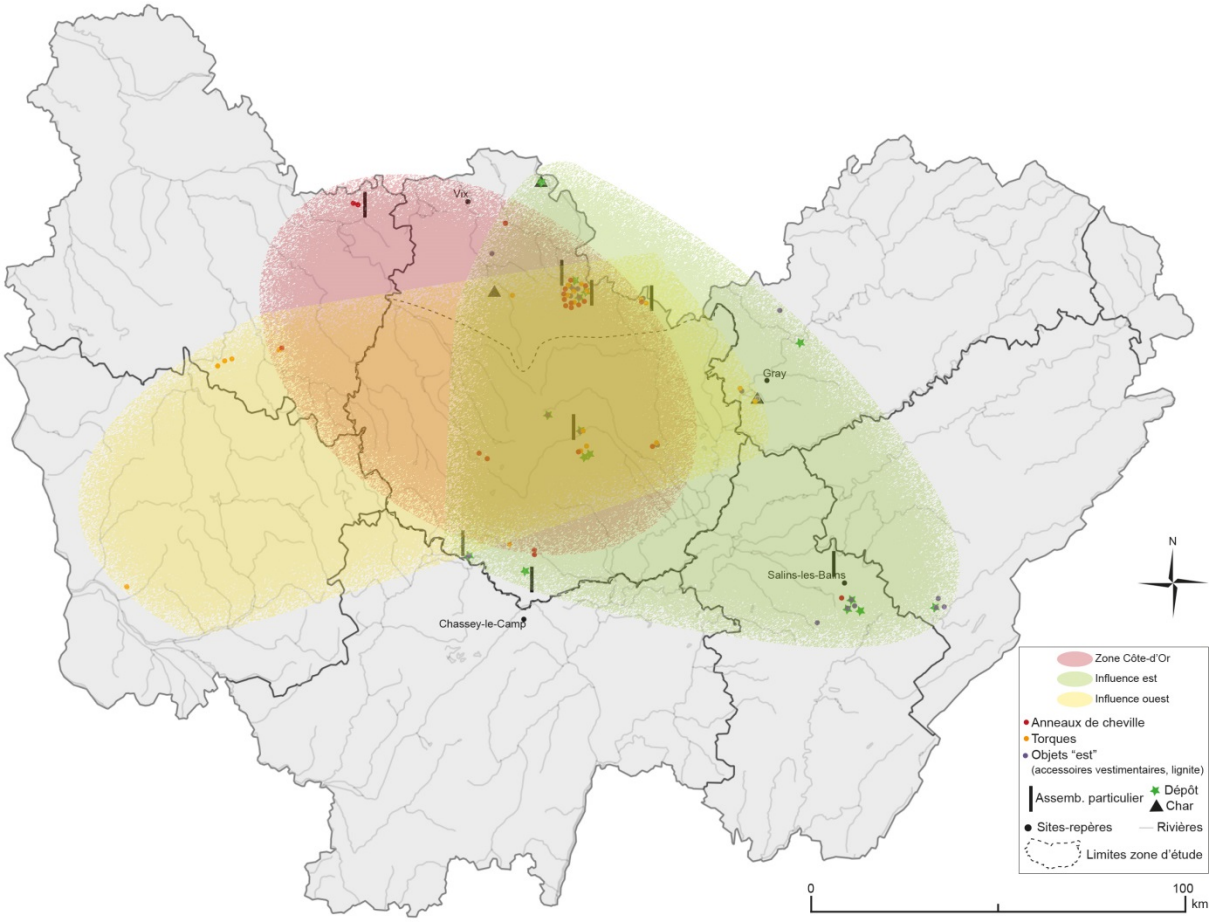

Figure 229 : Aires d'influence au Hallstatt D2-D3.

Au Hallstatt D3, les dépôts sont plus généralisés, notamment en raison des tombes à char. Deux secteurs se distinguent : le premier englobe la Franche-Comté et une grande partie de la Côte-d'Or (**Figure 230**). Ce secteur « est » se définit par la présence récurrente d'accessoires vestimentaires seuls ou associés à des parures annulaires. Les effets personnels sont relativement homogènes, au niveau des catégories d'objets et de leur typologie. Une distinction existe dans les ceintures et les fibules. Par exemple, le type dP1 de Mansfeld se trouve uniquement dans le Jura et le Doubs. Le type dP4 est observé sur ce même secteur ainsi qu'en Haute-Saône, en Côte-d'Or septentrionale et dans deux sépultures de la zone d'étude. Le second secteur, « ouest », correspond aux assemblages de l'Yonne, de la Nièvre, de l'ouest de la Côte-d'Or septentrionale et d'une bonne partie de la zone d'étude. Ce secteur se caractérise par l'absence d'accessoires vestimentaires et d'effets personnels constitués uniquement de parures annulaires. En-dehors des tombes à char, les individus de plusieurs sépultures se démarquent par rapport aux autres défunts de la même zone. Celui de Vielmanay (Nièvre) par exemple, est le seul à porter des parures en alliage cuivreux. Trois cas sont à signaler dans la zone d'étude. Le premier est celui d'une sépulture à poignard en fer, ceinture à anneau en fer et pince à épiler en fer (Couchey – n° 186, sép. 1). Le second, à proximité

(Fleurey-sur-Ouche – n° 245, sép. D), associe une ceinture identique à la précédente, une pince à épiler en fer, une pendeloque en os et une boucle d'oreille en or. Le troisième cas est une sépulture double où l'un des défunts est accompagné d'un rasoir et d'un anneau en fer, et l'autre d'un bracelet et d'une paire de fibules en alliage cuivreux. Une ceinture a également été déposée sur ce second individu (Marcilly-Ogny – n° 391, sép. 4). Architecturalement, la zone d'étude montre une plus grande diversité du Hallstatt D3 à La Tène B que les zones voisines.

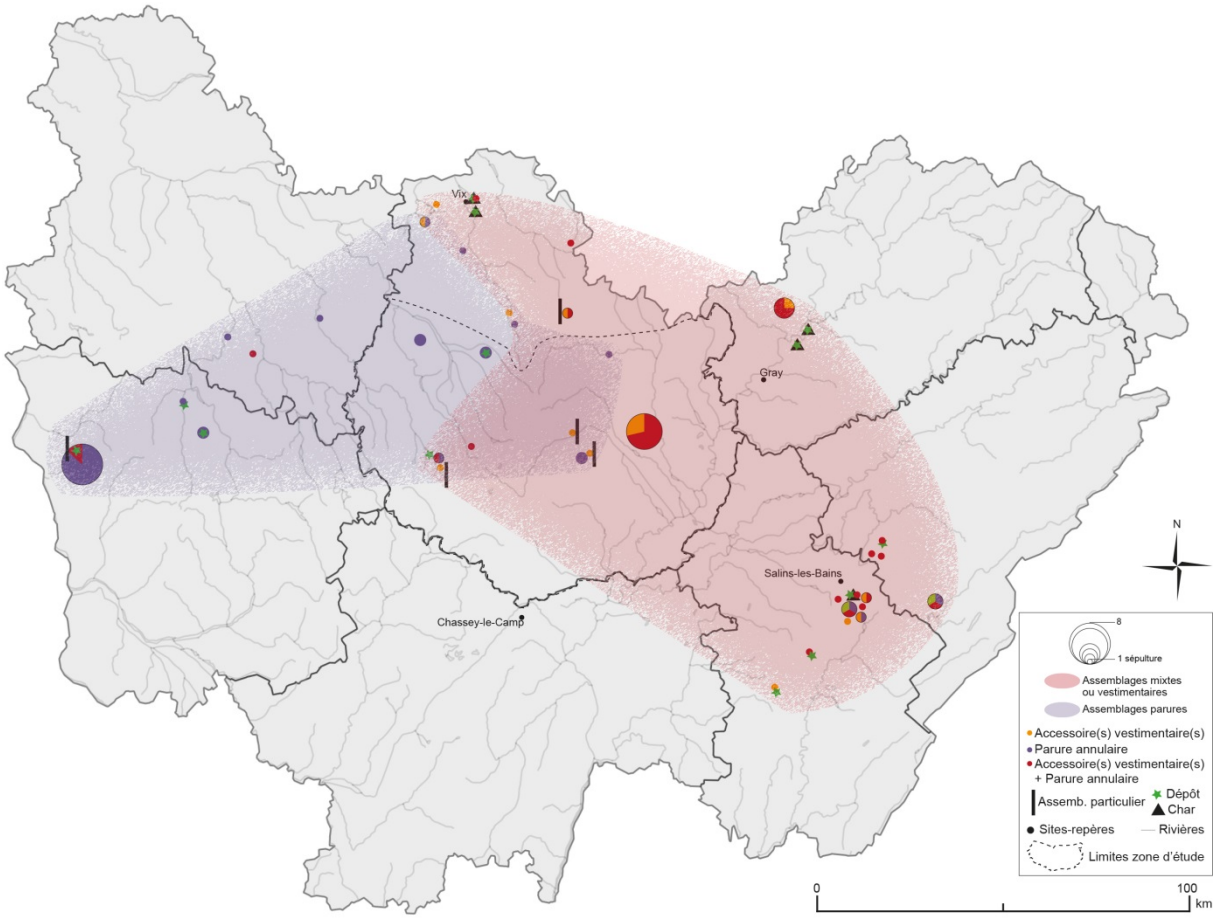

Figure 230 : Aires d'influence au Hallstatt D3.

À La Tène A, les similitudes avec l'est (Jura et Doubs) s'amenuisent : elles s'étendent jusqu'au nord de la zone d'étude, mais ne touchent plus la Côte-d'Or septentrionale (**Figure 231**). Les individus à l'est se démarquent par le port de fibule(s) seule(s). À l'ouest, ils se caractérisent par le port d'un torque et/ou d'objet(s) en fer. Des individus de l'Yonne, de la Nièvre, de Côte-d'Or septentrionale et du nord-ouest de la zone d'étude sont concernés. Le troisième secteur se défini par la présence d'un dépôt. Il englobe la Côte-d'Or septentrionale, la partie nord de la zone d'étude et un cas dans l'Yonne. Deux sépultures sont particulières dans la zone d'étude : la première à Lantilly (n° 342 – sép. f), où une épée en fer est associée à une ceinture à agrafe et anneau. Dans le même tertre, deux autres défunts se démarquent par la présence d'un couteau (sép. AA et H). La seconde sépulture est

au sud, à Meloisey (n° 404 – sép. 2), en dehors des aires communes. Le défunt était accompagné d'une épée en fer, d'une ceinture à anneaux et d'un couteau en fer.

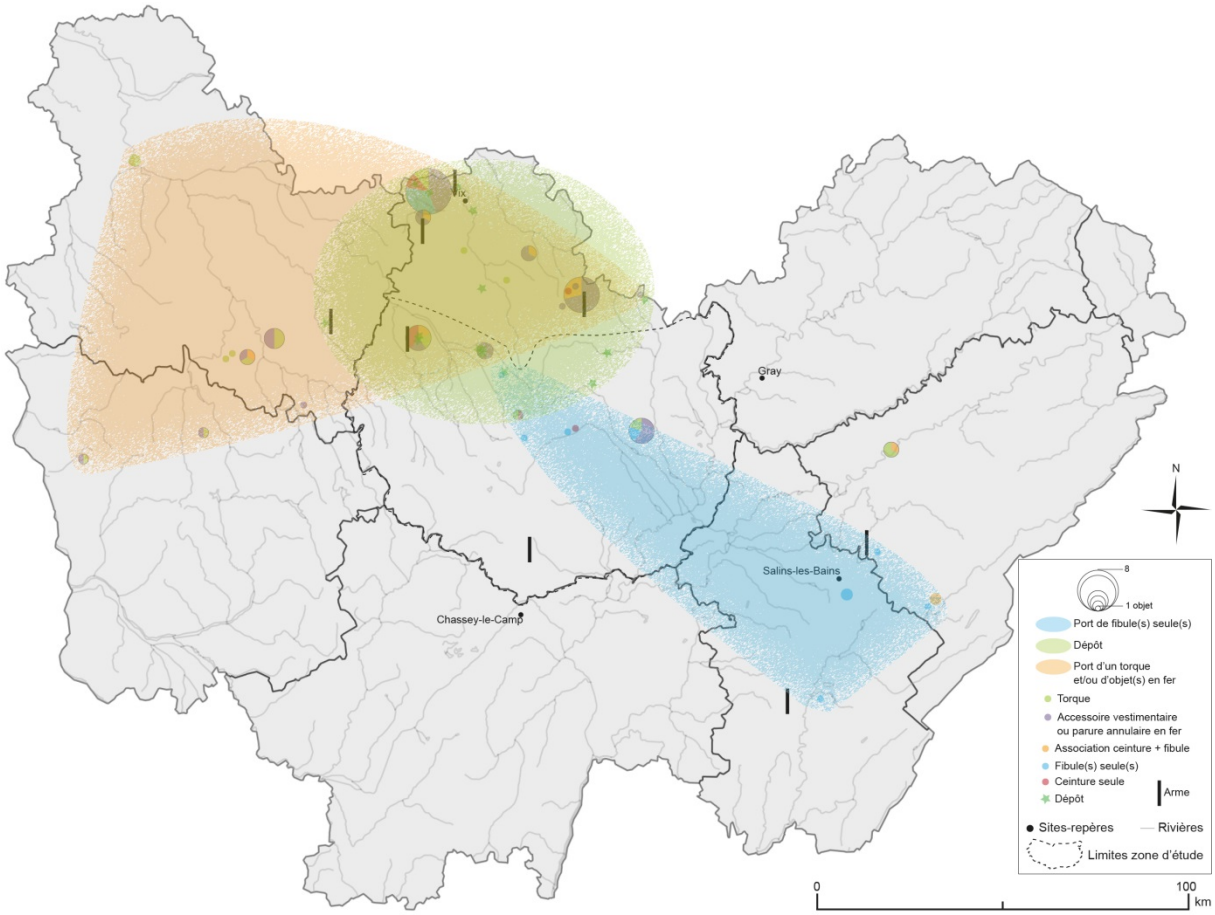

Figure 231 : Aires d'éléments communs dans les sépultures de La Tène A.

La Côte-d'Or méridionale se trouve au cœur de différents pôles forts qui ne sont pas constants au cours du Hallstatt. L'influence jurassienne, vaste au Hallstatt D1, s'amenuise fortement au début de La Tène A. Elle se répercute aussi bien dans les effets personnels que dans la pratique du dépôt, l'architecture des tombes et en partie dans l'orientation des défunts. Cette influence est timidement accompagnée d'une seconde, provenant de l'ouest. Elle ne s'observe qu'à travers quelques éléments des effets personnels (torques, bracelets en fer), mais ceux-ci vont également être fréquents tout au long du premier âge du Fer. La Côte-d'Or dans son ensemble s'affirme par la présence de quelques objets comme les anneaux de cheville à partir du Hallstatt D2-D3. À la différence du Hallstatt D1 où les effets personnels des défunts sont variés, ils se simplifient à la fin du Hallstatt. Cette simplification se traduit par des effets personnels moins nombreux, des combinaisons d'accessoires vestimentaires (fibules ou ceinture) et/ou de bracelets – voire d'anneaux de cheville ou de torque selon les zones. On observe alors au Hallstatt D3 une opposition entre les individus à l'est portant uniquement des accessoires vestimentaires ou les associant avec des parures annulaires, et à

l'ouest, les individus sans accessoires vestimentaires. Ces deux tendances s'entremêlent dans la zone d'étude. À La Tène A, l'abandon de nombreux tumuli crée un vide dans le sud de la zone d'étude. Une certaine cohésion apparait alors dans les tertres plus au nord, en adéquation avec ceux de Côte-d'Or septentrionale par la présence de dépôts, et dans une moindre mesure, avec ceux de l'ouest. Les points communs avec les défunts jurassiens se font sentir dans les tertres les plus au sud-est de la Côte-d'Or méridionale.

Des secteurs apparaissent ainsi de façon récurrente, aussi bien dans la zone d'étude que dans les zones de comparaisons (**Figure 232**). Ces pôles funéraires indiquent des points de passage obligé dans les relations entre le sud-est, l'ouest et le nord. Une certaine homogénéité perdure entre la Côte-d'Or septentrionale, le Jura et le Doubs malgré la variation de leur poids dans les assemblages funéraires au cours du Hallstatt.

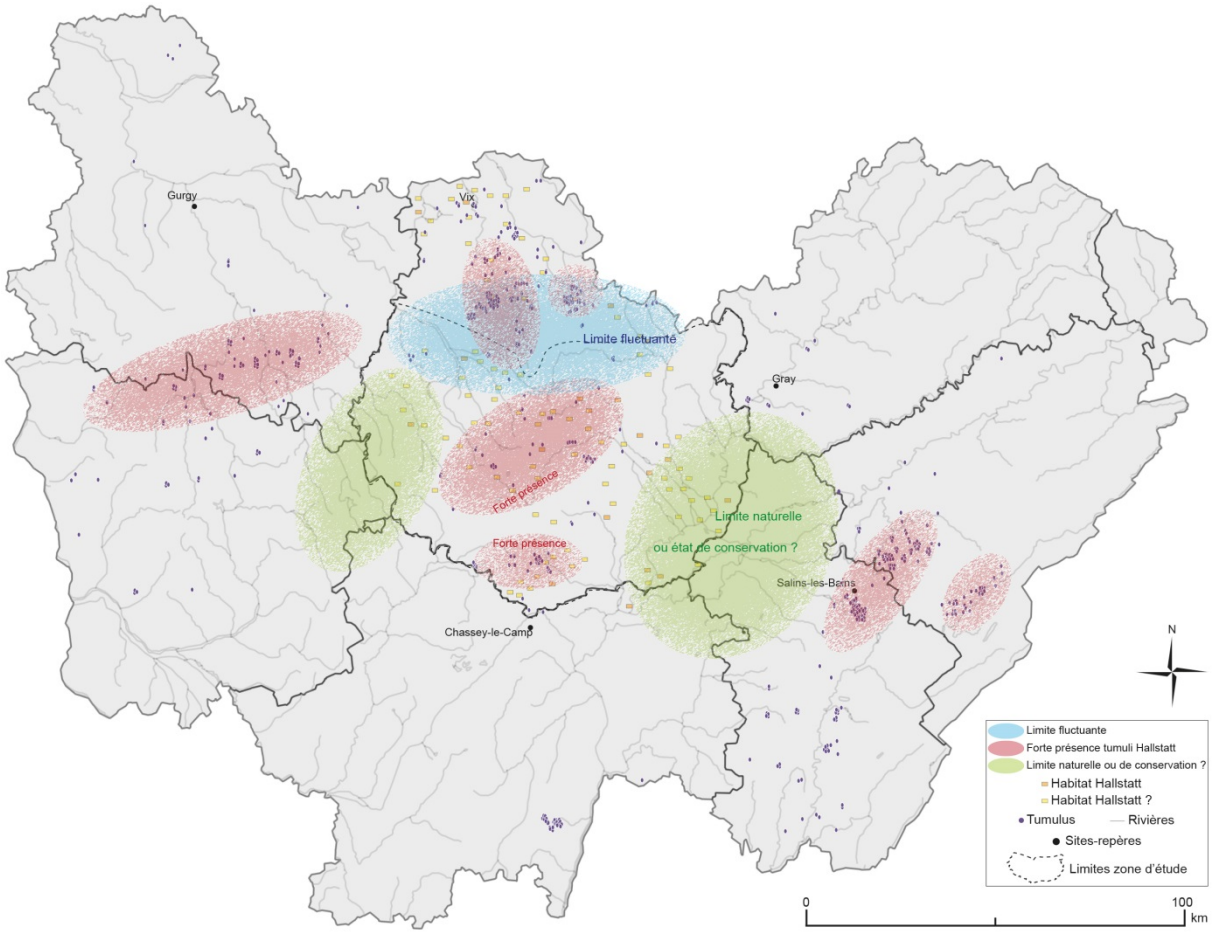

Figure 232 : Pôles funéraires forts au cours du premier âge du Fer et localisation des habitats fréquentés en Côte-d'Or au Hallstatt d'après J.-P. Nicolardot (Nicolardot 2003).

Des défunts accompagnés d'assemblages atypiques par rapport à leurs voisins apparaissent tout au long de la période dans la zone d'étude. Ces assemblages dénotent un personnage au rôle différent mais probablement assimilable à échelle différente aux porteurs d'épées du Hallstatt C. Les

pôles funéraires récurrents accueillent des individus particuliers. La notion de « port of trade » modélisée par L. Baray pour les résidences « princières » (Baray 1997) peut probablement s'appliquer sur ces deux pôles forts de la Côte-d'Or méridionale. En effet, ces secteurs, qui permettent de passer de la Saône à la Seine et/ou de rejoindre l'Yonne à travers ses bras, montrent tout au long du Hallstatt des indices d'échanges entre le sud-est et l'ouest.

Plusieurs zones de vide permanent apparaissent sur les cartes : entre le sud de la Côte-d'Or et la Franche-Comté dans la plaine de Saône à l'est d'une part, dans le Morvan entre Marcilly-Ogny (zone d'étude) et ceux de l'Yonne et de la Nièvre d'autre part, et dans le sud, en Saône-et-Loire. Ces vides correspondent sûrement en partie à des états de la recherche mais aussi à des états de conservation puisque des habitats ont été découverts. Mais ils recouvrent aussi probablement une part de réalité car ils reflètent dans une certaine mesure la géologie de la Bourgogne.

CONCLUSION

L'objectif de ce travail est la caractérisation des ensembles funéraires de la Côte-d'Or méridionale vis-à-vis de ses voisins au premier âge du Fer. Cette zone, délimitée fictivement du nord par des cours d'eau, est entourée de « résidences princières » et de tombes à char, ainsi que de pôles forts qui ne sont pas fixes dans le temps. L'observation des ensembles funéraires à travers un maximum de critères avait pour but de mettre en lumière l'absence « d'évidences » sur cette zone. Contrairement à leurs voisins de l'est comme de l'ouest, les éléments accompagnant les défunts de Côte-d'Or méridionale ne sont pas porteurs d'une identité flagrante : c'est un ensemble de petits détails, variant dans le temps, qui permet de distinguer ces individus des autres.

À travers les données anthropologiques, les populations tumulaires de Côte-d'Or méridionale se caractérisent par la présence fréquente d'immatures, mais aussi de sépultures doubles d'adultes et de sépultures collectives/multiples. Aucune dimension chronologique ne leur est corrélée. Certains gestes, quant à l'inhumation des défunts, se reflètent dans leur position : les ossuaires par exemple ne sont attestés qu'à Fleurey-sur-Ouche et à Couchey. La flexion de l'avant-bras droit seul n'est avérée qu'à Bressey-sur-Tille et à Courtesoult (Haute-Saône), et uniquement au Hallstatt D3-La Tène A. Les individus en décubitus latéral ne se trouvent qu'à la frontière de la limite fictive (Darcey et Villecomte) et en Côte-d'Or septentrionale. L'orientation des défunts, comme leur position, découle dans certaines cultures de croyances particulières : elle est destinée à empêcher le défunt d'hanter les vivants, à lui indiquer le chemin du monde des morts ou à l'apaiser. Les variations de positions et d'orientations ne permettent pas de conclure à des croyances particulières ni à des restrictions d'accès au tumulus en fonction du sexe, de la maturité ou des conditions du décès. D'après la multitude de cas existants dans les tumuli – et entre les tertres d'une même nécropole – il n'y a pas de règle stricte. Par contre, l'architecture, c'est-à-dire la forme du monument funéraire, est manifestement un élément pris en compte, en parallèle à d'autres critères tels que des regroupements familiaux. Le fait que l'orientation principale des défunts de Côte-d'Or méridionale change à chaque période dépend d'une dimension qui nous échappe. Si elle est similaire à celle des défunts du Jura au Hallstatt D1 et D1-D2, période de forte influence de ces derniers, elle est différente le reste du temps de toutes les zones de comparaisons.

L'architecture des tumuli n'a pas pu être prise en considération à défaut de données suffisantes, par contre, celle des sépultures montre des tendances chronologiques et géographiques. Le fond des sépultures, par exemple, est aplani à partir de divers matériaux. Ces litages ne sont pas tous attestés en Côte-d'Or méridionale et certains sont communs à plusieurs tertres ou spécifiques à

un seul, comme les lits de pierrailles mélangées à de la terre. Des comblements différents du sol en place apparaissent également à Bressey-sur-Tille, Couchey et Darcey dans la zone d'étude. C'est un geste ponctuellement visible en Franche-Comté et en Bourgogne dont l'interprétation est difficile, mais qui se déplace d'est en ouest entre le Hallstatt C et La Tène A. La matérialisation de la tombe est basée sur l'association – ou non – d'une délimitation dallée, d'un dallage sur le fond et d'une couverture. Le mobilier, comme le nombre d'individus déposés dans ces tombes, n'est pas un facteur déterminant pour ces constructions. Certaines perdurent sur un temps long (du Néolithique à La Tène B) en Côte-d'Or méridionale comme les sépultures à délimitation dallée, avec des périodes de prédilection. Les sépultures à délimitation dallée et dallage, apparues dans le nord de la Côte-d'Or au Hallstatt C, disparaissent de cette zone au Hallstatt D1 et sont alors construites en Côte-d'Or méridionale et dans le Jura. Comme pour les aménagements internes, tous les types de constructions ne sont pas attestés en Côte-d'Or méridionale.

La typologie des effets personnels des défunts a mis en évidence le fort caractère identitaire des éléments du massif jurassien du Hallstatt D1 et D2. Une partie de ces artefacts, comme les épingles à col de cygne, les anneaux de cheville ou les éléments de ceinture (rouelles, grelots, crotales) inondent les sépultures de Côte-d'Or. D'autres, très présents en Franche-Comté, comme les brassards-tonnelets, les plaques de ceinture ou les parures pectorales, n'apparaissent pas – ou exceptionnellement – en Bourgogne. Il y a donc une sélection des objets exportés. D'autres éléments, comme les torques, font plutôt partie des effets personnels de l'ouest bourguignon du Hallstatt D au début de La Tène. Une distinction s'observe en Côte-d'Or méridionale entre les torques creux dans la moitié ouest, et les torques filiformes à l'est. Les accessoires vestimentaires sont portés dans chaque zone mais montrent des préférences. Parmi les différents types de ceintures, celui associant agrafe et anneau est caractéristique de la zone d'étude. Les ceintures à appliques ou à plaques sont majoritairement présentes dans des contextes francs-comtois mais se retrouvent ponctuellement en Côte-d'Or. Les ceintures à anneaux en alliage cuivreux ou en fer se répartissent sur l'ensemble de la Bourgogne et de la Franche-Comté au Hallstatt D3, et en Côte-d'Or méridionale seulement au début de La Tène A. Globalement, les ceintures portées par les défunts de la zone d'étude sont proches de celles du Jura au Hallstatt D1 et D2, puis de celles de Côte-d'Or septentrionale au Hallstatt D3 et à La Tène A. Les fibules, qui parent les défunts de Franche-Comté dès le Hallstatt D1, sont fréquentes dans les effets personnels de Côte-d'Or méridionale à partir du Hallstatt D3. Les types F4 et Weidach sont les plus récurrents alors que les types dP1 et dP4, présents en Franche-Comté et en Côte-d'Or septentrionale, sont absents de la zone d'étude. Deux grands types de bracelets de La Tène A se répartissent différemment : ceux à tenon sont plus nombreux en Côte-d'Or septentrionale et dans le nord-ouest de la zone d'étude, et ceux à tampons le sont dans le

reste de la zone d'étude et en Franche-Comté. Globalement, la Côte-d'Or méridionale est une zone typologiquement très hétérogène, mélangeant des éléments de l'est comme de l'ouest à chaque période.

La mise en scène funéraire confirme les tendances précédentes. Parmi les effets personnels, certains sont usés, d'autres non finis, d'autres réemployés. En Côte-d'Or méridionale, des anneaux de cheville non finis, comme des anneaux de cheville usés, ont été découverts. Ceux-ci sont donc porteurs d'un message important pour une certaine catégorie de personne. C'est également le cas des ceintures qui sont – sinon portées – déposées, donc ajoutées lors de la cérémonie. Un décalage quant à l'usure des objets, distingue le Jura, la Nièvre et la Haute-Saône de la Côte-d'Or méridionale : ils sont majoritaires au Hallstatt D1 pour les premiers, et seulement à partir du Hallstatt D2-D3 pour les seconds. Leur usure implique un port au quotidien ce qui n'est, à priori et dans la limite des observations faites sur les objets, pas le cas au même moment dans les différentes zones. Le port des accessoires vestimentaires ainsi que des parures annulaires, varie plus ou moins en fonction des zones et des périodes. Un bracelet au poignet droit par exemple, est surtout porté au Hallstatt D1 puis à La Tène A en Côte-d'Or méridionale. Les parures annulaires symétriques apparaissent au Hallstatt D1 et sont de plus en plus fréquentes à la fin du Hallstatt et au début de La Tène. En-dehors des effets personnels qui parent le défunt, des dépôts sont réalisés, principalement de faune et de vaisselle céramique. Les autres objets (ceintures principalement) placés à côté des individus parachèvent probablement le costume funéraire qui était incomplet. Les dépôts sont effectués majoritairement à l'est et en Côte-d'Or au début du Hallstatt (C à D2), puis se centralisent sur la Côte-d'Or, et finalement se généralisent à l'ensemble de la Bourgogne et de la Franche-Comté, de façon sporadique, à La Tène A. Ils ne concernent la majorité des défunts qu'au Hallstatt C. Par la suite, ils accompagnent un petit nombre d'individus par zone. Les dépôts de céramique et/ou de faune sont faits principalement sous la forme de morceaux (*pars pro toto*), résultant d'un geste interprété comme un repas partagé.

La limite fictive qui circonscrit la zone d'étude par rapport au nord de la Côte-d'Or reflète une certaine réalité funéraire, bien qu'elle se déplace dans le temps. Ce sont des détails qui mettent ces variations en valeur. Les pistes explorées dégagent une certaine liberté et originalité des ensembles funéraires de la Côte-d'Or méridionale au cours du premier âge du Fer : les différents pôles forts n'exercent pas réellement d'autorité dans les pratiques funéraires, les effets personnels et les dépôts. On observe plutôt, dans les effets personnels, le reflet d'un commerce et/ou d'échanges dans le passage entre les cours d'eau de l'est et du sud (bras de la Saône), ceux de l'ouest (bras de l'Yonne) et ceux du nord (bras de la Seine). La pérennité de ces secteurs est également visible à travers la gestion de la construction de tumuli et de leur fréquentation. Ces pôles funéraires forts

régulent le territoire à l'instar des habitats. Comprendre ce réseau habitats-tumuli et les règles d'insertion des tertres dans le territoire d'une communauté est l'étape suivante pour appréhender les rôles de ces monuments : marqueurs territoriaux, marqueurs sociaux, lieux communs à plusieurs habitats et communautés, ou inversement, définissant une seule communauté, éventuellement répartie sur différents habitats ?

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME (1893) – Notes et découvertes archéologiques. Aisey-sur-Seine. Tumulus, *Bulletin de la société archéologique et historique du Châtillonnais*, 2ème série, n° 1-2, 1891-1892, p. 408.

ABAUZIT P. (1963) – Note sur quelques rasoirs hallstattiens, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, tome II, fasc. 7, p. 203-207.

ADAM A.-M. (1996) – Une tombe de notable de La Tène ancienne dans la région de Haguenau, *In* : PLOUIN S., DUNNING C., JUD P. (dir.), *Trésors celtes et gaulois. Le Rhin supérieur entre 800 et 50 avant J.C.*, catalogue d'exposition Unterlinden, p. 179-185.

ADAM R. (1980) – *Fouille du tumulus 2 d'Oisy (les usages)*, tiré à part, *Annales des Pays Nivernais*, n° 27-28, p. 17-20.

ADAM R. (1983a) – L'âge du Fer en Haut-Nivernais, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, tome XXXIV, fasc. 1-2, p. 107-134.

ADAM R. (1983b) – L'archéologie dans le canton de Clamecy, *Les Annales des Pays Nivernais*, n° 37, p. 8-9.

ADAM R. (1984a) – Le tumulus numéro 1 des Usages d'Oisy, Varzy : découvertes et perspectives, *Annales des Pays nivernais*, n° 40-41, p. 51-54.

ADAM R. (1984b) – Le tumulus numéro 1 des Usages d'Oisy, *Annales des Pays nivernais*, n° 40-41, p. 8-9.

ADAM R. (1984c) – Varzy : découvertes et perspectives, *Annales des Pays nivernais*, n° 40-41, p. 10-14.

ADAM R. (2002) – Topologie et architecture dans quelques nécropoles tumulaires du Hallstatt final aux marges de la Bourgogne, *In* : MARANSKI D., GUICHARD V., *Les âges du Fer en Nivernais, Bourbonnais et Berry oriental, Regards européens sur les âges du Fer en France*, Actes du XVIIe colloque de l'A.F.E.A.F., Nevers, 20-30 mai 1993, Bibracte 6, Glux-en-Glenne, p. 17-32.

ADAM R., LE BLAY J.-C., PAUTRAT Y. (2002) – *Le tumulus-nécropole de La Bonneterie à Vielmanay (Nièvre) : synthèse des travaux de Robert Octobon (1970-1979)*, Dijon, 105 p.

ALEKSHIN V. A. (*et al.*) (1983) – Burial Customs as an Archaeological Source [and Comments], *Current Anthropology*, vol. 24, n° 2, p. 137-149.

ALEXANDRE-BIDON D. (1996) – Le linceul (textes et images, XIIIe-XVe siècles), *In* : *Rencontre autour du linceul*, G.A.A.F.I.F., bulletin de liaison, n° spécial, p. 10-14.

ARMBRUSTER R. (1987a) – Damas aux Bois (Vosges), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 81.

ARMBRUSTER R. (1987b) – Martigny-lès-Gerbonvaux (Vosges), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 82.

ARMBRUSTER R. (1987c) – Les tumulus de Suriauville (Vosges), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 83.

ARNOLD H. (1991) – The Deposed Princess of Vix : The Need for an Engendered European Prehistory, *In* : WALDE D., WILLOWS N. D. (Ed.), *The archaeology of gender*, Proceedings of the

Twenty-Second Annual Conference of the Archaeological Association of the University of Calgary, Calgary, p. 366-374.

ARNOLD B. (1995) – “Honorary males” or women of substance? Gender, status, and power in Iron-Age Europe, *Journal of European Archaeology*, 3, p. 153-168.

ARNOLD B. (1997-1998) – The power of the past : nationalism and archaeology in 20th century Germany, *Archaeologia Polona*, vol. 35-36, p. 237-253.

AUDOUZE F. (1967) – Etudes sur l’emplacement des épingles dans les inhumations de l’âge du Bronze, Bulletin de la Société préhistorique française, Etudes et travaux, t. 64, n° 3, p. 755-760.

BAISE L. (1995) – *Approches typochronologiques et spatiales des nécropoles tumulaires protohistoriques et leur relation avec les habitats sur le plateau d’Auvenay et ses abords (au Sud du département de la Côte-d’Or),* Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 1 vol., 166 p.

BARAY L. (1991) – Le Sénonais dans son contexte du Bassin parisien du IVe et du IIIe siècle avant J.-C., *Revue Archéologique de l’Est*, tome 42, fasc. 2, p. 203-270.

BARAY L. (1997) – Les résidences princières comme « Port of Trade » : essai de modélisation, *In* : BRUN P., CHAUME B. (1997), *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VIème et Vème siècles avant J.-C. en Europe centre-occidentale*, Actes du colloque international de Châtillon-sur-Seine, 27-29 octobre 1993, éditions Errance, Paris, p. 251-260.

BARAY L. (1999) – Le faciès culturel du Senonnais au Hallstatt D et à La Tène A, *In* : VILLES A., BATAILLE-MELKON A. (dir.), *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIème – IIIème siècles avant notre ère*, Actes du XIXe colloque de l’A.F.E.A.F., Troyes, 25-27 mai 1995, Mémoire de la Société Archéologique Champenoise, n° 15, suppl. B.S.A.C. 4, p. 93-128.

BARAY L. (2000) – Evolution socio-économique et adaptations architecturales, tumulus et concentration du pouvoir en Bourgogne de la seconde moitié du IXe s. au milieu du Ve s. av. J.-C., *In* : DEDET B. (*et al.*), *Archéologie de la Mort, Archéologie de la Tombe au Premier Âge du Fer*, Actes du XXIe colloque de l’A.F.E.A.F., Conques – Montrozier, 8-11 mai 1997, Monographies d’Archéologie Méditerranéenne 5, Lattes, p. 195-212.

BARAY L. (2002) – Les nécropoles tumulaires de la fin du premier âge du Fer de l’Auxerrois et de l’Avallonnais. Etat de la documentation, *In* : MARANSKI D., GUICHARD V., *Les âges du Fer en Nivernais, Bourbonnais et Berry oriental, Regards européens sur les âges du Fer en France*, Actes du XVIIe colloque de l’A.F.E.A.F., Nevers, 20-30 mai 1993, Bibracte 6, Glux-en-Glenne, p. 33-80.

BARAY L. (2003) – Le faciès culturel du Sénonais au Hallstatt D et La Tène A, *In* : VILLES A., BATAILLE-MELKON A. (dir.), *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère*, Actes du XIXe colloque de l’A.F.E.A.F., Troyes, 25-27 mai 1995, Mémoire de la Société Archéologique Champenoise, n° 15, supplément au bulletin n° 4, 1999, Reims, p. 93-128.

BARAY L. (2004) – *Pratiques funéraires et sociétés celtiques : structures culturelles dans les cimetières protohistoriques du Bassin parisien (fin VIIème – début IIème s. av. J.-C.)*, supplément Gallia n° 56, éditions CNRS, 443 p.

BARAY L. (dir.) (2004b) – *Archéologie des pratiques funéraires, Approches critiques,* Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 juin 2001, Bibracte 9, Glux-en-Glenne, 316 p.

BARAY L., DEFFRESSIGNE S., LEROYER C., VILLEMEUR I. (1994) – Nécropoles protohistoriques du Sénonais, *Documents d’Archéologie Française* n° 44, Paris, 227 p.

BARGAIN F., FORRIERES C., LEMAIRE F., MERLUZZO P. (1993) – Etude technique du matériel métallique de la tombe à char de Marainville-sur-Madon, Actes du XIe colloque de l’A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle), 1-2-3 mai 1987, *Archaeologia Mosellana*, tome 2, p. 65-82.

BARON A. (2005) – *Origine et provenance des objets en « lignite » à l'âge du Fer : essai de détermination*, Mémoire de D.E.A., Université Marc Bloch, Strasbourg, 136 p.

BARON A., GRATUZE B., QUERRE G. (2007) – Les objets de parure en black shales à l'Âge du Fer en Europe celtique : recherche de provenance par l'analyse élémentaire (La-ICP/MS), *ArchéoSciences* n° 31, p. 87-96.

BARRAL P. (1999) – Aspects de La Tène ancienne et moyenne en Côte-d'Or et vallée de la Saône, *In* : GINOUX N., *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère*, Actes du XIXe colloque de l'A.F.E.A.F., Troyes, 25-27 mai 1995, Mémoire de la Société Archéologique Champenoise, n° 15, supplément au bulletin n° 4, 1999, Reims, p. 447-460.

BARRAL P., DEPIERRE G. (1993) – La nécropole celtique des Quétinières à Longvic (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, tome 44, fasc. 2, p. 365-410.

BARTEL B. (1982) – A Historical Review of Ethnological and Archaeological Analyses of Mortuary Practice, *Journal of Anthropological Archaeology* 1, p. 32-58.

BARTHELEMY A. (1980) – Le tumulus n° 1 des Muraignes à Romenay, *Comité Départemental de la Recherche Archéologique de Saône-et-Loire*, Dijon, p. 42-44.

BARTHELEMY A. (1988) – Les mottes et les tertres de la Bresse de l'Âge du Fer au Moyen Age, extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome LXIV, p. 113-122.

BARTHES R. (1957) – Histoire et sociologie du Vêtement, *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 12ème année, n° 3, p. 430-441.
URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-649_1957_num_12_3_2656

BATAILLE G. (1998) – *Les agrafes de ceinture du sanctuaire laténien de la Villeneuve-au-Chatelot*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 119 p.

BATS M. (2002) – Mythe et réalités des consommations funéraires en Gaule méridionale (IVe s.-Ier s. av. J.-C.), *In* : MENIEL P., LAMBOT B (dir.), *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule – Découvertes récentes de l'âge du Fer dans le massif des Ardennes et ses marges*, Actes du XXVe colloque de l'A.F.E.A.F., Charleville-Mézières 24-27 mai 2001, Bulletin de la Société Archéologique Champenoise, supplément n° 16, p. 285-293.

BAUDOT H (1864) – Découverte d'un tumulus dans le département de la Côte-d'Or (près de Cussy-la-Colonne), *Bulletin Monumental*, tome 10. *non vidi*.

BAUDOT H. (1865-1869) – Tumulus découvert dans le bois du Deffend (près de Cussy-la-Colonne), *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or,* tome 7, p. X-XXII.

BAXTER M.-J. (2001) – Methodological issues in the study of assemblage diversity, *American Antiquity*, vol. 66, n° 4, p. 715-725.

BEHRENS G. (1927) – Die Hallstattzeit am Mittelrhein, insbesondere in Rheinhessen, *Festschrift zur Feier des fünfundsiebzigjähringen Bestehens der Römisch-Germanischen Central-Museums zu Mainz*, Mains, p. 125-156.

BENDER H., PAULI L., STORK I. (1993) – *Der Münsterberg in Breisach II. Hallstatt- und Latènezeit*, Müncher Beiträge zur Vor- und Frühgeschichte 40, München, 414 p.

BENDEZU-SARMIENTO J. (2004) – *Archéologie de la mort, nécropoles, gestes funéraires et anthropologie biologique des populations Andronovo et Saka de l'âge du Bronze à l'âge du Fer au Kazakhstan (IIe et Ier millénaire av. J.-C.)*, Thèse de Doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2 vol., 412 et 1494 p.

BEREZNEFF S. (1996) – *Bracelets et anneaux de jambes à l'Age du Bronze et au Premier Age du Fer en Bourgogne*, Université de Bourgogne, Dijon, 57 p.

BERGMANN J. (1958) – Entwicklung und Verbreitung der Paukenfibel. Ein Beitrag zur Späthallstatt- und Frühlatènestufe des süddeusch-schweizerisch-ostfranzösischen Raumes, *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseum* 5, p. 18-93.

BERTIER V (1912) – Excursion à Châteauneuf, *Procès-verbaux de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, non vidi*.

BERTRAND A. (1861) – Les tombelles d'Auvenay, *Revue Archéologique*, tome 3, p. 1-8.

BERTRAND A. (1889) – *Nos Origines, 1- Archéologie celtique et gauloise : mémoires et documents relatif aux premiers temps de notre histoire nationale*, Paris, éditions Leroux, 2ème édition revue et augmentée, 464 p. *non vidi*.

BERTRAND A., REINACH S. (1894) – *Les celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, éditions Leroux, 241 p., p. 149-151.

BERTRAND E. (1920) – *Notes sur la fouille d'un tumulus à Pralon (Côte-d'Or)*, Dijon, 8 p.

BERTRAND E., BOUILLEROT R., SOCLEY E. (1926) – Le Mont-Afrique et ses origines préhistoriques, *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques,* p. 65-78.

BESSON J., VUAILLAT D. (1967) – Tertres à incinération de Nermier (Jura), *Revue Archéologique de l'Est,* tome 18, p. 130-141.

BEYLIER A. (201) – *L'armement et le guerrier au premier âge du Fer en Méditerranée nord-occidentale*, Thèse de Doctorat, Université de Provence, Aix-Marseille, 2 vol.

BEYLIER A. (2012) – Les épées à sphères du Cayla de Mailhac (Aude) : nouvelles données chronologiques, *Bulletin de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer*, n° 30, p. 11-13.

BICHET P., MILLOTTE J.-P. (1992) – *L'âge du Fer dans le haut Jura, Les tumulus de la région de Pontarlier (Doubs)*, *Documents d'Archéologie Française* n° 34, 151 p.

BIDAULT de L'ISLE M. (1930) – Les tumulus du Tertre de Grimault, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 84, 5ème série, n° 14, p. 71-76.

BIGEARD H. (1996) – La Nièvre (58), *Carte Archéologique de la Gaule*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 300 p.

BILBAO M.-V. (2006) – *Pratiques funéraires au Premier âge du Fer : Analyse comparative de part et d'autre des Pyrénées*, Mémoire de Master 2, Université Michel de Montaigne, Bordeaux, 147 p.

BILLANT-SCHLAUDER C. (2004) – *Les rasoirs dans le domaine chrono-culturel hallstattien. Observations techno-typologiques et étude contextuelle*, Mémoire de Maîtrise, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2 vol., 142 p. (vol. texte).

BILLORET R. (1966) – Circonscription de Lorraine, Informations archéologiques, *Gallia*, tome XXIV, fasc. 2, p. 295-296.

BINARD J. (2010) – *Les accessoires de toilette en contexte funéraire au premier âge du Fer dans le Sud de la France*, Mémoire de Master 1, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2 vol.

BINFORD L. R. (1962) – Archaeology as anthropology, *American Antiquity*, vol. 28, n° 2, p. 217-225.
URL: http://www.jstor.org/stable/278380

BINFORD L. R. (1965) – Archaeological Systematics and the Study of Culture Process, *American Antiquity*, vol. 31, n° 2, part 1, p. 203-210.
URL: http://www.jstor.org/stable/2693985

BINFORD L. R. (1967) – Smudge Pits and Hide Smoking: The Use of Analogy in Archaeology Reasoning, *American Antiquity*, vol. 32, n° 1, p. 1-12.

BINFORD L. R. (1968) – Some Comments on Historical versus Processual Archaeology, *Southwestern Journal of Anthropology*, vol. 24, n° 3, p. 267-275.
URL: http://www.jstor.org/stable/3629348

BINFORD L. R. (1971) – Mortuary Practices: Their Study and Their Potential, *Memoirs of the Society for American Archaeology*, n° 25, p. 6-29.

BOES E., LAMBACH Fr., PLOUIN S. (2000) – Approches taphonomiques et pratiques funéraires au VIe s. av. J.-C. Le tumulus 5 de Nordhouse (Bas-Rhin), *In* : DEDET B. (*et al.*), *Archéologie de la Mort, Archéologie de la Tombe au Premier Âge du Fer*, Actes du XXIe colloque de l'A.F.E.A.F., Conques – Montrozier, 8-11 mai 1997, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne 5, Lattes, p. 277-282.

BOES E., GANARD V., PININGRE J.-F. (2000) – Etude archéoanthropologique de l'incinération du tumulus 2 de Chilly-sur-Salins (Jura), *In* : DEDET B. (*et al.*), *Archéologie de la Mort, Archéologie de la Tombe au Premier Âge du Fer*, Actes du XXIe colloque de l'A.F.E.A.F., Conques – Montrozier, 8-11 mai 1997, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne 5, Lattes, p. 283-292.

BONNABEL L. (1996) – Au-delà du squelette, le cadavre : quelques remarques d'ordre taphonomique utilisées pour la reconnaissance des enveloppes souples, *In* : *Rencontre autour du linceul*, G.A.A.F.I.F., bulletin de liaison, n° spécial, p. 31-34.

BONNAMOUR L. (1984) – La transition Bronze final – Hallstatt et le problème de la Métallurgie du bronze dans la vallée de la Saône, Aperçu préliminaire, *In* : *Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes., Dijon, 1984, Paris, p. 113-118.

BONNET Ch., LAMBACH F. (1996) – Une tombe de chef à poignard : la tombe 4 de Riedwihr 1, *In* : PLOUIN S., DUNNING C., JUD P. (dir.), *Trésors celtes et gaulois. Le Rhin supérieur entre 800 et 50 avant J.C.*, catalogue d'exposition Unterlinden, p. 80-83.

BONNET Ch., PLOUIN-MANTZER S., LAMBACH F. (1984) – Les rites funéraires au Bronze Moyen d'après quelques tertres d'Appenwihr (Haut-Rhin), *In* : MILLOTTE J.-P., *Eléments de Pré et Protohistoire européenne : hommages à Jacques-Pierre Millotte*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, éditions Les Belles Lettres, Paris, p. 473-488.

BONNET Ch., PLOUIN S, LAMBACH F. (1991) – Le tumulus I de Colmar-Riedwihr (Haut-Rhin), *Gallia*, tome 48, p. 14-57.

BONVALOT N. (1988) – Cercueil, sarcophage, coffre… : témoignage de la position sociale du défunt ?, *In* : RICHARD A. (*et al.*), *La mort à travers l'archéologie franc-comtoise*, catalogue d'exposition, Besançon, p. 70-77.

BOUILLEROT R. (1906) – Le tumulus de la Fortelle à Boux-sous-Salmaise (Côte-d'Or), *Revue Préhistorique de l'Est de la France,* tome 2, p. 3-10.

BOUILLEROT P. (1908) – Note sur une forme particulière d'épées hallstattiennes, *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France*, tome 3, p. 134-139.

BOUQUIN D., DEPIERRE G. (2013) – Le vocabulaire du vêtement en archéothanatologie, *In* : *Les Mots des vêtements et des textiles, Désignation et restitution dans le cadre d'un réseau interdisciplinaire*, Actes du colloque international de Dijon, 20-21 octobre 2011.

BOUQUIN D., BEAUTHIER J.-P., DEPIERRE G. (2013) – The dead does not dress : contribution of forensic anthropology experiments to burial practices analysis, *In* : *Proceedings of the 17th conference of Cultural Heritage and New Technologies*, Vienne, p. 1-16.

BOUTEQUOY M. (1881) – Rapport sur une série d'os provenant des tumulus du Val-Thibault et de la Tête-de-Maisey, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 1, p. 34-46.

BOUTEQUOY M. (1884) – Note sur les squelettes du tumulus du Bois Bouchot, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 4, p. 196-198.

BRESC H. (2000) – Pêche et commerce du corail en Méditerranée de l'Antiquité au Moyen Âge, *In* : MOREL J.-P., RONDI-COSTANZO C., UGOLINI D. (dir.), *Corallo di ieri, Corallo di oggi*, Atti del Convegno Ravello, Villa Rufolo, 13-15 dicembre 1996, Edipuglia, Bari, p. 41-53.

BRETZ-MAHLER D. (1971) – *La civilisation de La Tène I en Champagne, le faciès marnien*, *Gallia*, suppl. 23, Paris, 295 p. et 183 pl.

BROUTIN Y.-E. (1996) – Les mots du costume. *In*. : BROUTIN Y. E. (dir.), *Se vêtir pour dire ?* Université de Rouen, *Cahiers de linguistique sociale*, collection Bilans et Perspectives, Rouen, 264 p., p. 11-24.

BRÜCKNER W. (1985) – Kleidungsforschung aus der Sicht der Volkskunde. *In*. : OTTENJANN H. (Ed.), *Mode, Tracht, regionale Identität : historische Kleidungsforschung heute* : Symposion im Museumsdorf Cloppenburg, Niedersächs. Freilichtmuseum, Cloppenburg : Museumsdorf Cloppenburg, 202 p., p. 13-22.

BRULARD R. (1905) – La préhistoire en Bourgogne, Note sur Genay (Côte-d'Or), *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France,* t. 3, novembre-décembre, p. 67-72.

BRULARD R. (1909) – Tumulus de la Mansenne, commune de Messigny. Âge du Bronze, *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France,* tome 4, p. 114-117.

BRULARD R. (1906-1910) – Les tumulus de Magny-Lambert, *Mémoires de la Comission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XV, p. 193-219.

BRULARD R. (1909-1910) – Tumulus de Val-Suzon (Côte-d'Or), *Mémoires de la Comission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XVI, pl. II-III.

BRULARD R. (1912) – Les tumulus de Vaurois et Meulson (Côte-d'Or), *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France,* tome 5, p. 145-154.

BRUN P. (1984) – Modèles diffusionnistes et systèmes chronologiques, *In* : *Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, tome 2, Archéologie, Paris, p. 261-278.

BRUN P. (1987) – *Princes et Princesses de la Celtique : le Premier Age du Fer en Europe (850-450 av. J.C)*, Paris, éditions Errance, collection des Hespérides, 216 p.

BRUN P. (1988) – Les « Résidences princières » comme centres territoriaux : éléments de vérification, *In* : *Les princes celtes et la Méditerranée*, Actes du colloque « Les Princes celtes et la Méditerranée », Rencontres de l'Ecole du Louvre, Paris, novembre 1987, p. 128-143.

BRUN P. (1992) – La place du Jura franco-suisse dans l'économie-monde méditerranéenne au Premier âge du Fer : essai de modélisation. L'âge du Fer dans le Jura, *Cahiers d'archéologie romande*, n° 57, p. 189-205.

BRUN P. (1993) – La ruine des « résidences princières » et le développement des cultures de l'Aisne-Marne et de l'Hunsrück-Eifel, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle), 1-2-3 mai 1987, *Archaeologia Mosellana*, tome 2, p. 9-22.

BRUN P. (1994) – From Hallstatt to La Tène Period in the Perspective of the Mediterranean World Economy, *In* : KRISTIANSEN K., JENSEN J. (éd.), *Europe in the First Millennium B.C.*, Sheffield Archaeological Monographs 6, J.R. Collis Publications, p. 57-65.

BRUN P. (1997) – Les « résidences princières » : analyse du concept, *In* : BRUN P., CHAUME B. (dir.), *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VIème et Vème siècles avant J.-C. en Europe centre-occidentale*, Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine, 27-29 octobre 1993, éditions Errance, Paris, p. 321-330.

BRUN P. (2000) – La place du Midi français dans le réseau hiérarchisé européen au Premier Age du Fer, *In* : JANIN T., *Mailhac et le Premier Âge du Fer en Europe occidentale, Hommages à Odette et Jean Taffanel*, Actes du colloque international de Carcassonne, 17-20 septembre 1997, Monographie d'Archéologie Méditerranéenne 7, Lattes, p. 329-336.

BRUN P. (2006) – Entre la métaphore et le concept : heurs et malheurs du qualificatif « princier » en archéologie, *In* : DARCQUE P., FOTIADIS M., POLYCHRONOPOULOU O. (éd.), *Mythos, La préhistoire égéenne du XIXe au XXIe siècle après J.-C.*, Actes de la table ronde internationale d'Athènes (21-23 novembre 2002), Bulletin de Correspondance Hellénique, supplément 46, p. 317-336.

BRUN P., CHAUME B. (1997) – *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VIème et Vème siècles avant J.-C. en Europe centre-occidentale*, Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine, 27-29 octobre 1993, éditions Errance, Paris, 408 p.

BRULARD R. (1912) – Les tumulus de Vaurois et de Meulson (Côte-d'Or), *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France*, 5ème année, n° 5, 3ème série, Septembre-Octobre 1912, Dijon, Imprimerie Clément Drioton, p. 145-154.

BUCSEK N., PERNOT M., CHALLET V., DUVAL A. (1990) – Etude de l'émail rouge du Mont Beuvray, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, tome 41, fasc. 1, p. 147-158.

BUQUET-MARCON C., PECQUEUR L., DETANTE M. (2009) – Parés d'habits invisibles, *In* : BIZOT B., SIGNOLI M. (dir.), *Rencontre autour des sepultures habillées*, Actes des journées d'étude du Groupement d'Anthropologie et d'Archéologie funéraire et du Service Régional de l'Archéologie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), 13-14 décembre 2008, p. 65-75.

BURLET L. (2007) – *Le mobilier funéraire dans les tumulus. La moitié sud de la Côte-d'Or au Premier Âge du Fer*, Mémoire de Master 2, Université de Bourgogne, Dijon, 2 vol.

BURMEISTER S. (1997) – Zum sozialen Gebrauch von Tracht. Aussagemöglichkeiten hinsichtlich des Nachweises von Migrationen, *Ethnographisch-Archäologische Zeitschrift* 2, p. 177-203.

BUVOT P. (1988) – Fleurey-sur-Ouche : fouilles de sauvetage d'un tumulus, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or,* tome 34, 1984-1986, p. 35-36.

BUVOT P., DORION J. (1990) – Données récentes sur la zone tumulaire des roches à Fleurey-sur-Ouche (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, vol. 40, n° 1, p. 53-67.

CAILLETET L. (1881) – Rapport, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 1, p. 29-33.

CAHEN M. (2002) – *Identité et territoire, être ici ou ailleurs*, Journées du Patrimoine 2002, 11 p.
URL: http://www.eke.org/eke/gure_ekintzak/ondarea_zerbitzua/gogoetak/identite_territoire/

CANNOT A. (en cours) – *Production métallurgique et mobilité en Europe moyenne, du VIIe au Ve siècle avant notre ère : approche techno-typologique et analyse culturelle des ceintures décorées « hallstattiennes »*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon.

CARR C. (1995) – Mortuary Practices: Their Social, Philosophical-Religious, Circumstantial, ans Physical Determinants, *Journal of Archaeological Method and Theory*, vol. 2, n° 2, p. 105-200.

CASTAN A. (1858a) – Les tombelles celtiques du massif d'Alaise, séance du 10 juillet 1858, *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3ème série, p. 383-400.

CASTAN A. (1858b) – Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise, séance du 16 décembre 1858, *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3ème série, p. 555-582.

CASTAN A. (1859-1860) – Les tombelles et les ruines du massif du pourtour d'Alaise, *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3ème série, p. 401-425.

CAUMONT O. (dir.) – *Trésors des sépultures celtes et gauloises des environs de Metz*, catalogue d'exposition, Musées de Metz, La Cour d'Or, mai-octobre 2008, 88 p.

CENTRE D'ETUDES REGIONALES DE BOURGOGNE (1979) – *Atlas de la Région Bourgogne*, éditions C.E.R.B., Dijon, 36 p. (feuillets mobiles).

CHABEUF M. (1967) – Les restes humains des tumulus de Villecomte (Côte-d'Or), *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, tome 1, 12ème série, p. 459-475.

CHABEUF M. (1971) – A propos des ossements humains de Bressey-sur-Tille, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, tome XXII, fasc. 1-2, p. 177-181.

CHAIX L. (*et al.*) (1980) – Le site funéraire de Soyria à Clairvaux-les-Lacs (Jura), I. Le tumulus à enclos circulaire, *Revue Archéologique de l'Est*, tome XXXI, fasc. 3 et 4, p. 137-155.

CHALLE E. (1856) – Note sur des sépultures anciennes trouvées à Auxerre, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 10, p. 266-267.

CHALLET V. (1997) – Les techniques ornementales des bijoutiers celtes de la haute vallée du Rhin aux 4e et 3e siècles av. J.-C., Etudes des bijoux provenant des nécropoles de Nebringen-Gäufelden (Bade-Wurttemberg) et d'Andelfingen ZH, *Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie* 80, p. 111-130.

CHAMPION S. (1976) – Coral in Europe : commerce and celtic ornament, *In* : DUVAL P.-M., HAWKES C. (éd.), *Celtic art in ancient Europe, five protohistoric centuries : L'art celtique en Europe protohistorique : débuts, développements, styles, techniques*, Seminar Press, Londres, p. 29-40.

CHAUME B. (1985) – Note sur le tumulus de la Ferme de Grand Bois, commune d'Aignay-le-Duc (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 4ème série, n° 7-8, 1966-1985, Châtillon-sur-Seine, p. 269-275.

CHAUME B. (1986-1987a) – Recherches sur les tumulus de la forêt de Châtillon-sur-Seine et des zones circumvoisines, Carte des tumulus de la forêt de Châtillon-sur-Seine, canton de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), *Bulletin Archéologique et Historique du Châtillonnais,* n° 9-10, p. 351-364.

CHAUME B. (1986-1987b) – Recherches sur les tumulus de la forêt de Châtillon-sur-Seine et des zones circumvoisines, Tumulus Rey n° 1, commune de Nod-sur-Seine (Côte-d'Or), *Bulletin Archéologique et Historique du Châtillonnais,* n° 9-10, p. 365-368.

CHAUME B. (1986-1987c) – Recherches sur les tumulus de la forêt de Châtillon-sur-Seine et des zones circumvoisines, Note sur un rasoir de type Magny-Lambert, *Bulletin Archéologique et Historique du Châtillonnais,* n° 9-10, p. 369-375.

CHAUME B. (1986-1987d) – Recherches sur les tumulus de la forêt de Châtillon-sur-Seine et des zones circumvoisines, Les tumulus du Puits-de-Nod, commune de Nod-sur-Seine (Côte-d'Or), *Bulletin Archéologique et Historique du Châtillonnais,* n° 9-10, p. 376-391.

CHAUME B. (1986-1987e) – Approche rapide de certains problèmes chronologiques du faciès hallstattien dans le Châtillonnais, *Bulletin Archéologique et Historique du Châtillonnais,* n° 9-10, p. 395-396.

CHAUME B. (1999) – Les ensembles funéraires de Lt A dans le Châtillonnais : éléments d'une problématique pour un autre regard sur la transition Hallstatt-La Tène, *Germania* 77, tome 2, p. 489-566.

CHAUME B. (2001) – *Vix et son territoire à l'Age du Fer, fouilles du Mont-Lassois et environnement du site princier*, Protohistoire européenne 6, éditions M. Mergoil Montagnac, 643 p.

CHAUME B. (2007) – Essai sur l'évolution de la structure sociale hallstattienne. *In :* FERNOUX H.-L., STEIN C. (dir.), *Aristocratie antique : modèles et exemplarité sociale,* Actes du colloque de Dijon, 25 novembre 2005, éditions universitaires dijonnaises, Dijon, p. 25-55.

CHAUME B., FEUGERE M. (1995) – Les sépultures tumulaires aristocratiques du Hallstatt ancien de Poiseul-la-Ville (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, suppl. 10, 74 p.

CHAUME B., JOFFROY R. (1986-1987) – Recherches sur les tumulus de la forêt de Châtillon-sur-Seine et des zones circumvoisines, Le tumulus du Grand Canton, commune de Buncey (Côte-d'Or), *Bulletin Archéologique et Historique du Châtillonnais,* n° 9-10, p. 392-394.

CHAUME B., RAPIN A. (1998) – Le tumulus III du Bois de Crésille (Pothières, Côte-d'Or), *In* : HAFFNER A., *Studien zur archäologie der kelten, römer und germanen in Mittel- und Westeuropa*, Internationale Archäologie Studia honoraria, Band 4, p. 81-101.

CHAUME B., RAPIN A. (1999) – Quelques réflexions d'ordre techno-chronologique sur le poignard à « antennes » de Larçon (commune de Salives, Côte-d'Or), *In* : B. CHAUME, J.-P. MOHEN, P. PERIN (dir.), *Archéologie des Celtes, mélanges à la mémoire de René Joffroy*, Protohistoire européenne 3, éditions M. Mergoil Montagnac, 328 p.

CHENHALL R. G. (1971) – Positivism and the Collection of Data, *American Antiquity*, vol. 36, n° 3, p. 372-373.
URL: http://www.jstor.org/stable/277723

CHENORKIAN R. (1996) – *Pratique archéologique statistique et graphique*, éditions Errance et Adam, Paris, 162 p.

CHERTIER B. (1964) – Les rasoirs en bronze à manche ajouré, décoré d'une croix de Saint André, *Celticum*, tome 12, p. 82-101.

CHEVILLOT C. (1976) – Un atelier de bracelets en lignite décorés à Chalucet (Saint-Jean-Ligoure, Haute-Vienne), *Bulletin de la Société préhistorique française*, Etudes et travaux, t. 73, n° 1, p. 422-436.

CHEVRIER S. (1999) – *La protohistoire dans le département de la Nièvre : inventaire des sites du Bronze ancien à la fin de La Tène moyenne*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 3 vol.

CHEVRIER S. (2003) – *La période de transition de l'Age du Bronze à l'Age du Fer dans le Centre-Est de la France : état de la question*, Mémoire de D.E.A., Université de Bourgogne, Dijon, 179 p.

CHEVRIER S. (2004) – Observations sur la période de transition de l'âge du Bronze à l'âge du Fer dans le Centre-Est de la France, *Antiquités Nationales*, tome 36, p. 163-206.

CHEVRIER S. (2007) – Les dépôts métalliques du Hallstatt D1 dans le Bassin parisien, *In* : BARRAL Ph., DAUBIGNEY A., DUNNING C., KAENEL G., ROULIERE-LAMBERT M.-J. (Eds), *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer*, Actes du XXIXe colloque international de l'A.F.E.A.F., Bienne, 5-8 mai 2005, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p. 659-670.

CHEVRIER S. (2012) – Le char du tumulus du Trembloi, commune de Magny-Lambert (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, tome 61, p. 321-327.

CHEVILLOT P. (1979) – Enclos protohistoriques à fonction funéraire de Vignolles, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or,* tome 31, 1978-1979, p. 151-168.

CHEW H. (2009) – Les échanges archéologiques internationaux au XIXe siècle. L'exemple d'Alexandre Bertrand et du musée des Antiquités nationales, p. 74-82.
URL: http://www.louvre.fr/sources/actes_colloque_depot__09_Chew.pdf

CHILDE V. G. (1945) – Directional Changes in Funerary Practices During 50,000 Years, *Man*, vol. 45, p. 13-19.
URL: http://www.jstor.org/stable/2793007

CIEZAR P. (1990) – Sériation de la nécropole wisigothique de Duranton (Ségovie, Espagne), *Histoire & Mesure*, vol. 5, n° 1-2, p. 107-144.
URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hism_0982-1783_1990_num_5_1_1368

COLBUS E. (1987) – Les tumulus de la forêt de Wiedenbruch, commune d'Altrippe (Moselle), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle), 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 73-76.

COLARDELLE M. (1983) – *Sépulture et traditions funéraires du Ve au XIIIe siècle ap. J.-C. dans les campagnes des Alpes françaises du Nord (Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie)*, *Société Alpine de Documentation et de Recherche en Archéologie Historique*, Grenoble, 464 p.

COLLIS J. (2003) – Grands groupes et petits groupes : l'étude de la culture matérielle de l'Âge du Fer, *In* : PLOUIN S., JUD P., *Habitats, Mobiliers et Groupes régionaux à l'âge du Fer*, Actes du XXe colloque de l'A.F.E.A.F., Colmar – Mittelwihr, 16-19 mai 1996, *Revue Archéologique de l'Est*, suppl. 20, Vesoul, p. 207-216.

COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES (1875-1878) – *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique,* publié par la Commission instituée au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, Paris, 4 vol.

CONKEY M. W. (2003) – Has Feminism Changed Archaeology?, *Signs*, vol. 28, n° 3, Gender and Science : New Issues, p. 867-880.
URL: http://www.jstor.org/stable/3175921

CONKEY M. W., SPECTOR J. D. (1984) – Archaeology and the Study of Gender, *Advances in Archaeological Method and Theory*, vol. 7, p. 1-38.
URL: http://www.jstor.org/stable/20170176

COROT H. (1893a) – Les tumulus de Minot. Notes et compte-rendu des fouilles, *Bulletin de la société archéologique et historique du Châtillonnais*, 2ème série, n° 1 et 2, 1891-1892, p. 141-151.

COROT H. (1893b) – Les tumulus de Minot, *Bulletin de la société archéologique et historique du Châtillonnais*, 2ème série, n° 1-2, 1891-1892, p. 304-318.

COROT H. (1893c) – Notes et découvertes archéologiques. Minot. Tumulus., *Bulletin de la société archéologique et historique du Châtillonnais*, 2ème série, n° 1 et 2, 1891-1892, p. 407-408.

COROT H. (1895-1896) – Les tumulus de la Moloise et des Vendues à Minot et Fraignot, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or*, tome XIII, fasc. 1, p. 13-23.

COROT H. (1896) – Les épées du type de Hallstatt, les rasoirs, les perles et amulettes trouvées dans les tombes de la Côte-d'Or, *Bulletin de la Société des Sciences de Semur-en-Auxois*, p. 133-149.

COROT H. (1897) – *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne : Nomenclature des épées du type de Hallstatt, des rasoirs de bronze et de fer, et des perles trouvés dans les tumulus de la Côte-d'Or*, Imprimerie L. Lenoir : G. Mathé, Semur, 30 p.

COROT H. (1898a) – Les tumulus de Minot, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Châtillonnais*, 2ème série, n° 5-6, p. 303-318 ter.

COROT H. (1898b) – Tumulus du Bois du Parc près d'Aisey-sur-Seine, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Châtillonnais*, 2ème série, n° 5-6, p. 335-337.

COROT H. (1901) – L'année archéologique en Côte-d'Or : fouilles et découvertes faites dans ce département en 1900, *Bulletin Monumental*, tome LXV. *non vidi*.

COROT H. (1902a) – Notes pour servir à l'étude de la Haute-Antiquité en Bourgogne : les épées de Créancey et de Civry, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune*, Beaune, Battault 1901, 13 p., 1 pl., 2 fig.

COROT H. (1902b) – Un tumulus hallstattien à minot (Côte-d'Or), *Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, p. 222-226, pl. XIX-XXII.

COROT H. (1905) – Le grand tumulus de Lantilly (Côte-d'Or), *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France*, n° 1, juillet-août 1905, p. 8-25.

COROT H. (1908) – De l'exploration des tumulus, *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France*, n° 1, janvier-février, p. 9-24.

COROT H. (1924) – Les sépultures de l'Âge du Bronze aux alentours d'Auxerre et dans la région auxerroise, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 78, 5ème série, n° 8, p. 177-187.

COROT H. (1926) – Nos missions archéologiques – Musée de Lons-le-Saunier (Jura), *Revue des Musées et collections archéologiques*, janvier-février 1926, n° 5, p. 157-163.

COROT H. (1926b) – Nos missions archéologiques – Collection de M. Ed. Boilley à Grange-Perrey, près Arbois (Jura), *Revue des Musées et collections archéologiques*, janvier-février 1926, n°7, p. 230-236.

COROT H. (1928) – Les tumulus de Mailly-le-Château. Sépultures multiples et simultanées et sépultures assises, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 82, 5ème série, n° 12, p. 5-30.

COROT H. (1930) – Fouilles du tumulus de Tormancy, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, tome 11, p. 528-531.

COROT H. (1933) – Analyse critique de l'ouvrage de Melle Françoise Henry sur les tumulus de la Côte-d'Or, extrait des *Annales de Bourgogne*, fasc. 2, 16 p.

COUDROT J.-L. (1987) – La nécropole de Cadenbronn, *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines,* Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle), 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 69-70.

COUREL L., LACROIX J.-L. (dir.) (2002) – *Les routes du fer en Bourgogne*, Les presses du réel, Dijon, p. 24-38.

COUTIL L. (1913a) – Fouille des neuf tumulus de Champenet, commune de Crançot (Jura), *Congrès Préhistorique de France*, tome 9, Lons-le-Saunier, p. 509-513.

COUTIL L. (1913b) – Les tumulus du premier âge du Fer dans l'Est de la France et dans l'Europe centrale, *Congrès Préhistorique de France*, tome 9, Lons-le-Saunier, p. 514-543.

COUTIL L. (1933) – Ceintures à pendeloques et ornements de la fin de l'Age du Bronze et du Hallstatt, *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 30, n° 5, p. 297-318.
URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bspf_0249-7638_1933_num_30_5_12169

COUTIL L., BRULARD R. (1915) – Les tumulus de Blaisy-Bas et de Saint-Hélier, *Bulletin de la Société Préhistorique Française,* tome 12, 1915, p. 109-119.

CRUBEZY E. (*et al.*) (dir.) (2000) – *Archéologie funéraire*, éditions Errance, Paris, 208 p.

CURDY P. et al. (éd.) (1991) – *Les Celtes dans le Jura : l'âge du Fer dans le massif jurassien (800-15 av. J.-C.)*, catalogue d'exposition des musées de Pontarlier et Lons-le-Saunier (France), et d'Yverdon-les-Bains, Lausanne (Suisse), publication à l'occasion du XVe colloque de l'A.F.E.A.F., Pontarlier/Yverdon-les-Bains, 9-12 mai 1991, Yverdon-les-Bains, 133 p.

CUVIER F. (1880a) – Rapport sur l'exploitation des tumulus de Rochignard, commune de Blannay, *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 21ème année, p. 95-103.

CUVIER F. (1880b) – Rapport sur l'exploitation des tumuli des Rouesses, commune de Châtel-Censoir, *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 21ème année, p. 105-113.

CUVIER F. (1880c) – Note complémentaire sur la détermination des objets découverts dans les tumuli des Rouesses et de Rochignard, commune de Châtel-Censoir, *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 21ème année, p. 114-117.

CUVIER F. (1888) – Découverte et exploration de tumulus à Châteauneuf, *Bulletin de la Société Anthropologique de Lyon,* tome 8, p. 183-189.

DARLET A. (1874) – Note sur les tumuli de l'Âge du Bronze, *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts* 9, p. 293-298.

DAVID-ELBIALI M. (2000) – La Suisse occidentale au IIe millénaire av. J.-C., Chronologie, culture, intégration européenne, *Cahiers d'Archéologie Romande,* n° 80, Lausanne, 570 p.

DAVID-ELBIALI M. (2009) – Des femmes et des hommes dans l'arc alpin occidental entre le XIIe et le VIIe siècle av. J.-C., *In* : *De l'Age du Bronze à l'Age du Fer en France et en Europe occidentale (Xe-VIIe siècle av. J.-C.)* ; La moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer, Actes du XXXe colloque de l'A.F.E.A.F., Saint-Romain-en-Gal, 26-28 mai 2006, *Revue Archéologique de l'Est*, Dijon, p. 343-360.
URL: http://archive-ouverte.unige.ch/unige:4602

DAUZAT A., ROSTAINS Ch. (1963) – *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Librairie Larousse, Paris, 738 p.

DEBORDE G. (1996) – Typologie du linceul (essai) : l'exemple de l'église de l'Assomption de Voué (Aube), *In* : *Rencontre autour du linceul*, G.A.A.F.I.F., bulletin de liaison, n° spécial, p. 27-30.

DECHELETTE J. (1906) – Les glaives à antennes de l'époque hallstattienne, *Revue Préhistorique*, tome 1, p. 305.

DECHELETTE J. (1912) – *La ceinture du tumulus de Panges (époque de Hallstatt)*, éditions Drioton, Dijon, 74 p.

DECHELETTE J. (dir.) (1913) – *La collection Million, Antiquités préhistoriques et gallo-romaines*, Paris, éditions P. Geuthner, 282 p.

DECHELETTE J. (1988) – *Manuel d'Archéologie préhistorique et celtique, tome 3 : Le premier Age du Fer, Epoque de Hallstatt*, réimpression de l'édition de 1927, Paris, 416 p.

DEDET B. (2000) – Images sociales de la mort dans le Sud-Est de la France au Premier Âge du Fer, *In* : JANIN T., *Mailhac et le Premier Âge du Fer en Europe occidentale, Hommages à Odette et Jean Taffanel*, Actes du colloque international de Carcassonne, 17-20 septembre 1997, Monographie d'Archéologie Méditerranéenne 7, Lattes, p. 133-156.

DEDET B. (2001) – *Tombes et pratiques funéraires protohistoriques des Grands Causses du Gévaudan (Aveyron, Gard, Lozère)*, *Document d'Archéologie Française*, tome 84, Paris, 356 p.

DEHEURLE V. (1881) – Fouilles des Tumulus du Val-Thibault et de La Tête-de-Maisey, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 1, p. 77-82.

DEHEURLE V. (1882) – Fouilles du Tumulus de Vanvey, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 2, p. 145-146.

DEHEURLE V. (1884) – Tumulus de Tête-de-Maisey, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 4, p. 77-82.

DEHEURLE V., CAILLETET L., BOUTEQUOY Dr. (1881) – Fouilles des Tumulus du Val-Thibault et de La Tête-de-Maisey, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 1, p. 15-29.

DEHN W. (1984) – Epoque et civilisation hallstattienne dans le Jura et en Franche-Comté, *In* : MILLOTTE J.-P., *Eléments de Pré et Protohistoire européenne : hommages à Jacques-Pierre Millotte*, *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, éditions Les Belles Lettres, Paris, p. 345-350.

DEHN R. (1996) – La sépulture centrale de La Tène ancienne d'Ihringen-Gündlingen, *In* : PLOUIN S., DUNNING C., JUD P. (dir.), *Trésors celtes et gaulois. Le Rhin supérieur entre 800 et 50 avant J.C.*, catalogue d'exposition Unterlinden, p. 141-142.

DEHN W., STÖLLNER T. (1996) – Fuβpaukenfibel und Drahtfibel (Marzabottofibel), ein Beitrag zum kulturhistorischen Verständnis des 5. Jh. In Mitteleuropa, *In* : STÖLLNER T. (dir.), *Europa celtica : Untersuchungen zur Hallstatt- und Latènekultur*, Espelkamp : Verlag Marie Leidorf, p. 1-54. (Veröffentlichungen des Vorgeschichtlichen Seminars Marburg : Sonderband 10).

DELAPORTE Y. (1980) – Le signe vestimentaire, *L'homme*, juillet-septembre 1980, tome 20, n° 3, p. 109-142.
URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1980_num_20_3_368102

DELAPORTE Y. (1981) – Pour une anthropologie du vêtement, *In* : FONTANES de M., DELAPORTE Y. (Ed.), *Vêtement et sociétés 1*, Actes des Journées de rencontre des 2-3 mars 1979, Laboratoire d'ethnologie du Museum National d'Histoire Naturelle, Société des amis du Musée de l'homme, Paris, p. 3-13.
URL: http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/03/57/95/PDF/Delaporte_1981_MNHN.pdf

DELOR J.-P. (2002) – L'Yonne (89/1 et 89/2), *Carte archéologique de la Gaule*, Paris, 884 p.

DEMOULE J.-P. (1993) – Relations chronologiques et culturelles au Hallstatt Final et à La Tène Ancienne entre Aisne-Marne, Hunsrück-Eifel, Ardennes et Lorraine, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle), 1-2-3 mai 1987, *Archaeologia Mosellana*, tome 2, p. 23-40.

DEMOULE J.-P. (1999) – Chronologie et société dans les nécropoles celtiques de la culture Aisne-Marne du VIe au IIIe siècle avant notre ère, *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 15, 406 p.

DESFORGES A. (1926) – Les tumuli de la Nièvre, *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 23, n° 12, p. 307-310.

DEVAUGES J.-B. (1979) – Informations archéologiques. Circonscription de Bourgogne, *Gallia* n° 37, tome. 2, p. 437-468.

DEVAUGES J.-B. (1981) – Informations archéologiques. Circonscription de Bourgogne, *Gallia* n° 39, tome 2, p. 419-443.

DEVAUX J.-P. (2007) – L'environnement protohistorique du Mont Afrique : données inédites sur des fouilles de tumulus exécutées à la fin du XIXe s. et au début du XXe s. à Couchey (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, tome 56, p. 109-126.

DHENNEQUIN L. (2005) – *L'armement au premier âge du Fer en Europe tempérée*, Thèse de Doctorat, Université de Paris I Pantheon-Sorbonne, Paris, 3 vol.

DIETLER M. (1989) – Greeks, Etruscans and thirsty barbarians : Early Iron Age interaction in the Rhône Basin of France, *In* : CHAMPION T. C. (éd.), *Centre and Periphery : Comparative Studies in Archaeology*, Unwin Hyman Ldt, Londres, p. 127-141.

DIETLER M. (1999) – „Naši předkové Galové" : archeologie, etnický nacionalismus a manipulace s keltskou identitou v moderní Evropě. *Archeologické rozhledy*, LI, p. 537-556.

DRACK W. (1964) – *Ältere Eisenzeit der Schweiz : die Westschweiz : Kantone Freiburg, Genf, Neuenburg, Waadt und Wallis*, Materialhefte zur Ur- und Früjgeschichte der Schweiz 4, Birkhäuser Verlag, Basel, 66 p.

DRACK W. (1965) – Die Hallstattzeitlichen Bronzeblech-Armbänder aus der Schweiz, *Jahrbuch der Sweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte* 52, p. 7-39.

DRACK W. (1966-1967) – Anhängerschmuck der Hallstattzeit aus dem schweizerischen Mittelland und Jura, *Jahrbuch der schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte* 53, p. 29-61.

DRIOTON Cl. (1906-1910) – Fouilles d'un tumulus à Morey, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or,* tome 15, p. 888-891.

DRIOTON Cl. (1909) – Note sur un tumulus découvert à Morey, *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France*, tome 4, n° 1, p. 15-17.

DRIOTON Cl. (1921) – Sépulture de l'Age du Fer découverte à la Maladière à Dijon en 1914, *Association Française pour l'Avancement des Sciences*, tome 45, Rouen, p. 888-892.

DUCREUX F., CHEVRIER S., HUMBERT L. (2006) – *Fouille du Tumulus N° 1 du premier Âge du Fer des Usages-de-Jussy à CIEZ (Nièvre)*, Rapport de fouille I.N.R.A.P., Dijon, 355 p.

DUDAY H. (2011) – *The archaeology of the dead, lectures in archaeothanatology*, Oxbow Books, Oxford, 158 p.

DUNNING C. (1996) – Haguenau : l'épée de Maegstub, *In* : PLOUIN S., DUNNING C., JUD P. (dir.) (1996), *Trésors celtes et gaulois. Le Rhin supérieur entre 800 et 50 avant J.C.*, catalogue d'exposition Unterlinden, p. 98-103.

DUNNING C. (1992) – Le Premier âge du Fer sur le versant suisse du Jura, *In* : KAENEL G., CURDY P., *L'âge du Fer dans le Jura*, Actes du XVe colloque de l'A.F.E.A.F., Pontarlier (France) – Yverdon-les-Bains (Suisse), 9-12 mai 1991, *Cahiers d'Archéologie Romande*, n° 57, Lausanne, p. 83-100.

DUPUIS J. (1914) – Cimetières celtiques d'Hauviné et de Saint-Clément à Arnes (Ardennes), *Congrès Préhistorique de France*, 9ème session, Lons-le-Saunier, 1913, p. 503-508.

DURAND R. (2005) – *La mort chez les Bituriges Cubes, Approches archéologiques et données anthropologiques d'une cité de Gaule romaine*, Thèse de Doctorat, Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, Paris, 1er tome texte, 490 p., 2ème tome planches.
URL: http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/33/78/28/PDF/These_R._Durand.pdf

DURKHEIM E. (1900) – Freidrich Ratzel, Anthropogéographie, *Année sociologique*, 3ème année, 1898-1899, Paris, 7 p.
Edition électronique de M. Côté en 2003 :
URL: http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/ratzel_anthropo_geographie/durkheim_ratzel_anthro_geo.pdf

DURIAUD (1988) – La nécropole tumulaire des Prés-de-l'Eau à Lacrost, extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome LXIV, p. 123-125.

DUVAL A. (1987) – *La Tombe à char sous tumulus de la Butte Sainte-Colombe*, Trésors des princes celtes, catalogue d'exposition au Grand Palais, Paris, p. 69-71.

DUVAL A., ELUERE C., MOHEN J.-P. (1974) – Les fibules antérieures au VIème siècle avant notre ère, trouvées en fer, *Gallia*, tome 32, p. 1-61.

EGG M. (1987) – La sépulture à char de Veuxhaulles-sur-Aube (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 4ème série, n° 9-10, 1986-1987, p. 397-401.

ELUERE C., GOMEZ J. (1990) – Typologie des objets de l'Age du Bronze en France, fasc. 4 : Bracelets, colliers, boucles*, Société Préhistorique Française*, Paris, 164 p.

FAULKNER N. (2008) – Practising Marxist archaeology, Issue 120.
URL: http://www.isj.org.uk/index.php4?id=489&issue=120

FAURE-BRAC O. (2002) – La Haute-Saône (70), *Carte Archéologique de la Gaule*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 483 p.

FAVRET P. M. (1936) – *Les nécropoles des Jogasses à Chouilly*, Marne, *Préhistoire*, t. V, p. 514-519.

FELIX C. (2004) – *Les parures annulaires à godrons découvertes dans les vallées de l'Yonne et celle de la Marne au Hallstatt D. Analyse typo-chronologique et observations technologiques*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 130 p.

FEUGERE M. (2009) – Celtic Regionalities: personal ornaments from Southern Gaul, *In* : TIEFENGRABER G., KAVUR B., GASPARI A. (dir.), *Keltske studije II. Studies in Celtic Archaeology,* papers in honour of Mitja Gustin, Protohistoire européenne 11, p. 185-195.

FEUGERE M., GUILLOT A. (1986) – Fouilles de Bragny, 1 : les petits objets dans leur contexte Hallstatt final, *Revue Archéologique de l'Est,* tome 37, Dijon, éditions C.N.R.S, p. 159-221.

FEVRET DE SAINT-MESMIN C.-B.-J. (1832) – Le tumulus de Blaisy-Bas (Côte-d'Or), *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* 1, p. 242.

FILIP J. (2003) – *Keltská civilizace a její dědictví*, 4ème édition, Český Těšín, 257 p.

FISCHER F. (1973) – KEIMELIA, Bemerkungen zur kulturgeschichtlichen Interpretation des sogenannten Südimports in der späten Hallstatt- und frühen Latène-Kultur des westlichen Mitteleuropa, *Germania* 51, 2, p. 436-459.

FLOUEST E. (1871a) – Notes pour servir à l'Etude de la Haute Antiquité en Bourgogne, Le Tumulus du Bois de Langres, commune de Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société des Sciences de Semur-en-Auxois*, p. 281-316.

FLOUEST E. (1871b) – Notes pour servir à l'Etude de la Haute Antiquité en Bourgogne, Les Sépultures antéhistoriques de Veuxhaulles (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société des Sciences de Semur-en-Auxois*, p. 317-334.

FLOUEST E. (1872) - Le tumulus du Bois de Langres et les tumulus de Lantilly (Côte-d'Or), *Revue Archéologique* II, p. 322.

FLOUEST E. (1873) – Le tumulus de la Bosse de Meuley à Chambain (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société des Sciences de Semur-en-Auxois,* tome 10, p. 68-86.

FLOUEST E. (1875) – Notes pour servir à l'Etude de la Haute Antiquité en Bourgogne, Les Tumulus des Mousselots, près Châtillon-sur-Seine, *Bulletin de la Société des Sciences de Semur-en-Auxois*, p. 41-126.

FLOUEST E. (1881) – De l'exploration des tumulus, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 3, p. 129-135.

FLOUEST E. (1883) – Le Tumulus du Bois Bouchot commune de Chamesson (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 4, p. 167-198.

FLOUEST E., BOUCQUETOY (1881) – Le tumulus du Bois Bouchot, commune de Chamesson (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 3, p. 167-200.

FOISSET P., SIMONNE J. (1872) – *Voies romaines du département de la Côte-d'Or et répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune*, éditions Lamarche, Dijon, éditions Didron, Paris, LXXpS.

FONDRILLON M., GERMINET D., LAURENT A., MAROT E., MARTHON V. POIRIER N., SALIN M. (2005) – Aborder la question de l'identité en archéologie : bilan bibliographique et réflexions dans des thèses en cours, *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 18, octobre 2005, 14 p.

FOSSURIER C. (2009) – Le site de Chanteloup-en-Brie (Ile-de-France) : etudes de cas et difficultés d'analyse taphonomique, *In* : BIZOT B., SIGNOLI M. (dir.), *Rencontre autour des sepultures habillées*, Actes des journées d'étude du Groupement d'Anthropologie et d'Archéologie funéraire et du Service Régional de l'Archéologie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), 13-14 décembre 2008, p. 21-27.

FRANKENSTEIN S., ROWLANDS M.-J. (1978) – The Internal Structure and Regional Context of Early Iron Age Society in South-Western Germany, *Bulletin of the Institut of Archaeology*, University of London, 5, p. 73-112.

FREMINVILLE L. de (1878) – Les tombelles d'Igé, *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome 1, p. 97-114.

FREY O. H. (1988) – Les fibules hallstattiennes de la fin du VIème siècle au Vème siècle en Italie du Nord, *In* : Les Princes celtes et la Méditerranée, Actes du colloque « Les Princes celtes et la Méditerranée », Rencontres de l'Ecole du Louvre, Paris, novembre 1987, *La Documentation française*, Paris, p. 33-43.

GAILLARD DE SEMAINVILLE H. (1983) – Informations archéologiques. Circonscription de Bourgogne, *Gallia* n° 41, tome. 2, p. 395-419.

GAILLARD DE SEMAINVILLE H. (1985) – Informations archéologiques. Circonscription de Bourgogne, *Gallia* n° 43, tome 2, p. 251-279.

GALLAY A. (1987a) – Analyse de la nécropole néolithique du Petit-Chasseur (Valais, Suisse). Vers un bilan méthodologique, *In* : DUDAY H., MASSET C. (dir.), *Anthropologie physique et archéologie, Méthodes d'étude des sépultures*, Actes du colloque de Toulouse, 4-5-6 novembre 1982, éditions CNRS, Paris, p. 19-47.

GALLAY A. (1987b) – Chronologie d'un ensemble funéraire, *In* : DUDAY H., MASSET C. (dir.), *Anthropologie physique et archéologie, Méthodes d'étude des sépultures*, Actes du colloque de Toulouse, 4-5-6 novembre 1982, éditions CNRS, Paris, p. 47-49.

GAMBLE L. H., WALKER P. L., RUSSELL G. S. (2001) – An Integrative Approach to Mortuary Analysis: Social and Symbolic Dimensions of Chumash Burial Practices, *American Antiquity*, vol. 66, n° 2, p. 185-212.

GANARD V. (1993) – Les tumulus du premier âge du Fer dans les environs d'Arbois, *In* : *Archéologie en Arbois*, Centre Jurassien du Patrimoine, Lons-le-Saunier, p. 21-27.

GANARD V., PASSARD F., PININGRE J.-F., URLACHER J.-P. (1992) – Nécropoles, pratiques funéraires et société au premier Âge du Fer dans le massif du Jura et le bassin supérieur de la Saône, *In* : KAENEL G., CURDY P. (Ed.), *L'Âge du Fer dans le Jura*, Actes du XVe colloque de l'A.F.E.A.F., Pontarlier (France) – Yverdon-les-Bains (Suisse), 9-12 mai 1991, *Cahiers d'archéologie romande,* n° 57, p. 37-64.

GANIER H. (1889) – Archéologie préhistorique, *In* : LOUIS L., *Le département des Vosges, description, histoire, statistique*, Epinal, p. 643-654.

GARDIN J.-C. (1996) – La révolution cognitive et l'archéologie, *In* : MOSCATI P. (dir.), *Archeologia e Calcolatori*, tome VII, III International Symposium on Computing and Archaeology, Roma 22-25 novembre 1995, Firenze, p. 1221-1230.

GASSER A. (1904) – Recherches archéologiques sur le territoire de Mantoche, II. La voie gauloise et les tumuli de Mantoche-Apremont, *Bulletin de la Société Grayloise d'Emulation* 7, p. 86-110.

GAUCHER G., MOHEN J-P. (1972) – Typologie des objets de l'Age du Bronze, fasc. 1 : Epées, *Société Préhistorique Française*, Paris. n.p.

GAULTIER M., GUILLON M., CORDE D., TREBUCHET E. (2009) – Les chaussures dans les sépultures antiques : dépôts et habillement, *In* : BIZOT B., SIGNOLI M. (dir.), *Rencontre autour des sepultures habillées*, Actes des journées d'étude du Groupement d'Anthropologie et d'Archéologie funéraire et du Service Régional de l'Archéologie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), 13-14 décembre 2008, p. 76-93.

GERDESEN H. (1985) – Observations sur les tombes à épées de Chaveria (Jura) et de Concoeur-et-Corboin (Côte-d'Or), *In* : *Les Ages du Fer dans la Vallée de la Saône*, Actes du VIIIe colloque de l'A.F.E.A.F., Angoulême, 18-20 mai 1984, *Revue Archéologique de l'Est,* 6ème suppl., Paris, éditions C.N.R.S, p. 65-69.

GERDESEN H. (1986) – *Studien zu den schwertgräbern der älteren hallstattzeit*, (Ed.) Verlag Philipp von Zabern, Mainz and Rhein, 233 p.

GERSBACH E. (1981) – Die Paukenfibeln und die Chronologie der Heuneburg bei Hundersingen/Donau, *Fundberichte aus Baden-Württemberg* 6, p. 213-223.

GESLIN P. (2002) – Les formes sociales d'appropriations des objets techniques, ou le paradigme anthropotechnologique, *ethnographiques.org*, n° 1, avril 2002, n.p.
URL: http://www.ethnographiques.org/2002/Geslin.html

GILBERT L. (2008) – SIG et transformation de l'archéologie de l'établissement, *Altérités*, vol. 5, n° 1, p. 65-82.
URL: http://www.alterites.ca/vol5no1/pdf/gilbert2008.pdf

GIRARD L. (1996) – Le cimetière gallo-romain de Chantambre (Buno-Bonnevaux, Essonne), *In* : *Rencontre autour du linceul*, G.A.A.F.I.F., bulletin de liaison, n° spécial, p. 37-39.

GIRKE G. (1922) – *Die Tracht der Germanen in der vor- und frühgeschichtlichen Zeit*. Leipzig: C. Kabitzsch, Band 1 : 59 p., 29 pl., Band 2 : 129 p., 71 pl. (*Mannus bibliothek* ; 23-24).

GOGUEY R. (1970) – Une nécropole protohistorique à Longvic-lès-Dijon : découverte aérienne et fouilles 1964-1965, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or,* tome 26, 1970, p. 41-44.

GOGUEY R. (1984) – Les enclos protohistoriques de Longvic-lès-Dijon, *In : Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, tome 2, Archéologie, Paris, p. 59-66.

GOGUEY R. (1985) – Les sites de l'Age du Fer dans la Vallée des Tilles et d'Ouche d'après la photographie aérienne, *In* : *Les Ages du Fer dans la Vallée de la Saône*, Actes du VIIème colloque de l'A.F.E.A.F., Rully, 12-15 mai 1983, *Revue Archéologique de l'Est*, 6ème suppl., éditions C.N.R.S, p. 11-24.

GOJDA M. (1992) – Postprocesualismus a jeho vliv na koncepci středověké archeologie, *Archeologické rozhledy* XLIV, p. 277-293.

GRAPPIN S. (1985) – *Le site du « Verger » aux Ages du Fer, Saint-Romain*, Les Ages du Fer dans la Vallée de la Saône, Actes du VIIème colloque de l'A.F.E.A.F., Rully, 12-15 mai 1983, *Revue Archéologique de l'Est*, suppl. 6, éditions C.N.R.S, p. 53-64.

GRAPPIN S. (1985) – Transition Bronze final – Hallstatt ancien sur le site du « Verger » à Saint-Romain (Côte-d'Or)*, In* : *Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, tome 2, Archéologie, Paris, p. 79-90.

GUILLAUMET J.-P. (1984) – La transition Bronze final – Hallstatt dans les sépultures de la nécropole de Thury (Côte-d'Or), *In : Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, Paris, p. 45-53.

GUILLAUMET J.-P. (1990) – Les armes de l'Age du Fer, *In* : BONNAMOUR L. (dir), *Du silex à la poudre… 4000 ans d'armement en Val de Saône*, exposition 1990-1991, éditions Monique Mergoil, p. 55-92.

GUILLAUMET J.-P., MARANSKI D. (1982) – La nécropole de Thury, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or,* tome 32, 1980-1981, p. 32-38.

GUILLAUMET J.-P., MARANSKI D. (1998) – Les objets des âges du fer au musée archéologique du Nivernais, *Bulletin de la société nivernaise de lettres, sciences et arts*, 47, p. 17-42.

GUILLAUMET J.-P. (*et al.*) (2001) – Monéteau/Marcherin : la nécropole protohistorique, DFS fouille de sauvetage dans l'Yonne du 5 juin au 5 août 2000, Service régional de l'archéologie de Bourgogne, 275 p.

GUILLON M. (2004) – Représentativité des échantillons archéologiques lors de la fouille des gisements funéraires, *In* : BARAY L. (dir.) (2004), *Archéologie des pratiques funéraires, Approches critiques,* Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 juin 2001, Bibracte 9, Glux-en-Glenne, p. 93-112.

GUYOT E. (1938) – *Contribution à l'étude de la civilisation hallstattienne en Côte-d'Or. Le tumulus de Blaisy-Bas*, Imprimerie Massebeuf, Dijon, p. 11.

HAFFNER A. (1976) – Die Westliche Hunsrück-Eiffel-Kultur, Römisch-*Germanische Forschungen*, Band 36, Berlin, 2 vol., 419 p.

HAMM G. (2000) – *Les ateliers de bronzier du Hallstatt à La Tène finale*, mémoire de D.E.A., Université Marc Bloch, Strasbourg, 105 p.

HAMY M. (1876) – Notes sur les Ossements humains des Tumulus du bois de la Perrouse, à Auvenay (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société des Sciences de Semur-en-Auxois*, p. 61-71.

HÄRKE H. G. H. (1979) – *Settlement Types and Settlement Patterns in the West Hallstatt Province*, British Archaeological Reports, International Series 57, Oxford, 298 p.

HATT J.-J. (1954a) – Pour une nouvelle chronologie de la Protohistoire française, *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 51, n° 7, p. 379-384.

HATT J.-J. (1954b) – Pitié pour les tumulus ! Conseils pratiques aux fouilleurs concernant la technique de fouille, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, tome V, fasc. 1, p. 60-71.

HATT J.-J. (1962) – Pour une nouvelle chronologie de l'époque hallstattienne : les trois phases du Premier Age du Fer en Allemagne du Sud-Est et en France de l'Est, *Bulletin de la Société Préhistorique Française* 49, p. 659-667.

HATT J.-J. (1984) – Réflexions sur l'origine et la formation de la civilisation de La Tène, *In* : MILLOTTE J.-P., *Eléments de Pré et Protohistoire européenne : hommages à Jacques-Pierre Millotte*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, éditions Les Belles Lettres, Paris, p. 351-356.

HATT J.-J., ROUALET P. (1976) – Le cimetière des Jogasses en Champagne et les origines de la civilisation de La Tène, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, vol. 27, p. 421-503.

HATT J.-J., ROUALET P. (1977) – La chronologie de La Tène en Champagne, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, vol. 28, p. 7-36.

HATT J.-J., ROUALET P. (1981) – Le cimetière des Jogasses en Champagne et les origines de la civilisation de La Tène, 2ème partie, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, vol. 32, p. 17-63.

HEIDINGER A., VIROULET J.-J., WOLF J.-J. (2003) – Le tumulus du Hallstatt C de Schlierbach, *Niedere Stocketen*, *In* : PLOUIN S., JUD P., *Habitats, Mobiliers et Groupes régionaux à l'âge du Fer*, Actes du XXe colloque de l'A.F.E.A.F., Colmar – Mittelwihr, 16-19 mai 1996, *Revue Archéologique de l'Est*, suppl. 20, Vesoul, p. 61-72.

HENRY F. (1933) – *Les tumulus de la Côte-d'Or*, Etudes d'Art et d'Archéologie sous la direction d'Henri Focillon, éditions Leroux, Paris, 196 p.

HERTZ R. (1905-1906) – Contribution à une etude sur la representation collective de la mort , L'Année Sociologique, 10, p. 48-137.

HODDER I. (1985) – Postprocessual Archaeology, *Advances in Archaeological Method and Theory*, vol. 8, p. 1-26.

HODDER I. (*et al.*) (Ed.) (1995) – *Interpreting archaeology, Finding meaning in the past*, London, 275 p.

HODSON F. R. (1968) – *The La Tène cemetery at Münsingen-Rain, Catalogue and relative Chronology*, Beiträge zur prähistorischen, klassischen und jüngeren archäologie V, Verlag Stämpfli & Cie AG Bern, 168 p.

HODSON F. R. (1998) – Reflections on Münsingen-Rain with a note on "Münsigen Fibulae", *In* : MÜLLER F., *Münsingen-Rain, ein Markstein der keltischen Archäologie, Funde, Befunde und Methoden im Vergleich*, Akten Internationales Kolloquium "Das Keltische Gräberfeld von Münsingen-Rain 1906-1996", Münsingen/Bern, 9-12 Oktober 1996, Verlag Bernisches Historisches Museum, Bern, p. 29-36.

HODSON F. R. (1977) – Quantifying Hallstatt: some initial results, *American Antiquity*, vol. 42, n° 3, p. 394-412.
URL: http://www.jstor.org/stable/279064

HORIOT R. (1980) – Les tumulus de Blanot, *Comité Départemental de la Recherche Archéologique de Saône-et-Loire*, Dijon, p. 41-42.

HUMPHREYS S. C. (1982) – Introduction : comparative perspectives on death, *In* : HUMPHREYS S. C., KING H. (Ed), *Mortality and Immortality, the anthropology and archaeology of death*, Academic Press, Londres, p. 1-13.

HUMPHREYS S. C., KING H. (Ed), *Mortality and Immortality, the anthropology and archaeology of death*, Academic Press, Londres, 346 p.

HURE A. (1978) – *Le Sénonais aux âges du bronze et du fer : les Sénons d'après l'archéologie*, éditions culture et civilisation, Bruxelles, réimpression de l'édition de Sens de 1931, 361 p.

JACOB J.-P. (1988) – Les dépôts funéraires : leurs motivations possibles, les causes possibles de leur disparition, *In* : RICHARD A. (*et al.*), *La mort à travers l'archéologie franc-comtoise*, catalogue d'exposition, Besançon, p. 78-81.

JAMET E. (2008) – Reconnaître une trépanation, *In* : CHARLIER P. (dir.), *Ostéo-archéologie et techniques médico-légales, tendances et perspectives, pour un « manuel pratique de paléopathologie humaine »*, Collection Pathographie – 2, Paris, p. 351-366.

JANET-VALLAT M. (dir.) (1990) – *Il était une fois la Côte-d'Or, vingt ans de recherches archéologiques,* exposition Musée Archéologique de Dijon, éditions Errance, Paris, 248 p.

JANIN T. (*et al.*) (2002) – La nécropole protohistorique du Grand Bassin II à Mailhac, Aude (VIe – Ve s. av. n. è.), *Documents d'Archéologie méridionale* 25, p. 65-122.

JOACHIM H.-E. (1977) – Polygonale und verwandte Ringe der Späthallstatt- und Frühlatènezeit, *Praehistorische Zeitschrift*, 52, p. 199-231.

JOACHIM H.-E. (1992) – Ösen-, Drei, und Vierknotenringe der Späthallstatt- und Frühlatènezeit, *Bonner Jahrbucher*, 192, p. 13-60.

JOAN L. (2003) – *Le Doubs et le territoire de Belfort, 25 et 90*, Carte Archéologique de la Gaule, Paris, 561 p.

JOBARD P. (1903) – *L'archéologie sur le terrain*, Imprimerie Jobard, Dijon, 221 p.

JOBARD P. (1923a) – Abri du Moulin à Fleurey-sur-Ouche, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or*, tome XVIII, p. 1-32 (publication posthume).

JOBARD P. (1923b) – Les tumulus de Fleurey-sur-Ouche, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or*, tome XVIII, p. 1-32 (publication posthume).

JOCKENHOVEL A. (1971) – *Die Rasiermesser in Mitteleuropa (Süddeutschland, Tschechoslowakei, Österreich und Schweiz)*, Prähistorische Bronzefunde (VIII, 3), 282 p.

JOCKENHOVEL A. (1980) – *Die Rasiermesser in Westeuropa (Westdeutschland, Niederlande, Belgien, Luxemburg, Frankreich, Großbritannien und Irland)*, Prähistorische Bronzefunde (VIII, 3), 238 p., 103 Taf.

JOFFROY R. (1954) – Agrafes de ceintures hallstattiennes en Franche-Comté, Bourgogne et Champagne, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est,* fasc. 4-5, p. 305-311.

JOFFROY R. (1954b) – *Le trésor de Vix (Côte-d'Or)*, Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot 58-1, Presses Universitaires de France, Paris, 324 p.

JOFFROY R. (1955a) – Le tumulus de Grand Bois, commune d'Aignay-le-Duc (Côte-d'Or), Congrès préhistorique de France, Compte-rendu de la XIV^{ème} session, Strasbourg – Metz, 1953, Paris, p. 317-322.

JOFFROY R. (1955b) – Les fibules à fausse corde à bouclettes du Hallstattien final, *Bulletin de la société préhistorique française* 52, p. 453-461.

JOFFROY R. (1956) – *Inventoria Archaeologica, corpus des ensembles archéologiques, Ages des Métaux*, Congrès internationaux des sciences préhistoriques et protohistoriques, 2ème édition, fasc. 1, éditions De Sikkel S.A, Anvers. *non vidi*.

JOFFROY R. (1957a) – Le tumulus des Vendues de Montmorot à Minot (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 3ème série, n° 9, p. 250-255.

JOFFROY R. (1957b) – Les sépultures à char du premier âge du Fer en France, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 8, p. 7-73, et 193-263.

JOFFROY R. (1957c) – Un tumulus à Essarois (Côte-d'Or) : le tumulus du Bas de Comet, *Congrès Préhistorique de France*, Compte rendu de la XV^{ème} session, Poitiers – Angoulême, 15-22 juillet 1956, Paris, p. 589-594.

JOFFROY R. (1958a) – Le tumulus des Vendues de Montmorot à Minot (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 3ème série, n° 9, 1957, Imprimerie Boudrot, Châtillon-sur-Seine, p. 250-255.

JOFFROY R. (1958b) – La ciste à cordon de Gomméville, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais,* tome 10, 1958-1959.

JOFFROY R. (1958c) – Note sur une sépulture de Veuxhaulles (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 3ème série, n° 9, p. 246-249.

JOFFROY R. (1960a) – Le mobilier du tumulus de la Friche à Mauvilly (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, tome XI, p. 204-214.

JOFFROY R. (1960b) – *L'oppidum de Vix et la civilisation hallstattienne finale dans l'Est de la France*, éditions Les Belles Lettres, Paris, 206 p.

JOFFROY R. (1967) – Le grand tumulus de Larrey (Côte-d'Or), extrait du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 4ème série, n° 5-6, 1964-1965, Imprimerie Bourdrot, Châtillon-sur-Seine, p. 183-190.

JOFFROY R. (1973) – La chronologie de La Tène en Europe continentale et les problèmes qu'elle soulève, *Etudes celtiques*, vol. XIII, fasc. 2, p. 465-474.

JOFFROY R. (1976) – Les civilisations de l'Age du Fer en Bourgogne, *In* : GUILAINE J. (dir.), *La préhistoire française*, tome 2, Civilisation néolithique et protohistorique, Paris, p. 816-825.

JOFFROY R. (1978) – Matériaux nouveaux pour la connaissance du Premier Age du Fer en Bourgogne, *In : Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 292-297.

JOFFROY R. (1979) – *Vix et ses trésors*, éditions Librairie Jules Tallandier, 240 p.

JOFFROY R. (1984) – Les tumulus de la Trémoille, commune de Minot (Côte-d'Or), *In* : *Eléments de pré et protohistoire européenne, Hommages à Jacques-Pierre Millotte*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Archéologie, 32ème série, éditions Les Belles Lettres, Paris, p. 523-526.

JOFFROY R. (1985) – Le tumulus 3 de Sainte-Colombe-sur-Seine (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 4ème série, n° 7-8, 1966-1985, Châtillon-sur-Seine, p. 276-280.

JOFFROY R., AUDIN R., RIQUET R. (1956) – Inventaria Archaeologica, Corpus des ensembles archéologiques, France, *Ages des Métaux*, fasc. 1 (12 feuilles), éditions De Sikkel S.A., Anvers, 2ème édition.

JOLIVET M.-J., LENA P. (2000) – Des territoires aux identités, Autrepart 14, p. 5-16.
URL: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/autrepart/010021951.pdf

JOLY J. (1946) – Les tumulus de Combe Barre à Darcey*, Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or,* tome 22, p. 544-550.

JOLY J. (1950) – Le tumulus de Toucheboeuf à Laignes (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, tome 1, p. 140-149.

JOLY J. (1967) – La motte de Cérilly, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 4ème série, 1964-1965, p. 161-182.

JOLY J. (1970) – Quelques prévisions sur les tumulus et abris situés à l'Est de Fleurey-sur-Ouche, *Revue Archéologique de l'Est*, tome 21, fasc. 1-2, p. 121-128.

JOLY J. (1972) – Quelques tumulus mal connus ou inédits de Côte-d'Or, I, Les tumulus de la Forêt domaniale de Flavigny-sur-Ozerain, *Revue Archéologique de l'Est*, tome 23, fasc. 3-4, p. 331-345.

JOURDIN Dr (1908) – Note sur trois crânes préhistoriques dont un trépané pendant la vie (tumulus du Bois de la Jeune Ronce, à Couchey), *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France*, n° 1, janvier-février, p. 2-9.

KAENEL G. (1990) – Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale. Analyse des sépultures, *Cahiers d'archéologie romande,* n° 50, 457 p.

KAENEL G. (1992) – Le début de La Tène dans le Jura, *In* : KAENEL G., CURDY P., L'Age du Fer dans le Jura, Actes du XVe colloque de l'A.F.E.A.F., Pontarlier (France) – Yverdon-les-Bains (Suisse), 9-12 mai 1991, *Cahiers d'archéologie romande,* n° 57, Lausanne, p. 209-215.

KAENEL G. (1994) – Objets, parures, société, politique…L'exemple de l'âge du Fer, *Bulletin du Centre genevois d'anthropologie* 4, p. 23-41.

KAENEL G. (2004) – Les sépultures de l'âge du Fer sur le Plateau suisse. Quelle base documentaire, quelles interprétations ? *In* : BARAY L. (dir.) (2004) – *Archéologie des pratiques funéraires, Approches critiques,* Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 juin 2001, Bibracte 9, Glux-en-Glenne, p. 113-120.

KAENEL G., CURDY P. (1992) – L'Age du Fer dans le Jura, Actes du XVe colloque de l'A.F.E.A.F., Pontarlier (France) – Yverdon-les-Bains (Suisse), 9-12 mai 1991, *Cahiers d'archéologie romande,* n° 57, Lausanne, 893 p.

KILIAN-DIRLMEIER I. (1970) – Bemerkungen zur jüngeren Hallstattzeit im Elsass, *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums Mainz*, 17, p. 84-92

KILIAN-DIRLMEIER I. (1972) – Die hallstattzeitlichen Gürtelbleche und Blechgürtel Mitteleuropas, *Prähistorische Bronzefunde*, XII-I, 147 p., 122 pl.

KIMMIG W. (1969) – Zum Problem späthallstättischer Adelssitze, *In* : OTTO K.-H., HERMANN J. (dir.), *Siedlung, Burg und Stadt, Studien zu ihren Anfängen*, Festschrift für Paul Grimm, Berlin, Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, p. 95-113.

KIMMIG W. (1979) – Les tertres funéraires préhistoriques de la forêt de Haguenau : Rück and Ausblick, *Praehistorische Zeitschrift*, 54, p. 47-176.

KIMMIG W., REST W. (1954) – Ein Fürstengrab der späten Hallstattzeit von Kappel am Rhein, *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums*, I, p. 179-216.

KLIESCH F., PLUTON-KLIESCH S. (2009) – Les sépultures antiques du "Clos au Duc", tissue, chaussures et taphonomie, *In* : BIZOT B., SIGNOLI M. (dir.), *Rencontre autour des sépultures habillées*, Actes des journées d'étude du Groupement d'Anthropologie et d'Archéologie funéraire et du Service Régional de l'Archéologie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), 13-14 décembre 2008, p. 36-46.

KOENIG M.-P. (1996) – Haguenau : trois ensembles avec or et corail, *In* : PLOUIN S., DUNNING C., JUD P. (dir.) (1996), *Trésors celtes et gaulois. Le Rhin supérieur entre 800 et 50 avant J.C.*, catalogue d'exposition Unterlinden, p. 89-93.

KOENIG M.-P., LAMBERT G.-N., PININGRE J.-F., PLOUIN S. (1993) – Organisation funéraire de l'Âge du Fer dans la nécropole d'Haguenau, *In* : DAUBIGNEY A. (dir.), *Fonctionnement social de l'âge du Fer, opérateurs et hypothèses pour la France*, Actes de la table ronde internationale de Lons-le-Saunier (Jura), 24-26 octobre 1990, Lons-le-Saunier, p. 177-196.

KRÄMER W. (1962) – Ein Knollenknaufscwert aus den Chiemsee, Aus Bayerns Frühzeit (Freidrich Wagner zum 75 Geburtstag), p. 110, fig. 1, n° 1. *non vidi*.

KRUTA V. (1975) – Les habitats et necropolis laténiens en Bohême, *In* : DUVAL P.-M., KRUTA V. (dir.), *L'habitat et la nécropole à l'âge du Fer en Europe occidentale et centrale*, Actes du Ier colloque archéologique de la IV^{ème} Section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, 1972, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, fasc. 323, Paris, p. 95-102.

KRUTA V. (2000) – *Les celtes, histoire et dictionnaire : des origines à la romanisation et au christianisme*, éditions Robert Laffont, 1005 p.

KURZ S. (1991) – Die Bogenfibeln der Heuneburg : Zur Chronologie der Stufe Ha D1, *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 2, p. 507-516.

LABAUNE Y. (1998) – *Les parures annulaires à jet de coulée visible dans l'est de la France (Ha D1-LT B1)*, mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 3 vol., 87 p.

LAPEROUSE G. (1881a) – Tumulus du Bouchot-Bouchard à Chamesson, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 4, p. 157-166.

LAPEROUSE G. (1889) – Les tumulus de la grande forêt de Chatillon, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 8, p. 445-473.

LANDOLT M. (2004) – *La nécropole hallstattienne de Chaillon (Meuse)*, Mémoire de Maîtrise, Université des Sciences Humaines Marc Bloch Strasbourg II, Strasbourg, 2 vol., 279 p.

LANERI N. (Ed.) (2008) – *Performing death, social analyses of funerary traditions in the ancient near east and Mediterranean*, The University of Chicago, Chicago, 2ème édition corrigée, 336 p.

LANGLOIS J.-Y., GALLIEN V. (2009) – Le souple dans tous ses états : de l'espace colmaté à l'espace vide, *In* : BIZOT B., SIGNOLI M. (dir.), *Rencontre autour des sepultures habillées*, Actes des journées d'étude du Groupement d'Anthropologie et d'Archéologie funéraire et du Service Régional de l'Archéologie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), 13-14 décembre 2008, p. 13-20.

LANTIER R. (1957) – Fouilles de Mr Guyot à Mesmont, *Gallia Préhistoire*, tome 15, fasc. 3. *non vidi*.

LAPEROUSE G. (1883) – Tumulus du Bouchot-Bouchard à Chamesson, Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais, 3ème année, n° 4, p. 155-166.

LAURENT (1987) – Les tumulus de Dombrot-le-Sec (Vosges), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 80.

LE BLAY J.-C. (1988) – Gens d'Oisy et d'ailleurs, *Archéologie en Haut-Nivernais*, n° 6, p. 18-20.

LE BLAY J.-C. (1987) – Portrait du défunt, *Bulletin Archéologique et Historique du Châtillonnais,* n° 9-10, p. 387-389.

LE BLAY J.-C. (1995) – Les gens de Vielmanay, étude anthropologique des sépultures celtes du tumulus de la Bonneterie à Vielmanay (Nièvre), *Archéologie en Haut-Nivernais*, n° 13, p. 15-26.

LECLERC J. (1990) – La notion de sépulture, *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, nouvelle série, tome 2, n° 3-4, numéro spécial, p. 13-18.

LECONTE S. (1993) – Les agrafes de ceinture ajourées de la Tène ancienne en Gaule, *Antiquités Nationales* 25, p. 51-79.

LEHOËRFF A. (2007) – *L'artisanat du bronze en Italie centrale (1200-725 avant notre ère), le métal des dépôts volontaires*, Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 335, Ecole Française de Rome, Rome, 472 p.

LEJARS Th. (2009) – *La chronologie des âges du Fer en France dans les années 1850-1914*, conférence Protohistoire celtique 2009.
URL :http://www.diffusion.ens.fr/archeo/atfolder.2006-05-15.1407256959/atfolder.2009-03-28.9561295848/plonearticle.2009-03-28.8519660198

LEJAY A. (1916) – Le mobilier d'une Sépulture Hallstattienne de Chamole (Jura), *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 13, n° 5, p. 262-267.

LEMAN-DELERIVE G. (dir.) (1998) – *Les Celtes : rites funéraires en Gaule du Nord entre le VIe et le Ier siècle avant Jésus-Christ, Recherches récentes en Wallonie*, Etudes et Documents, série Fouilles, 4, Division du Patrimoine et Maison de la Culture de Tournai, Namur, 191 p.

LEMONNIER P. (2008) – Postface. La mort, le mort, les morts et les autres. Remarques d'anthropologue, *In* : BAILLY M., PLISSON H. (dir.), La valeur fonctionnelle des objets sépulcraux, Actes de la table ronde, octobre 2006, *Préhistoires Méditerranéennes* 14, p. 209-214.

LENORZER S. (2006) – *Pratiques funéraires du Bronze Final IIIB au Premier âge du Fer en Languedoc occidental et Midi-Pyrénées : approche archéo-anthropologique des nécropoles à*

incinération, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux I, Bordeaux, vol. 1 : texte, 506 p., vol. 2 : catalogue, 604 p.
URL: http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00151432/en/

LEPAGE L. (1984a) – Le passage du Bronze final au Hallstatt ancien en Haute-Marne, *In* : *Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, Paris, p. 153-163.

LEPAGE L. (1984b) – Les Ages du Fer dans les bassins supérieurs de la Marne, de la Meuse et de l'Aube, et le tumulus de la Mottote à Nijon (Haute-Marne), *Mémoires de la Société Archéologique Champenoise*, tome 3, supplément au bulletin n°2, 189 p.

LEPAGE L. (1989) – Bracelets du Hallstatt moyen en Champagne et en Lorraine méridionales, *In* : *La civilisation de Hallstatt, bilan d'une rencontre, Liège 1987*, Etudes et Recherches Archéologiques de l'Université de Liège, 36, Liège, p. 321-339.

LERAT L. (1966) – Circonscription de Franche-Comté, Informations archéologiques, *Gallia*, tome XXIV, fasc. 2, p. 372.

LEROY M. (1987a) – Chaudeney-sur-Moselle (Meurthe-et-Moselle), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 2-5.

LEROY M. (1987b) – Haroué « Bois de la Voivre » (Meurthe-et-Moselle), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 17-19.

LEROY M. (1987c) – Liverdun « La Garenne » (Meurthe-et-Moselle), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 20-28.

LEROY M. (1987d) – Sarraltroff (Moselle), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 40.

LEROY M. (1987e) – Veckersviller (Moselle), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 41.

LEROY M. (1993) – Caractères du Hallstatt Final et de La Tène Ancienne en Lorraine, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, *Archaeologia Mosellana*, tome 2, p. 255-268.

LEVI-STRAUSS C. (1963) – *Structural anthropology*, Basic Books, New York, 452 p.

LEWUILLON S. (1993) – « Contre le don ». Remarques sur le sens de la réciprocité et de la compensation sociale en Gaule. *In* : DAUBIGNEY A. (dir.), *Fonctionnement social de l'âge du Fer : opérateurs et hypothèses pour la France*, Actes de la table ronde internationale de Lons-le-Saunier, Jura, 1990, Cercle Girardot, Société d'Emulation du Jura, Centre Jurassien du Patrimoine, Lons-le-Saunier, p. 71-89.

LIACRE M. (2004) – *Les collections Tardivon, Charrier et Guyot au Musée Archéologique de Dijon : le mobilier funéraire protohistorique*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne – Dijon, 3 vol., 180 p.

LIEGER A. (1987) – Les fouilles récentes de la nécropole tumulaire de Villey-Saint-Etienne (Meurthe-et-Moselle), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines*, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 49-53.

LIENHARD G. (1993) – Marainville-sur-Madon, trouvaille fortuite, fouille de contrôle, identification du matériel, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, *Archaeologia Mosellana*, tome 2, p. 49-64.

LORIMY H. (1891) – Les tumulus d'Ampilly, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Châtillonnais*, n° 11, p. 151-155.

LORIMY H. (1891-1892) – Tumulus du Bois du Parc près d'Aisey-sur-Seine, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Châtillonnais*, n° 11, p. 335-337.

LORQUIN A. (1996) – linceuls de l'Egypte de l'Antiquité tardive, *In* : *Rencontre autour du linceul*, G.A.A.F.I.F., bulletin de liaison, n° spécial, p. 6-7).

LOURDAUX S. (1991) – *L'utilisation du corail sur la parure au Veme siècle avant notre ère en Champagne marnienne*, mémoire de Maîtrise, Université de Paris I, Paris, 2 vol., 144 p.

MAGDELAINE C. (2000) – Le corail dans la littérature médicale de l'Antiquité Gréco-Romaine au Moyen-Âge, *In* : MOREL J.-P., RONDI-COSTANZO C., UGOLINI D. (dir.), *Corallo di ieri, Corallo di oggi*, Atti del Convegno Ravello, Villa Rufolo, 13-15 dicembre 1996, Edipuglia, Bari, p. 239-253.

MAGDELAINE M., BOUTEQUOY M. (1881) – Fouilles du Tumulus du Fourneau de Veuxhaules, *Bulletin de la Société Archéologique du Châtillonnais*, n° 3, p. 109-116.

MAGNY M., NIERLE M.-C., PETREQUIN P. (1978) – Habitats et sépultures de l'âge du Fer aux environs de Clairvaux-les-Lacs (Jura), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, tome XXIX, p. 85-104.

MALLET Dr. (1972) – Bouhy et ses tumulus, extrait d'un article paru dans le « Journal du Centre » le 13 novembre 1971, *Groupe Nivernais de Recherche Archéologique « Préhistoire »*, p. 21-23.

MANSFELD G. (1973) – Die Fibeln der Heuneburg 1950-1970 : ein Beitrag zur Geschichte der Späthallstattfibel, *Römisch-Germanische Forschungen*, band 33, Walter Gruyter & co, Berlin, 299 p., 50 pl., 13 cartes.

MANSFELD G. (1993) – Les fibules à tête d'oiseau, Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, *Archaeologia Mosellana*, tome 2, p. 309-316.

MARANSKI D. (1984) – *Un type d'épingle de la transition Bronze final – Hallstatt ancien en Bourgogne – Franche-Comté*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, tome 2, Archéologie, Paris, 1985, p. 55-58.

MARANSKI D. (1985) – *La transition Bronze final- Hallstatt ancien en Côte-d'Or : structures et mobiliers funéraires*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne – Dijon, 151 p.

MARANSKI D. (1994) – *Le premier Age du Fer dans le Châtillonnais : le mobilier des sépultures*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne – Dijon, p. 306.

MARANSKI D. (1997) – Le Châtillonnais au Premier Age du Fer : ensembles funéraires, coupures chronologiques et organisation du territoire, *Revue Archéologique de l'Est*, tome 48, p. 51-88.

MARANSKI D., GUILLAUMET J.-P. (1990) – Thury, *In* : JANET-VALLAT M. (dir.), *Il était une fois la Côte-d'Or, vingt ans de recherches archéologiques,* exposition Musée Archéologique de Dijon, éditions Errance, Paris, 248 p., p. 59-60.

MARINIS E. C. de (2000) – Il corallo nella cultura di Golasecca, *In* : MOREL J.-P., RONDI-COSTANZO C., UGOLINI D. (dir.), *Corallo di ieri, Corallo di oggi*, Atti del Convegno Ravello, Villa Rufolo, 13-15 dicembre 1996, Edipuglia, Bari, p. 159-175.

MARLOT H. (1897) – Notes préhistoriques sur l'Avallonnais, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 51, p. 3-17.

MARTIN M. (1940) – Le Châtelet de Bouilland, *Mémoires de la Société Archéologique de Beaune*, 1937-1940. *non vidi*.

MARTIN M. (1960) – Circonscription de Dijon, Informations Archéologiques, *Gallia*, tome 18, fasc. 2, p. 328-364.

MARTIN R. (1966) – Circonscription de Bourgogne, Informations Archéologiques, *Gallia,* tome 24, fasc. 2, p. 394-398.

MARTIN R. (1968) – Circonscription de Bourgogne, Informations Archéologiques, *Gallia,* tome 26, fasc. 2, p. 482.

MARTIN R. (1981) – Circonscription de Bourgogne, Informations Archéologiques, *Gallia,* tome 39, fasc. 2, p. 429.

MASSET C. (1987) – Le « recrutement » d'un ensemble funéraire, *In* : DUDAY H., MASSET C. (dir.), *Anthropologie physique et archéologie, Méthodes d'étude des sépultures*, Actes du colloque de Toulouse, 4-5-6 novembre 1982, Toulouse, éditions C.N.R.S., Paris, p. 111-134.

MASUREL H. (1984) – Les tissus de l'âge du Fer, les techniques de tissage, *Archéologia* 189, p. 43-55.

MASUREL H. (1988) – Le tissage, technique de pointe à l'âge du Fer, *In* : MOHEN J.-P., DUVAL A., ELUERE C. (dir.), *Les Princes celtes et la Méditerranée*, Actes des rencontres de l'Ecole du Louvre, 25-27 novembre 1987, La Documentation Française, Paris, p. 187-197.

MASUREL H. (1990) – *Tissus et tisserands du premier âge du Fer*, Antiquités nationales mémoire 1, Société des Amis du Musée des Antiquités Nationales et du Château de Saint-Germain-en-Laye, Issoudun, 304 p.

MAUSS M. (1923-1924) – Essai sur le don, *L'année Sociologique*, tome I, p. 30-186.

MÉNIEL P. (2004) – Les animaux dans les rites funéraires au deuxième Âge du Fer, collection Bibracte 9, Glux-en-Glenne, 2004, p.189-196.

MÉNIEL P., METZLER J. (2002) – Nature et circonstance du dépôt de viande dans les tombes de Lamadelaine (Luxembourg, 1er siècle av. J.-C.), *In* : MENIEL P., LAMBOT B (dir.), *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule – Découvertes récentes de l'âge du Fer dans le massif des Ardennes et ses marges*, Actes du XXVe colloque de l'A.F.E.A.F., Charleville-Mézières 24-27 mai 2001, Bulletin de la Société Archéologique Champenoise, supplément n° 16, p. 337-344.

MILCENT P.-Y., MOULHERAT C. *et al*. (1999) – Un tumulus princier du Ve siècle avant J.-C. à Sainte-Geneviève-des-Bois, « La Ronce » (Loiret), *In* : VILLES A., BATAILLE-MELKON A. (dir.)., *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère*. Compte-rendu des actes du colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer (A.F.E.A.F.) à Troyes en 1995, Mémoire de la Société Archéologique Champenoise n° 15, supplément au bulletin n° 4, Reims, p. 295-332.

MILCENT P.-Y. (2004) – *Le premier âge du Fer en France centrale*, suppl. Société Préhistorique Française, Mémoire XXXIV, 2 vol., 583 p.

MILLET E. (2008a) – *Parures et accessoires vestimentaires : Le costume funéraire dans les régions du Rhin moyen et supérieur, du Vème au IIIème siècle avant J.-C.*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 3 vol., 388, 270 et 213 p.

MILLET E. (2008b) – La nécropole du second Âge du Fer de Saint-Benoît-sur-Seine, « La Perrière » (Aube) : étude synthétique, *Revue Archéologique de l'Est*, tome 57, p. 75-184.

MILLOT L. (1887) – Tumuli dans la Forêt de Champlive et au Coutas-Gibaud, *Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon*, 1883-1887, p. 150-153.

MILLOTTE J.-P. (1960) - Besançon, *Gallia Préhistoire*, t. 3, p. 182-208.

MILLOTTE J.-P. (1963) – *Le Jura et les plaines de la Saône aux Ages des Métaux*, éditions Les Belles Lettres, 2 tomes, Paris, 454 p.

MILLOTTE J.-P. (1965) – *Carte archéologique de la Lorraine (Ages du Bronze et de Fer)*, Annales littéraires de l'université de Besançon, Besançon, 169 p., 27 pl., 7 cartes.

MILLOTTE J.-P. (1969) – Franche-Comté, *Gallia Préhistoire*, tome 12, fasc. 2, p. 465-484.

MILLOTTE J.-P. (1984a) – A la périphérie de la Bourgogne : les apports des récentes découvertes de Franche-Comté à la connaissance de la transition Bronze – Fer, *In : Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, Paris, p. 211-220.

MILLOTTE J.-P. (1984b) – *Eléments de Pré et Protohistoire européenne : hommages à Jacques-Pierre Millotte*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, éditions Les Belles Lettres, Paris, 697 p.

MILLOTTE J.-P., PETREQUIN P., VUIALLAT D. (1971) – Une sépulture hallstattienne à Ornans (Doubs), Bulletin de la Société préhistorique française, tome 68, n° 2, p. 594-601.
URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bspf_0249-7638_1971_hos_68_2_10351

MILLOTTE J.-P., VIGNARD M. (1960) – *Catalogue des collections archéologiques de Lons-le-Saunier, I. Les Antiquités de l'âge du Bronze*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, vol. 36, 61 p.

MILLOTTE J.-P., VIGNARD M. (1962) – *Catalogue des collections archéologiques de Lons-le-Saunier, II. Les Antiquités de l'âge du Fer*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, vol. 48, 38 p.

MOBERG C.-A. (1976) – *Introduction à l'archéologie*, éditions François Maspero, Paris, 260 p.

MOINGEON A. (1908) – Les tumulus de Pommard, *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature*, *Arrondissement de Beaune*, 1906-1907 (1908), 33-46.

MOINGEON A. (1908) – Les tumulus de Pommard, *Revue Préhistorique Illustrée de l'Est de la France*, tome 3, 1908, p. 33-45.

MONCEAU H. (1897) – Les tumulus de Misery, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 51e volume, p. 99-101.

MONTILLE L. de (1902a) – Les fouilles des Murots Bleus à Créancey, *Mémoires de la Société Archéologique de Beaune*, p. 59-71.

MONTILLE L. de (1902b) – Les tumulus des Murots Bleus à Créancey, *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune*, tome 27, p. 59-71.

MORDANT C. (1984) – Le passage Bronze final-Hallstatt dans le Bassin de l'Yonne et de la Haute-Seine, *In* : *Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, tome 2, Archéologie, Paris, p. 195-210.

MOREAU – *Catalogue descriptif du musée archéologique de Sens*, p. 33, n° 194-195-196. *non vidi*.

MOREAU F. (1880) – Note sur les fouilles de Montoison, *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 21ème année, p. 91-94.

MORELLET J.-N. (1854) – Sur le monument celtique de la Segangeotte, commune de Cizely, *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, I, p. 45-46.

MORTILLET A. de (1905) – Les tumulus du Bronze et du Fer en France, *Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, p. 225. *non vidi*.

MOULHERAT C. (2003) – Etudes techniques 2, matériaux divers, les vestiges textiles, *In* : ROLLEY C. (dir.), *La tombe princière de Vix*, éd. Picard, Paris, vol. 1, p. 286-301.

MOULHERAT C. (2008) – Les textiles des princes celtes, Dossier pour la science, n° 61 octobre-décembre 2008, p. 36-41.

MOUROT F. (2001) – Meuse (55), *Carte Archéologique de la Gaule*, Paris, 656 p.

NEUSTUPNY E. (1993) – *Archaeological method*, Cambridge University Press, Cambridge, 203 p.

NEUSTUPNY E. (2007) – *Metoda archaeologie*, Plzen, 206 p.

NICOLARDOT J.-P. (1968) – *Protohistoire de la montagne beaunoise*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 3 vol.

NICOLARDOT J.-P. (1975) – Nécropoles et habitats de la Côte-d'Or aux âges du Fer, *In* : DUVAL P.-M., KRUTA V. (dir.), *L'habitat et la nécropole à l'âge du Fer en Europe occidentale et centrale*, Actes du Ier colloque archéologique de la IV^{ème} Section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, 1972, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, fasc. 323, Paris, p. 87-94.

NICOLARDOT J.-P. (1977) – Néolithique et Protohistoire en Côte-d'Or*, Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or*, tome 30, 1976-1977, p. 9-20.

NICOLARDOT J.-P. (1983) – Fouilles de sauvetage de la Côte d'Etang à Fleurey-sur-Ouche (Côte-d'Or), *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, tome 80, C.R.S.M. 7, p. 195.

NICOLARDOT J.-P. (1984a) – *L'habitat protohistorique en Bourgogne aux environs du VIIIème siècle av. notre ère*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, Paris, p. 91-102.

NICOLARDOT J.-P. (1984b) – Le tumulus n° 1 du Bouchot à Martrois (Côte-d'Or), *In* : MILLOTTE J.-P., *Eléments de Pré et Protohistoire européenne : hommages à Jacques-Pierre Millotte*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, éditions Les Belles Lettres, Paris, p. 499-512.

NICOLARDOT J.-P. (1990) – Un pays de sites de hauteur : Fleurey-sur-Ouche, le Camp de la Côte d'Etang, Vitteaux, le Camp Myard et Etaules, le Châtelet, *In* : JANET-VALLAT M (dir.), *Il était une fois la Côte-d'Or, vingt ans de recherches archéologiques,* exposition Musée Archéologique de Dijon, éditions Errance, Paris, 248 p., p. 27-39.

NICOLARDOT J.-P. (1992) – *Tumulus n° 1 du « Bas-de-Chagny », Marcilly-Ogny (Côte-d'Or)*, Rapport de fouilles, S.R.A.

NICOLARDOT J.-P. (1993a) – Le Tumulus I des Champs d'Aniers à Marcilly-Ogny, Premiers résultats des fouilles 1988-1990, *Revue Archéologique de l'Est*, tome 44, fasc.1, p. 39-60.

NICOLARDOT J.-P. (1993b) – Marcilly-Ogny, fouilles de sauvetage sur le tumulus n° 1 des Champs-d'Aniers, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or,* tome XXXV, p. 20-25.

NICOLARDOT J.-P. (1993c) – *Tumulus n° 1 du « Bas-de-Chagny », Marcilly-Ogny (Côte-d'Or)*, Rapport de fouilles, S.R.A.

NICOLARDOT J.-P. (1994) – *Rapport sur les fouilles exécutées en 1994 au Bas de Chagny, Nécropole sous tumulus du plateau de Marcilly-Ogny (Côte-d'Or), Tumulus n° 1 du « Bas-de-Chagny », Campagne de fouilles 1994,* Rapport de fouilles, S.R.A.

NICOLARDOT J.-P. (1996a) – Marcilly-Ogny, fouilles de 1990 à 1992, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or*, tome 36, 1990-1992, p. 36-41.

NICOLARDOT J.-P. (1996b) – Magny-Lambert, le tumulus du Monceau-Laurent à Magny-Lambert, *Trésors celtes et gaulois. Le Rhin supérieur entre 800 et 50 avant J.C.* (Cat. expo. Unterlinden), p. 62-66.

NICOLARDOT J.-P. (1999) – Arnay-sous-Vitteaux, Beurey-Baugauy, Marcilly-Ogny, Vitteaux, fouilles de 1993 à 1996, *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or*, tome 37, 1993-1996, p. 13-19.

NICOLARDOT J.-P. (2003) – L'habitat fortifié pré- et protohistorique en Côte-d'Or, les camps de Myard à Vitteaux et du Châtelet d'Etaules dans le contexte archéologique régional (du Vème au IVème siècle avant J.-C), *Revue Archéologique de l'Est*, suppl. 19, Dijon, 374 p.

NICOLAS A. (1978) – *L'âge du Fer au musée d'Auxerre, éléments pour une synthèse régionale*, Thèse de Doctorat, Université de Lyon III, Lyon.

OCTOBON R. (1975) – Fouilles d'un tumulus du Premier Age du Fer (Hallstatt) à Vielmanay (Nièvre), *Les Annales des Pays Nivernais*, n° 10-11, p. 6-8.

OLIVIER L. (1982) – Bilan de la première campagne de sauvetage programmé de la nécropole de la Naguée, à Clayeures (Meurthe-et-Moselle), *Le pays lorrain*, n° 4, p. 197-204.

OLIVIER L. (1984) – La question du passage de l'âge du Bronze à l'âge du Fer : un problème méthodologique et théorique ?, *In* : *Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, tome 2, Archéologie, Paris, p. 279-288.

OLIVIER L. (1986) – Des chevaux, de l'acier et la puissance, Le passage à l'âge du fer en Lorraine dans son contexte européen, *In* : COUDROT J.-L., DECKER E., *La Lorraine d'avant l'Histoire, du paléolithique inférieur au premier Age du Fer*, p. 149-177

OLIVIER L. (1993) – Les bracelets rubanés de la Lorraine centrale et les relations entre la Sarre, la Lorraine et la Bourgogne au premier âge du Fer, *In* : MASSING J.-M., PETIT J.-P. (éds), *Etudes offertes à Jean Schaub/Festschrift Jean Schaub*, Blesa, publication du parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim, Editions Serpenoise, Metz, p. 345-357.

OLIVIER L. (1995) – *Nécropoles de tumulus et hiérarchie funéraire dans le secteur hallstattien occidental. Typo-chronologie et distribution spatiale des assemblages funéraires du Premier Age du Fer dans le Nord-Est de la France*, Thèse de Doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 343 et 233 p.

OLIVIER L. (1999a) – Assemblages funéraires et territoires dans le domaine hallstattien occidental, *In* : GARCIA D., VERDIN F. (dir.), *Territoires celtiques, espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale,* Actes du XXIVe colloque de l'A.F.E.A.F., Martigues, 1-4 juin 2000, Martigues, Paris, éditions Errance, p. 338-362.

OLIVIER L. (1999b) – Nouvelles recherches sur le tumulus à tombe à char de « La Butte » à Sainte-Colombe-sur-Seine (Côte-d'Or) : l'étude des données d'archives, *Antiquités Nationales* 31, p. 171-190.

OLIVIER L. (2000a) – Les dynamiques funéraires dans le domaine hallstattien occidental (IXème – IVème s. av. J.-C.) et l'impact des contacts méditerranéens sur l'évolution des formes sociales du Premier Âge du Fer, *In* : JANIN T., *Mailhac et le Premier Âge du Fer en Europe occidentale, Hommages à Odette et Jean Taffanel*, Actes du colloque international de Carcassonne 17-20 septembre 1997, Monographie d'Archéologie Méditerranéenne 7, Lattes, p. 157-174.

OLIVIER L. (2000b) – Sépultures d'agrégation et hiérarchisation funéraire dans le domaine hallstattien occidental (IXe – VIe s. av. J.-C.), *In* : DEDET B. (*et al.*), *Archéologie de la Mort, Archéologie de la*

Tombe au Premier Âge du Fer, Actes du XXIe colloque de l'A.F.E.A.F., Conques – Montrozier, 8-11 mai 1997, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne 5, Lattes, p. 213-232.

OLIVIER L. (2002) – L'interprétation des tombes princières du premier âge du Fer et la question de la nature du matériau archéologique funéraire. A propos de la tombe de Hochdorf, *In* : MARANSKI D., GUICHARD V., *Les âges du Fer en Nivernais, Bourbonnais et Berry oriental, Regards européens sur les âges du Fer en France*, Actes du XVIIe colloque de l'A.F.E.A.F., Nevers, 20-30 mai 1993, Bibracte 6, Glux-en-Glenne, p. 391-412.

OLIVIER L. (2003a) – Processus mortuaires et rituels funéraires dans les sépultures sous tumulus du domaine hallstattien occidental : une approche des représentations collectives de la Mort à l'âge du Fer, *Antiquités Nationales*, tome 35, p. 97-110.

OLIVIER L. (2003b) – « Peuples », « cultures » et manifestations archéologiques de l'Âge du Fer. Gustav Kossinna, Gordon Childe et nous, *In* : PLOUIN S., JUD P., *Habitats, Mobiliers et Groupes régionaux à l'âge du Fer*, Actes du XXe colloque de l'A.F.E.A.F., Colmar – Mittelwihr, 16-19 mai 1996, *Revue Archéologique de l'Est*, suppl. 20, Vesoul, p. 231-240.

OLIVIER L., REINHARD W. (1993) – Les structures socio-économiques du premier Âge du Fer dans le groupe Sarre-Lorraine : quelques perspectives, *In* : DAUBIGNEY A. (dir.), *Fonctionnement social de l'âge du Fer, opérateurs et hypothèses pour la France*, Actes de la table ronde internationale de Lons-le-Saunier (Jura), 24-26 octobre 1990, Lons-le-Saunier, p. 105-130.

OLIVIER L. *et al.* (2000) – *Prospection thématique des nécropoles de tumulus du premier âge du Fer de Bourgogne, campagne 2000 : La région de Minot (Côte-d'Or)*, p. s.n.

OLIVIER L., TEGEL W. (2001) – Nouvelles recherches sur le tumulus à tombe à char de « La Butte » à Sainte-Colombe-sur-Seine (Côte-d'Or) : le mobilier des fouilles anciennes, *Antiquités Nationales* 32, p. 82-105.

OLIVIER L., TRIBOULOT B. (1999) – Les fouilles de Félix de Saulcy dans la nécropole des « Chaumes d'Auvenay » à Ivry-en-Montagne (Côte-d'Or) et les inhumations précoces de la fin du Bronze final dans le Nord-Est de la France, *Antiquités Nationales*, tome 31, p. 117-140.

OLIVIER L., WIRTZ B. (1993) – Pareto chez les protos : trois petits essais d'archéologie iconoclaste, *In* : DAUBIGNEY A. (dir.), *Fonctionnement social de l'âge du Fer, opérateurs et hypothèses pour la France*, Actes de la table ronde internationale de Lons-le-Saunier (Jura), 24-26 octobre 1990, Lons-le-Saunier, p. 131-176.

OLIVIER L. (*et al.*) (2000) – Nouvelles recherches sur le tumulus à tombe à char de "La Butte" à Sainte-Colombe-sur-Seine (Côte-d'Or) : prospections géophysiques et sondages d'évaluation archéologique à l'emplacement des tertres funéraires monumentaux de « La Butte » et de « La Garenne », *Antiquités Nationales* 32, p. 97-115.

ORTON C. R., HODSON F. R. (1982) – Rank and Class: interpreting the evidence from prehistoric cemeteries, *In* : HUMPHREYS S. C., KING H. (Ed), *Mortality and Immortality, the anthropology and archaeology of death*, Academic Press, Londres, p. 103-115.

PADER E. (1982) – Symbolism, social relations and the interpretation of mortuary remains, *British Archaeological Reports*, International Series, 130, 220 p.

PALAVESTRA A. (2009) – Structuralisme en archéologie, *Problèmes d'ethnologie et d'anthropologie*, vol. 4, p. 137-148.

PALLIER E. (1880a) – Recherches historiques sur Châtel-Censoir, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 34, tome I, p. 5-192.

PALLIER E. (1880b) – Procès-verbaux de la scéance de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne [Fouilles de Châtel-Censoir, au lieu-dit Bois de Brosses], *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 34, tome I, p. XXII-XXV.

PARAT A. (1913) – Histoire d'Arcy-sur-Cure depuis les temps les plus reculés, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 67, tome III, p. 355-412.

PARE C.F.E. (1992) – *Wagons and Wagon-graves of the Early Iron Age in Central Europe*, Oxford University Committee for Archaeology monograph, Oxford University School of Archaeology, Oxford, 434 p.

PARE C.F.E (1996) – Fünf hallstattzeitliche Wagengräber am südlichen Oberrheingraben, *In* : PLOUIN S., DUNNING C., JUD P. (dir.) (1996), *Trésors celtes et gaulois. Le Rhin supérieur entre 800 et 50 avant J.C.*, catalogue d'exposition, musée d'Unterlinden, p. 31-67.

PARIS R. (1967) – Fouilles du Trembloi en forêt de Châtillon (Campagnes de 1964 et 1965), *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 4ème série, n° 5-6, 1964-1965, Imprimerie Bourdrot, Châtillon-sur-Seine, p. 191-203.

PARIS R. (1985) – Fouilles en cours, travaux et découvertes dans le Châtillonnais pendant les années 1966 à 1985, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 4ème série, n° 7-8, 1966-1985, Châtillon-sur-Seine, p. 254-266.

PARRUZOT P., DELINON M. (1977) – La nécropole gauloise de « Gringalet » à Sergines (Yonne), *In* : *Les Sénons avant la conquête à la lumière des dernières découvertes : habitat, commerce, sépultures*, Actes du colloque de La Tène, Sens 15 Mai 1977, Bulletin de liaison de la Société Archéologique de Sens, fascicule 21, p. 53-66.

PARZINGER H. (1986a) – Zur Späthallstatt- und Frühlatènezeit in Nordwürttemberg, *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 11, p. 231-258.

PARZINGER H. (1986b) – Zur Belegungsabfolge auf dem Magdalenenberg bei Villingen, *Germania* 64-2, p.391-407.

PARZINGER H. (1989) – *Chronologie der Späthallstatt- und Frühlatène-Zeit, Studien zu Fundgruppen zwischen Mosel und Save*, éditions Acta Humanoria, Weinheim, 361 p.

PASSARD F., PININGRE J.-F., URLACHER J.-P. (1988) – Le tumulus : tombe de notable ou monument funéraire collectif ?, *In* : RICHARD A. (*et al.*), *La mort à travers l'archéologie franc-comtoise*, catalogue d'exposition, Besançon, p. 39-45.

PÁSZTHORY K. (1985) – Der bronzezeitliche Arm- und Beinschmuck in der Schweiz, *Prähistorische Bronzefunde*, X, band 3, München, 280 p. 195 taf.

PAULI L. (1972) – Untersuchungen zur späthallstattkultur in Nordwürttemberg : Analyse eines Kleinraumes im Grenbereich zweier Kulturen, *Hamburger Beiträge zur Archäologie* 2, p. 1-166.

PEARSON R. (*et al.*) (1989) – Social Ranking in the Kingdom of Old Silla, Korea: Analysis of Burials, *Journal of Anthropological Archaeology* 8, p. 1-50.

PEEBLES C. S. (1971) – Moundville and Surrounding Sites: Some Structural Considerations of Mortuary Practices II, *Memoirs of the Society for American Archaeology*, n° 25, p. 68-91.

PEEBLES C. S., KUS S. M. (1977) – Some Archaeological Correlates of Ranked Societies, *American Antiquity*, vol. 42, n° 3, p. 421-448.
URL: http://www.jstor.org/stable/279066

PELLET C., DELOR J.-P. (1980) – Les ensembles funéraires de "La Picardie" sur la commune de Gurgy (Yonne), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, t. XXXI, fasc. 1-2, p. 7-54.

PERE-NOGUES S. (2011) – Le genre au prisme de l'archéologie : quelques réflexions autour de la « Dame de Vix », *Les Cahiers de Framespa* 7.
URL: http://framespa.revues.org/660

PERNOT M., LABEAUNE R. (1999) – Quelques moules de bronzier du Premier Age du Fer mis au jour sur le site de Varennes-Vauzelles (58*), Centre de recherches sur les techniques greco-romaines*, n° 15, Université de Bourgogne, p. 31-44.

PERRIN F. (2000) – L'origine de la mode du corail méditerranéen (Corallium rubrum L.) chez les peuples celtes : essai d'interprétation, *In* : MOREL J.-P., RONDI-COSTANZO C., UGOLINI D. (dir.), *Corallo di ieri, Corallo di oggi*, Atti del Convegno Ravello, Villa Rufolo, 13-15 dicembre 1996, Edipuglia, Bari, p. 193-203.

PERRON E. (1882) – Les tumulus de la vallée de la Saône supérieure, *Revue Archéologique*, tome 43, p. 65-73.

PERRON E. (1882b) – Les tumulus de la vallée de la Saône supérieure, *Revue Archéologique*, t. 44, p. 131-140.

PERRON E. (1882c) – Tumulus de Mercey-sur-Saône, *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, t. 17, p. 184-188.

PERRY W. J. (1914) – The Orientation of the Dead in Indonesia, *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, vol. 44, p. 281-294.

PETIT (1897a) – Les tumulus de la forêt de Champlive, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 51^{e} volume, p. 84-85.

PETIT (1897b) – Le tumulus du Tertre de Grimault, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 51^{e} volume, p. 85-87.

PETIT C., BENARD J. (1994) – Le cadre naturel, *In* : J. BENARD (*et al.*) (dir.), *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 22ème série, Archéologie, n° 39, Paris, p. 13-17.

PEYRE Chr. (1981) – Le fer à Minot (Côte-d'Or) : mines, minières et ferriers, et pseudo-toponymie de la mine, *Mines et fonderies antiques en Gaule*, Actes de la table ronde du C.N.R.S, 1980, Paris, p. 157-177. *non vidi*.

PEYRE Chr. (1981) – Tumulus et enclos funéraires celtiques carrés en Côte-d'Or, L'Age du Fer en France Septentrionale, *Mémoires de la Société Archéologique Champenoise*, n° 2, p. 243-262.

PIETTE J., GUILLAUMET J.-P. (1999) – La nécropole celtique de la « Ferme de Frécul » parties ouest et nord, La Saulsotte (Aube), *In* : VILLES A., BATAILLE-MELKON A. (dir.), *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère*. Compte-rendu des actes du colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer (A.F.E.A.F.) à Troyes en 1995, Mémoire de la Société Archéologique Champenoise n° 15, supplément au bulletin n° 4, Reims, p. 483 - 515.

PININGRE J.-F. (1988) – Les tombes à char des princes et guerriers celtes en Franche-Comté, *In* : RICHARD A. (*et al.*), *La mort à travers l'archéologie franc-comtoise*, catalogue d'exposition, Besançon, p. 46-51.

PININGRE J.-F. (1993a) – Problématique des tumulus à sépultures multiples à partir du cas du tumulus de Courtesoult (Haute-Saône), *In* : DAUBIGNEY A. (dir.), *Fonctionnement social de l'âge du Fer, opérateurs et hypothèses pour la France*, Actes de la table ronde internationale de Lons-le-Saunier (Jura), 24-26 octobre 1990, Lons-le-Saunier, p. 197-206.

PININGRE J.-F. (1996) – Nécropoles et société au premier Age du Fer : le tumulus de Courtesoult (Haute-Saône), *Document d'Archéologie Française*, tome 54, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 222 p.

PININGRE J.-F. (1997) – Les sépultures princières de la vallée supérieure de la Saône et leur contexte, *In* : BRUN P., CHAUME B. (dir.), *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VIe-Ve s.*

av. J.-C. en Europe centre-occidentale, Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine, 27-29 octobre 1993, éditions Errance, Paris, p. 139-148.

PININGRE J.-F., GANARD V. (1997) – Le Pôle princier de Salins et le Hallstatt du Jura, *In* : BRUN P., CHAUME B. (dir.), *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VIe-Ve s. av. J.-C. en Europe centre-occidentale*, Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine, 27-29 octobre 1993, éditions Errance, Paris, p. 125-138.

PININGRE J.-F., GANARD V. (2004) – *Les nécropoles protohistoriques des Moidons et le site princier du Camp du Château à Salins (Jura)*, éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 431 p.

PININGRE J.-F., PLOUIN S., KOCH J. (2003) – Parure et petits objets divers, *In* : ROLLEY C. (dir.), *La tombe princière de Vix*, éd. Picard, Paris, vol. 1, p. 232-252.

PIOUX R. (1975) – Fouille de sauvetage du Bois d'Amont à Tannay, *Les Annales des Pays Nivernais*, n° 10-11, p. 3-4.

PIROUTET M. (1932) – Fouilles de tumulus en terre près de Chilly-sur-Salins, dans la forêt des Moidons (Jura), *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 29, n° 5, p. 244-250.

POMMEPUY C., DESENNE S., DEMOULE J.-P. (2004) – Chronologie, société et pratiques funéraires. L'exemple de la nécropole laténienne de Bussy-le-Long, La Héronnière (Aisne), *In* : BARAY L. (dir.) (2004) – *Archéologie des pratiques funéraires, Approches critiques,* Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 juin 2001, Bibracte 9, Glux-en-Glenne, p. 261-278.

PLANCK D. (1981) – Ein späthallstattzeitlicher grabhügel in Hegnach, stadt waiblingen, Rems-Murr-Kreis, *Fundberichte aus Baden-Württemberg* 6, p. 225-272.

PLOUIN S. (1996) – Les tombes à épées, *In* : PLOUIN S., DUNNING C., JUD P. (dir.) (1996), *Trésors celtes et gaulois. Le Rhin supérieur entre 800 et 50 avant J.C.,* catalogue d'exposition Unterlinden, p. 21-25.

POULAINE (Abbé) (1903) – Un tumulus à Annay-la-Côte (Yonne), *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Paris, p. 33-35.

POULAINE (Abbé) (1906) – Un tumulus dans la forêt de Boulu, à Voutenay (Yonne), *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Paris, p. 374-377.

POULAINE (Abbé) (1913a) – Le tumulus de Mailly-le-Château (Yonne), *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 67, tome III, p. 461-464.

POULAINE (Abbé) (1913b) – Le tumulus de la Dame Rouge, Forêt de Girolles (Yonne), *Bulletin de la Société d'études d'Avallon,* 54ème et 55ème années, 1912-1913, p. 89-93.

POULAINE (Abbé) (1917) – Torque de bronze orné du risque en S trouvé à Voutenay (Yonne), *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 70, 4ème série, n° 20, p. 245-248.

PRAMPART J.-Y. (1992) – Evolution de quelques cimetières du Nord-Sénonais (du Bronze final au Gallo-Romain), *In* : *Les nécropoles protohistoriques en Bourgogne*, 31ème Journées Archéologiques Régionales, Sens 20-21 avril 1991, Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne, Dijon, p. 3-6.

PRESTRAU M. (1992) – La nécropole protohistorique de Villeneuve-la-Guyard (chronologie, rite et extension), *In* : *Les nécropoles protohistoriques en Bourgogne*, 31ème Journées Archéologiques Régionales, Sens 20-21 avril 1991, Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne, Dijon, p. 7-9.

PROU M. (1901) – Compte rendu de la séance du Comité des Travaux historiques et scientifiques d'Avallon, Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques d'Avallon, p. LXXV-LXXVI.

PROVOST M. (*et al.*) (2009) – La Côte-d'Or (21/1, 21/2 et 21/3), *Carte Archéologique de la Gaule*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 3 vol, 464 p.

PY M. (1990) – *Culture, économie et société dans la région Nîmoise*, collection de l'Ecole Française de Rome 131, vol. 2, 957 p.

QUANTIN M. (1868) – *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, Paris, 290 p.

RAT P. (1986) – *Bourgogne, Morvan*, collection Guides géologiques régionaux, éditions Masson, 2ème édition revue, Paris, 215 p.

RATEL R. (1961) – Le tumulus de la Rente Neuve à Couchey, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, tome 12, fasc. 3-4, p. 178-192 et p. 266-277.

RATEL R. (1965) – Les tumulus de Villecomte (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, tome 16, fasc. 1-3, p. 75-101.

RATEL R. (1967) – Les tumulus Hallstattiens de Larçon (Côte-d'Or), *OGAM*, tome XIX, fasc. 1-2, p. 1-22.

RATEL R. (1969) – Les tumulus de Fontaines-en-Duesmois (Côte-d'Or), *OGAM*, tome XXI, p. 13-30.

RATEL R. (1971) – Les tombes plates de La Tène I à Billy-les-Chanceaux (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, t. XXII, fasc. 1-2, p. 311-323.

RATEL R. (1977a) – Concoeur-et-Corboin, tumulus protohistoriques, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, tome 30, 1976-1977, p. 35-41.

RATEL R. (1977b) – *Un tumulus de l'Age du Fer à Bressey-sur-Tille (Côte-d'Or), Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est,* suppl. 2, Dijon, 114 p.

RATEL R. (1979a) – Chevannes, Concoeur-et-Corboin, Marey-les-Fussey, Vernois-les-Vesvres, fouilles de sauvetage*, Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, tome 31, 1978-1979, p. 52-57.

RATEL R. (1979b) – Fouilles de sauvetage dans la forêt de Champberceau (commune de Vernois-les-Vesvres, Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, p. 105-120.

RATEL R. (1982) – De mystérieux tertres en Bourgogne, *Archéologia,* n° 172, p. 13-17.

RATEL R. (1983) – Fontaines-en-Duesmois, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, tome 33, 1982-1983, p. 34-36.

RATEL R. (1984) – Quelques tertres côte-d'oriens de la période Bronze final – début Hallstatt, *In* : *Transition Bronze final – Hallstatt ancien : problèmes chronologiques et culturels*, Actes du 109ème Congrès National des Sociétés Savantes, Dijon, 1984, tome 2, Archéologie, Paris, p. 35-44.

RATEL R., RATEL D. (1970) – Le tumulus à incinération de Chaume-les-Baigneux (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, tome 21, fasc. 1-2, p. 181-200. *non vidi*.

RATEL R., RATEL D. (1998) – Les tumuli de Fontaines-en-Duesmois (Fouilles de sauvetage), *Bulletin Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 6ème série, n° 1, p. 7-24.

RATEL R., PUYSSEGUR J.-J., GIRARD M., ARNAUD G. et S. (1981) – Les tumuli de Concoeur et Corboin, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, tome 32, 1980-1981, p. 175-223.

RAVEN M. J. (2005) – Egyptian Concepts on the Orientation of the Human Body, *The Journal of Egyptian Archaeology*, vol. 91, p. 37-53.

RAYNAUD C. (2010) – *Les nécropoles de Lunel-Viel (Hérault) de l'Antiquité au Moyen Âge*, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, suppl. 40, 356 p.

REBOURG A. (1994) – La Saône-et-Loire (71/1, 71/2, 71/3 et 71/4), *Carte Archéologique de la Gaule*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 4 vol., 552 p.

REINACH S. (1899) – Le corail dans l'industrie celtique, *Revue celtique*, t. XX, p. 13-29.

RENFREW C., BAHN P. (2008) – *Archaeology : Theories, Methods and Practice*, 5ème édition revue et augmentée, Thames & Hudson Ltd, London, 656 p.

RENFREW C., ZUBROW E. B. W. (Ed.) (2000) – *The ancient mind, Elements of cognitive archaeology*, New directions in archaeology, first published 1994, Cambridge, 212 p.

REY F. (1901) – L'Age du Bronze dans le département de la Côte-d'Or, Congrès Archéologique de France, Séances générales tenues à Mâcon 1899, Mâcon, p. 8.

ROLLEY C. (1992) – Le rôle de la voie rhodanienne dans les relations de la Gaule et de la Méditerranée (VII-Vème s. av. J.-C.), *In* : M. BATS, G. BERTUCCHI, G. CONGES, H. TREZINY (dir.), *Marseille grecque et la Gaule*, Actes du colloque international d'Histoire et d'Archéologie, Marseille, 1990, Lattes – Aix-en-Provence, p. 411-418.

ROLLEY C. (dir.) (2003) – *La tombe princière de Vix*, 2 vol., Société des Amis du musée du Châtillonnais, éditions Picard, Paris, 354 p.

RONDI-COSTANZO C. (1997) – Corail de Béziers, du Midi de la Gaule et de Méditerranée entre le VIIe et le IIIe s. av. J.-C., *In* : UGOLINI D. (dir.), *Languedoc occidental protohistorique, Fouilles et recherches récentes (VIe – IVe s. av. J.-C.)*, Travaux du Centre Camille Jullian, n° 19, Publications de l'Université de Provence, p. 197-239.

RONDI-COSTANZO C., UGOLINI D. (2000) – Le corail dans le bassin nord-occidental de la Méditerranée entre le Vie et le IIe s. av. J.-C., *In* : MOREL J.-P., RONDI-COSTANZO C., UGOLINI D. (dir.), *Corallo di ieri, Corallo di oggi*, Atti del Convegno Ravello, Villa Rufolo, 13-15 dicembre 1996, Edipuglia, Bari, p. 177-191.

ROSE H. J. (1922) – Celestial and Terrestrial Orientation of the Dead, *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, vol. 52, p. 127-140.

ROSSIGNOL (1842-1846) – Rapport sur les fouilles faites sur les Chaumes d'Auvenay, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or,* tome 2, p. 79-83.

ROTHE M.-P. (2001) – Le Jura (39), *Carte Archéologique de la Gaule*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 840 p.

ROUALET P. (1986) – Les périodes du Hallstatt ancien et du Hallstatt moyen en Champagne-Ardenne, *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, tome 79, n °4, p. 3-4.

ROULIERE-LAMBERT (1991) – Les tumulus de la Croix-des-Monceaux à Conliège (Jura), *In* : CURDY P. et al. (éd.), *Les Celtes dans le Jura : l'âge du Fer dans le massif jurassien (800-15 av. J.-C.)*, catalogue d'exposition des musées de Pontarlier et Lons-le-Saunier (France), et d'Yverdon-les-Bains, Lausanne (Suisse), publication à l'occasion du XVe colloque de l'A.F.E.A.F., Pontarlier/Yverdon-les-Bains, 9-12 mai 1991, Yverdon-les-Bains, p. 52-53.

ROULIERE-LAMBERT M.-J., VUILLEMEY J. (1991) – Fay-en-Montagne, *In* : CURDY P. et al. (éd.), *Les Celtes dans le Jura : l'âge du Fer dans le massif jurassien (800-15 av. J.-C.)*, catalogue d'exposition des musées de Pontarlier et Lons-le-Saunier (France), et d'Yverdon-les-Bains, Lausanne (Suisse), publication à l'occasion du XVe colloque de l'A.F.E.A.F., Pontarlier/Yverdon-les-Bains, 9-12 mai 1991, Yverdon-les-Bains, p. 50-51.

ROULIERE-LAMBERT M.-J., VUILLEMEY J. (1992) – Fay-en-Montagne (département du Jura) : tumulus de Pareillou, *In* : KAENEL G., CURDY P., *L'âge du Fer dans le Jura,* Actes du XVe colloque de l'A.F.E.A.F., Pontarlier (France) – Yverdon-les-Bains (Suisse), 9-12 mai 1991, *Cahiers d'Archéologie Romande*, n° 57, Lausanne, p. 31-36.

ROZOY J.-G. (*et al.*) (1987) – Les Celtes en Champagne, les Ardennes au second Âge du Fer : le Mont Troté, les Rouliers, *Mémoire de la Société archéologique champenoise* 4, Charleville-Mézières, 504 p.

RYCHNER V. (1987) – Auvernier 1968-1975, le mobilier métallique du Bronze final, formes et techniques, *Auvernier 6*, *Cahiers d'Archéologie Romande*, n° 37, Lausanne, 198 p.

SALMON P. (1877) – Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 31, 2ème série, n° 11, p. 165-356.

SALMON P., FICATIER A. (1889) – L'Yonne préhistorique, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2ème partie, vol. 43, p. 3-34.

SANKOT P. (1977) – Le rite funéraire des nécropoles laténiennes en Champagne, *Études Celtiques*, 15/1, p. 49-93.

SANKOT P. (1993) – L'équipement personnel et sa signification sociale illustrés par l'exemple dans nécropoles celtiques de Bohême, *In* : *Les Celtes en Normandie. Les rites funéraires en Gaule (IIIe – Ier s. avant. J.-C.), Revue Archéologique de l'Ouest*, Suppl. 6, Rennes, pôle éditorial archéologique de l'Ouest, p. 311-327.

SANKOT P. (2007) – Le rite funéraire de nécropoles laténiennes en Bohême, *Acta Terrae Septemcastrensis*, VI, 1, p. 111-120.
URL: file:///C:/Users/laure/Downloads/fulltext.pdf

SAULCY F. de (1861) – Note sur la nécropole gauloise de Breuilly et sur celle du Bois de la Pérouse, *Revue Archéologique,* tome 1, n° 4, p. 409.

SAULCY F. de (1864) – Sur le cimetière gaulois de Meloisey, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome 8, p. 288-289. *non vidi*.

SAULCY F. de (1864) – Les fouilles de Meloisey, *Revue Archéologique*, tome 3, p. 413-422.

SAULCY F. de (1867) – Fouilles de tumulus dans les Vosges et dans la Côte-d'Or (à Brully, Meloisey et Echarnant), *Revue Archéologique*, tome 16, p. 417-422.

SAULCY F. de (1876) – Note sur les fouilles des tumulus du bois de la Pérouse à Auvenay*, Bulletin de la Société des Sciences de Semur-en-Auxois*, tome 13, p. 57-60.

SCHAEFFER F. A. (1979a) – *Les tertres funéraires préhistoriques dans la forêt de Haguenau, II : Les tumulus de l'Age du Bronze*, éditions Culture et Civilisation, réédition de 1930, Bruxelles, 279 p., 15 pl.

SCHAEFFER F. A. (1979b) – *Les tertres funéraires préhistoriques dans la forêt de Haguenau, II : Les tumulus de l'Age du Fer*, éditions Culture et Civilisation, réédition de 1930, Bruxelles, 332 p., 30 pl.

SCHMID-SIKIMIC B. (1996) – Der Arm- und Beinschmuck der Hallstattzeit in der Schweiz mit einem Anhang der Gürtelhaken und Güryelgehänge der Hallstattzeit im Schweizerischen Mittelland, Jura und Wallis, *Prähistorische Bronzefunde*, X-5, 202 p., 102 taf.

SIEVERS S. (1982) – Die mitteleuropäischen Hallstattdolche, *Praëhistorische Bronzefunde*, Abteilung VI, 6 Band, 157 p.

SIEVERS S. (1984) – Die Kleinfunde der Heuneburg : die funde aus den grabungen von 1950-1979 (Heuneburgstudien V), *Römisch-Germanische Forschungen*, band 42, Verlag Philipp von Zabern, Mainz am Rhein, 2 vol., 256 p., 250 pl.

SOCLEY E. (1913) – *Epingle à pendeloque hallstattienne d'un Tumulus des Roches à Fleurey-sur-Ouche (Côte-d'Or)*, 9ème Congrès préhistorique de France, Lons-le-Saunier, p. 497-502.

SØRENSEN M.-L. S. (1988) – Is there a feminist contribution to archaeology?, *Archaeological Review from Cambridge*, 7, p. 9-20.

SOUVANT P. (1996) – Etude pratique sur le linceul : les épingles des sépultures de Rigny-Ussé, *In* : *Rencontre autour du linceul*, G.A.A.F.I.F., bulletin de liaison, n° spécial, p. 15-22.

SPINDLER K. (1983) – *Die Frühen Kelten*, Reclam, Stuttgart, 447 p.

SPRAGUE R. (1968) – A Suggested Terminology and Classification for Burial Description, *American Antiquity*, vol. 33, n° 4, p. 479-485.

STÖCKLI W. E. (1991) – Die Zeitstufe Hallstatt D1 und der Beginn der hallstattzeitlichen Besiedlung auf der Heuneburg, *Archäologisches Korrespondenzblatt* 21, p. 369-382.

TAFFANEL O., TAFFANEL J. (1962) – Les épingles du Premier Age du Fer et leur système de fixation, *OGAM*, tome XIV, p. 1-8.

TAFFANEL O., TAFFANEL J. (1967) – Les épées à sphères du Cayla de Mailhac (Aude), *Gallia* n° 25, tome 1, p. 1-10.

TESTART A. (2004) – Deux politiques funéraires. Dépôt ou distribution, *In* : BARAY L. (dir.) (2004) – *Archéologie des pratiques funéraires, Approches critiques,* Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 juin 2001, Bibracte 9, Glux-en-Glenne, p. 303-316.

THEVENOT E. (1940-1946) – Les sépultures anciennes du bois du Deffend à Cussy-la-Colonne (Côte-d'Or), *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, tome 22, p. 81-88.

THEVENOT J.-P. (1961) – Le tumulus n° 1 de « Vertempierre » à Chagny (Saône-et-Loire), *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, tome XII, fasc. 2, Dijon, p. 164-169.

THEVENOT J.-P. (1983) – Chassey aux âges du Fer, *In* : La vallée de la Saône aux âges du Fer (VIIe – Ier siècle avant notre ère), exposition Château Saint-Michel de Rully, 12-29 Mai 1983, Chalon-sur-Saône, p. 27-30.

THOMAS L.-V. (1988) – Traitement du cadavre, *In* : RICHARD A. (*et al.*), *La mort à travers l'archéologie franc-comtoise*, catalogue d'exposition, Besançon, p. 23-25.

THOMAS H. L., EHRICH R. W. (1969) – Some Problems in Chronology, World Archaeology, vol. 1, n° 2, p. 143-156.
URL: http://www.jstor.org/stable/123957

TISSIER (Abbé) (1904) – Découverte d'un cimetière celtique en Morvan, sur la commune de Saint-Germain-des-Champs en 1904, *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 45ème année, p. 145-156.

TRECOIRE-ZOVI S. (2000) – *Les sépultures à adventice à épée sous Tumulus, dans le nord-est de la France, du VIème siècle au IIIème siècle avant J.-C.*, Mémoire de Maîtrise de l'Université de Paris I, Paris.

TREFFORT C. (1996) – Quelques remarques sur l'iconographie du linceul au haut Moyen-Âge, *In* : *Rencontre autour du linceul*, G.A.A.F.I.F., bulletin de liaison, n° spécial, p. 8-9.

UCKO P. J. (1969) – Ethnography and Archaeological Interpretation of Funerary Remains, World Archaeology, vol. 1, n° 2, p. 262-280.
UR : http://www.jstor.org/stable/123966

VAN GENNEP A. (1960) – *The rites of passage*, Routledge & Kegan Paul, London, 224 p.

VARIOT G. (1912) – Présentation à la société d'anthropologie de Paris des résultats d'une fouille faite dans un tumulus situé sur la colline de Vertempierre, territoire de Chagny (Saône-et-Loire), *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 6ème série, 1910-1919, tome 3, p. 377-383.

VERGER S. (1994) – *Les tombes à char de La Tène ancienne en Champagne et les rites funéraires aristocratiques en Gaule de l'Est au Vème siècle av. J.-C.*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 3 vol., 664 p.

VERGER S. (2009) – La Dame de Vix : une défunte à personnalité multiple, *In* : GUILAINE J. (éd.), *Sépultures et sociétés : du Néolithique à l'histoire*, collection des Hespérides, Errance, Paris, p. 293-317.

VERNET R. (1964) – Un tumulus anciennement découvert à Remilly-en-Montagne, *Revue Archéologique de l'Est et du Centre Est*, tome 15, fasc. 3-4, Dijon, p. 305-307.

VERNET R. (1963-1969) – Mesmont, fouilles archéologiques (au 1er novembre 1967), *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, tome 26, p. 177-182.

VERNOU Ch., LIACRE M., GUILLAUMET J.-P. (2006-2007) – La « redécouverte » du mobilier archéologique du tumulus de Prâlon (Côte-d'Or), *Bulletin des Musées de Dijon*, n° 10, p. 9-15.

VILLES A. (1992) – Nouvelles découvertes de sépultures de « relégation », Les nécropoles protohistoriques en Bourgogne, 31ème Journées Archéologiques Régionales, *Cahiers archéologiques de Bourgogne*, n° 3, p. 46-51.

VILLES A. (1996) – Les limites méridionales du « Jogassien » et du « Marnien », *In* : PLOUIN S., JUD P. (dir.), *Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'âge du Fer*, Actes du XXe colloque de l'A.F.E.A.F., Colmar – Mittelwihr, 16-19 mai 1996, p. 301-343.

VILLES A. (1999) – Entre principautés et chefferies, citadelles et fermes, le Hallstatt final en Champagne : données nouvelles, *In* : GINOUX N., *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère*, Actes du XIXe colloque de l'A.F.E.A.F., Troyes, 25-27 mai 1995, Mémoire de la Société Archéologique Champenoise, n° 15, supplément au bulletin n° 4, Reims, p. 11-92.

VINCENT M. (1877) – Procès-verbaux de la séance du 12 août 1877 de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 31, 2ème série, n° 11, p. XXXIX-XL.

VIOLLIER D. (1916) – *Les sépultures du second âge du Fer sur le plateau suisse*, Genève, 143 p., 40 pl.

VIRIE A. de, COROT H. (1905) – La fouille du grand tumulus de Lantilly (Côte-d'Or), *Revue Préhistorique de l'Est*, n° 1, p. 1.

VIVES H. de (1875) – Un tumulus du Jura au Champ-Peupin, près Chilly, *Revue archéologique* 30, p. 285-290, pl. XXIV.

VOULOT F. (1987) – Fouille du Tumulus II de CHAUMOUSEY (Vosges), *In* : *L'âge du Fer en Lorraine, musée de Sarreguemines,* Actes du XIe colloque de l'A.F.E.A.F., Sarreguemines (Moselle) 1-2-3 mai 1987, Sarreguemines, p. 77-79.

VUAILLAT D. (1977) – *La nécropole tumulaire de Chavéria (Jura)*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon 189, éditions Les Belles Lettres, Paris, 155 p.

VUAILLAT D. (1992) – Parures en lignite au premier âge du Fer en Franche-Comté, *In* : VUAILLAT D. (dir.), *Le Berry et le Limousin à l'Âge du Fer, Artisanat du bois et des matières organiques*, Actes du XIIIe colloque de l'A.F.E.A.F., Guéret, Mai 1989, Association pour la Recherche Archéologique en Limousin, p. 117-119.

WAMSER G. (1975) – *Zur Hallstattkultur in Ostfrankreich, Die Fundgruppen im Jura und in Burgund*, Bericht der römisch-germanischen Kommission, Mainz, 56, p. 1-178.

WILLEY G. R., PHILLIPS P. (1958) – *Method and Theory in Archaeology*, University of Chicago Press, Chicago, 269 p.

WILLIAMS H. (2002) – *Cemeteries as Central Places – Place and Identity in Migration Period Eastern England*, p. 341-362.
URL : http://www.uppakra.se/backup/docs/uppakra6/24_Williams_U6.pdf

WHITE T. D., FOLKENS P. A. (2005) – *The human bone manual*, Elsevier Academic Press, United States, 464 p.

WOLF J.-J. (2003) – Le tumulus du Hallstatt C de Sausheim *Rixheimer Feld-Luessbuehl*, *In* : PLOUIN S., JUD P., *Habitats, Mobiliers et Groupes régionaux à l'âge du Fer*, Actes du XXe colloque de l'A.F.E.A.F., Colmar – Mittelwihr, 16-19 mai 1996, *Revue Archéologique de l'Est*, suppl. 20, Vesoul, p. 73-76.

ZEHNER M. (1998) – Carte archéologique de la Gaule, Le Haut-Rhin 68, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 374 p.

ZÜRN H. (1942) – Zur Chronologie der späten Hallstattzeit, *Germania 26*, p. 116-124.

Liste des Figures

Figure 1 : Carte de la Côte-d'Or délimitant la zone d'étude 11
Figure 2 : Périodes de fouille des tumuli de Côte-d'Or méridionale 12
Figure 3 : Sites de la zone d'étude : la Côte-d'Or méridionale 13
Figure 4 : Répartition du mobilier de la zone d'étude par domaines 14
Figure 5 : Carte des zones de comparaison et de la zone d'étude 15
Figure 6 : Périodes de fouille des tumuli de Côte-d'Or septentrionale 16
Figure 7 : Sites de Côte-d'Or septentrionale 17
Figure 8 : Répartition du mobilier de Côte-d'Or septentrionale par domaines 18
Figure 9 : Périodes de fouille des tumuli de l'Yonne 19
Figure 10 : Sites de l'Yonne 20
Figure 11 : Répartition du mobilier de l'Yonne par domaines 20
Figure 12 : Périodes de fouille des tumuli de la Nièvre 21
Figure 13 : Sites de la Nièvre 22
Figure 14 : Répartition du mobilier de la Nièvre par domaines 23
Figure 15 : Périodes de fouille des tumuli de Saône-et-Loire 24
Figure 16 : Sites de Saône-et-Loire 24
Figure 17 : Répartition du mobilier de Saône-et-Loire par domaines 25
Figure 18 : Périodes de fouille des tumuli du Jura 26
Figure 19 : Sites du Jura 27
Figure 20 : Répartition du mobilier du Jura par domaines 27
Figure 21 : Périodes de fouille des tumuli du Doubs 28
Figure 22 : Sites du Doubs 29
Figure 23 : Répartition du mobilier du Doubs par domaine 30
Figure 24 : Périodes de fouille des tumuli de Haute-Saône 31
Figure 25 : Sites de Haute-Saône 32
Figure 26 : Répartition du mobilier de Haute-Saône par domaines 32
Figure 27 : Objets en contexte et hors-contexte par zone 33
Figure 28 : Carte de l'ensemble des tumuli répertoriés 35
Figure 29 : Modèle général théorique des gestes liés aux pratiques funéraires 37
Figure 30 : Effectifs et proportions des défunts du corpus général par classe d'âge 46
Figure 31 : N.M.I. des classes d'âge dans les sépultures doubles du corpus général 46
Figure 32 : Association des classes d'âge dans les sépultures doubles du corpus général 46
Figure 33 : Répartition des sépultures doubles en fonction des groupes d'âges par tumulus 47
Figure 34 : Effectifs et proportions des défunts des tombes collectives/multiples par classe d'âge 47
Figure 35 : Effectifs des défunts immatures et adultes dans les tombes collectives/multiples 48
Figure 36 : Effectifs des tumuli par classes et groupes d'âge 48
Figure 37 : Groupes d'âge par tumuli 49
Figure 38 : Effectifs des individus identifiés par sexe 49
Figure 39 : Effectifs des défunts incinérés par classe d'âge 53
Figure 40 : Répartition des incinérations par périodes 53
Figure 41 : Quantité de sépultures à incinération par zones 53
Figure 42 : Répartition des incinérations par site, toutes périodes confondues 54
Figure 43 : Indices pour distinguer les inhumations primaires et secondaires 55
Figure 44 : Gestes particuliers relevés par les fouilleurs 57
Figure 45 : Répartition des gestes particuliers 58
Figure 46 : Effectifs et proportions des individus puis des sépultures par type de tombe 59
Figure 47 : Effectifs des individus par type de tombe et zones 60
Figure 48 : Répartition des sépultures collectives/multiples 61
Figure 49 : Effectifs et proportions des tumuli puis des sites par type de tombe identifié 62
Figure 50 : Effectifs des types de tombe par site et département 62
Figure 51 : Effectifs et proportions des positions générales 63
Figure 52 : Effectifs par positions en fonction des types de tombe et des groupes d'âge 64

Figure 53 : Effectifs par types de tombe et groupes d'âge en décubitus latéral droit et gauche 66
Figure 54 : Individus en décubitus latéral 67
Figure 55 : Individus en position pliée 68
Figure 56 : Effectifs par termes de la position « regroupé » en fonction des types de tombe et des groupes d'âge 69
Figure 57 : Individus en position regroupée 70
Figure 58 : Positions des bras des individus déposés en décubitus dorsal 73
Figure 59 : Individus déposés avec les deux avant-bras fléchis par tumulus et par période 74
Figure 60 : Individus déposés avec un seul avant-bras fléchi par tumulus 75
Figure 61 : Positions particulières des avant-bras des individus déposés en décubitus dorsal 76
Figure 62 : Répartition des différentes positions des avant-bras 77
Figure 63 : Répartition des individus aux membres inférieurs croisés, fléchis ou rapprochés par tumulus 79
Figure 64 : Positions répertoriées pour les individus déposés en décubitus dorsal 82
Figure 65 : Répartition des sépultures doubles à individus déposés tête-bêche par tumulus, toutes périodes confondues 84
Figure 66 : Orientations des défunts : emplacements de la tête et correspondances 86
Figure 67 : Représentation graphique des différents emplacements de la tête 86
Figure 68 : Représentation graphique des directions auxquelles les défunts font face 87
Figure 69 : Occurrences des orientations par périodes 88
Figure 70 : Directions auxquelles les défunts font face dans la zone d'étude aux âges du Fer 89
Figure 71 : Occurrences des défunts face aux directions en Côte-d'Or méridionale par périodes 90
Figure 72 : Directions auxquelles les défunts font face en Côte-d'Or septentrionale aux âges du Fer ...90
Figure 73 : Occurrences des défunts face aux directions en Côte-d'Or septentrionale par périodes 91
Figure 74 : Directions auxquelles les défunts font face dans l'Yonne aux âges du Fer 92
Figure 75 : Occurrences des défunts face aux directions dans l'Yonne par périodes 92
Figure 76 : Directions auxquelles les défunts font face dans le Jura aux âges du Fer 93
Figure 77 : Occurrences des défunts face aux directions dans le Jura par périodes 93
Figure 78 : Directions auxquelles les défunts font face dans le Doubs aux âges du Fer 94
Figure 79 : Occurrences des défunts face aux directions dans le Doubs par périodes 94
Figure 80 : Directions auxquelles les défunts font face dans en Haute-Saône aux âges du Fer 95
Figure 81 : Occurrences des défunts face aux directions dans en Haute-Saône par périodes 96
Figure 82 : Orientations des défunts entre le Néolithique et le Hallstatt B3 97
Figure 83 : Orientations des défunts entre le Néolithique et le Hallstatt B3 par quarts 97
Figure 84 : Emplacements des tumuli à organisation concentrique 109
Figure 85 : Répartition des directions auxquelles les défunts font face dans les tumuli à sépulture unique 133
Figure 86 : Répartition des directions auxquelles les inhumés font face dans les tumuli à sépulture unique par périodes 113
Figure 87 : Répartition des tumuli à sépulture unique : orientations des défunts par périodes 114
Figure 88 : Orientations auxquelles les défunts de la nécropole de Fleurey-sur-Ouche font face par tumulus 116
Figure 89 : Orientations auxquelles les défunts de Villecomte font face par tumulus 117
Figure 90 : Orientations auxquelles les défunts de Fontaines-en-Duesmois font face par tumulus 118
Figure 91 : Orientations auxquelles les défunts de Magny-Lambert font face par tumulus 118
Figure 92 : Orientations auxquelles les défunts de Minot font face par tumulus 119
Figure 93 : Orientations auxquelles les défunts de la forêt des *Moidons* font face par tumulus 121
Figure 94 : Orientations majoritaires auxquelles les défunts font face par zone 127
Figure 95 : Répartition des différents fonds par sépulture 137
Figure 96 : Quantité de sépultures avec traces herbacées par sites et par périodes 139
Figure 97 : Datation des sépultures avec des traces ligneuses par zones 140
Figure 98 : Les différents types de remplissages rapportés 140
Figure 99 : N.M.I des différents remplissages rapportés 142
Figure 100 : Répartition des différents comblements 143
Figure 101 : Périodisation des incinérations déposées en urne par tumulus et par zone 147
Figure 102 : Périodisation des incinérations déposées en urne par zone 147
Figure 103 : Répartition des incinérations en urne par rapport à l'ensemble des incinérations 148

Figure 104 : Occurrences des sépultures entourées de dalles par périodes et zones 149
Figure 105 : Répartition des sépultures délimitées par des dalles par tumulus, toutes périodes confondues 150
Figure 106 : Répartition des sépultures à délimitation dallée et dallage sur le fond, par tumulus, toutes périodes confondues 151
Figure 107 : Périodisation des tumuli à sépultures délimitées par des dalles et couvertes 153
Figure 108 : Périodisation des sépultures délimitées par des dalles et couvertes par zone 153
Figure 109 : Répartition des sépultures délimitées par des dalles et avec une couverture de dalles par tumulus 154
Figure 110 : Répartition des sépultures à couverture seule par tumulus 159
Figure 111 : Architecture des sépultures datées de Côte-d'Or méridionale 160
Figure 112 : Architecture des sépultures datées de Côte-d'Or septentrionale 161
Figure 113 : Architecture des sépultures datées du Jura 162
Figure 114 : Utilisations des types de sépultures par zone au cours du temps 164
Figure 115 : Localisation des sépultures signalées par tumulus 166
Figure 116 : Répartition des types de rasoirs par tumulus 175
Figure 117 : Typologie des bouterolles 178
Figure 118 : Répartition des brassards-tonnelets en alliage cuivreux par tumulus et par groupe décoratif 181
Figure 119 : Répartition des défunts portant des armilles par tumulus 182
Figure 120 : Définition des types de bracelets en roches noires de Rochna et Vuaillat 184
Figure 121 : Quantité de bracelets par sépultures et zones 185
Figure 122 : Répartition des parures en lignite par tumulus, toutes périodes confondues 185
Figure 123 : Bracelets en roche noire décorés de Chaffois (n° 117 – sép. 1) et Mesnay (n° 418 – sép. n) 187
Figure 124 : Répartition des bracelets en fer lisses et des bracelets en fer à bossettes par tumulus 189
Figure 125 : Répartition des différents types d'anneaux de cheville par tumulus au Hallstatt D1 et D2. 191
Figure 126 : Répartition des boucles d'oreilles à annelets et crescentiformes du Hallstatt D1 et D2 par tumulus 193
Figure 127 : Répartition des rouelles, des crotales et des grelots par tumulus 194
Figure 128 : Répartition des plaques de ceinture d'après la typologie de Kilian-Dirlmeier 201
Figure 129 : Reconstitution des ceintures présentes dans les tumuli de Bourgogne et de Franche-Comté au Hallstatt D 204
Figure 130 : Occurrences des types de ceintures 205
Figure 131 : Répartition des ceintures de type 1 (à agrafe seule), 2 (à agrafe et anneau) et 3 (à agrafe et barrette) par tumulus 206
Figure 132 : Répartition des ceintures de type 4 (à appliques), 5 (à appliques et agrafe) et 6 (à appliques, agrafe et anneaux) par tumulus 207
Figure 133 : Répartition des ceintures de type 7 (à plaque et appliques), 8 (à plaque), 9 (à plaque et anneaux), 10 (à plaque et agrafe), 11 (à plaque et barrette) et 12 (à plaque, agrafe et barrette) par tumulus 208
Figure 134 : Répartition des ceintures de type 13 (à barrettes), 14 (à renfort et barrette), 15 (à renfort), 16 (à plus de 5 anneaux) et 17 (à agrafe et plus de 5 anneaux) par tumulus 209
Figure 135 : Répartition des ceintures de type 18 (à anneau(x) en alliage cuivreux) et 19 (à anneau(x) en fer) par tumulus 210
Figure 136 : Occurrences des types de ceintures les plus fréquents par périodes 215
Figure 137 : Répartition des torques creux et des torques filiformes du Hallstatt D–La Tène A par tumulus 217
Figure 138 : Répartition des bracelets, anneaux et anneaux de bras non finis attribués au Hallstatt D3 et à La Tène A 218
Figure 139 : Types de décors utilisés sur les anneaux de cheville 220
Figure 140 : Répartition des décors des anneaux de cheville du Hallstatt D3 à La Tène A 220
Figure 141 : Répartition des différents types de fibule du Hallstatt D3 à La Tène A 222
Figure 142 : Répartition des bracelets à œillet, à tampons et à tenon par tumulus 226
Figure 143 : Occurrences des matériaux sur lesquels étaient incrustés du corail, toutes zones et périodes confondues 233
Figure 144 : Occurrences du N.M.I des fragments de corail par objet, toutes zones et

périodes confondues 234
Figure 145 : Répartition des éléments en corail et ornés de corail par tumulus et périodes 235
Figure 146 : Répartition des éléments en ambre par tumulus et par périodes 239
Figure 147 : Répartition des roches et minéraux dans des sépultures par zones 242
Figure 148 : Répartition des objets en roches ou minéraux par tumulus et périodes 243
Figure 149 : Répartition des objets en or ou avec placage en or par tumulus et par périodes 245
Figure 150 : Répartition des objets en or, en ambre, en corail et ou en roche du Hallstatt C à La Tène A, par tumulus 246
Figure 151 : Quantité des objets non finis par famille 254
Figure 152 : Quantité des objets non finis par régions et zones, toutes périodes confondues 255
Figure 153 : Répartition des objets non finis par famille et par tumulus, toutes périodes confondues 255
Figure 154 : Types de jets de coulée 257
Figure 155 : Répartition types de jets de coulée par familles d'objets, toutes zones et périodes confondues 258
Figure 156 : Répartition des traces d'usure par domaines, catégories et objets 260
Figure 157 : Répartition des objets usés par famille et tumulus, toutes périodes confondues 261
Figure 158 : Réparations des ceintures de Courtesoult : 1. sép. 13, 2. sép. 28 264
Figure 159 : Quantité de tertres contenant des objets usés par zones 266
Figure 160 : Quantité d'objets usés par zones et périodes 266
Figure 161 : Position des membres inférieurs de défunts inhumés dans des enveloppes souples 269
Figure 162 : Localisations des épingles, toutes zones et périodes confondues 271
Figure 163 : Synthèse des emplacements des épingles par N.M.I 273
Figure 164 : Emplacements des fibules probablement liées à la présence d'un tissu couvrant 275
Figure 165 : Exemples de linceuls du haut Moyen Âge 277
Figure 166 : Ports attestés des différentes ceintures 284
Figure 167 : Répartition des éléments de chaussure par tumulus et par période 286
Figure 168 : Boutons à bélière du corpus. 1. Bressey-sur-Tille, 2. Panges, 3. Mauvilly, 4. Boux-sous-Salmaise, 5. Chagny et 6. Villecomte 287
Figure 169 : Répartition des boutons à bélière par tumulus, toutes périodes confondues 288
Figure 170 : Répartition du port du torque par périodes et zones 290
Figure 171 : Répartition des torques par tumulus et par périodes 291
Figure 172 : Différents ports des anneaux de bras répertoriés dans le corpus général 292
Figure 173 : Différents ports des anneaux de coude répertoriés dans le corpus 294
Figure 174 : Différents ports des brassards-tonnelets 295
Figure 175 : Différents ports des bracelets en fer et occurrences 297
Figure 176 : Combinaisons simples les plus fréquentes des parures annulaires sur les poignets, toutes zones et toutes périodes confondues 298
Figure 177 : Répartition des bracelets par sépulture portés à gauche à l'unité, à droite à l'unité, par paire à chaque poignet et à l'unité au poignet droit avec une paire au poignet gauche 299
Figure 178 : Évolution chronologique du port d'une parure seule 303
Figure 179 : Évolution chronologique du port des parures multiples 303
Figure 180 : Quantité de sépultures avec perle(s) par zones 308
Figure 181 : Localisation des perles dans les sépultures, par périodes, toutes zones confondues 311
Figure 182 : Matériaux des perles dans les sépultures par emplacements, toutes zones et périodes confondues 313
Figure 183 : Matériaux des perles dans les sépultures par zones, toutes périodes confondues 313
Figure 184 : Répartition par tumuli des grelots, rouelles et crotales par zones 316
Figure 185 : Occurrences des grelots, rouelles et crotales par zones 317
Figure 186 : Synthèse de l'emplacement des rasoirs par zones 324
Figure 187 : État des céramiques dans les sépultures du corpus général 328
Figure 188 : État des céramiques par zones, toutes périodes confondues 328
Figure 189 : Répartition des fragments isolés par zones et périodes 329
Figure 190 : Mobiliers funéraires comprenant un fragment de céramique isolé par zones, toutes périodes confondues 330
Figure 191 : Répartition des fragments multiples par zones et périodes 331
Figure 192 : Mobiliers funéraires comprenant des fragments multiples d'une céramique par zones, toutes périodes confondues 332

Figure 193 : Répartition chronologique et géographique des céramiques de l'état 3 attribuées à une sépulture 334
Figure 194 : Répartition des céramiques identifiées par zones 336
Figure 195 : Secteurs retenus pour les quantifications de céramiques. La Ligne médiane est sollicitée lorsqu'il n'y a pas d'information sur le côté du dépôt 342
Figure 196 : Répartition des vaisselles métalliques par périodes et zones 348
Figure 197 : Emplacements des vaisselles par périodes en Côte-d'Or méridionale 349
Figure 198 : Emplacements des vaisselles par périodes en Côte-d'Or septentrionale 350
Figure 199 : Emplacements des vaisselles par périodes dans la Nièvre 350
Figure 200 : Emplacements des vaisselles par périodes dans l'Yonne et en Saône-et-Loire 351
Figure 201 : Emplacements des vaisselles par périodes dans le Jura 352
Figure 202 : Emplacements des vaisselles par périodes en Haute-Saône 352
Figure 203 : Emplacements des vaisselles par périodes dans le Doubs 353
Figure 204 : Sépultures avec faune par zones, toutes périodes confondues 355
Figure 205 : Occurrences des différentes espèces par sépulture, toutes zones confondues 355
Figure 206 : Répartition des sépultures à plusieurs espèces par tumulus et par période 356
Figure 207 : Ossements identifiés dans les sépultures par espèces, toutes zones et périodes confondues 357
Figure 208 : Répartition des espèces déposées dans les sépultures sans autre mobilier par zones 358
Figure 209 : Mobilier associé à un dépôt faunique par sépultures, toutes zones et périodes 359
Figure 210 : Emplacements des ossements animaux dans les sépultures, toutes zones et périodes confondues 363
Figure 211 : Occurrences des différentes espèces déposées par emplacements et zones, toutes périodes confondues 365
Figure 212 : Présence des ossements animaux dans les tumuli, par zones, toutes périodes confondues 367
Figure 213 : N.M.I. des matériaux répertoriés par catégories et objets, toutes zones et périodes confondues 372
Figure 214 : N.M.I. des catégories répertoriées avec des traces de tissu, toutes zones et périodes confondues 372
Figure 215 : Répartition des sépultures à objets portant des fragments de tissu ou de cuir par tumulus et par période 373
Figure 216 : Cuir sur le timon du char d'Apremont 375
Figure 217 : Les deux armures principales : toile et croisé, tissus de la sépulture à char d'Apremont 376
Figure 218 : Représentation d'un métier à tablettes 377
Figure 219 : Occurrences des tumuli à occupation continue et pourcentage des tumuli fondés par périodes 440
Figure 220 : Nombre de périodes visibles par tumuli à occupation continue 441
Figure 221 : Répartition des tertres par durée d'occupation et zones 441
Figure 222 : Pourcentage des tumuli par temps de fréquentation, toutes zones confondues 451
Figure 223 : Type de fréquentation des tumuli par zones 453
Figure 224 : Tumuli isolés ou en nécropole datés par zones 453
Figure 225 : Répartition des nécropoles dont plusieurs tumuli sont utilisés au Hallstatt D1 456
Figure 226 : Occurrence des tertres construits par période et type d'occupation, toutes zones confondues 461
Figure 227 : Tertres par type d'occupation et périodes fréquentées, toutes zones confondues 462
Figure 228 : Aires d'influence dans les sépultures sous tumulus au Hallstatt D1 et D2 488
Figure 229 : Aires d'influence au Hallstatt D2-D3 489
Figure 230 : Aires d'influence au Hallstatt D3 490
Figure 231 : Aires d'éléments communs dans les sépultures de La Tène A 491
Figure 232 : Pôles funéraires forts au cours du premier âge du Fer et localisation des habitats fréquentés en Côte-d'Or au Hallstatt d'après J.-P. Nicolardot 492

Liste des Annexes

Annexe 1 : Les sites.
Annexe 2 : Abréviations des termes du corpus.
Annexe 3 : Individus à maturité déterminée.
Annexe 4 : Sépultures doubles.
Annexe 5 : Sépultures collectives.
Annexe 6 : Répartition des classes d'âge par tumulus.
Annexe 7 : Répartition des sexes par tertre.
Annexe 8 : Etat sanitaire des individus.
Annexe 9 : Incinérations.
Annexe 10 : Défunts faisant face à la même direction par tumulus.
Annexe 11 : Quantité de défunts par tertre.
Annexe 12 : Comblement des sépultures.
Annexe 13 : Incinérations déposées en urne.
Annexe 14 : Types généraux de ceinture.
Annexe 15 : Objets non finis.
Annexe 16 : Objets usés.
Annexe 17 : Torques portés.
Annexe 18 : Faune.
Annexe 19 : Epées à lame protégée par un textile.
Annexe 20 : Assemblages du Hallstatt C.
Annexe 21 : Assemblages du Hallstatt C-D1.
Annexe 22 : Assemblages du Hallstatt D1.
Annexe 23 : Assemblages du Hallstatt D1-D2.
Annexe 24 : Assemblages du Hallstatt D2.
Annexe 25 : Assemblages du Hallstatt D2-D3.
Annexe 26 : Assemblages du Hallstatt D3.
Annexe 27 : Assemblages du Hallstatt D3-La Tène A.
Annexe 28 : Assemblages de la Tène A.
Annexe 29 : Assemblages de La Tène A-B.
Annexe 30 : Assemblages de La Tène B.
Annexe 31 : Fréquentation des tumuli.
Annexe 32 : Fréquentation des tumuli à occupation continue.
Annexe 33 : Fréquentation des tumuli à occupation discontinue.
Annexe 34 : Construction des tumuli par période.

Table des matières

REMERCIEMENTS 1

SOMMAIRE 3

INTRODUCTION 7

CHAPITRE 1 : CADRE GÉOGRAPHIQUE ET PRÉSENTATION DU CORPUS 9

1. CADRE DE L'ÉTUDE 11

1.1. Le cadre géographique et historique 11
1.2. Corpus de la Côte-d'Or méridionale 13
1.3. Traitement des données 15

2. LES ZONES DE COMPARAISON : PRÉSENTATION DES CORPUS 16

2.1. La Côte-d'Or septentrionale 16
2.2. L'Yonne 18
2.3. La Nièvre 21
2.4. La Saône-et-Loire 23
2.5. Le Jura 25
2.6. Le Doubs 28
2.7. La Haute-Saône 30

3. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE 33

3.1. Encadrement chronologique 33
3.2. Les corpus et la base de données 34
3.3. Cartographie 35
3.4. Les limites du corpus 36
3.5. Les méthodes d'analyse des sépultures 36
3.5.1. Le processualisme 36
3.5.2. Le post-processualisme 38
3.5.3. Le structuralisme 39
3.5.4. Le féminisme 40
3.5.5. L'archéologie cognitive ou « cognitive-processuelle » 40
3.6. Les axes d'étude choisis 42

CHAPITRE 2 : LES POPULATIONS SOUS TUMULI, DONNÉES ANTHROPOLOGIQUES 43

4. LE « RECRUTEMENT » DES DÉFUNTS 45

4.1. Âge du décès 45
4.2. La répartition des sexes 49
4.3. L'état sanitaire de la population 50
4.3.1. Les pathologies dégénératives 50
4.3.2. L'état dentaire 51
4.3.3. Les pathologies traumatiques 51
4.3.4. Les traces de chirurgie 52

5. LES PRATIQUES PRÉPARATOIRES DU CORPS 52

5.1. Les incinérations 52
5.2. Les inhumations secondaires 55

6. NOMBRE MINIMUM D'INDIVIDUS PAR TOMBE 58

7. LA POSITION DES CORPS INHUMÉS : CLASSIFICATION 62

7.1. La position générale 63
7.3.1. Déposition en décubitus dorsal 63
7.3.2. Déposition en décubitus latéral 65
7.3.3. Déposition « pliée » 67
7.3.4. Déposition « regroupée » 68
7.2. Corrélation entre la position générale, les périodes et les zones 70
7.3. La position des membres supérieurs 71
7.3.1. Le crâne 71
7.3.2. Le torse 72
7.3.3. Les bras, avant-bras et mains 72
7.4. La position des membres inférieurs 79
7.5. Les positions des individus en sépulture double 83

8. L'ORIENTATION DES INHUMÉS 85

8.1. Orientation et chronologie 87
8.2. Orientations et zones géographiques 88
8.2.1. Caractérisation des différentes zones 89
8.2.1.1. La Côte-d'Or méridionale 89
8.2.1.2. La Côte-d'Or septentrionale 90
8.2.1.3. L'Yonne 92
8.2.1.4. Le Jura 93
8.2.1.5. Le Doubs 94
8.2.1.6. La Haute-Saône 95
8.2.2. Comparaisons des orientations entre les zones 96
8.2.2.1. Du Néolithique à la fin de l'âge du Bronze 96
8.2.2.2. Entre le Hallstatt C et le début du Hallstatt D1 97
8.2.2.3. Entre le Hallstatt D1 et le début du Hallstatt D2 97
8.2.2.4. Entre le Hallstatt D2 et le début du Hallstatt D3 98
8.2.2.5. Entre le Hallstatt D3 et le début de La Tène A 99
8.2.2.6. Au début du second âge du Fer 99
8.3. Tumuli à individus déposés avec la même orientation 100
8.3.1. Les cas dans la zone d'étude 101
8.3.2. Les cas dans les zones de comparaison 101
8.4. Tumuli à organisation concentrique 104
8.4.1. Les cas de la zone d'étude 104
8.4.2. Les cas de Côte-d'Or septentrionale 105
8.4.3. Les cas de la Nièvre 106
8.4.4. Les cas du Jura 106
8.4.5. Les cas du Doubs et de la Haute-Saône 108
8.4.6. Localisation et synthèse 109
8.5. Tumuli à groupes d'individus orientés identiquement 110
8.5.1. Exemples dans la zone d'étude 110
8.5.2. Exemples dans les zones de comparaison 111
8.6. Tumuli à sépulture unique 112
8.7. Orientations dans les nécropoles 114

8.7.1. Orientations similaires 114
8.7.2. Orientations différentes 115
8.7.2.1. La Côte-d'Or méridionale 115
8.7.2.2. La Côte-d'Or septentrionale 117
8.7.2.3. L'Yonne 120
8.7.2.4. Le Jura 120
8.7.2.5. Le Doubs 122
8.8. Orientations et interprétations 123
8.8.1. Orientation liée aux astres ou phénomènes naturels 123
8.8.2. Orientation liée à la spiritualité 123
8.8.3. Orientation par rapport à la surface terrestre 124
8.8.4. Orientation par rapport aux circonstances de la mort 124
8.8.5. Orientation par rapport au tumulus ou aux autres défunts 125
8.8.6. Orientation comme système hiérarchique 126
8.9. Synthèse sur l'orientation des défunts 128

CHAPITRE 3 : LES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION DES SÉPULTURES 131

9. L'INTÉRIEUR DE LA TOMBE 133

9.1. Les calages 133
9.2. Les aplanissements 133
9.2.1. Lit d'argile 134
9.2.2. Lit de cendres et charbons 134
9.2.3. Lit de pierrailles 134
9.2.4. Lit de pierrailles et terre 135
9.2.5. Lit de terre tassée 135
9.2.6. Fond rocheux 136
9.3. Les végétaux 138
9.4. Le bois 139
9.5. Les comblements rapportés 140

10. MATÉRIALISATIONS DES TOMBES 144

10.1. Les contenants 144
10.1.1. Les anfractuosités 144
10.1.2. Les excavations 144
10.1.3. Les fosses 145
10.1.4. Les urnes 146
10.2. Les sépultures à dalles 148
10.2.1. Les sépultures carrées 148
10.2.2. Les sépultures allongées 148
10.2.3. Les sépultures délimitées par des dalles et à fond dallé 150
10.2.4. Les sépultures délimitées par des dalles et à couverture 152
10.2.5. Les sépultures combinant dallage, délimitation et couverture 155
10.2.6. Les sépultures à dallage seul 156
10.2.7. Les sépultures à dallage et couverture 157
10.2.8. Les sépultures à couverture seule 157
10.2.9. Synthèse 159
10.2.9.1. Les types de sépultures par zones 159
10.2.9.2. Les choix dans la zone d'étude 163
10.3. La signalisation des tombes 165

CHAPITRE 4 : LE MOBILIER FUNÉRAIRE 167

11. TYPO-CHRONOLOGIE 169

11.1. Le Bronze A 169
11.1.1. Les épingles 169
11.1.2. Les poignards 170
11.1.3. Les parures perforées 170
11.2. Le Bronze B-C 170
11.3. Le Bronze D – Hallstatt C 171
11.4. Le Hallstatt C et le début du Hallstatt D1 172
11.4.1. Les rasoirs 172
11.4.1.1. Les types Minot, Basile, Trembloi et Wiesloch 172
11.4.1.2. Le type Poiseul 172
11.4.1.3. Le type Chabestan/Berrias 173
11.4.1.4. Le type Clayeures 173
11.4.1.5. Le type Magny-Lambert 173
11.4.1.6. Le type Mauvilly 173
11.4.1.7. Le type Sundhoffen 174
11.4.1.8. Le type Dampierre 174
11.4.1.9. Le type Ins/Serres 174
11.4.1.10. Les rasoirs à lame crescentiforme 174
11.4.1.11. Les rasoirs à lame semi-circulaire 175
11.4.1.12. Le rasoir trapézoïdal 175
11.4.2. Les épées 176
11.4.3. Les anneaux de cheville 178
11.5. Le Hallstatt D1 et D2 179
11.5.1. Les torques 179
11.5.1.1. Les torques à crochets 179
11.5.1.2. Les torques à ergots 179
11.5.2. Les parures annulaires des membres supérieurs 179
11.5.2.1. Les brassards-tonnelets 179
11.5.2.2. Les armilles 181
11.5.2.3. Les parures en lignite 183
11.5.2.4. Les bracelets en alliage cuivreux à bossettes 187
11.5.2.5. Les bracelets en fer 188
11.5.2.6. Les bracelets à section plate décorés 189
11.5.2.7. Les anneaux à oves 190
11.5.3. Les autres parures 190
11.5.3.1. Les anneaux de cheville 190
11.5.3.1.1. Les anneaux de cheville à panneaux 190
11.5.3.1.2. Les anneaux de cheville à oves ou godrons 191
11.5.3.2. Les boucles d'oreilles 192
11.5.3.2.1. Les boucles d'oreilles à annelets mobiles 192
11.5.3.2.2. Les boucles d'oreilles creuses 192
11.5.3.3. Les pendeloques et parures pectorales 193
11.5.3.3.1. Les rouelles 193
11.5.3.3.2. Les crotales 194
11.5.3.3.3. Les grelots 195
11.5.3.3.4. Les disques ajourés 196
11.5.3.3.5. Les parures pectorales 196
11.5.3.3.6. Les autres pendeloques 197

11.5.3.4. Les accessoires vestimentaires 197
11.5.3.4.1. Les fibules 197
11.5.3.4.1.1. Les fibules à navicelle K1 197
11.5.3.4.1.2. Les fibules type S4 197
11.5.3.4.1.3. Les fibules type S1 199
11.5.3.4.1.4. Les fibules type P1 199
11.5.3.4.1.5. Les fibules type Mesocco-Coop 200
11.5.3.4.2. Les épingles 200
11.5.3.4.3. Les ceintures 201
11.5.3.4.3.1. Les plaques de ceinture 201
11.5.3.4.3.2. Bilan et reconstitutions 203
11.5.3.4.3.3. Répartition géographique des ceintures 205
11.5.3.4.3.4. Répartition chronologique des types 211
11.6. Le Hallstatt D3 et La Tène A 215
11.6.1. Les torques 215
11.6.1.1. Les torques à anneaux intégrés 215
11.6.1.2. Les torques creux 216
11.6.1.3. Les torques à jonc simple 216
11.6.2. Les bracelets à jet de coulée 217
11.6.3. Les anneaux de cheville 219
11.6.4. Les fibules 221
11.6.4.1. Les fibules à double timbale dP4 221
11.6.4.2. Les fibules type F3 et ses variantes 223
11.6.4.3. Les fibules à timbale conique dP1 223
11.6.4.4. Les fibules ornithomorphes ou à tête d'oiseau 224
11.6.4.5. Les fibules à timbale sur le pied F4 224
11.6.4.6. Les fibules type Weidach P4y 225
11.7. La Tène A 226
11.7.1. Les bracelets 226
11.7.1.1. Les bracelets à petits tampons 226
11.7.1.2. Les bracelets à œillets 227
11.7.1.3. Les bracelets à fermeture à tenon 228
11.7.2. Les fibules 230
11.7.2.1. Les fibules filiformes 230
11.7.2.2. Les fibules de type dit Rivière 230
11.7.2.3. Les fibules à timbale 231

12. LES MATIÈRES ORGANIQUES ET MINÉRALES 231

12.1. Le corail 231
12.1.1. Les objets 232
12.1.2. Les interprétations 236
12.2. L'ambre 237
12.3. L'émail 240
12.4. L'ivoire 240
12.5. Roches et minéraux 241
12.6. L'or 243

CHAPITRE 5 : DISPOSITION DU MOBILIER FUNÉRAIRE 247

13. QU'EST-CE QU'UN COSTUME ? 249

13.1. La notion de costume 250

13.2. Un langage commun 250
13.3. Etude des codes vestimentaires 251

14. OBJETS PORTÉS, OBJETS CRÉÉS, OBJETS TRANSFORMÉS POUR LE DÉPÔT FUNÉRAIRE ? .. 252

14.1. La finition des objets 253
14.2. Les traces d'usure 260
14.2.1. L'usure par frottement 261
14.2.2. L'usure à travers les réparations 263
14.3. Le cas particulier des textiles 267

15. LES OBJETS PORTÉS OU LIÉS AU CORPS 268

15.1. Mobilier lié à une pièce de tissu ou de cuir de par sa fonction 268
15.1.1. En préambule : vêtement ou linceul, quels éléments de réponse ? 268
15.1.2. Les épingles 270
15.1.3. Les fibules 274
15.1.3.1. Observations générales 274
15.1.3.2. Les localisations liées à une grande pièce de tissu 274
15.1.3.3. Localisation des fibules et observations chronologiques 278
15.1.3.4. Synthèse du port des fibules 280
15.1.4. Les ceintures 282
15.1.5. Les éléments de chaussure 285
15.1.6. Les boutons à bélière 286
15.2. Les objets dits de parure 288
15.2.1. Les parures annulaires 288
15.2.1.1. Les anneaux de cheville 288
15.2.1.2. Les torques 290
15.2.1.3. Les bracelets 291
15.2.1.3.1. Le port d'anneau(x) de bras 291
15.2.1.3.2. Le port d'anneau de coude 292
15.2.1.3.3. Le port du brassard-tonnelet 294
15.2.1.3.4. Le port des bracelets en lignite 296
15.2.1.3.5. Le port des bracelets en fer 296
15.2.1.3.6. Le port des bracelets en alliage cuivreux 298
15.2.1.3.7. Le port symétrique de parures aux poignets 300
15.2.1.3.8. Le port dissymétrique de parures aux poignets 301
15.2.2. Parures annulaires des membres supérieurs et évolution chronologique 302
15.2.3. Dimension géographique 304
15.2.4. Synthèse 305
15.3. Les éléments d'artefacts composés 307
15.3.1. Les perles 307
15.3.2. Les pendeloques 314
15.3.2.1. Les pendeloques composites 314
15.3.2.2. Les pendeloques simples non métalliques 315
15.3.2.3. Les pendeloques métalliques 315
15.3.2.3.1. Les pendeloques peu fréquentes 315
15.3.2.3.2. Les pendeloques types rouelles, grelots, crotales 316

16. LES INDICES DE DÉPOSITION SUR ET À CÔTÉ DU CORPS 318

16.1. Le dépôt des parures et accessoires vestimentaires 318

16.1.1. Les ceintures 318
16.1.2. Les torques 320
16.1.3. Les bracelets et anneaux de cheville 320
16.1.4. Les fibules et épingles 320
16.1.5. Les pendeloques et éléments anecdotiques 321
16.2. Le dépôt des objets liés à la toilette 322
16.2.1. Les rasoirs 322
16.2.1.1. Le secteur des pieds 322
16.2.1.2. Le secteur des membres inférieurs 322
16.2.1.3. Le secteur du bassin 323
16.2.1.4. Le secteur de la tête et des épaules 323
16.2.1.5. Dépôt autour du défunt 323
16.2.1.6. Synthèse 324
16.2.2. Les pinces à épiler 324
16.3. Le dépôt des armes 325
16.3.1. Les armes d'hast 325
16.3.2. Les projectiles 325
16.3.3. Les armes de poing 325
16.3.3.1. Les épées 325
16.3.3.2. Les poignards 326
16.4. Le dépôt de vaisselles 327
16.4.1. Nature des dépôts 327
16.4.2. Les céramiques fragmentaires 329
16.4.2.1. Les fragments isolés 329
16.4.2.2. Les fragments multiples 330
16.4.3. Les céramiques brisées 333
16.4.4. Les céramiques « intactes » déposées 334
16.4.4.1. Les dépôts par zones et périodes 334
16.4.4.2. Les céramiques identifiées 336
16.4.5. Formes et assemblages 337
16.4.5.1. Les amphores 337
16.4.5.2. Les assiettes 337
16.4.5.3. Les bols 337
16.4.5.4. Les coupes 338
16.4.5.5. Les cruches 338
16.4.5.6. Les écuelles 338
16.4.5.7. Les gobelets 338
16.4.5.8. Les jarres 339
16.4.5.9. Les jattes 339
16.4.5.10. Les plats 340
16.4.5.11. Les pots 340
16.4.5.12. Les tasses 341
16.4.5.13. Les urnes 341
16.4.6. Les emplacements choisis 342
16.4.7. Le cas particulier des incinérations 344
16.4.7.1. Vase comme contenant 344
16.4.7.2. Vase déposé 345
16.4.8. Emplacements et périodes 345
16.4.9. La vaisselle métallique 347
16.4.10. Synthèse : les vaisselles dans les tumuli 348
16.4.10.1. Emplacements et évolution dans la zone d'étude 349
16.4.10.2. Emplacements et évolution en Côte-d'Or septentrionale 349

16.4.10.3. Emplacements et évolution dans la Nièvre 350
16.4.10.4. Emplacements dans l'Yonne et la Saône-et-Loire 351
16.4.10.5. Emplacements et évolution dans le Jura 351
16.4.10.6. Emplacements et évolution en Haute-Saône 352
16.4.10.7. Emplacements et évolution dans le Doubs 353
16.5. Le dépôt de faune 354
16.5.1. La faune dans les sépultures sous tumulus de Bourgogne et de Franche-Comté 354
16.5.2. Les espèces déposées 355
16.5.3. Les parties déposées 357
16.5.4. Le mobilier dans les sépultures avec faune 358
16.5.4.1. Les sépultures à mobilier uniquement faunique 358
16.5.4.2. Le mobilier associé à la faune 359
16.5.5. Emplacement des ossements animaux dans les sépultures 363
16.5.6. Les traces sur les ossements 365
16.5.7. La faune dans les tumuli 367
16.5.8. Le dépôt d'objets appartenant à la sphère domestique 369
16.5.8.1. Les couteaux 369
16.5.8.2. Les petits outils 369
16.5.8.3. Les meules 370
16.5.9. Le dépôt d'objets à fonction incertaine 370
16.5.9.1. Les silex, roches et minéraux 370
16.5.9.2. Les objets indéterminés 371

17. PRÉSENCE DE MATÉRIAUX ORGANIQUES (TISSUS, CUIR) SUR LE MOBILIER ET DANS LA TOMBE 371

17.1. Un emballage sélectif : l'habillement du mobilier 372
17.2. Le cuir 375
17.3. Les types de textiles utilisés 376
17.3.1. Quelques définitions 376
17.3.2. Les textiles du corpus 377
17.3.3. Comparaisons avec les textiles hors corpus : quel tissu pour quelle utilité ? 379
17.3.3.1. Utilisation des toiles 379
17.3.3.2. Utilisation des sergés et croisés 380

18. DES ESPACES VIDES ET DES ESPACES CONSTRUITS AUTOUR DU CORPS POUR LE DÉPÔT .. 380

18.1. Le dépôt dans une structure annexe 380
18.2. Le dépôt au-dessus de l'inhumation 381
18.3. Le dépôt dans un contenant 381
18.4. Le dépôt dans un espace vide 382

CHAPITRE 6 : LES ASSEMBLAGES FUNÉRAIRES À TRAVERS L'ÂGE DU FER 383

19. DIFFÉRENCIER LES SÉPULTURES POUR LES COMPARER 385

20. LE COSTUME FUNÉRAIRE ET LE DÉPÔT À TRAVERS LE TEMPS 386

20.1. Au Hallstatt C 386
20.1.1. Le costume 386
20.1.2. Les dépôts 388

20.1.3. Comparaison des assemblages 389
20.2. Au Hallstatt C-D1 390
20.2.1. Le costume 390
20.2.2. Les dépôts 391
20.2.3. Comparaison des assemblages 391
20.3. Au Hallstatt D1 391
20.3.1. Le costume 391
20.3.2. Le dépôt 397
20.3.3. Comparaison des assemblages 398
20.4. Au Hallstatt D1-D2 402
20.4.1. Le costume 402
20.4.2. Le dépôt 404
20.4.3. Comparaison des assemblages 405
20.5. Au Hallstatt D2 405
20.5.1. Le costume 406
20.5.2. Le dépôt 406
20.5.3. Comparaison des assemblages 407
20.6. Au Hallstatt D2-D3 407
20.6.1. Le costume 407
20.6.2. Le dépôt 410
20.6.3. Comparaison des assemblages 411
20.7. Au Hallstatt D3 412
20.7.1. Le costume 412
20.7.2. Le dépôt 415
20.7.3. Comparaison des assemblages 416
20.8. Au Hallstatt D3 – La Tène A 417
20.8.1. Le costume 417
20.8.2. Le dépôt 419
20.8.3. Comparaison des assemblages 419
20.9. La Tène A 420
20.9.1. Le costume 420
20.9.2. Le dépôt 424
20.9.3. Comparaison des assemblages 425
20.10. La Tène A-B 426
20.10.1. Le costume 426
20.10.2. Comparaison des assemblages 426
20.11. La Tène B 426
20.11.1. Le costume 426
20.11.2. Le dépôt 428
20.11.3. Comparaison des assemblages 428

21. LA FAUNE DANS LES SÉPULTURES : INDICE D'UN STATUT PARTICULIER ? 428

CHAPITRE 7 : LA GESTION DU TERRITOIRE FUNÉRAIRE 431

22. LES TUMULI À OCCUPATION CONTINUE 433

22.1. Elévation au Bronze final – début Hallstatt C 433
22.2. Elévation au Hallstatt C 433
22.3. Elévation au Hallstatt C – début Hallstatt D1 434
22.4. Elévation au Hallstatt D1 435
22.5. Elévation au Hallstatt D1 – début Hallstatt D2 435
22.6. Elévation au Hallstatt D2 436

22.7. Elévation au Hallstatt D2 – début Hallstatt D3 436
22.8. Elévation au Hallstatt D3 437
22.9. Elévation au Hallstatt D3 – début La Tène A 438
22.10. Elévation à La Tène A 439
22.11. Elévation à La Tène B 440
22.12. Synthèse 440

23. LES TUMULI À OCCUPATION DISCONTINUE 442

23.1. Les périodes de construction 442
23.1.1. Fondation au Néolithique 442
23.1.2. Fondation au Bronze A 443
23.1.3. Fondation au Bronze B-C 443
23.1.4. Fondation au début du Bronze final (Bronze D-Hallstatt A) 444
23.1.5. Fondation à la fin du Bronze final – début du Hallstatt C (Hallstatt B-C) .. 444
23.1.6. Fondation au Hallstatt C 445
23.1.7. Fondation au Hallstatt C-D1 446
23.1.8. Fondation au Hallstatt D1 447
23.1.9. Fondation à la fin du Hallstatt D1-D2 448
23.1.10. Fondation au Hallstatt D2 449
23.1.11. Fondation au Hallstatt D2-D3 449
23.1.12. Réutilisations sans création : du Hallstatt D3 à La Tène B 450
23.2. Les périodes de fréquentation 451
23.2.1. Les tumuli utilisés en deux temps 451
23.2.2. Les tumuli utilisés en trois temps 452
23.2.3. Les tumuli utilisés en quatre temps 452

24. LE CAS DES NÉCROPOLES 453

24.1. La gestion des tumuli 453
24.1.1. Des temps forts 454
24.1.2. Des temps courts 456
24.2. Un territoire funéraire commun ? 457
24.2.1. Des ensembles qui plaident en faveur d'un territoire commun 457
24.2.2. Des ensembles qui plaident pour une communauté unique 459
24.3. Réutilisation d'un tumulus après une période d'abandon 460

25. SYNTHÈSE 461

25.1. Continuité et discontinuité en Bourgogne et en Franche-Comté 461
25.2. Continuité et discontinuité par zones 462
25.2.1. La zone d'étude 462
25.2.2. La Côte-d'Or septentrionale 462
25.2.3. Le Doubs 463
25.2.4. Le Jura 463
25.2.5. L'Yonne 463
25.2.6. La Nièvre 463
25.2.7. La Haute-Saône 464
25.2.8. La Saône-et-Loire 464
25.3. Construction de nouveaux tertres 464
25.4. La gestion des territoires funéraires 465

CHAPITRE 8 : CARACTÉRISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE, SYNTHÈSE 467

26. CARACTÉRISATION DES DÉFUNTS 469
27. CARACTÉRISATION DE L'ORIENTATION DES DÉFUNTS 470
28. CARACTÉRISATION DE L'ARCHITECTURE DES TOMBES 472
29. CARACTÉRISATION DU MOBILIER 474
30. CARACTÉRISATION DE LA MISE EN SCÈNE FUNÉRAIRE 477
31. CARACTÉRISATION DU COSTUME PAR PÉRIODE 479
32. GESTION DES TUMULI 484
33. INFLUENCES SUR LA ZONE D'ÉTUDE AU COURS DU PREMIER ÂGE DU FER 487

CONCLUSION 495

BIBLIOGRAPHIE 499

LISTE DES FIGURES 539

LISTE DES ANNEXES 545

TABLE DES MATIÈRES 547

RÉSUMÉ 559

VOLUME 2

Liste des Planches
Légendes 1 à 6 du mobilier schématisé
Planches 1 à 238

VOLUME 3 - CD

Avant-propos
Annexes 1 à 34
Tables du Corpus

Titre : La place de la Côte-d'Or méridionale dans l'évolution des pratiques funéraires hallstattiennes de Bourgogne et Franche-Comté.

Résumé : Ce travail constitue une synthèse des sépultures sous tumulus du Hallstatt C à La Tène B en Bourgogne et en Franche-Comté. L'objectif est de caractériser les ensembles funéraires de la Côte-d'Or méridionale et les différentes influences ou tendances qui ont touchés cette zone au cours du premier âge du Fer. Un jeu de comparaisons permet de dégager les spécificités de la Côte-d'Or méridionale à plusieurs niveaux : recrutement des populations, position et orientation des défunts, architecture des sépultures et aménagements internes, typologie des objets, port des effets personnels, nature et emplacements des dépôts. Ces différentes pistes permettent de reconstituer des costumes et des pratiques funéraires pour chaque zone de Bourgogne et de Franche-Comté, ainsi que leurs évolutions. Ces éléments mettent ainsi en évidence une forte influence jurassienne au cours du Hallstatt D1 et D2, puis au cours du Hallstatt D3 et au début de La Tène A, une plus grande influence de l'ouest et une relative unité en Côte-d'Or. La construction des tumuli et leur gestion dans le temps apportent des indices supplémentaires quant à l'existence de pôles funéraires forts et pérennes en Côte-d'Or méridionale, liés à la jonction entre les cours d'eau de l'est et de l'ouest. Les places de ces pôles dans le territoire des communautés de Côte-d'Or méridionale et les relations habitat(s)-tumuli restent à définir.

Mots-Clés : Hallstatt, pratiques funéraires, tumuli, Côte-d'Or méridionale, Bourgogne, Franche-Comté, assemblages funéraires.

Title : The standing of the Southern Côte-d'Or in the evolution of the early Iron Age funeral practices in Burgundy and Franche-Comté.

Abstract : This work is a synthesis of tumuli graves in Burgundy and Franche-Comté from Hallstatt C to La Tene B periods. The objective is to characterize the funeral assemblages in Southern Côte-d'Or as well as the influences and the tendencies that went through this area during the early Iron Age. A set of comparisons shows the particularities of the Southern Côte-d'Or at several levels: the recruitment of the populations, the position and orientation of the deceased, the architecture of the graves and their internal arrangements, the typology and positions of the personals items, the nature and locations of the deposits. These various leads allow reconstituting costumes and mortuary practices, as well as their evolution, for each area of Burgundy and Franche-Comté. These elements highlight a strong Jura influence during the Hallstatt D1 and D2. A bigger influence from the west side, as well as a relative unity in the Côte-d'Or can be seen during the Hallstatt D3 and the beginning of La Tene A. The construction of burial mounds and their management through time lead to additional clues regarding their existence as long-lasting strong funeral poles in Southern Côte-d'Or. These appear bound to the junction between the east and western streams. The place of those poles in the territories of the southern Côte-d'Or's communities and the relationship between settlements and tumuli remains to be defined.

Key Words : Hallstatt, mortuary practices, tumuli, Southern Côte-d'Or, Burgundy, Franche-Comté, funerary assemblages.